


ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

GUERRE DE 1914-1916

# RÉPONSE
# AU LIVRE BLANC ALLEMAND
## DU 10 MAI 1915

"Die völkerrechtswidrige Führung
des belgischen Volkskriegs"




PARIS
BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

1916

# RÉPONSE

## AU LIVRE BLANC ALLEMAND

### DU 10 MAI 1915

*Il a été tiré de cet ouvrage*

DU PREMIER TIRAGE :

*50 exemplaires sur papier vélin alfa, numérotés à la presse* (N^os 1 à 50).

DU SECOND TIRAGE :

*25 exemplaires sur papier vélin alfa, numérotés à la presse* (N^os 51 à 75).

DEUXIÈME TIRAGE

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

GUERRE DE 1914-1916

# RÉPONSE
# AU LIVRE BLANC ALLEMAND
## DU 10 MAI 1915

**"Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs"**




PARIS
BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS, 5-7

1916



# INTRODUCTION

Le Gouvernement belge a été mis, le 14 juin 1915, en possession du texte d'un *Livre Blanc* allemand relatif à la soi-disant « guerre populaire belge », intitulé : *Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs* (1). Daté du 10 mai 1915, le Mémoire (*Denkschrift*) qui figure en tête de ce livre émane, bien qu'il ne porte aucune signature, du Département Impérial des Affaires Étrangères (*Auswärtiges Amt*), sous les auspices duquel le *Livre Blanc* est publié. Abstraction faite de ce Mémoire d'introduction, le *Livre Blanc* est l'œuvre du Bureau Militaire d'Enquête sur les violations du Droit de la guerre (2), qui a été institué au Ministère de la Guerre à Berlin. Il contient quatre rapports d'ensemble (*Zusammenfassender Bericht*) signés, au nom du Bureau Militaire, par le Kammergerichtsrat Dr Wagner et le Major Bauer et relatifs aux événements dont furent le théâtre les villes d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain, ainsi que, sous forme d'annexes (*Anlagen*), des extraits de journaux de guerre (*Kriegstagebuch*) ou de rapports militaires (*Gefechtsbericht, Meldung*) et des dépositions d'officiers, de médecins et de soldats ; ces annexes concernent des faits survenus tant dans les quatre villes citées ci-dessus que dans un certain nombre d'autres localités.

Le Gouvernement belge élève une protestation indignée contre ce réquisitoire qui réédite et généralise des accusations répandues au début de la guerre par la presse allemande et qui ont déjà été démenties, en partie, tant par cette presse elle-même, que par des enquêtes officielles allemandes, faites notamment sur l'initiative de l'Association ecclésiastique « Pax ». Il en est, tout particulièrement, ainsi de l'accusation lancée contre la population belge d'avoir crevé les yeux à des blessés allemands.

Le but de la publication du Gouvernement impérial est de réagir contre la réprobation que les violences commises par les troupes d'invasion de la Belgique ont soulevée dans le monde et de détourner de la Belgique les universelles sympathies que lui ont attirées son attitude et son malheur. Cette œuvre de défense est destinée essentiellement à faire impression dans les pays non mêlés à la lutte et dont l'opinion n'est pas encore fixée définitivement au sujet des procédés de guerre allemands. La diffusion, en Belgique même, des calomnies et outrages dont le *Livre Blanc* accable la population, aurait eu pour effet de soulever l'opinion dans le pays occupé, sans profit aucun pour les détenteurs du pouvoir. Aussi les journaux publiés en Belgique sous la censure allemande n'ont-ils, d'après des informations reçues de divers côtés par le Gouvernement belge, pas entretenu leurs lecteurs du *Livre Blanc ;* ils n'y ont même fait aucune allusion, semble-t-il. Des exemplaires de ce livre ont, cependant,

(1) Traduction approximative : « Le caractère non conforme au droit des gens de la guerre populaire belge. »

(2) *Militär-Untersuchungsstelle für Verletzungen des Kriegsrechts.*

été exposés en vente, en très petit nombre, en Belgique, ainsi que des exemplaires d'une traduction française de l'ouvrage [1], contenant d'ailleurs uniquement le Mémoire d'introduction rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères et les quatre rapports du Bureau Militaire d'Enquête; aucune des deux cent douze annexes de l'édition allemande n'est jointe à la traduction, sauf deux cartes.

La tactique du Gouvernement allemand est de ne pas faire, en Belgique, de publicité autour des accusations lancées contre la population civile. Les journaux paraissant à Bruxelles et en province s'abstiennent de porter le débat sur cette question : leurs rédacteurs ne pourraient, en vérité, devant leur clientèle de lecteurs belges, accuser la population d'avoir mutilé des blessés. Quant aux brochures répandues à profusion en Allemagne et dont les récits, en style enflammé, des méfaits reprochés à la population belge constituent le fond et, semble-t-il, le principal attrait [2], ce n'est, fort souvent, qu'en en faisant l'objet d'une commande spéciale, qu'il est possible de se les procurer en Belgique; un certain nombre d'entre elles ont, il est vrai, figuré aux devantures des libraires, mais elles restent ignorées de la grande masse de la population, qui ne comprend pas l'allemand [3].

Vers le début de l'année 1915, on vit la presse et la littérature allemandes, obéissant comme à un mot d'ordre, s'appliquer à mettre en relief les qualités d'activité, d'honnêteté et d'intelligence des populations belges, tant de celles des provinces wallonnes que de celles des provinces flamandes. C'est, on peut le croire, pour ne pas contrarier cette campagne et ne pas blesser sans profit le sentiment public en Belgique, que le Gouvernement allemand, en faisant reproduire, le 28 mars 1915, dans son organe officieux paraissant à Bruxelles, *La Belgique*, la note allemande répondant au discours de Sir Edward Grey du 22 mars, eut soin d'y supprimer le passage relatif aux cruautés et aux actes d'hostilité imputés à la population [4]. La

---

(1) La traduction des passages du *Livre Blanc* reproduits dans le présent volume serre de près le texte original; elle s'écarte parfois légèrement, du moins dans la forme, de la traduction officielle allemande. Cette traduction officielle est intitulée comme suit : *La Conduite contraire au Droit des gens de la population belge dans sa lutte contre les troupes allemandes.*

(2) Voici le titre de quelques-unes de ces brochures :

*Die belgischen Greueltaten gegen die Deutschen, der Franktireurkrieg und die Verwendung von Dum-Dum-Geschossen im Kriege 1914. Amtliche und glaubwürdige Berichte* (*60 Pfg. Verlag von Otto Gustav Zehrfeld in Leipzig*, 48 p.).

*Das Schwarzbuch der Schandtaten unserer Feinde* (1915. *Wilhelm Borngräber, Verlag, Berlin W.*, 198 p.).

U. v. Jüchen. — *Der Weltkrieg 1914. Belgische Kriegsgreuel. Verirrungen menschlicher Scheusale* (*Dresden A. 16. Max Fischer's Verlagsbuchhandlung. 20 Pfg*, 64 p.).

Robert Heymann. — *Der Weltkrieg 1914. Sturmnacht in Löwen* (*Dresden A. 16. Max Fischer's Verlagsbuchhandlung. 20 Pfg*, 64 p.).

*Der Deutsche Krieg in Feldpostbriefen. Lüttich, Namur, Antwerpen* (*München, Georg Müller.* 1915, 265 p.).

*Krieg und Sieg 1914, nach Berichten der Zeitgenossen. Lüttich* (*Hermann Hillger Verlag, Berlin W. 9 und Leipzig. 20 Pfg*, 48 p.).

Major Viktor v. Strantz. — *Die Eroberung Belgiens 1914. Selbsterlebtes* (*Wilhelm Köhler, Minden in Westfalen, 1.20 M*, 160 p.).

(3) Dans les tout derniers mois, cependant, l'édition française du livre de l'abbé Rosenberg, de Paderborn, intitulée : *Les Accusations mensongères des catholiques français contre l'Allemagne*, a été répandue en Belgique.

(4) Le passage supprimé a la teneur suivante :

« La Belgique doit son sort au Gouvernement anglais qui la soutint, ensuite, d'une manière tout à fait insuffisante au point de vue militaire, ainsi qu'à l'attitude de sa population qui s'opposa, en armes, aux troupes allemandes et commit même, sur des blessés allemands, des actes d'atrocité épouvantables. C'est à l'Angleterre et non à l'Allemagne que ceux qui ont subi des préjudices auront à s'en prendre un jour. » (*Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 26 mars, *Zweite Ausgabe*, contenant le texte de la note du Gouvernement allemand répondant au discours de Sir Edward Grey sur les raisons qui ont déterminé l'Angleterre à prendre part à la guerre.)

contradiction entre l'accusation et la réalité était trop flagrante pour pouvoir supporter le contrôle d'une opinion publique au courant de la vérité. Or, tandis que le Gouvernement allemand prenait ces ménagements intéressés vis-à-vis de la population belge, on préparait à Berlin, à l'usage des pays étrangers peu informés des conditions dans lesquelles s'est effectuée la marche des armées impériales à travers la Belgique, le volumineux dossier reproduit par le *Livre Blanc*.

*
* *

Ce livre est le procès-verbal, arbitrairement composé (1), d'une enquête unilatérale dans laquelle les auteurs des faits incriminés assument les fonctions de juges. Une contre-enquête sur place était impossible, les autorités allemandes s'étant toujours refusées à donner suite aux demandes qui leur furent adressées, à maintes reprises, de se prêter à l'institution d'une enquête contradictoire ou internationale.

Privé de tous moyens de se mettre officiellement en rapport avec la partie de la population restée en Belgique, le Gouvernement du Roi s'est trouvé dans l'impossibilité de faire vérifier, sur un certain nombre de points, les assertions contenues dans le *Livre Blanc*. Il a dû renoncer, d'autre part, à faire connaître plusieurs dépositions de la plus haute importance, pour ne pas exposer les témoins aux représailles de l'ennemi; d'autres déclarations ont pu être publiées, mais force a été, pour la même raison, de ne pas révéler le nom des auteurs de quelques-unes d'entre elles.

*Il importe d'avoir toujours présentes à l'esprit ces diverses circonstances, tant pour juger de la valeur des accusations allemandes que pour émettre une appréciation sur le caractère de la présente publication.*

Après la libération du territoire, nombre de documents pourront être publiés, qui achèveront de faire la lumière sur l'application en Belgique du *Kriegsbrauch im Landkriege*, de ce Code de la guerre sur terre, édité en 1902 par la Section Historique du grand État-Major allemand (2) et qui, non seulement met en garde l'officier contre les conceptions humanitaires des Conventions de La Haye, mais s'écarte même, sur des points essentiels, des stipulations de ces Actes internationaux.

Le *Livre Blanc* accuse :

la population civile belge d'avoir combattu les troupes allemandes dans des conditions non conformes aux règles du droit des gens et de s'être livrée à des cruautés à l'égard des blessés allemands;

le Gouvernement belge, non seulement de n'avoir pas empêché la « guerre populaire », mais même d'avoir prêté son appui à son organisation (p. 5, 122, 236, etc., etc.);

la Commission belge d'Enquête sur la violation du Droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, d'avoir répandu des calomnies sur le compte de l'armée allemande (p. 5, 6, 236 et 237).

---

(1) Le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* note (p. 1) que les documents publiés constituent un choix et que d'autres pièces pourront être produites en tout temps. — Il est cependant de toute évidence que la préférence aura été donnée aux documents considérés comme les plus probants et qu'une publication ultérieure ne pourra pas atténuer l'impression que produit le manque, pour ainsi dire complet, dans le *Livre Blanc*, de déclarations de témoins belges ou neutres.

(2) Titre : *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften. Herausgegeben vom Grossen Generalstabe, Kriegsgeschichtliche Abteilung I, Heft 31. Kriegsbrauch im Landkriege. Berlin, 1902. Ernst Siegfried Mittler und Sohn* (Traduction française de Paul Carpentier sous le titre de : *Les Lois de la Guerre continentale.* Publication de la Section Historique du grand État-Major allemand, 1904. Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 1904).

Ces trois ordres d'accusations seront d'abord envisagés d'une manière générale. Dans une seconde partie, les chapitres consacrés par le *Livre Blanc* aux événements d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant, de Louvain, ainsi qu'aux faits qui ont eu pour théâtre un certain nombre d'autres localités du pays, feront l'objet d'un examen spécial. La reproduction de dépositions faites devant les Commissions belge et anglaise d'Enquête ainsi que de déclarations de militaires allemands prisonniers facilitera la tâche de ceux qui cherchent à connaître la vérité.

*
* *

La rédaction du présent volume était terminée, lorsque le Gouvernement belge a eu connaissance du texte de la protestation adressée, le 6 novembre 1915, par Mgr Heylen et Mgr Rutten, au Gouverneur général de la Belgique occupée, le Baron von Bissing, contre les allégations contenues dans le *Livre Blanc*. Cette double protestation est basée sur une enquête faite sur place en Belgique; entreprise complètement à l'insu du Gouvernement belge, l'enquête des Évêques de Namur et de Liége établit, d'une manière éclatante et irréfutable, tout au moins en ce qui concerne ces deux diocèses [1], la correction de l'attitude de la population civile de la Belgique.

Le Gouvernement belge a reçu, à peu près en même temps, le texte d'une lettre collective datée du 24 novembre 1915, par laquelle l'Épiscopat belge propose à l'Épiscopat austro-allemand de constituer en commun une commission présidée par un superarbitre, ressortissant d'un pays neutre, en vue de faire la lumière sur les événements. La lettre contient, au sujet des actes de cruauté à l'égard des blessés allemands reprochés à la population belge, cette déclaration décisive : « Nous savons que ces accusations impudentes du Gouvernement impérial sont, d'un bout à l'autre, des calomnies. Nous le savons et nous le jurons. »

Le texte de ces protestations et de cette lettre est, en même temps que divers autres documents, inséré dans la troisième partie de ce volume.

---

(1) Le diocèse de Liége s'étend sur les provinces de Liége et du Limbourg, celui de Namur sur les provinces de Namur et du Luxembourg.




## CARTE GÉNÉRALE DE LA BELGIQUE

*Les localités indiquées sur cette carte sont celles qui se trouvent mentionnées dans le corps de l'ouvrage et dans lesquelles des massacres de civils ont eu lieu. Il y est fait mention aussi de quelques villes importantes et de diverses localités auxquelles le* Livre Blanc *allemand fait allusion, bien qu'il n'y ait pas été commis de meurtres.*



DES PAYS-BAS
Turnhout
NVERS
PROVINCE D'ANVERS
Malines
LIMBOURG
HASSELT
Maeseyck
EMPIRE
D'ALLEMAGNE
AIX-LA-CHAPELLE
MAASTRICHT
Louvain
Tirlemont
Tongres
Waremme
PROVINCE
DE LIÈGE
LIÈGE
Verviers
Huy
NAMUR
PROVINCE DE NAMUR
Dinant
Philippeville
Marche
PROVINCE
DU
LUXEMBOURG
Bastogne
Neufchâteau
ARLON
Virton
SEDAN
GD- DUCHÉ
DE
LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

# PREMIÈRE PARTIE

## EXPOSÉ GÉNÉRAL

# CHAPITRE I

## ACCUSATIONS CONTRE LE GOUVERNEMENT BELGE

Le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* soutient que l'armée allemande a, dès son entrée en Belgique, rencontré la résistance armée de la population; de grandes masses de celle-ci et non pas seulement des habitants isolés se seraient livrées à cette lutte que le *Livre Blanc* qualifie, en conséquence, de « guerre populaire ».

Distinguant entre la « guerre populaire (*Volkskrieg*) organisée » et la « guerre populaire non organisée », le Mémoire d'introduction expose que les « francs-tireurs » belges (1), étant donné qu'ils n'obéissaient pas à des chefs responsables et n'avaient pas d'insignes visibles à distance, ne pouvaient se réclamer de l'article 1 du Règlement de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre (2), lequel traite de la guerre populaire organisée et fixe les conditions que doivent réunir les milices et les corps de volontaires pour que les lois, les droits et les devoirs de la guerre leur soient applicables (3). N'ayant pas été organisée au sens de l'article 1, la guerre populaire belge n'aurait eu le caractère, d'après le *Livre Blanc,* que d'une résistance non organisée de la population civile. Cette résistance était illicite. La population non organisée ne pouvait, en effet, prétendre à l'application à son bénéfice de l'article 2 du Règlement, relatif à la guerre populaire non organisée (4), d'une

(1) En réalité, il ne peut être question que de « prétendus » francs-tireurs belges; on n'a pas introduit le mot « prétendus » dans le texte, afin de ne pas défigurer l'exposé de la thèse allemande, de même que, dans les premières pages de ce chapitre, on a, pour la facilité, supposé établi le fait — entièrement contraire à la vérité — d'une résistance par les armes qui aurait été opposée par la population belge aux troupes allemandes.

(2) Ce Règlement constitue une annexe à la IVe Convention de La Haye de 1907 (Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre). L'article 1 de ce Règlement est ainsi conçu : « Les droits, les lois et les devoirs de la guerre ne s'appliquent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires réunissant les conditions suivantes : 1° d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés; 2° d'avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance; 3° de porter les armes ouvertement, et 4° de se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre. Dans les pays où les milices ou des corps de volontaires constituent l'armée ou en font partie, ils sont compris sous la dénomination d'*armée.* »

(3) Le Mémoire d'introduction ajoute que le fait que des militaires belges et des membres de la garde civique ont, apparemment, pris part aux entreprises des « francs-tireurs », ne change rien à la situation, « car ces personnes ne portaient pas non plus des insignes militaires, mais se mêlaient en costumes civils aux habitants qui combattaient » (p. 3).

(4) Voici les termes de l'article 2 : « La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article 1, sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre. »

part, parce qu'elle ne portait pas les armes ouvertement et ne se conformait pas aux lois et coutumes de la guerre et, d'autre part, parce que la guerre populaire non organisée n'est admise que dans les territoires non encore occupés par l'ennemi et dans le cas seulement où le temps de s'organiser conformément à l'article 1 aura fait défaut. La résistance armée non organisée de la population belge était contraire au droit des gens, ainsi conclut le Mémoire d'introduction, non seulement dans toutes les localités déjà au pouvoir des troupes allemandes (notamment à Aerschot, à Andenne et à Louvain) — où elle l'était en tout état de cause — mais aussi dans les localités non encore occupées par elles (ainsi, avant tout, à Dinant et dans les environs) « attendu que le Gouvernement belge a eu suffisamment de temps pour organiser la guerre populaire d'une manière conforme au droit des gens » (p. 2 et 3).

*Toutes réserves faites sur la théorie qui vient d'être exposée,* il y a lieu de retenir que le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc,* interprétant officiellement la pensée du Gouvernement allemand, reconnaît que, conformément à l'article 2 du Règlement annexé à la IV^e Convention de La Haye, la population doit, dans certaines hypothèses, être considérée comme belligérante, si elle porte les armes ouvertement et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre, même à défaut de chefs responsables et de signes distinctifs reconnaissables à distance.

Le Manuel édité en 1902 par la Section Historique du grand État-Major allemand, *Kriegsbrauch im Landkriege* [1], proclame, par contre, la nécessité d'exiger, en toute hypothèse, même en cas de levées en masse, le port de signes distinctifs. Le passage du Manuel relatif à cette question est conçu comme suit :

« *Guerres nationales ou populaires.* — Cette exigence [2] doit également être maintenue en cas de levée en masse, d'armement de la population de pays, de provinces ou de régions tout entiers, c'est-à-dire en cas de guerres dites nationales ou populaires. Partant du principe qu'on ne peut jamais dénier à la population d'un pays le droit naturel de défendre sa patrie et que des nations petites et, par là, peu puissantes ne peuvent trouver leur sauvegarde que dans de semblables levées en masse, la plupart des autorités en matière de droit des gens ont réclamé, dans leurs projets de codification, la reconnaissance en principe de la qualité de belligérants à tous les combattants de ce genre; cette prétention a aussi trouvé place dans la Déclaration de Bruxelles et dans les stipulations de La Haye. On peut cependant y objecter que l'exigence d'une organisation militaire et de signes distinctifs permettant de reconnaître que leurs porteurs appartiennent à l'ennemi n'équivaut pas à la dénégation du droit naturel de défendre sa patrie et qu'il ne s'agit pas d'empêcher la population de prendre les armes, mais seulement de la contraindre à le faire d'une manière ordonnée. « Mais il n'est pas possible de faire abstraction de la subordination « à des chefs responsables, de l'organisation militaire et de signes extérieurs de la « qualité de belligérant, sans faire bon marché de tous les principes tenus pour néces- « saires à l'admission des irréguliers, et sans en revenir aux luttes de particuliers « contre particuliers, accompagnées de toutes les horreurs dont les événements de « Bazeilles ont, dans la dernière guerre franco-allemande, fourni des exemples. S'il n'a « réellement pas été possible de réaliser l'organisation nécessaire — éventualité qui

---

(1) Voir la note 2, p. VII.

(2) Savoir : avoir un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance; porter les armes ouvertement; observer les lois et coutumes de la guerre.

« sera loin de se présenter toujours — les particuliers n'ont pas à prendre part au « combat, et les droits de l'état de guerre actif seront refusés à ceux qui s'y livreraient « néanmoins. Les inconvénients et les rigueurs résultant de l'application de cette règle « sont moindres et moins inhumains que ceux qui seraient engendrés par plus de « condescendance (1). » (P. 7.)

Depuis 1902, aucune édition refondue de l'ouvrage du grand État-Major allemand ni aucun Manuel nouveau n'a été publié en Allemagne : le *Kriegsbrauch im Landkriege* a donc continué à exprimer la doctrine officielle du haut commandement allemand et à imprégner l'esprit des officiers. Le travail a, en effet, paru dans un recueil d'études recommandées par le grand État-Major à leurs méditations.

Quoi qu'il en soit, il résulte de la théorie exposée dans le *Livre Blanc* que les civils soupçonnés d'avoir commis des actes d'hostilité contre les troupes ennemies auraient dû être traités différemment, selon que ces actes avaient été commis dans des régions déjà ou non encore occupées par l'armée allemande. En fait, il n'en fut rien : aucune des dépositions consignées dans le *Livre Blanc,* aucun des témoignages recueillis par les Commissions belge et anglaise d'Enquête ne portent trace d'une différence de traitement quelconque. En tout lieu, les civils soupçonnés de s'être livrés à des actes d'hostilité ont été traités non en belligérants, mais en criminels; en territoire non occupé aussi bien qu'en territoire occupé, les officiers allemands ont appliqué le même système, sans égard aucun pour la distinction établie par le droit international et à laquelle le *Livre Blanc* se rallie formellement. Ils se sont, partout et toujours, conformés à l'enseignement du *Kriegsbrauch im Landkriege* et il y a tout lieu de croire que la pensée de s'en départir ne leur est pas venue un seul instant à l'esprit.

L'adhésion donnée dans le *Livre Blanc* à la doctrine fixée par le Règlement de La Haye, mais critiquée et rejetée implicitement, sinon catégoriquement, par le Manuel du grand État-Major allemand (2), n'a donc pas été traduite dans les faits. Elle a été, cela ne peut faire de doute, imaginée après coup dans le but de permettre aux autorités militaires allemandes d'afficher un respect apparent pour les stipulations des Actes de La Haye, dont, depuis le début de la guerre, on n'a cessé de leur reprocher les violations.

D'ailleurs, comme on l'a vu plus haut, le *Livre Blanc,* aussitôt après avoir fait au sentiment universel la concession de reconnaître la distinction dont il s'agit, se hâte de la retirer en déclarant que, même dans les localités non encore occupées par les troupes allemandes — ainsi, avant tout à Dinant et dans les environs — la guerre populaire non organisée n'était pas admissible, attendu que le *Gouvernement belge* avait eu suffisamment de temps pour organiser cette guerre conformément au droit des gens.

Cette interprétation de l'article 2 du Règlement de La Haye est complètement erronée. Cet article est ainsi conçu : « La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes

---

(1) Le passage commençant par les mots : « Mais il n'est pas possible....... » jusqu'à la fin de la citation du manuel allemand est lui-même extrait de l'ouvrage du professeur D. C. Lüder, *Das Landkriegsrecht.* Hambourg, 1888.

(2) La critique du Manuel allemand ne s'applique rigoureusement, il est vrai, qu'à l'article 2 du Règlement de La Haye, tel qu'il sortit des délibérations de la première Conférence de la Paix de 1899 ; mais on sait que la deuxième Conférence de 1907 se borna à ajouter au texte adopté en 1899 les mots « si elle porte les armes ouvertement ».

d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article 1, sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle respecte les lois et coutumes de la guerre. »

Cet article a pour but de protéger les populations saisissant *spontanément* — c'est-à-dire de leur propre initiative — les armes à l'approche de l'ennemi, sans avoir eu le temps de s'organiser. Il exclut l'idée d'une ingérence gouvernementale; le fait qu'un Gouvernement n'a pas « organisé » la résistance de la population ne peut priver celle-ci d'un droit que les Conventions internationales lui reconnaissent expressément.

Aussi est-ce sans le moindre fondement que le *Livre Blanc* met ici en cause le Gouvernement belge. Cette manœuvre a pour but de rejeter sur celui-ci la responsabilité du sang versé à Dinant et dans tant d'autres localités du pays : puisque, par la faute du Gouvernement belge, la résistance de la population n'était pas conforme au droit, les soldats allemands n'étaient-ils pas fondés à traiter les habitants non point en belligérants, mais en criminels? Le *Livre Blanc* applique, on le sait (p. 3), ce raisonnement à toutes les localités du pays non encore occupées par l'armée allemande, bien qu'il cite seulement, à titre d'exemples, la ville et les environs de Dinant, dont les troupes allemandes ne s'approchèrent en masse que vers le 15 août 1914. La résistance par les armes des habitants des districts voisins de la frontière belge-prussienne, avant que ces districts ne fussent occupés par l'ennemi, aurait donc été, elle aussi — en supposant qu'elle se soit produite — contraire au droit des gens, sous prétexte que le Gouvernement belge, qui en aurait eu le temps, ne l'avait pas organisée conformément aux dispositions de l'article 1 du Règlement. Il est à peine besoin de faire remarquer l'absurdité de semblable thèse. Non seulement le Gouvernement belge ne peut d'aucune façon être ici mis en cause, mais il est en outre impossible d'admettre qu'un délai d'un ou de deux jours eût suffi aux populations de ces régions pour procéder elles-mêmes à leur organisation conformément à l'article 1. Soutenir le point de vue contraire, c'est dénier toute possibilité d'application à l'article 2, c'est en réalité le considérer comme non existant et reconnaître que l'on est résolu à n'en tenir aucun compte.

L'hommage tardif rendu au principe consacré par cet article dans le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* s'est ainsi maintenu complètement dans le domaine de la théorie.

*
* *

La prétention du Gouvernement allemand de rendre le Gouvernement belge responsable de l'attitude, soi-disant non conforme au droit des gens, de la population civile n'est, d'ailleurs, pas soutenue seulement en ce qui concerne les événements qui eurent pour théâtre les régions non encore occupées par les troupes allemandes. L'accusation est générale et n'excepte aucun point du pays. « Car », est-il dit dans le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc*, « indépendamment du fait qu'un Gouvernement est responsable, en toute hypothèse, d'actes semblables qui sont l'expression générale de la volonté populaire, on peut, tout au moins, adresser au Gouvernement belge le grave reproche de n'avoir pas mis obstacle à cette guerre de francs-tireurs, bien qu'il en eût le moyen [1]. » (P. 5.) Dans le corps du *Livre Blanc*, l'accusation d'insti-

---

(1) Pour justifier ce reproche, le Mémoire d'introduction se réfère aux *Anlagen 33, 51, 52, 53* et *D. 42, 43* et *48*. Il sera question plus loin de la plupart de ces *Anlagen*.

gation et de complicité est même nettement formulée, notamment aux pages 122 et 236. Le dessein d'incriminer le Gouvernement belge ressort même du libellé du titre des rapports du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin, relatifs au « combat » populaire *belge* de Dinant et aux « soulèvements » populaires *belges* d'Aerschot, d'Andenne et de Louvain. Si l'on a inséré chaque fois dans le titre de ces rapports le mot « belge », c'est dans l'intention manifeste de préparer le terrain à l'imputation dirigée contre le Gouvernement d'avoir organisé lui-même ou d'avoir, tout au moins, toléré la résistance armée de la population.

Cette accusation ne résiste pas à l'examen des faits. Elle tend, en donnant à la soi-disant résistance armée de la population belge un caractère national et général, à démontrer la nécessité de l'effusion effroyable de sang dont l'Histoire ne cessera — aucun doute n'est permis à cet égard — de faire un éternel grief aux armées impériales.

Il ne suffit pas, en vérité, que le *Livre Blanc* accuse le Gouvernement belge de n'avoir pas organisé la guerre populaire dans les conditions de légalité prescrites, pour que soit établi le fait préalable à toute discussion sur la responsabilité de ce Gouvernement, à savoir si des actes d'hostilité ont été commis par la population belge contre les troupes allemandes. Dans les pages qui précèdent, on a, pour la facilité, supposé ce fait établi. On montrera dans la suite combien sont insuffisantes les preuves invoquées par le Gouvernement impérial et combien la réalité des faits, telle qu'elle est révélée par les enquêtes des Commissions belge et anglaise, s'accorde peu avec la thèse exposée dans le *Livre Blanc*.

*
* *

Il est certes fort douteux que le Gouvernement belge, à moins de s'y être préparé avant la guerre, eût eu le temps, au milieu des soucis majeurs que lui causait l'agression allemande, d'organiser une « guerre populaire » conformément à l'article 1 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Plusieurs semaines eussent certainement été nécessaires, étant données les circonstances où se trouvait le pays, pour mettre sur pied semblable organisation (1).

Mais le Gouvernement belge a-t-il songé un seul instant à pareille entreprise? A-t-il, tout au moins, approuvé ou toléré une guerre de « francs-tireurs » née spontanément?

Le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* soutient que « le Gouvernement belge, méconnaissant complètement ses devoirs, a lâché les brides aux passions insensées de la population » (p. 6) et exprime l'opinion que « c'eût été certainement chose facile pour lui de donner à ses agents, tels que les bourgmestres, les soldats, les membres de la garde civique, les instructions nécessaires à l'effet d'apaiser l'excitation passionnée et artificiellement provoquée de la population » (p. 5).

Dans son désir d'instruire celle-ci de ses devoirs et dans ses efforts pour la

(1) On peut se faire une idée de la complication de pareille entreprise en songeant aux difficultés auxquelles s'est heurté le Gouvernement belge pour munir de signes distinctifs et d'armes la garde civique non active appelée à l'activité le 5 août 1914 (Voir p. 12). Et cependant, d'une part, les effectifs de cette garde sont relativement peu nombreux : ils forment un total d'environ 100.000 hommes, la force des unités ne pouvant, en principe, être supérieure à 20 hommes par 1.000 habitants; d'autre part, le Gouvernement était libéré du souci de procéder, au dernier moment, à la désignation des chefs des unités, chacune de celles-ci étant, en tout temps, pourvue de cadres réguliers.

dissuader de commettre des actes d'hostilité contre l'armée allemande, le Gouvernement belge est allé bien au delà de ce que le *Livre Blanc* considère qu'il eût été nécessaire qu'il fît dans ce but.

Dès le 4 août 1914, par une circulaire envoyée à toutes les administrations communales du pays, le Ministre de l'Intérieur, M. Berryer, a rappelé à celles-ci, pour que nul n'en ignore, les principes consacrés par la Convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et par le Règlement qui y est annexé. Le texte de cette circulaire est reproduit *in extenso* aux pages 395 et suivantes du présent volume.

S'adressant directement à la population, le Ministre de l'Intérieur a, d'autre part, fait publier chaque jour, dès le début des hostilités, par la voie de la presse de tous les partis, dans le pays entier, en grands caractères et en bonne place, l'avis suivant :

AUX CIVILS

« Le Ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

« De ne pas combattre;

« De ne proférer ni injures ni menaces;

« De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres, afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation;

« Si les soldats occupent pour se défendre une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré;

« L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et condamne, car il pourrait servir de prétexte à une répression sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente, des femmes et des enfants. »

Peu de temps avant la prise d'Anvers, le 30 septembre 1914, le Ministre de l'Intérieur adressa encore, à toutes les communes des régions non encore occupées du pays, une circulaire en français, flamand et allemand, contenant les mêmes recommandations.

Le Gouvernement a, au surplus, rencontré pour le soutenir dans ses efforts tendant à détourner la population d'actes inspirés par la violente irritation qu'elle ressentait contre l'envahisseur, violateur de la foi jurée, du territoire national, la collaboration la plus efficace chez les administrations communales du pays tout entier. Usant de leur autorité et de leur influence sur les esprits, elles prescrivirent à la population, généralement à l'aide de proclamations ou de quelque autre façon, de s'abstenir de tout acte d'hostilité, ou bien, ce qui est mieux encore, elles conseillèrent aux habitants ou leur ordonnèrent de déposer les armes aux maisons communales ou aux bureaux de police.

Les autorités allemandes n'ignorent rien de ces faits; de toutes parts, les affiches placardées par les soins des administrations communales ont dû frapper les regards des officiers allemands. Mais l'évidence même est sans effet sur les opinions préconçues des membres du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin. A Louvain, affirment-ils, « la direction de la révolte traîtresse doit s'être trouvée entre les mains d'une Administration supérieure ». Ils ne craignent même pas d'écrire que « le Gouvernement belge n'a jamais osé parler lui-même de la participation (en vêtements

civils) de corps de troupes régulières de l'armée belge à cette action » (p. 236). A Aerschot, « la famille du bourgmestre a pris part aux hostilités » ; cette participation prouve, est-il ajouté, combien méthodiquement les autorités belges s'associent à ces entreprises traîtresses, hélas! si fréquentes (p. 92). A Andenne, écrit le baron von Langermann, dont le témoignage est reproduit dans le *Livre Blanc* sans commentaire ni réserve, on découvrit « chez le bourgmestre, d'après ce qui nous fut rapporté ultérieurement (*sic*), un écrit duquel il ressort que l'attaque de la population avait été préparée jusque dans ses moindres détails » (p. 109). Quant au combat populaire de Dinant, c'est avec l'*aide du Gouvernement belge lui-même* qu'il doit avoir été organisé (p. 122). Cette conclusion est tirée, notamment, du fait que l'on aurait trouvé à Dinant des mitrailleuses. La pensée n'est pas venue aux enquêteurs de Berlin que ces engins, à supposer que l'on en ait réellement découvert dans la ville, pouvaient avoir été installés par les troupes françaises qui occupèrent la ville pendant plusieurs jours et l'avaient mise en état de défense.

Les autorités allemandes pénétrant dans la ville de Liége ont certainement lu les affiches placardées dès le 5 août par le bourgmestre de la ville, lesquelles reproduisaient textuellement la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 4 août. Cette circulaire contenait ce passage :

« A plus forte raison, les habitants du pays seront-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus, même aux soldats ; ces actes sont notamment : employer du poison ou des armes empoisonnées; tuer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur; tuer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion. »

Une affiche de M. Max, bourgmestre de Bruxelles, était ainsi rédigée :

ARMES A FEU

« Les lois de la guerre interdisant à la population civile de prendre part aux hostilités et toutes les dérogations à cette règle pouvant entraîner des représailles, beaucoup de mes concitoyens m'ont exprimé le désir de se débarrasser des armes à feu qu'ils possèdent.

« Ces armes peuvent être déposées dans les commissariats de police, où il en sera délivré récépissé.

« Elles seront mises en sûreté à l'arsenal central d'Anvers et seront restituées à leurs propriétaires après la fin des hostilités.

« Bruxelles, le 12 août 1914. »

L'une des premières mesures prises par les commandants allemands a été d'ailleurs de répéter la même prescription, en l'accompagnant de menaces de mort.

Et cependant, cette mesure d'extrême prudence a été exploitée officiellement contre le Gouvernement belge!

Le *Livre Blanc* s'abstient, il est vrai, de reproduire dans le Mémoire d'introduction rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères et dans les quatre rapports du Bureau Militaire d'Enquête, l'accusation lancée, au mois d'août 1914, sous forme de communiqués officiels, contre le Gouvernement belge d'avoir organisé *des dépôts d'armes où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné.* La perfidie dépassait réellement les bornes, mais on n'a pas entièrement renoncé,

semble-t-il, à en faire usage. « Dans la maison communale d'Acoz », imprime le *Livre Blanc* (*Anlage 44*), « on a trouvé plusieurs caisses de dynamite, quelques centaines de fusils et des cartouches en paquets; sur chaque paquet était inscrit le nom du citoyen auquel les cartouches étaient destinées ». Cette constatation a été faite par des sous-officiers et soldats et est insérée dans le rapport du capitaine de cavalerie Lüdke. Les rédacteurs du *Livre Blanc* n'ont pas cru de leur devoir d'indiquer, par une note ou un commentaire, que les soldats et l'officier se sont, sincèrement peut-être, mais manifestement trompés. Serait-il injuste de conclure qu'ils prennent la responsabilité de la calomnie?

* * *

Par un arrêté royal en date du 5 août 1914, la garde civique non active de toutes les communes du royaume fut appelée à l'activité. A la différence du conseiller de tribunal de guerre Dr Grasshoff, auteur de l'ouvrage *Belgiens Schuld* (1) et membre lui-même, semble-t-il (*D. Anlagen 38* et *46*), du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin (2) dont le *Livre Blanc*, à l'exception des six pages du Mémoire d'introduction rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères, est l'œuvre, le Gouvernement allemand ne fait pas de cette mesure un grief au Gouvernement belge. On n'a pas osé, dans une publication officielle, s'élever contre un acte dont la légalité n'est, en effet, pas contestable (3).

Mais le *Livre Blanc*, qui ne fait d'ailleurs jamais de distinction entre la garde civique active et la garde civique non active, dénonce cependant à de très fréquentes reprises l'intervention de la garde civique — sans préciser autrement — dans l'organisation de la résistance de la population civile et dans les combats eux-mêmes. C'est sur cette action de la garde civique que le Gouvernement allemand paraît fonder principalement l'accusation qu'il lance contre le Gouvernement belge d'avoir incité ou laissé inciter la population à la lutte contre les troupes allemandes. C'est ainsi qu'on lit dans le Mémoire même d'introduction, rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères, du *Livre Blanc* qu' « apparemment des membres de la garde civique, sans uniforme ni insignes, ont pris part aux opérations des francs-tireurs » (p. 3). Un habitant de Chiny aurait déclaré que, le 9 août, les « gardes civiles » (*sic*) étaient venus dans la localité et avaient instruit d'une façon détaillée les habitants dans le maniement des armes et dans la manière de défendre le village (*Anlage 52*). Dans le rapport qui ouvre le chapitre relatif à l'incendie de Louvain, le Bureau Militaire d'Enquête allemand émet l'avis que la direction de la révolte devait reposer dans les mains d'une autorité supérieure (*eine höhere Stelle*), que tout indique qu'il s'agissait d'une organisation officielle (*behördliche*) et incrimine « le chef — dont le siège officiel était établi à Louvain — de ce que l'on appelle la garde civique »

(1) Georg Reimer, éditeur à Berlin. Une traduction française de cet ouvrage a été publiée, sous le titre de « La Belgique coupable. Une Réponse à M. le professeur Waxweiler ». Berlin, Georg Reimer, et Berne, Max Drechsel, 1915.

(2) Des témoins, comparaissant à Berlin devant le Bureau Militaire institué au Ministère de la Guerre, ont été entendus au nom de ce bureau par le Dr Grasshoff, fonctionnaire audit Ministère, assisté seulement d'un greffier. Lors même que le Dr Grasshoff ne revêtirait pas formellement la qualité de membre du Bureau Militaire d'Enquête, il n'en est pas moins initié complètement aux travaux de ce bureau, ainsi que chaque page de son livre l'atteste.

(3) Il convenait de signaler l'attitude du Dr Grasshoff (Voir p. 44 de l'édition allemande et p. 42 de l'édition française de son livre), à côté de la réserve observée sur ce point par les rédacteurs du *Livre Blanc*.

d'avoir dirigé l'organisation du « soulèvement » auquel n'auraient pris part que des gens en civil (entre autres des jeunes gens étrangers à la ville, dépourvus d'insignes, et des soldats transformés en civils). Il ajoute que « les méfaits de la garde civique sont, par le cas classique de Louvain, dévoilés devant le monde civilisé » (p. 236). Le général von Boehn, qui commandait les troupes allemandes se trouvant le 25 août et les jours suivants à Louvain, déclare de son côté, que « le noyau de toutes ces bandes de francs-tireurs était formé par la garde civique ayant manifestement à sa tête le commandant de Louvain, dont la malle fut saisie à l'Hôtel Métropole » (*D. Anlage 1*) (1).

Il paraît nécessaire, en présence de la confusion d'idées régnant chez les autorités allemandes au sujet de la garde civique belge, de donner ci-dessous quelques éclaircissements au sujet de l'organisation de cette institution. Il sera ainsi fait justice, en même temps, des critiques qui ont été soulevées dans la presse et la littérature allemandes à propos de l'appel à l'activité de la garde civique non active.

*
* *

La garde civique, établie par la Constitution et chargée, en vertu des différentes lois qui se sont succédé depuis 1830, de la double mission de veiller au maintien de l'ordre et des lois et à la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, est active, à moins d'une disposition contraire du Gouvernement, dans les localités de plus de 10.000 habitants, ainsi que dans celles qui sont fortifiées ou dominées par une forteresse; dans les autres localités, elle est inactive et ne devient active qu'en vertu d'un appel à l'activité émanant du Roi.

Il eût été inconcevable que le Gouvernement, disposant de cet élément de la force publique, négligeât d'y recourir à l'heure où le pays allait traverser la crise la plus grave de son existence.

Les gardes civiques actives furent donc convoquées et les gardes civiques non

---

(1) Quels sont les éléments d'appréciation sur lesquels se base la conviction des membres du Bureau Militaire et du général von Boehn que la garde civique aurait joué un rôle prépondérant dans l'organisation de la « révolte » de Louvain ? Le chef de « ce qu'on appelle la garde civique » se serait, d'après le rapport du Bureau Militaire, encore trouvé à Louvain immédiatement avant que le soulèvement n'éclate ; le mouvement aurait ensuite commencé par l'envoi à Louvain de jeunes gens non disciplinés et non munis d'insignes, lesquels se seraient, avec les soldats transformés en civils, cachés dans les maisons pour tirer, au moment propice, sans être vus, sur les troupes allemandes, apparemment en train de se retirer (p. 236). La veuve d'un médecin dont le nom n'est pas révélé aurait émis l'opinion que les tireurs étaient des membres de la garde civique (*D. Anlage 30*). Un employé de banque, également anonyme, aurait exprimé le même avis, ajoutant que, le 25 août, vers 3 heures de l'après-midi, des gardes civiques forcèrent, sous menace de mort, l'accès des maisons, que les bourgeois de la ville ne voulaient pas que l'on tirât traîtreusement sur les troupes allemandes, mais que les chefs de la garde civique les contraignirent à le tolérer (*D. Anlage 45*). Le lieutenant Brandt a saisi chez le bourgmestre de Winghe-Saint-Georges un écrit du Gouvernement belge ordonnant la « mobilisation » de la garde civique, ainsi que des listes de membres de cette garde. Il ne put, cependant, rapporte-t-il, procéder à l'arrestation d'aucun de ces membres, non point parce que presque tous les villageois avaient fui, comme l'assurait le bourgmestre, mais parce que, d'après ce qu'il suppose, les habitants mâles ont été convoqués à Louvain où une concentration de ces « troupes » devait avoir lieu ! (*D. Anlage 48*.) Enfin, le général von Boehn assure, d'après ce que des habitants de Louvain auraient déclaré, qu'un certain nombre de jeunes gens que l'on n'avait jamais vus dans la ville et qui étaient vêtus en ouvriers, bien qu'ils n'appartinssent certainement pas à la classe ouvrière, se seraient trouvés à Louvain : ces jeunes gens, selon le général, se seraient joints à la garde civique. Un autre argument destiné à incriminer la garde civique, et d'un caractère non moins spéculatif, consiste à dire qu'il est clair qu'une troupe qui est habituellement en costume civil conserve facilement ce costume ou le reprend, lorsque cela lui paraît opportun. C'est le général von Boehn lui-même qui fait cette remarque en la faisant suivre immédiatement de ces mots : « Louvain était manifestement le centre de cette

actives furent appelées à l'activité. Ces mesures s'imposaient, ne fût-ce que pour maintenir l'ordre et la sécurité et, entre autres, pour assurer, en toute éventualité, la protection des personnes et des biens des nationaux allemands. Dans les pays en état de guerre où n'existe pas semblable institution, on voit, d'habitude, se constituer spontanément des gardes bourgeoises pour assurer ce service de police. Il convient de remarquer que la mise sur le pied d'activité des gardes civiques non actives n'avait ni le caractère ni les proportions d'une levée en masse de la population. Les effectifs de ces gardes ne représentent, en principe, que 2 °/₀ au maximum de la population et s'élèvent au total à environ 100.000 hommes pour la Belgique entière. Le recrutement des gardes civiques non actives est assuré par l'inscription des hommes réunissant les conditions requises sur les listes tenues à cet effet par les administrations communales et revisées annuellement. L'organisation de ces gardes est essentiellement communale ; les unités constituées dans chaque commune et dont la force varie d'une section de 20 hommes à une compagnie de 150 hommes (cadres non compris) ne sont pas groupées en unités régionales. Elles sont pourvues en tous temps de cadres réguliers. Comme, de par son institution même, la garde civique a pour mission, non seulement de maintenir l'ordre public, mais aussi de veiller à la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, et, qu'à ce titre, elle constitue une milice, le Gouvernement, sans préjuger en aucune manière si l'autorité militaire utiliserait les gardes civiques — et spécialement celles appelées récemment à l'activité — à des opérations de guerre, avait le devoir d'aviser à ce que les membres de ces gardes fussent en règle avec les prescriptions du Règlement annexé à la IVe Convention de La Haye.

En ce qui concerne les gardes civiques actives, dont les membres portent des uniformes complets et reçoivent une instruction militaire, aucune mesure spéciale n'avait à être prise à cette fin [1]. Comme il en était autrement des membres des gardes civiques non actives, un arrêté royal les concernant fut pris le 5 août 1914, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

---

organisation qui était ici le mieux réalisée parce que le commandant se trouvait sur place. » (*D. Anlage 1*, p. 242, al. 9.)

On se demande vainement ce qui a pu induire les autorités allemandes à croire que le chef de « ce qu'on appelle la garde civique » avait son siège à Louvain. Il n'y a pas, en Belgique, de « chef » de la garde civique ; il existe, par contre, dans le pays quatre commandants supérieurs de la garde civique. Le commandant supérieur des gardes civiques des provinces de Brabant et d'Anvers, le lieutenant général de Coune, a son siège officiel à Bruxelles ; il ne s'est trouvé à Louvain à aucun moment depuis le début de la guerre. La garde civique de Louvain fut licenciée et désarmée le 19 août, à 7 heures du matin ; le même jour ses armes et équipements furent expédiés à Anvers. Comment admettre qu'un « soulèvement » aurait pu, dans ces conditions, être organisé à Louvain par une « autorité supérieure » sans que les chefs militaires allemands, installés depuis le 19 août à Louvain, se soient aperçus de rien ? Il y a lieu de s'étonner, au surplus, que le nom de ce commandant, qui aurait joué un rôle si important, ne soit pas mentionné. — On peut négliger complètement les assertions de la veuve du médecin et de l'employé de banque qui n'ont pas été appelés à témoigner devant les enquêteurs allemands et dont les noms ne sont pas révélés. — L'écrit trouvé à Winghe-Saint-Georges était relatif à l'appel à l'activité de la garde civique non active ; le lieutenant Brandt fait preuve d'ignorance et s'inspire de préventions lorsqu'il émet la supposition que les habitants mâles du village avaient été convoqués à Louvain. L'organisation des gardes civiques non actives est essentiellement communale ; les unités formées dans chaque commune ne sont pas groupées en unités régionales. — Aucun habitant de Louvain n'est venu attester personnellement par son témoignage que des gens étrangers à la ville s'étaient joints à la garde civique de Louvain ; du moins le *Livre Blanc* ne contient-il aucune déposition en ce sens. Il n'est, certes, pas douteux que les rédacteurs de cette publication n'auraient pas manqué de produire un semblable témoignage s'ils s'étaient trouvés en mesure de le faire. Le général von Boehn s'est formé une opinion sur ce point d'après des racontars sans consistance. Un de ces racontars est rapporté dans la déposition du capitaine Josephson (*D. Anlage 34*) (Voir aussi p. 94 et suivantes du présent volume).

(1) L'effectif total des gardes civiques actives est de 44.000 hommes environ.

Publié au *Moniteur Belge* du 6 août, le texte de cet arrêté était ainsi conçu :

« Vu les articles 4 et 82 de la loi du 9 septembre 1897 ;

« Revu Nos arrêtés déterminant les villes ou communes du pays où la garde civique est active;

« Revu les arrêtés déterminant les différents uniformes de la garde civique;

« Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la défense nationale comme dans l'intérêt de l'ordre public, d'appeler à l'activité toutes les gardes civiques non actives;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1. — La garde civique non active de toutes les communes du Royaume est appelée à l'activité.

« Art. 2. — Les hommes composant les gardes civiques appelées à l'activité par le présent arrêté, porteront d'une manière apparente, comme signes distinctifs :

« 1° Au bras gauche, un brassard aux couleurs nationales;

« 2° A la coiffure, une cocarde aux mêmes couleurs.

« Art. 3. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Donné à Bruxelles, le 5 août 1914.

« Albert. »

Le même jour (5 août), le Ministre de l'Intérieur, de qui la garde civique relevait encore à ce moment, lançait à tous les Gouverneurs de province une circulaire conçue dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans l'intérêt de la défense nationale comme de l'ordre et de la sûreté publics, un arrêté royal du 5 août 1914 appelle à l'activité toutes les gardes civiques non actives du Royaume.

« Les milices citoyennes dont il s'agit auront à pourvoir provisoirement elles-mêmes à leur armement.

« D'autre part, les hommes appelés n'étant point pourvus d'uniformes porteront de préférence la blouse bleue et comme signes distinctifs :

« 1° Au bras gauche, un brassard aux couleurs nationales;

« 2° A la coiffure, une cocarde aux mêmes couleurs.

« Le port de ces insignes est absolument obligatoire pour que les intéressés puissent bénéficier, le cas échéant, des lois et des droits de la guerre.

« Pour pouvoir jouir des mêmes avantages, il faut également que les membres des corps dont il s'agit aient à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés; qu'ils portent les armes ouvertement et se conforment dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre.

« Les insignes précités vous parviendront incessamment par les soins de mon Département pour être répartis dans les différentes communes de votre province.

« Il convient de ne pas perdre de vue que, d'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou les rencontres, ne sont jamais permis à ceux qui ne font pas partie ni de l'armée, ni de la garde civique, ni des corps de volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif.

« L'oubli de ces règles importantes non seulement exposerait les individus ou

les petits groupes isolés qui poseraient ces actes d'hostilité sans avoir le caractère de belligérant à une répression sommaire, mais il pourrait servir de prétexte à des représailles atteignant toute la population.

« J'ai d'ailleurs déjà rappelé ces diverses prescriptions dans une circulaire d'hier aux administrations communales, et il importe d'y attirer spécialement l'attention des populations. »

La circulaire du 4 août rappelée dans le dernier alinéa a déjà été mentionnée ci-dessus; son texte complet est reproduit aux pages 395 et suivantes.

La double mention, dans les considérants de l'arrêté royal et de la circulaire ministérielle du 5 août, de l'intérêt de la défense nationale et de l'intérêt de l'ordre public, rappelait les deux missions légales de la garde civique et correspondait exactement à la pensée du Gouvernement qui, en mettant sur pied cette force publique, avait en vue d'assurer le maintien de l'ordre par l'organisation de patrouilles, et de permettre à l'autorité militaire, en chargeant éventuellement la garde civique non active de services de garnison ou de certains services de l'arrière, d'alléger d'autant la tâche de l'armée et de faire contribuer la garde, dans ces limites restreintes, à la défense nationale.

L'intention du Gouvernement ressort plus clairement encore du fait qu'il n'a pas proposé, le 4 août 1914, aux Chambres législatives la mobilisation de la garde civique, comme la Constitution l'y autorisait, précisément parce que, non mobilisée, elle restait, tout au moins jusqu'à la proclamation éventuelle de l'état de siège, à la disposition des autorités civiles pour le maintien de l'ordre public.

L'arrêté royal du 8 août imposa le port obligatoire de la blouse bleue et insiste derechef sur l'obligation de porter les armes d'une manière apparente. Voici son texte :

« Vu l'article 72 de la loi du 9 septembre 1897;

« Revu Notre arrêté du 5 août 1914, appelant à l'activité la garde civique non active de toutes les communes du Royaume et déterminant les signes distinctifs à porter d'une manière distincte par les hommes faisant partie de ces unités;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1. — Le port de la blouse bleue est obligatoire pour les membres de la garde civique non active appelée à l'activité par l'arrêté royal du 5 août 1914.

« Art. 2. — Les armes utilisées par les membres des unités précitées doivent être portées d'une manière apparente.

« Art. 3. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Donné en Notre Quartier Général, le 8 août 1914.

« Albert. »

La circulaire du Ministre de l'Intérieur du 8 août porte cet arrêté à la connaissance des Gouverneurs de province et en prescrit l'exécution; elle s'exprime comme suit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un arrêté royal, du 8 août 1914, rend obligatoire le port de la blouse bleue pour les membres de la garde civique non active récemment appelée à l'activité par arrêté royal du 5 août dernier.

« J'attire également votre attention sur l'article 2 de l'arrêté dont il s'agit, prescrivant que les armes utilisées par les membres des unités précitées doivent être

portées d'une manière apparente, c'est-à-dire visibles par l'ennemi. L'emploi d'armes cachées, telles que revolver, poignard, etc., ne peut, dès lors, être admis comme arme principale.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, porter sans retard ces prescriptions à la connaissance des communes de votre province.

« *Le Ministre,*

« Paul Berryer. »

En déterminant les insignes distinctifs que devaient porter les gardes civiques appelés à l'activité et en insistant sur le caractère strictement obligatoire du port de ces insignes, en rappelant, en outre — notamment dans la circulaire du 5 août ci-dessus reproduite — les autres conditions qu'impose la IVe Convention de La Haye aux milices et corps de volontaires qui prétendent bénéficier des lois et droits de la guerre, à savoir le port apparent des armes, la nécessité d'un chef responsable et l'observance des lois et coutumes de la guerre, le Gouvernement interdisait, par le fait même, toute action militaire, quelle qu'elle soit, à la garde civique, aussi longtemps que ces diverses conditions ne seraient pas strictement remplies.

Ainsi qu'il a déjà été dit ci-dessus, la circulaire ministérielle du 5 août n'était, elle-même, sur ce point, que la reproduction textuelle d'un passage de la circulaire du 4 août, adressée par le Ministre de l'Intérieur à toutes les administrations communales du pays.

Il n'est pas contestable que, ces diverses conditions étant réunies, il eût été absolument licite que les membres de ces gardes civiques participassent à des opérations militaires. On peut ajouter que la précision des termes des divers arrêtés royaux et circulaires ministérielles exclut toute possibilité de méprise sur leur signification. Les arrêtés et circulaires des 4 et 5 août sont parvenus entre les mains des autorités de la presque totalité des communes belges. Les deux actes du 8 août, eux-mêmes, qui ne faisaient, sauf en ce qu'ils rendaient obligatoire le port de la blouse bleue, que confirmer des instructions antérieures, ont également été reçus dans l'immense majorité des communes.

La détermination des insignes distinctifs que devaient porter les membres de ces gardes était nécessaire du moment que la garde civique non active était appelée à l'activité, les services que l'on se proposait de lui demander dussent-ils se borner à l'accomplissement d'une mission de police. De par son statut légal, la garde civique pouvait, en effet, être utilisée aussi dans l'intérêt de la défense du territoire; il y avait lieu d'admettre que l'ennemi ne l'ignorait pas et il convenait d'agir en conséquence. Il fallait donc éviter, avant tout, que les troupes allemandes ne vinssent à se trouver en contact avec des patrouilles de gardes civiques non munis d'insignes distinctifs.

Aussi les arrêtés royaux et les circulaires ministérielles qui spécifient ces insignes ne dénotent-ils pas que le Gouvernement belge aurait eu, à un moment quelconque, l'intention de faire participer ces gardes civiques à des combats, pas plus que la décision, qu'il prit au même moment, de militariser les agents et préposés des Eaux et Forêts et ceux des Douanes et Accises ne manifestait la volonté de distraire ces agents de leurs fonctions propres.

*
* *

En fait, l'autorité militaire n'utilisa jamais les membres des gardes civiques récemment appelées à l'activité pour des opérations de guerre, ni même pour des services auxiliaires de l'armée. Avant de les utiliser à un service quelconque, elle manifesta clairement que son intention était de les confiner dans la mission de veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité.

En effet, aussitôt après les arrêtés des 5 et 8 août, le Gouvernement belge, tandis qu'il se mettait en mesure de procurer à toutes les gardes civiques du Royaume appelées à l'activité les insignes distinctifs *sans lesquels il leur était interdit de s'armer*, prit le soin de notifier au Gouvernement allemand, par l'intermédiaire du Ministre d'Espagne à Bruxelles et de l'Ambassadeur d'Espagne à Berlin, chargé de la protection des intérêts belges en Allemagne, ses décisions au sujet de l'appel à l'activité des gardes civiques non actives du Royaume, en même temps qu'au sujet de la militarisation des agents et préposés des Eaux et Forêts et de ceux des Douanes et Accises.

L'autorité militaire qui, en vertu de l'état de siège, était substituée aux autorités civiles pour tout ce qui concerne le maintien de l'ordre et la police, et qui avait pris, en conséquence, le commandement des gardes civiques, fut informée par le Ministre de l'Intérieur, à la date du 8 août, de cette notification diplomatique; il fut entendu qu'elle serait avisée télégraphiquement à partir de quel moment l'effet utile de la notification pourrait se réaliser.

Le 12 août, le Ministre de l'Intérieur, ayant reçu avis que la notification des décisions du Gouvernement belge avait été faite au Gouvernement impérial, transmit cette information à l'autorité militaire. Celle-ci lui manifesta aussitôt l'intention de n'utiliser les gardes civiques non actives que pour l'accomplissement de leur mission de police et de défense de l'ordre et de la sécurité publique.

Le 13 août, le Ministre de l'Intérieur envoyait à ce sujet aux Gouverneurs de province le télégramme reproduit ci-dessous et destiné à être transmis aux administrations communales, qui, même sous le régime de l'état de siège, conservaient dans leurs attributions, par délégation des Gouverneurs militaires, tout ce qui concernait le maintien de l'ordre et de la police :

« Il y a lieu de notifier d'urgence aux administrations communales qu'il résulte d'une communication du Ministre de la Guerre qu'il n'est pas dans les intentions des autorités militaires d'utiliser actuellement à un service de guerre les gardes civiques non actives appelées récemment à l'activité et que, en conséquence, il y a lieu pour elles de se renfermer dans leur mission de police et de défense de l'ordre et de la sécurité publique. »

Il résulte de ce qui précède que le Gouvernement belge a su éviter, grâce aux mesures de précautions prises, tout reproche en ce qui concerne l'appel à l'activité de la garde civique non active, tant au point de vue du droit des gens qu'à celui de sa responsabilité envers ses nationaux.

Afin d'éviter cependant, jusqu'à la possibilité d'un contact entre les troupes ennemies et les gardes civiques qui venaient d'être appelées à l'activité, le Ministre de l'Intérieur adressa encore télégraphiquement aux Gouverneurs de province, à la date du 18 août, la circulaire suivante :

« Par mon télégramme du 13 août, je vous faisais connaître qu'il résultait

d'une communication du Ministre de la Guerre qu'il n'est pas dans les intentions des autorités militaires d'utiliser actuellement à un service de guerre les gardes civiques non actives appelées récemment à l'activité et qu'il y a lieu pour elles de se renfermer dans leur mission de police et de défense de l'ordre et de la sécurité publique.

« Il résulte, par voie de conséquence, de ces instructions, que la blouse et les insignes visés par mes circulaires des 5 et 8 août 1914, ne doivent être portés que pour l'accomplissement de cette mission de police et seulement dans les régions du pays non occupées ou non directement menacées par l'ennemi.

« Il en résulte, de même, que tout port d'armes apparentes ou non doit être évité dans les parties du pays où un conflit armé avec l'ennemi peut être redouté.

« Les infractions à ces règles pourraient avoir les conséquences les plus fâcheuses tant pour les gardes appelés à l'activité que pour l'ensemble de la population civile. »

Cette précaution était utile, parce que le Gouvernement belge n'avait déjà que trop de preuves, à ce moment, du mépris de ses ennemis pour les prescriptions des Conventions de La Haye. Il en était ainsi arrivé à redouter que les chefs des armées allemandes ne se refusent, ainsi qu'ils le firent pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 (1), à considérer la blouse bleue et le brassard comme des signes suffisamment distinctifs au sens de l'article 1 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. Ce refus eût été, à la vérité, complètement injustifié, la blouse bleue n'étant pas l'habit ordinaire des paysans belges, mais l'uniforme historique des patriotes de la Révolution brabançonne et de la Révolution de 1830.

*
* *

Les instructions données par le Gouvernement furent exécutées scrupuleusement. Aucune des gardes civiques appelées à l'activité le 5 août ne participa, de quelque manière et sur quelque point du territoire que ce fût, à des faits de guerre. Le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* le constate lui-même formellement (p. 3). Mais loin de rapprocher le fait que les troupes allemandes n'entrèrent jamais en contact avec des gardes civiques portant la blouse bleue, le brassard et la cocarde tricolores des mesures prises par le Gouvernement belge pour que ce contact fût évité, les rédacteurs du Mémoire affirment que des membres de la garde civique ont pris part, en civil, aux opérations des francs-tireurs (p. 3) (2). Ils en viennent, par un raisonnement vraiment déconcertant, à voir dans l'attitude d'extrême prudence du Gouvernement belge un indice de duplicité. « Si », est-il écrit dans ce Mémoire, rédigé au Département Impérial des Affaires étrangères et interprétant la pensée du Gouvernement allemand, « le Gouvernement belge a prétendu, dans une communication transmise au Gouvernement allemand par l'intermédiaire d'une Puissance neutre, qu'il avait pris les mesures appropriées (3), cela prouve seulement qu'il aurait

(1) Voir le Manuel du grand État-Major allemand, *Kriegsbrauch im Landkriege*, p. 7, note.

(2) Le Rapport du Bureau Militaire allemand relatif aux événements de Louvain accuse même, on l'a vu plus haut (p. 10), la garde civique d'avoir organisé dans cette ville le « soulèvement » (p. 236). Le général von Boehn, commandant des forces allemandes à Louvain, va jusqu'à dire que la garde civique constituait le noyau des bandes de francs-tireurs (p. 242).

(3) Distribution d'insignes et désignation de chefs responsables.

été à même de se conformer aux conditions indiquées ; en tout cas, dans les régions traversées par les troupes allemandes, de semblables mesures n'ont pas été mises à exécution (p. 3). »

Le *Livre Blanc* laisse donc entendre que si le Gouvernement belge n'a pas mis à exécution lesdites mesures, alors qu'il l'aurait pu, c'est vraisemblablement qu'il ne l'a pas voulu, se promettant, sans doute, de tirer un profit d'autant plus grand des attaques insidieuses de la population, qu'il avait, par sa communication au Gouvernement allemand, endormi la défiance de l'ennemi. Cette interprétation de la pensée du Gouvernement allemand est confirmée par cette autre assertion déjà signalée plus haut du *Livre Blanc*, et figurant, elle aussi, dans le Mémoire du Département des Affaires Étrangères, à savoir que le Gouvernement belge n'a pas empêché la guerre des francs-tireurs, bien qu'il l'aurait pu, « car c'eût été certainement chose facile pour lui de donner les instructions nécessaires à ses organes tels que les bourgmestres, les soldats, les membres de la garde civique, à l'effet de refréner l'excitation passionnée et artificiellement suscitée de la population » (p. 5).

Il suffit, pour répondre à ces insinuations, de rappeler que toutes les prescriptions du Gouvernement belge concernant le rôle à remplir et l'attitude à observer par les gardes civiques sont dominées par la règle fondamentale, constamment répétée dès le début du mois d'août, qui leur interdit de prendre part aux hostilités sans être munis de leurs insignes et sans porter les armes d'une manière apparente (Voir notamment les circulaires ministérielles des 4, 5 et 8 août 1914).

D'ailleurs, si le Gouvernement belge, en appelant à l'activité la garde civique non active, s'était livré au double jeu qu'on semble vouloir lui reprocher, il est bien évident qu'il eût favorisé par tous les moyens le renforcement des effectifs de cette garde, dont l'appel à l'activité lui aurait, en quelque sorte, servi à dissimuler une levée en masse de la population.

Or, bien loin d'agir dans ce sens, le Gouvernement, par une circulaire du 11 août, signée par le Ministre de l'Intérieur et adressée aux Gouverneurs de province, donnait des instructions par lesquelles il s'opposait à ce que des volontaires soient admis dans les rangs de la garde civique. Voici le texte de cette circulaire :

« Il résulte de nombreuses demandes qui me parviennent que dans un grand nombre de communes des citoyens désirent entrer comme volontaires dans les corps de la garde civique non active récemment appelée à l'activité par Arrêté Royal du 5 août 1914.

« Il n'est pas possible en ce moment de saisir les juridictions contentieuses des engagements que les intéressés désirent contracter.

« Toutefois, dans le but d'utiliser les services patriotiques offerts par les intéressés, il conviendrait de conseiller aux administrations communales la création de corps auxiliaires de police, n'ayant pas le caractère de belligérants, dans lesquels pourraient être incorporés tous les hommes de bonne volonté qui désirent en faire partie.

« Ces corps d'auxiliaires pourraient agir concurremment avec la garde civique pour l'accomplissement des différents *services de police* dont elle pourrait être chargée.

« *Le Ministre,*

« Paul Berryer. »

Comment admettre que le Gouvernement belge se serait laissé arrêter par un scrupule de légalité s'il avait eu l'intention de fomenter une « guerre populaire » dans des conditions ne répondant pas aux prescriptions du droit international? Comment admettre qu'il aurait fait dévier les bonnes volontés s'offrant à lui vers des corps auxiliaires de police dont les membres n'ont pas le caractère de belligérants?

On s'explique, par contre, fort bien qu'il ait hésité à recevoir dans la garde civique, qui pouvait être appelée éventuellement par l'autorité militaire à un service de guerre auxiliaire, des engagements qui n'étaient pas réguliers au sens strict de la loi. On s'explique aussi que, lorsque l'autorité militaire eut formellement déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'utiliser les gardes civiques non actives récemment appelées à l'activité à un service de guerre, mais de les renfermer strictement et uniquement dans leur mission de police et de défense de l'ordre et de la sécurité publique (1), le Gouvernement belge, se départissant de la rigueur du principe énoncé dans la circulaire du 11 août, ait autorisé désormais de semblables engagements. Cette décision montre, au demeurant, il y a lieu de le faire remarquer en passant, que l'impossibilité légale de recevoir des engagements de ce genre n'était pas absolue : le Gouvernement ne se serait, certes, pas laissé arrêter par cette impossibilité s'il avait eu l'intention d'organiser une guerre de « francs-tireurs ».

Et cependant, le Gouvernement belge, qui n'a même pas songé à créer des corps de volontaires réunissant les conditions spécifiées dans l'article 1 du Règlement de La Haye, qui s'est borné à appeler à l'activité la milice aux effectifs restreints que constitue la garde civique (2), s'interdisant même, avant qu'intervînt la décision de l'autorité militaire rappelée ci-dessus, de donner plus de consistance à ces effectifs en y adjoignant un certain nombre de volontaires, ce Gouvernement aurait, au dire du *Livre Blanc* allemand, toléré et même favorisé la constitution de bandes de francs-tireurs ne répondant à aucune condition de légalité et dont la garde civique, sans uniformes ni insignes, aurait formé le noyau (p. 3, 5, 236 et 242) ! Pareille organisation aurait fonctionné mieux que partout ailleurs à Louvain parce que dans cette ville se serait trouvé le siège officiel du chef de la garde civique (p. 236 et 242). « Les méfaits de la garde civique », ainsi conclut, on le sait, le rapport du Bureau Militaire d'Enquête, « sont, par le cas classique de Louvain, dévoilés devant le monde civilisé tout entier (3). »

Au monde civilisé, pris à témoin par le *Livre Blanc,* le Gouvernement belge dénonce les procédés de discussion du Gouvernement allemand.

* * *

(1) Voir, p. 16, le télégramme adressé le 13 août à ce sujet par le Ministre de l'Intérieur aux Gouverneurs de province.

(2) Il s'agit, bien entendu, ici de la garde civique non active en temps de paix. On sait que, dans leurs considérations sur le rôle de la garde civique belge, les auteurs du *Livre Blanc* ne distinguent pas entre la garde non active et la garde active. Certains corps de cette dernière, dont les membres portent des uniformes complets, ont pris part aux opérations de guerre.

(3) Il importe de ne pas perdre de vue que ces extravagances ne sont pas extraites des dépositions de l'un ou de l'autre officier subalterne ; elles figurent soit dans le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc,* rédigé au Département des Affaires Étrangères, soit dans le rapport d'ensemble du Bureau Militaire d'Enquête allemand relatif à Louvain, soit dans la partie finale, présentée comme avis motivé (*Gutachten*), de la déposition du général von Boehn, commandant le IX$^e$ corps d'armée de réserve (*D. Anlage 1*, p. 241 et 242). Une importance toute particulière doit être attribuée à cette déposition, qui, en raison de la qualité de son auteur, figure en tête des cinquante documents-annexes du chapitre du *Livre Blanc* relatif aux événements de Louvain.

Le *Livre Blanc* soutient, on l'a déjà dit, que des soldats belges en civil ont pris part à la « guerre populaire ». Dans le Mémoire d'introduction, rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères, l'accusation est énoncée dans des termes peu catégoriques et dans une forme presque dubitative; le Mémoire se borne, en effet, à dire qu' « apparemment (*anscheinend*), des militaires belges ont participé en vêtements civils et sans porter des insignes militaires aux opérations des francs-tireurs » (p. 3). Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête relatif aux événements de Louvain est, par contre, absolument formel et assure que « des soldats belges transformés en civils se sont cachés dans les maisons pour tirer de là, au moment propice et sans être vus, sur les troupes allemandes apparemment en retraite ». Il ne craint même pas d'aller jusqu'à affirmer que « le Gouvernement belge n'a jamais osé parler lui-même de la participation de corps de troupes régulières de l'armée belge à cette action » (p. 236) [1]. Le général d'infanterie von Boehn, commandant le IX$^{e}$ corps d'armée de réserve, qui se trouvait à Louvain à l'époque du « soulèvement populaire », affirme à diverses reprises dans sa déposition (*D. Anlage 1*) que parmi les « francs-tireurs » se trouvaient beaucoup de soldats habillés en bourgeois, comme des médailles d'identité et des pièces d'uniformes portées sous les vêtements civils auraient permis de l'établir (p. 240, 241 et 242). Dans le but de donner plus de vraisemblance à cette allégation, le général rapporte qu'on a trouvé assez souvent, dans le combat, à côté du havresac vide de soldats belges, un uniforme, mais pas de cadavre; « le propriétaire s'était sans nul doute éloigné en civil ». Il dit aussi que dans des sacs de soldats morts on aurait découvert des costumes civils, notamment des habits religieux. Dans un ordre d'idées analogue il raconte qu'un groupe de douze ecclésiastiques aurait fait feu sur une patrouille allemande; lorsque ces hommes eurent été arrêtés, on constata qu'ils portaient des médailles d'identité, du linge et des bottes militaires [2] (Voir aussi les *Anlagen D 8, 19* et *38*). Le capitaine Karge, commandant le détachement de gendarmerie de campagne du II$^{e}$ corps d'armée, assure avoir entendu raconter que des soldats belges avaient été renvoyés dans leurs foyers pour y combattre en civil contre les Allemands (*A. Anlage 3*, p. 98). Un professeur d'école normale (*Seminarlehrer*) d'Aerschot aurait dit à Karge que les bourgeois de la ville avaient accueilli chez eux et habillé en civil des soldats belges fugitifs; qu'il était hors de doute que ces soldats s'étaient joints à la garde civique et que l'attaque avait ensuite été entreprise en commun (p. 100).

En réponse à l'audacieuse assertion du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin concernant la participation « d'un corps de troupes régulières de l'armée belge » la prétendue « insurrection » de la population de Louvain, participation dont le Gouvernement belge n'aurait jamais osé dire un seul mot, le Gouvernement du Roi déclare de la manière la plus formelle qu'*à aucun moment de la campagne* et notamment pendant les actions autour d'Anvers, des opérations de quelque nature qu'elles soient n'ont été tentées de concert entre l'armée belge et des détachements de soldats

---

(1) La traduction française autorisée du *Livre Blanc* allemand s'exprime sur ce point comme suit : « Jamais le Gouvernement belge lui-même n'a osé dire un seul mot de cette participation d'un corps de troupes régulières de l'armée belge. » (P. 10.)

(2) Cette histoire ridicule, rapportée par le maréchal des logis Predöhl et incorporée sans aucune réserve par le général von Boehn dans la partie finale qualifiée de *Gutachten* (avis d'expert) de sa déposition, trouve en elle-même son démenti. En effet, traduits en conseil de guerre, les douze soldats déguisés en ecclésiastiques auraient été acquittés *parce qu'il avait été impossible d'établir lequel d'entre eux avait tiré* (p. 242) !

revêtus d'effets civils et qui, aidés de bourgeois, auraient agi dans les régions occupées par l'armée allemande.

Quant aux allégations du *Livre Blanc* relatives à la présence de soldats belges en arrière des lignes allemandes, elles appellent les remarques suivantes : *a*) la présence, en arrière des lignes ennemies, de soldats belges isolés n'a rien qui doive surprendre ; toutes les armées en retraite laissent des traînards qui, en pays ami, revêtent des habits civils afin de ne pas se rendre ; *b*) la découverte, après des combats, de sacs et d'uniformes abandonnés peut s'expliquer de la même manière.

La présence d'effets civils dans des sacs de soldats morts provient de ce que beaucoup de réservistes portaient, en prévision des intempéries, des sous-vêtements civils, tels que des gilets ou des camisoles, sous les effets militaires.

A maintes reprises, des vêtements civils, parfois même féminins, ont été trouvés sur des prisonniers allemands. On n'a voulu voir dans ce fait que le résultat des pillages effectués en Belgique.

Les considérations qui précèdent sont d'ordre général. En ce qui concerne, en particulier, les événements dont la ville de Louvain a été le théâtre, les témoins affirment avec unanimité qu'il ne s'est, à leur connaissance, pas produit d'actes d'hostilité dans cette ville contre les troupes allemandes. Les traînards isolés qui auraient pu se trouver derrière les lignes allemandes à Louvain ne peuvent donc — pas plus que les habitants — être incriminés. Une constatation positive donne à cette affirmation un caractère irréfutable : la liste des personnes massacrées par les Allemands à Louvain et dont les corps ont pu être identifiés (ce qui est le cas de presque tous) ne contient le nom d'aucun soldat (Voir le document n° 31 de la section III du chapitre V de la deuxième partie du présent volume). Au surplus, les autorités allemandes n'ont fait connaître les inscriptions (noms et numéros matricules) d'aucune des médailles d'identité soi-disant trouvées sur les prétendus soldats en civil qui auraient fait le coup de feu à Louvain ou ailleurs contre les troupes allemandes.

*
* *

Le *Livre Blanc*, à l'effet de démontrer que l'appui du Gouvernement belge était acquis aux « francs-tireurs », laisse entendre, on le sait, que ces derniers disposaient de mitrailleuses.

Le Mémoire d'introduction rédigé au Département des Affaires Étrangères se garde, à la vérité, d'émettre une thèse aussi osée. Cette thèse est, par contre, soutenue dans les rapports du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin sur les événements d'Andenne (p. 107), de Dinant (p. 122) et de Louvain (p. 234) ainsi que dans un certain nombre d'annexes (Voir notamment *Anlage 25* [Tintigny], *A. Anlage 5* [Aerschot], *B. Anlage 3* [Andenne], *C. Anlage 2* [Dinant], *D. Anlagen 2, 29, 37, 38, 40, 42, 46, 49* [Louvain]).

Les constatations soi-disant faites, sauf celle dont il est question à l'*Anlage C 2* (il y est affirmé qu'à Dinant des mitrailleuses étaient installées dans une maison de coin) [1], ne sont autre chose que des suppositions et des déductions. Le rapport du Bureau Militaire de Berlin relatif aux événements de Louvain, lui-même, ose seulement avancer que « les coups de feu résonnaient à certains endroits comme si des mitrailleuses étaient employées » (p. 234). Et cependant le major von Klewitz assure que,

(1) Voir p. 9.

le 26 août au matin, une ligne de balles fut relevée sur la porte de la gare de Louvain ([1]), d'où il conclut que les civils ont fait usage de mitrailleuses contre les troupes allemandes (*D. Anlage 2*). Les autres témoins, pas plus à Louvain qu'à Aerschot et à Andenne, n'ont *vu* des mitrailleuses entre les mains des « francs-tireurs », ils en ont seulement entendu ou cru entendre le crépitement caractéristique. Tel est, entre autres, le cas du capitaine von Esmarch (*D. Anlage 46*) qui a entendu distinctement le tac-tac de mitrailleuses ; les balles volaient en grande quantité autour de lui. Le capitaine Schæfer rapporte que l'on racontait communément à Louvain qu'une mitrailleuse était installée *dans le clocher de l'église* ([2]) ; bien que le feu de cette mitrailleuse ait duré, avec des interruptions, quelques heures, Schæfer néglige de dire si la rumeur s'est trouvée confirmée dans la suite, et le tribunal de la 18e division de réserve qui a reçu sa déposition ne semble pas s'en être inquiété davantage (*D. Anlage 49*). La principale déposition du chapitre de Louvain, celle du général von Boehn, commandant le IXe corps d'armée de réserve (*D. Anlage 1*), et celle du major von Manteuffel ([3]), commandant de la 15e commandanture d'étapes mobile (*D. Anlage 3*), ne font aucune mention de mitrailleuses, bien que ces dépositions comprennent une partie spéciale dans laquelle les deux officiers s'expriment à titre d'experts (*gutachtlich*). — Un seul témoin, le sous-lieutenant Lindeiner (von Wildau), *croit* avoir *observé* à Tintigny (près d'Arlon), à 20 pas de lui, un civil manœuvrant, à une fenêtre du premier étage d'une maison, une mitrailleuse (*Anlage 25*). Il le croit même *avec certitude* (*sic*), mais il ressort des propres termes dont il se sert que l'officier n'est pas sûr d'avoir bien vu ([4]).

Le système se révèle clairement : on n'ose affirmer catégoriquement, mais on compte bénéficier du doute semé dans les esprits à l'aide de déclarations imprécises et d'insinuations.

Toutes ces allégations, il est à peine besoin de le dire, ne reposent, en effet, sur rien. L'armée belge ne disposait, au début de la guerre, que d'un nombre très limité de mitrailleuses ; elle n'en a confié aucune aux prétendus « francs-tireurs ».

Les Allemands n'ont d'ailleurs découvert aucune mitrailleuse au cours des perquisitions qu'ils firent dans les maisons, pas plus qu'ils n'en ont trouvé dans les décombres des immeubles incendiés (Voir, par exemple, p. 246 du *Livre Blanc*). Ils se sont, eux-mêmes, servis, dans certaines localités, de mitrailleuses contre la population civile et disent la vérité — mais une partie seulement de la vérité — en affirmant qu'ils en ont perçu le bruit, notamment à Louvain et à Andenne. Il convient, au surplus, de remarquer que la manœuvre des mitrailleuses exige un apprentissage.

L'emploi par les civils de grenades et de bombes à main est également dénoncé dans divers passages du *Livre Blanc*. Absurde en elle-même, cette accusation est réduite à néant par le fait que l'armée belge de campagne elle-même ne possédait en 1914 aucun engin de ce genre.

*
* *

Quoi que fasse le Gouvernement belge, il voit ses intentions méconnues et travesties. En dépit des mesures qu'il a prises ou qui ont été prises sur son initiative, et dont aucune n'est restée ignorée des autorités allemandes, le Département Impérial

(1) Cette affirmation est absolument fausse.
(2) Il ne précise pas autrement.
(3) Voir p. 321 de ce volume.
(4) Voir ci-dessus l'indication d'autres annexes dans lesquelles il est question de mitrailleuses.

des Affaires Étrangères, interprète de la pensée du Gouvernement allemand, se juge en droit de formuler comme suit, dans le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc,* son arrêt de condamnation : « Le Gouvernement belge porte ainsi la pleine responsabilité de l'épouvantable dette de sang qui pèse sur la Belgique. » (P. 5.)

Qu'il soit permis de rappeler ici que la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 a posé en principe que le seul but légitime de la guerre est l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi. De Moltke, s'insurgeant dans sa correspondance avec le professeur Bluntschli contre cette conception, soutient, par contre, que toutes les ressources du pays ennemi — finances, voies ferrées, subsistances — *et même le prestige de son Gouvernement* doivent être attaquées ([1]). C'est évidemment de ce programme d'action que s'est inspiré le Gouvernement allemand : il importe de ne pas le perdre de vue en jugeant la campagne de calomnies qu'il a entreprise contre le Gouvernement belge.

A nulle remontrance, cependant, ce dernier ne pouvait légitimement moins s'attendre de la part du Gouvernement allemand, qu'à celle d'avoir omis telle ou telle précaution dans la préparation de la défense du pays. Le *Livre Blanc* s'exprime à ce propos de la manière suivante :

« Le Gouvernement belge a compté depuis des années avec l'éventualité d'être, au moment où une guerre franco-allemande éclaterait, impliqué dans les événements de la guerre ; la préparation de sa mobilisation a, ainsi qu'il est prouvé, commencé au moins une semaine avant l'entrée de l'armée allemande en Belgique. Le Gouvernement était, pour cette raison, pleinement en mesure de munir sa population civile, pour autant qu'il voulût s'en servir dans des combats, d'insignes militaires et de désigner des chefs responsables pour elle. » (P. 3.)

Le Gouvernement impérial allemand était garant de la neutralité de la Belgique et avait, un an encore avant la guerre, donné à la Commission du budget du Reichstag des assurances formelles de son intention de respecter ses engagements ([2]). Une partie de l'opinion belge a même fondé sur la foi due aux Traités son opposition au développement de l'organisation militaire en Belgique. Et c'est ce même Gouvernement qui, dans le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc,* fait entendre au Gouvernement belge qu'il n'a qu'à s'en prendre à lui-même d'avoir eu trop de confiance dans sa parole!

---

(1) Rappelant cette discussion, le Manuel du grand État-Major allemand fait sienne l'opinion du feld-maréchal de Moltke (p. 2, note).

(2) Séance du 29 avril 1913.

## CHAPITRE II

# ACCUSATIONS CONTRE LA POPULATION CIVILE BELGE

---

## SECTION I

### *Actes d'hostilité.*

D'après un article publié dans une Revue allemande par S. Exc. M. Bode, directeur général des Musées Royaux de Berlin, 26.000 maisons auraient été, en Belgique, détruites ou endommagées. On peut admettre avec certitude que ce chiffre n'est pas supérieur au nombre des édifices qui ont eu à souffrir réellement de l'invasion allemande. M. Bode n'établit pas de distinction entre les maisons détruites au cours de combats et de bombardements ou, en général, pour des raisons d'ordre militaire et celles qui ont été livrées aux flammes à titre de « représailles ». Mais, d'une part, les bombardements des villes d'Anvers, de Liége et de Namur ont été de peu de durée et ont causé, relativement, peu de dégâts, et les destructions opérées par le génie belge ont été, sauf aux alentours d'Anvers, très peu considérables. D'autre part, sur le territoire de la ville de Louvain et des communes voisines de Kessel-Loo, Corbeek-Loo, Hérent et Héverlé, 2.117 maisons ont été incendiées en dehors de toute nécessité militaire [1]. De ces deux constatations on peut déduire que les 26.000 maisons endommagées l'ont été, en immense majorité, sous prétexte de châtiments pour la prétendue guerre de « francs-tireurs » imputée si injustement à la population civile belge.

Le Gouvernement du Roi n'a reçu de source belge des indications précises au sujet du nombre des maisons détruites qu'en ce qui concerne quatre des neuf provinces du pays. D'après les relevés qu'il possède, ce nombre serait de 5.833 maisons détruites pour le Brabant, de 5.243 pour la province de Namur, de 3.553 pour la province d'Anvers et de 3.444 pour la province de Liége, soit, au total, de 18.073 maisons détruites pour ces quatre provinces. Pour des raisons évidentes, le Gouvernement belge n'est pas en situation de garantir l'exactitude absolue de ces relevés qui n'ont d'ailleurs pas pu être établis dans les diverses provinces d'après une méthode uniforme. Un grand nombre de maisons ont encore été détruites à titre de « représailles », surtout dans la province du Luxembourg, ainsi que dans le Hainaut et dans la Flandre orientale. Le Limbourg a été relativement ménagé. Les

---

(1) Les chiffres sont respectivement, pour chacune des communes citées, de 1.120, 461, 129, 312 et 95 maisons incendiées.

destructions dans la Flandre occidentale paraissent dues, presque exclusivement, à des bombardements et à des raisons d'ordre militaire.

Près de 5.000 Belges non combattants, dont plusieurs centaines de femmes, de vieillards et d'enfants, ont été mis à mort, dans la presque totalité des cas sans enquête ni jugement, par les troupes allemandes.

Près de 5.000 civils tués et une vingtaine de mille maisons incendiées, tel est donc le bilan des opérations de la plus forte armée du monde contre les populations inoffensives de la Belgique.

En outre, des milliers de Belges ont été envoyés à titre de prisonniers civils en Allemagne. Des violences de toutes sortes et des pillages ont été commis sur tous les points du pays sous l'œil indulgent des officiers, sinon avec leur complicité ou par leurs ordres. Des simulacres d'exécution ont eu lieu en grand nombre.

Le Gouvernement allemand allègue, pour justifier ces forfaits, la résistance armée, non conforme au droit des gens, de la population civile. Il ose soutenir notamment, dans le *Livre Blanc,* le fait réellement extraordinaire d'un combat livré par les habitants de Dinant (*Volkskampf*) contre les troupes allemandes massées à l'est de la ville (p. 117) et veut faire croire au « soulèvement » de la population (*Volksaufstand*) d'Aerschot (p. 91), d'Andenne (p. 107) et de Louvain (p. 233) contre les troupes occupant ces villes.

*
* *

Les documents sur lesquels s'appuie le Bureau Militaire de Berlin ont pour auteurs des officiers commandant les unités qui se sont si tristement signalées en Belgique ainsi que des sous-officiers et des soldats. Les déclarations des uns et des autres ont été, en grande partie, provoquées après coup par le désir d'atténuer l'indignation qu'avaient suscitée dans le monde entier les faits de Visé, de Battice, de Herve, de Dinant, d'Andenne, de Namur, de Louvain, d'Aerschot, de Termonde et de tant d'autres bourgs et villages.

On peut s'en rendre compte par l'examen de l'époque à laquelle ont été rédigés ou semblent avoir été rédigés — car un certain nombre d'entre eux ne sont pas datés — les documents-annexes (*Anlagen*) qui figurent dans le *Livre Blanc.* Après l'élimination des *Anlagen 1, C 74* et *D 56,* contenant des cartes et une déposition non datée et d'une époque indéterminable, les deux cent neuf documents restants peuvent être répartis en deux catégories. La première, comptant soixante documents, comprend des extraits de journaux de campagne et des rapports militaires datés des mois d'août et de septembre 1914 ou ne portant pas de date, ainsi qu'une vingtaine de dépositions datées du mois de septembre, dont quinze sont relatives à l'incendie de Louvain. La plupart de ces documents ont été, on peut l'admettre, rédigés immédiatement après les événements ou peu de temps après, aussitôt que les circonstances le permirent. Leur rédaction peut être considérée comme due à l'initiative propre des autorités allemandes, ce qui est cependant loin d'être certain en ce qui concerne une partie d'entre eux. Adopter ce point de vue, c'est faire très large part au caractère spontané de l'action allemande : c'est notamment résoudre dans le sens de la négative la question de savoir si l'enquête ordonnée en septembre sur les événements de Louvain par le Gouverneur général de la Belgique occupée, le Baron von der Goltz, doit ou ne doit pas être attribuée à des considérations de politique extérieure. Il est incontestable que le contraire pourrait être soutenu à l'aide d'arguments

fort sérieux [1]. Au surplus, la rédaction d'un très grand nombre de documents de la première catégorie devait se faire nécessairement en tout état de cause. Les documents de la seconde catégorie, au nombre de cent quarante-neuf, dont la plupart sont des dépositions d'officiers et de soldats, ont une date postérieure au mois de septembre 1914. On est fondé à penser que leur rédaction a été provoquée par la nécessité où s'est trouvée l'Allemagne de réagir contre l'indignation soulevée dans le monde par ses procédés de guerre. La distinction ci-dessus est basée sur le fait que c'est durant le mois d'août, essentiellement, que des « représailles » ont été exercées contre la population civile, tandis que les mesures prises par les autorités allemandes à partir du mois de septembre répondent, tout au moins d'une manière générale, à des mobiles d'ordre plus spécialement militaire [2]. Bien que n'étant pas d'une rigueur absolue, cette classification répond incontestablement, dans l'ensemble, à la réalité des faits.

Des documents-annexes du rapport du Bureau Militaire de Berlin relatif aux événements d'Aerschot, quatre sont datés de novembre 1914 et un de janvier 1915; les quatre dépositions annexées au rapport concernant les massacres d'Andenne datent de novembre, de décembre et de janvier. Quant aux faits de Dinant, l'enquête, sous forme d'interrogatoire de témoins, n'a en réalité commencé qu'en décembre : elle se compose de 71 documents, dont un seul est daté de novembre, 10 de décembre 1914, 9 de janvier, 22 de février et 29 de mars 1915. Les 16 autres documents, abstraction faite du rapport général, qui font partie du dossier relatif à l'incendie et aux massacres de Dinant, comprennent, à l'exception d'une déposition non datée, uniquement des extraits de journaux de campagne et des rapports militaires rédigés, semble-t-il, immédiatement après les événements. L'enquête au sujet des événements de Louvain ordonnée par le Gouverneur général, Baron von der Goltz, eut lieu du 17 au 27 septembre 1914. Après un mois et demi d'interruption, les interrogatoires furent repris subitement au milieu de novembre, sous la pression, sans aucun doute, de l'opinion publique universelle. Les dépositions reçues au cours de l'enquête de septembre constituaient déjà, en effet, un exposé étendu de l'attitude des troupes allemandes à Louvain, attitude déclarée exemplaire par le major von Klewitz (*D. Anlage 2*). La deuxième enquête se prolongea jusqu'en mars 1915; elle comprend 32 documents sur les cinquante annexes du rapport du Bureau Militaire concernant l'incendie de la ville.

De la constatation que près des trois quarts des documents contenus dans le *Livre Blanc* sont d'une date éloignée de plus d'un mois des événements auxquels ils se rapportent et que plus d'un tiers d'entre eux — 74 exactement — n'ont été rédigés qu'en 1915, on peut conclure que les procédés de guerre mis en œuvre par l'armée allemande en Belgique n'ont pas causé d'émotion en Allemagne. Éduquée à l'idée qu'en temps de guerre tout moyen est légitime pour faire triompher la cause allemande, l'opinion publique n'a rien trouvé de choquant à leur caractère impi-

---

(1) Le Bureau Militaire d'Enquête exprime l'opinion que si la punition infligée à Louvain a eu un grand retentissement, c'est principalement parce que les adversaires du peuple allemand et surtout le Gouvernement belge ont, par la presse, par leurs représentants diplomatiques et par des commissaires envoyés de toutes parts, *répandu dans le monde des nouvelles de nature à indisposer l'opinion publique contre les Allemands* (p. 233).

(2) Certaines « représailles » se sont encore produites, au mois de septembre et même d'octobre 1914, dans quelques localités, notamment à Termonde : mais, tandis qu'aucun document du *Livre Blanc* ne se réfère au pillage et à l'incendie de cette ville, un très petit nombre de documents seulement se rapportent aux autres faits survenus pendant ces deux mois (ce sont ceux qui font l'objet des trois *Anlagen 49, 50* et *66*).

toyable. Il a fallu que parvienne dans l'Empire l'écho de l'indignation soulevée dans les pays étrangers au conflit, pour que les autorités allemandes, prises au dépourvu, aient songé à justifier leurs agissements; aucun doute ne peut exister à cet égard, sauf, peut-être, en ce qui concerne les événements de Louvain.

Les trois quarts, ou à peu près, des documents publiés dans le *Livre Blanc*, répondent ainsi à la nécessité pour l'Allemagne de se défendre. Plusieurs des dépositions datées de septembre 1914 et relatives à l'incendie de Louvain — dont l'horreur semble avoir frappé les esprits, même en Allemagne — trahissent d'ailleurs visiblement, elles aussi, la préoccupation des autorités allemandes, non seulement d'établir les faits, mais celle, également, de se disculper. Aussi convient-il de ne reconnaître d'autre valeur à la majeure partie des documents du *Livre Blanc* que celle qui, en matière répressive, s'attache aux déclarations de la défense ; la plupart d'entre eux ne sont pas des procès-verbaux impartiaux mais des plaidoyers.

*
* *

Ces documents portent bien souvent en eux-mêmes le cachet de la fantaisie et de l'invraisemblance. En dépit de leur caractère manifestement tendancieux, le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin semble les avoir acceptés sans examen objectif et avec le ferme propos de ratifier tous et chacun des actes commis en Belgique par les troupes allemandes.

Comment admettre, par exemple, l'existence à Aerschot d'un complot contre la vie du plus haut officier allemand de la place, alors que la ville était occupée depuis le matin par des troupes innombrables, que la population était désarmée depuis plusieurs jours et se trouvait dans l'impossibilité de se réunir et de se concerter? Il y a lieu de remarquer que la version donnée par le Bureau Militaire de Berlin est bien différente de la première version allemande. Il ne s'agit plus seulement de mettre en cause le fils du bourgmestre qui, au moment du sac de la ville, était accusé d'avoir assassiné le commandant de la place. L'autorité allemande s'est rendue compte, sans doute, de l'insuffisance de cette accusation, démentie d'ailleurs de la manière la plus catégorique, pour justifier la dévastation et le pillage systématique de la ville d'Aerschot, ainsi que le massacre de 150 de ses habitants, parmi lesquels le bourgmestre, son frère et son fils. Pour justifier l'exécution de ces malheureux dont un certain nombre furent choisis au hasard du sort, elle formule aujourd'hui une accusation générale contre la population de la ville. « La complicité de toute la famille du bourgmestre montre », dit le *Livre Blanc* (p. 92), « combien méthodiquement (*planmässig*) les autorités belges s'associaient (*mitwirkten*) aux entreprises traîtresses de ce genre — hélas! si fréquentes — contre les troupes allemandes. »

A Louvain, de même, « la direction de la révolte traîtresse doit s'être trouvée entre les mains d'une administration supérieure. Tout indique que les autorités sont intervenues dans son organisation. C'est à Louvain que se trouvait le siège officiel du chef de ce qu'on appelle la garde civique. Immédiatement avant la révolte ce chef était encore dans la ville et le mouvement commença ensuite par l'envoi à Louvain de jeunes gens non disciplinés et dépourvus d'insignes, qui se cachèrent dans les maisons avec les soldats transformés en civils, pour faire feu au moment propice, sans être vus, sur les troupes allemandes apparemment en train de se retirer. Le

Gouvernement belge n'a, lui-même, jamais osé parler de la participation de corps de troupes régulières de l'armée belge à cette action. Il s'agit de l'acte perfide de francs-tireurs qui trouvèrent chez la population l'accueil le plus empressé et un abri. Les méfaits de la garde civique sont, par le cas classique de Louvain, dévoilés devant le monde civilisé tout entier » (p. 236).

Il est inutile d'insister sur la conception vraiment déconcertante qu'après huit mois d'études et d'investigations sur place, les autorités allemandes se font encore de l'institution de la garde civique : le passage reproduit ci-dessus n'est pas extrait, en effet, d'une quelconque déposition, mais figure dans le rapport sur les événements de Louvain, rédigé par le Bureau Militaire d'Enquête lui-même (1).

Quoi qu'il en soit, c'est la population de Louvain qui a dû pâtir : d'après les renseignements recueillis par la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant, 2.117 immeubles ont été incendiés à Louvain et dans les communes suburbaines de Kessel-Loo, Corbeek-Loo, Hérent et Héverlé et plus de 200 civils y ont été tués.

Si, ce dont le *Livre Blanc* fait un reproche à la Commission d'Enquête belge, celle-ci a rapporté le 31 août 1914 le récit, placé entièrement entre guillemets, d'un témoin d'après lequel la ville entière aurait été détruite, cette même Commission a, dès le 10 septembre, dans son troisième rapport, constaté, s'exprimant cette fois en son nom propre, qu'une partie seulement de la ville avait été incendiée. Au demeurant, l'Empereur Guillaume, dans son télégramme adressé le 4 septembre 1914 au Président de la République des États-Unis d'Amérique, n'a-t-il pas déploré, lui-même, la destruction de la ville, à l'exception de son bel Hôtel de Ville (2) !

Le *Livre Blanc* s'abstient de donner aucune indication globale précise au sujet des dégâts causés à Louvain par les Allemands, mais il déclare que si une partie « comparativement petite » de la ville seulement a eu à souffrir du feu, c'est grâce à l'esprit de sacrifice des troupes allemandes, dont le dévouement s'est appliqué à circonscrire le brasier..... que la nécessité — qui ne connaît pas de loi — les avait sans doute obligées à allumer simultanément sur plusieurs points de la ville, ainsi que cela paraît établi.

En ce qui concerne les massacres qui ont ensanglanté la ville d'Andenne, il importe de rapporter ici la lettre que l'autorité militaire adressait de Namur, sous la signature du lieutenant-colonel von Eulwege, aux *Pax-Informationen* et qui était ainsi conçue (Voir *Frankfurter Zeitung* du 6 janvier 1915 et la brochure du Père Duhr *Der Lügengeist im Völkerkrieg*, p. 62) : « Mes enquêtes personnelles très précises auprès des personnes les plus diverses n'ont donné aucun fondement à l'histoire du curé d'Andenne, qui aurait excité la population à un combat de rue. Chacun, à Andenne, fait un récit différent des événements du 20 août 1914; et cela se comprend aisément, attendu que la plupart des habitants n'ont vu que peu de chose du combat proprement dit, s'étant réfugiés, de peur, dans les caves. »

Le *Livre Blanc* ne fait aucune allusion à cette déclaration, datée du 8 décembre

---

(1) Voir p. 11.

(2) Dans son 5e rapport, daté du 25 septembre 1914, la Commission belge a évalué à 894, sans compter les Halles Universitaires et le Palais de Justice, le nombre des maisons incendiées sur le territoire de la ville de Louvain seule; ce nombre est, en réalité, on le sait, de 1.120. Il est permis, en présence des accusations allemandes, de signaler à cette occasion la modération dont a fait preuve la Commission d'Enquête en fixant son estimation.

1914, mais il rapporte, par contre, la déposition faite le 21 novembre par le major von Polentz : « Qu'il s'agissait d'une affaire bien préparée à l'avance, à laquelle participa presque toute la population (*fast die ganze Bevölkerung*) de la ville d'Andenne et de ses faubourgs », affirme cet officier, « cela ressort du fait que, rien que par le jet d'eau bouillante, 100 — cent — de mes hommes furent blessés. » (P. 110.) D'après von Eulwege, la plupart des habitants n'ont vu que peu de chose du combat parce qu'ils étaient bloqués dans leurs caves, tandis que von Polentz accuse presque tous ces mêmes habitants d'avoir participé au soulèvement populaire!

Semblables désaccords se trouvent fréquemment dans les rapports de source allemande relatifs à des événements dont la Belgique fut le sanglant théâtre. Mais l'article publié dans la *Gazette de Francfort* du 6 janvier 1915 — édition du soir — sous le titre : *La Nuit d'Andenne* et dont l'objet spécial était de disculper le curé d'Andenne, est réellement typique à cet égard. Le journal dément dans cet article une relation insérée dans son numéro du 8 septembre 1914 et qui lui avait été adressée par « un juriste connu de Francfort » ; ce correspondant lui avait, « avec une entière bonne foi », spécifie le journal, écrit, d'après ce qu'on lui avait rapporté, que le curé d'Andenne avait parcouru les rues de la ville avec une sonnette, pour donner ainsi le signal du combat! Voilà donc un homme de loi connu, habitué, semble-t-il, à peser la valeur d'un témoignage, qui accepte sans contrôle cette invraisemblable histoire et n'hésite pas à en affirmer, par écrit et en quelque sorte publiquement, l'exactitude! Que faut-il penser de la crédulité des simples soldats allemands, lorsque l'on voit l'idée fixe du « franc-tireur » annihiler à ce point le sens critique d'un juriste? Que d'autres légendes s'évanouiront à la lumière de la vérité lorsque, la paix rétablie, chacun pourra parler librement et sans crainte!

Selon le *Livre Blanc*, la population de la ville de Dinant aurait pendant trois ou même quatre jours tenu en échec des forces de l'effectif d'un corps d'armée entier, appartenant à l'armée la mieux organisée du monde, avec une opiniâtreté telle qu'il fallut recourir au bombardement d'un certain nombre de maisons pour en venir à bout (p. 121) (1). Si le fait était exact, il n'en existerait guère de plus stupéfiant, car Dinant ne comptait que 7.700 habitants, dont un certain nombre avaient fui au moment de la sanglante rencontre du 15 août 1914 entre les troupes françaises et allemandes. Que s'est-il passé en réalité à Dinant? La ville, établie sur les deux rives de la Meuse, fut d'abord occupée par des forces militaires françaises qui la mirent en état de défense. Un premier engagement y eut lieu le 15 août : après avoir réussi à prendre pied sur la rive droite, les troupes allemandes en furent repoussées. Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête institué au Ministère de la Guerre prussien affirme que le 17 août les troupes ennemies s'étaient retirées sur la rive gauche de la Meuse et que, dès ce moment, Dinant et ses faubourgs de Leffe et Les Rivages étaient libres de troupes régulières ennemies (p. 117). Cette erreur est d'une grande importance pour la juste appréciation de la valeur probante du rapport allemand, car c'est d'elle que part l'argumentation qui va permettre d'incriminer la population civile. Or, le rapport allemand signale lui-même, quelques lignes plus loin, qu'une reconnaissance allemande ayant poussé, le 21 août, jusqu'au cœur de Dinant, y trouva le pont occupé par l'armée ennemie (p. 117). Il résulte de renseignements de source militaire fran-

(1) L'incendie méthodique de la ville a suivi.

çaise, publiés dans la note n° 128 du Bureau Documentaire Belge (1), que ce sont des patrouilles et avant-postes français qui ont, entre le 16 et le 23 août, tenu en respect, en agissant sur la rive droite, les pointes de reconnaissance allemandes poussées, à plusieurs reprises, jusque dans la ville de Dinant et ses faubourgs. Il est donc faux de mettre ces actes de guerre régulière au compte de la population civile; en les imputant à celle-ci et en exerçant sur elle les terribles « représailles » collectives dont la révélation a frappé le monde de stupeur, les chefs des troupes allemandes se sont rendus coupables d'un crime abominable dont les dépositions insérées dans le *Livre Blanc* ne parviendront pas à atténuer l'horreur. La liste des victimes *identifiées* du massacre de Dinant comporte six cent six noms, c'est-à-dire environ 8 °/o de la population totale de la ville (2). Il faut noter qu'un nombre indéterminé de personnes blessées plus ou moins légèrement ont réussi à échapper à la mort. Parmi les tués figurent 71 personnes du sexe féminin, 39 enfants des deux sexes âgés de moins de seize ans et 34 personnes dépassant l'âge de soixante-dix ans. Ces chiffres ne figurent dans aucune des 116 pages du *Livre Blanc* consacrées aux massacres, au sac et à l'incendie de Dinant. N'est-ce pas l'aveu que leur énormité a effrayé les Allemands eux-mêmes, qui les passent délibérément sous silence, au risque de voir contester, une fois de plus, au *Livre Blanc* le caractère d'impartialité dont ses rédacteurs se sont évertués à lui donner l'apparence?

Le rapport de M. Tschoffen, procureur du Roi à Dinant, qui fut emmené en Allemagne comme prisonnier civil et détenu pendant trois mois à la prison de Cassel, contient le passage suivant :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Les Allemands *avouent* qu'il n'y a pas eu de francs-tireurs à Dinant.

« A Cassel, le directeur de la prison me déclara : « Les autorités militaires à « Berlin sont maintenant convaincues que personne n'a tiré à Dinant. » J'ignore naturellement ce qui lui a permis de faire cette affirmation.

« Second aveu : Le général von Longchamp, gouverneur militaire de la province de Namur, me parlant des événements de Dinant, me dit textuellement : « Il résulte « d'une enquête que j'ai faite qu'aucun civil n'a tiré à Dinant. Mais il y a peut-être eu « des Français, déguisés en civils, qui ont tiré. Et puis, dans l'entraînement du combat, « on va parfois plus loin qu'il ne faut. »

« J'ajoute que je n'ai trouvé personne à Dinant pour me donner le moindre indice que cette hypothèse relative aux soldats français eût un fondement quelconque d'exactitude. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ces aveux sont lettre morte pour les rédacteurs du *Livre Blanc,* qui persévèrent imperturbablement dans leur thèse. Leurs affirmations concernant les autres villes et villages belges, théâtres de « représailles » allemandes, ne sont pas moins sujettes à caution que celles dont le gouverneur allemand de Namur, installé dans le pays depuis plusieurs mois et mieux placé que les enquêteurs de Berlin pour émettre un jugement fondé sur les événements du mois d'août 1914, n'a pu s'empêcher, tant

(1) Établi au Havre, 52, rue des Gobelins, le Bureau Documentaire Belge publie sous forme de *Cahiers Documentaires* un recueil méthodique de documents sur la guerre européenne. — Les renseignements militaires dont il s'agit sont reproduits aux pages 234 et suivantes du présent volume.

(2) La proportion des morts paraît être, à première vue, un peu plus élevée ; mais, il faut tenir compte de ce qu'un certain nombre d'habitants de villages voisins ont été tués à Dinant.

la vérité s'impose, d'attester la fausseté radicale. Le *Livre Blanc* ne fait aucune mention des divergences d'opinion existant entre les autorités allemandes au sujet de l'attitude de la population de Dinant : le dossier qu'il soumet au jugement du monde étouffe donc la voix, non seulement des témoins belges interrogés en nombre considérable, mais celle, même, des Allemands dont la droiture n'a pas capitulé devant la raison d'État.

* * *

En réalité, il faut le répéter encore et toujours, pas plus dans les quatre villes dont le *Livre Blanc* s'occupe spécialement que dans les autres localités du pays, la population ne s'est livrée à des actes d'hostilité. Partout, elle s'est conformée aux instructions du Gouvernement et des autorités administratives et religieuses. Faut-il faire remarquer encore une fois combien il est invraisemblable que les populations, dessaisies de leurs armes et conscientes de leur faiblesse, se soient, par un véritable acte de folie, jetées tête baissée contre les armées envahissantes, alors que les atrocités dont, dès leur entrée sur le territoire belge, le 4 août 1914, les troupes allemandes donnèrent le terrifiant spectacle, étaient déjà partout connues et avaient répandu l'épouvante? Est-il raisonnablement possible d'admettre que les habitants d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain, n'eussent-ils même pas été instruits de leurs devoirs, comme ils le furent, dès les tout premiers jours de la guerre, par le Gouvernement belge et par les autorités communales, aient songé à affronter une lutte avec les armées allemandes, le 19, le 20, le 21 et le 25 août? Déjà, à cette époque, une partie de la population du pays avait fui épouvantée, donnant l'exemple aux centaines de mille autres Belges qui, dans la suite, cherchèrent un refuge en France, aux Pays-Bas et en Angleterre.

S'il s'est produit des actes d'hostilité isolés, comment ces actes, à les supposer prouvés, eussent-ils pu légitimer des « exécutions » collectives, accompagnées souvent de raffinements de cruauté? Comment eussent-ils pu justifier le massacre jusqu'ici établi de près de 5.000 citoyens inoffensifs des deux sexes, de tout âge, de toute condition, les attentats contre l'honneur des familles, les brutalités dont ont été victimes les femmes, les enfants, les ministres des cultes, l'incendie de 20.000 maisons, la dévastation et le pillage de contrées entières?

S. Ém. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, Mgr Heylen, Évêque de Namur, et Mgr Rutten, Évêque de Liége, ont pu, dans leurs diocèses, vérifier l'étendue des désastres et en déterminer les causes (Voir troisième partie, documents V, VI et IX, p. 411, 423 et 444).

Mgr Heylen, s'élevant avec énergie, le 10 avril, contre le mémoire du Ministère de la Guerre de Prusse du 22 janvier 1915 (1), a répondu par avance au *Livre Blanc*; les sentiments bien connus de grande sympathie que le prélat éprouvait avant la guerre pour l'Allemagne donnent à sa protestation, dont quelques passages sont reproduits ci-dessous, une valeur toute particulière :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Nous affirmons avec tous les habitants de nos villages, sans exception, avec le peuple belge tout entier, que l'histoire des francs-tireurs belges est une légende, une invention, une calomnie.

« Il est évident que l'armée allemande a foulé le sol belge et opéré l'invasion

---

(1) Voir plus loin p. 423.

avec l'idée préconçue qu'elle rencontrerait des groupes de l'espèce, une réminiscence de la guerre de 1870. Mais l'imagination allemande ne suffira pas à créer ce qui n'existe pas.

« Il n'a jamais existé un seul corps de francs-tireurs en Belgique.

« C'est tellement certain que nous n'hésitons pas à mettre solennellement l'autorité allemande au défi de prouver l'existence d'un seul groupe de francs-tireurs, constitué soit avant, soit après l'invasion du territoire.

« On ne connaît même pas de fait isolé de civils ayant tiré sur les troupes, encore qu'il n'y aurait pas lieu d'être surpris d'une faute individuelle. Dans plusieurs de nos villages, la population a été exterminée parce que, disaient les chefs, on aurait tué un major ou parce qu'une jeune fille aurait voulu tuer un officier, etc..... Jamais le prétendu coupable n'a été découvert et désigné nommément.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Aux termes de la note, serait mensongère toute affirmation concernant les martyres, les outrages et les traitements indignes infligés par les Allemands.

« A vouloir ainsi « tout nier », l'auteur de la note se met dans la plus fâcheuse posture. La vérité historique a ses droits. Loin de nous la pensée de vouloir exagérer quoi que ce soit. Nous ne prétendons pas que toutes les troupes qui ont passé par nos deux provinces ont commis des crimes : le peuple a donné maintes fois, à des chefs et à des troupes, les éloges que méritaient leur modération et leur correction ; mais, à côté de cela, il est certain et de toute notoriété que les troupes allemandes ont commis, dans les provinces de Namur et de Luxembourg, ces crimes divers niés par la note.

« Et il est non moins certain que les troupes les ont commis, non pas en l'un ou l'autre cas isolé, mais d'une manière presque générale et comme par système. Car, comment considérer comme des actes individuels des faits qui se retrouvent presque partout, aux mêmes jours, sur un front de trente lieues ?

« Légitime défense, répression de francs-tireurs, proclame le ministre allemand.

« Il a été répondu plus haut à cette allégation.

« Toutefois, plaçons-nous un moment dans cette hypothèse d'une répression légitime de francs-tireurs (ce qui n'est pas admis, mais supposé). Nous prétendons qu'il résultera de l'examen de chaque cas particulier de destruction d'un village et d'extermination des civils, que le châtiment est tellement hors de proportion avec la faute imputée qu'aucune raison ne pourrait jamais le légitimer. Il en est ainsi des scènes d'Andenne, de Tamines, de Dinant, de Leffe, de Neffe, de Spontin, de Surice, d'Ethe, de Tintigny, de Houdemont et de bien d'autres lieux, scènes si atroces qu'elles soulèveront un jour la conscience universelle et seront flétries par la justice allemande elle-même, quand elle en aura une conscience exacte et qu'elle aura recouvré son sang-froid. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*
* *

Mais s'agissait-il pour les troupes allemandes de mesurer les représailles à la gravité des méfaits ? La déclaration ci-dessous de M. Walter Bloem, qui a été pendant plusieurs mois, et est peut-être encore, attaché au Gouvernement général allemand à Bruxelles, qui a même accompagné, en qualité d'adjudant, le Baron von Bissing en voyage d'inspection, donne le droit de répondre négativement à cette question.

« Ce principe » (que la collectivité doit pâtir pour la faute d'un seul), écrit

Bloem dans la *Gazette de Cologne* du 10 février 1915 (n° 146), « trouve en outre sa justification dans la théorie de l'intimidation. Les innocents doivent pâtir avec les coupables et, lorsque ces derniers ne peuvent pas être découverts, ils doivent pâtir à la place des coupables, non point parce qu'un crime a été commis, mais pour qu'à l'avenir il n'en soit plus commis. Tout incendie de village, toute fusillade d'otages, toute décimation de la population d'une commune dont les habitants ont pris les armes contre les troupes envahissantes, tous ces faits sont beaucoup moins des actes de vengeance que des avertissements pour les régions non encore occupées.

« Et ceci ne peut faire de doute : c'est précisément en tant qu'avertissement que les incendies de Battice, de Herve, de Louvain et de Dinant ont eu de l'effet. La mise à feu obligée (*erzwungene*), le sang répandu les premiers jours de la guerre, ont préservé les grandes villes belges de la tentation de s'en prendre aux faibles garnisons que nous pouvions y placer. »

C'est l'apologie de la répression préventive que réprouve la conscience moderne. Si donc le Bureau Militaire de Berlin s'est mis si fort en peine pour relever un grand nombre de points de la ville de Louvain d'où des coups de feu seraient partis, c'est là pure mise en scène : en réalité, il s'agissait pour l'autorité militaire de jeter Bruxelles dans l'épouvante et non point d'infliger aux soi-disant « francs-tireurs » de Louvain des châtiments mérités et en rapport avec l'importance de leurs méfaits.

Dans de nombreuses dépositions insérées dans le *Livre Blanc* se trouve cette phrase qui paraît constituer l'énoncé d'une règle de conduite enseignée aux soldats : les tireurs saisis les armes à la main sont exécutés sur place, les maisons d'où l'on a tiré sont mises à feu. Or, dans la ville de Louvain et les quatre autres communes formant l'agglomération, 2.117 immeubles ont été atteints par le feu, tandis qu'un peu plus de 200 habitants y ont été mis à mort. Comment expliquer la disproportion extraordinaire entre ces deux chiffres autrement que par le dessein préconçu des chefs des troupes allemandes, non point de réprimer des délits, mais de semer l'épouvante dans le pays? Comment expliquer d'autre part que dans des combats ayant, d'après ce que soutiennent les autorités militaires allemandes, duré de trois à quatre jours, le nombre des victimes n'ait pas été plus élevé?

L'idée qu'il ne s'agissait pas à Louvain de punir avec équité des méfaits dont les habitants de la ville se seraient rendus coupables hantait, d'ailleurs, les cerveaux en Allemagne aussitôt après les événements. C'est ce qui ressort clairement des lignes ci-après qui figurent en tête de la première page d'une brochure intitulée : *Der Weltkrieg 1914. — Achtes Bändchen. — Sturmnacht in Löwen* [1] (*La Guerre mondiale de 1914. — Huitième fascicule. — Nuit orageuse à Louvain*), éditée en automne 1914 et dont l'auteur est M. Robert Heymann : « C'est l'impression d'une vieille rhapsodie, d'une Iliade des temps modernes, que donne le drame formidable qui s'est déroulé dans cette lutte des nations de la grande année de guerre 1914. Jamais la faute et le châtiment ne se sont trouvés en relation plus intime qu'ici. Cette faute ne commence, en réalité, pas seulement avec la sinistre nuit de terreur et il ne s'agit pas non plus uniquement de la faute de Louvain seule, quand on examine les choses plus à fond. Toute la Belgique s'est rendue coupable d'une ignominie terrible, d'un crime contre l'humanité entière, aussi la juste punition a-t-elle frappé le peuple belge tout entier, représenté par les habitants de Louvain. »

---

(1) Max Fischer's Verlagsbuchhandlung, Dresden, A. 16.

De semblables déclarations venant du côté allemand sont, par elles-mêmes, hautement significatives; ce qui leur donne une importance particulière, c'est qu'elles corroborent singulièrement les affirmations de divers témoins belges, d'après lesquels il n'y aurait pas de doute que certaines villes belges ont été désignées par avance à la destruction, c'est-à-dire indépendamment de tout acte d'hostilité commis par leurs habitants (Voir notamment, en ce qui concerne Louvain, deuxième partie, chapitre V, section III, documents 24, 25, 26, 27 et 29; en ce qui concerne Dinant, le rapport de M. Tschoffen, procureur du Roi, deuxième partie, chapitre IV, section I, et la note de M[gr] Heylen, évêque de Namur, troisième partie [appendice], document IX; en ce qui concerne Andenne, la note de M[gr] Heylen, *ibid.*).

*
* *

Le *Livre Blanc*, si prolixe lorsqu'il s'agit de lancer des accusations contre la population belge et si peu probant dans ses tentatives de rendre vraisemblable le récit des événements extraordinaires qu'il rapporte, ne donne aucune indication, même approximative, sur le nombre total des victimes allemandes des « francs-tireurs » belges, pas plus d'ailleurs que sur le nombre des Belges massacrés ou déportés en Allemagne comme prisonniers civils. Il ne se trouve pas même de chiffres globaux dans les quatre rapports du Bureau Militaire d'Enquête relatifs aux événements d'Aerschot, de Dinant, de Louvain et d'Andenne; le rapport concernant cette dernière ville reconnaît, cependant, que deux cents Andennais environ perdirent la vie « au cours des combats » (p. 107), et celui relatif à Aerschot, que quatre-vingt-huit hommes adultes « furent fusillés comme francs-tireurs » (p. 91). Ces chiffres sont d'ailleurs inférieurs à la réalité, surtout en ce qui concerne les massacres d'Aerschot. — Le rapport relatif au « soulèvement » de Louvain affirme que, place du Marché (Vieux Marché?), le 1[er] échelon de l'état-major du General-Kommando a perdu, à lui seul, le mardi 25 août dans la soirée, en tués, blessés et disparus : 5 officiers, 2 employés, 23 hommes et 95 chevaux; le nombre des morts n'est pas spécifié (p. 234 et *D. Anlage 1*). Le sous-officier de santé Meschede (*D. Anlage 23*) rapporte qu'il eut à soigner, le 25 août dans la soirée, à Louvain, 40 à 50 blessés allemands; il affirme sous serment que deux de ces blessés avaient reçu des plombs dans la tête; quant aux autres, Meschede ne dit pas s'ils ont reçu leurs blessures au cours de combats dans les rues de la ville ou dans la bataille engagée ce jour-là avec les troupes belges au nord de Louvain (1). — Le Stabsarzt D[r] Lange déclare dans la dernière phrase de sa déposition (*C. Anlage 71*) que, lorsqu'il remit à la 2[e] compagnie sanitaire l'ambulance installée dans la villa de l'avocat Adam, à Dinant, le nombre des soldats allemands blessés s'élevait à environ 80. Bien que, dans les onze premières lignes de la déposition, qui en compte quinze au total, il ne soit question que des prétendues attaques des habitants, le D[r] Lange ne dit pas si ces soldats ont été atteints par des balles tirées par des civils ou bien par des balles ennemies; il ne dit pas non plus que les blessures étaient causées par des plombs. Une lecture, dégagée de tout esprit de prévention, de la déclaration ne permet pas de conclure que le médecin s'est abstenu de préciser, parce que, en raison du contexte, aucun doute n'était possible : dans l'avant-dernière phrase, en effet, il n'est question, non plus, que des blessés d'une manière générale. Il règne ici une incertitude..., accrue encore par le fait insolite que, dans cette déposition

(1) Voir encore *Livre Blanc, D. Anlage 6*, ainsi que p. 325 du présent volume.

assermentée, la date des incidents rapportés n'est pas indiquée; il y a lieu de croire, cependant, qu'ils se sont passés le 23 août 1914, journée pendant laquelle un vif combat s'était livré entre les troupes françaises établies en force sur la rive opposée de la Meuse et les troupes allemandes. Le *Livre Blanc* a-t-il voulu créer une équivoque au préjudice des soi-disant « francs-tireurs »? En toute impartialité, il n'est pas permis d'écarter entièrement cette hypothèse. — Une centaine d'hommes auraient été blessés à Andenne — ce qui, faut-il le dire, est absolument contraire à la vérité — par le jet d'eau bouillante (p. 107 et 110). — Presque partout ailleurs dans le *Livre Blanc,* on ne trouve que des données absolument vagues sur le nombre des victimes des « francs-tireurs ».

La pénurie des informations sur ce point est même l'une des constatations les plus frappantes qui s'imposent à l'esprit à la lecture du *Livre Blanc,* en même temps que celle, qui découle directement de la première : la disproportion entre les délits, en admettant que ceux-ci soient réels, et leur répression. Des chiffres précis à cet égard auraient, cependant, été de nature à faire impression sur ceux qui éprouvent des doutes au sujet de la légitimité des représailles allemandes.

*
* *

Le soldat Schmidt raconte (*D. Anlage 47*) que la fusillade avait, à un moment donné, le 25 août, à Louvain, l'intensité d'un « véritable feu à volonté »; bien qu'il se soit trouvé, successivement, exposé dans les rues à cinq fusillades, il n'est, lui-même, pas atteint et il ne mentionne pas qu'un seul de ses compagnons l'ait été. Dans ses courses à travers la ville, Schmidt met le pied sur une grille de cave qui s'effondre sous son poids : il se brise le poignet en tombant dans la cave, du fond de laquelle on tire sur lui. Pour la sixième fois, il échappe aux balles. Schmidt est retiré de la cave, mais deux autres soldats, qui y étaient tombés en même temps, ne parviennent pas à se relever. Schmidt a appris le lendemain qu'ils étaient grièvement blessés, mais il ne précise pas, dans sa déposition, si leurs blessures sont dues à leur chute ou à des balles de « francs-tireurs ». Au moment de quitter Louvain, le 26 août, le soldat est une dernière fois exposé à des coups de feu, inefficaces d'ailleurs, tirés sur un train de la Croix-Rouge.

Il est fait mention, dans le *Livre Blanc,* de tir à volonté violent (*D. Anlagen 3, 9* et *47*), de fusillade insensée (*A. Anlage 5*), de fusillade désordonnée (*wüste Schiesserei, D. Anlage 41*), de tir terrible (*D. Anlage 9*), de feu furieux (*B. Anlage 1* et p. 234), de feu meurtrier (*D. Anlage 9*), de feu colossal (*D. Anlage 3*); « de toutes les hauteurs », y est-il dit, « partent des éclairs » (p. 117); passant dans une rue de Louvain en compagnie de dix hommes, le lieutenant-colonel Schweder s'est trouvé, pendant un trajet d'environ 500 mètres, « sous une pluie de balles ininterrompue » (*D. Anlage 7*); « la conduite des habitants d'Andenne dégénéra en une vilenie diabolique (*Teufelei*) sans pareille » (p. 107), assure le rapport du Bureau Militaire concernant cette ville [1]. Mais les soldats allemands sortent toujours indemnes, ou à peu près, de leur périlleuse situation. A cet égard, la description d'un combat furieux avec des « francs-tireurs », faite par le major Schlick (*C. Anlage 44*), est typique; en dépit des termes emphatiques employés pour corser le récit, il ne semble pas que des

---

(1) Ce n'est qu'à titre d'exemples que ces quelques passages sont ici relevés; il s'en trouve un grand nombre d'autres semblables dans le *Livre Blanc*.

soldats aient été atteints par le feu des habitants, tout au moins l'officier s'abstient-il complètement de dire qu'il y a eu des victimes parmi ses hommes (Voir p. 221).

Plusieurs témoins paraissent avoir ressenti le besoin de s'expliquer au sujet du nombre, réellement infime, des victimes allemandes : les uns disent que les habitants tiraient beaucoup trop haut (*D. Anlagen 8* et *10*); un autre, le général-major Baron von Langermann und Erlencamp, déclare : « Par miracle, nos pertes furent minimes; les francs-tireurs avaient très mal tiré. » (*B. Anlage 1.*) Un autre encore rapporte que le goudron lancé des maisons sur les soldats allemands n'était heureusement plus assez chaud pour occasionner des brûlures sérieuses (*D. Anlage 29*). On aurait pu ajouter que les « francs-tireurs » étaient vraiment bien naïfs que d'escompter des résultats plus brillants de l'emploi de fusils de chasse chargés à plombs. Mais comment expliquer que des mitrailleuses (p. 107, 122, 234; *Anlage 25; B. Anlage 3; C. Anlage 2; D. Anlagen 2, 29, 37, 38, 40, 42, 46, 49*), des bombes et des grenades à main (p. 107, 111; *D. Anlagen 36, 37,* p. 300, et *46*) aient été, à ce point, inoffensives? Les civils, objets du respect des troupes allemandes pendant qu'ils préparaient leurs insidieuses attaques, avaient, en effet, tout loisir de choisir l'instant le plus propice pour l'agression. La seule explication est que de semblables engins ne se trouvaient pas entre les mains des habitants, ainsi que certains silences du *Livre Blanc* lui-même le laissent deviner : aucune mention n'y est faite de la découverte de mitrailleuses, ailleurs que dans une maison de coin à Dinant (1), au cours des perquisitions qui furent faites. D'autre part, les Allemands mirent eux-mêmes des mitrailleuses en action dans les rues de Louvain et d'Andenne : de là vient, sans doute, la méprise des soldats. Les civils n'en ont jamais possédé; quant aux bombes et grenades à main, l'armée de campagne belge elle-même ne disposait d'aucun engin de l'espèce en 1914. Comment la population civile en aurait-elle eu en sa possession au mois d'août 1914?

*
* *

Quoi qu'il en soit, l'inefficacité des moyens de résistance employés par les « francs-tireurs » ne paraît avoir atténué en rien la fureur des soldats : ils pénètrent dans les maisons, assomment ou chassent les habitants de leurs demeures, et les terribles « francs-tireurs » se laissent emmener comme des moutons! Bien que se sachant en tout cas perdus, ces gens ne semblent nullement avoir songé, au moment d'être appréhendés, à défendre leur vie aussi chèrement que possible. Le sergent Stiebing (*C. Anlage 31*) qui prit à Dinant d'assaut, avec des camarades, 8 à 10 maisons desquelles on avait prétendument tiré, le constate d'ailleurs lui-même : « Dès que nous pénétrions dans la chambre, déclare-t-il, les hommes laissaient tomber les armes et levaient les mains. » C'est presque en vain que l'on cherche dans le *Livre Blanc* le récit de corps à corps avec des « francs-tireurs » ou de combats dans les maisons. On en trouve cependant quelques-uns, par exemple aux *Anlagen D 2, 29* et *39* et *C 26*. Le récit inséré à la page 159 (*C. Anlage 26*) paraît, au surplus, imaginaire. D'après le capitaine Wilke, qui le rapporte, un sergent et un soldat, pénétrant dans une maison à Dinant, se seraient trouvés face à face avec sept civils armés d'un pistolet et de six fusils de chasse. En un tour de main, les sept hommes étaient tués à coups de feu ou assommés : l'un de ces hommes redoutables avait, au rez-de-chaussée, menacé

(1) Cette ville avait été mise en état de défense par les troupes françaises; ce sont elles, semble-t-il, qui ont installé les mitrailleuses trouvées, d'après ce qu'assure le *Livre Blanc,* dans la maison de coin (*C. Anlage 2*).

les deux Allemands de son pistolet, les six autres, qui se trouvaient au premier étage, ne paraissent leur avoir opposé aucune résistance. Aussi les soldats se tirent-ils de l'aventure sans même être blessés (1). Au moment où ils veulent sortir de la maison, cinq autres hommes armés de fusils, venant on ne sait d'où et que le bruit de la fusillade n'avait pas mis en défiance, se dressent devant eux : les Allemands les maîtrisent aussi, mais cette fois seulement avec le secours de camarades venus du dehors. L'invraisemblance de ce récit permet de douter fortement de sa véracité. Les deux soldats ont, sans nul doute, cherché à se faire valoir en se vantant d'avoir accompli des exploits extraordinaires. Il eût, en toute hypothèse, été plus prudent d'interroger le soldat lui-même (le sergent fut tué en France) que de s'en remettre aux souvenirs d'un officier, dont le rapport a été rédigé six mois après les événements.

*
* *

La vérité est qu'il n'y a eu, dans aucune partie de la Belgique, pas plus dans les régions non encore occupées que dans les régions déjà occupées par les troupes allemandes, ni des corps de francs-tireurs ni une résistance armée quelconque de la part de la population civile. Que des faits isolés d'hostilité aient pu se produire, personne ne le contestera : il s'en est produit dans toutes les guerres et dans tous les pays. Mais il convient de l'affirmer hautement : à la Commission belge d'Enquête, pas un seul fait de résistance armée de la part de la population civile n'a été constaté jusqu'à ce jour. La Commission avait cependant fixé tout particulièrement son attention sur ce point, au sujet duquel la plupart des témoins ont été interpellés spécialement. La réponse a été invariablement : « Personne n'a tiré chez nous, les armes avaient été déposées à la maison communale. » Beaucoup de témoins ont ajouté : « Nous avions bien trop peur. » Un seul témoin a déclaré tenir d'un tiers qu'un coup de revolver avait été tiré de la maison d'un habitant d'Aerschot. Ce témoin n'a pu préciser si ce coup avait été tiré par un civil et la réalité du fait même n'a pas été établie (2).

On aurait pu supposer que des habitants exaspérés par les violences — massacres, incendies, pillages — commises sous leurs yeux, frappés peut-être dans leurs affections, aient, par vengeance, fait de-ci de-là le coup de feu contre l'envahisseur; il ne s'est, cependant, trouvé aucun témoin pour faire une allusion quelconque à semblable fait.

Il est allégué, dans le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* (p. 2), dans le rapport du Bureau Militaire d'Enquête concernant les événements de Dinant (p. 122), ainsi que dans de nombreuses annexes, que des soldats allemands ont été blessés par des plombs (*Schrot*). On en conclut que les tireurs étaient des civils. Il y a lieu d'admettre, sans crainte de se tromper, que bien des Allemands, égarés par leurs préventions, ont attribué sincèrement, mais sans examen sérieux et surtout compétent, certaines blessures à des plombs de chasse, alors que l'origine des lésions était, en réalité, tout autre. N'était-ce pas une véritable manie chez beaucoup d'entre eux que de se croire attaqués par des « francs-tireurs » chaque fois qu'ils n'apercevaient pas leurs assaillants? A la vérité, quelques médecins allemands déclarent avoir soigné des hommes blessés par des plombs; ce sont les Drs Berghausen (*D. Anlage 9*), Keuten

(1) C'est, tout au moins, ce qu'il est permis d'inférer du silence du *Livre Blanc*.

(2) Voir p. 159.

(*D. Anlage 21*), Sorge (*C. Anlage 55*) et Haupt (déclaration indirecte rapportée par un blessé (*C. Anlage 72*). Quant au Dr Köckeritz (*C. Anlage 67*), il dit seulement qu'il a *vu* les habitants de Dinant tirer avec des fusils de chasse. Il est extraordinaire et vraiment inconcevable que ces médecins n'aient pas dressé acte de leurs constatations, qu'ils n'aient jamais associé des collègues belges [1] ou étrangers aux extractions de projectiles d'origine suspecte, ou qu'ils n'en aient pas, tout au moins, invité un seul à se rendre compte des faits. Que de valeur n'aurait pas eu, cependant, le contrôle d'un témoin dont l'affirmation ne pouvait pas être suspectée de partialité ! En l'absence de tout procès-verbal de constat, la déclaration tardive et sommaire de quelques médecins qui se bornent à affirmer qu'ils ont soigné ou vu, en très petit nombre d'ailleurs [2], des hommes blessés par des plombs est vraiment insuffisante pour étayer l'accusation *générale* lancée contre la population civile et pour justifier, au moins en partie, les affreux massacres dont la Belgique a été le théâtre. — A Dinant, d'après Mgr Heylen, Evêque de Namur, des civils ont été criblés de plombs de chasse, ainsi que des médecins allemands l'ont constaté; les coups de feu avaient été tirés par des soldats allemands. Faut-il s'en étonner si l'on songe que les Allemands, dès leur entrée dans la ville, se sont emparés des armes de luxe remises par les particuliers à l'Administration communale et se sont partagé les plus belles (Voir p. 469). Il en a été de même dans maintes autres localités. — Il y a lieu de relever encore que le Dr Lange, qui soigna à Dinant de très nombreux blessés, ne fait mention d'aucune blessure causée par des plombs (*C. Anlage 71*). Il en est de même des Drs Rehm (*Anlage 4*), Kaiser (*Anlage 32*), Esche (*Anlage 33*), Beyer (*Anlage 62*), Petrenz (*C. Anlage 51*), Holey (*C. Anlage 74*) et Marx (*C. Anlage 87*).

*
* *

Les représentants des quarante-quatre Puissances, réunis à La Haye en 1907, se rendant compte, par avance, de l'imperfection de leur œuvre, ont jugé opportun de déclarer dans le préambule de la IVe Convention (concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre), que « dans les cas non compris dans les dispositions réglementaires adoptées par Elles, les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique ». Ils ont ajouté que *c'est dans ce sens que doivent s'entendre notamment les articles 1 et 2 du Règlement.* S'exprimer ainsi, c'est dire que la non-observation rigoureuse des règles fixées notamment dans ces articles 1 et 2 ne doit pas donner lieu à des répressions impitoyables; c'est engager les chefs d'armée à user de mansuétude à l'égard de ceux que leur patriotisme aurait mal conseillés [3]. Cette

---

(1) La déposition du Dr Lemaire, l'un des deux seuls Belges dont le témoignage figure dans le *Livre Blanc*, ne traite pas la question dont il s'agit ici (*D. Anlage 31*).

(2) Le Dr Berghausen en a vu ou soigné quatre, le Dr Keuten deux, le Dr Sorge plusieurs, le Dr Haupt un. Le sous-officier de santé diplômé Meschede (*D. Anlage 23*) affirme, de son côté, sous serment, qu'il eut à soigner à la gare de Louvain, le 25 août, deux soldats blessés par des plombs. Il n'est, d'ailleurs, nullement impossible que les blessés auxquels font allusion les Drs Berghausen et Keuten et le sous-officier Meschede soient, en partie, les mêmes; tel semble être le cas, notamment, de deux de ceux dont parle Berghausen et des soldats traités par Keuten.

(3) L'insertion dans le préambule de la IVe Convention des déclarations qui viennent d'être rappelées a même été, pour plusieurs Puissances, la condition de leur adhésion à la Convention, attendu qu'elles considéraient que le Règlement qui y est annexé n'accorde pas à la population civile une protection suffisante.

recommandation aurait dû être entendue tout particulièrement par l'Allemagne, garante de la neutralité de la Belgique, et dont la brutale agression devait, à ce titre, provoquer légitimement au sein de la population du pays envahi une indignation extrême.

Mais loin de se conformer au vœu des représentants des Puissances, les Allemands appliquèrent en Belgique des méthodes s'inspirant d'idées diamétralement opposées. Un message officieux allemand relatif à l'incendie de Louvain et transmis le 27 août 1914 par la télégraphie sans fil ne disait-il pas : « Le seul moyen de *prévenir* les attaques de surprise de la part de la population avait été de déployer une sévérité impitoyable et de faire des exemples qui, par leur *horreur*, seraient un avertissement pour tout le pays (1). »

On est en droit de conclure de ce qui précède que si même la thèse allemande était établie, il n'en ressortirait pas moins que l'armée allemande n'a pas observé dans la conduite de la guerre en Belgique les règles adoptées et les tendances indiquées par les représentants qualifiés du monde civilisé tout entier.

Comment faire, au surplus, équitablement le départ, lorsque la répression suit immédiatement et sans enquête le délit, entre les actes d'hostilité à proprement parler et les actes de légitime défense ? Si, dans des cas exceptionnels, des habitants avaient cherché à défendre leur personne, la vie ou l'honneur de membres de leur famille, ce ne seraient pas là des actes justifiant une répression. Quelle conclusion un esprit impartial tirera-t-il, par exemple, de la déposition du soldat Vorwieger, qui figure parmi celles que le Gouvernement impérial invoque pour justifier les massacres et l'incendie de Dinant (*C. Anlage 61*) : « Durant le combat de rue de Dinant, du 21 août », déclare le témoin, « je vis dans une maison dans laquelle je voulais précisément pénétrer une femme d'environ trente ans, qui s'y tenait debout, le revolver en main, prête à tirer. » La déposition, en ce qui concerne cet incident, s'arrête ici ; le soldat ne dit pas que la femme a fait usage de son arme.

*
* *

Enfin, le *Livre Blanc* qui, dans ses 328 grandes pages ne constitue qu'un long panégyrique de l'attitude prétendument admirable des troupes allemandes en Belgique et ne contient ni un mot de blâme ni même une simple réserve si atténuée qu'elle soit à leur égard, paraît ignorer complètement diverses catégories d'actes qui se produisent fatalement dans les armées en campagne. Cependant, les témoins entendus par la Commission belge ont, en grand nombre, déclaré que les cas d'ivresse, si fréquents chez les officiers et les troupiers allemands, ont été la cause de méprises fatales pour la population. A ces faits d'ivresse, attestés au surplus par un nombre considérable de carnets saisis sur des soldats allemands prisonniers, le *Livre Blanc* ne fait pas *une seule* allusion. La tâche, ne fût-ce que de les expliquer ou de les excuser, a sans nul doute paru au-dessus des forces de ses rédacteurs. Des témoins ont parlé des rixes qui ont éclaté entre soldats ivres ou non, et au cours desquelles des coups de feu ont été échangés : ces coups de feu ont été presque toujours imputés aux habitants. Il est aussi de notoriété publique qu'il s'est produit, dans l'armée allemande, des actes de vengeance exercés par des troupiers sur leurs chefs ; il est si facile alors, pour le

(1) Voir le *Times* du 29 août 1914.

soldat coupable, de s'écrier : « *Man hat geschossen!* » Les coups de feu tirés dans ces circonstances ont généralement été attribués à des civils, tandis que, dans les cas exceptionnels où il a été procédé à l'autopsie, l'origine allemande des balles a été établie. Enfin, il est fatal que dans des armées nombreuses, composées, pour la plus grande partie, d'hommes n'ayant plus depuis longtemps la pratique des armes, des coups de feu partent par accident. Étant donnés l'obsession maladive et systématiquement créée du « franc-tireur » qui régnait dans les rangs des troupes allemandes et l'énervement extraordinaire que quantité de témoins y ont observé, il n'est pas douteux que, dans certains cas, les soldats ont, de bonne foi, attribué les coups de feu au fait d'un habitant.

Nombre de faits de ce genre sont d'ailleurs consignés dans les carnets de notes saisis sur les soldats allemands tués ou prisonniers. Les auteurs de ces notes, les uns cyniques, les autres ne dissimulant pas la honte que leur inspirait la conduite de certains de leurs compatriotes, s'expriment avec sincérité. Ces carnets ont, pour cette raison, une valeur documentaire supérieure à celle des rapports et dépositions insérés dans le *Livre Blanc* dans lesquels officiers et soldats, ordonnateurs ou exécuteurs des massacres et bénéficiaires des rapines, se livrent à un encensement mutuel qui parfois dépasse toutes les bornes. Le major von Klewitz, de l'état-major du IX[e] corps de réserve, arrivé à Louvain le 25 août, n'émet-il pas, comme conclusion de sa déposition, ce jugement : « La tenue des troupes à Louvain a été exemplaire » (*D. Anlage 2*) ? On ne trouve dans le *Livre Blanc* aucune mention ni allusion à ces carnets de soldats dont un grand nombre avaient, cependant, déjà été publiés avant le mois de mai 1915.

Il n'a pas suffi, d'ailleurs, que le *Livre Blanc* s'abstînt d'exprimer le blâme le plus léger, un regret ou une excuse au sujet des agissements, dans l'une ou l'autre circonstance, de l'un quelconque des officiers et soldats allemands ([1]). Il n'a pas suffi que le *Livre Blanc* ait déclaré que les accusations de la Commission belge d'Enquête contre l'armée allemande ne sont rien d'autre que de basses calomnies (p. 6). Après s'être acharné sans scrupules à déshonorer devant le monde le peuple belge représenté dans sa masse entière et, en quelque sorte, sans exception, comme animé des instincts les plus bestiaux et les sentiments les plus vils, le *Livre Blanc* ne craint pas de faire étalage de l'esprit de sacrifice des soldats allemands à l'égard des personnes en danger et des malades « en dépit de ce que leur patience était mise à une épreuve extrêmement dure par les attaques traîtresses dirigées contre eux ». Les vieillards, les femmes, les enfants, assure-t-il, furent épargnés dans la plus large mesure, même lorsque des soupçons graves pesaient sur eux (p. 5) — mais le *Livre Blanc* ne donne pas l'explication du massacre, en nombre considérable, de vieillards, de femmes et d'enfants dans le pays, et notamment à Dinant ([2]).

Certes, le Gouvernement belge, en dépit de ses trop justes griefs, n'hésite pas à reconnaître que certains corps allemands se sont conduits avec humanité et correc-

---

(1) A la fin du rapport d'ensemble sur les événements de Dinant, le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin déclare qu'il est sans doute regrettable que la ville ait été en grande partie détruite et qu'un grand nombre de vies humaines aient été anéanties ; mais il couvre entièrement les actes des troupes allemandes, forcées de recourir aux représailles que l'objectif militaire à réaliser (*der Kriegszweck*) nécessitait (p. 124).

(2) L'explication donnée à la page 123, alinéa 3, du *Livre Blanc* de la mort de femmes et d'enfants à Dinant condamne elle-même, bien qu'elle soit admissible en partie, l'attitude des troupes allemandes. Parmi les 606 victimes identifiées tuées dans cette ville de 7.700 habitants figurent 71 personnes du sexe féminin, 39 enfants des deux sexes de moins de seize ans et 34 personnes des deux sexes dépassant l'âge de soixante-dix ans.

tion; mais que d'autres ont agi, sur l'ordre de leurs chefs — engageant ainsi la responsabilité du commandement allemand — comme des hordes de sauvages! L'expression est dure, mais ne dépasse pas la réalité des faits. Quant aux traits d'humanité rapportés dans le *Livre Blanc*, ils n'infirment en rien la véracité des actes d'atrocité innombrables dénoncés dans les rapports des Commissions belge et anglaise d'Enquête.

Le *Livre Blanc* affirme aussi que les troupes allemandes s'efforcèrent avec le plus grand dévouement de combattre l'incendie de Louvain, et que c'est grâce à elles qu'une partie « comparativement petite » seulement de la ville, à savoir le quartier s'étendant entre la gare et la Grand'Place, a eu à souffrir du feu; ce furent elles, enfin, « qui sauvèrent l'admirable Hôtel de Ville » (p. 235 et 236). La vérité est que le feu a été porté de propos délibéré dans les quartiers les plus beaux de la ville de Louvain; dans certaines rangées, une ou deux maisons ont été ménagées intentionnellement. Les soldats n'eurent nullement à se dévouer pour « sauver » l'Hôtel de Ville, ils s'abstinrent d'y mettre le feu.

Installé en maître en Belgique, le Gouvernement allemand dispose, comme il l'entend, de la vie et des biens des citoyens belges sans défense. Il n'en est pas de même lorsque sont en cause des ressortissants de pays neutres. C'est ainsi que le Gouvernement allemand s'est trouvé dans le cas, à l'occasion du massacre de cinq sujets espagnols, d'apporter lui-même une preuve matérielle de la réalité des excès commis par ses troupes sur la population civile. Il a, en effet, payé des indemnités s'élevant au total de 182.000 marks pour la mort de ces cinq Espagnols, fusillés sans raison à Liége, le 21 août 1914, avec d'autres habitants de la ville. Après avoir ainsi reconnu le bien-fondé des revendications des familles de ces cinq victimes, le Gouvernement allemand pourra-t-il encore être reçu à prétendre que ses troupes n'ont pas excédé leurs droits dans cette exécution et qu'elles n'ont, en aucun cas, commis des excès en Belgique? Il va sans dire qu'aucune des familles des autres victimes de la fusillade du 21 août n'a été, jusqu'à ce jour, indemnisée.

*
* *

Chaque fois que le Gouvernement allemand osera protester des sentiments d'humanité qui animent les troupes impériales, on est en droit de lui opposer la publication, déjà mentionnée plusieurs fois, de la Section Historique du grand État-Major allemand au sujet des *Lois de la guerre continentale*. Cette publication met l'officier formellement en garde contre « les tendances d'esprit du siècle dernier dominées essentiellement par des considérations humanitaires qui ont assez souvent dégénéré en sentimentalisme et en amollissantes rêvasseries sentimentales (*weichliche Gefühlsschwärmerei*) » (p. 3). — « C'est en approfondissant l'histoire des guerres », est-il encore écrit dans l'introduction même — comme pour en marquer l'esprit — du travail du grand État-Major, « que l'officier se prémunira contre les idées humanitaires exagérées; elle lui enseignera que la guerre comporte nécessairement certaines rigueurs, que, bien plus, la seule véritable humanité réside souvent dans l'emploi sans égards de ces rigueurs. » (P. 3.)

Le général von Bissing lui-même, dans une proclamation faite en Allemagne au mois d'août 1914, alors qu'il commandait le VII^e corps d'armée et n'occupait pas encore le poste de Gouverneur général de la Belgique occupée, s'est exprimé comme

suit : « Que des maisons isolées, des villages florissants ou des villes entières soient anéantis à cette occasion (répression des actes d'hostilité commis par la population civile) ces faits sont certainement regrettables, mais ils ne doivent pas provoquer une émotion injustifiée. Tout cela ne doit pas avoir pour nous autant de valeur que la vie d'un seul soldat. Cela va de soi et n'a pas besoin, en vérité, d'être dit. » Quelques lignes plus loin, il énonçait cette sentence : « Alors, les innocents doivent souffrir avec les coupables. » (*Kölnische Volkszeitung* du 17 septembre 1914, *Wochen-Ausgabe*, n° 33.) Cette théorie sauvage est en contradiction formelle avec l'article 50 du Règlement, œuvre des Conférences de La Haye de 1899 et de 1907, auquel l'Allemagne s'est engagée à conformer les instructions à donner à ses troupes. Cet article 50, dont il n'est fait aucune mention dans le Manuel du grand État-Major allemand (1) de 1902, est ainsi conçu : « Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables. »

Le premier Gouverneur général de la Belgique occupée, le feld-maréchal Baron von der Goltz témoignait, pour le principe proclamé dans cet article, le même mépris que son successeur. Deux affiches placardées à Bruxelles et reproduites ci-dessous font voir dans quelles conditions et à la suite de quels faits des mesures de « représailles » peuvent être appliquées légitimement, selon l'avis de ce haut fonctionnaire, et avec quelle inconscience les chefs militaires du grade le plus élevé bafouent les engagements auxquels l'Empire d'Allemagne a solennellement souscrit.

La première de ces affiches est ainsi conçue :

« Il est arrivé récemment, dans les régions qui ne sont pas actuellement occupées par des troupes allemandes plus ou moins fortes, que des convois de camions ou de patrouilles ont été attaqués par surprise par les habitants.

« J'appelle l'attention du public sur le fait qu'un registre des villes et des communes dans les environs desquelles de pareilles attaques ont eu lieu, est dressé, et qu'elles auront à s'attendre à leur châtiment dès que les troupes allemandes passeront à leur proximité.

« Bruxelles, 25 septembre 1914.

« *Le Gouverneur Général de Belgique*,
« Baron VON DER GOLTZ, Feld-Maréchal. »

La deuxième affiche a la teneur suivante :

« Dans la soirée du 25 septembre, la ligne du chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul—Vertryck. A la suite de cela, les deux localités citées ont eu, le 30 septembre au matin, à en rendre compte et ont dû livrer des otages.

« A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit où de pareils faits se sont passés — peu importe qu'elles en soient complices ou non — seront punies

---

(1) Celui-ci déclare même expressément licites les contributions de guerre levées à titre de punition (p. 63). En janvier 1916, un espion au service de l'Allemagne ayant été trouvé assassiné à Schaerbeek, l'agglomération bruxelloise a été frappée d'une amende de 500.000 francs, indépendamment d'une amende de 50.000 francs imposée à la commune de Schaerbeek. A la suite d'une protestation formulée par l'Administration communale de Bruxelles, le Gouverneur général Baron von Bissing a, tout en maintenant l'amende, différé sa perception.

sans miséricorde. A cette fin, des otages ont été emmenés de toutes les localités voisines des voies ferrées menacées par de pareilles attaques, et à la première tentative de détruire des voies de chemin de fer, des lignes du télégraphe ou du téléphone, ils seront immédiatement fusillés.

« En outre, toutes les troupes chargées de la protection des voies ferrées ont reçu l'ordre de fusiller toute personne s'approchant de façon suspecte des voies de chemins de fer ou des lignes télégraphiques ou téléphoniques.

« Bruxelles, le 1er octobre 1914.

« *Le Gouverneur Général en Belgique,*

« Baron VON DER GOLTZ, Feld-Maréchal. »

Il n'est aucunement prouvé que les attaques dont il est question dans la première affiche ont été commises par la population civile; quant à la destruction de la voie ferrée entre Lovenjoul—Vertryck, elle est le fait d'un détachement de soldats cyclistes de l'armée belge parti d'Anvers le 22 septembre 1914. Commandé par le capitaine commandant Delfosse, ce détachement atteignit la ligne du chemin de fer à la limite des communes de Lovenjoul et de Vertryck. Il plaça deux appareils explosifs sous les rails. Le passage d'un train, peu d'instants après, provoqua l'explosion. La destruction de la voie a été exécutée par des troupes belges revêtues de l'uniforme militaire. Aucun civil n'y a coopéré (1).

* * *

Les prises d'otages, quoique non formellement interdites par les Conventions de La Haye, heurtent violemment la conscience moderne; on pensait généralement que dans les guerres futures entre nations civilisées on s'abstiendrait d'y recourir. Le *Kriegsbrauch im Landkriege* n'a cependant pas cru qu'il était possible de renoncer à cette pratique barbare. « Il faut donc rejeter », ainsi s'exprime-t-il, « l'appréciation défavorable de ce moyen de guerre employé, pour des raisons diverses, dans des cas isolés par l'armée allemande. » (P. 49.) Un peu plus loin, à propos des notables contraints en 1870-1871 par les Allemands à monter sur les locomotives, le Manuel fait des efforts visibles pour excuser et justifier cette mesure, qu'il qualifie lui-même de dure et cruelle. En fait, la prise d'otages eut, au cours de la dernière guerre franco-allemande, un caractère relativement exceptionnel. Il en est tout autrement en 1914 : jamais, dans le passé, la saisie d'otages n'a été pratiquée d'une manière à ce point systématique et générale. Dès l'entrée des troupes allemandes en Belgique, des otages sont pris de toutes parts, même dans les localités où aucun incident ne s'était produit. Le système est continué pendant de longs mois dans de nombreuses localités, même dans les régions situées en dehors des territoires d'opérations et d'étapes; la capitale du Royaume, seule, y a échappé presque entièrement, en raison sans doute du retentissement que la mesure aurait eu dans le monde. Le bourgmestre d'Aerschot, M. Tielemans, est fusillé le 20 août 1914 à la suite du prétendu soulèvement de la population de cette ville. Le bourgmestre d'Andenne, le Dr Camus, qui avait été pris comme otage et relâché ensuite, fut fusillé le 21 août. De nombreux otages furent exécutés à Dinant, le 23 août.

Ce dernier acte, qui met en pleine lumière la mentalité effrayante des chefs

(1) Voir p. 145.

militaires allemands, est « justifié » dans le rapport du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin sur les événements de Dinant dans les termes suivants :

« Il importe de tenir compte, dans l'appréciation de l'*attitude* des troupes du XII[e] corps à l'égard de la conduite extrêmement hostile de la population civile, faisant usage des moyens les plus condamnables, de ce que le but tactique poursuivi par le XII[e] corps était de passer rapidement la Meuse et de repousser l'ennemi de la rive gauche du fleuve. En finir promptement avec la résistance des habitants s'opposant à la réalisation de ce but, constituait une *nécessité de guerre* (*Kriegsnotwendigkeit*) et il y fallait parvenir de n'importe quelle façon. De ce point de vue, on était en droit, sans plus, de faire bombarder par l'artillerie la ville qui prenait une part active au combat, et d'*incendier* les maisons occupées par des francs-tireurs, de même que de *fusiller les habitants pris les armes à la main*.

« De même, était aussi conforme au droit la *fusillade des otages* qui se fit en divers quartiers. Les troupes qui combattaient à l'intérieur de la ville se trouvaient dans une situation de danger extrêmement pressant, par le fait que, sous le feu de l'artillerie, des mitrailleuses et de l'infanterie des troupes régulières ennemies postées sur la rive gauche de la Meuse, elles essuyaient en même temps dans le dos et sur les flancs la fusillade des habitants. On s'assura d'otages pour mettre fin à ces opérations de francs-tireurs (*Franktireurwesen*). Comme la population continuait, malgré tout, comme auparavant, à infliger des pertes aux troupes en action, on passa à l'exécution des otages. Sinon, la prise d'otages n'eût eu d'autre signification qu'une vaine menace. Leur exécution était d'autant plus justifiée que, en présence de la participation générale de la population au combat, il pouvait difficilement s'agir là d'innocents. Cette mesure ne pouvait être évitée, étant donnés l'objectif militaire (*Kriegszweck*) à atteindre et le danger de la situation dans laquelle se trouvaient les troupes attaquées sournoisement par derrière. » (P. 123.)

Tout devient ainsi licite pour les troupes allemandes, à la fois en vertu de la présupposition du « franc-tireur » et en vertu de la *nécessité de guerre*, toujours subjectivement appréciée par l'autorité militaire elle-même qui, plus tard, l'invoquera pour se justifier de ses actes. L'exécution sans enquête, même d'otages, est un acte légitime, dès lors qu'apparaît un objectif militaire important à réaliser ; dès cet instant, les droits les plus sacrés sont inexistants.

Qu'en était-il, en réalité, des circonstances qui précédèrent la fusillade des otages à Dinant, le 23 août 1914? M. Tschoffen, procureur du Roi dans cette ville, les expose comme suit (Voir le 20[e] rapport de la Commission belge d'Enquête) :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Les troupes descendues par la route de Froidvau occupent le quartier de Penant. Les habitants sont arrêtés dès l'arrivée des Allemands et gardés à vue près du Rocher-Bayard. Le feu des Français s'étant ralenti, les Allemands commencent la construction d'un pont. Cependant quelques balles les gênent encore. De ce qu'elles sont rares, les Allemands concluent — avec ou sans sincérité — qu'elles leur sont envoyées par des francs-tireurs. Ils envoient M. Bourdon, greffier adjoint au tribunal, sur la rive gauche, pour annoncer que si le feu continue, les habitants prisonniers seront passés par les armes. Il s'exécute, puis, repassant la Meuse, revient se constituer prisonnier et déclare aux officiers allemands qu'il a pu se convaincre que seuls des soldats français tirent. Quelques balles françaises arrivent encore et une chose monstrueuse se passe, que l'imagination se refuserait à croire si des témoins ne survi-

vaient pour l'attester et si les cadavres avec leurs plaies béantes n'en fournissaient la plus irrécusable des preuves : le groupe des prisonniers, hommes, femmes et enfants, est poussé contre un mur et fusillé!

« Quatre-vingts victimes tombent en ce moment! »

Parmi elles se trouvent M. Bourdon, sa femme, sa fille et un de ses fils.

L'invocation de la *Kriegsnotwendigkeit* permet à la morale allemande d'en user avec les lois primordiales de l'humanité comme avec les conventions solennellement conclues : elles ne comptent pas plus qu'un chiffon de papier lorsqu'elles contrarient l'intérêt de l'armée allemande.

Dans le cas du bourgmestre d'Aerschot, un objectif militaire important à réaliser, tel que celui invoqué pour justifier le massacre des otages de Dinant, n'existait même pas. Mais qu'importe! Sous l'empire d'une mentalité qui déifie l'idéal national (1) et dans la folle présomption qui, au début de la guerre, semblait vraiment priver, à certains égards, l'armée allemande du sens de la réalité, il est fatal que l'on n'y regarde pas de si près. Le dangereux aphorisme « *Krieg ist Krieg* », qu'on a entendu officiers et soldats énoncer si souvent, est toujours présent à leur esprit pour couper court aux hésitations et faire bon marché des scrupules de conscience.

Lorsque, de la conscience des chefs militaires a été arraché à ce point tout scrupule quant à la certitude objective des délits et à l'individualité de la faute, il n'existe plus de garantie d'une conduite humaine de la part d'armées en campagne. N'est-il pas vain de réclamer justice d'esprits faussés à ce point et qui semblent, lorsqu'il ne s'agit pas d'un des leurs, avoir perdu toute notion d'équité?

Le *Kriegsbrauch im Landkriege* le proclame d'ailleurs : « Une guerre énergiquement conduite, est-il écrit dans l'introduction de l'ouvrage, ne peut être uniquement dirigée contre les soldats de l'État ennemi et contre ses dispositifs de défense (*Befestigungsanlagen*), mais elle tendra et doit tendre également à la destruction de toutes ses ressources matérielles et morales. Des exigences humanitaires, c'est-à-dire des ménagements relatifs aux personnes et aux biens, ne peuvent faire question que pour autant que la nature et le but de la guerre s'en accommodent. »

Ainsi s'expliquent et se légitiment les massacres d'habitants innocents, parce que quelqu'un, dans la localité, a tiré ou est soupçonné d'avoir tiré. On s'empare au hasard d'un certain nombre de personnes et, de sang-froid, on les fusille : car l'intérêt de l'armée allemande — qui tout sanctifie — exige qu'un exemple soit fait et l'on tue, sans enquête préalable ni jugement. Quoiqu'il soit muet sur bien des faits de ce genre et qu'il ne souffle mot, par exemple, du massacre de plus de quatre cents habitants de Tamines, le *Livre Blanc*, lui-même, permet de reconstituer quelques-uns de ces drames.

---

(1) Dans l'ouvrage, paru en automne 1914 chez Köhler, à Minden in Westfalen, et intitulé *Die Eroberung Belgiens. 1914. Selbsterlebtes* (*La Conquête de la Belgique. 1914. Choses vécues*), l'auteur, le major Victor von Strantz, met dans la bouche d'un jeune officier les déclarations suivantes, qui peuvent être considérées comme traduisant la mentalité régnant, tout au moins dans certains milieux de l'armée allemande, au début de la guerre. Répliquant à une paysanne belge qui était venue pour l'assassiner pendant son sommeil, l'officier, après avoir montré comment, attaqué traîtreusement (*aus dem Hinterhalt*), le pacifique peuple allemand était soudain devenu le plus guerrier, s'écrie : « Et alors, vous venez, vous, un petit peuple, qui avez l'audace de nous arrêter, vous auxquels nous promettions paix et protection pour le cas où vous ne nous gêneriez pas dans notre grande œuvre, et vous faites cause commune avec nos ennemis! Mais, c'est comme si vous attaquiez un prêtre porteur du saint Sacrement! Nous sommes sanctifiés par la grandeur de notre destinée; nous sommes, chacun d'entre nous, porteurs du saint Sacrement, gardiens et protecteurs de la patrie, de nos femmes et de notre foyer. » (P. 34.) L'auteur, quelques lignes plus haut, avait fait dire par l'officier à la paysanne qu'elle tenait le langage d'une écolière!

De tels actes, dont l'histoire moderne n'offre pas de précédents, ne sont pas des faits de guerre, mais rien autre que des assassinats.

*
* *

Que penser de ce procédé de guerre consistant à arrêter par mesure préventive des milliers d'habitants et à les interner pendant de longs mois? Parmi les déportés figure le vaillant bourgmestre de la capitale du pays, M. Max, interné en cellule à la forteresse de Glatz [1]. Nombre de Belges, emmenés dans ces conditions en Allemagne, n'ont été rendus à la liberté qu'à la condition de signer une déclaration aux termes de laquelle ils reconnaissent avoir été arrêtés justement, des coups de feu ayant été tirés dans leur commune sur les troupes allemandes. Plusieurs centaines d'habitants de Louvain et des villages environnants des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions ont été conduits à Cologne le 28 août 1914 dans des conditions réellement inhumaines. Le voyage, interminable, se fit en wagons à bestiaux et les prisonniers restèrent pendant le trajet presque complètement privés de nourriture. A Cologne, où ils ne passèrent qu'une nuit, ainsi qu'aux gares de passage, les prisonniers furent insultés par la foule qui les considérait comme des criminels, complices de ceux qui, à ses yeux, avaient assassiné par traîtrise des soldats allemands; ils furent ensuite renvoyés en Belgique. Le transport de ces quelques centaines d'habitants de Louvain à Cologne et leur renvoi immédiat en Belgique témoignent de l'affolement qui régnait en ce moment dans les hautes sphères du commandement allemand; il est, cependant, possible aussi que celui-ci ait eu l'intention, par l'exhibition de ces malheureux, de fortifier dans l'esprit du peuple allemand la croyance à la légende des « francs-tireurs » belges, si nécessaire pour donner aux massacres et aux incendies commis par les troupes envahissantes une apparence de justification.

Si lamentable qu'ait, d'ailleurs, été le sort de ces quelques centaines de Louvanistes, force est bien de les considérer comme des privilégiés si l'on songe au traitement infligé à tant de milliers d'autres civils belges envoyés en Allemagne dans des conditions non moins indignes, insultés au passage par la population et retenus prisonniers pendant de longs mois. Actuellement, plus d'un an et demi après le début de la guerre, plusieurs milliers de Belges non militaires se trouvent encore au fond de l'Allemagne, privés de liberté [2]. D'après des évaluations que l'on peut considérer comme répondant assez exactement à la réalité, 13.000 à 14.000 civils belges auraient été, au total, emmenés comme prisonniers en Allemagne; vers le 1er octobre 1915, 3.000 d'entre eux avaient été renvoyés dans leurs foyers. Il en restait donc encore à cette époque 10.000 à 11.000 en Allemagne, en prison ou dans des camps d'internement. L'article 4 du Règlement de La Haye dispose que les prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité; les représentants des Puissances n'ont

---

(1) Arrêté le 26 septembre 1914, M. Max a été, à la fin de l'année 1915, transféré de Glatz (Silésie) à Celle (Hanovre), où sont internés des officiers prisonniers.

(2) Le général von Boehn dit (*D. Anlage 1*) que, pour se mettre à l'abri des entreprises des « francs-tireurs », il fallut éloigner toute la population des environs de Louvain et « ce, en l'envoyant, dans la mesure du possible, comme prisonnière en Allemagne. Car, comme Anvers n'est pas entièrement isolée, ces gens peuvent toujours rentrer en scène et ils le feront avec le courage du désespoir. Leur évacuation vers Anvers n'apporterait donc pas efficacement remède à la situation ». En admettant même que semblable raison ait pu avoir quelque valeur au moment où elle fut mise en avant, en septembre 1914, il est certain qu'à l'heure actuelle elle ne peut plus être invoquée.

même pas songé à la nécessité d'assurer une protection spéciale aux prisonniers civils (Voir, entre autres, au sujet du régime de ces prisonniers, p. 363 de ce volume).

*
* *

Enfin, subsisterait-il des monuments du passé si, au cours des siècles, les troupes en marche avaient brandi des torches incendiaires dans les villes placées sur leur route et y avaient mis en œuvre les pratiques jugées légitimes par l'Allemagne d'aujourd'hui, cette Allemagne dont l'armée, à la différence des bandes mercenaires d'antan, compte dans ses rangs l'élite intellectuelle et scientifique de la nation ?

L'écrivain américain Powell décrit comme suit l'organisation du service incendiaire de l'armée allemande :

« Les Allemands exécutaient leur besogne incendiaire aussi méthodiquement que toutes les autres besognes. Ils avaient, pour mettre le feu aux villes, divers procédés, tous également efficaces. A Aerschot et à Louvain, ils commencèrent par briser les carreaux des fenêtres et par lancer à l'intérieur des maisons des baguettes de bois préalablement enduites d'huile et trempées dans du soufre. Ailleurs, ils employaient de petites tablettes noires, de la dimension de pastilles pharmaceutiques et qui s'enflammaient au premier contact des allumettes. Pour l'autodafé de Termonde, qu'ils détruisirent nonobstant que la ville eût été évacuée avant leur arrivée, ils employèrent un auto chargé d'un vaste réservoir de pétrole, une pompe et un arrosoir. L'auto parcourait lentement les rues, tandis qu'un soldat manœuvrait la pompe et qu'un autre aspergeait de liquide inflammable les façades des maisons. Après quoi ils allumaient l'incendie. Oui, méthodiques en tout, les Allemands. »

Un rapport de l'autorité militaire belge, daté du 19 septembre 1914, contient ce passage au sujet de l'incendie de la ville de Termonde : « Une compagnie était chargée de la destruction des maisons : elle avait des réservoirs centraux où chaque homme, porteur d'une ceinture pneumatique, allait s'approvisionner d'un liquide incendiaire pour asperger les boiseries extérieures ; un autre homme, muni d'un gant spécial garni de phosphore, passait devant les maisons aspergées en frottant son gant sur les boiseries, ce qui mettait le feu aux maisons et permettait d'incendier toute une rue en un quart d'heure. Pour activer l'incendie des maisons, des hommes y jetaient des matières inflammables dont je vous envoie un échantillon. »

Le résultat d'une analyse des pastilles incendiaires faite par le pharmacien de 1re classe M. G. de Rudder est formulé comme suit :

« Ces pastilles sont noires, à reflet métallique, luisantes, grasses au toucher, élastiques et inodores. Frottées sur le papier, elles abandonnent une trace noire.

« Elles ont un diamètre de 20mm5, une épaisseur de 2mm9 et présentent au centre une ouverture circulaire de 4mm2. Elles pèsent 1gr43. Examinées à la loupe, elles présentent une légère trace de lignes parallèles qui sont dans le même sens sur leurs deux faces ; ce fait semble indiquer que le produit a été soumis au laminage.

« Coupées transversalement en fines lamelles, on remarque que ces pastilles ne sont noires qu'à la surface et qu'elles sont composées d'une substance de nature cornée, légèrement jaunâtre et translucide.

« Allumées, elles s'enflamment facilement et déflagrent en dégageant une flamme jaunâtre.

« L'examen chimique indique qu'elles sont composées de nitro-cellulose.

« *Conclusions.* — Ces pastilles sont composées avec de la nitro-cellulose gélatinée en vue de pouvoir la soumettre à un laminage et la découper ensuite à l'emporte-pièce.

« Elles sont graphitées à leur surface en vue de diminuer les propriétés électriques de la nitro-cellulose et d'en rendre la manipulation plus facile.

« Il est possible que le trou central de ces pastilles ait pour but de pouvoir en réunir un certain nombre au moyen d'une mèche à feu mise en ignition avant de les lancer vers l'endroit où l'on veut provoquer l'incendie. »

Des pastilles incendiaires ont été trouvées en Belgique par milliers; le *Livre Blanc* s'abstient cependant de faire la moindre allusion à ces engins de destruction, de même d'ailleurs qu'aux divers appareils incendiaires dont l'armée allemande était pourvue, sans nul doute parce que leur existence révèle la préméditation de l'œuvre de destruction. Il s'efforce, bien plus, de faire croire que lorsque les troupes ont été contraintes d'incendier les maisons, elles se sont servies de moyens de fortune. Ainsi le capitaine von Esmarch raconte (*D. Anlage 46*) qu'il vit à Louvain des soldats mettre à feu une série de maisons en lançant à l'intérieur des lampes à pétrole allumées, en enflammant le gaz qui s'échappait des conduites, les becs ayant été brisés au préalable, ainsi qu'en jetant des rideaux et des couvertures dans le brasier; il les vit aussi se servir, de-ci de-là, de benzine. L'ordre de procéder à cet incendie fut donné par le colonel von Stubenrauch, commandant des colonnes de munitions; la sincérité du récit de von Esmarch ne paraît, d'ailleurs, pas devoir être suspectée. Le capitaine Karge rapporte aussi (*A. Anlage 3*) que, pour incendier une maison d'Aerschot, il employa de l'huile de térébenthine qu'il trouva sur place, dans un bidon. (Voir encore *C. Anlage 3.*)

Les violences de tout genre, les pillages et les vols ont fait cortège, tout naturellement, au meurtre et à l'incendie, une fois libre cours laissé aux instincts et aux passions brutales. Dans certaines localités, le pillage, formellement interdit par les articles 28 et 47 du Règlement de La Haye, est général : mais certaines maisons portent l'inscription à la craie *Nicht plündern* (ne pas piller). Dans d'autres localités, par exemple à Louvain, des affiches imprimées signifient à la soldatesque déchaînée qu'il est défendu de pénétrer dans les maisons et de les incendier *sans l'autorisation de la Kommandantur*. Cette défense est un aveu. D'après des informations reçues par le Gouvernement belge, plus de 15.000 maisons auraient été pillées dans la seule province du Brabant.

Les pillages sont attestés, non seulement par les témoignages recueillis par les Commissions belge et anglaise d'Enquête, mais aussi par de nombreux carnets de soldats allemands. A ces faits, dont il est impossible de contester la réalité, le *Livre Blanc* ne fait qu'une seule allusion; elle se rapporte aux pillages effectués à Louvain. L'affirmation du 5e rapport de la Commission belge d'Enquête qu'une grande partie du butin, chargée sur des fourgons militaires, fut transportée ensuite par trains en Allemagne, serait de pure invention, certifie le Bureau Militaire de Berlin (p. 237). « C'est l'administration de l'armée », ajoute-t-il, « qui détermine ce qui doit être expédié par voitures et par wagons de chemins de fer, et celle-ci n'a jamais pris de dispositions de ce genre. » On peut le croire sans peine!

Des viols ont eu lieu dans de nombreuses localités; même des religieuses ont été victimes de la bestialité des soldats. Bien qu'il n'y ait pas lieu de s'étendre sur ce sujet délicat, il importe, cependant, de le mentionner, afin d'éviter qu'il ne soit tiré

argument du silence. Déjà, la discrétion observée par S. Ém. le Cardinal Mercier a été interprétée tendancieusement par les catholiques allemands répondant aux catholiques français. On trouvera, dans l'annexe II, *e*, de la lettre collective adressée le 24 novembre 1915 par l'Épiscopat belge à l'Épiscopat austro-allemand, le texte de la correspondance échangée sur cette question entre l'Archevêque de Malines et le Baron von Bissing, Gouverneur général de la Belgique occupée (Voir p. 500 du présent volume).

Toutes les règles du Droit ont été transgressées par l'armée allemande [1]. S'il s'est produit des excès individuels en grand nombre, les massacres et les incendies ont, par contre, eu lieu par ordre : ils faisaient partie du programme allemand élaboré dans le calme dès le temps de paix; ils montrent le *Kriegsbrauch im Landkriege* en action.

*
* *

Rien ne surpasse cependant en lâcheté le système auquel ont eu recours les troupes allemandes dès qu'elles eurent pris contact avec l'armée belge et qui consiste à se protéger en poussant devant elles des hommes, des femmes et des enfants.

Ce procédé, aussi lâche que barbare, a été employé pendant tout cours de la campagne de Belgique. A Liége, à Tamines, à Dinant, à Andenne, à Mons, à Charleroi, à Tournai, à Termonde, à Alost, à Melle, à Sempst, à Hofstade, à Keyem, pour ne citer que ces localités, des groupes de civils ont été contraints à servir de bouclier vivant aux troupes allemandes et ont été massés sur des ponts, exposés au feu de l'artillerie [2].

*
* *

De même que ce sont les supérieurs qui formulent les théories, ce sont aussi les supérieurs qui donnent l'ordre et l'exemple des brutalités. Durant le combat de Dinant, le 23 août, le capitaine Wilke avait été chargé de prendre des mesures contre la population civile ; mais les ordres sont si rigoureux, qu'il éprouve le besoin de se couvrir de l'autorité de ses chefs. Aussi rapporte-t-il, dans sa déposition, l'injonction du major, celle du commandant de brigade et celle du commandant de division. Tous trois lui intiment successivement l'ordre d'agir sans ménagement : le dernier, Edler von der Planitz, accentue même l'injonction, ordonnant de procéder sans le moindre ménagement et avec les moyens les plus énergiques. Wilke considère sa mission comme accomplie lorsque *cinquante* hommes environ eurent été massacrés (*C. Anlage 26*). Le lieutenant-colonel Comte Kielmannsegg déclare sans détour qu'il a, sur un ordre supérieur, fait fusiller *cent* Dinantais coupables, de sexe masculin; sa déposition, rédigée dans le calme, le 6 janvier 1915, ne contient aucune expression de regret. Le témoin déclare, mais sans donner aucune indication de chiffre, que ses

(1) Dès le début des hostilités, les dispositions des Conventions de La Haye sur les bombardements, les réquisitions, l'interdiction de réclamer des habitants des services impliquant la nécessité de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie ont été systématiquement méconnues (Voir les rapports de la Commission d'Enquête belge, tomes I et II, et la lettre de l'Épiscopat belge à l'Épiscopat allemand et autrichien, *infra*, p. 503). L'usage de projectiles interdits par les Conventions internationales, l'emploi de procédés déloyaux de combattre ont été constatés à diverses reprises (Voir notamment le 7e rapport de la Commission belge d'Enquête). Les obus tirés dans la première quinzaine du mois d'août 1914 sur les forts de Liége dégageaient déjà des gaz délétères. Mais ce fut le 22 avril 1915 que, devant Ypres, l'armée allemande commença à violer ouvertement la déclaration du 29 juillet 1899 qui, depuis lors, est devenue lettre morte (Voir le 14e rapport de la Commission belge d'Enquête).

(2) Voir notamment les 7e, 10e et 15e rapports de la Commission belge d'Enquête, le rapport du Procureur du Roi de Dinant (*infra*, p. 201) et la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur (*infra*, p. 470).

troupes avaient subi des pertes notables (*namhaft*); il ne fait mention d'aucune enquête préalable. Il relate, ensuite, que les soldats blessés ont été soignés dans une maison aménagée à cet effet en même temps que des Dinantais, ces derniers ayant été blessés principalement par le feu ennemi de la rive gauche de la Meuse. C'est pour le Comte Kielmannsegg l'occasion de faire ressortir la mansuétude allemande; mais il s'abstient de dire que des soldats allemands ont été atteints par ce même feu ennemi. Des blessures ou de la mort de ces soldats, son récit paraît rendre, exclusivement, la population civile responsable (*C. Anlage 7*).

A la décharge du peuple allemand, mention doit être faite ici de ce propos, tenu à de nombreuses reprises, par de simples soldats, horrifiés de l'abominable besogne à laquelle on les employait : « Nous n'avons fait qu'une petite partie de ce qui nous a été commandé. » D'autres versaient des larmes en exécutant les ordres barbares qu'on leur donnait, sans avoir d'ailleurs le courage d'élever de protestation : car telle est l'emprise de la discipline sur le soldat allemand qu'elle lui fait commettre des actes contre lesquels sa conscience se révolte. Hélas ! pour la plupart, l'immolation des innocents avec les coupables paraît avoir été chose naturelle et indifférente.

*
* *

Loin de s'être livrée à des actes d'hostilité à l'égard des troupes allemandes, la pacifique population belge, dans l'esprit de laquelle l'idée de l'éventualité d'une guerre ne tenait absolument aucune place, s'est, dans les régions voisines de la frontière prussienne, à peine rendu compte, au début de la guerre, du nouvel état de choses. De nombreux témoins attestent que dans cette partie du pays, les habitants, émus au spectacle des jeunes soldats harassés de fatigue sous la chaleur du mois d'août, sont allés offrir spontanément des rafraîchissements et des réconfortants aux troupes allemandes perdant de vue, complètement, dans la bonté de leur cœur, que ceux qu'ils accueillaient ainsi étaient des ennemis. Un nombre considérable d'officiers et de soldats allemands ont d'ailleurs, dans leurs dépositions consignées dans le *Livre Blanc* constaté qu'ils avaient été reçus correctement et même aimablement par la population belge (Voir, entre autres, *Anlagen 3, 8, 11, 12, 13, 16, 18, 39, 40, 43 ;* rapport sur Andenne, p. 107, *B. Anlage 1;* rapport sur Louvain, p. 233, alinéa 6, où se trouvent de nombreux renvois à des passages où est faite la constatation dont il s'agit; rapport sur Aerschot, p. 91 et 92).

Mais cette attitude de la population, loin d'être interprétée par le *Livre Blanc* comme un indice de ses sentiments pacifiques, est dénoncée, au contraire, avec indignation comme une preuve manifeste de sa perfidie.

Dans tout le pays, d'ailleurs, et non seulement dans les régions voisines de la frontière, on faisait grand crédit à la forte discipline dont on savait les troupes allemandes imprégnées. On se figurait bénévolement que dans l'armée allemande, moins que dans toute autre, des excès individuels étaient à craindre. Cette illusion était si profondément ancrée dans les esprits que beaucoup de Belges ne se rendirent à l'évidence que petit à petit et au fur et à mesure que se propagèrent les récits de témoins oculaires et de victimes échappées aux massacres. La lecture des proclamations officielles allemandes acheva d'édifier les incrédules, démontrant que les violences avaient été commises en maints endroits sur ordre et de propos délibéré.

*
* *

La valeur probante des témoignages sur lesquels les conclusions du *Livre Blanc* sont édifiées peut être jugée par les quelques exemples suivants.

Le capitaine de gendarmerie Karge (*A. Anlage 3*, p. 98) déclare que plusieurs officiers allemands lui ont dit que, d'après un bruit qui court, le Gouvernement belge et particulièrement aussi le Roi des Belges auraient décrété que tout Belge de sexe masculin avait le devoir de faire le plus de mal possible à l'armée allemande et qu'en fait, un pareil ordre aurait été trouvé sur un soldat belge prisonnier. Il a aussi entendu dire que des soldats belges avaient été envoyés dans leur commune d'origine pour y combattre en civil contre les Allemands : ce qui le prouve, c'est que des soldats belges, en partie ou entièrement en civil, ont été faits prisonniers. Un officier a raconté à Karge avoir lu lui-même sur la porte d'un clocher d'une localité des environs d'Aerschot qu'il était défendu aux Belges de retenir des officiers allemands prisonniers sur parole et qu'ils avaient l'obligation de les fusiller. Karge ajoute qu'il n'est pas en état de rendre exactement les paroles de cet officier, mais assure qu'elles avaient bien le sens indiqué. Pourquoi cet officier n'a-t-il pas été entendu lui-même, ainsi que les autres officiers qui ont parlé à Karge de l'ordre trouvé sur le soldat belge? Les noms des propagateurs de ces perfidies ne sont pas cités dans le *Livre Blanc*.

Le sous-lieutenant de réserve Böhme raconte (*Anlage 53*) avoir vu un bulletin (*Schein*) revêtu d'un sceau officiel et qui, d'après le dire d'un officier rhénan non nommé, aurait été trouvé à la maison communale d'un village des environs de Retinne. Cette pièce, écrite à la machine à écrire, portait une invitation du Gouvernement belge à la population à opposer, contre récompense, une résistance armée aux troupes allemandes. Le montant de la récompense était spécifié. Quatre autres officiers, nominativement désignés, ont aussi vu le bulletin. Ne peut-on pas se demander pourquoi aucun d'entre eux n'a été interrogé au sujet de ce document si hautement compromettant pour le Gouvernement belge et pourquoi le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin n'en a pas réclamé communication, aux fins de publication, à l'officier rhénan qui l'a découvert?

Le réserviste Westerkamp (*D. Anlage 37*), dont l'imagination dévoyée aurait, au surplus, suffi à rendre le témoignage suspect à toute autre Commission que celle qui siège au Ministère de la Guerre prussien [1], prétend avoir appris d'un Belge que rien ne se serait passé à Louvain si le clergé n'avait, du haut de la chaire, déclaré bienheureux (*selig gepriesen*) ceux qui tireraient sur les troupes allemandes.

La conclusion s'impose : si le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin, qui a pu, en pleine liberté et pendant huit mois, rechercher des témoins parmi des centaines de mille officiers et soldats allemands, en est réduit à produire de pareilles inepties, c'est que l'enquête à laquelle il s'est livré n'a pas, à son sentiment, fourni des documents sérieux en quantité suffisante pour disculper les troupes allemandes des accusations portées contre elles par les témoins belges et étrangers de leur férocité.

*
* *

(1) Westerkamp, entendu le 10 janvier 1915, soutient, entre autres, avoir rencontré le 26 août dans les rues de Louvain un soldat auquel, d'après ce qui lui fut dit, plusieurs habitants de la ville avaient coupé les testicules et que l'on transportait en civière. Il se fait, en outre, l'écho de propos tenus vers le 30 août par le sous-lieutenant Förster, relatifs à des mutilations analogues dont plusieurs soldats allemands auraient été victimes; il s'agit d'actes si révoltants qu'un esprit morbide peut seul les imaginer. Il est à peine besoin de remarquer que, si des faits de ce genre s'étaient produits réellement, ils eussent été constatés officiellement, ou que, tout au moins, le sous-lieutenant Förster eût été interrogé à leur sujet s'il s'était abstenu d'en faire spontanément rapport à ses supérieurs. Le *Livre Blanc* reproduit la déposition de Westerkamp sans commentaires ni réserves. — Voir, concernant les prétendues mutilations de militaires allemands, p. 61 et suivantes.

Est-ce à dire que le Gouvernement belge suspecte la bonne foi de tous ceux dont le témoignage est consigné dans le *Livre Blanc?* Nullement. Il sait que les officiers et les soldats allemands, au moment où ils franchirent la frontière belge, étaient pénétrés de la suggestion qu'ils seraient attaqués par des « francs-tireurs ». Ils redoutaient de telles attaques ; les souvenirs de la guerre de 1870, encore si vivants en Allemagne dans toutes les classes sociales, les leur avaient fait prévoir. Aussi a-t-on pu constater que, dès les tout premiers jours de la guerre, les troupes allemandes éprouvaient à l'égard de la population civile une méfiance extrême. En dehors des champs de bataille, le moindre bruit les fait tressauter [1]. Un pneu de bicyclette qui crève, un pétard qui éclate sous un train, les explosions d'un moteur à gaz, les déflagrations de certains produits dans un laboratoire gagné par l'incendie amènent, invariablement, le cri : « *Man hat geschossen* » avec toutes ses sinistres conséquences. Aussi est-il réellement inouï d'écrire, comme le fait le *Livre Blanc,* que la population attaquait traîtreusement les soldats allemands « qui ne se doutaient de rien » (*nichts ahnend, D. Anlage 3,* p. 249; *ahnungslos,* p. 107, etc., etc.), alors qu'il est de notoriété qu'au début de la guerre, ces soldats ne cessaient, dès qu'ils ne se trouvaient pas en très grand nombre, de tenir le fusil en mains, prêts à appuyer sur la gâchette. A Bruxelles même, un an après l'occupation de la capitale, les soldats allemands ne circulaient encore, en règle générale, dans la ville, qu'armés de leur fusil! L'allégation du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin concernant les événements d'Andenne, d'après laquelle les soldats traversaient cette ville *ahnungslos* (p. 107), est, d'ailleurs, contredite formellement par le soldat Roleff (*B. Anlage 3,* p. 111) qui déclare que les soldats répondirent immédiatement au feu des habitants, car ils avaient été exhortés à la prudence et avaient, pour cette raison, pris des dispositions en conséquence.

La propagation de l'obsession des « francs-tireurs » s'est faite par la voie de la littérature et, tout particulièrement, par les romans guerriers qui parurent en si grand nombre en Allemagne au cours de ces dernières années. Tel est, notamment, le cas du roman militaire de Seestern : *L'Effondrement de l'Ancien Monde,* publié en 1906. Ce livre, qui d'après le jésuite allemand Bernhard Duhr, auteur de la brochure *Der Lügengeist im Völkerkrieg* (*L'Esprit de Mensonge dans la Guerre des Nations*), a atteint un tirage d'environ 150.000 exemplaires, fait expressément remarquer (p. 67), à propos

(1) Rien ne dépeint mieux cet état d'esprit que l'incident suivant rapporté par le Comte F. van den Steen de Jehay, qui était Ministre de Belgique avant la guerre à Luxembourg, dans un article inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1915 sous le titre : « *Comment s'est faite l'invasion du Grand-Duché de Luxembourg* ». Le major van Dyck avait reçu mission, le 2 août 1914, du Président du Gouvernement, M. Eyschen, de se poster au pont du Bock, où aboutit la route de Trèves, pour y remettre une protestation au nom du Gouvernement grand-ducal, au premier officier allemand qui se présenterait. Arrivé à l'endroit désigné, le major van Dyck fait placer sa voiture en travers de la route et attend les événements. Bientôt débouche de la route de Trèves un automobile qui se met à gravir la pente du Bock. Mais voici qu'il s'arrête, puis, subitement, rebrousse chemin. C'est un train blindé qui, trois heures plus tard, amènera les premières troupes chargées d'occuper la capitale. L'officier qui commandait le détachement fut prié de se présenter devant le chef du Gouvernement. « Le major van Dyck vous attendait au pont du Bock, lui dit M. Eyschen. Pourquoi l'automobile qui se dirigeait de ce côté n'a-t-il pas poursuivi sa route? — On a tiré sur lui, répond l'officier. — Je vous donne à cet égard un démenti formel, repartit le major van Dyck qui assistait à l'entretien. J'étais là, seul avec un de mes hommes, et nous n'avions pas d'armes. » L'officier allemand ne semble pas avoir, il est vrai, redouté, dans cette circonstance, une surprise des « francs-tireurs », mais plutôt une attaque de la part des troupes françaises. Quoi qu'il en soit, la nervosité dont a fait preuve cet officier dès le 2 août, au matin, c'est-à-dire *avant tout acte d'hostilité,* est révélatrice de l'état d'esprit qui régnait dans l'armée allemande. Que de méprises semblables se seront produites dans la suite, dont les officiers allemands, imbus des théories du grand État-Major et forts de la présence de leurs troupes, auront fait subir les conséquences à des populations inoffensives!

de l'entrée des troupes allemandes en Belgique, que la turbulente population belge est excitée par des prêtres fanatiques (p. 22 de la brochure du P. Duhr). Ce livre, écrit huit ans avant la guerre, contient aussi une description du siège de la ville de Charleroi, défendue par ses habitants.

Mais c'est, avant tout, par les doctrines de guerre et par l'instruction militaire que l'on a préparé les officiers et les soldats allemands à l'idée des mesures de répression à prendre éventuellement contre la population civile des pays ennemis.

Les manuels militaires en usage en Allemagne présentent les opérations des francs-tireurs comme une éventualité certaine de la guerre future et traitent des moyens de se prémunir contre leur danger. L'un de ces manuels, l'*Interprète Militaire,* ayant pour auteur le capitaine en retraite von Scharfenort, professeur et bibliothécaire à l'Académie de Guerre de Berlin, consacre de longs développements à cette question. Faut-il s'étonner que, ainsi préparés à être en butte aux attaques traîtresses de la population, les premiers corps de troupes qui foulèrent le sol belge aient fait montre d'une si extrême nervosité dès le moment où ils se heurtèrent, sans les apercevoir, aux petits détachements avancés de troupes belges, qui se retiraient devant eux, tout en combattant [1]?

On ne saurait trop insister sur la responsabilité encourue par l'autorité militaire allemande, non seulement pour avoir, en temps de paix, exploité l'hypothèse de la guerre de francs-tireurs dans l'intérêt de ses méthodes de terrorisation, mais aussi pour n'avoir rien fait, au moment de l'entrée en campagne, en vue de prévenir les effets de cette obsession collective. Or, loin d'avoir tenté quoi que ce soit dans ce sens, le Gouvernement allemand a toléré, dans la presse et dans des brochures, la publication de récits abominables au sujet de l'accueil prétendument fait aux troupes allemandes par la population civile belge et au sujet des traitements féroces qui auraient été infligés, tout au début de la guerre, aux Allemands résidant en Belgique. A Bruxelles, racontaient les journaux, des femmes allemandes avaient été rouées de coups au point que l'une d'entre elles avait succombé, de jeunes enfants avaient été précipités des fenêtres dans la rue, un homme avait été éventré; à Anvers, des scènes plus terribles encore se seraient passées; or, rien de tout cela n'était exact. Mais les soldats croyaient fermement à la véracité des faits dont ils lisaient la relation dans tous les journaux et c'est, enflammés de colère et assoiffés d'esprit de vengeance, que des centaines de mille hommes, n'ayant encore eu, eux-mêmes, aucun contact avec la population belge, franchirent la frontière prussienne.

Des effets de ces excitations, le Gouvernement allemand porte la pleine responsabilité car, dans ce pays d'organisation sans exemple ailleurs, les moyens d'enrayer la propagation de cette littérature empoisonnée ne faisaient pas défaut. Certains récits, d'une fausseté cent fois démontrée et reconnue en Allemagne même, continuent à y être réédités : tel, par exemple, celui de l'assassinat de vingt et un pères jésuites allemands, le 7 août 1914, dans un faubourg de Liége et celui de l'attaque des troupes allemandes par les femmes de Herstal, à l'aide d'armes et d'eau bouillante. Ce dernier récit figure même dans une récente brochure du Professeur Clemen [2], de l'Université de Bonn, sans qu'une réserve soit exprimée au sujet de son authenticité.

Il n'entrait, sans doute, pas obligatoirement dans le cadre du *Livre Blanc* de

---

(1) Les premières troupes allemandes pénétrèrent en Belgique le 4 août 1914, vers 8 heures du matin; les sévices commencèrent le même jour, à la fin de l'après-midi.

(2) *Die deutschen Greuel in Belgien und Nordfrankreich.* Leipzig, 1916.

démentir, ne fût-ce que les plus odieuses de ces histoires mensongères, bien qu'en raison même de leur caractère outrancier, elles eussent exercé une influence particulièrement fâcheuse sur les dispositions des soldats à l'égard de la population civile belge et que leur extrême diffusion fournisse, peut-être, l'explication de la tournure que prirent certains des incidents qui surgirent entre les habitants et les troupes allemandes. On aurait, cependant, pu attendre de cette publication officielle, œuvre de propagande destinée avant tout à faire impression dans les pays étrangers, l'expression d'un regret au sujet de l'emploi sans mesure fait en Allemagne de ces armes perfides contre un ennemi dont la réputation risque, en dépit de tout, d'être atteinte d'une manière durable dans l'esprit de certains.

L'exaltation du début de la guerre apaisée, plusieurs organes de la presse allemande sont revenus à une appréciation plus équitable des choses et ont tenu à réhabiliter, dans quelque mesure, la population belge si indignement calomniée [Voir notamment la *Kölnische Volkszeitung* du 10 septembre 1914, n° 799 (1)].

On peut regretter que les rédacteurs du *Livre Blanc*, qui ont la prétention de faire œuvre de justice, n'aient pas eu, à l'égal, le sentiment de la droiture et le souci de la vérité.

*
* *

Il est incontestable que le commandement allemand a constamment attribué à la population civile des actes d'hostilité et des préparatifs de défense dont les auteurs étaient des détachements peu nombreux de troupes régulières qui se repliaient après avoir accompli leur mission. Les chefs de l'armée allemande ont été décontenancés par cette guerre de tirailleurs où le soldat belge excelle. N'admettraient-ils, comme actes de guerre véritable, que des opérations de masses savamment réglées ou bien les ruses de guerre et les attaques par surprise ne seraient-elles méritoires et licites à leurs yeux que lorsqu'elles sont l'œuvre de leurs propres troupes? On serait porté à le croire en voyant le *Livre Blanc* qualifier de *Meuchelmörder* (assassins par traîtrise) tous ceux qui se livrent contre eux à ces actions détachées et en imputant celles-ci *de plano* et sans enquête à la population civile. A cette guerre, incontestablement légitime, de surprise et d'embuscade, les chefs allemands ont imaginé un moyen expéditif d'essayer de mettre fin : celui de rendre la population civile solidaire et responsable des actes des soldats.

---

(1) L'article visé est ainsi conçu :

« La presse allemande a été remplie, pendant ces quinze derniers jours, par de nombreux récitsdes actes de brutalité commis par les Belges sur nos compatriotes et l'on pourrait croire que la Belgique entière est un vaste coupe-gorge d'où les Allemands ne pouvaient sauver leur vie que grâce à une chance particulière.

« L'auteur de ces lignes ne veut pas mettre en doute le moins du monde les nombreux faits qui ont été rapportés. Il a été personnellement témoin de la façon dont la populace du centre de Bruxelles, soulevée par la nouvelle de la première démarche allemande, a donné cours à sa colère en s'attaquant à des restaurants ou à des magasins allemands. Il a appris que des Allemands ont été fort maltraités. Il est loin de vouloir excuser aucun de ces actes. Il tient seulement à affirmer que ces débordements sont le fait d'une bande désordonnée, fournie par la tourbe des bas-fonds du peuple.

« .....L'auteur de ce récit a dû quitter Bruxelles avec sa famille, le vendredi 7 août, à la première heure du jour. Nous avons dû passer la nuit du jeudi au vendredi au Consulat allemand qui se trouvait déjà sous la protection américaine. Environ 3.000 d'entre nos compatriotes s'y étaient rendus avec leurs femmes et leurs enfants, emportant avec eux quelques objets les plus nécessaires, afin de mettre leur vie en sécurité et d'être ramenés dans leur patrie sous une protection officielle.

« J'y ai rencontré beaucoup de familles de l'étranger qui s'étaient enfuies de la frontière française, qui avaient déjà passé deux jours et deux nuits sans quitter leurs vêtements et avaient été nourries de la façon la plus précaire. Serrés les uns contre les autres au Consulat d'Allemagne, nous étions assis sur le plancher, dans les corridors et sur les escaliers. A cause, probablement, du sérieux danger qu'il y avait à tenir rassemblées

Ce qui permet d'affirmer que la façon d'agir des Allemands était l'application d'un système, c'est la constatation que la répression des soi-disant actes de « francs-tireurs » s'est produite le plus fréquemment et avec la plus grande intensité dans les localités, où, très peu de temps auparavant, s'étaient trouvées des troupes alliées : tel a été le cas dans les villages de la région située entre Aix-la-Chapelle et Liége, à Aerschot, à Dinant, à Andenne, dans les villages du sud de la province du Luxembourg et dans le Hainaut.

Il est assurément possible que, dans certains cas, les officiers allemands, étant données les préventions dont leur esprit était imprégné, aient cru en toute sincérité avoir affaire à des agressions de la population; mais, en fût-il ainsi, ils seraient encore coupables de s'être laissé induire en erreur avec tant de légèreté et d'avoir procédé à des actes de justice sommaire complètement injustifiables. Au surplus, la morale de guerre proclamée par le *Kriegsbrauch im Landkriege*, l'enseignement que « la seule véritable humanité réside souvent dans l'emploi sans ménagements de ces rigueurs » (p. 3) — celles que la guerre comporte forcément — laisse peu de place aux circonstances atténuantes que seraient tentés d'invoquer, en faveur des chefs allemands, ceux dont l'esprit répugne, avec une force presque insurmontable, à renoncer à leur foi dans l'humanité et à leurs illusions.

Le major de Mélotte, attaché militaire de Belgique à Berlin au moment où la guerre éclata et qui fut, au début de la campagne, détaché auprès du corps de cavalerie français opérant en Belgique, a fait, à ce sujet, les déclarations suivantes qui caractérisent la situation :

« J'ai pu constater au cours des opérations, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de la Meuse, que l'invasion allemande s'était fait précéder à grande distance de fortes patrouilles ou reconnaissances d'officiers. Beaucoup d'entre elles furent faites prisonnières. Elles se rendaient d'ailleurs très aisément et parfois sans combattre, ne demandant qu'à en avoir fini. C'est d'autant plus étrange que ces patrouilles étaient composées d'éléments choisis. Il y eut cependant des braves parmi les chefs de ces patrouilles, tel le lieutenant von Brandenstein, du corps de la Garde, qui ne se rendit (à Maissin, Luxembourg) qu'après avoir tué trois hommes et avoir été blessé deux fois.

« Je me résume : beaucoup de ces reconnaissances de cavalerie, lancées au loin en avant, ne rentrèrent plus, pour l'une ou l'autre cause, dans les lignes allemandes.

---

des personnes en si grand nombre dans une maison relativement petite et, par conséquent, mal éclairée, il fut décidé vers minuit de nous transférer au Cirque royal. C'est un grand bâtiment, très spacieux et bien aéré, qui se trouvait à quelques minutes de là et qui est la propriété de la ville. Pendant ce transfert, de même qu'ultérieurement, dans le cirque même, et le lendemain à l'aube, pendant le trajet jusqu'à la gare, nous étions surveillés par des soldats de la garde civique, qui se conduisirent avec tant d'égards que l'on avait l'impression qu'ils étaient chargés de notre protection plutôt que de notre surveillance. C'était certainement un spectacle lamentable que celui de ces innombrables fugitifs avec femmes et enfants et nous entendions, malgré l'heure si matinale, les exclamations de pitié des habitants aux fenêtres de leurs maisons. Les soldats témoignèrent d'autant de compassion. Il n'en était pas un parmi eux, dont l'expression, les paroles, les gestes ne trahissaient l'humaine pitié. Plusieurs gardes civiques se montraient secourables aux malheureux en portant leurs valises ou leurs enfants. Le bourgmestre Max lui-même arriva en automobile, à 2 heures du matin, pour s'assurer personnellement que tout se passait en bon ordre. Dans le cirque, c'étaient encore des soldats qui s'occupaient des enfants, distribuant du lait et de la nourriture. Un témoin oculaire m'a raconté qu'il les avait vus se cotiser au profit d'une famille sans ressources. Un officier de mes amis, qui était de service, ne me laissa pas tranquille que je ne lui eusse confié ma femme et mes enfants afin de les conduire, pendant l'attente dans le cirque, chez lui, à peu de distance. Les soldats qui furent chargés de rechercher les armes se donnèrent toute la peine du monde pour parler allemand tant bien que mal. En un mot, chacun fit tout ce qui était en son pouvoir pour secourir les fugitifs. »

Les Allemands ont attribué (j'en ai depuis longtemps la conviction) ces disparitions à l'action de la population civile. D'où des représailles dues, soit au désir de se venger, soit à la peur. Je puis affirmer que la population civile s'est tenue absolument à l'écart du conflit et que la maladresse ou le manque d'énergie des chefs de patrouilles poussées en avant des armées allemandes ont seuls été la cause de leur perte. »

Les massacres et les incendies se présentent ainsi comme des actes de vengeance exercés sur la population civile pour les échecs infligés par des troupes régulières aux armées impériales. Ces échecs ont fourni aux chefs militaires allemands une occasion bienvenue de s'en prendre à la population, après avoir dénoncé celle-ci aux soldats et légitimé ainsi, à leurs yeux, les mesures de « représailles ». Le recours à ces dernières avait un but d'une portée générale : celui, en terrorisant la population, de gêner certaines opérations de l'ennemi et de libérer l'autorité militaire allemande de la nécessité de laisser en Belgique un corps d'occupation important. Peut-être même caressait-on l'espoir d'amener le Gouvernement belge, sous la pression de l'opinion publique affolée, à mettre fin à la résistance de l'armée, dont l'action avait compromis, dès les tout premiers jours de la guerre, la victoire triomphale escomptée avec certitude par le haut commandement allemand.

En diverses circonstances, d'ailleurs, les « représailles » n'ont pas été la suite d'engagements sur place avec l'ennemi : tel fut le cas à Louvain. Mais, dans cette ville aussi, application a été faite du système de terrorisation, ainsi que M. Walter Bloem en a fait l'aveu (Voir ci-dessus, p. 33). Les témoins belges et neutres les plus autorisés des événements dont Louvain fut le théâtre, sont unanimes à déclarer que les habitants ne se sont pas livrés à des actes d'hostilité contre les troupes allemandes; les chefs de ces dernières affirment le contraire. Lors même que les autorités allemandes auraient été victimes d'une erreur — si impardonnable qu'elle fût — elles peuvent soutenir qu'il y a eu proportion entre la gravité des méfaits et leur répression. A Louvain, comme ailleurs en Belgique, il s'agissait de semer l'épouvante.

*
* *

Jamais l'Allemagne ne se lavera de l'opprobre qui pèse sur elle. Dès les premiers jours de l'invasion, ont été rapportés des récits de scènes de violence et d'ivresse, de ruées sur les caves, de déprédations de tout genre, d'actes indescriptiblement orduriers, de pillages éhontés; les officiers laissaient faire, s'ils ne prenaient part eux-mêmes aux excès. Les massacres et les incendies commencèrent presque tout aussitôt, ordonnés et exécutés suivant un plan méthodique.

Le Gouvernement allemand est responsable de la conduite de ses troupes; ses armées ne sont-elles pas les plus disciplinées du monde? Les 93 savants et artistes allemands n'ont-ils pas à ce point confiance dans cette discipline qu'ils n'ont pas hésité à se déclarer spontanément solidaires de tous les actes des soldats allemands en niant, dans leur manifeste du 2 octobre 1914, qu'il ait été porté atteinte, sans nécessité absolue, à la vie et aux biens d'un seul bourgeois belge? C'est la rigueur même de cette discipline qui rend écrasante la responsabilité encourue par les chefs suprêmes des armées allemandes, violateurs conscients des règles du droit international, ordonnateurs des massacres et des dévastations et protagonistes des méthodes de terrorisation. C'est le système militaire lui-même, la théorie allemande de la guerre tout entière qui est en cause.

A ce point de vue, le chemin parcouru depuis 1870 peut se mesurer si l'on se

reporte à la proclamation bien connue que le Roi de Prusse adressa, dès le mois d'août de ladite année, au peuple français. Il y a lieu d'en rappeler ici le texte : « Je fais la guerre aux soldats français et non aux habitants de la France. Ceux-ci continueront, en conséquence, à jouir d'une sécurité complète pour leur personne et pour leurs biens, aussi longtemps qu'ils ne me priveront pas, eux-mêmes, par des entreprises hostiles contre les troupes allemandes, du droit de leur accorder ma protection. » Les chefs des armées allemandes actuelles sont nourris de l'idée que « des exigences humanitaires, c'est-à-dire des ménagements relatifs aux personnes et aux biens, ne peuvent faire question que pour autant que la nature et le but de la guerre s'en accommodent » [Introduction de la publication de la Section Historique du grand État-Major allemand *Kriegsbrauch im Landkriege,* p. 2 (1)].

Il est aisé de se rendre compte, en parcourant le *Livre Blanc,* qu'imprégnés des enseignements reçus, les officiers allemands n'ont jamais été en peine, pour ordonner des massacres, de discerner des raisons d'ordre militaire inconciliables avec les « exigences humanitaires ». Il est naturel, à leurs yeux, que les innocents pâtissent avec les coupables et même à la place des coupables — ou plus justement avec ceux et à la place de ceux qu'il convient à leurs brutales doctrines de considérer comme tels, sans enquête ni jugement. N'a-t-on pas, à Aerschot, fusillé, *au hasard,* un civil prisonnier sur trois et l'autorité militaire n'a-t-elle pas, à Hasselt, menacé de passer le *tiers de la population mâle* par les armes dans le cas où des habitants tireraient sur des soldats allemands? Les milliers de civils belges mis à mort ont été, dans leur immense majorité, sinon en totalité, immolés à des théories basées exclusivement sur l'intérêt de l'Allemagne.

*
* *

De même qu'en 1914, c'est encore à la terreur que le Gouvernement impérial recourt en 1915 pour asseoir sa domination. Le 27 août 1914, le Père Dupierreux est fusillé à Tervueren, parce qu'on a trouvé sur lui quelques lignes d'écriture constatant que les Allemands, comme une horde de barbares, ont dévasté le pays par le fer et par le feu et comparant le sort de la Bibliothèque de l'Université de Louvain à celui de la Bibliothèque d'Alexandrie, incendiée par Omar (2). Le 12 octobre 1915, une infirmière anglaise, Miss Édith Cavell, qui a favorisé l'évasion de soldats, est exécutée à Bruxelles, quelques heures seulement après l'arrêt de condamnation, afin de rendre vaine toute tentative d'intercession : il fallait, en effet, à tout prix, un exemple, ainsi que M. Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État au Département Impérial des Affaires Étrangères, l'a lui-même déclaré dans une interview accordée au représentant de l'*Associated Press* (3).

---

(1) On jugera de la distance qui sépare les procédés de 1914 de ceux de 1870 en comparant le sort réservé à la ville de Laon à celui qui a été fait aux villes et villages de Belgique. L'armée allemande, commandée par le Duc de Mecklembourg, était entrée à Laon le 9 septembre 1870. A peine la remise de la citadelle était-elle faite, qu'une explosion retentit : le garde du génie Henriot, vieux soldat auquel les malheurs de la patrie avaient tourné la tête, avait fait sauter la poudrerie. 100 soldats allemands gisaient à terre; le Duc de Mecklembourg fut blessé. Les soldats allemands se mirent à tirer sur les mobiles français. Le Duc de Mecklembourg menaça la ville d'une vengeance éclatante. Le Comte Alvensleben intervint et prit la défense de la ville. Il parvint à calmer le Duc qui fit cesser le feu (Voir Ernest Lavisse, *Essais sur l'Allemagne Impériale,* p. 16. Paris, Hachette). On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que si pareil fait s'était produit au cours de la guerre actuelle, la ville entière eût été rasée et que des centaines d'habitants eussent été fusillés.

(2) Voir p. 360 du présent volume.

(3) Voir *Berliner Lokal-Anzeiger* du 26 octobre 1915, nº 548.

La plupart des civils belges, victimes, au nombre de près de 5.000, des armées allemandes, ont été immolés pour de soi-disant actes d'hostilité ou de cruauté; ce n'est que s'ils avaient été établis avec certitude à l'égard de chacun d'eux — ce qui n'est pas le cas — que ces actes auraient, peut-être, pu faire admettre un châtiment rigoureux. Ni le Père Dupierreux, ni Miss Cavell n'ont, de l'aveu des autorités allemandes, rien commis de semblable. Ce ne sont pas leurs crimes, c'est l'intérêt de l'Allemagne qui a causé leur mort.

Il convient, au surplus, de remarquer que les condamnations à la peine capitale prononcées par des cours militaires n'ont jamais été plus fréquentes en Belgique que depuis le moment où des revers ont été, à la fin du mois de septembre 1915, éprouvés par les troupes allemandes en Artois et en Champagne; de nouveaux exemples ont, sans doute, paru nécessaires pour assurer la sécurité des communications des armées impériales [1].

La terrorisation se présente ainsi comme le moyen de gouvernement par excellence des autorités allemandes, non seulement pendant la fièvre de l'invasion de la Belgique, mais à l'heure encore où, une année entière après la fin des opérations militaires, les juges ont tout le loisir de proportionner les peines à la gravité des délits et de peser la rigueur des arrêts dont ils frappent les patriotes belges.

---

(1) 23 condamnations à mort ont été prononcées en Belgique occupée pendant le mois d'octobre 1915; 19 exécutions ont eu lieu, 4 peines ont été commuées.

## SECTION II

### *Actes de cruauté.*

Les accusations lancées contre la population belge d'avoir commis des cruautés à l'égard des blessés allemands ont été formulées officiellement et pour la première fois, semble-t-il (1), dans une proclamation du général von Bülow, datée du 13 août 1914, qui les invoquait pour justifier la contribution de guerre de 50 millions de francs dont il frappait la province de Liége. Cette proclamation a été rédigée à Montjoie, en Prusse; en en fixant les termes, le général von Bülow se basait exclusivement sur ce qui lui avait été rapporté.

Le 4 septembre, l'Empereur Guillaume reprenait ces accusations dans le message qu'il adressait au Président de la République des États-Unis d'Amérique : « Le Gouvernement belge, disait-il, a ouvertement toléré la participation de la population à la guerre et il avait, depuis longtemps, préparé avec soin cette participation. Les cruautés commises dans cette guerre de guérillas par des femmes, des enfants et des prêtres sur des soldats blessés, des médecins et des infirmières (des médecins furent tués, des ambulances attaquées à coups de fusil) ont été telles que tous mes généraux ont été obligés de recourir aux moyens les plus rigoureux pour châtier les coupables et pour empêcher par la crainte une population assoiffée de sang de poursuivre ses meurtres et ses horreurs (2). »

Le Chancelier de l'Empire, s'adressant, le 2 septembre, aux représentants des grandes agences de presse américaines, s'exprimait en ces termes : « Ce qu'on ne vous dit pas, c'est que, sur les champs de bataille, des jeunes filles belges ont crevé les yeux de nos blessés sans défense (3). »

Il n'est pas sans intérêt de signaler que la date de ce message impérial et de cette déclaration du Chancelier coïncide avec celle de l'envoi, par S. M. le Roi des Belges, d'une mission spéciale, dirigée par le Ministre de la Justice, auprès du Président des États-Unis d'Amérique. Cette mission, qui était partie d'Anvers le 30 août 1914 et qui débarqua à New-York le 11 septembre, avait précisément pour objet d'appeler l'attention du Gouvernement des États-Unis sur la situation faite à la Belgique par la violation de sa neutralité et par les procédés de guerre que les Allemands avaient employés dès les premiers jours de leur entrée dans le pays. Le souci de conjurer auprès de l'opinion américaine l'effet des protestations et des documents que la mission

---

(1) Un télégramme de l'Agence officieuse Wolff, du 8 août 1914, avait cependant déjà accusé la population des environs de Liége d'avoir pris part aux combats et d'avoir commis des cruautés sur des blessés. Il annonçait que si ces faits se renouvelaient, la guerre serait dirigée également avec une rigueur impitoyable contre la population coupable, ce dont, ajoutait-il, les adversaires de l'Allemagne n'auraient à s'en prendre qu'à eux-mêmes.

(2) Traduction littérale d'après le texte de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. — Le texte du télégramme fut affiché à Bruxelles le 11 septembre 1914. La traduction de la partie dont il s'agit ici de ce message était ainsi conçue : « Le Gouvernement belge a encouragé ouvertement la population civile à prendre part à cette guerre qu'il avait préparée soigneusement depuis longtemps. Les cruautés commises au cours de cette guérilla par des femmes et même par des prêtres contre des soldats blessés, des médecins et des infirmières (des médecins ont été tués et des lazarets attaqués à coups de feu) ont été telles que mes généraux se sont finalement vus obligés de recourir aux moyens les plus rigoureux pour châtier les coupables et pour empêcher la population sanguinaire de continuer ces abominables actes criminels et odieux. »

(3) L'interview de M. de Bethmann-Hollweg a été publiée le 6 septembre 1914.

belge apportait au Président des États-Unis fut-il étranger au message télégraphique de l'Empereur et à la déclaration du Chancelier, dont les termes si précis et si violents étaient de nature à donner le change? Il est permis d'en douter.

Le mémoire du Département Impérial des Affaires Étrangères qui ouvre le *Livre Blanc*, assure, de son côté, que des blessés allemands ont été dépouillés et tués par la population belge et même horriblement mutilés. Même des femmes et des jeunes filles auraient participé à ces actes abominables. C'est ainsi que l'on aurait crevé les yeux à des blessés allemands, qu'on leur aurait tranché les oreilles, le nez, des doigts et les organes sexuels et qu'on leur aurait ouvert le ventre; dans d'autres cas, des soldats allemands auraient été empoisonnés, pendus à des arbres, arrosés de liquides brûlants ou brûlés d'autre façon, « de sorte que leur mort a été particulièrement douloureuse » (p. 4).

* * *

Comment ces assertions inouïes du Gouvernement allemand sont-elles prouvées?

Des relations d'actes d'atrocités attribuées à la population belge se rencontrent en assez grand nombre dans le *Livre Blanc*. Près d'une trentaine d'*Anlagen* contiennent des témoignages relatifs à des faits de ce genre, mais neuf d'entre elles, les *Anlagen C 56, 59, 61, 67* et *74* à *78*, se rapportent au cas d'un chasseur saxon, vraisemblablement unique, trouvé carbonisé près de Dinant; il n'est, cependant, pas tout à fait impossible qu'il s'agisse non point d'un, mais de deux soldats allemands trouvés dans cet état. D'autre part, trois témoignages reproduits dans l'*Anlage 55* se réfèrent au cadavre du même volontaire d'un an de la 5<sup>e</sup> compagnie du régiment d'infanterie n° 165, qui fut découvert près de Herve et dont les yeux auraient été crevés par des civils belges. Les deux témoignages de l'*Anlage 62* sont relatifs à un même fait d'atrocité.

Sauf erreur, l'accusation dirigée contre la population belge d'avoir crevé les yeux à des soldats allemands n'est formulée dans le *Livre Blanc* que par dix militaires, savoir dans les *Anlagen 54, 55* (3 témoins d'un même fait), *58, 59, 63, 64, 65* et *C 78*. Les déclarations de ces dix militaires se rapportent à treize ou quatorze cas différents au maximum. Parmi ces militaires un seul est officier : c'est le capitaine von Lippe. Celui-ci a fait sa constatation près de Dinant, le 23 août 1914, c'est-à-dire un jour de bataille, derrière la position de combat de la 2<sup>e</sup> section du régiment d'artillerie de campagne n° 12 (*C. Anlage 78*). Il y a lieu de remarquer que le procès-verbal de la déposition de cet officier est le *seul* des quatre-vingt-sept documents-annexes du chapitre du *Livre Blanc* relatif aux événements de Dinant, dans lequel une allusion quelconque soit faite à ce genre d'atrocité. Le caractère tout à fait insolite de ce témoignage permet, certes, de concevoir quelques doutes sur son exactitude : un corps d'armée allemand entier — ou à peu près — se trouvait, en effet, concentré dans la région où l'observation aurait été faite. Conçoit-on d'autre part que l'avis d'un médecin militaire n'ait pas été demandé par l'officier? Combien plus de valeur n'aurait pas eu l'attestation d'un homme qualifié pour se prononcer sur la cause de la lésion?

Au surplus, *aucun* médecin militaire et même aucun sous-officier ou soldat sanitaire allemand quelconque n'a relevé sur place en Belgique une mutilation du genre dont il s'agit : il est permis, en tout cas, de tirer cette conclusion du manque absolu, dans les 212 annexes du *Livre Blanc*, de déclarations émanant de médecins ou

de sanitaires relatives à la crevaison d'yeux de militaires allemands. On verra plus loin qu'aucune constatation de mutilation de ce genre n'a été faite non plus en Allemagne.

L'une des imputations, qui était tout spécialement de nature à soulever l'opinion du monde civilisé contre le peuple belge, était le fait, certifié entre autres dans le télégramme de l'Empereur Guillaume du 4 septembre et dans la déclaration du Chancelier de l'Empire du 2 septembre 1914, que *même des femmes* et des enfants avaient commis des cruautés sur des blessés allemands. « Ce qu'on ne vous dit pas », affirmait M. de Bethmann-Hollweg, « c'est que sur les champs de bataille, des jeunes filles belges ont crevé les yeux de nos blessés sans défense. » C'est, tout particulièrement en répétant sans relâche cette accusation, odieuse au suprême degré, que l'Allemagne s'est efforcée et s'efforce encore de souiller l'honneur de la Belgique. Cette imputation trouve-t-elle un point d'appui dans les dépositions insérées dans le *Livre Blanc?* D'aucune façon. En premier lieu, sur les dix militaires parlant de soldats ayant les yeux crevés, huit ont vu des soldats morts prétendument mutilés de cette façon et deux seulement des soldats blessés. A l'*Anlage 54*, un blessé dit au réserviste Weisse et à ses camarades : « Emmenez-moi, ils viennent de me crever les yeux »; à l'*Anlage 59*, le fantassin Lagershausen assure avoir vu dans un poste de secours, parmi une quinzaine de blessés, quatre ou cinq soldats mutilés cruellement : on leur avait crevé les yeux et à plusieurs d'entre eux on avait coupé les doigts. En second lieu, des femmes ne sont mises en cause, à propos de soldats dont les yeux auraient été crevés, qu'une seule fois, savoir à l'*Anlage 59*, dont il vient d'être fait mention. Dans sa déposition, Lagershausen dit que quatre femmes belges donnaient à boire aux blessés, en l'absence, d'ailleurs, de tout médecin allemand — par conséquent de leur propre mouvement; il ajoute qu'il ne peut se prononcer sur le point de savoir si ces femmes et les deux ou trois hommes qui se trouvaient également dans la maison sont les auteurs des cruautés constatées par lui. — Il ne reste donc absolument rien de l'accusation abominable lancée par le Chancelier de l'Empire contre les femmes belges d'avoir crevé les yeux de blessés allemands : tout au moins est-on en droit de le conclure du fait qu'aucune des 212 annexes du *Livre Blanc* ne contient une semblable imputation.

Quant à la participation de femmes belges à d'autres atrocités, une déposition concernant cette participation se trouve à l'*Anlage 60* : l'accusation, qui est relative à une mutilation constatée près de Visé, mais dont le respect dû au lecteur interdit de donner le détail, est formulée par le soldat de Landwehr Mathias Koch, un maniaque d'atrocités, semble-t-il. Koch constate, en effet, un deuxième fait de cruauté (un doigt coupé), auquel des femmes ne prirent d'ailleurs aucune part; il se fait, en outre, l'écho d'assertions de brancardiers allemands qui lui auraient dit avoir déjà vu assez souvent des soldats dont l'annulaire avait été tranché. Le témoignage de ces brancardiers ne se trouve pas dans le *Livre Blanc*. — Le fantassin Blankenburg prétend avoir vu près de Herve des fillettes de huit à dix ans qui venaient de couper le lobe des oreilles à plusieurs blessés allemands (*Anlage 56*); le témoignage d'aucun de ces blessés, dont l'un aurait cependant certifié lui-même le fait à Blankenburg, n'est rapporté dans le *Livre Blanc*. — Enfin, le sergent sanitaire Steffen (*Anlage 62*) assure que le sous-lieutenant Erich Koch lui aurait dit que non seulement des hommes mais aussi des femmes lui avaient fait subir des mauvais traitements à Porcheresse. Koch aurait été, se trouvant blessé, mis à nu, dépouillé et jeté dans une fosse à purin. La

déposition du sous-lieutenant Erich Koch ne se trouve pas dans le *Livre Blanc.* — Il n'y a, dans ce Livre, aucun autre document-annexe dans lequel des femmes belges sont incriminées d'actes d'atrocité.

Des atrocités autres que la crevaison d'yeux sont, on le sait, encore rapportées dans le *Livre Blanc.*

Six soldats auraient eu les oreilles ou nez coupés, indépendamment de ceux qui furent mutilés par les fillettes de huit à dix ans et dont le nombre n'est pas déterminé (*Anlagen 55, 56, 57, 58* et *66*).

Trois dépositions concernent des soldats auxquels les parties sexuelles auraient été enlevées (*Anlagen 55, 60* et *D 37*). Le réserviste Westerkamp prétend avoir vu transporter à Louvain un soldat auquel, d'après ce qu'on lui dit, plusieurs habitants avaient coupé les testicules : cet homme serait mort de ses blessures. Aucune attestation médicale ou autre, de caractère officiel quelconque, ne se trouve, relativement à ce fait, dans le *Livre Blanc.* Westerkamp raconte, en outre, que le sous-lieutenant Förster lui a parlé de mutilations d'un genre analogue dont des soldats allemands auraient été les victimes; il est impossible de reproduire ici les détails des faits rapportés (*D. Anlage 37*). Ce soldat paraît avoir l'esprit dévoyé; mais on doit se demander comment une Commission officielle d'enquête consent à se prêter à la propagation de ces infâmes racontars *dont aucune preuve n'est apportée.* Quant au témoignage du sous-lieutenant Förster c'est en vain qu'on le cherche dans le *Livre Blanc* (Voir aussi p. 52, note 1). Il vient d'être parlé (p. 62) du témoignage du soldat Mathias Koch (*Anlage 60*).

Deux simples soldats soutiennent qu'à Louvain du goudron brûlant a été projeté par les habitants sur les troupes (*D. Anlagen 25* et *29*); aucun officier, aucun médecin, aucun sous-officier ne confirme le fait. — Le major von Polentz affirme que de l'eau bouillante a été lancée à Andenne sur ses hommes, dont cent auraient été échaudés (*B. Anlage 2* et p. 107). Cette assertion est à tout le moins le résultat d'une erreur grossière; comme cette erreur n'était pas rectifiée le 29 mars 1915, date que porte le rapport du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin relatif aux événements d'Andenne, on a le droit de qualifier les allégations du major von Polentz et du Bureau Militaire de mensonges. Il est superflu d'ajouter que, selon l'habitude, aucune attestation médicale ne vient confirmer l'accusation, alors, cependant, que non moins de *cent* hommes auraient eu à souffrir de brûlures!

On trouve dans le *Livre Blanc,* sauf erreur, onze dépositions relatives à des militaires entièrement ou partiellement brûlés ou carbonisés; neuf de ces dépositions (*Anlagen C 56, 59, 61, 67* et *74* à *78*) se rapportent vraisemblablement, comme il a déjà été dit ci-dessus, à un seul et même soldat ([1]). Les deux autres dépositions relatives à ce genre de fait sont consignées dans les *Anlagen 61* et *63.*

Il est question d'un cas d'empoisonnement par du sucre survenu à Deynze; si cet empoisonnement est réel, il n'est certainement pas dû à la malveillance (*Anlage 50*) ([2]). Il est parlé à l'*Anlage 62* du sous-lieutenant Koch, mis à nu, dépouillé et jeté dans une fosse à purin à Porcheresse (Voir ci-dessous); à l'*Anlage 55* (3°), d'un fantassin noyé dans un trou d'eau entre Herve et Liége; à l'*Anlage 58,* d'un fantassin abominablement mutilé et d'un hussard cloué à un arbre près de Herve ([3]); aux *Anlagen 23*

---

(1) Voir p. 61 et p. 228.
(2) Voir p. 121.
(3) Voir ci-dessous p. 67 et p. 125

et *24*, d'un fantassin lié à une clôture à Tintigny et au crâne fendu par une pioche; à l'*Anlage 55* (1°), d'un hussard pendu à un arbre près de Herve; à l'*Anlage 66*, de deux volontaires aux oreilles et au nez coupés, au crâne fracassé et au ventre ouvert, trouvés près de Thourout, ainsi que d'un soldat au nez et aux oreilles coupés et au ventre ouvert, trouvé à Eessen-Kappel; à l'*Anlage C 59*, d'un caporal au crâne défoncé, aperçu parmi des cadavres déposés dans la cour du château de Sorinne; à l'*Anlage D 35*, d'un soldat au ventre ouvert, trouvé à Louvain. Un certain nombre de soldats auraient eu les doigts coupés (*Anlagen 58, 59, 60*) (1).

Il importe de remarquer qu'un nombre très considérable des diverses mutilations relevées séparément ci-dessus en vue de leur classement par catégories ont ou auraient été *infligées aux mêmes soldats*; le rapprochement des numéros des *Anlagen* permet de s'en rendre compte. Ainsi, par exemple, le soldat Ernst Baldeweg prétend avoir vu un fantassin dont les yeux étaient crevés, le nez, les oreilles et les doigts coupés, le ventre ouvert et la poitrine déchiquetée (*Anlage 58*). Les quatre ou cinq blessés mutilés vus par Lagershausen auraient eu les yeux crevés et des doigts coupés (*Anlage 59*). Des exemples semblables se trouvent aux *Anlagen 55, 63, 66*, etc.

En admettant même que tous ces faits d'atrocité soient prouvés (2) — ce qui pour presque tous, sinon pour tous, n'est nullement le cas, étant donné, notamment, le manque à peu près complet à leur sujet de déclarations de médecins (3) — leur nombre total serait si minime qu'on ne pourrait, sans l'injustice la plus criante, en rendre la population belge dans sa grande masse responsable. Or, c'est à cette tâche, en s'efforçant de faire naître l'impression que des actes d'atrocité se sont produits en grand nombre et de toutes parts, que les rédacteurs du *Livre Blanc* se sont appliqués dans le dessein de justifier l'étendue des soi-disant « représailles » exercées en Belgique et dont le but réel n'était autre que de terroriser le pays.

Au surplus, n'est-il pas étrange au suprême point que certains militaires, tels que Voigt (*Anlage 55*), Baldeweg (*Anlage 58*), Mathias Koch (*Anlage 60*), Chaton (*Anlage 63*), Westerkamp (*D. Anlage 37*) et plusieurs autres, aient à relater toute une série d'actes abominables, alors que des centaines de mille soldats allemands ont traversé la Belgique sans en avoir observé aucun et que le nombre de ceux qui prétendent avoir constaté des faits de cruauté est, en réalité, tout à fait infime?

Ce qu'il y a de particulièrement frappant dans ces récits, c'est que la plupart d'entre eux émanent de militaires *n'ayant pas le grade d'officier*. Parmi 34 témoins se trouvent, en effet, seulement 5 officiers et 3 médecins. Les 26 autres sont 19 simples soldats, 3 caporaux ou brigadiers, 2 sous-officiers et 2 sous-officiers sanitaires (4). On a manifestement préféré laisser la responsabilité des accusations à des soldats, lors même que ces derniers se font l'écho de propos tenus par des officiers (Voir, par exemple, *Anlagen 62* et *D 37*). Le capitaine Troeger ne rapporte lui-même

(1) Il semble impossible de considérer comme relative à des actes d'atrocité, ainsi que le fait le *Livre Blanc*, la déposition du réserviste Erwin Müller, qui aurait trouvé dans une maison de Dinant un officier, un sous-officier et huit soldats allemands prétendument surpris pendant leur sommeil et massacrés par des civils (*Anlage C 73*). Voir, à ce sujet, p. 229.

(2) Il importe de lire, au sujet des accusations lancées contre la population belge, les réfutations qu'y opposent Mgr Heylen, Évêque de Namur, dans la note annexée à sa lettre du 6 novembre 1915 adressée au Baron von Bissing, et Mgr Rutten, Évêque de Liége, dans sa lettre du 1er novembre 1915 (Voir p. 446 et p. 483).

(3) On ne trouve dans le *Livre Blanc* pas *une seule* attestation (ou certificat) médicale proprement dite et rédigée en due forme.

(4) Ces chiffres sont donnés à titre d'indication.

que des faits qui lui ont été signalés par des tiers : le capitaine zur Nieden et le sous-officier Schnitzer, dont les témoignages propres et directs ne figurent pas dans le *Livre Blanc* (*Anlage 66*). Seuls, les capitaines Rumland (*Anlage 24*), Sternberg (*Anlage 61*) et von Lippe (*C. Anlage 78*) ainsi que le major von Polentz (*B. Anlage 2*) parlent de faits qu'ils ont constatés personnellement. Le récit du major von Polentz est, d'ailleurs, ainsi qu'il a déjà été dit ci-dessus, entièrement contraire à la vérité.

Quant aux *médecins* militaires, le Dr Beyer relate des faits qui, en partie, tout au moins, lui ont été rapportés par le sous-lieutenant Erich Koch (1) (*Anlage 62*). Le Dr Köckeritz (*C. Anlage 67*) et le Dr Holey (*C. Anlage 74*) ont vu eux-mêmes près de Dinant le chasseur saxon carbonisé (Voir p. 228). Les autres et innombrables médecins faisant partie de l'armée impériale n'ont, apparemment, constaté aucune « atrocité » en Belgique, puisque, en dehors des dépositions des trois docteurs ci-dessus, le témoignage d'aucun médecin militaire allemand relatif à des actes de ce genre n'est consigné dans le *Livre Blanc*. Ce sont, à peu d'exceptions près, des soldats ou des sous-officiers qui ont fait les soi-disant constatations (Voir plus haut); c'est sur leur ignorance, sur leur manque de clairvoyance ou sur leur inconscience, que le *Livre Blanc* est contraint de s'appuyer pour consacrer officiellement, après l'Empereur Guillaume et le Chancelier de l'Empire, la légende des atrocités belges (2)!

Il faut le répéter encore : en ce qui concerne l'imputation dont le Gouvernement allemand a usé avec le plus de violence et de frivolité, celle relative aux yeux crevés, l'accusation est soutenue par neuf simples soldats et un seul officier. *Aucun médecin militaire ou civil,* tant en Belgique qu'en Allemagne, ne l'a sanctionnée de l'autorité de son nom.

Le *Livre Blanc* accueille, par contre, avec empressement le témoignage du fantassin de réserve Lagershausen, âgé de dix-neuf ans, qui n'hésite pas à déclarer qu'il a vu, le 6 août, parmi quinze blessés déposés dans une ferme près de Chénée, quatre ou cinq soldats dont les yeux avaient été crevés (*es waren ihnen beide Augen ausgestochen*) et des doigts coupés (*Anlage 59*). Le soldat n'ayant pas parlé avec les mutilés ne se fait même pas l'écho de leurs doléances (3); son accusation, ne repose, semble-t-il, que sur une impression. Il est permis d'éprouver les doutes les plus sérieux au sujet, sinon de la sincérité, tout au moins de la perspicacité et du jugement du jeune Lagershausen, qui pourrait parfaitement s'être trompé sur la cause des blessures qu'il considère comme étant le résultat de mutilations. Le *Livre Blanc* ne contient, au surplus, aucune allusion concernant l'enquête qui, sans nul doute, aura

---

(1) Celui-ci, qui avait reçu un coup de feu dans le périnée et dont le rectum était déchiré, raconte au Dr Beyer qu'il fut mis à nu et jeté dans une fosse à purin par des habitants de Porcheresse. Il est absolument muet sur les circonstances à la suite desquelles il fut ensuite retiré de la fosse et transporté à l'ambulance installée à Graide. Voir à ce sujet la note de Mgr Heylen, du 31 octobre (annexe à sa lettre du 6 novembre 1915 adressée au Gouverneur général de la Belgique occupée), p. 456.

(2) Le capitaine von Sandt déclare dans sa troisième déposition (*D. Anlage 8*, p. 258) qu'il n'a pas vu lui-même à Louvain des soldats allemands mutilés; mais des soldats du bataillon de marine, le 7e croit-il, lui auraient raconté d'une manière digne de foi (*glaubhaft*) qu'on avait trouvé à l'Hôtel de Suède un soldat ayant le crâne défoncé. Ces mêmes soldats de marine lui rapportèrent aussi qu'un autre soldat, dont les bras et les jambes avaient été coupés à coups de hache, avait été trouvé rue Marie-Thérèse. Il convient de dire que ni le Mémoire d'introduction (p. 4), ni le rapport du Bureau Militaire relatif à Louvain (p. 235) ne se réfèrent à la déposition de von Sandt, considérée sans doute comme trop sujette à caution; il n'empêche que l'odieuse accusation figure dans le *Livre Blanc*. Le capitaine von Sandt n'est pas compté non plus parmi les 34 témoins dont il vient d'être question ci-dessus.

(3) Il a seulement parlé avec d'autres blessés, non mutilés, qui lui disent qu'aucun médecin ne se trouve dans la maison.

été faite et les sanctions qui auront été prises contre les coupables. Il y a d'autant plus lieu d'être surpris de ce silence que le village de Chénée est situé aux portes mêmes de la ville de Liége où des troupes allemandes étaient massées en nombre considérable au mois d'août 1914. — Le *Livre Blanc* enregistre aussi l'opinion du soldat Rohr, âgé de vingt-trois ans, d'après lequel il est hors de doute, à son avis, que deux uhlans non autrement blessés qu'il découvrit, à la fin du mois d'août 1914, dans une grange étaient morts des blessures provenant de la crevaison de leurs yeux. Le soldat mentionne dans sa déposition qu'il a fait rapport immédiatement au sujet de sa trouvaille au commandant de son bataillon. Bien que le lieu de la découverte se trouvât dans les environs de Bruxelles, une enquête ne semble pas avoir été instituée; s'il en a été fait une, son résultat a sans doute été négatif. En tout cas, le *Livre Blanc* n'en souffle mot — mais il maintient l'accusation (*Anlage 65*). — Le teneur de livres Chaton déclare aussi sans hésitation que « la nature de la blessure laissait voir avec certitude que les yeux du dragon (qu'il trouva étendu dans une rue de Charleroi) avaient été crevés méchamment et non point pendant le combat » (*Anlage 63*). Aucune attestation médicale ne vient, dans le *Livre Blanc*, confirmer ce diagnostic du teneur de livres, qui base, à ce qu'il semble, sa conviction sur le fait qu'il a observé, à 50 ou 60 pas de distance, une lutte entre le dragon et trois civils et que l'un de ceux-ci avait en main un poignard ensanglanté. Lorsque Chaton s'approcha du dragon, au corps duquel on avait mis le feu, la victime avait cessé de vivre (Voir p. 120).

L'indigence extrême du *Livre Blanc* en fait de témoignages de médecins et d'officiers donne le droit de penser que certains d'entre les soldats qui déclarent avoir relevé des faits d'atrocité se sont trompés — peut-être en toute sincérité. Mais s'il faut en croire la presse allemande des mois d'août, de septembre et d'octobre 1914, beaucoup de soldats ont fait, par vantardise ou pour d'autres raisons, des récits d'atrocités purement imaginaires. Ne se trouve-t-il, parmi les « témoins » du *Livre Blanc*, aucun visionnaire et aucun imposteur? L'examen de certaines dépositions ne laisse pas de doute à cet égard.

Il convient encore de remarquer que les soi-disant mutilés n'ont pas formulé personnellement devant les autorités allemandes compétentes (tribunaux militaires ou autres) des accusations contre la population belge [1]. Le *Livre Blanc* ne contient qu'une seule déposition faite par une prétendue victime d'atrocités belges, celle du réserviste Hilberath (*Anlage 50*) qui croit avoir été empoisonné, en même temps que plusieurs de ses camarades, dont quelques-uns auraient succombé, par du sucre acheté à Deynze (Voir p. 121). Les circonstances dans lesquelles cet empoisonnement se serait produit, de même que le manque d'attestations médicales et de sanctions contre le coupable — du moins le *Livre Blanc* ne fait-il aucune allusion ni aux unes ni aux autres — sont d'ailleurs telles que l'idée de malveillance de la part de l'épicier paraît devoir être complètement écartée. — Si les mutilés ne se sont pas plaints, c'est qu'il n'y a pas eu de mutilations : il est, en effet, tout à fait inadmissible qu'aucun des soldats soi-disant victimes de cruautés commises en Belgique n'ait survécu à ses blessures et que les doléances des mutilés n'aient pas été actées en due forme.

---

(1) Des déclarations de mutilés se trouvent, il est vrai, aux *Anlagen 54, 56 et 62*, mais elles sont rapportées par des tiers. Sauf en ce qui concerne le sous-lieutenant Koch (*Anlage 62*), ces victimes auraient été trouvées à proximité de la frontière allemande. Il est vraiment étrange que, après avoir été transportées en Allemagne, elles n'y aient pas été invitées à faire une déposition personnelle à l'effet de confirmer les déclarations que des tiers leur attribuent et dont les rédacteurs du *Livre Blanc* jugent pouvoir se contenter.

L'examen des documents insérés dans le *Livre Blanc* conduit ainsi à la conclusion que le Gouvernement allemand n'est pas en mesure de fournir la preuve des actes d'atrocité dont il ne cesse, depuis un an et demi, de faire un grief au peuple belge.

*
* *

Le témoignage du réserviste Ernst Baldeweg doit être signalé spécialement (*Anlage 58*). Dans sa courte déposition faite à Magdebourg, le 1[er] novembre 1914, cet homme prétend avoir vu : 1° dans un village près de Verviers, le 8 août 1914, quatre chevaux dans une écurie et un cheval dans une autre écurie, auxquels la langue avait été coupée, afin, suppose-t-il, que les Allemands ne puissent les emmener ; 2° le 9 ou le 10 août, près de Herve, un hussard lié par les mains et les pieds à un arbre et fixé en outre à celui-ci par deux grands et forts clous qui, enfoncés par les yeux, lui traversaient la tête ; 3° au même endroit, un soldat d'infanterie gisant près d'une ferme, dont les yeux avaient été crevés, le nez, les oreilles et les doigts coupés, le ventre ouvert, et la poitrine complètement déchiquetée ! Il est à remarquer qu'aucun témoignage, autre que celui de Baldeweg, ne se trouve dans le *Livre Blanc,* qui soit relatif à des chevaux dont les langues auraient été coupées. Quant aux mutilations du soldat d'infanterie, on peut, toute réserve faite, bien entendu, sur leur réalité même, observer que Baldeweg est seul à avoir constaté, sur une même victime, des mutilations à ce point nombreuses.

Baldeweg fut fait prisonnier, quelque temps après, en France. Quoique soldat au 35[e] régiment de ligne, 11[e] compagnie, il se fit passer pour sanitaire, et fut, en cette qualité, libéré. Une partie de sa déposition, insérée dans le *Livre Blanc* publié par le Gouvernement allemand pour répondre aux accusations formulées contre ses troupes sous le titre de « *Widerlegung der von der französischen Regierung erhobenen Anschuldigungen* », est relative aux mauvais traitements que les blessés allemands auraient subi à la citadelle de Blaye (Annexe 26). Voici en quels termes le Ministre de la Guerre français réfute les assertions de Baldeweg dans sa lettre du 15 septembre 1915 adressée au Ministre des Affaires Étrangères en vue de répondre aux allégations produites dans le *Livre Blanc allemand* (p. 1) :

« Il résulte des renseignements fournis par le commandant du dépôt de prisonniers de Blaye que les critiques formulées sont dénuées de tout fondement. Les soins les plus attentifs n'ont jamais fait défaut aux blessés; à aucun moment les médecins allemands n'ont été empêchés de s'occuper de leurs compatriotes. Bien au contraire, il a été observé que ces médecins ne montraient aucune hâte à user de la liberté qui leur était donnée de faire des pansements, à ce point que M. le médecin-inspecteur venu en tournée d'inspection a dû les menacer d'arrêts s'ils ne montraient pas plus d'empressement à soigner leurs propres blessés. Ces deux médecins paraissaient au demeurant peu experts en matière de chirurgie.

« A une date concomitante du reste, Miss Mary Bayle O'Reilly, inspectrice des prisons de l'État de Massachusetts (États-Unis) de 1900 à 1912, a été admise à visiter la forteresse de Blaye en compagnie de Miss Grace Ellison. Toutes deux ont été d'accord pour témoigner de l'excellente condition dans laquelle elles avaient trouvé ce dépôt, tant au point de vue de la propreté générale et de la nourriture que de l'amabilité (*kindness*) des Français pour leurs prisonniers.

« Quant à Baldeweg, dans l'interrogatoire qu'il a subi à Blaye, au moment où il

invoquait la qualité de sanitaire pour être renvoyé en Allemagne, il a affirmé n'avoir pris aucune part à l'action du 7 septembre et s'être exclusivement consacré à sa mission qui consistait à ramasser les blessés; il a ajouté qu'il n'avait rien à se reprocher quant à sa conduite « tant à l'égard des populations que des militaires ».

« Or, il résulte de la déposition faite devant le magistrat militaire allemand que Baldeweg se donne cette fois, non comme sanitaire, mais comme réserviste au 35ᵉ d'infanterie, déclaration qui semble exacte cette fois, puisqu'il résulte de son récit qu'il a fait le 7 septembre acte de belligérant, se vantant même d'avoir personnellement tué un dragon français.

« Il y a donc lieu de signaler la déloyauté du soldat Baldeweg qui, étant combattant, s'est donné et s'est fait évacuer comme sanitaire ou qui, s'il possédait cette qualité, a fait acte de combattant au mépris des règles de la Convention de Genève (art. 7). »

Quelle foi peut-on ajouter aux dires de cet imposteur qui est seul, parmi les centaines de mille soldats allemands qui traversèrent la Belgique, à faire mention de mutilations d'animaux et qui aurait, personnellement, relevé tant de faits d'atrocité d'un caractère si particulièrement insolite et odieux?

*
* *

La démonstration de la fausseté des accusations d'actes de cruauté dirigées contre la population belge résulte, en particulier, des constatations de l'archiprêtre Kaufmann, consignées dans sa lettre adressée le 28 septembre 1914 à la *Gazette populaire de Cologne* (*Kölnische Volkszeitung*), ainsi que de l'enquête faite à Aix-la-Chapelle par le Dʳ Van der Goort, médecin de la Croix-Rouge à Maestricht, dont le *Nieuwe Courant* de La Haye a entretenu ses lecteurs dans son numéro du 20 octobre 1914.

M. Kaufmann écrivait notamment dans sa lettre du 28 septembre, insérée le 30 septembre dans la *Gazette populaire de Cologne :* « Dans aucune ambulance d'Aix-la-Chapelle il n'y a de salle remplie de blessés auxquels on aurait crevé les yeux. A ma connaissance, absolument aucun cas de cette espèce n'a été constaté à Aix-la-Chapelle. »

D'un long article paru le 20 août 1914 dans le même journal (nᵒ 738) et dont l'auteur est un aumônier de l'armée allemande, le Dʳ Christ, il convient de reproduire ce passage :

« J'ai trouvé moi-même, pendant les dix jours que j'ai passés dans cette partie de la Belgique, plusieurs blessés dans des maisons privées. Tous, sans exception, m'ont dit qu'ils avaient été soignés comme s'ils étaient de la maison. La même chose m'a été racontée par nos blessés dans les hôpitaux de Liége. Je les ai visités partout où j'entendais dire qu'il y avait des blessés allemands, et j'allais auprès de chacun, catholiques comme protestants. Plusieurs m'ont bien dit qu'ils avaient été blessés par des coups de feu tirés des maisons, mais aucun de tous les blessés auxquels j'ai parlé — et j'en ai vu plusieurs centaines — ne m'a dit qu'il avait été mutilé ou martyrisé après qu'il avait été blessé. Plusieurs m'ont dit au contraire que les premiers qui les avaient emmenés du champ de bataille dans les hôpitaux étaient des Belges.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . »

« J'ai cru devoir citer ces faits concernant nos blessés en Belgique et compléter et rectifier l'idée et le jugement que l'on se fait de la Belgique et de ses habitants. Les cruautés et les méfaits, les attaques contre les voitures de la Croix-Rouge, les mutilations et les blessures sont malheureusement vraies et ne peuvent être niées. Mais lorsqu'on compare le nombre des victimes avec celui des blessés allemands qui ont été sauvés par les bons soins de familles belges, de religieuses belges, de dames et de médecins belges, alors on constate que la proportion des premières est beaucoup moindre qu'on ne l'a cru jusqu'ici en Allemagne. »

Sans doute, le préjugé empêche le Dr Christ, malgré tout ce qu'il a constaté de ses propres yeux, de démentir entièrement les accusations qu'il a entendu formuler autour de lui contre la population belge. Mais il considère, tout au moins, que les actes de cruauté commis par cette population sont exceptionnels et, personnellement, il n'a vu et n'a parlé avec aucun blessé mutilé ou martyrisé.

De son côté, le journal hollandais le *Tijd* rendait compte, dans son n° 20447, du 13 novembre 1914, des paroles prononcées à Liége par l'Oberstabsarzt Müller, à l'occasion de la fermeture, au début du mois d'octobre, de l'ambulance de la Croix-Rouge belge organisée à Liége dans les locaux du collège Saint-Servais par les Pères jésuites et où 500 à 600 blessés furent soignés. Le médecin reconnaissait dans son allocution que, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Liége, il avait éprouvé d'abord quelque inquiétude en raison de tout le mal que les journaux allemands avaient dit de la population belge. Mais ses préventions s'étaient rapidement dissipées et il ne pouvait que rendre hommage au personnel hospitalier tout entier qui avait entouré tous les blessés, amis comme ennemis, sans distinction, des soins les plus cordiaux. Il conserverait, ajoutait le Dr Müller, le plus agréable souvenir de son séjour à Liége et de ses relations avec les Pères jésuites et avec ses collègues belges. Le journal hollandais remarque que ce témoignage du Dr Müller qui séjourna à Liége pendant trois mois a bien quelque valeur et qu'il constitue un nouveau démenti de toutes les calomnies répandues sur le compte du peuple belge (1).

*
* *

Au sujet des faits d'atrocité reprochés à la population belge, des démentis ont été publiés en nombre considérable par la presse allemande elle-même. Il y a lieu, notamment, de signaler des articles parus dans la *Kölnische Volkszeitung*, n° 852, du 30 septembre 1914; n° 859, du 2 octobre 1914; n° 880, du 10 octobre 1914; n° 931, du 28 octobre 1914; n° 970, du 10 novembre 1914; n° 1022, du 27 novembre 1914, etc.; le *Bayerischer Kurier*, n° 269, du 26 septembre 1914; n° 274, du 1er octobre 1914; n° 290, du 17 octobre 1914; n° 14, du 14 janvier 1915, etc.; le *Münchener Tageblatt*, du 20 septembre 1914; du 1er janvier 1915, etc.; le *Vorwärts*, du 6 décembre 1914; l'*Echo der Gegenwart* (Aix-la-Chapelle), du 26 octobre 1914; le *Volksfreund* (Aix-la-Chapelle), du 5 novembre 1914, édition française, etc.

Les journaux d'Aix-la-Chapelle — la première ville que l'on rencontre en Prusse après avoir franchi la frontière belge — ont été parmi les premiers à protester contre les infamies imputées à la population belge. Il convient aussi de

(1) Voir aussi à ce sujet le journal *L'Indépendance Belge* (publié à Londres), du 26 janvier 1915, et p. 404 du présent volume.

signaler l'attitude honnête et sensée observée, dès le début, à cet égard, par le journal le *Vorwärts* de Berlin. Certains articles de ces journaux constituent pour la population belge de véritables actes de réparation. On remarquera que ces articles s'expriment avec une juste sévérité à l'égard des soldats qui colportent en Allemagne des récits d'atrocités, les uns sans se rendre compte des conséquences épouvantables de leurs hâbleries, les autres agissant dans des buts intéressés.

Voici un article à ce sujet de l'*Ami du Peuple* (édition bilingue, spéciale pour la Belgique, du *Volksfreund* d'Aix-la-Chapelle), du 15 novembre 1914, intitulé : « Témoignage impartial. Atrocités de la guerre » :

« Quelques journaux s'étaient faits, il y a quelque temps, l'écho de prétendues atrocités commises sur des blessés allemands par les populations civiles en France et en Belgique.

« Le principal organe socialiste de Berlin, le *Vorwärts,* vient de publier à ce sujet un article dans lequel il s'efforce d'établir la fausseté de pareilles assertions, en même temps que de montrer l'influence fâcheuse qu'elles sont de nature à exercer sur l'esprit du peuple allemand.

« Le correspondant de guerre du *Berliner Tageblatt* », écrit-il notamment, « avait, « il y a quelques semaines, parlé de cigares et cigarettes remplis de poudre et « qui auraient été donnés ou vendus à nos soldats dans un but diabolique. Il « prétendait même avoir vu de ses yeux des centaines de cigarettes de ce genre. « On nous assure de source autorisée que ces histoires de cigares et cigarettes « ne sont pas autre chose que d'audacieuses fantaisies. D'autre part, des récits de « soldats auxquels des « francs-tireurs » auraient crevé les yeux circulent dans toute « l'Allemagne. Or, pas un cas de ce genre n'a été officiellement constaté. Jusqu'ici, « chaque fois que l'on a pu vérifier, l'inexactitude en a été démontrée.

« Il importe peu en cela que des bruits de ce genre aient une apparence de « certitude positive ou soient même appuyés par des *témoins oculaires*. Le désir de « se faire remarquer, le manque de critique et l'erreur personnelle jouent dans les « jours que nous traversons un rôle malheureux. Tout nez emporté ou seulement « bandé, tout œil enlevé est immédiatement transformé en nez ou en œil enlevé par « les « francs-tireurs ». Déjà, la *Gazette populaire de Cologne* a pu, contrairement à « des assertions très précises d'Aix-la-Chapelle, établir qu'aucun soldat avec les yeux « crevés ne se trouvait dans les ambulances de cette ville. On disait aussi que des « blessés de ce genre étaient soignés dans le voisinage de Berlin; mais partout où « l'on a fait des recherches au sujet de ces bruits, leur entière inanité a été démon- « trée. »

« Nous ne pouvons qu'applaudir à cette attitude impartiale du grand journal socialiste allemand. La guerre actuelle comporte assez d'horreurs par elle-même pour que les journaux, à quelque nationalité d'ailleurs qu'ils appartiennent, s'empêchent (*sic*) d'exaspérer davantage encore, par des récits aussi horrifiques que fantaisistes, l'opinion publique, déjà suffisamment surexcitée, dans les pays belligérants. »

Sous le titre *Die Wahrheit bricht sich Bahn* (La vérité est en marche), l'*Echo der Gegenwart* d'Aix-la-Chapelle, du 28 octobre 1914, n° 253, 2e feuille, publie ce qui suit :

« Dans la revue *Zeit im Bild,* édition de guerre, année 12, n° 38, éditée chez

Pass und Garleb, Berlin W. 57, se trouve un compte rendu de guerre intitulé : *En route pour Bruxelles. A Liége.* Il y est dit à propos de Liége :

« En recherchant les morts et les blessés sur les champs de bataille, devant les « forts, on dut faire la constatation épouvantable que beaucoup d'habitants s'étaient « conduits à l'égard de nos blessés sans défense d'une manière réellement bestiale. « On avait non seulement coupé les doigts aux victimes des combats pour s'emparer « de leurs bagues, mais on les avait mutilés d'une façon qui défie la description. « Lorsqu'on fouilla les maisons à la recherche des armes, on trouva sur des femmes « et des hommes des bagues et des montres ayant appartenu à des soldats; on arrêta « aussi un ecclésiastique qui avait enfilé un certain nombre de bagues sur un cordon « et qui les portait autour du cou. Ces créatures inhumaines furent emmenées pri- « sonnières au fort de la Chartreuse. Toutes sont condamnées à mort. Chaque jour « quelques-unes d'entre elles subissent leur peine. On ne peut avoir pour ces gens « aucune pitié. »

« A ce propos, le Gouvernement impérial à Liége a écrit au *Pax Informationen:* « Qu'un ecclésiastique se soit laissé aller à commettre les actes décrits ci-dessus, cela « paraît très improbable, et rien de semblable n'est connu ici. Les autres indications « aussi sont fausses ou exagérées. Aucune exécution n'a d'ailleurs eu lieu jusqu'ici « au fort de la Chartreuse. »

Dans le même journal et le même numéro 253 du 28 octobre 1914, 2e feuille, figure encore un article intitulé : *Les Soldats aux yeux crevés.* En voici le texte :

« Ayant eu connaissance des récits et des rumeurs à faire dresser les cheveux sur la tête (*haarstraübenden*) colportés notamment par des soldats dans le pays d'Aix-la-Chapelle, un candidat à l'enseignement supérieur s'est rendu à l'Institut ophtalmique de la régence d'Aix-la-Chapelle, Stephan Strasse, où, disait-on, vingt-huit soldats aux yeux crevés étaient étendus dans la salle dite des Morts (*Totensaal*). Il écrit à ce sujet ce qui suit à la *K. V.* (*Gazette populaire de Cologne*) : « Lundi le « 19 octobre je me présentai chez le directeur de la clinique en question, M. le « Dr Büllers. « Bien », me dit-il, « je vais vous montrer la salle tragique. » Il ouvrit « la porte d'une salle de malades. Les malades se sentent bien. Nous visitons une « deuxième, une troisième salle. « Quelqu'un ressent-il des douleurs ? — Non, « Monsieur le Docteur. » Alors enfin s'ouvre une porte : lumière tamisée, rideaux « noirs. Crac, la lumière électrique s'allume. « Cela fait-il mal aux yeux? — Non, « Monsieur le Docteur. — Vous a-t-on crevé les yeux en Belgique? » Les blessés « éclatent de rire. Ainsi nous traversâmes toutes les salles. Cependant les cas de « blessés ayant perdu les deux yeux étaient extrêmement rares. « Eh bien », me « dit alors l'aimable médecin en chef, « si vous voulez publier ce que vous avez vu, « écrivez alors que ni mon collègue, M. le Dr Thier, ni moi-même nous n'avons « eu, jusqu'à présent, un seul soldat en traitement dont les yeux eussent été crevés. »

« Pour se donner de l'importance et se rendre intéressants, des soldats revenant des champs de bataille racontent parfois les histoires les plus invraisemblables, mais qui — malheureusement — trouvent créance et sont colportées. Nous avons récemment encore porté un cas semblable à la connaissance du commandement de garnison d'Aix-la-Chapelle, et nous ne nous sommes abstenus de le publier que dans l'intérêt de la paix confessionnelle.

« Ce n'est qu'en sévissant sans ménagements contre semblable manière d'agir

scandaleuse (*Unfug*), peu importe où elle se manifeste en public, que l'on peut atteindre au résultat désiré. Les cas flagrants (*krasse*) devraient être dénoncés immédiatement aux autorités en faisant connaître le nom des coupables, etc. »

Il n'est guère possible d'opposer aux odieuses allégations du *Livre Blanc* de démentis plus éclatants que ceux de ces journaux de la ville frontière d'Aix-la-Chapelle, où l'on était assurément mieux placé que n'importe où ailleurs en Allemagne pour savoir ce qui s'était passé en Belgique : des blessés revenant directement des champs de bataille belges y ont, en effet, été soignés en nombre considérable, dès les tout premiers jours de la guerre.

* * *

Le journal hollandais le *Tijd,* reproduisant, de son côté, dans son numéro du 27 octobre, un article de la *Kölnische Volkszeitung,* traite de vieilles légendes (*oude fabel*) les récits assurant que des soldats allemands avaient eu les yeux crevés en Belgique. Le *Tijd* rapporte aussi l'attestation d'un oculiste de Bonn, le conseiller intime de médecine professeur Kuhnt, qui déclare n'avoir pas constaté un seul cas de ce genre dans sa clinique, tandis qu'un individu avait raconté partout y avoir vu, lui-même, vingt à trente soldats ainsi privés de la vue. Le Dr Kuhnt ajoute qu'il a vu, par contre, plusieurs soldats devenus aveugles à la suite de blessures provoquées soit par des balles, soit par des éclats de grenades.

Les directions de l'hôpital de la Charité de Berlin et d'un hôpital de Francfort ont également déclaré qu'aucun soldat dont les yeux auraient été crevés n'avait été confié à leurs soins.

Enfin, deux Commissions officielles, l'une civile et l'autre militaire, qui, d'après certaines informations, auraient été constituées en automne 1914 en Allemagne pour faire des enquêtes sur les faits de cruauté attribués aux belligérants, seraient arrivées, bien qu'agissant séparément, à des conclusions analogues. La Commission civile aurait constaté que la preuve n'avait pas été fournie que des femmes belges avaient crevé les yeux aux blessés, qu'aucun fait de ce genre n'avait été établi officiellement et qu'en général les faits de cruauté avaient été grandement exagérés. Les conclusions de la Commission militaire ne différeraient pas essentiellement de celles de la Commission civile.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces renseignements, le Département Impérial des Affaires Étrangères n'a tenu aucun compte, en dressant le réquisitoire qui figure à la page 4 du *Livre Blanc,* des conclusions auxquelles les deux Commissions seraient arrivées, pas plus qu'il n'a tenu compte des déclarations, incontestables celles-ci, des oculistes et directeurs d'hôpitaux allemands. Sans nul souci de l'équité, le *Livre Blanc* lance des accusations générales et sans réserve, dans le but de créer l'impression que la population belge s'est, dans sa masse, livrée à des actes abominables.

Au surplus, en ce qui concerne cette odieuse imputation d'avoir crevé les yeux, lancée avec tant de frivolité à l'adresse de la population belge, on sait que le *Livre Blanc* ne contient aucune déposition faite par une victime d'un acte de ce genre [1]. Sans doute un certain nombre de soldats et même un officier (*C. Anlage 78*)

(1) On trouve seulement à ce sujet, à l'*Anlage 54,* une accusation émise par un soldat non nommé et dont ni l'arme ni le corps ne sont indiqués. Cette accusation est rapportée par le réserviste Weisse dans les termes suivants : « Emmenez-moi », aurait dit le soldat mutilé, « ils viennent de me crever les deux yeux. » L'imprécision de la déposition de Weisse est telle qu'une vérification du fait (ni le lieu ni la date n'en sont spécifiés) serait absolument impossible (Voir la lettre de Mgr Rutten au Baron von Bissing, p. 485).

déclarent avoir vu des blessés et des cadavres mutilés de cette façon. Mais, si l'on s'en réfère aux témoignages autorisés reproduits plus haut, il y a lieu de croire que, la prévention aidant, ils se sont trompés. Il faut remarquer que les yeux de soldats morts, ayant l'apparence d'avoir été crevés, peuvent avoir été perdus non seulement à la suite de blessures, mais aussi par l'effet de la décomposition des corps, particulièrement rapide sous l'ardeur du soleil d'été; ils peuvent même avoir été dévorés par certains oiseaux s'abattant sur les champs de bataille. La population belge est d'autant plus en droit de revendiquer le bénéfice du doute existant à cet égard, que le caractère calomnieux des accusations en ce qui touche les soldats blessés a été démontré par toutes les autorités médicales allemandes qui se sont trouvées dans le cas de se prononcer à ce sujet.

Des méprises analogues se seront, sans aucun doute, produites aussi au sujet de l'origine apparemment inexplicable d'autres lésions (membres emportés, contusions diverses, etc.).

*
* *

Le Père jésuite allemand Duhr, dans sa brochure : *Der Lügengeist im Volkerkrieg* (1) (L'Esprit de Mensonge dans la Guerre des Nations), s'exprime comme suit sur ce point spécial : « Il est certain que, relativement à la crevaison d'yeux, une véritable manie de voir partout des atrocités (*Greuelsucht*) se répandit. Une foule d'histoires d'horreurs de ce genre furent racontées, colportées et finalement garanties comme tout à fait véridiques — et cependant ce n'étaient que des fables! » (P. 11.) L'auteur de la brochure rapporte, entre autres, que, d'après un article de la *Kölnische Volkszeitung* du 3 octobre 1914, on racontait à Aix-la-Chapelle qu'un gamin de dix ans avait été surpris sur un champ de bataille en Belgique, portant un seau rempli d'yeux de soldats (p. 16)!

Le Père Duhr s'est appliqué à classer en variétés les légendes d'actes de francs-tireurs et d'atrocités et à dégager de la masse des récits un certain nombre de types constants. Il distingue, notamment : la légende des yeux crevés par les civils belges, spécialement par les femmes et les enfants; celle des soldats allemands empoisonnés; celle des doigts coupés; celle des prêtres tirant avec des mitrailleuses, du haut du clocher de leur église, sur les troupes allemandes. Le père Duhr donne plusieurs exemples de chaque type de ces légendes en indiquant les amplifications et les déformations qu'elles subirent au cours de leur transmission orale et écrite. Dans chaque cas, quelle que fût l'apparence d'authenticité du récit, l'auteur de la brochure oppose aux faits rapportés des démentis donnés par l'autorité militaire elle-même, à la suite d'enquêtes sollicitées par l'Association apologétique catholique *Pax* (2).

*
* *

Le *Livre Blanc* ne discute pas la valeur des démentis donnés en Allemagne même aux accusations qu'il formule. Il n'en fait aucune mention et feint même de les ignorer, alors cependant qu'il les connaît parfaitement. En effet, comme il vient

(1) Publiée chez Manz, à Munich-Ratisbonne, en janvier 1915.

(2) Le siège de ce bureau est à Cologne, Kunibertskloster, 16. — Voir l'ouvrage de F. Van Langenhove, *Comment naît un Cycle de Légendes. Francs-tireurs et atrocités belges.* Paris-Lausanne, Payot, 1916.

d'être dit, un certain nombre des enquêtes sollicitées par le bureau *Pax* furent faites par les soins ou par l'intermédiaire du Bureau Militaire d'Enquête installé au Ministère prussien de la Guerre. Ce qui le démontre, c'est que plusieurs des procès-verbaux et démentis officiels publiés dans les *Pax Informationen* sont signés des noms de Bauer et Wagner, ceux-là mêmes qui figurent dans le *Livre Blanc* au bas des quatre rapports d'ensemble consacrés aux événements d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain.

Que valent, à côté de tous ces démentis autorisés, les élucubrations d'un Baldeweg, d'un Voigt, d'un Koch, d'un Westerkamp (1), auxquelles les rédacteurs du *Livre Blanc* n'ont cependant pas craint de donner une consécration officielle?

Au surplus, l'Épiscopat belge, dans la lettre collective qu'il a adressée le 24 novembre 1915 à l'Épiscopat allemand et austro-hongrois, a déclaré savoir et jure que « ces accusations impudentes du Gouvernement impérial sont, d'un bout à l'autre, des calomnies » (Voir p. 490 du présent volume).

(1) Voir *Anlagen 55, 58, 60* et *D 37*.

## SECTION III

### *Participation du clergé belge aux hostilités.*

En ce qui concerne, en particulier, les accusations lancées au début de la guerre contre le clergé belge, la question semblait, avant que le *Livre Blanc* ne parût, complètement élucidée.

D'une part, en effet, les autorités allemandes n'avaient pas osé entraver ouvertement les enquêtes menées par l'Épiscopat belge pour établir la vérité et elles ne réussirent pas à étouffer, après l'avoir vainement essayé, la voix du Cardinal Mercier, Primat de Belgique, dont la lettre pastorale de Noël 1914 ne tarda pas à être connue à l'étranger comme en Belgique. Il en fut de même de la protestation de Mgr Heylen, Évêque de Namur, du 10 avril 1915 (1). D'autre part, à la différence des accusations lancées à l'adresse de la population civile dans son ensemble et qui furent admises comme véridiques par le peuple allemand tout entier, les imputations dirigées spécialement contre des membres du clergé ne furent pas accueillies sans méfiance par une partie de l'opinion publique allemande. Effrayés de la violence des attaques contre la religion catholique elle-même que les récits colportés par les soldats avaient provoquées en Allemagne, les catholiques de ce pays sentirent, dès le milieu du mois d'août 1914, la nécessité impérieuse de réagir sans retard, car, déjà, l'aube d'une ère nouvelle de *Kulturkampf* semblait se lever. L'intérêt supérieur du maintien de la paix intérieure en Allemagne contraignit les autorités militaires — au risque d'infliger un démenti au télégramme envoyé, le 4 septembre 1914, par l'Empereur Guillaume au Président des États-Unis d'Amérique du Nord (2) — non seulement à donner suite aux demandes d'enquêtes qui lui furent adressées, mais aussi à en communiquer le résultat aux intéressés. C'est ainsi que l'Association apologétique *Pax* s'est trouvée en mesure de porter successivement à la connaissance du public les informations recueillies par les autorités militaires au sujet des divers épisodes de guerre dans lesquels des ecclésiastiques avaient, à en croire les premiers rapports allemands venus de Belgique et de France, joué un rôle répréhensible. Les enquêtes, comme il ne pouvait en être autrement, tournèrent à la confusion des accusateurs.

La Revue apologétique allemande *Der Fels* se jugea même en droit de publier, à la page 181 de son fascicule nos 9 et 10, paru en février 1915, les lignes suivantes, sous la signature de M. Lorenz Muller : « Officiellement il n'a été établi aucun cas où l'on aurait tiré du haut de clochers avec l'aide de prêtres. Tout ce qui, jusqu'à présent, a été appris et a pu être soumis à vérification en fait de prétendues atrocités commises dans cette guerre par des prêtres catholiques, a été sans exception trouvé faux et même complètement inventé. Nous ne saurons sans doute qu'après la guerre,

---

(1) Voir p. 411 et 423 le texte de ces deux documents. — Le Gouvernement belge n'a eu que fin décembre 1915 connaissance des protestations des Évêques de Namur et de Liége contre le *Livre Blanc*, transmises au Gouverneur général de la Belgique occupée par une lettre du 6 novembre 1915, ainsi que de la lettre collective adressée, le 24 novembre 1915, par l'Épiscopat belge à l'Épiscopat allemand et autrichien. Ces documents sont reproduits à la fin du présent volume (p. 444 et 507).

(2) Dans ce télégramme, l'Empereur allait jusqu'à accuser des ecclésiastiques d'avoir commis des cruautés sur des soldats blessés, des médecins et des ambulanciers (Voir p. 60).

comment peut se concilier avec ce fait le passage relatif au clergé du télégramme adressé par notre Empereur au Président des États-Unis de l'Amérique du Nord. »

Mais il y a plus. Un mémoire, adressé à la date du 22 janvier 1915, par le Ministère de la Guerre prussien à Berlin, au Chancelier de l'Empire, abandonnait lui-même de la façon la plus catégorique l'accusation générale dirigée au début de la guerre contre le clergé belge et ne retenait plus à sa charge que des cas individuels et exceptionnels. Ce mémoire tenu secret, mais envoyé aux missions diplomatiques allemandes à l'étranger en vue d'être utilisé par elles au profit de la propagande dans des milieux peu au courant de l'attitude qui avait été observée réellement par les armées allemandes à l'époque de l'invasion de la Belgique, a été publié intégralement dans le journal le *Tijd,* le 22 mars 1915 en texte hollandais, et le 12 avril, dans ce même journal, en texte allemand [1]. Il y était dit notamment : « Le Gouvernement allemand est persuadé que ce sont précisément les sphères dirigeantes du clergé belge qui ont essayé de ramener le peuple à la raison et de le décider à renoncer à ces attaques. » Le mémoire ajoutait que, de-ci de-là, quelques ecclésiastiques avaient méconnu les devoirs de leur situation, s'étaient mis du côté des francs-tireurs, avaient pris les armes et s'étaient même livrés à l'espionnage. Il concluait : « Il n'est pas douteux que ce furent là des cas exceptionnels. » En fait de « cas exceptionnels », le mémoire ne précisait que ceux des curés de Hockai, de Spontin, de Battice et d'Aerschot. Or, pour chacun de ceux-ci, l'inexactitude de l'accusation a été démontrée par des documents irréfutables.

Il résulte, d'autre part, d'une enquête faite en Belgique au printemps de l'année 1915 par l'abbé van den Bergh, prêtre autrichien d'origine hollandaise et habitant l'Autriche depuis longtemps [2], que, dès le début de ladite année, le Gouvernement allemand ne retenait plus, contre le clergé belge, que seize cas bien définis d'accusation. Ces seize cas concernent les communes de Lincé, Battice, Barchon, Hockai, Aerschot, Pont-Brûlé (Oyenbrugge), Acoz, Hougaerde, Andenne, Spontin, Bouge, Champion, Namur, Silenrieux, Relst et Étalle.

Le *Livre Blanc* ne fournit des indications au sujet des faits reprochés par l'autorité allemande aux prêtres de ces localités qu'en ce qui concerne Champion (*Anlagen 36* et *37*), Silenrieux (*Anlagen 39* et *40*), Acoz (*Anlagen 43, 44* et *45*), Hougaerde (*Anlage 47*), Aerschot (*A. Anlage 5*) et Andenne (p. 107 et *B. Anlage 3*) [3]. La plupart des témoignages qui se trouvent dans ces diverses *Anlagen* sont basés sur des déductions ou manquent de précision; unilatéraux et intéressés, ils sont dépourvus de force probante. Seules des enquêtes impartiales pourraient faire la lumière complète; mais le Gouvernement allemand s'est toujours refusé, on le sait, à donner suite aux propositions qui lui ont été faites à maintes reprises d'instituer des commissions internationales.

D'une manière générale, les autorités épiscopales de Belgique dénient toute participation quelconque d'ecclésiastiques aux hostilités. La réfutation des accusations allemandes se trouve, notamment, dans la lettre pastorale de Noël 1914 du Cardinal Mercier, dans les protestations de Mgr Heylen et de Mgr Rutten et dans les extraits du rapport de l'abbé van den Bergh. Ces divers documents sont insérés dans la IIe et

(1) Le mémoire a aussi été publié dans la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* du 3 avril 1915.

(2) Des extraits du rapport de l'abbé van den Bergh sont publiés ci-dessous aux pages 380 et 428.

(3) Le *Livre Blanc* accuse aussi le prêtre (*der Geistliche*) de Marche d'avoir fait feu sur les troupes allemandes (*Anlage 17*).

la III[e] partie (appendice) du présent volume. Dans sa lettre pastorale, l'Archevêque de Malines déclare, entre autres, ce qui suit : « Partout où je l'ai pu, j'ai interrogé les populations, le clergé, notamment un nombre déjà considérable de prêtres qui avaient été déportés dans les prisons d'Allemagne et qu'un sentiment humanitaire, auquel je me plais à rendre hommage, a remis en liberté. Or, j'affirme sur l'honneur et je suis prêt à déclarer sous la foi du serment que je n'ai pas, jusqu'à présent, rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. Tous, au contraire, ont obéi fidèlement aux instructions épiscopales qu'ils avaient reçues, dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivaient d'user de leur influence morale auprès de nos populations, pour les porter au calme et au respect des règlements militaires. »

Le mémoire du Ministère de la Guerre prussien du 22 janvier 1915 soutient encore que jamais un officier ni un soldat allemand n'ont, de propos délibéré, porté la main sur des biens ecclésiastiques ou même sur un membre du clergé. Cette assertion ne figure pas dans le *Livre Blanc*. Comment en effet, la concilier avec le fait que 50 ecclésiastiques belges ont été massacrés et que des centaines de prêtres ont été blessés, poursuivis de coups de feu, mis au mur pour être fusillés, maltraités de façon indigne ou déportés en Allemagne? En présence de ces faits indéniables et attestés comme véridiques par l'Épiscopat belge, les rédacteurs du *Livre Blanc* ont évidemment compris qu'il n'était pas possible de reproduire l'audacieuse affirmation du mémoire du 22 janvier.

Le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* formule, sans exprimer aucune des réserves contenues dans le mémoire du 22 janvier et sans y faire d'ailleurs la moindre allusion, une accusation conçue en termes généraux contre le clergé belge, assurant que des hommes des conditions les plus diverses, des ouvriers, des industriels, des médecins, des professeurs, *même des ecclésiastiques* et aussi des femmes et des enfants ont été pris les armes à la main (p. 1 et 2). Il s'abstient, d'autre part, de faire connaître qu'après six mois d'enquêtes, le Gouvernement allemand en était réduit à ne plus maintenir que dans seize cas ses accusations contre les membres du clergé. C'eût été là, il est vrai, reconnaître implicitement la fausseté de toutes les autres accusations.

On est, à juste titre, surpris de constater que les rédacteurs du mémoire du 22 janvier 1915 et les auteurs du *Livre Blanc* — exception faite des six pages d'introduction — sont les mêmes major Bauer et D[r] Wagner (Voir p. 423, note 1, et 428).

*
* *

En ce qui concerne spécialement les massacres et l'incendie de Louvain, le rapport du Bureau Militaire d'Enquête institué au Ministère de la Guerre prussien, s'exprime comme suit relativement à l'attitude du clergé : « Malheureusement, un certain nombre d'ecclésiastiques se sont laissé entraîner à abuser de leur influence sur la population et à décider celle-ci à recevoir les francs-tireurs ; il est établi qu'une partie d'entre eux ont même pris directement part au combat. » (P. 236.) Le soldat d'infanterie (*Musketier*) Dreher, du 48[e] régiment d'infanterie, déclare, le 16 décembre 1914, que le 26 août au matin, il vit fusiller devant la gare de Louvain plus de cent civils, parmi lesquels il y avait cinq ecclésiastiques, pour la raison qu'ils avaient tiré sur les soldats allemands ou que des armes avaient été trouvées sur

eux (*D. Anlage 19*). Le soldat de Landwehr Westerkamp raconte et le *Livre Blanc* affirme sérieusement que, d'après un Belge qui lui avait adressé la parole en allemand, tout le malheur aurait pu être évité si le clergé n'avait, du haut de la chaire, déclaré bienheureux ceux qui tireraient sur les troupes allemandes (*D. Anlage 37*, p. 300). Le soldat Gruner, négociant de son état, prétend même, dans sa deuxième déposition faite le 19 mars 1915, qu'un Belge, décoré de l'ordre de l'Aigle Rouge, lui avait dit : « Il est impossible de rien faire contre le clergé, qui tient le peuple en main. » (*D. Anlage 38*, p. 304.) Chacun sait combien cette dernière allégation est peu conforme à la vérité. Ce même soldat rapporte dans sa première déposition qu'une grande partie des Belges interrogés racontèrent que les prêtres leur avaient représenté la résistance contre les Allemands comme une affaire de foi (*Glaubenssache*) (p. 302). Le lieutenant Kurt Brandt dit que deux ecclésiastiques ont été fusillés parce qu'ils avaient distribué des munitions aux civils (*D. Anlage 48*). — Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête de Berlin, relatif aux événements de Dinant, affirme également que des ecclésiastiques ont participé à la résistance armée contre les troupes allemandes (p. 122). — Quant au « soulèvement » d'Andenne, le rapport du Bureau Militaire assure (p. 107), de même que le major von Polentz (*B. Anlage 2*) et le soldat Roleff (*B. Anlage 3*), que le signal en fut donné par une sonnerie de cloches qui retentit subitement du haut de la tour de l'église. Roleff prétend même avoir appris de familles allemandes chez lesquelles il fut soigné à Andenne — et qui, il est permis de le relever en passant, restèrent donc en Belgique après le début de la guerre, comme tant d'autres Allemands, sans être molestés apparemment — que toute l'attaque avait été concertée et que le clergé avait, de la chaire, donné les instructions (*Verhaltungsmassregeln*) nécessaires. Il y a lieu de noter que cette déposition a été faite à Berlin, le 5 décembre 1914, c'est-à-dire trois jours avant que fut rédigée la déclaration du lieutenant-colonel von Eulwege, reproduite plus bas. — A Aerschot, au dire du capitaine Folz (*A. Anlage 5*), deux ecclésiastiques, au moins, auraient été saisis les armes à la main au cours des perquisitions qui furent faites dans les maisons.

A ces récits, unanimement et énergiquement contredits par les témoins belges, on peut opposer, cette fois encore, du moins en ce qui concerne Louvain et Andenne, des déclarations allemandes catégoriques. Le Dr Sonnenschein, de Muenchen-Gladbach, s'était rendu à Louvain dès les premiers jours de septembre 1914, en compagnie de deux Hollandais. Le but spécial du voyage du Dr Sonnenschein était de rechercher la vérité sur le rôle attribué au clergé catholique par certains journaux allemands. Le 10 septembre, la *Kölnische Volkszeitung* publiait sous sa signature un article contenant, entre autres choses, les déclarations suivantes : « Il serait injuste d'impliquer l'Université et le clergé de Louvain. Les étudiants étaient en vacances; la plupart des professeurs aussi; ceux qui étaient restés se dévouèrent au soin des blessés, aussi bien des Allemands que des Belges. Quant aux prêtres et aux religieux, loin d'exciter la population, ils n'ont fait que prêcher le calme. Au surplus, dans aucune église on n'a trouvé des armes; d'aucun clocher on n'a tiré un coup de feu. » Il n'y a, certes, pas lieu de suspecter le Dr Sonnenschein de sympathies excessives ou de parti pris en faveur de la Belgique. N'est-ce pas lui qui, dans un feuilleton inséré le 5 septembre dans le même journal de Cologne, a faussement attribué à Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université de Louvain, un aveu de culpabilité de la population de cette ville et a toléré que le démenti infligé à diverses reprises à cette relation par l'ecclésiastique

reste, jusqu'à ce jour, ignoré du public allemand (1)? Cette attitude du Dr Sonnenschein ne donne que plus de poids à ses déclarations concernant l'Université et le clergé de Louvain. — Au sujet de la part prise par le clergé à la préparation du prétendu « soulèvement » de la population d'Andenne, le lieutenant-colonel von Eulwege a écrit ce qui suit, le 8 décembre 1914, de Namur, à l'Association ecclésiastique *Pax* : « Mes investigations personnelles, très minutieuses, auprès des personnes les plus diverses n'ont pas fourni la moindre raison d'admettre que le curé d'Andenne ait incité la population au combat de rues. »

*
* *

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'attitude du clergé belge, à l'époque où les troupes allemandes envahissaient le territoire belge et en prenaient possession, en août et septembre 1914, a été mise en lumière par l'enquête faite en Belgique par l'abbé van den Bergh. Cette enquête a été entreprise pour le compte d'une association ecclésiastique viennoise, analogue au Bureau allemand de défense ecclésiastique *Pax*. Mis à même de prendre connaissance du mémoire mentionné ci-dessus du Ministère prussien de la Guerre du 22 janvier 1915, l'abbé van den Bergh s'est imposé la tâche, en dépit des difficultés qui lui furent opposées par les autorités allemandes, d'en vérifier les assertions. Ses constatations lavent complètement le clergé belge des accusations formulées contre lui.

En proclamant l'innocence du clergé, les conclusions de l'abbé van den Bergh disculpent en même temps la masse de la population civile belge de l'accusation de s'être livrée à des actes d'hostilité contre les troupes allemandes ; clergé et population ont été, en effet, dans un grand nombre de cas, accusés en même temps et des mêmes actes, par les mêmes témoins allemands dont l'autorité est mise à néant. La même conclusion se dégage des enquêtes qui furent faites par les autorités militaires allemandes à la demande de l'Association *Pax*. Cette Association, en les provoquant, n'obéissait, sans doute, qu'à un souci de nature exclusivement confessionnelle ; mais, sans qu'elle l'eût voulu et contrairement peut-être même à son secret désir, ces enquêtes, qui devaient rester limitées, dans l'esprit de leurs initiateurs, à l'attitude du clergé, ont eu, par la force même des choses, un résultat dont la portée dépasse de loin le but en vue duquel elles avaient été entreprises. Un démenti donné à la relation d'une action accomplie en commun atteint du même coup tous ceux qui y ont participé et ne peut innocenter les ecclésiastiques sans disculper les laïques. Cette conclusion s'impose avec une force particulière si l'on tient compte du fait que les prêtres sont généralement représentés dans les récits des militaires allemands *comme les meneurs de la foule* dont ils auraient, même du haut de la chaire, surexcité le fanatisme patriotique.

---

(1) L'un des démentis envoyés à la presse par Mgr Coenraets et dont aucun n'a été publié en Allemagne, a paru dans le numéro du 30 mars 1915 du journal hollandais *De Tijd*. Le texte en est reproduit p. 93.

## SECTION IV

### *Violations des dispositions de la Convention de Genève (Croix-Rouge).*

Le *Livre Blanc* reproche à la « population belge » sa conduite « bestiale » et en contradiction avec l'article 1, alinéa 1, de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, à l'égard des blessés allemands. Il l'accuse, en outre, de n'avoir pas respecté l'insigne de la Croix-Rouge et d'avoir ainsi contrevenu à l'article 9 de la même Convention; elle n'aurait, notamment, pas craint de faire feu, sous la protection de cet insigne, sur les troupes allemandes, ni d'attaquer des ambulances où se trouvaient des blessés et le personnel sanitaire en train d'exercer son activité (p. 4). A Dinant entre autres, on aurait, de bâtiments portant le drapeau de la Croix-Rouge, fait feu sur les Allemands (p. 122). A Louvain, la population furieuse aurait tiré sur des médecins, des malades, des blessés et même sur une ambulance (p. 235).

C'est vraiment dépasser la mesure que de lancer de semblables calomnies dans le monde : le *Livre Blanc* incrimine, en effet, la « population belge » et présente l'accusation d'une manière générale, comme si la population entière ou, tout au moins, une partie notable de cette population s'était rendue coupable de semblables crimes.

Qu'il se soit trouvé, sur un point quelconque du territoire, un exalté ayant, au milieu de la tourmente, perdu la raison ou l'empire sur lui-même au point de s'en prendre intentionnellement à des ambulances et à des infirmiers, personne n'est assurément en mesure de le nier formellement, bien que de semblables actes paraissent réellement incroyables. Mais ce que le Gouvernement belge affirme de la manière la plus catégorique, c'est que la Commission belge d'Enquête n'a pas plus connaissance de faits de ce genre qu'elle n'a constaté de faits d'hostilité commis par des civils contre les troupes allemandes et d'actes de cruauté commis sur des blessés.

Les rédacteurs du *Livre Blanc* lancent leurs accusations sans le moindre souci de l'équité. C'est ainsi qu'ils n'ont même pas cru devoir faire de distinction entre les malheurs résultant de tirs mal dirigés et qui, fatalement, ont dû se produire au cours des combats et les crimes dont ils chargent la population belge. Aucune trace de ce souci élémentaire d'équité ne se trouve, en tout cas, ni dans les extraits de rapports militaires et les dépositions reproduites, ni dans aucun des quatre rapports d'ensemble du Bureau Militaire d'Enquête, ni, enfin, dans le Mémoire d'introduction rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères.

*
* *

Le Gouvernement belge n'hésite pas à déclarer que les dispositions de la Convention de Genève ont été scrupuleusement observées en Belgique.

Dès le début des hostilités, le Ministre de l'Intérieur avait d'ailleurs pris soin de rappeler à la population le respect dû aux blessés et signalé le rôle de la Croix-Rouge. La circulaire adressée le 4 août 1914 par M. Berryer à toutes les administrations communales du pays contenait à ce sujet le passage suivant : « Les habitants rempliront un devoir de patriotisme et d'humanité en portant autant que

possible secours aux blessés pendant et après les combats. Les autorités communales s'appliqueront à organiser cette assistance de concert avec les médecins et les agents de l'œuvre de la Croix-Rouge. On ne pourra s'opposer à ce que les édifices publics, si cela est indispensable, servent d'ambulances. Les locaux occupés par les blessés doivent être respectés par tous les combattants, mais l'abus des insignes distinctifs de la Croix-Rouge est strictement interdit. Ces insignes consistent en une croix rouge sur un drapeau ou un brassard blanc (1). »

Des milliers de soldats allemands ont été soignés dans des ambulances belges et chez des particuliers avec toute la sollicitude et tout le respect qu'éveille dans les cœurs bien nés le spectacle de la douleur humaine. La lettre de l'aumônier de l'armée allemande, le Dr Christ, adressée à la *Kölnische Volkszeitung* et dont un extrait a été reproduit ci-dessus (p. 68) en fait foi; il en est de même du témoignage de l'Oberstabsarzt Müller, qui a été également rapporté ci-dessus (p. 69). Le professeur Körte, de Berlin, et d'autres médecins allemands se sont exprimés dans le même sens. Le fait est d'ailleurs tellement notoire qu'il est, en vérité, presque superflu de le mentionner.

Les rédacteurs du *Livre Blanc* ont, vraisemblablement, craint de diminuer la force probante de leur argumentation en rendant, après avoir dénoncé l' « attitude bestiale de la population belge », hommage, sur ce point, à la vérité. Les écrivains officiels s'en sont abstenus complètement, alors que l'occasion de faire preuve d'un peu d'esprit d'équité se présentait cependant, ici, tout naturellement.

Le Gouvernement impérial n'a jamais soutenu, en effet, que c'est parce que les soldats allemands ne recevaient pas les soins requis dans les ambulances belges qu'il cessa de confier, sauf à quelques-unes d'entre elles, des blessés à ces institutions charitables et qu'il en fit retirer ceux qui s'y trouvaient, dès la fin du mois de septembre 1914. La raison de cette attitude, dont la conséquence a été de priver les blessés allemands, si nombreux cependant, du secours de tant de bonnes volontés et de dévouements, n'a-t-elle pas été, plutôt, de ne pas contrarier, par les protestations de ses propres soldats, la campagne de calomnies entreprise par le Gouvernement allemand pour essayer de se laver du crime d'avoir mis des régions entières de la Belgique à feu et à sang? Revenus de leurs préventions premières, la plupart des blessés allemands ne tardaient pas, en effet, à témoigner leur plus chaude reconnaissance pour les soins qui leur étaient prodigués dans les ambulances belges. Certains, transportés dans les ambulances installées en Belgique par les autorités allemandes, se plaignirent même d'y être traités avec moins de cœur que dans les ambulances belges; d'autres, avant leur départ, chargèrent l'un des leurs d'exprimer en une allocution leur reconnaissance au personnel belge. Nombre de blessés ne dissimulaient pas leur aversion pour les jeunes médecins militaires allemands, souvent brutaux et ignorants, et dont l'attitude arrogante à l'égard des médecins et du personnel des ambulances belges souleva, maintes fois, leur indignation. Il importe, cependant, de reconnaître que le corps médical de l'armée allemande, dans les rangs duquel figuraient des sommités de l'art médical, comprenait des hommes ayant une haute conception de leurs devoirs et qui agirent, en règle générale, avec correction (2).

---

(1) Voir le texte complet de la circulaire, p. 395 du présent volume.

(2) Dans une lettre du 19 décembre 1915, le médecin militaire Dr Watry écrit notamment : « Si nous avons eu à nous plaindre des exactions et des grossièretés souvent révoltantes de la part de membres des personnels allemands qui se sont succédé à l'hôpital d'Anvers, le souci de la vérité me fait un devoir de dire que cette plainte ne s'applique en rien aux médecins de marine sous les ordres desquels nous nous sommes trouvés pendant les deux premiers mois. »

Au fur et à mesure que se fermaient, faute de blessés à soigner, les ambulances belges et que l'ordre était donné d'enlever des immeubles qui les abritaient l'insigne tutélaire de la Croix-Rouge, arrivait d'Allemagne un personnel d'infirmiers et d'infirmières allemands, tandis que les autorités militaires réquisitionnaient le matériel de nombreuses ambulances belges. En même temps, plusieurs journaux allemands laissaient entendre que rien ou presque rien n'avait été fait en Belgique au point de vue de l'assistance aux militaires blessés (1).

Quelques articles élogieux pour les médecins belges et reconnaissant les services rendus aux blessés allemands par la Croix-Rouge de Belgique ont cependant trouvé place dans la presse de l'Empire (2). Quant au *Livre Blanc,* il s'en tient, exclusivement, on le sait, aux invectives. Ne s'agit-il pas pour lui de frapper l'esprit des peuples étrangers au conflit et de soulever leur réprobation contre les Belges massacreurs et mutilateurs de blessés?

*
* *

Quant à ce qui touche au respect témoigné par les troupes allemandes aux dispositions de la Convention de Genève, la Commission belge d'Enquête a signalé des faits nombreux, dont quelques-uns sont rappelés ci-dessous.

Le mercredi 12 août 1914, après le combat de Haelen, des fantassins allemands ont achevé à coups de revolver dans la bouche le commandant Van Damme, qui était si grièvement blessé qu'il gisait face contre terre.

---

(1) La publication *Kriegsärztliche Vorträge* (Gustav Fischer, Iéna, 1915) ayant reproduit une conférence faite à Berlin, par le Dr Mamlock, sous le titre de *Die Deutsche Medizinal Verwaltung in Belgien,* le Dr Depage, professeur à l'Université de Bruxelles, médecin principal de l'armée belge, a, dans une lettre adressée au Ministre des Affaires Étrangères, relevé certaines des allégations produites dans cette conférence. Cette lettre confirmant et précisant un certain nombre des appréciations émises ci-dessus, le texte de la protestation du Dr Depage, un des plus éminents chirurgiens belges, a été inséré pages 408 et suivantes de ce volume.

(2) En ce qui concerne notamment la Croix-Rouge de Belgique, il y a lieu de signaler une correspondance du professeur Dr Bickel, intitulée *Sur un champ de bataille belge* et insérée dans le *Berliner Tageblatt* du 24 septembre 1914. Cette correspondance contient les passages suivants : « Les blessés étaient déposés dans une grande école des Ursulines. Les sœurs, parmi lesquelles se trouvaient quelques Allemandes, soignaient les blessés avec abnégation. La grande majorité des blessés étaient des soldats et des officiers allemands ; cette fois, cependant, nous eûmes aussi à donner des soins médicaux à un nombre assez élevé de Belges. Aussitôt les pansements faits et lorsque leur état permettait le transport, les malades étaient conduits directement dans les hôpitaux militaires de Bruxelles par les grandes automobiles d'ambulance de la Croix-Rouge de Belgique ; ces hôpitaux sont placés sous l'administration allemande et ont un personnel de médecins allemands. Ainsi tout est vraiment organisé d'une manière parfaite (*vorzüglich*) pour les soins à donner aux blessés : la proximité de Bruxelles avec ses grandes ressources et ses ambulances facilite extraordinairement le service médical..... L'extrême densité de la population en Belgique où, le long des grand'routes, les localités se succèdent presque sans interruption et où des fermes sont disséminées de toutes parts, ainsi que l'existence dans les campagnes d'un grand nombre d'écoles de sœurs qui sont, sans exception, aménagées en ambulances, rendent possible, pour leur plus grand bénéfice, le transport rapide des blessés du champ de bataille dans des bâtiments fixes où ils se trouvent bien (*wo sie gut aufgehoben sind*). Il y a, d'autre part, ici une telle surabondance d'ambulances établies *ad hoc* qu'il ne reste qu'à y envoyer le personnel médical suffisant pour les mettre en service. Aussi nos colonnes d'ambulances de campagne n'ont-elles pas besoin, pour avoir des hôpitaux provisoires et prêts à être utilisés, de procéder d'abord au travail toujours quelque peu compliqué d'aménagement de maisons. Ce sont les formations se mouvant facilement, telles que les compagnies sanitaires, qui sont les mieux appropriées aux conditions spéciales du théâtre de la guerre belge ; lorsqu'elles sont, en outre, aidées par un parc d'automobiles d'ambulance comme celui qui a été, d'une manière exemplaire (*in vorbildlicher Weise*), mis à notre disposition par la Croix-Rouge de Belgique, elles constituent l'organisation la mieux appropriée à son but qu'il soit possible d'imaginer... » — Sous la signature de l'Oberstabsarzt professeur Dr Lennhoff, la *Vossische Zeitung* du 20 septembre 1914 a, d'autre part, publié un article intitulé *L'Allemagne en Belgique ;* on y lit, entre autres, cette phrase : « Apportant son aide, la Croix-Rouge de Belgique avait, après les batailles, mis à la disposition des automobiles d'ambulance et, fréquemment aussi, veillé elle-même à l'hospitalisation (*Unterbringung*) des blessés. »

Le 9 août, à Orsmael, les Allemands ont relevé le commandant Knapen grièvement blessé, l'ont dressé contre un arbre et ont tiré sur lui pour l'achever ; ils ont ensuite frappé le cadavre à coups de sabre.

En différents endroits, notamment à Hollogne-sur-Geer, à Barchon, à Pontisse, à Haelen, à Zelk, les troupes allemandes ont tiré sur des médecins, des ambulanciers, des ambulances, des voitures ambulancières.

Le 16 août, des soldats français, blessés la veille à la bataille de Dinant, ont été retrouvés la tête fracassée à coups de crosse de fusil.

Le 18 août, 26 blessés et prisonniers belges furent fusillés à Aerschot.

Le 23 août, à Namur, les soldats allemands, après avoir fait sortir les blessés allemands, tuèrent quatre soldats blessés, deux Belges et deux Français, qui étaient soignés dans la clinique du Dr Bribosia, transformée en ambulance ; ils incendièrent ensuite la clinique.

Le 25 août, dans le courant de l'après-midi, une infirmière soignant des blessés à Eppeghem a vu un soldat allemand achever à coups de crosse sur la tête un soldat belge blessé légèrement à la figure.

Le 16 août 1914, sur la route de Tirlemont à Hannut, un groupe de brancardiers a été assailli par les Allemands qui ont tiré sur eux. Aucun militaire ne se trouvait parmi eux, aucune confusion n'était possible.

Le 19 août, des ambulanciers, porteurs du costume ecclésiastique, revêtus du brassard de la Croix-Rouge, ont essuyé des coups de feu de la part des troupes allemandes à Aerschot, alors qu'ils ramassaient des blessés et bien qu'ils eussent montré leurs insignes. L'un d'eux a ensuite été brutalisé toute la journée à l'hôpital, alors qu'il soignait les blessés.

Le même jour, à Lovenjoul, les Allemands ont arraché à trois ambulanciers leurs brassards ; les ambulanciers ont été arrêtés, frappés et injuriés. Relâchés enfin, emportant un blessé, ils ont dû le déposer sept fois, parce que les Allemands dirigeaient sur eux le feu des mitrailleuses. Un ambulancier a été atteint d'une balle à la cuisse.

Le 23 août 1914, en quittant le village de Bioul, près de Namur, la colonne d'ambulance belge, sous les ordres du médecin de 1re classe Petit, a été attaquée par l'ennemi et a essuyé une vive fusillade. Le médecin-major Petit a été blessé ainsi qu'un médecin adjoint, M. Snouck. Les ambulanciers ont été dispersés.

Le 26 août, vers 3 heures, sur la route de Werchter à Haecht, une voiture portant un fanion de la Croix-Rouge et transportant trois blessés a été attaquée par les Allemands ; de nombreux coups de feu furent tirés ; une balle traversa la carrosserie et transperça les jambes de deux des blessés qui se trouvaient dans l'automobile.

Les hôpitaux de Heyst-op-den-Berg et de Malines n'ont pas été respectés par les troupes allemandes bombardant ces localités, alors que le drapeau de la Croix-Rouge flottait ostensiblement sur ces établissements.

Le 27 septembre, les Allemands ont capturé, au mépris des dispositions de l'article 14 de la Convention de Genève, une voiture d'ambulance, après avoir abattu deux chevaux et blessé un brancardier qui a été fait prisonnier.

Déjà, à Haelen, ils avaient pris une section d'hospitalisation de la 2e division d'armée et, à Liége, ils avaient retenu deux trains sanitaires (1).

---

(1) La plupart des faits rapportés ci-dessus se trouvent consignés dans le 7e rapport de la Commission belge d'Enquête sur la violation des règles du Droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre.

Parmi les infractions d'un caractère moins grave commises fréquemment par les officiers allemands, on peut relever l'emploi temporaire de voitures automobiles non réquisitionnées par les autorités belges, en vue de leur mise à la disposition de la Croix-Rouge, pour des services de nature exclusivement militaire, tel que le transport d'officiers ou de messages militaires à de grandes distances. Il est arrivé qu'une voiture de l'espèce, détournée de force de l'usage auquel elle était destinée, ne fut pas restituée, un officier, qui l'avait trouvée à sa convenance, se l'étant appropriée : après une semaine d'instances, une autre voiture, en mauvais état et sans valeur, fut enfin donnée en échange (Voir *Les Allemands à Louvain*, par Hervé de Gruben, p. 131) (1).

Le médecin militaire Dr Watry écrit, d'autre part, à la date du 19 décembre 1915 : « Un des premiers actes de l'autorité allemande à Anvers fut d'enlever de l'hôpital et d'expédier pour une destination que j'ignore la presque totalité du matériel instrumental qui se trouvait dans l'hôpital. En droit, la Convention de Genève autorise la réquisition du matériel des établissements. En fait, cette façon de faire était incorrecte, je dirai même inhumaine, car elle ne tenait pas compte des nécessités du traitement des blessés qui s'est trouvé plusieurs jours, de ce fait, fortement paralysé. Nous avons compris le tour de passe-passe imaginé lorsque nous avons vu ensuite arriver à l'hôpital du nouveau matériel réquisitionné aux frais de la ville pour les besoins de l'hôpital qui s'en trouvait dépourvu (et pour cause).

« Dans le matériel enlevé à l'hôpital se trouvaient des instruments qui étaient la propriété personnelle du Dr Chevalier van Havre et de moi-même. Nos affirmations n'ont pas suffi à convaincre ces messieurs de cette propriété et lesdits instruments ont été considérés comme faisant partie du matériel de l'hôpital. »

*
* *

Force fut, d'ailleurs, au début de la guerre, de faire entendre à certains officiers allemands que les ambulances installées par la Société belge de la Croix-Rouge, dont les statuts ne font que consacrer les principes fondamentaux et uniformes de la Croix-Rouge internationale, sont placées, de ce chef, sous l'égide du drapeau blanc à croix rouge et ont droit, au même titre que les établissements de la Croix-Rouge allemande, au respect et à la protection de tous les belligérants.

Un rapport du R. P. Goovaerts, supérieur du couvent des pères du Sacré-Cœur d'Aerschot, qui n'a pas cessé de résider dans cette ville depuis le moment de l'entrée des troupes allemandes jusqu'au jour où il fut emmené, avec 21 autres prêtres et religieux, en captivité en Allemagne, dépeint sous des couleurs particulièrement vives la mentalité de certains officiers allemands en ce qui touche le respect dû aux institutions de la Croix-Rouge.

Le 19 août, au matin, les troupes allemandes pénétrèrent dans le couvent qui avait été aménagé en ambulance, régulièrement enregistrée sous l'égide de la Croix-Rouge de Belgique. Des blessés belges s'y trouvaient. Bien que la porte principale au-dessus de laquelle flottait le drapeau de la Convention de Genève fût ouverte, les soldats allemands ont brisé à coups de hache les portes latérales. Baïonnette au

(1) Témoignage confirmé, devant la Commission d'Enquête, par Mgr Deploige, président de l'Institut Léon XIII à Louvain.

canon, précédés d'officiers le revolver au poing, les soldats envahirent l'ambulance, prétendant que des officiers et soldats s'y cachaient. Ils voulurent faire enlever et arrachèrent eux-mêmes les bandages des blessés et déclaraient ouvertement : « Nous ne tenons aucun compte de la Croix-Rouge de Belgique. »

Le personnel de l'ambulance, prêtres, frères, laïques, avec quelques civils arrêtés au dehors, fut rangé le long de la façade pour être fusillé. L'ordre ne fut cependant pas exécuté, bien que des balles tirées dans la direction de l'ambulance fussent venues tuer trois civils. Le personnel de l'ambulance réussit à s'enfuir, tandis que les soldats occupaient le couvent et tiraient au hasard ; traversant les rues de la ville en pleine fusillade, il se réfugia à l'hôpital civil.

Dans la soirée, les ambulanciers réintégrèrent le couvent, où on leur confia à soigner un grand nombre de victimes civiles; celles-ci furent visitées régulièrement par un médecin allemand dont on n'a eu qu'à se louer.

Le 22 ou le 23 août, une nouvelle et très nombreuse troupe de soldats allemands fut cantonnée dans le couvent, malgré les protestations du supérieur. Les officiers y firent un festin. Des centaines de bouteilles vides furent trouvées dans le corridor. Plus loin, le témoin déclare encore que les officiers allemands cantonnés dans l'ambulance se servirent de la maison comme poste d'observation. Les prêtres emmenés en Allemagne furent renvoyés en Belgique le 20 décembre. Le 19, des passeports allemands leur furent octroyés, mais on refusa de leur rendre leurs papiers, notamment ceux constatant leur qualité d'ambulanciers [1].

*
* *

Le mince respect des autorités allemandes pour le texte et l'esprit de la Convention de Genève a trouvé sa manifestation dernière et la plus flagrante dans la dissolution, prononcée le 14 avril 1915, du Comité directeur de la Croix-Rouge belge et la saisie des biens et archives de la Société. Cet acte arbitraire a fait l'objet d'une vigoureuse protestation adressée, le 8 mai, aux présidents et membres des divers comités nationaux de la Croix-Rouge, par le Comité international de Genève. Ce Comité a pris l'initiative de soumettre sa protestation au monde entier en vertu de son mandat et de l'autorité morale qui lui est reconnue. Gardien des traditions et des principes qui ont fait l'unité et la force de la Croix-Rouge, le Comité international de Genève a considéré la décision du Gouverneur général allemand de la Belgique occupée comme une mesure ayant pour effet de porter atteinte à l'œuvre de la Croix-Rouge et à son action régulière et normale.

*
* *

Le Gouvernement allemand avait-il pris des mesures pour instruire ses soldats de l'esprit de la Convention de Genève, comme l'article 26 lui en fait un devoir? On est en droit de se le demander. Que de blessés allemands, transportés dans les ambulances belges, s'y montrèrent, en effet, les premiers jours qui suivaient leur arrivée, farouches et méfiants à l'extrême, certains refusant même obstinément de se dessaisir de leurs armes! Cette constatation a été faite à de si fréquentes reprises, que l'on peut en conclure que beaucoup de soldats allemands n'avaient pas la notion de la protec-

---

(1) Le rapport complet du R. P. Goovaerts est inséré p. 168.

tion que l'emblème de la Croix-Rouge assure aux blessés. Il n'est pas possible d'expliquer d'autre façon leur attitude, à moins que d'admettre qu'ils aient été, systématiquement, induits en erreur par leurs supérieurs sur les sentiments de la population belge à l'égard des soldats blessés. Si cette dernière interprétation répondait à la vérité, l'usage que les officiers allemands auraient fait de leur autorité sur leurs subordonnés serait en contradiction formelle avec les vues dont se sont inspirés les fondateurs de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Ainsi se révèle, par les faits les plus divers, la mentalité de ceux qui n'hésitent pas à faire à la population belge — sans formuler de réserves — le reproche de n'avoir pas respecté l'insigne tutélaire des blessés.

*
* *

Les sujets de plainte contre l'attitude observée en Belgique par les autorités et les troupes allemandes à l'égard des dispositions de la Convention de Genève sont donc multiples. Cependant, il n'est pas douteux qu'en ce qui concerne une partie des griefs articulés et bien que ces griefs soient fondés sur des faits réels, des circonstances atténuantes doivent être admises en équité. Beaucoup de violences et d'actes de mauvais gré ont, incontestablement, été commis, mais certains de ces actes peuvent avoir été provoqués par l'emportement des batailles et le déchaînement des passions qui en est l'accompagnement inévitable. D'autre part, des méprises fatales se sont certainement produites. Aussi, le Gouvernement belge ne soutient-il pas que l'armée allemande s'est, tout entière et en tout moment, rendue coupable de violations de la Convention de Genève. Bien que victime et non point agresseur, bien qu'une juste colère l'excuserait, peut-être, de se départir de la sérénité que peut assurément conserver avec moins de peine l'assaillant, auteur responsable de la calamité répandue sur le pays, le Gouvernement du Roi ne commettra pas cette injustice. Il n'oublie pas, cependant, que le Gouvernement allemand a incriminé la « population belge » sans réserve ni restriction et a tenté, à l'aide d'une accusation formulée en termes généraux, d'attirer sur la Nation entière l'animadversion du monde.

---

## CHAPITRE III

## ACCUSATIONS CONTRE LA COMMISSION BELGE D'ENQUÊTE

---

Le *Livre Blanc* affirme que les récits de fugitifs recueillis par la Commission belge d'Enquête portent le cachet de l'invraisemblance, sinon de la déformation malveillante des faits; que, d'ailleurs, la Commission n'est en mesure, étant données les circonstances, ni de contrôler l'exactitude des rumeurs qui lui sont rapportées, ni de se rendre compte de l'enchaînement des événements. Le *Livre Blanc* conclut, en termes textuels : « Ses accusations contre l'armée allemande ne sont pour ces raisons rien d'autre que de basses calomnies. » (P. 5 et 6.)

Qu'y a-t-il de fondé dans ces assertions? Sans doute, comme il a été déjà dit plus haut, le Gouvernement belge n'a pas pu, sauf dans quelques localités, faire procéder à des enquêtes, sur place ; mais, tandis qu'il faisait à plusieurs reprises la proposition de charger une commission internationale de ce soin, le Gouvernement allemand opposait à cette suggestion, non seulement un refus formel, mais un silence obstiné, ce qui le libérait de la tâche difficile, sinon impossible, de justifier son attitude. Si le Gouvernement impérial a la pleine assurance que les accusations lancées par la Commission belge contre l'armée allemande ne sont que de « basses calomnies », pourquoi rejeter le moyen de faire éclater au jour la vérité ? Pourquoi laisser s'accréditer dans le monde des « rumeurs » qu'il eût été si facile de démentir, si elles avaient été fausses, car personne, au début de la guerre, et en Belgique moins peut-être qu'ailleurs, n'osait, en dehors de ceux qui avaient vu, y ajouter foi ? Si donc la Commission belge n'a pas été en mesure de faire contrôler sur place les récits des fugitifs, c'est que le Gouvernement allemand, pour des raisons qu'il n'a jamais exprimées, le lui a interdit.

Cependant, ce contrôle sur place, auquel il eût été si désirable de procéder immédiatement et auquel il sera d'ailleurs procédé après la libération du territoire, avec toutes les garanties voulues d'impartialité, n'était pas absolument indispensable : grâce à la multiplicité des témoignages, nombre de faits ont pu être reconstitués avec une précision telle que le bien-fondé des accusations formulées par la Commission d'Enquête ne peut être dénié. Beaucoup de témoignages que la Commission a réservés seront contrôlés dès qu'il y aura possibilité de le faire. Il résultera très vraisemblablement de cet examen que si une critique pouvait être adressée à la Commission belge d'Enquête, ce serait d'avoir péché par excès de prudence.

Les constatations de la Commission reposent, en effet, sur les déclarations de centaines de témoins appartenant à toutes les classes de la société : prêtres, magis-

trats, professeurs d'Université, fonctionnaires, industriels, commerçants, ouvriers, militaires de tous grades sont venus de tous les coins du pays lui apporter à Bruxelles, à Anvers, à Ostende, au Havre, leur témoignage. Ils ont signé leurs déclarations et ils en prennent l'entière responsabilité. Ces dépositions concordantes, sans possibilité d'accord préalable, forment un dossier considérable. Elles seront publiées, lorsque l'occupation allemande aura pris fin et que les témoins et leurs familles, restés au pays, n'auront plus à redouter la vindicte allemande.

Les conclusions de la Commission puisent une force spéciale dans les constatations faites sur place aux mois d'août et de septembre 1914 par quelques-uns de ses membres dans les parties du pays momentanément soustraites à l'occupation allemande, ainsi que dans les rapports qui lui ont été adressés à cette époque par les autorités judiciaires et administratives. Les carnets saisis sur des officiers et des soldats allemands tués ou faits prisonniers contribuent largement de leur côté à attester le bien-fondé de certaines constatations faites par la Commission belge. Il en est de même des déclarations faites par des prisonniers allemands interrogés en France (Voir p. 238).

Les constatations de la Commission belge sont confirmées, en outre, par les enquêtes faites en Angleterre et en France. Il suffit, pour s'en convaincre, de les comparer avec les conclusions de la Commission constituée par le Gouvernement britannique sous la présidence du Vicomte Bryce et avec les documents qu'elle a publiés en annexes à son rapport. La Commission instituée par le Gouvernement français a relevé de même un nombre considérable de faits analogues à ceux qui ont eu la Belgique pour théâtre. Cette concordance parfaite révèle l'existence d'un véritable système et ne permet pas de présenter les violences commises par les troupes allemandes comme des fatalités que les conditions de la guerre rendent inévitables, quelle que soit la discipline d'une armée.

Les conclusions de la Commission belge sont, enfin, en complet accord avec les déclarations spontanées de témoins appartenant à des États neutres. La déposition de M. Grondijs, ancien professeur à l'Institut technique de Dordrecht, sujet néerlandais, pour ne mentionner que celle-ci, contredit et réduit à néant la version allemande des événements de Louvain. Cette déposition est consignée à la page 347 de ce volume.

Le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, et M[gr] Heylen, Évêque de Namur dans leur diocèse, ainsi que M. Tschoffen, procureur du Roi à Dinant, dans son arrondissement, ont pu vérifier l'étendue des désastres causés par l'invasion allemande et en déterminer les causes (1). Leurs constatations, que nul ne songera à mettre en doute, ne se différencient en rien de celles de la Commission d'Enquête.

* * *

Le reproche que fait le *Livre Blanc* à la Commission d'Enquête d'avoir donné la consécration à de basses calomnies est une injure gratuite, le Gouvernement belge n'est pas seul à le penser. Quelle est donc la procédure suivie par les enquêteurs allemands pour rechercher et établir la vérité et pour lui donner le droit de dénier toute valeur aux constatations de la Commission belge ?

---

(1) Les lignes ci-dessus étaient écrites lorsque le Gouvernement belge a eu connaissance de la réfutation des allégations contenues dans le *Livre Blanc* faite, en ce qui concerne leurs diocèses, par les Évêques de Namur et de Liége (Voir p. 444 et suivantes).

Tandis que le Gouvernement belge a confié à une commission civile le soin de procéder aux enquêtes, le Livre allemand s'appuie non point principalement — ce qui, vu l'objet de la publication, eût été admissible — mais presque exclusivement sur des données réunies par l'autorité militaire ou émanant de militaires. Indépendamment du Mémoire d'introduction, élaboré au Département des Affaires Étrangères, le *Livre Blanc* ne contient, en effet, que les quatre rapports d'ensemble sur les événements d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain, rédigés par le Bureau Militaire d'Enquête institué au Ministère de la Guerre prussien, des extraits de journaux de campagne, des rapports (*Meldungen*) d'officiers et des dépositions d'officiers et de soldats. Ces dépositions ont été faites, à quelques exceptions près [1], devant des tribunaux de guerre, devant des militaires d'un grade généralement supérieur à celui des témoins ou devant le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin lui-même. Les témoignages de militaires ne doivent, assurément, pas être écartés ; mais les auteurs des abus de force ou des méprises terribles qui ont été commis en Belgique sont vraiment trop intéressés à se présenter comme victimes des attaques de la population, pour que leurs déclarations unilatérales puissent être acceptées comme impartiales. La créance qu'il y a lieu d'y attacher est encore diminuée lorsque l'on envisage les conditions dans lesquelles nombre d'entre elles ont été reçues. Quant au Mémoire du Département des Affaires Étrangères lui-même, qui ne comporte d'ailleurs que 6 pages sur les 328 pages dont se compose le *Livre Blanc*, il est manifeste que les considérations de droit international qui y sont émises ainsi que les déductions tirées de ces considérations, notamment aux pages 2 et 3, n'émanent pas des chefs des armées d'invasion [2] ; par contre, l'exposé qui s'y trouve des constatations matérielles prétendument faites en Belgique est basé exclusivement, semble-t-il, sur des rapports militaires. Il n'y a pas apparence, en tout cas, que des fonctionnaires de l'Administration civile allemande, établis cependant en grand nombre dans le pays occupé, aient été appelés à vérifier le bien-fondé des assertions, si osées et si invraisemblables soient-elles, qui sont contenues dans les 212 *Anlagen* du *Livre Blanc* [3].

On constate même que des deux seuls civils allemands entendus — les seuls, tout au moins, dont le témoignage soit reproduit dans le *Livre Blanc* — l'un, M. Sittart, membre du Reichstag, habitant Aix-la-Chapelle, a comparu, le 14 novembre 1914, devant le commandement de garnison (*Garnison-Kommando*) de cette ville, où il a été interrogé par un conseiller de tribunal de guerre, assisté d'un greffier de tribunal militaire (*D. Anlage 30*), et que l'autre, M. Bloch, a fait sa déposition le 14 décembre 1914, à Bruxelles, devant le tribunal du Gouvernement général de

---

(1) Douze dépositions seulement ont été reçues, toutes en Allemagne, par des juridictions civiles ; ce sont celles consignées dans les *Anlagen 49* (5 dépositions), *50, 54, 56, 65, D. 35* et *36* (2 dépositions). Elles émanent toutes, sauf les deux dernières, de militaires se trouvant dans des ambulances.

(2) Voir à ce sujet, p. 3 et suivantes du présent volume.

(3) D'après certaines informations, deux Commissions officielles, l'une civile, l'autre militaire, auraient été constituées en automne 1914 en Allemagne, pour faire des enquêtes sur les faits de cruauté attribués aux belligérants. Bien qu'agissant séparément, elles seraient arrivées, toutes deux, à des conclusions analogues. La Commission civile aurait notamment constaté que la preuve n'avait pas été fournie que des femmes belges avaient crevé les yeux à des blessés et, qu'en général, les faits de cruauté avaient été grandement exagérés. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de ces renseignements, il ne semble, en tout cas, pas douteux que pour formuler contre la population belge les accusations d'actes de cruauté énoncées à la page 4, les rédacteurs du Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* ne s'en sont pas rapportés à d'autres sources d'informations qu'à des sources militaires.

Belgique, composé également d'un conseiller de tribunal de guerre et d'un greffier de tribunal militaire (*Anlage 51*).

Les autorités militaires allemandes ont fait procéder à des enquêtes auprès des habitants dans un grand nombre de localités. Il est aisé de se faire une représentation de la valeur des dépositions ainsi recueillies : le protocole a-t-il été tenu, dans cette enquête unilatérale, avec toutes les garanties d'impartialité désirables; les témoins wallons ou flamands ont-ils toujours été compris exactement par les enquêteurs allemands; leur a-t-il été permis de parler librement; n'ont-ils pas, dans la crainte de représailles, préféré ne rien dire qui pût déplaire ? Et, cependant, on peut affirmer que ces enquêtes nécessairement entachées de partialité, n'ont, elles-mêmes, pas répondu à l'attente de ceux qui les ont ordonnées : le *Livre Blanc* ne fait mention, en effet, que d'une seule enquête de ce genre, celle dont a été chargé à Andenne un jeune officier, le sous-lieutenant Götze (*B. Anlage 4*). Le *Livre Blanc* s'abstient même, à trois exceptions près, de reproduire des témoignages recueillis au cours de pareilles enquêtes ou isolément. Ces trois témoignages se trouvent à l'*Anlage 51* — déposition double au sujet du même fait de l'Allemand Bloch et de son domestique belge Brontine — et à l'*Anlage D 31* — déposition du Dr Lemaire, professeur à l'Université de Louvain, de nationalité belge. Le manque, dans le *Livre Blanc,* de témoignages de civils est d'autant plus significatif que de nombreux sujets allemands sont restés en Belgique pendant toute la durée de la guerre [1].

*
* *

Il ne se trouvera certainement pas dans le monde une seule autorité judiciaire pour reconnaître à l'enquête faite à Andenne la moindre force probante (*B. Anlage 4*). Les onze habitants de la ville, convoqués par le faisant fonctions de bourgmestre, M. de Jaer, sur l'ordre du sous-lieutenant Götze, se sont manifestement presque tous récusés, la plupart déclarant s'être tenus à l'abri dans leurs caves pendant les journées terribles et n'avoir rien vu des événements. On ne peut, sans injustice, leur faire un grief de leur attitude. Quelle garantie offre, au surplus, le résumé de leurs dépositions fait par l'officier allemand ? Il ne semble même pas qu'il ait été tenu un procès-verbal textuel de ces dépositions, précaution qui s'imposait d'autant plus que la langue des témoins et celle de l'officier enquêteur n'étaient pas les mêmes ?

Le rapport de l'officier délégué par le Gouverneur militaire de la Province de Namur, avec la mission de rechercher des informations au sujet des massacres d'Andenne, reconnaît, sans ambages, qu'il est hors de doute que 196 habitants de la ville ont été fusillés, tandis que 28 personnes devraient simplement être considérées comme disparues; la liste de fusillés dressée par l'Administration communale portait 234 noms. Trois lignes du rapport, qui en comporte 78 au total, constatent l'épouvantable hécatombe : aucune autre allusion n'y est faite. Götze ne s'arrête guère à éclaircir les circonstances à la suite desquelles les exécutions ont eu lieu. Il rapporte cependant que le faisant fonctions de bourgmestre sait seulement que, lorsque le 20 août, à

(1) Parmi ces Allemands, M. Bloch, dont il vient d'être question, a déclaré n'avoir quitté Bruxelles que le 20 août 1914, à 6 heures du matin, c'est-à-dire quelques heures avant l'entrée des troupes allemandes dans la capitale belge (*Anlage 51*). Il y sera sans doute revenu peu de temps après, car, d'après ce qu'il semble, il est parti librement et il ne se plaint pas, dans sa déposition faite à Bruxelles le 14 décembre 1914, d'avoir été, avant son départ, molesté par la population belge. Le soldat Roleff fut, à Andenne, soigné par des familles allemandes résidant dans la ville (*B. Anlage 3*).

7 heures du soir, les troupes allemandes se préparaient à passer le pont pour se rendre à Seilles, un feu meurtrier fut ouvert sur leurs rangs; mais M. de Jaer ne précise pas de quel endroit venait ce feu, ni si les tireurs étaient des civils ou des militaires. Le témoin Debrun dit que lorsqu'il se trouvait le 20 août à 7 heures du soir dans son jardin, apparut à une grande hauteur un aéroplane sur lequel les troupes allemandes se mirent aussitôt à tirer. Tout d'un coup, rapporte-t-il, le feu fut ouvert de tous les côtés dans la ville. Les rapports militaires allemands ne font aucune mention de l'apparition de cet aéroplane. Est-il interdit de se demander si l'un des divers corps de troupes se trouvant en ce moment dans la ville d'Andenne n'a pas considéré le feu dirigé contre l'aéroplane comme une attaque des habitants? Ces derniers sont en effet unanimes à déclarer qu'aucun d'entre eux ne s'est livré à des actes d'hostilité. Des soldats n'ont-ils pas, d'autre part, pu croire, étant donnée leur extrême nervosité, que des balles tirées sur l'avion et retombant sur le sol provenaient de coups de feu tirés des maisons? L'instituteur Belin aurait déclaré que l'on était d'avis à Andenne qu'un soldat belge déserteur avait, étant en vêtements civils, tiré sur les troupes allemandes; un autre soldat déserteur, également en civil, se trouvait en sa compagnie; tous deux étaient étrangers à la ville. Enfin, M. le curé Cartiaux rapporte qu'au mois de septembre 1914, trois personnes suspectes furent arrêtées. Tels sont les seuls éclaircissements que l'enquête Götze apporte sur les causes déterminantes du massacre d'Andenne, qui coûta la vie à plusieurs centaines de civils. On ne trouve, d'autre part, dans le rapport, aucune allusion aux cent soldats ébouillantés du major von Polentz (Comp. p. 107 et *B. Anlage 2*).

Par contre, le sous-lieutenant s'attarde à discuter le point de savoir si un jeune garçon a réellement été fusillé parce qu'il avait été trouvé porteur d'une cartouche; il conteste qu'un médecin autre que le Dr Camus, bourgmestre d'Andenne, vieillard âgé de soixante-quatre ans, ait été fusillé; il dément que sept personnes d'une *même* famille aient été, comme le bruit en court, tuées par les balles allemandes : il s'agit, en réalité, de *deux* familles, celles des frères Davin; il constate que l'on reconnaît à Andenne que des bruits non confirmés circulent en ville, entre autres celui suivant lequel des habitants auraient été tués à coups de hache. Le rapport relève encore que 37 maisons seulement sur les 1.900 maisons que compte la ville ont été détruites, bien qu'au cours des combats de rue, beaucoup de maisons aient été endommagées par les balles de fusil, sans causer, toutefois, des préjudices notables aux propriétaires. Le sous-lieutenant fait la concession « qu'il est exact qu'un grand nombre de vitres ont été brisées lorsqu'on a tiré le canon Place du Marché ». Le rapport se termine par ces mots qui en dénotent le caractère réellement dérisoire : « D'après la déclaration de l'instituteur Belin, la population d'Andenne serait assez niaise, c'est là ce qui expliquerait que des rumeurs incroyables circulent dans la ville (1). »

L'enquête d'Andenne est véritablement une parodie. Et cependant, le procès-verbal qui en a été dressé est le *seul* de l'espèce que l'on ait osé faire figurer dans le *Livre Blanc !*

Il y a lieu de noter, à ce propos, que, d'après la déclaration du curé Cartiaux, une enquête militaire avait déjà été ouverte à Andenne en septembre 1914; il n'est fait mention, nulle part ailleurs, dans le *Livre Blanc,* de cette première enquête. Il est

---

(1) D'après l'enquête de Mgr Heylen, Évêque de Namur, M. Belin nie formellement avoir émis cette appréciation (Voir p. 467).

permis de soutenir que les autorités militaires n'ont ordonné la deuxième enquête que pour sauver la face; n'ont-elles pas jugé suffisant, alors qu'il s'agissait de faire la lumière sur l'un des drames les plus épouvantables de la guerre, d'envoyer à Andenne un jeune sous-lieutenant, qui ne paraît même pas avoir été assisté d'un greffier et qui, au début de son rapport, témoigne à la fois de son inconscience et de ses préventions, en parlant des « prétendues » atrocités de guerre d'Andenne? Le *Livre Blanc* n'indique pas, comme il le fait chaque fois lorsqu'il s'agit d'officiers de réserve, la profession exercée par Götze dans la vie civile, d'où l'on peut conclure que le sous-lieutenant est un officier de carrière. L'enquêteur envoyé à Andenne est donc, selon toute vraisemblance, un homme très jeune, étant donné son grade, et dépourvu de toute connaissance de pratique judiciaire.

*
* *

Ainsi qu'il a été noté plus haut, deux témoignages seulement de civils belges ont été reproduits intégralement — pour autant qu'il soit possible d'en juger — dans le *Livre Blanc*. C'est, d'une part, le témoignage du Dr Albert Lemaire, professeur à l'Université de Louvain, et, d'autre part, celui de M. Brontine, de Bruxelles, domestique de M. Bloch, sujet allemand. La déclaration de M. Lemaire est, en réalité, accablante pour les Allemands. Le professeur affirme, notamment, qu'il n'a pas vu des civils tirer de maisons ou dans les rues; il constate aussi que toutes les maisons de médecins et de professeurs situées dans la rue Léopold ont été incendiées (*D. Anlage 31*)(1). M. Brontine, confirmant la déposition de son patron, déclare que, le 19 août 1914, un commissaire de police refusa de prendre réception d'un revolver que le témoin venait déposer au commissariat, sous prétexte qu' « il ne faut pas croire tout ce que disent les journaux ». Les autorités allemandes savent parfaitement qu'à la suite de l'avis publié par M. Max, bourgmestre de Bruxelles, le 12 août 1914 (voir p. 9), des quantités considérables d'armes furent remises entre les mains de la police. La repartie du commissaire en question, en supposant qu'elle ait été rapportée et interprétée exactement, ne peut certes infirmer ce fait incontestable ni servir à prouver ce que l'on semble vouloir démontrer à son aide, à savoir que la police n'aurait pas reçu d'instructions à ce sujet et que l'invitation adressée à la population par M. Max, de même que par les bourgmestres des autres communes de l'agglomération bruxelloise, n'aurait été faite que pour la forme (*Anlage 51*).

Parmi les autres témoins qui ont été entendus par les autorités allemandes en Belgique, il convient de citer le R. P. Parijs, sous-prieur des Dominicains, et Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain. Le *Livre Blanc* ne reproduit pas leurs dépositions : le fait seul de l'omission de ces déclarations émanant de personnalités aussi qualifiées par leur état et par leurs fonctions pour apporter de la lumière sur les événements montre, à l'évidence, que le *Livre Blanc* ne constitue qu'un dossier partialement composé. Le R. P. Parijs a adressé, le 30 novembre 1914, au directeur de la *Flandre Libérale*, la lettre ouverte suivante au sujet de la déposition qu'il a faite devant les autorités allemandes :

« L'un des premiers jours d'octobre, la *Flandre Libérale* a communiqué à ses

---

(1) Cette déposition est, sans doute, reproduite dans le *Livre Blanc* parce que le Dr Lemaire déclare que les soldats qui prirent quartier dans sa maison le 25 août dans l'après-midi se conduisaient convenablement.

lecteurs une lettre de M. J. Partsch, professeur à Fribourg, relatant à sa façon les malheureux événements survenus à Louvain les 25-26 et 27 août. Dans une parenthèse, il invoque, à l'appui d'assertions que nous estimons absolument inexactes, le témoignage des Dominicains de Louvain. Comme d'autres messieurs, il veut faire passer les Dominicains comme ayant affirmé que les civils ont tiré sur les troupes allemandes, ce qui aurait provoqué les terribles représailles dont la ville a souffert.

« Ayant été, seul des Dominicains, mêlé activement et de façon conséquente aux événements des jours susdits, j'estime de mon devoir de donner un démenti formel à M. J. Partsch et d'avertir le public que ni moi ni aucun Dominicain de Louvain ne peut être cité en témoin du fait que les civils ont tiré sur les soldats allemands. D'ailleurs nous ne croyons pas que ce fait se soit produit. *J'ai personnellement déclaré, sous la foi du serment, devant le juge d'instruction allemand,* que je n'ai vu aucun Louvaniste tirer sur les soldats et que je n'ai aucune preuve d'un tel fait. Tous les Dominicains de Louvain sont dans le même cas, prêts à rendre témoignage.

« Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Rédacteur en chef, de bien vouloir donner communication de cette lettre aux lecteurs de la *Flandre Libérale* et de nous aider à tirer de l'erreur ceux qui, par certains journaux, ont été amenés à croire, contrairement à la vérité, que les Dominicains ont attesté que les civils de Louvain ont tiré sur les soldats. »

Le *Livre Blanc* ne se borne d'ailleurs pas à s'abstenir de reproduire les dépositions des témoins belges, quelles que soient leur compétence et leur autorité : il lui arrive même de faire état (*D. Anlage 30*), sans mentionner d'aucune façon les démentis catégoriques qui y furent donnés, de soi-disant déclarations d'un témoin belge, M^gr Coenraets, vice-recteur de l'Université de Louvain, qui aurait reconnu que des coups de feu avaient été tirés sur les soldats allemands l'accompagnant, au moment où il venait de donner lecture, dans les rues de Louvain, d'une proclamation à la population. Les mêmes propos furent prêtés à M^gr Coenraets par le D^r Sonnenschein, qui les reproduisit dans une correspondance de Louvain, insérée dans le numéro du 5 septembre 1914 de la *Kölnische Volkszeitung*. M^gr Coenraets se hâta de démentir les paroles qu'on lui attribuait, mais les journaux allemands refusèrent d'insérer ses lettres de protestation. Voici le texte de la lettre que M^gr Coenraets a adressée au journal hollandais le *Tijd* et qui fut publiée dans le numéro de ce journal du 30 mars 1915 :

« Je n'ai jamais donné de récit à la *Rheinische Westfälische Zeitung,* je n'en fus jamais sollicité, je ne fus interviewé par aucun reporter de ce journal et, il est inutile de le dire, je n'ai jamais déclaré ce qu'on ose dire dans cette feuille. Il y a quelques mois, d'autres journaux ont publié des nouvelles analogues. Dans des feuilles hollandaises et belges je fis insérer le démenti suivant : « Votre numéro du
« 7 septembre pourrait donner aux lecteurs l'illusion que, selon mon témoignage,
« des citoyens de Louvain auraient tiré sur des soldats allemands. Vous voudrez bien
« prendre acte que, par la présente, je déclare, ouvertement et avec instance, ignorer
« absolument d'où partaient les quelques coups que je n'entendis que de loin et qui,
« certainement, n'étaient pas dirigés sur les soldats allemands qui m'accompagnaient.
« J'ignore absolument si un habitant quelconque de Louvain a tiré. »

Le manque presque complet, dans le *Livre Blanc,* de dépositions de témoins

belges ou neutres est d'autant plus frappant que le Gouvernement allemand s'est parfaitement rendu compte du profit à tirer éventuellement d'opinions exprimées par des personnes non mêlées à la lutte. C'est ainsi que l'on rencontre dans le *Livre Blanc* certaines déclarations de témoins belges, rapportées indirectement, dans leurs dépositions, par des officiers et des soldats allemands.

A Aerschot, par exemple, le capitaine Karge (*A. Anlage 3*), s'adressant à celui d'entre les hommes faisant partie d'un groupe de prisonniers civils, qui lui paraissait le plus intelligent, — c'était un professeur d'école normale, — lui annonce que tous les prisonniers coupables seront fusillés, mais qu'il veillera à ce qu'il ait, en tout cas, lui-même la vie sauve, « à la condition de révéler la vérité sur l'organisation de l'attaque ». Le professeur aurait alors reconnu que les habitants d'Aerschot avaient commis une grande faute en accueillant chez eux les soldats belges fugitifs, en les tenant cachés et en leur fournissant des vêtements civils; il serait incontestable que ces soldats se joignirent à la garde civique et qu'ils entreprirent ensuite l'attaque (1). Pourquoi ce témoin intelligent n'a-t-il pas été interrogé par une commission compétente? Quelle valeur peut avoir cette déclaration arrachée, sous menace de mort et comme rançon de sa vie, à un prisonnier dont le nom n'est d'ailleurs pas cité?

Le capitaine chef de bataillon Josephson (*D. Anlage 34*) couvre, lui aussi, de l'anonymat une déclaration des plus importantes attribuée à un directeur d'école moyenne. Ce Belge aurait dit à l'officier avoir entendu raconter le 24 août par un aubergiste des environs de Louvain qu'il avait vu passer ce jour-là devant sa maison une bande d'une centaine de jeunes gens s'entretenant dans les langues les plus diverses et se dirigeant sur Louvain. L'aubergiste aurait dit au directeur : « Si ces gens-là pénètrent dans la ville, il sentira mauvais demain à Louvain. » Le directeur aurait, de son côté, émis devant l'officier la supposition que les jeunes gens allèrent s'installer dans les appartements inoccupés, à cette époque de vacances, des étudiants de l'Université. Pourquoi ce directeur d'école et cet aubergiste n'ont-ils pas été interrogés régulièrement et pourquoi leur témoignage n'est-il pas rapporté directement, au lieu de l'être d'après les souvenirs d'un tiers?

M. Sittart, habitant Aix-la-Chapelle, membre du Reichstag, use de procédés analogues pour créer l'impression que des Belges ont, eux-mêmes, reconnu que l'on a tiré, à Louvain, sur les troupes allemandes (*D. Anlage 30*). N'ayant rien vu lui-même des événements, M. Sittart rapporte ce que lui ont dit, le 31 août 1914, à Louvain, des femmes en pleurs ainsi que la veuve d'un médecin. Quelle autre valeur n'auraient pas les déclarations attribuées à ces femmes, si elles étaient certifiées personnellement par leurs auteurs? M. Sittart ne révèle même pas le nom de la veuve du médecin. Les paroles attribuées, dans la même déposition, à Mgr Coenraets, ont été, on l'a vu plus haut, formellement démenties par celui-ci (p. 93).

De semblables attestations indirectes sont encore produites par le sous-lieutenant de réserve Lemke (*C. Anlage 83*), mais elles consistent, principalement, en remerciements pour des soins et des aliments donnés à des malades, à des blessés et à des habitants de Bouvignes, près de Dinant. Ces personnes, de même que le « châtelain de Bouvignes », le bourgmestre de Bouvignes et un certain M. « van Willmart », auraient toutes, d'après Lemke, « acquis une très haute opinion

(1) Le texte allemand présente une ambiguïté; Karge veut dire sans doute que l'attaque fut ensuite entreprise en commun par la garde civique et les soldats en civil.

de l'Allemagne ». Si telle est la réalité, il est vraiment inconcevable que ces témoins des massacres et du sac de Dinant n'aient pas été interrogés en due forme et que leurs dépositions n'aient pas trouvé une place en vedette dans le *Livre Blanc*. Le même sous-lieutenant Lemke raconte, en outre, qu'un fonctionnaire de la justice, de Bruxelles, dont le nom n'est pas cité et qui faisait une cure à Dinant à l'époque des événements, a adressé à sa mère, habitant l'Allemagne, une carte exprimant sa reconnaissance. Lemke prétend, enfin, que le bourgmestre de Bouvignes se serait exprimé avec une vive indignation au sujet des « francs-tireurs » [1].

*
* *

Voici comment M. Struycken, professeur à l'Université d'Amsterdam et membre du Conseil d'État hollandais [2], s'exprime au sujet du manque, dans le *Livre Blanc*, de déclarations directes de témoins civils et même militaires des événements, ainsi qu'au sujet de l'imprécision des accusations [3] :

« Si l'on cherche à s'expliquer le manque de valeur persuasive du Mémoire allemand à bien des points de vue, on en trouve la raison principale dans ce fait que pour justifier les horribles représailles exercées contre les civils belges, si peu de témoignages *directs* aient été réunis ou du moins publiés relativement à des événements observés par les témoins eux-mêmes. Ce que nous avons sous les yeux constitue bien trop un assemblage de suppositions, de conjectures, d'affirmations, insuffisamment étayées par des raisons scientifiques. Il est inconcevable que les personnalités chargées de l'enquête — un *Kriegsgerichtsrat* ou *Oberkriegsgerichtsrat*, parfois un *Amtsrichter* ou *Oberamtsrichter* [4] — s'en soient contentées. A chaque témoignage, la lecture de leurs rapports suggère une foule de questions à défaut de réponse desquelles il paraît impossible d'émettre un jugement exact et qui, malgré cela, n'ont pas été posées aux témoins. Bon nombre de militaires impliqués dans l'affaire semblaient tout indiqués pour faire des déclarations directes de la plus haute importance : volontiers on aurait voulu les voir interroger; c'est en vain qu'on cherche leurs témoignages dans le Mémoire. La possibilité que la population ait été coupable, n'est certes pas exclue; mais qu'à Berlin les autorités militaires se contentent de ce procédé d'enquête, que manifestement elles estiment suffisants les moyens de preuves publiés à présent, voilà ce qui nous fait frémir en songeant aux preuves sur lesquelles doivent s'être basés là-bas, dans la surexcitation de la lutte, dans la fournaise infernale (*Hexenkessel*) de Dinant, dans Aerschot et Louvain en feu et en tant d'autres localités de la malheureuse Belgique, les officiers et militaires inférieurs, pour exécuter la sentence de mort contre des milliers de citoyens.

« *Man hat geschossen* », voilà le mot d'ordre habituel pour tuer et détruire. En

---

(1) Il résulte de la Note du 31 octobre 1915 de Mgr Heylen, reproduite à la troisième partie de ce volume, que le bourgmestre de Bouvignes oppose un démenti à cette assertion. Le bourgmestre affirme, au surplus, sur l'honneur, qu'aucun civil n'a tiré, dans sa commune, sur les troupes allemandes (Voir p. 224 et 471).

(2) Le Conseil d'État hollandais examine les projets de lois avant leur soumission au Parlement et possède un droit général de contrôle sur tous les actes législatifs et réglementaires du pays et des colonies.

(3) Extrait de la Revue hollandaise *Van Onzen Tijd*, années 1914-1915, n° 45. La série des quatre articles publiés au sujet du *Livre Blanc* allemand dans cette revue est reproduite avec d'autres études du même auteur, consacrées à la guerre actuelle et au droit des gens, dans la brochure *De Oorlog in België* (Arnhem, S. Gouda Quint, 1915). Le passage reproduit ci-dessus se trouve aux pages 65 et 66 de la brochure.

(4) Respectivement : juge d'un conseil de guerre ou juge d'un conseil de guerre d'appel; juge de paix ou juge du tribunal d'appel des justices de paix.

ce qui concerne ces coups de feu, on s'attend à ce que le dossier fournisse en abondance des preuves directes par témoignage, des preuves que des *civils* ont tiré. Dans un combat aussi acharné que celui qui aurait été livré entre la population civile et l'armée, il doit y avoir des centaines de témoins qui eux-mêmes ont constaté le fait. Malgré cela, on cite relativement peu de témoins faisant une déclaration directe à ce sujet; et encore, leurs constatations eurent-elles souvent lieu dans des circonstances telles qu'elles courraient tous les risques d'être erronées ; il en est ainsi, par exemple, quand, dans l'obscurité, on a vu des silhouettes tirer du haut des maisons, d'ouvertures dans les toits ou des arbres, ou bien encore faire feu sur des soldats en marche de caves ou de meurtrières au ras du sol, etc. En ce qui concerne Andenne et Aerschot, pas un seul témoignage direct n'est même cité. En général, l'accusation repose sur des déclarations d'après ouï-dire ou sur des hypothèses comme celles-ci : « on a tiré des maisons — de préférence des soupiraux et des ouvertures dans le toit » ; « la détonation n'était pas celle produite par un fusil allemand » ; « il semblait qu'on tirait avec des plombs de chasse » ; « de légers nuages de fumée et de poussière montaient près du toit » ; « il n'y avait plus de soldats belges ou français » ou « il ne pouvait plus y en avoir », etc., etc. Si l'on considère que les troupes allemandes vivaient en une crainte continuelle d'attaques de la part des civils, dont la traîtrise et la cruauté faisaient l'objet des bruits les plus fantastiques; que beaucoup de localités avaient à peine ou en partie seulement été évacuées par les Belges et les Français; que des soldats allemands logeaient dans beaucoup de maisons; qu'un seul coup de feu et la rumeur que celui-ci avait été tiré par un civil, donnaient lieu, de la part des soldats se trouvant dans les rues, à un bombardement sauvage des maisons à coups de fusil et de mitrailleuse auquel les officiers ne parvenaient souvent pas à mettre fin; en considérant tout cela, on ne saurait attribuer une valeur décisive à de tels témoignages, alors même qu'il est ajouté : « *es waren bestimmt Zivilisten* (1) » et on se voit obligé d'exiger encore des dépositions directes. »

*
* *

Ainsi qu'il a déjà été dit (2), de très nombreux rapports et dépositions insérés dans le *Livre Blanc* n'ont été rédigés et reçus que six et même sept mois après les événements auxquels ils se rapportent, notamment en ce qui concerne les massacres et la destruction de Dinant (3). On est en droit de n'attribuer à ces dépositions tardives qu'une valeur relative, étant donnés la mentalité d'une armée en campagne, la puissance de la suggestion collective qui dominait les esprits des officiers et des soldats allemands et le fait que tant d'autres événements et émotions sont venus, dans l'intervalle, troubler la précision des souvenirs (4). Ceux d'entre ces sous-officiers et soldats qui furent interrogés en février et mars 1915 dans leurs cantonnements en France auraient-ils osé contredire la vérité officielle, c'est-à-dire celle que les chefs hiérarchiques entendaient voir affirmée et confirmée par les témoins, leurs

---

(1) « C'étaient certainement des civils. »

(2) Voir section I du chapitre II de la première partie, p. 27.

(3) 22 en février et 29 en mars 1915 (compte non tenu du fait que quelques annexes-documents du *Livre Blanc* contiennent plusieurs dépositions), soit 51 dépositions sur un total de 87 documents-annexes relatifs à Dinant.

(4) Il n'est guère possible d'admettre que les carnets de notes des soldats allemands aient fourni à ceux-ci tous les éléments des réponses qu'on leur demandait. Cette observation vaut aussi, fût-ce dans une moindre mesure, pour les officiers, auteurs de plusieurs dépositions et rapports tardifs.

subordonnés (*Anlage 39* et *C. Anlagen 10, 13, 14, 15, 41, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 75, 76, 77, 81, 82*) (1)?

D'une manière générale, d'ailleurs, la grande majorité des documents publiés dans le *Livre Blanc* trahissent la préoccupation des autorités allemandes de se disculper plutôt que celle d'exposer objectivement les faits.

* * *

Le *Livre Blanc* est complètement muet au sujet du massacre à Tamines, commune de 5.712 habitants, de plus de 400 personnes, sans compter 78 blessés. En lisant, d'autre part, les dépositions relatives aux faits qui se sont passés au nord-est de la province de Liége et dont s'est occupé le dix-septième rapport de la Commission belge d'Enquête, ainsi qu'à ceux qui ont eu pour théâtre le sud du Luxembourg (dans cette province environ 700 civils ont été massacrés, voir le huitième rapport de la Commission d'Enquête), il est absolument impossible de se faire la moindre idée de l'épouvantable réalité. On ne trouve, par exemple, dans les dépositions, pas une seule allusion aux exécutions en masse qui ont eu lieu à Soumagne (165 victimes) (2) et à Ethe (197 victimes) (2). Ces communes comptent, respectivement, 4.755 et 1.804 habitants (Voir, p. 144, une longue liste de localités, théâtres de ravages et de massacres, auxquelles le *Livre Blanc* ne fait aucune allusion).

* * *

D'ailleurs, le Gouvernement allemand a-t-il seulement *cherché* à faire connaître la vérité? La réponse à cette question ne peut être que négative et sans réserve. Toute enquête unilatérale, comme celle qui fut menée par les autorités allemandes en Belgique, étant naturellement suspecte, on ne peut expliquer que par la volonté de cacher la vérité le refus que ces autorités opposèrent invariablement aux nombreuses propositions d'instituer des enquêtes contradictoires qui leur furent adressées.

La Commission belge d'Enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, a, au contraire, ainsi qu'il a déjà été dit ci-dessus, fait à diverses reprises l'offre de se prêter à la constitution d'une enquête internationale. De son côté, M. Magnette, sénateur de Liége, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, a écrit, le 27 septembre 1914 dans le même sens, à neuf grandes Loges maçonniques d'Allemagne : sa proposition fut dédaigneusement rejetée par deux d'entre elles, les sept autres ne daignèrent même pas répondre (3).

---

(1) N'a-t-on pas, en quelque sorte, suggéré au sous-officier Martin (*C. Anlage 68*) les réponses à faire, en lui soumettant un article de journal intitulé : *Les Cruautés incroyables des soldats allemands ?* Les déclarations du témoin se tiennent entièrement dans le cadre de cet article, dont il est fait mention expressément à la première ligne de la déposition ainsi qu'à l'avant-dernière, cette seconde allusion n'étant suivie que des mots : « Je n'ai rien à dire de plus » (*Weiter habe ich nichts hinzuzufügen*).

(2) Chiffres minima établis d'après des listes nominatives de victimes identifiées.

(3) M. Magnette avait proposé d'adresser un appel à la population des pays en guerre et à leurs armées, les invitant solennellement à ne jamais se départir des règles de l'humanité, de celles du droit des gens et de celles du Code de la guerre. Il exprimait, en outre, le vœu de voir constituer une Commission d'enquête composée de délégués des grandes Loges appartenant à des pays neutres, ainsi que d'un Maçon allemand et d'un Maçon belge. De Darmstadt, M. Süss répondit entre autres choses à M. Magnette : « Un appel à l'humanité, etc., de nos dirigeants politiques, de nos généraux et de nos soldats est superflu. Ce sont des Allemands, et les Allemands sont des hommes, même dans le combat le plus violent. Et des frères allemands, par un appel selon vos vœux, feraient à nos hommes en campagne et aux groupes politiques responsables l'injure d'avoir douté de leur humanité ? Non, jamais je ne consentirai à faire cela. Par là, pour moi, la Commission dont vous avez suggéré la création tombe de soi-même. » De Bayreuth, M. Kesselring affirme, lui aussi, d'autorité et sans

Des propositions du même genre furent faites à diverses reprises par les autorités religieuses belges, notamment par S. Ém. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, et par Mgr Heylen [1], Évêque de Namur; elles n'eurent pas plus de succès. Après le sac de Louvain, un groupe de personnalités de cette ville, parmi lesquelles le Baron Descamps-David, Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, le professeur Nerincx, etc., firent une proposition analogue [2]. Lorsque les députés socialistes allemands, MM. Noske et Koster, vinrent à Bruxelles en automne 1914, des socialistes belges leur demandèrent d'entreprendre une enquête en commun ; ce fut en vain [3]. Les propositions de M. Van Kol, sénateur socialiste hollandais et de M. Vliegen président du parti socialiste hollandais, n'eurent pas un meilleur sort [3]. Quant à la proposition tendant à instituer un tribunal arbitral d'enquête qui est formulée dans la lettre collective adressée le 24 novembre 1915 par l'Épiscopat belge à l'Épiscopat austro-allemand, elle était encore sans réponse à la date du 25 février 1916 [4].

Enfin, l'abbé Aloijsius van den Bergh, prêtre d'origine hollandaise, habitant l'Autriche depuis longtemps et naturalisé Autrichien il y a sept ans, qui avait été délégué par une association ecclésiastique viennoise pour faire en Belgique une enquête sur l'attitude du clergé belge à l'époque de la prise de possession du pays par l'armée allemande, en août et septembre 1914, s'est heurté au même refus obstiné des autorités allemandes de faire la lumière par une enquête contradictoire. L'abbé van den Bergh était accrédité par S. Ém. le Cardinal Piffl, Prince-Archevêque de Vienne [5].

*
* *

Il a été montré que le dossier du *Livre Blanc* est incomplet et qu'il a été composé avec une partialité qui lui enlève toute valeur probante. Il importe cependant encore, pour achever de caractériser l'esprit dans lequel ce livre a été rédigé, de signaler une altération de texte dont les auteurs de cette publication se sont rendus sciemment coupables. Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand relatif à l'incendie et au sac de Louvain accuse, en effet, la Commission belge d'avoir affirmé dans son cinquième rapport que Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université de Louvain, avait été fusillé. « Ce qui montre », dit le rapport allemand, « la médiocre importance que la Commission elle-même accorde aux récits qui lui sont servis (*aufgetischt*) et qu'elle reproduit malheureusement sans aucune critique, c'est, entre autres, l'exécution de l'Évêque (*sic*) Coenraets et du Père Schmidt, mentionnée dans le cinquième rapport. Elle parle elle-même de la « prétendue » (*angebliche,* mot placé entre guillemets dans le texte allemand) exécution et ajoute, sans plus, la fable que les spectateurs involontaires de cette (prétendue !) scène auraient été obligés de

---

avoir vu, qu'il sait que les troupes allemandes n'ont pas commis de cruautés; il accuse en même temps les Belges, les Français et les Russes des pires abominations. Il termine sa note en déclarant qu'il ne voudrait pas recommander aux troupes allemandes de faire preuve de sensibilité et de bonté de cœur, parce que l'attitude de leurs ennemis ne le lui permet pas. — Les Allemands ne se doutent-ils pas de l'effet que produit au dehors cette absence complète et volontaire de sens critique dont ils font si ingénument l'aveu? (Voir le texte complet de la correspondance échangée p. 399 )

(1) Voir p. 489 et 499.

(2) Voir p. 300.

(3) Voir, p. 406.

(4) Voir, p. 490.

(5) Deux extraits du rapport de l'abbé van den Bergh sont reproduits aux pages 380 et 428.

marquer leur approbation par des applaudissements. On ne peut reconnaître plus ouvertement qu'on produit ses documents, hâtivement rassemblés, en vue de la sensation et que la vérité et la justice peuvent n'y pas trouver leur compte. On doit savoir à ce propos — chose que la Commission belge a pu difficilement ignorer — que M. Coenraets habite jusqu'aujourd'hui, en parfaite santé, chez le professeur Dr Toels, à Jirlen (*sic*) en Hollande. » (P. 237.)

Le même reproche figurait déjà dans le mémoire adressé par le Ministère de la Guerre prussien, sous la date du 22 janvier 1915, au Chancelier de l'Empire. Il y était formulé dans des termes semblables, mais plus catégoriques encore, ce qui permet de supposer que l'erreur commise n'a pas échappé aux rédacteurs du *Livre Blanc*. Le mémoire s'exprimait comme suit :

« Ce que l'on peut croire, par exemple, des allégations belges relatives à des persécutions et à des assassinats de prêtres est illustré par le cas du vice-recteur de l'Université de Louvain, le Dr Coenraets ; la Commission belge d'Enquête ne tarissait pas dans ses détails concernant sa fin affreuse : il aurait été cruellement mis à mort à Louvain, en présence de centaines de spectateurs (parmi lesquels des femmes et des enfants) qui furent obligés d'applaudir. Voilà ce qu'on lit dans les rapports de la Commission, que celle-ci va colporter partout. La vérité est que le Dr Coenraets se trouve actuellement encore en bonne santé chez le professeur Toels, à Heerlen (Hollande). »

Au surplus, une allusion à cet incident est faite, sans citation de nom, il est vrai, par le soldat Gruner, qui, dans une déposition faite le 19 mars 1915 à Berlin devant le Bureau Militaire d'Enquête lui-même, conteste qu'un *simulacre* d'exécution d'ecclésiastiques ait eu lieu sur la place de la gare de Louvain (*D. Anlage 38*, p. 304). Le sens exact de l'accusation belge était donc parfaitement connu, dès le 19 mars, du Bureau Militaire. Celui-ci maintient, néanmoins, son accusation dans son rapport sur les événements de Louvain, daté du 10 avril, et dont la déposition de Gruner constitue l'une des annexes. En outre, dès le 10 avril, Mgr Heylen, Évêque de Namur, relevait formellement dans sa protestation contre le mémoire du 22 janvier, l'insinuation relative à l'exécution de Mgr Coenraets. Le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* rédigé au Département Impérial des Affaires Étrangères n'est daté que du 10 mai ; le Gouvernement allemand avait donc tout le temps, s'il l'avait voulu, de retirer la calomnie lancée contre la Commission belge d'Enquête.

Il est faux, en effet, que celle-ci ait jamais prétendu que Mgr Coenraets avait été mis à mort. Elle a rapporté seulement que Mgr Coenraets avait été l'objet, de la part de soldats allemands, d'un *simulacre* d'exécution. Voici en quels termes elle s'est exprimée : « Un simulacre d'exécution de Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, et du Père Schmidt, de l'Ordre des Frères prêcheurs, eut lieu devant eux. Une salve retentit, et les témoins, convaincus de la réalité du drame, furent contraints d'applaudir (1). »

« Je devrais écrire ici un mot acerbe, — ainsi s'exprime, à ce propos, l'abbé van den Bergh (Voir p. 430 du présent volume — mais je l'omets. C'est triste. Et cette phrase innocente « que Mgr Coenraets se trouve en bonne santé en Hollande » m'est

(1) Voir p. 71 du premier volume des *Rapports sur la violation du Droit des gens en Belgique*. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1915.

également choquante. Le pauvre homme a tellement souffert qu'il a dit à..... qui lui-même me l'a répété : « Je ne pourrai sans doute plus jamais exercer mes fonctions. »

Mais le Gouvernement belge n'hésite pas à reconnaître d'après des informations reçues récemment, que sur un point les déclarations des témoins entendus par la Commission d'Enquête paraissent inexactes.

Trompés sans doute par les fusillades et les simulacres d'exécution auxquels ils ont assisté, ces témoins se sont imaginé que Mgr Coenraets avait été victime d'un procédé de torture morale dont, en réalité, un grand nombre de leurs compatriotes ont souffert, notamment un groupe de prêtres comprenant Mgr Van Cauwenbergh, deuxième vice-recteur de l'Université de Louvain, et le Père Vermeersch, de la Société de Jésus. Fuyant Louvain, le 27 août 1914, ces ecclésiastiques ont été arrêtés à Tervueren et promenés sur des chariots pendant soixante-deux heures dans des localités des environs de Bruxelles. Ils ont été, à diverses reprises, l'objet de simulacres d'exécution.

*
* *

Il est impossible d'accepter les conclusions du *Livre Blanc* comme un jugement décisif rendu par un tribunal impartial. L'enquête unilatérale faite par les autorités allemandes en Belgique ne pouvait pas établir et n'a pas établi la vérité. Aussi entre-t-il dans les intentions du Gouvernement belge — il saisit cette nouvelle occasion de le proclamer solennellement — d'instituer, dès la libération du territoire, une Commission d'enquête internationale, devant laquelle l'accusation et la défense auront un droit égal à se faire entendre. Il est regrettable, assurément, que le temps atténue la précision des souvenirs et efface bien des traces matérielles : la tâche de la Commission internationale sera donc malaisée dans maintes circonstances. N'a-t-on pas vu l'autorité allemande, qui se rend compte du parti à tirer, à ce point de vue, de l'exercice du pouvoir dictatorial dont elle est actuellement investie, menacer de mesures rigoureuses les personnes qui ne remettraient pas immédiatement à l'Hôtel de Ville de Dinant les listes d'exhumés se trouvant en leur possession (Affiche placardée à Dinant le 20 octobre 1914) ? N'a-t-elle pas, dans certaines localités, pris des mesures pour faire disparaître les traces des destructions, s'efforçant d'atténuer l'indignation et la colère qu'entretient le spectacle lamentable des villes et villages réduits en cendres ? Dans toute l'étendue du pays, il a été, d'autre part, dès que les autorités allemandes en ont eu le pouvoir, interdit sévèrement de prendre des vues photographiques des localités dévastées.

Toutes ces précautions seront vaines cependant : de longues années seront nécessaires pour réparer l'œuvre trop habilement conçue et exécutée des compagnies incendiaires. Quant aux listes de victimes des « représailles » que possède déjà la Commission belge d'Enquête et à celles qu'elle recevra encore, leur témoignage accablera l'Allemagne aussi longtemps que le monde se soulèvera contre l'iniquité.

*
* *

Fort de son bon droit et de la loyauté scrupuleuse dont les membres de la Commission d'Enquête qu'il a instituée se sont fait une loi intangible, le Gouvernement du Roi attend avec confiance le verdict de la conscience universelle.

Déjà la justice commence à luire. Dans son étude mentionnée page 95 sur le

*Livre Blanc* et publiée dans la Revue hollandaise *Van Onzen Tijd* (nos 43 à 46, années 1914-1915), le professeur Struycken formule la conclusion suivante (p. 549) :

« A plusieurs reprises déjà, la remarque a été faite que, durant cette guerre, on ne se fait manifestement pas, du côté allemand, une haute idée de l'intelligence et du jugement critique des neutres, que l'on veut convaincre du bon droit de la cause allemande. Le Mémoire allemand en est un nouvel exemple. Si l'on veut réellement persuader les neutres que c'est à bon droit que l'on a agi avec une si grande rigueur à l'égard de la population civile en Belgique, il faudra apporter un faisceau de preuves autrement convaincantes (*Heel wat deugdelijker bewijsmateriaal*) que celles qu'on y trouve. On aime à être informé des deux côtés sur ce qui s'est passé, ne pas fonder son jugement uniquement sur les rapports belges, français et anglais, dans lesquels des exagérations peuvent facilement trouver abri. Mais que l'on produise alors du côté allemand un ensemble de preuves pouvant résister à l'examen de la critique et qui prouvent réellement ce qu'à leur aide on *veut* prouver, et non pas plutôt le contraire. »

La pénurie et l'imprécision des preuves allemandes ont déjà frappé tous les bons esprits. L'abondance et la pertinence des preuves belges achèveront de les convaincre. Ils comprendront et partageront le sentiment qu'en toute sérénité, devant Dieu et devant les hommes, le Gouvernement belge n'hésite pas à exprimer sur la conduite du Gouvernement impérial vis-à-vis de la Nation belge : « Celui-là est deux fois coupable qui, après avoir violé les droits d'autrui, tente encore, avec une singulière audace, de se justifier en imputant à sa victime des fautes qu'elle n'a jamais commises. »

Le Havre, le 25 février 1916.

*Le Ministre des Affaires Étrangères,*
Baron BEYENS.

*Le Ministre de la Justice,*
H. CARTON DE WIART.

---

# DEUXIÈME PARTIE

## EXPOSÉ DES FAITS, EXAMEN CRITIQUE DES RAPPORTS DU BUREAU MILITAIRE D'ENQUÊTE ET DES DOCUMENTS ALLEMANDS ET DÉCLARATIONS DE TÉMOINS

# CHAPITRE I

## DESTRUCTIONS ET MASSACRES DANS DIFFÉRENTES LOCALITÉS

---

Si l'on cherche à délimiter sur la carte les régions où ont été commises les atrocités systématiques de l'armée d'invasion, une constatation décisive s'impose immédiatement. C'est avant tout — mais non exclusivement — dans les régions où l'envahisseur a rencontré de la résistance de la part des troupes régulières que les civils ont été massacrés, les maisons brûlées, les pillages organisés méthodiquement.

Les régions en question sont notamment :

1° Le plateau de Herve et, d'une manière générale, les localités situées dans la région qui environne les forts de Liége, ainsi que les villes et les villages où l'armée allemande, du 6 au 20 août 1914, chercha à forcer le passage que lui disputait l'armée belge;

2° La vallée de la haute Semois et celle de la haute Lesse qui, dans la deuxième quinzaine du mois d'août, furent le théâtre de combats sanglants entre les envahisseurs et l'armée française;

3° L'Entre-Sambre-et-Meuse et les régions de Charleroi et de Mons où se livrèrent, à la même époque, des batailles violentes entre l'armée allemande et les armées anglo-françaises;

4° Le théâtre des combats consécutifs aux sorties de la garnison d'Anvers et de ceux livrés au cours du siège de cette place où, du 20 août au 9 octobre, l'armée allemande se heurta à la résistance des troupes belges;

5° La région de l'Yser, au moment où, à dater du 16 octobre 1914, s'y livrèrent les batailles de l'Yser et d'Ypres.

Dans toutes ces régions l'étendue des désastres est immense. Les faits les plus épouvantables se sont produits dans le courant du mois d'août 1914; dans la suite, la fréquence et la violence des « représailles » ont diminué. Dans la province de la Flandre Occidentale (région de l'Yser) les destructions paraissent dues principalement à des bombardements ou à d'autres opérations d'ordre militaire.

Le *Livre Blanc* cherche, d'une manière générale, à dissimuler la gravité des sévices; d'habitude, il se borne à les passer sous silence. Dans une première partie comprenant soixante-six documents (*Anlagen 1* à *66*), il produit des rapports (*Meldungen, Berichte*) d'officiers ainsi que des dépositions d'officiers, de sous-officiers et de soldats()[1],

---

(1) Parmi ces 66 documents figurent aussi 4 rapports ou dépositions de médecins militaires ainsi qu'une carte.

dans lesquels il est exposé, avec plus ou moins de précision, que des coups de feu ont été tirés dans un certain nombre de localités par des civils, que dans d'autres la population a pris part aux hostilités, que dans d'autres enfin des mutilations, qui sont attribuées à la population, ont été constatées sur des militaires allemands morts ou blessés. Dans les parties suivantes, le *Livre Blanc* s'occupe spécialement des événements d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain.

* * *

Les communes ou sections de communes, au nombre de quatre-vingts environ, auxquelles le *Livre Blanc* fait allusion sont, classées par province, les suivantes :

BRABANT

Aerschot.
Bueken.
Capellen.
Hérent.
Hougaerde.
Kessel-Loo.
Louvain.
Neerlinter.
Rotselaer.
Schaffen.

FLANDRE OCCIDENTALE

Eessen.
Roulers.
Staden.
Westroosebeke.

FLANDRE ORIENTALE

Deynze.

HAINAUT

Acoz.
Aiseau.
Anderlues.
Charleroi.
Fleurus.
Gerpinnes.
Gougnies.
Lessines.
Monceau-sur-Sambre.
Peissant.

LIÉGE

Battice.
Chênée.
Esneux.
Francorchamps (section de Hockai).
Herve.
Louveigné.
Poulseur.
Retinne.
Trembleur (Blegny).
Warsage.

LUXEMBOURG

Anlier (Behême).
Attert (Nothomb).
Bovigny.
Chiny.
Florenville.
Gouvy.
Houdemont.
Jamoigne.
Léglise.
Les Bulles.
Marche.
Mellier (Thibessart).
Morhet (Rosière).
Porcheresse.
Rossignol.
Rulles.

Saint-Vincent.
Sainte-Marie.
Termes (Frenois).
Tintigny (Ansart).
Villers-devant-Orval.

NAMUR

Andenne.
Anthée.
Biesme.
Bièvre.
Bouvignes.
Champion.
Conneux.
Couvin.
Dinant (avec les sections de Leffe, Les Rivages et Neffe.)
Évelette.
Graide.
Laneffe.
Leignon (Ychippe et Corbion).
Le Roux.
Leuze.
Malonne [La Vigne [1]].
Rosée.
Silenrieux.
Somzée.
Sorinne.

Le *Livre Blanc* ne contient aucun document se rapportant aux dévastations et aux massacres commis dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.

* * *

Les témoignages et rapports reproduits dans la première partie (*Anlagen 1* à *66*) ne sont accompagnés d'aucun commentaire. Ils ont été acceptés, semble-t-il, de même que ceux insérés dans les autres parties, sans contrôle ni discussion. Et, cependant, ils étaient suspects par eux-mêmes : ils émanent, en effet, de militaires dont l'imagination a été surexcitée par les combats et qui avaient à se justifier des crimes dont ils sont accusés. Les deux tiers environ des documents de cette première partie, portant une date, ont été rédigés deux ou trois mois, en moyenne, après les faits auxquels ils se rapportent (Voir à ce sujet p. 26).

Loin du pays, privé de moyens d'investigation et de critique, le Gouvernement belge n'a pas pu procéder à une enquête sur chacune des accusations contenues dans le *Livre Blanc*. Mais la Commission belge d'Enquête a recueilli des centaines de témoignages dont les auteurs, sans hésitation aucune, affirment que partout la population civile s'est rigoureusement abstenue de prendre part à la lutte et s'élèvent avec indignation contre les calomnies dont elle est l'objet. La Commission proclame hautement que, dans les localités du pays sur lesquelles elle a pu porter ses enquêtes, pas un seul acte de « franc-tireur » — pour prendre l'accusation la plus fréquente — ne lui est apparu comme prouvé et ne lui semble même probable.

Le simple examen des témoignages opposés à cette affirmation catégorique accroît, tant leur faiblesse est grande, la force de celle-ci. Il fait voir, à maintes reprises, le parti pris des témoins, l'imprécision, l'inexactitude et l'invraisemblance de leurs dires.

Voici, à titre d'exemple, l'exposé des faits qui se sont passés dans un certain nombre de localités dont s'occupe le *Livre Blanc* dans sa première partie. Ces

(1) Le nom de cette localité, située près de Tamines, est orthographié erronément « Vignée » dans le *Livre Blanc* (*Anlage 41*).

exemples pourraient aisément être multipliés. On s'en rendra compte en lisant les réfutations de Mgr Heylen, Évêque de Namur, et de Mgr Rutten Évêque de Liége [1].

### Acoz.

La commune d'Acoz (1.393 habitants), située à l'extrémité orientale de la province du Hainaut, a été incendiée au moment des combats qui se livraient sur la Sambre au mois d'août 1914.

Parmi les nombreuses habitations auxquelles le feu a été mis méthodiquement, se trouvent le couvent des Sœurs françaises, la poste, la maison communale, l'école gardienne.

Trois personnes, l'abbé Druet, curé d'Acoz, presque septuagénaire, MM. Archange et Joseph Bourboux, furent fusillées sur le territoire de la commune de Somzée.

On trouve dans le *Livre Blanc* quatre dépositions se rapportant au village d'Acoz.

Le sous-lieutenant Huck, commandant du dépôt de chevaux n° 2 du Xe corps d'armée, assure avoir subi à Acoz des coups de feu provenant des maisons, le 24 août vers 10 heures du soir (*Anlage 43*); le capitaine Lüdke, commandant de la 2e section du train du même corps d'armée, confirme cette déposition (*Anlage 44*), de même que le lieutenant Müller, commandant de la 5e colonne de munitions d'artillerie du Xe corps (*Anlage 45, 1°*) et le sous-lieutenant Schrœder (*Anlage 45, 2°*).

Il résulte par contre des renseignements que possède la Commission belge d'Enquête que les habitants d'Acoz avaient quitté le village le 22 août, dans la matinée, alors que les Allemands avaient passé la Sambre à Châtelet; le bourgmestre et le garde champêtre étaient restés les derniers. L'autorité militaire française les avait priés de faire évacuer le village afin de ne pas gêner le tir, étant donné que les Allemands forçaient des civils à marcher devant eux dans la région de Châtelet.

Quand M. Paul Gendebien, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, quitta le village, toutes les portes étaient closes, tous les volets fermés; la population avait fui. Le sous-lieutenant Huck constate lui-même dans sa déposition (de même que le capitaine Lüdke) que la plupart des maisons paraissaient abandonnées et étaient fermées.

Un habitant d'Acoz put rentrer dans le village vers 5 heures du soir pour y prendre quelques menus objets; le village était abandonné.

Quels étaient donc les nombreux « francs-tireurs » qui, d'après le *Livre Blanc,* auraient fait feu sur les troupes allemandes? Huck dit, en effet, que l'on tirait de *presque toutes* les maisons de la rue, tandis que Müller prétend avoir reconnu au son que les tireurs faisaient usage de fusils de chasse.

Ce qui montre combien les Allemands étaient dominés par la hantise de ces soi-disant « francs-tireurs », c'est que le capitaine Lüdke, pour donner plus de poids à son témoignage, rapporte, d'après ce qui lui fut dit, qu'à la maison communale on trouva plusieurs caisses de dynamite et des centaines de fusils et de cartouches empaquetées, avec, sur chaque paquet, le nom d'un habitant de la commune. Preuve, d'après lui, que les bourgeois s'étaient organisés pour la résistance par les armes, alors que le dépôt même de ces armes et cartouches à la maison communale aurait dû lui démon-

(1) Voir appendice, document IX, p. 444 à 487.

trer que les habitants ne nourrissaient aucune intention hostile! Quant à la présence de dynamite, il convient de noter que l'on se trouve à Acoz en pleine région industrielle. Ici, comme ailleurs, l'autorité communale s'était fait remettre les armes et les munitions que possédaient les habitants; pour pouvoir les leur restituer après la guerre, elle avait pris soin d'inscrire sur chaque arme et sur chaque paquet le nom de son propriétaire. Mais le préjugé allemand est si puissant que la remise même des armes est invoquée contre la population. Le lieutenant Müller et le sous-lieutenant Schrœder (*Anlage 45*) ne disent-ils pas, pour établir la culpabilité du curé d'Acoz, qu'on trouva chez lui (ou sur lui) la quittance de cinquante cartouches et d'un revolver anglais qu'il avait remis à l'autorité communale?

Müller et Huck ajoutent que le curé fut fusillé ainsi que deux autres personnes trouvées cachées au grenier du presbytère. Le prêtre aurait par gestes, d'après les dires des soldats, offert à ceux-ci des boissons et de l'argent pour les détourner de perquisitionner dans la maison. Il aurait aussi nié catégoriquement qu'il y avait d'autres personnes au presbytère et aurait refusé, tout d'abord, de laisser entrer les soldats dans la maison, en leur montrant l'insigne de la Croix-Rouge qu'il portait au bras. Müller dit que le curé et les deux autres civils ne nièrent pas leur participation aux actes d'hostilité. Or le curé s'était exprimé en partie par gestes, ce qui permet de redouter que les soldats ne l'ont pas bien compris. Le sous-lieutenant Schrœder lui-même, qui interrogea les trois prisonniers, ne déclare-t-il pas n'avoir reçu d'eux que des réponses inintelligibles?

D'après Huck, les deux civils auraient eu des armes, des cartouches et des douilles; Lüdke ne parle que de cartouches; Müller dit seulement que l'on trouva sur l'un des civils quatre douilles de cartouches; d'après Schrœder, qui les interrogea sans comprendre leurs réponses, on aurait trouvé dans le grenier, au dire des soldats, des armes et des douilles.

Quoi qu'il en soit, on l'a vu plus haut, le curé d'Acoz et les deux civils furent fusillés. Dès le moment où Huck arriva dans le village, le curé lui avait d'ailleurs fait, par son attitude, mauvaise impression. Les maisons d'où l'on avait tiré furent incendiées, déclare Lüdke; Acoz fut livré aux flammes, atteste Schrœder. Cependant, on n'avait découvert que trois « francs-tireurs » : le curé et les deux autres civils!

### Battice (1).

Le village de Battice (3.179 habitants) a été pillé et incendié, le jeudi *6 août 1914*, par les troupes allemandes refoulées devant les forts de Liége.

Trente-six personnes, dont trois femmes, ont été massacrées. De nombreux habitants ont été blessés à coups de feu.

Le village a été méthodiquement incendié; l'église est détruite; le quartier de la gare, où casernaient les troupes allemandes, a seul été épargné ainsi que les hameaux éloignés du centre de la commune (2).

Quelle explication le Gouvernement allemand fournit-il au sujet de ces massacres et de ces destructions? Il produit une déclaration du sous-lieutenant de réserve Max Amelunxen, du 4e bataillon de chasseurs, qui affirme, que le *4 ou* le *5 août,* des civils

(1) Voir aussi la lettre de Mgr Rutten au Gouverneur général de la Belgique occupée, p. 485.
(2) 17e rapport de la Commission belge d'Enquête

auraient tiré sur lui alors qu'il traversait avec quelques cavaliers le village de Battice. Il ajoute qu'il fut atteint par des plombs de chasse qui le blessèrent légèrement (*Anlage 2*).

A supposer que cette déposition relate exactement les faits, on se demande comment ceux-ci pourraient justifier la destruction d'un village et le massacre de trente-six de ses habitants. Mais il convient de remarquer que cette destruction et ce massacre ont été réalisés, non pas le 4 ou le 5 août, mais bien le 6 août par le 165e régiment d'infanterie sur lequel retombe la responsabilité des ravages causés dans un très grand nombre de localités belges.

Au surplus, rien ne démontre que la patrouille dont faisait partie le sous-lieutenant von Amelunxen ait été attaquée par des civils. Bien au contraire. Il résulte, en effet, des renseignements fournis par l'État-major de la 3e division d'armée belge, que des soldats du 1er escadron du 2e régiment de lanciers avaient été envoyés le 4 août en reconnaissance à Battice. Des coups de feu ont été échangés entre des patrouilles de cet escadron et des Allemands, cavaliers et cyclistes, sur les routes de Battice à Thimister, de Battice à Herve, de Battice à Aubel, ainsi qu'à Battice même. La pointe de garde de l'escadron, commandée par le maréchal des logis Evrard, postée en observation au moulin de Battice, ouvrait le feu sur tout cavalier allemand qui passait sur la route de Charneux à Battice. Le 4e escadron du même régiment de lanciers a aussi tiré sur des pelotons de cavaliers et de cyclistes qui s'avançaient de Herve vers Fléron et a arrêté leur marche.

D'ailleurs, le rapport suivant de M. l'abbé Voisin, docteur en théologie, curé de Battice, expose de la manière la plus précise les circonstances dans lesquelles le village de Battice a été détruit et exclut toute intervention de la population civile dans les combats qui se sont livrés entre les Belges qui défendaient la position fortifiée de Liége et les armées allemandes qui ont envahi le territoire national, le 4 août 1914 :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un rapport des événements survenus dans la paroisse de Battice aux premiers jours de l'invasion. Je n'exposerai que les faits qui se sont passés sous mes yeux et ceux que je tiens de témoins dignes de foi.

Les premières troupes allemandes arrivèrent à Battice le mardi 4 août, vers midi. A ce moment même, des lanciers belges, partis en reconnaissance dans la matinée, remontaient la route d'Aubel. Ils furent accueillis par une fusillade nourrie et se sauvèrent à bride abattue dans la direction de Liége. Toutefois, quatre d'entre eux furent blessés. Je pus leur porter les secours de la religion. Mais l'un d'eux mourut au bout d'une demi-heure. On l'avait déposé sur une petite charrette à bras. Les Allemands ne permirent pas de conduire ses restes au cimetière. Ce n'est qu'après plusieurs jours qu'on put l'enterrer, alors qu'il était déjà en pleine décomposition. Un autre lancier tomba sur le seuil de la maison Wiertz. Mon paroissien Adelin Christiane m'a rapporté qu'il avait voulu, en compagnie d'un ami, relever ce pauvre soldat qui levait un bras en l'air pour demander du secours; mais les Allemands s'y opposèrent. On ne put le transporter qu'au bout d'une heure. Je le croyais sur le point de mourir; mais un médecin militaire allemand, qui passait avec les troupes, fut prié de l'examiner et il le soigna avec tant de dévouement qu'il parvint à le ranimer; ce lancier est maintenant guéri.

Comme les troupes traversaient le village sans s'y arrêter et ne faisaient de mal à personne, je descendis au hameau de Bouschmont, où beaucoup d'habitants du centre de Battice s'étaient réfugiés. Je leur dis qu'ils pouvaient revenir sans crainte. Je les avais, du reste, prévenus la veille que nous n'avions rien à redouter, du moment que nous ne cherchions

pas à nuire à l'armée d'invasion. Je rentrai une heure plus tard, au moment où un bataillon s'installait dans le village.

Officiers et soldats payaient avec de l'or ce qu'ils achetaient dans les boutiques. Mais déjà ils pénétraient, en brisant portes et fenêtres, dans les maisons dont les occupants s'étaient enfuis; ils y volaient du vin et des cigares, et s'amusaient à démolir le mobilier. Comme je connais un peu d'allemand, je pouvais causer avec les soldats. L'un d'eux me dit, en présence de M. Brouwers-Willems et des membres de sa famille, qui comprenaient aussi cette langue : « Je viens de Berlin et je suis fatigué; il y a *quatre* jours que nous marchons. » Et il est vrai de dire que ces soldats paraissaient tous exténués. J'en ai vu s'écrouler sur la chaussée et tomber immédiatement endormis. Vers 6 heures, MM. Pirard et Radermaecker viennent me trouver : « On a arrêté, me disent-ils, notre beau-frère, Charles Goorissen. N'irez-vous pas demander au major qu'on le remette en liberté ? Or, Charles Goorissen était fils d'un fermier aisé; c'était un jeune homme pieux, honnête, jouissant d'une excellente réputation. Mais la guerre lui faisait peur. Il circulait dans les rues, le col du veston relevé, la casquette mise de travers, la barbe inculte. Aussi les Allemands le tenaient-ils à l'œil. A un moment donné, il se trouvait sur la route de Herve avec quatre autres personnes : un vieillard, Gilles Kohl, le fermier Kehren, Lallemant, de Herve, et un ouvrier de M. Bruwier, dont je ne connais pas le nom, mais qui était, paraît-il, originaire de Bilsen. On les arrêta tous cinq; puis on relâcha le vieillard et le fermier. D'autres hommes se trouvaient aux alentours. Pourquoi choisit-on précisément ces cinq? Personne ne pourrait le dire. C'est peut-être parce qu'ils ne payaient pas de mine. J'allai trouver le major à l'hôtel des Quatre-Bras et lui parlai en faveur de Goorissen. « Je le connais intimement, lui dis-je, et je suis convaincu qu'il n'a rien fait de répréhensible. » Il me répondit avec embarras : « Il faut qu'il soit jugé. » Dans la soirée, je vis amener le pauvre garçon sous un porche. On lui lut, paraît-il, un long factum; puis les soldats le reconduisirent en le maltraitant beaucoup. Un peu plus tard, je fus arrêté à mon tour et traité avec brutalité. On me poussa à coups de crosse devant le major, qui était à cheval près de l'hôtel des Quatre-Bras. Je lui demande ce que cela signifie. « Si on tire un seul coup de feu, répond-il, vous serez fusillé. Vous allez voir ce que l'on fait de ceux qui tirent sur les soldats allemands. » Un instant après, on fusillait devant moi, sur le trottoir de la maison Christiane, les trois malheureux qu'on avait arrêtés l'après-midi. On ne permit de déposer leurs restes au cimetière qu'après plusieurs jours. Ils furent enterrés en même temps que le soldat dont j'ai parlé précédemment.

Je suis convaincu qu'aucun des trois n'était coupable. Ils étaient en rue, coudoyant les soldats qui remplissaient le village et auraient donc tiré à bout portant. Or, les Allemands n'ont pas osé dire qu'on eût tué ou blessé un de leurs hommes. Lorsqu'on les a arrêtés au milieu de la chaussée, ils conversaient avec d'autres personnes. Comment l'idée leur serait-elle venue de tirer dans ces circonstances? Lorsque j'allai trouver le major, n'aurait-il pas dû me dire : « On ne met pas en liberté des civils qui ont tiré sur les troupes allemandes ! » Or, il ne put que répondre avec embarras : « Il faut qu'il soit jugé. » Enfin, Goorissen, au dire de ses parents et de ses amis, n'avait pas d'arme sur lui. Lallemant revenait de Grand-Rechain, où il avait tenu, dans un café, des propos hostiles à l'envahisseur, mais sans parler d'armes et sans en montrer. Quant au troisième, c'était un paisible ouvrier qui était là en curieux comme beaucoup d'autres. Seulement, j'ai remarqué que, l'après-midi, le major était calme et poli, et ses hommes à peu près convenables; tandis que le soir, ils étaient tous comme des démons. C'est que, entre temps, les forts avaient ouvert le feu et la canonnade faisait rage. Les troupes étaient fort affairées. Et il est vraisemblable qu'on a fusillé trois habitants ramassés au hasard pour terroriser la population et être tranquille.

Je passai la première partie de la nuit, adossé au mur de l'hôtel des Quatre-Bras, les mains liées et gardé par deux sentinelles. On amena bientôt l'échevin Iserentant, qui devait être tué le surlendemain, et le conseiller communal Brouwers. J'avais sans cesse autour de moi des soldats qui m'injuriaient, me menaçaient de leur baïonnette. M. Brouwers entendit l'un d'eux qui disait : « Noir corbeau, on te trouera la panse. » On s'occupait peu de mes compagnons; je m'apercevais bien que c'était surtout ma soutane qui excitait la haine et la colère. Vers 2 heures du matin, on nous fit marcher au milieu des troupes dans la direction de Liége. Nous recevions des coups de crosse, des coups de pied; on nous poussait les uns

contre les autres ; nos gardiens resserraient sans cesse les cordes qui nous liaient. Arrivés à Herve, un officier à cheval s'arrête et crie : « Déliez ces hommes et laissez-les aller ! » Quelques minutes plus tard, nous entendions une vive fusillade. Le major nous avait relâchés au moment où ses hommes affrontaient le feu.

La journée du mercredi fut calme. Le jeudi matin, j'aperçus, sur la chaussée de Maestricht, de nombreux soldats qui revenaient à la débandade, hagards, apeurés, noirs de poussière. Je crus naïvement que l'invasion allemande aboutissait à un prompt désastre, et que l'ennemi fuyait pour ne plus revenir. Les quelques familles qui étaient restées au village rendaient aux fuyards tous les services possibles. On leur donnait à manger et à boire. Hubert Sonas alla jusqu'à laver les pieds à une vingtaine de soldats, que leurs chaussures faisaient souffrir. Pour ma part, j'invitai tous ceux qui étaient sur mon chemin à venir prendre un verre de vin au presbytère. Ceux-là en amenèrent d'autres ; de sorte que je donnai une trentaine de bouteilles. Ces malheureux inspiraient plus de pitié que de rancune. Ils se montraient d'ailleurs reconnaissants. L'un d'eux, comme pour me témoigner sa confiance, exhiba un médaillon avec une photographie : « C'est le portrait de ma fiancée, dit-il. — Ah, vous vous réjouissez sans doute d'aller la revoir ? — Oui, mais avant cela il faut que nous allions à Paris ! » Une heure plus tard, un convoi d'artillerie arrivait de la route d'Aix-la-Chapelle et s'arrêtait devant mon presbytère sur la place du marché. Un officier supérieur, aux manières affables, et parlant très correctement le français, se présente chez moi : « Monsieur le Curé, où est donc le bourgmestre ? — Le bourgmestre est absent. — Et la population ? — Quelques habitants sont ici ; mais la plupart ont eu peur ; ils se sont réfugiés dans les hameaux voisins. — Mais pourquoi ont-ils peur ? Nous ne sommes pas des barbares, et nous payons bien ce que nous prenons (en disant cela, il tirait de sa poche une poignée de pièces d'or). Ne pourriez-vous pas faire revenir les habitants ? je vous assure que vous leur rendriez service. — Comme ils ne sont pas fort loin, je puis en tout cas leur faire part de votre désir et les inviter à rentrer. — Eh bien, faites cela ! Vous n'avez rien à craindre. Je suis le commandant des troupes qui arrivent et je vous prends sous ma protection. J'ai plusieurs amis dans le clergé belge et je ne vous veux aucun mal. Dites bien aux gens que je les prends sous ma protection ; ils peuvent revenir sans crainte. » J'allai prier mon sacristain, qui demeurait en face de l'église, de se rendre dans le hameau de Xheneumont, tandis que de mon côté je me dirigeais vers celui de Bouschmont, derrière la gare. Les artilleurs stationnaient paisiblement sur le marché. Ils quittèrent le village peu après mon départ. Aussi je suis convaincu que l'officier à qui j'avais parlé est complètement étranger au sac de Battice. Il comptait probablement s'arrêter quelque temps dans le village. Mais je le vis causer avec un autre officier supérieur, un général, m'a-t-il semblé, et je suppose qu'il reçut l'ordre de partir sur-le-champ. En allant vers la station, je trouvai les autres soldats, les fuyards de la matinée, assis ou couchés le long de la route. Ceux que j'avais reçus me saluèrent, quelques-uns cependant d'une façon plutôt ironique ; d'autres me jetaient un regard de haine, puis se communiquaient des réflexions que je n'entendais pas. Je me rendis d'abord dans la ferme Lecloux et fis part à ceux qui y étaient réfugiés de mon entretien avec l'officier prussien. Mais voilà que soudain éclate une fusillade. « Et cela, qu'est-ce que c'est ? » me dit le fermier. Je réponds : « On tire sans doute sur un aéroplane, comme on l'a fait mardi. » J'allai encore faire part du désir du commandant chez M. Adolphe Herzet. Puis une inquiétude me saisit ; il me semblait qu'on tirait dans toutes les directions et des balles sifflaient à mes oreilles. J'avise un fermier qui accourt de la station : « Qu'est-ce que cela signifie ? — Ils prétendent, dit-il, qu'on a tiré ; et eux-mêmes tirent sur toutes les maisons et ils parlent de brûler le village. » Voici ce qui se passa en cette heure tragique :

Les habitants, qui se tenaient paisiblement sur le pas de leur porte, et à qui j'avais fait connaître en passant le motif de mon départ, durent rentrer précipitamment ; car les soldats échelonnés sur la route de la gare se mettaient à tirer dans toutes les fenêtres. Jacques Halleux, qui était assis près de sa fiancée dans un estaminet dont la porte était ouverte, fut tué raide. Ferdinand Denoël, en se sauvant à l'étage, reçut une balle dans le côté et une autre dans le bras. Il put fuir vers Bouschmont, où je le vis et lui donnai les premiers soins. Il est aujourd'hui rétabli. Félix Servais fut moins heureux. En se sauvant aussi vers Bouschmont, il reçut une balle dans la cuisse. La gangrène se mit dans la plaie et le malheureux

mourut à Verviers, où on l'avait transporté. Chez M. Lecloux, la première ferme où je m'étais rendu, des soldats arrivèrent en courant et dirent qu'un cheval s'était enfui dans cette direction. Ils emmenèrent le fermier, ainsi que Gustave Beaujean, qui venait d'arriver avec ses enfants. Passant par chez M. Fortemps, ils prièrent M. Kévers de prendre dans la prairie le cheval du fermier et de les suivre. Ils se dirigèrent avec leurs prisonniers vers la route de La Minerie et arrêtèrent sur cette route Émile Xhauflair, de La Minerie, et Midrolet, de Battice, lequel tenait son petit enfant dans les bras et descendait avec sa femme vers La Minerie. On amena de la direction de Herve le fermier Ruwet, qui habite aussi en dehors du village. Ces six hommes furent fusillés sur la route de La Minerie. Le vétérinaire Malvaux, revenant de Bouschmont et voyant que sa maison brûlait, voulut y entrer. On le saisit et on le conduisit sur la route de Maestricht, où l'on venait d'arrêter encore deux hommes demeurant près de la houillère, à dix minutes du village : les nommés Ridelle et Habay. On les fusilla tous trois, en même temps que des prisonniers de Blegny, qu'on avait amenés jusqu'à Battice. Sur la route de Herve, l'échevin Iserentant s'était réfugié dans la cave de la ferme avec sa femme, son beau-frère Garsou (un vieillard), sa servante (une jeune fille) et un voisin nommé Hendrickx. On les tua tous dans la cave (Hendrickx survécut environ une heure). Dans la ferme voisine, chez Hendrickx, il y avait deux jeunes filles, dont une était malade; une religieuse la soignait. Une des jeunes filles sauta par la fenêtre sur un tas de fagots. Elle fut tuée et brûlée sur ces fagots. La malade, qui s'était sauvée dans la prairie avec la religieuse, fut atteinte d'une balle en plein visage; toutefois le coup ne fut pas mortel. Il y avait là aussi deux jeunes hommes. L'un est mort, comme je l'ai dit, chez Iserentant. L'autre était au lit, indisposé. Peut-être fut-il tué avant qu'on ne mît le feu; mais il est plus probable qu'il a été brûlé vif.

Pendant que l'on commettait ces meurtres, le feu était mis aux quatre coins du village. On brûlait, le surlendemain (samedi 8 août), les habitations qui avaient échappé à l'incendie du jeudi. Seules furent épargnées les maisons qui avoisinent la gare et dont les Allemands savaient qu'ils auraient besoin pour loger les soldats chargés de garder les lignes du chemin de fer. Ces demeures furent d'ailleurs à peu près complètement pillées. MM. Eugène Lemaire, Eugène Cupers et Jacques Liégeois ont vu dans la gare de Battice des wagons chargés de butin. Le vendredi 7 août, un ouvrier du chemin de fer, nommé Wilkin, avait obtenu un sauf-conduit d'un officier, pour aller chercher du pain à La Minerie. Il revenait vers Battice portant des pains sous le bras et accompagné de sa femme, lorsque, de sa propre maison, on lui tira une balle dans la bouche. Il tomba raide mort. Deux vieillards, Eugène Lecloux et sa sœur, voulaient rentrer dans leur maison détruite. Ils furent arrêtés, conduits à Blegny et fusillés. Émile Liégeois était réfugié dans la cave avec ses deux sœurs, son beau-frère et deux enfants de ce dernier. Il entend du bruit au rez-de-chaussée, monte aussitôt, et est tué avant d'avoir pu dire un mot. Sa sœur Maria, qui le suivait, reçut aussi deux balles. Elle m'a dit qu'étant tombée, elle avait fermé les yeux pour qu'on la crût morte. Un soldat se pencha vers elle et dit aux autres : « La femme est aussi capout. » Son beau-frère la conduisit après coup, sur une brouette, au couvent des sœurs de la Providence, de Herve. Elle est actuellement à peu près rétablie.

Après avoir accompli ces hauts faits, les Allemands cherchèrent à les justifier. Ils n'ont pas osé prétendre qu'on leur avait tué ou blessé un homme. Mais, dès le jeudi soir, le curé de La Minerie, qui est Allemand et a plusieurs neveux au front du côté de l'ennemi, prétendait qu'on avait tiré de la maison Fraikin sur la route de Herve. Le samedi, il vint me trouver dans la ferme de Bouschmont où j'étais réfugié et me dit qu'on m'accusait d'avoir tiré du haut de la tour et que ma vie était en danger. Il me confia qu'il était allé la veille dans les ruines de l'église pour prendre le saint Sacrement. Mais le tabernacle était vide; on avait volé les vases sacrés. Après quelques semaines, ce curé, avec qui j'étais très lié, m'obtint de la Kommandantur de Battice l'autorisation de circuler librement dans le doyenné. Comme on ne pouvait décemment accorder une pareille autorisation à un prêtre coupable d'avoir tiré sur des soldats allemands, on put lire, quelques jours plus tard, dans l'*Ami du Peuple* d'Aix-la-Chapelle — et je l'y ai lu moi-même — un récit, dont voici le résumé : Lorsque nous sommes arrivés à Battice, la garnison s'est rendue (?!); le bourgmestre a lu un discours de bienvenue aux troupes; puis il a tiré son revolver et tué le commandant. C'est pour ce motif que nous avons brûlé le village.

Or, ces accusations ne sont pas seulement mensongères; elles sont souverainement maladroites. M. Fraikin habitait seul sa maison de la route de Herve. Sa dame et son fils séjournaient à Liége depuis plusieurs mois. Au moment où l'on prétend qu'il a tiré, je lui ai parlé dans la ferme Lecloux à Bouschmont, et une trentaine de personnes pourront attester qu'il était dans ce hameau en ce moment. Dans les maisons qui avoisinent la sienne, il n'y avait plus un seul habitant; tous avaient fui. Et si on a tiré dans ces parages, ce ne peut être qu'un soldat prussien. Quant au curé, les soldats aussi bien que les habitants, l'avaient tous vu quitter le village, sur l'invitation de l'officier, dix minutes avant la fusillade. Le bourgmestre, lui, habite le hameau de Bruyères, à une petite lieue du centre. On le fit venir — bien malgré lui — la nuit du lundi au mardi. Je lui fis remarquer que la population était affolée et que c'était son devoir d'être en permanence à la maison communale. Mais le mardi matin, avant qu'un seul Allemand fût entré dans Battice, il retournait à Bruyères, et on ne l'a revu qu'après plusieurs semaines, lorsque les Allemands le firent venir pour livrer la caisse communale. Des trois accusés, deux sont restés à Battice; le curé y était encore à la mi-novembre, au vu et au su du commandant et des soldats qui séjournaient dans le village. C'est le manque de ressources, et non la crainte des Allemands, qui l'a décidé à partir. Mais, si les soi-disant criminels sont en vie, beaucoup d'innocents sont tombés sous les coups de ces barbares, qui déclaraient à leur arrivée, dans une proclamation célèbre : « Nous venons en amis !... »

Les arrestations et les meurtres du 6 août ne furent pas moins arbitraires. La plupart des hommes qui se trouvaient dans le centre de Battice au moment où l'on prétendait qu'on avait tiré, n'ont pas été inquiétés. Tous ceux qui furent tués, sauf Halleux et Malvaux, furent arrêtés en dehors du village. Et plusieurs étaient en habit de travail, tel ce pauvre Lecloux que je venais de voir en manches de chemise, en sabots, occupé aux travaux de la ferme. Tous ces hommes étaient de bons chrétiens, des citoyens modèles, des gens paisibles et inoffensifs. Quant aux deux victimes arrêtées dans le village, j'ai dit plus haut que Halleux était assis près de sa fiancée, dans une place donnant sur la rue, et dont la porte était ouverte. S'il avait eu l'intention de tuer l'un des soldats qui étaient là devant lui, il savait ce qui l'attendait. On peut croire dès lors qu'il aurait du moins éloigné sa fiancée et aurait quitté lui-même la place après avoir tiré. Malvaux revenait de Bouschmont. Il était ivre, et ne parvenait pas à ouvrir la porte de sa demeure. C'est alors qu'on l'a arrêté. Il est bien clair que celui-là non plus ne pensait pas à tirer sur les soldats qui l'environnaient. Au surplus, Malvaux, comme Halleux, était l'homme le plus inoffensif du monde. Il n'a peut-être pas tiré un coup de fusil de sa vie. Quelques habitants avaient fui avant l'arrivée des Allemands. D'autres, en plus grand nombre, s'étaient réfugiés dans les hameaux après l'arrestation de Goorissen. Mais ceux qui étaient restés avaient bien accueilli les soldats. J'ai été mêlé intimement à la foule pendant ces jours et je n'ai entendu personne parler de résister aux envahisseurs ou de leur créer des ennuis. C'est seulement après le sac de Battice qu'on disait amèrement : « Ah, si on avait su ! »

Plusieurs journaux, notamment *Het Centrum* du 14 juillet 1915, ont rapporté qu'un déserteur allemand, présent à Battice le 6 août, avoue qu'on a rasé le village parce qu'un soldat avait tué son capitaine. C'est possible. Toutefois, je n'ai pas entendu parler de cela au pays. Est-ce à la suite d'un incident de ce genre, ou par un dessein prémédité, qu'on a détruit la localité, il est bien difficile de le dire. Si on voulait terroriser la contrée en sacrifiant un village, on comprend qu'on ait choisi Battice, situé sur la crête du pays de Herve et dont les flammes s'apercevaient à des lieues à la ronde. Je tiens de la famille Strouven que le jeudi, une demi-heure avant la fusillade, M^me^ Beaujean, dont le mari fut tué, se rendit chez Strouven et dit : « Un soldat vient de m'avertir qu'on allait mettre le feu au village; j'ai l'intention de partir. » Il semblerait donc que la destruction était préméditée. D'autre part, on s'explique mieux cette explosion de fureur homicide chez les soldats, s'il est survenu quelque accident à l'un d'entre eux ou à l'un de leurs chefs. J'ajoute que M. Baurens prétend qu'un soldat a tiré dans le vestibule de sa maison avant qu'on se livrât au massacre. Remy Lepourck m'a déclaré qu'il avait entendu partir un coup de feu isolé quelques minutes avant la fusillade. M^lle^ Emma Strouven m'a dit la même chose. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : les habitants n'ont rien fait pour provoquer d'aussi terribles représailles. Si Battice

a été détruit, c'est parce que cette destruction était décidée d'avance, ou qu'un officier prussien a été tué par un de ses hommes; à moins que les fuyards n'aient voulu tout simplement se venger, sur de paisibles civils, de l'accueil qu'ils avaient reçu devant nos forts.

* * *

Comme la question des francs-tireurs est encore fort agitée à l'heure actuelle, je me permets, Monsieur le Ministre, d'ajouter à ce qui précède quelques faits qui ne sont pas connus à l'étranger et qui peuvent servir à élucider ce problème.

J'ai souvent entendu dire : « Il y a eu des francs-tireurs parce que c'est la chose la plus naturelle du monde que les habitants d'un pays envahi résistent à l'ennemi; les francs-tireurs sont les meilleurs patriotes. » On raisonne ainsi de loin et *a priori*. Mais j'ai vécu en deçà de la Meuse durant les premiers jours de la guerre, et j'ai pu constater qu'en fait les habitants ne considéraient nullement comme une chose naturelle de résister à cette nuée de soldats formidablement armés, qui s'abattait sur la région. Certes, le patriotisme ne faisait point défaut. Mais on le faisait consister uniquement dans le souhait de voir nos soldats réserver à l'envahisseur l'accueil qu'il méritait. On aurait été amèrement déçu, si le pays n'avait pas offert de résistance. J'entends encore un de mes paroissiens s'écrier le mardi 4 août dans l'après-midi : « Nous sommes trahis! Voilà des heures que ces Allemands passent; ils doivent être plus loin que Liége, et les forts n'ont pas fait entendre un seul coup de canon! » Cependant, on sentait trop bien qu'en se livrant à des actes de violence, on aurait fait inutilement le sacrifice de sa vie. A vrai dire, le sentiment qui dominait était celui de la terreur, à la campagne surtout, où l'on se sentait isolé, à la merci de la soldatesque, et l'on était presque reconnaissant à l'ennemi de vous laisser la vie sauve. Je puis citer à ce propos un fait bien significatif. Les houilleurs du pays de Micheroux ont la réputation de n'avoir pas froid aux yeux. Or, voici ce qui me fut raconté par le curé de La Minerie, lorsqu'il vint m'avertir qu'on m'accusait d'avoir tiré. Il faisait le service de la Croix-Rouge pour les Allemands et se trouvait près de Micheroux dans la journée du jeudi 6 août. « Je vis, me dit-il, les cadavres de plusieurs houilleurs qu'on venait de fusiller. Un autre groupe d'une quarantaine d'hommes était là, attendant le même sort. J'interpelle le commandant et lui demande s'il n'a pas honte de faire mourir ainsi des innocents. Il prétend qu'ils ont tiré; je lui jure que non et je finis par obtenir qu'on leur rende la liberté. Alors, je m'adresse à eux et leur dis : « Mes amis, vous voyez qu'un curé peut encore être bon à quelque chose. J'ai obtenu votre « grâce. Vous êtes libres; mais on vous recommande de ne pas tirer et de ne pas parler des « troupes que vous avez vues ici. » Et voilà que ces pauvres diables, fous de joie, lèvent leur casquette et se mettent à crier : « Vive l'Empereur!! »

Quelques jours plus tard, le 17 août si je ne me trompe, le D^r Deleval, de Charneux, avait à loger des officiers supérieurs, ceux-là mêmes qui ordonnèrent le lendemain la destruction du village de Julémont. Des sentinelles étaient échelonnées le long de l'avenue qui conduit à la villa du docteur. Pendant la nuit, un coup de feu retentit. Un soldat est blessé. Aussitôt, grand branle-bas! On parle de brûler le village et on jette déjà du pétrole sur la porte de la villa. Mais le docteur, qui sait l'allemand, demande à examiner la blessure. Il prouve que la balle a été tirée à bout portant et qu'il s'agit d'une balle allemande. Il est vraisemblable qu'un soldat avait prié son voisin de lui tirer une balle dans le pied pour échapper à la bataille. Plusieurs blessés qui ont été soignés à Valdieu étaient dans ce cas; je le tiens d'un père du couvent. La démonstration faite par le docteur était si convaincante que les officiers décidèrent d'épargner le village.

Deux fermiers du pays de Herve avaient été forcés d'accompagner les troupes avec leur attelage. En route, l'un d'eux demande à un soldat : « Pensez-vous qu'on nous laissera revenir? — Oui, dit le soldat, vous autres, vous reviendrez; mais celui-là ne reviendra pas! » Et il désignait l'officier qui marchait en tête du groupe.

M. Ruwet, conseiller provincial à Thimister, m'a rapporté qu'un soir les sentinelles postées sur la chaussée de Battice avaient fait feu sur un automobile allemand qui ne s'arrêtait pas à l'appel. Aussitôt les soldats de Thimister crient qu'on a tiré et veulent brûler le village. L'officier supérieur, qui était logé chez M. Ruwet, sachant ce qui était arrivé, dit

à son hôte : « Venez avec moi; nous tâcherons de les calmer. » Et, en rentrant, il fait cette réflexion : « J'ai passé un vilain quart d'heure; j'ai cru que je ne serais pas maître de mes hommes; vous voyez comme ils sont mal disposés. »

Je rencontrai dernièrement, chez l'abbé Poels, à Velten, le docteur de Heerlen, qui m'a fait cette remarque : « Il n'est pas étonnant que les soldats aient cru voir partout des francs-tireurs. J'ai parlé à la frontière à des hommes qui n'avaient pas encore mis le pied en Belgique et qui tremblaient de peur; ils étaient convaincus que, de chaque maison, on allait tirer sur eux. » A propos de ce qui s'est passé à Charneux, il me disait : « Près de Berneau, j'ai soigné moi-même des soldats prétendument blessés par des civils; or, j'ai pu constater que la blessure provenait d'une balle allemande. »

Des soldats qui tirent sur leurs officiers pour assouvir leur rancune; des soldats qui se font tirer une balle dans le pied pour ne pas aller au combat; d'autres qui s'imaginent que tout coup de feu vient nécessairement d'un civil, voilà qui explique la croyance aux francs-tireurs. Ces méprises si regrettables se sont apparemment produites en bien d'autres régions. Nous-mêmes, Belges, nous avons cru, dans les premiers jours, qu'il y avait des francs-tireurs; les Allemands nous racontaient leurs histoires mensongères avec un tel aplomb et une telle profusion de détails qu'on ne pensait pas à mettre en doute leurs déclarations ! On était agréablement surpris, dans la suite, de retrouver bien vivants des compatriotes que l'ennemi prétendait avoir punis de mort !

J'affirme, sur mon honneur de prêtre, que ce rapport est absolument sincère. Les faits que j'ai relatés sont incontestables; et je suis bien sûr qu'une enquête loyale mettrait en pleine lumière l'exactitude de mes informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

(s) Guillaume Voisin,

*Docteur en théologie de Louvain, Curé de Battice.*

## Capellen.

Capellen, petit village situé au nord de Tirlemont, compte 857 habitants. Aucun meurtre de civils n'y a été commis. Mais huit maisons ont été incendiées et cinquante-deux habitations ont été pillées par les Allemands, après la retraite des troupes belges, le 18 août 1914.

Le commandant Strauss, du 12[e] régiment des grenadiers, dont la déposition est reproduite dans le *Livre Blanc* (*Anlage 48*), indique les circonstances dans lesquelles le feu a été mis à une des habitations. Traversant le village, ses troupes ont été assaillies par des coups de feu partis d'une maison et d'un jardin. Une perquisition fut faite. Aucun soldat ne fut trouvé; il y avait dans la maison 2 hommes et 9 femmes et enfants, tous sans armes; aucune arme ne fut découverte. L'origine des coups de feu demeurant inexplicable, le feu fut mis à la maison. Les civils furent relâchés le lendemain.

Cette déposition, excluant la participation des habitants à la lutte qui se poursuivait entre les arrière-gardes qui, le 18 août 1914, couvraient la retraite de l'armée belge sur la Gette, et les troupes allemandes, est intéressante à un double point de vue : elle montre d'une manière frappante comment les Allemands ont fait la guerre en Belgique, ravageant les villes et les villages chaque fois que des troupes belges ou anglo-françaises en ont fait la base de leur défense. Elle indique de plus que le Gouvernement allemand ne réprouve pas de pareils excès et qu'il essaie même de tirer argument de semblables incidents pour incriminer les populations. L'insertion dans le *Livre Blanc* de la déposition du capitaine Strauss n'a guère d'autre but — à moins, cependant, qu'elle ne doive servir à attester la mansuétude allemande,

les civils soupçonnés, mais non convaincus d'actes d'hostilité, n'ayant pas, à Capellen, été fusillés.

## Champion (1).

Le village de Champion, situé non loin de Namur, a été saccagé : cinquante-neuf maisons ont été détruites, d'autres en très grand nombre ont été pillées.

Le *Livre Blanc* contient, au sujet des faits qui se sont passés dans cette commune, deux documents. Le premier est la déposition recueillie à Berlin, le 12 novembre 1914, du sergent de Landwehr Ebers qui, légèrement blessé, se trouvait, le 24 août, dans le couvent de Champion transformé en ambulance (*Anlage 36*). Le second est le témoignage collectif du sergent Schulze, d'un caporal et de cinq grenadiers du régiment d'infanterie n° 93, reçu à Berlin, le 18 septembre 1914.

D'après ces dépositions, le 24 août 1914, vers 10 heures du soir, une vive fusillade fut dirigée contre l'entrée principale et les fenêtres du couvent de Champion qui était rempli de blessés. Les tireurs étaient des civils qui faisaient feu des fenêtres et des lucarnes des maisons faisant face à l'aile latérale du couvent. Les religieuses s'étaient réfugiées dans la cave. Après les en avoir fait sortir, on les plaça au milieu d'un groupe de médecins, d'infirmiers et de soldats légèrement blessés et on se dirigea avec elles vers la porte du couvent. Déjà, un médecin français et un médecin belge prisonniers avaient, de la porte du couvent, adressé une allocution à la population pour l'exhorter au calme. Le tir diminua alors pour reprendre lorsque les soldats légèrement blessés, aidés des soldats appartenant à une colonne de munitions légères qui se trouvait près du couvent, pénétrèrent dans la rue du village pour visiter les maisons. Il dura jusque vers 11 heures. Pendant la nuit, dix maisons d'où l'on avait tiré furent incendiées. On constata le lendemain les traces de nombreux coups de feu sur la façade extérieure du couvent ; de plus, dans la maison située en face de l'entrée principale du couvent, où habitait un prêtre, on trouva quarante caisses de dynamite et trente caisses de cartouches. Le curé, resté deux jours sous la surveillance de la colonne de munitions légères, fut ensuite remis en liberté.

En réalité, la population civile n'est pas intervenue. C'est ce qui résulte de la déposition suivante de M. Ernest Claes (1) :

Le 24 août, dans la matinée, une voiture-ambulance allemande me transporta des tranchées devant Bonnine au couvent des Sœurs de la Providence, organisé en lazaret de campagne. J'avais reçu une balle dans le côté droit, une dans le dos et deux dans l'épaule gauche. On emmena par la même voiture le sous-lieutenant G. Mathieu, qui commandait mon peloton.

J'étais étendu depuis quelques minutes dans une des salles sur de la paille, à côté de Victor Stroobants, de Louvain — également de ma compagnie — quand un sous-officier allemand, l'inspecteur de lazaret Carl Magersuppe (2), vint me demander si je ne pourrais l'assister comme interprète. Il avait entendu dire que je connaissais l'allemand.

Je fus placé sur une chaise dans le corridor, près de l'entrée. Chaque fois que les infirmiers allemands avaient quelque chose à demander aux sœurs, ils venaient me trouver.

---

(1) Voyez aussi, au sujet des faits qui se sont passés à Champion, le rapport du prêtre autrichien Aloïjs van den Bergh, p. 432, et la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur, 458.

(2) Son adresse : Carl Magersuppe, von Humboldtstrasse, 7, Cassel. Cette adresse m'a été donnée par lui-même.

Je fis la connaissance de nombreuses sœurs, de médecins allemands, entre autres du médecin principal, le Dr Bluhm, chef de l'ambulance (lazaret de campagne 2 du XIe corps d'armée). Les trois ou quatre docteurs étaient fort occupés. Continuellement on amena de nouveaux blessés, principalement des forts de Marchovelette et de Cognelée; la plupart portaient d'effroyables brûlures. Ils passaient tous par l'endroit où j'étais assis. Le commandant Duchâteau, du fort de Marchovelette, blessé à l'épaule gauche et à la jambe droite, de même que son lieutenant, grièvement brûlé aux mains et à la figure, se trouvaient là. Les Allemands parlaient du premier avec le plus grand éloge; on leur avait dit qu'il était resté héroïquement à son poste jusqu'à ce que tout le fort de Marchovelette fût détruit. J'ai fait également la connaissance du lieutenant Némery, médecin du fort de Marchovelette, et du lieutenant Janssen, médecin du fort de Cognelée. Aucun des deux n'était blessé.

Vers midi, je perdis tout à coup connaissance; sur ce, on pansa mes blessures et on me plaça sur une chaise dans la cour, devant une des fenêtres qui donnaient dans le corridor; à travers cette fenêtre ouverte, je traduisais ce qui m'était demandé.

Tous les corridors et les salles disponibles étaient remplis de blessés; le sol était gluant de sang — c'était une chaude journée du mois d'août — et de tous les coins retentissaient les hurlements et les plaintes des blessés.

La cuisine était juste à côté de moi; une véranda y donnait accès; j'entrai en conversation avec les sœurs qui y travaillaient.

Devant moi, je voyais le clocher de la chapelle; l'horloge s'était arrêtée à 2 heures. Je restais assis à cette place tout l'après-midi jusque vers le soir.

Le crépuscule commençait à tomber — je ne saurais préciser l'heure qu'il était — lorsque tout à coup cinq coups de fusil environ retentirent dans le grand jardin qui s'étend en pente de la colline où se trouve le couvent jusqu'à la grand'route d'Éghezée à Namur. Je les entendis très distinctement. Personne n'y prit garde, pas plus d'ailleurs que les soldats allemands qui se promenaient dans la cour. De nouveau une couple de coups de fusil retentirent dans le jardin, derrière la chapelle, et tout à coup quelqu'un cria : « Des francs-tireurs! »

Immédiatement, les soldats allemands rentrèrent précipitamment : la garde postée à l'entrée fut appelée au dehors (j'entendis distinctement l'ordre) et tous, officiers, soldats et infirmiers prirent place dans les corridors 9 et 3, près de l'entrée de la cour. Une fusillade de 2 minutes à peu près y succéda, toujours du côté du jardin. Un moment d'interruption, et elle reprit à nouveau pendant deux, trois minutes seulement, pour cesser alors complètement. Nous n'entendîmes cependant siffler aucune balle et nous ne vîmes personne. Au dessus du corridor 12, je vis des soldats allemands descendant à la hâte. C'est là que se trouvaient les chambres à coucher du personnel du lazaret de campagne (petites chambres des pensionnaires). Je me trouvais devant l'entrée de la cuisine, me demandant d'où pouvaient bien venir tout à coup ces francs-tireurs. A côté de moi se tenait un ecclésiastique, un des directeurs religieux du couvent, je crois. C'était un homme de quarante à cinquante ans. Les sœurs, qui avaient énormément de besogne à la cuisine à préparer le repas, s'étaient enfuies, effrayées.

Tout alla avec la rapidité de l'éclair.

Le couvent fut fouillé par un officier et deux soldats, précédés de deux sœurs munies d'une lanterne. On trouva dans les caves deux ou trois hommes, des femmes et des enfants du village qui s'étaient réfugiés au couvent et qui y avaient passé plusieurs jours.

A ce moment, les flammes des maisons et des fermes incendiées s'élevaient déjà bien haut au-dessus du couvent. Le feu doit avoir été communiqué dès le premier moment où l'on a tiré, sans donc que l'on sût en réalité ce qui se passait, sinon l'incendie n'aurait pris de telles proportions.

Pendant qu'on fouillait le couvent, je demandai au médecin principal Bluhm si je pouvais aller faire le tour du village avec quelques-uns de ses soldats, pour voir ce qui se passait, et pour engager la population au calme, dans le cas où il y aurait des troubles. Il acquiesca à ma demande et je me suis mis en route avec cinq soldats de garde. Un officier me dit à l'entrée du couvent : « Vous risquez de vous faire tuer, puisqu'ils ne vous reconnaîtront pas. » Nous nous rendîmes à gauche dans la direction de l'église. Au grand abreuvoir à côté du chemin, nous rencontrâmes un petit groupe de soldats qui sortaient du village :

— Qu'arrive-t-il au village?

— Rien, nous n'avons absolument rien vu. On enferme tous les civils dans l'église.

— Où ont-ils tiré ?

— Dans le couvent, là-bas, derrière le mur; dans le village, nulle part. Quelques-uns d'entre nous *ont alors tiré en l'air comme il nous a été ordonné* (1).

— Pourquoi les fermes ont-elles été incendiées alors ?

— *Der Befehl* (2) !

Tout ceci je l'appris par les questions et les réponses des soldats entre eux. Personne donc n'avait ni vu ni entendu quoi que ce fût de « francs-tireurs ». Nous restâmes encore quelques instants dans la lueur roussâtre d'une maison en flammes.

De retour au couvent, je dus faire connaître aux sœurs que toutes, sans exception, même celles qui, malades, étaient alitées, devaient se rendre à la chapelle. Ces pauvres créatures étaient presque folles de frayeur. On leur avait déjà dit qu'elles allaient être chassées et que le couvent serait incendié.

Elles étaient assises à gauche de la galerie, en proie à une folle terreur, en voyant à travers les fenêtres les flammes qui jaillissaient des maisons en feu et les étincelles qui s'élevaient; elles pensaient que le couvent brûlait déjà. Rassemblées autour de la Révérende mère supérieure elles me suppliaient : « Monsieur, demandez qu'on nous laisse partir. » Dans le couloir, devant les petites chambres à coucher, je vis une vieille religieuse assise dans un fauteuil et prête à être transportée.

Un sous-officier les fit rassembler; lui et moi, nous nous trouvâmes seuls dans la chapelle avec les sœurs. Les portes devaient rester fermées. Je vis clairement que l'Allemand s'amusait de la frayeur de ces femmes.

Je dus alors, phrase par phrase, traduire l'allocution qu'il leur fit :

« Les Allemands ne veulent pas faire du mal, mais les francs-tireurs les obligent à prendre des mesures sévères. Dans le couvent il y a eu des francs-tireurs qui ont tiré et plusieurs blessés ont été tués (3), et les Allemands auraient eu le droit de fusiller les sœurs. Mais j'ai parlé en votre faveur (un mensonge) et peut-être puis-je vous sauver la vie. Mais vous devez passer la nuit à la chapelle, et demain vous irez dire partout dans les environs qu'on ne peut pas tirer sur les Allemands. Le personnel de service doit passer la nuit dans la chapelle. Mais les religieuses doivent porter un brassard marqué d'une croix rouge. »

Cet homme jouait une abominable comédie. Il avait même fait éteindre presque toutes les lumières dans la chapelle, *es muss ein bischen schauderhaft aussehen* (4). Cet homme n'avait été chargé par personne de quoi que ce soit. Quand nous quittâmes la chapelle, il riait. Les sœurs obtinrent cependant, plus tard, l'autorisation d'aller se coucher.

Je retrouvai dans la cuisine Carl Magersuppe. Mes blessures s'étaient mises à saigner abondamment; je n'en pouvais plus; il m'aida d'abord à reprendre connaissance. Puis il me dit : « Savez-vous maintenant ce qu'a été toute cette *verdammte Schiesserei* (5) ? » La machine électrique avait dû donner tout à coup son maximum de rendement afin de pouvoir procurer de la lumière à tout le couvent. Le mécanicien du couvent était parti déjà depuis la veille pour Namur et n'était pas revenu. Un de leurs hommes (un chauffeur berlinois) avait travaillé à la machine. A un moment donné celle-ci avait fait quelques brefs « knak-knak-knak ». Des soldats qui circulaient dans le jardin pour y cueillir des fruits se sont probablement imaginé que c'étaient des coups de fusil et ont tiré au hasard. Eux-mêmes l'avaient raconté à Carl Magersuppe; de là tous les troubles. « Il n'est absolument pas question ici de francs-tireurs. » Et, en effet, à la tombée de la nuit, on avait craint d'être privé de lumière, ce qui eût été grave pareille nuit. La sœur qui enseigne les sciences naturelles avait été appelée à donner

---

(1) Je me rappelle très nettement ce dernier point, qui est très important.

(2) C'était l'ordre (Traduction).

(3) Personne, pas plus un Allemand qu'un autre, n'a été blessé ni tué dans le couvent. Le lendemain, j'ai vu, au couvent, quelques civils blessés : un homme ayant reçu une balle dans le bras, deux jeunes garçons, l'un blessé à l'épaule gauche, l'autre au genou; un petit enfant de deux ans environ, ayant reçu une balle dans la cuisse gauche. Mais je ne sais s'ils ont été blessés ce soir-là.

(4) Cela doit avoir un petit air lugubre (Traduction).

(5) Maudite fusillade (Traduction).

son avis. Le chauffeur qui y avait fait fonctionner les machines est venu ensuite auprès de nous à la cuisine et a fait le récit détaillé de ce qui s'était passé.

Cette nuit, Carl Magersuppe et moi nous dormîmes à côté de l'escalier qui conduit aux chambres à coucher des sœurs (1).

Le jour suivant, tout fut calme. Plus un mot ne fut prononcé au sujet des francs-tireurs. Dans la matinée j'ai été au village, jusqu'à l'église. Grâce à un petit mensonge, les sentinelles m'ont laissé passer comme interprète. On m'avait dit que quelques prisonniers de guerre appartenant à ma compagnie étaient encore là avec le commandant Rousseau, et à la cuisine j'avais même reçu quelque nourriture pour le commandant. Mais les prisonniers de guerre avaient déjà été transportés. Je vis les maisons vidées par l'incendie. Plus une âme dans le village, si ce n'est un vieillard atteint d'aliénation mentale, qui, seul, était assis sur le seuil de la porte d'une maison. A ses pieds gisait un chien mort. Tous les villageois étaient enfermés dans l'église. Exactement au moment où j'y arrivai, un chariot remontait le cimetière et allait porter aux villageois de la nourriture : des pommes et des poires vertes, provenant des vergers voisins. Je vis un ecclésiastique, le curé je pense, debout au milieu d'eux.

Le même jour (ou le jour suivant), j'ai été visiter avec Carl Magersuppe *toutes* les pièces, même les water-closets, qui donnaient sur le jardin ou sur les rues. Nulle part on n'a trouvé de trace de balles, si ce n'est d'un côté du jardin où les vitres étaient brisées et où nous avons trouvé quelques éclats d'un shrapnell qui était tombé dans le jardin du couvent lors du premier bombardement et qui avait renversé un arbre d'une allée de tilleuls que le feuillage recouvrait entièrement.

Le Dr Janssen et le Dr Némery sont partis quelques jours après pour Namur.

J'étais tombé gravement malade, et je fus traité par le Dr Köhler, professeur de chirurgie à Cobourg. Plus d'une fois il conversa avec moi et, parlant de « francs-tireurs » et de ce qui était arrivé à Champion même, il me dit : « Il est possible qu'il y ait eu erreur dans ce cas-ci, mais dans d'autres localités il a été clairement établi que des civils ont tiré. »

Comme témoins de ce qui précède, je puis citer toutes les personnes nommées dans ma déposition.

J'ai noté soigneusement dans mon journal les événements dans tous leurs détails, de même que les noms de toutes les personnes. Mais ce journal m'a été enlevé à l'hôpital de Gotha, par le feldwebel Roth (caserne II).

J'affirme sous la foi du serment que tout ce que j'ai écrit ci-dessus est la vérité.

(s) Dr Ernest Claes.

## Charleroi.

Sur le territoire de la ville de Charleroi, 160 maisons ont été incendiées, rue du Grand-Central, route de Mons et boulevard Audent, qui constituent les plus belles artères de la ville.

L'incendie a été systématiquement organisé sous les ordres d'officiers allemands.

Des habitants de la ville et, parmi eux, les Drs Coton et de Ponthière, ce dernier porteur du brassard de la Croix-Rouge, ont été emmenés par les troupes et contraints de marcher devant elles.

Une quarantaine d'habitants périrent. Certains furent brûlés vifs dans leurs maisons ou asphyxiés dans les caves où ils s'étaient réfugiés. D'autres ont été abattus à coups de feu au moment où ils cherchaient à s'enfuir de leurs maisons en flammes.

Le *Livre Blanc* ne fait aucune allusion à ces sévices de l'armée allemande.

Il contient seulement une déposition d'un soldat de la Landwehr, Alwin

---

(1) Avant de partir de Champion, j'ai remis à Carl Magersuppe une lettre de remerciements pour tout ce qu'il avait fait pour les blessés belges et français. Cette lettre avait été signée par le commandant Duchâteau, le lieutenant Mathieu, le Dr Stroobants, Pierre De Meyer, le médecin de Champion (civil), un sous-officier français et moi.

Chaton, du 78e régiment d'infanterie de réserve, qui prétend avoir vu, au cours du combat très vif qui eut lieu dans les rues de Charleroi entre les armées françaises et allemandes, trois civils entourant un dragon allemand étendu par terre et se débattant encore avec les jambes; l'un des civils avait en mains un long poignard ensanglanté. Les yeux du dragon étaient crevés. Le corps du dragon répandait une épaisse fumée; il avait sans doute été aspergé d'un liquide enflammé (*Anlage 63*).

C'est là tout ce que les rédacteurs du *Livre Blanc* trouvent pour tenter de justifier les destructions et les massacres commis par les armées allemandes dans la ville de Charleroi. Ils ne paraissent pas s'être rendu compte que l'invraisemblance même du récit du soldat Chaton eût dû faire écarter son témoignage. Comment peut-on admettre qu'au moment où la bataille faisait rage dans les rues principales, des civils auraient pu, à proximité (à 50 ou 60 pas), dans une rue latérale, accomplir, sans souci du danger, leur horrible besogne? Cette déclaration, qui n'est d'ailleurs confirmée par aucun autre témoignage, n'est évidemment que le produit de l'imagination maladive de son auteur. Celui-ci n'affirme-t-il pas, dans une dernière phrase, et sans donner à ce sujet aucune précision, avoir vu, dans la suite, encore d'autres cadavres en feu et qui avaient certainement été brûlés avec intention, étant donné que, dans leur proximité, il ne se trouvait pas de foyer d'incendie? Chaton a donc aperçu beaucoup d'autodafés de ce genre, alors que des milliers de soldats et d'officiers allemands n'en ont pas vu un seul!

### Deynze.

La Commission belge d'Enquête n'a recueilli aucun renseignement au sujet de destructions ou de meurtres commis par les troupes allemandes à Deynze.

Le *Livre Blanc* allemand contient une déposition d'un réserviste, Gottfried Hilberath, de la 12e compagnie du 236e régiment d'infanterie de réserve qui, transféré à l'hôpital de Werne (Allemagne), le 31 octobre 1914, déclare que se trouvant, le 25 du même mois, employé à creuser des tranchées dans les environs de Deynze, il acheta, de même que plusieurs de ses camarades, du sucre dans un magasin de cette ville. Il l'a mélangé au café dont il avait rempli sa gourde. Le lendemain, après avoir absorbé ce café, il perdit connaissance. Il fut transporté à l'ambulance de Westroosebeke où il apprit que les autres soldats étaient aussi empoisonnés et que quelques-uns d'entre eux étaient morts. Il ignore ce qu'il est advenu du négociant qui lui avait vendu le sucre (*Anlage 50*).

La publication d'un témoignage aussi imprécis et aussi fantaisiste est caractéristique de l'esprit qui a présidé à la rédaction du *Livre Blanc*. Elle laisse voir avec quelle légèreté les accusations les plus tendancieuses et les moins établies ont été acceptées par le Gouvernement allemand. Il est à peine besoin de faire observer que si la moindre apparence de tentative d'empoisonnement avait existé, les autorités militaires allemandes n'auraient pas, étant donnée la gravité des faits, manqué de procéder à une enquête sérieuse, et qu'au lieu de la déclaration d'un soldat, le Gouvernement aurait produit les attestations des médecins ayant soigné les malades et fait connaître le résultat de l'analyse du sucre empoisonné. Il est à remarquer que la déposition de Hilberath est la *seule* du *Livre Blanc* qui contienne la déclaration *directe* d'une victime des soi-disant « atrocités belges ».

### Gougnies.

La commune de Gougnies (683 habitants), située à l'extrémité est de la province du Hainaut, a été saccagée le 23 août 1914, au moment où se livrait la bataille de la Sambre.

Aucun combat n'eut lieu à Gougnies. Les premiers passages de troupes s'étaient effectués tranquillement. Le dimanche 23 août vers le soir, prétendant que la population civile avait tiré sur leurs troupes, les Allemands mirent le feu à différents points du village. Dix-sept maisons furent incendiées, notamment une habitation dans laquelle M. Piret, conseiller provincial du Hainaut, avait établi une ambulance. Dix soldats français, soignés dans cette ambulance, y furent brûlés vifs.

M. Piret, malgré son grand âge, fut emmené et fusillé le surlendemain à Le Roux. Deux autres habitants de Gougnies, M. Thiry, âgé de quatre-vingt-trois ans, et M. Grégoire, âgé de cinquante-six ans, furent aussi fusillés.

Que dit le *Livre Blanc* au sujet de cette localité? La propriétaire du château de Gougnies aurait déclaré à des officiers de santé et à des employés d'ambulance allemands que le conseiller provincial, Adelin Piret, avait fait distribuer aux habitants les armes remises à la maison communale. Du village on aurait tiré sur des colonnes en marche, assure encore le Dr Esche, auteur du rapport inséré à l'*Anlage 33*.

Ce serait donc là l'explication du sac de Gougnies, de l'incendie de l'ambulance, du meurtre de M. Piret et de deux de ses concitoyens!

Et cependant, il ne peut y avoir de doute qu'une partie, tout au moins, de cette explication ne soit tout à fait fantaisiste. Le château de Gougnies appartenait à M. Piret. La dame que le *Livre Blanc* appelle la « propriétaire du château » ne peut être qu'une personne de la famille de M. Piret. Il saute aux yeux que le sens des paroles qu'on lui attribue a été mal interprété si l'on songe qu'il s'agissait d'armes *déposées* par les habitants *eux-mêmes* à la maison communale ! Les paroles de la « propriétaire du château » ne sont d'ailleurs pas reproduites dans le *Livre Blanc ;* celui-ci se borne à les rapporter indirectement. Cette façon d'invoquer les témoignages belges est, on le sait, systématique dans le *Livre Blanc* (Voir Ire partie, chapitre III, p. 95). La « propriétaire du château » n'a évidemment pu que signaler, à la décharge de M. Piret que celui-ci avait ordonné le dépôt des armes à la maison communale.

### Gouvy (1).

La Commission belge d'Enquête n'a pas eu connaissance de sévices qui auraient été commis à Gouvy, localité où se trouve la gare-frontière belge sur la ligne de Liége à Luxembourg.

Un rapport de l'État-major de la 64e brigade d'infanterie constate que la brigade a été accueillie aimablement par les habitants de Gouvy lors de son arrivée dans la commune, le 5 août 1914. Toutefois, une perquisition faite dans le bâtiment de la gare fit découvrir dans un réduit des caisses d'armes contenant environ 300 revolvers Browning et 50 kilos de dynamite. Interpellé au sujet de la présence d'armes et de munitions, le chef de gare avait cependant déclaré qu'il n'y avait à la gare ni armes ni explosifs. Aussi fut-il arrêté (*Anlage 13*).

---

(1) Voir aussi la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur, appendice, document IX, p. 457.

On ne voit pas quelle relation ces faits peuvent avoir avec la prétendue guerre de francs-tireurs. Le rapport de la 64e brigade ne fait allusion à aucun acte d'hostilité pouvant être imputé à la population. Qu'y a-t-il d'anormal dans le fait du dépôt, dans le magasin d'une gare de dédouanement, d'armes et de munitions? Qu'y aurait-il même eu d'extraordinaire à ce que, soucieux de ne point en révéler l'existence à l'ennemi, le chef de gare eût, au lendemain de la déclaration de la guerre, affirmé qu'il n'y avait pas dans le magasin de marchandises de ce genre en souffrance?

Il résulte au surplus de renseignements reçus par le Ministre des Chemins de fer qu'au mois d'août 1914 des travaux d'agrandissement étaient effectués à la gare de Gouvy. Pour élargir la voie, on se servait d'explosifs dont la garde était confiée à un chef piqueur de Vielsalm. Celui-ci avait déposé dans une des dépendances de la gare une certaine quantité de tonite. Quant aux armes, elles étaient renfermées dans deux caisses et constituaient des envois faits par une maison de Liége à destination de la Suisse. Arrivées à Gouvy, le 3 août, ces caisses ne purent être expédiées à raison de l'interruption du trafic avec le Grand-Duché de Luxembourg. Les colis sont restés en souffrance à Gouvy et ont été mis en dépôt, par les soins du préposé, dans le hangar aux marchandises où ils se trouvaient avec beaucoup d'autres colis. Le chef de gare, qui ne s'occupait ni des travaux d'agrandissement confiés au service technique, ni de la manutention des colis, pouvait même parfaitement ignorer l'existence d'explosifs et d'armes dans les bâtiments dépendant de la station.

### Herve (1).

La ville de Herve (4.682 habitants) a été mise à sac.

Le 4 août 1914, vers 4 heures de l'après-midi, un automobile contenant des officiers allemands pénétra dans la ville. Les nommés Dechêne, Dieudonné et Styne, Gustave, se trouvaient sur le pont Malakoff; ils se disposaient à rentrer chez eux. Les occupants de l'automobile les hélèrent. Sans leur laisser le temps de répondre, ils les abattirent à coups de feu. Dechêne fut tué, Styne, grièvement blessé.

Peu après les troupes entrèrent à Herve. Des otages furent pris le lendemain. Divers incidents graves se produisirent les jours suivants. Mais ce ne fut que le samedi, 8 août, qu'eut lieu la destruction d'une grande partie de la ville.

Ce jour-là, vers 10 heures du matin, de nouvelles troupes venant d'Allemagne pénétrèrent dans la ville en tirant dans tous les sens; elles mirent le feu à la gare et à la maison de Mme Christophe. Mme Christophe et sa fille furent asphyxiées dans leur cave. Mme Hendrickx, voyant le feu gagner sa maison, se précipita dans la rue, un crucifix à la main; elle fut tuée à coups de fusil.

Les tueries, l'incendie et le pillage durèrent plusieurs jours. Une quarantaine de personnes ont été assassinées. Plusieurs femmes se trouvent parmi les victimes, notamment : Mme Christophe-Diet, âgée de quarante-sept ans; Mlle Christophe, âgée de vingt ans; Mme Hendrickx, âgée de quarante ans; Mme Grailet, âgée de cinquante ans; Mlle Lecloux, âgée de cinquante et un ans.

La ville a été pillée de fond en comble. Environ trois cents maisons ont été incendiées (2).

---

(1) Voir aussi la lettre de Mgr Rutten, Évêque de Liége, appendice, document IX, p. 485.

(2) Voir le 17e rapport de la Commission belge d'Enquête. La liste nominative de quarante-quatre victimes qui a été dressée n'est sans doute pas complète. Il y a de nombreux disparus, mais beaucoup d'habitants ont quitté la Belgique; d'autres ont été emmenés en Allemagne. Ce n'est qu'avec peine qu'on a pu établir les décès.

Le *Livre Blanc* ne fait pas mention de ces assassinats, de ces incendies, de ces pillages. Il reproduit quelques dépositions de soldats dont aucune ne fait allusion aux agissements des troupes allemandes à Herve, mais qui relatent des actes d'hostilité ou de cruauté dont des soldats auraient été victimes dans la région.

Le caporal Funke, du 2e régiment hanovrien de dragons n° 16, rapporte qu'à Herve des soldats du régiment d'artillerie de campagne de Magdebourg lui ont fait remarquer que le cadavre d'un hussard gisait près d'une meule de paille. Il alla voir et constata que le hussard avait les oreilles et le nez coupés et que son visage était entièrement déchiqueté (*Anlage 57*). Cette déposition est la seule qui ait pour objet des faits qui se seraient produits à Herve même. D'autres témoignages rapportent des événements qui se seraient passés dans des villages des environs de Herve que les témoins ne peuvent d'ailleurs nommer.

Le réserviste Voigt, du 165e régiment d'infanterie, déclare que, le 6 août, il surprit, avec sept de ses camarades, dans un village situé immédiatement après Herve, cinq soldats belges qui se rendirent. Les soldats avaient avec eux deux hussards allemands qu'ils avaient faits prisonniers. Un de ces hussards montra à Voigt le cadavre d'un troisième hussard pendu à un arbre, le nez et les oreilles coupés. Les hussards affirmèrent que les soldats belges étaient les auteurs de ce meurtre et de ces mutilations; ils ajoutèrent que sans l'arrivée de Voigt et de ses compagnons, ils auraient subi le même sort. Voigt continue sa déposition en disant que, rejoignant leur compagnie, ses compagnons et lui furent assaillis dans le village, dont il ne connaît d'ailleurs pas le nom, par des coups de feu partant des soupiraux et des fenêtres des maisons; ce village était situé, dans la direction de Liége, entre Herve et un grand charbonnage. Le jour précédent, ajoute-t-il, sa compagnie livra un combat d'avant-garde à droite de Herve. Un volontaire d'un an, blessé, resta sur le terrain du combat. Le lendemain, repassant par là, Voigt vit le cadavre du volontaire près de la haie d'un jardin. Ses yeux avaient été crevés. Le 7 août, marchant vers Liége, il vit le cadavre d'un fantassin allemand dont les parties sexuelles étaient entièrement enlevées et qui n'avait aucune blessure causée par une arme à feu (*Anlage 55*).

Le réserviste Marks, du même régiment, déclare avoir, lui aussi, vu, dans un village près de Herve, le volontaire d'un an aux yeux crevés. « Nous étions convaincus, dit-il, de la culpabilité des habitants du village. » Lorsque, le lendemain, les troupes traversèrent de nouveau le village, elles furent assaillies par des coups de feu partant des soupiraux et des fenêtres. Ordre fut donné de désarmer les habitants et de les faire prisonniers. Comme la fusillade ne cessait pas, six paysans belges coupables furent fusillés (*Anlage 55*).

Le réserviste Hartmann, du même régiment, a également vu le volontaire d'un an dont les yeux étaient crevés. Il ajoute que son chef de compagnie, le capitaine Burkholz, donna l'ordre à ses hommes de visiter les maisons. Dans la maison située auprès de la haie où gisait le volontaire, on trouva un homme d'âge moyen qui était au lit et qui faisait semblant de dormir. L'homme fut conduit auprès des officiers qui l'interrogèrent. Il fut ensuite fusillé. Pendant la marche vers Liége, le témoin a vu encore le cadavre d'un fantassin allemand qui avait été placé la tête en bas, jusqu'à mi-corps dans un trou d'eau bourbeuse (*ein morastiges Wasserloch*) (*Anlage 55*).

Paul Blankenburg, soldat de la 7e compagnie du même 165e régiment d'infanterie, affirme que, dans un village situé à l'ouest de Herve et des maisons duquel des coups de feu furent subitement tirés sur les colonnes en marche, se trouvaient des

blessés allemands parmi lesquels il a reconnu des hommes du bataillon de chasseurs n° 4. Des fillettes de huit à dix ans se trouvaient auprès des blessés; elles avaient en mains des instruments tranchants, qui n'étaient ni des couteaux ni des ciseaux. Elles maniaient ces instruments près des blessés auxquels le lobe et les parties supérieures des oreilles venaient d'être coupés. Un blessé lui aurait déclaré qu'il avait été mutilé de cette façon par les fillettes. Blankenburg dépose, en outre, que, plus loin, au cours de la route, un infirmier qui soignait un blessé dans la cour d'une école fut tué par un coup de feu tiré du bâtiment de l'école par des habitants (*Anlage 56*).

Le réserviste Baldeweg, de la 11e compagnie du 35e régiment d'infanterie, assure qu'il a vu, vers le 8 août, dans un village des environs de Verviers, des chevaux dont la langue était coupée. Ces chevaux se trouvaient à l'écurie. Baldeweg pense qu'ils ont été mutilés par des civils. Le même témoin déclare encore avoir vu dans une localité attenante à Herve un hussard lié à un arbre par les mains et les pieds et embroché en outre, sur celui-ci, au moyen de deux forts clous enfoncés dans les yeux. Il dit enfin avoir vu devant une ferme, dans la même localité, un soldat d'infanterie auquel on avait crevé les yeux, coupé les oreilles, le nez et les doigts et ouvert le ventre dont les entrailles sortaient; en outre, sa poitrine était complètement déchiquetée par des coups donnés à l'aide d'un instrument pointu (*Anlage 58*) ([1]).

Les faits relatés dans ces dépositions ont-ils quelque rapport avec le sac de Herve? On serait porté à répondre négativement puisque, d'après les témoins, ils se seraient passés, pour la plupart, en dehors du territoire de la ville. Mais on ne trouve dans le *Livre Blanc* aucune déclaration qui tente d'expliquer autrement le sac de la commune et le meurtre de plus de quarante de ses habitants. Force est donc de penser que c'est à la suite d'allégations de cette nature que ces assassinats et ces dévastations ont été commis.

Or il faut remarquer d'abord que la plupart de ces affirmations manquent complètement de précision, surtout celles relatives aux coups de feu : les témoins sont incapables de déterminer avec exactitude les localités où les faits ont eu lieu. Cependant ils déclarent tous qu'ils se sont produits les 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 août, c'est-à-dire à un moment où les troupes allemandes devaient s'attendre à être assaillies par des détachements et des patrouilles belges appuyant leur défense sur les villages de la région. Les témoignages recueillis par la Commission belge d'Enquête attestent unanimement que la population civile n'a participé en rien à cette action militaire.

Au surplus, on est en droit de se demander quelle créance méritent les affirmations des soldats Voigt, Blankenburg et Baldeweg ([1]), interrogés environ trois mois après les faits qu'ils relatent, lorsqu'on se rend compte de l'état d'esprit dans lequel ces hommes devaient se trouver. Les fables absurdes qu'ils rapportent au sujet d'actes de cruauté qu'ils imputent à la population belge ne sont que trop significatives : ou bien ces hommes sont des imposteurs, ou bien leur état d'esprit morbide et l'obsession de la crainte des « francs-tireurs » les ont amenés à prendre pour des réalités des faits purement imaginaires.

Il est surprenant de trouver de pareils récits dans une publication officielle. L'absence de tout procès-verbal constatant l'exactitude de faits qui ne pouvaient, s'ils étaient réels, rester ignorés des officiers et des médecins aurait cependant dû déterminer le Gouvernement allemand à écarter *a priori* des dépositions aussi inso-

---

(1) Voir première partie (p. 67).

lites. Ce sont sans nul doute des récits de ce genre qui ont provoqué, au début de la guerre, les accusations calomnieuses qui ont été répandues en Allemagne contre la population belge et dont l'Empereur Guillaume, dans son télégramme au Président Wilson, n'a pas hésité à se faire l'écho.

Le témoignage du soldat allemand Kurasinski, fait prisonnier, permet, au surplus, de se rendre compte de la manière dont les armées allemandes se sont comportées dans la région de Herve, dès leur entrée en Belgique. Kurasinski, soldat au 20e régiment d'infanterie, 7e compagnie, a été entendu sous serment par le lieutenant français Loustalot, substitut du rapporteur près le conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, assisté par le sergent Laborderie, commis-greffier, et par le caporal Lafourcade, interprète (Voir p. 238et 245). Il a fait la déposition suivante :

C'est le 3 août qu'avec le 20e régiment d'infanterie auquel j'appartiens, nous avons quitté Aix-la-Chapelle pour la Belgique (1). A peine avions-nous franchi la frontière que nous trouvâmes des barricades faites de voitures, de tonneaux, etc. Dès le premier village belge (Soiron) où nous passâmes la nuit, on nous signala que des civils auraient tiré du haut du clocher sur les troupes. Nous reçûmes l'ordre de tirer, mais comme le 35e régiment d'infanterie allemande était posté à l'autre extrémité du village, notre régiment tira sur lui croyant que c'était l'ennemi ; de part et d'autre, nous eûmes de la sorte des soldats blessés par nos propres armes. Sitôt la méprise dissipée, la colonne se mit en marche dans la direction de Liége. (Ceci se passait, autant que je puis préciser, le 5 août.) Le 20e régiment, dont je fais partie, était un des premiers, mais jusqu'à Verviers et dans cette localité même, il ne se passa rien de particulier. Mais nous parvînmes ensuite au village de Forêt, où étaient entassés des sacs de soldats belges. Nous trouvâmes à cet endroit des prisonniers (un prêtre et cinq civils, dont un jeune homme de dix-sept ans). Le pillage commença ; le 20e régiment se met à piller tout ce qu'il trouve, mais des obus sont lancés sur nous (cinq ou six environ). Comme il nous est dit que des civils ont tiré, l'ordre est donné aux soldats de faire feu à l'avenir en pareil cas sur les habitants. Nous continuons notre route et nous arrivons au village suivant où il y avait une école. Les portes des maisons sont aussitôt enfoncées à coups de crosse ; on pille tout ; on réunit en tas les rideaux et toutes les matières combustibles et on y met le feu ; toutes les maisons sont brûlées. C'est sur ces entrefaites que les prisonniers civils dont je vous ai parlé plus haut, sont fusillés, à l'exception du curé ; j'en puis d'autant moins douter que j'ai vu de mes propres yeux les cinq cadavres. Un peu plus loin, sous prétexte que des civils auraient tiré depuis (*sic*) une maison (et pour ma part j'ignore si c'étaient des soldats ou des civils qui avaient tiré) on donna l'ordre de brûler cette maison. Une femme qui était couchée fut tirée de son lit, jetée dans les flammes et brûlée vive.

Nous repartons encore et nous marchons toute la nuit. Le lendemain nous rencontrons un nouveau village. Nous entendons ici encore des coups de feu qui retentissent, venant des maisons situées à l'autre extrémité du village. Mais la même méprise qu'à Soiron se reproduit : les soldats du 20e tirent une seconde fois sur leurs camarades du 35e qu'ils ne savaient pas être postés dans cette partie de la localité. Environ dix morts et vingt blessés restent sur le carreau. Mais les officiers, ne voulant pas qu'il fût dit que cette confusion avait été commise, s'empressèrent de prétendre que des civils auraient réellement tiré et donnèrent l'ordre de tout tuer. On exécuta cet ordre et ce fut alors une boucherie épouvantable. Je dois dire cependant qu'on ne tua que les hommes, mais on brûla toutes les maisons. On entrait dans les maisons où il restait quelques provisions ; on faisait la cuisine et on se livrait au pillage. Mais voici que quelques obus se mettent encore à pleuvoir ; le bataillon se trouve séparé du reste du régiment. De honte, un lieutenant de réserve de la 8e compagnie se suicide, croyant qu'il faut battre en retraite et l'on revient vers Verviers. Toutefois on laisse un détachement de 16 hommes, dont je fais partie, pour occuper un pont. A cet endroit,

---

(1) C'est au début de la journée du 4 août 1914 que les premières troupes allemandes ont pénétré en Belgique (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

nous rencontrons un individu qui se fait connaître à nous pour un espion allemand, parlant l'allemand, le français, et j'ai même pu me convaincre, car je lui ai parlé, qu'il connaît un peu le polonais et le russe. Il nous montre un papier signé du Gouvernement allemand, paraissant être un passeport. Après cet incident, notre groupe croise cinq voitures dont le convoi est commandé par le vicefeldwebel Schuboth; il croise ensuite des musiciens du 20ᵉ; tout le monde se dirige sur Eupen, puis bifurque sur Herve : en route tout est brûlé. A Herve de même, où tout est brûlé sauf un couvent : partout des cadavres carbonisés en un seul tas (il y en a une centaine, tous des civils, parmi lesquels des enfants). Je n'ai vu dans le village que trois personnes vivantes, un vieillard, une sœur de charité et une jeune fille. Jusqu'à Liége où nous nous rendons ensuite, rien à signaler, sauf quelques maisons brûlées. Quand nous arrivons à Liége, la ville est déjà prise. En arrivant, on me raconte qu'un wagon plein de vin a été pillé et on m'apporte du vin pour m'en faire boire. Liége ne paraît point avoir été pillé, mais aux alentours j'ai aperçu une très belle villa pillée, les tapis enlevés, etc. Nous repartons encore. Entre Liége et Louvain presque tout est brûlé et ce qui ne l'est pas a été complètement pillé; d'innombrables bouteilles jonchent la route et les bords. Cependant tandis que les villages semblent tous pillés et incendiés, les grandes villes n'ont pas souffert. En route, le lieutenant Mayer (de la 7ᵉ compagnie) donna l'ordre de ne faire aucun prisonnier tant qu'on sera en Belgique et de tuer tous les soldats qu'on trouvera.

A Looz, je remarque une affiche, écrite en trois langues, qui porte : « Celui qui tirera sera fusillé et les maisons seront brûlées. »

Entre Louvain et Liége, dans les villages, les meubles sont dehors, pêle-mêle, au milieu d'innombrables bouteilles.

Après avoir traversé Tervueren et dans le bois de Tervueren, aux abords de Bruxelles, nous trouvons le musée du Congo, sur la porte duquel est une affiche avec « Défense d'entrer », portant la signature d'un général allemand. Un civil montrant l'affiche aux soldats les empêcha d'y pénétrer.

Après avoir longtemps marché, nous parvenons à une vaste caserne de cavalerie située à l'une des extrémités de Bruxelles. On s'installe sur des matelas pour y passer la nuit, mais entre temps on y a découvert les immenses caves remplies de vin et de provisions. Les hommes se grisent complètement; on pille tout, les magasins de cuir notamment, et chacun emporte son butin. Le lendemain il est vrai, par acquit de conscience, le feldwebel est venu demander le nombre de bouteilles qui auraient été bues. Après quelques allées et venues sans intérêt, je repars avec mon régiment pour Mons, par de petits chemins; les routes ont été dépavées et les maisons sont en partie pillées et brûlées. A Mons, on nous apprend que les Anglais sont là et nous passons la nuit sur une hauteur voisine. Puis l'artillerie et les mitrailleuses anglaises commencent à tirer; le combat dure une heure; j'ai mon fusil brisé. Les Anglais sont contraints de se replier, mais nos pertes sont lourdes. Nous entrons à Jemappes : pillage! Du reste, il n'y a plus personne. Un de mes camarades prend une montre. Plus loin, nous apercevons 200 Anglais environ prisonniers dans une fabrique. Enfin, le 25 août, la frontière française est franchie, mais à partir de ce moment les atrocités ont été moindres.

En résumé, en Belgique, j'ai vu énormément de civils tués, rien que des hommes (sauf les femmes et les enfants dont j'ai parlé plus haut). Dans les villages, les trois quarts des maisons étaient brûlées et le reste pillé; par contre, sauf à Herve, tout était à peu près indemne dans les villes. Aussi bien en Belgique qu'en France, dans les villages, les meubles étaient mis dehors, et partout des bouteilles vides. Sur les portes, des inscriptions à la craie (sur quelques-unes du moins) *Gute Leute — Bitte schonen* (bonnes gens, à épargner), puis, au-dessous, le numéro du régiment et de la compagnie. Moi-même, j'ai été chargé d'écrire : 7ᵉ compagnie, 20ᵉ régiment. Entre Bruxelles et Mons, les meules de foin et une partie des maisons inhabitées ont été brûlées.

Lecture faite, le témoin déclare ses réponses fidèlement transcrites, contenir la vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

R. Laborderie, Paul Lafourcade, Loustalot, A. Kurasinski.

### Hougaerde.

Quatre habitants ont été tués; 50 maisons ont été brûlées, 100 maisons ont été pillées.

Le capitaine Caspari, de la 3e compagnie du 75e régiment d'infanterie, rapporte qu'aux approches de Hougaerde un homme en habits religieux vint à sa rencontre, lui déclarant qu'il n'y avait plus de troupes belges dans le village et que les habitants étaient pacifiques. Il rencontra néanmoins, à un coude que forme la rue, une barricade et fut aussitôt assailli de tous côtés par une fusillade nourrie à laquelle participèrent des civils. Il prétend, en effet, avoir vu ensuite des civils s'enfuir à travers des jardins, des armes à la main; plusieurs de ses soldats auraient été blessés par des plombs (*Anlage 47*).

Ici encore, le commandant allemand fut victime de cette sorte d'hallucination qui faisait voir aux envahisseurs, partout où ils tombaient dans une embuscade, le fait de « francs-tireurs ». Caspari se conduisit, en tout cas, en admettant même que des habitants aient pris part au combat, comme si la lutte avait été soutenue, en ordre principal, contre des civils. Aucune mention n'est même faite, dans le récit de l'officier, de la présence à Hougaerde de troupes belges; il faut lire le texte très attentivement pour se rendre compte que Caspari ne nie pas avoir eu affaire également à des militaires ennemis.

La vérité est que le pont de la Gette, au village d'Hougaerde, était, le 18 août 1914, dans la matinée, défendu par un poste de la 4e compagnie du 2e bataillon du 3e régiment de chasseurs à pied, commandé par le sergent volontaire Dominique de Neef.

Ce poste s'était établi dans le village où il avait élevé une barricade; les hommes étaient embusqués en partie derrière la barricade et en partie dans les maisons.

Quand la 3e compagnie du 75e régiment allemand s'avança dans le village, elle força le curé d'Autgaerden à marcher devant elle (voir le 15e rapport de la Commission belge d'Enquête), dans la pensée que s'il y avait des troupes belges, elles ne tireraient pas [1]. Mais, au tournant d'une rue, les Allemands se trouvèrent tout à coup, à 30 ou 40 mètres de la barricade; le feu fut ouvert par les Belges. Le curé d'Autgaerden, atteint d'une balle, fut tué.

Les habitants qui s'étaient réfugiés dans leurs caves prirent la fuite quand ils virent que les troupes belges se retiraient; ces habitants paisibles en fuite, le commandant les a pris pour des « francs-tireurs ». La partie du village où les troupes belges avaient organisé leur défense fut incendiée après la retraite des soldats belges et, par conséquent, sans nécessité militaire.

### Lessines (Lessen).

Willi Kandt, âgé de trente et un ans, volontaire à la 2e compagnie du 201e régiment d'infanterie de réserve, rapporte (*Anlage 49*) que, pendant sa marche vers Lessines, son régiment essuya des coups de feu tirés de deux fermes qui furent incendiées. Dans la soirée du 20 octobre 1914, les dernières compagnies du même

(1) Le capitaine Caspari dit à ce propos : « Ma prière de nous conduire à travers Hougaerde ne plut visiblement pas à l'homme (en habits religieux), cependant il y donna suite. »

régiment furent, pendant leur passage à travers Lessines, assaillies de tous côtés par des coups de feu tirés des maisons et de la tour de l'église. Quatre hommes furent blessés. L'artillerie reçut l'ordre de tirer sur la tour et l'église prit feu. Un sous-officier et huit hommes qui perquisitionnaient dans la tour trouvèrent vraisemblablement la mort dans les flammes. Le même jour un civil avait été fusillé parce qu'il avait des cartouches dans sa poche. Le lendemain, des coups de feu furent encore tirés d'une ferme dans laquelle on ne trouva personne et qui fut immédiatement incendiée. Un cadavre de « franc-tireur » fut néanmoins découvert dans les ruines. Comme les troupes ennemies avaient quitté la localité, les coups de feu n'ont pu être tirés que par des civils.

Cette déposition, si précise par exception, est tout à fait inexacte. Les faits qu'elle rapporte sont imaginés, semble-t-il, par le témoin. Depuis le début de la guerre jusqu'au 4 juin 1915, rien d'anormal ne s'est passé à Lessines. Non seulement il n'y eut dans cette ville aucun acte d'hostilité, mais, contrairement à ce qui s'est produit dans tant d'autres localités, aucun acte de violence n'y a été commis par les troupes allemandes. C'est ce que constate la déposition suivante de M. G. Delaunoit :

« L'an dix-neuf cent quinze, le 27 juillet, s'est présenté devant nous, Chevalier Ernst de Bunswijck, secrétaire de la Commission d'Enquête :

M. Georges-Henri Delaunoit, sous-chef de gare à Lessines, âgé de vingt-cinq ans, lequel nous a fait la déclaration suivante :

Les seuls passages importants de troupes allemandes à Lessines ont eu lieu entre le 23 août et le commencement du mois de septembre. Ces troupes venaient de la direction de Bas-Silly et Ghislenghien et se dirigeaient sur Frasnes-lez-Buissenal, ou de la direction de Grammont pour se diriger vers Renaix.

Nous n'avons constaté à Lessines aucun acte d'hostilité de la part des habitants et aucun acte de violence de la part des troupes allemandes à l'égard de la population civile.

Depuis l'époque du passage des troupes, une garnison d'environ 500 hommes séjourne à Lessines.

Les habitants n'ont été l'objet, pendant tout le temps de mon séjour à Lessines, que j'ai quitté seulement le 4 juin, d'aucun acte constituant une violation des lois et usages de la guerre. Aucune destruction n'a été commise ; l'église et son clocher sont intacts.

Dans toute la région aucun dégât n'a eu lieu.

Lecture faite, le témoin persiste et signe.

G. DELAUNOIT ».

L'exemple de Lessines est caractéristique. On voit avec quelle légèreté le Gouvernement allemand accepte comme l'expression de la vérité des témoignages qui n'ont été soumis à aucun contrôle. Quelle valeur faut-il attacher à une enquête rapportant des faits dont l'exactitude matérielle n'a même pas été vérifiée, alors que le Gouvernement allemand avait toutes facilités pour faire procéder à ce soin ?

## Monceau-sur-Sambre (1).

La commune de Monceau-sur-Sambre a été mise à sac le samedi 22 août 1914. Deux cent cinquante et une maisons ont été incendiées de fond en comble ;

(1) Voir le 22e rapport de la Commission belge d'Enquête.

62 ont été saccagées. Ici, comme partout ailleurs, l'incendie a été méthodiquement organisé. Un groupe de soldats enfonçaient les portes et les fenêtres, tandis que d'autres qui les suivaient jetaient à l'intérieur des maisons des matières inflammables : pastilles, grenades, pétrole ou naphte.

Douze habitants de Monceau-sur-Sambre ont été fusillés. Vingt-huit ont été massacrés au moment où ils sortaient de leurs maisons. Trente autres personnes reçurent des blessures qui devaient, par la suite, entraîner la mort. A la date du 4 novembre 1914, 70 personnes de tout âge et des deux sexes avaient péri.

Les femmes et les enfants pas plus que les vieillards n'ont été épargnés. La famille Gérard composée du père, fonctionnaire des Chemins de fer de l'État, de la mère et d'un enfant âgé de huit ans, a été massacrée. La femme fut tuée à bout portant dans la cour de sa maison. Le père, tenant son fils par la main, s'était réfugié dans son jardin; aperçus par un soldat allemand, ils furent tous deux tués à coups de fusil.

Un vieillard de soixante-dix-sept ans fut tué au moment où il sortait de sa maison incendiée.

Le *Livre Blanc* contient, au sujet de ces faits, la déposition du capitaine de cavalerie Léon von Guaita, du 2e régiment de réserve de uhlans, celle du sergent Hermann Hammermeister et celle du uhlan Westphal (*Anlage 46*). Le premier affirme que, le 22 août, se trouvant à la tête de 25 uhlans, il fut assailli dans la rue Neuve de Monceau-sur-Sambre par un feu violent provenant des fenêtres et des caves des maisons. Un uhlan fut tué, un lieutenant et quatre uhlans furent blessés. L'officier est convaincu que les tireurs étaient des civils; il a constaté que la carte qu'il portait a été traversée par deux grains de plomb de chasse. Le sergent Hammermeister qui faisait partie de la patrouille déclare avoir eu l'impression que deux salves furent d'abord tirées de face sur le groupe et que c'est ensuite que les coups de feu furent tirés des maisons; il vit un civil tirant avec un revolver et dit n'avoir remarqué la présence d'aucun militaire. Le soldat Westphal assure qu'il a vu, dans une maison de laquelle on avait tiré sur lui, un civil, un fusil à la main.

Ces dépositions n'ont rien de convaincant. Elles sont formellement contredites par les témoignages recueillis par la Commission belge d'Enquête. Il résulte de ces témoignages que rien ne peut expliquer la conduite des troupes allemandes : les coups de feu qui ont été tirés sur ces troupes au moment où elles pénétraient dans la commune de Monceau-sur-Sambre, au cours des combats qui se livraient sur la Sambre entre les armées française et allemande, provenaient de détachements français dissimulés dans les rues de Monceau-sur-Sambre et, spécialement, de mitrailleuses établies sur le pont de la Sambre.

C'est ce qui ressort notamment du rapport dessous qui a été adressé à la Commission belge d'Enquête :

Les troupes allemandes venant de la direction de Roux furent annoncées à Monceau-sur-Sambre le samedi 22 août, vers 9 heures du matin. Précédées par les uhlans, elles firent leur entrée sur le territoire de la commune, saluées par les coups de fusil de quelques soldats français postés dans un bois à proximité de la route de Monceau à Souvret.

Une soixantaine d'Allemands furent blessés et envoyés immédiatement à Courcelles où ils furent soignés.

Les Allemands arrivèrent donc sur le territoire de la commune en combattant. Selon leur tactique, il fallait à tout prix terroriser la population. Les soldats français ne s'étant pas

montrés, les Allemands avaient une magnifique occasion de développer leur thème favori : « Les civils ont tiré sur les soldats allemands, la répression doit être terrible. »

C'est ce qu'ils firent.

Inutile de dire qu'au premier coup de feu tous les habitants s'étaient réfugiés dans leurs caves.

Arrivés aux premières maisons de la rue de Trazegnies, ils se mirent à tirer dans les fenêtres des habitations, enfoncèrent les portes au moyen de coups de crosse de fusil et de hache dont certains fantassins allemands sont porteurs en vue de cette besogne spéciale.

J'ai assisté à leurs exploits, ayant été fait prisonnier; je dois avouer qu'ils y sont passés maîtres.

Les vitres volent en éclats. Les Allemands entrent dans les maisons en poussant des cris de sauvages, font sortir les habitants de force et les retiennent tous prisonniers, hommes, femmes et enfants. Le feu est ensuite mis à toutes les maisons de la rue de Trazegnies. Deux cent cinquante-sept maisons sont brûlées.

Pendant ce temps, quelques uhlans se hasardent dans les différentes rues de la commune.

Dix-huit (je les ai comptés) arrivent à la route de Mons et pénètrent dans la rue Neuve, située sur le territoire de Marchienne-au-Pont.

Ils sont reçus par une mitrailleuse française placée sur le pont de la Sambre. Il y eut quelques morts et blessés. Le reste de la bande fit demi-tour et alla rejoindre le gros de l'armée cantonnée en haut de la rue de Trazegnies, près de l'école de Ruau.

Habitant près de la rue Neuve, j'ai vu les uhlans arriver route de Mons, puis je me suis retiré dans ma cave. La mitrailleuse française ne se faisait plus entendre; je suis sorti dans mon jardin, d'où j'entendais des clameurs et des cris. Je vis des femmes et des enfants, chassés de leurs maisons en feu et qui passaient au-dessus du mur de la propriété de M. Thiébaut, bourgmestre; ils venaient lui demander protection. Le bourgmestre les autorisa à se cacher dans les dépendances de son habitation. Je m'y rendis aussi. Nous étions à peine arrivés que des coups redoublés de crosse de fusil se firent entendre à la grande porte d'entrée. M. Thiébaut, étant à proximité de celle-ci, l'ouvrit.

Il fut immédiatement empoigné !

Me trouvant à 20 mètres de là, je fus mis en joue par deux soldats allemands qui me firent signe d'avancer, les mains levées. Nous fûmes poussés et bousculés ainsi que les habitants des maisons voisines. On nous massa, hommes, femmes et enfants, devant l'entrée de la rue Neuve, d'où les Français venaient de mitrailler. Heureusement pour nous ils ne tirèrent plus.

Furent également faits prisonniers M. le notaire Lebrun, les avocats Deglimes et Thiébaut, M. Mouchart, agent de change, M. Bastin, ingénieur. On nous fit enfin marcher entre des fantassins et des uhlans comme des malfaiteurs, les mains levées.

Les soldats donnaient des coups de crosse de fusil et de baïonnette; les uhlans poussaient leurs chevaux sur nous et donnaient des coups de lance. J'ai vu un homme ayant la figure toute lacérée de coups de lance.

On nous fit remonter la rue de Trazegnies au milieu des flammes; les maisons de chaque côté de la rue brûlaient.

Arrivés près des écoles du Ruau, on nous fouilla. Inutile de dire que nous étions l'objet des sarcasmes et des injures des soldats cantonnés en cet endroit. On ne trouva aucune arme sur nous, mais on nous prit nos canifs, et même de l'argent à certains d'entre nous.

Un colonel survint et nous avertit que, puisque nous avions tiré sur les soldats, nous allions être fusillés.

M. Bastin, connaissant l'allemand, intervint pour affirmer qu'aucun civil n'avait tiré sur les soldats, les habitants n'ayant plus d'armes à leur disposition. Il demanda subsidiairement de faire une sélection parmi les otages, disant à bon droit que les habitants de la rue de Mons n'avaient certainement pas pu tirer sur les Allemands puisque ceux-ci n'étaient pas encore passés dans cette rue. Cet argument péremptoire eut pour effet de faire relâcher tous les habitants de la rue de Mons. Ceux de la rue de Trazegnies furent retenus.

Nous n'avions pas fait 50 mètres qu'un capitaine nous interpella et nous fit de nouveau prisonniers.

M. Bastin lui dit que le colonel nous avait permis de retourner chez nous; rien n'y fit et on nous fit asseoir sur l'herbe, entourés de sentinelles.

Nous sommes restés là depuis midi jusqu'à 7 heures du soir. Les soldats nous regardaient comme des bêtes curieuses. Les uns nous disaient que nous allions être fusillés, d'autres qu'on allait former une compagnie avec nous et nous faire marcher devant les troupes. Belle perspective!

Pendant ce temps, le capitaine faisait un simulacre d'enquête. Il interpella un jeune homme qui se trouvait à mes côtés et lui dit qu'il était soldat belge et qu'il allait le faire fusiller de suite.

Ce malheureux, qui était vêtu d'une petite chemisette blanche et qui n'avait pas eu le temps de mettre un veston, eut beau nier. Rien n'y fit. On le fit avancer et placer sur le côté. C'était un géomètre du nom de Georges Radu.

L'officier demanda ensuite à ses hommes s'ils reconnaissaient parmi nous des civils qui avaient tiré sur eux. Ils en choisirent quelques-uns au hasard; car il est de toute évidence que personne n'avait tiré. On élimina de la sorte cinq civils de notre groupe.

Le capitaine fit conduire ces malheureux près d'une briqueterie, suivis d'un peloton d'exécution.

Nous entendîmes les détonations des armes; les soldats revinrent continuer leur repas, ayant l'air très contents d'avoir pu tuer quelques Belges sans défense.

Pendant ce temps, d'autres jouaient du phonographe et de l'accordéon qu'ils avaient pris dans des maisons voisines.

Tous les soldats buvaient du vin qu'ils avaient trouvé dans les maisons qu'il venaient de piller.

M. Thiébaut, bourgmestre, voulant intervenir pour ses administrés, reçut des coups de pied; un soldat le prit même par le cou pour le terrasser. Cela sans la moindre intervention de son chef. Le bourgmestre fut ensuite conduit au château de Monceau, chez M. Houtart, et retenu comme otage. Il resta assis sur un escalier pendant un jour et une nuit sans manger ni boire.

Vers 7 heures du soir, on ordonna aux soldats de se préparer.

Quant à nous, on nous fit lever et on nous plaça dans les troupes, par rangs de quatre, immédiatement suivis de huit soldats ayant leurs fusils chargés.

On nous prévint que si un seul coup de fusil était tiré par des civils ou soldats, nous serions tous fusillés. On plaça quatre civils en tête de l'armée avec ordre de conduire la colonne à Montigny-le-Tilleul.

En arrivant près de la gare de Marchienne-au-Pont, les soldats allemands, voyant quelques civils dans la rue, tirèrent sur eux, mais heureusement sans résultat. Nous continuâmes notre route au milieu des flammes, devant, de temps en temps, nous détourner pour éviter des cadavres de civils et de chevaux se trouvant dans les rues. Nous arrivâmes enfin à Montigny. On nous fouilla encore une fois et on nous enferma (nous étions une centaine) dans une petite grange, éclairée par une lanterne. Une demi-heure après, on introduisit encore une cinquantaine de personnes de Montigny, jeunes hommes, vieillards, femmes et petits enfants sur les bras de leurs mères, tous à moitié vêtus et arrachés au sommeil. Les enfants pleuraient, étouffés dans ce local où il y avait à peine place pour cinquante personnes.

Nous étions tellement pressés les uns contre les autres que nous ne pouvions nous remuer. La chaleur était intolérable. Les enfants criaient si fort que vers 11 heures, on fit sortir les femmes et les enfants.

Les vieillards furent licenciés vers 3 heures du matin, les habitants de Montigny vers 5 heures. Quant aux habitants de Monceau, on n'en avait nulle pitié.

Pendant la nuit, on prit encore cinq des nôtres qui furent fusillés près du mur de clôture de la propriété de M. Bailleux. Nous vîmes les cadavres lorsque nous sortîmes de notre grange vers 2 heures de l'après-midi.

Inutile de vous dire que nous étions restés sans manger ni boire depuis le samedi à 11 heures du matin jusqu'au dimanche à 2 heures de l'après-midi.

De l'enquête officieuse faite, il résulte qu'aucun civil n'a tiré sur les soldats allemands.

Les Allemands ont été jusqu'à dire que le bourgmestre avait fait distribuer 5.000 fusils de guerre à ses administrés. Cette affirmation était sans fondement, puisque des affiches placardées depuis longtemps dans toute la commune ordonnaient aux habitants de déposer toutes les armes à la maison communale.

Quelques jours après l'arrivée des troupes de Landsturm, les officiers prenaient les fusils de chasse et passaient leur temps à chasser dans les environs.

Des perquisitions faites par les Allemands dans toutes les maisons n'ont pas fait découvrir la moindre arme.

Il y eut à Monceau 12 fusillés; les autres personnes furent tuées dans leurs maisons ou leurs jardins.

Un jeune homme de dix-sept ans, du nom de Malghem, fut tué sous les yeux de sa mère, étant survenu pour sauvegarder celle-ci.

Plusieurs habitants, entre autres MM. Robat et Thomas, furent tués dans leur jardin.

Il y eut 257 maisons brûlées à Monceau.

A Marchienne-au-Pont, tout fut pillé chez M. Bailleux où une ambulance de la Croix-Rouge avait été installée. On emballa les vins dans des caisses et on les chargea sur des chariots, ainsi que les literies et des meubles.

Toutes les grosses fermes du pays de Gozée et Thuillies furent pillées et les beaux chevaux enlevés.

Une fois de plus, la population civile a été rendue responsable de faits de guerre et de la résistance opposée par les troupes régulières à la marche des armées envahissantes.

### Peissant.

La Commission d'Enquête n'a recueilli aucune indication au sujet des faits dont le petit village de Peissant (738 habitants) aurait été le théâtre. Le *Livre Blanc* contient une déposition qui se rapporte à cette localité.

Le lieutenant von Manstein, du 10$^{e}$ régiment de uhlans, déclare avoir trouvé, le 24 août 1914, à Peissant, les portes et les volets de toutes les maisons fermés et munis de meurtrières; aux diverses entrées du village il y avait de fortes barricades. Les habitants refusèrent de lui ouvrir un passage. Pourquoi? Le témoin prend soin de l'expliquer lui-même, car il déclare que la population savait qu'il voulait échapper à une compagnie d'infanterie anglaise, postée tout près du village.

La lutte avait ici un caractère militaire si évident que, d'après la propre déclaration du témoin, l'artillerie anglaise prit le lendemain matin sous son feu les immeubles occupés par le 1$^{er}$ escadron du 1$^{er}$ régiment de uhlans et le 1$^{er}$ escadron du 4$^{e}$ régiment de dragons; au dire de Manstein, les habitants avaient durant la nuit désigné ces immeubles aux Anglais (*Anlage 52*).

Le témoin ne mentionne aucun coup de feu tiré par des civils ni aucune perquisition ayant fait découvrir dans les habitations, soit des armes, soit des munitions.

### Retinne (1).

Le village de Retinne (1.830 habitants) a été mis à sac, le 6 août, après le combat qu'y livrèrent les 27$^{e}$ et 165$^{e}$ régiments d'infanterie, attaquant l'intervalle entre les forts d'Evegnée et de Fléron.

Le combat fut très vif. Le général allemand von Wussow, le colonel Krüger,

(1) Voir aussi la lettre de l'Évêque de Liége, appendice, document IX, p. 484.

les commandants Hildebrandt et Ribesalm, le lieutenant Vogt et de nombreux soldats allemands restèrent sur le champ de bataille. Ils furent inhumés à Liery, sur une colline dominant la route, et dans le cimetière de Retinne.

Les Allemands utilisaient comme poste d'observation la tour de l'église. Le fort de Fléron respecta la tour, parce qu'elle était surmontée du drapeau de la Croix-Rouge. L'église elle-même avait été convertie en ambulance.

Lorsque les troupes belges, débordées par le nombre, se retirèrent, l'armée allemande s'avança vers Liége. Une arrière-garde, arrivant à Retinne à ce moment, incendia une quinzaine de maisons et tua quarante et un civils. Quatre personnes ont, de plus, été tuées accidentellement par les obus du fort de Fléron.

Le *Livre Blanc* contient deux dépositions qui font allusion aux événements dont Retinne a été le théâtre.

La première émane du Stabsarzt de réserve D[r] Rehm, du 3[e] bataillon du 165[e] régiment d'infanterie, qui soutient qu'à Retinne, le 6 août 1914, une ambulance qui arborait le drapeau de la Croix-Rouge aurait été, d'une façon continue, l'objet de coups de feu. Ceux-ci ne pouvaient provenir que de civils, parce qu'il n'y avait plus de troupes ennemies dans la localité, mais les tireurs, bien embusqués, ne pouvaient être aperçus. Quand, vers le soir, de nouvelles troupes allemandes arrivèrent à Retinne, le D[r] Rehm fit perquisitionner dans les maisons. Il ne s'y trouvait que des civils : des douzaines d'hommes de tout âge, mais seulement quelques femmes et aucun enfant. Aussi Rehm a-t-il l'impression que l'agression était préparée (*Anlage 4*).

La perquisition ne fit découvrir ni armes ni munitions.

La deuxième déposition a pour auteur le sous-lieutenant de réserve Böhme, du 165[e] régiment d'infanterie. Böhme affirme qu'à Retinne un officier d'un régiment rhénan lui a montré un bulletin (*Schein*) trouvé dans la maison communale d'une localité voisine. Ce bulletin contenait un appel du Gouvernement belge à la population l'invitant à s'opposer par les armes à l'envahissement du territoire ; une récompense était même promise et son montant spécifié (*Anlage 53*).

On voit, ici encore, la fragilité de l'accusation qui a sans doute amené le massacre des malheureux habitants de Retinne. Non seulement il y avait des troupes belges à Retinne, le 6 août, mais elles y ont fait subir aux régiments allemands des pertes considérables. Ces troupes, fort peu nombreuses, appartenaient au 14[e] régiment de ligne (Rapport de l'État-major de la 3[e] division d'armée belge) : pour défendre les trois intervalles de Pontisse—Barchon—Evegnée—Fléron, les Belges ne disposaient que de 1.500 hommes.

C'est sur une simple impression que, sans examen, sans jugement, quarante et une personnes ont été tuées.

Quant à l'affirmation du sous-lieutenant Böhme, il est à peine besoin de lui opposer un démenti. Le Gouvernement belge n'a fait aucun appel à la résistance de la population civile ; il n'a pu, dès lors, encourager cette résistance par la promesse d'une prime. La pièce trouvée par l'officier rhénan auquel Böhme fait allusion ne peut être que la circulaire du 4 août 1914 adressée aux administrations communales (Voir appendice, p. 395) ou une copie du texte de l'arrêté royal du 5 août appelant à l'activité la garde civique non active (Voir p. 13); ni l'un ni l'autre de ces documents n'a pour objet d'inviter la population civile à prendre part aux hostilités (Voir aussi p. 52).

## Rossignol (1).

Rossignol, petit village du Luxembourg, avait, avant la guerre, une population de 948 habitants occupant 218 maisons.

Le village a été mis à sac au moment des combats qui se livraient sur la Semois, le 22 et le 23 août, entre les armées française et allemande.

On peut se rendre compte de l'étendue des ravages causés par les troupes allemandes en lisant la relation suivante qui a été transmise à la Commission belge d'Enquête :

« A Rossignol, l'incendie ne respecta rien; tout flamba; on commença la fusillade, puis on se ravisa : cent dix-sept hommes et une femme, dont le mari avait déjà trouvé la mort quelques heures plus tôt, furent emmenés vers l'exil. Ils n'allèrent pas loin. Ils firent, sous bonne garde, la vingtaine de kilomètres qui les séparaient d'Arlon; ils y passèrent la nuit et, le lendemain matin, dès 8 heures, sous les yeux des Arlonnais terrifiés, ces cent dix-huit personnes furent fusillées en pleine gare, par séries de dix; les derniers qui furent placés contre le mur avaient vu tomber tous les autres et la cent dix-huitième victime fut cette pauvre M^me^ Huriaux, épouse de l'industriel bien connu et mère de trois jeunes enfants, qui tomba crânement en criant : « Vive la France! »

La Commission d'Enquête est en possession d'une liste nominative de 105 des victimes et d'un relevé de 73 des habitations qui ont été incendiées méthodiquement.

Le *Livre Blanc* est muet sur cette hécatombe et sur ces destructions. Il se borne à reproduire :

1° Trois lignes d'un rapport du major Guhr, du 2e bataillon du 157e régiment d'infanterie, d'après lequel un caporal a été, à Rossignol, le 22 août au soir, blessé au moyen d'un fusil de chasse par un civil (*Anlage 23*);

2° Une déclaration du capitaine Rothe, du 62e régiment d'infanterie, qui affirme que des civils ont tiré sur les soldats allant puiser de l'eau (*Anlage 28*);

3° Un rapport du capitaine Sternberg, commandant la 2e compagnie sanitaire du VIe corps d'armée, qui déclare que, le 23 août 1914, passant à Rossignol, il fut averti en chemin par un soldat d'infanterie que le cadavre d'un Allemand se trouvait dans une maison. Il constata que le corps portait la trace d'une blessure non mortelle et que la tête du soldat était carbonisée (*verbrannt*). A quelques mètres de là se trouvait une bouteille de pétrole à moitié vide et une bouteille de benzine. Le capitaine Sternberg en conclut que les habitants ont traîné le blessé dans la maison, lui ont aspergé la tête de pétrole et de benzine et y ont mis le feu (*Anlage 61*).

L'imprécision des déclarations du major Guhr et du capitaine Rothe ne permet pas d'en contrôler l'exactitude. Ces deux officiers paraissent d'ailleurs n'avoir pas constaté personnellement les faits, mais les rapporter d'après la relation qui leur en a été faite, sans doute, par leurs soldats.

Sternberg et Guhr s'abstiennent complètement de parler des sanctions qui furent prises. Rothe se borne à dire que « les civils » — sans préciser autrement — « furent ensuite faits prisonniers par des soldats du régiment n° 157 ».

A les considérer comme établis, en quoi ces faits pourraient-ils excuser les

---

(1) Voir aussi la Note de Mgr Heylen, Évêque de Namur, Appendice, document IX, p. 459.

abominables massacres et les destructions dont les troupes allemandes se sont rendues coupables?

**Staden.**

Le gros bourg de Staden (5.475 habitants) a eu beaucoup à souffrir au cours des combats qui ont précédé, en octobre 1914, les batailles de l'Yser et d'Ypres.

De nombreux habitants y ont été massacrés.

Le *Livre Blanc* reproduit à ce sujet la déclaration d'Otto Biernirth, sous-officier au 213e régiment d'infanterie de réserve, qui affirme avoir constaté à Staden des actes de « francs-tireurs ». Les Allemands auraient eu à soutenir, exclusivement avec ceux-ci, un combat pendant toute la nuit du 19 au 20 octobre; dans la matinée du 20 octobre, au moment où ils attaquèrent le bourg, ils auraient essuyé, à 400 ou 500 mètres devant la localité, un feu de flanc parti d'une maison isolée. Lorsque la maison fut prise, quatre « francs-tireurs » en sortirent (*Anlage 49*).

Ici, une fois encore, la population civile a été rendue responsable de la résistance des troupes belges et françaises.

La 1re division de cavalerie belge opéra, en effet, le 19 octobre 1914, dans la région de Staden, en liaison avec la cavalerie française. Une compagnie cycliste de la 1re division de cavalerie, appuyée par une auto-mitrailleuse, se porta, de 8 heures à 10h45 du matin, entre Staden et Cortemarck; elle se replia ensuite sur le hameau de Hazewind, à mi-chemin de Staden, d'où elle ouvrit le feu, vers 13 heures, sur des tirailleurs allemands qui furent, en outre, soumis au feu d'une batterie. De plus, dès le 19 octobre, Staden était occupé par deux bataillons français d'infanterie. Le 20 octobre, à midi, le Grand Quartier Général belge était avisé que Staden avait dû être évacué par les troupes françaises après un combat de nuit.

Quant à l'affirmation que des « francs-tireurs » se seraient trouvés dans une maison isolée, elle est tout aussi sujette à caution que celle qui attribue à des « francs-tireurs » la défense de Staden. Biernirth qui a sans doute vu arracher quatre habitants paisibles d'une maison, leur attribue tout à fait gratuitement la qualification de « francs-tireurs ». Il ne dit même pas que ces habitants étaient porteurs d'armes ou que, dans la maison, on trouva des armes et des munitions.

L'incident auquel ce sous-officier fait allusion est vraisemblablement un des nombreux épisodes qui se sont produits au cours des combats livrés devant Staden. Voici deux relations de faits du même genre qui sont parvenues à la Commission belge d'Enquête :

I — RELATION FAITE PAR M. L'ABBÉ MOSTAERT, AUMÔNIER BELGE A LISIEUX

M. Foulon en compagnie de quelques habitants de Staden s'était caché dans la cave de sa maison située près de l'église. Des soldats allemands sont venus frapper à la porte du jardin. M. Foulon est sorti pour ouvrir la porte. On lui demanda s'il y avait chez lui des soldats français. Après qu'il eût répondu négativement, il a été tué à coups de fusil, sans autre forme de procès. Puis on a fait sortir de la cave les autres personnes pour les fusiller près de l'église. Heureusement un officier est intervenu pour empêcher ce massacre.

II — DÉPOSITION DE VALÈRE ROMMENS, AGÉ DE DIX-HUIT ANS, DOMICILIÉ A GITS

Le lundi 19 octobre, les Allemands sont entrés à Gits, dans la matinée, après avoir rencontré une vive résistance de la part des dragons et des cuirassiers français. Ils ont incendié trois maisons et une ferme près du bois nommé Leembosch et ils y ont tué à coups de baïonnette le fermier Victor Wijdogghe, chez lequel des troupes françaises avaient cantonné.

Dans le centre du village deux maisons ont été incendiées. Le feu a été mis intentionnellement à l'une d'elles qui fut au préalable enduite de pétrole. Cette maison appartenait à Charles Maes.

Le fermier De Leu a été assassiné dans sa ferme au lieu dit « Gitsberg », sous prétexte que des civils avaient tiré. Tous les hommes du hameau, au nombre de soixante-huit, ont été rassemblés et emmenés à Staden, devant les troupes qui s'en faisaient un bouclier contre les troupes françaises tirant de Staden. Arrivés à Staden, les Allemands furent attaqués par les Français. Profitant du désarroi qui s'était mis dans les troupes allemandes, les civils s'enfuirent. Sept de ces derniers, les nommés Roelens Michel, Devos Clément, De Beuse Félix, Van de Vyvere Vital, Haerens, fils de Alphonse Haerens, Werbrouck Victor et De Jonckheere Odile, se réfugièrent dans une cave, dont ils furent extraits par les soldats allemands qui les fusillèrent devant la maison d'en face.

On m'a affirmé qu'à Staden vingt-huit civils ont été massacrés.

Il est certain qu'aucun habitant de Gits n'a tiré. Un officier qui, quatre ou cinq jours plus tard, est venu faire une enquête à Gits et qui notamment s'est rendu à la ferme de De Leu, l'a reconnu devant la femme de De Leu.

### Trembleur (Blégny) (1).

Blégny, section principale du village de Trembleur, a été ravagé à deux reprises. Dès le 5 août, M. Smets, professeur d'armurerie, qui se trouvait au chevet de sa femme en couches, fut massacré par des soldats allemands, tandis que d'autres, à coups de crosse, faisaient sortir la femme de son lit et la chassaient avec sa sœur portant le nouveau-né. En même temps de nombreux habitants, chassés de leurs maisons auxquelles le feu avait été mis, se réfugiaient à l'Institut de Blégny tenu par des religieuses. Le 6, laissant les femmes et les enfants à l'Institut, les Allemands enfermèrent les hommes dans l'église. Le lendemain ils les emmenèrent à Battice. Le curé du village, l'abbé Labeye, fut soumis à des traitements indignes. Les Allemands le jetèrent dans le fossé ; ils lui enfoncèrent la figure dans la boue, le frappèrent, le piquèrent à coups de baïonnette. Sept hommes furent fusillés, après avoir été maltraités de toutes les façons; parmi eux se trouvait M. François Dumonceau, échevin, âgé de soixante-dix-huit ans. Trois autres habitants furent encore massacrés le 6 et le 7 août. Le 16 août, de nouvelles exécutions eurent lieu; le bourgmestre, M. Ruwet, le curé, M. Labeye, MM. Gaspard et Léopold Hackin, furent alignés contre le mur de l'église et fusillés.

Le 15 août, deux habitants de Blégny, M. Henri Rensonnet et sa mère, qui sollicitait sa mise en liberté, furent lâchement fusillés à Barchon.

Le hameau de Blégny est complètement rasé : dix-sept de ses habitants ont été massacrés.

Le *Livre Blanc* garde le silence sur ces abominables attentats. Il ne produit, au sujet des faits qui se sont passés à Blégny, que la déposition du colonel von Gottberg (*Anlage 3*), qui affirme que, le 5 août, au moment où l'obscurité tombait, la colonne de bagages fut l'objet d'un feu violent de la part d'habitants de Blégny et que des coups de feu furent de nouveau essuyés par la troupe, à diverses reprises, pendant la nuit.

On peut se demander par quel procédé le colonel von Gottberg a pu se convaincre, dans l'obscurité, que les coups de feu tirés sur ses troupes étaient le fait

---

(1) Voir aussi la lettre de l'Évêque de Liége au Gouverneur général de la Belgique occupée, p. 484.

de civils. La réserve s'imposait d'autant plus qu'il ne pouvait ignorer que les troupes belges défendaient la région de Liége.

De fait, le 5 août, il y avait à Blégny, sur la route de Barchon, un poste d'une vingtaine d'hommes, commandés par le sergent Limmer de la 2e compagnie du 4e bataillon du 14e régiment de ligne; de plus, le sergent d'artillerie Gilissen, du fort de Barchon, fut, pendant toute la journée, en observation à Blégny.

Pas plus le 5 que le 16 août, la population civile n'est intervenue dans les hostilités. Il suffit, pour s'en assurer, de mettre en parallèle le témoignage imprécis du colonel von Gottberg et la relation des événements qui se sont déroulés à Blégny, telle qu'elle a été faite, au jour le jour, par le curé de Blégny, assassiné par les Allemands, et qu'il avait consignée dans un cahier de notes. La relation de M. Labeye est ainsi conçue :

Lundi 3 août, à 5 heures, tocsin. Signal prématuré. Mardi 4 août, tranchées. Arrestations, blessés et tués à Mortier et Julémont. 4 heures, canonnade. A 5 heures, on signale des cavaliers allemands à Trembleur. Un peloton de Belges les attaque. Une batterie, dans la campagne de Trembleur, tire toutes les cinq minutes deux ou trois coups, auxquels répond le fort de Barchon. A 6h 30, on me mande à l'hospice, où je confesse jusqu'à 8h 30. La canonnade cesse à 11 heures du soir pour reprendre à 3 heures du matin.

6 août, à 5 heures. — Un bataillon allemand occupe le village. Les troupes belges lui envoient des balles et se retirent sur Barchon. Mercredi après-midi, les Allemands perquisitionnent dans les maisons et envoient les gens à l'église, leur promettant sécurité. Puis ils vont les prendre dans les maisons et les y conduisent au nombre d'environ 250. Je vais à l'église. Il y avait là du brouhaha. Une quinzaine de soldats gardaient les gens. J'engage l'assistance à se calmer, à prier. Je monte en chaire et on prie. Puis je me rends au confessionnal. Presque tous s'y présentent. Plus tard, l'on m'interdit de confesser ou de prier, et l'on procède à des investigations dans l'église. Bientôt, nous voyons la lueur des incendies allumés à l'entour. Conduit dehors pour comparaître devant le major, je trouve la place en feu : la Halle, les maisons Delnooz, Dortu, Lechanteur, Greffe, Clermont, Heuchenne, Rikir, Carabin, Smets, Plieyrs, Duckers, Julin, Dumoulin, Verviers, Westphall, Devortille, Battise, Hackin, Custers, Bartholomé, Gueusay, Comblain, Hackin, Renard, Grandjean, Bouvier, Dauy, Fransen, Rademacker, Bouwers, Battise, Darchambeau.

Étaient tués : Joseph Smets, Lambert Delnooz, Herman Hendrick.

On passe la nuit dans l'église. Ernest Clermont est pris d'une attaque de nerfs, ainsi que Léopold Dortu. Vers 5 heures, on vient faire une proclamation : les femmes et les enfants peuvent sortir; les hommes resteront; on les conduira en Allemagne... Aurais-je pu ne pas être compris dans la condamnation? En tout cas, je n'en fis pas la demande; je jugeai trop utile d'accompagner 170 malheureux.

On part. Arrivés au delà de Golcé, on nous fait entrer dans une prairie : première alerte : nous croyons que l'on va nous fusiller. Je commence la prière. Après une heure, on se remet en marche. On entre encore dans une prairie près de Battice. On nous parque au milieu, entourés de sentinelles. Nous devons nous coucher; on y logera. Pour nourriture, quelques bonbons, quelques croûtes; le soir quelques gorgées de bouillon données par des militaires compatissants.

Je fus fort en butte aux mauvais procédés des soldats et de chefs subalternes : ils m'accusaient d'avoir placé le téléphone à la tour (installé par l'armée belge) et d'y avoir mis des soldats avec mission de tirer sur les Allemands. Puis des impiétés sont proférées contre la religion, contre Jésus-Christ et la prière. Ils voulaient me faire avouer que je savais parler allemand. Comme je ne comprenais pas, ils me montraient le poing, me poussaient du pied, me menaçaient de leur fusil, de leur baïonnette, d'une hache, d'un poignard... Une fois, un officier me cracha au visage, jeta mon bonnet à terre, crachant dessus. Un autre me donna une bourrade dans la poitrine et un violent coup de pied à la jambe. Un soldat me piqua trois fois de sa baïonnette et me fit une légère blessure. D'autres, pour donner quelques

pommes à mes compagnons, me les jetaient à la tête. Rien de bien grave; cependant ils montraient une telle fureur que, s'ils m'avaient trouvé seul, je crois qu'ils m'auraient tué.

Entre temps, on vient fusiller près de nous cinq de nos compagnons : Joseph Cursters, Jean Dortu, Sodar, Joseph Flamand et Renard. A deux reprises encore, on nous laisse croire que nous allons être également fusillés. A un autre moment, on nous met sous le feu d'une fusillade combinée de manière à nous effrayer. Puis on vient encore placer devant nous une seconde série de quatre condamnés à mort, entre autres Noël Nihan. Les malheureux étaient là depuis la veille à 4 heures, les mains liées, et j'ai su qu'ils s'y trouvaient encore le lendemain de notre départ. Que sont-ils devenus?

Le vendredi 7 août, il était 11h 30 du matin; il pleuvait à verse. Comment passerions-nous la nuit suivante? Or, un capitaine vint nous annoncer que nous étions libres et que nous devions rentrer au plus vite à Blégny.

...Lundi 10 août; il y a, à cette date, 38 maisons brûlées et 23 endommagées.

...Jeudi 13, quelques pillages de maisons, deux jeunes gens emmenés. Le bourgmestre obtient, au moulin d'Argenteau, une provision de farine.

Vendredi 14, pillage de quelques maisons.

Nuit de vendredi à samedi; on brûle le village de Barchon; le curé est emmené prisonnier.

* * *

Les communes ou hameaux dont s'occupe le *Livre Blanc* ne constituent qu'une petite minorité dans le nombre considérable des localités à propos desquelles le Gouvernement impérial ne produit aucune espèce d'essai de justification.

La liste des localités dans lesquelles des incendies et des destructions ont eu lieu serait trop longue à donner. Elle s'élève, pour les seules provinces de Liége, à 107 communes, de Namur, à 141, d'Anvers, à 51, du Brabant, à 118, sans tenir compte des communes très nombreuses où des habitations ont été pillées sans être détruites (1). 3.444 maisons ont été détruites dans la province de Liége, 5.243 dans la province de Namur, 3.553 dans la province d'Anvers, 5.833 dans la province du Brabant. D'après une statistique approximative, le nombre des maisons brûlées dans la province du Luxembourg dépasse 3.000. Dans le Brabant seul, 16.448 maisons auraient été pillées; l'exactitude de ce chiffre, donné à titre d'indication, n'est pas garantie.

La liste ci-dessous, *incomplète d'ailleurs,* est celle des localités dans lesquelles des meurtres de civils ont eu lieu (2). Le chiffre des victimes mentionné pour chaque commune est, en général, celui des habitants dont l'identité a pu être établie. Il est très souvent inférieur au chiffre réel.

### PROVINCE D'ANVERS

Des renseignements précis au sujet des meurtres commis par les troupes allemandes dans cette province manquent encore aujourd'hui.

### PROVINCE DU BRABANT (3)

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| *Aerschot | ±150 | Bael | 1 |
| Attenrode-Wever | 6 | Baisy-Thy | 1 |
| Autre-Église | 3 | Beauvechain | 2 |

(1) Voir le deuxième volume des rapports de la Commission belge d'Enquête, p. 146 et suivantes.

(2) Les localités dont il est fait mention dans le *Livre Blanc* allemand sont marquées d'un astérisque.

(3) Voir les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 21e rapports de la Commission d'Enquête.
Le *Livre Blanc* fait encore mention du village de Capellen. Aucun civil n'a été tué dans ce village.

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Bierbeek | 2 | Langdorp | 3 |
| Boortmeerbeek | 5 | Limelette | 1 |
| Brusseghem | 2 | Linden | 6 |
| Budingen | 2 | Linsmeau | 18 |
| *Bueken | 8 | Londerzeel | 1 |
| Bunsbeek | 4 | *Louvain | ±100 (1) |
| Caggevinne-Assent | 3 | Lubbeek | 15 |
| Campenhout | 14 | Machelen | 2 |
| Cappelle-au-Bois | 4 | Meensel-Kies | 2 |
| Céroux-Mousty | 2 | Mélin | 3 |
| Corbeek-Loo | 20 | Melsbroeck | 6 |
| Cortenberg | 1 | Merchtem | 5 |
| Cortryck-Dutzel | 7 | Messelbroeck | 2 |
| Diest | 2 | Meysse | 2 |
| Dormael | 3 | Molenbeek-Wers | 1 |
| Elewijt | 10 | Molenstede | 11 |
| Eppeghem | 8 | Montaigu | 1 |
| Erps-Querbs | 1 | Muysen | 6 |
| Geet-Betz | 1 | Neder-Over-Heembeek | 1 |
| Gelrode | 18 | Neerheylissen | 2 |
| Genappe | 1 | *Neerlinter | 1 |
| Glabbeek | 3 | Neeryssche | 1 |
| Graesen | 1 | Nieuwenrode | 3 |
| Grimberghen (et Pont-Brûlé, Oyenbrug) | 5 | Nieuw-Rhode | 1 |
| Haecht | 7 | Oplinter | 2 |
| Haekendover | 1 | Opwijck | 1 |
| Heelenbosch | 7 | Orsmael-Gussenhoven | 4 |
| *Hérent | 22 | Ottignies | 2 |
| Hever | 2 | Overyssche | 1 |
| Héverlé | 6 | Pellenberg | 1 |
| Hoeleden | 1 | Perck | 5 |
| Hofstade | 6 | Ramsdonck | 1 |
| Holsbeek | 1 | Rhode-Saint-Pierre | 2 |
| *Hougaerde | 4 | Rillaer | 7 |
| Humbeek | 5 | Roosbeek-Neerbutzel | 3 |
| Jodoigne-Souveraine | 1 | *Rotselaer | 38 |
| *Kessel-Loo | 59 | *Schaffen (2) | 22 |

(1) Voir deuxième partie, chapitre V, section III, document 31, la liste des victimes de Louvain, Corbeek-Loo, Kessel-Loo, Hérent et Héverlé. Cette liste comprend 210 noms. 7 cadavres n'ont pu être identifiés (p. 387).

(2) Le 18 août 1914, le village de Schaffen a été détruit. Parmi les victimes se trouvent des femmes et des enfants (Voir le 1er rapport de la Commission belge d'Enquête). Un vieillard malade et sa petite-fille furent brûlés vifs dans leur maison. Une jeune fille de vingt ans a été éventrée et jetée dans un puits. Le curé a été martyrisé et laissé pour mort. Voici la déposition qu'il a faite, le 9 septembre 1914, à la Commission belge d'Enquête, à Anvers :

« Les Allemands sont arrivés à Schaffen, le mardi 18, vers 9 heures, comme un essaim. Ils ont mis le feu à 170 maisons. Un millier d'habitants sont sans maison. La maison communale et la cure sont parmi les maisons brûlées. 22 personnes au moins ont été tuées sans motif aucun. Deux hommes ont été enterrés vivants la tête en bas (les nommés Macken et Loods) en présence de leurs femmes ; les Allemands m'ont pris dans mon jardin, ils m'ont lié les mains derrière le dos. Ils m'ont maltraité de toutes façons ; ils ont préparé pour moi une potence, disant qu'ils allaient me pendre ; un autre m'a pris par la tête, le nez, les oreilles, faisant le geste de me couper les membres ; ils m'ont contraint pendant longtemps à regarder le soleil. Ils ont brisé les bras du forgeron, qui était prisonnier avec moi, et puis l'ont tué. A un moment donné, ils m'ont forcé à pénétrer dans la maison du bourgmestre qui brûlait, puis m'en ont retiré. Cela a duré toute la journée. Vers le soir ils m'ont fait regarder l'église, disant que c'était la dernière fois que je la verrai.

« Vers 6h45 ils m'ont relâché, en me frappant avec des cravaches de cavalier. J'étais en sang et je

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Schepdael | 1 | Vertrijck | 1 |
| Sempst | 18 | Vilvorde | 6 |
| Sichem | 5 | Weert-Saint-Georges | 3 |
| Steenhuffel | 1 | Werchter | 15 |
| Steenockerzeel | 1 | Wesemael | 13 |
| Tervueren | 3 | Wespelaer | 21 |
| Thielt-Notre-Dame | 1 | Wilsele | 7 |
| Thildonck | 10 | Winghe-Saint-Georges | 1 |
| Thines | 1 | Winxele | 5 |
| Tirlemont | 3 | Wolverthem | 5 |
| Tourinnes-les-Ourdons | 1 | Wommersom | 2 |
| Tremeloo | 3 | Zetrud-Lumay | 3 |
| Velthem-Beyssem | 14 | | |

PROVINCES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE ET DE LA FLANDRE ORIENTALE (1)

Des massacres de civils ont eu lieu à Alost, à Termonde (2), à Saint-Gilles, à Lebbeke, à Appels, à *Eessen, à Quaetrecht, à Melle, à Renaix, à *Staden, à *Roulers et vraisemblablement dans d'autres localités voisines du front.

PROVINCE DU HAINAUT (3)

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| *Acoz | 3 | Bouffioulx | 10 |
| *Aiseau | 3 | *Charleroi | ± 40 |
| Boignée | 1 | Couillet | 18 |

gisais sans connaissance. A ce moment, un officier me fit relever et m'ordonna de partir; à quelques mètres de distance ils tirèrent sur moi. Je tombai et restai pour mort. Ce fut mon salut.

« Ils avaient prétendu qu'on avait tiré de la tour, ce qui était faux puisque la porte de l'église était fermée et que ce sont eux qui l'ont enfoncée, ne trouvant personne à l'église.

« Avant de m'avoir relâché, ils avaient pris le drapeau belge; ils l'ont déchiqueté en petits morceaux.

« Toutes les maisons brûlées avaient, au préalable, été enduites de naphte et de pétrole qu'ils emportent avec eux. »

(1) Le *Livre Blanc* fait encore mention des communes de Deynze et de Westroosebeke. La Commission d'Enquête ignore si des civils ont été tués dans ces deux localités.

(2) Voir, au sujet du sac de Termonde et de Lebbeke, le 9e rapport de la Commission d'Enquête.

La ville de Termonde a été presque complètement détruite. Les communes de Saint-Gilles et de Lebbeke, qui forment, avec la ville de Termonde, une agglomération de plus de 26.000 habitants, ont été saccagées et pillées. 25 habitants ont été assassinés. A part quatre, tous ont été torturés, massacrés, ou achevés à coups de baïonnette, de pic ou de hache. La plupart étaient défigurés à tel point qu'il n'a été possible de les identifier que par les objets dont ils étaient porteurs.

Les femmes et les jeunes filles violées sont nombreuses. Deux sœurs, âgées de quinze et de dix-sept ans, ont dû passer la nuit, en chemise, au bord d'un fossé à côté de leur maison; elles ont été cravachées et menacées par un Allemand dont elles refusaient les avances et qui excitait contre elles un chien bouledogue. Une femme dont le mari avait été tué le matin, alors qu'il avait été contraint à précéder les troupes allemandes, fut violentée sous les yeux de ses enfants. Lorsque la malheureuse échappa par la fuite à ses bourreaux, ils en profitèrent pour vider son magasin d'épicerie et briser son maigre mobilier.

Des femmes de soixante et soixante-dix ans ont dû se défendre contre les brutalités des soldats.

(3) Voir le 22e rapport de la Commission d'Enquête. Le *Livre Blanc* contient aussi des dépositions concernant des faits qui se seraient produits à Anderlues, Fleurus, Gerpinnes, La Vigne, Peissant et Lessines. Aucun meurtre, aucune destruction, n'ont eu lieu à Lessines (Voir p. 128). La Commission d'Enquête ignore si, à Fleurus, Gerpinnes, La Vigne et Peissant, des civils ont été massacrés. A Anderlues, un civil et un *soldat français* qui avaient, au dire du capitaine von Gottberg, blessé ou tué trois Allemands en tirant sur eux d'une maison, furent fusillés (*Anlage 3*). Le soldat français, bien qu'en uniforme — le *Livre Blanc* ne spécifie, en tout cas, pas qu'il était en civil — a donc été traité en « franc-tireur ». Aucun commentaire ne se trouve au sujet de cette manière d'agir dans le *Livre Blanc*.

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Farciennes | 23 | Marchienne-au-Pont | 24 |
| Gilly | 6 | *Monceau-sur-Sambre | 70 |
| Goutroux | 2 | Montigny-le-Tilleul | 2 |
| *Gougnies | 3 | Nimy | 17 |
| Quaregnon | ±70 | Péronnes | 8 |
| Jemappes | | Pironchamps | 4 |
| Jumet | 10 | Rives | 4 |
| Jurbise | 7 | Roselies | 2 |
| Lodelinsart | 24 | | |

PROVINCE DE LIÉGE (1)

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Barchon | 32 | *Louveigné | 29 |
| *Battice | 36 | Magnée | 21 |
| Berneau | 7 | Melen (La Bouxhe) | 129 |
| Cerexhe | 4 | Micheroux | 9 |
| Cornesse | 1 | Mouland | 4 |
| *Esneux | 7 | Olne | 62 |
| Evegnée | 2 | Pontisse | 23 |
| Fexhe-Slins | 3 | *Poulseur | 7 |
| Flémalle-Grande | 1 | Queue-du-Bois | 11 |
| Fléron | 15 | *Rétinne | 41 |
| Forêt | 13 | Romsée | 31 |
| Fouron-Saint-Martin | 5 | Saint-André | 4 |
| *Francorchamps et son hameau de Hockai | 13 | Saive | 2 |
| | | Seilles | ± 50 |
| Haccourt | 18 | Soiron | 4 |
| Hermée | 11 | Soumagne | 165 |
| *Herve | 44 | Sprimont | 48 |
| Heure-le-Romain | 27 | *Trembleur (Blégny) | 17 |
| Huy | 1 | Visé | ± 30 |
| Julémont | 12 | Vivegnis | 6 |
| Jupille | 8 | Wandre | 32 |
| Liége | 29 | *Warsage | 18 |

PROVINCE DU LIMBOURG (2)

Les renseignements que possède la Commission d'Enquête ne sont pas suffisamment précis pour qu'une liste, même approximative, ait pu être dressée.

Des civils ont été assassinés, entre autres localités, à Bilsen, à Canne, à Lanaeken, à Lummen, à Heers, à Tongres.

---

(1) Voir le 17e rapport de la Commission d'Enquête ainsi que le livre *Vers Liége. Le Chemin du Crime, Août 1914*, par Gustave Somville, Paris, Perrin et Cie, 35, quai des Grands-Augustins.

Le *Livre Blanc* fait mention, indépendamment des localités dont le nom est précédé d'un astérisque, de la commune de Chénée. La Commission d'Enquête ignore si des civils ont été tués dans cette localité.

(2) Voir le 17e rapport de la Commission d'Enquête.

PROVINCE DU LUXEMBOURG (1)

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Barenzy | 3 | *Morhet (Rosière) | 6 |
| Bleid | 5 | Musson | 9 |
| Étalle (2) | 12 | Mussy-la-Ville | 14 |
| Ethe | 197 | Neufchâteau | 26 |
| *Florenville | 1 | *Rossignol | 105 |
| Gomery | 3 | *Rulles | 1 |
| Herbeumont | 6 | *Sainte-Marie (3) | 5 |
| *Houdemont | 11 | Signeulx | 1 |
| *Jamoigne | 2 | *Termes (Frénois) | 1 |
| Latour | 71 | *Tintigny et sa section d'Ansart | 90 |
| *Léglise | 2 | Villers-devant-Orval | 2 |
| *Mellier (Thibessart) | 3 | | |

PROVINCE DE NAMUR (4)

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Achêne-Taviet | 1 | Hastière-Lavaux (Mauresnes) | 1 |
| *Andenne | ±250 | Hermeton-sur-Meuse | 2 |
| *Anthée | 19 | *Le Roux | 3 |
| Auvelais | ± 55 | Lesve | 5 |
| *Biesme | 8 | Louette-Saint-Pierre | 10 |
| Bonnine | 3 | Mettet | 3 |
| *Couvin | 3 | Namur | ±75 |
| *Dinant | 606 | Omezée | 2 |
| Dourbes | 3 | Onhaye | 8 |
| Ermeton-sur-Biert | 6 | Romedenne | 4 |
| Floreffe | 3 | Salzinne | ± 6 |
| Franc-Waret | 23 | *Sorinne | 2 |
| Graux-Bossière | 1 | Sosoye-Maredret | 1 |
| Hastière-par-delà | 18 | Spontin | 45 |

(1) Voir le 8e rapport de la Commission d'Enquête.

Le *Livre Blanc* fait en outre mention d'Anlier (Behême), Attert (Nothomb), Bovigny, Chiny, Corbion, Gouvy (Voir *supra*, p. 122), Les Bulles, Marche, Porcheresse, Saint-Vincent, et Waha (Hollogne). La Commission d'Enquête ne possède pas d'éléments lui permettant d'affirmer que des civils ont été tués dans ces localités. Mais le *Livre Blanc* fait allusion à l'exécution d'un civil à Saint-Vincent, et l'Évêque de Namur, dans sa réfutation des accusations contenues dans le *Livre Blanc*, signale que plusieurs civils ont été tués aux Bulles. Mgr Heylen affirme qu'aucune exécution de civils n'a eu lieu à Anlier (Behême) (Voir p. 461 et 462).

Des habitants d'Anloy, Bertrix, Bellefontaine, Glaireuse, Izel, Maissin, Saint-Léger, Vance et Villance ont été fusillés. Il n'en est pas fait mention ici, le Gouvernement n'étant pas en possession de la liste nominative des victimes.

(2) Le vicaire d'Étalle, appréhendé dans le local de son patronage, fut traîné sur la place de l'église et pendu à un réverbère.

(3) Des soldats allemands ayant remarqué une jeune fille âgée de dix-huit ans, la ligotèrent à la rampe de l'escalier et, successivement, la violèrent. Le père, qui voulut secourir sa fille, fut fusillé.

(4) Voir les 11e, 20e et 21e rapports de la Commission d'Enquête.

La Commission d'Enquête ne peut fournir d'indications précises sur le point de savoir si des habitants des communes de Bièvre, Bouvignes, Champion, Conneux, Évelette, Graide, Laneffe, Leignon (Ychippe), Leuze, Rosée, Silenrieux, Somzée, localités qui sont aussi mentionnées dans le *Livre Blanc*, ont été massacrés. Le *Livre Blanc* affirme que des civils ont été fusillés à Laneffe et à Somzée (*Anlage 34*). D'après la note de Mgr Heylen, cette assertion est erronée (Voir troisième partie, document IX, p. 461). Suivant le *Livre Blanc*, deux personnes auraient été tuées à Rosée.

| COMMUNES | TUÉS | COMMUNES | TUÉS |
|---|---|---|---|
| Surice | ± 25 | Waulsort | ± 15 |
| Tamines (1) | 336 | Willersée | 2 |
| Vitrival | 1 | | |

*
* *

Ainsi donc le *Livre Blanc* passe sous silence les ravages et les massacres commis par les troupes allemandes dans un nombre considérable de localités du pays. Il ne fait aucune allusion, notamment, à la destruction presque complète des villes de Visé (2) et de Termonde (3), aux effroyables hécatombes de Barchon, de Melen (La Bouxhe), d'Olne, de Romsée, de Soumagne, de Sprimont, de Wandre (2), de Tamines, de Surice (4) et de Spontin, de Jemappes et de Quaregnon (5), de Latour et d'Ethe (6), aux massacres de Fléron, d'Haccourt, d'Heure-le-Romain, de Liége, de Magnée, de Pontisse, de Saint-André, de Neufchâteau (7), d'Hastière-par-delà, de Namur (8), de Marchienne-au-Pont, de Farciennes, de Lodelinsart et de Nimy (9), de Gelrode, de Sempst, de Wespelaer et de Werchter, au martyre des habitants de Linsmeau (10), de Lebbeke (11), de Schaffen (12), aux tortures infligées au curé de ce dernier village.

Les crimes commis par les Allemands sont sans excuse. Ce qui a causé les actes de sauvagerie qui ont indigné le monde, c'est, outre peut-être le désir collectif de pillage, cette volonté de terroriser les populations, qui fait partie de la théorie germanique de la guerre, et l'odieux parti pris de rendre les civils responsables des actes légitimes de guerre dont leur demeure, leur village, leur ville ont été le théâtre.

*
* *

---

(1) La liste nominative des victimes de Tamines est loin d'être complète. Plus de 400 personnes ont été massacrées à Tamines. 276 maisons ont été incendiées après avoir été pillées.

Le massacre s'est fait dans des conditions atroces. Le samedi 22 août 1914, vers 7 heures du soir, plusieurs centaines d'hommes ont été massés sur la place Saint-Martin, le long de la Sambre. Les soldats allemands se tenaient à 10 ou 12 mètres devant eux. Au signal une première salve retentit. Tous les hommes, tués, blessés et non atteints tombèrent. On cria alors : « Debout! » Ceux qui n'étaient point frappés se relevèrent. Ils furent immédiatement abattus par une nouvelle décharge. Les témoins assurent que, pour la seconde salve, les Allemands firent usage d'une mitrailleuse.

Après la première salve, un certain nombre d'hommes se jetèrent dans la Sambre et tentèrent de s'échapper à la nage. Les soldats tirèrent sur eux. Plusieurs furent tués; d'autres parvinrent à se sauver.

Dès que la fusillade fut terminée, une scène épouvantable se produisit et se prolongea longtemps dans la soirée : l'achèvement des blessés. Si le massacre s'était borné à la fusillade, le nombre des victimes n'eût, sans doute, pas dépassé 200 morts et 200 blessés. Mais des soldats, et notamment des militaires porteurs du brassard de la Croix-Rouge, s'approchèrent des victimes et se mirent à tuer tous les hommes qui donnaient encore signe de vie. Éclairés par des lanternes de poche, ils parcouraient les rangs des victimes et frappaient les blessés à coups de crosse de fusil, à coups de baïonnette.

(2) Voir le 17e rapport de la Commission belge d'Enquête (*Berger-Levrault, éditeurs,* Paris-Nancy).

(3) Voir le 9e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(4) Voir le 11e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(5) Voir le 22e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(6) Voir le 8e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(7) Voir les 8e et 17e rapports de la Commission belge d'Enquête — —

(8) Voir le 11e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(9) Voir le 22e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(10) Voir le 2e *Livre Gris Belge,* p. 27. — —

(11) Voir le 9e rapport de la Commission belge d'Enquête. — —

(12) Voir le 1er rapport de la Commission belge d'Enquête et *supra* la note 2, p. 140.

Peu d'exemples d'application de cette théorie sont aussi caractéristiques que les meurtres et les incendies qui suivirent la destruction, à la fin du mois de septembre 1914, de voies ferrées par des détachements de l'armée belge. Le commandement de l'armée belge expose de la manière suivante les circonstances dans lesquelles ces détachements, sortant du camp retranché d'Anvers, reçurent mission de couper les lignes de communication allemandes :

« Le réseau ferré du pays assurait à l'ennemi de grandes facilités de ravitaillement et de transports de troupes. Le haut commandement de l'armée belge voulut y apporter des entraves. Il ordonna la formation de sept détachements de cent volontaires cyclistes destinés à exécuter des destructions de chemins de fer dans la région occupée par l'ennemi.

« Le 22 septembre, ces groupes quittèrent Anvers, chacun d'eux ayant comme objectif une zone particulière d'opération. La plupart de ces groupes réussirent à traverser les lignes allemandes, atteignirent les points désignés et coupèrent les chemins de fer principaux du Limbourg, du Brabant, du Hainaut, causant ainsi aux transports ennemis un trouble considérable (1). »

Ces destructions furent faites notamment :

1° Le 25 septembre 1914, sur la ligne du chemin de fer de Bilsen à Tongres. Les soldats cyclistes y déboulonnèrent les rails. Peu après, un train chargé de troupes allemandes dérailla. Les Allemands fusillèrent huit civils et incendièrent une partie du village de Bilsen (2);

2° Le 25 septembre, sur la ligne de Bruxelles à Paris. Les soldats détruisirent la voie non loin de la ferme occupée par M. le bourgmestre de Montignies-lez-Lens. A la suite de cette opération militaire, les Allemands incendièrent la cure et l'habitation du bourgmestre, après avoir fracturé le coffre-fort et dérobé tout ce qu'ils pouvaient emporter. Ils mirent aussi le feu à quelques petites fermes qui se trouvaient dans le voisinage (3);

3° Le 29 septembre, sur la ligne de Liége à Bruxelles. La voie fut coupée entre Tirlemont et Louvain, sur le territoire de la commune de Lovenjoul. Cette destruction fut opérée par une compagnie spéciale de la 6e division d'armée belge, commandée par le capitaine commandant Delfosse.

La compagnie était montée à bicyclette et transportait le matériel nécessaire pour détruire les voies ferrées. Transportée en chemin de fer d'Anvers à Bourg-Léopold, elle quitta cette localité le 22 septembre. Pendant les journées du 23 et du 24, des patrouilles constatèrent l'impossibilité de passer le Démer entre Aerschot et Diest. Pendant ce temps, le personnel du génie, sous la direction du lieutenant Flebus, fabriqua des appareils destinés à être placés sur les rails et devant faire explosion au passage d'un train. Le 25, trois détachements de trois hommes reçurent comme instructions de se diriger sur trois points de la voie ferrée entre Tirlemont et Louvain. Soutenus par le restant des hommes de la compagnie, sauf une fraction maintenue au nord du Démer, ces groupes marchaient la nuit. Le 29 septembre, un d'entre eux, composé des soldats Lignon et Verlinden du génie

---

(1) *L'Action de l'armée belge.* Rapport du commandement de l'armée. Période du 31 juillet au 31 décembre 1914, p. 44 (Paris, librairie Chapelot).

(2) 15e rapport de la Commission belge d'Enquête (p. 26 du 2e volume des rapports de la Commission).

(3) 15e rapport de la Commission d'Enquête (p. 27 du 2e volume des rapports de la Commission).

et Van Roosbroek du 1er régiment de carabiniers, arriva vers 11 heures dans le bois situé à 1 kilomètre à l'est de Lovenjoul, à 100 mètres environ de la voie ferrée. Jusque vers 19 heures, il observa la voie, gardée tous les 200 mètres par des sentinelles allemandes et où passaient toutes les trente minutes des trains militaires. Profitant de la demi-obscurité, les hommes placèrent deux de leurs appareils et se retirèrent dans le bois. Quelques instants après, le passage d'un train provoqua l'explosion des appareils, le déraillement du train, la destruction de la voie ferrée et de la ligne télégraphique. La destruction avait été opérée sur la limite des communes de Lovenjoul et de Vertrijck.

Le bruit de l'explosion prévint les autres groupes qui reçurent l'ordre de se retirer. Pendant leur retraite, ils détruisirent, au moyen de cartouches de tonite, la voie vicinale à 1.500 mètres au sud-ouest de Winghe-Saint-Georges.

La destruction de la voie ferrée entre Lovenjoul et Vertrijck a été exécutée régulièrement par des troupes belges revêtues de l'uniforme militaire. Aucun habitant n'y a coopéré.

Et cependant, le 30 septembre, les troupes allemandes incendièrent un certain nombre d'habitations. Le 5 octobre, le Baron von der Goltz n'hésitait pas à faire afficher à Bruxelles l'incroyable avis suivant (1) :

« Dans la soirée du 25 septembre, la ligne de chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul-Vertrijck. A la suite de cela, les deux localités citées ont eu, le 30 septembre au matin, à en rendre compte et ont dû livrer des otages.

« A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit où de pareils faits se seront passés — *peu importe qu'elles soient complices ou non* — seront punies sans miséricorde. A cette fin, des otages ont été emmenés de toutes les localités voisines des voies ferrées menacées par de pareilles attaques et, à la première tentative de détruire les voies de chemin de fer, les lignes du télégraphe ou du téléphone, ils seront immédiatement fusillés.

« En outre, toutes les troupes chargées de la protection des voies ferrées ont reçu l'ordre de fusiller toute personne s'approchant de façon suspecte des voies de chemin de fer ou des lignes télégraphiques ou téléphoniques. »

---

(1) La date du 25 septembre citée dans cette affiche est inexacte. Comme on l'a vu, c'est le 29 septembre que la ligne a été coupée. L'erreur de date qui se rencontre dans l'affiche placardée à Bruxelles ne se retrouve pas dans les affiches apposées à Louvain où la date des faits est exactement indiquée.

# CHAPITRE II

## SAC ET MASSACRES D'AERSCHOT

### SECTION I

### *Exposé des faits.*

Le 19 août 1914, vers 5 heures du matin, un vif combat d'arrière-garde s'engagea entre le IIe corps allemand et une brigade de la 3e division belge chargée de couvrir la retraite devant Aerschot.

Les troupes belges se replièrent vers 8 heures du matin.

Peu après, l'armée allemande pénétra dans la ville. Les soldats se répandirent dans certaines rues, en tirant dans la direction des maisons; ils massacrèrent cinq ou six habitants, incendièrent des maisons et pillèrent quelques magasins.

Vers 10 heures du matin, la population fut réunie chaussée de Rillaer. Le bourgmestre, M. Tielemans, accompagné d'un officier allemand, vint lui donner lecture d'une proclamation recommandant le calme et prescrivant, sous menace de mort, le dépôt, avant 2 heures de l'après-midi, de toutes les armes qui auraient été conservées.

Aux termes de cette proclamation, tout coup de feu tiré par un habitant devait entraîner, outre l'exécution du coupable, celle de trois autres personnes.

La population se retira ensuite, et le reste de la journée se passa sans incidents. L'autorité communale s'employa à satisfaire aux réquisitions de l'armée allemande et spécialement à loger les officiers et les soldats. Le colonel Stenger, commandant la 8e brigade d'infanterie, et deux autres officiers prirent leurs quartiers dans la maison du bourgmestre, M. Tielemans, située sur la Grand'Place d'Aerschot.

Vers le soir, alors que le colonel Stenger se trouvait au balcon de son appartement et que M. Tielemans distribuait des cigares aux soldats cantonnés sur la place, un coup de feu retentit. Il fut suivi immédiatement d'une vive fusillade. Les soldats qui se trouvaient sur la place et dans les rues environnantes tiraient dans toutes les directions. Le colonel Stenger fut mortellement atteint.

M. Tielemans et sa famille rentrèrent précipitamment chez eux. Ils se réfugièrent dans une des caves de leur habitation. Quelques instants plus tard, un officier allemand vint chercher M. Tielemans et son fils, âgé de quinze ans.

Pendant ce temps, les soldats pourchassaient les habitants, pillaient et brûlaient les maisons.

Les soldats allemands pénétrèrent dans toutes les maisons de la Grand'Place, de la rue du Persil et de la rue Courte. Ils firent sortir hommes, femmes et enfants et les poussèrent brutalement vers la Grand'Place. Les hommes furent séparés de leurs

familles. Un premier groupe de 78 hommes fut conduit hors de la ville. Le Rittmeister Karge, capitaine de gendarmerie, fit exécuter tous ces malheureux ([1]). Ceux-ci furent massés le long de la chaussée de Louvain, dans un champ bordé de quelques maisons ouvrières en flammes. Les victimes furent obligées d'avancer par groupe de trois, en se tenant par la main, et de passer devant quelques gendarmes qui les abattirent à coups de revolver. Dans le premier groupe marchait M. l'abbé Carette, tenant par la main gauche M. Paul Verlinden et par la main droite un autre habitant d'Aerschot. De ce groupe de 78 prisonniers, 3 ont échappé à la mort, en se laissant tomber : ce sont Paul Verlinden, Morren et De Winter.

Un deuxième groupe de victimes, composé d'une centaine de civils, parmi lesquels se trouvaient M. Joseph Tielemans, bourgmestre, MM. Émile et Louis Tielemans, frère et fils du bourgmestre, fut conduit au lieu d'exécution, dans le même champ, mais un peu plus loin dans la direction de Louvain. Ils avaient tous les mains liées derrière le dos, si fortement serrées que quelques-uns gémissaient de douleur. Ils durent passer la nuit couchés sur le sol.

Le matin, vers 6 heures, arriva un groupe d'officiers. Quelques instants plus tard, M. Tielemans, son fils et son frère furent fusillés. Les autres hommes furent mis en rangs de trois. Les Allemands firent sortir le troisième de chaque rang et le fusillèrent.

Des habitants d'Aerschot furent contraints de creuser leurs tombes.

Le nombre des victimes s'élève à plus de 150; 155 cadavres avaient été exhumés à la date du 18 décembre 1914. Parmi les morts on compte 8 femmes et plusieurs enfants.

L'orgie, le pillage et l'incendie continuèrent plusieurs jours. Des meubles et des objets précieux, chargés sur des fourgons militaires, furent expédiés en Allemagne.

La plupart des habitants, hommes, femmes et enfants, restés dans la ville, furent enfermés dans l'église où ils demeurèrent plusieurs jours, presque sans nourriture. Le 28 août, ils furent conduits en colonne à Louvain et chassés à travers la ville en ruines, pendant que des soldats allemands tiraient dans leur direction.

Reconduits le lendemain à Aerschot, les hommes furent enfermés de nouveau dans l'église et les femmes dans la propriété de M. Fontaine. De nombreux habitants des villages voisins y furent amenés encore les jours suivants. Une trentaine d'ecclésiastiques, prêtres, religieux et curés d'Aerschot et des environs, se trouvaient parmi eux.

Le 6 septembre, 300 de ces malheureux, entassés pour la plupart dans des wagons à bestiaux, furent envoyés en Allemagne ([2]).

Pendant toute cette période, les attentats commis par les soldats sur les femmes et les jeunes filles ont été nombreux.

Les localités qui entourent la ville d'Aerschot n'ont pas été épargnées :

A *Gelrode* (997 habitants), 18 personnes ont été tuées, 99 ont été emmenées en Allemagne; 23 maisons ont été incendiées, 131 maisons ont été pillées;

---

(1) Le chiffre de 78 est donné par des témoins des massacres d'Aerschot. Le capitaine Karge, dont la déposition est reproduite dans le *Livre Blanc* (*A. Anlage 3*), fixe à 88 le nombre des habitants qu'il fit exécuter.

(2) On lit dans le carnet de campagne d'un soldat cycliste entré en service à Burg le 15 août 1914 et fait prisonnier le 10 septembre par les troupes belges qui réoccupèrent Aerschot : « Le 6 septembre fut une journée de repos. Nous avons seulement expédié en Allemagne 300 Belges parmi lesquels il y avait 22 prêtres. »

On trouvera, section III de ce chapitre, n° 16, la relation de la détention de quelques-uns de ces ecclésiastiques, de leur transfert et de leur captivité en Allemagne (p. 168).

A *Wesemael* (1.988 habitants), 13 personnes ont été tuées, 324 ont été emmenées en Allemagne ; 46 maisons ont été incendiées, 147 ont été pillées;

A *Werchter* (2.676 habitants), 15 personnes ont été tuées, 32 ont été emmenées en Allemagne ; 267 maisons ont été incendiées, 162 ont été pillées ;

A *Betecom* (2.756 habitants), 11 personnes ont été emmenées en Allemagne ; 7 maisons ont été brûlées, 25 ont été pillées ;

A *Langdorp* (2.990 habitants), 3 personnes ont été tuées, une a été emmenée en Allemagne ; 4 maisons ont été incendiées, 20 ont été pillées ;

A *Rillaer* (3.833 habitants), 7 personnes ont été tuées ; 34 maisons ont été incendiées, 300 ont été pillées ;

A *Nieuwrode* (1.779 habitants), une personne a été tuée, 27 ont été emmenées en Allemagne ; une maison a été brûlée, 200 ont été pillées.

---

## SECTION II

### *Examen critique du rapport du Bureau militaire d'Enquête allemand et de ses annexes.*

La matérialité des faits ne paraissant pas pouvoir être contestée, les auteurs du rapport du Bureau militaire d'Enquête allemand relatif aux événements d'Aerschot ne cherchent pas à en discuter la réalité (*Livre Blanc*, p. 91 et 92).

Ils se bornent à tenter de justifier les attentats commis dans la soirée du 19 août et les jours suivants par la nécessité de réprimer un soulèvement général dont le signal aurait été donné par un coup de feu, suivi de trois salves, tiré le 19 août à 8 heures du soir, d'un immeuble situé en face de la maison du bourgmestre, du côté opposé de la Grand'Place d'Aerschot. Une des balles tirées en ce moment-là aurait atteint le colonel Stenger (p. 91 et 92, *A. Anlagen 2* et *3*).

Cette thèse diffère très notablement de la version première, suivant laquelle la mise à sac de la ville d'Aerschot aurait été déterminée par l'assassinat du colonel Stenger commis par le fils du bourgmestre ou par un complot contre le haut commandement allemand fomenté par le bourgmestre et par sa famille (1).

La Commission d'Enquête belge a mis en relief l'invraisemblance de cette première version, démentie par les faits, et qui, à supposer l'accusation établie, n'aurait d'aucune façon pu justifier le sac et le pillage d'une ville entière, l'exécution sans jugement de plus de 150 de ses habitants, les attentats de toute nature commis contre une population sans défense.

La thèse soutenue dans le *Livre Blanc* ne résiste pas davantage à l'examen. C'est ce que le jurisconsulte néerlandais, M. le professeur Struycken, a parfaitement mis en lumière, dans l'étude qu'il a consacrée à ce *Livre* (Voir ci-dessus p. 95 et 101) (2). Voici la traduction de la partie de son travail relative à Aerschot :

Aerschot est une vieille petite ville de 8.000 habitants environ, située au nord de Louvain. Dans la matinée du 19 août, un combat avait été livré, dans son voisinage immédiat, entre les troupes belges et allemandes, à l'issue duquel ces dernières firent leur entrée dans la ville (3). Au cours de la journée, la petite localité s'emplissait surabondamment de soldats, infanterie, cavalerie, colonnes d'approvisionnement, d'artillerie et de munitions. L'État-major fit son entrée à 5 heures. Le colonel Stenger, commandant la brigade, alla s'établir avec son adjudant, le capitaine Schwarz, et l'ordonnance, le lieutenant Beyersdorff, dans la maison du bourgmestre, située sur la Grand'Place; le capitaine de gendarmerie à cheval Karge alla occuper la maison du frère du bourgmestre, située dans une rue étroite, conduisant, dans la direction nord ou nord-ouest, à la Grand'Place. Le capitaine Folz,

---

(1) Voir notamment au sujet de cette version les déclarations du général von Boehn à M. Alexander Powell : « Lorsque nous nous sommes installés à Aerschot, le fils du bourgmestre entra dans la salle à manger où se tenaient nos officiers et assassina le chef de l'état-major. Nous n'avons usé là que de représailles. La population fut traitée selon ses mérites » (Alexander Powell, *Fighting in Flanders*, traduction française par Gérard Harry, p. 3). Voir dans le même sens, Grondijs, *Les Allemands en Belgique. Louvain et Aerschot. Notes d'un témoin hollandais*, p. 22.

(2) *Het Duitsche gedenkboek over den oorlog in België* (Revue *Van Onzen Tijd*, jaargang XV, 1914-1915, n° 46, et brochure *De Oorlog in België*, p. 71).

(3) Tout ce qui suit a été puisé exclusivement dans le Mémoire allemand. (*Note de l'auteur.*)

quartier-maître du 49e régiment d'infanterie, était arrivé en même temps et peu après le colonel Jenrich, qui prit le commandement de la place, de même que le capitaine Schleusener avec sa compagnie de mitrailleuses.

A l'exception du colonel Stenger, qui fut tué, ce sont là les témoins dont les dépositions ont été actées au Mémoire. On y cherche en vain des témoignages d'habitants d'Aerschot.

Les troupes furent bien reçues par la population. Immédiatement après l'arrivée du colonel Jenrich, celui-ci fit mander le bourgmestre, le mit en garde contre tout acte hostile de la population, en le prévenant avec insistance *dass an ihm die Todesstrafe vollstreckt werden würde, wenn auf die deutschen Truppen ein Ueberfall seitens der Bevölkerung stattfände* (1).

Le soir, vers 8 heures, des coups de feu retentissent tout à coup dans le voisinage de la Grand'Place. Aux premiers coups succèdent des salves, ensuite une fusillade vive et continue. Un profond désordre surgit parmi les soldats qui remplissent les rues étroites et anguleuses et la Grand'Place; ils tirent sans discontinuer; les cavaliers et soldats du train abandonnent leurs chevaux et voitures; les chevaux s'emballent, les véhicules se rencontrent, s'enchevêtrent. Les officiers s'élancent au dehors, s'efforcent par des ordres et des signaux de faire cesser le tir des soldats, ce qui ne leur réussit pas ou à peine (2). Les maisons sur lesquelles des coups de fusil et de mitrailleuse sont tirés sont assaillies et incendiées en partie; les civils qui s'enfuient sont faits prisonniers et fusillés en grand nombre.

Voilà, en résumé, les faits.

Des *civils* avaient-ils tiré? Pas un des témoins entendus ne déclare l'avoir constaté; pas un d'entre eux n'a trouvé un civil les armes à la main; pas un d'entre eux n'a appris d'une autre personne qu'elle aurait fait semblable constatation. Ils en étaient cependant persuadés. Sur quoi leur conviction était-elle basée?

Le capitaine Schwarz et le lieutenant Beyersdorff croyaient tout d'abord, en entendant dans la maison du bourgmestre les premiers coups de feu, que ceux-ci provenaient d'un combat avec l'ennemi, signalé dans la direction du nord. Ceci parut ne pas être exact. Bientôt les coups de feu retentirent à proximité; on tira sur la maison même du bourgmestre. Qui? des civils ou des soldats? Les deux officiers déclarent positivement : *Von den eigenen*

---

(1) *Traduction :* « qu'il serait exécuté, dans le cas où les troupes allemandes subiraient une attaque de la part de la population ».

(2) *Ich habe auch mit dem Hauptmann Schwarz zusammen nach dem ersten Schiessen das Zimmer verlassen, um auf dem Marktplatz unter den Truppen, die durch das Schiessen in Unordnung geraten waren, wieder Ordnung zu schaffen.* Beyersdorff.

(*Traduction :* « J'ai également, avec le capitaine Schwarz, quitté la chambre après les premiers coups de feu, pour remettre de l'ordre dans les troupes de la Grand'Place, parmi lesquelles les coups de feu avaient jeté le désordre. »)

*Die Führer und Trainsoldaten hatten ihre Pferde und Wagen inzwischen verlassen und in den Hauseingängen Deckung gegen die Schüsse genommen. Die Wagen waren zum Teil ineinander gefahren, da die unruhig gewordenen Pferde führerlos sich ihren eigenen Weg gesucht hatten.* Karge.

(*Traduction :* « Les conducteurs et soldats du train avaient, entre temps, abandonné leurs chevaux et leurs voitures et s'étaient abrités contre les coups de feu dans les entrées des maisons. Les véhicules étaient, en partie, enchevêtrés les uns dans les autres, les chevaux devenus remuants, ayant cherché leur chemin seuls, à défaut de conducteurs. »)

*Nach kurzer Zeit glaubte ich wahrnehmen zu können, dass das Feuer von unseren Truppen erwidert wurde, und zwar von dem Marktplatze her. Bald darauf ertönten Signale und Rufe : « Nicht mehr feuern ! » Das Feuer hörte dann auch eine Zeitlang auf, wurde aber, anscheinend von beiden Seiten, wenn auch nicht so heftig, wieder eröffnet.* Karge.

(*Traduction :* « Après peu de temps, je crus pouvoir observer que nos troupes répondaient au feu, notamment de la Grand'Place. Aussitôt des signaux et des cris se firent entendre : « Ne plus tirer ! » Le feu cessa pendant quelque temps, mais il fut repris vraisemblablement des deux côtés, quoique avec moins de violence. »)

*In der Nähe der Mairie, die zu einem Artillerie-Depot verwendet werden sollte, stand ein Hauptmann des Infanterie-Regiments Nr. 140, der andauernd das « Ganze halt » blasen liess. Offenbar wollte dieser Offizier zuerst einmal das Schiessen unserer Leute stoppen.* Folz.

(*Traduction :* « Dans le voisinage de la mairie, qui devait être utilisée comme dépôt d'artillerie, se trouvait un capitaine du régiment d'infanterie n° 140, qui faisait sonner continuellement le « Ganze halt » [arrêt complet]. Cet officier voulait manifestement commencer par arrêter le tir de nos hommes. »)

*Truppen rührten die Schüsse nicht her* (1). Comment pouvaient-ils le savoir? Tous les autres témoins déclarent que leurs soldats ont tiré sans discontinuer, précisément et surtout sur la Grand'Place. Quelque positive qu'elle soit dans son expression, la déclaration des deux officiers n'est donc, dans sa généralité, certainement pas exacte. Et comment, dans les circonstances données, les rues et la Grand'Place étant remplies de milliers de soldats, chevaux et voitures gagnés par le désordre, pouvaient-ils établir avec certitude, soit de leur chambre dans la maison du bourgmestre, soit dans la rue même, que leurs propres soldats n'avaient tiré ni des rues latérales, ni sur la Grand'Place?

Le capitaine de cavalerie Karge crut d'abord à une imprudence d'un des soldats du train, mais il se ravisa bientôt. Pour quelle raison? Lorsque, après le premier coup de feu, il regarda de la fenêtre à l'extérieur, il remarqua au loin, près du toit de la maison située au coin de la Grand'Place et de la rue où il habitait, *leichte Rauch- und Staubwolken hochsteigen* (2), phénomène qui se renouvelait aux salves subséquentes. On ne tirait pas des fenêtres; aussi conclut-il de la vue de ces petits nuages de fumée et de poussière qu'on tirait par des ouvertures faites dans le toit. Il jugea manifestement cette déduction évidente par elle-même. Lorsque le feu à volonté succéda aux salves, il lui *parut* que les coups de feu provenaient aussi des autres maisons. Les raisons sur lesquelles était basée cette conclusion, il ne les dit pas.

Et c'est tout. D'autres arguments, prouvant que des *civils* auraient tiré sur la Grand'-Place et dans ses environs, ne sont pas donnés. De sérieuses présomptions permettent au contraire de penser que les soldats eux-mêmes en étaient coupables.

Le bruit a couru — et le capitaine Schwarz en fait également mention — que des troupes belges attaquaient le village. Ce bruit naquit parmi les troupes se trouvant à l'entrée nord du village, lesquelles se sont portées alors en désordre et tout en tirant vers la Grand'-Place. Les soldats qui se trouvaient là et dans les rues environnantes étroites et anguleuses, entendant des coups de feu sans voir les tireurs, ont-ils peut-être interprété cette fusillade comme une attaque de la part des civils ? Cette version est rendue tout à fait vraisemblable par le témoignage du capitaine Folz, qui décrit de la façon suivante les premiers événements : « *Es war zwischen 3 und 4 Uhr nachmittags, als wir in den Ort einritten* (3). *Vorher war von deutschen Truppen schon die 3. Infanteriedivision in Teilen durchgekommen und das ganze, an sich schon eng und winklig gebaute Städtchen war voll von Proviantkolonnen, Artillerie- und Munitionskolonnen. Wir waren etwa drei Stunden in dem Städtchen, als plötzlich eine unsinnige Schiesserei begann. Die Schiesserei kam etwa vom Nordwestausgang des Dorfes her. Gleich darauf kamen die Sanitätskompagnie, ich glaube es war die zweite, sowie Teile der Bagage der 3. Division unter fortwährendem Schiessen auf uns zu und meldeten, sie hätten Feuer bekommen; ein belgisches Bataillon sei im Anmarsch* (4) ».

Une double rumeur donc jetait le trouble parmi les soldats : d'abord celle d'après laquelle le village était l'objet d'une surprise de la part des Belges, et l'autre selon laquelle la population civile tirait sur les soldats. De tous côtés, maintenant, on tire sur les maisons; elles sont assaillies, en partie incendiées ; les habitants en sont chassés et traînés au dehors. Que, durant ces événements qui se déroulaient dans les rues étroites et anguleuses du village, on ait tiré dans les maisons et au travers de celles-ci et qu'ainsi l'impression ait pu naître qu'on tirait *des* maisons, cela se conçoit. Le capitaine Folz qui, au début de la fusillade,

---

(1) *Traduction :* « Les coups de feu ne provenaient pas de nos troupes. »

(2) *Traduction :* « Monter de légers nuages de fumée et de poussière. »

(3) Ceci doit être une erreur. Le capitaine Folz est entré en même temps que les officiers d'État-major et le colonel Jenrich, qui déclarent tous qu'il était 5 heures. (*Note de l'auteur.*)

(4) *Traduction :* « Il était de 3 à 4 heures de l'après-midi quand nous arrivâmes (à cheval) dans la localité. En fait de troupes allemandes, la 3e division d'infanterie était déjà entrée, par parties, avant nous ; la petite ville tout entière, d'une construction déjà étroite et anguleuse par elle-même, était remplie de colonnes d'approvisionnement, d'artillerie et de munitions. Nous étions dans la ville depuis trois heures environ, quand tout à coup une fusillade insensée commença. La fusillade provenait des environs de la sortie nord-ouest du village. Aussitôt après, la compagnie sanitaire — la deuxième, je crois — de même que des parties des bagages de la 3e division *vinrent sur nous tout en tirant constamment, et nous apprirent qu'ils avaient essuyé des coups de feu : un bataillon belge s'approcherait.* »

parle uniquement de *soldats* qui tiraient, déclare maintenant — une heure après environ — avoir vu ou entendu des coups de feu partir des maisons. Le capitaine Schleusener fait maintenant la même constatation. Que ces coups de feu provenaient de *civils* et non des soldats se trouvant dans les rues et dans les maisons, rien ne le dit. Le témoignage du capitaine Schleusener lui-même nous apprend avec quelle sauvagerie tout cela se passait. Apprenant que les troupes belges s'approchaient, il se dirige avec sa compagnie de mitrailleurs, rassemblés à grand'peine, vers l'extérieur de la ville. Le capitaine Folz l'accompagne. Arrivés à 3 kilomètres environ du village, ils constatent que nulle part il n'y a trace d'ennemis et s'en retournent aussitôt. Le capitaine Folz fait le trajet à pied et c'est ainsi qu'il revient plus tard que les autres. Quand le capitaine Schleusener entre dans le village avec sa compagnie il entend tirer ; il se heurte à des *zurückjagende Kavalleriepatrouillen und Fahrzeuge der Bagage der 3. Infanteriedivision, die Kehrt zu machen versuchten* (1), et qui se livrent à un tir continu. Il essaie de faire cesser ce feu, croit y avoir réussi et continue à entendre des coups de feu partant des maisons ; sur ce, il donne l'ordre *die Maschinengewehre freizumachen und die linken Haüserfronten unter Feuer zu nehmen* (2). On lui dit *dass auch aus einem Hause rechts geschossen worden sei* (3). Que fait-il ? *Ich liess die Gewehre herumdrehen um das Feuer zu eröffnen, als mir ein Sanitätsoffizier bedeutete, dass in diesem Hause Verwundete lägen* (4). Pour ce motif on ne tira pas sur cette maison. Il est compréhensible que le capitaine Folz, quand il entre peu après dans le village, s'imagine également que l'on tire des maisons et ait pu reconnaître nettement *dass es sowohl Gewehre wie Maschinengewehre waren, aus denen gefeuert wurde* (5).

Les pertes allemandes étaient en tout cela, comme toujours, très minimes. On ne parle que d'un tué, le colonel Stenger, qui fut trouvé, tué d'un coup de feu, sur le parquet de sa chambre, dans la maison du bourgmestre ; il portait une blessure à la face, une autre à la poitrine. Les portes du balcon étaient ouvertes ; sur le mur en face de celui-ci, on trouva des traces de balles ; des carreaux de vitres étaient en pièces. Il est donc à présumer que le colonel avait été tué par des balles venant de l'extérieur.

Était-ce là le fait de civils ou des soldats allemands qui avaient tiré au hasard sur les maisons ? Le cadavre a été examiné le lendemain par un médecin militaire ; or, ni son témoignage, ni son rapport sur l'autopsie ne figurent parmi les documents. Le capitaine Folz déclare, il est vrai, avoir appris de ce médecin que la blessure à la face ne pouvait avoir été faite par une balle d'infanterie, et lui-même est d'avis que la blessure de la poitrine a dû être causée par un fusil à baguette. Osera-t-on admettre sur cette seule déclaration, sans même avoir entendu le médecin, que le général a été tué par des coups de feu émanant d'habitants d'Aerschot ?

Quelles ont été les mesures prises par la force armée pour réprimer le prétendu soulèvement de la population ? Il n'est pas fait mention du nombre de civils tués au cours de la fusillade ininterrompue dirigée sur leurs maisons. La manière dont on a procédé en cette affaire apparaît le plus clairement dans la description très vivante qu'en a donnée le capitaine de cavalerie Karge. Comme il a été dit plus haut, cet officier avait des soupçons au sujet de la maison rouge du coin de la Grand'Place, d'où s'élevaient de légers nuages de fumée et de poussière ; profitant d'une courte *Feuerpause* (6) il quitta sa maison, pour faire part de ses constatations à un colonel qui se trouvait sur la Grand'Place ; il demanda en même temps l'autorisation d'incendier la maison en question, parce que, à son avis, *die Rädelsführer des ganzen Unternehmens in diesem Hause versammelt waren* (7). Le colonel *refusa* d'accéder à cette

---

(1) *Traduction :* « patrouilles de cavalerie revenant en arrière au galop et à des voitures de bagages de la 3e division d'infanterie qui cherchaient à faire demi-tour ».

(2) *Traduction :* « de dételer les mitrailleuses et de prendre sous le feu la rangée des maisons de gauche ».

(3) *Traduction :* « qu'on a également tiré d'une maison de droite ».

(4) *Traduction :* « Je fis tourner les mitrailleuses pour ouvrir le feu, quand un officier de santé m'annonça que des blessés se trouvaient dans cette maison. »

(5) *Traduction :* « que les coups de feu partaient aussi bien de fusils que de mitrailleuses ».

(6) *Traduction :* « arrêt du tir ».

(7) *Traduction :* « les meneurs de toute l'entreprise étaient réunis dans cette maison ».

demande. Sur ce, raconte-t-il lui-même, *nahm ich einige Soldaten die in meiner Nähe waren mit und ging mit ihnen auf das Haus zu, aus dem zuerst geschossen wurde und auf dessen Hausboden ich noch die Anstifter und Führer des Ueberfalls vermutete. Inzwischen fand sich auch noch ein Leutnant des Regiments ein, und ich befahl, indem ich Offizier und Mannschaft meinem Kommando unterstellte, die Türen — das Haus hatte eine Haustür und eine Ladentür — und Fenster des Erdgeschosses, welche fest verschlossen waren, einzuschlagen. Hierauf drang ich selbst in das Haus mit ein, und mit Hilfe eines ziemlich grossen Quantums Terpentinöls, welches sich in einer etwa 20 Liter fassenden Blechkanne vorfand und welches ich zum Teil in der ersten Etage, dann die Treppe hinunter und im Erdgeschoss ausgiessen liess, gelang es, das Haus in kürzester Zeit in Brand zu setzen. Ferner hatte ich den hierbei nicht beteiligten Leuten Befehl gegeben, die Hauseingänge zu besetzen und alle flüchtenden männlichen Personen zu verhaften* (1).

Il n'est pas dit combien de civils, appréhendés de cette façon, ont été fusillés. Le capitaine Karge en a fait abattre au moins 88. A quelle enquête a-t-il été procédé? Quelles preuves avait-on de leur culpabilité? Qu'il dise lui-même, plutôt, comment cela s'est passé : *Als ich das brennende Haus verliess, waren auch schon etliche Zivilpersonen, darunter ein junger Pfarrer, aus den Nebenhaüsern festgenommen worden. Ich liess diese zum Marktplatz bringen; hier hatte sich inzwischen mein Feldgendarmerietrupp versammelt. Ich setzte nunmehr die Kolonnen in Marsch zur Stadt hinaus, übernahm das Kommando über sämtliche Gefangene, aus denen ich Frauen, Knaben und Mädchen entliess. « Von einem Stabsoffizier »* (*einem Abteilungskommandeur des Feldartillerieregiments Nr. 17*) *« erhielt ich den Befehl zum Erschiessen der Festgenommenen. » Dann liess ich durch einen Teil meiner Gendarmen die Kolonnen in Ordnung bringen und in Bewegung zur Stadt hinaus halten; mit dem anderen Teil liess ich die Gefangenen eskortieren und zur Stadt hinausführen. Hier brannte am Ausgange ein Haus, in dessen Lichtschein ich die Schuldigen, 88 an der Zahl, nachdem ich vorher 3 Krüppel ausgesondert hatte, erschiessen liess* (2).

Le lendemain, beaucoup d'autres encore ont été fusillés. A ce sujet, on n'apprend rien d'autre que ce que nous communique le colonel Jenrich, qui parle pour ce qui le regarde : *Inzwischen waren die Haüser von den Truppen durchsucht und eine beträchtliche Anzahl von Einwohnern festgenommen worden, die sich nachweislich an dem Ueberfall auf die Truppen beteiligt hatten. Von der Festgenommenen männlichen Bevölkerung wurden am andren Morgen der Bürgermeister, dessen Sohn sowie der Bruder des Bürgermeisters und « jeder dritte Mann » erschossen* (3).

---

(1) *Traduction :* « Je rassemblai quelques soldats qui se trouvaient dans mon voisinage, et je me dirigeai avec eux vers la maison d'où l'on avait tiré d'abord et dans les combles de laquelle je continuais à supposer que les instigateurs et des chefs de l'attaque se trouvaient. Entre temps était encore survenu un lieutenant du régiment et, tandis que je plaçais l'officier et les hommes sous mes ordres, je commandai de défoncer les portes — la maison avait une porte d'entrée particulière et une porte de magasin — et les fenêtres du rez-de-chaussée, qui étaient solidement fermées. Ensuite je pénétrai moi-même, en même temps que mes hommes dans la maison, et, au moyen d'une assez grande quantité d'essence de térébenthine qui se trouvait là dans une cruche en fer-blanc d'environ 20 litres, et que je fis verser en partie au premier étage, et puis le long des escaliers et au rez-de-chaussée, je parvins à mettre le feu à la maison en un minimum de temps. En outre, j'avais donné ordre aux hommes qui ne participaient pas à cette besogne, d'occuper les entrées de la maison et d'arrêter toutes les personnes du sexe mâle qui en sortiraient pour s'enfuir. »

(2) *Traduction :* « Quand je quittai la maison en feu, quelques civils des maisons avoisinantes, et parmi eux un jeune curé, avaient aussi déjà été arrêtés. Je les fis conduire à la Grand'Place; ici s'était réuni entre temps mon détachement de gendarmerie de campagne. Je mis alors les colonnes en marche vers l'extérieur de la ville, je pris le commandement de l'ensemble des prisonniers, dont je renvoyai les femmes, les jeunes garçons et les fillettes. *Je reçus d'un officier d'état-major* (commandant de section du 17e régiment d'artillerie de campagne) *l'ordre de fusiller les prisonniers.* Je chargeai une partie de mes gendarmes de mettre les colonnes en bon ordre et de les disposer dans le sens de la sortie de la ville; l'autre partie devait escorter le prisonniers et les conduire hors ville. A la sortie de celle-ci brûlait une maison, à la lueur de laquelle je fis fusiller les coupables, au nombre de 88, après que j'en eusse excepté trois infirmes. »

(3) *Traduction :* « Entre temps les maisons avaient été fouillées par les troupes et un nombre considérable d'habitants dont la participation à l'attaque des troupes était prouvée, avaient été faits prisonniers. Le lendemain matin, on fusilla, parmi les habitants mâles saisis, le bourgmestre, son fils, de même que le frère du bourgmestre et *chaque troisième homme.* »

Il résulte de cette déclaration, que le bourgmestre également a été tué, que le colonel a donc exécuté sa menace, bien que la culpabilité ou la complicité du bourgmestre relativement à la prétendue résistance de la population ne pût être déduite de quoi que ce soit. Pour quel motif son fils et son frère furent-ils tués également? Les déclarations des témoins ne donnent qu'une mince indication à ce sujet.

Après que le capitaine Schwarz eut trouvé le colonel Stenger mort dans sa chambre, il jugea nécessaire, en présence de la femme et de la fille du bourgmestre — lui-même était absent — de procéder à une perquisition de la maison. On descendit également à la cave et on y trouva devant la fenêtre donnant sur la rue un *auffälliges Gestell* (1), tandis qu'un carreau de vitre était brisé. Le capitaine en conclut que, de cette cave, on avait dû tirer. On ne dit pas de quel genre était ce tréteau, ni pourquoi la vitre aurait été brisée par un coup de feu parti de l'intérieur, plutôt que de l'extérieur. Il est vrai que le capitaine Karge déclare avoir vu le soir, en arrivant sur la Grand'Place, un soldat d'infanterie posté dans un *Toreingang* (2) qui lui assura avoir vu clairement un instant auparavant qu'un coup de feu avait été tiré de la maison située en face; en même temps, le soldat montrait du doigt la maison du bourgmestre. En admettant que cette constatation ait été exacte, qu'elle ait été exactement rapportée et exactement comprise, il n'en résulte nullement que c'est *de la cave* de cette maison qu'on avait tiré; il est même très peu vraisemblable que le soldat, posté de l'autre côté de la Grand'Place, alors qu'elle était remplie de soldats et de chariots, ait pu voir partir un coup de feu de la cave.

Quoi qu'il en soit, lors de la perquisition de la maison, le capitaine découvrit dans une des chambres le fils du bourgmestre, un garçon de quinze ans, et le livra à la garde sur la Grand'Place. Le lendemain, il fut fusillé en même temps que son père et son oncle.

En ce qui concerne ces fusillades, il y a sans aucun doute une lacune sérieuse dans les dépositions des témoins. Il est manifeste que le Bureau Militaire d'Enquête allemand (3) l'a senti, et c'est pour ce motif qu'il a, dans son rapport d'ensemble, plus ou moins « arrangé les faits ». Il justifie de la façon suivante l'exécution du bourgmestre, de son fils et de son frère : « Que la famille même du bourgmestre ne devait pas seulement être considérée comme étant au courant des hostilités, mais comme y ayant participé, voilà un fait que la perquisition immédiate de la maison établit. De la cave fermée, dont la clé était égarée, au dire de la famille (4), et qui fut ouverte de force, on avait tiré dans la rue (5), on avait même traîné un tréteau devant la fenêtre de la cave pour faciliter la position du tireur (6); un soldat avait observé avec la plus grande certitude un coup de feu partant de la maison. Seul le fils du bourgmestre pouvait en être l'auteur (7); caché par sa famille (8), il fut retiré d'une pièce sombre (9). Comme la complicité dans l'assassinat du colonel, accueilli *hospitalièrement* d'après la version belge, atteignait d'une manière complète la famille (10), le père et le fils furent fusillés dès le lendemain, le 20 août. Le frère du bourgmestre subit le même sort : c'est dans sa maison qu'avait été hébergé, sur la proposition du bourgmestre

---

(1) *Traduction :* Tréteau bizarre.

(2) *Traduction :* Porte cochère.

(3) Le major Bauer et le Dr Wagner, conseiller à la Cour d'appel, signent en son nom. (*Note de l'auteur.*)

(4) Le témoin a déclaré seulement : *zu der der Schlüssel angeblich nicht zu finden war* (*trad. :* dont la clé était soi-disant introuvable). Qu'on se rappelle que le bourgmestre lui-même n'était pas à la maison. (*Note de l'auteur.*)

(5) Ceci n'a été constaté par personne. (*Note de l'auteur.*)

(6) Interprétation libre par la Commission des mots : *ein auffälliges Gestell* (*trad. :* un tréteau bizarre). [*Note de l'auteur.*]

(7) Conclusion de la Commission, qu'aucun des témoins n'a faite. (*Note de l'auteur.*)

(8) Conclusion de la Commission, n'émanant d'aucun des témoins. (*Note de l'auteur.*)

(9) Le témoin a déclaré : *Beim Absuchen der Wohnzimmer kam mir der Sohn des Bürgermeisters aus einem dunklen Raum entgegen.* (*Trad. :* Lors de la visite des appartements, le fils du bourgmestre vint à ma rencontre, sortant d'une pièce sombre.) [*Note de l'auteur.*]

(10) La Commission n'est-elle pas, dans cette considération, plus près de la vengeance sanglante des anciens Germains que de l'article 50 de la Convention de La Haye? (*Note de l'auteur.*)

de la ville, le commandant du détachement II de la gendarmerie de campagne, le capitaine de cavalerie Karge (1), qui avait, également, été attaqué (2). »

C'est ainsi qu'est reconstituée l'affaire par une commission à Berlin, qui, elle-même, n'a pas assisté aux faits et qui n'a pas, non plus, entendu les témoins eux-mêmes. La commission atteint le « comble » dans sa conclusion finale : *Die Teilnahme der gesamten Familie des Bürgermeisters beweist, wie planmässig die belgischen Behörden bei derartigen leider so haüfigen heimtückischen Handlungen gegen die deutschen Truppen mitwirkten* (3). Il n'existe aucune autre donnée qu'une présomption qui n'est en réalité basée sur aucun fondement, d'après laquelle le fils du bourgmestre aurait tiré; en vain cherche-t-on une trace de quelque complicité de la part du père ou de l'oncle. Néanmoins, l'ensemble de la famille doit, de l'avis de la Commission, expier la faute. Et *parce qu'*elle doit tout entière *expier* la faute, on admet qu'elle a *participé* tout entière à l'attaque, ce qui fournit la preuve que les *Behörden* (4) belges collaborent *plangemässig* (5) à pareils complots !

L'appréciation de M. Struycken est d'autant plus significative que l'auteur s'est basé exclusivement sur les données fournies par le Bureau Militaire d'Enquête allemand (6). Son travail, purement objectif, est d'autant moins suspect de partialité qu'il émane d'un citoyen d'un État neutre.

En réalité, aucun reproche ne peut être fait à la population d'Aerschot.

Si l'enquête allemande est impuissante à fournir la preuve de l'accusation qu'elle formule, les témoignages recueillis par la Commission d'Enquête belge et par la Commission anglaise, présidée par le vicomte Bryce, permettent de se rendre exactement compte des faits. Que ceux-ci aient été provoqués par une panique des troupes allemandes, par l'ivresse ou par un crime d'un soldat allemand, c'est là un point sur lequel il est impossible de se prononcer. Mais il est indiscutable que l'hypothèse d'un complot ou d'un soulèvement de la population doit être définitivement écartée, comme celle d'une accusation contre la famille du bourgmestre d'Aerschot.

---

(1) Celui-ci, lui-même, déclare seulement que près de lui aussi *Schüsse einschlugen* (*trad. :* des balles vinrent s'abattre). [*Note de l'auteur.*]

(2) Le passage commençant par les mots : « Que la famille même du bourgmestre » et se terminant par les mots « qui avait, également, été attaqué » figure en texte allemand dans l'étude du professeur Struycken.

(3) *Traduction :* « La participation de toute la famille du bourgmestre prouve avec combien de méthode les autorités belges coopéraient aux actions perfides de ce genre, si fréquentes, hélas! contre les troupes allemandes. »

(4) *Traduction :* autorités.

(5) *Traduction :* méthodiquement.

(6) Dans les pages qui précèdent, le professeur Struycken désigne la « Militär-Untersuchungsstelle » par l'expression abrégée « de commissie ».

## SECTION III

### *Documents et témoignages belges* (1).

#### 1. — *Déposition du commandant Gilson.*

Le commandant Georges Gilson, du 9e de ligne, chargé de couvrir la retraite des troupes belges devant Aerschot, déclare que le mercredi 19 août 1914, pendant le combat qui s'est livré entre 5 heures et 8 heures du matin, alors qu'il défendait l'entrée d'Aerschot, il a constaté entre les lignes allemandes et les troupes belges le passage sur la route de quatre femmes, portant chacune un enfant sur le bras, et de deux fillettes. Les troupes belges ont cessé le feu pour ne pas les atteindre. Les mitrailleuses allemandes ont continué à tirer. Une de ces femmes avait le bras blessé. Ces personnes n'ont pu traverser les lignes allemandes et passer sur la route qu'avec l'assentiment des Allemands. Tout semble démontrer qu'elles ont été poussées en avant par les troupes allemandes pour empêcher les troupes belges de tirer au moment où les troupes allemandes allaient livrer l'assaut.

#### 2. — *Déposition de Mme Cécile Corens, épouse de Louis-Gustave Michiels, chef garde à la station d'Aerschot* (Traduction).

Mercredi dernier, 19 août, mon mari était planton à la gare d'Aerschot. Vers 7 heures du matin, il est allé à la gare pour voir s'il ne devait pas partir; mais comme les trains ne roulaient plus, il fut dispensé de tout service. Il revint à la maison; mais, comme les balles tirées par les troupes allemandes atteignaient en grand nombre notre maison, nous nous sommes réfugiés dans la cave. Peu après est arrivée une bande d'environ 500 à 600 Allemands; ils ont enfoncé la porte de notre habitation et ont fouillé tout pour voir s'il n'y avait pas d'armes dans la maison. Ils sont descendus à la cave et en ont retiré mon mari et moi-même. Ils m'ont obligée à marcher, avec mon enfant de sept mois et mon mari, devant eux, à une distance de 200 mètres.

A un moment donné, nous avons dû nous arrêter devant une maison close, et nous ne pouvions plus nous parler. Quand je voulais dire quelque chose à mon mari, les Allemands criaient à cinq : *Halt 's Maul* (2) !

Un chef, probablement un officier, m'a donné l'ordre d'aller me poster avec mon enfant derrière la maison, et, après avoir envoyé mon mari dans une prairie, ils l'ont fusillé.

Ensuite, ils sont venus auprès de moi, et, tandis qu'ils avaient le revolver braqué sur moi et qu'ils me tenaient, ils m'ont obligée à montrer où habitait l'éclusier. J'ai indiqué la demeure de cet agent et ils m'ont renvoyée chez moi.

Quand tous les soldats allemands furent partis, je suis allée voir où gisait mon mari et j'ai constaté qu'il avait reçu un coup de baïonnette dans la cuisse et une balle dans la tête. Il était déjà raide et évidemment mort. J'ai pris sa montre, son porte-monnaie et son alliance et je suis retournée à la maison.

---

(1) Les dépositions recueillies au sujet des faits d'Aerschot sont excessivement nombreuses. Quelques-unes seulement sont reproduites, mais aucune de celles qui pourraient, à certains égards, paraître favorables aux troupes allemandes, n'a été écartée.

L'identité d'un certain nombre de témoins restés en Belgique et qui y sont exposés aux représailles allemandes n'a pas pu être divulguée.

Un grand nombre de dépositions concernant les meurtres et les destructions d'Aerschot ont été reproduites en appendice au rapport de la Commission d'Enquête sur les atrocités allemandes nommée par le Gouvernement britannique et présidée par le vicomte Bryce. Il est intéressant de les comparer avec celles qui sont publiées ici.

(2) *Traduction :* « Fermez la gueule ! »

J'y suis restée jusqu'au jeudi matin, et alors les Allemands sont revenus pour me faire quitter ma maison qu'ils ont incendiée.

Je me suis enfuie avec mon enfant et deux tartines jusque Lierre, et je suis allée à Anvers, pour y séjourner auprès de mon frère Corens (Alphonse), Michiels-Kaai, n° 9, qui est employé à Anvers.

M. le commissaire de police Janssens a fui avec moi d'Aerschot à Anvers, mais je ne sais où il réside actuellement.

3. — *Déposition de M. André Dauwen, cinquante-six ans, liquoriste à Aerschot.*

Le mercredi 19 août, les Allemands sont entrés dans Aerschot dans la matinée. Ils ont réquisitionné cinq hommes dans la rue du Marteau pour leur montrer le chemin et puis, à cinq minutes de leur maison, ils les ont fusillés. Les soldats allemands avaient prétendu que les civils avaient tiré sur eux, mais c'est absolument inexact. Le bourgmestre avait d'ailleurs prévenu à diverses reprises les habitants qu'ils devaient s'abstenir de tout acte d'hostilité.

Dans la soirée, les Allemands ont fracturé avec une hache les portes de toutes les maisons qui avaient été abandonnées par leurs propriétaires et les ont pillées.

N'ayant pas quitté ma maison, je n'ai pas assisté aux scènes qui se seraient passées sur la Grand'Place. Je n'ai pas vu arrêter le bourgmestre.

Le jeudi matin, les soldats sont arrivés chez moi. Je suis allé avec eux; j'ai été conduit comme un prisonnier sur un champ où je suis resté des heures, puis dans une écurie où je suis resté une heure; j'y ai trouvé M. Pletinx, juge de paix, qui y était déjà enfermé. Puis j'ai été mené dans un champ pour enterrer les morts. C'étaient les civils qui avaient été fusillés par les Allemands le matin, notamment M. le bourgmestre Tielemans, son frère Émile, son fils âgé de quinze ans et demi et une douzaine d'autres personnes. Après cela, on nous a forcés à faire une grande fosse qui devait servir à enterrer d'autres personnes.

A 7 heures, j'ai été relâché avec quatre ou cinq autres personnes âgées, tandis que les autres ont été retenues jusqu'au lendemain midi; elles ont été employées à creuser des fosses pour enterrer les civils fusillés, au nombre de plus de cent cinquante.

Depuis, tous les jours, les hommes sont enfermés dans l'église et on les y tient souvent pendant deux et parfois trois jours. J'ai quitté Aerschot ce matin, vers 6 heures, avec un sauf-conduit délivré par le bourgmestre allemand d'Aerschot.

Les troupes allemandes ont défilé sans interruption, deux jours et deux nuits, et depuis il en passe encore tous les jours. Je ne sais pas ce qui a provoqué les actes des Allemands, mais il est certain que les Aerschotois n'ont pas tiré. Je suis convaincu aussi que le fils de M. Tielemans n'a pas tiré.

Je ne sais pas non plus si les Allemands se sont livrés à des attentats sur des femmes et des jeunes filles.

Personnellement on m'a volé cheval, voiture, motocyclette, vélo, effets d'habillement, toutes les liqueurs, tous les vins se trouvant dans le magasin, toutes mes marchandises. On a fracturé mon coffre-fort. La moitié de la ville est brûlée. On a cessé d'incendier depuis avant-hier.

4. — *Déposition de M. X..., quarante-six ans, employé de commerce à Aerschot.*

J'étais employé chez les frères Tielemans à Aerschot. Au moment de l'entrée des Allemands, je me trouvais chez Émile Tielemans.

Des soldats sont entrés en nous menaçant de leurs armes. Le bourgmestre était entre leurs mains, les bras levés; les Allemands commandaient aux habitants d'ouvrir les volets et les portes de leurs maisons.

Je fus conduit avec beaucoup d'autres sur la chaussée de Rillaer. En ce moment les troupes allemandes entraient en grande masse par ce côté. Les officiers crachaient vers nous en disant : *Durch den Kopf schiessen.*

Le bourgmestre a été amené auprès de nous. Il était conduit par des soldats commandés

par un officier. Du haut du talus, il s'est adressé aux bourgeois en consultant des notes prises sur un calepin. Il a dit notamment que toutes les armes devaient être déposées à l'Hôtel de Ville à 2 heures, que ceux qui en garderaient seraient fusillés, que les bourgeois ne pouvaient circuler en groupes et que, si un coup de feu était tiré par un bourgeois, il serait fusillé ainsi que trois autres. Ces proclamations faites, nous fûmes relâchés.

En rentrant en ville, j'ai constaté que toutes les fenêtres le long du passage des troupes étaient cassées et que des vitres aux étages étaient trouées par les balles.

Je suis resté à la maison jusque vers 6 heures. Je me risquai à ce moment à sortir. Dans la rue je me mis à causer avec un soldat allemand. Tout à coup j'entendis un coup de feu du côté du boulevard, et au même instant de nombreux coups de feu partirent de la cour de l'hôpital, qui était rempli d'Allemands. Alors tous les soldats se trouvant dans la rue commencèrent à tirer. Je me cachai dans la cave. La fusillade a bien duré une demi-heure. Je vis mon voisin Alphonse Van Opstal, porteur d'un brassard de la Croix-Rouge, mort devant sa porte, frappé de deux balles dans la figure.

Le lendemain je me réfugiai à l'hôpital, où trois de mes sœurs sont religieuses. Toute la nuit et la matinée, la ville a été incendiée. Mes sœurs ont supplié un officier qui était à l'hôpital d'épargner ma maison. Il est sorti et, grâce à son intervention, on a fait monter des hommes sur le toit, pour arrêter le feu.

### 5. — *Déposition de M. X..., vingt-deux ans, étudiant en médecine à Louvain, demeurant à Aerschot.*

Le mercredi 19 août, les Allemands sont entrés à Aerschot au début de la matinée. Ma sœur, tenant ma jeune nièce dans ses bras, était à la fenêtre fermée au premier étage. Un officier l'apercevant tira un coup de revolver qui brisa la vitre; la balle effleura ma sœur. La journée s'écoula sans autre incident.

Vers 7 heures du soir, les Allemands déclarèrent que des habitants avaient tiré de la maison en face de la nôtre. On n'entendit cependant aucun coup de feu, mais un de mes concitoyens, O. Nijs, qui fut fusillé par la suite, déclara en ma présence, et maintint jusqu'au dernier moment qu'un coup de revolver était effectivement parti de cette maison. Ce coup de feu aurait blessé un officier supérieur allemand. Je vis, en effet, un officier blessé qui vociférait et qui nous menaçait du poing tandis qu'on l'emportait. Il est à remarquer que des soldats belges débandés se trouvaient encore cachés dans certaines maisons. La maison d'où était parti ce coup de feu appartenait à M. Achille Wygaerts. Celui-ci, lorsqu'on incendia peu après sa maison, sauta par la fenêtre. Dans sa chute il se brisa les jambes et il fut transporté à l'Institut des Picpus, où il se trouve peut-être encore (1). Cette maison brûlant, la nôtre, située en face, s'enflamma et le feu s'étendit de proche en proche.

On arrêta les hommes habitant la rue et on nous conduisit, au nombre de 40 environ, dans un champ de pommes de terre où nous passâmes la nuit. Au matin arrivèrent des officiers supérieurs qui, après avoir délibéré dans une ferme voisine, annoncèrent qu'un de nous sur trois serait fusillé. Le bourgmestre, son fils et son frère formaient un groupe à part. Le frère du bourgmestre pria un officier, qui logeait chez lui, d'attester qu'il n'avait pas tiré. L'officier le promit et il entra dans la ferme où on délibérait, mais il n'en sortit plus; un autre officier vint dire que tous trois devaient mourir. Ils furent fusillés un instant avant nos compagnons.

Je portais un n° 3 et je devais être fusillé le dernier, mais j'affirmai que j'appartenais à la Croix-Rouge et j'exhibai ma carte d'étudiant à la faculté de médecine à Louvain. C'est ce qui me sauva au dernier moment.

---

(1) Il résulte de renseignements précis recueillis par la Commission belge d'Enquête que M. Wygaerts, menuisier à Aerschot, se trouvait dans sa maison, avec sa femme et son enfant, au moment où le feu y a été mis. Par la fenêtre du premier étage, il a jeté l'enfant dans la cour de l'habitation. Puis il a sauté et s'est brisé la jambe en tombant sur le sol. Mme Wygaerts a péri dans les flammes. Arrêté par les Allemands, M. Wygaerts a fait l'objet d'une instruction qui s'est terminée par une ordonnance de non-lieu.

6. — *Déposition de M. François Teurlinckx, imprimeur à Aerschot* (Traduction).

J'habite à la Grand'Place, en face de la maison du bourgmestre.

Le mercredi, 19 août, à 6 heures du soir, une fusillade éclata. Il y avait un soldat allemand dans mon magasin. Je lui demandai ce que cela signifiait. « Sont-ce des mitrailleuses? » — « Oui, des Français », dit-il. Et il voulait se cacher dans la cave. Je vis que les balles étaient dirigées vers le sol et venaient du haut de la chaussée; des soldats tiraient également de bas en haut; d'autres tiraient en l'air; je croyais qu'il s'agissait d'un simulacre de combat.

Au balcon du bourgmestre, trois officiers regardaient cette scène. Ils ont d'abord reculé quelque peu dans l'embrasure de la porte du balcon et puis, tout à coup, celle-ci s'est fermée violemment. Je pense qu'à ce moment un officier supérieur fut blessé ou tué. J'ai demandé plus tard à M[me] Tielemans ce qui était arrivé. Elle me dit : « On prétend que c'est mon fils qui a tiré sur l'officier qui a été tué chez moi; mais cela n'est pas vrai; pendant ce simulacre de combat, qui avait pour but de terroriser la population, l'officier a essuyé un coup de feu venant de la rue; mon fils se trouvait dans la maison, blessé d'une balle au pied. J'ai pu constater personnellement qu'il n'y avait pas de civils dans la rue, au moment où cela s'est passé. »

Le lendemain dans la matinée, j'ai vu fusiller mon propre fils; il avait dix-huit ans; mon plus jeune fils a été atteint d'un coup de feu dans la rue; il est soigné par le D[r] X..., qui croit que la blessure a été causée par une balle dum-dum. Les Allemands ont des balles en bois pour briser les vitrines. C'est la cavalerie qui possède de ces cartouches.

Partout les maisons ont été complètement pillées.

7. — *Déposition de M. Gaston Nijs, d'Aerschot.*

Vers 19 heures, le jour de l'entrée des Allemands à Aerschot, je fus pris ainsi que mon frère; on nous lia les mains derrière le dos avec du fil de cuivre que l'on serra si fort que nos poignets furent coupés et saignèrent; nous fûmes conduits dans le groupe du bourgmestre, de son fils et de son frère sur la chaussée de Louvain; nous dûmes, toujours liés, nous coucher sur le dos de façon à ne pouvoir faire le moindre mouvement; la tête devait toucher le sol. Vers 6 heures, le lendemain, on décida de commencer les exécutions; nous fûmes obligés avec les autres civils — environ une centaine — d'assister à l'exécution du bourgmestre et des siens. Quand l'officier annonça que le bourgmestre, son fils et son frère allaient être exécutés, M. Claes Van Nuffel offrit sa vie pour eux en disant qu'il suppliait que, pour le bien de la ville, on épargnât le bourgmestre et les siens. « Non, répondit l'officier, c'est le bourgmestre qu'il nous faut. » Alors le bourgmestre se leva et supplia l'officier d'épargner ses concitoyens; aucune supplication ne parvint à adoucir l'officier allemand; le bourgmestre, persuadé qu'il n'obtiendrait rien, insista pour que son fils eût la vie sauve afin qu'il pût consoler sa mère; l'officier ricana, ajoutant qu'il lui fallait le bourgmestre, son fils et son frère. L'enfant se leva alors suivi de son oncle et se plaça entre son père et son oncle; à 10 mètres d'eux, six soldats allemands prirent position et, tandis que les malheureux échangeaient un dernier adieu, l'officier fit un geste du sabre; les coups de feu crépitèrent et les trois corps tombèrent lourdement l'un sur l'autre.

On plaça ensuite les autres civils par rangs de trois; on les compta un, deux, trois; celui qui avait le n° 3 devait chaque fois sortir du rang et s'aligner derrière les cadavres; on allait les fusiller, disaient les Allemands. Tous les civils avaient les mains liées derrière le dos. Mon frère et moi, nous étions voisins; j'eus le n° 2; mon frère Omer, âgé de vingt ans, eut le n° 3. Je demandai alors à l'officier : « Puis-je remplacer mon frère? Pour vous, peu importe lequel tombe sous vos balles; pour ma mère, qui est veuve, mon frère qui a terminé ses études est plus utile que moi. » Encore une fois, il resta impassible à cette prière. « Que le n° 3 sorte du rang. » Nous nous embrassâmes et mon frère Omer se joignit aux autres; ils étaient ainsi une trentaine alignés; alors se passa une scène horrible; les soldats allemands avançaient le long du rang, lentement, en tuant trois à chaque décharge commandée chaque fois par l'officier.

On fit partir ceux qui avaient eu les numéros 1 et 2; nous passâmes devant les mitrailleuses que l'on avait amenées la nuit; comme nous arrivions à l'entrée de la ville, on reprit une partie des hommes qui furent reconduits au lieu du supplice; ils y furent fusillés; je parvins à fuir avec quelques camarades, parmi lesquels se trouvaient aussi M. le directeur de l'école moyenne et M. Frans Teurlinckx.

### 8. — *Déposition de M. Gustave Piérard, vingt ans, né à Merxplas, volontaire de carrière au 6e régiment de ligne.*

Dans l'engagement qui a eu lieu (1) au moment de l'occupation d'Aerschot, j'ai été blessé au bras gauche. Les Allemands m'ont fait prisonnier dans un petit bois où je m'étais réfugié. Il était à ce moment environ 8 heures du matin. On m'a conduit dans une prairie à l'entrée de la ville. Il s'y trouvait déjà quelques soldats prisonniers, les uns étaient blessés, les autres ne l'étaient pas; d'autres furent amenés encore par la suite. Un médecin allemand m'a soigné. Il m'a mis un bandage. Nous étions vingt-huit, dont cinq ou six bourgeois. Nous sommes restés là jusqu'à 4h30; nous entendîmes alors les salves de fusillade. On nous conduisit dans un petit magasin, dans une des premières maisons d'Aerschot à gauche de la chaussée. Une dizaine de minutes plus tard, on nous a entraînés sur la chaussée qui longe le Démer. Deux compagnies allemandes s'y trouvaient; on nous a chassés devant ces compagnies qui tiraient sur nous. Divers prisonniers s'étant précipités dans le Démer y furent abattus à coups de fusil. De tous les prisonniers il n'y a que moi et un soldat du 9e qui se soient sauvés. Je me suis laissé tomber le long de la digue du Démer; j'ai été atteint d'un coup de feu qui a transpercé ma capote. S'apercevant que je vivais, un officier s'est approché et, alors qu'un soldat voulait tirer sur moi, il a ordonné de me précipiter dans le Démer. Je me suis accroché à une branche d'arbre, en appuyant les pieds sur les pierres du fond. Je suis resté dans l'eau jusqu'au lendemain matin, la tête seule émergeant. Je suis sorti et j'ai pénétré dans une maison par les jardins; j'ai revêtu des vêtements civils et je me suis joint à une bande de fuyards.

### 9. — *Déposition de M. l'abbé Leemans, professeur au collège Saint-Joseph à Aerschot.*

Les Allemands sont arrivés à Aerschot le mercredi 19 août dans la matinée. J'étais au collège avec environ deux cents réfugiés. Une grande masse de troupes passaient. Entre temps, quelques soldats (une cinquantaine dont un avec une hache) et un officier pénétrèrent au collège. Il demandèrent s'il n'y avait pas de soldats belges. J'ai répondu négativement; ils partirent. Tout à coup j'entendis un bruit de vitres cassées et de portes brisées. Un groupe d'Allemands est arrivé au collège. Ils nous ordonnèrent de sortir les mains levées, brisèrent les vitres, procédèrent à une perquisition. Tout à coup une fusillade crépita. Les Allemands prétendirent que c'étaient les civils qui avaient tiré. Je suis tenté de croire que des soldats belges qui s'étaient réfugiés dans les maisons ont effectivement tiré. Je me suis réfugié avec les soldats allemands dans une maison. La fusillade ayant cessé, je fus amené jusqu'à l'hôpital. Un officier allemand à ce moment m'interpella, menaçant de détruire la ville si de nouveaux coups de feu étaient tirés. Je me suis dirigé dans la direction d'où l'on tirait. J'ai été arrêté un peu plus loin et je fus conduit par deux soldats sur la route de Rillaer où se trouvaient déjà beaucoup d'Aerschotois. En route je fus brutalisé et injurié.

Nous sommes restés là trois ou quatre heures. Le bourgmestre est arrivé avec le commandant. Le bourgmestre a ordonné la remise des armes, disant que chacun pouvait rentrer chez soi et que plus rien ne se produirait. Nous avons constaté en rentrant que les rues étaient encombrées de soldats allemands qui y stationnaient.

Jusque vers 5 ou 6 heures de l'après-midi, tout a été relativement calme. Vers 6 heures, nous vîmes les habitants servir à boire aux soldats allemands. Tout à coup, nous consta-

(1) Le 19 août 1914 au matin.

tâmes du mouvement; on nous ordonna de sortir de la rue et de rentrer dans les maisons. Nous nous dirigeâmes vers l'hôpital. A peine y étions-nous qu'une fusillade très vive éclata. C'étaient des mitrailleuses qui tiraient dans les rues. Les Allemands prétendaient que c'était parce que les civils avaient tiré et spécialement, disaient-ils, parce que le fils du bourgmestre avait tiré sur le commandant. Je n'ai pas assisté aux scènes qui se sont passées alors, ni aux exécutions. Je suis, en effet, resté à l'hôpital qui avait été exclusivement affecté aux Allemands, les blessés belges ayant été évacués.

Pendant les journées des 20, 21 et 22, les Allemands mirent le feu à la ville. Ils procédèrent au pillage. Les soldats pénétraient dans les maisons, y enlevaient les vivres et les vêtements et les chargeaient dans des automobiles. Le 23 août, quelques habitants rentrèrent dans la ville. Je suis allé voir le collège qui n'avait pas trop souffert. Le 25 août, le collège a été saccagé. Le 26, les Allemands enfermèrent les hommes dans l'église. Le 28, ils évacuèrent la Croix-Rouge des Pères Picpus et enfermèrent les Pères Picpus ainsi que plusieurs curés des environs et les ambulanciers de la Croix-Rouge dans l'église. M'étant rendu au collège, j'ai constaté que le coffre-fort avait été fracturé et que les Allemands avaient dérobé ce qu'il contenait, à l'exception d'un ciboire. J'ai pu constater aussi que plusieurs autres coffres-forts avaient été forcés en ville. Ce même jour, les Allemands ont conduit à Louvain la plupart des prisonniers aerschotois. Le 29 août, ils ont quitté Aerschot.

Le 30 août, arriva le *Landsturm*. Jusqu'à ce moment, c'était des troupes du 42ᵉ régiment d'infanterie qui occupaient la ville. Les hommes du *Landsturm* qui arrivaient prétendaient que les civils belges tiraient sur eux. De même que les troupes précédentes, le *Landsturm* s'est livré au pillage. Le tabernacle de la chapelle du collège et celui de l'Institut Picpus ont été fracturés par lui. Les prisonniers sont restés jusqu'au 5 septembre dans l'église. Parmi eux se trouvaient une trentaine d'ecclésiastiques, qui étaient l'objet d'injures. Les derniers jours, les prisonniers ont été nourris convenablement. On m'a affirmé que ces prisonniers auraient été conduits à Louvain et de là dirigés vers une destination inconnue. Je sais que de nombreuses jeunes filles ont été violées et aussi des femmes en présence de leurs maris.

A Rillaer, d'après ce qu'on m'a dit, des actes abominables ont été commis.

### 10. — *Déposition de Mme Jeanne Andries, épouse de M. Van de Meulebroucke, négociant à Aerschot.*

Les Allemands pillaient non seulement les denrées et les vêtements, mais tous les objets de valeur, argenterie, bijoux, tableaux, meubles, titres, fonds publics, monnaies; ils chargeaient ces objets sur des camions allemands. Cela a duré du 19 août jusqu'au 7 septembre, jour où les Belges ont repris Aerschot; ils fracturaient les meubles et les coffres-forts. J'ai pu le constater, car je n'ai quitté Aerschot qu'après l'entrée des troupes belges.

Les Allemands prétendaient que les civils avaient tiré, mais en réalité les civils avaient été désarmés. Les Allemands s'enivraient constamment : de là des rixes et des coups de feu qu'ils tiraient eux-mêmes. J'ai vu le curé de Gelrode amené le jeudi 24 août à Aerschot avec trois blessés. Les Allemands soutenaient qu'il était un espion anglais; ils le conduisirent à l'Hôtel de Ville où ils le maltraitèrent. Le lendemain, on l'amena devant l'église; il fut frappé violemment à coups de crosse; ses mains étaient en sang; puis il fut conduit au pont du Démer devant la maison Van Nele, où il a été fusillé. Son cadavre est resté jusqu'au lendemain sur le sol. Son corps a été jeté dans le Démer.

La population mâle était enfermée dans l'église. Pendant trente heures, aucune nourriture n'a été donnée; ensuite les prisonniers reçurent du pain et de l'eau. Les femmes et les enfants ont été emmenés à Louvain à pied, le 28 août (15 kilomètres), à travers les rues en feu. Rue de la Station, on a tiré sur eux, puis on les conduisit à la gendarmerie.

De nombreuses jeunes filles d'Aerschot ont été violées par les soldats allemands. Chez les Pères Picpus où se trouvait une ambulance de la Croix-Rouge, et où il y avait soixante-dix malades, les soldats allemands se sont livrés à des orgies; ils y prirent 650 bouteilles de vin. Une grande partie d'Aerschot est détruite; tout est saccagé et pillé.

11. — *Déclaration de Mme Tielemans, veuve du bourgmestre d'Aerschot.*

Voici les faits tels que je les ai vus, lors de la prise d'Aerschot par les Allemands. Vers 8 heures du matin, le 19 août, je n'ai pu me rendre à l'église avec mes enfants, parce que des balles tombaient dans les rues ; nous nous sommes installés dans un salon donnant sur la Grand'Place. Vers 9 heures, arrivèrent d'une des rues des soldats belges, la figure en sang, se soutenant mutuellement ; j'ouvris la fenêtre et je leur demandai ce qui se passait : « Nous sommes en retraite, les Allemands nous poursuivent. » Quelques minutes après, la Grand'Place était couverte de troupes allemandes : ce que voyant, mon fils baissa le store ; on tira immédiatement dans la fenêtre ; une balle ricocha et le blessa à la jambe.

Vers 10 heures, le commandant allemand fit appeler mon mari à l'Hôtel de Ville ; quand il arriva, on le traita de *Schweinhund* et, avec la dernière brutalité, on exigea qu'il enlevât le drapeau national ; il dut ensuite traduire en allemand les affiches qu'il avait fait apposer en ville, pour ordonner la remise des armes et engager la population au calme.

Entre temps, des officiers se présentèrent chez moi, réclamant l'hospitalité ; ils étaient trois : un général (1) et ses deux aides de camp ; on les conduisit à leurs appartements ; leurs chambres donnaient sur la Grand'Place ; ils pouvaient de leurs fenêtres surveiller les troupes qui y étaient cantonnées. Peu après, ils sortirent ; la femme de chambre m'a appelée pour me montrer l'état dans lequel se trouvaient les chambres ; le plus vulgaire cambrioleur n'aurait pas bouleversé les meubles comme les Allemands l'avaient fait : pas un tiroir n'avait échappé à l'inspection, pas un papier n'était resté intact. J'eus plus tard l'explication de cette conduite. Le général me demanda le nom du colonel belge que j'avais reçu la veille, insistant pour savoir à quelle arme il appartenait, etc., etc. Je lui ai répondu : « Je ne sais pas son nom, pas plus que le vôtre ; je ne sais d'où il venait ni où il allait, pas plus que je ne sais où vous vous rendez. »

L'armée allemande passait toujours. On arrêtait les hommes. Vers 16 heures, mon mari rentra. « Jusqu'à présent cela va bien, me dit-il, mais je suis inquiet. » Il prit des cigares pour les donner aux sentinelles qui gardaient la maison. La disposition de la porte de la rue dans le jardin nous permettait de voir le général au balcon. Je fis observer à mon mari que ce qu'il faisait pouvait déplaire aux autorités. En me retirant, je jetai un coup d'œil sur la Grand'Place et je vis très distinctement deux colonnes de fumée suivies d'une multitude de coups de feu. Ma cour fut immédiatement envahie par des chevaux et des soldats qui tiraient en l'air comme des fous. Mon mari, mes enfants, les domestiques et moi, nous n'avons eu que le temps de nous précipiter dans une cave, poussés par des soldats qui se réfugiaient chez nous tout en tirant des coups de feu. Après quelques instants d'angoisses indicibles, un des aides de camp descendit de l'étage en criant : « Le général est mort ; il me faut le bourgmestre. » Le général avait été atteint par une balle allemande alors qu'il était au balcon. Mon mari me dit : « Ceci va être grave pour moi. » Je lui serrai la main et lui dis : « Du courage ! » Le capitaine remit mon mari aux soldats, qui le bousculèrent et l'entraînèrent. Je me précipitai au-devant du capitaine en lui disant : « Monsieur, vous pouvez constater que mon mari n'a pas tiré, ni mon fils non plus, puisqu'ils sont ici et sans armes. »

— Cela ne fait rien, Madame, il est responsable.

Mon fils nous fit changer de cave ; une demi-heure après environ, il me dit : « Maman, j'entends qu'on nous cherche... Eh bien ! montons ; subissons courageusement notre sort. » C'était ce même capitaine... « Madame, il me faut votre fils. » Il m'a pris mon fils, âgé de quinze ans ! Et comme mon pauvre enfant marchait difficilement par suite de sa blessure, il le poursuivit à coups de pied ; j'ai fermé les yeux pour ne plus rien voir, je me sentais mourir de douleur... C'était atroce... Je crois qu'il a fait conduire mon enfant auprès de son père à l'Hôtel de Ville.

La rage de ce capitaine n'était pas encore assouvie ; il est revenu vers moi et a exigé que je l'accompagnasse des caves aux greniers, prétendant qu'on avait tiré sur les soldats. Il

(1) Il s'agit, en réalité, du colonel Stenger, commandant la 8e brigade d'infanterie. (*Note de la Commission belge d'Enquête.*)

a pu constater que les chambres étaient vides et les fenêtres fermées. Pendant cette inspection, il me menaçait de son browning. Ma fille s'est mise entre lui et moi. Cette façon de faire ne lui fit pas encore comprendre sa lâcheté! Arrivés dans le vestibule, je lui dis : « Qu'allons-nous devenir? » Il m'a répondu froidement : « Vous serez fusillée ainsi que votre fille et vos domestiques. » Pendant ce temps, les soldats faisaient ployer leurs baïonnettes et montraient aux domestiques apeurés qu'elles piquaient bien. Comme le capitaine nous quittait, un soldat s'approcha de moi et dit : « Allez sur la Grand'Place; on ne fera rien aux femmes. » Je me retournai pour prendre un paletot, un chapeau; tout était déjà volé. Nous avons quitté notre home sans rien. Arrivées sur la place, nous y avons trouvé toutes les personnes habitant le voisinage; toutes pleuraient. A côté de moi une jeune fille faiblissait de douleur : son père et ses deux frères avaient été fusillés, et on l'avait arrachée au lit de sa mère qui agonisait; elle l'a retrouvée, neuf heures après, morte.

Nous étions depuis une heure sur la place, entourées d'un cordon de soldats. Toutes les maisons du côté droit de la place flambaient. Ce qu'on pouvait constater c'était l'ordre parfait et la méthode avec lesquels ces bandits manœuvraient; il n'y avait pas cette âpreté au pillage d'hommes laissés à eux-mêmes. Je puis affirmer qu'ils agissaient par ordre et avec ordre. Pendant que les maisons brûlaient, on pouvait voir des soldats entrer dans les autres maisons; munis de lampes électriques, ils visitaient les maisons, ouvraient les fenêtres et jetaient les matelas et couvertures qu'on donnait aux pauvres gens. De temps en temps, les soldats nous interpellaient nous disant : « On va vous fusiller, on va vous fusiller! » Entre temps, les soldats sortaient de chez nous, les bras chargés de bouteilles de vin; on ouvrait les fenêtres de nos appartements et tout ce qui s'y trouvait était enlevé. Je me détournai pour ne plus voir ce pillage. A la lueur sinistre des incendies, mes yeux rencontrèrent mon mari, mon fils et mon beau-frère accompagnés d'autres messieurs qu'on conduisait au supplice. Jamais je n'oublierai ce spectacle, ni le regard de mon mari cherchant une dernière fois sa maison et se demandant où étaient sa femme et sa fille; et moi, pour ne pas lui enlever son courage, je ne pouvais lui crier : je suis ici!

Vers 2 heures, on nous dit : « Les femmes peuvent rentrer chez elles. » Comme ma maison était encore remplie de soldats, j'ai accepté l'hospitalité d'une voisine. Nous étions à peine chez elle que des Allemands sont venus dire que nous devions quitter la ville immédiatement : on allait la bombarder. Nous devions fuir du côté de Rillaer. Avec une cinquantaine de femmes et d'enfants, nous avons dû traverser une route jonchée de cadavres de pauvres soldats belges, de civils, de chevaux, au milieu de maisons brûlées; sur la route, nous croisions des centaines d'autos remplis d'officiers allemands dont la bravoure se résumait à braquer leurs revolvers sur des femmes qui n'avaient plus en poche de quoi s'acheter du pain! Enfin, après une heure de marche, nous avons pu trouver une ferme encore debout. Nous y étions à peine qu'une patrouille allemande nous obligea à rester groupées dans une prairie avec défense d'entrer dans la ferme. Ce n'est que très tard dans la soirée qu'on nous a permis d'y entrer, mais nous n'avions plus la permission d'en sortir. Nous avons été forcés d'y rester jusqu'à 8 heures. Pendant ce temps, les Allemands capturaient les hommes, assistaient aux adieux des maris et des femmes, puis faisaient avancer leurs victimes; 300 mètres plus loin, ils les relâchaient. Avant de partir, ils demandèrent si la femme du bourgmestre d'Aerschot était dans le groupe. On leur a répondu que non, tandis que l'on détruisait mon laissez-passer. Après leur départ, j'ai gagné le village voisin, où, au péril de leur vie, des amis m'ont cachée et ont pu me faire gagner la Hollande.

J'ai appris qu'on m'avait recherchée pendant des semaines et qu'on avait même offert 10.000 francs à la personne qui pourrait dire où je me trouvais. Je n'ai jamais su pourquoi les Allemands désiraient ma capture.

Quand mon mari et ses compagnons ont quitté l'Hôtel de Ville, il était 23 heures. On les a conduits hors de la ville. Un adversaire politique de mon mari, M. Claes Van Nuffel, a pris la parole et a supplié le chef d'exécution d'épargner la vie du bourgmestre, disant qu'il n'appartenait pas au même parti politique que mon mari, mais que celui-ci était nécessaire à Aerschot et qu'il offrait sa vie en échange de la sienne. L'officier allemand est resté insensible. Mon mari a remercié M. Claes disant qu'il mourait tranquille, qu'il avait passé sa vie à tâcher de faire le plus de bien possible, qu'il ne demandait pas la vie, mais qu'il demandait

celle de son fils, un enfant de quinze ans, pour consoler sa mère. On ne lui répondit pas. Mon beau-frère a supplié qu'on épargnât la vie de son frère et de son neveu. On ne l'écouta pas. Vers 5 heures, le 20 août, on les a fait s'agenouiller et un instant après ce qu'il y avait de meilleur au monde avait vécu.

12. — *Déposition de M. X..., propriétaire.*

Le vendredi 4 septembre, le chauffeur Bluts, au service de la comtesse Jeanne de Mérode à Westerloo, a été requis par les troupes allemandes pour opérer le transport d'un blessé allemand à Aerschot.

Arrivé à Aerschot, il a été conduit à l'église. Les Allemands l'y ont laissé pénétrer. Il a pu y voir environ 250 hommes de tout âge, qui étaient prisonniers depuis près de quinze jours. Parmi eux se trouvaient de vingt à vingt-cinq ecclésiastiques dont plusieurs curés de localités limitrophes d'Aerschot. Ils n'avaient pour se reposer que les chaises de l'église; ils n'avaient point de couverture. Un des prisonniers est devenu fou, d'autres étaient malades. Aucun d'eux ne pouvait sortir; il régnait dans l'église une atmosphère abominable. Ils recevaient pour toute nourriture un peu de pain et d'eau. Depuis quelques jours les Allemands autorisent cependant les femmes à apporter de la nourriture à leurs parents.

13. — *Déclaration de M<sup>lle</sup> Elmire Janssens, à Aerschot.*

J'habitais à Aerschot. Le 19 août, une patrouille allemande étant venue à passer le matin vers 7 heures, je me demandai ce qui se produirait. Ne croyant pas devoir craindre les troupes allemandes, je laissai mon magasin ouvert.

Vers 11 heures, arrivèrent les troupes. Elles firent halte. Quelques soldats s'approchèrent de la vitrine : ils la brisèrent avant que j'eusse eu le temps de me rendre compte de ce qui se passait. L'étalage fut pillé en un instant; les soldats entrèrent ensuite dans le magasin qui fut mis à sac, sans que je pusse sauver quoi que ce fût. Les soldats se disputaient les bouteilles de cognac et de rhum. Pendant cette scène un officier entra; il ne parut pas étonné du tout et réclama pour lui trois bouteilles de cognac et trois bouteilles de vin; il remit un bon. Les soldats, sous-officiers et officiers se rendirent à la cave qu'ils dévalisèrent. A ce moment, j'appelai une des servantes de la tante du bourgmestre, qui habitait en face de chez moi, et nous allâmes à la cave. Il n'y restait plus rien.

L'après-midi, les Allemands vinrent visiter la maison, prétextant qu'il pourrait s'y trouver des armes. M. Omer Nijs fit le tour de la maison avec quelques soldats. Un membre de la Croix-Rouge allemande était assis au rez-de-chaussée. Tout à coup le bruit d'une fusillade retentit. L'Allemand s'écria : « Ce sera terrible pour Aerschot. » Il était environ 18 heures. Dans la rue résonnait le son d'un cornet spécial que l'on n'entendit que pendant la fusillade. Les soldats allemands s'enfuirent vers la rue. Je me réfugiai dans mon jardin. Je vis la maison voisine de celle de M. Van Hasendonck en flammes. J'appelai au secours les membres de ma famille et, à l'aide d'une échelle, M. Omer Nijs sauva les habitants. Le sauvetage était à peine terminé que tout le haut de ma maison était en feu. Il y avait là à ce moment une douzaine de personnes. Les Allemands avaient fermé la porte de la rue pour empêcher les malheureux de sortir. Ceux-ci essayèrent en vain de gagner les toitures voisines. La situation étant critique, on enfonça la porte et M. Nijs alla sonner chez M. Émile Tielemans, deux portes plus loin, pour demander asile. On ne pouvait songer à rester dans la rue; les Allemands tiraient sur ceux qui s'y trouvaient. A peine avait-on fermé la porte cochère qu'un vigoureux coup de sonnette retentit. On alla voir; trois soldats allemands exigèrent que tous ceux qui se trouvaient dans l'immeuble en sortissent. Ils emmenèrent les hommes. Mon père malade et âgé de soixante-quatorze ans fut entraîné malgré mes supplications. Les hommes furent dirigés vers la chaussée de Louvain. C'est au moment où on les sépara que M. Tielemans, M. Omer Nijs, âgé de vingt ans, M. Gaston Nijs, âgé de dix-sept ans, eurent les mains liées derrière le dos avec du fil de cuivre. Les femmes furent conduites vers la Grand'Place. Toutes les lumières avaient été éteintes. On voyait à la lueur des incen-

dies. Il était environ 21 heures. Les femmes se trouvaient sur la Grand'Place, depuis un quart d'heure environ, quand on ramena mon père dans le groupe des femmes en disant : « Le vieux père Janssens ne sait pas suivre. » Le groupe des femmes demeura sur la place jusqu'à 4 heures. Les incendies faisaient rage; quatre maisons furent allumées la nuit par les Allemands devant les malheureuses. De nombreuses troupes passèrent sur la place. Quand elles défilaient, vieillards, femmes et petits enfants devaient lever les bras. A 5 heures, on envoya le groupe occuper les maisons non incendiées. Ce ne fut pas pour longtemps, car bientôt les officiers ordonnèrent de quitter la ville, qui devait être bombardée. En même temps on défendit aux hommes de sortir. Pour sauver mon père, je lui coupai les moustaches et on l'habilla en femme. Il marchait plié en deux, comme courbé par l'âge, pour cacher son visage. Nous essayâmes de prendre la route de Diest, mais, comme celle-ci était encombrée d'autos remplis d'officiers, nous décidâmes de nous rendre à l'hospice. Nous y demeurâmes trois jours. Après quoi nous allâmes habiter la maison de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Nijs, car les Allemands avaient menacé la population d'occuper les maisons inhabitées. Cela ne suffisait pas; il fallait, disaient ensuite les Allemands, qu'il y eût des enfants dans les maisons pour que l'on n'en expulsât pas les habitants. Je cherchai ma sœur avec ses cinq enfants de treize à cinq ans. On se mit à préparer le café pour les réfugiés, quand les Allemands sonnèrent à la porte. M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Nijs, accompagnée de l'un de ses enfants, alla ouvrir. Les Allemands ordonnèrent de quitter la maison. M<sup>me</sup> Nijs fit remarquer qu'elle avait cinq petits enfants. Les Allemands n'y prêtèrent aucune attention. Un officier, venant à passer, demanda ce dont il était question. Après quelques explications il donna l'ordre de laisser la maison tranquille. Quelques minutes après, on sonna de nouveau et trois soldats emmenèrent cette fois les trois femmes et les cinq enfants à l'église, qui était presque remplie. Tout le monde dut y rester trois jours et trois nuits, ne recevant rien pour passer la nuit. Pour nourriture on donnait un peu de pain noir, un peu d'eau. Aux petits enfants les soldats apportaient à l'insu de leurs chefs, quelques dattes. La porte de l'église restait ouverte. La seconde nuit, on tira de la rue de nombreux coups de fusil dans l'église. Les balles passaient au-dessus des têtes, faisant voler des éclats des murs où elles s'enfonçaient. La consternation et le désespoir des mères accompagnées de leurs enfants étaient indicibles.

Le 28 août, un officier allemand vint ordonner aux prisonniers de se placer par rangs de cinq, en groupant autant que possible les familles. Quand cela fut fait, la colonne. escortée de soldats armés, se mit en route pour Louvain sous la conduite d'officiers. Les mères traînaient leurs enfants; l'une d'elles (M<sup>me</sup> Romain) en avait huit, dont la plupart en bas âge. Des femmes enceintes (M<sup>me</sup> Antoinette Devroye notamment) furent contraintes à suivre. Le père de M<sup>me</sup> Devroye, âgé de soixante-quinze ans, n'en pouvant plus, demanda à être conduit en charrette. Cela lui fut refusé et il fut obligé, sous menace de mort, de continuer à pied. On juge les souffrances de ce groupe lamentable où les moins malheureux portaient, après peu de temps, un enfant sur le dos en en tenant deux par la main. Les petits pleuraient. Vers 18 heures, nous arrivâmes à Louvain au boulevard de Tirlemont. Des troupes allemandes y étaient arrêtées. Les soldats prirent leurs fusils et firent semblant de vouloir tirer dans le tas. On nous chassa vers la place de la Station. Le boulevard de Tirlemont laissait voir ses maisons fumantes où s'achevaient les incendies. La place de la Station était détruite. Quand les malheureux arrivèrent sur la place, les soldats qui occupaient le côté de la gare ouvrirent le feu. Ce fut une fuite éperdue au milieu des ruines. Je tenais un de mes neveux par la main. Je fus atteinte de deux balles au bras gauche, un peu au-dessus du coude. L'une traversa le bras, l'autre y resta et y est encore. Je m'affaissai entraînant l'enfant dans ma chute. Ma sœur me ramassa, voulant m'emmener, mais les Allemands s'écrièrent : « Elle est à nous; elle est touchée. » Ma sœur supplia ces brutes de pouvoir m'emmener et s'avança avec moi encore une vingtaine de mètres. Elle ne put continuer, car les Allemands, s'étant approchés, firent feu. Je fus atteinte au ventre. Je roulai à terre et perdis connaissance. Quand je revins à moi, une demi-heure après, j'étais toujours sur le pavé. Je me mis à crier et un soldat me ramassa. Il me déposa sur un fauteuil dans la salle d'attente de 1<sup>re</sup> classe. Un docteur allemand vint m'examiner et, après avoir coupé mon corsage, il me fit une injection. Je l'entendis dire : « C'est une brave jeune fille; il n'y a plus rien à faire; elle est perdue. » Puis il se retira. Quelque temps après il revint. Je lui

demandai d'être transportée à l'hôpital de Louvain disant que je me sentais mal. Il refusa disant que je serais prisonnière à Aix-la-Chapelle. Il me quitta. Je n'avais pas encore été pansée. Trois cents soldats environ arrivèrent dans la salle et y prirent leurs quartiers pour la nuit. L'un d'entre eux vint s'inquiéter de moi, disant qu'il m'avait ramassée. Je le remerciai. Une heure plus tard, le médecin revint avec un brancard. Il prescrivit de m'y étendre. Comme les soldats dormaient et ne l'entendaient pas, il frappa fortement le sol avec la crosse d'un fusil. Il réitéra son ordre. Ne voulant pas aller en Allemagne, je demandai à être transportée à Tirlemont, où j'ai des parentes religieuses au couvent. Le médecin rédigea un ordre dont il me laissa ignorer la teneur. Je fus étendue sur la banquette d'un compartiment réservé. On plaça sur l'autre banquette un soldat allemand qui avait eu la poitrine défoncée par un pan de mur qui s'était effondré dans la ville. Les Allemands venaient me regarder avec curiosité dans le wagon. L'un deux fut désigné pour s'occuper des deux blessés du compartiment. Il me porta à boire et me plaça des compresses d'eau froide sur la tête. En cours de route il me dit : « Vous êtes une brave jeune fille. J'habite Essen. Promettez-moi de venir me voir après la guerre; je suis marié, mais cela n'y fait rien. » Puis il me baisa la main. A Tirlemont, on me descendit. Quand je fus déposée sur le quai, le même Allemand revint et me fit la même proposition qu'en wagon. Il me baisa à nouveau la main. Un instant après, je constatai qu'une bague payée une centaine de francs avait disparu, ainsi que l'argent que j'avais caché dans mon corsage. Portée à l'ambulance allemande, le docteur me renvoya au couvent des sœurs de Notre-Dame. Là encore, je ne pus trouver asile. Conduite à l'hôpital, j'y fus reçue. Il était 4 heures quand, pour la première fois, je fus sérieusement soignée par le Dr Noël. Je restai en traitement onze semaines. On voulut ensuite m'envoyer en Allemagne. Ma feuille de route était signée, quand ma famille, que j'avais prévenue, parvint, après deux jours, à m'emmener en Hollande. J'y arrivai le 1er novembre à 5 heures du matin, après dix-huit heures de voyage, sur une charrette chargée de meubles.

14. — *Déposition de Mme Clara Bœyé, épouse de François Teurlinckx, imprimeur à Aerschot* (Traduction).

Le vendredi 28 août, j'ai été conduite à pied à Louvain, avec les autres habitants d'Aerschot (jeunes et vieux). Là, nous avons dû passer la nuit sur du fumier dans les écuries de la caserne d'artillerie. Des soldats allemands venaient se coucher entre les femmes. Non loin de moi, les demoiselles Raskin furent réveillées par un soldat qui vint s'étendre auprès d'elles. Aux cris de Mlle Raskin : « Papa, j'ai si peur », l'Allemand a pris la fuite. Plusieurs affaires de ce genre et d'autres plus graves se chuchotaient à Aerschot. Le lendemain matin, nous fûmes relâchés. « Le Roi est prisonnier et Anvers est entre nos mains », disaient les Allemands.

A notre arrivée dans la rue de la Station à Louvain, on tira sur nous; chacun s'enfuit dans les maisons détruites par le feu.

15. — *Déposition de M. X..., instituteur.*

Le 19 août, vers 9 heures du matin, les Allemands ont fait leur entrée à Aerschot. Dans la ville ne se trouvait plus un seul soldat belge. Les troupes belges l'avaient quittée depuis le matin. Je puis certifier qu'aucun coup de fusil n'a été tiré sur les Allemands; personne en ville n'a eu pareil mouvement. Les Allemands ont immédiatement tué six hommes à coups de baïonnette. Ces hommes ne faisaient rien; ils se trouvaient dans le corridor d'une maison. Les Allemands se sont mis immédiatement à enfoncer les portes des caves et peu de temps après la plupart d'entre eux étaient ivres. Le soir, vers 7 heures, les Allemands ont commencé par mettre le feu à l'église, et ensuite ont incendié deux rues. Pendant la nuit, ils ont défoncé toutes les fenêtres, portes et vitres. Une partie des habitants avaient fui, les autres s'étaient réfugiés dans leurs caves. Vers 9 heures du soir, les Allemands avaient pris avec eux les principaux bourgeois au nombre d'une quarantaine, je crois, les ont menés dans les champs, leur ont lié les mains derrière le dos et les ont jetés sur les genoux. Durant toute la nuit ils les ont tenus là, et, vers 5 heures du matin, ils se sont mis à les fusiller.

Le 20 août au soir, ils ont été chercher encore des habitants qui n'avaient pas fui et le lendemain matin vers la même heure les ont passés par les armes. Le même jour, au soir, ils ont mis le feu à deux grandes maisons, celles du notaire Dehaas et de Mme Daels. Les jours suivants, ils ont pillé toute la ville; les meubles qui n'avaient pas été brisés ont été conduits à la gare où ils ont été chargés sur le train. Chez le bourgmestre, ils ont déchargé cinq bateaux de grain et le grain a été transporté ensuite à la gare.

Les 26 et 27, toutes les personnes se trouvant encore là, hommes, femmes et enfants, ont été enfermées dans l'église. Vers 8 heures du soir, une trentaine d'hommes ont commencé à tirer dans l'église; ils n'ont atteint personne, chacun s'étant couché sur le sol.

Le 28 août, au matin, vers 11 heures, tous les hommes, femmes et enfants furent conduits à pied à Louvain. Là les Allemands ont commencé à tirer sur eux. Ils tiraient dans la direction des maisons et des fenêtres; toutefois, il y en eut parmi les fugitifs qui furent tués et blessés. Tous les Aerschotois ont ensuite dû aller dormir dans l'écurie de la caserne d'artillerie.

Le 29, les Aerschotois, sous la conduite de soldats, furent amenés jusqu'au canal de Louvain et là ils furent mis en liberté. Arrivés à Aerschot nous avons été faits prisonniers à nouveau par les Allemands : les hommes ont été enfermés dans l'église et les femmes au château de M. Fontaine.

Le 30, au soir, les femmes et les enfants furent mis en liberté. Les hommes sont restés dans l'église jusqu'au 6 septembre. Alors ceux qui étaient âgés de plus de quarante-cinq ans ont été mis en liberté; les autres, au nombre de quatre cents, ont été mis, vers 6 heures du soir, dans un train dans des wagons à bestiaux et envoyés en Allemagne. Nous n'en avons plus eu aucune nouvelle.

Le 9 septembre, les soldats belges sont rentrés à Aerschot. En cinq minutes de temps, il n'y avait plus un seul soldat allemand à voir.

Le pillage le plus intensif a eu lieu le 28 et le 29. Abstraction faite des meubles et du vin, les bas, chemises, mouchoirs et draps de lit ont le plus excité leur convoitise. Ce qu'ils n'ont pu emporter, ils l'ont déchiré et souillé.

J'ajoute : du 30 août au 3 septembre, j'ai été prisonnier. C'est ce qui fait que j'ignore ce qui s'est passé durant ce laps de temps. Je fus aussi le 28 à Louvain.

16. — *Rapport rédigé par le Père Simon Goovaerts, Supérieur de la Congrégation des Pères du Sacré-Cœur, et par ses confrères qui ont été transportés avec lui en Allemagne.*

### I — Dans notre ambulance a Aerschot du 19 au 28 aout

L'Institut Damien est situé à l'entrée de la ville, porte de Malines, sur la route de Lierre à Aerschot.

Dès les premiers jours de la guerre, des démarches avaient été faites pour y ériger une ambulance de la Croix-Rouge. Celle-ci fut reconnue officiellement par le Comité central de Bruxelles, sous la dénomination : « Ambulance n° 1005, province 5 ». Trois médecins, les Drs Vermuylen, Bergen et Goossens, étaient attachés à l'ambulance; une salle d'opération munie des instruments de chirurgie et des pansements nécessaires avait été aménagée; deux cents lits étaient préparés.

Le 18 août, nous arrivent des fuyards de Montaigu, Testelt, etc. De nos fenêtres, nous voyons, vers le soir, les flammes et la fumée des incendies allumés dans les alentours. Deux frères de la congrégation de Notre-Dame de la Miséricorde, le frère Adalbert et le frère Amand Spitaels, de la maison de Montaigu, se réfugient chez nous. Ils ont partagé toutes nos tribulations.

Le 19 août, vers 5h 30 du matin, nous entendons les premiers coups de canon. Malgré le drapeau de la Croix-Rouge qui flotte ostensiblement sur le toit de la maison, nombre de balles entrent par les fenêtres et nous obligent à enlever les lits des salles préparées et de les traîner dans un grand corridor mieux protégé. C'est là que nous soignons les premiers blessés qui nous arrivent, une vingtaine, tous soldats belges. Nous nous en occupions depuis environ deux heures, lorsque les troupes allemandes entourèrent notre maison. Nous enten-

dons fracasser à coups de crosse et de hache les portes et les fenêtres des maisons voisines. Un officier suivi de quelques soldats pénètre dans l'ambulance, monte à l'étage et arrache le drapeau belge arboré à côté du drapeau de la Croix-Rouge. Il le lance dans la rue où les soldats le déchirent et le piétinent. Pendant ce temps, aux deux extrémités de la maison, on brise les portes à coups de hache. Une soixantaine d'hommes, commandés par un officier, envahissent brutalement la maison, arrachent ou font défaire les pansements des blessés pour s'assurer qu'il n'y a pas fraude, et perquisitionnent dans les salles. Ils nous accusent d'avoir tiré sur eux, et malgré nos protestations ils traînent tout le personnel de l'ambulance dans la rue où ils nous font tous aligner devant la maison avec quelques soldats blessés qu'on fait lever et quelques civils qu'ils viennent d'arrêter. Au supérieur qui demande des explications, l'officier déclare que le major affirme avoir vu trois coups de feu partir de la maison. A toutes les dénégations, il oppose constamment la même phrase : *Der Major hat es gesagt.* Un officier supérieur qui passe à cheval et auquel l'officier qui nous a arrêtés demande des ordres avec respect, donne l'ordre de nous fusiller. Comme nous continuons à protester de notre innocence et à lui expliquer que les troupes belges en retraite entouraient la maison et tiraient de derrière, il consent enfin, après vingt minutes de pourparlers, à aller trouver le général !

A peine s'est-il éloigné que le combat recommence autour de nous. Les Belges revenant (avec une auto-mitrailleuse, nous a-t-on dit) balaient toute la rue. Les Allemands s'enfuient hors de la ville, mais plusieurs de nos gardes se mettant à l'abri, nous tiennent en respect et nous forcent à rester sous le feu. Trois civils sont tués à nos côtés. Enfin les derniers Allemands s'enfuient à leur tour et nous rentrons dans la maison.

Peu après, un groupe d'une dizaine de Pères et de Frères, sortant de la maison, sont accueillis par des coups de feu ; ils sont obligés de se réfugier à l'hôpital civil. Pendant qu'ils y sont, un officier supérieur entre, leur pose quelques questions, demande à l'un d'eux, malgré le brassard qu'il porte, s'il a pris part au combat, et déclare : « Nous ne reconnaissons pas la Croix-Rouge en Belgique. » Nous croyons opportun de consigner ici que chaque fois que nous avons fait valoir notre qualité d'ambulancier de la Croix-Rouge, nos paroles ont été accueillies avec des sourires méprisants et des commentaires indiquant clairement qu'ils n'en faisaient aucun cas. L'officier consigne ensuite nos Pères et Frères à l'hôpital, les fait compter par un officier subalterne, et déclare au pharmacien de l'hôpital que si à son retour il en manque un, il le fera fusiller, lui. Deux heures après, on vient leur donner l'ordre de transporter les blessés belges de l'hôpital chez eux, à l'Institut Damien, l'hôpital devant être réservé aux blessés allemands. Parmi les blessés que nos Pères durent ainsi transporter, il y avait un mourant qui expira en arrivant à l'ambulance.

Pendant ce temps, l'officier qui nous avait arrêtés tout d'abord était revenu à l'ambulance. Il nous déclara que le général avait donné l'ordre de nous épargner et demanda que deux Pères aillent avec lui ramasser un blessé (civil) à quelque distance. Peu d'instants après, d'autres Pères et Frères sortent encore pour ramasser les blessés. Malgré le brassard de la Croix-Rouge, ils essuient plusieurs coups de feu. Le Père Hélonius de Busschere et le Frère Willebrord Slaats, Hollandais, ramènent un blessé de la rue ; entre temps le Père Camille Busard, Hollandais aussi, s'apprête à en ramasser un autre, le Frère Willebrord veut le rejoindre ; il essuie dans notre corridor de la part des uhlans qui passent trois coups de feu ; à la première détonation, il se jette par terre et échappe heureusement aux balles. Ne voyant pas revenir ses confrères, le Père Hélonius s'apprête à les rejoindre, à peine est-il dans notre corridor en vue des soldats qui passent dans la rue qu'il essuie deux coups de revolver. Il n'est heureusement pas atteint. Le R. P. Camille Busard, s'occupant d'un blessé en rue, est saisi par les Allemands, placé dans le rang derrière un canon et emmené une heure durant sur la route de Louvain. Pendant tout le trajet, il fut constamment insulté et menacé de mort. Enfin, sur ses protestations, on se décide à le relâcher et on lui donne un sauf-conduit, qui lui permet de regagner la maison, non sans avoir dû subir encore de nombreuses avanies.

Dans l'après-midi on nous amena un certain nombre de blessés allemands, de sorte que le nombre de blessés soignés à l'ambulance s'éleva à environ quatre-vingts. Dans la suite on vint rechercher ces blessés allemands pour les transporter à l'hôpital.

Le lendemain, un officier à cheval entre dans la cour de l'ambulance, fait une rapide inspection et, au supérieur qui se présente, il affirme que le bourgmestre d'Aerschot a traîtreusement assassiné un colonel alors qu'il l'avait à sa table. Il ajoute que le bourgmestre a été fusillé.

Le 21 et les jours suivants, sur notre demande, deux chirurgiens allemands viennent soigner nos blessés. Nous n'avons eu qu'à nous en louer.

Le 20, vers le soir, on nous force, malgré les protestations du supérieur, à loger 1.100 hommes. Ce chiffre a été donné par le major lui-même. Toute la nuit se passe à donner à manger et à boire à cette troupe dont plusieurs hommes étaient ivres. Chaque homme était porteur d'une bouteille de champagne ou de genièvre. Nous en ramassâmes 800 le lendemain.

De toute la nuit, les blessés, dont plusieurs souffraient de la fièvre, ne purent reposer. Le médecin allemand, prié de donner ses soins à un blessé pendant la nuit, refusa ses services.

La veille au soir, après avoir pris ses premières dispositions, le major avait fait appeler le supérieur. Il lui demande le nombre de blessés soignés à l'ambulance, si les blessures sont légères ou graves, il exprime son étonnement de ce que l'ambulance ne soit pas gardée militairement, blâme les troupes qui ont passé avant lui de nous avoir laissés libres et finit par déclarer que son devoir est de nous faire tous prisonniers et de nous expédier en Allemagne. Le lendemain cependant, à 7 heures du matin, il reçoit l'ordre de poursuivre sa marche et part sans nous inquiéter.

Quelques instants avant le départ, le supérieur prie un médecin allemand d'examiner un blessé qui lui donne de l'inquiétude. Le médecin acquiesce aussitôt. Quand il se relève après avoir examiné la blessure (une balle dans le ventre), le blessé lui dit avec amertume : « Je dois mourir, n'est-ce pas, docteur? — Mais non, mon ami, fait le médecin, puisque voilà déjà trois jours que vous avez été blessé. — Si, si, je le sens, reprend le blessé, je dois mourir. Ce sont vos soldats qui en sont la cause. Alors que j'étais blessé, on m'a fait parcourir 200 mètres à coups de crosse. » Le médecin s'éloigne en disant au supérieur : « Il est perdu, c'est évident ! » Et il ajoute avec violence : « C'est lâche ! »

Ce fait n'est pas isolé. Plusieurs soldats soignés chez nous ont déclaré formellement que, étant prisonniers sur le champ de bataille, un major allemand, après les avoir fait asseoir par terre, entre les jambes l'un de l'autre, a commandé à ses hommes de les fusiller : « *Töten sie die Schweine!* » Quatorze sur vingt furent tués, six échappèrent. Les échappés, soignés chez nous, furent transportés en Allemagne. Nous les retrouvâmes au camp de Sennelager, près de Paderborn.

Le 21 août, n'ayant plus de vivres à cause des nombreux soldats allemands auxquels nous devions constamment fournir à manger, nous fûmes obligés de recourir à l'intendance allemande qui nous procura chaque jour du pain et de la viande, jusqu'au jour de notre arrestation.

Les jours suivants, après s'être munis d'une autorisation écrite de la Kommandantur, les Pères et les Frères, aidés de quelques jeunes gens dévoués, parcoururent les environs pour chercher les blessés et enterrer les morts. Outre nos soldats blessés, nous soignâmes dans l'ambulance quatre femmes, plusieurs civils et des enfants. Un enfant âgé d'un an avait reçu un coup de baïonnette dans la cuisse pendant que sa mère le portait dans ses bras. Plusieurs civils portaient des brûlures sur le corps et avaient en outre reçu des blessures causées par des coups de feu. Ils racontaient que les soldats incendiaient les maisons et que, quand les habitants suffoqués tentaient de s'enfuir, on tirait sur eux. A ces civils blessés et soignés chez nous nous posâmes plusieurs fois la question : « Pensez-vous que les habitants aient tiré? » Toujours leur réponse fut péremptoire : « Personne n'a tiré. »

Le 26, le dévoué curé de Gelrode, M. Dergent, nous amène sur une charrette trois civils blessés. Malgré les vives instances du supérieur qui lui représente le danger qu'il court en voulant repartir immédiatement, il tient à regagner sa paroisse. Nous apprîmes dans la suite qu'il avait été maltraité, fusillé et jeté dans le Démer.

Pendant ces tristes jours, plusieurs ambulanciers de la Croix-Rouge furent tués. M. Alphonse Van Opstal, qui s'y était dévoué toute une journée chez nous, fut trouvé le lendemain tué devant sa porte. M. Van de Kerckhove reçut une balle dans le bras et fut soigné chez nous. M. Prosper Mertens, secrétaire du Comité de la Croix-Rouge, fut exécuté. M. Van Krie-

kinge, architecte, fut fusillé. Deux autres ambulanciers, dont nous ignorons les noms, furent emmenés les mains liées derrière le dos. Nous n'en avons plus rien appris depuis.

Quant à nous, nous avions à subir constamment les visites des officiers et des soldats, souvent menaçants. Plusieurs fois on perquisitionna, nous demandant chaque fois si nous avions des armes ou des officiers dans la maison. Lors de la première perquisition, l'officier, entrant dans la chambre du supérieur, y vit une carte de la Belgique appendue au mur. Il fit signe aussitôt à un soldat de l'arracher avec sa baïonnette, disant : « *Belgien besteht nicht mehr!* » Toujours ils accusaient les prêtres d'être des francs-tireurs, d'avoir crevé les yeux à leurs soldats blessés, d'avoir reçu des armes du Gouvernement pour les distribuer à la population, etc. Le lendemain des événements de Louvain, le commandant d'Aerschot arriva tout à coup à l'ambulance, accompagné de deux officiers. Ils firent mander le supérieur et lui firent avec colère le récit (allemand!) de ce qui s'était passé à Louvain. L'un deux affirma avoir vu les prêtres tirer sur lui. Ils demandèrent au supérieur s'il répondait de son personnel. Sur sa réponse affirmative, le commandant lui répéta ce qu'il lui avait dit deux jours auparavant : « S'il se produit la moindre chose, je brûle tout le couvent. » Un des officiers venus de Louvain dit en s'en allant : « Vous autres prêtres serez tous emmenés en Allemagne. »

Il est de notre devoir de signaler un fait qui montre le peu de cas que les Allemands faisaient des stipulations de la Convention de Genève. Pendant deux jours un poste de trois hommes fut établi aux lucarnes du toit de la maison. Armés de jumelles, ils examinaient et signalaient à un sous-officier se trouvant dans la cour tous les mouvements des troupes belges opérant dans les environs. Plusieurs fois nous eûmes des alertes causées par des soldats ivres. Pendant huit jours, nous vîmes les Allemands incendier et piller méthodiquement la ville. De grands camions s'arrêtaient devant les maisons, on y mettait tout ce qui pouvait être emporté, on brisait ou abîmait le reste, puis on mettait le feu à la maison. Un jour, au départ d'une compagnie, le supérieur vit deux soldats qui venaient à une certaine distance derrière les autres, alourdis par le poids d'un grand panier rempli de butin. Sur le panier étaient posés deux lourds candélabres de bronze.

Le 27, vers 7 heures du soir, une fusillade éclata le long du mur du couvent. Vers 3h 30 du matin, un officier suivi de quatre hommes entra dans une des salles où reposaient des blessés et dit au Père qui était de garde d'éteindre la lumière dans la salle des blessés au premier étage. Il est à remarquer que cette salle avait toujours été éclairée les nuits précédentes.

Le lendemain 28, un détachement d'une quarantaine d'hommes, commandé par trois officiers, envahit l'ambulance. L'officier fait appeler le supérieur et le procureur et leur dit brutalement : « *Das Haus wird geräumt.* » Le supérieur demande des explications. « *Sie haben geschossen und Signale gegeben.* — C'est faux, réplique le supérieur. — Cela ne me regarde pas, fait l'officier, j'ai reçu des ordres, je les exécute. » Il dit aux deux Pères de se mettre le dos au mur et place trois soldats en face d'eux, la baïonnette dirigée dans leur direction. Puis, à un Frère qui passe, il enjoint de faire rassembler immédiatement toute la communauté. « S'il en manque un seul, menaça-t-il, le supérieur sera fusillé. » Le lendemain, quand nous étions prisonniers à l'église d'Aerschot, un sous-officier allemand nous avoue par rapport à l'accusation : « *Sie haben geschossen. Es war eine Schweinerei. Es sind unsere Soldaten gewesen, aber sie sind bestraft worden.* »

On fit sortir ensuite tous les blessés des salles. Ceux qui pouvaient se tenir debout durent s'aligner dans la cour devant le mur et se tenir là plusieurs minutes les bras levés. Plusieurs qu'on avait fait lever se trouvaient là en chemise. L'un d'eux s'évanouit. Les lits de ceux qui étaient dans l'impossibilité de se lever furent transportés à la cour et une partie de nos Pères et de nos Frères furent obligés de les porter sous escorte à l'hôpital. Pendant le trajet, ils furent fréquemment insultés. Pour habiller les soldats blessés, on prit un peu au hasard. Des chapeaux ecclésiastiques leur furent même lancés par dérision par les fenêtres de l'étage.

Un Père célébrait la messe au moment où les soldats envahirent la maison. L'officier donna l'ordre d'arrêter la messe. Le soldat chargé de cet ordre ne l'exécuta pas. Il attendit que le prêtre eût fini.

Pendant ce temps on perquisitionnait par toute la maison. A un moment donné, un des officiers tenant en mains une boîte à cigares s'approche du supérieur et lui demande en ouvrant la boîte : « Connaissez-vous ces cartouches ? — Non, répond le supérieur. — On les a trouvées à votre chambre. — Je ne les ai jamais vues. D'ailleurs, depuis plus de huit jours, par ordre de vos officiers, la porte de ma chambre et toute la maison sont ouvertes à tout venant, nuit et jour. Je ne puis répondre de rien. » Il est à remarquer que cette perquisition est faite par les seuls soldats allemands en l'absence de tous les intéressés et que les cartouches ont été apportées aux officiers, qui causaient à l'extérieur, par quatre soldats. Quelques instants après, deux officiers firent signe au supérieur de les suivre dans sa chambre. Tout y était bouleversé comme du reste dans toute la maison. Un officier montra au supérieur la place où, disait-il, les cartouches avaient été trouvées. Le Père lui fit remarquer combien il était invraisemblable qu'après dix jours d'occupation allemande, après plusieurs perquisitions dans cette même chambre, on trouvât, posée à plat sur un bureau, exposée à tous les regards, une boîte de cartouches. L'officier, après quelques moments de réflexion, parut convaincu. C'est vrai, dit-il, et il ajouta : « Ne vous inquiétez pas de cette affaire, je prends cela sur moi. » Il tint parole, car, dans la suite de l'enquête, il ne fut plus question de ces cartouches. Après deux heures de perquisition durant lesquelles la moitié des religieux, qui n'étaient pas occupés au transport des blessés, durent rester immobiles dans la rue, sous la garde des soldats, on leur commanda de rentrer dans leur chambre accompagnés chacun d'un soldat. On leur dit de prendre dans une valise les objets indispensables pour une quinzaine de jours, c'est-à-dire « jusqu'à la fin de la guerre », fit l'officier. En rentrant dans leur chambre, plusieurs religieux constatèrent que des objets avaient été enlevés, tels que montres, chaînes, souliers, argent, etc. Quand ils furent prêts, on leur permit, sur les instances du supérieur, de manger quelque chose; puis ils furent conduits dans la rue, les soldats les entourèrent et on se mit en marche vers l'église. Pendant tout le trajet, nous fûmes constamment insultés par la soldatesque. Vingt fois, l'officier qui commandait l'escorte imposa silence aux insulteurs, répétant toujours : « *Die Leute haben nichts gemacht, sie haben unsere Verwundeten verpflegt.* »

### II — A l'église d'Aerschot du 28 aout au 6 septembre

Devant l'église, dans la rue, nous fûmes fouillés des pieds à la tête ; on nous fit vider nos poches et tout déposer à nos pieds. Nos rasoirs et nos canifs nous furent enlevés. D'autres objets absolument inoffensifs, comme un crucifix et une statuette en nickel, furent examinés, longuement soupesés et enfin mis de côté comme objets dangereux. Tout cela fut déposé sur le maître-autel ; on y ajouta même subrepticement quelques couteaux des soldats, de dimensions assez respectables, et il fallut des protestations réitérées de notre part auprès d'un sous-officier pour les faire enlever. Les rasoirs et les canifs ne rentrèrent jamais en notre possession. Déjà, au moment de notre arrestation, alors qu'on nous avait intimé brutalement l'ordre de vider nos poches et déposer tous les objets devant nous sur le trottoir, plusieurs soldats trouvèrent l'occasion bonne et, avec le plus grand sans-gêne, mirent en poche ce qui leur convenait, avec des réflexions dans le goût de celle-ci : « Ces cochons n'en auront tout de même plus besoin ! »

Devant l'église, on trouva sur un Frère une petite boîte contenant un remède pour l'estomac. On ne le crut pas et on lui en fit prendre en faisant la réflexion que ce pouvait être une poudre pour empoisonner les soldats.

Tout le temps que dura cette perquisition corporelle, des soldats s'attroupèrent et nous insultèrent. Le sous-officier commandant la garde les chassa plusieurs fois. A la fin, comme ils revenaient sans cesse, il les menaça de sa baïonnette en criant : « Si vous ne vous en allez pas, je ferai usage des armes. »

Après la perquisition, on nous conduisit dans le chœur et on nous fit défense d'en sortir ou d'adresser la parole aux hommes, femmes et enfants qui remplissaient l'église.

Peu après arrivèrent le révérend curé de Boisschot et son vicaire, le révérend curé de Tremeloo et son vicaire, le curé de Heyst, Goor, qui ont partagé toutes nos tribulations. Nous fûmes mis au pain et à l'eau. Les deux premières nuits, nous dormîmes assis dans les stalles. La troisième on nous dit de prendre le tapis de l'autel et de nous étendre sur les

dalles. Les trois derniers jours, nous reçûmes deux bottes de paille; nous étions 29 à nous les partager. Les derniers jours, quelques personnes charitables et les sœurs pourvurent à notre subsistance. Parfois elles étaient admises, souvent renvoyées.

Les deux premiers jours, pas de lieux d'aisances. Nous étions obligés de nous placer devant le mur extérieur de l'église. Les jours suivants on creusa à l'ancien cimetière, à vingt pas de l'église, une grande fosse. Sur quatre piquets on cloua une poutre et une planche. Ces latrines publiques étaient installées sur les tombes; les ossements gisaient à découvert parmi les ordures. La nuit on plaçait une vingtaine de seaux à l'intérieur de l'église. C'est dans ces mêmes seaux qu'on versait l'eau qu'on donnait à boire et celle qui servait à nous laver. L'air était parfois irrespirable, le repos presque impossible à cause des cris des enfants enfermés les premiers jours avec nous. Les trois premiers jours, défense de sortir de l'église pour prendre l'air; les jours suivants on nous fit sortir par groupes pendant une demi-heure. Nous devions tourner autour de l'ancien cimetière, en gardant les distances. Auprès de nous se trouvaient 17 sentinelles, baïonnette au canon (nous étions 29) ! Ordinairement les soldats qui passaient dans la rue s'attroupaient et nous raillaient. A notre arrivée à l'église, on nous avait dit que nous serions conduits le jour même à Louvain. Le lendemain, dans l'après-midi, comme on persistait à nous refuser de voir le commandant d'Aerschot, nous lui écrivîmes pour protester contre notre arrestation, invoquant les stipulations de la Convention de Genève et demandant notre mise en liberté. On ne tint aucun compte de cette lettre. Parmi nous se trouvait le Frère Silvain Van Volsem, naturalisé américain, et le Frère Adalbert Graste, Hollandais. Malgré leurs protestations et bien qu'ils exhibassent à plusieurs reprises leurs papiers, ils ne furent relâchés qu'après deux jours de détention. Le Père Camille Busard et le Frère Willebrord Slaats, Hollandais tous deux, n'ayant pas leurs papiers sur eux, ne furent mis en liberté qu'après neuf jours de détention, le 5 septembre, bien qu'ils eussent fréquemment demandé qu'on leur permît de voir un consul hollandais afin de pouvoir établir leur identité.

Un des premiers jours on relâcha les enfants âgés de moins de seize ans et les hommes âgés de plus de cinquante ans. Cette mesure ne fut pas appliquée aux prêtres et aux religieux. Un de nos Frères, le Père Rufin Vreugde, a soixante-quinze ans, le révérend curé de Heyst, Goor, soixante-cinq. A notre demande si on allait les relâcher aussi, nous reçûmes cette réponse : « *Sie sind extra!* »

Nous étions détenus depuis plusieurs jours dans l'église, lorsqu'un soir deux officiers pénétrèrent dans le chœur revolver au poing et demandèrent d'un ton menaçant quels étaient les deux d'entre nous qui, *la veille,* avaient tiré des coups de feu des fenêtres du couvent (des sœurs)!

Un autre jour, un officier vint annoncer dans l'église qu'on avait de nouveau tiré sur les soldats en ville et que, si un seul coup de fusil était encore tiré, l'ordre du commandant était que les quatre cents hommes enfermés dans l'église seraient fusillés, les prêtres en premier lieu, ajouta-t-il. Il est à remarquer qu'à ce moment les Allemands étaient maîtres d'une ville presque déserte depuis quinze jours et qu'ils y étaient, d'après leurs propres dires, au nombre de six mille. Pendant notre détention dans l'église, un homme âgé mourut d'un crachement de sang. Il avait toussé toute la nuit, étendu sur les dalles. Un autre perdit la raison et tenta de se suicider; avec un débris de verre il se fit une assez profonde entaille au cou. Une nuit nos gardes s'enivrèrent. Ils avaient découvert sous la sacristie la cave où se trouvait le vin de messe. Nous entendîmes un sous-officier recommander : « Celui qui ne rapporte pas ses deux bouteilles n'en reçoit pas de troisième. »

Le 6 septembre, vers 5 heures du soir, le commandant d'Aerschot entra dans l'église, suivi de quelques officiers. Il fit proclamer que, d'après les ordres qu'il venait de recevoir, nous devions être immédiatement transportés en Allemagne. On nous fit mettre par rangs de quatre et on nous conduisit à la gare. Nous étions environ trois cents prisonniers. Au moment de sortir de l'église, le supérieur s'approcha d'un officier et lui montra le Frère Rufin Vreugde, âgé de soixante-quinze ans, demandant par grâce de lui épargner ce voyage et de le laisser à l'hôpital chez les sœurs. On refusa et le pauvre vieux, dont les jambes étaient tout enflées par suite de la détention prolongée à l'église, dut s'acheminer péniblement vers la gare, appuyé sur le bras d'un confrère. A notre sortie de l'église commença pour nous un calvaire qui devait

durer trente-six heures, c'est-à-dire pendant tout le trajet jusqu'au camp de Sennelager. Une centaine de soldats nous accompagnèrent jusqu'à la gare, nous lançant sans interruption les insultes les plus grossières et les plus ignobles contre la religion et les prêtres. C'étaient des soldats de Landwehr et de Landsturm.

Un train attendait en gare, formé de wagons de marchandises et de deux wagons de troisième classe. Le commandant nous fit monter dans ces deux wagons au grand mécontentement des soldats présents, dont quelques-uns se montraient particulièrement violents ; ils voulaient nous séparer du reste du groupe des prisonniers et nous exécuter sur place, disant que nous ne valions pas le charbon de la machine. Le commandant dut employer toute son autorité pour nous protéger. A un certain moment il se tourna vers un groupe de soldats et d'officiers plus violents que les autres et leur cria d'un air de défi : « C'est moi qui suis le maître ici. » Certains Pères croient même lui avoir entendu dire : « Ces Pères sont innocents. »

Plus tard en Allemagne, quand nous fûmes interrogés par la Commission d'Enquête, le fait qu'on nous avait réservé des wagons de voyageurs fit grande impression; on y vit une confirmation de notre innocence.

Ce ne furent pas les seuls égards que le commandant Menne eut pour nous. Le samedi 5 septembre, il entra dans l'église, s'approcha de nous et nous dit que le lendemain étant un dimanche, il nous permettait de célébrer la messe. Voyant dans quel misérable état nous nous trouvions, il fit cette réflexion : « Vous auriez pu vous épargner toutes ces misères, si vous n'aviez pas tiré. » Le supérieur protesta aussitôt, affirmant que personne de nous n'avait tiré. Il reçut cette réponse : « Non, *pas vous*, mais à Louvain les prêtres ont tiré et ont mutilé des soldats allemands. » Il est intéressant de noter qu'à ce moment, le commandant savait que l'accusation pour laquelle on nous avait arrêtés, n'était pas fondée.

On nous fit donc monter en wagon. Dans chaque compartiment il y avait quatre prisonniers et un soldat, baïonnette au canon. Les gardes étaient fort humains et causaient poliment avec nous. Ils avaient visiblement reçu des instructions en ce sens. A Cologne, cette garde (Landsturm) fut relevée et remplacée par des soldats de l'armée active et de la Landwehr, qui se montraient vraiment hargneux. Leur premier soin fut de nous faire ôter nos souliers pour voir si nous n'y avions pas caché de couteaux.

Nous mîmes douze heures pour arriver jusqu'à Liége. La nourriture pendant tout le voyage fut insuffisante. A chaque station où le train s'arrêtait on nous insultait, surtout à Tirlemont, Landen, Cologne. Une fois sur le territoire allemand, le train fit arrêt à presque toutes les gares. Visiblement la population était avertie de l'arrivée du train, car partout où le train s'arrêtait il y avait foule et on nous insultait violemment. Dans une gare, la foule secoua avec fureur la portière d'un compartiment (heureusement tout était fermé à clef) en criant aux soldats : « Livrez-les-nous, nous leur ferons leur affaire. »

Des dames de la Croix-Rouge se distinguaient par leur violence. Elles distribuaient de la nourriture et de la boisson aux soldats en leur disant : « C'est pour vous exclusivement, vous ne pouvez rien donner à ces *Schweinhunde.* »

A Ohligs, on nous enleva brutalement nos brassards de la Croix-Rouge, disant qu'on nous les rendrait plus tard. Nous les avons réclamés plusieurs fois indiquant l'endroit où ils nous avaient été enlevés ; jamais nous ne les avons revus.

Plus tard, dans le camp de Sennelager on nous enleva de même nos cartes d'identité, ainsi que tous nos papiers, également avec l'assurance que tout nous serait restitué ; nous n'en avons plus rien revu.

Le 8 septembre, à 3 heures du matin, nous arrivâmes au Sennelager, près de Paderbon.

### III. — Notre séjour au Sennelager et au grand Séminaire de Münster

Arrivés au camp, on nous fit faire d'abord une station de trois heures en plein air. Plusieurs centaines de soldats allemands firent cercle autour de nous et les railleries allèrent bon train jusqu'à ce que nous fûmes conduits dans une cantine où on nous donna un morceau de pain et de l'eau noire qu'on appelait café. Le lendemain, nous dûmes attendre jusqu'à 4 heures

de l'après-midi avant de recevoir de la nourriture. On nous donna alors une soupe où nageait un morceau de lard que nous devions prendre avec les doigts. On ne donnait pas de cuillère, il n'y en avait plus, disait-on ; les uns durent donc porter la gamelle à la bouche, d'autres parvinrent à emprunter une cuillère à un compagnon de captivité. Souffrant vivement de la soif, nous dûmes stationner toute la journée sous un soleil brûlant à 15 mètres d'une pompe à laquelle on nous défendit d'aller boire.

La première nuit nous couchâmes dans une écurie, étendus sans paille et sans couvertures sur les dalles dans les boxes des chevaux. La deuxième nuit un soldat compatissant, indigné de ce traitement, prit sur lui de nous fournir de la paille qu'il alla dérober dans une baraque.

Des centaines de soldats étaient encore moins bien traités que nous. Ils devaient passer la nuit en plein air, couchés sur l'herbe, exposés au froid et à la pluie. Deux cents prisonniers anglais, arrivés à peu près en même temps que nous, durent attendre une demi-journée, sous un soleil ardent, sans avoir reçu de nourriture, qu'on daignât s'occuper d'eux. De fatigue et d'épuisement, plusieurs d'entre eux, qui étaient blessés, se couchaient dans la poussière. Nous avons entendu les blessés français et anglais se plaindre qu'ils étaient arrivés depuis deux jours et qu'ils n'avaient pas encore vu de médecin.

Dès notre arrivée, le major Bach se mit à nous invectiver en français : « Ah ! voilà l'Église, dit-il. Vous tous, francs-tireurs. C'est vous autres prêtres catholiques qui recevez des armes du Gouvernement belge pour les distribuer aux civilistes. Vous êtes des misérables. Vous avez tiré sur nos troupes, n'est-ce pas ? » Et comme nous protestions avec force : « Oui, oui, nous connaissons cela. Ils n'ont jamais rien fait ! » Il continua ainsi pendant un temps notable. Puis il demanda si quelqu'un de nous parlait l'allemand. Le supérieur s'avança. Le désignant du doigt à tout le groupe de prêtres et de religieux : « Voilà votre commandant, fit-il, si quelqu'un ne lui obéit pas, il sera fusillé ! » Puis il dit au supérieur : « J'espère que vous avez honte de porter ces habits-là, n'est-ce pas ? Avez-vous de l'argent. » Sur notre réponse affirmative, il nous dit que nous devions acheter des habits laïques, qu'il en ferait venir. En effet, l'après-midi, nous fûmes conduits dans une cantine où nous dûmes endosser un costume de prisonnier, pantalon et veste en toile écrue avec sur la poitrine deux petits rubans bleu foncé, comme signe distinctif. On nous fit payer ce costume de galérien au triple de sa valeur, c'est la remarque de soldats présents (allemands). On nous obligea ensuite à changer l'argent que nous avions sur nous au taux de 1f 50 le mark. Comme nous protestions et que plusieurs ne voulaient pas changer leur argent, on menaça de nous fusiller si on découvrait encore sur nous une pièce de monnaie étrangère. Cette mesure ne concernait que nous. Cette opération fructueuse terminée, on nous conduisit dans une baraque où on nous coupa les cheveux si courts que nous étions un objet de risée. On nous épargna cependant le traitement que nous vîmes appliquer à plusieurs groupes de prisonniers et dont on nous avait menacés, traitement qui consistait à ne leur couper les cheveux et la barbe que d'un seul côté de la tête. Après cela on nous fit entrer dans la salle de bain. Nous dûmes nous dévêtir complètement et attendre ainsi, en compagnie d'une trentaine de civils, pendant plus d'une demi-heure, le bon plaisir des employés chargés de la salle. Nous fûmes ensuite soumis à la visite du médecin. Quand enfin on nous fit placer sous la douche, au lieu de nous donner comme aux autres une douche d'eau chaude et une douche d'eau froide, on nous arrosa d'eau bouillante. Il n'y avait plus d'eau froide, disait-on! Entre temps nos habits religieux étaient passés à l'étuve. A notre sortie de la salle on nous défendit de les reprendre. Plusieurs fois nous les réclamâmes ; on ne fit pas droit à notre demande. Lorsque enfin plus tard sur les instances réitérées du sous-régent du grand Séminaire de Münster, on nous les envoya, les trois quarts manquaient et ceux qu'on nous renvoya étaient complètement inutilisables, coupés en morceaux et percés de coups de baïonnette.

Suivant une déclaration du major Bach, jointe aux vêtements, ceux-ci auraient été endommagés par le fait de leur emmagasinage au dépôt. C'est là la version officielle, mais un journal catholique allemand affirma que les habits auraient servi à une parodie religieuse et auraient été lacérés en haine de la religion. Un autre journal raconta que les soldats en faction s'en étaient servis pour se préserver du froid. D'autres journaux, parmi lesquels

la *Kölnische Volkszeitung,* si nos souvenirs sont exacts, racontèrent qu'on nous avait fait changer d'habits pour nous soustraire aux moqueries des soldats belges prisonniers avec nous. Nous protestons énergiquement contre cette affirmation. Jamais, dans le camp, nous n'avons été insultés par un soldat belge. Nous en retrouvâmes une vingtaine qui avaient été soignés dans notre ambulance. Ils nous témoignèrent constamment la plus vive sympathie. Quant aux soldats français et anglais, que par milliers nous croisions dans le camp, pas un ne nous dit jamais une parole désobligeante. Les soldats allemands, au contraire, nous insultèrent fréquemment pendant notre séjour au camp.

Dès le premier jour nous avisâmes au moyen d'avertir l'Évêque de Paderborn de notre présence au camp. Un soldat complaisant se chargea de faire venir au camp le curé de Neuhaus, le village le plus proche. Celui-ci se rendit à notre désir et se chargea d'avertir Sa Grandeur. Il nous rendit aussi d'autres services.

Après la comédie de la douche, nous dûmes nous présenter devant le major Bach, qui nous fit remettre nos calices. Il en prit note et les fit mettre en dépôt. Il demanda à un Père son nom et ceux de ses héritiers, « afin, fit-il en ricanant, qu'on puisse leur envoyer cela quand vous serez fusillé ». Comme on lui montrait un petit vase contenant l'huile pour administrer les mourants. « Ah ! ah ! dit-il, c'est pour vous que vous avez emporté cela ; vous saviez que vous étiez coupables et que vous seriez fusillés. — Non, lui répondit un Père, nous nous en sommes servis pour vos soldats blessés. » Lorsque ces formalités furent terminées, il revint vers le groupe, et se donna le plaisir de nous invectiver encore longuement, insinuant que nous serions fusillés.

Ce même jour, comme on nous a fait stationner, toujours sous bonne garde, près de la baraque de la Kommandantur, un général (le général von Bissing, croyons-nous), suivi de quelques officiers, s'avança vers nous : « Qui êtes-vous ? » nous demanda-t-il. « Des prêtres belges », répondîmes-nous. « Ah ! vous êtes des francs-tireurs, n'est-ce pas ? » fit-il. Nous protestâmes tous. « Alors pourquoi êtes-vous ici ? Qu'avez-vous fait ? » Nous répondîmes que nous n'avions rien fait de mal et que nous ne pouvions comprendre qu'on nous eût arrêtés. Il sourit d'un air incrédule. Puis se tournant vers un de ses officiers : « Vous allez faire une enquête, lui dit-il, et vous tâcherez de discerner les innocents d'avec les coupables, puis vous me ferez rapport. »

L'enquête commença aussitôt. Nous dûmes comparaître devant une sorte de juge d'instruction, qui nous fit raconter tout ce qui s'était passé depuis le jour de l'entrée des Allemands à Aerschot. Il ne nous parut pas hostile ; il se montra même fort affecté en voyant nos cartes d'identité de la Croix-Rouge. « On ne pouvait pas vous arrêter », dit-il au supérieur. Il se montra aussi fort indigné qu'on nous eût enlevé nos brassards et nota soigneusement l'endroit où ils nous avaient été arrachés. Quand tous eurent témoigné, il rédigea un long rapport en allemand et il répondit au supérieur qui lui demanda ce qu'on allait faire de nous : « L'affaire est claire, vous serez probablement mis en liberté. » Le lendemain, il nous dit que nous allions être transportés au grand Séminaire de Münster. Nous lui redemandâmes nos papiers qu'il nous avait fait remettre. Il répondit qu'on nous les rendrait plus tard. Nous attendons toujours.

Le 10 septembre, malgré nos demandes réitérées, nous ne reçûmes aucune nourriture avant 3 heures de l'après-midi. Négligence, car on nous promit plusieurs fois de s'occuper de nous et toujours rien ne venait. A 3 heures, on nous donna une soupe. Nous ne reçûmes pas de pain ce jour-là. Vers 5 heures, on se mit en route vers la gare de Paderborn. On marchait d'un pas rapide. Un vieux Frère âgé de soixante-quinze ans, le Frère Rufin Vreugde, ne marchant pas assez vite au gré des soldats fut gratifié d'un coup de crosse.

Partis de Paderborn à 6 heures du soir, nous arrivâmes à Münster le lendemain vers 7 heures du matin. On nous fit sortir de la gare par une issue latérale et l'on nous fit monter dans une voiture de tramways dont les stores étaient baissés et qui nous conduisit au Séminaire. Nous y restâmes environ trois mois et y fûmes traités avec beaucoup d'égards par l'autorité du Séminaire. Pendant tout le premier mois, nous restâmes encore sous la garde de l'autorité militaire. On établit un corps de garde dans le corridor du Séminaire et la consigne était si sévère que, durant les quinze premiers jours, il nous fut impossible d'obtenir, malgré nos instances, de pouvoir prendre l'air dans la cour. Notre premier soin fut de

réclamer nos habits religieux. On nous promit qu'une démarche serait faite. Après six semaines d'attente, nous arrivèrent quelques lambeaux qu'il était impossible d'utiliser. Nous demandâmes une indemnité de 2.000 francs. Cette demande fut présentée par le sous-officier qui avait lui-même estimé la valeur de nos habits à cette somme. On ne donna aucune réponse à cette lettre. Pour nous permettre de quitter nos costumes de galériens, les autorités du Séminaire durent faire un appel aux prêtres du diocèse qui nous envoyèrent du linge de corps et des habits ecclésiastiques.

Deux jours après notre arrivée au Séminaire, commença une nouvelle enquête. Nous dûmes comparaître tour à tour devant le *Kriegsrat* composé de deux officiers. De nouveau on nous fit la même question qu'on nous posa si souvent pendant ces quatre mois : « Qu'avez-vous fait ? » Comme un des Pères faisait remarquer au président qu'il était étrange qu'il n'eût pas reçu du commandant d'Aerschot un rapport nous concernant et exposant les motifs de notre arrestation, il avoua qu'en effet c'était étrange. Quand nous demandions pourquoi on nous avait arrêtés et de quoi nous étions accusés, on ne savait que nous répondre. On cherchait et on était aussi embarrassé que nous. Trois semaines après l'enquête, l'officier qui avait présidé à notre interrogatoire revint au Séminaire et nous donna l'espoir que nous serions bientôt mis en liberté. Il fit appeler le supérieur et lui dit d'un air presque triomphant : « Maintenant je sais pourquoi vous avez été arrêtés. Les rapports de nos troupes sont arrivés. On a beaucoup tiré sur nos soldats à Aerschot, et c'est pourquoi on a arrêté toute la population, et vous aussi, par conséquent. »

Il n'y avait donc aucune accusation contre nous ! Le soir de ce jour, le régent du Séminaire dit au supérieur que Mgr l'Évêque avait appris de la bouche du général von Bissing, alors Gouverneur militaire de Münster, que nous serions bientôt mis en liberté. Nous en eûmes encore à peu près pour deux mois ! Et il nous fut toujours défendu de recevoir des visites et de sortir en ville.

Et cependant on reconnaissait officiellement qu'on n'avait relevé aucune charge contre nous. Ce sont les termes mêmes dont se servit le général von Bissing dans une lettre qu'il envoya aux journaux qui nous attaquaient et nous calomniaient. Trois fois, à notre connaissance, le général von Bissing nous défendit publiquement dans les journaux. Nous eûmes les articles sous les yeux où il affirmait que « les enquêtes militaires ordonnées par lui n'avaient relevé aucune charge contre nous » et où il menaçait ceux qui nous calomnieraient encore.

Mais alors, devait se dire le public, pourquoi les a-t-on arrêtés ?

Voici la version donnée par la *Kölnische Volkszeitung :*

« Lors de l'entrée des troupes allemandes à Aerschot le 19 août, les soldats belges occupaient l'Institut Damien. Malgré les protestations des religieux, les soldats belges tirèrent sur les troupes allemandes. Comme on ne disposait pas du temps nécessaire pour faire une enquête immédiate, les religieux furent arrêtés et emmenés en Allemagne où on examinerait leur affaire. L'enquête n'a rien révélé à leur charge. Au contraire, il leur est dû une reconnaissance spéciale pour les soins dévoués qu'ils ont donnés aux soldats allemands blessés. »

Le récit est ingénieux ; il témoigne du souci d'innocenter et les religieux et les autorités allemandes qui les ont arrêtés et déportés. Il fallait expliquer et notre arrestation arbitraire et notre mise en liberté prochaine.

Or, on prouve :

1° Que les autorités militaires ne méritent aucun blâme, pour avoir arrêté les religieux de l'Institut Damien, puisqu'on a tiré de leur couvent sur les troupes allemandes ;

2° Que les religieux ne méritent aucun blâme, puisque l'enquête a révélé que ce sont les soldats belges qui ont tiré, malgré les protestations des religieux.

Enfin on affirme encore une fois que d'une ambulance de la Croix-Rouge on a tiré sur les troupes allemandes.

Malheureusement le récit est inventé de toutes pièces et nous y opposons le démenti le plus formel :

1° Les soldats belges n'ont jamais occupé le couvent. A l'entrée des Allemands, il n'y avait qu'une vingtaine de blessés ; les troupes belges étaient déjà en retraite ;

2° Aucun coup de feu n'a été tiré du couvent.

Pendant deux jours, nous eûmes une garde de dix hommes dans la maison. Au cours d'une conversation avec le supérieur, le sous-officier qui commandait la garde lui dit :

« Nous avons un mauvais commandant ; aussi nos hommes ont-ils décidé que, lorsque nous irons au feu, la première balle sera pour lui. » Cette parole n'explique-t-elle pas certaines histoires de francs-tireurs ?

Enfin, après quatre mois de détention, le 19 décembre, on nous apporta nos passeports. Dans la lettre où il communiquait la décision à l'autorité du Séminaire, le général von Bissing ajoutait ou faisait ajouter : « On ne fournit pas l'argent pour le voyage. »

Ce furent encore les prêtres du diocèse qui se cotisèrent afin de nous permettre de quitter Münster.

Le 20 décembre, nous arrivâmes en Hollande.

---

# CHAPITRE III

## SAC ET MASSACRES D'ANDENNE (1)

### SECTION I

*Exposé des faits.*

La ville d'Andenne est située sur la rive droite de la Meuse, entre Namur et Huy. Un pont la relie au village de Seilles, qui est bâti le long du fleuve sur la rive gauche. Elle possédait avant la guerre une population de 7.800 âmes.

Les troupes allemandes, qui voulaient passer sur la rive gauche, arrivèrent à Andenne le mercredi 19 août, dans la matinée. L'avant-garde de uhlans qui les précédait constata que le pont était inutilisable. Un régiment d'infanterie belge l'avait fait sauter le même jour, vers 8 heures. Les uhlans se retirèrent après avoir saisi la caisse communale et après avoir brutalisé le bourgmestre, le Dr Camus. Celui-ci avait, depuis plusieurs jours, pris les plus minutieuses précautions pour éviter toute participation de la population aux hostilités. Des affiches ordonnant le calme avaient été apposées. Toutes les armes avaient été réunies à l'Hôtel de Ville. Des démarches personnelles avaient été faites par les autorités auprès de certains habitants pour leur expliquer leurs devoirs.

Le gros des troupes arriva à Andenne dans l'après-midi. Les régiments se répandirent dans la ville et dans les environs, attendant l'achèvement d'un pont de bateaux dont la construction ne fut terminée que le lendemain.

La première prise de contact entre les troupes et la population fut pacifique. Les troupes procédèrent à des réquisitions auxquelles il fut donné satisfaction. Les soldats payèrent d'abord leurs emplettes et les boissons qu'ils se firent servir dans les cafés. Mais, vers le soir, la situation empira à ce point de vue. Soit que la discipline se fût relâchée, soit que l'alcool commençât à produire ses effets, les soldats s'abstinrent de payer les habitants. Ceux-ci, effrayés, n'osaient résister. Il ne se produisit aucun conflit. La nuit fut calme.

Le jeudi 20 août, le pont fut achevé et les troupes défilèrent très nombreuses dans la ville, se dirigeant vers la rive gauche de la Meuse. Les habitants les regardaient passer de l'intérieur des habitations. Soudain, vers 6 heures du soir, retentit dans la rue un coup de feu, immédiatement suivi d'une fusillade. Le mouvement des troupes s'arrêta, le désordre se mit dans leurs rangs; les soldats affolés tiraient au hasard. Une mitrailleuse fut postée à un carrefour et commença à tirer dans les habi-

(1) Voir aussi la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur, du 31 octobre 1915, p. 464.

tations. Une pièce de canon mise en batterie tira trois obus sur la ville dans trois directions différentes.

Au premier coup de feu, les habitants des rues traversées par les troupes, devinant ce qui allait se passer, se réfugièrent dans les sous-sols, ou, franchissant les murs et les haies des jardins, allèrent chercher refuge dans les campagnes ou dans les caves éloignées. Un certain nombre d'hommes, qui ne voulurent ou ne purent fuir, furent bientôt tués.

Immédiatement aussi commencèrent le sac et le pillage des maisons des principales rues de la ville. Les vitres, les volets, les portes étaient brisés à coups de hache; les meubles étaient forcés et détruits. Les soldats se précipitaient dans les caves, s'enivraient, cassaient les bouteilles de vin qu'ils ne pouvaient emporter, mettaient finalement le feu à un certain nombre de maisons. Pendant la nuit, à diverses reprises, la fusillade reprit. Toute la population tremblante se terra dans les caves.

Le lendemain, vendredi 21 août, dès 4 heures du matin, les soldats se répandirent dans la ville, chassèrent toute la population dans la rue, forçant les hommes, femmes et enfants à marcher les mains levées. Ceux qui n'obéissaient pas assez vite ou ne comprenaient pas les ordres qui leur étaient donnés en allemand étaient immédiatement abattus. Ceux qui tentaient de s'enfuir étaient fusillés. C'est à ce moment que le Dr Camus, contre lequel les Allemands paraissent avoir eu des sentiments de haine particulière, fut tué.

Un horloger flamand, établi depuis peu de temps dans la ville, sortit de sa demeure, sur l'ordre des soldats, en soutenant son beau-père, un vieillard de plus de quatre-vingts ans. Il ne pouvait naturellement tenir les deux mains levées. Un soldat se précipita sur lui et le frappa de sa hache dans le cou. Il s'écroula mourant devant sa porte. Sa femme voulut lui porter secours. Elle fut repoussée dans sa demeure et assista impuissante à l'agonie de son mari. Un soldat la menaçait de la tuer à coups de revolver si elle franchissait le seuil.

Pendant ce temps, toute la population était poussée vers la place des Tilleuls. Les vieillards, les malades, les impotents eux-mêmes, y étaient conduits sur des brouettes, d'autres encore étaient soutenus ou portés par leurs proches. Les hommes furent séparés des femmes et des enfants. Tous furent fouillés, mais aucune arme ne fut trouvée. Un malheureux avait dans sa poche quelques douilles tirées de cartouches allemandes et belges. Il fut immédiatement appréhendé et mis à part. Il en fut de même d'un cordonnier qui, depuis un mois, avait une plaie au doigt. Un mécanicien fut pris, parce qu'il avait en poche une clef anglaise qui fut considérée comme une arme. Un autre encore fut empoigné, parce que sa figure paraissait exprimer l'indifférence ou le mépris pour ce qui se passait. Tous ces malheureux furent immédiatement fusillés en présence de la foule. Ils moururent bravement.

Au hasard, les soldats, sur l'ordre des officiers, séparèrent du groupe quarante ou cinquante hommes. Ils furent emmenés et fusillés, les uns le long de la Meuse, les autres près de la gendarmerie.

Les hommes furent retenus longtemps sur la place. On y avait apporté deux malheureux blessés, l'un d'un coup de feu dans la poitrine, l'autre d'un coup de baïonnette. Ils gisaient la face contre terre, rougissant la poussière de leur sang, implorant à boire. Les officiers défendirent aux Andennais de leur porter secours. Un soldat fut gourmandé pour avoir voulu leur tendre sa gourde. Tous deux moururent dans la journée.

Pendant que ce drame se passait place des Tilleuls, d'autres groupes de soldats se répandaient dans le voisinage, continuant leur œuvre de sac, de pillage et d'incendie. Sept hommes appartenant à la même famille furent emmenés dans une prairie, à 50 mètres de la maison de l'un d'eux. Les uns furent fusillés, les autres tués et mutilés à coups de hache. Un grand soldat roux, la figure balafrée d'une cicatrice se distingua par la férocité avec laquelle il mutila les victimes. Un enfant fut tué à coups de hache sur les bras de sa mère. Un jeune garçon, une femme furent fusillés.

Vers 10 heures du matin, les officiers renvoyèrent les femmes, leur donnant l'ordre de relever les morts et de faire disparaître les flaques de sang qui rougissaient les rues et les habitations. Vers midi, les hommes survivants au nombre de 800 environ, furent enfermés comme otages dans trois petites maisons situées près du pont. Il ne leur fut permis d'en sortir sous aucun prétexte. Ils y étaient serrés les uns contre les autres au point de ne pouvoir s'asseoir. Bientôt ces prisons furent transformées en infects taudis. Les femmes furent plus tard invitées à apporter de la nourriture à leurs proches. Beaucoup d'entre elles, craignant d'être violées, avaient pris la fuite. Les otages ne furent définitivement relâchés que le mardi suivant (1).

---

(1) Après le sac d'Andenne, les autorités allemandes firent placarder les affiches dont le texte suit :

HABITANTS D'ANDENNE

Par l'ordre de l'autorité militaire allemande, occupant la ville d'Andenne,

Tous les hommes sont retenus comme otages.

Par coup de feu tiré sur les troupes allemandes, il y aura AU MOINS deux otages fusillés.

Les otages seront nourris par les femmes, qui leur porteront le nécessaire près du pont à 6 heures du soir et à 8 heures du matin.

Il est strictement défendu aux femmes de converser avec les otages.

Toutes les rues et places publiques seront immédiatement nettoyées PAR TOUTES LES FEMMES DE LA VILLE, sous peine d'arrestation.

Il est formellement défendu de circuler dans la ville après 7 heures du soir et avant 7 heures du matin, sous peine de répression sévère.

Les morts seront immédiatement ensevelis sans aucune formalité.

Les jeunes gens à partir de 14 ans et les femmes devront prêter leurs concours à toute réquisition.

Il est strictement défendu de se montrer aux fenêtres.

Andenne, le 21 août 1914.

PAR ORDRE DE L'AUTORITÉ MILITAIRE ALLEMANDE :

*L'Adjoint du Bourgmestre,* Dr LEDOYEN.

*Le Bourgmestre désigné,* E. DE JAER.

*Le Secrétaire,* MONRIQUE.

PROCLAMATION

1) A partir du *samedi 29 août 1914, midi,* toutes les horloges devront être mises à l'heure allemande (une heure plus tôt).

2) Les rassemblements de plus de trois personnes sont strictement défendus, *sous peine d'amendes.*

3) Pour circuler après 8 heures du soir, il faut l'AUTORISATION de M. le Commandant.

4) Les armes devront être remises au garde *du Casino, jusque midi, 29 courant.*

Lorsqu'on trouvera encore des armes dans les maisons, après l'heure fixée, LE PROPRIÉTAIRE SERA PENDU.

5) Les soldats allemands demandant la tranquilité absolue, les ouvriers peuvent retourner travailler de suite. La moindre révolte de la part des habitants AURA POUR CONSÉQUENCE L'INCENDIE COMPLÈTE DE LA VILLE, et les hommes seront pendus.

SIMONS, *Oblt et Commandant en chef*

(s.) BECKER, *Capitaine et Commandant en chef.*

*N. B.* — Les passages imprimés en italiques ont été écrits à la main, dans des blancs réservés. La signature de Simons a été biffée.

Le bilan du sac d'Andenne s'établit comme suit : près de 300 habitants ont été massacrés à Andenne et à Seilles ; 200 maisons environ ont été brûlées dans les deux localités [1]. Un grand nombre d'habitants ont disparu. Presque toutes les maisons ont été saccagées et pillées. Le pillage dura plusieurs jours.

Les habitants nombreux qui ont été interrogés sont unanimes à affirmer qu'aucun coup de feu ne fut tiré sur les troupes. Incapables de comprendre la raison de la catastrophe qui a ensanglanté leur ville, ils font, pour l'expliquer, des hypothèses multiples. Beaucoup sont convaincus qu'Andenne a été sacrifiée pour établir le règne de la terreur. Ils invoquent des paroles échappées à des officiers qui tendent à prouver que le sac de la ville était prémédité. Ils rapportent les propos tenus dans les villages par les troupes marchant sur Andenne qui annonçaient qu'elles allaient brûler la ville et massacrer toute la population. Ils pensent que la destruction du pont, l'obstruction d'un tunnel voisin, la résistance des troupes belges furent parmi les causes du massacre. Tous protestent que rien ne peut justifier ou excuser la conduite des troupes allemandes.

---

(1) 37 ont été détruites à Andenne ; 153 à Seilles (Andenne et Seilles ne sont séparées que par la Meuse). A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter que dans une affiche placardée à Liége le 22 août 1914, à titre d'avertissement, le général von Bülow déclarait, entre autres, que c'est avec son consentement que le général en chef *avait fait brûler toute la localité* d'Andenne et que cent personnes avaient été fusillées. Le rapport du Bureau Militaire de Berlin relatif à cette ville, tout en constatant qu'environ deux cents Andennais furent tués dans les maisons, au fond de leurs cachettes, par les soldats allemands (p. 107), ne fait aucune allusion aux maisons incendiées. Quant à l'enquête du sous-lieutenant Götze (*B. Anlage 4*), il n'y est question que des 37 maisons détruites sur le territoire de la commune d'Andenne ; il n'y est soufflé mot des dévastation commises à Seilles.

## SECTION II

### *Examen critique du Rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand et de ses annexes.*

**Petit nombre des témoignages allemands au sujet des massacres d'Andenne.** — L'exposé des faits (Section I) décrit le sac et les massacres d'Andenne. Le pillage, qui a commencé le 20 août 1914, dura plusieurs jours ; environ 200 maisons furent brûlées, on l'a vu, et près de 300 habitants furent massacrés et fusillés à Andenne et à Seilles, localité située en face d'Andenne, sur la rive gauche de la Meuse.

On devait s'attendre à voir invoquer par les autorités allemandes, en vue de justifier l'attitude des troupes, leur explication habituelle des « francs-tireurs ». Elles n'y manquèrent point : le *Livre Blanc* prétend qu'il y a eu à Andenne comme à Aerschot une insurrection populaire (*Volksaufstand*). Cette assertion est absolument fausse. L'Administration communale de la ville avait d'ailleurs pris les plus minutieuses précautions pour éviter toute participation de la population aux hostilités : les armes avaient été remises à l'Hôtel de Ville.

On devait s'attendre aussi à voir appuyer la thèse allemande par un nombre important de témoignages qui, tout en ne résistant sans doute pas à un examen critique et sérieux, seraient néanmoins de nature à frapper l'esprit d'un lecteur non averti. Cependant, au sujet des massacres d'Andenne auxquels des troupes nombreuses prirent part (1), massacres qui auraient été légitimés par une attitude spécialement odieuse de la population civile (*Diesmal artete ihr Treiben zu einer Teufelei ohne. gleichen aus,* p. 107) — des hommes et des femmes n'auraient-ils pas projeté sur les troupes allemandes de l'eau bouillante ! — on ne trouve dans le *Livre Blanc* que trois témoignages : celui d'un général, celui d'un major et celui d'un simple soldat.

Le rapport du général von Langermann (*B. Anlage 1*) est, au surplus, basé, en notable partie, sur des ouï-dire et non sur des constatations personnelles (*wie mir berichtet wurde, wie uns später mitgeteilt wurde,* p. 109) ; quant à l'*Anlage B 4*, elle contient le rapport du sous-lieutenant Götze qui procéda, le 5 janvier 1915, à une enquête auprès des habitants d'Andenne et qui n'assista pas lui-même — du moins ne le mentionne-t-il pas — aux événements dont la ville fut le théâtre en août 1914.

**Cent soldats allemands auraient été échaudés avec de l'eau bouillante.** — D'après le major von Polentz, commandant un bataillon du 2e régiment de la Garde à pied, cent — le mot est écrit en chiffres et répété en lettres — de ses soldats auraient été échaudés avec de l'eau bouillante. Il est véritablement extraordinaire que l'on n'ait cité aucun de ces cent soldats pour venir certifier ce fait sous serment, ni aucun médecin, ni aucun ambulancier de la Croix-Rouge pour attester qu'ils ont soigné

---

(1) Une brigade entière composée du 1er et du 2e régiment de réserve de la Garde et un bataillon de réserve des chasseurs de la Garde se trouvaient à Andenne au moment où les premiers coups de feu furent tirés dans la ville, le 20 août, peu après 6 heures du soir.

des blessures causées par des brûlures de ce genre. Ni le soldat Roleff, ni le général von Langermann qui commandait, à la date du 20 août, les troupes allemandes à Andenne, ne parlent de ce jet d'eau bouillante. Il n'en est pas question non plus dans l'enquête du sous-lieutenant Götze.

On peut affirmer, de la façon la plus catégorique, que l'accusation du major von Polentz est un mensonge impudent. Si cet officier s'est, au début, laissé tromper aussi grossièrement par des apparences, le devoir le plus élémentaire d'honnêteté l'eût obligé à ne pas maintenir son odieuse imputation. Le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin n'est pas moins coupable de reproduire lui-même, à la date du 29 mars 1915, cette infâme accusation dont la fausseté ne peut pas ne pas être connue de lui. Le Bureau Militaire accentue même doublement l'accusation : « *Rien* que parmi les hommes du major von Polentz », écrit-il, « *plus* de cent furent blessés par de l'eau bouillante » (*durch Verbrühen*, p. 107).

**Le signal de l'attaque aurait été donné par une sonnerie de cloches.** — Le soldat Hugo Roleff, de la 11e compagnie du 2e régiment de réserve de la garde, semble s'étonner d'avoir entendu sonner les cloches au moment où sa compagnie se trouvait dans la rue principale. D'après le major von Polentz, qui est de religion protestante (de même que Roleff), ces cloches sonnèrent à 6h30, c'est-à-dire au moment où, comme tous les jours à cette époque de l'année, on sonne l'angélus dans les pays de religion catholique. A supposer que le fait rapporté soit exact, il n'y aurait donc dans la sonnerie des cloches absolument rien qui pût avoir la signification d'un signal d'attaque.

**L'attaque aurait été préparée à l'avance dans ses moindres détails.** — Que penser de l'allégation du général baron von Langermann — basée sur une communication qui lui fut faite ultérieurement — d'après laquelle on aurait trouvé dans la suite, chez le bourgmestre d'Andenne, un écrit duquel il résulterait que l'attaque des troupes allemandes par la population avait été préparée dans ses moindres détails et devait se produire à un moment déterminé?

Que contenait exactement cet écrit, de quelle autorité émanait-il, quelle signature portait-il? Aucune indication n'est fournie à ce sujet. Le général, qui en tire cependant argument, n'a pas même vu le document. On lui en a parlé; mais qui lui en a parlé, cet intermédiaire comprenait-il parfaitement le français, pouvait-on se fier à son souvenir et à la sûreté de son jugement? De tout cela le général ne s'inquiète pas. Il a entendu rapporter le fait, mais ne prend aucun soin de le contrôler ni même de donner des indications quelconques permettant de le vérifier dans la suite. On s'indigne, en vérité, de voir un général consacrer semblable racontar, qui ne mérite même pas d'être réfuté, et le reproduire dans un document officiel.

Comment s'étonner dès lors de la légèreté avec laquelle des officiers d'un rang inférieur et des soldats accueillent n'importe quelle rumeur et interprètent tendancieusement n'importe quel indice pour accabler la population belge, sans souci aucun de l'équité et de la vérité? De pareils procédés, qui ont eu pour effet de causer la mort de milliers de Belges innocents, ne peuvent être dénoncés avec trop de véhémence. Il suffit d'ailleurs, pour faire justice de l'allégation du général von Langermann ainsi que de celle du major von Polentz (« Presque toute la population d'Andenne et des faubourgs prit part à l'affaire », *B. Anlage 2*), de lui opposer la déclaration du lieute-

nant-colonel von Eulwege, adressée le 8 décembre 1914 à l'association *Pax* et ainsi conçue : « Chacun donne, à Andenne, un récit différent des événements du 20 août, ce qui s'explique sans doute par le fait que la plupart des gens n'ont vu que peu de chose du combat proprement dit, car ils s'étaient, par crainte, réfugiés dans les caves. »

Le soldat Roleff (*B. Anlage 3*) se base, de son côté, sur des propos d'Allemands non nommés résidant à Andenne pour rapporter que l'attaque était préméditée et que le clergé avait, du haut de la chaire, donné des instructions à la population au sujet de son organisation.

**Les habitants auraient fait usage de bombes, de grenades à main et de mitrailleuses.** — Le témoin Roleff affirme qu'on a jeté sur les troupes des bombes et des grenades à main et qu'on a même tiré avec des mitrailleuses (*B. Anlage 3*). Sur ce fait spécial, la valeur de son témoignage est singulièrement éclairée par la circonstance qu'un soldat allemand blessé à la jambe par une balle de grenade prétendait, lui aussi, qu'une grenade belge l'avait frappé. Or, le médecin allemand qui le soignait reconnut dans la suite, sur l'intervention d'un de ses confrères, qu'il s'agissait au contraire d'une grenade allemande, en tous points identique à celle qu'un aéroplane allemand (*Taube*) venait de laisser tomber, peu auparavant, dans les environs (Voir le rapport de M. Montjoie, p. 190). Récit d'imagination, donc, basé sur des idées préconçues !

Ces idées préconçues sont d'autant plus dangereuses qu'elles trouvent même accès dans l'esprit des officiers, chez lesquels l'appréhension des « francs-tireurs » égare le jugement. Le fait précis suivant montre à quel point cette appréciation est fondée. Près d'Andenne, précisément, un brigadier de uhlans avait été blessé le 19 août dans l'après-midi, sur la route conduisant à Namur. Il fut transporté à l'ambulance où il reçut immédiatement les soins les plus empressés. Peu de temps après son arrivée, un de ses chefs vint le voir et voulut lui faire dire qu'il avait été blessé par un « franc-tireur ». « Non, répondit le uhlan, c'est un soldat belge qui m'a blessé et il tire bien. » L'attaque du uhlan ou d'autres semblables devaient être connues des troupes traversant Andenne, le 20 août, sous la conduite du général von Langermann. On les leur avait certainement présentées comme étant l'œuvre de « francs-tireurs », car Roleff déclare (*B. Anlage 3*) que les soldats avaient été mis en garde et qu'ils étaient préparés à répondre à une attaque éventuelle. On comprend ainsi que l'idée ait pu naître, un instant, dans l'esprit du général von Langermann, d'une action des « francs-tireurs », mais on comprend moins le manque de sang-froid et de jugement de cet officier supérieur. Celui-ci ne va-t-il pas jusqu'à écrire que non seulement des hommes tiraient sur ses troupes, mais aussi — d'après ce qu'on lui rapporta — quelques femmes?

Si, d'ailleurs, le soldat Roleff prétend que les civils ont tiré avec des mitrailleuses, c'est que, lorsqu'il eut été blessé, il *entendit* distinctement le bruit caractéristique de ces engins. Il n'a cependant pas *vu* de mitrailleuses actionnées par des civils. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il ait pu en entendre le bruit, puisqu'il est établi que les Allemands employèrent ces terribles armes pour tirer contre les habitants et sur les maisons. Il tombe sous le sens que si des mitrailleuses avaient été cachées dans les habitations, on les eût retrouvées dans les décombres et que les Allemands n'auraient pas manqué de se prévaloir de semblable découverte. Quant à l'allégation de Roleff qui, blessé, se trouvait peut-être sous l'empire de la

fièvre, que les habitants se servaient de bombes et de grenades à main, son inanité ressort, sans contestation possible, du fait que l'armée de campagne belge elle-même n'a pas possédé de semblables engins avant l'année 1915. Comment s'en serait-il trouvé entre les mains de la population civile en 1914?

Il est faux, au surplus, que les volets mécaniques des maisons eussent été abaissés aussitôt après la sonnerie des cloches (p. 107); que quelques habitants aient pris cette précaution au bruit de la fusillade, cela est possible, mais il n'y a rien d'étonnant, ni de suspect, semble-t-il, à semblable acte de prudence.

Il est faux également que les tueries aient eu lieu le 20 août dans les maisons au cours des perquisitions que les soldats, à la recherche des tireurs, y auraient faites. Il y eut très peu de victimes ce soir-là et la nuit suivante. C'est le 21 août, seulement, que l'immense majorité des 200 habitants massacrés à Andenne, dont parle le Bureau Militaire d'Enquête allemand (p. 107), ont été fusillés et mitraillés.

Une fois la « répression » déclanchée, les violences, les cruautés, les pillages ne devaient plus rencontrer de bornes; l'idée enracinée dans l'esprit du soldat allemand qu'une ville dans laquelle des civils ont tiré lui appartient n'a, sans doute, pas été étrangère aux violences abominables qui furent commises à Andenne.

**L'enquête du sous-lieutenant Götze.** — Quant au rapport du sous-lieutenant Götze qui, le 5 janvier 1915, se rendit à Andenne sur les ordres du gouverneur militaire de Namur pour y faire une enquête, il constitue un véritable procès-verbal de carence.

La plupart des habitants interrogés ont répondu qu'ils ne savaient rien des événements; on ne peut, certes, leur en vouloir de leur attitude. Dans cette enquête unilatérale, ils eussent été mal venus à se plaindre devant un officier allemand des violences que d'autres officiers allemands avaient ordonnées.

Une enquête faite dans de semblables conditions est dépourvue de toute valeur.

Il y a lieu d'ailleurs d'observer que les témoins n'ont pas *nié* les faits mis à la charge des troupes allemandes par la Commission belge d'Enquête, mais qu'ils se sont bornés à déclarer qu'ils s'étaient cachés dans leurs caves, qu'ils ne connaissaient rien des événements ou qu'ils ne les connaissaient que par ouï-dire.

Il est cependant intéressant de relever trois faits dans les dépositions de l'enquête Götze. Le premier, c'est que le témoin Florent Debrun déclare que le 20 août vers 7 heures du soir, pendant qu'il se trouvait dans son jardin, un aéroplane est apparu à une grande hauteur, qu'immédiatement les troupes allemandes se mirent à tirer dans sa direction et que, tout à coup, on avait ouvert le feu de tous les côtés dans la ville.

Que cette fusillade ait donné l'impression aux soldats se trouvant dans l'intérieur de la ville qu'une attaque de la population se produisait et que ces soldats aient immédiatement fait usage de leurs armes contre leurs assaillants supposés, c'est ce que la nervosité des troupes allemandes et leur hantise des « francs-tireurs » permettent d'admettre. Il est même possible que des éclats des shrapnells ou des balles lancées contre l'aéroplane aient produit un effet semblable sur leur esprit apeuré. Les soldats n'avaient-ils pas été, avant d'entrer à Andenne, exhortés à la prudence et préparés à l'éventualité d'une agression des habitants?

Le second point qu'il importe de relever, c'est que, d'après le curé Cartiaux, les autorités allemandes ont, en septembre 1914, procédé à une enquête et que trois

personnes suspectes ont alors été arrêtées. Du résultat de cette enquête, rien n'est révélé dans le *Livre Blanc*. La raison de ce silence s'explique d'elle-même.

Le troisième point, qui mérite de retenir l'attention, est une déclaration de l'instituteur Georges Belin, selon laquelle on était d'avis à Andenne qu'un soldat belge du 8e régiment de ligne avait, étant en vêtements civils, tiré sur les troupes allemandes; un autre soldat, également en civil, se serait trouvé en sa compagnie (le texte ne précise pas si ce dernier a aussi tiré). La déposition de Belin est rapportée indirectement [1]; Belin n'aurait, au surplus, fait la déclaration qui lui est attribuée que sur les instances pressantes de l'enquêteur allemand (*auf eindringlichen Vorhalt*). D'après le témoin, les deux soldats étaient des déserteurs : peut-on raisonnablement admettre que des hommes, fuyant lâchement le combat dans les rangs de l'armée, vont faire, en civil, le coup de feu pour leur propre compte, ce qui les exposerait à des dangers infiniment supérieurs, au lieu de s'assurer la sécurité qu'ils recherchaient en se mêlant à la population, où personne, en Belgique, pays de service militaire restreint, n'aurait remarqué leur présence? Si, d'ailleurs, ce déserteur — ou ces deux déserteurs — avait même réellement tiré sur les troupes allemandes, sa faute donnait-elle à l'armée allemande le droit de massacrer 200 habitants innocents, parmi lesquels le vénérable bourgmestre?

Au surplus, l'enquête de Götze ne devait même pas, semble-t-il, porter sur les événements envisagés dans leur ensemble, ni sur leur cause. On y examine surtout des points d'un intérêt secondaire, ainsi qu'il a déjà été relevé plus haut (Voir p. 90 de ce volume). Instituée pour recueillir des informations sur les *prétendues* atrocités de guerre d'Andenne, l'enquête Götze n'est véritablement qu'une parodie.

Le dossier relatif aux massacres d'Andenne publié dans le *Livre Blanc* ne démontre pas que les troupes allemandes ont été victimes dans cette ville d'agressions traîtresses de la population. La conduite de ces troupes et de leurs officiers est d'autant plus abominable que ces agressions, fussent-elles réelles, n'ont guère eu d'efficacité. « Par miracle », écrit le général von Langermann, « nos pertes furent petites (*gering*); les francs-tireurs avaient très mal tiré. » (*B. Anlage 1.*) D'autre part, le rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand reconnaît (p. 107) que 200 habitants, environ, furent tués — au cours des combats à l'intérieur des maisons [2], à ce qu'il assure. En admettant — par simple supposition — qu'une répression eût été justifiée, qui oserait prendre la défense des procédés mis en œuvre à Andenne? Ces procédés semblent, cependant, en parfaite conformité avec les principes du *Kriegsbrauch im Landkriege* [3].

---

(1) D'après la note de Mgr Heylen, du 31 octobre 1915, l'instituteur auquel Götze fait allusion a protesté contre une partie au moins des déclarations qui lui sont prêtées (Voir p. 467 du présent volume).

(2) En réalité, la plus grande partie des habitants d'Andenne n'a pas été tuée à l'intérieur des maisons. Il n'y eut des combats ni dans l'intérieur des maisons ni dans les rues d'Andenne (Voir aussi p. 466 du présent volume).

(3) La proclamation reproduite p. 181, note 1 *in fine*, confirme pleinement cette supposition.

## SECTION III

### *Documents et témoignages belges* (1).

#### 1. — *Rapport de M. Montjoie, avocat à Andenne.*

Andenne, petite ville située entre Namur et Huy, eut énormément à souffrir de l'invasion allemande. Sur une population d'environ 8.000 habitants, 250 à 300 hommes furent fusillés sans la moindre raison par les barbares ivres.

Le 19 août, vers 8h 30 du matin, le 8e de ligne, avant de se retirer fit sauter le pont de Meuse; une heure s'était à peine écoulée qu'arrivait l'avant-garde prussienne; les cavaliers allèrent directement au pont et furent très décontenancés de voir leur marche arrêtée; bientôt après ils remontaient vers le Condroz. (Ils arrivaient directement d'Elsenborn par Stavelot, Louveigné, Ohey.) Les fantassins restés en ville se saisirent des diverses caisses publiques, détruisirent les appareils téléphoniques de la poste et s'emparèrent de la correspondance. L'après-midi, les troupes défilèrent sans interruption tant par la route du Condroz que par la route de Liége. C'était une formidable fourmilière de casques à pointes. Ces soldats se répandirent dans les différents quartiers de la ville où ils firent de nombreuses libations. J'aperçus alors des fumées d'incendie du côté de Couthuin et une maison flambait sur la route de Ciney. Mais en ville tout se passa d'une façon relativement calme. On casa chez moi un capitaine et un lieutenant des pionniers, dont la première occupation fut de rétablir le pont.

La première nuit ainsi que la journée du 20 furent calmes; le défilé des troupes ne cessa point. Vers 6 heures du soir, j'entendis tout à coup une vive fusillade du côté de Seilles et presque aussitôt tout le quartier depuis la Meuse jusqu'à la gare se mit à flamber. C'était une vision d'enfer. Il me semblait voir, à la lueur des flammes, des soldats repousser à la baïonnette les personnes qui voulaient s'échapper de leur maison en feu. La fusillade répondit du côté d'Andenne; au bruit strident des coups de fusil, venaient s'ajouter les coups secs des mitrailleuses et les détonations sourdes des grenades. Une mitrailleuse fut introduite dans un magasin de la rue principale et les Allemands tirèrent de là sur les maisons qui se trouvaient en face. On m'affirma aussi qu'un boulet avait traversé le magasin Delhaize et était tombé dans un café voisin. Nous passâmes toute la nuit dans les caves. Vers 5 heures du matin, la fusillade cessa et nous entendîmes briser les portes et les fenêtres à coups de hache et de crosse de fusil; de temps en temps la fusillade crépitait; il n'y avait plus d'illusion à se faire; c'était la fin, on fusillait les civils dans les maisons et les jardins.

Vers 6 heures, une troupe d'une dizaine d'hommes fit irruption dans mon jardin. Je me présentai : les soldats me mirent en joue et me firent lever les mains. Après avoir été fouillé ainsi que les personnes qui étaient chez moi, nous fûmes conduits, toujours les mains levées, vers la fabrique Bertrand, près de la pharmacie Guilitte. J'allai presque trébucher sur un cadavre étendu sur le trottoir; je reconnus que c'était le bourgmestre, M. Camus.

Il passait en ce moment un long convoi d'artillerie. Les artilleurs nous regardaient et ricanaient en nous montrant du doigt : « Vous fousillé, fousillé vous. » Le capitaine qui était logé chez moi, vint à sortir de la Kommandantur au moment où nous y arrivâmes. Il nous arrêta, alla parler aux officiers, puis nous conduisit sans rien dire au fond du jardin. A ce moment, j'entendis tout à coup derrière moi un cliquetis d'armes, je me retournai vivement, et je vis six chasseurs alignés qui accrochaient leur baïonnette. Je demandai à l'officier : « Va-t-on nous fusiller? — Non, vous êtes libre », me répondit-il.

Rentré chez moi, je vis un des derniers artilleurs du charroi excité par ses voisins, viser avec le plus grand soin dans la direction de Liége. Je regardai de ce côté et je vis que son but était une fillette d'une douzaine d'années qui s'était enfuie et se trouvait momentanément

---

(1) On lira aussi avec intérêt les témoignages publiés en appendice du rapport de la Commission britannique d'Enquête sur les atrocités allemandes, présidée par le Vicomte Bryce.

arrêtée à l'intersection de deux rues. Je criai : « Non! non! ne faites pas cela! » Il me regarda d'un air furieux et consentit enfin à abaisser son arme.

C'était un spectacle émouvant de voir tous ces vieillards, femmes et enfants forcés à marcher vers la place des Tilleuls où se faisait la concentration de la population; un paralytique y fut amené sur un fauteuil roulant, d'autres y furent portés. On sépara les femmes et les enfants des hommes. Il fut question de mitrailler ceux-ci en masse, puis d'en tuer plusieurs à la fois en les plaçant l'un derrière l'autre sur trois rangs. Enfin on en choisit trois qui furent exécutés contre les maisons de la place et sous les yeux de tous. Les hommes furent alors divisés en différents groupes et dirigés les uns vers la Meuse pour y être fusillés, les autres pour être retenus comme otages. La première journée ils ne reçurent aucune nourriture; les jours suivants, ils purent être ravitaillés par la population. Le commandant Scheuneman s'adressa aux femmes et leur dit lentement et d'un ton cynique : « Mesdames, rentrez chez vous, allez enterrer vos morts ! » (Ce monsieur avait passé dix ans au Cameroun.)

Le capitaine rentra chez moi vers 8 heures. Je lui demandai de faire relâcher quelques otages. Il me dit que ce serait bien difficile, qu'il n'était qu'un petit chef, qu'on en reparlerait à midi. Impossible, malgré mes instances, d'en obtenir plus. Le temps m'apparut effroyablement long car à tout instant on entendait des détonations. Enfin, à midi, il consentit à aller voir où les otages se trouvaient. Au mur de la papeterie Godin il y avait trente ou quarante cadavres rangés les uns à côté des autres et méconnaissables; la plupart avaient été touchés à la tête qui était parfois à demi emportée; c'était horrible. Des groupes avaient encore été fusillés à d'autres endroits. Le capitaine me dit : « Je n'aime pas cela; ce n'est plus la guerre. » Nous partîmes à la recherche des vivants : partout, sur tous les trottoirs, il y avait des mares de sang et des cadavres ; à travers les vitres et les portes on voyait à l'intérieur les soldats buvant, chantant, jouant du piano ou du gramophone et pillant. Ajoutez à cela les régiments qui défilaient au son des fifres, les casques, les chevaux et les voitures ornés de feuillages; quelle fête épouvantable, dans une ville en deuil!

Vers 5 heures, deux otages obtinrent de pouvoir dire au revoir à leur famille avant de partir pour l'Allemagne où il était question de les envoyer. Le billet qui leur avait été délivré ne les autorisait à s'absenter que pendant une heure ; les soldats disaient au contraire qu'ils ne devaient se représenter qu'à 7 heures; j'accompagnai les otages au corps de garde pour savoir ce qu'il en était. L'officier que j'hébergeais, valida les billets jusqu'à 7 heures, mais je fus gardé à vue pour assurer la rentrée des deux otages. A 7 heures, j'eus la satisfaction d'obtenir la libération de mes deux amis.

Ce n'est que le lendemain que nous apprîmes le nombre des victimes.

MM. Gillet et Dozin, réfugiés chez leur beau-père, furent tués à bout portant dans le jardin de celui-ci; l'un d'eux put à peine dire : « Nous n'aurions pu tirer, nous n'avions pas d'armes. »

M. K..., un vieillard qu'une congestion avait privé de l'usage de la parole, fut tué dans son jardin pendant que sa femme et sa fille étaient poussées dans la rue. La famille D... compte sept tués. Dans une cave on trouva une douzaine de cadavres de parents et d'amis. Un entrepreneur et son fils furent tués dans une citerne qu'ils avaient creusée dans leur cave. Le pharmacien G..., son frère et son fils furent tués dans leur cave. Un plafonneur fut tué chez lui et son corps, m'a-t-on dit, a été jeté dans la maison en flammes. Une ou deux femmes ont été fusillées.

Environ vingt-cinq habitants de Seilles furent également tués. On m'a dit aussi qu'on avait pendu des habitants à l'abattoir, après les avoir odieusement torturés; je ne sais si c'est vrai.

Tout cela sous le faux prétexte habituel qu'on avait tiré. C'est très vite dit et l'imagination joue un grand rôle. La preuve en est que l'un des jours suivants, me trouvant à l'Hôtel de Ville, le commandant arriva et dit : « On a encore tiré un coup de feu hier soir, ce doit être un coup de revolver et je pourrai indiquer approximativement la maison d'où le coup est parti. »

Enquête faite, c'était une cartouche de revolver perdue dans un tas de chiffons auxquels on avait mis le feu. Les soldats trouvent aussi tout bénéfice à dire qu'on a tiré sur eux : Ce sont l'orgie et le pillage permis; ce sont, en outre, de belles occasions de faire payer aux officiers toutes leurs brutalités.

Le pillage est organisé; les soldats volent le vin, le linge, les vêtements, les cigares, les bijoux, bref tout ce qui peut leur convenir. Quant au mobilier de luxe, il est expédié en Allemagne et c'est généralement quand la maison est vidée qu'on y met le feu.

Un épisode encore : le D^r L... est appelé le soir du 20 au chevet d'une malade; la fusillade éclate, il se réfugie dans la cave avec sa cliente; vers le matin, à un moment de répit, il se hasarde à sortir; il rencontre un officier allemand et lui montre son laissez-passer de médecin émanant de l'Administration communale belge. L'officier examine le laissez-passer et dit : « Ah! vous avez aussi un passeport de ce c..... de maire; votre affaire est claire. » On lie si fortement le médecin que ses poignets en ont conservé plusieurs jours la trace et on le conduit vers la Meuse pour être fusillé. Heureusement que là se trouvait un médecin allemand avec lequel il avait déjà soigné des blessés allemands à l'hôpital et qui le fit relâcher. Le D^r L... eut encore à soigner un soldat allemand blessé à la jambe par une balle de grenade; le médecin affirma aussitôt que c'était une grenade belge lancée par la population. Or, le D^r L... avait précisément en poche des balles de grenades allemandes, jetées par un taube sur des huttes en argile plastique que l'aviateur avait prises pour un campement. Or, ces balles et celle extraite de la jambe du soldat étaient identiques. C'est encore un médecin allemand qui dut être appelé pour sauver l'école des Frères de l'incendie et du carnage. Ce bâtiment portait le drapeau de la Croix-Rouge et on y soignait des blessés allemands. Les soldats prétendaient qu'on avait tiré de là sur leurs camarades. Plusieurs proclamations furent affichées. L'une d'elles, signée par le commandant Schoeneman, portait qu'Andenne était un repaire de bandits et d'assassins. D'après une autre, au premier coup de feu les habitants seraient tous pendus et la ville incendiée et rasée. Or ces messieurs s'amusaient à tirer à chaque instant avec nos fusils de chasse que nous avions déposés à l'école communale avant leur arrivée.

### 2. — *Rapport de M. D..., négociant à Andenne.*

Les premiers uhlans sont venus le mercredi 19 août, au nombre d'une trentaine vers 10^h 30 du matin : le gros de la troupe, soit quatre à cinq mille hommes, la plupart du 28^e régiment des pionniers, sont entrés en ville à 3 heures venant de la direction d'Ohey.

Ils sont arrivés en chantant et au pas de parade, faisant rentrer tout le monde et menaçant de tuer ceux qui restaient dans la rue ou qui, des fenêtres des étages, les regardaient passer.

Ils ont fait avancer huit personnes sur la partie du pont qui était restée intacte du côté d'Andenne, les ont fait coucher par terre, la tête vers le précipice, et sont restés une demi-heure derrière eux en les visant et les menaçant de les tuer si les soldats belges tiraient sur les Allemands de l'autre côté de la Meuse.

La soirée s'est passée dans un calme relatif, personne n'osant sortir.

Le lendemain, jeudi, pillage de tous les magasins : bijouterie, épicerie, boucherie, boulangerie, cigares et surtout liqueurs; menace continuelle de fusiller les gens pour des futilités et surtout si on avait été trouvé en possession d'armes ou de munitions. Par bonheur, le bourgmestre avait fait remettre toutes celles-ci à l'école communale dès le 14 août, ainsi que l'atteste le reçu ci-dessous, et aucun habitant de la ville n'en avait plus en sa possession :

N°

Reçu en dépôt de M. D..... :

2 caisses munitions,
1 fusil,
1 carabine.

ANDENNE, le 14/8/1914.
*Le Bourgmestre,*
(s.) D^r J. **Camus.**

Le soir, les soldats allemands étant pour la plupart ivres se sont querellés et ont tiré des coups de fusil et de revolver : une vingtaine d'entre eux ont été tués ou grièvement blessés.

Le prétexte était trouvé : les civils avaient tiré sur les soldats, et le lendemain, on faisait sortir les habitants de chez eux et on les conduisait sur la place des Tilleuls.

Les hommes qui, ne comprenant pas ou qui, de frayeur, se cachaient dans les caves, dans les cours, étaient tués à coups de hache, de revolver, de baïonnette; ceux qui tâchaient de s'enfuir étaient tués à coups de fusil dans la rue; plusieurs même ont été mitraillés.

Les civils qui, dans la rue ou ailleurs, n'étaient que blessés, étaient impitoyablement achevés.

Sur la place, les habitants sont restés trois ou quatre heures les mains en l'air et, pendant ce temps, les officiers discutaient de quelle façon on allait les tuer. Plusieurs étaient d'avis de faire tirer dans le tas. La discussion finie, on a dirigé une partie des hommes, dix par dix, du côté de l'abattoir de la ville où on les fusilla. Ceux que la chance avait épargnés ont été pris comme otages et enfermés dans les maisons pendant quarante-huit heures sans manger ni boire.

Pendant ce temps, les Allemands avaient pris une dizaine de personnes pour creuser une grande fosse le long de la Meuse, du côté de l'abattoir, et les obligèrent à enterrer au moins quinze de leurs concitoyens. Le bourgmestre avait été blessé dans la rue et achevé dans une pharmacie où on l'avait transporté. Plusieurs femmes et enfants ont également été tués en pleine rue.

Chaque famille qui avait des morts dans sa maison devait les placer sur le trottoir où on les chargeait dans des tombereaux pour les conduire dans la fosse commune ou au cimetière.

Dans plusieurs maisons les soldats allemands jouaient et chantaient pendant et après ces massacres.

Après quarante-huit heures de captivité on a donné la liberté à une partie des hommes retenus comme otages (les plus vieux) et le lendemain on a relâché les autres sur parole.

Une centaine de maisons d'Andenne et la gare ont été brûlées et plusieurs mitraillées.

Avant l'incendie des principales maisons, les beaux meubles, antiquités, etc. avaient été chargés sur les wagons (ainsi que les armes de prix se trouvant à l'école communale) et transportés en Allemagne.

Beaucoup de jeunes filles et de jeunes femmes ont été violées et on m'assure que, dans un hameau d'Andenne, une fermière a été violée cinq ou six fois consécutivement en présence de son mari qui avait été ligoté.

Dans une autre maison le mari ayant été tué, on a obligé sa femme à servir à manger aux soldats allemands et à enjamber plusieurs fois le corps de son mari.

### 3. — *Déposition de M. X..., fonctionnaire à Andenne.*

*Le 19 août,* vers 8 heures du matin, avant de se retirer sur la place forte de Namur, le génie belge fit sauter le beau pont d'Andenne afin d'entraver le passage de la Meuse par les troupes allemandes. L'explosion eut lieu peu de temps avant l'entrée des Allemands. Les premiers cavaliers entrés en ville par la chaussée de Ciney se replièrent vers le gros de l'armée qui arrivait d'Allemagne par cette chaussée et les autres aboutissant à Andenne. Mais en partant ils s'arrêtèrent à l'Hôtel de Ville et emmenèrent le bourgmestre M. Camus auprès de l'état-major. M. Camus dut répondre à un interrogatoire sur la position des troupes belges, sur la population d'Andenne, sur ses intentions, etc. Il affirma que les habitants avaient déposé toutes leurs armes, ce qui était exact, et qu'il leur avait recommandé par affiches de garder le plus grand calme et de respecter les troupes envahissantes.

Il assura le commandant des intentions pacifiques de ses concitoyens.

A la suite de cet entretien il fut conduit, toujours entouré de soldats armés, chez le receveur communal. Un officier exigea sans délai la remise de la caisse communale qui contenait environ trois mille francs. Il prétendit que la somme n'était pas en rapport avec

l'importance de la localité, réclama les livres de comptabilité et annonça son intention de revenir.

Dans l'après-midi un groupe de cavaliers avait fait une reconnaissance dans la direction de Namur par où se retirait l'arrière-garde de notre 8e régiment de ligne.

En s'éloignant celle-ci tira quelques coups de fusil sur cette petite troupe. L'un des cavaliers revint grièvement blessé au bras.

Le matin *du 20 août* commencèrent les réquisitions et les exigences des envahisseurs devinrent extraordinaires. De nouvelles troupes ne cessaient d'arriver et bientôt la ville fut bondée de soldats réclamant du vin, des liqueurs, du champagne, du tabac, du café, etc. Les uns donnaient en paiement des bons payables par la France, d'autres sortaient des maisons sans explications, après s'être bien servis. C'était le début d'un pillage en règle dont les officiers donnaient l'exemple. La population, terrifiée par les menaces de mort des militaires allemands, restait dans ses demeures et l'on ne voyait plus dans les rues que des uniformes gris. Entre temps les Allemands avaient reconstruit un pont de bateaux sur la Meuse en amont de celui qui avait sauté, et l'après-midi vit le défilé des troupes de la rive droite à la rive gauche du fleuve. La construction de ce pont avait duré *vingt-quatre heures*.

Entre 16 et 17 heures, je parcourus les rues principales de la ville. Les cafés étaient bondés. Nombreux étaient les soldats complètement ivres. Du café L... je vis l'un d'eux faire le geste de tirer sur un de ses officiers qui passait dans la rue.

Vers 18h 15, une vive fusillade éclata. Tout le monde croyant à une attaque des troupes belges se réfugia dans les caves. Des incendies illuminèrent bientôt le ciel.

On s'aperçut de suite que les Allemands tiraient les uns sur les autres d'une rive de la Meuse à l'autre rive. Après trois quarts d'heure de cette terrible fusillade un clairon s'efforça de sonner le « cessez le feu ». La bataille cessa.

De mon observatoire je pouvais voir parfaitement les soldats se presser contre les maisons — le milieu de la rue restant complètement libre — afin d'échapper le plus possible aux balles que leur envoyaient les troupes de l'autre côté de la Meuse.

Vers 20 heures, la fusillade reprit de plus belle.

Cette fois, c'est sur les habitations qu'étaient dirigés les coups de feu, au milieu de hurlements et de vociférations épouvantables.

La fusillade continua toute la nuit et devint terrible entre minuit et une heure; mitrailleuses et canons furent employés. De véritables feux de salve étaient dirigés vers les fenêtres et les soupiraux des caves. On entendait les soldats hurler dans les rues, briser les vitrines et enlever ce qui restait aux étalages. Vers 4 heures du matin un groupe de cavaliers crièrent : « Habitants d'Andenne, sortez, la cavalerie française vient à votre secours. » Les quelques malheureux qui crurent à cet appel furent fusillés. Bien peu s'y laissèrent prendre.

*Le 21 août*, à l'aube, les soldats entrèrent dans les maisons en défonçant portes et fenêtres, forcèrent les habitants à sortir en les menaçant de leurs armes et en disant : « Ordre du commandant. Tout le monde sur la Grand'Place. » Ceci se passait dans les rues éloignées du centre, car dans les rues centrales les hommes furent impitoyablement fusillés à bout portant en présence de leurs femmes et de leurs enfants. Les habitants ainsi rassemblés furent obligés de tenir les mains en l'air et conduits, sans exception, hommes, femmes, enfants, vieillards, valides ou malades sur la place des Tilleuls, les femmes rangées en face des hommes. En passant dans les rues, les malheureux avaient pu voir, à gauche et à droite, des cadavres de leurs concitoyens, face contre terre.

Lorsque les Allemands eurent ainsi rassemblé les habitants d'Andenne, environ huit cent cinquante hommes, un colonel allemand renvoya les femmes chez elles en leur disant : « Allez nettoyer vos maisons et enterrer vos morts. » La plupart n'eurent garde d'y rentrer; heureusement, car plus d'une y eut à subir d'inqualifiables outrages. Il était alors 9h 30 du matin. Ce colonel fit savoir qu'à Andenne il avait constaté l'existence de nombreux francs-tireurs, qu'en conséquence il devait punir la ville et faire un exemple. Il fit sortir des rangs trois hommes qui furent rangés contre une maison et fusillés sur-le-champ. Des soldats et des officiers examinèrent les autres hommes. Ceux qui avaient

les mains noires, entre autres un cordonnier qui avait les doigts noircis par la poix et ceux qui portaient des égratignures furent mis à part. On en réunit ainsi une quarantaine qui furent conduits contre un mur et fusillés. Ces opérations étaient accompagnées de coups de crosse, de bourrades, d'injures ignobles dans lesquelles un colonel et un capitaine se distinguèrent par leur férocité. Le restant des hommes fut conservé comme otages et emprisonné dans des maisons où l'orgie allemande s'était donné carrière depuis vingt-quatre heures. Ils y furent retenus deux jours et deux nuits pendant lesquels les troupes se livrèrent à tous les excès, pillage, incendie, outrages sur les femmes sans défense, destruction des meubles. Pour couronner leurs hauts faits, ils affichèrent sur les murs d'Andenne qu'ils savaient depuis longtemps que la ville d'Andenne était un nid de bandits.

Un sommaire recensement fit constater qu'environ deux cent cinquante Andennais avaient été massacrés ; un certain nombre ont été tués à coups de hache et affreusement mutilés, entre autres Joseph Walgraffe, Léon Genicot, J. Ancelin. Une personne absolument digne de foi certifie que ce dernier eut la tête tranchée et que son corps placé entre la bordure du trottoir et l'accotement de la route servait de passerelle aux soldats allemands qui s'enivraient dans son café. M. Walgraffe, lui, qui tentait de sortir par un soupirail de sa maison en feu, fut repoussé dans le brasier à coups de hache.

On m'a conté bien d'autres faits atroces. Je ne connais pas assez les personnes qui s'en sont faites l'écho pour les rapporter ici. Je les passerai donc sous silence.

Une centaine d'Andennais furent retenus prisonniers jusqu'à fin septembre (Ne sont pas compris ici les habitants de Seilles, en face d'Andenne).

La plume est impuissante à dépeindre le spectacle que présentait la ville après le passage des troupes allemandes. Les scènes de meurtre et de pillage continuèrent jusqu'au 23 août. La ville était jonchée de débris de toutes espèces. Toutes les caves avaient été vidées et les bouteilles brisées ou abandonnées dans les habitations et dans les rues. Une trentaine de maisons étaient brûlées.

Est-il besoin de dire qu'à Andenne, pas plus que dans bien d'autres endroits, pas un coup de feu n'a été tiré par des civils. Tous avaient été désarmés avant l'approche des Allemands. Une enquête le démontrera, de même qu'elle démontrera que toutes ces atrocités ont été préméditées. On a vu des soldats entrer dans la maison S..., pénétrer dans les caves, tirer des coups de feu en l'air par les soupiraux et revenir ensuite dans la rue en criant que dans cette maison il y avait des « francs-tireurs ».

Des témoignages nombreux et catégoriques démontrent la préméditation du sac et des massacres d'Andenne. Plusieurs officiers et soldats allemands l'avaient annoncé dans les villages environnants et en ville même.

Un officier a engagé M^me^ S..., chez qui il logeait, à ne pas se rendre à Andenne où il allait se passer des choses terribles (L'habitation de M^me^ S... est située à 6 kilomètres d'Andenne).

Un autre officier, avant de mourir à l'hôpital de Huy, aurait dit à une personne digne de foi, dont je ferai connaître le nom, qu'on n'avait pas fait à Andenne la dixième partie de ce qui était dans les desseins et plans du grand État-Major.

Un enfant de quelques mois a été tué sur les bras de sa mère. Cinq femmes ont été tuées, dont une de quatorze à quinze ans, après avoir été violée, dit-on, par dix-sept soldats.

On parle de nombreux viols. Les malheureuses femmes qui en ont été les victimes se taisent évidemment.

On ne connaîtra donc jamais la vérité sur ce point, et je ne puis non plus déclarer tout ce qui m'a été rapporté à cet égard.

Le pillage a été systématiquement organisé.

Des groupes de soldats sous le commandement d'officiers, brisaient et saccageaient les portes et les vitrines.

D'autres groupes, également sous le commandement d'officiers, enlevaient les objets mobiliers et les marchandises de toutes espèces, lesquels étaient immédiatement transportés.

Il est à remarquer que le pillage s'est pratiqué dans les rues les plus importantes, à l'exclusion des agglomérations ouvrières.

### 4. — *Déposition de M. X..., magistrat.*

J'étais rentré le 27 mai à Andenne où je devais passer mon congé chez mes beaux-parents, M. et M$^{me}$ X..., industriels, habitant à Andenne.

La ville d'Andenne a été dès le début occupée par des détachements des lanciers et de la ligne, des artilleurs de la garde civique de Tournai.

Ces troupes ont montré de l'activité et ont rencontré des patrouilles d'avant-garde de uhlans, en ont tué et fait prisonniers.

Le mercredi 19 août, la ville a été évacuée par les troupes belges, qui firent sauter le pont vers 8-9 heures du matin, et le 8$^e$ de ligne s'est retiré vers Namur le long du chemin de fer. Un détachement n'a plus pu passer le pont et est resté en arrière. Il s'est retiré par l'autre rive sur le fort de Maizeret. Et des hommes de ce détachement ont, en se défilant, tiré sur des patrouilles de uhlans à quelque distance de la ville et ont atteint des hommes et des chevaux. A ce moment quelques uhlans étaient déjà entrés dans la ville et j'ai vu revenir un blessé et un cheval atteint.

J'ai vu passer le détachement de uhlans entrés dans la ville vers 10 heures du matin, ils ont été jusqu'au pont détruit, puis à l'Hôtel de Ville et quelques-uns sont allés vers l'hôpital. Je suis rentré chez moi, et peu après des pontonniers allemands sont venus à la maison demander des tonneaux de fer pour servir de flotteurs au pont à construire. On a été obligé de leur fournir une vingtaine de tonneaux sans pouvoir obtenir de bons. Mon beau-père a marqué les tonneaux, a aidé à les charger sur sa propre charrette.

Ils ont alors demandé du café. Ma belle-mère leur en a servi : on leur a permis de se laver les mains, etc.

Le soir, des sentinelles ont été placées dans les rues. La nuit a été calme. En face de chez nous, les Allemands avaient, toujours sans bon, pris pour près de 10.000 francs de bois.

Le lendemain, le pont ayant été achevé, les troupes ont commencé à passer par milliers.

Vers 4 heures, je suis allé chez le coiffeur, M. Vivier. Pendant que j'étais là, deux soldats, d'un escadron de uhlans, arrêtés devant la porte, sont entrés et l'un est venu placer sa gourde sur la table en demandant qu'on la remplisse de genièvre; l'autre a fait de même. Le coiffeur s'est exécuté. Les deux soldats avaient l'air très excités. Je suis sorti et suis allé vers la Place des Tilleuls près de la maison de M. Philippart. Il y avait des troupes de fantassins arrêtés. Les soldats ont fait le geste de demander à boire. Le monsieur leur a dit : « Oui, du café ou de la bière ? » et les soldats ont déclaré : « Chocolat, vin rouge. »

Je suis remonté vers les Quatre Coins, à l'intersection de la grande route de Namur à Liége et de la rue principale qui mène au pont. Je me suis assis sur l'appui de la fenêtre du magasin de denrées du coin, chez M. Dandois. Mon beau-père était au bord du trottoir et regardait passer les troupes. Un officier supérieur s'est dressé, revolver au poing, et comme M. Couderchet qui ne le voyait pas venir ne se dérangeait pas, il l'a interpellé en lui mettant le revolver sur la poitrine. Nous sommes restés là voyant les troupes enfiler un chemin menant au halage et longeant les usines Pastur et Bertrand, ruelle étroite, allant rejoindre leur pont de bateaux. A un moment donné, nous avons remarqué une espèce de flottement; un mot d'ordre semblait circuler dans les rangs et nous avons vu les soldats mettre l'arme sous le bras. A ce moment, certainement on n'avait encore entendu aucun coup de feu. Neuf à dix minutes après, j'ai entendu quelques coups de feu provenant de l'autre côté de la Meuse.

Aussitôt cela a été un déchaînement de coups de feu toujours sur l'autre rive. Mais immédiatement les soldats devant nous ont tiré vers Seilles. Nous nous sommes enfuis le long des maisons sous une grêle de balles et nous nous sommes réfugiés chez mon beau-frère dans les caves. Les balles crépitaient sur les tôles des grilles en face. Nous avions l'impression que les balles venaient des hauteurs de Seilles.

A ce moment, nous pensions qu'un combat régulier s'était engagé. Une véritable panique s'est mise dans les troupes se trouvant à Andenne. J'entendis des sonneries, des cris d'officiers ralliant leurs hommes; des soldats se cachaient dans les écuries de chez Terrasse, à côté de la maison. Nous avons entendu des charrois galoper vers Hautebise d'où ils étaient venus. Les coups de feu s'arrêtaient parfois. Le tout a duré assez longtemps.

Pendant une accalmie, par le jardin, nous avons pu rentrer chez mes beaux-parents. Mon beau-père est entré après nous. Il nous a dit qu'il avait été bloqué chez le coiffeur Vivier, que sa maison avait été criblée de balles.

Nous nous sommes installés dans la cave de l'usine. Nous avons aperçu des flammes d'incendie dans toutes les directions. La nuit tombait. Nous avons été préparer un rapide souper. La nuit a été calme, bien que des coups de feu eussent lieu encore par intervalle.

Vers 3h 30 du matin, mon beau-frère est sorti et s'est rendu à la grande route et il est venu dire : « Il n'y a plus rien, les soldats dorment sur leurs chariots » ; il est allé prendre deux ou trois chaises lui appartenant.

Une heure plus tard, nous avons entendu du bruit. Mon beau-frère est allé dehors avec son père ; il a vu que les soldats défonçaient les portes et les fenêtres. Les soldats l'ont aperçu, se sont emparés de lui et l'ont emmené. Mon beau-père s'est retiré et a fermé la porte. Il est revenu nous dire ce qui s'était passé. Comme nous entendions de grands coups, mon autre beau-frère a dit à son père : « Il faudrait ouvrir la porte aux soldats. » Mon beau-père est sorti, a fermé la trappe de la cave et a roulé un immense tonneau à genièvre dessus. Il est allé ouvrir la porte de l'habitation particulière.

Peu après, nous avons entendu revenir mon beau-père, suivi de soldats. Il est revenu dans la cour et nous avons entendu qu'il se dirigeait vers la grande porte de la fabrique. Ce qui s'est passé, je ne le sais pas. Nous avons perçu : Oh ! oh ! et trois détonations. Au premier coup, je me suis jeté vers l'escalier. Ma femme s'est accrochée à moi en me suppliant de me taire ; je me suis tu et au même moment mon petit garçon s'est mis à pleurer bruyamment. J'étais sur l'escalier et, par une ouverture de la trappe, j'ai pu voir les soldats : l'un me faisait face, accroupi, avec le fusil en joue. C'était un fusilier, probablement de la réserve de la garde. Les soldats se sont éloignés. Immédiatement nous avons perçu des bruits de vaisselle, de carreaux brisés. La maison était mise au pillage.

Nous n'avons plus rien entendu dans la maison. Vers 10 heures, nous avons pu sortir et j'ai trouvé mon beau-père étendu à l'intérieur de la maison à 1 mètre de la grande porte. Il avait toute une partie de la tête emportée. C'était un homme de soixante-cinq ans. J'ai étendu une couverture sur lui et nous sommes sortis tous. De partout nous avons entendu des cris de femmes se lamentant et nous sommes allés au jardin vers la grande route. Nous avons vu trois cadavres dans le jardin de la maison à côté : ceux de M. Crossard, de son beau-fils et de M. Terrasse. Nous avons aperçu un soldat sur le perron de la maison d'en face et nous nous sommes retirés pour aller à la porte de la maison particulière. Des femmes nous ont avertis de nous cacher, qu'on tuait tous les hommes. Mon beau-frère et moi nous nous sommes cachés dans un réduit. J'ai entendu un bruit de pas comme si on amenait quelqu'un. Ma femme m'a dit plus tard que c'était un petit garçon de quatorze ans qui s'était traîné jusqu'à nous, le corps transpercé par des balles, le petit Damoiseau. On l'a déposé sur une table chez nous. On a voulu aller chercher le prêtre et le médecin. Les soldats placés à l'extérieur repoussaient les femmes voulant sortir. L'enfant est mort.

D'autres femmes sont arrivées en criant qu'on mettait le feu à la ville. Prises de terreur, ma belle-mère et ma femme avec notre petit garçon se sont réfugiés chez une tante à 6 kilomètres de là à Ben-Ahin, rencontrant partout des cadavres, notamment la famille Davin, dans le pré. Nous sommes restés là jusqu'au dimanche, cachés, presque sans manger ni boire. Les soldats sont venus à plusieurs reprises achever le pillage. Ils ont fracturé la porte des magasins, mais n'ont rien pris. Ils sont venus pour prendre les chevaux, mais n'ont pas réussi, les chevaux étaient rétifs. Ils ont pris une charrette que nous avons retrouvée en pleine campagne.

Le samedi, mon père et mon beau-frère, qui étaient otages, sont venus à la maison et nous ont donné quelques détails sur le massacre de la place des Tilleuls et de la Meuse. Le dimanche, mon beau-frère est venu me chercher et nous sommes allés demander un laissez-passer à la Kommandantur qui était établie à la maison de M. Dubois, directeur à l'usine Pastur et Bertrand. Chemin faisant, j'ai vu que plus une devanture, plus un carreau n'étaient intacts et que la rue était pleine de marchandises et de débris. (Au moment où l'on enlevait les hommes prisonniers le vendredi, il y avait à terre un drapeau belge et les soldats le piétinaient ostensiblement.)

Nous avons obtenu un laissez-passer pour circuler dans la ville, nous en avons profité pour gagner Ben-Ahin, chez une tante.

Le vendredi, après le meurtre de mon beau-père et le départ de mon beau-frère, j'avais entendu des salves et j'ai compris que c'étaient des massacres.

Le dimanche, j'ai pu monter dans la maison et j'ai pu me rendre compte des destructions et des rapines. Voici ce que j'ai constaté : toutes les glaces de la vénitienne ont été brisées à coups de crosse et de fusil; la glace de la porte d'entrée, la grande glace de la cheminée de la salle à manger, une pendule en albâtre, la suspension à gaz, le piano, tout était brisé. Un secrétaire en bois d'acajou dans le salon a été défoncé, scié, des bijoux ont été pris. Le foyer du salon, la glace, des bibelots du salon ont été brisés et en général tout ce qui était à portée. Le linge a été pris, les draperies arrachées et tout ce qui avait de la valeur a été emmené.

Plusieurs semaines après, nous sommes revenus à Andenne. Une forte troupe de Landsturm a été cantonnée qui est restée deux ou trois jours. Ils ont mis à sac la maison de M. Brosse, ils ont volé des objets chez M^me^ Carelle dont le mari, vieillard, avait été tué. Chez M^me^ Bacu, ils ont volé le vin.

Un dimanche soir, vers 6 heures, à l'arrivée du tram, un soldat a tenté de faire violence à une dame qui habite à côté de chez nous et était sur le seuil avec son petit enfant.

A Give, un jour que je m'y trouvais, vers la fin d'août, les Allemands ont mis le feu à la maison de M. Duisberg sous prétexte qu'il était Français. A Ben-Ahin les soldats un jour ont tiré des coups de feu près de la coopérative en prétendant que les gens qui y habitaient avaient logé des Belges.

Je connais à Londres des témoins des massacres d'Andenne, notamment M. Diet Adolphe, sa femme et sa fille.

5. — *Déposition de M. Théophile Davin, d'Andenne.*

Le 20 août 1914, je me trouvais avec mon père et d'autres ouvriers dans la fonderie qui appartient à mon père, industriel et échevin de la ville. Les soldats belges ont fait sauter le pont sur la Meuse et nous sommes allés voir. A ce moment sept soldats allemands sont arrivés. Ils ont crié après nous et nous sommes rentrés par l'usine à la maison qui est à côté. Vers le soir, les Allemands, arrivés en grand nombre, ramassaient tous les hommes pour leur faire reboucher les tranchées creusées par les soldats belges. Je me suis caché, mais un de mes cousins et son père ont été pris. Ils ont pu revenir vers 8 heures du soir. Mon père s'est enfui dans la maison. Ma tante, ma grand'mère et tous nos parents sont venus se réfugier dans notre maison, dans la cave, où nous avons passé la nuit.

A ce moment, je suis allé jusqu'à la mansarde d'où j'ai vu des lueurs d'incendie. Vers 5 heures du matin, les Allemands cassaient les portes des maisons voisines. Nous avons ouvert les nôtres. Mais un de mes cousins ayant voulu rentrer chez lui et ayant été aperçu des Allemands, est revenu et a refermé notre porte.

Comme les Allemands étaient au dehors, je suis remonté avec deux de mes cousins et un troisième garçon. Les Allemands ont écarté un autre de mes cousins et un petit garçon en disant : « Trop jeunes. » Puis ils nous ont fait mettre les bras en l'air et nous ont conduits en criant et en nous injuriant jusqu'à la prairie voisine. Nous étions quatre. Nous avons dû sauter les fils de fer de la clôture. Il y avait plusieurs cadavres dans la prairie et aussi des blessés, dont l'un, un nommé Louis Latine, qui criait : « Maman, maman ! » A peine sommes-nous dans la prairie que l'un de mes cousins tombe, puis l'autre et le troisième garçon, tous frappés de coups de fusil. Je me laisse aussi tomber et fais le mort. D'autres hommes sont amenés, dont mon père, qui sont tués de la même façon. Un homme a eu la tête fendue d'un coup de hache. On achève avec une hache aussi un blessé. Un autre homme qui est amené est tué de même. Un nommé de Barsy, beau-frère d'Émile Losson, a eu le poignet coupé d'un coup de hache et a été achevé au milieu de la rue d'un coup de revolver.

Les Allemands étaient à environ 80 dans la rue devant la prairie. Quatre seulement tiraient. Deux officiers les commandaient; deux soldats étaient armés de haches. Le numéro sur l'épaule de leur uniforme était le numéro 83.

Quand j'ai cru que c'était fini, j'ai relevé la tête, mais aussitôt une volée de coups de fusil m'est envoyée. Deux ou trois soldats sont entrés dans la prairie. Aucun n'est passé près de moi. J'attendis alors jusque vers 7h 30 du matin. Je me relève, mais me recouche aussitôt, deux Allemands passaient à ce moment. J'ai pu me sauver ensuite et suis allé me cacher dans une bonbonne d'acide phénique de la fabrique de produits réfractaires Eugène Losson. Je suis resté là près d'une heure. Entendant la voix de ma mère qui se lamentait, je suis sorti de ma cachette. Ma mère implorait les Allemands qui riaient.

Le même jour, nous sommes partis pour Give ; mais, comme là aussi les Allemands ramassaient les hommes, nous sommes allés à plusieurs nous cacher dans une galerie de charbonnage.

Dans la prairie d'Andenne, il y a eu dix-sept tués et un blessé qui est mort deux heures après ; je suis le seul qui ait échappé.

6. — *Rapport de M. l'abbé Bobon, professeur au collège Saint-Joseph à Virton.*

*19 août 1914.* — A 8h 40, le génie belge fit sauter le pont.

Dans l'après-midi, un brigadier de uhlans fut blessé sur la route de Namur. Transporté à l'ambulance, il reçut la visite de son chef qui prétendit qu'il avait été blessé par un franc-tireur. « Non, répondit-il avec force, c'est un soldat belge qui m'a blessé et il tire bien ! »

Le colonel des chasseurs de la Garde s'installa avec son état-major, à la Croix-Rouge, où il y avait quelques blessés. La plate-forme servit de poste d'observation à l'abri du drapeau de la Croix-Rouge.

L'occupation de la ville était accomplie.

*20 août 1914.* — Construction du pont de bois et défilé des troupes, surtout dans l'après-midi. La foule regarde en silence le défilé. Vers 18h 15, les premiers coups de feu semblent venir de Seilles : il y est répondu d'Andenne. La ville est envahie de tous les côtés par des troupes qui tiraillent en tous sens. La rue Bertrand, la chaussée de Namur et le quartier de la gare deviennent la proie des flammes. Tout le monde est terré dans les caves.

Les hommes du hameau d'Hautebise avaient été entraînés en masse dans la soirée. Un certain nombre furent tués, avec plusieurs femmes et un enfant de neuf mois. Les autres furent emmenés sur la rive gauche : on leur adjoignit quelques habitants de la ville cueillis au passage. Quelques-uns, entraînés jusqu'à Eghezée, furent relâchés au bout de quelques jours. Les autres, au nombre de quarante-quatre, maltraités et mourant de faim, furent emmenés à la Chartreuse à Liége, où ils restèrent prisonniers plus d'un mois.

*21 août 1914.* — Dès 4 heures du matin, les soldats pénètrent dans les maisons qu'ils criblent de balles, avant de se risquer. Expédition dangereuse sans doute, car, depuis quinze jours, toutes les armes avaient été remises à l'Administration communale ! Des habitants sont assassinés chez eux, dans leur cour ou dans leur jardin, pendant qu'on enferme les femmes ou qu'on les pousse vers la place des Tilleuls. D'autres sont tués dans les rues, sur la place, ou fusillés, en groupe près de la Meuse. Quant au motif allégué pour ordonner la tuerie, c'est toujours le même : « Francs-tireurs ! » Les enquêtes allemandes n'ont jamais pu le prouver. Les soldats avaient eu vingt-quatre heures pour boire et ils avaient ordre de tuer et de piller au premier coup de feu.

Ceux qui avaient été pris et qui ne furent pas massacrés furent conduits, au nombre de 900 environ, dans trois petites maisons, en face de l'arche restante du pont : belle cible vivante pour les obus de Maizeret et de Marchovelette. Sur cette arche branlante, on placera les malheureux prisonniers face à des mitrailleuses, dont ils seront menacés pour augmenter leur terreur. Le geste des soldats n'avait pas besoin d'être appuyé de paroles menaçantes : beaucoup d'entre les malheureux prisonniers se tenaient prêts à sauter dans le gouffre béant de la Meuse.

Les prisonniers furent relâchés par groupe, à la demande de l'Administration communale nommée par les Allemands, sous divers prétextes : enterrement des cadavres, nettoyage

des rues, etc., etc. Une vingtaine de notables furent retenus cependant comme otages pendant une huitaine de jours. Parmi les prisonniers se trouvaient M. le doyen d'Andenne et deux vieux prêtres en retraite, malades tous deux. Qu'il suffise de dire qu'un des prisonniers revenus de Liége à la fin du mois de septembre avait quatre-vingts ans.

Le pillage en règle des magasins et des maisons dura plusieurs jours et plusieurs nuits. Aliments, boissons, linges, vins, cigares, bijoux et meubles, tout fut systématiquement volé ou détruit, et pendant cinq semaines les réquisitions les plus monstrueuses pesèrent sur la pauvre petite ville, à tel point que, le 1er octobre, le Gouverneur général von der Goltz défendit dorénavant toute réquisition sur le territoire d'Andenne.

Les enquêtes successives des Allemands n'ont jamais prouvé l'agression des Andennais à l'égard des troupes.

Après plusieurs mois, un officier disait : « Le drame d'Andenne reste un mystère. On est certain que trois individus ont tiré sur nos troupes, mais on ne peut pas prouver qu'ils sont d'Andenne. » J'en conclus que la ville a été impitoyablement condamnée sans enquête sérieuse, si même enquête il y eut.

*Administration de la ville.* — Le bourgmestre et un échevin se trouvaient parmi les premières victimes. « L'Administration communale et la police n'ont pas fait leur devoir. Si je les tenais, je les fusillerais tous », clamait le colonel allemand sur la place des Tilleuls. Je ne sais ce qu'il entendait par notre devoir à l'égard de ses troupes. Une enquête établira ce point d'histoire.

L'autorité allemande nomma d'office un conseil communal composé de quatre membres. M. E. de Jaer, greffier, condamné d'abord à être fusillé, comme franc-tireur, malgré ses soixante-dix ans, ensuite réservé comme otage, fut enfin nommé maire ;

M. le Dr Ch. Ledoyen, qui a cru quelque temps que sa dernière heure était venue, fut nommé adjoint au maire ;

M. Ch. Lahaye, vétérinaire, se vit désigner comme conseiller ainsi que M. Jos. Monrique, candidat notaire, qui une heure plus tard était investi des fonctions de secrétaire communal.

Ces Messieurs, ainsi que quelques infirmiers, eurent un permis de circulation qu'ils devaient exhiber aux pillards qu'ils rencontraient dans les rues, la baïonnette teinte du sang des victimes.

L'Administration, constituée en cinq minutes sur la place des Tilleuls, eut à faire face aux exigences et aux réquisitions exorbitantes des Prussiens. Ainsi ordre était donné, après l'internement des civils, de faire nettoyer immédiatement les rues par les femmes, de faire enterrer les morts par les mêmes. (Cet ordre ne fut pas maintenu.)

Les membres imposés comme administrateurs firent tous leurs efforts pour satisfaire aux exigences des Allemands et sauver les pauvres prisonniers.

Andenne a une population essentiellement ouvrière. L'Administration eut à nourrir immédiatement tous ces affamés. Et au fur et à mesure de la libération des habitants faits prisonniers, le travail ayant complètement cessé dans les usines, ce furent des milliers de bouches à nourrir chaque jour, aux frais de la commune. Toutes ces personnes furent employées aux services publics.

La question du ravitaillement de la ville pillée et ruinée fut assurée grâce au dévouement de ces administrateurs de fortune aidés par tous les hommes de bonne volonté. Les Prussiens ne voulaient pas entendre parler de l'ancienne Administration. Ceux de ses membres qui ne voyaient que le bien à faire s'empressèrent de répondre à l'appel de l'Administration provisoire et de l'aider de leur concours. Au mois de novembre, les deux Administrations se fusionnèrent pour le plus grand bien de la commune.

Un mot de la fête d'Andenne. Le commandant Becker, qui voyait dans les rassemblements de plus de trois personnes des conciliabules dangereux, et qui menaçait de détruire toute la ville, invita l'autorité communale et quelques personnalités chez qui logeaient des officiers à assister à un feu de bivouac, place des Tilleuls. Ce fut une petite fête au cours de laquelle il y eut quelques chants graves exécutés par les soldats, discours avec « hourras ! » en faveur d'Andenne. Les invités subirent cette petite réjouissance militaire avec résignation.

---

# CHAPITRE IV

# SAC ET MASSACRES DE DINANT

## SECTION I

### *Exposé des faits.*

M. Tschoffen, procureur du Roi à Dinant, qui se trouvait dans la ville le jour de l'entrée des Allemands, a fait dans une lettre adressée au Ministre de la Justice un exposé précis des événements qui s'y sont passés. Arrêté avec plusieurs centaines d'habitants le 23 août au soir, le magistrat a fait aussi le récit de son séjour et de celui de ses compagnons à la prison de Cassel (Allemagne). Basées sur des constatations et des enquêtes personnelles, les relations de M. Tschoffen ont déjà été publiées dans le 20e rapport de la Commission belge d'Enquête. Elles sont reproduites, à l'exception de quelques pages, ci-dessous.

#### A. — Sac et massacres de Dinant.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport que vous m'avez demandé sur les événements survenus au cours des opérations militaires à Dinant et aux environs, et sur la détention en Allemagne de nombreux citoyens de Dinant et Anseremme.

Dès le 6 août, c'est-à-dire avant l'arrivée des premières troupes françaises, qui vinrent de Givet, des cavaliers allemands parurent à Dinant et Anseremme. Ces patrouilles pénétrèrent parfois jusque dans l'agglomération et furent reçues à coups de fusil quand elles vinrent en contact avec les troupes belges qui, à ce moment, occupaient les deux rives de la Meuse.

Voici la série de ces incidents. Je les détaille uniquement parce qu'ils montrent que la population s'abstint absolument de toute attaque envers les cavaliers ennemis.

Le 6 août, à Anseremme (Dinant et Anseremme, quoique formant deux communes distinctes, ne constituent qu'une seule agglomération), des soldats belges du génie tirent sur une patrouille de hussards et blessent un cheval. A Furfooz, le cavalier démonté avise un cultivateur et lui prend son cheval en échange de la monture blessée.

Le même jour ou le lendemain, trois hussards apparaissent rue Saint-Jacques (route de Ciney). Les carabiniers ou chasseurs belges en blessent un et le font prisonnier ainsi qu'un de ses camarades dont le cheval a été atteint. Le troisième s'échappe. Ces hommes appartiennent à un régiment du Hanovre.

Le 12, « aux Rivages » (Dinant), un détachement du 148e d'infanterie française détruit une patrouille de cavalerie; un seul homme s'échappe. Vers la même date, coups de feu aux « Fonds de Leffe » par un détachement du même régiment. Deux cavaliers allemands sont tués.

Le 15 août, les Allemands tentent de forcer le passage de la Meuse à Anseremme, Dinant et Bouvignes. Ils sont repoussés. Pendant cette journée, plusieurs détachements allemands pénètrent jusque dans la ville. Ils ne molestent en rien la population.

La ville et les habitants eurent peu à souffrir de cette affaire, qui fut cependant très chaude et dura toute la journée. Un M. Moussoux fut tué en relevant les blessés, et une femme légèrement blessée. Sur la rive droite, un obus français tomba sur une maison et un obus allemand sur la poste. Sur la rive gauche, quelques maisons furent atteintes par des obus allemands. Dès le commencement de l'action, l'artillerie allemande tira sur l'hôpital, bien en vue et largement couvert du drapeau de la Croix-Rouge. En quelques minutes, six projectiles atteignirent les bâtiments. Un des obus pénétra dans la chapelle au moment où les enfants de l'orphelinat sortaient de la messe. Il n'y eut pas de victimes.

Le 17 ou le 18, les Français n'occupent plus la rive droite d'une façon permanente; ils se bornent à y envoyer des patrouilles. Chaque jour, échange de coups de fusil et de coups de canon entre les deux rives. Des cavaliers allemands recommencent à descendre dans la ville, où ils circulent impunément. Exemples : le 19, vers midi, un uhlan, venant de la direction du Rocher-Bayard, se retire par la route de Ciney sans être inquiété. Il a traversé la ville dans presque toute sa longueur. Le même jour, à la nuit tombante, un autre cavalier suit le même itinéraire et se retire avec la même sécurité.

Dans la nuit du 21 au 22, une vive fusillade éclate soudainement rue Saint-Jacques (route de Ciney). Ce sont les Allemands venus en automobile qui tiraillent sur les maisons où les habitants dorment paisiblement. Ils enfoncent les portes, blessent gravement trois personnes, dont une au moins à coups de baïonnette, et se retirent après avoir, en se servant de bombes, incendié de quinze à vingt maisons. Ils abandonnent un certain nombre de ces engins, qui furent jetés à l'eau par les habitants. Ceux-ci prétendent qu'il s'agit de bombes incendiaires.

On ne comprend rien à cette agression. Les journaux ont bien rapporté des récits d'atrocités commises aux environs de Visé, mais on n'y a pas cru. Finalement, l'opinion s'arrête à l'idée que cette attaque est un exploit d'hommes ivres, et l'on attend sans trop de crainte la suite des événements.

Le 23 août, la bataille entre les armées française et allemande s'engage de bonne heure par un duel d'artillerie. Les deux premiers coups de fusil des Allemands sont tirés sur deux jeunes filles qui cherchaient un abri meilleur que celui où elles se trouvaient.

Tous les habitants se réfugient dans les caves.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

C'est par quatre voies principales que, le 23 août, les Allemands descendirent dans Dinant, tous à peu près à la même heure : vers 6 heures du matin.

Ces routes sont : celles de Lisogne à Dinant; de Ciney à Dinant; la Montagne de Saint-Nicolas, par où descendent les troupes se trouvant sur une partie du plateau d'Herbuchenne; enfin la route de Froidvau, conduisant de Boisseilles à Dinant.

I. — La première de ces routes débouche dans le quartier dit « Fonds de Leffe ».

Dès leur arrivée, les soldats pénètrent dans les maisons, expulsent les habitants, tuent les hommes et incendient les habitations.

M. Victor Poncelet est tué chez lui, en présence de sa femme et de ses enfants. M. Himmer, directeur de la fabrique de Leffe, vice-consul de la République Argentine, est fusillé avec un groupe d'ouvriers de son établissement. Cent cinquante-deux membres du personnel de cette fabrique sont assassinés.

L'église des Prémontrés est, m'a-t-on raconté, envahie pendant la messe(1). Les hommes en sont emmenés de force et fusillés sur-le-champ. Un des Pères Prémontrés est également massacré.

Mais à quoi bon détailler davantage? Un seul fait suffit : de toute la population de ce quartier, il reste neuf hommes vivants (vieillards non compris). Les femmes et les enfants sont enfermés à l'Abbaye des Prémontrés, qui sera pillée dans la suite. On verra des soldats se promener en ville revêtus des robes des moines.

---

(1) Différentes personnes m'ont affirmé ce fait. J'ai quitté Dinant avant d'avoir entendu le récit des Pères Prémontrés.

II. — Mêmes scènes de massacre et d'incendie rue Saint-Jacques, qui termine la route de Ciney. Les victimes sont toutefois moins nombreuses. Les habitants de ce quartier, plus impressionnés que ceux du reste de la ville par la scène nocturne du 21 au 22, ont en grand nombre abandonné leurs maisons.

De la rue Saint-Jacques, les Allemands se répandent dans tout le quartier. On tue encore, mais moins qu'à Leffe. La population est internée aux Prémontrés. Tout est incendié. De notre belle et vieille église gothique, on brûle le clocher et les toits. On met le feu aux portes, sans cependant parvenir à les détruire complètement.

Plus loin la Grande Place et la rue Grande jusqu'à la rue du Tribunal sont momentanément préservées : les Allemands n'y pénètrent pas. Ce n'est que le lendemain que leurs habitants seront internés.

Le 24 au soir et le 25, on brûle cette partie de la ville; il y reste une seule construction : l'Hôtel des Familles.

III. — Depuis la rue du Tribunal jusqu'au delà de la prison, les crimes sont commis par les troupes descendant de la Montagne Saint-Nicolas. J'ai relevé les numéros des 100e et 101e d'infanterie (Saxons).

Sur cette voie, dès que les troupes arrivent, elles procèdent comme à la rue Saint-Jacques et aux Fonds de Leffe : massacre d'une partie des hommes, arrestation des femmes et des enfants.

Quant au reste du quartier, les habitants eurent des fortunes diverses.

Après avoir été rassemblées et retenues un certain temps dans une rue où elles étaient à l'abri des risques de la bataille, de nombreuses personnes furent conduites (hommes, femmes et enfants) jusqu'à l'endroit où un seul côté de la rue est bâti; l'autre donne directement sur la Meuse. Les prisonniers furent rangés sur une longue file pour servir de bouclier contre le tir des Français, pendant que les troupes allemandes défilaient derrière ce rempart vivant. Les Français cessèrent le feu dans cette direction dès qu'ils virent quelles victimes étaient offertes à leurs coups. Une jeune fille de vingt ans, Mlle Marsigny, fut cependant tuée sous les yeux de ses parents; elle avait reçu une balle française à la tête. Parmi les personnes ainsi exposées, je note : mon substitut, M. Charlier, M. Brichet, inspecteur forestier, M. Dumont, commissaire voyer, leurs femmes et leurs enfants. Les captifs furent ainsi exposés pendant environ deux heures, après quoi ils furent conduits à la prison.

Même procédé pour un groupe de citoyens exposés au feu français place de la Prison. On les oblige à tenir continuellement les bras levés. Parmi eux un vieillard de quatre-vingts ans, M. Laurent, président honoraire du tribunal, son gendre, M. Laurent, juge, la femme et les enfants de celui-ci. Pas de victimes : les Français ont cessé le feu et les Allemands ont pu défiler librement. Au bout de deux heures, internement à la prison. Je cite quelques noms parce que ce sont ceux de magistrats et fonctionnaires que je connais plus particulièrement, mais on peut évaluer à 150 au moins le nombre des personnes qui furent soumises à ce traitement.

Les autres habitants du quartier furent, comme ma famille et moi, conduits chez Bouille. Dans la maison, l'écurie et la forge, on était entassé, on débordait même dans la rue.

Les occupants de la forge, dont j'étais, en furent, comme je l'ai dit, extraits vers 2 heures et conduits à la prison.

Les autres furent, vers 6 heures, menés non loin de la prison, devant mon habitation.

Là on sépare du troupeau les hommes valides et on les aligne contre le mur de mon jardin sur quatre rangs. Un officier leur tient un discours en allemand, puis, en présence des femmes et des enfants, commande le feu. Tous tombent. Des soldats qui assistent à la scène du haut de la terrasse que forme le jardin de M. Franquinet, architecte, rient aux éclats. Entourées des flammes qui dévorent presque tout le quartier, les personnes que leur âge ou leur sexe ont fait échapper au massacre sont remises en liberté.

Cent vingt-neuf est le nombre exact, je pense, des malheureux qui furent tués là.

La fusillade qui les abattit est celle que nous avions entendue quand nous étions rangés dans la cour de la prison pour être conduits à la mort. Grâce à Dieu, nous étions en retard. Cent vingt-neuf hommes, dis-je, furent massacrés à cet endroit. Le nombre des

condamnés était plus grand. Quelques-uns se laissèrent tomber quand on commanda le feu; d'autres ne furent que légèrement blessés. Ils réussirent à s'échapper pendant la nuit. Tous ceux dont les cadavres furent relevés n'avaient pas été tués sur le coup. Des « rescapés » m'ont raconté qu'au début de la nuit on entendit M. le banquier Wasseige dire à un blessé : « Ne bougez pas ; taisez-vous. » Un soldat qui passait l'acheva immédiatement.

C'est le mercredi seulement que l'on put s'occuper de ces victimes, toute circulation ayant été interdite auparavant. Le lundi et le mardi on entendit des blessés se plaindre et gémir. Ils moururent faute de soins.

IV. — Les troupes descendues par la route de Froidvau occupent le quartier de « Penant ». Les habitants sont arrêtés dès l'arrivée des Allemands et gardés à vue près du Rocher Bayard. Le feu des Français s'étant ralenti, les Allemands commencent la construction d'un pont. Cependant, quelques balles les gênent encore. De ce qu'elles sont rares, les Allemands concluent — avec ou sans sincérité — qu'elles leur sont envoyées par des francs-tireurs. Ils envoient M. Bourdon, greffier adjoint au tribunal, sur la rive gauche, pour annoncer que si le feu continue les habitants prisonniers seront passés par les armes. Il s'exécute, puis, repassant la Meuse, revient se constituer prisonnier et déclare aux officiers allemands qu'il a pu se convaincre que seuls des soldats français tirent. Quelques balles françaises arrivent encore et une chose monstrueuse se passe, que l'imagination se refuserait à croire si des témoins ne survivaient pour l'attester et si les cadavres avec leurs plaies béantes n'en fournissaient la plus irrécusable des preuves : le groupe des prisonniers, hommes, femmes et enfants, est poussé contre un mur et fusillé !

Quatre-vingts victimes tombent en ce moment !

Est-ce ici ou dans l'aqueduc de Neffe dont je parle plus loin que fut tué un enfant de trois mois ? je ne sais plus.

Le soir, les Allemands fouillent parmi les morts. Sous la masse de ceux-ci, quelques malheureux vivent encore. Ils en sont retirés, joints à des prisonniers amenés d'ailleurs, et mis à creuser une fosse pour les morts. Ils seront déportés en Allemagne. Parmi eux il y a un enfant de quinze ans, le fils du greffier Bourdon, trouvé sous les corps de son père, de sa mère, de son frère et de sa sœur fusillés.

Parmi ceux que l'on enterre, une femme vit encore : elle gémit. Peu importe. Son corps est jeté dans la fosse avec les autres.

*Rive gauche de la Meuse.* — Les Allemands ont franchi le fleuve.

Le quartier Saint-Médard a relativement peu à souffrir : les morts ne sont pas nombreux. C'est celui où le plus de maisons restent debout.

*Faubourg de Neffe.* — Les Allemands fouillent les maisons, en brûlent bon nombre, en laissent d'autres intactes. Des habitants sont laissés en liberté; d'autres, expulsés de chez eux, sont fusillés sur la route; d'autres enfin sont arrêtés et conduits en Allemagne. Ailleurs, des familles entières sont massacrées sans distinction d'âge ni de sexe (Guery, Morelle notamment). Le feu prend dans une maison; une femme qui a une jambe brisée s'y trouve seule. Des habitants demandent aux soldats la permission d'aller la sauver. On refuse; la malheureuse est brûlée vive.

Dans un aqueduc, sous la voie du chemin de fer, une quarantaine de personnes sont réfugiées. On y tire des coups de feu, on y jette des grenades à main. Les survivants se décident à sortir et les hommes sont arrêtés pour être transférés en Allemagne.

Le lundi 24 août, les Allemands arrêtent les habitants de la partie de la rue Grande qui avait été épargnée la veille. Ils sont enfermés chez les Prémontrés.

Les rares personnes qui se risquent à sortir des maisons épargnées par le feu dans les autres quartiers sont ou arrêtées ou traquées à coups de fusil. Plusieurs sont tuées, notamment par des soldats qui tirent d'une rive à l'autre de la Meuse.

Les hauteurs qui dominent la ville sont gardées. Des habitants qui veulent s'échapper par là, les uns y réussissent, d'autres plus nombreux sont arrêtés ou tués.

Des prêtres et des religieux, professeurs au Collège de Belle-Vue, frères de la Doctrine chrétienne, Oblats, sont arrêtés et internés à Marche dans un couvent. Vers la mi-septembre,

le général von Longchamp, gouverneur militaire de la province de Namur, vient les faire remettre en liberté en leur présentant les excuses de l'armée allemande !

Toute la journée du lundi et du mardi, on pille et l'on achève de brûler la ville.

Au total, dans cette ville de plus de 1.400 feux et de 7.000 habitants, il y a de 630 à 650 morts, dont plus d'une centaine sont des femmes, des enfants en dessous de quinze ans et des vieillards. Il ne subsiste pas 300 maisons.

Des femmes ont-elles été outragées?

Un seul fait a été porté directement à ma connaissance. Un des citoyens les plus honorables m'a déclaré que, sous prétexte de rechercher des armes, on avait fouillé sa femme jusque sous son linge.

M. le Dr X... m'a rapporté que les faits de viol avaient été nombreux. Rien que dans sa clientèle, il en connaît trois cas indiscutables.

Le pillage fut pratiqué ouvertement. Chez moi, notamment, on est venu trois jours de suite avec des chariots pour enlever l'argenterie, les literies, dont il ne reste rien, des meubles, les vêtements d'homme et de femme, le linge, des bibelots, des garnitures de cheminée, une collection d'armes du Congo, des tableaux, le vin, même mes décorations et celles de mon père et de mon grand-père. Les glaces sont brisées, la vaisselle mise en pièces.

Dans les caves d'un marchand de vin, M. Piret, 60.000 bouteilles sont volées.

Il n'y a pas, à ma connaissance, dans les maisons restées debout, un seul coffre-fort qui n'ait été forcé ou ne porte des traces manifestes de tentatives de cambriolage !

A quoi bon allonger démesurément ce rapport par le récit des infortunes particulières de nombre de citoyens qui m'en ont dit les navrants détails? Dans leur ensemble, les circonstances sont les mêmes, et ce que j'ai rapporté suffit pour démontrer que le massacre, l'incendie et le pillage ont été systématiquement organisés, exécutés froidement, même après que la bataille eut pris fin.

Tous ces crimes étaient injustifiés. Ils étaient prémédités.

C'est ce que je vais démontrer.

I. — *Crimes injustifiés*. — 1° L'autorité communale avait fait tout son devoir. Elle avait publié et fait afficher un avis attirant l'attention des citoyens sur la nécessité de s'abstenir de toute attaque avec ou sans armes, de toute menace même vis-à-vis des soldats allemands.

Elle avait, en outre, ordonné le dépôt à la maison communale de toutes les armes et munitions. Ses prescriptions avaient été unanimement et scrupuleusement obéies;

2° J'ai cité au commencement de ce rapport les attaques dirigées contre les patrouilles ennemies. Je crois cette liste complète. Si elle ne l'est pas, c'est qu'au bout de dix mois ma mémoire est en défaut, mais je sais qu'au mois d'août j'ai connu tous les incidents de ce genre qui se sont produits dans l'agglomération. Chaque fois ce furent les troupes régulières, belges ou françaises, qui attaquèrent l'ennemi;

3° Des Dinantais auraient-ils tiré sur les troupes allemandes, soit dans la nuit du 21 au 22, soit dans les journées de bataille du 15 et du 23?

Une réponse directe est matériellement impossible : dans la nuit du 21 au 22 les habitants dormaient; le 15 et le 23 ils étaient dans leurs caves.

Mais il y a invraisemblance à supposer que cette population qui respecte les patrouilles et les cavaliers isolés attaque l'ennemi lorsqu'il est en masse.

En outre, beaucoup de personnes dignes de confiance et moi-même avons interrogé quantité de gens qui ont tous déclaré non seulement n'avoir pas tiré, mais n'avoir pas su ou entendu dire que n'importe qui l'eût fait. Ce témoignage unanime de toute une population a certes sa valeur;

4° Les Allemands ont-ils pris sur le fait un seul civil qui ait tiré sur eux? En ont-ils surpris un seul porteur d'armes et ces faits ont-ils été établis par une enquête sérieuse? Pas que je sache.

Mais on a vu à Dinant un officier cherchant à dissimuler un revolver qu'il tenait dans la main, introduire cette main dans la poche du veston d'un sieur Pécasse, en retirer ostensiblement le revolver, le montrer à ses hommes et faire emmener pour être fusillé le malheureux, victime de cette infâme supercherie;

5° Les Allemands *avouent* qu'il n'y a pas eu de francs-tireurs à Dinant.

A Cassel, le directeur de la prison me déclara : « Les autorités militaires à Berlin sont maintenant convaincues que personne n'a tiré à Dinant. » J'ignore naturellement ce qui lui a permis de faire cette affirmation.

Second aveu : Le général von Longchamp, gouverneur militaire de la province de Namur, me parlant des événements de Dinant, me disait textuellement : « Il résulte d'une enquête que j'ai faite qu'aucun civil n'a tiré à Dinant. Mais il y a peut-être eu des Français, déguisés en civils, qui ont tiré. Et puis, dans l'entraînement du combat, on va parfois plus loin qu'il ne faut. »

J'ajoute que je n'ai trouvé personne à Dinant pour me donner le moindre indice que cette hypothèse relative aux soldats français, eût un fondement quelconque d'exactitude.

II. — *La préméditation.* — L'attaque immédiate et simultanée se produisant contre la population par toutes les voies où l'armée allemande pénètre à Dinant forme à elle seule une présomption grave. Il faut admettre ou des ordres donnés à l'avance ou l'action de francs-tireurs sur tous et chacun des différents points d'invasion. Or, on n'a tiré nulle part; donc...

Quelque grave que soit cette présomption, elle ne suffit pas comme base d'une affirmation catégorique.

Mais comme elle confirme bien la sincérité des témoignages qui forment preuve directe!

De nombreux habitants de villages occupés avant le 23 août ont déclaré qu'il leur avait été annoncé à l'avance que Dinant serait détruit.

De ces témoignages, j'en relève un, parce qu'il doit une importance particulière à la personnalité du narrateur, d'une part, et à l'autorité que son grade dans l'armée allemande donne à l'auteur des menaces.

M. X..., de Dinant, se trouvait, lors de l'invasion, dans une autre commune du pays. Il fit la connaissance d'un officier allemand, major ou colonel. Or, le 19, 20 ou 21 août (c'est ma mémoire qui est ici infidèle, car les détails m'ont été donnés avec précision), cet officier dit à M. X... : « Vous êtes donc de Dinant? N'y retournez pas; c'est une mauvaise ville, elle sera détruite. » En même temps, il demandait à M. X... des renseignements sur son habitation à Dinant. Il partit mais revint après le 23 août et, tirant de ses bagages une statuette, il la montra à M. X... en disant : « Connaissez-vous ceci ? — Mais oui, cela vient de chez moi ! — En ce cas, je ne me suis pas trompé : j'ai préservé votre maison, elle n'est pas brûlée. »

Tels sont les faits que je connais en ce qui concerne Dinant.

Pour les environs, je ne suis pas documenté suffisamment pour pouvoir fournir un rapport détaillé.

J'ai bien entendu de nombreux récits. Mais la crainte de perquisitions m'a retenu de noter ces témoignages. Leur découverte aurait compromis non seulement ma sécurité, mais aussi celle des personnes que j'aurais entendues.

La surveillance dont on est l'objet en Belgique m'empêchait en outre de procéder à une enquête méthodique qui seule eût permis le contrôle nécessaire des récits que j'ai entendus. Je ne puis donc faire état que de ce que j'ai vu et de quelques faits notoirement connus. J'ai un peu circulé dans l'arrondissement et j'ai constaté ce qui suit :

Sur la route de Dinant à Namur (rive droite de la Meuse), le village de Houx est détruit.

A Yvoir, de nombreuses maisons sont brûlées. Je ne suis pas allé plus loin dans cette direction. Houx est la seule localité entre Dinant et Yvoir. De Dinant à Namur, par la rive gauche, partout de nombreuses maisons brûlées.

Route de Ciney. — Le hameau de Gemmechenne est presque entièrement détruit. A Sorinnes, il reste l'église, le château et une ferme. De là à Ciney, pas de dévastation; de même vers Marche par Conjoux et Haversin.

J'ai eu l'occasion de me rendre à Vierves, commune de mon arrondissement. J'y suis allé par la vallée de la Meuse et je suis revenu par les hauteurs.

Je cite, sans en omettre une seule, les localités que l'on traverse ou que l'on voit en suivant cet itinéraire de 65 kilomètres environ.

Waulsort, en partie brûlé. De 15 à 20 personnes tuées, entre autres mon secrétaire, massacré au moment où on l'expulsa de chez lui.

Hastière-par-delà. — Il reste une dizaine de maisons sur 90 environ. Nombreux fusillés, notamment l'abbé Schloëgel, curé de la localité, et le Dr Halloy.

Hastière-Lavaux. — Une ou deux maisons brûlées.

Hermeton-sur-Meuse, détruit. Ici encore on a tué. Parmi les victimes, M. Ponthière, professeur à l'Université de Louvain.

Agimont a été respecté.

La route me mène en France, à Givet, où, sauf aux casernes et au fort, je ne vois pas de traces de destruction, non plus qu'à Vireux. On rentre en Belgique. La gare de Treignes et les habitations voisines sont intactes. Vierves également.

Romedenne n'est qu'un monceau de ruines.

Surice est entièrement rasé. On a fusillé.

Rosée et Morville, que l'on aperçoit sans les traverser, sont en partie brûlés.

Anthée est détruit. On a massacré.

Gérin, sur la gauche de la route, montre les ruines de maisons incendiées.

D'Onhaye, enfin, il ne reste presque rien.

Dans la vallée de la Lesse, les gares de Gendron et de Houyet, ainsi que les maisons qui en sont proches, sont brûlées. De là à Rochefort (par chemin de fer) les villages sont intacts.

Je n'ai pas fait d'autres voyages dans l'arrondissement.

*Pour établir ce rapport et pour discerner la valeur des témoignages dont je me suis servi, j'ai usé de toute la prudence dont une carrière de dix-neuf ans comme magistrat du parquet m'a enseigné la nécessité. Je l'ai rédigé avec toute la sincérité d'un honnête homme.*

*Je vous l'adresse comme une œuvre de loyauté et de bonne foi.*

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

*Le Procureur du Roi de Dinant,*
M. Tschoffen.

### B. — Transfert et détention en Allemagne de 416 habitants de Dinant.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser la seconde partie du rapport que vous m'avez demandé.

Elle a trait au transfert en Allemagne et à la détention à la prison de Cassel de 416 personnes, arrêtées à Dinant les 23 et 24 août.

J'étais au nombre des captifs. Je puis donc certifier l'exactitude des détails qui suivent.

Presque tous nous avions été arrêtés le 23 et conduits le soir sur le plateau d'Herbuchenne, sur les hauteurs de Dinant. On nous y fait camper en plein air sans nous donner à boire ni à manger. Nous sommes cependant aux mains des Allemands depuis le matin et rien ne nous a été distribué.

Parmi les soldats qui nous gardent, les uns disent que nous serons fusillés au point du jour, d'autres que nous serons transférés à Coblentz, d'autres enfin que nous serons conduits à Marche, où l'État-major allemand décidera de notre sort.

On nous donne des bottes de paille pour nous coucher, puis le silence est ordonné.

Le jour venu, on ne fusille personne, mais nous sommes tenus sur place.

Deux officiers allemands commandent notre escorte : ils sont inabordables. Ceux qui veulent leur adresser la parole sont menacés du revolver.

Près de moi, un ouvrier se plaint à ses camarades de la faim qui tourmente tout le monde, et cependant, dit-il, jamais il n'a fait un souper aussi coûteux que la veille. — « Qu'avez-vous donc mangé ? — J'avais trois billets de 100 francs, mais quand on nous a fouillés, je les ai avalés. Il ne les ont pas eus ! »

Enfin on se décide à envoyer quelques-uns des prisonniers, sévèrement gardés bien

entendu, chercher de l'eau à une ferme voisine. A leur retour, ils racontent avoir vu les cadavres des habitants mâles de la ferme.

Pour nous permettre de boire, on nous fait ramasser des boîtes à conserves vides. Ce sera notre vaisselle jusqu'à Cassel.

Le capitaine du 100[e] d'infanterie qui commande notre escorte — et dont j'ai parlé dans mon précédent rapport — aperçoit dans une pâture clôturée un superbe étalon; il l'appelle et quand le cheval est près de lui, sans raison, pour le plaisir de mal faire, il le tue à bout portant d'un coup de revolver. Peu après (je ne l'ai pas vu mais de nombreux témoins me l'ont dit), il tue de même une jument et une pouliche.

Vers 10 heures, on nous donne un peu de soupe.

On recommence à nous fouiller et à nous prendre l'argent que certains avaient pu cacher la veille. Ces recherches se font sur l'ordre et sous la surveillance du capitaine qui circule et, revolver au point, ne cesse de nous menacer. L'autre officier, un lieutenant ou sous-lieutenant, croit indispensable de gesticuler des deux mains, l'une armée d'un revolver, l'autre de l'épée nue!

Enfin on nous achemine par la route de Ciney. Nous passons par le hameau de Gemmechenne : il est presque entièrement brûlé; puis à Sorinnes qui, sauf le château et une ferme, est réduit en cendres.

Tout le long de la route, des troupes et des charrois défilent ou cantonnent.

Partout des injures nous sont adressées, des menaces nous sont faites : on nous fait signe qu'on va nous fusiller, nous couper le cou, nous pendre. Des ordures nous sont jetées à la tête, on nous crache à la figure. Nous ne baisserons cependant pas la tête : ce n'est pas nous qui sommes avilis. Un officier qui assiste au défilé distribue des coups de cravache à ceux qui passent à sa portée. D'autres passent dans de nombreuses automobiles en hurlant et en brandissant le revolver dans notre direction. Jusqu'à notre embarquement en chemin de fer il en sera ainsi partout où nous rencontrerons des troupes.

Notre capitaine, à cheval, s'arrête de temps en temps pour nous regarder passer et parfois nous adresser la parole. La conversation est monotone et manque de charme : « Vous êtes des bêtes.... Vous vous êtes conduits comme des bêtes. »

Halte à Achêne. Nous y trouvons des soldats français prisonniers. Toute communication avec eux est interdite.

Arrivée d'un autre groupe de Dinantais prisonniers. Eux aussi ont été dévalisés.

Deuxième distribution de soupe et en route vers Conjoux. Nous arrivons non loin de ce village quand le jour tombe. Depuis un certain temps, on ne peut plus parler qu'à voix basse. Dans une prairie humide, le campement est organisé sous une surveillance sévère. Nous sommes rangés en cercle sur quatre rangs de profondeur. Devant et derrière nous des sentinelles nombreuses.

Nous devons nous coucher étroitement serrés. Défense de se lever ou de parler sous quelque prétexte que ce soit. Ceux qui enfreindront la consigne seront fusillés.

Vers le milieu de la nuit, des cris déchirants éclatent : « Au secours! au secours! » Nous entendons des soldats se dire : « Il est fou, ne tirez pas. » Puis un bruit sourd de coups et la chute d'un corps. Les cris diminuent et s'éteignent.

Le lendemain matin, à une vingtaine de mètres du camp, un corps gisait dont une main remuait lentement. C'est celui d'un des prisonniers, un malheureux dont l'intelligence ne s'est pas développée. Son père est avec nous; il lui est défendu de s'approcher de son fils. Aucun soin ne lui est donné et l'on nous emmènera en l'abandonnant sur le terrain. Il a pu cependant se relever et regagner Dinant.

Quatre enfants de douze à quatorze ans que l'on avait arrêtés en même temps que nous sont remis en liberté.

Après la distribution à chacun de nous d'une poignée de biscuits, on nous remet en route et par des chemins détournés on nous conduit vers Haversin. La consigne pour la route : « Si vous entendez des coups de feu, couchez-vous. Si quelqu'un essaie de fuir, il sera fusillé. »

Les soldats, au lieu de nous encadrer comme la veille, se mettent en file au milieu de la colonne des prisonniers qui marchent par rangs de quatre.

Cette précaution était due, nous l'avons su plus tard, à ce qu'un groupe de soldats

français se trouvait encore dans la contrée. Ils y tinrent longtemps la campagne et finalement réussirent à peu près tous à passer la frontière hollandaise en habits civils.

Des cyclistes précèdent la colonne et écartent de notre passage les habitants.

A Haversin seulement on permettra que les habitants nous donnent un peu d'eau.

Beaucoup souffrent de la marche. Quelques-uns sont chaussés de sabots, un grand nombre n'ont aux pieds que des pantoufles. Ce sont évidemment les plus dangereux des francs-tireurs !

Au cours d'un repos, distribution d'un peu de soupe.

Enfin on arrive à Marche. Nous avons cheminé pendant neuf heures.

Il y a du monde dans les rues. Ceux qui ont des relations dans la localité cherchent à voir et surtout à être vus. On aura ainsi de nos nouvelles à Dinant, où l'inquiétude doit dévorer les nôtres. Et eux, les femmes, les enfants, quel sort leur est réservé ?

Dans une salle — une inscription sur la porte mentionne qu'il y a place pour 100 soldats — on nous entasse. Nous sommes plus de 400 ! Les Français ont été conduits ailleurs.

Les habitants nous font parvenir des souliers, des chapeaux et des casquettes (la plupart de nous sont tête nue). Ils nous envoient également du café et des tartines fourrées. Ce sont les Allemands qui mangent celles-ci.

Apparition de notre capitaine : « Ceux qui ont encore de l'argent doivent le remettre, sinon ils seront fusillés. Vous serez fouillés jusque dans les souliers. » Les soldats commencent les visites corporelles mais, lassés, les abandonnent bientôt.

Quelques-uns ont, en route, ramassé des bouteilles vides pour, le cas échéant, y mettre de l'eau. Cela amène une nouvelle visite de notre aimable capitaine : « Remettez les bouteilles. Si plus tard un homme est trouvé avec une bouteille il sera fusillé. »

De l'État-major, pas de nouvelles. On demande aux soldats à pouvoir parler à un officier. Ils ricanent et haussent les épaules. Les Allemands nous distribuent des croûtons de pain. On est abominablement entassé. Quelques-uns réussissent à se coucher, mais l'air est à ce point vicié qu'ils ne peuvent rester dans cette position. Un compagnon de misère et moi avons pour nous deux une chaise. Nous sommes parmi les heureux. C'est un soulagement quand le lendemain, assez tard dans la matinée, on nous extrait de notre prison. Nous prenons le chemin de Melreux. En cours de route distribution de pain.

En gare de Melreux, on nous compte à nouveau et nous changeons de gardes. Ce n'est pas un avantage. Un train formé de wagons à bestiaux est en gare. En nous bousculant, en nous frappant à coups de pied et à coups de poing, on nous y embarque et l'on nous cadenasse. Avant nous du bétail a occupé ces wagons. Le fumier a été sommairement enlevé. Pas de bancs, pas de paille.

Après deux heures d'attente, trois soldats pénètrent dans notre fourgon et l'on part par la ligne de l'Amblève.

A chaque arrêt du train, nous sommes insultés par les soldats qui gardent les stations. Une fois en Allemagne, c'est pis encore. Le quai où s'arrête le train n'est-il pas du côté où la porte est ouverte, vite on ferme celle-ci et l'on ouvre l'autre. S'il y a deux quais, on ouvre alternativement l'une et l'autre portière, afin de réjouir plus de cœurs allemands. Nous sommes traités comme des bêtes d'une ménagerie. Les officiers comme les soldats — il y en a partout — donnent l'exemple à la population civile. Les femmes et les enfants ne demeurent pas en reste d'injures et de gestes menaçants.

Nos gardiens sont acclamés comme s'ils accomplissaient un acte d'héroïsme.

A je ne sais plus quelle gare, nous voyons une femme qui, de sa fenêtre, pousse des hourras. Elle dégrafe ses vêtements, exhibe ses seins nus et fait le geste de les offrir aux soldats.

Le voyage dure trente-cinq heures, au cours desquelles nous avons reçu une seule fois à boire et à manger. Encore le devons-nous à la Croix-Rouge.

Au cours du trajet, l'un des prisonniers ayant cherché à s'évader du train en marche a été tué d'un coup de revolver.

Le 28 août, vers 3 heures du matin, nous débarquons à la gare de Wilhelmshöhe (Cassel). Nous sommes alignés, comptés, remis aux mains d'une nouvelle troupe de soldats

et, au pas accéléré, nous défilons dans les rues de la ville. Notre arrivée doit avoir été annoncée, car, malgré l'heure matinale, une foule hostile, injurieuse, menaçante fait la haie. Les femmes et les enfants eux-mêmes sont là.

Au train dont on nous mène, les vieux et les éclopés ne peuvent pas suivre. Leurs compagnons les soutiennent et les entraînent, tandis qu'à coups de crosse les soldats stimulent les énergies défaillantes.

Nous arrivons à la prison. Par trois ou par quatre on nous enferme dans des cellules. M. Brichet, inspecteur forestier, au moment où on l'enferme, veut prendre avec lui son fils (quatorze ou quinze ans) : « Pas le père avec le fils », dit un geôlier. M. le juge Herbecq est également séparé de son fils (seize ans). Au bout de deux ou trois jours cependant ces deux jeunes gens obtinrent l'autorisation de rejoindre leur père.

Beaucoup d'autres furent moins heureux.

Je ne m'attarderai pas à dire les souffrances morales que notre captivité nous réservait, souffrances résultant des inquiétudes éprouvées au sujet des nôtres et du pays, provenant aussi de l'incertitude quant à la durée de notre détention, de l'isolement et de l'oisiveté.

Le surlendemain de notre arrivée, on nous conduisit à la douche et on donna à chacun une paire de chaussettes et une chemise. On mit un peigne dans chaque cellule.

On nous fit remplir une formule indiquant notre identité. Les autorités de la prison manifestèrent leur étonnement de voir quels criminels on leur avait amenés. Des artisans et commerçants formaient la masse. A côté d'eux, le bourgmestre de Dinant et un échevin, des professeurs de l'Athénée, le percepteur des Postes, l'inspecteur forestier, tous les geôliers de la prison de Dinant (arrêtés à la prison même avec un de leurs détenus), des avocats, trois juges suppléants, deux juges du tribunal, le procureur du Roi et un de ses substituts. Il y avait un fou, une douzaine d'enfants de treize à seize ans, des vieillards, dont l'un de quatre-vingt-un ans.

Au bout de huit jours, nous fûmes rassemblés dans un préau. On nous fit savoir que nous n'étions pas condamnés, mais détenus pour cause de sécurité publique et que nous pourrions écrire chez nous. Après une nouvelle attente de huit jours, on remit à chacun une carte postale. Quinze jours après, quelques-uns reçurent une feuille de papier et une enveloppe. Vers la fin de notre détention, chacun put écrire à peu près comme il voulait. C'était d'ailleurs presque inutile. Une douzaine de lettres au maximum parvinrent à Dinant avant notre retour. Ce n'est qu'à la mi-octobre que nous pûmes obtenir que l'on fît parvenir en Belgique la liste des détenus. Une partie de la correspondance qui nous fut adressée arriva à Cassel.

Notre prison était un très grand établissement. Il s'y trouvait de quatre à cinq cents condamnés de droit commun, entre autres des bandits condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Ils jouissaient d'un régime plus favorable que le nôtre.

Nos cellules, que nous habitions à trois ou quatre, mesuraient 9 mètres carrés et avaient une contenance de 25 mètres cubes. Elles prenaient jour et air par des fenêtres à carreaux mats placées au-dessus de hauteur d'homme. La partie supérieure se rabattait à moitié pour permettre l'aérage. Il y avait aussi un carreau mobile. En grimpant sur une cassette, on pouvait ouvrir ce carreau et apercevoir une cour de la prison et un coin de campagne. Cela était permis aux prisonniers de droit commun, mais sévèrement interdit à nous.

Notre mobilier : un radiateur, une table, un porte-manteaux, une toute petite armoire, une caisse contenant des brosses à habits et à souliers, une pinte en porcelaine, une cruche en grès, quatre gamelles et quatre cuillers, un petit bassin en zinc pour se laver, deux essuie-mains, coupés dans d'anciens vêtements de prisonniers et que jamais on ne renouvela, un seau et un vase de nuit. Pas de siège, la carcasse d'un lit en fer — inutile car on en avait enlevé les matelas — et enfin deux bottes de paille et quatre couvertures. Cette paille fut vite réduite en poussière. Il nous fallut attendre près de deux mois pour qu'on la renouvelle.

A nos réclamations on répondait par des quolibets : il a plu, les paysans n'ont pu battre leurs récoltes ; ou bien : il n'y a pas de chevaux pour voiturer de la paille, etc. Plus souvent on haussait les épaules.

Huit ou dix jours avant notre départ, on mit une chaise ou deux dans chaque cellule.

Les prisonniers de droit commun avaient un lit et une chaise.

Certaines cellules étaient en sous-sol, prenant jour par une fenêtre située au niveau de la cour. Elles étaient froides, humides et sombres.

Un jour par semaine, nous étions pendant une heure conduits au préau. Sous la surveillance de soldats, baïonnette au canon, nous nous promenions autour de la cour les uns derrière les autres. Défense de marcher deux à deux. Vers la mi-octobre, le nombre des promenades fut augmenté et porté à trois, puis à cinq par semaine. La durée n'en fut plus que de trois quarts d'heure. Sauf le dimanche, les prisonniers allemands sortaient chaque jour.

Ceux-ci étaient tous occupés. Pour nous, au bout de quinze jours ou trois semaines, quelques-uns purent faire des travaux de jardinage, de pavage ou de blanchissage. Le choix des équipes était laissé à l'arbitraire des geôliers. On parut d'abord vouloir établir une sorte de roulement, mais les geôliers préférant avoir toujours les mêmes hommes, ce furent bientôt toujours les mêmes qui sortaient.

Plus tard il y eut une certaine amélioration : les tailleurs et cordonniers furent occupés. Le bourgmestre de Dinant et six ou sept autres épluchaient des pommes de terre. Un effort fut fait vers fin octobre pour procurer du travail à un plus grand nombre de détenus. Le directeur de la prison s'était déchargé de ce qui nous concernait sur l'instituteur catholique attaché à la prison, qui chercha à soulager notre ennui. Le nombre de ceux qui pouvaient travailler dans les cours fut augmenté. On nous fit confectionner des paillassons et remplir des matelas. Avec une trentaine d'autres, je fus occupé à plier des sachets. Les travaux s'exécutaient hors cellule. C'était un double soulagement de ne plus sentir l'oppression des murs trop proches et de prendre contact avec d'autres que les compagnons de cachot. Un très grand nombre d'entre nous ne purent jamais obtenir de quitter un instant leur cellule ou d'être employés à quoi que ce soit.

Pour combattre l'ennui mortel qui rongeait tout le monde, les prisonniers s'étaient fait des jeux de dominos dessinés sur des morceaux de papier, des jeux de cartes, voire même de dames et d'échecs, dont les pions étaient en mie de pain. On les avait faits minuscules, car le pain était rare. Quelques rares jeux de cartes nous furent aussi distribués.

L'alimentation était nettement insuffisante. Nous recevions par jour 450 grammes de pain noir et sur. Le matin, une pinte d'une décoction tiède, qui était peut-être du café. A midi, trois quarts de litre d'une soupe grasse, et, le soir, un demi-litre d'une soupe maigre. En trois occasions nous eûmes des pommes de terre. Jamais de viande. La soupe aux rutabagas ou aux choux était l'ordinaire. Au bout d'un certain temps, cette dernière devint un aliment nauséabond et malsain. Quelques prisonniers furent employés à découper des choux pour faire de la choucroute. Ils devaient garder soigneusement les feuilles avariées et c'est de celles-ci que, deux fois par semaine, était cuisinée notre soupe.

Les prisonniers allemands recevaient du lard, des harengs et peut-être de la viande, car il arriva une fois ou deux que l'un des nôtres trouva dans sa soupe un morceau de viande moins gros qu'une noix. J'imagine que ces accidents se produisirent quand on vida dans notre soupe l'excédent de ce qui avait été préparé pour les Allemands. Ils avaient aussi du pain en quantité suffisante car, au commencement de notre séjour, plusieurs fois ils nous en jetèrent dans le préau par les fenêtres de leurs cellules.

On mit fin à cette distribution antiréglementaire en rétrécissant le cercle de nos promenades : le pain n'arrivait plus jusqu'à nous.

Bref, on souffrit de la faim continuellement. Vers la fin octobre, ceux d'entre nous qui avaient des relations en Allemagne purent recevoir des envois d'argent. Nous pûmes alors acheter du pain et du saucisson. Il en est qui achetèrent jusqu'à une livre de pain par jour.

Après notre retour, les médecins à Dinant ont constaté chez plusieurs des symptômes et accidents sérieux dus à la dénutrition.

L'usage du tabac fut toujours défendu.

Il y avait un médecin attaché à la prison. Après quelque temps, nous eûmes assez librement accès auprès de lui. Il n'en fut pas de même au début.

Un certain Croibien avait, à Dinant, été légèrement blessé d'une balle à l'avant-bras. La blessure, peu ou pas soignée en cours de route, s'était envenimée. Malgré ses souffrances, tout soin lui était refusé à Cassel. Ce n'est qu'au bout de plusieurs jours qu'on se décida à le

transporter à l'infirmerie. On dut lui amputer le bras. Il mourut un jour ou deux après l'opération. Ni vivant ni mort il ne fut permis à son père et à ses frères, internés également, de le revoir.

Au dire de ceux qui y sont allés, l'infirmerie était un prodige de malpropreté.

Les médicaments n'étaient distribués qu'avec une extrême parcimonie. Un exemple : M. C... demande au médecin une prescription à l'arsenic dont à Dinant il avait fait usage. « Avez-vous de l'argent ? lui dit le médecin. — Oui. — Alors vous aurez de l'arsenic. » Dont coût 2 marks.

L'organisation du service religieux fut la seule chose convenable, à cela près que nous avions la messe le vendredi au lieu du dimanche.

On n'avait eu aucune raison pour nous arrêter. J'ignore celles que l'on put avoir de nous remettre en liberté.

Un beau jour on nous annonça que nous allions partir. Notre retour s'effectua en quatre groupes. Le premier partit le 18 novembre. Les autres suivirent à quelques jours d'intervalle.

Il serait injuste de ne pas signaler le courage avec lequel tous supportèrent la captivité. « Qu'ils nous tiennent tant qu'ils voudront, pourvu qu'on les chasse et que ce soit « chez « nous » que nous rentrions », me dit un des ouvriers prisonniers. Il traduisait ainsi un vœu que je sais avoir été unanime : la liberté pour nous, oui, mais pour la Patrie d'abord.

*Le Procureur du Roi de Dinant,*

M. TSCHOFFEN (1).

---

(1) Les deux rapports de M. Tschoffen figurent intégralement aux pages 86 à 105 du deuxième volume des *Rapports sur la Violation du Droit des gens en Belgique* (Berger-Levrault, éditeurs, Paris-Nancy, 1915).

La note de Mgr Heylen, Évêque de Namur, du 31 octobre 1915 contient un chapitre spécial consacré aux événements de Dinant (Voir p. 468 du présent volume).

---

## SECTION II

### *Examen critique du rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand et de ses annexes.*

Ce qui, au premier abord, frappe l'attention lorsqu'on lit les dépositions et les extraits de journaux de campagne reproduits au nombre de 87 dans le *Livre Blanc* pour justifier les massacres de Dinant, c'est l'unanimité avec laquelle l'affirmation y est exprimée que l'armée allemande a été, à Dinant et dans les environs, victime du plus abominable guet-apens.

Ce que le rapport d'ensemble du Bureau Militaire allemand et ses annexes relatent, ce ne sont pas, en effet, des coups de feu isolés, ce n'est pas même une embuscade dans les rues de la ville, c'est une véritable bataille, à laquelle on voit participer la population entière, et où des effectifs allemands considérables se trouvent engagés et tenus en échec. Le rapport cite entre autres, parmi les forces engagées dans l'action, les régiments d'infanterie n$^{os}$ 100, 101, 103, 108, 177, 178, 182, le 11$^{e}$ bataillon de chasseurs, de la cavalerie, les régiments d'artillerie de campagne n$^{os}$ 12 et 48 et des troupes du génie, appartenant au XII$^{e}$ corps d'armée (I$^{er}$ corps saxon).

On se demande s'il est possible que les déclarations contenues dans ces documents aient toutes été dictées par le seul désir de sauver la réputation de l'armée allemande, ou bien si beaucoup de ces témoins, parmi lesquels se trouvent un certain nombre de fonctionnaires et de médecins, un négociant, un ingénieur, etc., n'ont pas rapporté en toute sincérité ce qu'ils ont cru voir et répété ce qu'ils ont entendu dire, sans autre souci que celui de la vérité.

Lorsque l'on reprend l'analyse des documents, qu'on les compare, qu'on illumine le raisonnement de l'un par les faits affirmés dans l'autre, on en arrive à admettre que de nombreux témoins crurent réellement avoir affaire à des « francs-tireurs ». On leur avait tellement farci l'esprit de la légende, qu'ils n'hésitèrent pas à attribuer à l'intervention de ces derniers tout événement inexpliqué.

*
* *

**La reconnaissance de la soirée du 21 août 1914 (nuit du 21 au 22 août).** — Ce qui est rapporté comme s'étant passé dans la soirée du 21 au 22 août et la conclusion à en tirer en sont un très frappant exemple.

Quand les derniers rangs du 2$^{e}$ bataillon du 108$^{e}$ régiment de fusiliers saxons, qui était précédé d'une section du génie, eurent atteint les premières maisons de Dinant, les troupes furent assaillies de tous côtés; on tirait des maisons et des coteaux, dans les flancs desquels il y avait des caves et des grottes (*Gewölbe*). Lorsque l'on voulut pénétrer dans les maisons, on constata que les entrées en étaient barricadées. Dans une maison de coin, des mitrailleuses étaient installées. Le feu fut mis aux maisons, mais on ne mentionne pas que des civils furent saisis les armes à la main. Telles sont les constatations faites dans l'*Anlage C 2*. Dans l'*Anlage C 3*,

il est dit, en outre, que des pierres étaient jetées sur les soldats, et que, lorsque le lieutenant Brink pénétra dans la première rue latérale de gauche, il constata que celle-ci était barrée au moyen de fils de fer. Point important : dès que les troupes atteignirent les premières maisons de la ville, l'éclairage public fut détruit. Ni dans l'une ni dans l'autre annexe, il n'est fait mention de « francs-tireurs » ; de ce silence on peut conclure avec sûreté qu'on n'en a pas vu. Il n'y est pas question non plus de *blessures causées par des plombs*, bien qu'on prenne soin de relever que la section du génie eut quinze hommes blessés légèrement et un homme blessé grièvement.

Il convient de noter que les indications contenues dans les *Anlagen C 2* et *C 3* sont extraites du journal [1] du régiment d'infanterie n° 108 et de celui de la 1re compagnie de campagne du 12e bataillon du génie; elles ont, vraisemblablement, été consignées le 22 août.

Le sous-officier de santé Rost, interrogé six mois plus tard, le 6 mars 1915, prétend cependant avoir, le 21 août 1914, aperçu des têtes de femmes derrière les hommes qui tiraient des fenêtres et dont quelques-uns étaient en bras de chemise (*C. Anlage 59*). Un réserviste du 108e régiment, Émile-Bruno Lange, interrogé aussi le 6 mars, déclare qu'il a vu une femme d'un certain âge tirer d'une maison éclairée par la lueur de la lanterne *qui brûlait dans la rue* (*C. Anlage 60*). Un autre soldat du même régiment, Vorwieger, affirme aussi le 6 mars 1915 avoir vu dans une maison, au moment où il voulait y entrer, une femme d'environ trente ans, qui s'y tenait debout, le revolver en main, prête à tirer (*C. Anlage 61*). Un réserviste du 12e bataillon du génie, Kurt Büchner, interrogé le 6 novembre 1914, affirme que les tireurs étaient des civils sans insignes militaires (*C. Anlage 4*). Le lieutenant Brink qui conduisait la section de la compagnie du génie, déclare, par contre, le 20 février 1915, *qu'il n'a pas vu les tireurs* (*Die Schützen habe ich nicht gesehen*), mais ajoute que ceux-ci n'étaient certainement pas des militaires parce que les blessés avaient de nombreuses blessures causées par des plombs (*C. Anlage 5*). Enfin le Dr Köckeritz, tout en déclarant, le 2 février 1915, que les habitants tiraient des maisons avec des fusils à plombs, ne spécifie pas qu'il a aperçu lui-même des civils en train de tirer, mais semble, tout au moins sur ce point, rapporter ce qui lui a été dit (*C. Anlage 67*).

On se trouve donc en présence d'affirmations contradictoires. Faut-il ajouter foi aux constatations des journaux de guerre [2] rédigés fort peu de temps, peut-être quelques heures après les événements, ou aux dépositions isolées, et d'ailleurs divergentes entre elles, recueillies longtemps après. (D'après le sous-officier allemand Peisker, fait prisonnier le 17 septembre 1914, le feu dirigé sur les maisons avait un caractère préventif, voir p. 248.)

Comment les témoins ont-ils pu constater qu'il s'agissait de civils, puisqu'il faisait nuit noire, l'éclairage public ayant été détruit dès le moment où les troupes allemandes atteignirent les premières maisons de Dinant?

Si donc les troupes allemandes faisant leur reconnaissance ont réellement rencontré de la résistance [3], elles n'ont pas pu constater d'une façon positive si cette résistance était le fait de civils ou de militaires. Cependant l'obsession du « franc-

---

(1) Plus exactement, ces indications sont extraites des rapports de combat (*Gefechtsbericht*) des deux unités en question « sur le combat livré à Dinant dans la nuit du 21 au 22 août 1914 ».

(2) Même remarque qu'à la note 1 ci-dessus.

(3) Ce fait ne résulte, d'ailleurs, aucunement, ni du rapport de M. Tschoffen (p. 200), ni de la note de Mgr Heylen (p. 469).

tireur » est tellement puissante dans l'esprit des officiers, que le *Livre Blanc* dit, qu' « après cette expérience, il fallait admettre que la population civile prendrait part également à la lutte lors des opérations ultérieures » (p. 118). C'est avec cette conviction préconçue que, le 23 août, l'armée allemande va descendre dans Dinant.

Étaient-ce, peut-être, des patrouilles françaises qui, dans la nuit du 21 au 22 août, accueillirent les forces allemandes ?

Le *Livre Blanc* en reconnaît la possibilité, puisqu'il constate que, ce jour-là, les troupes allemandes trouvèrent le pont occupé par l'armée ennemie (p. 117). D'autre part, les autorités militaires françaises déclarent que ce sont les troupes françaises qui, à partir du 16 août, ont organisé défensivement la ville de Dinant, notamment aux abords de la rivière, que le pont lui-même était barré par un réseau de fils de fer et qu'il y avait, sur la rive droite de la Meuse, quelques barricades de pavés et quelques barrages de fils de fer devant les piles de pont et aux abords de l'église (Voir p. 235 du présent volume). Ces autorités ne font cependant aucune allusion à des engagements qui se seraient produits, la nuit du 21 au 22 août, entre des patrouilles françaises et les Allemands : ces derniers, après s'être enivrés, se seraient battus entre eux (Voir p. 237).

*
* *

**L'enchaînement des présomptions dans l'esprit du commandement allemand.** — Que s'était-il donc passé en réalité à Dinant, petite ville bâtie le long de la Meuse et disposée sur les deux rives du fleuve, reliées entre elles par un grand pont vers le milieu de l'agglomération ?

Un premier engagement eut lieu entre les troupes françaises et allemandes le 15 août : après avoir réussi à prendre pied sur la rive droite et même à passer sur la rive gauche, les Allemands furent rejetés dans l'après-midi sur la rive droite et durent évacuer aussi la vieille citadelle dominant la ville. Ils s'arrêtent à quelques kilomètres à l'est de Dinant.

Le rapport du Bureau Militaire allemand affirme cependant que, deux jours plus tard, « le 17 août les troupes ennemies se sont retirées sur la rive gauche de la Meuse. Dès ce moment », continue-t-il, « Dinant, Leffe, Les Rivages (faubourgs de Dinant) étaient libres de troupes régulières ennemies ».

C'est là une affirmation inexacte : le rapport constate lui-même, quelques lignes plus loin, qu'une reconnaissance allemande ayant poussé, le 21 août, au soir, jusqu'au cœur de Dinant, trouva « le pont occupé par l'armée ennemie » (p. 117) (1).

L'erreur du commandement allemand est d'une grande importance : c'est d'elle que part l'argumentation qui va permettre d'incriminer la population civile.

C'est ce qui s'est fait à propos de la reconnaissance du 21 août, comme on vient de le voir. Bien que l'identité des auteurs des coups de feu tirés ce soir-là ne fût pas établie et que les journaux du régiment n° 108 et de la 1re compagnie du 12e bataillon du génie se soient abstenus d'accuser formellement la population, le rapport du

(1) On peut invoquer aussi l'extrait, daté du 22 août 1914, du journal de guerre du « Generalkommando » du XIIe corps d'armée, où il est consigné que, par une attaque nocturne, le 2e bataillon du régiment de fusiliers n° 108 a, près de (*bei*) Dinant, rejeté la nuit précédente l'adversaire sur la rive gauche de la Meuse (*C. Anlage 1*). Il s'agit sans doute encore ici de la reconnaissance entreprise le 21 août dans la soirée par ledit 2e bataillon et une section du génie. L'information semble, toutefois, erronée en ce sens, tout au moins, que la reconnaissance n'a pas eu le résultat indiqué.

Bureau Militaire de Berlin déclare qu'il fallait s'attendre à ce que la population civile participât aussi à la lutte lors des opérations ultérieures (p. 118).

Une fois sur cette pente, il ne s'arrête plus et le préjugé s'y déploie dans toute son ampleur. Dans les préparatifs de défense faits par l'armée française et constatés au cours de la reconnaissance du 21 août, le rapport voit la preuve d'une préméditation des « francs-tireurs ». « Il était clair », écrit-il, « que cette attaque de la population contre le détachement envoyé en reconnaissance (le 21), s'était effectuée conformément à un plan, qu'on était informé à Dinant de l'opération projetée, et qu'on avait mis à profit les dispositions prises de longue main dans ce dessein. La préparation résultait notamment des meurtrières dont étaient pourvus un grand nombre de maisons et de murs » (p. 117 du *Livre Blanc*).

On *présume, sans preuve ni contrôle,* que ces meurtrières ont été aménagées par la population.

C'est dans cette conviction préétablie, que les Allemands se représentèrent en force à Dinant le 23 août pour enlever de haute lutte le passage de la Meuse. Ce jour-là, les troupes françaises occupaient la ville dans les mêmes conditions que les jours précédents, tenant fortement la rive gauche, surveillant la rive droite. Elles s'étaient établies dans les maisons, dans les jardins étagés sur la côte, derrière les murs percés par elles de meurtrières; des mitrailleuses étaient braquées en divers endroits, notamment pour commander l'accès du pont. La partie de la ville construite sur la rive droite n'était parcourue depuis le 16 août que par des patrouilles ou de faibles détachements de reconnaissance. Le 22 août, cependant, le faubourg de Leffe avait été le théâtre d'une petite opération menée par un détachement du génie français, sous la protection d'une section du 273e : une maison, située en face de la rue Saint-Jacques, empêchant les mitrailleuses françaises de prendre d'enfilade cette rue dans laquelle les Allemands devaient déboucher en sortant de la citadelle, le détachement fit sauter cette maison vers 13 heures.

La résistance habile opposée le 23 août par les troupes françaises, le rapport allemand semble l'attribuer essentiellement à la population civile de Dinant. A lire l'exposé allemand, c'est elle seule qui a soutenu le combat ou à peu près.

Le fait qui, en tout cas, ressort de la version allemande elle-même, c'est que le préjugé dont l'existence dans l'esprit des officiers, dès les dates des 17 et 21 août, est reconnue dans le rapport, a présidé à la conception que les chefs allemands s'étaient faite de la situation, dès avant leur arrivée devant Dinant, le 23 août. Du 17 au 23, la présupposition du « franc-tireur » avait continué à agir sur les imaginations déjà échauffées des troupes d'invasion; le 23 août, il semble, d'après le rapport, qu'elle était devenue une véritable obsession pour les chefs allemands. On devine si leurs ordres pour ce jour-là ont dû s'en ressentir...

Si tel était l'état d'esprit des chefs dès le 21-22 août, n'était-il pas évident que l'image de tout ce que le simple soldat verrait ou croirait voir le 23, serait fatalement réfractée et déformée par le préjugé formidable sous l'oppression psychique duquel on le menait au feu? Qu'on se représente ce combattant tel que les dépositions du *Livre Blanc* permettent de l'entrevoir, arrivant, surexcité par les fausses alarmes des reconnaissances antérieures et guetté par l'épouvante du combat de rues en perspective, dans une localité ennemie, aux voies étroites, resserrée entre un fleuve et des rochers et exposée au feu des canons français postés sur l'autre rive. Sa faculté d'observer tout en combattant, que ses chefs avaient d'avance concentrée sur une seule

forme de péril, devait être entièrement résorbée dans l'excitation nerveuse de l'anxiété et muée en une sorte d'hallucination collective.

Les auteurs du rapport ne sont que conséquents avec les prémisses qu'ils ont posées lorsqu'ils rendent l'ensemble des civils de Dinant responsables des actes de guerre dont leur ville était le théâtre. « On tirait, dit le rapport allemand, d'une façon sournoise et perfide, d'une façon même invisible de l'extérieur (*selbst unsichtbar nach aussen*), derrière des meurtrières... » Les armes à feu n'étaient pas seulement des fusils de chasse et des revolvers, mais aussi des mitrailleuses et des fusils de guerre belges. Lors de l'entreprise du 21 août au soir, des fils de fer étaient tendus au travers des rues (p. 122).

En présence d'une organisation défensive si perfectionnée, tout autre chef de troupe, raisonnant de sang-froid et maître de ses nerfs, eût conclu, en premier ordre du moins, qu'il avait affaire à une force ennemie régulière. Ici, c'est tout le contraire qui se produit : dans le fait que la résistance s'est habilement dissimulée, les chefs allemands trouvent la confirmation de leur préjugé, à savoir qu'ils ont affaire à la population civile.

De nouveau alors le préjugé engendre le préjugé : dans la perfection même de cette organisation défensive à laquelle l'assaillant se heurte, le rapport trouve la preuve d'un appui apporté à l'organisation par le Gouvernement belge (p. 122 du *Livre Blanc*).

Telle est la conclusion à laquelle le Bureau Militaire d'Enquête est amené finalement, de déduction en déduction.

Si de simples troupiers sont, à la rigueur, excusables de s'être laissé égarer par l'obsession du « franc-tireur », que faut-il penser de la mentalité des chefs allemands?

C'est à leur manque de clairvoyance et de sang-froid, ou plutôt à leur obstination à vouloir, contre toute vraisemblance, attribuer à des « francs-tireurs » la résistance rencontrée à Dinant, que la malheureuse population de cette ville doit d'avoir été décimée (Voir la déposition du soldat allemand prisonnier Breitschneider, p. 249).

La question se posera même à tout esprit non prévenu : Jusqu'à quel point y a-t-il lieu d'ajouter foi à la sincérité du plaidoyer allemand [1]?...

*
* *

**Les événements du 23 août.** — Le 23 août, tout au début de la matinée, le 178e régiment d'infanterie descendant vers la Meuse par le village de Leffe est obligé de passer, notamment, devant un immeuble qui est désigné tantôt comme la « Papeterie », tantôt comme la « Fabrique ».

Plusieurs témoins décrivent ce qui s'est passé en cet endroit.

Le major Fränzel, du 2e bataillon du 178e régiment d'infanterie, dont deux dépositions figurent dans le *Livre Blanc* (*C. Anlagen 25* et *30*), prétend avoir essuyé des coups de feu de « francs-tireurs » provenant de la fabrique. Il donne l'ordre de fouiller celle-ci; on n'y trouve, malgré une perquisition minutieuse, qu'environ vingt hommes en civil et quelques femmes. Il ne mentionne pas qu'on ait découvert ni sur eux, ni dans la fabrique, n'importe quelle espèce d'armes ou de cartouches; mais, comme on n'a pas vu de soldats français ou belges dans les environs et qu'il croit que

(1) D'après le rapport de M. Tschoffen, procureur du Roi (Voir p. 204), et la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur (p. 481), la destruction de Dinant était préméditée.

des soldats n'auraient pas pu s'échapper de la fabrique (*C. Anlage 30*), le major fait, sur l'ordre du colonel, fusiller tous les hommes trouvés dans celle-ci (*C. Anlage 25*).

Or, on le sait, les troupes françaises avaient encore, à cette date, des patrouilles opérant sur la rive droite de la Meuse.

Les premières exécutions vont avoir de tristes conséquences pour d'autres que ceux qui en furent les victimes. Le sous-officier Paul-Otto Macher, de la 8e compagnie du 178e régiment d'infanterie (*C. Anlage 29*), interrogé le 14 février 1915, déclare que, lorsqu'il entra le 23 août au matin à Leffe, il vit des civils tués qui gisaient là; il constata que les maisons étaient fermées et que les soupiraux des caves étaient barricadés; des soldats lui disent d'être sur ses gardes, car on avait tiré des maisons. On entend des coups de fusil, on fait des perquisitions dans les maisons (1), on en extrait des civils mais on n'y trouve pas d'armes : du moins Macher ne le dit pas. Or, il est certain, étant donné le souci des enquêteurs de démontrer que les troupes ont été attaquées par les « francs-tireurs », que le fait eût été, le cas échéant, mentionné.

On ne relève donc aucun indice matériel et le sous-officier est obligé de fonder sa conviction relativement à la présence de « francs-tireurs » sur un raisonnement : « Les coups de feu tirés vers 10 heures du soir doivent, *à mon avis*, dit-il, avoir été tirés par des civils, parce que nos troupes étaient déjà en possession de la rive gauche. »

Ce fait n'est nullement établi. D'après des renseignements de l'autorité militaire française (Voir plus loin, p. 235), les éléments allemands passés le 23 août sur la rive gauche furent contre-attaqués dans la soirée par les réserves du 1er corps d'armée français et rejetés dans la Meuse. Ce n'est que dans la nuit du 23 au 24 août que les troupes françaises se retirèrent vers le sud.

Dans sa note du 31 octobre 1915, Mgr Heylen, Évêque de Namur, affirme qu'*il n'y a pas eu le moindre combat de rues à Dinant* et qu'*aucun civil n'a été pris ou trouvé porteur d'armes* (Voir p. 470). M. Tschoffen certifie dans son rapport que la population est unanime à déclarer qu'aucun Dinantais n'a tiré sur les troupes allemandes (p. 203).

*
* *

**Les exécutions des 24 et 25 août.** — La journée du 23 août fut la plus sanglante, mais nombre de civils furent encore tués le 24 et le 25 août. Pour justifier ces monstruosités, on soutient que les « francs-tireurs » ne cessèrent pas la lutte le 23 août et que, pendant les deux jours qui suivirent, des colonnes allemandes ainsi que des personnes isolées eurent encore à essuyer des coups de feu provenant des coteaux et des maisons, ce qui, dit le rapport du Bureau Militaire d'Enquête, nécessita des représailles (p. 121) : on fusilla des habitants pris sur le fait dans toutes les parties de la ville, le 24 et le 25 août, et on bombarda, le 24 août, des maisons des faubourgs de Neffe et de Saint-Médard qui étaient occupées par des « francs-tireurs ». Comment sont prouvés ces actes de « francs-tireurs » ?

---

(1) Macher rapporte que certaines de ces perquisitions furent faites sous la direction du sergent Schuster. Comme, dans une maison, la porte d'une cave ne fut pas ouverte volontairement par ceux qui s'y trouvaient — du moins d'après ce qu'assure Schuster — celui-ci, au lieu de faire briser la porte à coups de hache, tire un coup de fusil au travers et blesse ainsi mortellement une femme réfugiée dans la cave. Il n'est pas question d'armes saisies dans cette cave, ni même de l'arrestation des personnes qui y étaient réfugiées.

D'abord par un extrait du journal de guerre du 1[er] bataillon du 19[e] régiment d'artillerie à pied, qui affirme que, le 24 août 1914, la route de la vallée de la Meuse entre Dinant et Leffe n'était pas praticable à cause des maisons écroulées, des incendies et du *tir des habitants provenant des maisons.* Ces derniers mots sont imprimés en caractères espacés dans le texte allemand (*C. Anlage 21*).

Il n'y a là aucune constatation concrète; l'affirmation est consignée dans le journal de guerre d'après le rapport d'une simple reconnaissance, le bataillon étant lui-même resté à distance.

Il fallait des faits plus précis; le rapport allemand l'a compris, et ne se réfère explicitement (p. 121) qu'aux dépositions contenues dans les *Anlagen C 49* et *50;* il néglige même complètement l'affirmation du rapport du bataillon d'artillerie. Ces dépositions sont les seules relatives au 24 août. Dans l'une, il s'agit d'un aumônier qui, pendant qu'il mangeait avec un capitaine une assiette de soupe dans une cour, le 24 août dans l'après-midi, aurait été assailli de quelques coups de fusil (*C. Anlage 50*); l'autre mentionne des coups de feu partis de divers côtés. Mais ces prétendues attaques ne durent pas être bien sérieuses, car les témoins ne prennent même pas la peine de dire que le feu fut mis aux maisons; ils mentionnent seulement que deux civils furent fusillés.

Ces faits ne paraissent réellement pas justifier — en admettant qu'ils soient exacts — l'assertion du rapport du bataillon d'artillerie à pied, à savoir que la route de la vallée de la Meuse n'était pas praticable en raison du tir d'habitants. Que faut-il croire au surplus de ce tir effectué le 24 août, après les épouvantables massacres de la veille?

*
* *

**La fusillade des otages à Les Rivages (Rocher Bayard)** (1). — Il convient de signaler spécialement la tragédie atroce dont l'horreur dépasse toute imagination et qui eut pour théâtre le faubourg de Les Rivages (Rocher Bayard).

D'après le rapport du Bureau Militaire de Berlin, des troupes allemandes, notamment le 101[e] régiment de grenadiers ainsi que la 3[e] compagnie de pionniers de campagne, arrivèrent à Les Rivages dans le courant de l'après-midi du 23 août (p. 120 et *C. Anlage 39*). La construction d'un pont sur la Meuse y fut aussitôt commencée; les soldats furent l'objet, durant leur travail, de coups de feu que les autorités allemandes attribuent, en partie tout au moins, à des civils. Le fait matériel qui reste acquis est que, près de l'endroit où les pionniers avaient amorcé le pont, se trouvait, dans la soirée du 23 août, un énorme amas de cadavres d'habitants qui avaient été fusillés et dont un certain nombre avaient été, peu de temps auparavant, pris comme otages (p. 121). Dans le tas, on retrouva des malheureux qui n'étaient que blessés, parmi eux une petite fille de huit ans, une femme âgée (déposition du lieutenant de réserve Baron von Rochow, *C. Anlage 47*), une petite fille de cinq ans qui n'avait aucune blessure et une autre petite fille d'environ dix ans qui avait une blessure au bas de la cuisse (2) (déposition du D[r] Petrenz, *C. Anlage 51*).

La reconnaissance de ce fait brutal par l'autorité allemande n'empêche pas le

---

(1) Des fusillades d'otages ont eu lieu dans divers quartiers de la ville.

(2) Il ne peut s'agir de la même enfant que celle dont parle le lieutenant von Rochow, car celui-ci constate que la petite fille a une blessure au visage, tandis que celle trouvée par le D[r] Pétrenz est blessée au bas de la cuisse.

major Paazig, reculant vraisemblablement devant l'horreur d'un pareil aveu, de déclarer que les blessures des cadavres étaient en partie très graves et paraissaient avoir été occasionnées par le feu de l'artillerie (*C. Anlage 49*).

Cette supposition est absolument erronée, car le témoin Dr Petrenz reconnaît que la tuerie fut le résultat d'une exécution faite par le 101e régiment d'infanterie (*C. Anlage 51*) et qu'un autre témoin, le capitaine de réserve Carl Ermisch, dit que les otages furent fusillés sur les ordres d'un officier âgé — non nommé — du 101e régiment de grenadiers (*C. Anlage 46*).

Quelque abominable que soit cette exécution, le *Livre Blanc* a la prétention de la justifier par l'objectif militaire (*Kriegszweck*) qu'il importait de réaliser (le passage rapide sur la rive gauche de la Meuse) et par la situation périlleuse des troupes soi-disant attaquées traîtreusement par derrière par la population (p. 123). Voici comment s'exprime à ce sujet le rapport du Bureau Militaire d'Enquête :

« Il importe de tenir compte, dans l'appréciation de l'attitude des troupes du XIIe corps à l'égard de la conduite extrêmement hostile de la population civile, faisant usage des moyens les plus condamnables, que le but tactique poursuivi par le XIIe corps était de passer rapidement la Meuse et de repousser l'ennemi de la rive gauche du fleuve. En finir promptement avec la résistance des habitants s'opposant à la réalisation de ce but constituait une *nécessité de guerre* (*Kriegsnotwendigkeit*), et il y fallait parvenir de n'importe quelle façon. En se plaçant à ce point de vue, étaient justifiés, sans plus, le bombardement de la ville qui prenait une part active au combat, l'incendie des maisons occupées par des francs-tireurs, ainsi que la *fusillade des habitants pris les armes à la main.*

« De même, était aussi conforme au droit la *fusillade des otages* qui se fit en divers quartiers de la localité. Les troupes qui combattaient à l'intérieur de la ville se trouvaient dans une situation de danger extrêmement pressant, par le fait que, sous le feu de l'artillerie, des mitrailleuses et de l'infanterie des troupes régulières ennemies postées sur la rive gauche de la Meuse, elles essuyaient en même temps dans le dos et sur les flancs la fusillade des habitants. On s'assura d'otages pour mettre fin à ces opérations de francs-tireurs (*Franktireurwesen*). Comme la population continuait, malgré tout, comme auparavant, à infliger des pertes aux troupes en train de combattre, on passa à l'exécution des otages. Sinon, la prise d'otages n'eût eu d'autre signification qu'une vaine menace. Leur exécution était d'autant plus justifiée que, en présence de la participation générale de la population au combat, il pouvait difficilement s'agir là d'innocents. Cette mesure ne pouvait être évitée, étant donnés l'objectif militaire (*Kriegszweck*) à atteindre et le danger de la situation dans laquelle se trouvaient les troupes attaquées sournoisement par derrière (p. 123). »

On le voit, l'exécution en masse et sans enquête d'otages devient légitime dès lors qu'elle peut aider à la réalisation d'un objectif militaire. Il ne paraît nullement établi que les coups de feu dirigés sur les pionniers construisant le pont eussent été tirés par des civils. Le même jour, en effet, vers 6 heures du soir, le major Karl-Adolf-Heinrich von Zeschau, adjudant du général commandant le XIIe corps d'armée (1), arrivait à la Meuse au faubourg de Les Rivages. Il constate que les grenadiers du 101e régiment sont là en ordre de marche et attendent que le pont soit terminé pour passer sur la rive gauche. Les maisons étaient fermées et tout paraissait

(1) A ne pas confondre avec le major Arnd Maximilian Ernst von Zeschau (*C. Anlage 40*).

tranquille (p. 120 et 184). Néanmoins, il s'enquiert du point de savoir si on a fouillé les maisons voisines; comme on avait négligé cette précaution, on procède immédiatement à une perquisition, et un sergent vient avertir le major que *les maisons sont vides.*

Un peu plus tard, quand le pont était à moitié construit, le major s'en retourne chez le général pour lui faire rapport (*C. Anlage 45*).

Pour toute sûreté et avant même l'arrivée du major K.-A.-H. von Zeschau, les grenadiers avaient d'ailleurs déjà pris comme otages un grand nombre d'habitants (p. 121 et *C. Anlage 39*). Au surplus, un homme que les documents allemands désignent comme le bourgmestre des Rivages s'était présenté et avait donné l'assurance que les habitants, d'ailleurs dépourvus d'armes, ne méditaient aucune agression sur les troupes (*C. Anlage 43* et *44* et p. 121). Cet homme qui, au demeurant, n'était pas bourgmestre des Rivages (cette localité ne constitue pas une commune distincte), fut même envoyé par les autorités allemandes sur la rive gauche de la Meuse « pour aller exhorter au calme la population de Neffe » (p. 121).

D'autre part, lorsque les troupes allemandes arrivèrent à Les Rivages et commencèrent la construction du pont, il y avait encore sur l'autre rive des détachements de l'armée française : le journal de guerre de la 3e compagnie du génie de campagne le constate en mentionnant que le feu ennemi venant de la rive gauche n'était à ce moment que très faible (*C. Anlage 39*).

Quelque temps après le commencement du travail, une fusillade violente éclate (*C. Anlage 39* et *43*). Le journal de guerre du 101e régiment de grenadiers contient à ce sujet ce passage : « Les pionniers commencent la construction d'un pont sur la Meuse; mais un feu ennemi violent dirigé en partie par l'infanterie, en partie par les habitants de la rive opposée (*auf dem jenseitigen Ufer*), perce les pontons et rend impossible la continuation de la construction du pont » (*C. Anlage 43*).

Qu'est-ce à dire? Tout simplement que les troupes françaises, ayant des éléments et des patrouilles sur la rive gauche de la Meuse, après avoir ralenti leur feu au début pour donner confiance aux travailleurs (*C. Anlage 39*), reprirent l'offensive quand les pontonniers se trouvèrent bien à leur portée.

Le rapport du 101e régiment ajoute, il est vrai, que des habitants tiraient aussi de la rive droite; mais cette assertion paraît impossible à accorder avec ce que le major von Zeschau avait personnellement observé, avec les perquisitions qu'il avait fait faire dans les maisons et avec le fait que les grenadiers avaient, dès leur arrivée à Les Rivages, saisi des otages. Ce n'est d'ailleurs que d'après ce qu'il entendit dire que von Zeschau rapporte à la fin de sa déposition (*C. Anlage 45*) que, peu après son départ, des coups de feu partirent des maisons apparemment vides. Même au seul point de vue de la concordance du temps, plusieurs des dépositions et rapports semblent inconciliables avec les constatations personnelles du major K.-A.-H. von Zeschau.

Cet officier, en effet, adjudant du général en chef du XIIe corps d'armée, offrant, en conséquence, des garanties spéciales d'intelligence et d'exactitude dans ses constatations, déclare que, lorsque le 23 août à 6 heures du soir il arriva aux Rivages, tout y était calme. Les grenadiers du 101e régiment attendaient paisiblement de pouvoir passer le pont et les pontonniers en étaient déjà à la moitié de leur ouvrage lorsque que le major von Zeschau quitta cet endroit vers 6h 30, semble-t-il. Il ne fait pas la moindre allusion à des combats avec des civils qui s'y seraient livrés une heure auparavant.

Cependant, le *Livre Blanc* consacre les dires du sergent-officier suppléant Ebert, de la 11e compagnie du même régiment n° 101, d'après lequel, à cet endroit même, vers 5 heures, lui et ses compagnons auraient été l'objet d'une fusillade violente, des coups de feu étant tirés de tous les côtés (*C. Anlage 58*) [1], ainsi que la déposition du capitaine de réserve Carl Ermisch portant que, vers 4 ou 5 heures de l'après-midi, un feu assez violent fut dirigé sur la pointe du pont en construction ; Ermisch aurait remarqué distinctement que le feu provenait de la rive droite de la Meuse et notamment d'une maison rouge située près du Rocher Bayard (*C. Anlage 46*).

Comment accepter sans méfiance ces dépositions formellement contredites par le major von Zeschau et qui laissent apercevoir que leurs auteurs se forment une conviction sous l'éternelle hantise des « francs-tireurs ». Le capitaine Ermisch avait, en effet, constaté, une heure environ auparavant, qu'il ne voyait pas de troupes dans les environs (*Es waren weder französische noch deutsche Soldaten zu sehen*) ; il en résulte que, dans son esprit, des « francs-tireurs » devaient avoir tiré les coups de feu. Or, on sait que sur la rive gauche de la rivière, en face même des Rivages, des troupes françaises étaient embusquées (*C. Anlage 46*).

Il importe de reproduire ici le passage du rapport du procureur du Roi de Dinant (Voir section I de ce chapitre), qui est relatif à l'exécution des otages près du pont de bateaux jeté par les Allemands sur la Meuse au faubourg des Rivages. M. Tschoffen s'exprime comme suit (p. 202) :

« Les troupes descendues par la route de Froidvau occupent le quartier de « Penant ». Les habitants sont arrêtés dès l'arrivée des Allemands et gardés à vue près du Rocher Bayard. Le feu des Français s'étant ralenti, les Allemands commencent la construction d'un pont. Cependant quelques balles les gênent encore. De ce qu'elles sont rares, les Allemands concluent — avec ou sans sincérité — qu'elles leur sont envoyées par des francs-tireurs. Ils envoient M. Bourdon, greffier adjoint au tribunal, sur la rive gauche, pour annoncer que, si le feu continue, les habitants prisonniers seront passés par les armes. Il s'exécute, puis, repassant la Meuse, revient se constituer prisonnier et déclare aux officiers allemands qu'il a pu se convaincre que seuls des soldats français tirent. Quelques balles françaises arrivent encore, et une chose monstrueuse se passe, que l'imagination se refuserait à croire si des témoins ne survivaient pour l'attester et si les cadavres avec leurs plaies béantes n'en fournissaient la plus irrécusable des preuves : le groupe des prisonniers, hommes, femmes et enfants, est poussé contre un mur et fusillé !

« Quatre-vingts victimes tombent en ce moment [2] ! »

Ce récit de M. Tschoffen est non seulement confirmé, mais précisé sur un point d'une importance capitale par le soldat Schœnherr, du 101e régiment de grenadiers, qui, fait prisonnier le 8 septembre à Châlons-sur-Marne, a été interrogé par les autorités françaises le 5 juin 1915, au dépôt de Blaye, et a déclaré ce qui suit :

« Le 23 août, nous arrivions à Dinant, et je fus détaché dans le corps des pionniers occupé à lancer un pont ; je n'ai, par suite, pas traversé la ville, qui avait un certain nombre de maisons en flammes. Tandis que nous transportions les

---

(1) Le résultat de cette violente fusillade ne fut d'ailleurs pas grave. Ebert mentionne seulement que des plombs vinrent se loger dans le fût du fusil d'un de ses camarades.

(2) Parmi ces victimes figurent M. Bourdon, sa femme, un de ses fils et sa fille.

pontons, et alors que nous venions de poser nos fusils pour être plus à notre aise, nous reçûmes des coups de feu. Une section et un officier reçurent l'ordre de se rendre compte d'où partait la fusillade. Ils capturèrent des soldats français et des soldats belges, les derniers étaient des hommes d'un certain âge. Ceux qui avaient tiré ne pouvaient pas être des civils, car les feux étaient des feux de salve. Près du rocher, j'ai aperçu un grand bâtiment dans lequel se trouvaient rassemblés et gardés militairement deux cents femmes et enfants. Après avoir quitté Dinant, etc., etc...... » Pas plus que le magistrat belge, le soldat allemand n'admet donc que des coups de feu aient été tirés par des civils sur les soldats construisant le pont. Schœnherr précise même : « Ceux qui avaient tiré ne pouvaient pas être des civils, car les feux étaient des feux de salve. » (Voir la déposition complète de Schönherr, p. 255.)

L'officier qui a donné l'ordre de fusiller les otages à Les Rivages porte devant l'histoire une responsabilité terrible. L'autorité militaire allemande paraît en avoir conscience, car, s'il est dit dans l'*Anlage C 46* que cet officier était un homme d'un certain âge, son nom n'est, contrairement à l'habitude, pas mentionné.

La préoccupation de présenter l'armée allemande comme victime des agressions des « francs-tireurs » et le souci de justifier à tout prix son attitude vis-à-vis de la population apparaissent dans le caractère excessif même de la défense entreprise par certains témoins.

A cet égard, les assertions du major Schlick, commandant le 1[er] bataillon du régiment des grenadiers n° 101, relatives aux événements des Rivages doivent être signalées spécialement (*C. Anlage 44*). N'est-ce pas pour justifier la tuerie des femmes et des enfants que cet officier écrit, à deux reprises, que des hommes de tout âge, des femmes innombrables (*unzählige*) et même des filles de dix ans prenaient part à la lutte? Durant le combat de rue, une vingtaine d'habitants parmi lesquels quelques femmes, qui tiraient comme des fous et agissaient d'une manière particulièrement vile et perfide, furent tués à coups de fusil « pour nous défendre, dit Schlick, contre eux et pour détourner par la crainte (*abschrecken*) les habitants de commettre de nouvelles atrocités ». Le combat de rue dura jusqu'à la nuit, l'incendie de tout le quartier mit enfin un terme aux basses menées des habitants. Le major peut attester que les mesures prises ne constituaient qu'un acte de légitime défense. Il ajoute que la situation dans laquelle les troupes se trouvaient, notamment à l'endroit où le pont fut jeté, méritait le nom, dans le vrai sens du mot, d'un sabat de sorcières (*Hexenkessel*), qui, exécuté par une armée (*Heer*) d'hommes et de mégères (*Weiber*) en furie, n'aurait pu être imaginé pire. Schlick a toujours admiré dans la suite, en dépit des terribles impressions de ce combat, combien les soldats allemands étaient restés calmes vis-à-vis de pareilles brutes (*Bestien*) et combien la cruauté leur était étrangère, même lorsqu'ils étaient exposés eux-mêmes au pire. L'officier rapporte enfin qu'environ 100 à 150 hommes, femmes et enfants furent transportés sur la rive gauche de la Meuse avec les premiers pontons qui firent la traversée du fleuve, « tant pour les empêcher de commettre encore des violences que pour les éloigner de l'épouvantable combat » (*C. Anlage 44*). — Il semble cependant bien qu'en ce moment la rive gauche était encore tenue par les Français, qui s'efforçaient par leur tir d'en interdire l'accès aux Allemands. Le major Schlick ne fait mention dans son récit d'aucun soldat allemand tué ou blessé au cours du terrible combat.

* * *

**On tire, au faubourg de Neffe, sur des habitants réfugiés sous un aqueduc.** — Certains faits rapportés dans le *Livre Blanc* s'expliquent de la façon la plus naturelle, sans constituer la preuve de l'existence d'une guerre de « francs-tireurs ».

Il en est ainsi de l'incident ci-après, relaté à la fois par le procureur du Roi de Dinant et dans diverses dépositions insérées dans le *Livre Blanc*.

Le magistrat dinantais rapporte qu'au faubourg de Neffe, « dans un aqueduc sous la voie du chemin de fer, une quarantaine de personnes s'étaient réfugiées. On y tire des coups de feu, on y jette des grenades. Les survivants se décident à sortir et les hommes se voient arrêtés pour être transférés en Allemagne ».

Que ces gens se soient réfugiés sous cet aqueduc pour se soustraire au feu de la bataille qui allait se livrer ou se livrait déjà entre les troupes françaises et allemandes, c'était chose bien naturelle : le major Arnd-Maximilian-Ernst von Zeschau, major au 101[e] régiment de grenadiers, dit, en effet, qu'à 200 mètres de là le combat s'engagea entre ses hommes et de l'infanterie française (*C. Anlage 40*).

Ce major fit tirer dans l'aqueduc dix à douze coups de fusil, prétendant que des coups de feu avaient été tirés de ce réduit et que des armes y furent trouvées.

L'explication de cet acte abominable paraît vraiment bien sujette à caution, si l'on songe au traitement plein de mansuétude qui fut réservé aux survivants. D'après les ordres donnés à Dinant, quiconque avait tiré ou était pris les armes à la main devait être fusillé; on sait avec quelle précipitation et quelle légèreté ces ordres supérieurs étaient exécutés, notamment par le 101[e] régiment de grenadiers dont des détachements opéraient en cet endroit. Peut-on dès lors admettre que les civils trouvés en possession de huit à dix carabines (*karabinerartige Waffen*) auraient été simplement confiés par ces mêmes grenadiers à la garde d'autres soldats? L'imprudence insensée de la conduite que ces civils auraient eue ne constitue-t-elle d'ailleurs pas elle-même un argument en faveur de leur innocence?

Il est vraisemblable que, pour justifier par après cet acte abominable, on s'est efforcé d'en atténuer l'horreur, en mettant en avant, comme toujours, l'excuse que ces malheureux avaient commis des actes de « francs-tireurs ».

*
* *

**Le manque de sang-froid des troupes allemandes.** — Un fait bien caractéristique qui montre la nervosité maladive des militaires allemands et la facilité avec laquelle ils perdent la tête, est rapporté à l'*Anlage C 14*.

Deux caporaux de la 12[e] compagnie du 108[e] régiment d'infanterie y rapportent que, dans l'après-midi du 23 août, de l'infanterie fut appelée à l'aide par un train d'artillerie de campagne qui, près du fort de Dinant, était assailli par huit civils armés de fusils.

Voilà donc au moins une vingtaine de soldats, appelant à l'aide de l'infanterie pour combattre huit civils!

Autre fait. Le lieutenant Schreyer, apercevant, du versant droit des fonds de Leffe, de la canaille suspecte (*verdächtiges Gesindel*) qui se trouvait sur le versant opposé, ne tire-t-il pas sur le groupe sans aucune provocation et uniquement parce que ces gens, vus à distance, lui paraissaient suspects? (*C. Anlage 26*, p. 157.)

Autre fait encore. Le général-major Francke, commandant le régiment d'infanterie n° 182, rapporte que, le 23 août sans doute, — la date n'est pas indiquée, —

on lui amena un homme qui portait le brassard de la Croix-Rouge et que des soldats, d'après des indices d'ailleurs des plus vagues et peu probants, suspectaient d'avoir tiré sur les troupes allemandes.

Cet homme ayant déclaré qu'il était médecin et qu'il n'avait pas tiré, le général lui ordonna de panser des blessés; comme il n'avait pas d'objets de pansement sur lui, le général l'envoya en chercher dans la pharmacie voisine.

Arrivé dans cette pharmacie, le médecin essaya de s'enfuir; la conclusion que l'on tire de cette tentative est que l'homme était un « franc-tireur » (*C. Anlage 16*) et qu'il ne portait le brassard de la Croix-Rouge que dans le but de nuire, sous sa protection, avec moins de risques aux Allemands (p. 122 du *Livre Blanc*).

La conduite de cet homme n'est-elle cependant pas bien explicable si l'on songe qu'il avait été témoin des agissements des troupes allemandes et qu'il y avait lieu pour lui de redouter que, soupçonné d'avoir tiré, il ne fût — comme le furent les otages des Rivages, les occupants de la Fabrique de Leffe, et tant d'autres — livré au peloton d'exécution? N'ayant pas réussi dans sa tentative de fuite, il fut d'ailleurs fusillé sur-le-champ par le caporal et le soldat qui l'avaient accompagné à la pharmacie. A cet acte de justice sommaire, le général Francke, qui le rapporte, ne trouve pas un seul mot à redire.

*
* *

**Le traitement des femmes, des vieillards et des enfants.** — Des invraisemblances ont été signalées plus haut dans diverses dépositions reproduites dans le *Livre Blanc*. Il s'y trouve aussi des affirmations heurtant de front des réalités matérielles certaines et indiscutables. Il en est tout particulièrement ainsi, lorsqu'il s'agit du traitement réservé aux femmes, aux enfants et aux vieillards, lesquels auraient été épargnés pour autant qu'on ne les ait pas pris sur le fait ou qu'on ne se soit trouvé, vis-à-vis d'eux, en situation de légitime défense (p. 123).

Ainsi, le capitaine von Montbé affirme, d'une façon générale, que les troupes allemandes n'ont pas fait subir de mauvais traitements aux habitants de Dinant (*C. Anlage 8*). Le D^r^ Sorge, médecin assistant de réserve du 1^er^ bataillon du 108^e^ régiment de fusiliers, affirme que les femmes, les vieillards et les enfants furent toujours épargnés (*C. Anlage 5*). Le capitaine Wilke de la 6^e^ compagnie du 178^e^ régiment d'infanterie, dit qu'il reçut des ordres dans ce sens (*C. Anlage 26*). Oswald Göpfert, tambour au 3^e^ bataillon du 178^e^ régiment d'infanterie, affirme que les hommes seuls furent fusillés et que les femmes et les enfants furent conduits en sûreté dans un couvent (*C. Anlage 79*). Le journal de guerre du 100^e^ régiment de grenadiers affirme que les habitants n'ayant pas d'armes furent conduits à la prison et que les vieillards, les femmes et les enfants furent remis en liberté (*C. Anlage 6*). Walter Löser, lieutenant de réserve de la 5^e^ compagnie du 100^e^ régiment de grenadiers, assure que l'on n'a fusillé que les civils qui tiraient sur les troupes, que les soldats ne se rendirent coupables d'aucune cruauté et qu'ils transportèrent, même à travers les rangées de maisons en feu, des vieillards caducs et des enfants (*C. Anlage 80*). Le sous-officier Teubner et le sergent Bartsch, l'un et l'autre de la compagnie de mitrailleuses du 103^e^ régiment d'infanterie, ont fait et ont vu sauver par des soldats, parfois au risque de leur vie, des hommes, des femmes et des enfants qui se trouvaient dans les caves de maisons en feu (*C. Anlage 53* et *81*). Georges von Lüder, capitaine du 2^e^ bataillon du 103^e^ régiment d'infanterie, a égale-

ment constaté beaucoup de mansuétude de la part des soldats envers la population dinantaise (*C. Anlage 85*). Severin Schröder, capitaine de la 6e compagnie du 103e régiment d'infanterie, rapporte que, dans la nuit du 23 au 24 août, il fit donner à des civils qui, au nombre de 150 à 200, dont beaucoup de femmes et d'enfants, étaient retenus prisonniers dans quelques maisons, du pain, du riz et du saucisson prélevés sur les vivres que ses hommes étaient, sur ses ordres, allés prendre pour leurs propres besoins dans les maisons dont une partie étaient détruites (*C. Anlage 84*). Le Dr Marx, médecin chef de réserve du 2e bataillon du 100e régiment de grenadiers, a soigné, le 23 août, des Dinantais blessés et n'a constaté pendant toute cette journée aucun excès de la part des soldats allemands (*C. Anlage 87*). Georges Bartusch, sergent au 1er bataillon du 100e régiment de grenadiers, croit que les 50 ou 100 personnes fusillées sur l'ordre du lieutenant-colonel Kielmansegg étaient exclusivement des hommes, mais il admet la possibilité qu'une partie des femmes et des enfants qui s'étaient abrités derrière le mur contre lequel se trouvaient les suppliciés, aient été tués soit par des balles qui traversèrent le mur, soit par des coups de feu de l'ennemi, tirés de la rive gauche (*C. Anlage 10*). Franz Schlosser, soldat de la 10e compagnie du 101e régiment de grenadiers, prétend, se trouvant sur la rive gauche de la Meuse, avoir vu de ses propres yeux plusieurs femmes tirer d'une maison sur lui-même et sur ses camarades. On perquisitionna dans les maisons et il croit qu'on n'y trouva que des femmes et des enfants. Quant aux armes ou aux munitions, qui auraient dû logiquement y être découvertes, il n'en est pas question dans la déposition. Cependant, les maisons furent incendiées; les femmes et les enfants furent emmenés prisonniers (*C. Anlage 42*). Enfin, le lieutenant Lemke, de la 6e compagnie du 103e régiment d'infanterie, a, pendant quelques jours qui suivirent l'incendie de Dinant, pourvu d'aliments et de couvertures un certain nombre d'habitants. Il relève spécialement qu'il fit donner de la farine à l'ambulance de la Croix-Rouge installée à Bouvignes. Le bourgmestre et le « châtelain » de Bouvignes, ainsi qu'un M. van Willmart se seraient même formé, à cette occasion, une haute opinion de l'Allemagne (1) (*C. Anlage 83*).

Si l'on admet que tous ces témoins disent la vérité, ce que les déclarations de plusieurs prisonniers allemands (Voir p. 238 à 276) permettent de ne faire que sous réserve, comment expliquer qu'un nombre considérable de vieillards, de femmes et d'enfants furent tués le 23 et le 24 août à Dinant? Les listes de cadavres identifiés contiennent les noms de 71 personnes du sexe féminin, de 34 personnes dépassant l'âge de soixante-dix ans ainsi que de 39 enfants et adolescents de moins de seize ans et dont le plus jeune avait trois semaines!

A qui fera-t-on croire que tous ces vieillards, ces femmes et ces enfants ont ou bien été pris les armes à la main, ou atteints par des balles françaises ou allemandes, ou bien encore qu'ils ont, à Les Rivages, quitté l'emplacement qui leur avait été assigné, pour rejoindre le groupe des otages masculins? A-t-on donc massacré ces derniers avec une précipitation telle que l'on n'aperçut même pas les femmes et les enfants qui se trouvaient parmi eux (p. 123, al. 3)?

Au demeurant, si, notamment après les abominations du 23 août, des soins ont été donnés à des blessés civils par des médecins allemands, si des aliments ont été remis à des gens retenus prisonniers, si des soldats se sont conduits avec correction

(1) Ils avaient cependant été témoins des massacres et de l'incendie de Dinant!

envers les habitants, si certains d'entre eux, même, ont retiré des maisons incendiées des vieillards et des enfants, la responsabilité des chefs militaires, ordonnateurs du massacre de plus de 600 personnes et de l'incendie de 1.263 maisons de cette ville comptant 7.700 habitants et 1.653 maisons n'en est diminuée en rien. Ces médecins et ces soldats, en agissant comme on le rapporte, n'ont rempli que le plus strict des devoirs. Signaler avec cette insistance des actes aussi naturels, c'est l'indice évident d'une conscience inquiète et chargée.

*
* *

**La population de Dinant n'a pris aucune part à la bataille.** — On demeure confondu lorsqu'en prenant connaissance des accusations formulées dans le *Livre Blanc* contre la population de Dinant, on se remémore les déclarations faites au procureur du Roi de cette ville par le gouverneur allemand de la province de Namur et par le directeur de la prison de Cassel. Ce dernier lui dit : « Les autorités militaires à Berlin sont maintenant convaincues que personne n'a tiré à Dinant. » Le général von Lonchamp déclare : « Il résulte d'une enquête que j'ai faite qu'aucun civil n'a tiré à Dinant. Mais il y a peut-être eu des Français déguisés en civils, qui ont tiré. Et puis, dans l'entraînement du combat, on va parfois plus loin qu'il ne faut. » M. Tschoffen ajoute qu'il n'a trouvé personne à Dinant pour lui donner le moindre indice que l'hypothèse relative aux soldats français eût un fondement quelconque d'exactitude.

M. Tschoffen formule comme suit son avis personnel au sujet de la soi-disant participation de la population de Dinant aux combats :

« Des Dinantais auraient-ils tiré sur les troupes allemandes, soit dans la nuit du 21 au 22 août, soit dans les journées de bataille du 15 et du 23? Une réponse directe est matériellement impossible : dans la nuit du 21 au 22, les habitants dormaient; le 15 et le 23, ils étaient dans leurs caves. Mais il y a invraisemblance à supposer que cette population, qui respecte les patrouilles et les cavaliers isolés, attaque l'ennemi lorsqu'il est en masse. En outre, beaucoup de personnes dignes de confiance et moi-même avons interrogé quantité de gens qui tous ont déclaré, non seulement n'avoir pas tiré, mais n'avoir pas su ou entendu dire que n'importe qui l'eût fait. Ce témoignage unanime de toute une population a certes sa valeur. »

L'exposé du magistrat judiciaire belge, qui est reproduit intégralement ci-dessus aux pages 199 et suivantes, confirme les déclarations que les Commissions belge et anglaise d'Enquête avaient, de leur côté, recueillies au sujet des événements dont Dinant fut le théâtre (1). Il est permis de penser que le ton mesuré du récit que M. Tschoffen fait, en particulier, des événements des Rivages (Rocher Bayard) est plus convaincant que l'emportement passionné du plaidoyer du major Schlick (2).

Au demeurant, l'Administration communale de Dinant avait, le 6 août, ainsi que les autorités militaires allemandes l'ont certainement constaté, fait placarder

---

(1) Mgr Heylen, Évêque de Namur, s'exprime dans le même sens au sujet de l'attitude de la population de Dinant (Voir p. 468 et 470).

(2) Voir p. 220 et 221.

les deux affiches dont le texte suit et qui étaient signées par le bourgmestre, M. Defoin :

I — AVIS AUX HABITANTS DE LA VILLE DE DINANT

« Avis est donné aux habitants, sous peine d'arrestation immédiate, d'avoir à porter au bureau de police tous les appareils de transmission ou de réception pour télégraphie sans fil toutes les armes à feu et munitions qu'ils posséderaient. »

II — AVIS AUX HABITANTS

« Il est formellement signalé aux habitants que les civils ne peuvent se livrer à aucune attaque ou violence par les armes à feu ou autres contre les troupes ennemies.

« Semblables attaques sont prohibées par le Droit des gens et exposeraient leurs auteurs, peut-être même la ville, aux plus graves conséquences. »

Les ordres de l'Administration furent exécutés strictement et entendus par les habitants, qui connaissaient déjà les procédés de l'armée allemande mis en application dans les villes et villages du nord de la province de Liége.

*
* *

**Des « francs-tireurs » tirent sur une colonne de prisonniers belges.** — On peut se faire une idée de la puissance de la hantise du « franc-tireur » sur l'esprit des officiers allemands en voyant le sous-lieutenant Lemke affirmer que des coups de feu qui furent tirés une nuit à Dinant-Bouvignes, entre le 23 et le 26 août, étaient le fait de « francs-tireurs ». (*C. Anlage 83.*)

Il ne devait guère y avoir beaucoup d'autres troupes allemandes à Dinant-Bouvignes à l'époque où cette fusillade se produisit, qu'une section de la 6e compagnie du régiment d'infanterie n° 103 ([1]); il s'y trouvait, par contre, un convoi de 3.700 soldats belges prisonniers arrêté sur la voie du chemin de fer près de la gare de Dinant. Vers 3 heures du matin, des coups de feu éclatent ; il s'ensuit parmi les prisonniers une panique et deux soldats belges sont tués par des sentinelles. En outre, un Belge aurait été blessé par des plombs. Est-il admissible que des « francs-tireurs » belges aient tiré des coups de feu dans l'obscurité contre une colonne composée de compatriotes ?

Le sous-lieutenant Lemke ajoute que des officiers belges prisonniers et le bourgmestre de Bouvignes, auxquels il avait expliqué le fait, se seraient exprimés en termes sévères au sujet des « francs-tireurs » ([2]). Le témoignage du bourgmestre de Bouvignes ne figure pas dans le *Livre Blanc* pas plus, d'ailleurs, que celui des officiers belges prisonniers.

Le Dr Petrenz prétend de son côté avoir soigné à Dinant un civil qui aurait raconté à des officiers du régiment des grenadiers avoir reçu un coup de feu de

(1) Cette section était commandée par Lemke, qui, bien que simple sous-lieutenant de réserve, a été, aux dates qu'il indique, commandant de place à Dinant-Bouvignes. Le passage des prisonniers belges n'a d'ailleurs certainement pas eu lieu avant la nuit du 24 au 25 août.

(2) D'après la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur, du 31 octobre 1915, le bourgmestre de Bouvignes oppose un démenti à l'affirmation du sous-lieutenant Lemke (Voir p. 471).

francs-tireurs parce qu'il avait refusé de leur permettre de se cacher dans sa maison. Le témoignage de ce civil ne figure pas dans le *Livre Blanc* et son nom n'y est pas cité.

* * *

**Coups de feu tirés d'une ambulance.** — Sur la rive gauche de la Meuse, une grande maison avait été aménagée en ambulance de la Croix-Rouge; le drapeau de Genève flottait sur l'immeuble.

Lorsque l'attaque des Allemands se prononça le 23 août et que ceux-ci canonnaient et mitraillaient la rive gauche, on songea naturellement à protéger les blessés abrités dans l'immeuble. On boucha les fenêtres au moyen de matelas, de couvertures, de planches, etc.

Il n'en fallut pas plus pour faire dire que la maison, quoique portant le drapeau de la Croix-Rouge, était mise en état de défense.

Le sous-officier Bruno Esche, du 100e régiment de grenadiers, qui se trouvait sur la rive droite le 23 août dans l'après-midi, inspecte cette maison au moyen de jumelles et constate le fait matériel de la clôture des issues. Il prétend aussi apercevoir à hauteur d'homme des meurtrières (*C. Anlage 70*). Esche s'est, sans aucun doute, trompé : les prétendues meurtrières sont vraisemblablement des trous pratiqués dans les chambres à hauteur du plancher pour aider à la ventilation, conformément à l'usage existant dans certaines régions de la Belgique.

Un officier de réserve du même régiment, Ernest-Rudolf Prietzel, a son attention attirée par le même bâtiment. Il l'examine et la seule chose qu'il relève, c'est que les murs de clôture de la propriété (1) sont percés de meurtrières; il en conclut que l'immeuble est organisé pour la défense (*C. Anlage 9*).

Un point à noter dans ces dépositions, c'est que pas plus l'officier que le sous-officier ne constatent que des coups de feu aient été tirés de cet immeuble.

Quoi qu'il en soit, un officier du même régiment de grenadiers n° 100, le capitaine Zeidler, prétend qu'on a tiré violemment dudit immeuble (*C. Anlage 69*); le sous-officier Lauterbach, du régiment de fusiliers n° 108, affirme que des salves de fusil furent tirées de l'ambulance (*C. Anlage 56*). Le Dr Köckeritz (*C. Anlage 67*) témoigne dans un sens analogue (2).

* * *

**Actes de cruauté.** — Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand, relatif aux événements de Dinant, affirme que le fanatisme de la population civile s'exerça d'une façon révoltante : des soldats furent assassinés pendant leur sommeil, des morts furent profanés, des blessés prisonniers furent brûlés après avoir été, au préalable, ligotés au moyen de fils de fer (p. 122). Cette énumération est appuyée sur les dépositions insérées aux *Anlagen C 56, 59, 61, 67, 73 à 78;* elle paraît se référer à un grand nombre de faits différents. En réalité, toutes ces dépositions ne se rapportent, semble-t-il, qu'à un chasseur saxon qui aurait été trouvé carbonisé près de Dinant à proximité de la route de Sorinnes, et, peut-être, à un deuxième soldat ayant subi un sort analogue, ainsi qu'à un fusilier ayant les yeux crevés; et, en outre, à des soldats allemands trouvés morts dans une maison de Dinant.

---

(1) *Die Einfriedungsmauern dieses Gebäudes hatten Schiessscharten.*

(2) Voir la note de Mgr Heylen, p. 475.

A. — *Le chasseur saxon carbonisé.*

Les diverses observations semblent avoir été faites toutes ou presque toutes, le 23 août, à proximité de la route de Dinant à Sorinnes, non loin de l'endroit où un poste de secours (*Verbandplatz*) avait été installé dans une propriété isolée où l'on passe avant d'arriver à Dinant ([1]). Sept des témoins, parmi lesquels le Dr Holey (*C. Anlage 74*), appartiennent au régiment de fusiliers n° 108, et un autre au régiment d'artillerie de campagne n° 12, qui avaient, en commun, établi ce poste de secours; le neuvième témoin, le Dr Köckeritz (*C. Anlage 67*), paraît avoir été attaché à l'ambulance.

Les atrocités de ce genre reprochées aux populations de Dinant et des environs se réduiraient ainsi au cas d'un seul soldat traité inhumainement par un groupe isolé; peut-être, cependant, y a-t-il eu un deuxième cas analogue, mais cela paraît très douteux, car un seul des neuf témoins parle d'un deuxième soldat brûlé et encore ne le fait-il, en déposant le 6 mars 1915, que par ouï-dire (*C. Anlage 59*).

A l'exception d'une seule déposition, dont la date n'est pas indiquée et est indéterminable, les témoignages ont été reçus en février et mars 1915, c'est-à-dire six mois environ après l'époque des observations. Il peut paraître étrange que le ou les faits abominables et tout à fait exceptionnels dont il s'agit n'aient été consignés, à ce qu'il semble, dans le journal de campagne ni de l'un ni de l'autre des nombreux régiments qui se trouvaient à Dinant au moment où le ou les soldats carbonisés furent découverts. On s'en rapporte uniquement à la mémoire de soldats, dont les émotions de six mois de campagne sont bien de nature à troubler la précision. Il eût été intéressant, d'autre part, d'apprendre ce que les habitants de la propriété près de laquelle le soldat carbonisé était couché connaissent au sujet de cette affaire. Le *Livre Blanc* est complètement muet à cet égard.

Quoi qu'il en soit, les observations faites par les divers témoins sont fort divergentes. L'un d'eux rapporte que la victime avait seulement les pieds liés au moyen d'un fil de fer (*C. Anlage 56*), alors que d'autres ont remarqué qu'elle avait les pieds et les mains liés ensemble de cette façon (*C. Anlagen 75* et *76*), et qu'un dernier déclare n'avoir pas observé ce qu'il en était sous ce rapport (*C. Anlage 77*). Il y en a un qui a vu le soldat couché sur le dos, les bras largement étendus (*C. Anlage 61*), tandis que, pour un autre, il avait les pieds et les mains liés à un piquet fiché en terre (*C. Anlage 74*) et que, pour un troisième, il était lié à une grille de fourneau (*Rost*) (*C. Anlage 67*) ([2]); pour l'un il avait été vraisemblablement tué à coups de fusil (*abgeschossen*) (*C. Anlage 67*), alors que, pour l'autre, il devait, d'après les lignes de démarcations, avoir été brûlé vif (*C. Anlage 74*). Un témoin a vu le corps sous un tas de paille brûlée (*C. Anlage 59*), alors qu'un autre affirme avoir, avec ses camarades, jeté de la paille sur le cadavre pour le recouvrir (*C. Anlage 76*). Pour les uns, le cadavre était presque complètement carbonisé (*C. Anlagen 74* et *75*) tandis que, pour un autre, la figure seule était brûlée (*C. Anlage 77*).

Enfin, un témoin déclare avoir vu, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, un chasseur carbonisé et avoir entendu raconter qu'un deuxième chasseur, dont la figure était brûlée, avait été trouvé près de Dinant (*C. Anlage 59*).

---

(1) Le témoin, Dr Köckeritz, se trompe, sans aucun doute, en situant l'ambulance à l'ouest de Dinant (*C. Anlagen 59, 67* et *76*).

(2) Ce témoin dit que la victime était un cavalier.

B. — *Le fusilier aux yeux crevés.*

Un témoin assure avoir vu, le 23 août, jour du principal engagement, derrière la position de combat de la 2e section du régiment d'artillerie de campagne n° 12, le cadavre d'un fusilier auquel les yeux avaient été crevés (*C. Anlage 78*). Il y a lieu de remarquer que ce témoin, le capitaine Fritz von Lippe, est le seul *officier* de l'armée allemande qui atteste, dans le *Livre Blanc,* avoir vu un soldat aux yeux crevés; aucun des huit autres témoins mentionnés plus haut n'a fait semblable constatation, pas plus d'ailleurs qu'un seul des autres soldats du XIIe corps d'armée massé aux alentours de Dinant.

C. — *L'officier et les soldats tués pendant leur sommeil.*

La seule déposition relative à un pareil fait est contenue dans l'*Anlage C 73*.

Le 25 août, dans l'après-midi, le réserviste Émile-Erwin Müller, de la 2e compagnie du 12e bataillon de pionniers de campagne du génie, aurait trouvé dans une maison de Dinant un officier étendu sans vie sur le sol, ayant un coussin de sofa sous la tête, ainsi que, couchés à ses côtés, trois soldats morts. Dans la chambre voisine, il y aurait eu un sous-officier et cinq soldats morts également. Les fusils se trouvaient dans un coin.

Tous ces morts entassés dans deux chambres ont frappé l'imagination du témoin : il a eu l'*impression* que tous avaient été tués pendant leur sommeil. Il base cette impression sur la circonstance qu'ils avaient sous la tête un coussin de sofa, un havresac ou une couverture. Comme si, lorsqu'on est blessé et qu'on cherche une position de repos, il n'était pas tout naturel de placer sous sa tête un objet plus élevé et, si possible, moelleux! Tels sont les seuls faits qui ont induit le soldat, qui était accompagné d'un sous-officier et d'un autre soldat, à croire que ses camarades avaient été assassinés pendant leur sommeil. N'est-il pas inouï de voir baser des accusations d'une pareille gravité sur des indices aussi peu pertinents et probants? Si l'on examine les circonstances dans lesquelles les faits se sont passés, on arrive à la conclusion que, non seulement l'affirmation accusatrice n'est pas vraisemblable, mais qu'elle est totalement inadmissible. Les faits ont été constatés le 25 août dans l'après-midi, c'est-à-dire après que, selon la version allemande, s'étaient déroulés dans Dinant de terribles combats de rue auxquels toute la population fanatisée aurait pris part; le canon avait dû être mis en action contre la ville, qu'il avait fallu incendier parce que les « francs-tireurs » entravaient la marche en avant de l'infanterie (*C. Anlage 19*). C'est dans de semblables circonstances ou immédiatement après les événements, que huit soldats, un sous-officier et un officier se seraient endormis dans deux chambres, entourés de civils hostiles et suspects, sans même prendre la précaution de charger l'un d'entre eux de veiller pendant que les autres dormaient.

Deux des soldats avaient le pantalon déboutonné, de telle sorte que l'on pouvait apercevoir des blessures au bas-ventre. La blessure de l'un d'eux semblait avoir été faite par un instrument pointu ou tranchant, l'autre avait été blessé d'un coup de feu dans le ventre et avait aussi une incision au larynx. Les autres militaires n'avaient reçu que des coups de feu et leurs vêtements ne montraient aucun désordre. Müller en conclut que tous ont été assaillis par des civils pendant leur sommeil. Ces soldats, pendant que les prétendus assassins leur ouvraient le pantalon, ne se seraient donc pas éveillés et ne se seraient pas débattus? Ils n'auraient pas été éveillés non plus par la détonation des coups de feu tirés sur les autres soldats de la chambrée? Toute

cette agression entreprise évidemment par plusieurs personnes ne pouvait, certes, être effectuée sans causer du bruit et sans qu'il y ait à redouter que l'alarme ne fût donnée par l'un ou l'autre des soldats.

On voit dans cette déposition le travail d'imaginations mises à la torture en vue de justifier les agissements des troupes allemandes. Les faits peuvent en effet s'expliquer sans qu'il soit nécessaire d'incriminer la population civile. Au cours des combats de Dinant, il y a eu des blessés; ceux-ci ont cherché un refuge dans les maisons et s'y sont établis de leur mieux. Ils ont trouvé des coussins et des couvertures à se mettre sous la tête; ils ont utilisé leurs havresacs dans le même but. On avait même étendu un drap blanc sur la tête et sur la poitrine de l'officier : est-ce là le fait d'assassins fort pressés, sans nul doute, de déguerpir?

Le réserviste Müller avait constaté la présence de plusieurs cadavres de civils étendus dans la rue devant la maison. Qu'y a-t-il à cela d'étonnant, puisqu'il y avait des cadavres de civils dans toutes les rues de Dinant? Si, par là, on veut insinuer que ces civils avaient été les assassins des soldats trouvés morts à l'intérieur de la maison et avaient été châtiés de ce chef par les troupes allemandes, on aurait mieux fait de produire les dépositions des justiciers. On n'aurait, certes, pas manqué de le faire, étant donnée l'extrême gravité du cas, si les choses s'étaient réellement passées de cette façon. Dans quel but, dès lors, formuler cette basse insinuation?

*
* *

**Nombre des victimes « du combat populaire » *(Volkskampf)* de Dinant.** — D'après le *Livre Blanc,* la résistance à Dinant fut terrible. De toutes les habitations, même du clocher de la cathédrale, on dirigeait sur les troupes un feu si meurtrier qu'il fallut recourir à l'artillerie pour en venir à bout (*C. Anlage 12*); deux trains d'artillerie durent notamment être mis en batterie à Herbuchenne (*C. Anlagen 19* et *20*).

Il aurait dû y avoir quantité de blessés à la suite de ces combats de rue, d'autant plus que l'on accuse des soldats belges de s'être mêlés, en civil, aux « francs-tireurs ».

D'après le rapport du Bureau Militaire, le 178ᵉ régiment aurait eu à soutenir le 23 août — *jour de bataille générale* — un combat riche en pertes (*verlustreich*) avec la population de Leffe (p. 119). Les *Anlagen C 25* et *26* invoquées à l'appui de cette appréciation sont, cependant, loin de la justifier : il y est question, sans doute, de 7 hommes tués et d'un assez grand nombre de blessés, mais, avant tout, de multiples fusillades et de massacres de civils. Il est parlé des mêmes 7 tués aux *Anlagen C 30* et *58*.

Combien y eut-il de soldats allemands blessés à Dinant? Le Dʳ Lange affirme qu'à 11 heures du soir, le 23 août, le nombre des soldats allemands se trouvant à l'ambulance de la 2ᵉ compagnie sanitaire était d'environ quatre-vingts. Serait-ce donc là, compte non tenu des tués, la formidable hécatombe de victimes due aux attaques des « francs-tireurs », attaques si terribles qu'elles tinrent, pendant plusieurs jours, tout un corps d'armée en échec et rendirent nécessaire le bombardement d'une ville ouverte? Semblable supposition serait erronée, car le Dʳ Lange ne spécifie pas que les quatre-vingts blessés étaient tous des victimes des « francs-tireurs »; une telle conclusion ne découle pas davantage des termes de sa déclaration (*C. Anlage 71*).

On ne trouve pas dans les 116 pages du *Livre Blanc* relatives aux événements de Dinant d'indication globale, même approximative, au sujet du nombre des militaires allemands tués à Dinant. Il n'y en a pas non plus au sujet du nombre des civils

massacrés (1) et des maisons incendiées. Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête dit seulement qu'une grande partie de la ville fut incendiée et mise en ruines et qu'un grand nombre de vies humaines furent anéanties. Ainsi qu'il a déjà été signalé plus haut, le major Schlick, auteur du récit de l'épouvantable combat de rues et de maisons qui aurait eu lieu à Les Rivages, ne fait mention d'aucun soldat allemand tué ou blessé au cours de ce combat (*C. Anlage 44*). Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête qui fait allusion à ce même combat (p. 121) est tout aussi discret. Quant au capitaine Ermisch qui déclare qu'à la suite du tir des habitants en cet endroit l'ordre fut donné de fusiller les otages, il ne dit pas davantage que des militaires allemands ont été atteints par des balles de « francs-tireurs » (*C. Anlage 46*).

*
* *

**La mentalité des chefs.** — La mentalité des chefs militaires allemands, ordonnateurs des incendies et des massacres de Dinant, restera un sujet de confusion pour quiconque a le sentiment des obligations morales de l'homme.

Le lieutenant-colonel Comte Kielmannsegg reconnaît sans ambages que, conformément aux ordres reçus, il a fait fusiller environ cent habitants de sexe masculin : sa déposition ne contient pas un seul mot de regret (*C. Anlage 7*). On ne surprend d'ailleurs, dans aucune déposition, des expressions décelant chez les témoins un mouvement instinctif de répulsion avant de procéder aux exécutions ni même un sentiment quelconque de commisération pour les innocents immolés avec les « coupables ». Il semble que, pour eux, la besogne qu'on leur donnait à accomplir était une tâche toute naturelle ou indifférente.

Le rapport sur les événements de Dinant, rédigé par le Bureau Militaire d'Enquête allemand se borne à déclarer froidement (p. 124) que, « sans doute, il est profondément regrettable qu'à la suite des événements des 23 et 24 août, la ville florissante de Dinant ait été avec ses faubourgs incendiée en grande partie et mise en ruines et qu'un grand nombre de vies humaines aient été anéanties. Si les habitants s'étaient abstenus de commettre des actes d'hostilité, ils n'auraient guère subi de préjudices, en dépit de leur situation exposée ».

Que les auteurs des massacres, en dépit de leur préjugé, se soient doutés qu'il y avait, parmi leurs victimes, bien des malheureux dont l'autorité allemande aurait été impuissante à prouver la culpabilité en cas de procès devant un conseil de guerre, c'est ce que le rapport du Bureau Militaire reconnaît explicitement à deux reprises, dans le passage rapporté plus haut (p. 218). « Étaient justifiés, sans plus (*ohne weiteres*) », ainsi s'exprime ce rapport, « le bombardement de la ville, l'incendie des maisons occupées par des francs-tireurs et la fusillade des habitants pris les armes à la main. » *Sans plus :* c'est-à-dire, sans s'inquiéter de procéder au préalable à aucune enquête. Il ne craint pas, d'autre part, de déclarer « conforme au droit » la fusillade des otages, qui eut lieu dans plusieurs quartiers de la ville, en alléguant des raisons d'ordre militaire ; il trouve même à cette exécution, non point une excuse, mais une « justification » supplémentaire, en remarquant qu'il pouvait difficilement s'agir d'innocents, « étant donnée la participation générale de la population au combat » (p. 123).

---

(1) Dans son rapport, daté du 14 février 1915, le major Fränzel écrit qu'il n'est pas en mesure d'indiquer combien de civils furent fusillés au cours du combat de rues de Leffe, le 23 août (*C. Anlage 25*). Dans sa déposition du 17 décembre 1914 figure une déclaration analogue (*C. Anlage 30*).

Le capitaine Wilke (*C. Anlage 26*, p. 158-159) déclare qu'il a agi sur l'injonction, réitérée formellement *trois fois*, de ses chefs, le major, le commandant de brigade et le commandant de division qui, tous les trois, lui intimèrent (*einschärften*) successivement l'ordre d'agir sans ménagement (*rücksichtslos*); le dernier, Edler von der Planitz, accentua même fortement l'injonction, ordonnant d' « agir avec la plus grande absence de ménagements et les moyens les plus énergiques contre les fanatiques francs-tireurs » (*mit der grössten Rücksichtslosigkeit und den energischsten Mitteln*). Wilke juge sa mission accomplie après que 50 hommes environ eurent été fusillés.

Le comte Kielmannsegg qui fit, on vient de le voir, fusiller cent civils, tient même à déclarer formellement que des « transgressions des ordres qu'il avait donnés ne lui ont été signalées d'aucun côté ».

Le *Livre Blanc* ne souffle mot du pillage général ni de l'incendie, maison par maison, de la ville de Dinant [1].

*
* *

**Les déclarations des soldats allemands prisonniers.** — Des soldats allemands prisonniers, interrogés en France, révèlent certains des stratagèmes auxquels les officiers eurent recours pour exciter la fureur des troupes contre la population de Dinant et font connaître les ordres qu'ils reçurent ainsi que les procédés qu'ils mirent en œuvre. Un certain nombre de procès-verbaux de ces interrogatoires sont reproduits aux pages 247 et suivantes de ce volume.

Il suffira de relever ici les déclarations suivantes :

« Bien entendu, je n'ai pas vu de mes propres yeux les atrocités que je vous rapporte, mais elles nous ont été racontées par nos officiers pour nous inciter à nous méfier des habitants. » (Alfred Jäger, soldat à la 3e compagnie du régiment d'infanterie n° 103, voir p. 266.)

« Le 22 août, le lieutenant-colonel de notre régiment fit avancer sur le front du régiment une voiture dans laquelle il nous dit qu'il y avait deux sœurs allemandes dont les deux mains avaient été coupées par des civils. Je dois reconnaître que j'ai vu la voiture, mais que je n'ai pas aperçu ces sœurs et pas davantage les mains coupées. » (Alfred Delling, soldat à la 11e compagnie du régiment d'infanterie n° 103, voir p. 271.)

« On nous avait prescrit de nous tenir sur nos gardes, car la 1re compagnie du 1er bataillon aurait été attaquée, et le capitaine de cette compagnie aurait été blessé par une jeune fille ; c'est notre capitaine qui nous a donné ces détails. » (Paul Jahn, sous-officier au régiment d'infanterie n° 100; voir aussi le témoignage de Max Brendel, soldat au même régiment, voir p. 265 et 275.)

« Sur les ordres formels du général d'Elsa, qui avait dit que toutes les fois que des gens seraient soupçonnés d'avoir tiré sur nous, nous devions les fusiller et incendier leur maison, nous allions là comme à l'exercice sous les ordres et la conduite de nos officiers et de nos sous-officiers. » (Arthur Dietrich, soldat à la 12e compagnie du 108e régiment d'infanterie, voir p. 272.)

« Je dois ajouter que les civils dont je viens de parler avaient été tués sur la place par une mitrailleuse. » (Rudolph Grimmer, soldat à la 1re compagnie du 108e régiment d'infanterie, voir p. 247.)

(1) Voir à ce sujet le rapport de M. Tschoffen, procureur du Roi à Dinant, p. 203.

« Je sais que des femmes et des enfants ont été pris parmi la population civile de Dinant par mon régiment et le 182e régiment d'infanterie, qui les ont placés devant eux lors des combats suivants; ces otages sont tombés sous les balles françaises. Ma compagnie n'a pas usé de ce procédé. » (Johannes Peisker, sous-officier au 108e régiment d'infanterie, p. 248.)

« Notre capitaine nous a dit officiellement qu'en raison des cruautés qui étaient commises contre les troupes allemandes, tous ceux chez lesquels on trouverait des armes seraient impitoyablement fusillés par ordre de l'Empereur. » (Willy Materne, p. 261.)

« Je ne crois pas que ce soient des civils qui aient tiré sur nos troupes à Dinant, mais plutôt des troupes régulières; j'ai trouvé dans les rues des corps de soldats français. » (Émil Arnold, soldat à la 2e cie du 108e régiment d'infanterie, voir p. 275.)

Les accusations formulées contre les procédés des armées allemandes ne sauraient recevoir de confirmation plus accablante [1].

---

(1) Voir notamment, en ce qui concerne les exécutions et les massacres de civils, les procès-verbaux nos 1 (1°), 5, 10, 12, 27 et 29; en ce qui concerne les incendies, les procès-verbaux nos 1 (2°), 2, 3, 8, 9, 24, 25, 27 et 28; en ce qui concerne les pillages, les procès-verbaux nos 4, 6, 7, 8, 9, 16, 27 et 28 (p. 247 à 276).

## SECTION III

### *Documents* (1).

### A. — *Renseignements donnés par l'autorité militaire française au sujet des opérations autour de Dinant en août 1914* (2).

#### I — Opérations autour de Dinant jusqu'au 15 août 1914

Les troupes françaises envoyées dans la région de Dinant avaient pour mission « d'interdire à l'ennemi l'accès de la rive gauche du fleuve en amont de Namur, à l'exclusion de toute action sur la rive droite ».

Néanmoins, le commandement français fut amené par les circonstances à jeter sur la rive droite des fractions de ses forces.

C'est ainsi que Hastière-par-Delà, située au sud de Dinant, sur la rive droite de la Meuse, fut constamment tenue, du *15 au 23 août 1914*, par les troupes françaises (une compagnie du 348e).

Anseremme (immédiatement au sud de Dinant) fut attaquée le 15 août en même temps que Dinant, mais les Allemands ne franchirent pas la Meuse et se contentèrent de refouler les postes français avancés. Dès le 15 à midi, l'occupation française se limitait de ce côté à la défense des abords immédiats du pont et de la gare.

A Dinant, le 15 août, jour où les Allemands attaquèrent, la situation, à 6 heures, était la suivante du côté français : un demi-bataillon du 148e, un bataillon du 33e, une section de mitrailleuses tenaient, sur la rive droite, la citadelle (deux compagnies) et, par de simples postes de section, les issues de Dinant vers le faubourg de Saint-Nicolas et le faubourg de Leffe. Le gros de l'infanterie avait ses unités sur la rive gauche en bordure du canal et vers le cimetière.

Le 15 août au matin, le détachement du 33e fut attaqué dans la citadelle de Dinant, et reflua complètement sur la rive gauche vers midi. Des fractions de deux bataillons de chasseurs à pied saxons passèrent à sa suite sur le pont de Dinant.

Seules restèrent sur la rive droite deux sections du 148e, qui, se trouvant isolées dans les faubourgs de Leffe et de Saint-Nicolas, ne repassèrent la rivière qu'à la nuit, lorsque les Allemands eurent été chassés de la ville par une contre-offensive.

Dans l'après-midi, en effet, une contre-attaque vigoureuse du 8e et du 73e d'infanterie rejeta les Saxons sur la rive droite et réoccupa la citadelle (vers 17 heures). Un escadron du 6e chasseurs à cheval suivit même les Allemands en retraite sur la rive droite.

---

(1) Le rapport de M. le procureur du Roi, de Dinant, reproduit pages 199 et suivantes, constitue un exposé précis des faits. Il est le résultat des constatations personnelles de ce magistrat et des enquêtes auxquelles il a procédé en Belgique. Il est corroboré par la note de Mgr Heylen, Évêque de Namur (p. 468).

La publication de témoignages recueillis par la Commission d'Enquête belge semble dès lors superflue. Mais il est intéressant de reproduire une série de documents émanant des autorités militaires françaises au sujet des opérations qui se sont déroulées autour de Dinant en août 1914 et des témoignages de prisonniers allemands appartenant au corps d'armée qui a détruit la ville de Dinant.

(2) La défense de Dinant a été faite par les troupes françaises.

Le 8e et le 73e, après avoir rejeté vigoureusement les Allemands hors de la ville, se retirèrent pour la nuit sur la rive gauche, se bornant à occuper le pont et les maisons bordant cette rive.

Les opérations sur la rive droite ont donc consisté, ce jour-là, dans la défense des positions énumérées ci-dessus, en avant d'Hastière, d'Anseremme et de Dinant, et à l'envoi de reconnaissances exécutées par de simples détachements ou patrouilles d'infanterie et de cavalerie.

### II — Dispositions prises pour la défense après le 15 août 1914

A partir de ce moment, les Français n'eurent plus à Dinant, rive droite, d'occupation permanente, mais bien des patrouilles ou de faibles détachements de reconnaissance.

Des mesures furent d'ailleurs prises sans retard par l'armée française, pour se défendre contre un retour offensif prévu des Allemands.

C'est par l'armée française que la ville de Dinant, rive gauche, a été organisée défensivement à partir du 16 août, notamment aux abords de la rivière.

Le *pont* lui-même était barré par un réseau de fil de fer; des barricades étaient établies dans les rues aboutissant à la Meuse; la gare, le passage à niveau de la voie ferrée sur la grand'route de Dinant à Onhaye étaient organisés défensivement.

L'Hôtel de la Poste et les maisons bâties le long de la Meuse étaient crénelés pour permettre de battre les bords de la rivière et notamment le pont et ses abords.

Sur la *rive droite,* les Français se bornèrent à construire quelques barricades de pavés et quelques barrages en fil de fer devant les piles du pont et aux abords de l'église.

A Anseremme, les Français, avant l'évacuation de la rive droite, qui eut lieu le 15, avaient creusé quelques éléments de tranchées et construit quelques barrages aux abords du pont.

A Hastière, l'organisation comprenait sur la rive droite des coupures creusées sur les routes et chemins venant de l'Est, quelques abatis et quelques barricades en fil de fer; deux mitrailleuses étaient établies sur la culée du pont rive gauche.

Au nord de Dinant : à Bouvignes, la défense n'avait d'organisation que sur la rive gauche; seules les culées du pont rive *droite* étaient, comme à Dinant, protégées par un réseau de fil de fer.

A Houx, sur la *rive droite,* le coteau à l'est du village avait été transformé en abatis par le génie belge.

### III — Résumé des opérations postérieures au 15 août 1914

Du 15 au 22 août, il n'y eut que des escarmouches insignifiantes. Le 22 août, la 51e division de réserve vint relever le 1er corps d'armée dans sa mission de couverture sur la Meuse.

Le 23, elle fut vigoureusement attaquée par le XIIe corps saxon, dont certains éléments passèrent sur la rive gauche en amont de Dinant et parvinrent jusqu'à Onhaye.

Ils furent vigoureusement contre-attaqués dans la soirée par les réserves du 1er C. A. et rejetés dans la Meuse.

Dans la nuit du 23 au 24, le 1er corps d'armée et les éléments qui lui étaient rattachés durent se retirer vers le sud, en exécution des ordres de l'armée provoqués par les événements survenus plus à l'ouest.

## IV — Renseignements détaillés sur les opérations du 22 au 24 août 1914

*Hastière.* — Le 23 août, au point du jour, deux sections et demie du 348e ont défendu le village d'Hastière-par-Delà (rive droite), mais elles se sont repliées sur la rive gauche du fleuve dès 4h 30.

La défense d'Hastière-Lavaux, sur la rive gauche, a été menée par une compagnie du 208e, appuyée par une section de mitrailleuses. Cette compagnie était chargée d'assurer éventuellement la rupture du pont, qui eut lieu vers 10 heures. A 13 heures, elle se retira sous la protection de quelques éléments du 348e en position sur les pentes boisées de l'est d'Insemont et dont la résistance se prolongea jusqu'à 20 heures.

Au nord d'Hastière, vers Waulsort, les Allemands avaient, dès le matin, commencé à passer la Meuse par petites fractions, refoulant deux sections du 208e postées l'une à Waulsort, l'autre à l'écluse voisine.

*Anseremme.* — Le génie français fit sauter le pont d'Anseremme le 22, vers 18 heures, mais la destruction fut incomplète et les Allemands purent, dès le 23 août au matin, faire passer quelques éléments d'infanterie sur la rive gauche. Anseremme fut défendue par une compagnie du 208e, qui, se voyant débordée, évacua la localité vers 15h 30.

*Dinant.* — A partir du 16, la partie de la ville construite sur la *rive droite* a été parcourue seulement par les patrouilles françaises.

Toutefois, le 22, le faubourg de Leffe fut le théâtre d'une petite opération menée par un détachement du génie français, sous la protection d'une section du 273e : une maison, située en face de la rue Saint-Jacques, empêchant les mitrailleuses françaises de prendre d'enfilade cette rue dans laquelle les Allemands devaient déboucher en sortant de la citadelle, le détachement fit sauter cette maison vers 13 heures.

Le 24, aucune troupe française ne restait plus dans la vallée de la Meuse en aval d'Hastière.

## V — Renseignements complémentaires relatifs a la conduite des Allemands et a l'attitude de la population belge

Entre le 15 et le 23 août, en dehors de l'attaque du 15 sur Anseremme et Dinant, les Allemands se sont contentés de garnir la crête sur la rive droite.

La nuit, ils envoyaient des reconnaissances sur les points de passage, des détachements descendaient dans les agglomérations de la vallée, notamment à Dinant, faubourg de Leffe, et à Houx. Quelques-uns de ces détachements étaient transportés dans des automobiles avec mitrailleuses.

Dans la nuit du 16 août, les Allemands mirent à sac le village de Houx; pendant les deux nuits suivantes, ils incendièrent ce village; trois notables furent pendus dans la salle basse d'une des principales maisons.

*Déposition du capitaine du génie français maintenu au pont de Dinant pour le faire sauter quand l'ordre en serait donné.*

A Dinant, rive droite, les Allemands vinrent à différentes reprises réquisitionner de la farine et des vivres. Ils s'enivraient et maltraitaient la population. (Une femme, venant acheter de la farine sur la rive gauche, rapportait que les Allemands avaient pris son mari en otage et le fusilleraient si elle ne rapportait pas la farine demandée.)

Dans la nuit du 21 au 22, une petite troupe d'infanterie et de pionniers transportée par des autos armés de mitrailleuses, pénétrait rue Saint-Jacques, tirant sur les habitants qui se montraient aux fenêtres, criblant systématiquement de balles le premier étage des maisons et tuant ainsi plusieurs personnes dont un boucher.

Au cours de cette équipée, les Allemands, après s'être enivrés, se battirent entre eux. On retrouva, le lendemain, dans la rue, deux casquettes de sous-officiers tachées de matière cérébrale, des théories sur les exercices techniques des pionniers, des pétards incendiaires et des pétards explosifs prismatiques sur palette.

Ces détachements se retiraient rapidement devant nos patrouilles et n'engageaient jamais le combat.

De même à Hastière, le 23 au matin, après l'évacuation du village de la rive droite par les Français, les Allemands mirent le feu à presque toutes les maisons au moyen de grenades incendiaires. Certains habitants furent brûlés vifs, beaucoup d'autres fusillés. De grands cris d'enfants et de femmes furent entendus dans la nuit, par les défenseurs de la rive gauche.

Au moment où l'ordre de faire sauter le pont fut donné, les Allemands se disposaient à le passer en poussant devant eux des habitants.

En aucun endroit, les habitants ne prirent part à la défense avec les troupes françaises.

Les gardes civiques eux-mêmes ne participèrent pas à la lutte. Un seul régiment signale qu'au pont d'Hastière, et pendant les premiers jours seulement, deux gardes civiques, sans armes, étaient adjoints aux postes placés aux extrémités des ponts pour vérifier l'identité des habitants qui demandaient à passer.

*Déposition du général commandant la Ve armée française.*

D'une façon générale, ayant été sur la Meuse à la tête du 1er corps d'armée du 11 au 26 août, j'affirme que je n'ai jamais constaté ni entendu dire que des civils belges aient coopéré à la défense de leur patrie.

Dans la zone du 1er corps d'armée, les gardes civiques, bien que régulièrement constituées et ayant des uniformes, n'ont jamais combattu, et j'ai dû prendre des mesures spéciales pour dégager mes troupes des nombreux curieux qui, du 15 au 20 août, venaient à bicyclette du voisinage voir les Français combattre sur la Meuse.

B. — *Enquête faite par l'autorité militaire française auprès des prisonniers allemands appartenant au XII^e corps d'armée (I^er corps saxon), sur les crimes commis à Dinant par ce corps.*

La ville de Dinant a été mise à sac par le XII^e corps d'armée allemand (I^er corps saxon), commandé par le général de cavalerie von Elsa, à la fin du mois d'août 1914.

Près de 1.100 hommes appartenant aux 100^e, 101^e, 102^e, 103^e, 177^e, 178^e, 182^e régiments d'infanterie, 102^e et 103^e régiments de réserve, 11^e, 12^e et 13^e bataillons de chasseurs à pied, 1^er bataillon du génie, qui constituaient le XII^e corps, ont été faits prisonniers par les armées françaises, pour la plupart au cours de la bataille de la Marne.

Ils ont été interrogés sous serment par des membres des parquets militaires. Leurs dépositions forment un volumineux dossier; elles sont intéressantes, parce qu'elles permettent de dégager nettement le système de terrorisation qui a présidé à la dévastation systématiquement voulue et ordonnée des territoires où l'armée allemande a rencontré une résistance militaire, ainsi qu'aux massacres de civils qui y ont eu lieu.

Quatre cent quatorze de ces prisonniers ont été entendus par le lieutenant Loustalot, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de Bordeaux. M. Loustalot, en transmettant au Ministre de la Guerre les procès-verbaux des dépositions qu'il a recueillies, a dégagé les conclusions de son enquête dans un rapport fort complet.

En voici les principaux passages, suivis des procès-verbaux d'un certain nombre de dépositions actées tant par le lieutenant Loustalot[1] que par ses collègues.

I — COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS D'ENQUÊTE EFFECTUÉES EN EXÉCUTION DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 9 AVRIL 1915, DANS LES DÉPÔTS DE PRISONNIERS DE GUERRE DE LA DIX-HUITIÈME RÉGION, SUR LES ATROCITÉS COMMISES PAR LE XII^e CORPS SAXON, PAR LE LIEUTENANT LOUSTALOT, SUBSTITUT DU RAPPORTEUR PRÈS LE CONSEIL DE GUERRE DE BORDEAUX, ET LE SERGENT LABORDERIE, COMMIS-GREFFIER AUDIT CONSEIL.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joints les procès-verbaux des 414 dépositions de prisonniers de guerre que j'ai recueillies dans les divers dépôts de la 18^e région sur les atrocités commises par le XII^e corps saxon.

J'ai cru devoir les ranger par régiment et dans chaque régiment par compagnie, pour faciliter de la sorte l'étude des faits et gestes de chaque unité et pour permettre, le cas échéant, l'établissement des responsabilités encourues par le commandement de chacune d'elles.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Pour faciliter les investigations, j'ai cru devoir adopter partout une méthode uniforme. Avant toutes choses, il m'est apparu que mon premier soin devait être de faire isoler, autant que possible, les hommes à interroger, ainsi que le recommande la circulaire ministérielle, afin d'éviter les réponses concertées.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

C'est dans ces conditions que j'ai dû ensuite faire appel à la sincérité et à la bonne foi des Saxons qui faisaient l'objet de cette enquête. Les résultats, bien que satisfaisants, auraient pu être meilleurs. Évidemment, de trop nombreuses réticences se sont glissées dans les déclarations recueillies. Combien aussi de variations qui se

---

(1) M. Loustalot renvoie, dans le corps de son rapport, à un grand nombre de dépositions; il n'a pas été possible de les publier toutes. Les noms, mentionnés dans ce rapport, d'auteurs de dépositions reproduites dans le présent volume sont imprimés en caractères italiques.

traduisent par les ratures et les surcharges de certains procès-verbaux et le refus de signature de certains autres ! Dans nombre de cas, en effet, on sent percer, sous la déposition du témoin, l'inquiétude du complice qui redoute de s'accuser lui-même et craint toujours d'en avoir trop dit. Enfin, dans nombre de cas encore, la main-mise du sous-officier sur ses hommes, qui persiste même après plus de huit mois de détention commune, se traduit par la consigne du silence : « C'est en parlant trop qu'on se fait mettre dans une forteresse », objecte l'un d'eux (Zimmermann, 108e régiment, 3e compagnie, P.-V. n° 252). « En apposant ma signature au bas d'un procès-verbal, en pays ennemi, je risque de passer au conseil de guerre à mon retour dans mes foyers », déclarent plusieurs autres, etc. (P.-V. n° 281).

Néanmoins cette réserve faite, les dépositions recueillies permettent de répondre d'une façon généralement satisfaisante aux questions que cette enquête avait pour but d'élucider. En amenant chaque homme à expliquer lui-même, au besoin la carte à la main, la participation qu'il a prise à la campagne depuis le jour où il a quitté sa garnison jusqu'à celui où il fut fait prisonnier, j'ai pu obtenir, non point une vision des grandes lignes de la campagne, selon le concept allemand, ce qui nous importe peu, mais une infinité de faits de détail dont le groupement éclaire l'ensemble des agissements barbares de l'armée allemande durant cette période.

En ce qui concerne le XIIe corps saxon, qui fait l'objet exclusif de nos investigations, le point culminant de cette enquête, c'est Dinant, vision d'horreur qui a frappé d'épouvante certains envahisseurs eux-mêmes.

### Les atrocités de Dinant

Sur les atrocités commises à Dinant, beaucoup de langues se sont déliées. Si nul ne consent à revendiquer d'autre rôle que celui du comparse obscur, tous s'accordent cependant à reconnaître que, après le 23 août, la ville n'était plus qu'un gigantesque brasier qui projetait ses lueurs sur les campagnes d'alentour et suffisait à éclairer la marche des troupes au milieu de la nuit. Les jours suivants, des quartiers entiers continuaient à brûler, et le soldat Degelmann, du 13e bataillon de chasseurs, nous dit qu'à fin août, beaucoup de maisons brûlaient encore (P.-V. n° 335). « L'odeur qui se dégageait de ce gigantesque charnier était irrespirable, nous dit le soldat Baumann (P.-V. n° 328), et nous dûmes précipiter notre marche, non sans apercevoir de nombreux cadavres qui jonchaient le sol. » En effet, ce qui se dégage de ce lugubre tableau, c'est moins encore le pillage et la dévastation d'une ville mise à sac que l'hécatombe d'habitants de tous âges (vieillards, femmes, enfants) dont les corps tapissent le sol, les uns atteints par le bombardement, la majeure partie fusillés par la soldatesque en fureur.

Sur le nombre des gens mis à mort, les avis diffèrent selon les jours, les quartiers, que les uns et les autres ont traversés et aussi selon le degré de sincérité des hommes entendus. Mais il est acquis que les cadavres étaient le plus souvent *en tas,* le long et au coin des rues, qu'ils s'entassaient surtout sur certaines places, en particulier le long de la Meuse et près du rocher qui surplombe la ville.

Ce qui frappe surtout, c'est la sauvagerie déployée vis-à-vis des êtres faibles et sans défense qui furent parmi les premières victimes. C'est ainsi que le nommé Kiesslich, du 178e (P.-V. n° 297), nous déclare avoir entendu dire que beaucoup de civils, hommes, femmes et enfants, ont été fusillés. Patzscke, du 182e, 2e compagnie (P.-V. n° 333), a vu, dans les rues, beaucoup de cadavres, parmi lesquels un certain

nombre de femmes dont les corps étaient calcinés. Muller, du 182e, 12e compagnie (P.-V. n° 366), déclare avoir vu des monceaux de cadavres dans les rues. Schilian, du 100e (P.-V. n° 8), a vu une trentaine de cadavres civils près du Rocher. Wolland, du 100e (P.-V. n° 21), a vu 25 cadavres de femmes et enfants au même endroit. *Grosse* (1), du 177e (P.-V. n° 280), dit avoir vu le 24 août, près de ce grand rocher qui hante encore les imaginations teutonnes, des tas de cadavres dans lesquels on apercevait, pêle-mêle, des corps de soldats, d'habitants, de femmes et d'enfants qui, tous, avaient été fusillés. Un sous-officier nommé Adler, du 101e (P.-V. n° 51), déclare avoir vu, quant à lui, 200 à 300 cadavres, d'hommes, de femmes et d'enfants, entassés le long d'un mur. *Lehmann* (2), du 103e (P.-V. n° 186), déclare avoir vu, sur la place de l'Eglise environ 200 cadavres, mais, à raison de l'obscurité, et probablement aussi parce que ces précisions le gênent, il dit n'avoir pu se rendre compte si, parmi eux, il y avait des femmes et des enfants. Guslet, du 108e (P.-V. n° 254), tandis que la ville flambait, a vu dans les rues une centaine de cadavres civils, les uns isolés, les autres par tas de dix; d'après leurs blessures, ils paraissaient avoir été fusillés.

A Leffe, faubourg de Dinant, bon nombre de soldats ont vu aussi des centaines de cadavres. Voir les dépositions de : Hanse, du 178e (P.-V. n° 320), *Arnold* (3), du 108e (P.-V. n° 243), Mader, du 108e (P.-V. n° 245), Kaden, du 100e (P.-V. n° 44), Kressle, du 108e (P.-V. n° 269, enfants et vieillards tués), Henrich, du 108e (P.-V. n° 271), qui dit que le 27 août il y avait encore des cadavres dans les rues, tandis que 200 ou 300 civils étaient encore prisonniers dans la ville; Winck (P.-V. n° 217), etc., etc.

Bornons là cette énumération qui pourrait être beaucoup plus longue encore, mais qui est suffisamment convaincante déjà. De tous ces récits, il se dégage que la ville a été mise à feu et à sang. Pour obtenir plus sûrement ce résultat, les autorités militaires n'avaient-elles pas été jusqu'à avertir les hommes que les habitants tiraient sur les troupes et coupaient les oreilles aux blessés? (P.-V. n° 367, déclaration de Erlneier, 182e régiment, 10e compagnie.)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Et maintenant, à quels corps revient la responsabilité de ces actes d'atrocités inqualifiables? Chacun se défend d'y avoir trempé, mais le rapprochement des déclarations entendues permet de les identifier de façon presque absolue.

C'est le 178e, ainsi qu'il a été dit plus haut, qui paraît avoir pris la part la plus lourde dans ces atrocités. Nous avons pu retrouver la 2e compagnie, capitaine Weiss, participant, le 23 août, à une exécution (Kiesslich, du 178e, P.-V. n° 298); de même la 3e compagnie, capitaine Heidrich, la 11e compagnie, capitaine Franz (P.-V. n° 320, Hauf, du 178e, P.-V. n° 323, aspirant officier von Unlaub), qui en présence du témoin Hanse, du 178e (qui a déposé au P.-V. n° 320 précité), fusilla dans le faubourg de Leffe une vingtaine d'habitants, lesquels furent placés en tas, près du pont de la Meuse. Plusieurs dépositions, notamment le P.-V. n° 321, relatent, du reste, en dehors de Dinant, des faits d'incendie ou de pillage commis par le 2e bataillon de ce régiment.

Immédiatement après le 178e, une place spéciale revient au 182e régiment de la Garde. L'ordre avait d'ailleurs paru dès le premier moment, au rapport de ce régiment, de rassembler les civils sans distinction d'âge ni de sexe et de les diriger sur l'arrière (Berthel, du 182e, P.-V. n° 332, Brunner, P.-V. n° 336), et on sait ce que

(1) Voir p. 268.
(2) Voir p. 264
(3) Voir p. 275.

cela veut dire. Brunner, de son côté, nous a narré froidement comment on enfonça, à coups de crosse, les portes des maisons, comment on traîna hommes, femmes et enfants au dehors, bien qu'ils n'opposassent le plus souvent aucune résistance, et comment on les remit ensuite aux mains des grenadiers..... « J'ignore s'ils ont été fusillés, ajoute-t-il, pour ma part, je n'ai pas entendu le bruit de la fusillade. » Il semble bien que la 2e compagnie, capitaine Kuntze, mérite, à cet égard, une mention particulière. (Voir P.-V. nos 338, 339, 340; voir encore P.-V. n° 387, sur l'exécution barbare d'un habitant par le colonel Francke.)

Le 100e régiment de grenadiers, qui était également à Dinant au moment où ces scènes révoltantes se déroulaient, doit être ce fameux régiment de grenadiers auxquels le nommé Pahelke (P.-V. n° 333) fait allusion en disant : « Les grenadiers étaient passés » et que signale aussi le nommé Brunner (P.-V. n° 336) quand il dit que les personnes furent remises aux mains des grenadiers. En effet, le sous-officier *Jahn*(1), de la 12e compagnie (P.-V. n° 41), déclare : « Notre régiment reçut l'ordre de rassembler tous les gens et de les amener dans des maisons situées le long de la Meuse, près du Grand Rocher; parmi eux il y avait beaucoup de femmes et d'enfants. A tout instant il en arrivait par groupes, il arriva en tout environ 200 personnes dans le couvent. » Et un peu plus loin : « Notre capitaine nous avait prescrit de nous tenir sur nos gardes, car la 1re compagnie avait été attaquée et le capitaine avait été blessé par une jeune fille de quatorze ans. » Il indique, en passant du reste, avoir aperçu des cadavres de civils, pêle-mêle, avec des soldats blessés, entassés le long des murs.

Le 108e est peut-être de tous un de ceux dont la férocité, durant toute la campagne, est le mieux établie.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le 102e de la garde saxonne était également à Dinant. (Voir, pour sa participation, P.-V. n° 87 du sous-officier Kramspe, du 102e; P.-V. n° 93 de Fröde, du 102e; le P.-V. n° 121 de Techler, qui reconnaît que sur l'ordre du capitaine Krüll, de la 6e compagnie, on pénétrait dans les maisons et on fusillait les habitants suspects d'hostilité.)

Néanmoins, sa participation aux cruautés déjà signalées ne nous a pas paru, d'après les éléments versés à notre enquête, aussi lourde que celle des unités précédentes.

Le 103e régiment était aussi à Dinant et il prit également part aux actes de sauvagerie saxonne. (P.-V. n° 170, Specht, du 103e, 4e compagnie; P.-V. n° 186, *Lehmann*(2), du 103e, 7e compagnie; P.-V. n° 187, Sturm, du 103e, 7e compagnie, ce dernier concernant spécialement les agissements de la 6e compagnie, en dehors de Dinant; P.-V. n° 213, Delluy, du 108e, 11e compagnie.)

Le 177e d'infanterie paraît avoir joué un rôle assez effacé à Dinant qu'il semble n'avoir fait que traverser, si du moins on s'en rapporte aux déclarations fournies par les Saxons entendus, lesquels appartenaient, du reste, pour la plupart, aux corps de réserve.

Le 101e grenadiers saxon, lui aussi, était à Dinant, le 23 août, dans la soirée et il semble avoir pris, aux tristes événements qui s'y passèrent, une part active. (Voir déposition *Schönherr*(3), du 101e, 4e compagnie, P.-V. n° 49; déposition Rossberg, du 101e, 3e compagnie, P.-V. n° 50, au sujet des cadavres de femmes et d'enfants en tas ou disséminés le long des rues, et au sujet du siège d'une maison dont les habitants durent être exécutés.) Voir également la déposition du sous-officier Adler, P.-V. n° 51

(1) Voir p. 265.
(2) Voir p. 264.
(3) Voir p. 220 et 255.

précité ; celle de Schäffer (P.-V. n° 56) au sujet du pillage de la ville et de différentes exécutions d'hommes et de femmes ; voir également la déposition de Heberlein (P.-V. n° 76) qui relate l'exécution de trois civils ; celle de *Meissner* (1) (P.-V. n° 77) au sujet de l'exécution ou de l'arrestation de divers habitants, hommes, femmes et enfants.

Le 12e bataillon de chasseurs à pied était parmi les troupes d'avant-garde, puisqu'il se trouvait, dès le 15 août, en vue de Dinant ; mais il ne semble pas avoir pris part aux tristes événements des 23 et 24 août. (Voir sur ses faits et gestes pendant la campagne le P.-V., n° 389, Hakenbrück, le P.-V. n° 394, le P.-V. n° 396 du soldat Mühle au sujet d'une exécution de civils à laquelle procéda le bataillon de réserve du 12e chasseurs, parti de Freiberg un peu tard.)

*
* *

Mais, si Dinant reste le monument éternel de la barbarie saxonne, ce serait s'illusionner de croire qu'en dehors de Dinant cette cruauté ne s'est point manifestée avec une égale intensité. De nombreuses déclarations montrent que la route suivie par le XIIe corps, depuis la frontière du Luxembourg jusqu'à la Marne, surtout jusqu'à la frontière française, fut jalonnée de cadavres d'habitants, de villages détruits, de maisons incendiées (Voir P.-V. n° 404, Lankisch, 13e bataillon de chasseurs, etc.). Sauf quelques individus appartenant à certains corps d'élite dont la participation à ces forfaits n'est que trop évidente, tous les hommes interrogés reconnaissent que les villages étaient brûlés, pour ainsi dire, entièrement. La seule différence entre ces déclarations, c'est que les hommes appartenant aux troupes de réserve déclarent que tout était déjà détruit, anéanti, en cendres, quand ils passaient (Voir Böhme, du 103e, P.-V. n° 230), tandis que les hommes du corps actif reconnaissent que les villages flambaient au moment de leur passage. « Des camarades de l'active m'ont raconté, dit Böhme, qu'un général, au nom finissant par ki, avait recommandé aux troupes qui nous précédaient « de tout nettoyer vigoureusement »... J'ajoute que l'active avait passé par là ; nous avons pu nous apercevoir, à notre passage, qu'elle avait bien travaillé. » (P.-V. n° 230. Id. Jensch, du 182e, P.-V. n° 330 : « les pionniers étaient passés là..... tout était brûlé ».)

Sans doute, certains Saxons entendus essaient de mettre sur le compte du bombardement cette destruction systématique de tout un pays jusqu'alors florissant ; les autres, vaincus par l'évidence, avouent que le feu fut mis le plus souvent par les pionniers avec leurs engins spéciaux (en boîtes quadrangulaires ou rondes que décrivent Pollner, P.-V. n° 202 ; Weigelt, P.-V. n° 385 ; *Dittrich* (2), P.-V. n° 2) et encore par l'artillerie dont chaque unité était accompagnée et qui prenait position pour détruire les villages dès qu'un coup de feu avait retenti aux alentours. De temps en temps, l'infanterie elle-même se chargeait d'allumer le feu avec le combustible qu'elle trouvait sur place, mettant les meubles, en tas, au milieu d'une pièce (Voir P.-V. n° 56, Schäffer ; P.-V. n° 389, Hakenbrück ; P.-V. n° 62, Muller).

Enfin, il semble bien, si on s'en réfère aux déclarations du nommé Gretschel, P.-V. n° 394, que les premiers méfaits remontent jusqu'aux patrouilles de cavalerie qui ont commencé dès le début du mois d'août à faire leur apparition en semant autour d'elles la dévastation et la mort.

---

(1) Voir p. 263.
(2) Voir p. 273.

Gretschel, en effet, appartient au 12e bataillon de chasseurs à pied, qui paraît avoir été parmi les premières troupes qui avaient envahi la Belgique, puisque ce bataillon était déjà le 15 août sous Dinant. Or, déjà à ce moment il avait aperçu, non loin de Dinant, un village incendié; selon lui c'était la cavalerie qui y avait mis le feu, et cette cavalerie était la cavalerie prussienne (dragons, uhlans, hussards). Il est vrai que d'autres Saxons interrogés rejettent sur les Bavarois, dont la réputation est bien établie, disent-ils, les pires atrocités de cette campagne. En réalité, il semble bien qu'ils n'ont les uns aux autres rien à s'envier, au point de vue barbarie et férocité (Voir également sur la façon dont on procédait vis-à-vis des maires et des otages, P.-V. nos 328 et 332).

Sur tout le parcours, les exécutions de civils se sont multipliées, ainsi que les incendies et destructions de maisons et de villages. De nombreuses déclarations y font allusion, mais presque toutes de façon timide et embarrassée, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants. Ces réticences inévitables se produisent surtout quand il s'agit pour eux d'expliquer ce que devenaient les habitants, une fois arrêtés. Pressés de questions, ils donnent tous la même explication commode : on les a envoyés à l'arrière, car ce sont les compagnies de l'arrière qui sont, dans chaque unité, chargées des mesures de rigueur (Voir Biebi, 12e chasseurs, P.-V. n° 390). Les civils y sont expédiés et ils ne reparaissent plus... (P.-V., n° 391). Ou encore, disent-ils, les habitants faits prisonniers ont été remis aux grenadiers; étant donnée la douceur de ces derniers, c'est là un euphémisme qui ne trompera personne. Eux aussi ne reparaissent plus!

*
* *

Voici, esquissées dans leurs grandes lignes, les constatations qu'il nous a été permis de recueillir de la bouche des envahisseurs eux-mêmes.

Obligés de confesser, quoique sous la forme la plus atténuée, la matérialité des atrocités commises par leurs troupes, les intellectuels (ceux qui dans tous les dépôts se sont constitués les champions de la culture germanique) tiennent prête leur justification. A chaque ligne de leurs dépositions, elle apparaît, toujours la même : Ce sont les habitants qui ont commencé. Et chacun de citer, en les amplifiant, ou en les dénaturant, les cas particuliers favorables à sa thèse qu'on lui a racontés ou dont — mais rarement — il a été le témoin. Les uns comme les autres sont intéressants à étudier, car la mentalité allemande s'y dévoile pleinement.

Tout d'abord, le rapprochement de leurs propres dires nous permet, à lui seul, d'établir la fausseté du système ainsi imaginé. En effet, j'ai cru devoir, malgré le caractère fastidieux de ces énonciations, poser à chacun des Saxons interrogés la même question visant l'attitude de la population belge à leur égard. A tous, j'ai demandé, notamment, si des civils avaient tiré sur leur compagnie — car c'est la formation sur la vie de laquelle ils sont le mieux informés — et j'ai fait consigner leur réponse dans chacun des procès-verbaux.

Or, l'énorme majorité des hommes entendus ont dû reconnaître que les populations avaient fait preuve d'une attitude extrêmement correcte, irréprochable, dit l'un d'eux, au début même presque amicale. Ils déclarent que ce ne fut que par la suite, à partir du 22 août, au fur et à mesure qu'ils avançaient vers Dinant, et surtout après les massacres de Dinant, qu'ils trouvèrent les gens surexcités et franchement hostiles. C'est aussi le moment où les habitants, apeurés, laissent leur maison à l'abandon et fuient de toutes parts, encombrant les routes de leurs lamentables cortèges.

Tout ceci ne ressemble donc guère à une levée en masse de francs-tireurs; d'ailleurs, les troupes de réserve, qui ne sont passées dans ces mêmes régions qu'un peu plus tard, confirment cette impression de résignation des pays envahis, ce qui montre bien, s'il en était besoin, que l'hostilité prétendue qu'auraient manifestée, dès le début, les habitants, n'est qu'un prétexte destiné à masquer les pires attentats froidement conçus et férocement exécutés.

D'autre part, parmi les soldats saxons qui persistent à soutenir que l'agression est venue des habitants, les réponses des hommes appartenant à un même régiment, à une même compagnie sont souvent contradictoires. Tandis que les uns, en petit nombre du reste, prétendent qu'on a tiré sur leur compagnie, sans du reste être capables le plus souvent d'indiquer la date et l'endroit, soucieux qu'ils sont avant tout de fuir toute précision et tout contrôle, les autres déclarent, sous la foi du serment, qu'il n'en est rien. L'intérêt des premiers à mentir est évident, puisqu'il s'agit d'atténuer à tout prix leur faute collective et souvent individuelle. Les seconds, au contraire, n'ont aucun intérêt à parler de la sorte. Ce sont eux qu'il faut croire; du reste, ce sont aussi ceux qui paraissent avoir le moins subi la mainmise des sous-officiers dans la vie intérieure des dépôts.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mais, en réalité, sauf certains cas exceptionnels [1], l'histoire des attaques des troupes par les civils est du domaine de la fable. Il est facile de s'en convaincre en parcourant les déclarations des Saxons entendus, puisque presque tous ont été contraints de reconnaître finalement que ce n'était pas personnellement qu'ils avaient constaté ces attaques, mais qu'ils se faisaient l'écho d'un bruit propagé par des camarades ou répandu par leurs officiers.

Ce faux bruit, il est désormais avéré, au résultat de la présente enquête, que c'est l'autorité militaire allemande qui le créa de toutes pièces dans un but facile à deviner.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le nommé Gessler, du 178e (P.-V. n° 300), — un instituteur cependant, — déclare qu'ils étaient en territoire belge et qu'ils croyaient encore sincèrement la Belgique leur alliée. Il était donc indispensable de surexciter la férocité native des soldats par des arguments de nature à les émouvoir. Bien vite, dans chaque régiment, circule, par ordre, le bruit des agressions sauvages qu'auraient commises des civils contre les soldats allemands isolés, des récits de mutilations, de tortures, etc. « Dès notre arrivée en Belgique, dit le nommé Hakenbrück (P.-V. n° 389), nos chefs nous prévinrent de nous tenir sur nos gardes, car, avant nous, les habitants avaient tiré sur les troupes allemandes. Mais je dois dire cependant que, quant à moi, aucun civil ne nous a jamais attaqués (12e bataillon de chasseurs à pied). »

Bientôt le commandement ne s'arrêta pas là. Il fut porté au rapport que des patrouilles entières avaient été massacrées. C'est ainsi que, de bouche en bouche, circula la fable odieuse de la patrouille de hussards mutilés que relate, par ouï-dire, le nommé *Jäger* [2], du 103e d'infanterie (P.-V. n° 164). A ce point de notre exposé, qu'il nous soit permis de dire que cette invention a été mise à néant, dans cette enquête, par la déclaration du nommé *Grosse* [3], du 102e infirmiers, 1re compagnie (P.-V. n° 411).

---

(1) Aucun fait de ce genre n'a d'ailleurs été établi. (Voir les rapports de la Commission belge d'Enquête et les protestations des Évêques, appendice, documents VI, IX et X, p. 423, 444 et 488 [Note de la Commission belge d'Enquête].)

(2) Voir p. 266.

(3) Voir p. 276.

Cet infirmier, qui n'a pas quitté les formations sanitaires du XII<sup>e</sup> corps, déclare n'avoir jamais soigné de soldats mutilés, ni même avoir jamais entendu dire qu'il s'en fût trouvé dans toute la campagne.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

C'est sous l'influence de ces idées sanguinaires et aussi de l'alcool que se commettaient les atrocités inavouables sur lesquelles les Saxons, entendus à l'enquête, ont gardé, presque tous, un silence prudent, mais dont les dépositions des deux Polonais *Kurasinski* (1) (P.-V. n° 413) et Konieczng (P.-V. n° 414) nous donnent un terrifiant aperçu. Femmes brûlées vives, femmes abattues d'un coup de revolver, par un officier, alors qu'elles ont un enfant à la main, femmes embrochées à coups de baïonnette par les chasseurs au moment où elles veulent fuir le brasier qui les guette, etc. Il est vrai qu'en face de ces atrocités, un Saxon nous a déclaré fièrement avoir participé à Dinant au sauvetage d'une famille « allemande » qui était sur le point de périr dans un incendie (Voir P.-V. n° 346).

Ceux qui ont commis ces atrocités ne sont pas tous, il est vrai, des Saxons appartenant au XII<sup>e</sup> corps, mais leurs crimes de Mons, de Louvain, de Herve forment le digne pendant des massacres de Dinant où les 100<sup>e</sup>, 102<sup>e</sup>, 108<sup>e</sup>, 178<sup>e</sup>, 182<sup>e</sup> se sont illustrés à tout jamais.

Heureusement, bien que les intéressés se soient gardés de se découvrir les uns les autres, nous savons, par l'itinéraire des troupes, par leur ordre de marche, par les noms des officiers supérieurs et des chefs de compagnies, l'essentiel pour caractériser les responsabilités qui pèsent sur eux.

Ce sont, en effet, les responsabilités des chefs qui apparaissent nettement au vu de ces déclarations. Non point, qu'aucun des soldats ou des sous-officiers ait songé, une seule minute, à dénoncer les auteurs véritables des forfaits dont ils ne furent que les exécutants anonymes et brutaux. Ce serait bien mal connaître la mentalité allemande, que de penser qu'un seul d'entre eux, mis en présence de ces horreurs, a éprouvé un sursaut de sa conscience ou un sentiment de révolte contre ces gradés, indignes de leur rôle de chefs. Non, aucun n'a entendu attaquer ni découvrir l'officier. Mais ils se sont tout naturellement réclamés de l'exécution stricte des ordres à eux donnés, en conformité de ce qui constitue, pour l'Allemand, la loi de la guerre. Du reste, un petit dictionnaire de poche, à l'usage des sous-officiers (que nous avons saisi sur l'un d'eux à l'hôpital de Rochefort, voir P.-V. n° 393), proclame, en formules tranchantes, comme argument sans réplique, que tout chef de patrouille peut à son gré, sous prétexte de francs-tireurs dans le pays, détruire le village, fusiller le maire et les habitants. Le sous-officier s'en inspire et le soldat après lui.

Ordre des chefs aussi, que toutes ces inscriptions (tracées de leurs mains, P.-V. n° 328) à la craie sur la porte des maisons : « D'ici on a tiré. » (On sait ce que cela veut dire, pour les compagnies de l'arrière, ou les colonnes suivantes.) Ou bien : « A ménager, bonnes gens. » Ce sont généralement des Allemands fixés dans le pays, ou des espions qui ont renseigné les troupes (P.-V. n<sup>os</sup> 391, 396, 401).

Ordre des chefs encore, le pillage organisé, qu'on baptise réquisition; à cet égard, le principe a été posé d'une façon magistrale par des officiers eux-mêmes : le lieutenant Gurlitt, à Boyardville (100<sup>e</sup> grenadiers, P.-V. n° 1), von Rochow, du 100<sup>e</sup> grenadiers (P.-V. n° 35), à Aix, et l'aspirant officier von Larisch, du 178<sup>e</sup>

(1) Voir p. 126.

(P.-V. n° 323). Les uns et les autres se livrent à des distinguo subtils entre le pillage proprement dit et la réquisition à main armée. Le premier, d'après eux, est seul condamnable, car c'est la satisfaction des instincts individuels en conflit avec l'ordre social; aussi le pillard qui sort des rangs pour saccager une maison dans l'unique but d'assouvir ses sens mérite une punition et sera mis au poteau; mais, par contre, l'officier ou le sous-officier qui, à la tête de quelques hommes, armés jusqu'aux dents, aura fracturé les portes et les fenêtres d'une maison abandonnée (et bien vite elles le sont toutes devenues en face du sort qui menace ceux qui restent), qui, pour cette tâche de cambrioleur, aura usé de bulpick, cette pince-monseigneur fichée au ceinturon de ses hommes, qui, ensuite, fera disparaître les vivres du garde-manger, le linge des armoires, le vin des caves, bref tout ce qui sera par lui jugé nécessaire aux besoins de sa troupe, et qui laissera enfin les meubles éventrés au milieu de la cour, avec une voiture de déménagement pour transporter les objets de prix, celui-là exercera dans toute sa rigueur un droit social. Le lieutenant von Larisch n'hésite pas, au surplus, à qualifier les maisons abandonnées de « bien de l'État » et c'est au nom de l'État allemand (qu'il symbolise si noblement) qu'il prétend confisquer les biens du vaincu dont il fera ensuite la répartition entre ses hommes. Le lieutenant Gurlitt, en n'osant pas aller jusqu'à y voir un bien de l'État, abonde dans le même sens. C'est un docteur ès lettres, assistant à l'Université de Leipzig, fils d'un savant historien. Dans tout cela, il reste conscient de ses origines, puisque c'est faire revivre, en plein vingtième siècle, l'antique butin des ancêtres germains. Rien d'étonnant dès lors que, la légitimité du pillage collectif étant ainsi proclamée et recevant ses titres de noblesse, les soldats ne s'embarrassent plus des droits de propriété et que depuis Dinant jusqu'à la Marne, il soit établi par nombre de dépositions que les maisons furent pillées, les portes enfoncées, les caves dévalisées et les routes jonchées de bouteilles, ou d'objets divers qui ont tenté leur cupidité. (Voir P.-V. n$^{os}$ 382, 389, 391, 394, 331, 350, 401, 404, 406, 409, déménagement de meubles, vivres, etc.; n° 199, Futze, 103$^{e}$ régiment, 8$^{e}$ compagnie, qui déclare avoir vu une fabrique de laine dont les troupes ont transporté au milieu de la rue la laine et le matériel en vue de l'expédier sans doute à l'arrière; voir, en outre, les P.-V. n$^{os}$ 413 et 414 où les Polonais décrivent les orgies qui se déroulèrent sous leurs yeux.)

C'est sans honte aucune, du reste, que la plupart de ceux qui font cet aveu, reconnaissent la multiplicité de ces pillages. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, des maisons sur lesquelles de loin en loin est écrite, de la main des chefs, cette recommandation paternelle : *Nicht zu plündern* (ne point piller)? On peut en inférer ce que devinrent celles qui ne portaient point cet écriteau protecteur!

Mais, à cet égard, la réponse est fouruie par tous les hommes faisant partie des corps de réserve. Questionnés sur le point de savoir s'ils n'avaient point assisté ou participé à des scènes de pillage, nombre d'entre eux ont répondu avec une candeur désarmante : « Il n'y avait plus moyen de le faire, les troupes actives étaient passées par là. » Ou encore, « tout avait été nettoyé et c'est en vain que nous avons parcouru ces maisons aux portes défoncées; il ne restait plus rien à prendre ». (P.-V. n$^{os}$ 363 et 383.)

Dans ce même ordre d'idées, nous trouvons cependant l'excuse accessoire que certains ont voulu donner à leurs actes de pillage. Nous marchions jour et nuit — comme des machines, dira Schuricht (P.-V. n° 405); — à raison de 60 à 70 kilomètres par jour, diront plusieurs autres; aussi le service de ravitaillement avait cessé de pouvoir nous suivre, et dans les derniers temps, privés de pain depuis trois jours,

même depuis onze jours dans d'autres unités (Voir P.-V. n° 138, Ufer, du 102e régiment, 11e compagnie), nous étions contraints de vivre comme nous pouvions. Dans certains cas, nombre d'entre nous furent obligés de déterrer les betteraves et les légumes dans les champs. Nécessité fait loi (P.-V. nos 381 et 383).

Il semble, en effet, qu'au moment où allait se livrer la grande bataille de la Marne, les troupes allemandes, exténuées par un trop long effort, fussent désorganisées, au point de vue du fonctionnement des services de l'arrière. De même, leur service médical et hospitalier paraît, à cette époque, avoir acquis, auprès de leurs propres troupes, une triste célébrité. Il suffit de se reporter aux doléances des prisonniers, encore en traitement à l'infirmerie de Saint-Martin-de-Ré, pour se rendre compte du lâchage éhonté dont ils furent l'objet de la part du personnel de leurs ambulances et comprendre la dette de reconnaissance qu'ils déclarent avoir contractée envers le Service médical français qui les a sauvés. (P.-V. n° 169, Possell, du 103e régiment; P.-V. n° 202, Pollner, du 103e régiment.)

Fait à Bordeaux, le 16 juin 1915.

*Le Lieutenant, substitut du rapporteur,*
(s) J. Loustalot.

## II — Procès-verbaux

### N° 1

L'an mil neuf cent quinze, le 15 mars,

Nous, Robert, André, commissaire de police mobile, attaché au Contrôle général des services de recherches judiciaires (Direction de la Sûreté générale) à Paris, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur de la République;

En exécution des instructions de M. le Ministre de la Guerre, en date à Paris du 4 mars courant;

Nous sommes transporté ce jour à Toulouse, où, étant assisté de M. Leplant, soldat-interprète au 14e régiment d'infanterie, serment préalablement prêté par lui, de fidèlement traduire questions et réponses, avons reçu comme suit la déclaration des soldats allemands prisonniers, ci-après désignés :

1° **Grimmer**, Rudolph, né le 19 mars 1893 à Potschappel (Saxe) de feu Henri et de Pauline Pforteur, célibataire, employé de commerce :

Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité; je suis soldat de l'armée active au 108e régiment d'infanterie, 1re compagnie, en garnison à Dresde. J'ai été fait prisonnier le 11 septembre à Sommepuis, après avoir pris part à plusieurs combats dans le Nord.

S. I. — Mon régiment est entré à Dinant le 23 août vers 5 heures du matin; nous y sommes restés ce dimanche jusque vers 5 heures de l'après-midi, heure à laquelle mon régiment a pris position sur une hauteur dominant la ville.

L'ordre nous a été donné de tuer tous les civils qui tireraient sur nous, mais, en réalité, les hommes de mon régiment et moi-même avons tiré sur tous les civils que nous trouvions dans les maisons d'où l'on supposait qu'un coup de feu avait été tiré; nous avons tué de la sorte des femmes et même des enfants. Nous ne le faisions pas de gaîté de cœur, mais nous avions reçu de nos supérieurs l'ordre d'agir de la sorte et pas un soldat de l'armée active ne saurait contrevenir à un ordre émanant, comme celui-ci, du commandement supérieur. Ma compagnie n'a pas tué plus d'une trentaine de civils dans les conditions que je viens d'indiquer. Ma compagnie n'a pas reçu l'ordre de tirer sur un groupe de civils réunis pour être fusillés, mais, ce 23 août, j'ai vu à Dinant sur une petite place, amassé sur l'un des côtés, un groupe de cadavres, comportant les corps d'environ soixante civils, qui avaient été fusillés en masse et parmi lesquels plusieurs femmes et jeunes enfants; je ne puis vous dire si cette fusillade est le fait de mon régiment; en même temps que nous se trouvaient à Dinant le 182e régiment d'infanterie et le 100e régiment de grenadiers. Je dois ajouter que

les civils dont je viens de parler avaient été tués sur la place par une mitrailleuse. L'ordre de tirer sur tous les civils nous avait été donné par le commandant de notre compagnie, le capitaine baron de Schaumberg.

Lecture faite, persiste et signe avec nous,

*Le Commissaire de police mobile,*

(s) Henri Leplant. (s) A. Robert.

(s) Rudolf Grimmer.

2° **Lehmann**, Walter, né le 23 janvier 1891 à Buhlau de Arno et de Ida Gottlöber, célibataire, instituteur à Freiberg (Saxe) :

Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Je suis sous-officier de l'armée active au 182e régiment d'infanterie. J'ai été fait prisonnier à Létré.

S. I. — Nous sommes entrés à Dinant le 23 août au matin, et nous avons été sectionnés par groupe pour faire des perquisitions dans les maisons de la ville, dans le but de découvrir les armes qui pourraient y être cachées. Nous avions l'ordre de tuer les civils qui nous menaceraient. Mon groupe n'a tué aucun civil. Je n'ai pas vu de civils fusillés à Dinant. Dans la matinée du dimanche, mon capitaine Adler m'a transmis, de la part du haut commandement, l'ordre de mettre le feu aux maisons de la ville. Je précise, cet ordre m'a été donné par le lieutenant Hartung, qui le tenait du capitaine. J'ai été forcé d'obéir, et, accompagné de huit hommes, j'ai mis le feu à tout un quartier. Nous entrions dans les maisons et, à l'aide d'allumettes, nous enflammions les rideaux et ce qui était éminemment combustible.

Lecture faite, persiste, et ne signe avec nous, déclarant ne vouloir,

*Le Commissaire de police mobile,*

(s) Henri Leplant. (s) A. Robert.

Serment à nouveau prêté de dire toute la vérité, rien que la vérité, Lehmann demande à ajouter :

Je me suis mal exprimé ; il se peut que des soldats faisant partie de mon groupe aient tué des civils, mais ce n'est pas à ma connaissance.

D'autre part, au moment de l'incendie, j'étais plus spécialement chargé de surveiller l'extérieur des maisons qu'un autre groupe incendiait à l'intérieur. Je n'ai vu incendier qu'une maison.

Lecture faite, persiste et signe avec nous,

*Le Commissaire de police mobile,*

(s) Walter Lehmann. (s) A. Robert.

(s) Henri Leplant.

3° **Peisker**, Johannes, né le 11 juin 1895 à Grossportau (Saxe) de Paul et de Anna Peisker, célibataire, jardinier :

Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Je suis sous-officier de l'armée active au 108e régiment d'infanterie, 7e compagnie. J'ai été fait prisonnier le 17 septembre à La Ville-au-Bois.

S. I. — Nous sommes entrés à Dinant le 21 août vers 9 heures du soir et nous avons tiré sur les fenêtres des maisons pour nous défendre contre les ennemis qui pourraient y être cachés. A 11 heures du soir, nous nous sommes repliés aux environs de la ville, où nous sommes restés toute la journée du lendemain. Nous sommes rentrés à Dinant, le dimanche 23 août vers 10 heures du matin. L'ordre fut donné dans toutes les compagnies de mon régiment de massacrer les civils. Cet ordre me fut transmis par l'oberleutnant Harich. Ma compagnie n'a pas eu l'occasion d'obéir à cet ordre, car elle était spécialement affectée à la couverture de l'artillerie. J'ai vu ce jour-là, à divers endroits de la ville, des groupes de civils qui avaient été fusillés. Parmi eux se trouvaient des femmes et des enfants, mais je ne puis vous dire quelles sont les compagnies de mon régiment qui ont procédé à ces exécutions. Tout mon régiment avait reçu du major Kirchbach l'ordre d'incendier toutes les maisons de Dinant. Cet ordre a été exécuté, mais ma compagnie n'y a pas pris part pour les raisons que j'ai déjà indiquées.

S. I. — « Je sais que des femmes et des enfants ont été pris, parmi la population civile de Dinant, par mon régiment et le 182ᵉ régiment d'infanterie, qui les ont placés devant eux lors des combats suivants ; ces otages sont tombés sous les balles françaises. Ma compagnie n'a pas usé de ce procédé. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

*Le Commissaire de police mobile,*
(s) A. Robert.

(s) Johannes Peisker.
(s) Henri Leplant.

4° **Breitschneider**, Ewald, né le 26 octobre 1891 à Kleinthimmiger (Saxe) de Ernest et de Winkler, Thérèse, marié, receveur de tramway à Dresde, père d'un enfant :

Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Je suis soldat réserviste au 108ᵉ régiment d'infanterie, 5ᵉ compagnie. J'ai été fait prisonnier le 11 septembre près de Châlons.

S. I. — Le vendredi, 21 août dernier, le soir, notre lieutenant Schultz, qui remplaçait notre commandant de compagnie, blessé, nous a fait connaître que l'ordre était de massacrer à Dinant tous les civils. Cet ordre était un ordre de corps d'armée. Ma compagnie n'est passée à Dinant que le lundi 24 août, alors que tout était déjà brûlé. J'ai vu dans les rues de la ville des civils fusillés, plus particulièrement un amas de quatre-vingt-dix civils environ sur un côté de la place. Je ne puis vous dire qui avait procédé à ces exécutions. Je sais qu'à ce moment se trouvaient à Dinant les 178ᵉ, 108ᵉ, 182ᵉ régiments d'infanterie et le 100ᵉ grenadiers.

Lecture faite, persiste et signe avec nous,

*Le Commissaire de police mobile,*
(s) A. Robert.

(s) Henri Leplant.
(s) Ewald Breitschneider.

N° 2

Interrogatoire, sous serment, le 7 mai 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16ᵉ région de corps d'armée, assisté du soldat territorial Mazot, commis greffier dudit conseil, de **Philipp**, Émile, prisonnier allemand à Cette (Hérault), âgé de vingt-six ans, marié, fumiste, domicilié à Gross-Roehrsdorf (Saxe), qui a déposé ce qui suit par l'organe du brigadier Dorion, Fernand, âgé de vingt-huit ans, du 9ᵉ d'artillerie, interprète de la langue allemande au dépôt des prisonniers de guerre à Cette (Hérault), lequel a prêté le serment prescrit par l'article 332 du Code d'instruction criminelle, de traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents :

J'appartiens à la 12ᵉ compagnie du 101ᵉ régiment d'infanterie de réserve saxonne, colonel Meister, capitaine Hauth. Je suis soldat de 1ʳᵉ classe.

D. — Faites-nous connaître la date à laquelle vous avez pénétré en Belgique d'abord, en France ensuite et l'itinéraire que vous avez suivi.

R. — Nous sommes entrés en Belgique vers le 20 août par Ulfflingen et Marche. Nous nous sommes dirigés vers la France, par des chemins que je ne connais pas et ne peux pas désigner ; enfin, nous avons franchi la frontière à Rethel à la fin du mois d'août ou dans les premiers jours de septembre. Blessé le 7 septembre, j'ai été fait prisonnier le 13 à Mourmelon.

D. — N'avez-vous pas remarqué qu'en Belgique et en France la majeure partie des villages, des villes et des fermes avaient été incendiés ou détruits ? Pourquoi ces incendies ont-ils été allumés et n'y avez-vous pas participé ?

R. — Dinant était complètement brûlée et incendiée. Nous avons traversé la ville très vite parce que les maisons étant en ruine présentaient un danger continuel pour les soldats. Dans les autres régions que nous avons traversées, le spectacle était à peu près le même : tout était démoli et tout avait été brûlé par les troupes qui étaient passées avant nous. Les portes des maisons étaient enfoncées. Je ne peux pas dire pourquoi ni comment ces incendies avaient été allumés ; j'ai supposé que c'était par le feu de l'artillerie.

D. — Ne vous avait-on pas donné l'ordre de tout brûler et d'incendier toutes les maisons d'où un coup de feu avait été tiré ou paraissait avoir été tiré sur la troupe?

R. — On ne nous avait pas donné l'ordre de brûler les maisons, mais cependant cela s'est fait souvent. Nous avions au contraire reçu l'ordre formel d'incendier toutes les maisons, lorsque de l'une d'elles un coup de feu avait été tiré sur la troupe. Au commencement du mois de septembre, dans les premiers jours, le 3e bataillon de mon régiment, 9e, 10e, 11e et 12e compagnies, avait été envoyé en reconnaissance. La 9e compagnie était en éclaireur. Arrivée dans un village, un coup de feu et même plusieurs ayant été tirés sur elle, elle s'est retirée et l'officier qui commandait le détachement fit avancer de l'artillerie qui lança des bombes incendiaires et détruisit le village, jusqu'à ce que il n'en restât plus rien. Aucun des habitants n'en est revenu.

D. — Les maisons n'étaient-elles pas pillées et n'avez-vous pas assisté ou participé à des scènes de pillage?

R. — Il nous était défendu de rentrer dans les maisons. Je ne sais pas ce qui a été fait dans les autres régiments et même dans le mien. Je n'ai assisté ni participé à aucune scène de pillage.

D. — N'avez-vous pas reçu l'ordre de traiter la population civile avec une extrême rigueur et n'avez-vous pas assisté à des exécutions ou à des fusillades de civils?

R. — Nous n'avons reçu aucun ordre à ce sujet et je n'ai pas vu que des civils eussent été fusillés. Le jour où nous sommes rentrés en France, nous avions emmené avec nous un prêtre et un vieillard. Nous les avons gardés deux jours, puis nous les avons transmis à une autre compagnie et je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

D. — Ne vous avait-on pas donné l'ordre d'achever les blessés?

R. — Non. On nous avait simplement recommandé de faire attention, parce qu'il arrivait quelquefois que les blessés tiraient sur nous.

D. — Ne savez-vous pas que des femmes et des enfants ont été torturés et martyrisés?

R. — En passant à Dinant, j'ai vu dans une rue une femme qui avait été tuée et dont la figure avait été toute meurtrie. Le même jour, j'ai vu dans un escalier le cadavre d'une femme. Au moment où nous avons franchi la frontière, j'ai vu un officier, qui, sous prétexte qu'on venait de tirer un coup de fusil, a escaladé une fenêtre et tué d'un coup de revolver un homme d'un certain âge qui se trouvait du côté de la fenêtre.

D. — N'avez-vous pas entendu raconter à Mourmelon par des camarades prisonniers comme vous, qu'ils avaient incendié ou pillé des maisons, violenté des femmes et mutilé des enfants? N'ont-ils pas dit également qu'ils avaient achevé des blessés?

R. — Non.

Lecture faite et traduction donnée par l'interprète, le présent procès-verbal a été signé par nous, le greffier, l'interprète et le témoin, qui a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité et y persister.

(s) J. Mazot, (s) F. Dorion, (s) Emil Philipp, (s) Cruveillé.

## N° 3

Interrogatoire sous serment, en date du 30 avril 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16e région de corps d'armée, du nommé **Walther**, Arthur, prisonnier de guerre allemand, âgé de vingt-neuf ans, marié, garçon d'hôtel, domicilié à Dresde, qui a déposé ce qui suit :

J'appartiens à la 6e compagnie du 101e régiment d'infanterie de réserve saxonne.

D. — A quelle date avez-vous pénétré en Belgique d'abord, en France ensuite et quel itinéraire avez-vous suivi?

R. — Nous sommes entrés en Belgique le 17 ou le 18 août; nous ne sommes passés ni à Di nantni à Namur et nous avons parcouru très rapidement la Belgique pour atteindre la frontière française que nous avons franchie en traversant la Meuse, le 28 août. Je ne sais pas par où nous sommes passés. J'avais pris des notes sur mon carnet de route dont on s'est emparé lorsque j'ai été fait prisonnier le 26 septembre à Châlons.

D. — N'avez vous pas participé à des exécutions, à des pillages, à des destructions ou incendies d'immeubles ; n'aviez-vous pas reçu à ce sujet des ordres de vos chefs ? Dans ce cas, faites-nous connaître le nom de ces officiers et la nature des ordres qui vous ont été donnés.

R. — Il n'y a pas eu d'exécutions ordonnées par les officiers de mon régiment et aucun civil n'a été fusillé par nous. J'ignore s'il en a été fusillé par d'autres régiments. Je n'en sais pas davantage en ce qui concerne les femmes et les enfants. On ne nous a jamais donné aucun ordre concernant les blessés, et il n'est pas à ma connaissance qu'on les ait achevés.

Si je ne peux fournir aucune indication sur les faits dont vous venez de me parler, je peux au contraire déclarer que, dans tous les villages où je suis passé avec mon régiment, toutes les maisons avaient été incendiées ou brûlaient encore. Ces incendies avaient été allumés par les troupes passées avant nous et à mon avis, sans raison, car on n'y voyait aucune trace de destruction par l'artillerie, et on ne paraissait pas s'être battu dans les environs. Partout où nous sommes passés le vide était déjà fait, et je ne suis jamais entré dans une maison.

D. — Vous n'êtes donc au courant de rien, vous n'avez rien vu, ni rien entendu dire ? Vous ne savez pas que des maisons ont été pillées, que des hommes, des femmes et des enfants ont été mis à mort, que des blessés ont été achevés ? Il n'est pas possible que vous disiez la vérité ?

R. — Je ne me suis occupé de rien ; nous avons marché très vite et je n'ai pas tiré un seul coup de fusil de toute la campagne. La seule constatation que j'ai faite, c'est que tous ces incendies avaient été allumés par les troupes qui étaient passées avant nous.

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a déclaré contenir vérité, y persister et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) J. Mazot. (s) G. Pringué. (s) D. Cruveillé. (s) Arthur Walther.

N° 4

Interrogatoire sous serment, le 20 mai 1915, par M. Laurent, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre d'Alger, de **Tscharne**, Hermann, Saxon, fait prisonnier près de Châlons-sur-Marne, le 11 septembre 1914, soldat de la Landwehr au 103e régiment d'infanterie saxonne de réserve, 2e bataillon, 8e compagnie, né le 13 mai 1884 à Kottmarsdorf (Saxe), boulanger, célibataire.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

S. I. — A Mariembourg, des maisons furent incendiées sur ordre du capitaine, parce que des civils avaient tiré sur nous, paraît-il. D'autre part, et par la suite, j'ai souvent vu des amas de civils qu'on avait fusillés.

S. I. — De ces amas nous en avons vu partout, nous qui passions derrière les autres.

S. I. — Je n'ai pas vu tirer sur nous, mais j'ai vu des civils fusillés et j'ai reçu moi-même l'ordre d'incendier des maisons à Mariembourg.

S. I. — En Belgique, parmi les cadavres que j'ai vus il y avait souvent des femmes.

S. I. — A Sommesous et Sommepy, j'ai assisté au pillage de maisons. C'est d'ailleurs mon colonel, Frhr. von Ompteda, qui avait ordonné le pillage. D'ailleurs, voici comment ça se passait. Les troupes s'emparant d'une ville poursuivaient l'ennemi, et c'est alors que les troupes de réserve arrivaient et pillaient les maisons, linge, argent, bijoux, aliments, boissons, etc. Tout cela, je l'ai vu. Bien mieux, quand on avait pillé, on faisait des tas ; les adjudants faisaient un choix gardant les plus beaux pour le colonel et le commandant, les autres pour les autres officiers.

S. I. — J'ai aussi constaté que beaucoup de mes camarades, lorsqu'ils revenaient du champ de bataille, rapportaient des objets qu'ils avaient volés sur les morts et les blessés. Ces hommes étaient de mon régiment.

S. I. — Comment voulez-vous que je vous donne un nom d'officier ? Tous — et je ne me gêne pas pour le dire — tiraient profit du pillage qu'ils nous ordonnaient.

Lecture faite, persiste, signe et signons avec l'interprète et le commis greffier.

(s) Laurent. (s) Chagot. (s) Pluhr. (s) Hermann Tscharne.

*Séance du 22 mai.*

Interrogatoire sous serment de **Eichhorn**, Paul, Saxon, fait prisonnier près de Tahure le 6 mars 1915, soldat de la Landwehr du 101ᵉ régiment d'infanterie de réserve saxon, né le 29 avril 1883, à Klein-Scherma (Saxe).

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

S. I. — J'ai souvent entendu relater que les officiers envoyaient régulièrement chez eux des coffrets, valises, malles pleins d'objets précieux. Sans doute je n'ai jamais vu ce qu'il y avait dans ces coffrets, mais les ordonnances qui les portaient à la gare me le disaient. A Moronvillers, notamment, ces faits se sont produits, mais c'est surtout à Dinant, à Rethel, que de pareils envois étaient faits. Les officiers recevaient des permissions quand ils étaient au front. Ces permissions, ils les passaient dans les châteaux à l'arrière. Et c'est pendant ces congés et leurs séjours dans les châteaux qu'ils faisaient leurs petits profits.

S. I. — Je n'ai plus rien à vous raconter. Les premières troupes qui sont rentrées en France ont fait de tels ravages qu'à nous, troupes de réserve, on nous avait bien recommandé de ne rien piller ni voler. Cette recommandation était bien inutile d'ailleurs, car il n'y avait plus rien, tout était dévasté.

Lu, persiste et signons avec le commis greffier et l'interprète.

(s) LAURENT. (s) CHAGOT. (s) PLUHR. (s) Paul Robert EICHHORN.

N° 5

Interrogatoire sous serment, le 22 avril 1915, par M. Gavillot, lieutenant, substitut près le Conseil de guerre de la 12ᵉ région de corps d'armée, de Tietze, Richard, qui a déposé ce qui suit :

Nom et prénom : **Tietze**, Richard.

Age : 35 ans; état : marié le 3 mai 1914, à Kamenz.

Profession : soldat.

Demeurant à Kamenz (Saxe).

Actuellement vice-feldwebel au 178ᵉ régiment d'infanterie, 7ᵉ compagnie, XIIᵉ corps saxon.

Au début de la mobilisation, j'ai été chargé d'accompagner des batteries d'artillerie de Winterspelt à Burgreuland, point de concentration.

Puis, le 6 août, je me suis rendu à Steinweiler avec mon régiment, où nous avions mission d'attendre des aviateurs ennemis et où la division était concentrée.

Jusqu'à la Meuse, nous n'avons pas combattu à proprement parler, mais nous avons eu de nombreux démêlés avec la population civile qui nous accueillait mal.

Je me rappelle qu'un soldat de la dernière compagnie de mon bataillon a reçu dans le bras une grosse balle ronde; c'était un civil qui avait tiré sur lui.

Je ne sais pas bien ce qui s'est passé à la suite de cet incident, mais je m'en doute : on a été dans l'obligation de fusiller quelques civils.

S. I. — C'est le colonel du régiment sur lequel on avait tiré qui ordonnait les exécutions.

Quand le 1ᵉʳ bataillon de mon régiment s'est approché du village de Leffe, non loin de la Meuse, des coups de fusil ont été tirés et une quinzaine d'hommes ont été tués.

Chaque fois qu'un coup de fusil était tiré, on nous faisait entrer dans les maisons, mais jamais nous n'y avons trouvé de soldats. Nous avons fait alors sortir les civils.

Nous les avons fait rassembler sur une place; le major Fränzel les a interrogés, et le plus grand nombre de ces civils a été fusillé environ deux heures après.

Le peloton d'exécution a été pris parmi des hommes du 3ᵉ bataillon; je sais que chaque peloton se composait de huit hommes désignés par les commandants d'unités.

Les femmes ont été séparées des hommes et ont été envoyées dans un couvent à Leffe. Je sais que certains camarades ont prétendu que bon nombre d'entre elles avaient été violées; personnellement je n'ai rien vu.

D. — Comment faisait-on pour savoir quels étaient ceux des civils qui avaient tiré sur vos troupes?

R. — Tous les civils étaient mis sur un rang, et les soldats appartenant aux unités qui avaient subi des pertes du fait de coups de fusil d'isolés passaient devant eux. Ils désignaient ceux qu'ils reconnaissaient, et le major Fränzel ordonnait aussitôt l'exécution.

S. I. — Nous stationnions toujours en bivouacs et jamais en cantonnements.

Pendant les haltes de jour, à proximité des villages ou des hameaux, il est arrivé que plusieurs de nos hommes se sont esquivés, sont entrés dans les habitations et se sont emparés de chaînes, de croix et de médaillons en or ou en argent, en tout cas en métal précieux.

Je réprimais de mon mieux ces excès et je faisais porter les bijoux ainsi soustraits au major. Celui-ci punissait sévèrement les coupables, qui étaient attachés à des arbres pendant des heures.

Je n'ai assisté à aucune scène de pillage... ou plutôt, si, il me souvient très bien que le sous-lieutenant de la 1re compagnie du 1er bataillon de mon régiment est entré à Laroche ou à Marche (Belgique) dans une maison et qu'il en est ressorti avec une forte somme, plusieurs milliers de francs, qu'il a remis à la caisse du régiment.

Je puis dire aussi qu'à Rethel je suis entré avec quelques-uns de mes hommes dans une crèche; nous avons pris dans un tiroir des pièces d'argent et de bronze qui ont été versées à la caisse du régiment.

Il m'est possible également de vous déclarer que, dès que nous avons été en terre française où nous avons traversé les localités de Signy-l'Abbaye, Launoy et Châlons, nous n'avons eu aucune mesure de représailles envers les populations civiles, qui ont été correctes avec nous.

Je sais bien qu'il y a eu sur notre passage des quantités d'incendies, mais nos fantassins sont étrangers à ces choses-là; cette besogne a été accomplie par les uhlans qui nous précédaient. J'ai entendu dire que, s'ils avaient allumé tous ces feux, c'est parce qu'il y avait eu des soldats allemands tués et que, en pareil cas, les ordres sont d'exécuter les civils et d'incendier les maisons.

S. I. — Les habitations sont incendiées avec de la paille, du foin et du pétrole.

J'ai entendu dire par des cavaliers qu'on avait trouvé des cadavres de civils belges qui étaient mutilés (pieds et mains coupés); d'après ce que l'on m'a dit, ce serait les uhlans qui auraient fait cela.

Les faits en question se seraient passés entre le 18 août et le 4 septembre. J'ai été surpris d'apprendre cela.

S. I. — J'ai entendu dire également qu'en Belgique de petits enfants avaient été mutilés par nos soldats; si cela est vrai, ceux-ci n'ont pu faire cela que dans des moments d'aberration.

Je ne puis croire que de pareils ordres aient été donnés par des supérieurs.

D. — Faites-nous connaître le nom des officiers de votre compagnie et de ceux de la 8e compagnie.

Le colonel s'appelle M. von Reyter, le capitaine s'appelle M. John, le lieutenant de l'active M. Pietzschke, les lieutenants de réserve MM. Wendt, Eichler.

Celui de la 8e compagnie M. Umlauff, premier lieutenant qui faisait fonctions de capitaine. Cet officier était dans la vie civile professeur dans un collège; il était aimé de ses soldats... Je ne connais pas les noms des autres officiers de cette compagnie.

Lecture faite de sa déposition, le témoin la reconnaît fidèlement transcrite, y persiste et signe avec nous, le greffier et l'interprète, approuvant la rature de trente-trois mots nuls.

Mentionnons qu'avant de signer le témoin insiste pour que son nom ne soit jamais divulgué.

(s) Rob. Sézille. Gavillot. Max Jaunez. Richard Tietze,
*Vizefeldwebel 7/178.*

N° 6

Interrogatoire sous serment, le 6 mai 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16e région de corps d'armée, de :

Schlieder, Kurt, prisonnier allemand à Agde, âgé de vingt-quatre ans, célibataire, libraire, domicilié à Dresde, qui a déposé ce qui suit :

J'appartiens à la 12e compagnie, capitaine Martini, lieutenant Schmidt, Aster, du 108e régiment d'infanterie, colonel comte de Witzthum von Eckstädt. J'ai été blessé le 3 septembre et fait prisonnier le 13 à Mourmelon. Nous sommes entrés en Belgique le 18 ou le 19 août par le Luxembourg. Nous avons traversé Dinant, Cherain, Achêne, Onhaye et d'autres pays que je ne connais pas, pour entrer en France par Givet vers le 24 ou le 25 août.

D. — N'avez-vous pas remarqué que, soit en Belgique, soit en France, la majeure partie des villes ou villages ainsi que des fermes avaient été incendiés ou détruits? Ne savez-vous pas pourquoi ces incendies ont été allumés et n'y avez-vous pas contribué?

R. — J'ai, en effet, constaté que tout avait été systématiquement brûlé, que principalement la ville de Dinant avait été complètement incendiée. J'ai demandé les raisons de ces rigueurs et on m'a répondu qu'il fallait être sans pitié, parce que les habitants étaient hostiles à la troupe, et que quelques-uns même tiraient sur elle.

Lorsqu'un coup de feu partait d'une maison, tout le quartier était cerné, les hommes étaient pris et fusillés et les maisons réduites en cendres. Cette opération était faite parfois par l'artillerie et parfois par l'infanterie. L'artillerie se servait de bombes incendiaires et l'infanterie des grenades à main qu'elle avait à sa disposition.

D. — Ne vous avait-on pas donné l'ordre de tout brûler en Belgique ?

R. — Non, mais cela se faisait quand même.

D. — N'avez-vous pas assisté ou participé à des scènes de pillage? N'étiez-vous pas autorisé à pénétrer dans les maisons pour y prendre ce qui vous était nécessaire, et en cas de refus de la part des habitants, ne les maltraitiez-vous pas?

R. — J'ai constaté à plusieurs reprises que les maisons étaient livrées au pillage, et j'ai assisté comme témoin à des scènes de cette nature. Nous étions autorisés à pénétrer dans les maisons pour y prendre ce qu'il nous fallait, mais c'était surtout dans les maisons abandonnées que les pillages se produisaient. Des faits de cette nature se produisaient d'une façon presque quotidienne. En France, vers le 25 ou le 26 août, c'est-à-dire presque immédiatement après avoir franchi la frontière, j'ai vu des soldats fouiller et piller des maisons dont ils ont emporté tout le linge. C'était surtout l'infanterie qui se livrait à ces pratiques.

D. — N'aviez-vous pas reçu l'ordre de traiter la population civile avec une extrême rigueur et n'avez-vous pas assisté à des exécutions et à des fusillades de civils?

R. — Je ne sais pas si cet ordre a été donné et pour ma part je n'ai jamais commis d'actes de cette nature, mais je sais cependant que cela s'est produit. Je n'ai pas vu de civils fusillés en traversant Dinant, mais j'en ai vu dans d'autres lieux que je ne peux désigner. Le prétexte de ces fusillades était que les civils avaient tiré sur la troupe.

Le 23 ou le 24 août, j'ai vu fusiller trois civils dans un fossé à côté de Givet.

D. — Ne savez-vous pas que des femmes et des enfants ont été brutalisés et torturés ?

R. — J'ai entendu raconter par des camarades qu'en Belgique ils avaient violé des femmes et les avaient assassinées ensuite. Je ne sais rien en ce qui concerne les enfants.

D. — Ne vous avait-on pas donné l'ordre d'achever les blessés?

R. — Non.

D. — Pendant que vous étiez hospitalisé à Mourmelon, n'avez-vous pas entendu des camarades se glorifier d'avoir incendié, pillé des maisons, fusillé des civils, brutalisé des femmes et des enfants et achevé des blessés?

R. — Non, je ne l'ai pas entendu raconter.

Lecture faite et traduction donnée par l'interprète, le présent procès-verbal a été signé par nous, le greffier, l'interprète et le témoin, qui a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité et y persister.

J. Mazot. D. Massuque. Cruveillé. Schlieder.

N° 7

Interrogatoire sous serment, le 5 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de Schönherr, Alfred, Bruno, né à Groitzsch, près de Leipzig, le 31 mai 1891, fils de Louis et de Selma Bötzsch, exerçant la profession de charpentier, soldat de première classe, 101e grenadiers, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Blaye, qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 9 septembre 1914 à Châlons. J'appartiens au 101e régiment de grenadiers (4e compagnie, capitaine von Brosek, major Schlick, colonel Meister). Nous avons quitté Dresde le 8 août pour le Luxembourg et la Belgique. Je n'ai rien observé de l'attitude des populations belges, les villages étant presque tous déserts, et les routes encombrées de pillards. Le 23 août, nous arrivions à Dinant et je fus détaché dans le corps des pionniers occupés à lancer un pont ; je n'ai par suite pas traversé la ville, qui avait un certain nombre de maisons en flammes. Tandis que nous transportions les pontons, et alors que nous venions de poser nos fusils pour être plus à notre aise, nous reçûmes des coups de feu. Une section et un officier reçurent l'ordre de se rendre compte d'où partait la fusillade. Ils capturèrent des soldats français et des soldats belges; ces derniers étaient des hommes d'un certain âge. Ceux qui avaient tiré ne pouvaient pas être des civils, car les feux étaient des feux de salve. Près du rocher, j'ai aperçu un grand bâtiment dans lequel se trouvaient rassemblés et gardés militairement deux cents femmes et enfants. Après avoir quitté Dinant, nous avons continué notre route vers la frontière. Dans les villages nous trouvions des écriteaux sur lesquels était écrit : « N'attaquez pas nos troupes, si vous voulez vivre en paix. » Dans un, en particulier, j'ai remarqué une affiche portant ces mots : *Nicht plündern. Gute Leute* (A ne pas piller. Bonnes gens). J'ai été spécialement désigné pour faire partie de patrouilles; jamais je n'ai rencontré de civils armés. Je n'ai jamais rencontré non plus de saisie de prisonniers civils, ni assisté à des exécutions. J'ai cependant assisté à la découverte d'une cinquantaine de fusils de chasse dans un château situé près de Dinant, et où l'état-major était cantonné. On fit le châtelain prisonnier à la suite de cette découverte. Les réquisitions se faisaient sous la conduite d'un officier ou d'un sous-officier; on forçait les portes et on y prenait le linge qui était distribué entre les hommes, après qu'ils avaient fait connaître ce dont ils avaient besoin. Nous prenions également, dans les mêmes conditions, du vin dans les caves, mais on veillait à ce qu'il fût additionné d'eau.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit la vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) Laborderie. (s) M. Fuischs. (s) Loustalot. (s) Schönherr.

N° 8

Interrogatoire sous serment, le 4 mai 1915, par M. Bonnemaison, capitaine de gendarmerie, commandant l'arrondissement de Tunis, de Schlechte, Fritz, né le 5 juin 1889 à Bitterfeld, maçon, réserviste du régiment n° 103 active, 11e compagnie.

J'ai été incorporé à Bautzen, nous avons été en chemin de fer à Ehrdorf, marché à travers Ehlenz, Steinbach (Belgique), traversé Laroche, Ciney, Dinant, Rocroy, Rethel, Ambonnay, Châlons, la Marne, Lenharré où j'ai été fait prisonnier.

Je puis affirmer sous serment que ma compagnie n'a jamais subi le feu des habitants et n'a jamais eu à incendier une maison ou un village. J'ai vu que l'artillerie incendiait des villages par ordre et par punition. C'est arrivé à Sorinne, le 21 août. Le 23 août, à Dinant, tous les hommes de dix-sept à quarante ans ont été fusillés par les chasseurs de Marbourg, et treize hommes ont été fusillés par notre 1re compagnie sur l'ordre du commandant de la division. Les habitants s'étaient réfugiés dans une forêt à droite et à gauche de la ville, le bataillon d'active des chasseurs de Marbourg se divisa, deux compagnies à droite, deux à gauche, se mit en tirailleurs et tout ce qu'il rencontra fut fusillé. On épargna les femmes et les enfants et on les enferma dans un couvent. On ne fit rien aux femmes. Ceux qui ont été trouvés dans la ville

furent fusillés sur la place du Marché par les régiments 102 (active) et 103 (active) saxons. Les chasseurs de Marbourg sont des Prussiens, ont un M sur la patte d'épaule; ils étaient mis à la disposition de notre corps d'armée et sous le commandement du général Freiherr von der Goltz.

J'ai vu fusiller treize hommes qui auraient tiré sur la 1re compagnie. La 1re compagnie les amena sur une prairie devant la ville, le colonel vint et ordonna qu'on les fusille sur l'ordre de la division; ils avaient les mains attachées derrière le dos. On en fusilla d'abord un, puis le deuxième, puis le troisième. Le colonel s'en aperçut et donna l'ordre de fusiller en bloc les dix derniers. C'est le capitaine de la 1re compagnie qui avait donné l'ordre de les fusiller isolément. J'ignore son nom.

Les magasins ont été pillés par les soldats, sans ordres.

La vision de Dinant me restera toujours. Sur la place du Marché, il y avait environ cinquante cadavres de civils.

Tous les magasins étaient pillés; les chaussures, les toiles, les draps étaient jetés dans la rue, toutes les maisons brûlaient.

Le 25, tous les villages où nous passions brûlaient comme des torches.

Il a signé avec nous, après lecture et traduction faites.

(s) Campana. (s) Bonnemaison. (s) Adolf Fritz Schlechte.

N° 9

Interrogatoire sous serment, le 5 mai 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16e région de corps d'armée, de **Petzold**, Bruno, prisonnier allemand à Agde (Hérault), âgé de vingt-six ans, célibataire, jardinier, domicilié à Löschwitz (Dresde), qui a déposé ce qui suit:

J'appartiens à la 3e compagnie du 103e régiment d'infanterie d'active saxonne, colonel Hoch, capitaine Roch.

D. — Quelle est la partie de la Belgique que vous avez traversée pour gagner la frontière française? Dans le trajet que vous avez effectué, n'avez-vous pas constaté que toutes les maisons étaient incendiées, la plupart pillées, et que les habitants avaient été fusillés? Votre régiment n'a-t-il pas participé à ces actes?

R. — Rentrés en Belgique vers le 20 août, nous sommes passés à proximité de Dinant d'où nous apercevions que la ville était en feu. J'y suis rentré le lendemain et j'ai remarqué que la plupart des maisons, pour ne pas dire toutes, étaient incendiées, détruites ou brûlaient encore. J'ai remarqué également dans les mêmes quartiers et devant les portes des quantités de civils qui avaient été fusillés et qui étaient abandonnés. J'ai demandé ce que cela signifiait, et des soldats m'ont dit que ces gens avaient été fusillés parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir tiré sur la troupe. Il n'y avait que des hommes parmi les fusillés. J'ai vu également à l'une des extrémités de la ville une maison dans laquelle on avait emprisonné en grand nombre des femmes et des enfants dont j'ignore ce qu'on a fait, mais qu'on m'a dit devoir être transportés et internés en Allemagne. Ces civils étaient par groupes d'une vingtaine environ. Je ne peux pas indiquer la route que nous avons suivie en quittant Dinant du côté de la frontière française. J'avais pris des notes à ce sujet sur mon carnet de route, mais on me l'a pris à Mourmelon. La plus grande partie des villages que nous avons traversés étaient complètement détruits, incendiés et même en ruines, les portes enlevées et les croisées brisées. Nous avons rencontré beaucoup de maisons qui avaient été pillées. Les soldats entraient dans ces maisons sous le prétexte de chercher des habitants qui avaient tiré sur eux, et ils en profitaient pour les piller et y mettre ensuite le feu. Je ne sais pas avec quoi ces incendies étaient allumés, mais ce n'était certainement pas avec l'artillerie, et il suffisait de voir les maisons pour se rendre compte que l'incendie avait été allumé avec des matières inflammables. Personnellement je peux affirmer que, le 27 août en Belgique, dans des villages et des fermes que je ne connais pas, j'ai vu des maisons envahies par des soldats qui se sont emparés par la force de ce dont ils avaient besoin et qui, après avoir tout saccagé, sont sortis des maisons en emportant des objets de toute nature. Il n'y avait pas d'officiers, mais il y avait des sous-officiers qui marchaient en tête. Dans ma compagnie et à cette même

époque, comme nous manquions de linge de rechange, nos sous-officiers sont allés en prendre dans les maisons et nous l'ont distribué. Ces faits se sont produits assez souvent et c'est surtout dans les maisons de bonne apparence qu'on pénétrait de préférence. Les services de l'intendance n'étaient pas faits d'une façon régulière, alors on nous envoyait dans les maisons pour y prendre tout ce qu'il nous fallait.

D. — N'avez vous pas reçu, au moment de votre entrée en Belgique, l'ordre de mettre le feu aux maisons?

R. — Oui, lorsque les habitants refusaient de se soumettre aux exigences de réquisition, nous avions reçu l'ordre de mettre impitoyablement le feu à leur demeure. Nous n'avions rien pour cela, mais on nous avait dit que, lorsqu'il s'agissait d'une maison ordinaire, nous n'avions qu'à aller chercher de la paille ou à enflammer avec des allumettes les rideaux des fenêtres ou des lits. Pour les fermes, nous avions reçu l'ordre de monter au grenier et de mettre le feu aux récoltes.

D. — Avez-vous obéi à ces ordres et ne comprenez-vous pas qu'en agissant comme vous faisiez, vous commettiez une action criminelle?

R. — C'était un ordre, il nous fallait y obéir, et c'est parce que nous l'avions reçu que, pendant le trajet que nous avons effectué en Belgique et du côté de la frontière française, mon régiment a accompli sous la direction de nos sous-officiers les faits dont je viens de parler.

D. — Et les habitants, comment les traitiez-vous?

R. — Lorsqu'ils faisaient de la résistance nous les battions et les obligions à sortir eux-mêmes ce que nous voulions prendre et nous exigions qu'ils fissent à notre place les corvées que nous aurions dû faire.

D. — Était-ce encore par ordre?

R. — Oui, l'ordre était formel et c'étaient nos sous-officiers qui présidaient à l'opération.

D. — N'aviez-vous pas reçu également l'ordre de traiter la population civile avec rigueur et sans pitié?

R. — Non, mais lorsque des civils étaient soupçonnés d'avoir tiré sur nous, nous devions les prendre et les fusiller. J'ai vu procéder à des exécutions de cette nature par le 178e régiment d'infanterie saxonne; il n'y avait que des hommes qui étaient fusillés quarante à la fois. Les femmes et les enfants étaient, pendant ce temps, enfermés dans les églises et emmenés ensuite je ne sais où.

D. — Ne se servait-on pas de mitrailleuses?

R. — Oui, on les fusillait avec des mitrailleuses. Je l'ai vu deux fois, une fois à Dinant vers le 26 août, et, quelques heures après, dans un village à côté de Dinant et toujours par le 178e régiment. J'ai vu d'autres victimes, en traversant les villages, et qui avaient été fusillées par les troupes passées avant nous.

D. — Ne vous est-il jamais arrivé de vous emparer des habitants qui étaient soupçonnés d'avoir tiré sur vous et de les fusiller?

R. — Ça ne s'est pas produit chez nous, mais c'est dans d'autres régiments.

D. — N'avez-vous pas reçu l'ordre d'achever les blessés que vous rencontreriez sur votre route?

R. — Non. D'ailleurs j'ai été blessé et fait prisonnier le 7 septembre aux environs de Châlons, et par conséquent je suis resté trop peu de temps dans mon régiment.

D. — A Mourmelon, où vous avez été hospitalisé, n'avez-vous pas entendu raconter à vos camarades qu'ils avaient incendié, pillé et réduit en ruines des maisons, qu'ils avaient massacré des femmes et des enfants, fusillé sans raison des civils et achevé des blessés?

R. — Ils ont raconté qu'ils avaient pillé, incendié et détruit des maisons, fusillé des civils qui avaient tiré sur eux, mais je ne leur ai pas entendu dire qu'ils avaient martyrisé des femmes et des enfants et achevé des blessés.

Lecture faite et traduction donnée par l'interprète, le présent procès-verbal a été signé par nous, le greffier, l'interprète et le témoin qui a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité, y persister.

(s) J. Mazot. (s) D. Massuque. (s) D. Cruveillé. (s) Petzold.

N° 10

Interrogatoire sous serment, le 5 mai 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16ᵉ région de corps d'armée, de **Pflock**, Carl, prisonnier allemand à Agde, âgé de vingt-trois ans, célibataire, maçon, domicilié à Halle-sur-Salle, qui a déposé ce qui suit par l'organe du sergent Massuque Donat, du 121ᵉ territorial, âgé de quarante-trois ans, interprète de la langue allemande au dépôt des prisonniers de guerre à Agde, lequel a prêté le serment prescrit par l'article 332 du Code d'instruction criminelle, de traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents :

J'appartiens à la 3ᵉ compagnie du 182ᵉ régiment d'infanterie de réserve saxonne, colonel Francke, capitaine Pechwell, lieutenant Albert.

D. — A quelle date avez-vous pénétré en Belgique d'abord, en France ensuite, et quel itinéraire avez-vous suivi ?

R. — Nous sommes entrés en Belgique le 18 août, et en France le 28 du même mois, après avoir suivi un itinéraire que je ne peux pas indiquer. Je l'avais noté sur mon carnet de route qui m'a été pris à Mourmelon, le 13 septembre, lorsque j'ai été fait prisonnier. J'ai été blessé le 3 septembre.

D. — Au cours du trajet que vous avez fait, n'avez-vous pas constaté que des maisons avaient été brûlées, pillées et incendiées ? N'avez-vous pas participé vous-même à ces pillages ou à ces incendies ?

R. — Je l'ai constaté, mais je ne sais pas à quoi doivent être attribués ces incendies et je n'y ai pris aucune part. Je conduisais des bagages, et par conséquent je marchais toujours avant les troupes ou après elles. Nous avons traversé Dinant sans nous arrêter, puis nous y sommes retournés le lendemain et j'ai constaté que presque toute la ville était incendiée. Presque tous les villages que nous avons traversés ensuite étaient brûlés ou brûlaient encore, mais comme nous passions surtout la nuit, je n'ai pas pu voir si ces maisons et ces villages avaient été brûlés par le feu de l'artillerie ou bien si le feu y avait été mis par les soldats.

D. — N'avez-vous pas constaté que dans les villages que vous avez traversés, la majeure partie des maisons avaient été pillées et dévalisées ?

R. — J'ai en effet constaté que de nombreuses maisons et fermes avaient été pillées par les troupes passées avant nous et, lorsque nous y sommes passés à notre tour, nous n'avons plus rien trouvé. Dans mon régiment nous ne nous sommes jamais livrés à des actes de cette nature.

D. — N'aviez-vous pas reçu l'ordre de traiter avec la plus grande rigueur la population civile ? Les hommes, les femmes et les enfants n'étaient-ils pas fusillés sans raison ?

R. — Le lendemain du jour où nous sommes passés à Dinant, nous étions campés sur un petit monticule, à peu de distance duquel se tenait une petite maison isolée. La bataille était terminée et, comme un coup de feu avait été tiré de cette direction, des hommes de ma compagnie ont reçu du directeur du convoi l'ordre de cerner cette ferme, d'en prendre les habitants et de les fusiller. C'est ce qui a été fait de suite, et les deux hommes qu'on a trouvés ont été immédiatement passés par les armes. Un peu plus tard, en France, comme nous traversions un village, des civils furent soupçonnés d'avoir tiré sur nous. Alors l'artillerie tira sur ce village ; les artilleurs y pénétrèrent ensuite, entrèrent dans les maisons, se saisirent de toutes les personnes qu'ils y trouvèrent et les conduisirent sur la route. Parmi eux se trouvaient des vieillards qui se traînaient avec peine, qui étaient déjà blessés et qui n'avaient pas pu tirer par les fenêtres. On aligna tout ce monde contre un mur et les artilleurs commencèrent par les abattre à coups de revolver ; puis ils firent amener des mitrailleuses et achevèrent de les tuer.

D. — Pouvez-vous préciser la date à laquelle ces faits se sont produits et le numéro du régiment d'artillerie qui procéda à ces fusillades ?

R. — Nous sommes rentrés en France le 28 août. J'ai été blessé le 3 septembre ; cela s'est donc passé le 29 ou le 30 du mois d'août. Je ne peux indiquer le lieu, mais c'était tout près de la frontière.

D. — N'avez-vous pas reçu, au moment de votre entrée en Belgique, l'ordre de mettre le feu aux maisons ?

R. — Non, mais je sais que lorsque des civils avaient tiré sur nous ou étaient soupçonnés d'avoir tiré sur nous, on incendiait les maisons et on fusillait les habitants. Nous n'avions pas à notre disposition de matières inflammables, mais les troupes du génie en étaient amplement pourvues. Elles avaient surtout des grenades qui étaient employées à cet usage.

D. — N'avez-vous jamais assisté à l'incendie d'une maison et n'y avez-vous jamais pris part sur l'ordre de vos chefs?

R. — Moi, j'étais aux bagages, par conséquent je ne pouvais rien faire, mais je sais comment on procédait, parce que le soir, au bivouac, les soldats qui avaient allumé ces incendies le racontaient. Lorsqu'une maison était condamnée, le capitaine faisait rester en arrière huit ou dix hommes qui ramassaient de la paille qu'ils allumaient avant de se retirer.

D. — N'avez-vous pas reçu également l'ordre d'achever les blessés?

R. — Non.

D. — N'avez-vous pas entendu raconter à Mourmelon par des hommes qui se glorifiaient de pareils crimes ?

R. — Non. Si je savais quelque chose d'autre, je le dirais, car je n'ai qu'à me louer du dévouement avec lequel j'ai été soigné par les médecins français qui n'ont rien négligé et grâce auxquels je suis presque guéri.

Lecture faite et traduction donnée par l'interprète, le présent procès-verbal a été signé par nous, le greffier, l'interprète et le témoin qui a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité et y persister.

J. Mazot. Massuque. Cruveillé. Carl Pflock.

## N° 11

Interrogatoire sous serment, le 4 mai 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16ᵉ région de corps d'armée, assisté du soldat territorial Mazot, commis greffier dudit Conseil, de **Pfeifer**, Paul, prisonnier allemand à Agde (Hérault), âgé de vingt et un ans, célibataire, homme de peine, domicilié à Rothenbach (Saxe), qui a déposé ce qui suit par l'organe du sergent Massuque, Donat, du 121ᵉ territorial, interprète de la langue allemande au dépôt des prisonniers de guerre à Agde, lequel a prêté le serment prescrit par l'article 332 du Code d'instruction criminelle de traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents :

J'appartiens au 100ᵉ régiment actif, commandant du bataillon von Witzleben, capitaine von Römer.

J'ai été blessé le 3 septembre et fait prisonnier à Mourmelon, le 13 du même mois.

D. — A quelle date avez-vous pénétré en Belgique d'abord, en France ensuite, et quel itinéraire avez-vous suivi?

R. — Nous sommes rentrés en Belgique vers le 7 août du côté de Dinant, mais il ne m'est pas possible d'indiquer l'itinéraire que nous avons suivi, car je suis illettré et je n'ai aucun souvenir des villes ou des villages que nous avons traversés. Nous sommes entrés en France le 1ᵉʳ septembre. Ayant été blessé le 3, je ne sais rien de ce qui s'est passé.

D. — N'avez-vous pas assisté ou participé à des incendies ou des destructions d'immeubles?

R. — Nous avons passé deux nuits à Dinant, du 23 au 25 août. Lorsque nous y sommes rentrés, la ville entière était en flammes ou complètement brûlée. Ce n'était plus qu'un amas de ruines fumantes. Je n'ai pas vu de militaires y mettre le feu, et moi-même je n'ai pas participé à ces incendies. En dehors de Dinant, et jusqu'à la frontière française surtout, tout était dévasté et brûlé; ces actes avaient été commis, à mon avis, systématiquement par les troupes, et cela à la suite des ordres qui leur avaient été donnés par leurs chefs, ou bien ces derniers avaient fermé les yeux et laissaient faire.

D. — A votre entrée en Belgique ne vous avait-on pas donné l'ordre de mettre le feu aux maisons?

R. — Non. Il ne nous avait été donné aucun ordre, et pour ma part je n'ai rien brûlé.

D. — N'étiez-vous pas autorisés à pénétrer dans les immeubles pour y prendre ce qui

vous était nécessaire? N'y êtes-vous jamais entré personnellement et n'avez-vous jamais assisté aux pillages des maisons?

R. — Nos officiers nous laissaient libres de faire ce que nous voulions, mais les maisons étant brûlées et en ruines, il était bien inutile pour nous d'y pénétrer, car il n'y avait plus rien à prendre. Nous recevions régulièrement le pain d'Allemagne, mais pour la viande, le vin et les boissons, j'ai toujours pensé que cela était pris dans les maisons dévalisées.

D. — En traversant les villages ou en passant à proximité de fermes isolées, n'avez-vous pas remarqué que ces immeubles avaient été pillés et que la majeure partie des objets qu'ils contenaient avait été enlevés?

R. — Il nous est arrivé souvent de passer dans les villages, soit dans la campagne à côté de maisons qui avaient été pillées et dans lesquelles il n'y avait presque plus rien. Les portes étaient enfoncées, les croisées démolies, et on voyait de l'extérieur qu'il n'y avait presque plus rien dedans. Ces opérations n'avaient pu être accomplies que par les troupes passées avant nous.

D. — Ne savez-vous pas que des militaires pénétraient dans les maisons et que, lorsqu'on leur refusait ce qu'ils demandaient, ils mettaient le feu à l'immeuble?

R. — Non. Ça, je ne peux pas le dire, je n'en sais rien.

D. — N'aviez-vous pas reçu l'ordre de traiter la population civile avec la plus extrême rigueur?

R. — Non, mais avant la guerre on nous avait dit qu'il fallait traiter sans pitié les civils, et lorsque j'ai traversé Dinant j'ai vu le long des rues et sur une place des groupes de civils, hommes et femmes, qui avaient été fusillés et qu'on a laissés sans les enterrer jusqu'au lendemain soir.

D. — Ne vous avait-on pas dit surtout que lorsqu'un coup de feu aurait été ou semblerait avoir été tiré d'une maison, vous deviez la cerner et vous emparer, pour les passer par les armes, de tous les habitants sans distinction que vous y trouveriez?

R. — Oui, nous avons reçu l'ordre de nous emparer de tous les habitants de la maison d'où un coup de feu aurait été tiré sur nous, de les fusiller et de détruire la maison avec un pétard.

D. — N'avez-vous pas été personnellement le témoin d'actions de cette nature et n'y avez-vous pas pris part?

R. — Non, mais en traversant les villages j'ai vu beaucoup de grenades à main qui n'avaient pas éclaté et qui se trouvaient dans les rues, et d'autres au contraire qui avaient éclaté dans les maisons et dont j'ai remarqué les débris.

D. — Vous aviez donc à votre disposition des matières inflammables servant spécialement à allumer des incendies?

R. — Nous autres nous n'en avions pas, mais les hommes du génie ou les pionniers en avaient à leur disposition.

D. — N'aviez-vous pas reçu l'ordre de tirer sur les blessés que vous rencontriez sur les routes?

R. — Non, et je ne sais pas si cela s'est fait.

D. — Vous avez été hospitalisé à Mourmelon du 3 au 13 septembre. Pendant cette période de temps il y avait en même temps que vous à l'hôpital des militaires appartenant aux régiments saxons, qui se glorifiaient d'avoir pillé et incendié des maisons, fusillé des civils, brutalisé des femmes et des enfants, assassiné des blessés. Vous avez certainement entendu raconter des faits précis; veuillez nous les faire connaître.

R. — J'étais tellement malade, car j'avais été blessé au poumon, que je n'ai rien entendu raconter.

Lecture faite et traduction donnée par l'interprète, le présent procès-verbal a été signé par nous, le greffier, l'interprète et le témoin qui a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité et y persister.

(s) J. Mazot. (s) Massuque. (s) D. Cruveillé. (s) Paul Pfeifer.

N° 12

Interrogatoire, le 22 avril 1915, par M. Gavillot, lieutenant, substitut près le Conseil de guerre de la 12e région de corps d'armée, de Materne, Willy, soldat au 178e régiment d'infanterie, 1re compagnie, XIIe corps saxon, âgé de dix-neuf ans, célibataire, musicien de profession, demeurant à Dresden-Plauen, qui a déposé ce qui suit :

Je suis engagé volontaire depuis le 1er avril 1914, comme soldat musicien.

J'ai fait des études primaires.

Mon régiment est en garnison à Kamenz (Saxe). Je suis parti en campagne le dimanche 2 août. Nous sommes débarqués à Burgrenland ; nous sommes descendus de chemin de fer peu avant d'entrer en Belgique.

De ma traversée en Belgique il me souvient surtout du mauvais accueil que nous faisaient les populations civiles ; je n'ai pas cependant assisté avant Dinant à des fusillades contre nous ni à des exécutions faites par nous.

Toutefois, ce qui m'a le plus frappé, c'est de voir sur le bord des routes de nombreuses maisons qui flambaient ; il y en avait quelquefois de chaque côté du chemin et la chaleur était telle qu'on était obligé de hâter le pas pour ne pas étouffer.

Il est certain que ces incendies avaient été ordonnés parce que des gens avaient dû s'embusquer dans ces maisons pour tirer sur nos troupes.

Je suppose bien qu'avant de mettre le feu on faisait sortir tous les habitants.

J'ai vu à Dinant fusiller treize personnes qui avaient été arrêtées peu de temps auparavant. Il y avait parmi elles un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, les autres étant d'un âge pouvant aller jusqu'à cinquante ans.

Je suppose que ce sont des officiers qui ont donné des ordres d'exécution, mais je ne sais pas lesquels.

Six soldats seulement ont été chargés de passer par les armes ces treize civils.

J'étais à cinquante mètres du lieu de l'exécution et j'ai tremblé en la voyant.

On a commencé par attacher un homme à un arbre, un seul soldat a tiré dessus et n'a fait que le blesser ; mais comme cet homme était attaché, il ne tombait pas et remuait seulement la tête d'avant en arrière. Alors les six soldats ont tiré à leur tour sur lui pour le finir.

Les autres civils qui attendaient leur tour d'exécution assistaient à cette scène et s'embrassaient pour se faire leurs adieux.

Je le répète, je tremblais, car je n'avais rien vu de semblable.

Après ce premier homme, trois autres furent fusillés par les six soldats tirant ensemble. Enfin ces six soldats ouvrirent une dernière fois le feu sur les neuf civils qui restaient et qui tombaient les uns après les autres.

Un officier, un capitaine, dont je n'ai jamais su le nom et qui n'était pas de mon régiment, s'est approché des victimes et a tiré une balle de revolver dans la tête de ceux qui lui semblaient être encore vivants.

Cette scène a duré environ un quart d'heure.

Les six soldats qui ont participé à l'exécution étaient du 103e régiment saxon.

S. I. — C'est bien un capitaine qui a donné le coup de grâce aux civils fusillés, mais il était accompagné en faisant cela de plusieurs médecins qui indiquaient sans doute ceux qui vivaient encore.

A ce moment le peloton d'exécution s'était déjà retiré.

Il n'y avait que les troupes qui faisaient la pause à proximité du champ où avaient lieu les exécutions, qui ont pu suivre tous les détails.

Il y a eu bien d'autres exécutions à Dinant.

Sur une place que j'appellerai place du Marché, j'ai vu cinquante à soixante cadavres de civils fusillés. En tant que brancardier auxiliaire j'ai dû deux fois traverser cette place pour conduire nos blessés. J'ai heurté involontairement du pied ces cadavres : ils étaient déjà raidis.

Je suis sûr que parmi ces cadavres il n'y avait pas de femmes.

J'ai vu souvent des maisons qui avaient été brûlées, mais je n'ai pas personnellement

assisté aux incendies, ou plutôt je n'ai pas vu mettre le feu, ce qui fait que je ne sais pas comment on procédait pour les embrasements.

Je n'ai pas eu connaissance de mutilations faites par nos soldats à des enfants ou à des femmes. J'ai entendu dire, au contraire, que les patrouilles allemandes étaient fort maltraitées et qu'en raison de ces faits il n'y aurait plus de pardon, que toute personne qui serait trouvée avec des armes serait fusillée.

Notre capitaine nous a dit officiellement qu'en raison des cruautés qui étaient commises contre les troupes allemandes, tous ceux chez lesquels on trouverait des armes seraient impitoyablement fusillés par ordre de l'Empereur.

Le pillage était sévèrement prohibé, mais dans les maisons que nous trouvions inoccupées, il était tout naturel que nous emportions ce qui pouvait nous convenir.

Pour moi, cependant, je n'ai jamais fait de réquisition de cette nature.

Depuis que je suis en captivité j'ai appris par des prisonniers arrivés après moi au camp que nos troupes avaient violenté quelques femmes.

Je ne puis pas me rappeler ceux de mes camarades qui m'ont raconté cela ; c'était dans la chambrée à Saint-Yrieix.

S. I. — Je ne me rappelle que le nom de mon capitaine qui s'appelait Hamann.

Lecture faite de sa déposition, le témoin la reconnaît exacte et signe avec nous, le greffier et l'interprète.

(s) Rob. Sézille. Gavillot. Max Jaunez. Willy Materne.

N° 13

Interrogatoire, le 24 avril 1915, par M. Lamothe, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux, actuellement officier d'administration de 2e classe de la 13e région de corps d'armée, assisté du sergent Dugay, du 102e régiment d'infanterie territoriale, sergent Étienne tenant la plume, et du brigadier Thévenot, du 11e régiment de chasseurs à cheval, interprète de langue allemande, qui a juré de bien et fidèlement traduire les réponses verbales ci-après consignées, de Muller, Oscar-Arthur, né le 4 octobre 1891 à Meissen (Saxe), soldat au 103e régiment d'infanterie saxon, XIIe corps d'armée, actuellement prisonnier de guerre. Sur interpellation, il a dit :

Je suis entré en Belgique après avoir traversé la Meuse. Je suis passé à Dinant, et de Dinant je suis arrivé à pied jusqu'à Châlons. J'ignore le nom des bourgs que j'ai traversés. J'ai été fait prisonnier à Mourmelon. Tout était rasé à Dinant lorsque j'y suis arrivé. Les Allemands avaient enfermé des civils dans un cloître. On a fait des perquisitions dans les maisons. Je ne sais pas ce que l'on a fait de ces civils, parmi lesquels il y avait des sœurs et des prêtres. La troupe dont je faisais partie est entrée à Dinant sans combattre. Le 11e bataillon de chasseurs et le 177e régiment d'infanterie, de Dresde, étaient avant nous à Dinant où ils cantonnaient. Tout était en flammes. C'était l'artillerie qui, par ses feux, avait provoqué l'incendie. Le 48e régiment d'artillerie de campagne, à Dresde, était celui qui avait effectué le bombardement incendiaire.

Je sais que le colonel de mon régiment a donné l'ordre à d'autres compagnies que la mienne d'entrer dans les maisons pour y chercher les militaires et les civils qui pouvaient s'y trouver, mais il n'avait pas prescrit d'enfoncer les portes ; d'ailleurs, toutes les portes étaient ouvertes. A ma compagnie, on n'a reçu aucun ordre à ce sujet. Nous sommes d'ailleurs restés en place en attendant la reconstruction d'un pont. Quand on entrait dans les maisons, à Dinant, il n'y avait pas de combats dans les rues de la ville. Le combat était engagé en avant, au dehors. Je dois dire que le capitaine de ma compagnie nous a fait connaître que, à l'entrée de Dinant, une vieille femme postée à une fenêtre avait d'un coup de revolver tué le major. Ce major appartenait à un régiment d'active. Je ne sais pas son nom. Quant à la vieille femme je ne sais pas ce qu'on en a fait. Je crois que c'est à cause de cet incident qu'on avait ordre d'entrer dans les maisons. Je n'ai pas entendu dire autre chose au sujet d'attaques qui se seraient produites de la part de civils. Je n'ai jamais vu de cadavres de civils sur ma route. Jamais je n'ai assisté à des scènes de violences vis-à-vis de la population. J'ai vu bien des

incendies sur mon chemin. Je n'ai pas constaté qu'ils aient été allumés intentionnellement par des soldats allemands. J'ai bien vu des blessés français ; on ne leur faisait point de mal en passant. Quand nous arrivions dans les villages et les bourgs, il n'y avait plus personne dans les maisons. Nous prenions le pain que nous trouvions, mais si par hasard quelque habitant se trouvait là, on lui donnait un bon de paiement.

Lecture faite, persiste et signe avec nous, avec l'interprète et le sergent tenant la plume.

(s) THÉVENOT. DUGAY. LAMOTHE. Arthur MULLER.

N° 14

Interrogatoire sous serment, le 8 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de **Meissner**, Paul, né à Roitzsch, le 27 août 1893, fils d'Oscar et d'Ernestine Boschen, exerçant la profession de professeur, soldat au 101e régiment de grenadiers, 11e compagnie, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Blaye (mle 2456), qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 11 septembre 1914 à Châlons. J'appartiens au 101e régiment de grenadiers (11e compagnie, capitaine von Zeschau, major von Abeken, colonel Meister). Nous avons quitté Dresde le 7 août pour le Luxembourg et la Belgique. Partout où nous sommes passés, l'attitude des populations belges était des plus correcte et nous évitions de les molester. Quand nous devions cantonner dans un village, nous envoyions une patrouille au maire, lui faisant savoir que les troupes allaient passer et qu'il eût à faire verser les armes tandis que lui-même et trois notables se mettraient à la disposition du commandant. Après le passage des troupes, le maire et ses compagnons étaient remis en liberté ; les armes étaient brisées. C'est ce qui s'est passé, du moins, lors de l'unique fois où j'ai vu procéder de la sorte, car jamais nous n'avons été attaqués par des civils. Nous arrivâmes à Dinant le 23 août. Nous reçûmes l'ordre de traverser la ville à toute allure, car on avait besoin de nous sur la hauteur située de l'autre côté de la Meuse. Notre capitaine nous fit savoir que les civils attaquaient les troupes et qu'il y avait lieu de prendre des précautions. Effectivement on tira sur nous des fenêtres, le long des rues que nous suivions, et nous n'avions guère le temps de riposter. Enfin nous franchîmes la Meuse sur des canots et nous vînmes prendre part à la lutte contre les troupes françaises. De l'autre côté de la Meuse, nous trouvâmes un prêtre qui avait un revolver à la main ; bien entendu, on le fusilla, sans lui laisser le temps de tirer sur nous. Personnellement je dus revenir avec ma formation, pour fouiller, conformément à l'ordre que je venais de recevoir, les maisons de Dinant et en extraire les habitants par mesure de précaution. J'eus toutes les peines du monde à m'acquitter de ma mission, car les habitants étaient, pour la plupart du temps, cachés dans leurs caves ; mais je dois dire qu'ils n'ont pas tiré sur nous. Une fois capturés, nous conduisions nos prisonniers civils (hommes, femmes, enfants) dans un local où ils étaient recueillis de l'autre côté de la Meuse ; autant qu'il m'en souvient, c'était dans un château. Après avoir quitté Dinant, nous avons rencontré de nombreux villages qui étaient en partie brûlés, la première localité après Dinant était entièrement incendiée. En matière de réquisitions dans les maisons abandonnées, on prenait tout ce dont les soldats avaient besoin (vivres, linge mais rarement du vin) ; avant de partir, on laissait un mot spécifiant ce qu'on avait pris, même quand il n'y avait personne ; il était individuellement défendu de se servir de linge, c'était la compagnie qui se chargeait de la répartition à établir entre les hommes. En France, j'ai vu un certain nombre de maisons sur lesquelles il y avait des inscriptions (A ménager), mais j'ignore la nationalité de leurs propriétaires : c'est surtout à Châlons que je l'ai remarqué.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit la vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

Approuvant onze mots rayés nuls.

(s) LABORDERIE. LOUSTALOT. FUISCHS. MEISSNER.

N° 15

Interrogatoire sous serment, le 26 avril 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16e région de corps d'armée, de **Löbmann**, Jean-Émile, prisonnier allemand, âgé de vingt-sept ans, célibataire, caissier, domicilié à Leipzig, qui a déclaré ce qui suit :

J'appartiens à la 11e compagnie, capitaine Freiherr von Gregory, du 182e régiment de réserve d'infanterie saxonne. J'ignore le nom du colonel et celui du commandant. Je suis parti de mon dépôt le 11 août avec le régiment; après avoir traversé le Luxembourg, nous sommes entrés en Belgique vers le 19 ou le 20 août. Le premier combat auquel nous avons assisté s'est livré à Dinant. Immédiatement après je me suis fait porter malade, et je suis resté avec les voitures jusqu'au 4 septembre. Ce jour-là, j'ai été blessé entre Mourmelon et Châlons par une bombe lancée sur le convoi par un aviateur. J'ai été évacué à la suite de cette blessure sur l'ambulance allemande de Mourmelon où je me trouvais le 13 septembre, lorsque nous avons dû battre en retraite précipitamment. J'ai été fait prisonnier ce jour-là. Je suis resté trop peu de temps dans ma compagnie pour savoir ce qui s'y est passé et j'ignore si des exécutions, des pillages ou des incendies ont été commis par des hommes ou par des officiers. J'ai vu cependant mettre le feu aux maisons par nos soldats et, un jour, comme nous passions dans une des rues de Dinant, j'ai vu un adjudant qui allumait lui-même un incendie en mettant le feu à un paquet de rideaux. Je ne sais pas le nom de cet adjudant qui appartenait à mon régiment, mais qui, étant de mon bataillon, comptait à la 9e, 10e ou 12e compagnie. J'ai vu beaucoup de civils fusillés et, à deux reprises, par groupes de vingt personnes, mais ce n'est pas mon régiment qui a procédé à ces exécutions. Nous n'avons fusillé que deux hommes qui étaient accusés d'avoir tué un commandant.

D. — Votre régiment a été signalé comme s'étant distingué par des actes de cruauté, des exécutions sommaires et des pillages. Il est fort surprenant que vous ne soyez pas au courant de ces faits.

R. — C'est possible, mais je ne sais rien, car je suis resté trop peu de temps à mon régiment. Je n'ai jamais rien vu dans les bagages comme pouvant provenir de pillage.

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité, y persister et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) J. Mazot. (s) M. Cassaignes. (s) D. Cruveillé. (s) Émile Löbmann.

N° 16

Interrogatoire sous serment, le 4 juin, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de **Lehmann**, Arno-Paul, né à Leisnig (Saxe), le 18 juillet 1890, fils de Ehregoff et Augusta Kern, exerçant la profession d'ouvrier, soldat au 103e régiment d'infanterie, 7e compagnie, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Blaye (mle 2276), qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 10 septembre 1914. J'appartiens au 103e régiment d'infanterie (7e compagnie, capitaine Seyler).

Nous avons quitté Bautzen le 7 août pour la Belgique. Personnellement je n'ai jamais eu à me plaindre des populations belges, et notre compagnie n'a jamais été attaquée par des civils. Une fois, cependant, sur le point de cantonner dans un village, nous essuyâmes quelques coups de feu. Nous reçûmes l'ordre d'entrer dans les maisons et nous fîmes prisonniers une quinzaine d'hommes, de femmes et d'enfants. De son côté, la 5e compagnie avait à essuyer le feu d'une mitrailleuse dissimulée dans une maison. Elle a fait le siège de la maison et s'est emparée de la mitrailleuse. Elle a également mis le feu à la maison que nous avons vu flamber. En traversant les villages, j'ai vu des cadavres de civils qui paraissaient avoir été fusillés. J'ai vu aussi énormément de maisons pillées, dont les meubles gisaient en tas dans la rue. Pendant quinze jours je n'ai pas eu de pain à manger, il ne restait plus rien dans les maisons, nous avons eu beau chercher, mais tout avait été « nettoyé ». Nous avons dû nous nourrir de riz et de racines, de carottes, bref ce que nous trouvions à nous mettre

sous la dent. A Dinant, le 23 août, quand nous sommes passés, j'ai vu sur la place près de l'église environ deux cents cadavres de civils. Il m'a semblé que ce n'étaient que des hommes; mais il faisait déjà nuit et je n'ai peut-être pas très bien distingué. Les femmes et les enfants s'étaient réfugiés dans l'église. Ma compagnie a été commandée de garde dans une vieille caserne, où l'on mettait les prisonniers civils; parmi ces derniers il y avait des femmes, mais je sais que le 24, elles ont été remises en liberté.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) R. Laborderie. Fuischs. J. Loustalot. A. Lehmann.

N° 17

Interrogatoire sous serment, le 3 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de Jahn, Paul, né à Elsterwerda, le 23 novembre 1888, fils de feu Karl Paul, et de Krätzschmar Amalia, exerçant la profession de pompier, sous-officier au 100e régiment d'infanterie (grenadiers), 12e compagnie, XIIe corps, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Blaye (matricule 569), qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 8 septembre 1914, près de Sompuis. J'appartiens au 100e régiment d'infanterie (grenadiers), 12e compagnie (lieutenant von Andersten, commandant la compagnie, à partir du moment où le capitaine von Römer fut blessé, lieutenant-colonel von Witzleben). Nous avons quitté Dresde dans la nuit du 6 au 7 pour la Belgique. Nous n'avons pas eu de rapports avec les populations belges jusqu'à Dinant, car beaucoup de troupes nous avaient précédés et nous ne trouvions plus personne dans les villages. C'est le 23 août que nous sommes arrivés à Dinant; nous nous trouvions comme soutien d'artillerie au moment où le bombardement a commencé. Vers 8 heures du soir, nous traversâmes la ville. Nous arrivâmes dans une grande place sur laquelle se dressait un grand bâtiment à l'aspect de couvent. Il y avait à l'intérieur un certain nombre d'habitants gardés militairement. Notre commandant de compagnie nous donna comme explication que c'étaient des gens de la ville qu'il s'agissait de protéger... j'ignore contre qui, du reste. Notre compagnie reçut l'ordre de rassembler tous ces gens et de les amener dans les maisons situées le long de la Meuse près du grand rocher. Parmi eux, il y avait beaucoup de femmes et d'enfants. A tout instant il arrivait des prisonniers par groupes; il y en avait en tout environ deux cents dans le couvent. Comme les prisonniers n'avaient pas mangé, j'ai demandé à notre commandant de compagnie ce qu'il y avait à faire pour leur donner de quoi ne pas mourir de faim et s'il ne serait pas possible de prélever sur la cuisine de compagnie de quoi leur donner à manger; mais il me répondit qu'il n'avait pas le temps de s'en occuper et qu'il n'y avait qu'à chercher dans les maisons des vivres pour eux. C'est ce que j'ai fait et, grâce à ces provisions que j'ai pu trouver dans les maisons voisines, il a été possible de les alimenter. Notre compagnie était de garde pour deux jours et préposée à la surveillance de la population civile; nous nous sommes acquittés de notre rôle, et j'ai simplement aperçu quelques cadavres de civils, pêle-mêle avec des blessés, en tas sur des places; il y avait parmi eux des femmes et des enfants, mais comme nous avons passé rapidement, il m'est impossible de dire si c'étaient des morts ou seulement des blessés; tout était confondu. La ville était en ce moment tout en flammes. On nous avait prescrit de nous tenir sur nos gardes, car la 1re compagnie du 1er bataillon qui nous avait précédés aurait été attaquée, et le capitaine de cette compagnie aurait été blessé par une jeune fille de quatorze ans; c'est notre capitaine qui nous a donné ces détails. Quant à nous, notre compagnie n'a jamais été attaquée par des civils; toutefois je dois signaler qu'au moment où nous avons commencé à faire les habitants prisonniers, conformément aux ordres que nous avons reçus, nous avons bien essuyé quelques coups de fusil, mais je ne puis dire si ces coups de feu émanaient d'habitants ou bien d'une confusion de nos propres troupes. Nous avons continué ensuite notre route à travers les campagnes belges et nous avons marché tout le temps pour rattraper notre régiment. La plupart des villages étaient encore intacts. Après Mariembourg nous avons bien été attaqués, mais j'ignore si ce sont des habitants ou des troupes régulières qui ont tiré sur nous (peut-être des turcos, car un de nos

hommes qui s'était écarté pour satisfaire un besoin naturel vit bondir sur lui un turco armé d'une fourche). Le village d'où la fusillade était partie (situé à environ 3 kilomètres de Mariembourg, le long de la route) fut encerclé par nos troupes et bombardé. J'ignore ce qu'on a fait de sa population. En France, je n'ai rien remarqué d'extraordinaire. C'est à Rethel que notre compagnie, à coups de marches forcées, a fini par rattraper le régiment. Les réquisitions se passaient régulièrement à notre compagnie (du reste, je n'ai pris part à aucune). Je n'ai assisté à aucune scène de pillage. Il n'y a qu'à Dinant que j'ai remarqué que de nombreuses maisons avaient été pillées, et que les lits gisaient au milieu de la rue.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) Laborderie. Fuischs. Paul Jahn. (s) Loustalot.
*12/100 Unteroffizier der Reserve.*

N° 18

Interrogatoire sous serment, le 22 mai 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de Jäger, Alfred, né à Hertigswalde, le 12 octobre 1893, fils de Karl August et de Mina Hoffmann, exerçant la profession d'ouvrier de fabrique, soldat au 103e régiment d'infanterie, 3e compagnie, XIIe corps, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Rochefort, qui a déposé comme suit :

J'ai été fait prisonnier le 10 septembre 1914 près de Châlons. J'appartiens au 103e régiment d'infanterie (3e compagnie, major Teichgraeber (mort), colonel Hoch). Nous avons quitté Bautzen le 6 août pour la Belgique. Les populations belges nous ont bien accueillis, nous vendant même du pain, du lait, tout ce dont nous avions besoin. Jamais aucun habitant n'a tiré sur nous ; j'ai bien entendu raconter que des civils avaient tiré sur les troupes allemandes, mais je n'ai rien constaté personnellement. Nous avons traversé Dinant, le 23 août; la ville brûlait, mais comme nous ne sommes passés que dans un faubourg, durant la nuit, je n'ai pas aperçu de cadavres de civils. Nous avons franchi ensuite la Meuse, et nous nous sommes engagés sur la route qui nous menait vers la France. Presque partout les villages étaient incendiés. J'ai entendu raconter qu'une patrouille de hussards avait été attaquée par des civils, dans l'un des villages où nous sommes passés depuis. Or, d'après le récit qui nous a été fait, ces hussards avaient eu onze blessés, auxquels ces mêmes civils auraient coupé les mains. Le chef de la patrouille en question aurait eu même les bras et les jambes coupés. Bien entendu je n'ai pas vu de mes propres yeux les atrocités que je vous rapporte, mais elles nous ont été racontées par nos officiers, pour nous inciter à nous méfier des habitants. Le lendemain ou le surlendemain, les maisons de ces civils avaient été bombardées, à titre d'exemple. C'était en général l'artillerie qui mettait le feu aux maisons dans ce cas; quant aux pionniers, je sais bien qu'ils étaient eux aussi chargés parfois de missions de ce genre, mais comme nous n'avions guère de rapports avec eux, je ne suis pas au courant des engins dont ils pouvaient se servir pour le faire. Dans les maisons abandonnées nous pénétrions, sur l'ordre et sous la conduite d'un officier, en usant du bulpick pour fracturer les ouvertures, si elles étaient fermées. Moi-même j'ai pris part à certaines de ces expéditions, mais uniquement par ordre. On prenait les vivres dont on avait besoin, qui étaient répartis entre les hommes, et si des vêtements de corps se trouvaient là, on s'en emparait également, pour remplacer le linge usagé qu'on portait depuis le début de la campagne.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité, et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) R. Laborderie. Vallade. J. Loustalot. Alfred Jäger.

N° 19

Interrogatoire sous serment, le 28 mai 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, assisté du sergent Laborderie, commis greffier audit Conseil de guerre, de Hilse, Arthur, né à Löbtau, le

27 janvier 1883, fils d'Auguste et d'Augustine Röhl, exerçant la profession d'employé de commerce, soldat au 100e régiment d'infanterie, 3e compagnie, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Rochefort, hôpital, qui a déposé comme suit :

J'ai été fait prisonnier le 11 septembre 1914. J'appartiens au 100e régiment d'infanterie (3e compagnie, capitaine von Löben, major Kielmannsegg, colonel von der Decken), nous avons quitté Dresde le 6 août pour le Luxembourg et la Belgique. Nous n'avons jamais eu, durant notre passage en Belgique et en France, la moindre difficulté avec les populations, qui du reste ne tirèrent jamais sur notre compagnie. Juste avant d'arriver à Dinant, un ordre parut au rapport, nous invitant à faire attention, car de la cavalerie y avait été attaquée par des civils, dans la ville même. Nous avions l'ordre, quand la colonne était en marche, d'encadrer les troupes d'hommes en armes, qui avaient pour rôle, lorsqu'on tirait, de pénétrer dans les maisons d'où les coups de feu étaient partis et de se saisir des hommes qui avaient tiré; on les conduisait ensuite à l'État-major, qui prenait contre eux une sanction. Je n'ai jamais assisté pour ma part à une exécution de civils. Après avoir traversé Dinant qui était en partie en flammes, nous avons continué notre route vers la France, à travers des villages dont certains avaient été incendiés, des combats s'y étant livrés. J'ai participé à une réquisition dans une maison abandonnée, où sur l'ordre des chefs nous avons pris les vivres qui s'y trouvaient; la maison était déjà ouverte quand nous nous y sommes présentés.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) R. Laborderie. Arthur Hilse. Pierre Austier. Loustalot.

N° 20

Interrogatoire sous serment, le 11 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de Hänsel, Hermann, né à Ochsensaal le 1er juin 1881, fils de Karl et d'Amalie Hase, exerçant la profession de maçon, soldat au 103e régiment d'infanterie (7e compagnie), XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Trompeloup (matricule 41), qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 11 septembre 1914 à Sommesous. J'appartiens au 103e régiment d'infanterie (Réserve). Je ne sais pas les noms de mes officiers. Nous avons quitté Dresde le 14 août pour la Belgique. L'attitude des populations a toujours été des plus correctes, et les habitants n'ont point tiré sur nous. Le 23 août, nous étions à Dinant ; toute la ville brûlait. Je n'ai assisté à aucune exécution de civils. Après avoir franchi la Meuse, nous avons trouvé des villages en flammes. Les maisons étaient incendiées ou pillées; leurs portes étaient enfoncées et parfois les meubles étaient jetés dehors. Dans les maisons abandonnées, dont les habitants avaient fui devant les troupes, il ne restait plus rien et il était inutile de chercher à y prendre quoi que ce fût, car bien d'autres étaient passés par là avant nous. Nous étions privés de pain depuis plusieurs jours; aussi nous allions dans les champs pour nous procurer quelque chose à nous mettre sous la dent. J'ai rencontré à maintes reprises des convois de prisonniers civils, que l'on dirigeait sur l'Allemagne. A Dinant notamment, j'en ai aperçu plus d'une centaine qui étaient gardés militairement.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) Laborderie. Hermann Hänsel. Ch. de Stoutz. Loustalot.

N° 21

Interrogatoire sous serment, le 28 avril 1915, par-devant M. Cavillot, lieutenant, substitut près le Conseil de guerre de la 12e région de corps d'armée, assisté de M. Sezille, Robert, sergent, commis greffier près le dit Conseil, et M. Jaunez, Max, interprète auxiliaire, âgé de quarante-deux ans, désigné pour remplir les fonctions d'interprète de la langue allemande et qui a prêté le serment prescrit par l'article 332 du Code d'instruction criminelle, de

Gläser (Arthur), caporal au 100e régiment d'infanterie, lequel enquis de ses nom, prénoms, âge, état, profession et demeure,

A répondu :

Nom et prénom : Gläser, Arthur ; âge : vingt-six ans ; état : célibataire ; profession : dessinateur; demeurant à Erlbach, actuellement gefreiter au 100e régiment d'infanterie de réserve, XIIe corps saxon, qui sur nos diverses interpellations a déclaré ce qui suit :

J'ai été mobilisé à Dresden au 100e régiment de réserve. Nous sommes partis le 13 ou 14 août par chemin de fer sur Coblentz; nous sommes arrivés en Belgique vers le 19 ou 20 août; en arrivant dans ce pays, qui avait déjà été traversé par des troupes d'active, j'ai eu l'impression d'une grande misère; les gens fuyaient, soit en charrettes, soit à pied dans une direction opposée à la nôtre.

En voyant ces malheureux, j'avais un grand sentiment de pitié en pensant que de pareilles choses auraient pu arriver chez nous.

J'avais traversé des villages détruits; c'était désolant; on y voyait encore de très rares habitants, des femmes surtout.

Jamais nous n'avons eu à nous plaindre des populations.

Après avoir traversé la Meuse, j'ai vu un grand château, dans lequel il y avait des civils, venant un peu de tous les côtés, et notamment des villages voisins.

Le château avait été transformé en ambulance.

Après avoir séjourné deux heures dans ce château, nous avons continué et non loin de là nous avons eu un engagement; nous n'avons eu que deux blessés.

Je n'ai pas pris part à d'autres combats avant le camp de Châlons où j'ai été fait prisonnier.

Je n'ai jamais vu des allumages d'incendie; je n'ai jamais vu d'exécutions et je ne sais pas s'il en a été ordonné.

Je n'ai pas entendu dire que des femmes aient été violées ou des enfants mutilés.

Mes officiers s'appelaient : mon chef de bataillon von Eulitz, mon lieutenant faisant fonctions de capitaine von Friesen-Miltitz (active), l'autre lieutenant Otto.

Lecture faite de sa déposition, le témoin la reconnaît fidèlement transcrite, y persiste et signe avec nous, le greffier et l'interprète, approuvant vingt-trois mots nuls.

Max Jaunez. Robert Sezille. Arthur Gläser. Cavillot.

## N° 22

Interrogatoire sous serment, le 11 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de Grosse, Moritz-Alfred-Hermann, lequel invité à faire connaître ses nom, prénoms, a déclaré être né à Kötzschenbroda (Dresde) le 25 août 1891, fils de Alfred et de Alina Pfutze, exerçant la profession de technicien, soldat au 177e régiment d'infanterie (4e compagnie, XIIe corps saxon), actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Trompeloup, matricule 98, qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 9 septembre 1914 à Lenharé.

J'appartiens au 177e régiment d'infanterie (4e compagnie; capitaine Eckhardt, major von Heygendorff, colonel Bucher). Nous avons quitté Dresde le 2 août pour la Belgique. Les habitants ne se trouvaient plus en grand nombre dans les régions que nous parcourions, mais on n'a jamais tiré sur nous. Nous avons traversé Dinant le 24 août au matin; nous avons aperçu des tas de cadavres, notamment près du Grand Rocher; il y avait pêle-mêle des soldats, des civils, des femmes et des enfants, quoique en moins grand nombre : ils avaient été fusillés, j'ignore par qui. Après avoir franchi la Meuse, nous avons trouvé des villages qui étaient en flammes; beaucoup de maisons avaient leurs portes enfoncées; il y en avait dont les meubles jonchaient le sol et qui paraissaient avoir été pillées; dans un village notamment, j'ai vu une maison dont les portes et les fenêtres étaient défoncées et où tout avait été complètement pillé. Il y avait devant certaines des voitures de déménagement. Je n'ai pas participé à des scènes de pillage, car nous avions assez à faire de marcher toute la journée (nous faisions de 60 à

70 kilomètres par jour, en tout 460 kilomètres) et nous ne nous occupions guère de ce qui pouvait se passer sous nos yeux. Toutefois je sais que l'usage était, quand les vivres faisaient défaut, de pénétrer dans les maisons abandonnées, en fracturant les portes au moyen du bulpick : ceci encore je ne l'ai pas fait, mais je sais que cela se faisait. J'ai vu sur certaines maisons des inscriptions qui avaient été mises sur les portes : *Nicht plündern, gute Leute.* (Bonnes gens, à ne pas piller!...) Sur d'autres, il y avait cette inscription : « Il n'y a plus personne ici! » ou encore : « On a tiré de cette maison. »

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) Ch. DE STOUTZ. LOUSTALOT. LABORDERIE. Moritz GROSSE.

N° 23

Interrogatoire sous serment, le 16 mai 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, du nommé Göldammer, Max, né à Leipzig le 21 octobre 1893, fils de Max et de Anna Emienkel, exerçant la profession d'instituteur, 182e régiment d'infanterie, 3e compagnie, XIIe corps (saxon), actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre du Château, qui a déposé comme suit :

J'ai été fait prisonnier le 7 septembre 1914 à Sompuis. J'avais comme capitaine à la 3e compagnie le capitaine Pechwell, comme chef de bataillon le major Thomas et comme colonel H. Francke. Mon régiment, le 182e, a quitté, le 9 août, Freiberg, pour la Belgique. Au début, en Belgique, les populations étaient paisibles, mais c'est en arrivant auprès de Dinant que les civils ont commencé à tirer sur nos troupes (ceci on me l'a dit, mais je ne l'ai jamais constaté par moi-même). Dans un village, j'ai été commandé de patrouille, pour fouiller les maisons, à la suite de coups de fusil qui avaient été tirés sur nos troupes. Nous avions ordre de nous saisir des habitants (hommes, femmes et enfants), car ces gens-là n'étaient pas sûrs, et de les interner pendant le passage des troupes : c'est ce que nous avons fait. Dans cette mission, nous remplacions un bataillon de chasseurs, qui avait déjà ramassé les civils qu'ils avaient trouvés, et nous avons continué; mais il n'en restait plus guère dans les maisons au moment où nous sommes arrivés. Je ne sais ce qu'on en a fait après nous, car, lorsque notre garde a été achevée, nous nous sommes éloignés. A deux reprises différentes, une fois en Belgique, une fois aussi en France, j'ai vu un cadavre carbonisé dans les décombres d'une maison incendiée. Dans la nuit du 24 au 25 août, nous avons traversé Dinant, qui brûlait encore. En continuant notre marche, nous n'avons pas croisé de convois de prisonniers civils, et nous avons seulement rencontré des gens qui fuyaient avec leur mobilier sur des charrettes. Je n'ai pas assisté à des faits de pillage ; cela a pu se produire par la suite, mais le pillage était toujours sévèrement défendu. J'ai cependant aperçu des maisons abandonnées dont les portes avaient été forcées, mais je ne puis dire par qui. J'ai vu réquisitionner du bétail, ceci s'opérait par les soins des officiers. Toutefois, quand le propriétaire n'était pas là, on prenait les animaux quand même, sur l'ordre des officiers.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité et, invité à signer avec nous, l'interprète et le greffier, a refusé.

(s) LABORDERIE. JONQUIÈRES Paul. LOUSTALOT.

N° 24

Interrogatoire sous serment, le 2 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de Günther, Helmuth, né à Adorf-i-V. (Saxe) le 28 août 1893, fils de Georges et de Arnold, Marthe, exerçant la profession d'étudiant, sous-officier au 108e régiment d'infanterie, 4e compagnie, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Blaye, qui a déposé comme suit :

J'ai été fait prisonnier le 12 septembre 1914 à Sompuis. J'appartenais au 108e régiment d'infanterie (4e compagnie, capitaine Nicolai, lieutenant von der Decken, major Wagner, colonel Graf Witzthum von Eckstädt, général de brigade von Watzdorf). J'ai quitté Dresde

dans la nuit du 8 au 9 août pour la Belgique, après avoir passé deux heures par le Luxembourg. Au début, les populations belges ont eu envers nous une attitude correcte; nous logions chez l'habitant, et aucun civil n'a tiré sur nous. Nous nous trouvions à Dinant le 23 août; depuis le matin, le bombardement avait commencé et la ville brûlait. Il y avait dans les rues des cadavres de civils; j'en ai vu pour ma part une centaine (je ne me rappelle pas si parmi eux il y avait des corps de femmes ou d'enfants). Ils étaient par tas de dix environ, quelques-uns isolés, au coin d'une maison. Ils m'ont fait l'impression, d'après les blessures reçues à la tête, d'avoir été fusillés à Dinant; j'en ai vu moi-même fusiller, mais on ne nous a pas dit le motif. On nous a raconté que les femmes et les enfants avaient été placés dans un couvent, à Dinant, et gardés à la disposition de l'autorité militaire. Mais comme nous n'avons fait que passer, j'ignore ce qui a eu lieu par la suite. Nous avons franchi la Meuse et nous sommes arrivés dans un village au sud de Dinant, où j'ai vu encore dans les rues des cadavres de civils qui avaient été fusillés. Le village avait été complètement détruit par notre artillerie lourde, car j'ai aperçu des bœufs qui étaient eux-mêmes sur le sol, atteints par les projectiles. Je ne puis dire si on avait incendié le village; je sais que les pionniers ont, en effet, des grenades incendiaires qui servent à mettre le feu aux maisons d'où les civils auraient tiré sur les troupes; je sais également que dans ce cas les civils en question étaient passés par les armes, mais je n'ai pas vu par la suite de villages brûlés, dans le parcours que nous suivions en nous dirigeant vers la France. Nous sommes arrivés à Rocroi; le dernier village belge que nous avons traversé s'appelle Couvin. — En France, nous avons trouvé une population paisible, que nous avons traitée avec égards. Je n'ai pas assisté à des scènes de pillage, mais j'ai aperçu des maisons pillées, dont les ouvertures avaient été enfoncées et dont parfois les meubles avaient été jetés dans la rue. Pour ce qui est des réquisitions, notre capitaine y faisait procéder par un officier escorté de quelques hommes, qui réglait avec les habitants ce qui était nécessaire aux besoins de la compagnie au moyen de bons de réquisition. Dans les maisons abandonnées, on ne prenait que les vivres; je n'ai jamais pris part à cette sorte d'opération, mais je sais que, lorsque les portes étaient fermées, on forçait l'entrée au moyen du bulpick. Pour se procurer du bétail, on le prenait dans les champs ou, si l'on n'en trouvait pas, on le prenait purement et simplement à l'étable. Je n'ai pas assisté à des exécutions ni à des atrocités.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit la vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) R. Laborderie. M. Fuischs. (s) Helmuth Günther. (s) Loustalot.

N° 25

Interrogatoire sous serment, le 22 avril 1915, par M. Gavillot, lieutenant, substitut près le Conseil de guerre de la 12ᵉ région de corps d'armée, assisté de M. Sezille, Robert, sergent, commis greffier près ledit Conseil, et de M. Jaunez, Max, quarante-deux ans, interprète auxiliaire désigné pour remplir les fonctions d'interprète de langue allemande, et qui a prêté le serment prescrit par l'article 332 du Code d'instruction criminelle, de Flachs, Émile, soldat au 100ᵉ régiment d'infanterie, lequel, enquis de ses nom, prénoms, état, profession et demeure,

A répondu :

Nom et prénoms : Flachs, Émile ; âge : trente-quatre ans ; état : marié le 30 octobre 1905, à Dresde; profession : restaurateur; demeurant à Langburgkersdorf; actuellement soldat au 100ᵉ régiment d'infanterie, 7ᵉ compagnie, XIIᵉ corps saxon.

Sur nos diverses interpellations, le soldat Flachs a répondu comme suit :

J'ai été appelé le quatrième jour de la mobilisation, j'ai rejoint mon régiment à Dresde.

Après être resté quelques jours au dépôt, nous sommes partis pour la Belgique, le 19 août.

Le régiment auquel j'appartenais, était un régiment de réserve composé uniquement de réservistes, mais encadré par des officiers d'active et de réserve.

Je n'ai pas pris part à de nombreux engagements, car nous étions précédés par des troupes actives qui constituaient la première ligne d'invasion.

Je n'ai été témoin jusqu'à Mariembourg d'aucun combat.

Arrivé près de cette ville le 25 août, une bataille s'est engagée entre nous et des troupes belges et françaises.

L'action a duré deux heures au bout desquelles nous sommes entrés dans Mariembourg.

Je sais que là l'officier adjoint au chef de mon bataillon, officier qui avait le grade de lieutenant et dont je ne sais pas le nom, est venu donner l'ordre d'incendier une demi-douzaine de maisons desquelles, affirmait-il, des soldats belges ou français avaient tiré sur les nôtres.

L'ordre a été exécuté de la façon suivante : Les officiers ont désigné dans chacune de leurs sections 8 hommes avec mission d'incendier les maisons désignées ; ces 8 hommes étaient placés sous la direction d'un sous-officier, d'un caporal ou même de l'un d'entre eux.

Avec des allumettes et de la paille ils ont mis le feu aux maisons indiquées et je les ai vu flamber.

Je n'ai pas pris part personnellement à ces incendies, parce qu'en ces moments-là j'étais souffrant de l'estomac.

Il n'y avait plus de population civile à Mariembourg, sauf une pauvre vieille femme qui était sur le pas de sa porte et qui avait chez elle un blessé allemand.

Cette vieille femme pleurait et défendait l'accès de son domicile ; je crois que personne ne l'a tourmentée.

Nous n'avons pas pénétré à Mariembourg dans les maisons des particuliers ; d'ailleurs il n'y avait plus rien à prendre, car des troupes d'active de chez nous étaient déjà passées avant et même nous avons été surpris d'y trouver des troupes françaises et belges ; en somme, nous ne nous attendions pas à un engagement.

S. I. — Je n'ai jamais assisté à des théories faites sur la façon dont on doit incendier les maisons.

Je n'ai jamais entendu parler de pastilles destinées à propager rapidement un incendie.

N'importe quel gradé peut donner l'ordre d'incendier, mais le commandant de l'unité seul peut donner l'ordre de fusiller un civil qui serait pris les armes à la main, tirant sur les troupes.

Je n'ai jamais eu l'occasion de voir une exécution de cette nature ; elles ont dû être très rares dans les régiments de réserve qui passaient les trois quarts du temps dans des régions déjà battues par des troupes de l'active.

Il y a ici au camp un sous-officier du nom de Held qui appartenait au 100e régiment d'active, peut-être a-t-il vu des choses plus intéressantes que moi.

Je crois qu'il sera disposé à parler.

S. I. — J'appartiens à la 7e compagnie du 100e de réserve et je puis citer le nom de deux officiers de ma compagnie :

Leutnant Freund et hauptmann Ruhle von Lilienstern.

J'ai été fait prisonnier à Fère-Champenoise le 10 septembre 1914.

J'étais dans une ambulance en ce moment-là pour faire soigner mon estomac et je n'ai pas pris part au combat.

Mentionnons que cette déposition n'a pas été obtenue spontanément et que Flachs, très méfiant d'abord, n'a fini par prendre confiance que devant l'insistance de l'interprète qui a su lui faire comprendre que ses déclarations n'étaient pas de nature, quelles qu'elles fussent, à provoquer des sanctions contre lui.

Lecture faite de sa déposition, le témoin la reconnaît exacte, y persiste et signe avec nous et le greffier approuvant la rature de seize mots nuls.

(s) Rob. Sezille. (s) Gavillot. (s) Jaunez. (s) Emil Flachs.

N° 26

Interrogatoire sous serment, le 17 mai 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, de **Delling**, Alfred, né à Augustusburg, le 6 janvier 1887, fils de Émile-Henrich et de Zelma Richter, exerçant la profession de machiniste (103e régiment d'infanterie de réserve, 11e compagnie, XIIe corps

saxon), actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre du Château, qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 12 septembre, à Châlons.

J'appartiens au 103e régiment d'infanterie (11e compagnie), qui a quitté Bautzen pour se faire habiller à Flöha le 14 août. Nous nous sommes dirigés vers la Belgique, où la population a été des plus correctes vis-à-vis de nous. Toutefois, le 22 août, le lieutenant-colonel de notre régiment fit avancer sur le front du régiment une voiture dans laquelle il nous dit qu'il y avait deux sœurs allemandes, dont les deux mains avaient été coupées par des civils. (Je dois reconnaître que j'ai vu la voiture, mais que je n'ai pas aperçu ces sœurs, et pas davantage les mains coupées.) Le lieutenant-colonel ajouta que, s'il nous faisait cette exhibition, c'était pour nous mettre sur nos gardes à l'égard des populations, dont l'attitude nous était désormais révélée. C'était à Spontin que ce fait s'est passé. Je crois devoir ajouter que, malgré cela, je n'ai jamais constaté qu'un civil quelconque ait tiré sur nous et blessé ou tué personne. J'ai vu des maisons incendiées, mais je ne puis dire si c'était l'artillerie qui avait provoqué l'incendie ou si le feu avait été mis volontairement. Je n'ai pas traversé Dinant. Le pillage était sévèrement défendu, et je crois savoir qu'un homme qui avait pillé une maison fut ramené à l'arrière et passé par les armes. Quand nous étions cantonnés dans une localité, le capitaine passait, le soir, la visite du cantonnement, remarquait quel en était l'état et le lendemain matin, avant de donner le signal du départ, le même capitaine passait à nouveau la revue du cantonnement pour se rendre compte de l'état dans lequel on le laissait. J'ai bien vu des maisons dont les portes et les fenêtres avaient été enfoncées, mais j'ignore qui s'était livré à ces actes de pillage, qui avaient été exécutés avant notre passage. Les réquisitions s'opéraient sous la conduite des officiers, qui y veillaient soigneusement. Les populations, en France, nous ont accueillis d'une façon beaucoup moins hostile ; on nous apportait de l'eau, le long des routes, à notre passage, et nous avons été pleins d'égards pour les habitants.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité, et invité à signer avec nous, l'interprète et le greffier, a déclaré ne pouvoir signer, ayant la main paralysée par une blessure.

(s) LABORDERIE. (s) P. JONQUIÈRES. (s) LOUSTALOT.

## N° 27

Interrogatoire sous serment, le 27 août 1915, par M. Cruveillé, capitaine, rapporteur près le Conseil de guerre de la 16e région de corps d'armée à Montpellier, de **Dietrich**, Arthur, prisonnier allemand, âgé de vingt-deux ans, célibataire, serrurier, domicilié à Dresde. A déposé ce qui suit par l'organe du soldat Cassaignet, interprète :

J'appartiens à la 12e compagnie du 108e régiment actif d'infanterie et j'ai été fait prisonnier à Mourmelon le 13 septembre 1914. J'étais blessé depuis le 3 septembre.

D. — N'avez-vous pas participé à des exécutions, à des pillages, à des destructions ou incendies d'immeubles ? N'avez-vous pas reçu à ce sujet des ordres de vos chefs ? Pouvez-vous faire connaître le nom de ces officiers et la nature des ordres qui vous ont été donnés ?

R. — Je sais que des exécutions et des pillages se sont produits en Belgique à peu près partout où nous sommes passés. Je n'y ai pas participé directement, mais j'ai participé à des destructions et à des incendies d'immeubles. En agissant ainsi nous obéissions aux ordres qui nous étaient donnés et qui nous étaient transmis par le capitaine Martini, commandant notre compagnie. On nous disait que ces actes étaient motivés par l'attitude de la population civile et qu'il nous fallait être sans pitié avec elle. On nous disait également que lorsqu'un coup de feu partirait, ou semblerait partir d'une maison, nous devions, sous peine de châtiment, envahir cette maison ou toutes les maisons desquelles le coup de feu semblerait être parti et fusiller ou massacrer toutes les personnes que nous y trouverions. C'est en exécution de ces ordres que ma compagnie, ainsi que les autres compagnies du régiment, ont détruit et incendié de nombreuses maisons dans tous les villages que nous avons traversés.

Entré en Belgique avec mon régiment vers le 20 août, nous avons pénétré dans Dinant le 23. Le premier jour nous n'avons pas pu passer et ce n'est que le lendemain 24 que nous avons traversé la ville sans nous y arrêter. Toutes les maisons et des quartiers entiers

étaient en flammes. En route, nous avons rencontré de nombreuses troupes du génie qui revenaient en groupe des quartiers incendiés. Il y avait même une compagnie entière du régiment de pionniers n° 12 et j'ai conçu à leur attitude que c'étaient ces hommes qui venaient de mettre le feu. Continuant notre route à travers la Belgique, nous avons traversé beaucoup de villages dont je ne peux pas dire le nom et dans lesquels nous avons allumé des incendies, agissant, comme je l'ai déjà dit, sur les ordres formels du général d'Elsa qui avait dit que, toutes les fois que des gens seraient soupçonnés d'avoir tiré sur nous, nous devions les fusiller et incendier leur maison. Nous allions là comme à l'exercice sous les ordres et la conduite de nos officiers et de nos sous-officiers. Nous n'avions pas de matières inflammables et nous nous servions de paille, ou bien nous mettions le feu aux rideaux et aux tentures.

D. — N'emportiez-vous pas avec vous certains objets qui garnissaient les maisons incendiées ?

R. — Personnellement je n'ai rien pris. Cela nous était interdit ; mais c'était seulement pour la forme, car nos officiers fermaient les yeux et je sais que plusieurs autres militaires qui s'étaient livrés au pillage n'ont pas été inquiétés.

D. — Pouvez-vous préciser les villages dans lesquels vous vous êtes livrés aux pillages dont vous avez parlé ?

R. — J'ai oublié leur nom que j'avais inscrit sur un carnet que j'ai perdu depuis. Mais du 23 août au 4 septembre, date à laquelle j'ai été blessé, ces scènes se sont produites chaque jour. On nous disait qu'on avait tiré sur la troupe et alors nous envahissions les maisons où nous mettions le feu après avoir mis à mort les habitants. En France, nous ne nous sommes livrés à aucun de ces actes, parce que nous avons marché très rapidement.

D. — N'aviez-vous pas l'habitude de pénétrer dans des maisons abandonnées et de les piller ?

R. — Nos officiers nous disaient de rentrer dans les maisons abandonnées pour y prendre ce qui nous était nécessaire pour manger, mais nous ne mettions le feu qu'aux maisons encore habitées dont les habitants nous refusaient ce que nous demandions.

D. — N'avez-vous pas assisté ou participé à des exécutions ?

R. — Non, mais je sais qu'il y en a eu. Ainsi à Dinant pendant toute la soirée du 23 août, j'ai entendu des fusillades, ce qui m'a surpris puisque la ville avait été évacuée par les troupes belges, et le lendemain en traversant la ville, j'ai rencontré sur mon passage, et à différents endroits, des cadavres de civils qui étaient entassés les uns sur les autres. Chaque tas se composait environ de 20 à 30 cadavres. Il n'y avait pas de femmes dans le nombre, mais des camarades qui étaient passés dans un autre quartier m'ont dit qu'ils avaient vu, eux aussi, des gens qui avaient été fusillés et que, dans le tas, il y avait des femmes et des enfants.

D. — Ne vous avait-on pas donné l'ordre d'achever les blessés ?

R. — A ma connaissance cet ordre n'a pas été donné, et dans ma compagnie personne que je sache n'a achevé un blessé, mais cela s'est fait dans d'autres compagnies de mon régiment et dans d'autres régiments.

Toutes les fois que des blessés étaient soupçonnés d'avoir tiré sur nos soldats, l'ordre était de les achever. Pendant que j'étais à l'hôpital de Mourmelon, des camarades blessés comme moi disaient que l'ordre était d'achever les blessés de façon qu'ils ne puissent pas tirer sur nos soldats.

D. — Comment s'appelait votre colonel et les officiers de votre régiment ?

R. — Le colonel s'appelait Graf Vitzthum von Eckstädt ; le commandant, major von der Pforte, et le capitaine, Martini.

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a déclaré ses réponses fidèlement transcrites, contenir vérité, y persister et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) Mazot. (s) Cassaignet. (s) Cruveillé. (s) Arthur Dietrich.

N° 28

Interrogatoire sous serment, le 11 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, assisté du sergent Laborderie, commis greffier audit conseil de guerre, de **Dittrich**, Hermann, né à Haine-

walde le 14 mars 1891, fils de Heinrich et de Minna Tannert, exerçant la profession de cultivateur, soldat au 100e régiment d'infanterie, 1re compagnie, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Trompeloup (mle 65), qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 10 septembre près de Sompuis. J'appartiens au 100e régiment d'infanterie, 1re compagnie. Le capitaine s'appelle Legler, le chef du bataillon Kielmannsegg. Nous avons quitté Dresde, le 3 août, pour la Belgique. Dès notre arrivée sur territoire belge et jusqu'à Dinant, tous les villages que nous traversions étaient déserts, les maisons pillées et la plupart brûlées ; jamais aucun civil n'a tiré sur notre compagnie. Nous sommes arrivés à Dinant le 23 août ; beaucoup de maisons brûlaient déjà ; nous l'avons traversée dans la matinée ; beaucoup de cadavres, j'en ai remarqué surtout un tas d'une trentaine, hommes, femmes et enfants, principalement des hommes. Après la Meuse que nous avons traversée le 24 août, nous nous sommes dirigés vers la France ; les villages que nous traversâmes étaient déjà en flammes, les habitants avaient disparu, et les maisons étaient complètement pillées : les meubles, dans les appartements, avaient tous été visités puis renversés, et gisaient pêle-mêle au milieu des pièces. Les incendies étaient allumés soit au moyen de grenades spéciales que les pionniers ont en campagne (ces grenades, je les ai vues, sont généralement rondes et on les jette à la main), soit par l'artillerie.

Nous avons passé quatre jours sans vivres : nous vivions de pommes de terre, de betteraves et de carottes que nous allions prendre dans les champs : il était inutile pour nous de chercher des vivres dans les maisons, même abandonnées, il n'y avait plus rien dedans.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit la vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) LABORDERIE. (s) DE STORCH. (s) LOUSTALOT. (s) DITTRICH.

## N° 29

Interrogatoire sous serment, le 7 mai 1915, par M. Bonnemaison, capitaine de gendarmerie commandant l'arrondissement de Tunis, de **Burgdorf**, Gottfried, chasseur, 2e bataillon de chasseurs (Marburg), 4e compagnie, vingt et un ans, né à Walkenried-Brunswick :

Nous avons rejoint les Saxons avant Dinant. Pendant presque toute la campagne nous avons marché en tête.

Le 108e a pénétré le premier à Dinant et a dû reculer sous le feu des habitants. A l'entrée de Dinant se trouve une scierie et là notre bataillon a fait halte sur une prairie. Le quartier général de la division était dans le moulin de la scierie. Je crois que le 178e appartenait à cette division. Le 3e tour de la 4e compagnie, dont j'étais, avait pour mission de protéger le quartier général, puis l'après-midi nous sommes entrés dans la ville, tout le bataillon. Une compagnie avait été envoyée dans le bois, je crois la 1re. Nous sommes restés dans la ville de 5h 30 à 7h 30 du soir puis nous avons passé la Meuse. Puis nous sommes restés dans le bois derrière Dinant jusqu'à l'après-midi de lundi. Le bataillon a été employé le dimanche à nettoyer la forêt à gauche.

Sur interrogation : Je sais que la population mâle de Dinant entre dix-sept et quarante ans a été fusillée, mais je ne sache pas que ce soit par notre bataillon.

On amenait sur la prairie en face de la scierie des civils et on les fusillait sans autre forme de procès. C'étaient des civils pris dans la ville et que des soldats saxons amenaient là. Il n'y avait là qu'un sergent-major. Dans la ville même j'en ai vu d'autres fusillés. Sur la prairie il pouvait y en avoir une quarantaine. Dans la ville autant.

En fait d'hommes, je n'ai vu que ceux qu'on fusillait.

Je ne sais pas ce qu'on a fait des femmes et des enfants.

J'ai jeté mon carnet de notes dès que j'ai été blessé.

J'ai été fait prisonnier à Sommesous, le 11 septembre.

Et a signé avec nous après lecture et traduction faite.

(s) CAMPANA. (s) BONNEMAISON. (s) Gottfried BURGDORF.

N° 30

Interrogatoire sous serment, le 9 mai 1915, par M. Guillaud, rapporteur, de Brendel, Max, âgé de vingt-deux ans ; lieu de naissance : Leipzig ; état : célibataire ; profession : graveur, demeurant, avant d'entrer au service, à Leipzig, actuellement soldat au 101e régiment de grenadiers saxons qui était en garnison à Dresde, qui a déposé ce qui suit :

J'appartiens à l'armée active et j'étais à Dresde lors de la déclaration de guerre. Le même jour de la mobilisation, nous sommes partis en chemin de fer pour la frontière du Luxembourg. Nous avons traversé le Grand-Duché et pénétré en Belgique. Nous avons bien vu des fermes isolées et des villages qui avaient été incendiés ; mais voilà ce qui est arrivé à mon bataillon : Dans un village dont je ne me rappelle pas le nom, des civils ont tiré des maisons sur nos troupes. On a fait le curé prisonnier, mais je crois qu'on l'a relâché peu après. Dans la maison on a trouvé un homme qui a été fusillé, séance tenante, par ordre du lieutenant en premier de ma compagnie, nommé Koch. Nous avons, poursuivant notre route, pénétré dans la ville de Dinant. Là, une toute jeune fille a tiré un coup de revolver sur le colonel de mon régiment, ou plutôt, je me trompe, c'est sur le commandant d'un bataillon de pionniers dont j'ignore le nom, et l'a tué. Alors on nous a donné l'ordre de tirer sur tous les civils que nous rencontrerions, sans distinction d'âge ni de sexe, et l'artillerie a tiré sur des maisons qu'elle a incendiées et dans lesquelles de nombreux civils ont été tués.

Ces ordres ont été transmis à la troupe de garde en garde. Le commandant de la colonne était le général von Elsa ; le colonel de mon régiment s'appelait Meister ; mon chef de bataillon, von Abeken ; le capitaine, von Elsa, fils du général précité ; le lieutenant, Schurig. Je ne connais pas les noms des officiers des compagnies voisines, sauf le lieutenant Stark. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'y a pas d'enfants mutilés, mais j'ai entendu dire plus tard, étant en France, que des femmes avaient été violées.

Je ne connais pas ce que vous appelez pastilles incendiaires, mais j'avoue que dans le village où a été fait prisonnier le curé et dans Dinant, le feu a été mis au moyen de pétrole.

Je sais qu'on a emmené des civils prisonniers en Allemagne, mais je n'ai jamais vu de civils placés devant un peloton d'exécution pour être fusillés.

En France, j'ai assisté à un engagement près de Vitry et j'ai été employé pendant quelque temps au service de préparation de tranchées. J'ai été fait prisonnier le 11 septembre étant en patrouille.

Je dois ajouter que les ordres donnés de tirer sur les civils dans la ville de Dinant l'ont été, non seulement parce qu'une jeune fille avait tué un colonel et que des civils avaient tiré sur des troupes régulières, mais aussi parce qu'on nous a montré un soldat allemand, le ventre ouvert et attaché à un arbre après avoir été arrosé de poix enflammée, parce qu'un autre soldat avait été trouvé les pieds brûlés et la gorge coupée dans le four d'un boulanger, parce que des femmes avaient versé de la poix enflammée et de l'eau bouillante sur les soldats qui passaient.

J'ai vu le soldat attaché à l'arbre quand on le montrait aux troupes et, personnellement, j'ai aidé à sortir celui qui était dans le four du boulanger.

Lu, persiste, signe et signons.

(s) Serrus. (s) Wintzer. (s) Guillaud. (s) Brendel.

N° 31

Interrogatoire sous serment, le 7 juin 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, du nommé Arnold, Émile-Camille, fils de feu Karl et de feue Magdalena, exerçant la profession de manœuvre, soldat au 108e au régiment de tirailleurs, XIIe corps saxon, actuellement interné au dépôt des prisonniers de guerre de Blaye (mle 1261), qui a déposé ce qui suit :

J'ai été fait prisonnier le 10 septembre 1914 à Sompuis. J'appartiens au 108e régiment d'infanterie, 2e compagnie, capitaine Elterlein, colonel Graf Vitzthum von Eckstädt. Nous avons quitté Dresde le 8 août pour la Belgique, par le Luxembourg. Quand nous sommes

arrivés en Belgique, les villages étaient complètement déserts, et nul civil n'a tiré sur nous. Dans les villages que, dès ce moment nous traversions, nous trouvions fréquemment des maisons brûlées, et dans les jardins des cadavres d'hommes ou de jeunes gens de dix-huit à vingt ans. J'ai vu aussi des maisons pillées, dont les meubles gisaient pêle-mêle dans les cours. Le 24 août, nous étions à Dinant. La ville était en flammes. J'ai aperçu plusieurs tas de cadavres (hommes, femmes, enfants et même bétail). J'ai vu une foule de civils des deux sexes renfermés dans un couvent. Je ne crois pas que ce soient des civils qui aient tiré sur nos troupes à Dinant, mais plutôt des troupes régulières. J'ai trouvé dans les rues des corps de soldats français. Au moment de traverser la Meuse, nous avons croisé un convoi de 60 à 80 prisonniers civils qu'on envoyait à l'arrière : était-ce pour les interner ? ou pour les fusiller ? je l'ignore. Tous les villages que nous avons rencontrés, après avoir quitté Dinant, avaient été pillés. Je n'ai jamais assisté à des réquisitions, car il ne restait plus rien à prendre nulle part.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit vérité, et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

(s) Laborderie. Fuischs M. Loustalot. Émil Arnold.

N° 32

Interrogatoire sous serment, le 27 mai 1915, par M. Loustalot, lieutenant, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 18e région de corps d'armée, assisté du sergent Laborderie, commis greffier audit conseil de guerre, de **Grosse**, Paul, né à Bubendorf (Saxe), le 20 mars 1891, employé de chemin de fer, soldat à la compagnie des infirmiers (1re compagnie, XIIe corps saxon), assisté de Auscher Pierre, soldat interprète au 8e colonial, lequel a prêté serment de traduire fidèlement.

Dépose : J'ai été fait prisonnier le 10 septembre 1914 à Sompuis. J'appartiens au corps des infirmiers (1re compagnie, capitaine Grossmann). Nous avons quitté Dresde, le 8 août, pour la Belgique. L'attitude des populations belges fut toujours très correcte à notre égard. Jamais les civils n'ont tiré sur nous. Lorsque nous sommes passés à Dinant, le 25 août, j'ai pu voir, au milieu de corps de soldats, des cadavres de civils gisant dans la rue; comme c'était la nuit, je n'ai pas très bien distingué s'il y avait parmi eux des femmes et des enfants. La ville présentait l'aspect d'une ville bombardée ; quelques maisons continuaient encore à brûler, mais la plupart des foyers étaient éteints. J'ai vu de nombreux villages brûlés également, mais j'ai pensé que c'était l'artillerie qui avait dû les mettre dans cet état. Je n'ai jamais croisé de convois de prisonniers civils, ni eu à donner des soins à des civils, à des femmes ou à des enfants. Je n'ai jamais eu à soigner non plus et je n'ai pas connaissance que mes camarades aient eu à donner des soins à des soldats qui auraient été mutilés par des civils ou par d'autres. Je n'ai jamais assisté à des scènes de pillage, mais il m'est arrivé, à deux ou trois reprises, d'entrer dans des maisons qui manifestement avaient été pillées auparavant. Je n'ai pas eu à prendre part à des réquisitions, car j'appartiens à un service spécial. A Sompuis, où nous avons été faits prisonniers dans l'ambulance allemande installée dans la gare, il avait été, par nos chefs, décidé qu'un major, un adjudant et dix hommes resteraient sur place et les autres sont partis, battant en retraite avec le gros de la colonne, pendant que nous étions faits prisonniers avec les blessés soignés dans l'ambulance.

Lecture faite, persiste dans ses déclarations, affirme avoir dit la vérité et a signé avec nous, l'interprète et le greffier.

Loustalot. R. Laborderie. Pierre Auscher. Paul Grosse.

C. — *Liste de victimes des massacres de Dinant.*

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Absil (Joseph) . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | Dinant. | 46 |
| 2 | Adnet (Ferdinand). . . . . . . . . | Cocher. | — | 48 |
| 3 | Arès (Armand) . . . . . . . . . . | Menuisier. | — | 33 |
| 4 | — (Émile) . . . . . . . . . . . | Domestique. | — | 66 |
| 5 | Alardo (Martin) . . . . . . . . . . | » | Herbuchenne. | 17 |
| 6 | — (Marie) . . . . . . . . . . | » | — | 18 |
| 7 | — (Isidore). . . . . . . . . . | Cultivateur. | — | 20 |
| 8 | — (Martin) . . . . . . . . . . | — | — | 53 |
| 9 | Amiaux-Laverge (Robert). . . . . | Agent de police. | Dinant. | 32 |
| 10 | — (Mélanie) . . . . | Ménagère. | — | 38 |
| 11 | Angot (Émile) . . . . . . . . . . | Fileur. | — | 48 |
| 12 | Ansotte (Hector) . . . . . . . . . | Étudiant. | — | 18 |
| 13 | Balleux-Moulin (Germaine) . . . . | Ménagère. | Neffe-Anseremme. | 22 |
| 14 | — (Félix) . . . . . . . | » | — | 1 1/2 |
| 15 | Bailly (Félix) . . . . . . . . . . . | Employé. | Dinant. | 41 |
| 16 | Barse (Gustave) . . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 30 |
| 17 | Baras (Auguste). . . . . . . . . . | Étudiant. | Anseremme. | 15 |
| 18 | Barré (Georges). . . . . . . . . . | Employé. | Dinant. | 55 |
| 19 | Barthélémy (Jean-Baptiste) . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 23 |
| 20 | Barthélémy-Defagne (Gustave). . . | — | — | 30 |
| 21 | Barzin (Léopold) . . . . . . . . . | Pensionné. | — | 71 |
| 22 | Bastin (Herman) . . . . . . . . . | Facteur. | — | 33 |
| 23 | Batteux (Marie) . . . . . . . . . . | Servante. | — | 40 |
| 24 | Bauduin (Édouard) . . . . . . . . | Employé. | — | 42 |
| 25 | Baujot (Alfred) . . . . . . . . . . | Carrier. | Anseremme. | 46 |
| 26 | Baussart (Dieudonnée). . . . . . | Ménagère. | Dinant. | 78 |
| 27 | Beaujot (Marie) . . . . . . . . . . | » | Anseremme. | 5 |
| 28 | — (Marthe) . . . . . . . . . | » | — | 13 |
| 29 | Berqueman (Gustave) . . . . . . | » | Dinant. | 30 |
| 30 | Betemps (Maurice) . . . . . . . . | » | Anseremme. | 19 m. |
| 31 | Betemps-Poncelet (Henriette) . . . | Ménagère. | — | 54 |
| 32 | Betemps (Auguste) . . . . . . . . | Jardinier. | — | 27 |
| 33 | Berthulot (Ernest). . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 50 |
| 34 | Bietlot (Jean). . . . . . . . . . . | Magasinier. | — | 40 |
| 35 | — (Charles). . . . . . . . . | Tisseur. | — | 76 |
| 36 | Binamé (Alphonse) . . . . . . . . | Carreleur. | — | 37 |
| 37 | Blanchart (Henri) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 48 |
| 38 | Bouchat (Théophile) . . . . . . . . | Négociant. | — | 68 |
| 39 | Bouche (Gustave) . . . . . . . . . | Cordonnier. | — | 53 |
| 40 | Bouille (Armand) . . . . . . . . . | Maréchal. | — | 36 |
| 41 | Bon (Célestin) . . . . . . . . . . | Frère convers. | — | 74 |
| 42 | Boug (Jean-Antoine). . . . . . . . | Religieux. | — | 60 |
| 43 | Bourdon (Joseph-François) . . . . | Cafetier. | — | 36 |
| 44 | — (Henri). . . . . . . . . . | Étudiant. | — | 17 |
| 45 | — (Jeanne) . . . . . . . . . | » | — | 13 |
| 46 | Bourdon-Baes (Emma) . . . . . . | Ménagère. | — | 50 |
| 47 | — (Edmond) . . . . . | Greffier. | — | 62 |
| 48 | Bourdon (Jeanne) . . . . . . . . . | Couturière. | Anseremme. | 33 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 49 | Bourdon-Bourguignon (Alexandre). | Négociant. | Dinant. | 74 |
| 50 | — (Célestine) . | Ménagère. | — | 70 |
| 51 | Borgnet (Eugène) . . . . . . . . | Journalier. | — | 32 |
| 52 | Bourguignon (Jean-Baptiste) . . . | Voiturier. | — | 29 |
| 53 | Bourguignon-Bultot (Marie) . . . | » | — | 39 |
| 54 | Bourguignon (Edmond) . . . . . | » | — | 16 |
| 55 | Bovy (Constant). . . . . . . . . . | Chauffeur. | — | 23 |
| 56 | — (Adèle) . . . . . . . . . . . | Ménagère. | — | 29 |
| 57 | Bovy-Defays (Marie) . . . . . . . | » | — | 54 |
| 58 | Bovy (Marcel) . . . . . . . . . . | » | — | 4 |
| 59 | Bulince (Martin) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 55 |
| 60 | — (Louis) . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 51 |
| 61 | — (Alfred). . . . . . . . . . | Fileur. | — | 26 |
| 62 | Bultot (Norbert) . . . . . . . . . | » | Neffe-Anseremme. | 9 |
| 63 | — (Norbert) . . . . . . . . . | Voiturier. | — | 35 |
| 64 | — (Joseph) . . . . . . . . . . | Agriculteur. | Dinant. | 29 |
| 65 | — (Laurent) . . . . . . . . . | — | — | 34 |
| 66 | — (Jules). . . . . . . . . . . | — | Malaise. | 31 |
| 67 | — (Émile) . . . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 39 |
| 68 | — (Alphonse). . . . . . . . . | Employé. | — | 20 |
| 69 | — (Camille). . . . . . . . . . | — | Neffe. | 14 |
| 70 | Bultot-Defrenne (Irénée) . . . . . | » | Anseremme. | 37 |
| 71 | B... (?) (Ernest). . . . . . . . . . | » | — | 35 |
| 72 | Bralt (Julien) . . . . . . . . . . . | Cordonnier. | Dinant. | 33 |
| 73 | Brihaye (Alfred). . . . . . . . . . | Garçon d'hôtel. | — | 25 |
| 74 | Broutoux (Emmanuel) . . . . . . | Employé. | — | 55 |
| 75 | Calson (Alfred) . . . . . . . . . . | Menuisier. | — | 61 |
| 76 | Capelle (Jean) . . . . . . . . . . | Cultivateur. | Lisogne. | 62 |
| 77 | Cartigny (Henri) . . . . . . . . . | Journalier. | Dinant. | 25 |
| 78 | — (Hubert) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 53 |
| 79 | — (Léon). . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 28 |
| 80 | Capelle (Joseph-Martin) . . . . . | Facteur. | — | 44 |
| 81 | Casagny (Auguste) . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 49 |
| 82 | Cassart (Hyacinthe) . . . . . . . | — | — | 43 |
| 83 | — (Alexis). . . . . . . . . . | — | — | 17 |
| 84 | Chabottier-Delimier (Augustine). . | Ménagère. | — | 61 |
| 85 | Chabottier (Jean) . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 38 |
| 86 | — (Jules) . . . . . . . . . | — | — | 18 |
| 87 | Charlier (Louis). . . . . . . . . . | — | Bouvignes. | 16 |
| 88 | — (Jules) . . . . . . . . . . | Journalier. | Dinant. | 35 |
| 89 | — (Saturnin) . . . . . . . . | Employé. | Neffe-Anseremme. | 40 |
| 90 | — (Maurice). . . . . . . . . | » | — | 16 |
| 91 | — (Anna) . . . . . . . . . . | » | — | 15 |
| 92 | — (Georgette) . . . . . . . . | » | — | 9 |
| 93 | — (Théodule) . . . . . . . . | Vitrier. | Dinant. | 48 |
| 94 | — (Auguste). . . . . . . . . | Journalier. | — | 50 |
| 95 | Charlot (Henri) . . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 40 |
| 96 | Clette (Léon) . . . . . . . . . . . | — | — | 25 |
| 97 | Collard-Burton (Léopold) . . . . | Garde. | Dréhance. | 32 |
| 98 | Collard (Euphrasie) . . . . . . . . | » | Anseremme. | 75 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 99 | Collard (Jean-Joseph) | » | Anseremme. | 77 |
| 100 | — (Noël-Émile) | Cordonnier. | Dinant. | 75 |
| 101 | — (Florent) | Plafonneur. | — | 39 |
| 102 | — (Henri) | — | — | 37 |
| 103 | Colle (Léon) | Étudiant. | — | 16 |
| 104 | — (Henri) | Peintre. | — | 22 |
| 105 | — (Camille) | Cordonnier. | — | 47 |
| 106 | Collignon (André) | Tisseur. | — | 30 |
| 107 | — (Louis) | Journalier. | — | 38 |
| 108 | — (Xavier) | Tisseur. | — | 55 |
| 109 | — (Arthur) | » | — | 16 |
| 110 | — (Georges) | Tisseur. | — | 16 |
| 111 | — (Victor) | — | — | 46 |
| 112 | Couillard (Armand) | Menuisier. | — | 34 |
| 113 | — (Noël-Auguste) | Ébéniste. | — | 71 |
| 114 | Coupienne (Henri) | Ouvrier de fabrique. | — | 38 |
| 115 | — (Joseph) | Journalier. | — | 36 |
| 116 | — (Émile) | Brasseur. | — | 51 |
| 117 | — (Émile-Nicolas) | Cordonnier. | — | 54 |
| 118 | — (Camille) | Journalier. | — | 32 |
| 119 | — (Guillaume) | Cordonnier. | — | 58 |
| 120 | Corbian (Paul) | Rentier. | — | 61 |
| 121 | Corbisier (Frédéric) | Appareilleur. | — | 17 |
| 122 | — (Joseph) | Gazier. | — | 42 |
| 123 | Culot (Henri) | Ouvrier de fabrique. | — | 48 |
| 124 | — (Gustave) | » | — | 24 |
| 125 | — (Florent) | Entrepreneur. | Lisogne. | 24 |
| 126 | — (Joseph) | Menuisier. | Dinant. | 68 |
| 127 | — (Édouard) | Négociant. | — | 59 |
| 128 | Croni (Lambert) | Tisseur. | — | 46 |
| 129 | Dachelet (Camille) | Domestique. | Thynes. | 20 |
| 130 | — (Zéphirin) | — | — | 17 |
| 131 | Dandois (Gustave) | Ouvrier brasseur. | Dinant. | 44 |
| 132 | Daroille (Arthur) | Employé. | — | 26 |
| 133 | Deaty (Désiré-Joseph) | » | Anseremme. | 74 |
| 134 | Dauphin (Désiré) | » | Dinant. | 35 |
| 135 | — (Camille | » | — | 28 |
| 136 | — (Léopold) | Tisseur. | Neffe-Anseremme. | 49 |
| 137 | — (Joséphine) | » | Dinant. | 20 |
| 138 | Dauphin-Mouton (Justine) | Journalière. | Neffe-Anseremme. | 76 |
| 139 | Dehez (Sylvain) | Pensionné. | Dinant. | 43 |
| 140 | Dehu (Victorien) | » | — | 48 |
| 141 | Deleet-Merlier (Flore) | Primeurs. | — | 58 |
| 142 | Delay (Camille) | Tisseur. | — | 48 |
| 143 | — (Georges) | — | — | 16 |
| 144 | — (Arthur) | — | — | 20 |
| 145 | — (Émile) | — | — | 24 |
| 146 | — (Camille) | Rattacheur. | — | 23 |
| 147 | — (Ferdinand) | Contremaître. | — | 44 |
| 148 | Dellot (Jules) | Journalier. | — | 29 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 149 | Deloge (Eugène) . . . . . . . . . | » | Dinant. | 15 |
| 150 | — (Alphonse). . . . . . . . . | » | — | 58 |
| 151 | — (Edmond) . . . . . . . . . | Boucher. | — | 23 |
| 152 | Delot (Charles) . . . . . . . . . | Journalier. | — | 32 |
| 153 | Delvigne (Jules). . . . . . . . . . | Menuisier. | Bouvignes. | 48 |
| 154 | Demuyter (Constant). . . . . . . | Magasinier. | Dinant. | 60 |
| 155 | Dernotte (Modeste) . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 45 |
| 156 | — (Élisée) . . . . . . . . | — | — | 41 |
| 157 | Defrenne (Jean) . . . . . . . . . | Cantonnier. | Anseremme. | 39 |
| 158 | Dessys (Jules). . . . . . . . . . | Magasinier. | Dinant. | 38 |
| 159 | Denez (François) . . . . . . . . | Maréchal. | Lisogne. | 32 |
| 160 | Disig (Vital) . . . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 48 |
| 161 | — (Georges) . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 34 |
| 162 | — (Jacques) . . . . . . . . . | Journalier. | — | 55 |
| 163 | — (Luc). . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 35 |
| 164 | — (Julien) . . . . . . . . . . | Marbrier. | — | 68 |
| 165 | Diffrang (Émile). . . . . . . . . | Tisseur. | — | 49 |
| 166 | Dobbelere (Jules) . . . . . . . . | Confiseur. | — | 38. |
| 167 | Dôme (Adolphe). . . . . . . . . | Professeur. | — | 48 |
| 168 | Domine (Ernest) . . . . . . . . | Cantonnier. | Anseremme. | 51 |
| 169 | Donné (Camille). . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 36 |
| 170 | Donnay (Léon) . . . . . . . . . | Peintre. | — | 36 |
| 171 | Dony (Adelin). . . . . . . . . . | Concierge. | — | 70 |
| 172 | Dubois (Xavier) . . . . . . . . . | Colporteur. | — | 44 |
| 173 | — (Henri) . . . . . . . . . . | Journalier. | — | 62 |
| 174 | Duchêne (Émile) . . . . . . . . | Carrier. | — | 43 |
| 175 | — (Ernest) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 55 |
| 176 | Dujeu (François) . . . . . . . . | Journalier. | — | 39 |
| 177 | Dupont (fils) . . . . . . . . . . | » | — | 10 |
| 178 | — (Léon) . . . . . . . . . . | » | — | 38 |
| 179 | — (fils) . . . . . . . . . . | » | — | 8 |
| 180 | Dury (Émile) . . . . . . . . . . | Cordonnier. | — | 49 |
| 181 | Eliet (Arthur). . . . . . . . . . | Tisseur. | Bouvignes. | 56 |
| 182 | Elvy (Waldor) . . . . . . . . . . | Instituteur. | Lisogne. | 37 |
| 183 | Englebert (Alexis) . . . . . . . . | Journalier. | Dinant. | 61 |
| 184 | — (Victor). . . . . . . . . | — | — | 60 |
| 185 | Étienne (Auguste) . . . . . . . . | Voiturier. | — | 23 |
| 186 | Eugène (Émile) . . . . . . . . . | Domestique. | Fosses. | 29 |
| 187 | Even-Matagne (Clotilde) . . . . . | Ménagère. | Neffe-Anseremme. | 71 |
| 188 | Evrard (Jean-Baptiste) . . . . . . | » | Dinant. | 38 |
| 189 | Fabry (Albert) . . . . . . . . . . | Menuisier. | Anseremme. | 44 |
| 190 | Fallay (Jacques). . . . . . . . . | Négociant. | Dinant. | 44 |
| 191 | Fastrés (François) . . . . . . . . | Maçon. | — | 68 |
| 192 | Fauconnier (Auguste) . . . . . . | Magasinier. | — | 39 |
| 193 | — (Théophile). . . . . . | Employé. | — | 44 |
| 194 | Fauguet (Louis). . . . . . . . . . | Coiffeur. | — | 30 |
| 195 | — (Théophile). . . . . . . . | Tisseur. | Bouvignes. | 52 |
| 196 | — (Antoine). . . . . . . . . | — | — | 22 |
| 197 | Fecheulle (Henri) . . . . . . . . | Plombier. | Dinant. | 41 |
| 198 | — (Marcel). . . . . . . . . | Tisseur. | — | 17 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 199 | Fecheulle (Henri) . . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 46 |
| 200 | — (Joseph). . . . . . . . | — | — | 33 |
| 201 | Féret (Alphonse) . . . . . . . . . | Cocher. | — | 38 |
| 202 | — (Louis) . . . . . . . . . . . | » | — | 18 |
| 203 | Fénier (Georges). . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 31 |
| 204 | — (Eugène) . . . . . . . . . | Magasinier. | — | 33 |
| 205 | Fievez-Baudart (Auguste). . . . . | Peintre. | — | 59 |
| 206 | Finfe (Julien) . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 32 |
| 207 | — (Jean-Joseph) . . . . . . . | Journalier. | — | 23 |
| 208 | Finfe-Didier (Jean-Joseph) . . . . | Carrier. | — | 60 |
| 209 | Firmin (Alexis) . . . . . . . . . . | Tailleur. | — | 19 |
| 210 | — (Léon). . . . . . . . . . . | — | — | 23 |
| 211 | — (Joseph) . . . . . . . . . | — | — | 16 |
| 212 | — (Léon). . . . . . . . . . | — | — | 18 |
| 213 | Fisette (Auguste) . . . . . . . . . | Négociant. | — | 50 |
| 214 | Fivet (Auguste) . . . . . . . . . . | Comptable. | — | 36 |
| 215 | — (?) . . . . . . . . . . . . . . | » | Anseremme. | 3 s. |
| 216 | Flostroy (Émile). . . . . . . . . . | Boulanger. | Dinant. | 36 |
| 217 | Flassin-Lelong (Marie). . . . . . | » | Neffe-Anseremme. | 32 |
| 218 | Fondine (Pauline) . . . . . . . . . | » | Dinant. | 18 |
| 219 | — (Marcel) . . . . . . . . . | » | — | 15 |
| 220 | — (Robert) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 15 |
| 221 | Fonder (Jean-Baptiste) . . . . . . | Architecte. | — | 31 |
| 222 | — (François) . . . . . . . . . | Négociant. | — | 62 |
| 223 | Fortuné (Désiré). . . . . . . . . . | Cafetier. | — | 32 |
| 224 | Gaudinne-Minet (Marie) . . . . . | Ménagère. | — | 45 |
| 225 | Gaudinne (Alphonse). . . . . . . | Maçon. | — | 47 |
| 226 | — (Florent). . . . . . . . | » | — | 80 |
| 227 | — (René) . . . . . . . . . | » | — | 18 |
| 228 | — (Jules) . . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 16 |
| 229 | — (Remacle) . . . . . . . . | Menuisier. | — | 54 |
| 230 | — (Édouard) . . . . . . . . | — | — | 24 |
| 231 | Géline (Gustave). . . . . . . . . . | Carrossier. | — | 28 |
| 232 | — (Georges). . . . . . . . . . | Ouv. de chemin de fer. | — | 27 |
| 233 | Genette (Alfred). . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 35 |
| 234 | Genon-Fastrés (Odile) . . . . . . | Ménagère. | Anseremme. | 42 |
| 235 | Genon (Gilda). . . . . . . . . . . | » | — | 1 1/2 |
| 236 | Genot (Félicien) . . . . . . . . . . | Tourneur en fer. | Dinant. | 64 |
| 237 | Georges (Alfred) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 36 |
| 238 | — (Armand). . . . . . . . . | Employé. | — | 53 |
| 239 | — (Joseph) . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 44 |
| 240 | — (Henry). . . . . . . . . | Serrurier. | — | 68 |
| 241 | — (Camille). . . . . . . . . | Boulanger. | — | 36 |
| 242 | — (Jean-Baptiste) . . . . . | Employé. | — | 28 |
| 243 | — (Alexandre). . . . . . . | Menuisier. | — | 36 |
| 244 | — (Auguste). . . . . . . . | Tailleur. | — | 39 |
| 245 | — (Adelin). . . . . . . . . | Menuisier. | — | 34 |
| 246 | Gérard-Bovy (Anna) . . . . . . . | Ouvrière de fabrique. | — | 23 |
| 247 | Gérard (Joseph). . . . . . . . . . | Journalier. | — | 77 |
| 248 | Gendvert (Albert) . . . . . . . . . | » | — | 17 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 249 | Gendvert (Émile) | Cordonnier. | Dinant. | 54 |
| 250 | Graux (Victor) | Menuisier. | — | 49 |
| 251 | Gillain (Charles) | Mécanicien. | — | 64 |
| 252 | — (Robert) | Tisseur. | — | 14 |
| 253 | Gillet (Jules) | Marbrier. | — | 28 |
| 254 | Goard (Auguste) | » | Bouvignes. | 60 |
| 255 | Godain (Clément) | Mouleur. | Dinant. | 48 |
| 256 | Godinne (Georges) | Journalier. | — | 17 |
| 257 | Goffaux (Pierre) | — | Godinne. | 48 |
| 258 | — (Marcel) | — | Dinant. | 18 |
| 259 | Goffin (Eugène) | Ouvrier brasseur. | » | 47 |
| 260 | — (Eugène) | » | » | 15 |
| 261 | Gonge (François) | Magasinier. | Dinant. | 25 |
| 262 | — (Léopold) | Cordonnier. | — | 65 |
| 263 | Grandjean (Désiré) | » | — | 56 |
| 264 | Grenier (Jean) | Journalier. | — | 46 |
| 265 | Grignot (François) | Employé. | — | 26 |
| 266 | Guérry-Patard (épouse) (?) | Ménagère. | Neffe-Anseremme. | (?) |
| 267 | Guérry-Wartique (Joseph) | Employé. | — | 31 |
| 268 | — (Rachel) | Ménagère. | — | 20 |
| 269 | Guillaume (Émile) | Instituteur. | Dinant. | 44 |
| 270 | Guillaume-Melot (Charles) | Négociant. | — | 38 |
| 271 | Guillaume-Bénard (Charles) | Garde. | — | 41 |
| 272 | Gustin (Marguerite) | Couturière. | Anseremme. | 20 |
| 273 | Habron (Émile) | Tonnelier. | Dinant. | 31 |
| 274 | Halloy (Gustave) | Maçon. | — | 48 |
| 275 | Hamblénne (Hubert) | Menuisier. | — | 45 |
| 276 | Hansens (Alexis) | Manœuvre. | — | 54 |
| 277 | Hardy (Édouard) | Tisseur. | — | 50 |
| 278 | — (Octave) | Contremaître. | — | 39 |
| 279 | Haustenne (Émile) | Carrier. | — | 30 |
| 280 | Hautot (Émile) | » | » | 31 |
| 281 | — (Joseph) | » | » | 34 |
| 282 | Hénenne (René) | Tisseur. | Dinant. | 21 |
| 283 | Hénenne-Menisse (Marceline) | Ménagère. | — | 59 |
| 284 | Hennuy (Constant) | Tisseur. | — | 36 |
| 285 | — (Marcel) | — | — | 15 |
| 286 | — (Alexis) | — | — | 43 |
| 287 | — (Jules) | » | — | 18 |
| 288 | Henrion (Alphonse) | Tisseur. | — | 41 |
| 289 | Henri (Désiré) | — | — | 27 |
| 290 | Herman (Alphonse) | — | — | 48 |
| 291 | — (Juliette) | » | Neffe-Anseremme. | (?) |
| 292 | — (Joseph) | » | Dinant. | 35 |
| 293 | Hiernaux (Jules) | Pâtissier. | — | 41 |
| 294 | Himmer (Remy) | Directeur. | — | 65 |
| 295 | Hoprard (Émile) | Employé. | — | 29 |
| 296 | Hottelet (Jean) | Ouvrier de fabrique. | — | 36 |
| 297 | — (Georges-Marie-Catherine) | Ménagère. | — | 54 |
| 298 | Houbien (Joseph) | Ouvrier de fabrique. | — | 18 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 299 | Houbien-Nanquette (Eugène) . . . | Propriétaire. | Dinant. | 76 |
| 300 | Huberland (Camille) . . . . . . . | Gérant. | — | 28 |
| 301 | Hubert (Octave). . . . . . . . . | Agent de police. | — | 36 |
| 302 | Hubin (Nicolas) . . . . . . . . . | Tourneur en bois. | — | 77 |
| 303 | Jacquemin (Auguste). . . . . . . | Tailleur. | — | 51 |
| 304 | Jacquet (Gustave) . . . . . . . . | Cultivateur. | — | 23 |
| 305 | — (Théophile) . . . . . . . | Boulanger. | — | 41 |
| 306 | — (Alfred). . . . . . . . . | Ouvrier. | — | 29 |
| 307 | — (Louis-Joseph). . . . . . | Tisseur. | — | 55 |
| 308 | — (Gustave) . . . . . . . . | Meunier. | — | 53 |
| 309 | — (Victor). . . . . . . . . | Tailleur de pierre. | — | 60 |
| 310 | — (Alexandre) . . . . . . . | Journalier. | — | 70 |
| 311 | Jacquet-Sarrazin (Hortense). . . . | Ménagère. | — | 70 |
| 312 | Jacquet (Louis) . . . . . . . . . | Tisseur. | » | 36 |
| 313 | — (Joseph). . . . . . . . . | Garde. | Herbuchenne. | 45 |
| 314 | — (Pierre) . . . . . . . . . | Voyageur. | Dinant. | 65 |
| 315 | Jassogne (Célestin) . . . . . . . | Cordonnier. | — | 26 |
| 316 | — (Théodonné) . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 27 |
| 317 | Jaunniaux (Camille) . . . . . . . | Tisseur. | — | 44 |
| 318 | — (Georges). . . . . . . . | — | — | 18 |
| 319 | Jaumot (Alexandre) . . . . . . . | Fileur. | — | 36 |
| 320 | Javaux-Polet (Félicité) . . . . . . | Ménagère. | Anseremme. | 46 |
| 321 | Joris-Lamard (Marie). . . . . . . | — | Dinant. | 31 |
| 322 | Junius (Jean) . . . . . . . . . . | Mécanicien. | — | 43 |
| 323 | — (Prosper). . . . . . . . . | Professeur. | — | 51 |
| 324 | Kestemont (François) . . . . . . | Garçon de café. | — | 28 |
| 325 | Kinif (Joseph). . . . . . . . . . | Pâtissie r. | — | 61 |
| 326 | Kinique (Edmond). . . . . . . . . | Négociant. | — | 56 |
| 327 | — (Edmond) (épouse) . . . . | Ménagère. | — | 55 |
| 328 | — (Louise) . . . . . . . . . | — | — | 24 |
| 329 | Laffût (Isidore) . . . . . . . . . | Contremaître. | Bouvignes. | 48 |
| 330 | Laforêt (Louis-Alphonse) . . . . . | Brasseur. | Dinant. | 55 |
| 331 | — (Alphonse) . . . . . . . . | — | — | 31 |
| 332 | — (Joseph). . . . . . . . . | Tisseur. | Bouvignes. | 37 |
| 333 | — (Camille) . . . . . . . . | Journalier. | Dinant. | 18 |
| 334 | — (Alphonse) . . . . . . . . | Tisseur. | — | 34 |
| 335 | — (Auguste) . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 23 |
| 336 | Lagneau (Ernest) . . . . . . . . | — | — | 67 |
| 337 | Lahaye (Joséphine) . . . . . . . | » | — | 75 |
| 338 | Lahaye (Joseph). . . . . . . . . | Pâtissier. | — | 55 |
| 339 | — (Joseph-Eugène) . . . . . | Journalier. | — | 47 |
| 340 | Lambert (François) . . . . . . . | Tisseur. | — | 45 |
| 341 | — (Victor). . . . . . . . . | Ouvrier brasseur. | — | 43 |
| 342 | — (Louis) . . . . . . . . . | Tonnelier. | — | 32 |
| 343 | Lamour (Émile) . . . . . . . . . | Ébéniste. | — | 27 |
| 344 | Lebrun (Alphonse) . . . . . . . . | Tailleur. | — | 33 |
| 345 | — (Henry) . . . . . . . . . | Facteur. | — | 48 |
| 346 | — (Joseph). . . . . . . . . | Tailleur. | — | 19 |
| 347 | Leclerc (Olivier). . . . . . . . . | Cultivateur. | Lisogne. | 53 |
| 348 | — (Pierre) . . . . . . . . . | — | — | 25 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 349 | Lecocq (Louis) . . . . . . . . . . | Organiste. | Dinant. | 53 |
| 350 | Legros-Thonon (Marie). . . . . . | Ménagère. | — | 51 |
| 351 | Lejeune (Charles) . . . . . . . . | Tourneur. | — | 20 |
| 352 | Lemaire (Jean) . . . . . . . . . . | Tailleur. | — | 41 |
| 353 | Lemer (François) . . . . . . . . | Plafonneur. | — | 53 |
| 354 | Lemaire (Edmond). . . . . . . . | Boucher. | — | 42 |
| 355 | — (Camille) . . . . . . . . . | Employé. | — | 17 |
| 356 | — (Charles) . . . . . . . . . | » | Anseremme. | 13 |
| 357 | Lemineur (Jules) . . . . . . . . | Serrurier. | Dinant. | 44 |
| 358 | Lempereur (Jeanne) . . . . . . . | » | Neffe-Anseremme. | 16 |
| 359 | Lenain (Théodule). . . . . . . . | Employé. | Bouvignes. | 17 |
| 360 | — (Théodule). . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 40 |
| 361 | Lenel (Auguste). . . . . . . . . | Coiffeur. | — | 21 |
| 362 | Lenoir (Hector) . . . . . . . . . | Journalier. | — | 58 |
| 363 | Lepage (Camille) . . . . . . . . | Domestique. | — | 53 |
| 364 | Lupsin (Alphonse). . . . . . . . | Carrier. | — | 59 |
| 365 | Libert (Florent) . . . . . . . . . | » | — | 21 |
| 366 | — (Nestor) . . . . . . . . . . | Cocher. | Dorinnes. | 30 |
| 367 | Limet (Alphonse) . . . . . . . . | Tisseur. | Dinant. | 46 |
| 368 | Lion-Lepas. . . . . . . . . . . . | Tailleur. | — | 40 |
| 369 | Lion-Naus (Joséphine) . . . . . . | Ménagère. | — | 67 |
| 370 | — (Joseph) . . . . . . . . . | Typographe. | — | 69 |
| 371 | Lion (Alexis) . . . . . . . . . . | Plafonneur. | — | 41 |
| 372 | — (Arthur). . . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 26 |
| 373 | — (Amand). . . . . . . . . . . | Horloger. | — | 63 |
| 374 | — (Joseph). . . . . . . . . . . | Employé. | — | 28 |
| 375 | — (Jules) . . . . . . . . . . . | » | — | 27 |
| 376 | Lisoir (Camille) . . . . . . . . . | Tonnelier. | — | 33 |
| 377 | — (Pierre). . . . . . . . . . . | Cultivateur. | — | 71 |
| 378 | Longirle (Félix). . . . . . . . . . | Commissaire de police. | — | 63 |
| 379 | Louis (Vital) . . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 18 |
| 380 | — (Désiré). . . . . . . . . . . | » | — | 20 |
| 381 | — (François). . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 50 |
| 382 | — (Benjamin) . . . . . . . . . | — | — | 18 |
| 383 | — (Xavier). . . . . . . . . . . | » | — | 50 |
| 384 | Mouteau (Edmond) . . . . . . . . | Cafetier. | — | 70 |
| 385 | Marchal (Jules) . . . . . . . . . . | Magasinier. | — | 27 |
| 386 | — (Henry). . . . . . . . . | Tailleur. | — | 18 |
| 387 | — (Michel) . . . . . . . . . | — | — | 50 |
| 388 | — (Camille) . . . . . . . . . | — | — | 44 |
| 389 | Marchot (Gilda) . . . . . . . . . . | » | Anseremme. | 2 |
| 390 | — (Joseph) . . . . . . . . . | Carrier. | — | 46 |
| 391 | Marette-Sanglier (François) . . . . | Tisseur. | Dinant. | 42 |
| 392 | Marette-Gaudine (Hubert) . . . . | Employé. | — | 38 |
| 393 | Marine (Lambert) . . . . . . . . . | Brasseur. | — | 55 |
| 394 | Marsigny (Madeleine) . . . . . . . | » | — | 22 |
| 395 | Martin (Alphonse). . . . . . . . . | » | Evrehailles. | 68 |
| 396 | — (Joseph) . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | Dinant. | 23 |
| 397 | — (Pierre) . . . . . . . . . . | Coutelier. | — | 60 |
| 398 | — (Marie) . . . . . . . . . . | Ouvrière de fabrique. | — | 17 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 399 | Martin (Henriette) . . . . . . . . | Ouvrière de fabrique. | Dinant. | 19 |
| 400 | Masson (Camille) . . . . . . . . | Contremaître. | — | 42 |
| 401 | — (Victor). . . . . . . . . | — | — | 39 |
| 402 | Materne (Jules) . . . . . . . . . | Journalier. | — | 70 |
| 403 | Materne-Taton (Ferdinande). . . . | Ménagère. | — | 62 |
| 404 | Mathieux (François) . . . . . . . | Tailleur. | — | 23 |
| 405 | — (Auguste) . . . . . . . | Commissionnaire. | — | 67 |
| 406 | — (Émile) . . . . . . . . | Mécanicien. | — | 51 |
| 407 | — (Eugène). . . . . . . . | Brasseur. | — | 69 |
| 408 | Maudoux (Armand) . . . . . . . | Encolleur. | — | 46 |
| 409 | Mauris (Octave) . . . . . . . . . | Ouvrier brasseur. | — | 31 |
| 410 | Maury (Édouard) . . . . . . . . | Maréchal. | — | 48 |
| 411 | Masy (Joseph-Julien). . . . . . . | Maçon. | — | 55 |
| 412 | Mazy (François). . . . . . . . . | Menuisier. | — | 49 |
| 413 | — (Lucien). . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 26 |
| 414 | — (Ulysse). . . . . . . . . . | Tailleur d'habits. | — | 41 |
| 415 | Mena (Charles) . . . . . . . . . | Débardeur. | — | 39 |
| 416 | Mercenier (Nicolas) . . . . . . . | Domestique. | — | 72 |
| 417 | Meurat (Émile) . . . . . . . . . | » | Neffe-Anseremme. | 7 |
| 418 | — (Éva) . . . . . . . . . . | » | — | 6 |
| 419 | — (Joséphine). . . . . . . . | » | — | 2 1/2 |
| 420 | Meurat-Delieux (Marie-Thérèse) . . | Ménagère. | — | 38 |
| 421 | Meurat (Alfred) . . . . . . . . . | Cordonnier. | Dinant. | 40 |
| 422 | Michat (Andrée). . . . . . . . . | » | — | 3 1/2 |
| 423 | Michel (Léon). . . . . . . . . . | Chiffonnier. | — | 49 |
| 424 | — (Lambert) . . . . . . . . | Boulanger. | — | 63 |
| 425 | — (Léon). . . . . . . . . . | Employé. | — | 36 |
| 426 | — (Jules). . . . . . . . . . | Magasinier. | — | 39 |
| 427 | — (Émile) . . . . . . . . . | Tailleur. | — | 27 |
| 428 | Migeotte (Adolphe) . . . . . . . | Ouvrier brasseur. | — | 62 |
| 429 | — (Émile). . . . . . . . . | Cocher. | — | 32 |
| 430 | — (Constant) . . . . . . . | » | — | 14 |
| 431 | — (Louis). . . . . . . . . | Journalier. | — | 50 |
| 432 | — (Camille). . . . . . . . | Tisseur. | — | 19 |
| 433 | — (Henri). . . . . . . . . | » | — | 16 |
| 434 | Milcamps (Lucien). . . . . . . . | Pensionné. | Bouvignes. | 68 |
| 435 | — (Jules). . . . . . . . . | Éclusier. | Dinant. | 35 |
| 436 | Modave (Nestor). . . . . . . . . | Cultivateur. | Lisogne. | 40 |
| 437 | Monard (Jules) . . . . . . . . . | Rentier. | Dinant. | 79 |
| 438 | Monin (Nicolas). . . . . . . . . | Boulanger. | — | 56 |
| 439 | — (Jean-Baptiste) . . . . . . | Tisseur. | — | 47 |
| 440 | Monin-Vanheden (Pauline) . . . . | Ménagère. | — | 55 |
| 441 | Monin (Alphonse) . . . . . . . . | » | — | 14 |
| 442 | — (Henri). . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 28 |
| 443 | — (Félix). . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 53 |
| 444 | — (Raphaël) . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 26 |
| 445 | — (Hyacinthe). . . . . . . . | Tisseur. | — | 53 |
| 446 | — (Eugène). . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 19 |
| 447 | — (Jules). . . . . . . . . . | Brasseur. | — | 40 |
| 448 | Monin-Légo (Arthur). . . . . . . | Tisseur. | — | 25 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 449 | Monty (Alexandre). . . . . . . . | Rejointoyeur. | Dinant. | 39 |
| 450 | Morelle (Joseph). . . . . . . . . | Charron. | Neffe-Anseremme. | 69 |
| 451 | Morelle-Pinsmaille (Marie) . . . . | Ménagère. | — | 49 |
| 452 | Morelle (Marguerite). . . . . . . | » | — | 11 |
| 453 | — (Jules) . . . . . . . . . | Étudiant. | — | 17 |
| 454 | Mossiat (François-Jules) . . . . . | Sommelier. | Dinant. | 38 |
| 455 | — (Frédéric) . . . . . . . . | Confiseur. | — | 27 |
| 456 | Mosty (Isidore) . . . . . . . . . | Brasseur. | — | 58 |
| 457 | Mouton (Jules) . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 48 |
| 458 | — (René) . . . . . . . . . | » | — | 19 |
| 459 | Neuret (Auguste) . . . . . . . . | Tisseur. | — | 22 |
| 460 | Nans (Charles) . . . . . . . . . | Mécanicien. | — | 57 |
| 461 | Nepper (Louis) . . . . . . . . . | Négociant. | — | 42 |
| 462 | — (Émile) . . . . . . . . . | » | — | 16 |
| 463 | — (Émile) . . . . . . . . . | Boucher. | — | 41 |
| 464 | Nicaise (Léon) . . . . . . . . . | Rentier. | — | 75 |
| 465 | — (Gustave) . . . . . . . . | — | — | 77 |
| 466 | Noël (Alexis-Joseph). . . . . . . | » | — | 40 |
| 467 | Pairoux (Alfred). . . . . . . . . | Boucher. | — | 45 |
| 468 | Panier (Fernand) . . . . . . . . | Pharmacien. | — | 38 |
| 469 | Paquet (Louis) . . . . . . . . . | — | — | 34 |
| 470 | — (Armand) . . . . . . . . | Tourneur. | — | 27 |
| 471 | — (Armand) . . . . . . . . | Manœuvre. | — | 30 |
| 472 | — (Marie) . . . . . . . . . | » | Anseremme. | 19 |
| 473 | Patigny (Henri) . . . . . . . . . | Employé. | Dinant. | 47 |
| 474 | — (Jean-Baptiste). . . . . . | Camionneur. | — | 43 |
| 475 | Pécasse (Joseph) . . . . . . . . | Carrier. | — | 38 |
| 476 | — (Florent) . . . . . . . . | Tourneur. | — | 56 |
| 477 | Péduzy (Désiré-Joseph). . . . . . | Tonnelier. | — | 50 |
| 478 | Peres (Vilazo-Viceste) . . . . . . | Domestique. | — | 20 |
| 479 | Perreux (Nicolas) . . . . . . . . | Religieux. | — | 40 |
| 480 | Pestiaux (?). . . . . . . . . . . | » | Sorinnes. | (?) |
| 481 | Philippart (Jean) . . . . . . . . | Coupeur. | Dinant. | 59 |
| 482 | Piérard (Olivier). . . . . . . . . | Rentier. | — | 67 |
| 483 | Piette (Jean-Baptiste). . . . . . . | Boulanger. | — | 45 |
| 484 | — (Adrien) . . . . . . . . . | Journalier. | — | 73 |
| 485 | — (Adrien) . . . . . . . . . | Voyageur. | — | 20 |
| 486 | Pinsmaille (Charles) . . . . . . . | Pressier. | — | 34 |
| 487 | — (Andrée-Marie) . . . . | Maraîchère. | Neffe-Anseremme. | 88 |
| 488 | — (Adèle). . . . . . . . | Couturière. | Dinant. | 44 |
| 489 | Piraux (Adelin) . . . . . . . . . | Marchand de bestiaux. | Lisogne. | 32 |
| 490 | Pire (Hubert-Émile) . . . . . . . | » | Dinant. | 53 |
| 491 | — (Antoine). . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 21 |
| 492 | Piret (Victor) . . . . . . . . . . | Facteur des Postes. | — | 63 |
| 493 | — (Victor) . . . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 47 |
| 494 | Pirot (Joseph). . . . . . . . . . | Matelassier. | — | 38 |
| 495 | Polito (Léon) . . . . . . . . . . | Tisseur. | — | 37 |
| 496 | — (Joachim). . . . . . . . . | Menuisier. | — | 32 |
| 497 | Pollet (Auguste). . . . . . . . . | Carrier. | Anseremme. | 43 |
| 498 | Pollet-Deskène (Julie). . . . . . . | Ménagère. | — | 36 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 499 | Pollet (Nelly) | » | Anseremme. | 1 |
| 500 | — (Édouard) | » | Neffe-Anseremme. | 15 |
| 501 | Poncelet (Victor) | Fondeur. | Dinant. | 41 |
| 502 | — (Élie) | Journalier. | — | 61 |
| 503 | — (Pierre) | Tisseur. | — | 32 |
| 504 | — (Gustave) | Gazier. | — | 22 |
| 505 | Prignon (Octave) | Receveur communal. | — | 40 |
| 506 | Poncin (Jules) | » | Spontin. | 48 |
| 507 | Questiaux (Fernand) | Tisseur. | Dinant. | 51 |
| 508 | Quoilin (Anselme) | Employé. | — | 53 |
| 509 | — (Anselme) | — | — | 28 |
| 510 | — (Antoine) | Contremaître. | — | 55 |
| 511 | — (Fernand) | Employé. | — | 33 |
| 512 | — (Nicolas) | Contremaître. | — | 59 |
| 513 | Rameux (Léopoldine) | Tisseuse. | — | 20 |
| 514 | Ravet (François) | Menuisier. | — | 50 |
| 515 | — (Jean-Joseph) | Tourneur. | — | 39 |
| 516 | — (François) | — | — | 37 |
| 517 | Remaille (Victor) | Journalier. | — | 66 |
| 518 | Renard (Albert) | Cocher. | — | 27 |
| 519 | Rifflard (Nestor) | Tisseur. | — | 55 |
| 520 | Roba (Simon) | Agent de ville. | — | 18 |
| 521 | Rodrique-Muite (Nelly) | Ménagère. | — | 24 |
| 522 | Rodrique (Jean) | » | — | 5 m. |
| 523 | Rolin (Jules) | Croupier. | — | 43 |
| 524 | Romain (Henri) | Domestique. | — | 30 |
| 525 | — (Camille) | Journalier. | — | 40 |
| 526 | Ronvaux (Émile) | Menuisier. | — | 65 |
| 527 | — (Jean) | — | — | 38 |
| 528 | Roucoux (Edmond) | Écolier. | — | 17 |
| 529 | — (Maurice) | — | — | 16 |
| 530 | Rouffionge (Charles) | Maçon. | — | 68 |
| 531 | — (Désiré) | Tisseur. | — | 32 |
| 532 | Roulin (Henriette) | » | Neffe-Anseremme. | 12 |
| 533 | — (Joseph) | Magasinier. | — | 23 |
| 534 | Rousseau (Léon) | Substitut. | Dinant. | 32 |
| 535 | Sanglier (Gérard) | Ouvrier de fabrique. | — | 37 |
| 536 | Sauvage (Joseph) | Tisseur. | — | 28 |
| 537 | — (Auguste) | » | — | 22 |
| 538 | Schelback (Jules) | Bourrelier. | — | 59 |
| 539 | Schram-Toussaint (Marie) | Ménagère. | — | 66 |
| 540 | — (Égide) | Tourneur. | — | 64 |
| 541 | Schram (Arthur) | » | — | 28 |
| 542 | Seghuin (Jules) | Tisseur. | Bouvignes. | 67 |
| 543 | Seha (Vital) | Tailleur. | Dinant. | 59 |
| 544 | Servais (Georges) | Ébéniste. | — | 26 |
| 545 | — (Louis) | » | — | 18 |
| 546 | — (Jules-Adolphe) | Pensionné. | — | 63 |
| 547 | — (Léon) | Boulanger. | — | 23 |
| 548 | Sollerun (Zénobe) | — | — | 33 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 549 | Somme (Grégoire) | Cordonnier. | Dinant. | 48 |
| 550 | — (Paul) | Menuisier. | — | 39 |
| 551 | — (Léon) | Électricien. | — | 18 |
| 552 | — (Adelin) | — | — | 25 |
| 553 | — (Hyacinthe) | » | — | 26 |
| 554 | Sonet (Émile) | Cuisinier. | — | 32 |
| 555 | Sorée (Vital) | » | — | 15 |
| 556 | Stévaux-Anciaux (Euphrosine) | Rentière. | — | 85 |
| 557 | Struvay-Pollet (Marie) | Cabaretière. | Anseremme. | 36 |
| 558 | Struvay (Claire) | » | — | 2 |
| 559 | Sibret (Alfred) | » | Dinant. | 18 |
| 560 | Simon (Auguste) | Vannier. | — | 22 |
| 561 | — (Florian) | Ouvrier de fabrique. | — | 39 |
| 562 | — (Étienne) | Contremaître. | — | 78 |
| 563 | — (Léon) | Peintre. | — | 55 |
| 564 | Simonet (Arthur) | Employé. | — | 47 |
| 565 | — (Félix) | Marbrier. | — | 72 |
| 566 | Sinzot (Léon) | Ouv. de chemin de fer. | — | 43 |
| 567 | Texhy (Jean) | Rattacheur. | — | 39 |
| 568 | Thianche (Joseph-Désiré) | Ouvrier fondeur. | — | 30 |
| 569 | Thibaut (Maurice) | Écolier. | — | 15 |
| 570 | Thyrifaye (Lambert) | Rentier. | — | 33 |
| 571 | Thomas (Joseph) | Boulanger. | — | 33 |
| 572 | Toussaint-Delimoy (Marie) | Ménagère. | — | 81 |
| 573 | Toussaint-Pirlot (Félicie) | — | — | 67 |
| 574 | Toussaint (Louis) | Tisseur. | — | 32 |
| 575 | — (Joseph) | Fontainier. | — | 24 |
| 576 | — (Benoit) | Tisseur. | — | 56 |
| 577 | — (Hélène) | Ménagère. | Neffe-Anseremme. | 33 |
| 578 | Trinteler (Eugène) | Journalier. | Dinant. | 47 |
| 579 | Van Buggenhout (Jean) | Bétonnier. | — | 37 |
| 580 | Vanderhaegen (Arthur) | Ouvrier de fabrique. | — | 36 |
| 581 | Vaugin (Augustin) | Cocher. | — | 64 |
| 582 | Verenne (Arthur) | Tisseur. | — | 24 |
| 583 | — (Marcel) | Ébéniste. | — | 17 |
| 584 | — (Georges) | Employé. | — | 20 |
| 585 | — (Arthur) | Voiturier. | — | 48 |
| 586 | Vilain (Alexandre) | Négociant. | — | 40 |
| 587 | — (Fernand) | Professeur de musique | — | 34 |
| 588 | Vinstock (Jules) | Écolier. | — | 15 |
| 589 | — (Frédéric) | Brasseur. | — | 57 |
| 590 | — (Fernand) | » | — | 25 |
| 591 | — (Louis) | » | — | 20 |
| 592 | Warnont (Alzire) | Journalier. | — | 34 |
| 593 | — (Félix) | » | — | 24 |
| 594 | — (Pierre) | Forain. | » | (?) |
| 595 | Warzée-Servais (Octave) | Contremaître. | Anseremme. | 47 |
| 596 | Wasseige (Jacques) | » | Dinant. | 19 |
| 597 | — (Pierre) | » | — | 20 |
| 598 | — (Xavier) | Banquier. | — | 43 |

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 599 | Watrice (Émile). . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | Dinant. | 28 |
| 600 | Wilmotte (Camille) . . . . . . . | Caissier. | Schaerbeek. | 23 |
| 601 | Winand (Victor). . . . . . . . . | Cordonnier. | Dinant. | 30 |
| 602 | — (Antoine). . . . . . . . . | Tailleur. | — | 36 |
| 603 | Zwollen (Henri). . . . . . . . . | Tisseur. | — | 43 |
| 604 | — (Georges). . . . . . . . . | — | — | 15 |
| 605 | — (Édouard) . . . . . . . . | Ouvrier de fabrique. | — | 38 |
| 606 | (?) (Calixte). . . . . . . . . . . | Garçon d'hôtel. | Celles. | (?) |

**Répartition des victimes par sexe et par âge.**

| | |
|---|---|
| Sexe masculin. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 535 |
| Sexe féminin . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 71 |
| | 606 |

| | | |
|---|---|---|
| Victimes. . . . . . | au-dessous de 5 ans . . . . . . . . . . | 11 |
| | de 5 à 9 ans . . . . . . . . . . . . . . | 6 |
| | de 10 à 15 ans . . . . . . . . . . . . . | 22 |
| | de 16 et de 17 ans . . . . . . . . . . . | 27 |
| | de 18 à 49 ans . . . . . . . . . . . . . | 373 |
| | de 50 à 59 ans . . . . . . . . . . . . . | 76 |
| | de 60 à 69 ans . . . . . . . . . . . . . | 52 |
| | de 70 à 79 ans . . . . . . . . . . . . . | 30 |
| | au-dessus de 80 ans . . . . . . . . . . | 4 |
| | d'âge inconnu . . . . . . . . . . . . . | 5 |
| | | 606 |

# CHAPITRE V

## SAC ET MASSACRES DE LOUVAIN [1]

---

### SECTION I

### *Exposé des faits.*

*18 août 1914.* — Dès le 18 août 1914, l'entrée des troupes allemandes à Louvain était imminente. M. le bourgmestre Colins fit placarder sur les murs de la ville des affiches exhortant la population au calme.

*19 août.* — Dans la matinée du 19 août, il envoya des agents de police et des gardes civiques dans les quartiers populaires pour inviter les habitants à remettre à l'administration communale les armes qu'ils auraient pu avoir conservées.

Un dernier combat eut lieu vers midi à l'entrée de la ville, à la porte de Tirlemont, entre les avant-gardes allemandes et les arrière-gardes couvrant la retraite de l'armée belge.

Vers 2 heures, les premiers soldats allemands entrèrent à Louvain par la rue des Joyeuses-Entrées.

Les parlementaires allemands se rendirent à l'Hôtel de Ville. Ils firent immédiatement, dans une forme grossière et brutale, des réquisitions considérables de vivres évaluées à plus de 100.000 francs. Ils exigèrent la livraison dans les quarante-huit heures de plus de 40.000 kilos de viande et de 51 pièces de vin.

Vers $2^h 30$, le gros des armées allemandes fit son entrée triomphale dans la ville dont les rues étaient presque désertes. Les troupes défilèrent rue de la Station et dans les rues principales. Rue de Tirlemont, les chants et les musiques redoublèrent d'entrain devant l'hôpital militaire où on apportait les soldats belges blessés dans les combats de Bautersem et des environs de Louvain. Les Allemands firent surtout preuve de leur inconvenante brutalité en présence des membres de la Croix-Rouge. Vers le soir, un officier menaça de mort un prêtre ambulancier et une dame portant le brassard de la Croix-Rouge.

---

(1) Au moment où cet ouvrage allait paraître, le Gouvernement a reçu deux documents extrêmement importants, contenant les résultats de deux enquêtes approfondies faites à Louvain au sujet des événements dont cette ville a été le théâtre dans le courant des mois d'août et de septembre 1914. Ces documents contiennent une réfutation décisive des allégations contenues dans le *Livre Blanc*. Ils précisent et complètent sur bien des points l'œuvre du Gouvernement. Ils seront très prochainement publiés.

Le quartier général allemand s'installa au Palais de justice.

Les troupes furent logées de préférence chez les habitants; des casernes et des bâtiments scolaires mis à la disposition des troupes par l'autorité communale demeurèrent inoccupés. Les soldats pénétrèrent de vive force dans les maisons abandonnées par leurs propriétaires et en saccagèrent quelques-unes, notamment celles des professeurs van Gehuchten et Sencie.

*20 août.* — M. Van der Kelen, sénateur, échevin de la ville, fut emmené à Bruxelles, où il devait être mis en rapport avec M. Max, bourgmestre de Bruxelles.

A son retour, dans l'après-midi, il fut pris comme otage ainsi que M. Schmit, échevin de Louvain. Tous deux furent détenus à l'Hôtel de Ville. M. le bourgmestre Colins, qui avait été forcé de s'aliter, fut gardé dans sa maison.

De nombreuses affiches furent placardées en ville. Une d'elles ordonnait, sous menace de mort, la remise de toutes les armes dont les particuliers pouvaient être détenteurs.

La population continua à subir l'occupation avec calme et résignation.

Dans le courant de la journée, un officier vint négocier avec l'administration communale le paiement d'une contribution de guerre de 100.000 francs, qui, après discussion fut réduite à une somme de 3.000 francs à payer le jour même.

L'Hôtel de Ville était occupé par des troupes allemandes. La salle des pas perdus était couverte de paille. Malgré le danger d'incendie et les observations qui leur étaient faites, les soldats ne cessèrent d'y fumer.

*Vendredi 21 août.* — *Samedi 22 août.* — Le commandement allemand fit placarder une proclamation annonçant la destruction de villes et de villages dont les habitants auraient tiré sur les troupes allemandes et affirmant que des Belges se seraient livrés « à des actes de la plus lugubre cruauté ». Cette proclamation, imprimée en caractères typographiques non usités en Belgique, paraissait avoir été rédigée antérieurement à l'entrée des troupes allemandes sur le territoire belge. Elle fut suivie d'un nouvel avis enjoignant à la population, sous menace des peines les plus graves, de remettre toutes les armes à l'Hôtel de Ville. Ce qui restait d'armes dans la ville fut aussitôt déposé.

L'autorité militaire continua à faire d'importantes réquisitions. Les rapports entre les autorités belges et le commandant de place allemand, M. Forster, demeurèrent très courtois. D'autres officiers, au contraire, étaient grossiers et brutaux. L'un d'eux menaça l'échevin Schmit de détruire la ville si deux drapeaux belges n'étaient pas immédiatement enlevés.

Des officiers et des soldats se rendirent dans les magasins et y firent des réquisitions pour leurs besoins personnels. Ils remirent des bons portant la mention : « A payer par la ville de Louvain » ou « A payer par le Gouvernement belge. »

M^gr^ Ladeuze, recteur de l'Université, M. de Bruyn, vice-président du tribunal, et M. le notaire Van den Eynde, conseiller provincial, furent pris comme otages.

*Dimanche 23 août.* — L'autorité militaire avait fait mettre en liberté, dès son arrivée à Louvain, les délinquants de nationalité allemande, détenus à la prison secondaire. Parmi eux se trouvaient neuf individus, condamnés pour délits de droit commun; certains d'entre eux avaient été frappés de peines pour escroqueries et vols et l'un d'eux avait été condamné pour outrages aux mœurs (actes de bestialité).

Ces hommes se promenaient en ville et menaçaient leurs anciens gardiens.

A la demande du procureur du Roi de Louvain, le commandant de place allemand, fit rechercher ces individus et prescrivit de les enfermer dans la caserne. Des neuf condamnés de droit commun, six seulement furent retrouvés et retenus à la caserne.

Le commandant de place remit le Palais de justice à la disposition des autorités judiciaires, exprimant le désir de voir la justice reprendre son cours.

A son arrivée à l'Hôtel de Ville, le commandant de place fut informé par les autorités communales de ce que des soldats allemands s'étaient introduits dans le musée communal, y avaient fracturé les armoires contenant des médailles et des monnaies anciennes et avaient dérobé celles-ci.

*Lundi 24 août.* — A la demande des autorités judiciaires et administratives, le commandant de place consentit à ne plus prendre d'otages. Il demanda cependant qu'une nouvelle proclamation fût adressée par le bourgmestre à la population et que le clergé l'exhortât au calme. Lorsque le texte de la proclamation lui fut soumis, il insista pour conserver encore pendant un jour ou deux des otages, à raison du passage de nombreuses troupes à travers la ville.

Les autorités militaires se rendirent dans les banques privées et saisirent leur encaisse : 500 francs à la Banque de la Dyle; 12.000 francs à la Banque Populaire.

Des soldats et même des officiers allemands se rendirent dans les magasins et se firent remettre contre délivrance d'un bon « A payer par la ville », la monnaie allemande dont les commerçants étaient détenteurs.

Vers 9h 30 du soir, des officiers allemands suivis de soldats se rendirent chez le bourgmestre. Dans les termes les plus grossiers, ils le mirent en demeure d'assurer le fonctionnement des services de la gare du chemin de fer. Malgré ses protestations, ils l'emmenèrent avec eux. En cours de route, le bourgmestre parvint à faire comprendre aux officiers que l'exploitation des chemins de fer est, en Belgique, indépendante des services communaux. Le bourgmestre fut néanmoins conduit à la gare, devant un colonel qui semblait ivre. Ce dernier, interpellant ses hommes, leur demanda s'ils avaient faim. Sur leur réponse affirmative, il enjoignit au bourgmestre de leur procurer des vivres dans le délai d'une heure, ajoutant : « Si dans une heure nous n'avons pas le nécessaire, nous savons ce qu'il nous reste à faire. » On réussit à rassembler dans les maisons voisines les vivres demandés. Alors le colonel, dont l'excitation semblait toujours grandissante, exigea des matelas pour ses hommes et pour lui. Sur ces entrefaites, le commandant de place, averti de ce qui se passait à la gare, s'y rendit. Il intervint auprès du colonel et fit mettre le bourgmestre en liberté.

*Mardi 25 août.* — L'échevin Schmit fit rapport sur les incidents de la veille au major von Manteuffel qui avait pris le commandement de la place. Le major von Manteuffel le pria d'exprimer ses regrets au bourgmestre, à sa famille et à la population de Louvain.

Peu après, le commandant Forster vint prendre congé des autorités administratives et judiciaires.

Dans l'après-midi du 25 août, vers 2 heures, des troupes allemandes entrèrent en ville et prirent leurs cantonnements dans les maisons des habitants.

L'armée belge, sortant du camp retranché d'Anvers, attaqua l'armée allemande placée en observation devant Anvers.

Vers 5 heures, le bruit du canon, tiré dans la direction du village de Hérent s'entendait très distinctement à Louvain. On annonça dans les ambulances l'arrivée de nombreux blessés pour la nuit. Vers 6 heures, on sonna l'alarme et les troupes arrivées dans l'après-midi quittèrent la ville en toute hâte. Après leur départ, Louvain reprit son aspect de calme et de tranquillité.

A la tombée du jour, des chevaux sellés, sans cavaliers, courant à une allure folle, traversèrent la ville (1).

Les troupes allemandes, refoulées par l'armée belge, rentrèrent en désordre.

Un échange de coups de feu se produisit entre ces troupes et celles qui se trouvaient à Louvain.

Dès ce moment, une vive fusillade éclata simultanément sur différents points de la ville, notamment à la porte de Bruxelles, à la porte de Tirlemont, rue Léopold, rue Marie-Thérèse, rue des Joyeuses-Entrées. Les soldats allemands tiraient dans tous les sens dans les rues presque désertes. Rue Vital-Decoster, notamment, une jeune fille tomba atteinte par une balle; trois soldats s'approchèrent et l'achevèrent.

Des soldats pénétraient dans les maisons et dans les jardins et tiraient dans les rues, augmentant le désordre et la confusion (2).

Peu de temps après, des incendies se produisirent de toute part, notamment aux Halles universitaires qui contenaient la bibliothèque et les archives de l'Université, à l'église Saint-Pierre, à la place du Peuple, rue de la Station, boulevard de Tirlemont, chaussée de Tirlemont (3).

Sur l'ordre de leurs chefs, les soldats allemands enfonçaient les portes des maisons et y mettaient le feu. Ils tiraient sur les habitants qui tentaient de sortir de leurs demeures. Plusieurs personnes réfugiées dans leurs caves furent brûlées vives; d'autres furent atteintes par des coups de feu au moment où elles voulaient sortir du brasier.

Le Père Parijs, de l'ordre des Dominicains, le Dr Meulemans et le pharmacien Deconinck s'étaient rendus dans la soirée à l'Hôtel de Ville afin de demander des laissez-passer leur permettant de parcourir la ville pendant la nuit, pour le service des blessés recueillis à l'ambulance de la rue Juste-Lipse. Le major von Manteuffel se disposait à leur délivrer ces pièces lorsqu'à 8 heures (heure belge) la fusillade éclata. Le major s'assura de la personne du religieux, du médecin et du pharmacien et fit chercher l'échevin Schmit à son domicile. A l'arrivée de celui-ci, le major déclara qu'une sédition venait d'éclater en ville et il invita le Père Parijs, M. Schmit et Mgr Coenraets, premier vice-recteur de l'Université, retenu comme otage, à faire des proclamations aux habitants les exhortant au calme et les menaçant de les frapper

---

(1) Voir documents 3, 8, 20 (Section III de ce chapitre).

(2) Ce fait a été constaté en différents points, notamment au sud de la ville, rue de Namur, par Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, qui, le mercredi 26 août, a vu des soldats allemands tirant de l'Institut d'Arenberg; rue de la Station, par M. Giele, graveur (document 4); rue des Joyeuses-Entrées, par Mlle X... (document 2); rue Léopold, le mardi 25 août à 20h 15, par M. Léon Verhelst, professeur à l'Université.

(3) L'incendie a été systématiquement allumé partout. A l'intérieur de l'église Saint-Pierre, des bûchers, formés des chaises entassées avaient été allumés dans le chœur et dans les chapelles latérales de la grande nef centrale. Les célèbres tableaux de Bouts — *La Dernière Cène* et *Le Martyre de Saint-Erasme* — se trouvaient dans une des chapelles entourant le chœur. Le feu ne se propagea pas dans cette chapelle. Les tableaux furent enlevés après l'incendie de l'église.

d'une amende de 20 millions de francs, de détruire la ville et de faire pendre les otages. Encadrés de quelques officiers et d'une trentaine de soldats, le major von Manteuffel, le Père Parijs, M. Schmit et Mgr Coenraets partirent dans la direction de la gare. L'échevin, en français, le religieux, en flamand, faisaient les proclamations au coin des rues. Arrivés devant la maison du Baron Orban de Xivry, président de la Croix-Rouge, le major von Manteuffel requit celui-ci de l'accompagner. Cent mètres plus loin, près de la statue de Juste-Lipse, le Dr Berghausen vint à la rencontre des arrivants. Très surexcité, il annonça qu'un soldat allemand venait d'être tué par une balle partie de l'hôtel de M. David-Fischbach. S'adressant aux soldats, il s'écria : « Le sang de la population louvaniste tout entière ne vaut pas une goutte du sang d'un soldat allemand. » Les otages protestèrent aussitôt et réclamèrent, avant de se prononcer sur l'accusation, l'autopsie du hussard dont le cadavre, déjà raidi, se trouvait derrière la statue de Juste-Lipse.

Pendant ce temps, un soldat jeta à l'intérieur de l'hôtel de M. David-Fischbach un produit incendiaire qui mit immédiatement le feu à l'habitation. Celle-ci contenait des tableaux dont la valeur atteignait plusieurs centaines de mille francs, des objets d'art en grand nombre et des manuscrits précieux. En quelques instants tous ces trésors furent anéantis. Le vieux cocher Joseph Vandermosten qui était rentré dans la maison pour sauver ses maîtres y trouva la mort. Son cadavre carbonisé fut retrouvé par le Père Claes, le 7 septembre, dans les ruines de l'hôtel.

Au cours de la marche des quatre otages vers la gare, des soldats allemands survenaient à tout instant, accusant les occupants des maisons voisines d'avoir tiré sur eux. Toutes les perquisitions faites immédiatement sous les ordres du major von Manteuffel démontrèrent la fausseté de ces allégations.

Le cortège reprit ensuite le chemin de l'Hôtel de Ville. Arrivé devant la statue de Juste-Lipse, il trouva le cadavre de M. David-Fischbach, vieillard âgé de quatre-vingt-deux ans, et celui de son fils, assassinés dans l'entre-temps.

L'incendie se développait de toutes parts ; des groupes d'habitants, arrachés de leurs maisons, étaient entraînés par les soldats.

Revenu à l'Hôtel de Ville, le major von Manteuffel autorisa le président de la Croix-Rouge à rentrer chez lui. Le Dr Berghausen, sur l'ordre du major, le reconduisit à son domicile et prévint les Pères dominicains que le Père Parijs, retenu à l'Hôtel de Ville, serait ramené au couvent le lendemain. Après l'expulsion des habitants, le 27 août 1914, il fit garder le couvent des Dominicains et la maison du président de la Croix-Rouge. A son retour à Louvain, au début du mois de septembre, le Baron Orban de Xivry délivra au Dr Berghausen une attestation relatant les faits qui lui étaient personnels. Cette attestation a été publiée par des journaux allemands, avec des commentaires qui en dénaturent la portée.

Deux des otages, Mgr Coenraets et le Père Parijs ont protesté contre les déclarations qui leur furent imputées (Voir *supra*, p. 93, et *infra*, p. 383). Leurs deux compagnons, restés à Louvain, n'ont pu être entendus par la Commission belge d'Enquête, mais il résulte des renseignements apportés, en octobre 1914, par des personnes dignes de foi que le Baron Orban de Xivry et l'échevin Schmit, témoins des débuts du sac de Louvain, n'ont à aucun moment vu de « francs-tireurs », et n'ont jamais entendu d'autres détonations que celles des mitrailleuses allemandes et des fusils allemands.

*Mercredi 26 août.* — Dans la matinée du mercredi, des soldats allemands donnèrent, dans certaines rues, l'ordre aux habitants de se rendre sur la place de la Station où une dizaine de cadavres de civils assassinés étaient déjà étendus.

Les hommes furent d'abord brutalement séparés des femmes et des enfants et dépouillés de ce qu'ils possédaient. Un certain nombre d'entre eux furent entraînés par des soldats allemands, qui leur prodiguèrent les injures et les mauvais traitements. Promenés toute la journée dans les campagnes des environs de Louvain, ils furent enfermés la nuit dans l'église de Campenhout. Ils furent relâchés le lendemain dans l'après-midi aux portes de Malines (1).

D'autres, en grand nombre, furent entassés dans des trains et dirigés vers l'Allemagne.

Les femmes et les enfants demeurèrent sans nourriture sur la place de la Station pendant toute la journée du 26 août. Ils assistèrent à l'exécution de plusieurs de leurs concitoyens qui, pris au hasard dans des groupes d'habitants amenés par les soldats, furent fusillés, pour la plupart, à l'extrémité de la place, sur le trottoir qui longe la propriété de M. Hamaide (2).

A 2 heures de l'après-midi, les gardes civiques de Louvain furent convoqués par l'autorité allemande. Ils se rendirent au nombre de 90 à la caserne Saint-Martin. De là, ils furent conduits à l'Hôtel de Ville où on leur déclara qu'ils étaient faits prisonniers. Ils furent emmenés à la gare et transportés en Allemagne, au camp de Münster, où ils restèrent internés pendant plusieurs semaines (3).

Dans le courant de l'après-midi, Mgr Coenraets et le Père Parijs, entourés d'une trentaine de soldats, furent conduits dans différents quartiers de la ville pour y donner lecture de nouvelles proclamations.

Les femmes et les enfants, retenus sur la place de la Station, furent relâchés dans la nuit du 26 au 27 août.

*Jeudi 27 août.* — Le jeudi 27 août, à 8 heures, ordre fut donné à tous les habitants de quitter Louvain, la ville devant être bombardée.

Vieillards, femmes, enfants, malades, religieux, religieuses, furent chassés sur toutes les routes comme un troupeau. Ce que furent l'exode des habitants, les atrocités commises, on se l'imagine à peine : ils furent poussés au loin, sous la direction de soldats brutaux, dans des directions diverses, forcés de s'agenouiller et de lever les bras à chaque passage d'officiers et de soldats allemands, sans nourriture et, la nuit, sans abris.

Près de 10.000 habitants furent poussés jusqu'à Tirlemont, ville située à 18 kilomètres de Louvain. Ce que dût être leur calvaire, on ne peut le décrire. Beaucoup d'entre eux furent encore repoussés le lendemain de Tirlemont jusque Saint-Trond et Hasselt.

---

(1) Voir, documents 1, 7, 8 et 26, le récit de leur triste odyssée (Section III de ce chapitre).

(2) Voir document 9. Un professeur de l'Université de Louvain qui se trouvait sur la place, donne des détails plus terrifiants encore : A la gare, des prisonniers étaient alignés face contre le mur. Par moment l'un ou l'autre était emmené. Peu après on entendait une détonation. Il était strictement défendu de se retourner. Cependant une dame qui se trouvait à côté de ce professeur est parvenue à jeter un coup d'œil derrière elle. Elle a déclaré avoir vu qu'on faisait coucher un civil à terre sur le ventre, et qu'un soldat le fusillait d'un coup de feu dans la nuque.

Il convient de rapprocher cette déclaration de la relation de l'exhumation des victimes des massacres de Louvain (document 30).

(3) Voir documents 10 et 23 (Section III de ce chapitre).

Pour ne citer qu'un exemple, il nous suffira de dire qu'un groupe de treize ecclésiastiques, comprenant le curé de Saint-Joseph, M. Noël, professeur à l'Université, le Père recteur des missionnaires de Scheut, a été arrêté, en cours de route, sur le territoire de la commune de Lovenjoul. Ils ont été injuriés de toutes les façons, fouillés, dépouillés des valeurs et des objets précieux qu'ils emportaient, brutalisés et frappés (1).

Beaucoup d'habitants se retirèrent dans la commune limitrophe de Héverlé et dans les villages avoisinants; d'autres, parmi lesquels se trouvaient de nombreux prêtres et religieux, quittèrent la ville par la chaussée de Tervueren (2) et poursuivirent leur route jusqu'à Bruxelles. Des prêtres et des religieux furent menacés et brutalisés. Le Père Schill, de la Société de Jésus, a fait, le 27 août 1914, le récit des sévices que certains d'entre eux eurent à subir et de l'assassinat à Tervueren du Père Dupierreux (3).

Un groupe important, fait prisonnier dans l'après-midi du 26 août, fut entraîné par la rue de Bruxelles jusqu'à Hérent. Les malheureux y furent le jouet des officiers et des soldats qui les soumirent à toutes les humiliations et les contraignirent à tirer pendant trois heures de lourds chariots. Ils furent ensuite promenés dans les campagnes et durent passer la nuit en plein air, dans un champ, sous une pluie battante. Le lendemain la colonne reprit sa route à travers les villages de Bueken, Thildonck et Wespelaer. Les prisonniers passèrent la nuit dans l'église de Campenhout et furent le lendemain matin ramenés à Louvain, où, au nombre de plusieurs milliers, hommes, femmes et enfants, de tout âge et de toutes conditions, ils furent conduits, sous escorte d'un détachement du 162e régiment d'infanterie allemande, au manège de la ville; ces infortunés y passèrent toute la nuit. L'exiguïté du local était telle, eu égard au nombre des occupants, que ceux-ci ont dû demeurer debout, endurant de si grandes souffrances, qu'au cours de cette nuit tragique des femmes ont été frappées de folie et que des enfants en bas âge sont morts dans les bras de leur mère. Dans la journée du 29, ils furent conduits à travers les rues de Louvain en feu, et relâchés dans les environs de Malines où ils atteignirent les lignes belges (4).

D'autres, expulsés de Louvain le 27 août, partirent dans la direction du village de Rotselaer. Arrivés dans cette localité, ils y furent arrêtés, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient et reconduits à Louvain avec des habitants du village. Ils furent enfermés dans la gare de Louvain et entassés le lendemain matin dans des wagons à bestiaux. Ils arrivèrent à Cologne après un voyage atroce et y furent, à leur descente du train, injuriés et molestés par la populace. Le lendemain, après une nuit passée dans des baraquements où ils reçurent, pour la première fois, un peu de pain et de l'eau sale, ils furent reconduits à la gare et entassés dans des voitures de troisième classe. Ils arrivèrent à Bruxelles le lundi 31 août dans la matinée, dans un état de complet épuisement. L'Administration communale leur fit distribuer des vivres. Quelques heures plus tard ils furent poussés dans la direction des lignes belges et, après plusieurs heures de marche, relâchés aux avant-postes allemands devant Malines (5).

---

(1) Voir documents 11 et 12 (Section III de ce chapitre).
(2) Voir document 14 (*Ibid.*).
(3) Voir document 21 (*Ibid.*).
(4) Voir document 22 (*Ibid.*).
(5) Voir documents 15, 16, 17 (Section III de ce chapitre).

Plusieurs centaines d'habitants de Louvain, enfin, furent déportés en Allemagne. Ils y restèrent, durant de longs mois, soumis à un régime inhumain [1].

L'expulsion des habitants semble avoir eu pour mobile de faciliter le pillage. Les soldats étaient si pressés de voler que plusieurs témoins affirment avoir vu commencer le pillage de leurs habitations au moment même où ils devaient les quitter.

*Vendredi 28 août.* — L'incendie et le pillage continuèrent dans la ville presque déserte [2]. Les membres de la Croix-Rouge de l'Institut Saint-Thomas, dirigé par Mgr Deploige, étaient restés à Louvain avec leurs blessés. L'échevin Schmit et M. Marguery, avocat et secrétaire communal, s'étaient réfugiés près d'eux à l'Institut, le jeudi.

Dans l'après-midi les habitants d'Aerschot, qui avaient été enfermés dans l'église de cette ville, furent emmenés à Louvain et promenés à travers les ruines fumantes. Ils y furent assaillis par les coups de feu de soldats allemands [3].

*Samedi 29 août.* — Le secrétaire de la Légation des États-Unis à Bruxelles, M. Gibson, et d'autres diplomates se rendirent en automobile à Louvain. Pour les convaincre que la population civile avait tiré sur les troupes, l'autorité allemande avait organisé une odieuse mise en scène. A différents points de la ville, rue de Malines et rue de la Station notamment, des soldats allemands déguisés en civils tiraient des coups de feu.

*Dimanche 30 août.* — D'accord avec M. l'échevin Schmit, obligé de quitter Louvain, M. Nérincx, professeur à l'Université et administrateur de l'Hôpital Saint-Thomas, entra en pourparlers avec le major von Manteuffel, commandant la place, pour sauver ce qui restait de Louvain et pour constituer une administration communale provisoire. Il s'assura le concours des directeurs, administrateurs et médecins de l'Hôpital Saint-Thomas, qui n'avaient pas quitté l'Institut. Il constitua avec eux un comité des notables, composé de MM. Nérincx, bourgmestre provisoire, le Dr Boine, le Père capucin Valère Claes, le Dr Paul Debaisieux, professeur à l'Université, le Dr De Coninck, Charles de la Vallée-Poussin, professeur à l'Université, Mgr Deploige, professeur à l'Université, président de l'Institut Saint-Thomas, Pierre Helleputte, ingénieur, le chanoine Thiéry, professeur à l'Université, le Dr Tits, Léon Verhelst, professeur à l'Université. M. Eugène Marguery, avocat, ancien secrétaire communal,

---

(1) Voir document 23 (Section III de ce chapitre).

(2) Les carnets de campagne trouvés sur des soldats allemands faits prisonniers contiennent des aveux irrécusables.

L'un de ces prisonniers, G. Klein, appartenant à la 1re compagnie de Landsturm, écrit sous la date du 29 août 1914 :

« A partir de Roosbeek nous commencions à avoir un aperçu de la guerre : maisons incendiées, murs troués par des balles, cadran de la tour enlevé par un obus, etc. Quelques croix isolées indiquaient la tombe des victimes. Nous arrivons à Louvain qui était une véritable fourmilière militaire. Des hommes du bataillon de Landsturm de Halle arrivent, traînant derrière eux toutes sortes de choses, principalement des bouteilles de vin, et beaucoup d'entre eux étaient ivres. Une course à travers la ville avec dix cyclistes pour chercher du logement fit voir une image de dévastation telle qu'il est impossible de s'en faire une pire idée. Des maisons brûlant et s'effondrant bordaient les rues ; quelques rares maisons demeuraient debout. La course se poursuivait sur des éclats de verre, des morceaux de bois en flammes et des tas de décombres. Les fils du tramway et ceux du téléphone traînaient dans les rues.

« Les casernes encore debout étaient remplies de soldats. De retour à la gare, personne ne savait ce qui devait se faire. Il avait été entendu que les soldats traverseraient les rues par petits groupes, mais ensuite le bataillon se rend en ville en rangs serrés et pénètre immédiatement par effraction dans les premières maisons pour marauder du vin et d'autres choses aussi — pardon, seulement pour réquisitionner. Ressemblant à une meute en débandade, chacun y alla à sa fantaisie, les officiers montrant le bon exemple. Une nuit dans une caserne, beaucoup d'ivrognes, ce fut la fin de cette journée qui éveilla en moi un mépris que je ne puis décrire. »

(3) Voir pages 148, 166, 167, 168.

et Vital Vingeroedt, ingénieur-architecte, s'adjoignirent à eux. D'accord avec le major von Manteuffel, une affiche, signée par le comité des notables, fut placardée dans les communes des environs de Louvain où les habitants avaient trouvé un refuge. Cette affiche annonçait aux habitants que l'autorité allemande avait promis d'arrêter l'incendie et le pillage; elle les invitait à rentrer à Louvain.

Malgré la promesse de l'autorité allemande, les incendies et les pillages continuèrent jusqu'au 2 septembre.

Le pillage, commencé le jeudi 27 août, dura huit jours. Par bandes de six ou huit, les soldats enfonçaient les portes ou brisaient les fenêtres, pénétraient dans les caves, se grisaient de vin, saccageaient les meubles, éventraient les coffres-forts, volaient l'argent, les tableaux, les œuvres d'art, l'argenterie, le linge, les vêtements, le vin, les provisions.

Une grande partie du butin, chargée sur des fourgons militaires, a été transportée ensuite par trains en Allemagne.

1.120 maisons, la plupart situées dans les quartiers riches et commerçants, ont été incendiées sur le territoire de la ville de Louvain seul [1].

Sur la porte d'un certain nombre d'habitations qui furent épargnées, une petite affiche était placardée. Elle portait :

*Dieses Haus ist zu schützen. Es ist streng verboten, ohne Genehmigung der Kommandantur, Haüser zu betreten oder in Brand zu setzen.*

*Die Etappen-Kommandantur* [2].

Environ 100 personnes de Louvain ont été tuées [3].

Des pillages, des incendies, des viols [4], des meurtres se sont produits en outre sur le territoire des communes limitrophes et des communes des environs de Louvain :

A *Kessel-Loo,* 461 maisons ont été incendiées, 325 ont été pillées; 59 personnes ont été massacrées;

A *Hérent,* 312 maisons ont été incendiées, 200 ont été pillées; 22 personnes ont été tuées;

A *Héverlé,* 95 maisons ont été incendiées, 356 ont été pillées; 6 personnes ont été tuées;

A *Corbeek-Loo,* 129 maisons ont été incendiées; 20 personnes ont été tuées. Le château du Baron de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, où le Roi Albert avait établi sa résidence au début de la campagne, et celui du chevalier de Schoutheete de Tervarent

(1) En outre, 997 maisons ont été incendiées dans les communes suburbaines de Kessel-Loo, Hérent, Héverlé et Corbeek-Loo, soit au total 2.117 maisons.

(2) *Traduction :* Cette maison doit être protégée. Il est strictement défendu de pénétrer dans les maisons ou de les incendier sans le consentement de la « Kommandantur ».

(3) Voir document 31, section III de ce chapitre, une liste nominative de 210 victimes de Louvain, Kessel-Loo, Hérent, Héverlé et Corbeek-Loo, assassinées sur le territoire de ces communes et hors de ce territoire.

Neuf cadavres n'ont pu être identifiés, sept personnes ont disparu.

La liste des 210 victimes comprend 186 personnes du sexe masculin et 24 du sexe féminin. 3 de ces personnes étaient âgées de moins de cinq ans; 5, de dix à quinze ans; 6, de seize et dix-sept ans; 127, de dix-huit à quarante-neuf ans; 40, de cinquante à cinquante-neuf ans; 18, de soixante à soixante-neuf ans; 7, de soixante-dix à soixante-dix-neuf ans; 4, de quatre-vingts ans et plus.

(4) Voir notamment, au sujet de viols à Corbeek-Loo et à Kessel-Loo, section III de ce chapitre, document 18.

ont été méthodiquement vidés des objets d'art et des meubles de prix qu'ils contenaient; ils ont ensuite été incendiés. Il en a été de même, à Pellenberg, pour le château du chevalier de Maurissen;

A *Wilsele,* 36 maisons ont été incendiées, 200 ont été pillées; 7 personnes ont été tuées;

A *Winxele,* 57 maisons ont été incendiées, 150 ont été pillées; 5 personnes ont été tuées;

A *Rotselaer,* 67 maisons ont été incendiées; 38 personnes ont été tuées;

A *Linden,* 103 maisons ont été incendiées, 90 ont été pillées; 6 personnes ont été tuées;

A *Thildonck,* 31 maisons ont été incendiées, 15 ont été pillées; 10 personnes ont été tuées;

A *Campenhout,* 85 maisons ont été incendiées, 29 ont été pillées; 14 personnes ont été tuées;

A *Velthem-Beyssem,* 44 maisons ont été incendiées, 100 ont été pillées; 14 personnes ont été tuées;

A *Bueken,* 50 maisons ont été incendiées, 30 ont été pillées; 8 personnes ont été tuées;

A *Wespelaer,* 47 maisons ont été incendiées; 21 personnes ont été tuées.

Quelle est l'explication de ces destructions et de ces massacres?

Les témoins, très nombreux cependant, entendus par la Commission belge d'Enquête elle-même, par sa délégation anglaise ou par la Commission anglaise présidée par lord Bryce, affirment tous que la population civile s'est abstenue de tout acte d'hostilité.

Beaucoup d'entre eux pensent que l'autorité allemande, de bonne foi ou désireuse de ne pas reconnaître l'erreur commise par ses soldats, a rendu la ville de Louvain responsable des coups de feu échangés par ceux-ci.

D'autres croient que le commandant allemand a pris prétexte d'une prétendue attaque de la population civile pour exécuter froidement, dans un but de terrorisation, et d'après un plan préconçu, la destruction de la ville de Louvain.

L'autorité allemande a refusé de faire une enquête bilatérale. Quelque temps après le sac de Louvain, Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, a convoqué à Bruxelles les professeurs de l'Université, pour se prononcer sur une proposition qui lui avait été faite d'envoyer *trois* professeurs à *Berlin* pour déposer au sujet des événements. Il a été répondu que l'Université ne pouvait accepter cette proposition, mais qu'elle proposait la formation d'un comité d'enquête *international* siégeant à *Louvain* qui entendrait *tous* les témoins sans distinction. L'autorité allemande n'a pas donné suite à cette proposition. Le Baron von der Goltz, en septembre 1914, a fait procéder à une enquête judiciaire « pour établir si et à quels militaires allemands une responsabilité punissable pouvait être imputée dans l'incendie de la ville de Louvain ». Des militaires allemands ont été entendus. On trouve leurs déclarations dans le *Livre Blanc* allemand. De nombreux habitants de Louvain furent appelés à témoigner. Le *Livre Blanc* ne reproduit point leurs dépositions à l'exception d'une seule, celle du professeur Lemaire (Voir *D. Anlage 31* et page 92 de ce volume).

L'enquête allemande n'offrit aucune garantie d'impartialité. C'est ainsi que l'enquêteur refusa d'acter dans la déposition de Mgr Ladeuze que celui-ci savait que des femmes avaient été violées dans un faubourg (sous prétexte que l'enquête ne portait

que sur Louvain) et qu'il avait vu tirer des soldats allemands de l'Institut d'Arenberg (sous prétexte que cela n'avait pas d'importance et que la déposition était terminée).

Le Dr Tits, l'un des quatre ou cinq médecins belges qui restèrent à Louvain pendant toute la durée des événements, fut également interrogé par le tribunal d'enquête. Après avoir répondu à diverses questions qui lui furent posées, il déclara que s'il n'avait pas vu de soldats victimes d'atrocités, il avait, par contre, soigné beaucoup de femmes et d'enfants blessés par des coups de feu. On refusa d'acter cette déclaration et, pour toute explication, le Dr Tits s'entendit dire : « *Das hat Keinen Zweck* » (Cela n'a pas d'utilité).

Le sac de Louvain, acte de barbarie et de vandalisme, a suscité une indignation universelle. Aussi le Gouvernement allemand, après avoir officiellement annoncé la destruction de la ville, s'efforça-t-il d'atténuer l'importance du désastre et de chercher à l'excuser.

Une note officielle, transmise à la presse le 31 août 1914, tenta de présenter la destruction de la ville moins comme un fait volontaire que comme la conséquence de la répression inéluctable d'un soulèvement de la population louvaniste : « Un plan convenu d'avance avec les troupes d'Anvers devait avoir été préparé soigneusement. Deux prêtres surpris en flagrant délit alors qu'ils distribuaient des cartouches ont été fusillés sur la place de la Gare. Le combat dans les rues a duré jusque dans l'après-midi du 26 août. Alors des renforts réussirent à maîtriser la révolte. La ville et le faubourg nord ont pris feu en plusieurs endroits et ont probablement été incendiés. »

La version que donne le *Livre Blanc* allemand est plus catégorique encore :

« En présence des attaques brutales dont elles étaient l'objet, les troupes allemandes durent recourir à des représailles énergiques. Conformément aux menaces faites, les habitants qui avaient pris part à l'attaque furent fusillés et les maisons d'où l'on avait tiré furent incendiées. Il fut impossible d'éviter que le feu se communiquât à d'autres maisons et anéantît quelques rues ; c'est de cette façon que la cathédrale prit feu. Les travaux d'extinction entrepris dans un esprit de sacrifice par nos troupes, sous la direction de leurs officiers, empêchèrent une plus grande propagation du feu. » (P. 235.)

Le *Livre Blanc* fausse l'histoire. Sa thèse est d'une absolue invraisemblance. A qui fera-t-on admettre qu'une population désarmée, terrorisée d'ailleurs par les événements d'Aerschot et de Tongres, aurait pu organiser un soulèvement, alors que depuis sept jours la ville était occupée par de nombreuses troupes, que les soldats étaient logés chez les habitants, que les perquisitions succédaient aux perquisitions? A qui fera-t-on croire que des éléments étrangers auraient pu pénétrer dans la ville à l'insu des autorités allemandes si soupçonneuses et se mêler à la population louvaniste? Qui pourrait supposer que cette population aurait pu — pendant vingt-quatre heures suivant le communiqué officiel allemand du 31 août et même pendant trois jours d'après le *Livre Blanc* — résister aux troupes qui constituaient la garnison de Louvain et aux corps allemands qui, dès le soir, à l'issue du combat engagé dans l'après-midi avec les troupes belges dans les environs immédiats de la ville, rentrèrent dans Louvain?

---

## SECTION II

### *Examen critique du rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand et de ses annexes.*

Pour Louvain comme pour Dinant, les dépositions consignées dans le *Livre Blanc* sont nombreuses; pour l'une comme pour l'autre ville, elles émanent uniquement [sauf la déposition du Dr Lemaire, l'un des deux seuls témoins belges dont la déclaration soit reproduite dans le *Livre blanc* (1), et celle de M. Sittart, membre du Reichstag] d'officiers et de soldats allemands, ordonnateurs et exécuteurs des incendies et des massacres; pour l'une comme pour l'autre, il semble s'en dégager la présomption que la population s'est rendue coupable d'actes de « francs-tireurs ».

Mais, de même que pour Dinant, ce n'est là qu'une impression éphémère qui va s'affaiblissant au fur et à mesure que l'on pèse et compare entre elles les dépositions (2). Pas même n'est besoin de se rappeler les rapports des Commissions d'Enquête anglaise et belge, pour se convaincre de l'invraisemblance complète de la légende que les rédacteurs du *Livre Blanc* s'évertuent d'accréditer pour expliquer le drame de Louvain.

* * *

**L'explication allemande des événements de Louvain se heurte à des impossibilités morales et matérielles.** — Pour le *Livre Blanc,* l'explication des événements consiste à soutenir que les habitants de la ville étaient restés en rapports secrets avec Anvers; qu'ils s'imaginaient que l'armée belge, avec le secours des troupes anglaises, parviendrait à percer les lignes allemandes et qu'ils attendirent le moment où l'armée nationale faisait une sortie d'Anvers pour tomber traîtreusement sur les troupes allemandes (p. 234). Le « soulèvement » aurait été préparé de longue main (p. 236).

Cette explication donnée aux événements du 25 août 1914 et des jours suivants est contredite par les témoignages recueillis dans les enquêtes allemandes elles-mêmes, desquelles il ressort, au surplus, qu'il y a des impossibilités à la fois morales et matérielles s'opposant à l'admissibilité de la thèse allemande du « soulèvement » — organisé — de la population de Louvain.

*Impossibilités morales.* A. — Il est certain que si la population civile de Louvain, escomptant une victoire des troupes nationales sur celles de l'envahisseur, avait voulu harceler celui-ci en tirant des coups de feu du toit des maisons, des caves ou des fenêtres, elle devait abandonner cette attitude dès le moment où elle s'aperçut

---

(1) Le Dr Lemaire n'a pas vu tirer de civils; il constate que presque toutes les maisons importantes de la rue Léopold ont été incendiées. Sa propre maison a aussi été incendiée pendant qu'il s'était réfugié avec sa famille à la campagne à la suite de l'annonce, faite le 27 août, que la ville serait bombardée et détruite (*D. Anlage 31*). — L'autre témoin belge dont la déposition est reproduite dans le *Livre Blanc* est M. Jules Brontine (*Anlage 51,* voir p. 92 du présent volume).

(2) On s'attendrait à ce que la déposition du général von Boehn se distinguât tout particulièrement par son caractère sérieux et précis; telle n'est cependant pas la réalité. La lecture du seul témoignage du commandant du IXe corps d'armée de réserve suffit pour se faire une idée de la valeur de l'enquête allemande; cette observation s'applique spécialement à la partie finale de la déposition, présentée comme *Gutachten* (avis motivé d'expert) et insérée page 241, dernier alinéa, et page 242 du *Livre Blanc.*

que les Belges ne parvenaient pas à entrer dans Louvain et que, bien au contraire, la ville était livrée à l'incendie et au pillage par les troupes allemandes. En d'autres termes, si l'on peut admettre (*quod non*) que, poussés par les mobiles indiqués ci-dessus, les civils aient tiré des coups de feu le 25 août au soir et dans la nuit du 25 au 26, on doit rejeter cette explication en ce qui concerne les journées des 26 et 27 août. Cependant, d'après l'enquête allemande, la rébellion aurait duré plusieurs jours.

Georges Berghausen, médecin en chef du 2e bataillon d'infanterie mobile de Landsturm de Neuss (*D. Anlage 9*), assure que le 26 août au matin on a tiré sur des officiers et des soldats; Robert Dreher, soldat de la 11e compagnie du 48e régiment d'infanterie, prétend avoir essuyé le 27, dans l'après-midi, des coups de feu tirés d'un jardin (*D. Anlage 19*); Willy Kröber, caporal au 8e régiment des grenadiers de la garde du corps, prétend que le 27 août, vers 5 heures de l'après-midi, on a tiré sur lui et sur ses six compagnons des coups de revolver du toit de diverses maisons de la place du Marché (*D. Anlage 20*); enfin Stanislas Dadaczynski, soldat de la 6e compagnie du 27e régiment d'infanterie de réserve, prétend que la fusillade a duré, avec certaines interruptions, jusqu'au 27 août (*D. Anlage 29*); Franz Bongartz se prononce dans le même sens (*D. Anlage 24*). Le général von Boehn, amplifiant sur tous, affirme lui-même que jusqu'au 28 août on aurait dirigé sur les troupes et les colonnes des fusillades prolongées (*dauernde Beschiessungen, D. Anlage 1*).

Toutes ces dépositions s'opposent, sans que leurs auteurs s'en soient rendu compte, à l'admissibilité de la thèse du « soulèvement populaire » éclatant, dans le but de venir en aide aux troupes belges, au moment où celles-ci s'approchaient de Louvain.

B. — Le général von Boehn (*D. Anlage 1*) affirme que, dès son arrivée à l'Hôtel de Ville de Louvain, le 25 août dans la soirée, il fit annoncer par des otages qu'il envoya par toute la ville que l'on incendierait celle-ci par l'artillerie et qu'on fusillerait les otages si des coups de feu étaient encore tirés des maisons.

Le major von Manteuffel (*D. Anlage 3*) confirme cette déposition et ajoute que, parmi les pénalités dont on menaçait la ville, figurait le paiement d'une amende de 20 millions de francs.

Cet avertissement fut porté dans les rues à la connaissance des habitants par les otages accompagnés d'un groupe de soldats et notamment par Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université de Louvain (*D. Anlage 30*). A peine celui-ci avait-il fait connaître sa mission à la population que, d'après le témoignage du député au Reichstag Sittart, des coups de feu auraient été tirés sur les troupes qui l'accompagnaient, sans égard au sort qui attendait les otages. On aurait même, le lendemain, tiré sur quatre sœurs de charité occupées à transporter un blessé (*D. Anlage 27*).

Combien ces allégations sont peu vraisemblables! Des Belges, risquant leur vie par amour de leur pays et faisant ainsi preuve d'un souci manifeste — quoique mal compris — de l'intérêt général, auraient, après avoir constaté la complète inutilité de leurs efforts, exposé, de gaieté de cœur et sans profit pour personne, les plus respectés de leurs concitoyens à être immolés et leur cité à être livrée au feu! Cette thèse est d'autant plus absurde que les autorités allemandes soutiennent que le complot avait été organisé et qu'il était dirigé par la garde civique : il ne s'agissait donc pas de tireurs isolés faisant le coup de feu pour leur propre compte. Que l'on ne dise pas, au surplus, que les « francs-tireurs » ne prenaient pas les menaces au

sérieux : l'incendie de la ville toute voisine d'Aerschot, qui avait eu lieu le 19 août, était présent à l'esprit de chacun.

On sait que Mgr Coenraets a déclaré de la façon la plus formelle que l'assertion du député allemand était fausse, qu'il ne savait pas qui avait tiré les quelques coups de fusil qu'il avait entendus dans le lointain et que ces coups de feu n'étaient pas dirigés sur les soldats de son escorte (Voir p. 93 de ce volume).

*Impossibilités matérielles.* A. — Les armes avaient été remises par la population civile entre les mains de l'Administration communale. Les armes de la garde civique, licenciée le 19 août à 7 heures du matin, avaient été envoyées à Anvers aussitôt après.

Le fait du dépôt des armes par les habitants n'est, dans sa généralité, pas contesté dans le *Livre Blanc ;* le rapport du Bureau Militaire d'Enquête prétend seulement que des quantités d'armes assez grandes furent encore trouvées postérieurement au 19 août, date de l'entrée, vers 2 heures de l'après-midi, des premiers détachements allemands à Louvain (p. 236).

Le général von Boehn assure que 300 fusils furent trouvés dans une église de Louvain. Il ne fait pas connaître le nom de cette église mais mentionne la découverte des 300 fusils parmi les cinq constatations qu'il énumère et qui, d'après lui, établissent d'une manière indubitable (*zweifelsfrei*) que le « soulèvement populaire » de Louvain avait été organisé méthodiquement (p. 242). Il est absolument contraire à toute vérité que des armes aient été déposées dans une église quelconque de Louvain. On s'étonne de voir un général commandant de corps d'armée faire sous serment une déclaration aussi vague et basée sur une information non contrôlée.

B. — L'impossibilité même de l'existence du « soulèvement » tel qu'il est imaginé par le *Livre Blanc* résulte du manque d'armes ; son invraisemblance absolue ressort des conditions dans lesquelles certains témoins prétendent avoir observé le tir soi-disant dirigé contre les troupes.

C'est ainsi que le Dr Georges Berghausen, médecin en chef du 2e bataillon de Landsturm mobile de Neuss, assure avoir vu des civils diriger du deuxième étage de la maison portant le n° 120 de la rue de la Station un feu meurtrier sur deux officiers et des soldats qui passaient rapidement dans la rue. Cela se passait vers minuit ; il faisait noir dans la ville (p. 245, ligne 7) et l'on doit se demander comment le Dr Berghausen a pu faire cette observation : or, le témoin prétend même que les officiers et soldats allemands ainsi que lui-même se trouvaient sur le trottoir du côté de la maison n° 120 et *devant* celle-ci au moment où l'on dirigeait des coups de feu sur eux. Il devait être bien difficile, en longeant rapidement les maisons, de reconnaître ainsi les lieux en pleine obscurité et d'observer, sans s'arrêter, les fenêtres du deuxième étage d'une maison élevée comme le sont toutes celles de la rue de la Station (*D. Anlage 9*).

Le Dr Berghausen déclare encore qu'ayant fait sortir de leur maison, un instant avant l'incident relaté ci-dessus, le vénérable David Fischbach, son fils et son vieux domestique, il les perdit de vue dans l'obscurité au milieu d'un tumulte qui s'était produit. Mais cette obscurité, qui lui fit perdre de vue ces trois personnes aux côtés desquelles il se trouvait, ne l'empêche pas d'observer que les deux officiers et les soldats qui marchaient rapidement dans la rue de la Station et à proximité desquels il ne s'est trouvé que pendant une partie du trajet de l'Hôtel de Ville à la

gare, n'avaient tiré ni un coup de fusil, ni un coup de revolver! Or, c'est ce que le D[r] Berghausen n'hésite pas à déclarer catégoriquement (*Ich kann es bestimmt aussagen*).

Comment a-t-il osé se prononcer avec cette assurance : d'après son témoignage, en effet, aussi bien que d'après les dépositions d'autres témoins, l'obscurité régnait à Louvain, sinon dès le début même de la soirée du 25 août, du moins depuis 10 heures et probablement même déjà plus tôt (*D. Anlage 2,* p. 245, *D. 37,* p. 300, *D. 18,* p. 272, *D. 49,* p. 328). Le rapport d'ensemble du Bureau Militaire de Berlin le constate lui-même (p. 235, lignes 6 et 7).

Otto Rudolph, officier payeur de la 11[e] compagnie des chemins de fer de réserve, affirme de son côté qu'à minuit il a vu une fenêtre s'ouvrir au deuxième étage de l'hôtel Marie-Thérèse, place de la Station, et qu'il aperçut une personne du *sexe masculin* tirant plusieurs fois de cette fenêtre dans la direction de la place (*D. Anlage 45*).

L'obscurité n'a même pas empêché le major von Klewitz d'observer du bâtiment de la gare, le même soir, vers 11 heures, que l'on soulevait des tuiles sur le toit de l'hôtel Marie-Thérèse (*D. Anlage 2*) !

C. — Les accusations allemandes relatives au prétendu soulèvement populaire de Louvain portent sur les journées des 25, 26, 27 et 28 août (p. 236 et *D. Anlage 1*). Les représailles auraient donc dû s'arrêter au plus tard le 29 août. Qu'est-ce donc qui a pu justifier l'incendie et le pillage de trois maisons de la rue Marie-Thérèse, le mercredi 2 septembre, alors que quatre jours s'étaient écoulés depuis la fin de la prétendue rébellion?

*
* *

**Le clergé.** — D'après le *Livre Blanc,* on le sait, des ecclésiastiques auraient pris part à la guerre populaire belge (p. 2); à maintes reprises, le *Livre Blanc* accuse même le clergé d'avoir excité ses ouailles et d'avoir prêché une sorte de guerre sainte contre les Allemands.

Dans sa lettre pastorale de Noël 1914, le cardinal Mercier, Primat de Belgique, affirme sur l'honneur et est prêt à déclarer sous la foi du serment qu'ayant, partout où il l'a pu, interrogé le clergé et les populations, il n'a pas rencontré un seul ecclésiastique séculier ou régulier qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. « Tous, au contraire », dit-il, « ont obéi fidèlement aux instructions épiscopales qu'ils avaient reçues dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivaient d'user de leur influence morale auprès de nos populations pour les porter au calme et au respect des règlements militaires ([1]). »

Cette solennelle déclaration semblait devoir mettre fin à la légende. Il n'en fut rien, cependant. On retrouve l'accusation formulée d'une manière générale dans le rapport du Bureau Militaire allemand concernant Louvain. Il y est affirmé qu'un certain nombre d'ecclésiastiques se sont laissé entraîner à abuser de leur influence sur la population civile et à décider celle-ci à donner asile à des « francs-tireurs » ; il est établi, assure-t-il, qu'une partie d'entre eux a même directement pris part au combat.

(1) Voir aussi la lettre collective de l'Épiscopat belge à l'Épiscopat austro-allemand, du 24 novembre 1915, p.488.

A l'appui de ces assertions, le *Livre Blanc* invoque les dépositions consignées aux *Anlagen D 1, 19, 34, 37, 38, 41, 42, 45* et *48* (p. 236).

Or, ces dépositions se bornent presque toutes à faire mention de racontars ou de récits transmis par des tiers; de preuves directes apportées par des témoins ayant vu personnellement un fait précis et indiscutable, il n'y en a pas. Une chose symptomatique est la façon dont les témoins se font l'écho des conversations qu'ils ont eues avec des tiers. Ils ne désignent que très rarement ceux-ci; ils rapportent généralement leurs paroles d'une manière imprécise qui permet aux gens imaginatifs de compléter la pensée et donne libre carrière à toutes les suspicions. L'examen des diverses dépositions mettant en cause des ecclésiastiques montrera qu'il n'y a rien d'excessif dans cette appréciation.

A. — Richard Hermansen, capitaine du bataillon de réserve du 7[e] régiment d'infanterie, procureur d'État à Dusseldorf, a eu une conversation avec un ecclésiastique à Lombeek-Sainte-Catherine. Celui-ci lui aurait dit qu'il avait, en chaire, recommandé à ses paroissiens, s'ils voulaient prendre part à la lutte, d'aller à Anvers et de prendre un fusil en s'enrôlant dans l'armée; que l'ennemi lui aussi ne faisait que son devoir. L'ecclésiastique n'aurait pas protesté quand l'officier répartit que bien des désagréments auraient été évités aux Belges et aux Allemands, si les prêtres avaient, tous, tenu à leurs ouailles le même langage (*D. Anlage 42*).

Les propos que l'on prête à cet ecclésiastique ne peuvent que lui faire honneur; il n'a d'ailleurs pas agi autrement que tous ses confrères du clergé belge. Mais l'officier allemand insinue que le prêtre a condamné l'attitude de certains de ses confrères. Pourquoi le *Livre Blanc* ne cite-t-il pas le nom de ce prêtre? Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas été entendu? Il eût été fort utile de faire préciser par lui-même le sens de ses paroles et son opinion sur l'attitude de ses confrères, car, dès que l'on interprète des intentions, toutes les suppositions deviennent possibles.

Le capitaine von Vethacke a fait la connaissance du même ecclésiastique et a aussi retiré de son entretien avec lui l'impression qu'il n'approuvait pas l'attitude de ses confrères (*D. Anlage 43*).

Dira-t-on que ces dépositions constituent une preuve de la culpabilité du clergé belge ou, tout au moins, de la culpabilité d'un grand nombre de ses membres? Personne n'oserait le soutenir.

B. — L'officier payeur Otto Rudolph, de la 11[e] compagnie de chemins de fer de réserve, dit, au cours de sa déposition, avoir vu à Linden, près de Louvain, à la sortie orientale du village, le 25 août, vers 7 heures du soir, trois ecclésiastiques qui marchaient séparément par les rues et qui allaient çà et là parler aux gens (*D. Anlage 45*). Ces ecclésiastiques avaient-ils des armes? Les a-t-on fouillés? Sait-on ce qu'ils allaient dire à leurs paroissiens? Était-ce pour les exciter au combat ou pour leur recommander le calme, comme le faisait le prêtre de Lombeek-Sainte-Catherine dont il vient d'être question? L'officier s'abstient de rien avancer de formel à ce sujet. S'il met les trois prêtres en cause, laissant planer sur leur attitude tous les soupçons, c'est que des gens de Kessel-Loo lui avaient dit tenir d'ecclésiastiques que les Anglais avaient réussi à percer les lignes allemandes près de Louvain. Rudolph se souvient alors d'avoir vu trois ecclésiastiques à la sortie du village de Linden : il n'en faut pas plus pour rendre ces prêtres suspects à ses yeux. Plus loin dans sa déposition, l'officier payeur déclare que vers minuit on fusilla, devant la gare, plusieurs civils parmi lesquels se trouvaient six à sept prêtres.

Aucun fait positif d'accusation n'est donc établi. Mais on laisse planer le soupçon et l'on s'en rapporte au lecteur imaginatif pour déduire la conclusion que les prêtres fusillés étaient coupables.

C. — Carl Damman, automobiliste volontaire à l'état-major du IXe corps d'armée de réserve, a assisté place de la Gare à l'exécution de « francs-tireurs » ; il a vu une cinquantaine de fusillés et, pour autant qu'il s'en souvienne, il y avait parmi eux deux prêtres (*D. Anlage 41*).

Ici encore, on ne dit pas quel fut le crime de ces deux prêtres, si on les a pris les armes à la main ou si on les a vus tirer contre les troupes allemandes. Le seul fait matériel constaté est qu'ils furent fusillés.

D. — Richard Gruner, automobiliste volontaire de l'état-major du IXe corps d'armée de réserve, a vu, à Louvain, un homme vêtu d'habits de prêtre, ayant une physionomie ecclésiastique caractéristique (*mit unverkennbar geistlicher Physiognomie*) et un chapeau à larges bords muni de deux cordelières. Cet ecclésiastique aurait indiqué aux troupes allemandes un chemin qui les conduisit dans un cul-de-sac dans lequel on aurait tiré sur elles (*D. Anlage 38*).

De nouveau, on se trouve en pleine imprécision. Quelle route avait-on demandée à cet ecclésiastique? Celui-ci a-t-il exactement compris ce qu'on lui demandait et les soldats ont-ils bien saisi ce qui leur fut expliqué? Quel était cet ecclésiastique? Pourquoi le *Livre Blanc* ne contient-il pas une déclaration des officiers qui procédèrent à l'interrogatoire qui eut lieu dans la nuit du 25 au 26 août et à la suite duquel 80 à 100 civils, dont 10 à 15 prêtres, d'après Gruner, furent fusillés? Il suffira, pour caractériser la valeur des déclarations de cet homme, de faire observer que le nombre total des prêtres tués à Louvain par les Allemands dans la nuit du 25 au 26 août ne s'élève heureusement qu'à deux, les frères Allard et Sébastien, joséphites.

Gruner, qui fit office d'interprète, rapporte encore que beaucoup de civils arrêtés lui dirent qu'ils étaient innocents, ajoutant que les prêtres étaient seuls responsables des événements. Un Belge, décoré de l'Aigle-Rouge et qui portait sur lui son brevet de décoration, aurait déclaré notamment que le clergé tenait le peuple en main. Le nom de ce décoré, si étrangement informé sur l'état d'esprit de la population de son pays et spécialement de la ville de Louvain, n'est pas donné, pas plus que celui de deux dames également arrêtées — dont une Américaine de Saint-Louis — qui, dit Gruner, tinrent des propos analogues.

Le même témoin prétend encore, d'après des soldats qui le lui ont raconté à diverses reprises, que l'on a tiré fortement sur les troupes allemandes d'un couvent situé sur la route de Louvain à Bueken. Il ajoute que, lorsqu'il se rendit le 26 août en automobile à Bueken, il dut lui-même, pour passer devant le couvent, prendre des mesures spéciales de précaution. Il ne ressort cependant pas clairement du texte qu'*en ce moment-là* des coups de feu partaient du couvent; on a l'impression que ce sont les avertissements que lui avaient donnés les soldats qui firent paraître nécessaires à Gruner les mesures de précaution et non point des constatations personnelles faites au moment d'approcher du passage dangereux. Si telle est la réalité, Gruner ne serait pas un témoin direct des faits qu'il signale.

Le couvent auquel Gruner fait allusion est l'abbaye bénédictine du Mont César Il est absolument certain que, contrairement à l'affirmation du témoin et à celle

aussi du général von Boehn (p. 241), aucun coup de feu n'a été tiré de ce couvent; celui-ci a d'ailleurs été respecté par les troupes allemandes.

Il semble que Gruner, qui est de religion protestante et originaire de Hambourg, ville exclusivement protestante, ait eu, plus encore que beaucoup d'autres soldats allemands, l'esprit farci de préjugés anticatholiques, avant même d'arriver en Belgique.

E. — Les dépositions du sergent-major Ludwig Hilmer, de la 3e compagnie du 215e régiment d'infanterie de réserve, et du fusilier Heinrich Westerkamp, de la compagnie d'ambulance du bataillon d'Ersatz du 75e régiment d'infanterie de réserve, émettent des accusations d'une insignifiance absolue (*D. Anlage 37*).

Hilmer déclare *avoir entendu dire* par une patrouille qu'on avait arrêté dans une église des habitants ayant des armes et des munitions. Sa compagnie a marché contre un couvent d'où l'*on disait* avoir vu tirer. On ne découvrit cependant dans le couvent ni âme qui vive, ni armes, ni munitions. Il est vrai que le témoin ajoute immédiatement après qu'une colonne du train avait essuyé des coups de feu sur la route passant en dessous de ce couvent, à la suite de quoi plusieurs maisons furent incendiées. Hilmer ne faisant à propos de ces coups de feu et de ces incendies aucune mention du couvent lui-même, l'inanité complète de la suspicion jetée sur les occupants supposés de celui-ci est démontrée.

Ce témoignage se réduit donc à un vague racontar et à une accusation dont le manque de fondement est attesté par la propre déposition du témoin.

Le second témoin, Westerkamp, n'est pas plus précis. Il a vu amener devant un officier deux prêtres, dont l'un déclara être Allemand et n'avoir point tiré. Westerkamp a cependant entendu raconter plus tard (il ne dit pas par qui) qu'on trouva sur ce même prêtre un revolver Browning. N'aurait-il pas été beaucoup plus probant de faire entendre l'officier que de reproduire les assertions du soldat Westerkamp, qui, en formulant l'accusation, ne fait que répéter des propos tenus par des tiers? Un Belge aurait, en outre, adressé la parole en allemand à Westerkamp et lui aurait déclaré que tous les malheurs de Louvain eussent été évités si les prêtres n'avaient, du haut de la chaire, déclaré bienheureux (*selig gepriesen*) ceux qui tiraient sur les Allemands. Pourquoi n'a-t-on pas fait entendre ce Belge? Celui-ci s'est-il exprimé clairement en langue allemande, Westerkamp l'a-t-il bien compris? L'invraisemblance du propos permet de répondre négativement.

F. — Walter Josephson, capitaine du 2e bataillon du 53e régiment d'infanterie de Landwehr, était chargé de conduire de Rotselaer à Louvain (*D. Anlage 34*) environ mille prisonniers civils. Il s'aperçut, au cours du trajet, qu'un prêtre belge se montrait particulièrement excité et qu'à chaque arrêt il se rendait de l'un à l'autre prisonnier, leur parlant avec animation, ce qui eut pour conséquence que le capitaine le surveilla tout particulièrement. Arrivé à Louvain, il confia la colonne de prisonniers à une autre troupe allemande et apprit le lendemain matin par le capitaine Ernst, de la 1re compagnie du 53e régiment d'infanterie de Landwehr, que, durant la nuit, le prêtre en question avait tiré sans l'atteindre sur un des hommes du poste de garde et que, en suite de cet acte, il avait, vraisemblablement sur l'ordre du commandant de place, été fusillé.

Si l'on considère les circonstances telles que les témoins eux-mêmes les décrivent, on arrive à la conclusion qu'il n'est pas possible qu'ils relatent l'exacte vérité.

On voit, en effet, à de nombreuses reprises, mentionner dans le *Livre Blanc* l'ordre de fusiller sur place les hommes trouvés nantis d'armes et de munitions [1]. Comment, dès lors, est-il admissible que le prêtre n'ait pas été fusillé immédiatement s'il avait été porteur d'un revolver? Car on doit exclure pour lui la possibilité d'avoir pu soustraire l'arme aux investigations des soldats au moment où il fut fouillé, d'autant plus qu'il avait attiré par son attitude l'attention de l'officier qui conduisait la colonne des prisonniers.

Le témoin n'a d'ailleurs pas vu le prêtre tirer sur le soldat du poste de garde et se borne à rapporter le fait d'après des propos qui lui furent tenus ultérieurement. Le seul fait précis, c'est que le cadavre du prêtre fut aperçu le lendemain sur la place de la Gare par le capitaine Ernst, qui, à en juger d'après le texte, ne paraît pas non plus avoir vu lui-même commettre l'attentat sur le soldat.

En réalité, le prêtre auquel Josephson fait allusion n'est autre que l'abbé Van Bladel, curé de Hérent, vieillard de soixante-douze ans, qui s'efforçait de ranimer le courage de ses paroissiens. Le curé de Hérent, dont le cadavre a été exhumé à Louvain, le 14 janvier 1915 (Voir section III de ce chapitre, document 30), est mort en martyr. Le vendredi 28 août 1914, il tomba d'épuisement, après avoir passé toute la nuit sur la place de la Station. Deux soldats l'empoignèrent, l'un par les épaules, l'autre par les pieds et, le balançant comme un colis, le jetèrent par-dessus la petite balustrade qui borde le square Van de Weyer. Le pauvre prêtre se redressa brusquement et, avant de tomber sous les balles de ses bourreaux, il leur cria, de toutes les forces qui lui restaient : « *Bandieten! Laffaarts! Brandstichters! Moordenaars!* » (Bandits! Lâches! Incendiaires! Meurtriers!)

G. — Robert Dreher, fusilier de la 11ᵉ compagnie du 48ᵉ régiment d'infanterie, a vu conduire Place de la Station une centaine de civils, parmi lesquels cinq prêtres, qui furent tous fusillés (*D. Anlage 19*).

Leur crime? Avoir tiré sur les Allemands ou avoir été trouvés en possession d'armes.

La preuve de cette accusation? Elle n'est pas apportée, car le témoignage de ceux qui — prétendument — trouvèrent les armes ou virent tirer les civils ne se trouve pas dans le *Livre Blanc*.

H. — Le sous-lieutenant de réserve Brandt relate que deux ecclésiastiques ont été exécutés parce qu'ils avaient distribué des munitions aux civils. Brandt ne l'a pas vu; il se borne à rapporter ce que lui a dit un officier d'ordonnance du commandement général (*Generalkommando*) dont il ne cite pas le nom (*D. Anlage 48*).

I. — Enfin, le général von Boehn lui-même formule contre le clergé l'accusation générale (p. 242) d'avoir dirigé et excité la population. Mais il n'apporte pas plus de preuves que les autres témoins, et ne produit aucun témoignage direct. Quant au fait spécial qu'il relate, il n'est guère concluant.

Il assure, en effet, qu'à Bueken, la fusillade sur les troupes commença au

---

(1) Le général von Boehn dit que tous les habitants trouvés avec des armes étaient immédiatement fusillés (*D. Anlage 1*, p. 242, alinéa 7). Le major von Klewitz confirme que tel était l'ordre du général (*D. Anlage 2*); le major von Manteuffel donne des instructions dans le même sens (*D. Anlage 3*) et l'automobiliste volontaire Richard Gruner dit, dans sa deuxième déposition, que ces instructions furent ponctuellement exécutées (*D. Anlage 38*). Le sergent Hilmer rapporte aussi que tout homme chez lequel on trouvait des armes ou des munitions était fusillé (*D. Anlage 37*, p. 299). Le capitaine von Vethacke le déclare également (*D. Anlage 43*).

moment où le prêtre sortit de l'église; de la simultanéité de ces deux faits (auxquels il n'a d'ailleurs pas assisté), il conclut que la sortie du prêtre de l'église était un signal donné aux « francs-tireurs ». Le prêtre aurait aussi déclaré qu'il n'y avait pas dans l'église d'hommes armés et on en aurait cependant trouvé cinq; ces hommes qui auraient tiré du toit de l'église furent tous fusillés. On remarquera qu'ici encore fait défaut non seulement le témoignage de celui qui aurait personnellement constaté les faits rapportés, mais même son nom. Quant à l'affirmation du général von Boehn que 300 fusils auraient été trouvés dans *une* église de Louvain, il a été dit plus haut qu'elle est inexacte.

Tel est le faisceau de preuves que le *Livre Blanc* a réuni contre le clergé de Louvain. De toutes les accusations formulées il n'y en a pas une seule qui soit établie matériellement ou basée sur les déclarations des témoins oculaires des faits mis à la charge des membres du clergé.

Ces accusations sont même, pour la plupart, réduites complètement à néant par un sociologue allemand, l'abbé Dr Karl Sonnenschein, de Muenchen-Gladbach, dans deux lettres adressées sous sa signature à la *Kölnische Volkszeitung* (Gazette populaire de Cologne) et publiées en feuilleton dans les nos 786 et 800, des 5 et 10 septembre 1914, de ce journal. La première de ces lettres relate une visite faite le 3 septembre par le Dr Sonnenschein à Mgr Coenraets [1], vice-recteur de l'Université, réfugié à Heerlen (Limbourg hollandais), et la seconde, un voyage fait quelques jours plus tard à Louvain. De cette correspondance il résulte :

1° Que, sur l'ordre de l'autorité archiépiscopale, le calme et l'abstention de tout acte d'hostilité ont été, depuis le début de la guerre, recommandés avec instance à la population dans toutes les églises de Louvain et que l'on y a non seulement donné lecture, mais commenté avec soin les instructions de Mgr Mercier;

2° Que le clergé régulier et séculier de Louvain tout entier (*in seiner Gesamtheit*) a fait ce qui était en son pouvoir pour remplir activement sa mission de paix; que si — par hypothèse — des personnes isolées portant une soutane (ecclésiastiques ou séminaristes) avaient été, en quelque endroit, mêlées (*verwickelt*) à la lutte, ce fait individuel n'affecterait en rien la thèse générale qui vient d'être énoncée; que Mgr Coenraets ne connaît aucun ecclésiastique et qu'à Louvain on n'en a pas cité à l'abbé Sonnenschein un seul qui se trouvât dans ce cas;

3° Que dans aucune église de Louvain on n'a trouvé des fusils;

4° Que d'aucune église ou d'aucun clocher des coups de feu n'ont été tirés.

La Revue apologétique allemande *Der Fels* a, d'autre part, constaté, s'exprimant au sujet du clergé belge en général, qu'aucun cas de tirs effectués du haut de clochers avec l'aide de prêtres n'a été établi officiellement et que pas un seul acte d'atrocité à charge de prêtres catholiques n'a été prouvé. La Revue se demande comment il est possible de concilier ce fait avec le télégramme envoyé le 4 septembre 1914 par l'Empereur d'Allemagne au Président de la République des États-Unis d'Amérique [2].

On ne peut s'empêcher de se poser une question analogue lorsque l'on rapproche les déclarations du Dr Sonnenschein du passage mentionné page 305, alinéa 7,

---

(1) A la suite de cette visite, le Dr Sonnenschein a, on l'a dit plus haut, attribué à Mgr Coenraets des déclarations au sujet de l'attitude de la population de Louvain que le vice-recteur de l'Université a formellement démenties (Voir p. 93).

(2) Voir p. 75.

du chapitre relatif à Louvain du Bureau Militaire allemand, ainsi que de certaines dépositions qui y sont annexées, en particulier de celle du général von Boehn (*Livre Blanc,* p. 242 ). Les membres du Bureau d'Enquête et le commandant du IX[e] corps d'armée de réserve se sont, comme certaine presse, livrés à de ces « suspicions en bloc » (*Pauschalverdächtigungen*) qui, basées sur des rumeurs superficielles, « donnent à la réalité des choses », ainsi que l'écrit Sonnenschein, « un soufflet en pleine figure » (*der Wirklichkeit der Dinge ins Gesicht schlagen*) ([1]).

*
* *

**La garde civique** ([2]). — Le Gouvernement allemand incrimine tout particulièrement à propos du « soulèvement » de Louvain les membres de la garde civique. Le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin soutient, dans son rapport concernant les événements dont cette ville fut le théâtre, que « le siège officiel du chef de ce qu'on appelle la garde civique (*der Amtssitz des Chefs der sogenannten Garde civique*) se trouvait à Louvain et que ce chef avait encore séjourné dans la ville immédiatement avant le soulèvement ». Le rapport ajoute que, par le cas classique de Louvain, les méfaits de la garde civique — aucune distinction n'étant d'ailleurs faite entre la garde active et la garde non active — sont dévoilés devant le monde civilisé tout entier (p. 236). La preuve de l'accusation se trouverait aux *Anlagen D 1, 30, 45* et *48*.

Ce qui vient d'être exposé témoigne de la légèreté avec laquelle les autorités allemandes avancent des faits ne reposant sur aucun fondement et de la présomption avec laquelle elles tranchent des questions auxquelles, manifestement, elles ne connaissent rien. Il n'y a pas, en Belgique, de chef unique et suprême de la garde civique, comme le Bureau Militaire d'Enquête allemand se l'imagine; il existe, par contre, dans le pays, quatre commandants supérieurs de la garde civique. Le commandant supérieur des gardes civiques des provinces de Brabant et d'Anvers a son siège officiel à Bruxelles; cet officier ne s'est trouvé à Louvain à aucun moment depuis le début de la guerre ([2]). — Il y a d'autant plus lieu d'être surpris de la théorie soutenue dans le rapport du Bureau Militaire que ce rapport est daté du 10 avril 1915 et a donc été rédigé sans précipitation ([3]).

A. — Le premier témoin invoqué, le général von Boehn (*D. Anlage 1*), affirme que des habitants de la ville, qu'il ne nomme pas et qui furent interrogés dans des conditions que le *Livre Blanc* ne précise pas, auraient déclaré que, parmi les « francs-tireurs », se trouvait une série de gens qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils n'avaient

---

(1) *Kölnische Volkszeitung* du 10 septembre 1914, n° 800.

(2) Voir aussi Exposé général, chapitre I, p. 10, 11 et 12 du présent volume.

(3) La traduction française autorisée du *Livre Blanc* allemand s'exprime comme suit au sujet du rôle de la garde civique dans l'organisation du « soulèvement » de Louvain : « La direction de ce terrible guet-apens doit avoir eu son siège dans une administration supérieure, car tout indique une organisation par des autorités régulières. Louvain était le siège du commandement de la garde civique. Le chef de cette garde avait encore séjourné dans la ville peu de temps avant le soulèvement et avait organisé l'insurrection en envoyant à Louvain des jeunes gens sans discipline et sans insignes. De concert avec des soldats habillés en civil, ces jeunes gens se cachèrent dans les maisons pour tirer, le moment venu, sur les troupes allemandes qu'on supposait en retraite. Jamais le Gouvernement belge lui-même n'a osé dire un seul mot de cette participation d'un corps de troupes régulières de l'armée belge. Ce fut, en réalité, un guet-apens combiné par des francs-tireurs accueillis avec empressement et cachés par la population. Les méfaits de la garde civique sont illustrés de la manière la plus éclatante et devant le monde entier par les événements de Louvain. » (P. 9 et 10.)

jamais vus à Louvain. Le général von Boehn en conclut que ce sont là des gens venus du dehors et qui se sont joints à la garde civique. Celle-ci, milice dont les membres se mettent en uniforme ou en civil selon l'opportunité du moment, aurait formé le noyau des bandes de francs-tireurs. Le centre de l'organisation se serait trouvé à Louvain; cette organisation aurait fonctionné mieux dans cette ville que partout ailleurs, parce qu'elle était le siège du commandement de la garde civique et que le commandant de celle-ci, ainsi que le démontre le fait que sa malle fut saisie à l'Hôtel Métropole, aurait séjourné à Louvain peu auparavant.

Il sera permis d'exprimer l'opinion que semblable manière de raisonner manque de tout caractère sérieux. Louvain, on vient de le voir, n'était pas le siège du commandement de la garde civique. La malle qui a été saisie à l'Hôtel Métropole n'appartenait pas à un officier de la garde civique. Elle était la propriété du lieutenant-colonel Wielemans, officier de l'*armée* belge dont le quartier général se trouvait à Louvain jusqu'au moment de la retraite vers le camp retranché d'Anvers.

B. — Le *Livre Blanc* invoque ensuite le témoignage de M. Sittart, député au Reichstag, d'Aix-la-Chapelle (*D. Anlage 30*).

Celui-ci a, le 31 août 1914, entendu à Louvain une série de femmes en pleurs, parmi lesquelles se trouvait la veuve d'un médecin, qui reconnurent formellement qu'on avait tiré sur les troupes allemandes des maisons et des caves. La veuve du médecin était d'avis (*meinte*) que les tireurs étaient des gardes civiques; elle aurait, au surplus, donné raison au député lorsque celui-ci avait déclaré que la garde civique, tout comme les troupes régulières [1], ne méritent aucun ménagement, quand, au lieu de lutter en combat loyal, elles tirent traîtreusement d'embuscades, du haut des toits et de caves.

Le député allemand a donc fait à Louvain une enquête sur les événements récents; il s'est enquis de la personnalité des témoins ou de certains d'entre eux, puisqu'il révèle que l'une de ses interlocutrices était la veuve d'un médecin. Il est vraiment incompréhensible qu'il ne donne pas le nom de celle-ci. Combien plus de poids n'aurait pas eu son assertion! On aurait pu la contrôler et vérifier si ce que M. Sittart rapporte est bien conforme à ce que la veuve a voulu dire. On a d'autant plus le droit de se méfier des affirmations du député que, dans la seconde partie de sa déposition, mettant en cause le vice-recteur de l'Université de Louvain, M. Sittart prête à celui-ci des propos que Mgr Coenraets a démentis formellement, dès qu'il en eut eu connaissance.

C. — Le lieutenant de réserve Kurt Brandt, de la 9e compagnie du 52e régiment d'infanterie, apporte aussi sa pierre à l'édifice échafaudé pour incriminer la garde civique. Il estime que c'est elle qui a préparé le soulèvement de Louvain, étant donnés la soudaineté et le caractère uniforme du feu (*D. Anlage 48*). Il est fortifié dans cette conviction par le fait qu'il a trouvé à Winghe-Saint-Georges, commune des environs de Louvain, le 23 août, un écrit du Gouvernement belge ordonnant la mobilisation de la garde civique et spécifiant les insignes que celle-ci doit porter. Il n'a pas pu découvrir de pareils insignes à Winghe-Saint-Georges. Il n'a pas davantage pu arrêter les gardes civiques dont la liste avait été trouvée à l'administration communale du village, parce que, d'après le bourgmestre, la population

(1) Les ruses de guerre ne seraient-elles licites, aux yeux de M. Sittart, que lorsqu'elles sont pratiquées par les troupes allemandes?

presque entière avait fui; mais Brandt « suppose » que les habitants mâles avaient été concentrés à Louvain, où devait avoir lieu un rassemblement de ces « troupes ».

Et c'est sur de pareilles « suppositions » d'un officier imaginatif qu'est basée, en partie, la thèse soutenue dans le *Livre Blanc!*

En réalité, l'écrit auquel Brandt fait allusion n'est autre chose qu'une lettre des Gouverneurs de province portant le contenu de la circulaire ministérielle du 5 août à la connaissance des bourgmestres de toutes les communes de moins de 10.000 habitants. Cette circulaire ne « mobilisait » pas la garde civique; elle appelait à l'activité la garde civique non active (1). Se basant sur une pièce officielle qu'il n'a pas comprise, Brandt construit une théorie donnant raison à ses préjugés.

D. — La dernière déposition invoquée est celle de l'officier payeur Otto Rudolph, de la 11e compagnie de chemin de fer de réserve. Rudolph prétend qu'un employé de banque lui aurait dit à Louvain, le 26 août, que les gardes civiques belges avaient tiré sur les troupes allemandes de plusieurs maisons et notamment de celle qui porte le n° 105 de la rue de la Station; que le 25 août, vers 3 heures de l'après-midi, des membres de la garde civique belge avaient forcé, sous peine de mort, les habitants à les recevoir dans leurs maisons et que les bourgeois de Louvain avaient ainsi été, contre leur gré, contraints de laisser tirer de leurs maisons sur les troupes allemandes (*D. Anlage 45*).

Voilà, certes, un récit dont personne ne pourra admettre la véracité. Louvain est occupé depuis le 19 août par les troupes allemandes qui y sont cantonnées en nombre considérable; des patrouilles circulent constamment en ville. La remise aux autorités de toutes les armes a été ordonnée par l'Administration communale belge, avant l'occupation; l'ordre a été renouvelé par le commandant allemand, après l'occupation. Quiconque se trouvait en possession d'armes, était donc forcément suspect et risquait d'être immédiatement arrêté. C'est au milieu de tout cet appareil militaire ennemi que des gardes civiques auraient pu, en grand nombre, se faufiler avec leurs armes, des fusils et des revolvers, voire même des mitrailleuses, dans les maisons des habitants de Louvain et contraindre ceux-ci à leur donner l'hospitalité et à leur permettre de s'embusquer dans leurs immeubles!

D'ailleurs, si ce que raconte l'officier payeur s'est réellement passé comme il l'affirme, il est certain que la maison portant le n° 105 de la rue de la Station eût été incendiée. Or, cette maison est un des rares immeubles de la rue qui aient été préservés. Elle fait partie du petit groupe de maisons formant le coin de la rue Melsens et de la rue de la Station et qui, sur le plan annexé au *Livre Blanc*, est indiqué comme intact. Le récit de Rudolph est donc inexact sur le point au sujet duquel il donne le plus de précisions.

Au surplus, si l'accusation avait eu un caractère sérieux, on aurait certainement fait entendre l'employé de banque dont on connaissait le domicile et acté sa déposition.

Telles sont les preuves apportées par le *Livre Blanc* à charge de la garde civique, après huit mois d'enquêtes et d'investigations.

En réalité, les autorités allemandes, à la recherche d'une explication pour

(1) L'organisation de la garde civique est essentiellement communale; les unités constituées dans chaque commune ne sont pas groupées en formations régionales (Voir Exposé général, chapitre I, p. 12 du présent volume).

justifier les agissements de leurs troupes à Louvain, ont prêté l'oreille aux racontars. Le capitaine Josephson ne rapporte-t-il pas que des jeunes gens qui s'entretenaient dans les langues les plus diverses — c'est-à-dire étrangers au pays — seraient passés en bande, la veille du jour de l'agression, dans les environs immédiats de Louvain, se rendant dans cette ville ? Le capitaine n'a pas vu les jeunes gens : il relate le fait d'après ce que lui a dit un directeur d'école de Louvain, non nommé, qui tenait lui-même l'information d'un aubergiste (également anonyme) de village. Qui croira que les Allemands auraient laissé passer librement cette bande de jeunes gens dont le simple aubergiste s'est méfié au point de ne pas vouloir avoir affaire avec eux ? Le même capitaine Josephson n'est pas rassuré non plus en voyant tant de jeunes hommes dans les maisons de la rue des Joyeuses-Entrées à Louvain, « alors que, cependant, la jeunesse masculine belge était appelée sous les drapeaux pour le service de guerre ». Cet officier ne savait donc pas que le service militaire général (à raison d'ailleurs d'environ 50 % seulement des miliciens) n'était introduit en Belgique que depuis 1913 (*D. Anlage 34*) ! On a quelque droit de s'étonner de tant d'ignorance et de crédulité.

*
* *

**Participation, en vêtements civils, de corps de troupes régulières de l'armée belge au « soulèvement populaire ».** — Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête, après avoir soutenu que « des soldats belges transformés en civils se sont cachés dans les maisons pour tirer de là, au moment propice et sans être vus, sur les troupes allemandes apparemment en retraite », ne craint pas d'aller jusqu'à affirmer que « le Gouvernement belge n'a jamais osé parler lui-même de la participation de corps de troupes régulières de l'armée belge à cette action » (p. 236).

Le général von Boehn affirme, de son côté, à diverses reprises dans sa déposition (*D. Anlage 1*) que parmi les « francs-tireurs » se trouvaient beaucoup de soldats habillés en bourgeois, comme des médailles d'identité et des pièces d'uniformes portées sous les vêtements civils auraient permis de l'établir (p. 240, 241 et 242). Dans le but de donner plus de vraisemblance à cette allégation, le général rapporte qu'on a trouvé assez souvent, dans le combat, à côté du havre-sac vide de soldats belges, un uniforme, mais pas de cadavre, « le propriétaire s'était sans nul doute éloigné en civil » (p. 242). Il dit aussi que dans des sacs de soldats morts on aurait découvert des costumes civils, notamment des habits religieux. Dans un ordre d'idées analogue, il raconte encore qu'un groupe de douze ecclésiastiques aurait fait feu sur une patrouille allemande; lorsque ces hommes eurent été arrêtés, on constata qu'ils portaient des médailles d'identité, du linge et des bottes militaires (1).

Le capitaine (précédemment lieutenant) von Sandt rapporte, dans sa troisième déposition faite le 19 novembre 1914, que, *d'après ce qu'on lui a dit,* des médailles d'identité furent fréquemment (*vielfach*) trouvées sur des civils fusillés (*D. Anlage 8*). Le soldat Dreher déclare, de son côté, le 16 décembre : « Sur des civils fusillés nous trouvâmes plus tard des médailles d'identité, d'où je conclus que c'étaient des soldats

(1) Cette histoire ridicule, rapportée par le maréchal des logis Predöhl et incorporée sans aucune réserve par le général von Boehn dans la partie finale qualifiée de *Gutachten* (avis d'expert) de sa déposition, trouve en elle-même son démenti. En effet, traduits en conseil de guerre, les douze soldats déguisés en ecclésiastiques auraient été acquittés *parce qu'il avait été impossible d'établir lequel d'entre eux avait tiré* (p. 242).

belges. » (*D. Anlage 19.*) L'automobiliste volontaire Gruner affirme enfin, dans sa deuxième déposition reçue le 19 mars 1915, qu'il trouva chez un grand nombre (*bei vielen*) des personnes qu'il avait mission de fouiller, dans la poche ou le porte-monnaie, une médaille militaire d'identité.

En réponse à l'audacieuse assertion du Bureau Militaire d'Enquête concernant la participation « de corps de troupes régulières de l'armée belge », à la prétendue « insurrection » de la population de Louvain, participation dont le Gouvernement belge n'aurait jamais osé dire un seul mot, le Gouvernement du Roi déclare, de la manière la plus formelle, qu'*à aucun moment de la campagne* et notamment pendant les actions autour d'Anvers, des opérations, de quelque nature qu'elles soient, n'ont été tentées de concert entre l'armée belge et des détachements de soldats revêtus d'effets civils et qui, aidés de bourgeois, auraient agi dans les régions occupées par l'armée allemande.

Quant aux allégations du *Livre Blanc* relatives à la présence de soldats belges en arrière des lignes allemandes, elles appellent les remarques suivantes :

*a*) La présence, en arrière des lignes ennemies, de soldats belges isolés n'a rien qui doive surprendre; toutes les armées en retraite laissent des traînards qui, en pays ami, revêtent des habits civils afin de ne pas se rendre;

*b*) La découverte, après des combats, de sacs et d'uniformes abandonnés peut s'expliquer de la même manière.

La présence d'effets civils dans des sacs de soldats morts provient de ce que beaucoup de réservistes portaient, en prévision des intempéries, des sous-vêtements civils, tels que des gilets ou des camisoles, sous les effets militaires.

A maintes reprises, des vêtements civils, parfois même féminins, ont été trouvés sur des prisonniers allemands. On n'a voulu voir dans ce fait que le résultat des pillages effectués en Belgique.

En ce qui concerne en particulier la ville de Louvain, les témoins affirment avec unanimité qu'il ne s'y est produit, à leur connaissance, aucun acte d'hostilité de la part de la population contre les troupes allemandes. Les traînards isolés qui auraient pu se trouver derrière les lignes ennemies à Louvain ne peuvent donc — pas plus que les habitants — être incriminés. Une constatation positive donne à cette affirmation un caractère irréfutable : la liste des personnes massacrées par les Allemands à Louvain et dont les corps ont pu être identifiés (ce qui est le cas de presque tous) ne contient le nom d'aucun soldat (Voir cette liste à la section III de ce chapitre, p. 387). Au surplus, les autorités allemandes n'ont fait connaître les inscriptions (noms et numéros matricules) d'aucune des médailles d'identité soi-disant trouvées sur les prétendus soldats en civil qui auraient fait le coup de feu à Louvain contre les troupes allemandes.

* * *

**Les explosions dans les maisons.** — Le rapport du Bureau Militaire d'Enquête allègue, entre autres, pour prouver que le « soulèvement populaire » de Louvain avait été préparé longtemps à l'avance, le fait que de nombreux approvisionnements de cartouches et des matières explosives éclatèrent dans les maisons en flammes. Il s'agirait là, d'après lui, des munitions tenues cachées par la population (p. 236).

Il n'y a, certes, rien d'étonnant à ce que des explosions se soient produites dans les maisons; mais il est absurde de les attribuer à l'éclatement de cartouches et

d'explosifs dissimulés par les habitants. Ceux-ci, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, avaient fait remise de leurs armes et de leurs munitions à l'Administration communale dès avant l'occupation de la ville, le 19 août.

Les détonations peuvent, par contre, s'expliquer en partie par l'éclatement des bombes incendiaires jetées dans les maisons ainsi que par la présence dans celles-ci de cartouches, d'explosifs ou de produits incendiaires appartenant à des militaires allemands. Un grand nombre de ceux-ci habitaient en effet chez des particuliers ou dans des hôtels. Ainsi le capitaine Josephson rapporte que les habitants ne désiraient recevoir chez eux que des officiers et qu'il ne parvenait à trouver des logements pour les ordonnances que dans d'autres maisons que celles occupées par les officiers (p. 292); l'officier payeur Rudolph relate, de son côté, qu'il trouva des chambres pour les officiers de la compagnie de chemin de fer de réserve n° 11 dans la rue de la Station, notamment dans la maison n° 105 (p. 316) (Voir aussi *D. Anlagen 7, 8, 9, 22, 31,* etc., ainsi que les dépositions de témoins, p. 328 et suivantes de ce volume).

Au surplus, il serait inconcevable que dans une ville en flammes de l'importance de Louvain des explosions ne se produisent pas en grand nombre, notamment dans certains établissements industriels, chez les droguistes et même chez les particuliers (explosions de gaz, de récipients d'acétylène, etc.).

On se demande en vain comment les Allemands ont pu établir que les détonations étaient causées par l'explosion de munitions appartenant aux « francs-tireurs ».

*
* *

**Le « Livre Blanc » veut sauver la réputation de l'armée allemande.** — Tandis que, d'après l'avis du major von Klewitz — avis partagé par les rédacteurs du rapport du Bureau Militaire de Berlin — « la tenue des troupes allemandes a été exemplaire à Louvain » (*D. Anlage 2*), les accusations contre la population abondent dans le *Livre Blanc,* mais ne résistent pas à l'examen.

Comment n'en serait-il pas ainsi : à chaque page, on constate le parti pris des enquêteurs. Ceux-ci ont visiblement été guidés par la préoccupation de sauver la réputation des soldats allemands et de justifier, fût-ce contre l'évidence, les agissements de l'armée impériale.

Le major von Manteuffel affirme avec énergie (p. 249) que les habitants ont tiré les premiers des fenêtres et des toits sur les troupes allemandes qui marchaient tranquillement dans les rues, sans qu'il y ait eu aucune provocation de leur part (*ohne jede Veranlassung*). Il ne peut, cependant, le savoir que par ouï-dire car, au moment où les événements ont commencé, il était en train de dîner; ce fut un gendarme qui vint le prévenir que des civils avaient tiré sur les troupes (*D. Anlage 3*). Il paraît toutefois avoir, un peu plus tard, constaté lui-même une fusillade « colossale » (au cours de laquelle trois hommes furent blessés et un cheval tué) provenant des maisons entourant l'Hôtel de Ville. Quoi qu'il en soit, le major von Manteuffel ne peut pas affirmer de science personnelle que les habitants ont tiré les premiers [1].

Le rapport du Bureau Militaire de Berlin soutient que l'on ne put éviter que

(1) Les témoins belges et originaires de pays neutres sont unanimes à contester que des coups de feu aient été tirés des maisons par des civils sur les troupes allemandes ; mais il est établi que des soldats allemands ont pénétré de force dans certaines maisons, des fenêtres desquelles ils ont tiré dans la rue (Voir documents 2, 4 et 29 de la section III de ce chapitre).

le feu ne se propageât de maison en maison (p. 235). Le lieutenant Ernst Ibach, adjudant à la 15e commandanture d'étapes mobile, constatant que la cathédrale de Saint-Pierre est en feu, affirme, pour l'expliquer, que l'église a pris feu uniquement par suite du fait que le vent avait chassé vers elle les flammes provenant de maisons avoisinantes (*D. Anlage 4*).

A côté de cette déposition intéressée, s'élève la voix d'un citoyen neutre, M. L.-H. Grondijs, ancien professeur à l'Institut technique de Dordrecht, qui affirme qu'au moment où les flammes commencèrent à jaillir de la petite tour qui se trouvait *au milieu du toit*, toutes les maisons voisines de la cathédrale étaient encore intactes (Voir p. 347). Les assertions allemandes sont également démenties sur ce point par les constatations faites par Mgr Deploige et M. Hervé de Gruben qui visitèrent la Collégiale de Saint-Pierre le 1er septembre (1).

C'est encore le désir d'innocenter les coupables qui se retrouve chez le sergent Hilmer, lorsqu'il affirme avoir reçu l'ordre exprès et formel de ne pas toucher à un cheveu d'une femme ou d'un enfant (*D. Anlage 37*), ou chez le lieutenant Dörffer qui assure n'avoir vu fusiller que des hommes (*D. Anlage 44*), ou chez le capitaine von Esmarch qui rapporte que les soldats avaient grand soin de veiller à ce que les femmes et les enfants fussent épargnés (*D. Anlage 46*), ou chez le caporal Höhne qui constate qu'une femme avec trois enfants traverse les groupes de soldats sans être molestée en rien (*D. Anlage 36*, p. 296), etc., etc., etc.

Pour montrer la valeur qu'il faut attribuer à pareils témoignages, de longues dissertations sont superflues. Il suffira, hélas! d'évoquer l'ombre des vieillards, des femmes et des enfants assassinés à Louvain (Voir section III, document 31, notamment p. 391) et de se rappeler que plus de deux mille maisons ont été incendiées à Louvain et dans les communes voisines.

*
* *

**Les pressentiments des chefs.** — C'est, enfin, la même préoccupation de trouver une justification aux « représailles » qui a fait surgir la série des pressentiments dont il est question dans les dépositions de quelques témoins.

Le capitaine von Esmarch, commandant du quartier général du IXe corps d'armée de réserve, se trouve avec des chevaux et le 1er échelon du Generalkommando, le 25 août vers le soir, à la place du Peuple (2) : comme il n'a qu'une faible garde pour surveiller les bagages, il ne se sent pas en sûreté et demande aux régiments qui passent une compagnie de renfort. Pourquoi cette crainte ? Le capitaine explique qu'à son arrivée les rues étaient assez animées et sillonnées par la population qui s'y promenait ; mais, vers le soir, ce mouvement diminua, et, tout d'un coup, les habitants disparurent tandis que les rouleaux de fer des vitrines étaient

---

(1) « Notre première visite, le mardi 1er septembre, fut pour l'église Saint-Pierre. Du dehors on pouvait constater déjà que le clocher et la toiture étaient complètement détruits. A l'intérieur le spectacle était désolant : les débris de la voûte effondrée et des cloches fondues jonchaient le pavement; des bûchers avaient été allumés dans chacune des chapelles latérales de la grande nef centrale et tout leur contenu, mobilier et tableaux, était anéanti; au milieu du chœur un autre bûcher formé de chaises entassées avait abîmé le maître-autel et endommagé le tabernacle. Les célèbres tableaux de Bouts — *La Dernière Cène* et *Le Martyre de saint Érasme* — se trouvaient dans une des chapelles qui entourent le chœur. Si le feu s'était propagé jusque-là, ces chefs-d'œuvre eussent été perdus. Ils ne furent, en effet, enlevés de l'église qu'après l'incendie, le jeudi 27 août. » (Hervé de Gruben, *Les Allemands à Louvain*. Paris, Plon-Nourrit, 1915, p. 127.)

(2) D'après le rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand (p. 234) et la déposition du général von Boehn (*D. Anlage 1*), von Esmarch se serait trouvé à la place du Marché et non à la place du Peuple.

abaissés (*D. Anlage 46*). En quoi cette attitude pouvait-elle étonner le témoin, puisque le commandant de place avait ordonné à la population de rentrer chez elle à la nuit tombante et lui avait défendu de sortir des habitations après 8 heures. On se demande vainement comment cette conduite paisible et soumise des habitants de Louvain a pu faire naître chez le témoin le sentiment qu'il n'était pas en sûreté.

Un officier met en garde un régiment qui, venant de l'est, faisait son entrée à Louvain entre 9 et 10 heures du soir (heure allemande, en avance de soixante minutes), le 25 août, contre l'eau que des habitants avaient placée dans la rue, à l'usage des soldats (*D. Anlage 36,* p. 295).

Le lieutenant-colonel Schweder, commandant le 2e bataillon d'infanterie mobile de Landsturm de Neuss, reçoit le 25 août, vers 5 heures du soir, l'ordre du major d'état-major von Rosenberg de conduire une compagnie à l'issue nord-ouest de Louvain. Il exécute l'ordre et laisse la compagnie, commandée par le lieutenant von Sandt, aux portes de Louvain jusque peu après 7 heures du soir ; mais, à ce moment, ayant le sentiment, dit-il, qu'elle serait plus utile à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur, il fait rentrer la compagnie et se dirige, de son côté, vers la gare de Louvain, en l'avertissant de se tenir prête à l'alarme (*sich alarmbereit aufzustellen*) (*D. Anlage 7*). Pourquoi a-t-il agi de la sorte, sans ordre, alors que son supérieur lui avait donné pour instructions de prendre position aux confins de la ville? Le lieutenant-colonel dit simplement qu'un sentiment le poussait à agir ainsi. Ce sentiment, il essaie de le justifier en racontant qu'en rentrant à pied à Louvain il vit que les maisons n'étaient pas éclairées, qu'il n'y avait que peu de monde dans les rues — quelques personnes stationnaient par petits groupes devant les maisons — et que la ville était à peu près dégarnie de soldats [1]. Il ne vit en passant, en fait de militaires allemands, que quelques petites troupes qui accompagnaient les bagages.

Il n'y avait, certes, rien de suspect, semble-t-il, dans l'attitude des habitants. Mais Louvain était-il réellement vide de soldats? Ce fait ne paraît pas ressortir de toutes les dépositions, notamment de celle du général von Boehn (*D. Anlage 1*), de celle de Fritz Messelke (*D. Anlage 15*), ni de celle du capitaine von Esmarch (*D. Anlage 46,* p. 319). Le lieutenant von Sandt, qui marchait à la tête de sa compagnie rentrant dans Louvain et qui arriva à la gare à 8 heures moins 10 minutes environ, rapporte même que jusqu'à l'Hôtel de Ville il passe devant de nombreuses troupes allemandes et des bagages (*D. Anlage 8*). Le rapport du Bureau Militaire de Berlin dit seulement qu'il n'y avait pas à Louvain, le 25 août, entre 7 et 8 heures du soir, « des quantités de troupes particulièrement grandes ». Les déclarations d'habitants de la ville constatent, d'autre part, la présence, à Louvain, au moment où les fusillades commencèrent, de nombreux militaires allemands. Il y a, au surplus, sur ce point, on l'aura remarqué, contradiction entre le lieutenant-colonel Schweder et le lieutenant von Sandt qui reprirent, à peu près simultanément, le chemin de la gare.

On peut se demander si les détails donnés par ces deux officiers au sujet du retour paisible en ville de la compagnie von Sandt n'ont pas pour but de permettre de contester l'affirmation qui a été faite du côté belge que les troupes allemandes rentrèrent en désordre à Louvain, que ce fut une bousculade, un désarroi au cours

---

(1) « A ma connaissance, dit-il, aucune autre troupe n'était à poste fixe à Louvain (*hat in Löwen gestanden*), le 25 août, que la compagnie de von Sandt. »

duquel des détachements allemands, croyant avoir affaire à l'ennemi tirèrent, les uns sur les autres, provoquant un affolement qui gagna de proche en proche (1).

Que semblable confusion ait pu se produire, c'est ce que permet d'admettre la déposition de Willy Muesfeld, sous-officier attaché au « Generalkommando » du IXe corps d'armée de réserve, qui dit que, le 25 août, un peu avant 9 heures du soir, il se trouvait à la place du Marché, prêt à partir pour le combat, parce que l'on disait que les Anglais étaient dans les environs. A ce moment, contre-ordre fut donné et, presque au même instant, la fusillade éclata de tous côtés (*D. Anlage 39*).

Il y a lieu de mentionner encore la recommandation faite par un lieutenant dont les propos sont rapportés par le soldat Alfred Schmidt : ce lieutenant, *avant que les fusillades n'éclatent,* dit à ses hommes de se tenir sur leurs gardes, la situation ne paraissant pas sûre (*D. Anlage 47*).

*
* *

**Les rappels des témoins.** — Il est symptomatique que divers témoins, dont les premières dépositions ne répondaient sans doute pas suffisamment aux vœux des autorités allemandes, furent rappelés devant les enquêteurs.

Richard Gruner, qui avait déposé à Altona, le 1er mars 1915, est appelé à Berlin le 19 mars pour y faire une seconde déposition devant le Bureau Militaire d'Enquête; il est vraiment extraordinaire que les détails très précis, dont l'exposé occupe une page et demie du *Livre Blanc,* qu'il donne ce jour-là au sujet de la procédure soi-disant suivie dans la nuit du 25 au 26 août 1914 — où l'on fusilla quatre-vingts à cent civils — lui aient échappé le 1er mars (*D. Anlage 38*). Kurt Brandt, sous-lieutenant de réserve, qui avait, le 27 septembre, rédigé un rapport adressé au régiment d'infanterie n° 52, est appelé à déposer verbalement, le 18 décembre (*D. Anlage 48*). Le lieutenant von Sandt, après avoir fait deux dépositions le 17 septembre, est appelé à en faire une troisième deux mois plus tard (*D. Anlage 8*). Enfin, le sous-officier Hüllermeier a aussi été entendu deux fois devant le tribunal du Gouvernement général de Belgique, le 17 septembre et le 19 novembre (*D. Anlage 10*).

*
* *

**Invraisemblances et contradictions.** — Il n'est pas possible de relever toutes les invraisemblances et contradictions qui se rencontrent dans le *Livre Blanc,* mais il importe de signaler les plus flagrantes d'entre elles.

A. — Que penser de l'accusation relative au goudron bouillant, renfermé dans de petites boîtes en fer-blanc, qui aurait été projeté sur des soldats?

Il n'y a pas lieu de se préoccuper à cet égard de ce que dit August Zander, soldat de la 3e compagnie d'Ersatz du 5e régiment d'infanterie de Hanovre, car il se borne à rapporter ce que des soldats lui ont dit : des postes de garde auraient, d'après ces soldats, souffert fortement du jet de goudron bouillant (*D. Anlage 25*). Ce n'est pas là une déposition, c'est un racontar.

Une autre déclaration repose prétendument sur une observation directe. Mais

---

(1) Il est à noter que si — de même que le Mémoire d'introduction du *Livre Blanc* (p. 6) — le rapport du Bureau Militaire allemand fait une allusion à cette affirmation et tente de la réfuter (p. 237), le capitaine von Sandt est seul parmi les témoins à y opposer, dans sa troisième déposition du 19 novembre 1914, un démenti formel (*D. Anlage 8,* p. 258).

comment serait-il matériellement possible d'introduire du goudron bouillant dans de petites boîtes métalliques, prenant forcément elles-mêmes la température du goudron, et qui auraient dû être maniées par ceux qui voulaient s'en servir comme d'une arme? Aussi, Stanislas Dadaczynski, soldat de la 6e compagnie du 27e régiment d'infanterie de réserve, qui rapporte le fait, est-il obligé de reconnaître que ce soi-disant goudron bouillant n'était plus assez chaud pour provoquer des blessures graves (*D. Anlage 29*).

Au surplus, les médecins et ambulanciers dont les dépositions sont consignées dans le *Livre Blanc* ne font pas la moindre allusion à des blessures de ce genre dans leurs témoignages (*D. Anlagen 9, 21, 23, 26*).

B. — Le major von Klewitz, officier d'état-major du IXe corps de réserve, a eu l'impression qu'on tirait de l'hôtel Marie-Thérèse avec des mitrailleuses sur la place de la Gare; à l'appui de son dire, il assure qu'une ligne de balles a été constatée le lendemain sur la porte de la gare (1) (*D. Anlage 2*). Mais, pas plus que le lieutenant Dörffer (*D. Anlage 44*), il ne dit qu'on découvrit une ou plusieurs mitrailleuses dans l'immeuble, lorsque les soldats le prirent d'assaut, ou, dans les décombres, après qu'ils l'eurent incendié. Le chauffeur d'automobile Robert Weiss prétend, lui aussi, avoir entendu le tic-tac d'une mitrailleuse fonctionnant dans un hôtel, place de la Station (*D. Anlage 40*); le chauffeur d'automobile Gruner a entendu ce même bruit place du Peuple (*D. Anlage 38*). Richard Hermansen, capitaine du bataillon d'Ersatz du 76e régiment d'infanterie a, en descendant de wagon, entendu une vive fusillade dans laquelle il a distingué un bruit régulier qu'il a pris pour celui d'une mitrailleuse (*das ich für Maschinengewehrfeuer hielt*) (*D. Anlage 42*). D'après Walter Schaefer, capitaine du 18e régiment d'artillerie de campagne de réserve, on racontait communément qu'il y avait une mitrailleuse sur la tour de l'église (*D. Anlage 49*) (2). Enfin, Stanislas Dadaczynski, soldat de la 6e compagnie du 27e régiment d'infanterie de réserve, est aussi persuadé qu'on a tiré avec des mitrailleuses (*D. Anlage 29*); il n'en juge, d'ailleurs, que d'après le son, de même que le soldat de Landwehr Westerkamp qui est non moins affirmatif que lui (*D. Anlage 37*).

Ainsi que la remarque en a déjà été faite, s'il y avait eu à Louvain, entre les mains de civils, des mitrailleuses, on les eût inévitablement trouvées, car il fut procédé à des perquisitions minutieuses par les officiers et les soldats dans les maisons d'où l'on prétendait qu'on avait tiré; tout au moins en eût-on trouvé des traces dans les décombres et on n'aurait pas manqué de faire état de cette découverte.

Or, pas plus en ce qui concerne Louvain qu'en ce qui regarde Aerschot ou Andenne, où l'on prétend aussi que les civils ont fait fonctionner des mitrailleuses, on n'apporte de ce fait une preuve positive. Les soi-disant témoins ne basent leurs assertions que sur des suppositions et des déductions; le rapport du Bureau Militaire d'Enquête lui-même se borne à dire que « le feu crépitait à certains endroits comme si des mitrailleuses étaient employées » (p. 234). A la vérité, il n'est nullement étonnant que les soldats aient entendu le tir de mitrailleuses, puisque les troupes allemandes en ont fait usage contre la population (3).

---

(1) Des habitants de Louvain affirment de la façon la plus formelle qu'il n'y a pas une seule trace de balles sur cette porte.

(2) Schaefer ne dit pas de laquelle des églises de Louvain il s'agit.

(3) Au dire du major von Klewitz (*D. Anlage 2*, p. 246), les Allemands se servirent même, à dater du 26 août, de deux canons à l'aide desquels les rues aboutissant à la gare furent balayées, tandis que, d'après le général von Boehn, une section d'artillerie fut envoyée à Louvain le 27 août; cette batterie détruisit plusieurs maisons (*D. Anlage 1*).

Le capitaine von Esmarch n'a pas seulement entendu des mitrailleuses, le 25 août au soir; il a perçu en outre des coups si forts qu'il les a pris d'abord pour des coups de canon. Comme il n'y avait pas d'artillerie, à ce qu'il assure, il considère qu'une seule explication est possible, à savoir que les habitants ont jeté, des maisons, des grenades à main sur les troupes allemandes. Il exclut complètement l'hypothèse que des grenades aient été jetées par ces troupes elles-mêmes. C'est cependant la seule hypothèse admissible, attendu que l'*armée belge de campagne elle-même* n'a pas possédé de grenades à main avant l'année 1915. Comment la population civile en aurait-elle eu à sa disposition en août 1914? Quoique n'ayant rien *vu*, le capitaine von Esmarch n'hésite cependant pas à affirmer (*D. Anlage 46*, p. 320).

Il est remarquable que le major von Manteuffel, commandant de la 15e commandanture mobile d'étapes, ne souffle mot dans sa déposition qui est, en raison de la personnalité de son auteur, l'une des plus importantes du chapitre du *Livre Blanc* concernant Louvain, de mitrailleuses actionnées par des civils; le fait est d'autant plus significatif que la déposition de cet officier contient une partie finale spéciale, dans laquelle von Manteuffel déclare se prononcer à titre d'expert (*gutachtlich*), comme commandant et comme soldat (*D. Anlage 3*, p. 247 à 249). La *Rheinisch-Westfälische Zeitung* a cependant (d'après la *Frankfurter Zeitung* du 5 septembre 1914) reproduit la déclaration suivante, empruntée à un journal hollandais et qui fut faite, aux fins de publication, au représentant de celui-ci par le major von Manteuffel. La partie de l'article du journal hollandais insérée dans la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* est ainsi conçue : « Des troupes belges s'étaient cachées dans les maisons des bourgeois de Louvain et y avaient changé de vêtements pour surprendre pendant la nuit l'état-major de Louvain, qui se trouvait à la gare. Pour le prouver, le *major allemand me fit voir les deux mitrailleuses belges*. En outre, il me montra plusieurs Belges tués qui, sous leur costume civil, avaient les sous-vêtements des militaires belges. Deux d'entre eux portaient encore sous leurs vêtements de paysans en toile bleue un uniforme militaire belge complet. « De la déclaration et des exhibitions faites à un journaliste, rien ne subsiste dans la déposition insérée dans le *Livre Blanc* (1).

Toutes ces allégations relatives à l'emploi de mitrailleuses par les civils de Louvain ont, en vérité, à peine besoin d'être réfutées. L'armée belge qui ne disposait, au début de la guerre, que d'un nombre très limité de ces engins n'en a confié aucun aux prétendus « francs-tireurs » !

C. — Le rapport d'ensemble sur les événements de Louvain contient ce passage :

« L'horreur de cette attaque était accrue par l'obscurité qui régnait dans la ville, car l'éclairage des rues avait été détruit » (p. 235).

En réalité, si l'éclairage public ne fonctionnait pas, c'est qu'il avait été détruit, tout au moins en ce qui concerne le gaz (2), par ceux-là mêmes qui veulent faire argument de l'absence de lumière contre la population civile.

Le sous-officier Hans Ludwig Oldenburg, de la 3e compagnie du bataillon

---

(1) La déposition du major von Manteuffel est, en effet, complètement muette aussi au sujet des soldats belges déguisés en civils qui auraient prétendument pris part au « soulèvement » de la population de Louvain.

(2) Le caporal Bastian constate, d'autre part, que l'éclairage électrique qui avait encore fonctionné la veille, avait été détruit dans la nuit du 25 au 26 août (*D. Anlage 78*).

d'Ersatz n° 162, relate en effet que, si l'obscurité de la nuit était déjà tombée, la ville, contrairement aux localités par lesquelles il était passé la nuit précédente, était éclairée par un nombre considérable de lanternes à gaz; peu après, une fusillade ayant éclaté, les soldats brisèrent les lanternes « pour ne pas servir de cibles à l'adversaire » (*D. Anlage 36,* p. 294). Max Höhne, caporal à la 4e compagnie du même bataillon, constate aussi qu'en arrivant à Louvain il faisait déjà noir, mais que les lanternes à gaz étaient allumées; il ajoute qu'après que des coups de feu eurent été tirés sur les troupes, celles-ci brisèrent les lanternes de façon qu'on ne voyait plus rien (*D. Anlage 36,* p. 295).

On ne pourrait donc tirer argument contre les habitants de ce qu'ils aient, délibérément, mis la ville dans l'obscurité pour faciliter leur agression.

L'obscurité n'a d'ailleurs pas empêché certains témoins, comme on l'a vu plus haut (p. 304), de faire des constatations fort précises (*D. Anlage 2,* déposition du major von Klewitz, *D 45,* déposition de Rudolph et *D 9,* déposition du Dr Berghausen).

D. — Le médecin principal (*Oberarzt*) Berghausen qui, par la précision de ses accusations comme en raison de son calme apparent et de sa situation sociale, paraît mériter une confiance toute particulière affirme formellement avoir vu, rue de la Station, diriger un feu vif et « meurtrier » sur des officiers et des soldats — dont aucun ne fut d'ailleurs tué, ni peut-être même blessé — du deuxième étage de la maison portant le n° 120 (*D. Anlage 9*). Il s'étend sur cette accusation pour établir que les officiers et soldats n'avaient pas tiré les premiers. Or, comme on l'a vu plus haut, les ordres donnés étaient d'incendier sans forme de procès tous les immeubles d'où des coups de feu étaient partis. Si donc l'assertion du Dr Berghausen était exacte la maison portant le n° 120 de la rue de la Station devait être livrée au feu.

Or, qu'est-il advenu?

La maison n° 120 est l'une des rares maisons importantes de la rue de la Station qui aient été épargnées. Le plan joint au *Livre Blanc* permet lui-même de s'en rendre compte : il mentionne, en effet, dans la partie de la rue de la Station s'étendant entre la rue Juste-Lipse et la place de la Gare, un groupe de quelques maisons qui n'ont pas été livrées au feu; au milieu d'elles se trouve l'immeuble portant le n° 120. La réalité de cet état de choses est, en outre, attestée par une information qui a pu être prise sur place [1].

Cette constatation matérielle démontre que le récit du Dr Berghausen ne peut pas être exact et permet de supposer que cet homme qui n'y voyait pas, puisqu'il faisait nuit noire (p. 260, l. 22), a cru faire œuvre patriotique en entourant de détails précis ses affirmations.

E. — Des contradictions multiples se trouvent, enfin, dans les dépositions du *Livre Blanc* concernant les fusées qui auraient été aperçues le 25 août vers 8 heures du soir et dans le lancement desquelles les autorités allemandes veulent — sauf quelques exceptions — voir une des principales preuves de la préméditation de l'agression des habitants.

On constate que le sous-officier Joseph Fenes (*D. Anlage 22*) prétend avoir vu

---

(1) De renseignements reçus récemment, il résulte que la maison dont il s'agit fut épargnée parce que la perquisition faite dans l'immeuble n'y fit rien découvrir de suspect. Que subsiste-t-il, dès lors, des précisions contenues, relativement aux coups de feu prétendument dirigés de cette maison sur les Allemands, dans la déposition du Dr Berghausen?

immédiatement avant la fusillade, une fusée s'élever place de la Station, où il se trouvait; un autre sous-officier qui était au même endroit, Frederich Hullermeier, appartenant comme Fenes à la 1re compagnie du 2e bataillon d'infanterie de Landsturm de Neuss, assure, par contre, formellement qu'il n'a rien vu de pareil (*D. Anlage 10*). Le lieutenant von Sandt, commandant ladite compagnie, qui était aussi sur la place de la Gare au milieu de ses soldats, dont quelques-uns prétendent avoir observé des signaux lumineux, n'a rien vu non plus (*D. Anlage 8*). Et cependant, ces signaux ont dû être visibles pendant un temps assez long, car l'un des soldats, Hubert Küppers, de la 1re compagnie du bataillon de Landsturm de Neuss, rapporte avoir aperçu d'abord une fusée verte qui s'est élevée vers le ciel pour redescendre ensuite en une série de petites boules lumineuses qui s'éteignirent avant de toucher le sol. A peine cette fusée verte s'était-elle évanouie que sur la ville se serait élevée une fusée rouge qui, à l'instar de la première, se serait transformée en petits ballonnets lumineux bleus, rouges et verts. Ce serait seulement après l'extinction de ceux-ci que la fusillade aurait commencé (*D. Anlage 13*). D'après certains témoins, il n'y eut qu'une seule fusée (*D. Anlagen 7, 12, 14* (1), *15, 16*), tandis que pour d'autres, il y en eut deux (*D. Anlagen 13* et *17*); pour les uns, la fusée était rouge (*D. Anlage 14*) (1), pour les autres, elle était verte (*D. Anlagen 13, 18, 46*), tandis que pour un troisième, elle était bleue (*D. Anlage 12*) et pour un quatrième, simplement claire (*D. Anlage 17*).

Il est remarquable que ni le général von Boehn, ni le major d'état-major von Klewitz, ni le major von Manteuffel, commandant de la 15e commandanture d'étapes mobile (qui séjourna pendant plusieurs semaines à Louvain), ne font la moindre allusion à ces prétendus signaux lumineux. Faut-il en conclure qu'ils n'y attachèrent pas d'importance? Le général von Boehn et le major von Klewitz ne sont, il est vrai, rentrés du champ de bataille en ville qu'après 9 heures du soir; mais le général s'abstient de mentionner les fusées parmi les cinq ordres de faits tendant à prouver, selon lui, que la rébellion était organisée à l'avance (p. 242). Sur ce point important, le général n'a donc pas voulu engager sa signature. Le Bureau Militaire de Berlin est moins scrupuleux et affirme sans hésitation (p. 234 et 236).

Il résulte, d'autre part, de la déclaration de M. Albert van Hecke, professeur à l'Université de Louvain, qu'il a vu des officiers allemands lancer une fusée d'une automobile en marche, à la porte de Tirlemont, le 25 août, après 8 heures du soir (2).

Rien d'étonnant à cela. Dès le temps de paix, l'armée allemande était dotée de fusées de l'espèce (*Leuchtraketen, Leuchtkugeln*) qui servent de signaux en campagne, d'après un code déterminé; un pistolet spécial existe dans cette armée pour le lancement des fusées.

L'armée belge, elle-même, ne possédait, au contraire, aucun outillage de l'espèce; elle n'en a été dotée que récemment.

Les fusées tirées à Louvain ne pouvaient donc être qu'un signal allemand. Le mutisme observé sur ce point par le général von Boehn et par les majors von Klewitz et von Manteuffel n'a sans doute pas d'autre cause.

*
* *

---

(1) Cette *Anlage* porte dans le *Livre Blanc*, par suite d'une erreur ou d'une faute d'impression, le no 29 (p. 268).

(2) Voir document 6 de la section III de ce chapitre.

**Nombre des victimes allemandes des « francs-tireurs » à Louvain.** — A combien s'élèvent, au total, les pertes infligées aux troupes allemandes par les « francs-tireurs » de Louvain? C'est là, semblerait-il, un renseignement que les autorités allemandes auraient le plus grand intérêt à faire connaître, car il leur permettrait, le cas échéant, de montrer que les « représailles » exercées ont été en rapport avec la gravité des méfaits.

Les documents du chapitre du *Livre Blanc* relatif à l'incendie et aux massacres de Louvain, chapitre clôturé plus de sept mois après les événements, ne fournissent cependant à ce sujet aucun chiffre, même approximatif. Ils ne contiennent que des indications fragmentaires, manquant à peu d'exceptions près de précision.

On apprend par le rapport du général von Boehn, commandant du IXe corps de réserve (*D. Anlage 1*, p. 240) que les pertes totales de l'état-major du « Generalkommando » se sont élevées à 5 officiers, 2 employés, 23 hommes et 95 chevaux, en tués, blessés et manquants; il n'est pas établi de distinction entre les trois catégories. Comme on cite par leur nom cinq officiers blessés, il semble qu'il n'y a eu parmi les officiers aucun tué (1); ces cinq officiers sont les capitaines de cavalerie (*Rittmeister*) von Harnier et von Esmarch, le capitaine von Raven, le lieutenant von Oertzen et le sous-lieutenant Risler. Les mêmes indications, à l'exception des noms, se trouvent dans le rapport d'ensemble du Bureau Militaire d'Enquête (p. 234). De ces mêmes blessés, du moins d'une partie d'entre eux, il est aussi question dans l'*Anlage D. 5,* p. 253 (parmi les 30 à 35 blessés amenés à l'hôpital militaire, se trouve, rapporte le lieutenant Telemann, le Rittmeister von Esmarch), ainsi que dans l'*Anlage D. 40,* p. 307 [l'automobiliste volontaire Weiss (2) a vu, blessés, les Rittmeister von Esmarch et von Harnier] et dans l'*Anlage D. 39*, p. 306 (déposition du sous-officier Muesfeldt qui s'occupa du Rittmeister von Esmarch blessé). Il est même à peu près certain que c'est à une partie des blessés déjà mentionnés aux pages 234, 240, 253, 306 et 307 qu'il est fait allusion à l'*Anlage D. 3,* p. 248 (3 des officiers d'ordonnance du général von Boehn sont grièvement blessés, rapporte le major von Manteuffel, et environ 90 chevaux sont dispersés, blessés ou tués).

Le rapport du Bureau d'Enquête ne contient pas d'autre état récapitulatif des pertes subies par une unité militaire quelconque que celui concernant l'état-major du « Generalkommando ». Ce long rapport de cinq grandes pages ne s'occupe même qu'à un seul autre passage des victimes allemandes des « francs-tireurs », assurant, avec une imprécision complète, « que beaucoup de soldats allemands furent blessés et quelques-uns (*einige*) tués, avant qu'il ne leur fût possible de se mettre en défense » (p. 234, alinéa 5) (3).

(1) Le lieutenant Dörffer mentionne d'autre part (*D. Anlage 44,* p. 314), d'après l'affirmation d'un tiers, la mort d'un officier du régiment d'infanterie de réserve n° 76. Un autre officier (*D. Anlage 2,* p. 246), *marchant à la tête d'une colonne de troupes d'infanterie,* aurait été tué à coups de feu par un civil *juché sur un arbre* (d'une avenue, semble-t-il)!

(2) Cet homme prétend qu'il dut saisir par le bras un médecin belge pour le forcer à faire un pansement à von Esmarch parce que le personnel belge de l'ambulance s'y refusait. Il ajoute que l'on fit feu, du couvent même dans lequel l'ambulance était installée, sur von Esmarch, au moment où celui-ci y était apporté. Le capitaine von Esmarch ne fait, dans sa propre déposition, aucune allusion à ces deux incidents. Il déclare avoir été conduit dans un hôpital militaire belge, mais à l'époque où il y était (il n'y passa qu'une nuit), il avait pris cet hôpital pour un couvent, parce qu'il s'y trouvait beaucoup de moines. L'automobiliste Weiss a versé dans la même erreur, comme on vient de le voir.

(3) Deux soi-disant faits d'atrocité sont, à la vérité, relatés dans le rapport (p. 235) d'après le récit de deux soldats (*D. Anlagen 35* et *37*); le rapport se fait aussi l'écho de deux autres simples soldats (*D. Anlagen 25* et *29*), dont l'un répète des propos qu'il a entendus, assurant que des militaires allemands ont été

Dans les annexes du rapport du Bureau Militaire, il est encore question de blessés et de tués allemands à la page 246 (une quantité de blessés), page 248 (à la suite d'un feu « colossal », des blessés, au nombre de trois, *croit* le major von Manteuffel, sont apportés à l'Hôtel de Ville), page 250 (plusieurs blessés), page 274 (plusieurs soldats morts), pages 294 et 295 (en tout 7 blessés, peut-être en partie mentionnés deux fois), pages 255, alinéa 2, et 257, alinéa 1 (traitant des mêmes 5 ou 6 soldats blessés), page 279 (un blessé), page 281 (un blessé), page 296 (une demi-douzaine de blessés), pages 283 et 284 (le 26 août, *en plein jour,* des gens passant dans la rue tirent sur un convoi de blessés se rendant à la gare, placé sous la protection de la Croix-Rouge et accompagné de religieuses; quelques soldats et un blessé sont atteints), page 285 (quelques blessés et un tué), page 297, alinéa 6 (quelques blessés), page 300 (un blessé), page 301 (un certain nombre de blessés graves), page 304 (le 26 août, des camarades de l'automobiliste volontaire Gruner sont blessés à ses côtés). Le major von Klewitz rapporte encore (*D. Anlage 2,* p. 245) que deux soldats furent blessés en voulant arrêter un civil armé dans une chambre de l'Hôtel Métropole; ils parvinrent à tuer le civil et le jetèrent, ensuite, sans autre forme de procès, par la fenêtre dans la rue (1). — Le fait doit s'être produit nécessairement à diverses reprises que les mêmes tués ou blessés soient mentionnés plusieurs fois, des personnes différentes les ayant vus; mais il est impossible, dans la plupart des cas, de reconnaître s'il y a ou s'il n'y a pas double ou même multiple mention. En dépit de cette cause d'impression erronée, on a le sentiment, en parcourant les dépositions du *Livre Blanc,* que les pertes subies dans la ville de Louvain par les troupes allemandes ont été peu élevées; le nombre des chevaux tués paraît comparativement considérable (2).

Il est, au surplus, parfois impossible de discerner si les blessés reçus dans les ambulances proviennent des champs de bataille voisins ou des combats de rues dans la ville; ainsi le sous-officier Meschede (*D. Anlage 23*) dit qu'on lui amena pendant la soirée du 25 août 40 à 50 blessés allemands, sans préciser autrement; comme il certifie sous serment que deux de ces blessés avaient été atteints par des plombs, il y a lieu d'admettre que les autres — ou au moins une grande partie des autres — reçurent leurs blessures sur le champ de bataille. (Le 25 août, des engagements eurent lieu entre Louvain et Malines; vers 6 heures du soir, un combat se déroulait à environ 2 kilomètres au nord-ouest de la ville, *D. Anlage 8.*)

Le médecin principal Berghausen lui-même n'a vu, pendant les différentes journées, que quatre militaires blessés par des plombs (*D. Anlage 9,* p. 261); le médecin assistant Keuten (*D. Anlage 21*) assure en avoir soigné deux. Pourquoi ces deux médecins n'ont-ils pas donné à leurs affirmations unilatérales le caractère de vérités incontestables en faisant examiner les blessés par des confrères belges et en demandant à ceux-ci d'assister à l'extraction des balles?

---

aspergés de goudron brûlant (p. 235). Aucun des médecins ou infirmiers allemands dont les dépositions sont reproduites dans le chapitre concernant Louvain ne mentionne des faits de ce genre. Le lieutenant von Sandt parle aussi dans *sa troisième déposition* du 19 novembre 1914, *d'après des récits de soldats,* de mutilations; il n'en a personnellement constaté aucune.

(1) La remarque a déjà été faite (Voir p. 37) qu'en règle générale les « francs-tireurs » se laissent arrêter sans opposer de résistance.

(2) Les autorités allemandes firent disparaître immédiatement les cadavres des soldats allemands. La constatation de l'origine des coups de feu aurait cependant permis, éventuellement, d'établir, d'une manière irréfutable, la culpabilité de la population.

Le sous-officier Hüllermeier, interrogé le 17 septembre — c'est-à-dire trois semaines après les faits — déclare qu'un feu « terrible » était dirigé des maisons de la place de la Station sur les Allemands qui se trouvaient sur cette place (*D. Anlage 10.*) A ses côtés, il voit que le sous-officier Fenes (dont la déposition se trouve aux pages 276 et 277) est blessé à la tête. Il ajoute que plusieurs soldats de sa compagnie auraient été, *d'après ce qu'il a entendu dire,* grièvement blessés (*sollen schwer verwundet sein*) et remarque que, par bonheur, les habitants tiraient beaucoup trop haut, car sinon la plupart des officiers et soldats auraient, sans doute, été tués ou blessés. Interrogé de nouveau deux mois plus tard, le 19 novembre, Hüllermeier est beaucoup plus catégorique ; ses souvenirs se sont entre temps précisés. « Beaucoup d'entre nous furent blessés », dit-il, « quelques-uns même mortellement » (p. 264) ; il ne mentionne plus l'explication, désormais superflue, du feu mal dirigé des habitants.

D'autres Allemands encore ne doivent leur salut qu'à des circonstances indépendantes de la volonté des « francs-tireurs ». C'est ainsi qu'un groupe d'officiers et de soldats échappèrent complètement à un feu qualifié de « meurtrier » par le D^r Berghausen (p. 260) à la faveur de l'obscurité, tandis que le lieutenant von Sandt considère que sa compagnie doit de n'avoir que cinq blessés au fait que les habitants tiraient trop haut (p. 257). Un groupe de dix soldats conduits par le lieutenant-colonel Schweder parcourt, sans subir aucune perte, un trajet d'environ 500 mètres à travers une « pluie incessante de balles » dirigées sur eux de « la plupart des maisons de la rue » (p. 255). Quant au goudron projeté sur les Allemands, on a déjà vu plus haut qu'il n'était heureusement plus assez chaud pour provoquer des brûlures graves (p. 281 et 286), ainsi qu'a soin de le remarquer le soldat Stanislas Dadaczynski qui rapporte le fait.

Les aventures du soldat Schmidt méritent une attention spéciale (*D. Anlage 47*). Cet homme passe à cinq reprises, le 25 août au soir, au travers de fusillades, dont l'une a la violence d'un véritable « feu à volonté » (*das reinste Schnellfeuer*) ; il finit par tomber, d'une façon quelque peu mystérieuse (une grille de cave se serait effondrée sous son poids), dans une cave en même temps que deux de ses camarades. Du fond de cette cave, on tire aussitôt sur lui, sans le molester autrement, semble-t-il, bien qu'il ne parvienne pas, de ses propres forces, à sortir de la cave. Après quelque temps, il en est retiré par un maréchal des logis passant dans la rue. Le lendemain 26 août, vers 1 heure, Schmidt est, une fois encore, exposé à une fusillade, qui dura une demi-heure, alors qu'il se trouvait à la gare de Louvain, dans un train de la Croix-Rouge en partance. Schmidt n'a pas été atteint une seule fois par les balles, mais il s'est brisé le poignet en tombant dans la cave. Ses deux compagnons, qu'il abandonna à leur sort — car ils ne pouvaient plus se soulever — auraient été, lui fut-il raconté le lendemain, grièvement blessés ; mais Schmidt ne précise pas si leurs blessures provenaient de leur chute — ce qui parait vraisemblable — ou si elles sont dues au fait des « francs-tireurs ».

De semblables histoires, que force est bien de relater dans leurs détails, permettent de se rendre compte de la valeur de certains des témoignages invoqués par les autorités allemandes pour justifier l'incendie de 2.117 maisons et le massacre de plus de 200 habitants à Louvain, Kessel-Loo, Corbeek-Loo, Hérent et Héverlé.

L'imprécision dans l'indication des pertes subies trouve son comble dans la déposition de l'automobiliste volontaire Weiss. Celui-ci, qui prétend avoir entendu tirer avec des mitrailleuses des hôtels faisant face à la gare, se borne à dire laconi-

quement au sujet de l'effet du feu des « francs-tireurs » : « Nous eûmes des pertes » (*Wir hatten Verluste*, p. 308). Le sous-officier Oldenburg voit éclater à 10 mètres de l'endroit où il se trouve une bombe lancée d'une maison, mais il ne *sait pas* si quelqu'un fut atteint par le projectile (*D. Anlage 36*). L'officier payeur Rudolph, qui assure que l'on tire des maisons de la place de la Station vers cette place et les rues avoisinantes, *à ce moment remplies de troupes allemandes*, ainsi qu'il le constate lui-même, ne fait pas la moindre mention ni de blessés ni de tués (*D. Anlage 45*).

La conclusion à tirer du manque d'indications précises au sujet des victimes du soi-disant « soulèvement » de Louvain est que le nombre des militaires allemands prétendument tués ou blessés dans cette ville par les « francs-tireurs (1) » est en disproportion telle avec les « représailles » exercées, que la complète impossibilité de justifier celles-ci éclaterait, si l'on faisait connaître ce nombre, avec une évidence par trop flagrante. Les rapports du Bureau Militaire d'Enquête allemand relatifs à Aerschot et à Dinant sont, on le sait, tout aussi discrets au sujet du nombre des prétendues victimes des « francs-tireurs » de ces deux villes (2). On se trouve donc en présence non point d'une omission involontaire, mais d'un véritable système.

*
* *

**Les critiques du Bureau Militaire allemand à l'adresse de la Commission belge d'Enquête.** — On s'est surtout borné, dans les pages ci-dessus, à confronter les témoignages contenus dans le *Livre Blanc*. L'exposé des événements, tel qu'il ressort des déclarations des témoins belges, a été fait dans la section I de ce chapitre. Plusieurs d'entre elles sont reproduites ci-après. Un grand nombre des témoins sont des personnes de haute culture, professeurs de l'Université, membres de l'Administration communale, ecclésiastiques, industriels, avocats, etc., dont les dépositions ne méritent certes pas moins de créance que celles des officiers et soldats allemands, ordonnateurs et exécuteurs des massacres et des incendies. Il y a lieu de relever à ce propos que le Bureau Militaire d'Enquête de Berlin n'a pas craint dans son rapport sur le « soulèvement » de Louvain, de déclarer que les accusations formulées du côté belge contre les troupes allemandes sont basées sur « des auditions hâtives de personnes fortement excitées, pour la plupart peu cultivées, et entendues par des enquêteurs également excités » (p. 236). Cette appréciation a été émise, non point au lendemain des événements, mais à la date du 10 avril 1915.

Bien que l'enquête allemande ait été faite sans précipitation, elle se borne à dire, au sujet de l'importance du désastre causé par l'incendie, que moins d'un sixième de la ville a été la proie des flammes, à savoir, essentiellement, le district situé à proximité de la gare. Elle ne dit pas que 2.117 maisons ont été livrées au feu à Louvain et dans les communes de Kessel-Loo, Corbeek-Loo, Hérent et Héverlé, et que ce sont les quartiers les plus beaux de la ville qui ont été anéantis.

Le Bureau Militaire de Berlin, en accusant la Commission belge d'avoir reproduit, le 31 août, le récit d'un témoin de l'incendie, a sans doute perdu de vue que l'Empe-

---

(1) Les témoins belges sont unanimement d'accord pour déclarer qu'aucun militaire allemand n'a été tué ou blessé par des civils ou des soldats belges en civils à Louvain.

(2) L'histoire des cent soldats ébouillantés à Andenne est, on le sait, de pure invention (Voir p. 183). Le rapport du Bureau Militaire relatif à cette ville ne dit rien du nombre des victimes allemandes des bombes et des grenades à main ainsi que des mitrailleuses dont les habitants d'Andenne auraient fait usage contre eux.

reur Guillaume télégraphia lui-même le 4 septembre au Président des États-Unis que la ville de Louvain tout entière était détruite, à l'exception de son bel Hôtel de Ville. La Commission belge a, dès le 10 septembre, écrit dans son 3[e] rapport, et cette fois sous sa propre responsabilité, qu'une partie de la ville de Louvain avait été détruite, rectifiant ainsi ce qu'il y avait, sur ce point, d'erroné dans le récit qu'elle avait reproduit entre guillemets dans son 2[e] rapport, daté du 31 août. Le 25 septembre, dans son 5[e] rapport, la même Commission croyait pouvoir, avec une modération qui témoigne éloquemment de son souci de la vérité, fixer au chiffre de 894 le nombre des maisons incendiées sur le territoire de la ville de Louvain seule; ce nombre est, en réalité, on le sait, de 1.120.

Enfin, le Bureau Militaire de Berlin accuse mensongèrement (p. 237) la Commission belge d'Enquête d'avoir annoncé que M[gr] Coenraets et le Père Schmidt avaient été exécutés (Voir p. 98 du présent volume).

On est, au surplus, fondé à dénier le droit de censurer autrui à ceux qui osent écrire à propos des accusations formulées par la Commission belge d'Enquête au sujet de la conduite des troupes allemandes à Louvain : « Ces accusations sont fausses; il est au contraire établi que les troupes allemandes ont agi d'une manière irréprochable et qu'elles n'ont commis aucun acte violant le droit des gens » (Rapport du Bureau Militaire d'Enquête allemand sur les événements de Louvain, p. 233).

---

## SECTION III

### *Documents et dépositions de témoins belges et de pays neutres* [1].

#### I. — *Déposition de M. Auguste Dubois, avocat à Louvain.*

Le 19 août 1914, vers 3 heures, les premiers Allemands entrèrent à Louvain. Tout alla bien jusqu'au lundi 24. Ce jour-là, vers 9 heures du soir, alors que le matin on avait réquisitionné dans les banques, M. le bourgmestre Colins, qui, je crois, le vendredi 21 août, avait été pris comme otage avec MM. Schmit et Vanderkelen pour n'être relâché que plusieurs jours après, fut amené quasi de force à la gare par des soldats allemands. Un officier prétendit que des ouvertures avaient été faites dans les murs de la gare pour tirer sur les troupes allemandes. Revolver au poing, on menaça M. Colins de brûler la ville si un seul coup de feu était tiré sur les Allemands. Un repas chaud fut exigé pour les 250 hommes qui venaient d'arriver; des habitants du voisinage remirent des vivres. Puis de nouvelles exigences se manifestèrent : il fallait quatre-vingt-dix matelas pour coucher les 250 hommes. M. l'échevin Schmit ayant appris ce qui se passait intervint auprès du commandant de place. Il fit relâcher le bourgmestre et tout rentra dans l'ordre. Promesse avait été faite de ne plus prendre d'otages à partir du mardi 25, mais, le jour venu, de nouveaux otages, Mgr Coenraets et M. le juge Maes, avaient été désignés. Dans l'après-midi du 25, l'énervement de la garnison grandit; on entendit le canon gronder; la bataille se rapprochait de Louvain. Bientôt ce furent les bagages de l'armée allemande qui revinrent en complète déroute. Peu après une vive fusillade se fit entendre dans les rues de Louvain. A mon avis, les Allemands cantonnés à Louvain se sont mépris et ont tiré sur ceux des leurs qui rentraient en ville. Quelques instants plus tard les coups de fusil augmentèrent encore; des coups de canon s'y mêlèrent; bientôt des foyers d'incendie se révélèrent dans tous les quartiers. Les coups de feu se suivaient; la ville était complètement embrasée; les Allemands enfonçaient les portes pour incendier les maisons.

Le matin, mercredi, la dévastation était complète; les boulevards de Diest, la rue de Diest, le boulevard de Tirlemont, la place de la Gare ne formaient qu'un immense brasier. Réfugié avec ma famille dans un quartier du boulevard de Diest que les flammes ne menaçaient pas encore à ce moment, nous avons été invités par une patrouille allemande à quitter ce refuge et à nous rendre à la gare, seule retraite sûre, car le bombardement devait bientôt tout détruire. Nous nous rendîmes à la gare; là gisaient dans le square une quinzaine de cadavres. On m'arrêta et on me sépara de mes parents, disant que les femmes et les enfants seraient conduits en Allemagne, mais que le train ne partirait que le lendemain. Les hommes devaient servir d'otages. Au premier coup de feu tiré sur les troupes par un civil, nous devions être fusillés. Nous accompagnâmes les soldats à Hérent, où, aux premiers rangs des unités, nous reçûmes le baptême du feu, un léger engagement ayant lieu à ce moment entre fantassins. Puis nous fûmes menés vers Bueken par la chaussée de Malines à Hérent. Le long de cette chaussée tout était ravagé, toutes les maisons brûlaient au point que nous dûmes prendre le pas de course à cause de la chaleur et de la fumée. Nous arrivâmes enfin à Bueken; le bataillon du 90e d'infanterie de la Landwehr formait le carré. Les prisonniers furent mis au milieu, on nous lia les mains derrière le dos et on nous plaça sur un rang dans un sillon. On m'annonça que nous allions tous être fusillés. Je demandai de pouvoir écrire un mot d'adieu à ma femme; cette permission me fut accordée. J'écrivis et la carte fut remise au Hauptmann qui s'engagea à la faire parvenir. On nous obligea à nous asseoir pendant qu'un piquet s'avançait vers nous; tous nous pensions que le moment de mourir était venu. Il n'en était rien; on nous laissa pendant une dizaine de minutes assis; puis nous fûmes

---

(1) Les dépositions et les rapports relatifs au sac de Louvain sont extrêmement nombreux; quelques-uns seulement sont ici reproduits. Le nom de certains de leurs auteurs qui se trouvent en Belgique exposés aux représailles allemandes ne peut pas être révélé. On trouvera d'autres dépositions reproduites dans l'appendice du rapport de la Commission anglaise d'Enquête sur les atrocités allemandes présidée par le Vicomte Bryce.

ramenés près des troupes et, les mains toujours liées, nous marchâmes dans la direction de Campenhout, où nous sommes arrivés vers 8 heures du soir, après avoir dû traverser des masses de troupes allemandes qui ne cessaient de nous maltraiter de toutes les façons, nous frappant à coups de fouet et à coups de lance. L'officier qui nous accompagnait et à la courtoisie duquel je tiens à rendre hommage a même dû intervenir à maintes reprises pour nous protéger. Nous avons passé une nuit terrible, tous enfermés dans l'église. Vers 4h 30 du matin on est venu nous annoncer que ceux qui désiraient se confesser devaient se hâter, car nous allions être fusillés. A 5 heures on nous dit que nous étions libres. Loin de nous relâcher on nous obligea à retourner à Louvain. Arrivés à Bueken, on nous adjoignit une grande quantité de personnes des villages voisins, puis on nous fit retourner à Campenhout. A l'écluse de ce village on nous conduisit aux avant-postes, nous ordonnant de marcher en troupe jusqu'à Malines sous peine d'être immédiatement massacrés. Nous arrivâmes à Malines vers 11h 30 du matin. De là j'ai été dirigé sur Anvers. Tout le pays que j'ai traversé est dévasté jusqu'aux avant-postes allemands, les habitations brûlées, le bétail volé; de nombreux habitants ont été tués et nous avons vu le long du chemin des cadavres de civils sans sépulture. Des bestiaux sont pourchassés par les soldats. Les officiers nous ont dit que le bombardement de Louvain continuerait et effectivement j'ai entendu le bruit de décharges d'artillerie pendant toute la journée de mercredi dans la direction de Louvain.

2. — *Déposition de Mlle X..., domiciliée à Louvain.*

Le mercredi 19, au soir, au moment où je sortais de l'hôpital militaire, revêtue du brassard de la Croix-Rouge, un officier allemand m'a arrêtée et menacée d'être fusillée, ainsi qu'un prêtre ambulancier qui m'accompagnait. D'une manière générale, les blessés surtout les Belges étaient fort mal traités dans les ambulances allemandes. Les soldats allemands souhaitaient d'être soignés par des Belges. J'ai constaté que des blessés allemands conservaient leurs armes. Le Baron Orban de Xivry, Président de la Croix-Rouge, demanda qu'on les désarmât. Il ne fut pas fait droit à sa demande.

Dans la nuit du 19 au 20 août, sont arrivés à Louvain 80 blessés qui avaient été emmenés de l'ambulance de Lubbeck. Les Allemands avaient prétendu que l'on avait tiré de l'ambulance; ils menacèrent les blessés de les fusiller séance tenante. Sur la protestation de l'auditeur allemand, on les envoya à Louvain à la disposition du commandant militaire. Ils durent faire la route à pied et furent l'objet de toutes les injures, de toutes les menaces possibles de la part des Allemands qui les conduisaient. Plusieurs d'entre eux furent brutalisés et frappés. A Louvain, on les tint prisonniers à l'hôpital militaire; ayant été expulsée le jeudi 27, je n'ai pu savoir quel avait été leur sort.

Le mardi 25, au soir, éclata un coup de feu dans le jardin de l'ambulance de l'Enfant-Jésus, rue des Joyeuses-Entrées; il ne s'y trouvait personne d'autre qu'un soldat allemand; aussitôt une fusillade éclata; les mitrailleuses crépitèrent. Lorsque le feu cessa des officiers pénétrèrent, revolver au poing, à l'ambulance de l'Enfant-Jésus, disant que l'on avait tiré de l'ambulance et que les Drs Ausloos et Aerts allaient être fusillés. Mlle Malcorps intervint, de même que les blessés allemands; ils obtinrent que les médecins ne fussent pas tués, mais ceux-ci furent faits prisonniers. Dans les rues les Allemands tiraient sur les habitants, hommes, femmes et enfants qui fuyaient.

On m'a affirmé que, dès le mardi matin, des officiers allemands auraient conseillé à Mme Rooman, femme du notaire Rooman, de quitter la ville parce que celle-ci serait détruite [1].

---

(1) Ce fait n'est pas isolé. M. le Dr Ide, professeur de médecine à l'Université de Louvain, rapporte qu'il se trouvait, le 25 août, dans l'après-midi, chaussée de Tirlemont, chez M. Michotte, gravement malade. A 5 heures, Mme Albert Michotte, belle-fille de M. Michotte, qui habitait une villa attenante à la propriété de son beau-père, vint rapporter les étranges paroles d'un officier allemand logé chez elle. Celui-ci, prenant congé, lui avait dit : « Madame, je vous remercie de votre bon accueil et je souhaite que vous soyez épargnée, car maintenant cela va commencer. » A ce moment tout était calme dans ce quartier. M. Ide ajouta que si Mme Michotte ne lui avait pas répété ces paroles *avant* les événements de Louvain, il n'y aurait sans doute pas ajouté foi (*note de la Commission belge d'Enquête*).

M^me J... et d'autres dames de Louvain m'ont raconté que le 26, à un moment où elles étaient prisonnières à la gare, elles ont assisté à un simulacre d'exécution de M^gr Coenraets, vice-recteur de l'Université, et du Père Schmit, de l'ordre des Dominicains. Les prêtres les bénirent et après que les Allemands eussent tiré, ils forcèrent ces dames à applaudir (1). M. Lenertz, architecte de l'Université, a été fusillé, devant sa maison, le mardi 25 au soir, alors qu'il demandait grâce. Les corps des civils demeuraient sans sépulture. Le 27, passant au boulevard, j'ai vu le cadavre de M. Lenertz qui s'y trouvait encore. Lorsque sa femme et ses enfants, chassés par les Allemands, sortirent de la maison, des membres de sa famille durent se placer devant le cadavre pour le dissimuler à M^me Lenertz.

La Baronne Ludovic Coppens, qui a été transportée mourante chez le curé de Kerkom, m'a dit qu'elle a vu des convois militaires allemands chargés de meubles et objets précieux provenant du pillage de Louvain. La famille du notaire Bosmans a été arrachée de sa maison, le 29 août. Monsieur, madame et les enfants en bas âge ont été couchés sur la place du Peuple et pour les terroriser, sans doute, on a tiré au-dessus d'eux avec des mitrailleuses.

M^gr de Becker, recteur du Collège américain, a été transporté à Bruxelles; lui et le recteur n'ont été libérés que grâce à l'intervention du Ministre des États-Unis.

3. — *Déposition de M. Léon Dupriez, professeur de droit à l'Université de Louvain, membre du Conseil colonial, membre de l'Académie royale de Belgique.*

Le mardi 25 août, vers 8^h 15, nos enfants âgés de treize ans et demi, dix, neuf et six ans, se préparaient à se mettre au lit, lorsque j'entendis des coups de feu qui semblaient se rapprocher. Je décidai immédiatement de faire descendre toute la famille dans la cave pour y passer la nuit; je me rendis moi-même tout de suite dans la cave pour y installer des couchettes pour les enfants. Pendant ce temps M^me Dupriez vit passer devant la maison, venant du haut de la rue de Bruxelles et se dirigeant vers le centre de la ville, une bande d'une douzaine de chevaux sellés, sans cavaliers, courant à une allure folle et désordonnée (2).

Nous avons passé la nuit du 25 au 26 dans la cave, entendant de temps en temps les coups de feu, mais sans savoir aucunement ce qui se passait dans le centre de la ville. Le matin du mercredi, j'appris seulement par les voisins l'incendie des Halles et de l'église Saint-Pierre; mais, dans le quartier Saint-Jacques, on ignorait encore les incendies de la rue de la Station et des rues voisines. Vers 7^h 35, pendant que M^me Dupriez se trouvait au jardin avec les enfants, je montai au deuxième étage de la maison pour y prendre un vêtement, et j'entendis le pas cadencé d'un détachement allemand qui passait devant la maison. Ce détachement, comme je l'ai constaté peu après, devait compter 75 à 100 hommes. Tout à coup

(1) Il résulte de renseignements recueillis ultérieurement que ce fait n'est pas exact. M^gr Coenraets et le *Père Parijs,* de l'ordre des Dominicains, qui durent parcourir les rues de la ville et qui furent l'objet d'avanies de tout genre, n'ont pas eu à subir la torture morale d'un simulacre d'exécution. Cette torture a été infligée, sur tous les points du pays, à de nombreux Belges, notamment à un groupe de prêtres, chassés de Louvain et dont faisaient partie M^gr van Cauwenbergh, deuxième vice-recteur de l'Université, et le Père Vermeersch de la Société de Jésus, qui, pendant soixante-deux heures, furent promenés, du 27 au 30 août 1914, de Tervueren à Auderghem, Boitsfort, Linkebeek, Saint-Job, Uccle, Droogenbosch, Ruysbroeck, Hal et Bruxelles (Note de la Commission belge d'Enquête).

(2) M. Dupriez, dans une lettre adressée au Chevalier Ernst de Bunswyck, secrétaire de la Commission d'Enquête, écrit que « M. Charles de La Vallée Poussin, professeur à l'Université, habitant rue de la Station, lui a dit à plusieurs reprises qu'il faisait le plus grand calme rue de la Station lorsque les Allemands ont commencé à tirer. Il a vu aussi vers 8^h 10 ou 8^h 15 passer devant chez lui, à une allure folle, une bande de chevaux sellés, sans cavaliers, courant de la gare vers la Grand'Place. Cette bande ne pouvait évidemment pas être la même que celle qu'a vue ma femme à la même heure devant notre maison. Mon beau-frère, Gustave Verriest, a vu aussi une bande du même genre à la même heure et qui n'était sans doute ni celle de la rue de la Station, ni celle de la rue de Bruxelles. Il serait peut-être intéressant de constater qu'à la même heure trois bandes de chevaux allemands ont été lancées de trois directions différentes vers le centre de la ville pour y semer la panique parmi les soldats allemands. Remarquez qu'à partir de 8 heures aucun civil ne pouvait plus circuler en rue et, en fait, plus personne ne circulait après l'heure fixée ». La maison de M. Dupriez est située à l'extrémité de la rue de Bruxelles.

retentit un coup de feu, suivi immédiatement de clameurs formidables et d'une volée de coups de fusil dirigés contre ma maison; une balle au moins perça une fenêtre de la chambre dans laquelle j'allais entrer. Je me précipitai en bas pour prendre les enfants et les ramener dans la cave. Quand j'arrivai sous le porche de la maison, je rencontrai ma femme qui avait déjà mis les enfants en sûreté. Au même moment, de violents coups de crosse sur la porte cochère et des cris nous annonçaient de plus graves dangers. Que faire? « Ouvrir immédiatement, dis-je, c'est notre seule chance de salut. » Je me précipitai pour ouvrir, mais ma femme me précéda en disant : « Non pas toi : je parle mieux l'allemand que toi et puis ils ne tireront pas aussi vite sur une femme que sur un homme. » Nous ouvrîmes la porte ensemble, mais Mme Dupriez se trouvait la première devant l'ouverture. La porte était à peine entr'ouverte de 20 centimètres que Mme Dupriez avait six canons de fusils sur la poitrine et un revolver sous le nez. *Um Gottes Willen, schiessen Sie doch nicht,* leur cria-t-elle, *wir haben nichts gethan.* Mais, en deux secondes, la porte fut violemment repoussée. Un petit sergent se précipita en criant : *Hände hoch!* me fouilla et jeta à terre avec des gestes furieux tout ce qu'il trouva dans mes poches, portefeuille, porte-monnaie, clefs, etc. Puis il m'attira dans la rue. Là, pendant quatre à cinq minutes, j'ai été perpétuellement assailli par un ou deux soldats, blêmes de colère, qui me tenaient le canon de leur fusil à 30 ou 40 centimètres de la poitrine et me criaient que j'avais tiré sur eux. Pendant ce temps, d'autres, d'abord sous le porche, puis dans la rue, tenaient Mme Dupriez sous les canons de leurs fusils. Heureusement, nous avons tous deux conservé le plus grand calme, ne cessant de dire sans cris, ni gestes, que nous n'avions pas tiré, que nous avions remis toutes nos armes, que toutes les fenêtres de la maison étaient fermées. Heureusement aussi nous pûmes leur donner ces explications en langue allemande que Mme Dupriez parle très bien et que je parle aussi assez couramment. A un moment donné, je vis que le soldat qui me visait, agitait le doigt sur la gâchette de son fusil; alors d'un geste lent de la main gauche j'écartai le fusil. Le soldat, furieux, tira son sabre et m'en appliqua un fort coup sur le bras gauche, produisant une forte contusion que je ressentis pendant plusieurs mois; puis il me remit en joue pendant que je reculais lentement vers la porte de la maison. Alors je vis que les deux soldats qui avaient jusque-là tenu en joue Mme Dupriez l'abandonnaient pour rejoindre le gros du détachement. Mais un grand sergent, le même qui braquait le revolver au moment où nous ouvrions la porte et qui semblait diriger toute l'attaque, se précipita vers les deux soldats, leur cria des mots que je ne compris pas en leur montrant obstinément sa botte et les deux soldats revinrent vers Mme Dupriez. Nous étions ainsi revenus devant la porte de la maison et nous apercevions nos quatre enfants qui étaient sortis de la cave et qui regardaient cette terrible scène avec de grands yeux effarés. Ils étaient sur un seul rang, au milieu du porche, effrayés, mais non excités, ne criant ni ne pleurant, mais disant en allemand, langue qu'ils parlaient parfaitement, que nous n'avions pas tiré et suppliant qu'on ne nous tue pas. Tout d'un coup le petit sergent cria d'une voix formidable : *Alle heraus!* Alors Mme Dupriez et moi, nous avons saisi chacun deux enfants par la main et suivis par deux servantes nous nous sommes enfuis à toutes jambes, croyant qu'on allait nous tirer dans le dos. Après avoir couru ainsi une centaine de mètres, nous avons aperçu, venant au-devant de nous, un deuxième détachement allemand; nous nous sommes précipités au milieu de la rue de telle sorte que nos agresseurs ne pouvaient plus tirer sur nous sans atteindre du même coup la troupe qui arrivait.

Nous n'avons échappé à la mort que grâce à une certaine hésitation qui s'est manifestée chez nos agresseurs et cette hésitation est due, sans doute, d'abord au fait que nous avons ouvert la porte tout de suite, puis à notre calme et à notre sang-froid, enfin et surtout à la parfaite connaissance de l'allemand qu'ils ont constatée même chez les enfants. Nous croyons qu'ils ont fini par se demander si peut-être ils ne s'étaient pas attaqués à une famille allemande.

Nous avons été attaqués par deux sergents et six ou sept soldats. Le gros du détachement s'est arrêté à 100 mètres de notre maison, près de la porte de M. le juge Maes, et a assisté impassible à toute cette scène. On peut se demander pourquoi les officiers qui commandaient ce détachement ne sont pas intervenus soit pour nous châtier, s'ils nous croyaient coupables, soit pour nous protéger dans le cas contraire.

Qui a tiré le premier coup de feu qui a été le signal de l'attaque? C'est le grand

sergent au revolver. Je ne l'ai point vu. Mais trois semaines après cette scène, je rencontrai à Bruxelles un Louvaniste qui me dit : « Je sais qui a tiré le coup de feu qui a failli vous faire fusiller; je regardais de loin le détachement passer devant votre maison; j'ai vu un grand sergent tirer un coup en l'air, puis courir en criant et en montrant sa botte aux soldats. » N'est-ce pas évidemment le même grand sergent que j'ai vu aussi montrer sa botte aux soldats pour les ramener à l'attaque contre M^me^ Dupriez. Il faut noter que j'avais été seul à remarquer ce détail et que, n'y attachant jusque-là aucune importance, je n'en avais parlé à personne. Je regrette de ne pouvoir citer le nom de ce témoin qui est probablement encore en Belgique sous la domination allemande. J'ai la confiance la plus absolue dans sa sincérité et sa loyauté. Ce qui prouve pour moi à toute évidence la véracité de son récit, c'est le fait, qu'il n'a pas pu inventer, du grand sergent voulant faire croire aux soldats qu'il a été atteint à la botte, fait que, moi aussi, j'ai vu de mes propres yeux se renouveler quelques instants plus tard.

4. — *Déposition de M. Giele, Ferdinand, graveur, rue de la Station, à Louvain.*

Dans la journée du 25 août, ordre fut donné aux habitants d'avoir à ouvrir les portes de leur maison à partir de 8 heures, de fermer les fenêtres, d'éclairer les étages, de lever les persiennes et d'ouvrir les volets.

Nous étions attablés dans la salle à manger lorsque, vers 8^h^ 15, des coups de feu furent brusquement tirés dans la rue par des cavaliers allemands venant de la gare. La troupe campée sur la place riposta et une automobile se dirigeant vers la gare dut s'arrêter tout à coup en face de chez moi et faire machine en arrière pendant que ses occupants tiraient. Ce fut, en moins de quelques secondes, un vacarme épouvantable de coups de browning et de fusil. La fusillade était nourrie, elle se propageait même dans la direction du boulevard de Diest. Elle devint tellement forte que des coups de canon furent tirés. La rencontre des troupes allemandes se poursuivit jusqu'à la Grand'Place où on fit tirer au moins deux fois les mitrailleuses. Le combat dura ainsi de quinze à vingt minutes, avec acharnement; il continua ensuite, encore pendant près d'une heure, mais avec moins de violence.

Était-ce une attaque voulue ou malencontreuse? Toujours est-il qu'elle s'est produite entre Allemands et qu'aucun civil n'a été vu, ni a tiré.

Peu après, des incendies éclatèrent de toute part.

J'allai voir à la porte de la rue; personne n'osait sortir, les rues étant gardées par les troupes. Un fantassin me fit signe de venir. J'allai avertir les voisins, qui, en pleurant, criant, tenant les mains en l'air, quittèrent leurs maisons. Un groupe se forma au coin de la rue de la Station. Je lui conseillai de se calmer et, m'adressant à un officier des uhlans qui connaissait le français, je parlementai avec lui. D'accord avec lui, je conduisis ce groupe d'habitants au bureau de police où ils furent mis en sûreté après avoir dû attendre un quart d'heure devant l'immense brasier. Il pouvait être minuit. Je revins ensuite à la Place et vis les progrès de l'incendie qui se propageait à la Taverne Royale et à l'École Berlitz; tout à coup, M. Van Biesem me dit que sa mère était restée dans sa maison. L'officier me permit d'aller la chercher et de constater si toutes les maisons étaient vides. Un nouvel incendie se déclara à ce moment derrière l'Hôtel de Ville. C'était au marché, le côté des halles universitaires.

A ce moment, constatant, sans doute, que les bornes étaient dépassées, le major von Manteuffel vint vers moi, tenant à la main un papier requérant la police de se rendre dans la ville et de réunir les habitants pour aider le service d'incendie. En l'absence du commissaire de police, j'assumai ses fonctions sous la direction de M. Schmit, échevin de la ville. Je m'occupai à chercher les pompes et tuyaux d'incendie. Malheureusement nous ne trouvâmes personne qui connût le maniement des pompes à vapeur.

L'incendie continua à se développer. Vers 5^h^ 30 du matin, j'obtins l'autorisation de diriger vers la rue de Bruxelles les habitants que j'avais emmenés au bureau de police; je réclamai des soldats pour les conduire. Je quittai ces personnes pour en faire partir d'autres qui se trouvaient devant les escaliers de l'Hôtel de Ville. J'abordai l'aide de camp du général et je lui demandai si ces personnes pouvaient partir. Le général me répondit : *nein!* sur un ton arrogant. Je priai ces 250 personnes de patienter un peu. Je m'adressai un peu plus tard à M. Ibach, secrétaire adjoint d'état-major, homme fort poli et très obligeant, qui me donna

l'autorisation de les faire partir. Il était alors 6 heures. Ces personnes, conduites par les soldats requis par moi, se dispersèrent dans la rue de Tirlemont. Je revins parler à M. Ibach, qui me dit qu'il était regrettable que des civils eussent tiré. J'ai protesté contre cette insinuation; je le quittai en lui demandant si je pouvais compter sur lui, en cas de nécessité. Il me répondit, en me tendant la main, qu'il restait à ma disposition devant l'Hôtel de Ville. Je lui demandai ensuite un laissez-passer. Il me fit venir à l'état-major, où on me remit la pièce demandée. Je retournai chez moi.

*Comme conclusion,* je n'hésite pas à dire que les Allemands se sont entre-tués; en effet:

1° Les portes des maisons devaient rester ouvertes. Des soldats se sont introduits dans les maisons et ont tiré même des toits;

2° Aucun cadavre civil n'a été trouvé dans les environs de l'échauffourée. Un mort et trois blessés allemands ont été ramassés;

3° Les incendies prouvent qu'on devait détruire les maisons; la trace des coups de feu aurait démontré que le tir était fait par des cartouches allemandes.

Voilà mon opinion; je n'en départirai point.

Le lendemain, vers $1^h30$, une proclamation faite par un agent de police, par un tambour et par des soldats, annonça que les portes devaient rester ouvertes et que les fenêtres devaient être fermées. Je parcourus les rues pour communiquer ces nouveaux ordres. Les habitants me remercièrent et obéirent. Rue Sainte-Anne des coups de feu furent tirés non loin de moi; je n'osai plus m'avancer; je me réfugiai chez des habitants qui m'abritèrent jusqu'au lendemain jeudi. Ce jour le bruit se répandit qu'on devait abandonner la ville. Je dirigeai cet exode, calmant les habitants et les aidant comme je le pus.

En quittant Louvain, je rencontrai à Tervueren des Pères jésuites transportés sur des chariots escortés par des soldats allemands. Le vendredi matin, 28 août, arrivé à Bruxelles, je me rendis à la légation des États-Unis où je communiquai ce que j'avais vu à Louvain et, notamment, je signalai l'enlèvement des Jésuites. Le secrétaire me dit qu'à l'intervention de sa légation les Jésuites avaient été relâchés aux environs de Hal.

Ma déposition a été sténographiée à la légation.

5. — *Déposition de Sœur Henriette, de la Congrégation des Sœurs de Marie à Wesemael, dans le monde, Reynen, Marie-Louise.*

Le mercredi 19 août, les Allemands sont entrés à Wesemael. Ils se sont rendus à la cure; le curé et sa servante se trouvaient au jardin; ils ont tiré sur tous les deux et ont tué la servante.

Le soir, un général allemand a demandé à loger au couvent. Nous l'avons bien reçu. Il est parti le lendemain matin, nous laissant un sauf-conduit. En partant des larmes tombaient de ses yeux. En même temps nous l'entendîmes prononcer le mot « Aerschot ». Le même jour, dans la matinée, une patrouille allemande a incendié une trentaine de maisons du village, prétendant que les Belges avaient tiré. Les Allemands avaient pris la nourriture pour les chevaux et les hommes et cela sans aucune réquisition. Le vendredi, les hussards de la mort sont passés; ils sont entrés dans le village et y ont pris du vin et des liqueurs. L'après-midi, le grand État-Major est arrivé; il a logé au couvent et est parti le lendemain. Nous avons été tranquilles jusqu'au mardi. Pendant la journée du mardi les blessés allemands et une patrouille qui se trouvait à Wesemael manifestaient la plus grande crainte d'une attaque des Belges. Le soir on nous a forcées à mettre quatre drapeaux de la Croix-Rouge. On a enfermé les hommes du village dans l'église et rassemblé les femmes et les enfants de quatre ménages dans une seule maison. L'inquiétude des Allemands calmée, ils laissèrent les habitants rentrer chez eux le soir même.

Le mercredi, des habitants de Louvain fuyant la ville nous ont dit que la ville était en feu. Plusieurs soldats allemands patrouillant entre Louvain et Wesemael nous dirent que les soldats allemands avaient tiré les uns sur les autres. Un soldat de l'armée allemande, de nationalité polonaise, qui était en traitement dans notre ambulance, nous dit, après avoir vu des soldats allemands qui revenaient de Louvain : « Ces cochons ivres ont tiré. »

Le jeudi dans l'après-midi les femmes et les enfants de Louvain, au nombre de 600 ou

de 700, sont arrivés à Wesemael. On les a enfermés dans les classes des garçons. Vers 4 heures du soir, on a enfermé les hommes de Wesemael et des environs dans l'église, les femmes et les enfants du village dans l'école avec les femmes et les enfants de Louvain. C'était une abomination ; il y avait là une mère avec un enfant de deux jours. Pendant toute la journée les Allemands ont pillé toutes les habitations, y compris le presbytère. Le pillage a eu lieu à la suite d'un ordre formel, chaque soldat pillant pour son compte. Un soldat allemand est venu m'apporter 1 franc et 8 centimes me disant : « Ma sœur, pour vos pauvres ; je dois piller, mais je ne suis pas voleur. » Un sergent m'a remis une montre en or, une bague et une chaîne en me priant de les remettre à M^lle^ Van Diest, fille du médecin, chez qui ces objets avaient été pris. Les Allemands incendièrent la plus grande partie des maisons de Wesemael ; ils ont tenté de justifier leur conduite en disant qu'un gros villageois connu sous le nom de « Dikke Baas » avait coupé la tête d'un hussard. Cela était faux puisque cet homme avait quitté le village.

Le samedi ils sont partis, emmenant toute la population mâle, curé, vicaire et bourgmestre en tête ; nous ne savons pas où elle a été dirigée ; toujours est-il que ces personnes ne sont pas rentrées. Le samedi les blessés allemands ont dû quitter le village ; ils ont été transportés à Louvain.

### 6. — *Déposition de M. A. Van Hecke, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Louvain.*

Le mardi 25 août, vers 5 heures, je suis rentré chez moi de l'hôpital Léon XIII ; j'habite à la Porte de Tirlemont.

J'ai vu les soldats quitter la ville en toute hâte.

Vers 7 heures, comme je me rendais au dehors avec ma femme, nous sommes arrêtés par une vingtaine de soldats allemands qui stationnaient à la Porte de Tirlemont. L'un d'eux me dit, en allemand : « Nous voudrions aller à l'Hôtel de Ville pour retrouver notre commandant ; nous n'avons pas rejoint nos troupes cet après-midi et nous devons à tout prix faire constater notre présence. » Je leur indique le chemin et j'échange quelques paroles avec eux.

Une automobile militaire, venant de la chaussée de Tirlemont, s'arrête un instant, le conducteur adresse la parole à un des soldats allemands et l'automobile repart à toute vitesse par le boulevard de Tirlemont. Elle en croise une autre, qui, venue de la station, *stoppe à mi-hauteur de la rue de Tirlemont, fait des signaux lumineux et disparaît.*

Brusquement une fusillade éclate autour de nous, venant de la rue de Tirlemont. Ma femme a la jupe traversée d'une balle. Nous nous précipitons dans une rue latérale, rue de la Plaine, où nous trouvons abri dans une cave. La fusillade ayant diminué d'intensité, nous nous risquons à sortir, vers 10 heures du soir, et nous rencontrons un employé de la librairie Peeters, qui nous invite à passer la nuit chez lui, où je me suis mis en observation.

L'employé me raconte avoir vu, à 6 heures, des Allemands poursuivis par des soldats belges jusque près de la Porte de Diest. Par suite de l'encombrement, il avait dû mettre une heure pour rentrer chez lui. J'ai fait répéter à cet homme bien dix fois son récit.

Nous avons vu, de sa fenêtre, la chaussée de Tirlemont en feu et de nombreux incendies à l'intérieur de la ville. De la maison formant l'angle de la chaussée et du boulevard de Tirlemont, on voyait s'élancer, du milieu du brasier, des fusées lumineuses, ce qui nous fit croire à un feu-signal. En effet, la nuit suivante, il nous fut donné de faire la même constatation pour un immeuble à peu près contigu.

En rentrant chez moi, au matin, vers 5 heures, je trouve ma maison criblée de balles. Sur le chemin, je vois une femme morte et une jeune fille de quatorze ans blessée, que l'on transporte. Vers 8 heures, j'entends sonner. Mon voisin, M. Kleintjens, vient me dire que son fils et son petit-fils avaient été arrêtés chez eux la nuit et que ce n'est que grâce aux supplications de la mère que l'enfant ne fut pas emmené. Angoissé au sujet de son fils, M. Kleintjens me supplie de solliciter en sa faveur l'intervention de M^gr^ le recteur.

Vers 10 heures, mon dessinateur vient me rejoindre. Il avait été arrêté en route par des soldats allemands. Il me dit que la rue de la Station est presque complètement brûlée. Les soldats allemands l'avaient arrêté Grand'Place et contraint à les conduire chez un marchand

de jumelles. Il les avait menés rue de Namur, puis rue de Diest, mais, les magasins étant incendiés, les soldats en fureur l'avaient roué de coups.

L'après-midi, vers 4 heures, nous sommes contraints par la soldatesque allemande de quitter notre maison.

Le vice-recteur de l'Université et le prieur des Dominicains étaient menés à travers la ville par des soldats allemands, précédés de deux tambours, pour informer la population qu'au premier coup de feu tiré par un civil ils seraient fusillés sur-le-champ. Les habitants terrorisés devaient écouter cette proclamation bras levés.

Le soir, nous recueillons chez nous des familles dont la maison avait été incendiée et qui, de jardin en jardin, escaladant les murs, tentaient de fuir vers la campagne.

Elles trouvèrent un abri chez nous; nous passons la nuit dans la cave; les femmes et les enfants se partagent les matelas. Les hommes restent en observation dans les caves, les jardins et les écuries. Au petit jour, tout le monde se remet en route. Pour ma part, je me mets en quête de quelques vivres. Par les écuries, je parviens à atteindre la rue de la Plaine.

A la vue de mon brassard de la Croix-Rouge, des paysans me supplient de porter secours à un homme qui gisait la jambe cassée. A peine rentré chez moi, je dépêche mon dessinateur à l'hôpital de l'Institut Léon XIII, rue de Tirlemont.

Mgr Deploige m'informe qu'il fera l'impossible pour transporter cet homme. Il m'engage à chercher moi-même refuge à l'hôpital et insiste sur la nécessité de réunir tout ce que je possédais encore en fait de vivres, qu'il tâcherait de faire prendre par civière. En toute hâte, je me rends avec ma femme à l'hôpital, rue de Tirlemont; des automobiles passent, montées par des officiers braquant des armes sur nous.

A l'ambulance Léon XIII, nous trouvons plus de deux cents personnes. Un officier allemand annonce qu'il a mission de bombarder la ville à midi précis, que les malades doivent être transportés dans les caves et que les habitants valides seront en sécurité à la gare.

Un soldat allemand, gagné par l'or, nous déconseille de nous rendre à la gare et nous engage à fuir. Nous trouvons à la Porte de Tirlemont une foule énorme de malheureux, qui, n'ayant plus trouvé place à la gare, fuient éperdus vers Tirlemont. Un groupe de cavaliers barre la route du retour.

Je me résous à rentrer chez moi. Deux de mes collègues me suivent. Nous cherchons refuge dans l'écurie, au fond du jardin. En prévision du bombardement, nous vidons la fosse à purin pour y descendre les enfants. L'heure passe. Il est près de midi. Des canons sont placés au boulevard extérieur, puis enlevés un peu plus tard. Nous passons l'après-midi et la nuit dans l'écurie, une nuit d'incendies!

Le vendredi matin, vers 9 heures, nous nous risquons à fuir vers Bruxelles.

Je suis rentré plus tard à Louvain et j'ai constaté que ma maison avait été méthodiquement pillée.

7. — *Déposition de M. Félix Van Aerschot, industriel, âgé de quarante-quatre ans, domicilié à Louvain.*

Les Allemands sont entrés à Louvain, le 19 août. Dès leur entrée en ville, ils ont réquisitionné des logements et des vivres pour leurs troupes; ils ont fracturé la porte des maisons non habitées et les ont pillées, s'y livrant à des excès de tous genres; ils se sont rendus dans les banques privées, la Banque Nationale de Belgique, la Banque de la Dyle, la Banque Populaire, et s'y sont fait remettre l'encaisse. Ils retinrent des otages, notamment le bourgmestre, M. Colins, le sénateur Van der Kelen et M. Schmit, échevin de la ville. Ils les relâchèrent le surlendemain, puis en prirent deux autres, M. de Faudeur, juge de paix, et M. Hermans-Ausloos, sénateur suppléant, et le lendemain, 21, ils leur adjoignirent le curé-doyen de la ville et Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université. Abstraction faite de ces événements, le calme régna dans la ville jusqu'au mardi soir, 25 août, second jour de la bataille de Malines. Ce jour-là, j'avais à loger neuf soldats et un capitaine commandant. Vers 7 heures on vint annoncer que l'ennemi était aux portes de la ville. Aussitôt les soldats allemands s'équipèrent et s'apprêtèrent à partir. Plusieurs pleuraient; nous les réconfortâmes,

leur donnant à boire et à manger. A 8 heures sonnantes, des coups de feu se firent entendre, partant de la direction de la place du Peuple où se trouvait réunie la cavalerie allemande. Une partie du charroi, qui se trouvait rue Léopold, fit demi-tour et partit à fond de train dans la direction de la gare. Je me trouvais sur le seuil de ma porte et j'entendis siffler les balles qui partaient de la place du Peuple. A partir de ce moment, une fusillade nourrie éclata et des charges de cavalerie se succédèrent dans la direction de la gare, où elles durent rencontrer des troupes allemandes chassées de Malines par l'armée belge. Dès cet instant, commença une formidable canonnade; nous entendions le crépitement des mitrailleuses et nous voyions tomber les shrapnells dans le centre de la ville. Nous nous sommes réfugiés dans la cave de ma maison. La fusillade et le bombardement cessèrent vers 10 heures. A ce moment plusieurs maisons avaient été atteintes par l'effet du bombardement. Lorsque le bombardement cessa, les Allemands commencèrent à incendier la ville; les soldats allemands pénétraient dans les habitations et y mettaient le feu. Cela dura toute la nuit.

Le mercredi matin, 26 août, je quittai mon habitation qui allait être atteinte par les flammes, avec ma femme, mon enfant, ma mère, mon beau-père et une cousine. La rue Léopold où j'habite était déjà en partie incendiée. Nous sommes arrivés rue de la Station, dans la maison du Baron Orban de Xivry, qui nous décida à fuir avec sa famille et des membres de la Croix-Rouge. A ce moment, un officier allemand lui disait que toute la ville devait être détruite. Nous sommes sortis en groupe et nous avons remarqué que la rue de la Station tout entière flambait. L'Hôtel de Ville était intact. Mais les Halles universitaires où se trouve la bibliothèque de l'Université devaient avoir été incendiées pendant la nuit. Le feu avait été mis à l'église Saint-Pierre, la Collégiale de Louvain, d'après ce que m'ont dit des témoins oculaires. Le brasier était tellement ardent que, nous trouvant au milieu de la rue de la Station, nous devions à certains moments courir pour ne pas être brûlés vifs.

En sortant de chez le Baron Orban de Xivry, nous avons trouvé un officier allemand qui a séparé notre groupe en deux catégories. La famille du Baron Orban de Xivry et les membres de la Croix-Rouge furent dirigés directement par la rue de la Station; le second groupe, comprenant ma famille, fut conduit à la station par la rue Marie-Thérèse. Sur la place de la Station, dont toutes les maisons étaient en feu, on respirait une odeur fétide de chair brûlée. Après avoir parlementé, on nous groupa sur la place. Dix ou quinze cadavres de civils étaient étendus. Nous fûmes la risée de la soldatesque allemande. On sépara les hommes de leurs femmes et de leurs enfants, les empêchant même de leur faire leurs adieux. Le groupe du Baron Orban de Xivry fut dirigé vers l'Allemagne par chemin de fer.

Les femmes, séparées de leurs maris, furent réunies devant l'aubette du tram. Elles semblaient être en liberté. Quant aux hommes, on les emmena de force devant des troupes d'infanterie. On les fouilla; plusieurs furent dépouillés de ce qu'ils possédaient. On nous conduisit au Mont-César, situé à une demi-heure de là, et puis à Hérent, village voisin dans la direction de Malines. Nous sommes restés dans la campagne une couple d'heures. Nous entendions tirer et les balles sifflaient à nos oreilles. Ordre fut donné de nous coucher. Vers 3 heures de l'après-midi, après avoir pour toute nourriture un morceau de pain noir et un peu de riz, nous fûmes conduits par la chaussée de Malines, à mi-chemin de Campenhout. Sur notre chemin, toutes les maisons échelonnées le long de la chaussée brûlaient. Nous dûmes même marcher au pas de course dans certains villages pour ne pas être brûlés vifs. Aux portes des maisons, des cadavres à moitié carbonisés jonchaient le sol. Nous avons fait halte à une bonne heure de Campenhout. Les soldats allemands nous attachèrent les mains derrière le dos, disant qu'ils allaient nous fusiller. Nous étions soixante-quatorze. Nous sommes restés ainsi trois quarts d'heure, couchés dans une tranchée, un peloton devant nous et un second derrière nous. A ce moment il y eut une alerte et nous dûmes nous remettre en marche vers Campenhout. Tout le long du chemin nous n'avons vu que des fermes incendiées, le bétail errant dans les campagnes. Nous sommes arrivés à Campenhout qui était intact, vers 7 heures du soir. Immédiatement l'église fut envahie par les soldats allemands. On nous y enferma et nous y passâmes la nuit. Parmi nous se trouvaient deux prêtres dont un prêtre américain, et un prêtre espagnol qui avaient eu à subir les mêmes mauvais traitements que nous. Le lendemain vers $4^h 30$ du matin, un officier allemand convia ironiquement ceux d'entre nous qui désiraient se confesser à le faire, ajoutant que nous serions fusillés une demi-

heure plus tard. A ce moment encore, le prêtre espagnol et le prêtre américain se trouvaient parmi nous.

Vers 5 heures du matin, on vint nous annoncer que les prisonniers louvanistes étaient libres et on nous donna un laissez-passer pour Louvain. Les deux prêtres, dès ce moment, ont été séparés de nous. Je ne sais ce qu'ils sont devenus, mais il est possible qu'ils se soient rendus au presbytère. Lorsque nous fûmes à quelques kilomètres de Louvain, nous rencontrâmes une brigade allemande dont le chef nous arracha notre laissez-passer et nous fit à nouveau prisonniers.

A la demande d'un des nôtres, il fut répondu qu'on nous dirigeait vers les forts d'Anvers pour nous faire goûter de la mitraille belge. On nous mit au front des troupes et on nous dirigea sur Malines. Pendant tout le parcours, nous fûmes abreuvés d'injures, de coups de trique, de crachats et menacés de mort. En rentrant dans Campenhout, le général de la brigade qui nous avait donné notre laissez-passer le matin, vint à notre rencontre. Nous lui demandâmes de nous laisser en liberté et c'est à ce moment qu'on nous relâcha sous condition de rester groupés jusqu'au dernier avant-poste allemand devant Malines. Divers groupes s'étaient joints à nous en cours de route.

Une femme qui faisait partie d'un de ces groupes accoucha en chemin.

8. — *Rapport, daté du 31 août 1914, de M. René Staes, ingénieur, et confirmé par M. Charles Jacmart, commandant d'artillerie en retraite, et par le colonel retraité de Neuchatel.*

Le mardi 25 août, vers 4 heures, étant de service pour la Croix-Rouge à l'hôpital militaire de Louvain, un médecin militaire allemand m'a prié de prévenir les autres ambulances de se tenir prêtes à recevoir un grand nombre de blessés, une action étant engagée aux environs de Louvain. En m'acquittant de cette mission, j'ai pu constater que l'alarme était donnée dans toute la ville et que les troupes allemandes quittaient leurs cantonnements en grande hâte. Cependant, la garde de police, composée de vingt et un hommes, qui avait été établie au couvent des Pères Pie, 119, rue de la Station, ainsi que quelques hommes logeant dans la même rue (5 chez le Comte Van der Stegen, 8 chez M[lle] Geysbrecht etc.), sont restés à leur poste. Le canon tonnait aux environs et on entendait distinctement le bruit des mitrailleuses et des fusils. Des lueurs d'incendie s'apercevaient du côté de Hérent. Vers 8 heures, des chevaux et des fourgons traversèrent au galop la rue de la Station. Quelques fourgons furent renversés. Une vive fusillade éclata à ce moment dans la rue. Je me suis réfugié dans la cave avec ma mère et mes domestiques. Quelques instants après, des incendies éclatèrent dans la direction de la rue de Tirlemont et de la caserne Saint-Martin. Vers 10 heures, la place de la Station et plusieurs maisons de la rue de la Station prirent feu. Des explosions ravivaient les incendies provoqués par des bombes jetées dans les immeubles par les soldats (faits constatés de visu par le colonel de Neuchatel, pour les maisons situées en face de chez lui). Le tout était accompagné d'une fusillade très nourrie sur les maisons et sur les habitants qui tentaient de sortir de leurs maisons en flammes (chose constatée par M. Jacmart et moi rue de la Station et rue de la Cuiller). Les habitants, pour échapper aux flammes, escaladaient les murs des jardins pour trouver un abri. J'ai pu constater que dans les écuries de M. Jacmart où nous étions réfugiés se trouvaient plus de 30 personnes.

Pendant ce temps, les incendies de la rue de la Station se propageaient et nous fûmes obligés de nous couvrir de couvertures de laine mouillées pour ne pas être atteints par les étincelles.

Cette situation se prolongea toute la nuit. A chaque instant de nouveaux foyers d'incendie éclataient, accompagnés d'explosions. Vers 9 heures du matin, une accalmie se produisit; nous en profitâmes pour nous risquer dans la rue. Un soldat allemand, porteur d'un ciboire d'argent et de nombreuses caisses de cigares, nous dit que nous devions nous rendre à la gare où des trains étaient prêts à nous recueillir. Arrivés place de la Station, nous constatâmes dans le square la présence de sept ou huit cadavres de civils assassinés. Plus aucune maison de la place n'existait. Toute la rangée de maisons derrière la gare, au Blauwput, était incendiée.

Après de multiples tergiversations avec des officiers très grossiers qui nous insultaient, nous fûmes séparés brutalement, moi de ma mère, M. Jacmart et ses deux fils aînés, de sa femme et de ses deux plus jeunes enfants, par un officier qui nous menaçait de son revolver. Mon domestique, Maurice Ghémar, qui portait ma valise et la sienne, fut obligé de les abandonner aux mains des officiers. Il fut fouillé et on trouva sur lui des valeurs, de l'argent et un livret de la caisse d'épargne pour une somme globale de 7.805 francs. On lui enleva le tout et l'officier lui remit un reçu de 7.700 francs signé : von Frischow, reçu que je tiens à votre disposition. Nous fûmes alors répartis entre différentes unités de troupes qui prirent la direction de Hérent. On nous fit défiler devant ma mère et M<sup>me</sup> Jacmart et d'autres femmes de la ville qui étaient groupées à l'aubette du tram. Ces femmes en pleurs nous tendaient les bras; mais nous ne pouvions approcher. A partir de ce moment nous n'avons pas cessé d'être en butte aux mauvais traitements et aux infamies de toutes espèces de la part des soldats et surtout des officiers. Nous étions 77 en leur pouvoir, dont : M. le colonel de Neuchatel, M. Jacmart et ses deux fils, M. Van Aerschot, industriel, M. Deneef, pharmacien, M. Michaux, intendant militaire retraité, et ses trois fils, le père Coloboet et un autre prêtre espagnol, M. De Clerck employé au commissariat d'arrondissement, M. Auguste Dubois, Pierre Van de Bosch, domestique du colonel de Neuchatel, Maurice Ghémar, mon domestique, M. Busschots, dentiste, et son fils, etc...

Les officiers et les soldats nous disaient que nous étions prisonniers parce que la population civile avait tiré des coups de feu sur leurs troupes.

M. Jacmart fut envoyé un quart d'heure en avant pour prévenir les populations que, si un coup de fusil était tiré par elles, nous serions tous fusillés. Nous traversâmes le village d'Hérent, en feu au point que nous devions accélérer le pas pour ne pas être asphyxiés et atteints par les flammes au milieu de la grand'route. Des cadavres carbonisés gisaient devant les maisons.

Nous fûmes ainsi conduits dans une prairie au delà du village où la troupe mangea la soupe. Il était alors entre midi et 1 heure. Pendant notre arrêt, les soldats volaient le bétail en liberté et le tuaient. Une fusillade éclata à notre gauche. On nous dit à ce moment que c'étaient des civils qui tiraient et que nous allions être fusillés. Peu d'instants après, la marche reprit vers Malines. Nous étions insultés et partout menacés par les détachements de troupes que nous rencontrions. On nous traitait de bande de cochons (*Schweinebande*), de traîtres, d'assassins, etc., plus encore les officiers que les soldats. Tous prétendaient, la consigne semblait en avoir été donnée, que les civils avaient tiré sur la troupe, qu'on avait trouvé 3.000 fusils dans une église de Louvain et que, d'une ambulance de la Croix-Rouge, des coups de feu étaient partis sur les Allemands. On nous conduisit alors dans une autre prairie où la troupe se mit au repos. On nous lia les mains derrière le dos avec nos mouchoirs. M. Jacmart, qui n'avait pas compris le mouvement qu'on réclamait de lui, fut obligé de se mettre à genoux, sous la menace du revolver d'un officier. Nous dûmes alors suivre le drapeau, encadrés par une compagnie qu'on nous disait être la compagnie d'exécution. Nous défilâmes ainsi jusqu'à Campenhout au milieu de troupes qui étaient jalonnées le long de la grand'-route et qui nous insultaient et nous menaçaient toujours en nous disant que nous allions être fusillés. Dans ces conditions, nous arrivâmes vers 7 heures à Campenhout où nous fûmes enfermés dans l'église avec toute la population mâle du village. Des prêtres s'étaient joints à nous. Quelques soldats compatissants nous firent boire de l'eau et nous donnèrent un morceau de pain, mais aucun officier ne s'est occupé de notre nourriture. Nous passâmes la nuit sur des chaises récoltées par un piquet d'infanterie. Vers 5 heures du matin, on a dressé la liste de soixante-dix-sept Louvanistes en nous remettant un sauf-conduit pour rentrer à Louvain, mais à peine en route nous fûmes arrêtés et conduits près du général de brigade. Celui-ci nous remit aux mains d'autres soldats chargés de nous escorter jusqu'au poste suivant. Pendant ce trajet, un boucher militaire me frappa violemment du plat de son couteau dans le dos. M. Jacmart reçut un coup de pelle dans le dos. Arrivés au poste, nous fûmes reçus par deux officiers d'une brutalité inouïe qui nous accusaient d'être des soldats en civils. Comme je lui faisais remarquer que nous avions parmi nous deux officiers pensionnés et que le fils de l'un combattait dans l'armée belge, il me répondit qu'ils étaient tous trois aussi cochons que moi. On nous dit alors que nous ne pouvions pas continuer sur Louvain et

qu'on allait nous conduire à Anvers, parce que Louvain allait être rasé. Nous rebroussâmes chemin, toujours escortés par un groupe de soldats. A nous étaient joints des hommes, des femmes et des enfants ramassés dans différents villages. Nous formions un groupe de 200 personnes. On nous conduisit jusqu'aux avant-postes. Alors on nous abandonna à notre sort disant que nous devions gagner le plus tôt Malines et rester en groupe, faute de quoi on tirerait sur les isolés. Quatre heures après notre arrivée à Malines, le bombardement de la ville commençait! Pendant toute notre détention, nous n'avons eu comme nourriture qu'une croûte de pain et de l'eau que nous donnaient quelques soldats compatissants. Notre marche fut constamment très rapide, bien que nous eussions parmi nous des hommes d'âge, tels que M. l'intendant Michaux qui a soixante-quinze ans.

**Déposition complémentaire de M. le colonel de Neuchatel.**

Ma maison étant incendiée, comme les autres je me suis enfui par les jardins voisins et suis arrivé rue Juste-Lipse. On m'a dit que les hommes devaient se rendre à l'Hôtel de Ville. J'y suis allé, mais de là on nous a renvoyés à la gare. Pendant ce trajet, j'ai pu constater que l'église Saint-Pierre était incendiée ainsi que le coin gauche de la rue de la Station et de la place Marguerite. Les vitres des magasins étaient brisées ainsi que les portes et j'ai vu piller des magasins.

*P.-S.* — Je tiens à faire remarquer que M. David-Fischbasch avait logé chez lui un général et ses aides de camp. Celui-ci, en reconnaissance de l'accueil qu'il avait reçu, avait remis à M. Léon David un laissez-passer lui permettant de circuler dans toute la Belgique et une attestation par laquelle il déclarait que sa personne et ses propriétés devaient être respectées. Malgré cela, les Allemands ont accusé M. David d'avoir fait ou laissé tirer sur eux de ses fenêtres et pour ce motif ils l'ont assassiné et ont incendié sa maison. Le colonel de Neuchatel a reçu chez lui plusieurs officiers qui lui ont laissé une attestation de reconnaissance pour sa réception. Il la tient à votre disposition. Nous pouvons affirmer que les autorités louvanistes d'abord, allemandes ensuite, ont reçu une grande quantité d'armes de tout genre : revolvers, fusils, armes de panoplie, fleurets, épées, etc., et nous nous refusons à croire qu'il y ait eu encore une seule arme rue de la Station.

9. — *Déposition de Mme Hubertine Van Kempen, épouse du commandant Stijns, de la gendarmerie en garnison à Louvain.*

Le 19 août au soir, trois officiers allemands ont demandé à loger chez moi; le lendemain ils sont partis. Huit jours après, vers 8 heures, j'entendis un véritable bombardement. Vers 10 heures, la fusillade cessa. Je montai pour coucher les enfants. Je constatai que la ville brûlait. Vers 5 heures du matin, j'escaladai le mur de mon voisin M. Helleputte, boulevard de Diest, et j'y déjeunai. Vers 8 heures du matin, je me rendis à la station cherchant à partir. On m'en empêcha et on me força à rester sur la place devant la gare où se trouvaient une cinquantaine de femmes. Nous dûmes rester debout devant le square où se trouve la statue de Van de Weyer, jusque 11 heures de la nuit sans manger; il pleuvait. J'ai vu fusiller, pendant toute la journée sur le square et sur le boulevard de Tirlemont, en face de l'entrepôt, environ vingt à vingt-cinq civils et des prêtres ou religieux. Les victimes étaient liées quatre à quatre et placées sur le trottoir de la maison Hamaide. Les soldats qui tiraient se trouvaient de l'autre côté du boulevard, sur le toit de l'entrepôt. Des soldats tiraient, d'ailleurs, de toutes les directions et en tous sens. Vers minuit, on nous a laissés entrer dans la gare et placés dans des wagons à bestiaux. Le lendemain, on nous permit de rentrer chez nous. A peine rentrés on nous dit que tout le monde devait quitter la ville. On nous rassembla sur la place de la Gare au chiffre de plusieurs centaines, hommes, femmes et enfants escortés de soldats allemands et on nous conduisit à Tirlemont. Arrivés à Tirlemont, on exigea un passeport délivré par le bourgmestre de Cumptich. Nous y sommes allés. Puis nous sommes retournés à Tirlemont où nous fûmes mis en liberté. Je suis allée chez des particuliers. Après quelques jours, je suis retournée chez moi à Louvain. J'ai trouvé ma maison complètement saccagée, les lits

étaient souillés, il ne me reste plus rien. La lie de la population de Louvain a d'ailleurs participé au pillage. Il en était de même dans toutes les maisons. Un officier allemand me contraignit à le conduire à la cave avec ses hommes et à lui montrer ce qui me restait de vin.

La ville brûlait toujours. Le long des rues se trouvaient de nombreux cadavres non enterrés.

Je suis alors rentrée à Tirlemont.

10. — *Déposition de M. X..., industriel, domicilié à Louvain.*

Au début de l'occupation allemande, je n'ai rien constaté d'anormal à Louvain, si ce n'est dans les habitations abandonnées par leurs propriétaires. Beaucoup de ces maisons ont été pillées.

La veille du 25 août, des officiers logés chez le notaire Rooman, où ils avaient été bien reçus, ont dit à Mme Rooman, m'affirme-t-on, qu'il fallait quitter la ville parce que des choses terribles allaient se passer.

Le 25 août, après le souper, nous avons entendu une vive fusillade. Des balles frappaient l'habitation de mon père, située boulevard de Tirlemont. Les coups de feu partaient de l'autre côté du chemin de fer où se trouvaient les fours de campagne des Allemands. Ensuite des coups de feu ont retenti dans toutes les directions. Nous sommes descendus à la cave de l'usine. Nous y sommes restés toute la nuit. Vers 5h 30 du matin, j'ai remarqué que les Allemands mettaient le feu à la maison de Mlle Gréban de Saint-Germain qui est contiguë à l'habitation de mon père. Peu après nous avons entendu briser les portes et les fenêtres de la maison de mon père, de celle de mon frère et des habitations qui suivaient jusque chez le baron Coppens.

Nous nous sommes réfugiés rue Joseph II, chez des voisins. Constatant que le feu se communiquait lentement à l'usine, nous y sommes allés et nous avons réussi à éteindre l'incendie, grâce à l'intervention d'une vingtaine d'ouvriers. Au moment où nous refroidissions les décombres, une patrouille allemande nous aperçut et tira sur nous. Nous nous sommes enfuis. Après notre départ, l'usine a été complètement pillée. 7 millions de cigares ont disparu.

Dans la matinée du mercredi, les Allemands précédés de Mgr Coenraets et du supérieur des Dominicains, ont rassemblé la population au son du tambour. Ils ont donné lecture de trois proclamations.

La première faisait savoir que Mgr Coenraets et le supérieur des Dominicains étaient pris comme otages et qu'ils seraient fusillés si des hostilités se produisaient à l'égard des Allemands.

La deuxième prescrivait de laisser les portes ouvertes et d'éclairer les fenêtres.

La troisième convoquait la garde civique.

Nous avons quitté Louvain vers 1 heure, nous rendant à notre campagne de Blanden.

Dans l'après-midi a commencé l'exode de la population.

Le jeudi, Louvain était complètement vide.

Pendant ce temps, le pillage s'est fait et l'incendie systématique s'est produit.

Notre usine a été brûlée le vendredi. Mais grâce à l'intervention du directeur de la prison qui redoutait que le feu ne se communiquât à son établissement, les Allemands ont éteint le feu, en se servant de produits qui avaient pour conséquence l'extinction immédiate.

Je suis retourné à Louvain le 5 septembre. Traversant la rue de la Station, j'ai vu que les Allemands pillaient la maison de M. Louis Bosmans. Le butin était chargé sur des charrettes.

J'ai constaté que la ville avait terriblement souffert : les quartiers riches étaient incendiés. Tout le quartier de la ville haute, même les maisons non incendiées, a été pillé ou systématiquement ravagé.

On m'a affirmé que les soldats allemands prétendaient que des coups de feu avaient été tirés de l'habitation de mon père.

Cela est absolument inexact. Dès le vendredi 21 août, nous avions, à la suite d'une proclamation de l'autorité allemande, remis toutes nos armes à l'Hôtel de Ville.

Mais il est possible que les Allemands aient pris pour des coups de feu l'explosion des produits chimiques qui se trouvaient au laboratoire de l'État contigu à l'usine.

A la même époque, le coiffeur qui habite rue de Bruxelles a fait un rapport, remis à M. l'échevin Schmit et dont j'ai pris lecture. Il y est dit que ce coiffeur a vu, le mercredi 26 août à 1 h 30, descendre la rue de Bruxelles une compagnie d'infanterie allemande sur laquelle tirait une troupe allemande se trouvant de poste à l'Hôtel de Ville.

Un membre de la famille Laboubée, demeurant rue de Bruxelles, m'a raconté que le mardi 25 août, dans l'après-midi, sept ou huit soldats allemands étaient occupés à se restaurer; entendant arriver une troupe allemande commandée par des officiers, ils demandèrent à s'enfuir par une issue par laquelle ils ne seraient point vus. C'est ce qui fut fait. A ce moment est rentré un officier qui, sans aucun prétexte, a tué à coups de revolver Laboubée et sa fille. Les cadavres furent recouverts de couvertures. Le lendemain, les cadavres se trouvaient encore là, mais les couvertures avaient été enlevées.

Après la bataille de Louvain, le 9 septembre, ne pouvant plus me rendre à l'usine, j'ai quitté définitivement la ville.

Lorsque je l'ai quittée, environ deux cents habitants déjà avaient été retirés des décombres. Journellement on en trouvait dans les caves; dans une maison notamment, chaussée de Tirlemont (le magasin de fromages situé à côté de la voie), le père, la mère et les enfants ont été trouvés asphyxiés.

11. — *Déposition de M. X..., directeur d'un établissement commercial, à Louvain.*

Les Allemands sont entrés à Louvain le 19 août, vers 2 heures, après une bataille livrée entre Corbeek-Loo et Louvain, bataille qui continua jusqu'à la porte de Tirlemont. A part quelques maisons incendiées à la chaussée de Tirlemont, la ville n'eut pas à souffrir ce jour-là.

Pendant les premiers jours de l'occupation, les troupes allemandes se contentèrent de réquisitionner des vivres et d'exiger le logement des soldats chez l'habitant. Dans les maisons occupées ils furent assez convenables, mais la plupart des maisons abandonnées furent forcées et les occupants de passage s'y conduisirent d'une façon ignoble, pillant et détruisant tout ce qu'ils ne pouvaient pas enlever, allant même jusqu'à casser des cheminées en marbre (chez M. le Dr Van Gehuchten, professeur à l'Université, rue Léopold).

Le mardi 25 août, on entendit le canon dans la direction de Hérent et on vit brûler de nombreuses maisons dans cette direction. Cela continua jusque vers 4 heures; on disait les Allemands aux prises avec les Belges et les Anglais sortis d'Anvers. Dans la soirée, vers 8 heures, on entendit soudain une vive fusillade accompagnée du crépitement des mitrailleuses. Il m'est impossible de préciser d'où cela venait, mais à en juger par les dégâts que les balles firent dans ma maison, les coups devaient être tirés de très près.

En entendant les coups de feu, notre premier soin fut de nous réfugier dans la cave, où nous avons passé la nuit sans pouvoir dormir, nous attendant à chaque instant à voir notre maison envahie. Vers le matin, le calme parut se rétablir et je sortis voir dans mon jardin ce qui se passait; le spectacle était terrifiant : la grande propriété de MM. Van der Elst frères (trois maisons), située à une centaine de mètres de chez moi, était en feu. Vers le centre de la ville et vers la gare on ne voyait que fumée et flammes. J'appris plus tard que, pendant la nuit, on avait incendié le Palais de Justice, l'église Saint-Pierre, les Halles universitaires et de nombreuses maisons voisines. En voyant cela, mon premier soin fut de mettre ma famille en sûreté relative dans un grand jardin situé derrière chez moi. Nous y sommes restés toute la journée du mercredi et la nuit du mercredi au jeudi, avec quelques voisins, n'ayant d'autre abri qu'un petit hangar qui nous protégeait mal contre la pluie. Plusieurs fois, pendant la journée du mercredi, des soldats allemands vinrent dans les jardins voisins pour prendre les hommes valides; quelques-uns furent relâchés dans la soirée, d'autres expédiés en Allemagne, et d'autres encore durent servir de paravent aux troupes allemandes allant combattre vers Hérent.

Pendant ce temps, l'incendie et le pillage continuaient; ceux qui voulaient combattre les incendies étaient reçus à coups de fusil (le cas s'est produit chez MM. Van der Elst). Les malheureux qui ne pouvaient fuir de chez eux par leurs jardins et tentaient de sortir par la rue étaient fusillés : au boulevard de Tirlemont j'ai pu compter sept à huit cadavres dont celui d'un vieillard et d'un enfant. Ces corps sont restés près de huit jours sans sépulture à côté de cadavres de chevaux.

Le jeudi 27 août, les Allemands firent proclamer que tout le monde devait se rendre à la gare. Après quelques hésitations, nous nous y rendîmes en passant devant une ligne de soldats prêts à tirer sur ceux qui ne levaient pas les mains en l'air.

A la gare, un officier nous dit que la ville allait être bombardée parce que des civils avaient tiré sur les soldats et en avaient tué quatre cents. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette histoire, mais j'ai peine à la croire. Une autre version me paraît plus admissible, c'est celle qui dit que le mardi soir une auto-mitrailleuse française aurait traversé la ville (1) et jeté la panique parmi les troupes allemandes; les soldats, affolés, se seraient tués entre eux. Je n'ai naturellement pas pu vérifier cette version.

Place de la Gare, le spectacle était terrifiant; plus une maison n'était debout, l'incendie gagnait peu à peu la rue de la Station et la rue de Diest, et vers le centre de la ville on voyait d'épaisses colonnes de fumée. Quelques jours plus tard, on a retrouvé de nombreux cadavres dans les caves de ces maisons. Les malheureux s'y étaient réfugiés pour échapper à la fusillade et furent étouffés par l'incendie.

Après nous avoir laissés dans la boue pendant une demi-heure à la gare, on nous donna l'ordre de prendre la chaussée de Tirlemont et de nous diriger au plus vite vers Tirlemont car le bombardement allait commencer.

Alors commença le long et pénible voyage vers Tirlemont; une colonne évaluée de 8.000 à 10.000 personnes s'allongea sur la route; elle était composée en grande partie de femmes, d'enfants et de vieillards, emportant chacun quelques hardes qu'ils avaient pu sauver.

Une grande partie des maisons situées entre Louvain et Tirlemont avaient été incendiées; les habitants de celles qui avaient été épargnées nous offraient ce qu'ils avaient encore, c'est-à-dire de l'eau, mais impossible de trouver des vivres. Défense était faite de s'arrêter pour se reposer ou de s'écarter de la grand'route; les soldats qui nous accompagnaient pourchassaient ceux qui voulaient s'arrêter; c'était lamentable de voir ces enfants et ces vieillards se traînant dans la pluie. Nous avions pu, avec quelques amis, gagner la tête de la colonne et arriver vers 2h30 au bas de la montée de Cumptich. Là nous fûmes arrêtés par un poste allemand. J'avais heureusement sur moi un passeport allemand et, après de longs pourparlers avec le commandant, je parvins à faire passer ma famille et quelques personnes qui nous accompagnaient. On nous conduisit entre des soldats jusqu'à l'Hôtel de Ville de Tirlemont où après de nouveaux pourparlers on nous permit enfin de chercher un logement en ville. Le reste de la colonne dut rester plusieurs heures hors de Tirlemont; elle fut admise vers le soir et logée un peu partout chez les habitants, dans les écoles et les églises. Les habitants de Tirlemont furent admirables et firent tout ce qui était possible pour venir en aide aux malheureux échappés de Louvain. La situation était cependant critique à Tirlemont par suite du manque de farine.

Le samedi suivant, je suis venu à Wygmael avec deux camions, accompagné de deux soldats allemands, pour chercher aux usines Remy de la farine destinée à ravitailler Tirlemont.

En passant par Louvain, j'ai pu me rendre compte que l'œuvre de dévastation se continuait systématiquement. La place de la Gare était transformée en un vaste entrepôt où les bouteilles de vin dominaient; officiers et soldats buvaient et mangeaient au milieu des ruines sans paraître le moins du monde incommodés par l'odeur épouvantable des cadavres qui se trouvaient encore sur le boulevard. J'ai vu, boulevard de Diest, des soldats de la Landsturm enlevant des maisons ce qui pouvait leur convenir, puis allumant l'incendie, et cela sous les yeux des officiers.

En revenant de Wygmael j'ai voulu traverser la ville pour voir ce qui s'y passait, mais

(1) C'est là une supposition tout à fait imaginaire (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

une sentinelle nous en empêcha, disant que nous serions certainement tués par les civils qui se trouvaient dans les maisons. Plus tard des soldats nous dirent encore : « N'est-ce pas malheureux d'être obligés de détruire une si belle ville? c'est la faute des habitants qui ont tiré sur nos soldats. » C'est une leçon qu'on leur avait apprise et elle me fut répétée à plusieurs reprises même par des soldats à qui je ne faisais aucune allusion à la destruction de Louvain : on sent là le besoin de se justifier, de se faire absoudre de l'acte abominable qui avait été commis.

### 12. — *Déposition de M. Cyrille Van Impe, en religion frère Rudolphe, des Écoles chrétiennes, domicilié à Molenbeek-Saint-Jean.*

Je faisais partie de la Croix-Rouge de Belgique. Nous étions, le 19 août, trois ambulanciers, à Lovenjoul; les Allemands nous ont arraché notre brassard, l'ont jeté sur le fumier. Nous avons fui. On nous a arrêtés, frappés et injuriés. Puis nous avons été relâchés. Nous sommes rentrés à Louvain, emportant un blessé belge. J'ai dû le déposer sept fois parce que les mitrailleuses allemandes tiraient sur nous. J'ai été atteint d'une balle à la cuisse. Le mardi 25 août vers 4 heures, des troupes allemandes en grand nombre, qui pendant trois heures ont défilé, passèrent par la rue des Joyeuses-Entrées et la rue de Bruxelles. Je me trouvais au n° 25 de la rue des Joyeuses-Entrées. Vers 8 heures, j'ai entendu un coup de revolver. A ce moment il y avait de la lumière au soupirail de la maison située rue des Joyeuses-Entrées, n° 27. Aussitôt des troupes allemandes, qui se trouvaient rue Marie-Thérèse, tirèrent dans la direction du soupirail de cette maison. Immédiatement après, les forces allemandes qui avaient défilé dans la direction de la rue de Bruxelles sont revenues vers la rue des Joyeuses-Entrées, croyant s'y rencontrer avec l'ennemi. Un combat s'est livré entre les troupes allemandes. Ce combat a duré près de trois heures. Le soir à 11 heures j'ai constaté que soixante cadavres allemands environ gisaient dans la rue (1).

Le lendemain, la ville brûlait. Le jeudi 27, nous avons fui. Nous étions treize prêtres et religieux, dont l'ancien curé de Saint-Joseph, âgé de plus de soixante-dix ans; M. Noël, professeur à l'Université; M. le curé actuel de Saint-Joseph; le Père Recteur des Pères de Scheut. Nous avons été arrêtés à Lovenjoul par une bande d'un millier d'Allemands; je crois que c'étaient des canonniers. Nous avons été conduits près d'une ferme où se trouvaient une quinzaine d'officiers allemands. J'ai été introduit dans la salle où ils se trouvaient. J'ai entendu la discussion qu'ils avaient entre eux sur le sort à faire subir aux ecclésiastiques de Louvain. A l'exception d'un seul, tous voulaient qu'ils soient fusillés. Un seul demandait où on pourrait trouver pareil droit. Les autres se sont bornés à répondre qu'il n'y avait pas de raison de libérer des ecclésiastiques alors qu'ils étaient responsables des faits qui s'étaient passés à Louvain. Alors on m'a poussé dans une porcherie dont on venait de faire sortir un porc sous mes yeux. Les Allemands placèrent devant la porcherie une caisse d'emballage qui devait servir de table. Étant dans la porcherie, j'ai été contraint de me déshabiller complètement. Des soldats allemands ont visité mes vêtements et ont enlevé tout ce que je possédais. Sur ces entrefaites les autres ecclésiastiques ont été amenés dans la porcherie; deux d'entre eux furent déshabillés comme moi; tous furent fouillés et dépouillés de tout ce qu'ils avaient. Les soldats allemands conservèrent tous les objets de valeur, montres, argent, monnaies, et ne nous rendirent que des choses insignifiantes. Nos bréviaires furent jetés au fumier. Certains des ecclésiastiques furent dépouillés de sommes importantes ; l'un d'entre eux avait 6.000 francs, un autre plus de 4.000. Tous furent brutalisés et frappés.

Après l'intervention de Mme Noël, mère du professeur Noël, auprès de l'officier allemand qui avait déjà précédemment pris notre défense, nous fûmes enfin relâchés.

Il n'y avait aucune résistance à Louvain au moment où nous avons quitté la ville. Je n'ai pas vu des civils ayant tiré. Je ne pourrai jamais admettre que des citoyens terrorisés et désarmés aient pu songer à le faire.

---

(1) Trompé par l'obscurité sans doute, le témoin a vraisemblablement pris pour des cadavres des sacs et des objets d'équipement abandonnés dans la rue (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

13. — *Rapport de M. Gustave Verriest, professeur à l'Université de Louvain.*

Je soussigné, Gustave Verriest, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Louvain, suis prêt à faire sous serment la déclaration suivante :

L'après-midi du 25 août, deux officiers allemands se présentent séparément dans la maison de mes parents, rue du Canal, 40, que j'occupais seul. L'un, un jeune officier très joyeux, ne dépose à sa chambre qu'une grande bouteille de cognac; je ne l'ai pas revu. L'autre, qui se déclare être l'oberarzt Porst (j'écris ce nom phonétiquement comme je l'ai entendu), d'un régiment de hussards dont j'ai oublié le numéro, est un homme sérieux et parfaitement correct. Je l'amène souper chez ma sœur qui habite dans la rue de Bruxelles.

En rentrant par la rue de la Lei vers 8h 15 (heure belge) nous entendons quelques coups de feu qui nous paraissent venir de la rue de Bruxelles. Arrivés au Marché au Poisson, près de la rue Charles-de-Lorraine, il nous semble que des coups de feu sont tirés dans la rue de Malines (côté du Mont-César). En même temps deux chevaux traversent au grand galop le Marché au Poisson en suivant la rue de Malines, vers la Grand'Place. L'obscurité tombante ne nous a pas permis de voir s'ils étaient montés.

Avant d'entrer chez moi l'officier me déclare devoir se rendre un instant à la caserne Saint-Martin. Je suis à peine rentré qu'une violente fusillade éclate dans la rue Vital-Decoster. Cette rue n'est séparée de ma maison que par des jardins. Je me réfugie dans la cave, croyant qu'une bataille va se livrer entre les troupes belges et allemandes. Par moment il y a d'assez longues périodes de silence, d'autres fois des coups de feu isolés sont tirés à des intervalles réguliers de quatre à cinq secondes.

Vers 10h 30 je crois, on sonne à ma porte. J'ouvre une fenêtre du premier étage, et tandis qu'une vingtaine de soldats me tiennent en joue, l'oberarzt Porst me déclare qu'il vient prendre ses bagages. Pendant qu'il rassemble ses bagages il me dit que des bourgeois ont tiré du haut des deux maisons formant les angles en face de la porte de la caserne. Il était l'officier le plus haut gradé à la caserne au moment de l'attaque. Il n'a pu, malgré ses efforts (il insiste sur ce point), empêcher les soldats de mettre le feu à ces maisons; maintenant les deux côtés de la rue du Manège brûlent. Je lui demande s'il peut me donner une escorte pour me conduire chez ma sœur. Il me promet de me conduire lui-même après qu'il aura fait son rapport à son supérieur. Je l'accompagne à la caserne Saint-Martin. En cours de route il me dit que les soldats ont pris trois francs-tireurs, l'un d'eux est tué. « Il est couché là sur l'autre trottoir », me dit-il en entrant dans la rue du Manège.

Je n'ai pas pu le voir alors, la rue étant remplie de soldats. Je l'ai vu le lendemain matin : il était couché à l'entrée de la rue du Manège, sur le trottoir de la maison Henry, la face tournée vers la caserne. La position qu'il occupait en ce moment était celle d'un homme tombé, non pas en fuyant les maisons d'où l'on aurait tiré et qui sont situées à l'autre bout de la rue, mais au moment où il entrait dans la rue du Manège.

Je n'ai pas songé à demander si ces francs-tireurs avaient été trouvés en possession d'armes. En me voyant les soldats crient : « *Erschiessen! Erschiessen!* » (Fusiller! Fusiller!) Le médecin les calme. J'ai nettement l'impression que s'il me quitte un instant je suis perdu. En face de la caserne trois ou quatre maisons brûlent de chaque côté de la rue du Manège. Un soldat alimente paisiblement le feu en y versant un liquide au moyen d'un bidon; personne ne l'en empêche; cependant, d'après le rapport du médecin, on n'a pas tiré de la maison qu'il incendie. Nous entrons dans la cour de la caserne; nous sommes reçus par un major qui me fait fouiller. Le médecin lui fait son rapport devant moi : il déclare qu'au moment où il est entré dans la caserne les bourgeois ont ouvert un feu violent sur les soldats du haut des deux maisons qui forment les angles de la rue (il les désigne d'ailleurs du doigt). Je ne lui ai pas entendu dire qu'il avait vu tirer des civils. « Y a-t-il des soldats blessés? » demande le major. « Non, dit le médecin, c'est vraiment un miracle que par cette violente fusillade aucun soldat n'ait été blessé. »

A un certain moment trois ou quatre petites détonations partent des flammes. Les soldats sursautent. « Ce sont les munitions qui font explosion », dit le médecin.

Après être resté environ un quart d'heure à la caserne, le médecin me déclare qu'on lui a

pris son escorte et qu'il ne peut pas, seul, me conduire chez ma sœur. Il me reconduit chez moi. Nous trouvons la rue du Canal remplie de cavaliers au repos. Deux officiers que nous rencontrons disent qu'on a tiré sur les troupes à Hérent et que maintenant tout le village, y compris l'église, brûle.

La nuit, rien de spécial à signaler. Par intervalles j'entends des fusillades dans la rue Vital-Decoster. Je m'efforce, mais en vain, de distinguer deux sons différents dans les coups de feu.

Le matin je trouve des voisins de la rue Vital-Decoster réfugiés dans mon jardin depuis la veille. Un peu plus tard ma sœur se réfugie chez moi avec sa famille. Des soldats avaient voulu fusiller mon beau-frère dans sa maison, l'accusant d'avoir tiré. Peu après un autre voisin de la rue Vital-Decoster se réfugie chez moi pendant qu'on enfonce la porte de sa maison. Craignant qu'on ne le poursuive chez moi, nous fuyons en rue. Après nous être réfugiés longuement, à deux reprises, dans des maisons de la rue des Poissonniers, nous arrivons chez des amis à la voer des Capucins. En cours de route nous rejoignons, dans la rue de la Lei, une patrouille de soldats. Je demande au sous-officier qui la commande si nous pouvons marcher avec eux et s'il n'y a aucun danger spécial à les accompagner. « Soyez tranquille me dit-il, nous sommes des chasseurs, nous sommes dressés à ne pas tirer une cartouche inutilement. Nous n'avons pas encore tiré. »

Dans la maison de la voer des Capucins nous devons à plusieurs reprises nous abriter dans la cave, la fusillade étant très proche. Vers 5 heures je sors pour aller voir la maison de ma sœur et celle de mes parents. Au milieu de la voer des Capucins, en face de la rue des Joncs, quatre havresacs allemands sont abandonnés au hasard; sur la place Saint-Jacques, dans le prolongement de la rue des Joncs, à une distance de 150 mètres environ, un caisson de canon allemand est abandonné avec une roue brisée. Au moment où j'entre dans la rue du Souci, en sortant de la rue Saint-Hubert, un officier à cheval, arrêté à 50 mètres à la tête d'une colonne de chariots, me menace de son revolver. Je lève les mains et je m'approche sur son signe. « Vous avez bien fait de ne pas fuir, me dit-il, car j'aurais tiré. » Je lui demande si je puis passer le long de sa colonne.

« Vous avez couru vous-même à votre perte, dit-il, je vous prends comme otage; vous allez marcher devant moi jusqu'à la porte de Tervueren et si on tire sur nous je tire sur vous. » Mes protestations ne servent à rien. Nous nous mettons en marche. Un peu plus loin nous rencontrons un cavalier qui déclare que tout est calme. Je suis remis en liberté et je me dirige vers la rue du Canal.

Dans la rue de la Lei, à la porte de M^lle^ Goemans (une personne de quatre-vingts ans environ), quelqu'un me dit que cette demoiselle vient d'être tuée à sa fenêtre fermée. Je vois une vitre du premier étage brisée et quelques traces de balles sur la façade autour de cette fenêtre.

A mon retour dans la voer des Capucins, à mi-chemin entre l'entrée de la rue et la rue des Joncs, un vieillard portant l'uniforme des hospices est couché, mort, sur le trottoir. Une femme, sur le seuil de sa porte, me dit qu'une patrouille a tiré sur lui presque à bout portant. Au moment où cette femme me parle il fait encore plein jour.

La nuit suivante j'ai veillé de minuit à 4 heures sans entendre un coup de feu. Le lendemain matin (le 27), vers 9 heures, je me trouve sur le seuil de la porte lorsqu'un groupe d'officiers à cheval passe dans la rue. L'un d'eux me dit que la ville va être bombardée et que nous avons dix minutes pour partir.

Nous partons par la route de Tervueren dans une foule très nombreuse. En cours de route il faut lever les mains chaque fois qu'on rencontre des soldats. Près de Leefdael un officier passant en auto tient son browning braqué sur nous. Il menace brusquement un jeune homme isolé qui ne levait qu'une main, l'autre maintenant une valise qu'il doit vivement déposer. A Tervueren nous sommes fouillés à plusieurs reprises. Nous y prenons le tramway électrique pour Bruxelles où nous arrivons vers 3 heures. Je suis rentré à Louvain huit jours après, le 3 septembre. J'ai trouvé la maison de mes parents saccagée. Beaucoup de meubles étaient fracturés, le contenu des armoires et des tiroirs était déversé dans les chambres. De tous côtés on trouvait des bouteilles de vin. A terre, devant mon armoire à linge, se trouvait une paire de chaussettes de soldat allemand. Dans la maison de ma sœur les glaces du rez-de-chaussée étaient brisées. On voyait nettement sur le fond des glaces l'empreinte des becs de crosse d'un fusil.

14. — *Déposition de M. Louis-Herman Grondijs, demeurant à Dordrecht, ancien professeur à l'Institut technique de cette ville* (1).

Je tiens à noter que j'appartiens à la confession protestante; mon témoignage n'est donc pas suspect de partialité.

A Louvain j'ai été l'hôte du professeur Scharpé. A deux nous avons mis tout en œuvre pour conserver le calme de la population du quartier. Celle-ci a d'ailleurs gardé une attitude très calme et a très bien reçu les Allemands. Je n'ai constaté aucun acte hostile de la part des bourgeois. C'est le mardi 25 qu'a commencé l'incendie. L'après-dîner, se répandit en ville le bruit de l'arrivée des Anglais ou des Belges. Après le souper, j'entendis des coups de fusil. Ma nationalité me mettant à l'abri de toute vexation, je sortis en ville pour voir ce qui se passait; puis, rentré, je me couchai. Le lendemain matin, je ressortis à 4 heures. Indigné à la vue de tout ce qui se produisait, je me rendis à la Grand'Place et je m'adressai au major von Manteuffel, qui passait la revue des troupes, pour le renseigner sur l'attitude de soldats allemands que j'avais vus emmener des femmes et des jeunes filles par la Porte de Bruxelles. Je lui demandai s'il était conforme à l'honneur de l'armée allemande de procéder à de tels enlèvements. Il me répondit : « Est-ce conforme à l'honneur de l'armée belge que des civils tirent sur nous de leurs fenêtres? » La logique de cette réponse m'échappait. Je n'avais en effet — et j'étais à Louvain depuis plusieurs jours — encore rencontré aucun civil tirant sur les Allemands. Je ne pouvais donc comprendre l'observation du major. Je lui demandai s'il n'y avait pas de raison pour lui d'ouvrir une enquête. Il répliqua que je devais m'adresser à la garde. Je lui fis remarquer que je croyais cependant bien m'être adressé à qui de droit. (Cette garde se composait de quelques soldats et d'un sergent-major.) Et pour faciliter la tâche du major je lui indiquai la veuve Ackermans qui, avec sa fille, avait été prise par les Allemands. Il m'a demandé si je supposais que ces femmes avaient été violées; je lui répondis que je ne pouvais affirmer cela. Le major finit par me dire qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de cette affaire.

J'ai pu constater que le feu a été mis résolument à la Collégiale de Saint-Pierre. Les maisons environnantes étaient à ce moment intactes.

Lorsque je suis passé au Marché aux légumes, un soldat m'arrêta; me prenant le bras, il me fit voir le cadavre d'un civil. Je lui ai demandé pour quelle raison ce civil avait été tué. Il m'a répondu qu'il n'était pas possible de faire une enquête dans les circonstances actuelles.

Le mercredi 26 août, dans la matinée, Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, et M. le chanoine Cauchie ont vu dans la rue de Namur deux soldats allemands tirer dans la rue. Ce ne pouvait être que pour donner le prétexte de soutenir que des civils avaient tiré.

Le jeudi 27, vers 10 heures, étant allé à l'Hôtel de Ville, j'ai entendu une conversation entre deux officiers allemands. L'un d'eux disait que jusqu'à présent les Allemands n'avaient brûlé que des villages et que c'était la première fois qu'ils incendiaient une ville importante.

Me dirigeant vers la gare, j'ai vu un civil allemand à cheval, donnant des ordres aux soldats et leur prescrivant de se retirer, parce que la ville allait être bombardée.

Je suis revenu sur mes pas. J'ai rencontré de nombreuses personnes qui n'étaient au courant de rien et notamment le chanoine Cauchie. M. Cauchie m'a prié de l'accompagner à Bruxelles. Je l'ai fait. Mgr Ladeuze se joignit à nous. Nous nous dirigeâmes vers Tervueren. A la sortie de la ville se trouvaient quatre cavaliers allemands qui injuriaient la foule apeurée sortant de la ville.

Je note que les régiments dirigés vers ici sont presque tous composés d'éléments protestants. La haine contre les prêtres était manifeste. En route les soldats criaient : « A bas le catholicisme. » Les prêtres étaient constamment injuriés.

A Tervueren, on a regardé nos papiers. J'ai été autorisé à continuer ma route. Les deux prêtres ont été retenus, malgré mes protestations. J'ai constaté que de nombreux ecclésias-

---

(1) M. Grondijs a publié un récit des événements auxquels il a assisté : *Les Allemands en Belgique, Louvain et Aerschot.* Librairie Berger-Levrault, Paris-Nancy.

tiques étaient massés dans une prairie, gardés par des soldats qui les injuriaient. Je me dirigeai vers cette garde. Je voulus me faire conduire chez le sous-lieutenant. Le sergent s'y opposa. Je me suis rendu dans le centre de la ville pour signaler au major que l'on arrêtait deux savants. Il m'a répondu qu'à Aerschot on avait tué un des plus grands stratèges de l'Allemagne. Je lui ai répondu que rien n'établissait que ces prêtres fussent coupables. Il m'a dit que les prêtres excitaient la population. Mais, finalement, il m'a accompagné à la prairie. Il a maintenu l'ordre d'arrestation. J'ai exposé aux prêtres les raisons qu'on invoquait pour les maintenir. Mgr Ladeuze a dit qu'il faisait appel au duc d'Arenberg. Le major a répondu qu'il ne connaissait pas le duc d'Arenberg et qu'il maintenait l'ordre. Je me suis rendu au Gouvernement militaire à Bruxelles. J'ai fait remarquer que l'accusation de provoquer la population était assurément fausse pour des prêtres et des religieux qui n'appartenaient pas au ministère paroissial.

Le gouverneur militaire m'a dit que Mgr Ladeuze et M. Cauchie seraient libérés. Je lui ai demandé la même mesure pour les autres prêtres, lui signalant que l'on ne pouvait justifier l'arrestation de tous ces prêtres et qu'il serait impolitique de donner à la guerre le caractère d'une guerre religieuse. Il a donné des instructions à son aide de camp. Je suis parti avec ce dernier en automobile. Nous avons retrouvé les prêtres à Tervueren. M. Cauchie et Mgr Ladeuze ont été immédiatement libérés. On a conduit 23 autres prêtres à Bruxelles.

Parmi les prêtres se trouvant à Tervueren étaient, dans un autre groupe, Mgr Willemsen, ancien recteur du Collège américain, et Mgr De Becker, recteur de ce collège, ainsi que le Père Dupierreux de la Compagnie de Jésus.

Ce dernier fut fusillé, parce qu'il fut trouvé porteur d'un carnet portant une appréciation des actes commis par les Allemands.

Mgr Willemsen et Mgr De Becker furent libérés à l'intervention du ministre des États-Unis d'Amérique.

Un troisième groupe de religieux fut libéré à Ruysbroeck.

Sur interpellation le témoin ajoute :

Au moment où j'ai quitté Louvain, le 27, il n'y avait aucune trace de résistance : toute la population apeurée fuyait.

### 15. — *Déclaration de M. Sterckx (dit Sylvain), demeurant à Louvain.*

Le mardi 25 août, vers 8 heures du soir, je rentrais chez moi, traversant la rue de la Station et la place de la Station. Un nouveau régiment d'Allemands était venu remplacer celui que nous avions depuis quelques jours. A part la réquisition forcée de deux mille matelas qui avait été faite le lendemain de leur arrivée, les premiers occupants s'étaient conduits convenablement et n'avaient en aucune façon incommodé les habitants. J'avais pour ma part une bonne quarantaine de soldats à loger. Chez moi, comme chez mes voisins, tout avait été laissé tranquille.

A peine arrivé à l'entrée du boulevard de Tirlemont, j'entendis derrière moi des cris d'alarme et une charge de cavalerie qui affolait tous ceux qui étaient dans la rue. A ces cris, les soldats hébergés chez les habitants sortirent précipitamment leurs armes à la main. J'arrivai chez moi vers 8h 30 et, peu après, une fusillade intense bouleversa tout le monde. Mes voisines appelèrent au secours, tous voulurent se sauver, mais le temps nous manqua. La porte venait d'être enfoncée au n° 36 : je me précipitai dans le corridor pour ouvrir la porte de la maison, déjà entamée elle aussi. Je l'ouvris et au même moment un soldat me prit à la gorge, appuyant son revolver sur ma poitrine. Deux soldats s'emparèrent de ma personne et me voilà dans la rue, les mains fortement liées sur le dos, en route vers la gare. Je suppliai mes bourreaux pour qu'ils me permissent de rentrer chez moi pour prendre des souliers, quelques effets. Un violent coup de crosse me fut appliqué dans le dos, je tombai à terre. Un nouveau coup de crosse me fit rapidement lever. Déjà les maisons du boulevard étaient livrées aux flammes ; l'incendie continuait et la gare se remplissait petit à petit de Louvanistes prisonniers. Tous nous protestâmes vivement contre de pareils procédés. Une menace de fusillade générale fut la seule réponse que nous obtînmes. Le lendemain, des fourgons arrivèrent ; on y jeta quelques prisonniers pêle-mêle ; un soldat me saisit par la tête, un autre par les pieds, un

autre par les parties sensibles. Je m'évanouis sous l'atroce douleur; le cahotement du fourgon me réveilla et je me trouvai couché sous la bâche du véhicule. Un violent coup de crosse de fusil me plaça dans une position plus stable. Le chariot prit la direction du boulevard de Diest. Un attroupement de femmes en pleurs attira soudain mes regards ; je vis une main se lever, qui semblait me jeter un dernier adieu. Je reconnus ma pauvre femme. Le cortège s'avança, nous longeâmes le canal et sortîmes par la Porte de Malines. Des cadavres et des cadavres se trouvaient le long du chemin ; d'autres, par groupes, étaient enlacés. Arrivés hors de la porte de Malines, les bourreaux me relevèrent violemment et me tirèrent hors du véhicule. Sans l'assistance du conducteur, j'aurais bien certainement été écrasé. Les liens qui me retenaient et qui étaient si minces et si serrés que la chair était entamée profondément, se brisèrent (les traces sont cicatrisées en ce moment, mais resteront certainement marquées sur la chair pour bien longtemps encore. Mes mains et mes bras sont restés sans sensation durant plus de trois jours). Libre des mains, je fus poussé au milieu d'un groupe déjà très nombreux de pauvres prisonniers. Les premiers que je reconnus étaient MM. Bauchau, père et fils, propriétaires de la meunerie et brasserie La Vignette. Le groupe augmenta en nombre par l'arrivée de campagnards : hommes, femmes et enfants. Il était alors près de 7 heures du soir : les prisonniers furent poussés à travers les champs.

Tous les prisonniers furent minutieusement fouillés. On nous vola tout ce que nous avions en fait d'argent ou de valeurs quelconques. Un officier me laissa ma montre lorsqu'il s'aperçut que mon nom était gravé sur le couvercle.

On nous promena ainsi jusqu'à 11 heures du soir. A ce moment on nous ordonna de nous arrêter et nous dûmes passer la nuit en plein champ sans abri aucun. Finalement, réunis en un groupement compact pour essayer de nous réchauffer, tellement nous étions transis par la crainte et la fièvre froide, nous nous endormîmes. Le repos ne fut pas de longue durée. Une pluie battante vint mouiller nos membres endoloris et augmenter l'odeur qui se dégageait de cette grappe humaine. A 4 heures, les Allemands ordonnèrent la marche en avant. Pour tout vêtement, j'avais une chemise d'intérieur, un pantalon et une veste d'été, et aux pieds des souliers usés.

Le 27, à 4 heures du matin, nous reçûmes un morceau de pain; puis nous reprîmes notre route à travers champs jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure à laquelle nous arrivâmes à l'église de Rotselaer où on nous enferma. L'église était déjà remplie par de nombreux paysans qui s'y trouvaient depuis quelques heures. Nous y trouvâmes beaucoup de femmes entourées d'une multitude d'enfants de tout âge et trois prêtres, dont un vieillard âgé de plus de quatre-vingts ans.

Nous voilà de nouveau en route. Lorsque les trois prêtres quittèrent l'église, les soldats allemands les insultèrent et leur crachèrent au visage. Le vieux curé se redressa soudain et s'écria que personne de ceux qui l'entouraient n'avait quoi que ce fût à se reprocher. Nous passâmes le long du canal et nous traversâmes la rue du Canal, la rue de Malines, la place Marguerite, pour déboucher ensuite sur la Grand'Place de Louvain. Rue du Canal, plusieurs maisons brûlaient ; dans d'autres rues toutes les maisons étaient incendiées. De là on nous mena, par la rue de la Station, vers la station. Un long train composé de wagons à bestiaux, encore remplis de fumier et de détritus, et qui nous servirent de refuge. On nous y entassa en rangs serrés, de quatre-vingts à cent personnes par wagon. Notre wagon contenait quelques femmes, un grand nombre d'enfants qui pleuraient amèrement, puis des hommes autant qu'on pouvait en entasser. Chaque wagon était gardé par quatre soldats, arme chargée et baïonnette au canon, deux soldats de chaque côté.

Le 28 août, départ pour Aix-la-Chapelle ; de là vers Düren, Cologne, Düren, puis de nouveau vers Cologne où nous arrivâmes vers $11^h$ 30 à Deutz-Köln.

La traversée de ces villes fut saluée par des cris divers. Un d'entre nous qui avait osé s'aventurer en dehors du wagon nous dit quelles étranges inscriptions il avait pu lire sur les voitures. En grands caractères on y annonçait la chute d'Anvers, la fuite du roi Albert, la prise de Bruxelles, la prise de Gand, l'écrasement des Français, la prise de Belfort.

Les cris des Allemands augmentant, nous demandâmes aux femmes de montrer leurs jeunes enfants à la populace. A leur vue, les habitants de Cologne qui avaient cru insulter des soldats belges, vaincus et prisonniers, reculèrent et une véritable pitié fit place aux cris.

A tous ces affamés, à tous ces malheureux prisonniers, la générosité allemande accorda quelques seaux d'eau. Impossible de décrire l'avidité avec laquelle ce troupeau humain se jeta sur ce liquide qui, en un rien de temps, devint un breuvage immonde.

Un nouvel ordre arriva et les prisonniers furent poussés au dehors ; le Luna Park était la destination où l'on nous conduisit. Nous fûmes alors parqués par groupes dans les diverses installations foraines. J'eus pour ma part un banc de l'attraction « la roue joyeuse ». En quelques instants les gradins furent garnis : nous croyions avoir mérité quelque peu de repos. La soldatesque en avait décidé autrement. Au hasard, les gardiens choisirent telle ou telle personne qui dut se placer au milieu de la roue et là se mettre à genoux. On nous menaça d'être fusillés. Des hommes se levaient, les yeux hagards, des cris assourdissants retentissaient ; j'ai vu plusieurs de mes compatriotes qui étaient devenus fous. D'autres imploraient la soldatesque pour avoir un morceau de pain, un verre d'eau ; d'autres demandaient des effets pour rentrer chez leurs parents. Nous restâmes au Luna Park jusqu'au lendemain midi. Vers 10 heures du matin, on distribua quelques vivres aux femmes ainsi qu'aux enfants ; puis, finalement, arriva le tour des hommes : un pain pour dix hommes et permission de boire autant d'eau qu'on le désirait. A midi, en route pour la gare où, au lieu de retrouver les infects wagons à bestiaux de la veille, on nous autorisa à prendre place dans un train composé de wagons de 3e et de 4e classe. Les places furent prises d'assaut : les soldats obligeaient les arrivants à occuper les espaces restés libres et en peu d'instants le wagon regorgea de voyageurs. Les wagons surchauffés, les odeurs ambiantes, l'état de saleté dans lequel tous nous nous trouvions, le tout réuni donnera un aperçu de la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés depuis notre embarquement le 28 à midi jusqu'au 31 vers midi. Les souffrances que nous avons endurées depuis notre arrestation, depuis le pénible pèlerinage de Rotselaer à Louvain, notre transport de Louvain à Cologne, cela ne fut rien en comparaison de ce que nous avons éprouvé lors de notre retour à Cologne. Des détritus, des déjections sans nom, l'air pestilentiel que nous dûmes respirer ; ajoutez-y la faim, la soif et l'épouvante atroces, et vous comprendrez que, dans pareil enfer, de nombreux voyageurs ou bien se suicidèrent ou bien devinrent fous furieux.

Nous avons entendu maintes fois des coups de fusil tirés par nos gardiens. Chaque fois c'était un de nos compagnons qui tombait frappé d'une balle.

Finalement nos souffrances semblèrent devoir atteindre le maximum de ce qu'un être humain peut supporter. Nous arrivâmes à Bruxelles, hideux et repoussants. Nous n'avions pu trouver nulle part un peu d'eau pour nous laver ; à peine quelques gorgées d'un liquide que je me sens incapable de nommer. Avant notre départ de Cologne on nous avait permis de prendre quelques bouteilles vides, provenant d'un wagon-restaurant, et de les remplir avec de l'eau. Ce fut une légère consolation pour quelques-uns pendant le voyage.

A notre arrivée à Bruxelles une distribution de morceaux de pain eut lieu et on annonça en même temps que, pour les femmes et les enfants, une distribution de vivres serait faite à 1 heure.

Le pain qu'on nous donna était totalement moisi et l'intérieur était pourri.

D'unanimes protestations eurent pour effet de forcer l'attention d'officiers allemands qui s'enquirent de ce qui avait pu occasionner ce tumulte. Après quelques moments d'attente, des dames vinrent nous apporter des paniers de vivres. Après avoir pris cette nourriture, on a emmené les hommes dans la direction de Haren, de là vers Vilvorde, puis le long du canal de Willebroeck, jusqu'au village de Sempst. A notre grande surprise, le chef ordonna à ses hommes de nous accorder pleine et entière liberté. Nous partîmes à travers champs. Le groupe de pauvres prisonniers se disloqua et, par groupes assez compacts, nous nous dirigeâmes à l'aventure au milieu de la nuit. Cette marche pénible, à peine commencée depuis une demi-heure, fut subitement arrêtée par une patrouille d'Allemands. Heureusement que le commandant qui daigna écouter nos plaintes, ordonna à ses hommes de nous lâcher. Nous demandâmes l'autorisation de rentrer à Louvain. L'officier nous ordonna de prendre la direction de Malines, disant que si son ordre n'était pas suivi, il nous ferait fusiller tous.

Notre pénible calvaire reprit ; de village en village nous rôdâmes jusqu'au moment où, arrivés dans les environs d'Anvers, nous fûmes recueillis par le Comité de secours qui, après nous avoir apaisé et notre soif et notre faim, nous convoya jusqu'à Gand où on nous hébergea au Palais des Fêtes.

16. — *Relation de M. l'abbé Wouters, curé ae Rotselaer.*

Je pense que le dimanche 15 août [1], viennent à la cure de Rotselaer les ambulanciers belges. Ils y logent au nombre de cinq ou six. Le lendemain, ils se retirèrent avant midi; les soldats belges restent jusque vers 2 heures : une fusillade se fait entendre et aussi des coups de canon. Vers 2 heures, les Belges partent nous avertissant que dans deux heures les Allemands seront au village. C'est la vérité : les Allemands sonnent vers 4 heures et entrent à la cure. Tout le personnel doit s'aligner à l'instant au jardin; des personnes du village se joignent à nous, conduites par les Allemands. On nous déclare que nous sommes prisonniers de guerre et que le bourgmestre doit aussi se présenter; on va l'avertir. Aussitôt commence la visite de la cure : on fouille tout dû grenier à la cave. Accompagné d'un officier, revolver en mains, suivi de quatre soldats, baïonnette au canon, je dois faire le tour du village pour avertir les habitants de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre les soldats. Retour à la cure. Nous sommes enfermés au parloir, trois prêtres, le bourgmestre de Rotselaer, arrivé entre temps et le bourgmestre de Gelrode, réfugié à Rotselaer. Les heures s'écoulent lentement; deux sentinelles sont placées à la porte; dans la chambre à côté l'état-major prend le souper. Vers 7 heures, le bourgmestre est appelé : on réclame 30.000 francs et 800 kilos d'avoine. Le bourgmestre déclare qu'il ne peut fournir la somme d'argent; pour l'avoine il donnera ce qu'il pourra. Nuit pleine de terreur : les sentinelles parlent mystérieusement devant notre porte.

A 11 heures, le curé est appelé pour la visite de l'église; on fouille tout, de la sacristie au jubé. A notre retour, il est impossible de se frayer un chemin dans la masse des soldats couchés partout.

A minuit, un officier vient nous dire qu'à Aerschot on vient de tuer le colonel...

Injures des sentinelles: *Schweine,* canaille...

Le lendemain dans l'avant-midi, un général (Excellence) vient nous trouver au parloir; il est poli, semble même s'excuser de devoir nous traiter ainsi. Le bourgmestre de Gelrode peut partir.

Après son départ, insolence et brutalités des sentinelles.

La servante peut nous apporter à manger.

A 4 heures, nous sommes conduits au milieu de soldats allemands qui occupent en rangs serrés la chaussée de Werchter. Injures, moqueries pour les prêtres surtout.

Enfin un officier vient nous annoncer que nous sommes libres. On nous reconduit à la cure, poliment cette fois. Il n'y a plus d'Allemands... pour une heure.

Le bourgmestre est retourné chez lui. Tout est tranquille à la cure. Vers le soir, nouvelle invasion. Un colonel (von Jacobi), un capitaine et un médecin nous arrivent, le lendemain avant midi.

Très polis. Ils ne demandent que les chambres disponibles; nous logeons dans notre appartement ordinaire (curé, vicaire et servante).

Le lendemain matin, le colonel part en me remerciant de la bonne hospitalité, me disant « adieu ».

Alors commence la route du calvaire : maisons incendiées, au moins une vingtaine; hommes tués, quatre ou cinq, pour quels motifs?

Nouveau tour du village comme plus haut.

Le samedi (22 août) nous sommes enfermés à l'église pendant la nuit avec tous les hommes du centre du village. Le matin on nous laisse sortir. Pas d'office religieux le dimanche. Le soir, de nouveau enfermés, puis pendant le jour et la nuit suivante. Ici j'ai oublié complètement la mémoire des dates.

Les femmes peuvent nous apporter du pain noir (il n'y en a pas d'autre), du café ou de l'eau.

---

(1) Je n'ose pas bien répondre de l'exactitude des dates.

La date du 15 août citée par M. l'abbé Wouters est bien certainement erronée : c'est du mardi 18 août qu'il doit s'agir, car c'est le mercredi 19 août que les Allemands ont occupé la commune de Rotselaer (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

Arrivent d'autres prisonniers de Hérent avec le curé âgé de plus de soixante-dix ans, de Wackerzeel, Thildonck, accompagnés de femmes et d'enfants. Nous sommes 1.000 à l'église. On nous permet de satisfaire nos besoins naturels sous surveillance et d'apporter ce qui reste encore à manger (pain, eau). Nous passons la nuit à l'église et la matinée du lendemain. Voilà quatre ou cinq jours que nous n'avons plus dormi et pas d'eau pour nous laver. Tous sont énervés. Dans l'après-midi, on nous fait sortir et nous sommes placés par rangées de quatre sur la chaussée. Insultes et injures. Bientôt en route pour Louvain. Le vieux curé de Hérent est démoralisé et suit péniblement jusqu'à Louvain où je l'ai vu pour la dernière fois.

Toute la route de Louvain est couverte de soldats allemands. Petite halte derrière Putkapel. Tout est encore intact sur notre route.

Nous entrons dans Louvain par le canal et la rue du canal. Pas de ruines. Arrivons à la Grand'Place. Quel aspect! Église Saint-Pierre! Repos devant l'Hôtel de Ville. La fatigue me force de m'étendre sur le pavé, tandis que les maisons brûlent toujours.

D'autres prisonniers de Louvain et des environs arrivent encore. Bientôt je vois arriver de nouveaux prisonniers de Rotselaer, femmes, enfants, vieillards, entre autres un vieillard aveugle de quatre-vingts ans, et la femme du docteur de Rotselaer, arrachée de son lit, malade (elle est morte pendant le trajet vers l'Allemagne).

Bientôt nous fûmes 2.000. En route pour la gare vers 7 heures du soir. Nous sommes parqués à gauche de la gare, derrière les piscines. Nous nous couchons dans les cendres; nous tâchons de retrouver nos amis et connaissances.

8 heures du soir, on va nous embarquer pour l'Allemagne. C'est long, bien long. A 10 heures tout est casé, hélas! Quels wagons! les chevaux viennent d'en sortir; quelle odeur! pas de bancs.

Heureusement j'occupe un wagon qui a servi au transport des troupes; il y a des bancs. C'est une satisfaction de pouvoir s'asseoir. Nous sommes cinquante environ et tous de Rotselaer; quatre ou cinq enfants à la mamelle.

Il est 10 heures du soir. Partirons-nous? J'espère encore que ce n'est qu'une menace. Les heures passent lentement, péniblement.

5h30 du matin; le train part vers Tirlemont... Liége. Là les Allemands, officiers et soldats, sont prêts pour nous recevoir et nous saluer... d'injures : prélude de ce qui nous attend en Allemagne. Notre compartiment a de chaque côté une porte roulante. Une est toujours ouverte; trois soldats sont là, baïonnette au canon. Quant à moi, je suis placé devant la porte ouverte, bien en évidence pour recevoir toutes les injures, surtout comme prêtre. Après un arrêt de deux heures, nous continuons notre triste voyage vers Aix-la-Chapelle. En route, injures de nos gardiens au nombre de trois, toujours baïonnette au canon. Notre train était sans doute annoncé en Allemagne, car dans toutes les gares des attroupements se trouvaient là pour nous insulter; naturellement j'étais toujours le point de mire.

Nous arrivons à Aix-la-Chapelle à 3 heures de l'après-midi. Pendant une heure, les militaires viennent nous insulter et menacer. *Un officier* vient me cracher à la figure. Nous repartons à 4 heures. Long voyage. Je ne sais par quelles voies.

Nous arrivons à Cologne, à 7 heures du soir. Nous descendons du train et on nous fait circuler, hommes, femmes, enfants, dans les rues sous la surveillance de la police. Ici les figures sont plus humaines.

Vers 9 heures on nous conduit dans une cour, où nous passons la nuit en plein air ou sous une galerie ouverte, sur un peu de paille. La fatigue et tant de nuits blanches passées nous font dormir quand même. Le lendemain matin, on sépare les femmes et les enfants d'avec les hommes. Nous sommes groupés par dizaine. Chaque dizaine reçoit un pain militaire et de l'eau. Un fonctionnaire bien galonné vient nous dire qu'on nous conduira par le Limbourg hollandais dans notre patrie où nous serons libres. Amère illusion! A 10 heures les hommes sont conduits par rangs de quatre dans la rue qui conduit à la gare.

Arrêt dans la rue pendant une demi-heure. Les femmes défilent à côté de nous et les Allemands peuvent se réjouir de ce triste spectacle, pendant trois quarts d'heure. Insultes continuelles surtout aux trois prêtres.

On nous conduit à la gare de Cologne.

Nous sommes cette fois dans un compartiment de voyageurs. Là où il y a place pour huit ou dix, nous sommes seize; dix assis, serrés, six debout. Nous partons pour Düren, Aix-la-Chapelle.

Quel long voyage! Nous mettons cinquante heures peut-être pour arriver à Liége. Pendant les arrêts, toujours insultes, injures, fausses nouvelles : Anvers pris, le Roi blessé, la Reine morte. Londres bombardé par un zeppelin, les Allemands à Paris.

A Liége, arrêt dans la gare où nous étouffons, pendant quatre heures. C'est le dimanche 30 août. Quel dimanche ! Nous repartons. Arrivés à Louvain vers le soir. Cette ville brûle comme à notre départ. Une heure d'arrêt. Partons pour Bruxelles où nous arrivons vers minuit.

Entre temps on nous avait donné... un pain qui donnait la nausée.

A Bruxelles, la matinée suivante, le 31 août, nous recevons un pain blanc de bon goût.

Pendant notre voyage, plusieurs personnes ont perdu la raison, une dans mon compartiment. A 1 heure le train se met en marche jusqu'à Schaerbeek. Là on nous fait descendre. Les femmes ne sont plus avec nous et je n'ai plus eu la moindre nouvelle d'elles. Maintenant commence la partie la plus pénible pour moi. Nous devons aller à pied et nous sommes à bout après toutes les privations de ces derniers jours. Les personnes faibles et âgées ne peuvent plus suivre. Que sont-elles devenues? je l'ignore. Nous marchons..., marchons sous la conduite des cerbères allemands. Nous passons à Haren, Vilvorde. Ici une personne se jette dans le canal et se noie sous les yeux indifférents des Allemands. Nous marchons toujours par des chaussées, chemins de campagne ou à travers les champs.

Nous traversons un village. Est-ce Sempst? je ne sais. On nous fait coucher dans un champ de trèfle pendant trois quarts d'heure. Il est 7 h 30 du soir. Après cette comédie, je ne distingue plus d'uniformes allemands. En français, on nous annonce que nous devons nous rendre à Malines où nous serons libres, et l'Évêque nous dira où nous devons nous rendre !

En marche pour Malines ! Deux paroissiens m'entraînent à leur bras. Je ne tiens plus sur mes jambes. Enfin nous arrivons à la Porte de Bruxelles. Nous sommes libres! Mais où nous diriger? Personne ne le sait, car le pont du canal est tourné.

Cruelle indécision! Et il est 11 heures du soir, 31 août. Enfin nous nous couchons dans l'herbe sur le bord du canal pendant une nuit pluvieuse. Et cependant nous dormons. Le lendemain nous nous séparons dans diverses directions. Plusieurs se rendent dans leurs villages et sont retombés, — je l'ai appris plus tard — dans les mains des Allemands.

Quant à moi, je me mets en marche à 5 h 30 du matin, 1er septembre. Après deux heures de marche j'arrive par le Sennegat à Malines où mon état pitoyable attira l'attention des rares personnes encore présentes en ville. Je suis un brave ouvrier qui me donne tous les soins. M. le vicaire Devadder vient me chercher et me donne logement.

### 17. — *Relation de M. Van Steenbeeck, professeur à l'Académie de Musique de Louvain* (*Traduction*).

Les troupes allemandes étaient entrées dans la ville de Louvain le mercredi 19 août. Les armées se suivaient sans la moindre difficulté, sans aucun incident de la part de la population louvaniste. Elles y étaient bien accueillies et exprimaient d'ailleurs leur entière satisfaction.

Le mardi 25, les dernières troupes partiraient, disait-on. Vers 5 heures de l'après-midi, il entra encore de nombreux effectifs qui devaient passer la nuit dans la ville et ses environs.

Vers 7h 30 du soir, il y eut « alarme ». Depuis longtemps déjà, j'avais entendu le grondement du canon dans le voisinage; il me paraissait venir de la région de Malines. Dans leurs rangs, les soldats nous avaient encore vivement remerciés et salués et, à 8 heures exactement, nos maisons furent fermées. Mais cinq minutes après, à peine, on entendit tout à coup bombarder nos maisons à coups de fusil et de mitrailleuse. Les balles pleuvaient autour de nous. Que faire? Qu'était-il arrivé ? Cela durait de cinq à dix minutes et puis les soldats poussaient des cris de joie; puis on reprenait le feu pour une dizaine de minutes encore et de nouveau s'élevaient les cris de joie.

Les Allemands pénétrèrent plus loin dans la ville et incendièrent des bâtiments. Que de cruels moments d'angoisse avons-nous passés ! C'était tout ce qu'il y avait de plus terrible ! Ma maison est littéralement criblée de balles ; les pierres s'en sont détachées par morceaux. Nous passions la nuit dans la cave jusqu'au lendemain. Vers 11 heures, un tambour vint annoncer que toutes les portes devaient être ouvertes et qu'un drapeau blanc devait être hissé.

Mais à 1h 30 on nous fit savoir que nous devions quitter nos maisons au plus vite, tout allant être mis à feu et la ville allant être bombardée.

En toute hâte nous prîmes la fuite vers la gare. Tout le boulevard de Tirlemont était en feu et des cadavres remplissaient les boulevards ; la place de la Station était déjà détruite par l'incendie. Arrivés là, nous fûmes séparés de notre famille, bousculés et roués de coups de crosse de fusil, traités avec la dernière barbarie, les femmes et les enfants isolés d'un côté, les hommes de l'autre.

Quel spectacle navrant ! Les femmes, les enfants pleuraient, hurlaient ! C'était terrible ! Les hommes furent aussitôt placés, les mains levées, devant la porte de Diest. Des soldats tiraient dans la direction de Kessel-Loo ; d'autres tiraient de Kessel-Loo, pour nous faire croire que nous étions exposés aux balles des troupes françaises.

Nous restâmes là une heure dans cette situation. A 3 heures on nous mit en marche, sous les yeux de notre famille, par le boulevard de Diest, le long du canal, par la chaussée de Malines, jusque Hérent, entre des soldats allemands ; ceux-ci frappaient les vieillards qui ne savaient pas suivre, nous traitaient de « bêtes », *Schweinhunde*, etc., crachaient sur nous. Ensuite, on nous reconduisit à Louvain, et ensuite de nouveau, jusque Bueken ; puis, nouveau retour à Hérent, pour aller ensuite, encore une fois, jusqu'au delà de Bueken et retourner de nouveau à l'endroit où se trouvait un « campement ». Là, un officier nous dit qu'on avait tiré sur les troupes allemandes et tué un colonel. Immédiatement nous dûmes nous remettre en marche, vers Thildonck, je crois ; il faisait absolument noir ; nous revînmes ensuite au « campement », toujours entre les maisons en feu de la chaussée de Malines, qu'ils avaient incendiées. A notre retour à l'emplacement du campement (au delà de Bueken), il était 10 heures du soir ; nous pûmes nous reposer dans un champ, à la belle étoile. Nous demandâmes un peu d'eau à boire, mais en vain ; nous ne reçûmes rien, rien ! Après avoir passé la nuit sous la pluie, nous dûmes nous lever à 3 heures. C'était le jeudi 27. Nous reçûmes un morceau de pain brunâtre, dont il était impossible d'avaler deux bouchées — il avait un goût de vinaigre — et une gorgée d'eau. Puis nous avons marché toute la matinée vers Thildonck. Il pleuvait ; mon compagnon avait un parapluie et nous pûmes recueillir de la main l'eau qui dégouttait du parapluie pour nous désaltérer. Nous marchâmes ainsi toute la matinée sans nous arrêter. Vers 10 heures, on nous donna un peu d'eau puisée à un puits. L'eau était souillée, on n'aurait pas voulu s'y laver les mains ; malgré cela, comme des bêtes assoiffées, nous bûmes de cette eau pour ne pas mourir de soif. Nous dûmes porter le havresac des soldats. Et de nouveau en marche, depuis 1 heure de l'après-midi, jusqu'au château de M. Moerinckx, à Rotselaer. Puis on nous conduisit à l'église. On nous y annonça que nous serions fusillés au nombre de quarante-trois. Nous reçûmes encore un peu d'eau. J'écrivis un mot d'adieu à ma famille. Ordre fut alors donné de retourner à Louvain. Nous étions près de trois mille personnes, y compris des habitants de Rotselaer, femmes, hommes et enfants ; ils avaient tiré aussi, disaient les Allemands !

Arrivés à mi-chemin, le chef s'écria : « Anvers s'est rendu ! » Les soldats crièrent trois fois « *Hoch!* » Mais je compris que c'était faux.

Nous entrâmes à Louvain par Wilsele, la rue du Canal, la rue des Pêcheurs, le Marché au Poisson, la rue de Malines, la place Marguerite, jusqu'à la Grand'Place ; là, on nous retint quelque temps, entre les troupes allemandes, tandis que la ville était en feu. Il était alors 6 heures.

Après y être restés debout pendant une heure, nous dûmes nous diriger vers la gare, par la rue de la Station. Nous vîmes dans cette même rue les soldats allemands pillant les maisons ; ils prenaient plaisir à nous le faire voir ; en ville et à Kessel-Loo, l'incendie redoublait.

Les cadavres gisaient dans les rues.

Après avoir attendu une heure — de 8 à 9 — dans la gare, nous fûmes conduits dans des wagons à bestiaux pour être transportés à Cologne. Dans les wagons régnait une odeur infecte; ils étaient remplis d'ordures; nous ne reçûmes pas à manger.

Le vendredi 28, à 6 heures du matin, le train se mit en marche, mais déjà des personnes étaient tombées malades. Partis sans manger, nous arrivâmes à Cologne à minuit. Dans la gare de Cologne, les officiers nous injurièrent de toutes les manières; on nous obligea de remettre tout ce que nous possédions. Après avoir été promenés dans quelques rues, entre des gendarmes, nous fûmes conduits à des baraquements. Le peuple criait : « A mort! », et de nouveau, nous passâmes la nuit sans manger.

On fit sortir un curé de notre baraquement et je crains qu'on ne l'ait fusillé. Les Allemands en veulent particulièrement aux prêtres.

Vers 9 heures, nous parvînmes à nous procurer quelques petits pains blancs, contre paiement. A 10 heures nous regagnâmes nos wagons.

Ces wagons étaient convenables, mais contenaient un nombre excessif de personnes.

Nous regagnâmes la Belgique. Vers 6 heures nous nous trouvâmes devant la ville de Verviers. Quelques personnes trouvèrent moyen de nous donner quelque nourriture; nous leur avions fait comprendre par gestes que nous avions si faim et que nous avions tant à souffrir! L'officier du train avait tout vu : il donna l'ordre de fermer les portières et les fenêtres. Le train continua quelque peu sa marche, pour s'arrêter près de Liége.

Nous restâmes devant Liége (Chénée) depuis 7 heures du soir (samedi) jusqu'au dimanche matin à 11 heures.

Durant cette nuit, des personnes ont été prises de folie.

Arrivés à Liége, quelques habitants parvinrent encore à nous procurer quelque nourriture; nous arrivâmes en gare de Liége à midi et repartîmes à 3 heures de l'après-midi. C'est alors qu'une personne se jeta sous le train. Vers 8 heures du soir nous arrivâmes à Corbeek-Loo. Les lampes furent éteintes; par-ci, par-là, dans les gares, quelque lumière; cela produisit un effet fantasmagorique dans nos wagons. Par-ci, par-là, retentit un coup de feu... Puis, de nouveau, on cornait un signal... Puis c'étaient les sentinelles qui criaient... Et par-ci, par-là, des aliénés... Quelle barbarie!...

Nous arrivâmes à Bruxelles vers minuit. Ce voyage avait donc duré cinquante-deux heures, et cela après avoir été enfermés pendant dix heures dans une baraque!

S'il arrivait que nous devions satisfaire un besoin naturel on devait le faire à côté des wagons, sous les yeux de tous... de ses enfants même.

A notre arrivée à Bruxelles, nous demandâmes à manger, mais nous ne pûmes rien obtenir. Et nous dûmes rester dans les wagons, au milieu d'une puanteur incroyable; de nouveau un nombre considérable de personnes furent frappées de folie pendant la nuit. Le matin (lundi 31), je me réveillai de bonne heure et je pleurai... L'officier me demanda si j'étais malade. Je répondis que non, mais je lui dis que je pleurais de douleur, de souffrance, de faim, à cause de ma famille, et parce que j'étais innocent.

Puis, tout à coup, dans la matinée, on fit une distribution de pain blanc, mais nous apprîmes qu'il avait été donné par la ville de Bruxelles, de la part de M. le bourgmestre Max. Quelle joie! Mais cela pouvait-il suffire à des gens aussi affamés? Les femmes et les enfants de Rotselaer furent hébergés à Bruxelles et y restèrent. Nous reçûmes aussi, vers 11 heures, la visite d'un commissaire de police de Bruxelles. Nous lui demandâmes où nous serions envoyés; il put nous faire signe : à Malines ou à Anvers.

A 2 heures de l'après-midi, le train se mit en marche. A Schaerbeek, tout le monde devait descendre pour aller ensuite à pied à Vilvorde, par Evere.

Là nous pûmes nous reposer et... aller boire de la bière.

Un soldat allemand me proposa, ainsi qu'à mon compagnon L. D., de prendre la fuite, mais je refusai. Mon ami accepta et j'ignore ce qui est advenu de lui.

De nouveau, on continua la marche et puis on fit halte; j'accostai alors une demoiselle, la priant de faire parvenir à Bruxelles ma carte de visite. De nouveau un soldat allemand me demanda si je voulais fuir, mais je n'acceptai pas sa proposition. On se remit en route. Les soldats se retiraient peu à peu; bientôt notre groupe fut seul. Mais certains d'entre nous furent atteints par des balles. De nouveau nous arrivâmes au milieu de soldats allemands, et

plus loin, nous rencontrâmes un campement. Le chef nous obligea à rester à cette place une demi-heure durant; puis il nous laissa aller librement, mais dans la direction de Malines seulement, afin de nous mettre entre deux feux. Nous nous dirigeâmes donc vers Malines et nous y arrivâmes vers 10 heures du soir. Une sentinelle belge nous accosta. Nous pûmes poursuivre notre route et nous arrivâmes à l'écluse de Battel. Nous demandâmes de pouvoir entrer dans la ville, mais nous dûmes attendre jusqu'au lendemain. A 4 heures, nous reprîmes nos négociations avec la sentinelle, mais ce fut en vain; nous ne pouvions passer. Nous étions presque désespérés. Pendant la nuit même, des personnes s'étaient jetées à l'eau... Nous décidâmes de pousser jusqu'au Zennegat, et là, heureusement, nous pûmes passer.

Quelques bateliers nous conseillèrent d'aller à Willebroeck, l'armée belge se trouvant là. Nous nous y rendîmes au nombre de 1.200 environ; d'autres prirent le chemin de Malines-Louvain, d'autres encore celui de Malines-Anvers.

Que nous étions heureux de voir des soldats belges! Nous étions sauvés! libres! libres! A Willebroeck, nous eûmes tôt fait de manger et de nous laver quelque peu; il y avait huit jours qu'on ne l'avait plus fait! Nous n'avions pas même pu enlever nos souliers!

Le soir nous allâmes par chemin de fer à Gand, au Palais des Fêtes, où nous fut servi un bon souper et où, enfin, nous pûmes nous reposer librement.

Les Allemands prétendent que la population de Louvain a tiré des coups de feu. Ils mentent! Ce qui s'est passé, nous le savons!

Nous savons quelle comédie les Allemands ont jouée. Les soldats allemands étaient ivres ce soir. Ils ont placé le cadavre d'un de leurs hommes, qu'ils avaient fusillé, dans la rue des Joyeuses-Entrées, pour faire croire que les civils avaient tiré. Il se trouvait exactement dans la position de quelqu'un qui a été fusillé. Ils avaient également une petite charrette sur laquelle se trouvaient des havresacs et des casquettes qu'ils jetaient çà et là. Voilà la vérité!

Je suppose aussi qu'ils ont subi une défaite aux environs de Thildonck et qu'ils auront voulu exercer leur vengeance sur nous.

Nos mères, nos femmes, nos enfants, où sont-ils maintenant? Être séparés si cruellement les uns des autres! Moi, par exemple, je n'ai plus eu l'occasion de dire un mot à ma mère, place de la Station. Que doit-elle penser? Vit-elle encore? N'est-elle pas morte de douleur et de faim? Est-ce pour cela qu'elle devait vivre si vieille, et supporter à son âge de pareilles misères?

Et que dire du cas d'un ami qui demeurait en face de chez moi : sa femme avait été atteinte par des balles; elle gisait le matin sur l'escalier; ses deux fillettes jouaient avec elle comme si leur mère avait encore vécu. L'après-midi, le père de ces enfants fut atteint à son tour et expira... laissant seules les pauvres petites!...

### 18. — *Déposition de M. Julien Van Goetsenhoven, négociant, à Kessel-Loo.*

Le jeudi 20 août 1914, à Corbeek-Loo, une dizaine de soldats ont arrêté dans leur maison les époux Lamproye et leur fille âgée de seize ans environ, ma propre nièce. Ils les ont conduits au château de M. Frantzen, près de là, ont forcé la jeune fille à boire et ont contraint les parents à rester immobiles en braquant leurs fusils sur eux. La jeune fille a été conduite sur une pelouse ou environ cinq ou six soldats l'ont violée, et comme elle leur opposait une énergique résistance on lui a porté cinq coups de baïonnette. Elle était dans un état des plus graves et le curé de la paroisse qui l'a administrée m'a dit qu'il ne croyait pas qu'elle avait survécu. Elle avait été ramenée le jour même à son domicile, et le lendemain, le curé de la paroisse, que les parents avaient fait venir, l'a fait transporter à l'hôpital de Louvain.

Le mardi soir 25 août, les Allemands ont commencé à mettre le feu à la ville de Louvain et aux communes environnantes en disant que c'était parce que les habitants avaient tiré sur eux. J'ai vu dans la nuit qu'il y avait le feu partout à Louvain. Le mercredi matin, je me suis enfui avec ma femme, mais en route nous avons été surpris par les Allemands. Ils ont chassé toutes les femmes du côté de la route de Tirlemont, ils ont tué un jeune homme

qui était avec nous et nous ont attachés avec des cordes en nous faisant précéder leur troupe. Nous étions à ce moment environ 150, et, sans boire ni manger, ils nous ont fait accompagner leur armée jusque hier matin 10 heures [1]. Ils nous ont alors laissés partir.

Le mercredi 19 août une bande d'Allemands avait arrêté 4 hommes et 3 femmes, membres de ma famille. Une jeune femme était enceinte d'une manière déjà visible. Son mari est à l'armée. Ils ont emmené toutes ces personnes à Blauwput, les ont enfermées dans une maison et ont alors conduit la jeune femme seule dans une autre maison vide. Elle y a été livrée pendant deux heures à cinq soldats. Quand elle est revenue, son père et un autre homme ont dû la porter pour la reconduire chez elle dans un état indescriptible. Sur la route de Louvain à Hérent j'ai vu des quantités de maisons qui brûlaient. L'incendie avait été allumé alors que les habitants les occupaient et j'ai vu plus de vingt cadavres de personnes qui n'avaient pu fuir et qui ont été carbonisées.

19. — *Déposition de Wijnants, Alphonse, forgeron, domicilié à Kessel-Loo* (*Traduction*).

J'habitais à Louvain, à la Porte de Tirlemont. Les Allemands étaient dans la ville depuis huit jours déjà. Le mardi 25 août, ils se trouvaient tranquillement dans leurs cantonnements chez les habitants, quand tout à coup sonna le clairon. Ensuite nous entendîmes une vive fusillade et des coups de canon, de telle sorte que je pensai qu'un combat était engagé avec les Français. Je restai à la maison et je vis de l'étage que la ville était déjà en feu, de même que les villages environnants.

Le mercredi 26 août, des soldats allemands vinrent dans notre quartier. Tout le monde dut quitter sa maison. Les femmes furent séparées des hommes et ces derniers durent rester là les bras en l'air. Je me trouvais aussi dans cette position dans la rue. Les Allemands allaient de maison à maison et y mettaient le feu. Pour le faire, ils brisaient les carreaux des fenêtres et retiraient de leur poche un petit bâton allongé qu'ils faisaient flamber à l'aide d'une allumette; ils le jetaient ensuite dans la maison et, quelques instants après, celle-ci brûlait. Presque toutes les maisons de la chaussée de Tirlemont ont été incendiées de cette façon.

Avant que j'eusse été fait prisonnier, j'avais vu par la fenêtre qu'on avait ligoté des gens par le cou et les mains derrière le dos et qu'ils avaient été liés aussi aux chariots. Je vis aussi que des hommes furent liés, la main à une roue de chariot, et qu'ils furent obligés de se baisser quand la roue se mit à tourner, pour ne pas être entraînés de force. Vers midi, nous fûmes conduits à la gare de Louvain. Je vis en chemin des cadavres de civils. Je vis, au boulevard, qu'on pénétrait de force dans les maisons, notamment dans celle de M. le représentant Claes et on mit le feu à ces bâtiments. A la place de la Station on était en train d'abattre les murs à coups de canon. On y réunit des groupes de civils de toute condition.

Je faisais partie d'un groupe de 400 à 500 personnes peut-être. Nous étions poussés en avant par des soldats qui nous frappaient de la crosse de leur fusil quand nous restions en arrière.

Nous fûmes conduits vers le canal. De-ci, de-là, je vis des cadavres de civils gisant sur le sol, notamment celui du coiffeur Armée, de même que celui de Vanderest, fabricant de chaussures. Son petit chien était couché à côté du cadavre.

Nous arrivâmes à Hérent; on nous obligea à marcher aussi près que possible des maisons en feu. A un moment donné, nous fûmes forcés d'abandonner la chaussée parce que tout était en feu.

Dans les champs, ils nous placèrent devant des tranchées que les soldats y avaient faites et ils se mirent devant nous en position pour nous fusiller. Nous dûmes traverser les champs, sauter les fossés. Des gens âgés, qui ne parvenaient plus à les traverser, furent violemment poussés devant. Nous avons dû passer la nuit sur la terre d'un champ fraîchement labouré et il pleuvait; nous étions tout mouillés et remplis de boue. Il y avait parmi nous des gens de toute condition et de tout âge. Un grand nombre n'avaient pas de chapeau et étaient chaussés de pantoufles; ils étaient tels qu'on les avait chassés de leur maison. Ce fut l'offi-

(1) Le 27 août 1914.

cier qui ordonna de nous traiter ainsi, notamment de nous placer près des tranchées et de nous faire sauter les fossés.

Le jeudi 27, on nous forma en rangs de quatre personnes, entourés de soldats; sur l'ordre d'officiers, on nous promena d'un côté à l'autre des champs; parfois, nous arrivions au même endroit et nous devions retourner d'où nous étions venus. Les Allemands nous obligeaient à marcher dans la boue, même lorsqu'il y avait une bonne route à côté. Par-ci par-là il y avait un soldat, qui, pris de pitié, nous offrait à boire dans sa gourde, mais nous ne reçûmes pas à manger. L'après-midi, nous fûmes enfermés dans l'église de Rotselaer, où se trouvaient déjà d'autres Louvanistes. Puis nous fûmes conduits à la Grand'Place de Louvain. Là, les officiers eurent un entretien avec MM. Van der Kelen et Schmit. Nous fûmes menés à la gare et placés dans des wagons à bestiaux, en même temps que des femmes et des enfants, tous ensemble. Nous étions debout et serrés dans ces wagons, dont le plancher était couvert d'une épaisse couche d'excréments de cheval. Il y régnait une odeur nauséabonde. Nous restâmes dans ces wagons depuis la nuit de jeudi jusqu'au vendredi, à 1 heure du matin. Nous n'avions encore rien mangé depuis le mercredi matin.

On nous laissa sortir à Cologne. Une foule variée nous attendait là dans la gare. Ils faisaient toutes espèces de gestes pour nous faire comprendre que nous allions être fusillés ou pendus.

Nous fûmes conduits au « Luna Park » et enfermés dans la salle de la Roue-Joyeuse. Des boulangers vinrent là et ceux qui avaient de la monnaie allemande purent acheter du pain. Nous y restâmes jusqu'à midi et alors nous fûmes reconduits à la gare; on nous plaça dans des wagons de 4<sup>e</sup> classe, où nous étions entassés. Le train se mit doucement en marche et s'arrêta fréquemment, de telle sorte que nous n'arrivâmes à Bruxelles que le dimanche soir. Plusieurs personnes ont été prises de folie durant ce voyage, ont sauté du train et ont ainsi péri. Nous restâmes à Bruxelles-Nord depuis la nuit de dimanche jusqu'au lundi, à midi. Dans l'avant-midi, la police de Saint-Josse-ten-Noode est venue nous voir, accompagnée de boulangers qui nous ont distribué du pain. On a lâché alors aussi les malades, les femmes et les enfants. Les autres ont dû rentrer dans les wagons et on nous a conduits jusque Schaerbeek. De là on nous a poussés par Haeren, Vilvorde, jusque Sempst. Là, on nous a lâchés. C'était le lundi après-midi. Nous ne pouvions entrer dans la ville de Malines, celle-ci étant occupée par les troupes belges. Nous avons dû passer la nuit sur l'herbe. Le lendemain, nous sommes allés jusque Willebroeck et de là à Saint-Nicolas, par chemin de fer. Quand j'ai été fait prisonnier, j'avais un pardessus dans lequel se trouvait une bourse contenant plus de 300 francs de monnaie d'argent. Les soldats prirent mon pardessus, en enlevèrent l'argent, et ne me permirent pas de prendre mon pardessus avec moi. A la place de la Station, j'ai vu qu'on a enlevé le portefeuille à M. Pierre Tossen, également fait prisonnier, et qu'on en retira les billets de banque; le portefeuille lui fut rendu ensuite.

*Le témoin ajoute :* Quand tout était encore calme à Louvain, certains officiers allemands entraient dans des magasins. Ils demandaient si l'on avait reçu beaucoup d'argent allemand et, quand les boutiquiers montraient leur tiroir, ils saisissaient la monnaie en donnant un bon à la place et en ajoutant : « Qui perd, paiera. » J'ai, notamment, vu entrer un de ces officiers dans l'estaminet de Van Damme afin de réquisitionner l'argent allemand; mais cet homme avait eu la prudence d'enterrer l'argent allemand qu'il avait reçu. Il y avait en notre compagnie quelques prêtres qui devaient marcher en avant et qui recevaient le plus de coups. J'ai vu qu'un soldat porta un verre d'eau aux lèvres d'un prêtre et qu'il le retira quand celui-ci voulut boire : « Ce devrait être du vin », dit-il. Dans les wagons de chemin de fer se trouvaient des enfants qui sont aussi restés sans boire ni manger. Ces enfants pleuraient et demandaient à manger. A Cologne, quand nous avons été reconduits au train, quelques dames de la Croix-Rouge ont apporté des bouteilles de lait pour les enfants. Dans les wagons, des mères avaient apporté des voitures d'enfants et des berceaux et on y avait placé les tout jeunes enfants, de quelques semaines peut-être.

20. — *Déposition de Michiels, Félix, cultivateur à Corbeek-Loo* (*Traduction*).

Le mercredi, 26 août dernier, nous étions encore à Corbeek-Loo, à une demi-heure de Louvain. Nous savions que, le mardi soir, les Allemands avaient subi un échec, car nous

avions vu des chevaux allemands fuir librement et sans cavalier jusque près de chez nous. Le mardi soir, une troupe allemande s'était cantonnée près de la briqueterie de mes parents Michiels; nous avions essayé de fuir la nuit, mais nous sortions à peine de notre maison que de tous côtés nous entendions tirer des coups de feu et siffler les balles. Le mercredi matin, nous vîmes l'incendie se déclarer autour de notre maison. Nous nous réfugiâmes au château du Baron Ernst. A ce moment, toutes les maisons situées entre la nôtre et la Porte de Tirlemont étaient en feu, notamment les maisons de M. Carnoy, M. Michotte, Mme Tops; tandis que nous nous tenions cachés chez le Baron Ernst, des soldats allemands vinrent prendre de l'eau et nous emmenèrent, mon frère Germain et moi, de même qu'un de nos voisins; nous fûmes conduits à la briqueterie et nous y avons vu fusiller François Ravoet. Cet homme était incapable de dire un mot. Il paraît qu'on avait trouvé sur lui une cartouche vide. Nous étions quinze — tous civils — à être emmenés, parmi lesquels se trouvaient Van Goidsenhoven, Eugène, Théophile Van den Eynde, le boucher de Parc. Nous fûmes conduits à travers le village de Kessel-Loo. On avait commencé par nous prendre notre argent, à moi personnellement 150 francs, à mon frère Germain 56 francs. On nous avait lié les mains derrière le dos. Nous traversâmes Kessel-Loo et le pont du chemin de fer. Là, nous vîmes des civils tués. Plus loin, nous vîmes la place de la Station en flammes et nous fûmes conduits par le boulevard de Diest. Là des tambours allemands, accompagnés du commissaire de police, allaient avertir les personnes qu'elles devaient sortir de leurs demeures. La Porte de Diest était, à son entrée, complètement fermée par les ruines et de loin on apercevait les flammes de l'église Saint-Pierre. Nous fûmes conduits par le Mont César à travers Hérent. Ce village était tout à fait détruit. Des cadavres de civils gisaient en partie hors des fenêtres. Ces cadavres étaient à moitié brûlés. Nous arrivâmes à Bueken où quelques maisons étaient en feu et on nous poussa dans une maison où se trouvaient en tout cinquante à soixante civils, les uns serrés contre les autres. Nous étions cinq liés ensemble; nous parvînmes là à couper les cordes. (Le témoin montre ses mains; autour des poignets, il y a des meurtrissures bleues; on voit clairement qu'il a été lié.) Nous restions toute la nuit dans cette maison à Bueken. Le lendemain matin on nous emmena à Campenhout, où nos guides nous laissèrent seuls; ils se retirèrent le long de la digue du canal et ils tirèrent sur les avant-postes belges. Je pense qu'ils agissaient ainsi dans l'idée que les Belges auraient tiré dans notre direction.

21. — *Relation faite par le Père Schill, de la Société de Jésus.*

Vers 8 heures [1], pendant que j'étais en train de nettoyer ma chambre, une voix résonna dans le corridor : « Tout le monde à la porte : dans une heure la ville doit être évacuée. » Une demi-heure plus tard, nous prenions la route de Bruxelles. C'était un spectacle déchirant; des masses de gens sortaient en flots de la ville, les uns portant des paquets, les autres s'enfuyant sans autre chose que les vêtements qu'ils avaient sur le corps, d'autres portant des malades ou de petits enfants; je portais moi-même un petit bambin aux pieds nus. De temps à autre nous rencontrions des sentinelles allemandes, et quand nous approchions d'elles en levant les bras et en agitant des mouchoirs, elles nous accueillaient l'insulte à la bouche : « *Schweinepriester! Halunken!* (Cochons de prêtres! Canailles!) Vous excitez les gens à tirer sur nous! *Das sind die Richtigen!* » D'autres soldats s'excusaient : « *Die Unschuldigen müssen mit den Schuldigen leiden!* (Les innocents doivent souffrir avec les coupables!) » Après deux heures de marche fatigante, et après avoir traversé sains et saufs plusieurs avant-postes, nous atteignîmes enfin Tervueren. Mais nous nous étions réjouis trop tôt; nous tombâmes tout à coup sur un certain nombre de soldats qui barraient la route. Ils nous arrêtèrent et nous ordonnèrent de vider nos poches et d'en étaler le contenu sur le sol dans la boue. Nous fûmes tous placés en file, les soldats se tenant en face de nous, et nous lançant les insultes habituelles : *Schweine*, etc. L'officier leur avait commandé de se tenir à distance, mais il n'eut pas plus tôt tourné le dos, qu'ils se précipitèrent sur nous. L'officier s'élança sur eux, le revolver à la main. L'on nous fouilla ensuite. Je déboutonnai le haut de ma soutane,

(1) Le 27 août 1914.

pensant que cela suffirait, mais le soldat l'ouvrit violemment du haut en bas, faisant sauter tous les boutons sauf un. Pendant qu'il me fouillait, il essaya d'introduire une cartouche dans une de mes poches; heureusement le Père X... remarqua la manœuvre et en avertit l'officier. Je ne sais si le soldat fut puni.

Lorsqu'on eut fini de nous fouiller, nous fûmes tous conduits dans un champ qui longeait la route et l'on nous dit de nous asseoir sur l'herbe humide, pendant que les soldats montaient la garde. Nous restâmes là une heure environ et y fûmes rejoints par des religieux, des prêtres et des religieuses, à mesure qu'ils arrivaient de Louvain; l'on nous plaça alors sur deux rangs le long d'une palissade qui traversait le champ; on eût dit que nous allions être fusillés, aussi suspendîmes-nous notre chapelet autour de notre cou, nous prîmes notre crucifix en main et reçûmes l'absolution des mains d'un prêtre. Deux individus aux figures sinistres s'étaient mêlés à nous, je ne sais comment. Toutefois, comme l'un de nous demandait à l'officier ce qui allait arriver, il nous rassura et nous dit que nous n'avions rien à craindre. L'on nous distribua ensuite par groupes de vingt; l'on plaça le mien derrière la palissade dans l'autre partie de la prairie et l'on nous laissa à la garde d'un soldat honnête et bon, qui permit aussitôt à quelques-uns d'entre nous de se retirer pour une minute. Mais aussitôt que l'officier l'eut remarqué, il se précipita, le revolver à la main, et injuria le soldat en termes violents : « Que vous ai-je dit? Si quelqu'un bouge, il sera fusillé. Est-ce ainsi que vous obéissez à mes ordres? » Le soldat s'indigna et, sans dire une parole, regarda l'officier dans le blanc des yeux. Je me tenais tout près et assistai à toute la scène.

Après quelque temps, j'oublie combien de temps, nous vîmes le Père Dupierreux venir vers nous, gardé par deux soldats, un troisième suivait, un papier à la main. Ce dernier demanda à qui appartenait cet écrit; le Père Dupierreux déclara que c'était à lui; comme le soldat demandait un interprète, je fus désigné. Mais que vois-je? Le Père avait une grande croix marquée à la craie dans le dos; il tenait son crucifix à la main et le regardait fixement. Le soldat me présenta le papier et l'officier dit : « Attention, vous allez d'abord lire ce papier en français, puis vous le traduirez en allemand. Si vous omettez ou ajoutez un seul mot, vous serez fusillé avec lui. » Mon cœur battait violemment; le pauvre Père était déjà condamné! Que faire? Si je refusais de lire le papier, il y aurait deux victimes; si je le lisais, le Père serait fusillé sur-le-champ! La substance de ces notes était ce qui suit : « Les Allemands ont envahi la Belgique, le fer et le feu à la main; cette horde de barbares a dévasté tout le pays. Lorsque Omar détruisit la bibliothèque d'Alexandrie, personne ne crut qu'un tel acte de vandalisme pût se répéter. Il s'est répété à Louvain, la bibliothèque a été détruite. Telle est la *germanische Kultur,* dont ils se vantaient tant! »

Comme je lisais ces paroles, l'officier m'arrêta : « *Genug, ab!* (Cela suffit) », et comme quelques-uns essayaient de le pacifier : « *Kein Wort mehr!* (Pas un mot de plus!) » Alors le Père, qui avait écouté la lecture avec un calme et un sang-froid parfaits, demanda à recevoir l'absolution. Cela fut expliqué à l'officier qui accorda la permission. Après sa confession, le Père se leva. L'officier donna le commandement : « *Vorwärts vor die Front!* » Sans un moment d'hésitation le Père marcha de l'avant, les yeux fixés sur le crucifix. A environ 15 mètres de nous, le Père s'arrêta au commandement de l'officier. Alors quatre soldats furent appelés et se placèrent entre la victime et nous-mêmes. Le commandement retentit : « *Legt an! Feuer!* » Nous n'entendîmes qu'une détonation; le Père tomba sur le dos; un dernier frisson parcourut ses bras. Alors on dit aux spectateurs de se retourner : parmi eux se trouvait le frère jumeau de la victime. L'officier se baissa sur le corps et déchargea son arme dans l'oreille; la balle sortit par l'œil.

L'officier me fit alors traduire la proclamation suivante : « Vous allez venir avec nous dans nos chariots. Quand nous parviendrons à un village, on choisira deux ou trois d'entre vous pour aller avertir le bourgmestre qu'il est responsable de la conduite de ses gens. Si un seul coup de fusil est tiré d'une maison, tout le village sera incendié; vous serez fusillés et les habitants avec vous. »

Après cela, nous montâmes sur les chariots, essayant de trouver quelque place où nous asseoir, des planches, des sacs de grain, etc. Nous avions parmi nous Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain, et Mgr De Becker, président du Séminaire américain. Lorsque nous traversâmes Bruxelles, une foule de gens anxieux se rassembla sur les boulevards, se

demandant ce que tout cela signifiait. Ce n'est qu'à 8 heures du soir que nous fûmes mis en liberté, grâce à l'intervention du Père provincial.

22. — *Déposition de M. Kockx, Jules, vicaire de Sainte-Gertrude, à Louvain.*

J'ai été pris par les Allemands, chaussée d'Aerschot, au moment où je fuyais de Louvain, le vendredi 28 août 1914. Avec moi se trouvaient une grande quantité de personnes déjà prisonnières. On m'a fouillé et on a visité mes bagages prétextant que j'avais un revolver. J'étais revêtu de l'habit religieux. On me fit précéder les prisonniers entourés de seize soldats du 162e d'infanterie. On nous insultait et nous a conduits dans les rues de Louvain, là où il y avait le plus de désastres et de cadavres à voir. Nous sommes arrivés au manège de cavalerie où on nous a enfermés à plusieurs milliers de personnes. J'avais toujours deux soldats près de moi; ils sont enfin partis vers 7 heures. Dans ce manège deux femmes sont devenues folles et deux petits enfants de quelques mois sont morts. On nous nourrissait de petits biscuits allemands.

Le lendemain matin, on est venu nous dire : « Vous êtes tous libres parce qu'Anvers s'est rendu; le roi Albert dîne ce midi à Berlin et nous soupons ce soir à Paris. Les ports anglais ont été bombardés et nous avons eu la victoire. Namur s'est rendue et nous avons fait prisonnière une armée de 125.000 hommes. »

Les Allemands prétendent que les prêtres ont prêché la résistance à la population civile. Dans ce même ordre d'idées on a incendié Saint-Pierre parce qu'on prétendait qu'il y avait à l'intérieur de l'église 49 réfugiés avec 3.000 fusils. En quittant le manège, on nous a mis par rangées de quatre, femmes, enfants, hommes et on nous a conduits systématiquement partout où il y avait le plus de dévastations, de carnage et d'horreurs. Je suis certain qu'au début, il s'est produit une méprise et que les troupes allemandes ont tiré les unes sur les autres. J'ai vu passer dans ma rue des chevaux qui fuyaient.

Escortés par le 53e régiment d'infanterie, on nous a conduits entre Louvain et Hérent où j'ai vu des quantités de cadavres carbonisés. On nous arrêtait, sur commandement, chaque fois qu'il y avait un spectacle d'horreur particulièrement effrayant. D'autres témoins pourraient l'affirmer comme moi. A Hérent on a fait le triage des prisonniers. Les femmes et les enfants furent séparés des hommes et renvoyés. Les vieillards furent chassés dans la direction de Louvain, puis on écarta les hommes de quarante à soixante ans; je ne sais pas ce qu'ils sont devenus; je crois qu'ils sont restés à Campenhout. Les hommes de moins de quarante ans furent conduits dans la direction de Malines. Aux approches de Malines on les libéra en leur disant : « Marchez tout droit sans vous retourner, les premiers qui se retournent seront fusillés. »

Nous sommes arrivés à Malines, que nous avons trouvée déserte. En chemin, un des prisonniers, M. Léon Van Hove, professeur à l'Université de Louvain, est tombé faible. A ce moment le commandant Gross a dit : « Voilà votre œuvre; si vous n'aviez pas tiré sur nous, tout cela ne serait pas arrivé. » Il s'exprimait dans un jargon mi-français, allemand ou flamand.

Les soldats catholiques ne me témoignaient aucun intérêt en raison de mon habit religieux, ils me disaient : « Nous aussi, nous sommes catholiques, mais vous êtes des cochons et des démons noirs. » C'est vers le pont de Campenhout que les soldats nous ont laissés seuls. De Malines vers Waelhem, les sentinelles du fort ont tiré sur nous. C'était la nuit. Nous avons passé la nuit à Malines au commissariat de police. Le lendemain matin, à 4h 30, les Belges sont venus au-devant de nous.

Pendant toute cette marche, nous n'avons pas reçu de nourriture, exception faite des petits biscuits allemands distribués au manège, et nous n'avons pu boire.

23. — *Déposition de M. X..., docteur en droit à Louvain.*

Le mardi 25 août, vers 19h 45, j'ai entendu les premiers coups de feu dans la direction de la Porte de Malines.

Vers 20h 30 et plus tard vers 23h 30 une fusillade a éclaté non loin de chez moi, du côté

du Vieux-Marché et de la Grand'Place. J'ai constaté des éclatements au-dessus de moi, en l'air, comme si de petites fusées faisaient explosion. Des techniciens pourraient expliquer ce phénomène ; j'ai de la peine à croire que cela ait pu être des coups de fusil.

Vers minuit et demi je me suis hasardé en rue et me suis rendu au Vieux-Marché où j'avais vu des incendies depuis avant minuit. Du côté nord-ouest de la place (côté supérieur) toutes les maisons sauf quatre ou cinq, à partir du Mont du Collège, étaient en feu, y compris le magasin et les deux habitations sous les Halles ; ce n'est que vers 1 heure ou vers 1$^{h}$ 30 que j'ai vu le feu dans la partie des Halles occupée par la bibliothèque de l'Université, les premières flammes sortirent alors du toit. Du côté sud-est du Vieux-Marché deux ou trois maisons à côté du Mont des Anges brûlaient également.

Au coin de la rue Courte et du Vieux-Marché il y avait trois cadavres de civils dans la rue.

Lorsque je vins au Vieux-Marché une équipe de soldats allemands, une quinzaine me semble-t-il, était occupée à éteindre le feu dans les maisons du côté inférieur de la place. Ils avaient des échelles et des lances à eau. D'autres soldats se promenaient sur la place, le fusil sous le bras. Il y avait également une soixantaine de bourgeois qui s'efforçaient d'arrêter le feu du côté du Mont du Collège. A défaut de matériel convenable ils faisaient usage de seaux.

Vers 1$^{h}$ 30 ou 2 heures je demandai à un sous-officier allemand de me laisser aller au magasin du Service de propreté de la ville, situé au Canal, chercher le matériel servant à l'arrosage des rues. Le sous-officier y consentit et me fit escorter par un autre sous-officier et quatre soldats. Nous passâmes par la rue Courte, la Grand'Place (où il y avait un assez grand nombre de soldats, la plupart assis sur les trottoirs), la rue de Diest et la rue du Canal (où nous passâmes à proximité d'une garde se trouvant dans la rue des Poissonniers).

Arrivés au Canal, nous nous trouvâmes subitement devant un nombreux groupe de civils qui furent pris de panique en voyant arriver des soldats allemands. A ma demande, les soldats se sont arrêtés et m'ont laissé avancer seul pour tranquilliser les bourgeois et les faire rentrer dans leurs maisons.

Pendant que j'étais au magasin du Service de propreté, les soldats qui, m'avaient-ils dit, n'étaient arrivés à Louvain que la nuit même et auraient préféré dormir, s'en retournèrent seuls en ville. D'où impossibilité pour moi de rentrer chez moi. Je suis resté au Canal jusqu'au matin, me réfugiant dans un café chaque fois que des troupes allemandes passaient.

A deux reprises différentes, à 4$^{h}$ 30 et à 5$^{h}$ 15 du matin (mercredi), une des sentinelles se trouvant à la porte de la caserne Saint-Martin, dans la rue Minckeleers, a tiré sur un groupe de civils stationnant paisiblement dans la rue du Canal devant la rue Minckeleers. J'évalue la distance entre la rue du Canal et la porte de la caserne Saint-Martin à environ 200 mètres. Certains assurent que les sentinelles avaient, avant de tirer, fait signe à ces personnes de se retirer.

Le mercredi 26 août, vers 1 heure de l'après-midi, un agent de police, accompagné de tambours allemands, vint dans la rue lire une proclamation contenant, entre autres, convocation de la garde civique, sans uniforme, à 2 heures à la caserne Saint-Martin. Je me suis rendu à cette convocation, mais venant un peu tard j'ai rejoint la garde civique à l'Hôtel de Ville où, de la caserne Saint-Martin, elle avait été conduite. A l'Hôtel de Ville il nous fut annoncé que nous étions faits prisonniers et on nous conduisit à la gare. Nous étions 95, dont deux tambours.

A ce propos il peut être utile de signaler que, d'après ce qui m'a été affirmé, l'ordre de prendre la garde civique de Louvain était parvenu de l'Ortskommandant dès le lundi 24. MM. Émile Schmit, Eugène Verstraeten et Jules Kleyntjens, de Louvain, peuvent fournir des renseignements à ce sujet.

Après avoir stationné quelque temps devant la gare, nous fûmes embarqués vers 4 heures dans deux wagons de marchandises pourvus de banquettes. Le train partit vers 18$^{h}$ 30, arriva à Tirlemont à 20 heures, d'où il repartit le jeudi matin à 4 heures.

En cours de route on nous donna à manger le vendredi matin, et, le vendredi soir, on nous donna de la soupe.

Il est vrai que dans la plupart des wagons qui composaient notre train les soldats qui nous gardaient avaient, malgré la défense qui leur était faite, distribué quelques tartines

qu'ils recevaient, dans presque toutes les gares, des dames de la Croix-Rouge. Dans le wagon ou j'étais les soldats nous donnaient même un pain. Généralement aussi nous recevions de l'eau quand nous demandions à boire. A noter d'autre part que parfois nous avons constaté une dureté absolument inhumaine. Ainsi, à Cologne, je crois, une dame de la Croix-Rouge répondit brutalement « *Nein* » à M^me^ Jules Kleyntjens, de Louvain, qui lui demandait « *Ein wenig Milch für mein krankes Kind von 14 Monaten* ». Un des soldats qui avait la garde du wagon en fut lui-même révolté à tel point, qu'il alla à la cantine de la gare demander du lait pour lui et le passa à M^me^ Kleyntjens.

Inutile d'ajouter qu'en cours de route les injures pleuvaient tant de la part des militaires que de la part des civils. Même, aux environs de Landen, pendant qu'avec la permission de nos gardiens je me trouvais à la porte de notre wagon pour satisfaire à un besoin naturel et prendre l'air pendant quelques minutes, un soldat allemand qui passait dans un train allant vers Louvain me donna un coup de poing dans la figure; heureusement le coup ne fit que m'effleurer.

On nous débarqua à Munster dans la nuit du vendredi au samedi 28-29 août, un peu avant minuit.

Outre la garde civique de Louvain, faisaient partie du convoi environ deux cent cinquante personnes de l'agglomération louvaniste, dont une centaine de femmes et d'enfants, et les gardes civiques de Grimberghen et de Beyghem. Les femmes et les enfants jusqu'à l'âge de dix à onze ans furent logés au village de Munster dans une grange. M^mes^ Jules Kleyntjens et Jean Kleyntjens, de Louvain, donneront des détails complets à cet égard. J'ajoute en passant qu'elles purent partir de Munster le 26 septembre.

Les hommes, au nombre de plus de trois cents, furent logés dans le camp de Munster, dans la Stallbaracke I^a^.

Toutes les classes sociales, toutes les professions, tous les âges depuis onze à douze ans jusque quatre-vingts ans étaient représentés.

Cette Stallbaracke I^a^ était une baraque en bois, couverte seulement de carton bitumé, servant en temps ordinaire à loger la cavalerie, hommes et chevaux. Il y avait par terre de la paille, tant dans les deux « chambres de tête » (*Kopfstuben*) où logent d'ordinaire les hommes, que dans les écuries proprement dites. C'est sur cette paille que nous couchions.

Cette paille avait déjà servi depuis une quinzaine de jours à des soldats belges lorsque nous arrivâmes; elle servait encore lorsque je suis parti le 30 octobre.

En fait de couvertures nous avions à peu près une couverture par deux personnes. Toutes ces couvertures avaient servi et aucune n'avait été désinfectée ni lavée. Beaucoup de ces couvertures étaient minces et usées. Peu après on distribua, de temps en temps, quelques couvertures, si bien que, à la fin du mois d'octobre, il y avait presque une couverture par homme. Cela était absolument insuffisant et, surtout par les nuits claires, la plupart de nos compagnons se plaignaient amèrement du froid.

Le feu et la lumière étaient choses inconnues.

Pour nourriture nous recevions tous les deux jours un pain pour trois personnes. Ce pain devait, paraît-il, peser 6 livres. Des gens habitués à évaluer des poids affirmaient qu'ils pesaient moins.

Le matin, à 6 heures, nous recevions une louche de café, à 11 heures une louche de soupe. Cette soupe était faite ordinairement de viande ou de lard (parfois de qualité douteuse), de pommes de terre et en outre de choux blancs ou de pois, de carottes, de fèves, de choux-raves ou de riz, etc. Le soir vers 5 heures une louche de café, de thé ou de cacao, parfois aussi, en moyenne une fois tous les cinq ou six jours, on nous donnait un morceau de fromage, de saucisson ou de lard, mais alors pas de boisson.

Cette nourriture était absolument insuffisante pour la très grande majorité. Ce qui le prouve d'une façon absolument péremptoire c'est que, depuis le 19 septembre, date à laquelle nous avons pu acheter des victuailles à la cantine, on achetait non seulement du fromage, de la margarine, du sucre, du lard, etc., mais encore du pain. On demandait du pain en telles quantités que les cantines ne pouvaient s'en procurer assez à Munster, ni par conséquent exécuter les commandes, et qu'elles ont dû faire venir de Hanovre des wagons entiers de pain. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'exposer la situation à un officier, à des Feldmarschall, à des sous-

officiers, et de leur dire carrément que la plupart souffraient de la faim. Jamais aucun n'a osé me contredire.

Au point de vue de l'hygiène et de la propreté, la situation était généralement aux antipodes de ce qu'elle aurait dû être. Jamais nous n'avons reçu de l'autorité allemande ni chaussures, ni vêtements, ni linge, ni essuie-mains. Ce n'est que vers la mi-octobre qu'on nous donna, à deux reprises, un peu de savon (car une distribution de savon à raison d'une brique par vingt personnes, comme on en fit une le 10 septembre, ne compte vraiment pas). Heureusement nous avons pu acheter du savon dès les premiers jours.

La plupart des prisonniers avaient été pris absolument à l'improviste et n'avaient donc que ce qu'ils portaient au moment de leur arrestation; certains étaient en pantoufles ou même sans chaussures du tout; d'autres étaient en manches de chemise ou en veste de toile.

Depuis la mi-septembre nous avons pu acheter du linge, des vêtements et des chaussures.

Tant en ce qui concerne la nourriture qu'en ce qui concerne les vêtements, la situation devint donc quelque peu tolérable pour ceux qui avaient de l'argent. Mais pour beaucoup d'entre nous ce n'était pas le cas, soit parce qu'ils étaient pauvres, soit parce que, au moment de leur arrestation, ils n'avaient pas d'argent sur eux. La charité ne put remédier qu'imparfaitement à cette situation déplorable : la plupart de ceux qui avaient de l'argent ne disposaient que de sommes modiques, et devant l'incertitude où l'on se trouvait quant à la durée de notre captivité, ils ne pouvaient donner sans compter. Pourtant des compagnons charitables avaient pourvu aux besoins les plus urgents de ceux qui étaient sans argent : ils achetaient pour ceux-ci des chemises, des caleçons, des sabots, du pain, etc.

La majorité n'avaient ni armoire ni cassette pour y conserver le pain. Celui-ci se trouvait donc exposé à la poussière, aux insectes, etc. Ce n'est que peu à peu que l'on parvint à se procurer, qui une boîte en carton, qui un morceau de papier, qui une caisse en bois, etc. D'ailleurs, avant d'être distribué, le pain était amené dans des chariots ouverts et restait habituellement pendant plusieurs heures dehors sur des couvertures.

Les occupants de la Stallbaracke I[a] pouvaient communiquer avec les occupants des Stallbaracken I, II, III et IV. Dans ces baraques il y avait environ 400 Russes, presque tous étudiants à l'Université de Liége, 600 à 700 habitants de Visé, les gardes civiques de Hasselt et de Tongres, des habitants de Haccourt, de plusieurs communes du Limbourg, quelques Anglais, Français, etc. pris en Allemagne, etc., en tout environ 1.700 personnes. Dans d'autres parties du camp se trouvaient environ encore 600 à 800 civils, plusieurs centaines d'habitants de Wesemael et des communes environnantes, des habitants de Glons, paraît-il, la garde civique de Saint-Trond, etc.

J'ajoute, en passant, qu'à entendre les militaires allemands il y aurait eu dans le camp de Munster environ 25.000 prisonniers militaires, tous Belges, de 1.000 ou 2.000 Français et Anglais.

Pour les cinq Stallbaracken il y avait en guise de water-closets deux fosses, et devant ces fosses des perches. Derrière et sur les deux côtés, il y avait des cloisons en bois; du côté des baraques les latrines étaient absolument ouvertes, de sorte que l'on s'y trouvait devant le grand public.

Les 1.700 personnes occupant les cinq baraques de notre carré disposaient, au début, de deux plaines grandes chacune de 1 hectare à $1^{ha}25^{a}$, l'une portant les cinq baraques, l'autre complètement libre. Dès le 15 septembre, l'accès de la seconde nous fut interdit parce qu'on y construisait de nouvelles baraques.

Je passe sur certains faits plus délicats, tel le danger d'infection par suite de la présence, dans le carré, de tuberculeux, de syphilitiques, de galeux. MM. les docteurs-professeurs Maldague et Meulemans, de Louvain, pourront donner des détails édifiants. J'ajoute que certaines baraques étaient infestées de gros poux.

Au point de vue religieux, nous avons eu l'occasion d'assister à la messe le 30 septembre, les 10, 20 et 30 octobre. Le 9 et le 29 octobre, l'aumônier du camp est venu entendre les confessions. Les prêtres qui étaient prisonniers avec nous n'ont jamais pu dire la messe. Je note en passant qu'ils sont partis de Munster le 17 octobre, ils ont alors été internés à Celle.

Les civils pris en Belgique avaient été marqués sur la poitrine et sur le dos « *Kriegsgefangener Munster* » peints en couleur blanche sur les vêtementss.

Nous n'avions ni travail, ni occupation quelconque, ni lecture. On passait son temps à dormir, à causer, à jouer, à fabriquer des objets et ustensiles tout à fait primitifs ; à partir du 3 octobre on put fumer, excepté à l'intérieur des baraques ; depuis le mois d'octobre on organisait fréquemment des conférences, etc. Le 30 octobre, l'aumônier nous passa quatre ou cinq livres à lire à haute voix devant les baraques assemblées.

Quant à la conduite des militaires allemands à notre égard, ils nous considéraient comme des francs-tireurs, comme des assassins et nous traitaient en conséquence. Les injures, les menaces, les coups de crosse, etc. ne nous étaient guère épargnés, pas même aux vieillards. Les mauvais traitements, les privations, les émotions, etc., eurent pour effet qu'au début plusieurs avaient perdu totalement la raison. Pour le groupe de gens de Wesemael et des environs cela eut des conséquences tragiques qui coûtèrent la vie à plusieurs. Il serait utile d'interroger des personnes de ce groupe.

Peu à peu cependant on s'aperçut que nous n'étions pas du tout des bandits et le traitement s'adoucit graduellement.

A ce sujet il est remarquable que dans le *Berliner Tageblatt* du 4 octobre 1914, n° 509, sous la signature « *der Kommandierende General von Linden-Inden* » de Hanovre (c'est je crois le général commandant le 10e corps d'armée), parut ce qui suit :... *Es ist unzutreffend dass die in Münster-Lager befindlichen zahlreichen Belgischen Gefangenen auf unsere Soldaten geschossen haben; nur bei zwei Gefangenen liegt ein solcher Verdacht vor. Ebenso unrichtig ist es, dass bei ihnen bei der Einlieferung noch abgeschnittene Finger mit Ringen vorgefunden sind...* (1).

Le 18 octobre, la garde civique de Hasselt fut relâchée ; quelques gamins de douze à quatorze ans ont pu partir en même temps.

Le 30 octobre, les personnes de plus de soixante-dix ans et quelques-uns parmi les éclopés ont pu partir ; pas tous : ainsi un homme (de cinquante ans je pense) ayant une jambe de bois restait à Munster.

Partis le 30 octobre à 1h 30 de l'après-midi, nous sommes arrivés à Louvain le dimanche 1er novembre à 1 heure du matin.

Le voyage s'effectua en voitures de 3e classe, en route nous fûmes convenablement nourris. Était-ce fait à dessein, afin de nous laisser une bonne impression finale ? A Haltern un militaire (un officier si mes souvenirs sont exacts) me dit : « *Prahlen Sie nun in Belgien wie gut Sie hier behandelt worden sind* (2) ! »

24. — *Rapport transmis, le 26 septembre 1914, par M. X..., avocat à Louvain.*

L'entrée des troupes allemandes dans la ville de Louvain s'accomplit le mercredi 19 août, à 1h 30 de l'après-midi.

Les troupes furent précédées, plusieurs heures durant, par l'exode des populations des campagnes chassées de leurs demeures par le fer et par le feu.

Dans les rues qui conduisent aux Portes de Diest et de Tirlemont, c'était une file ininterrompue de véhicules sur lesquels ces pauvres gens étaient assis au milieu de hardes hâtivement ramassées : depuis l'aïeule jusque la mère allaitant le dernier nouveau-né.

Du quartier de la gare on aperçoit l'incendie qui sévit sur la colline du Loo et met à l'horizon une bande de feu.

Les premiers tirailleurs allemands débouchent ; ils sont six sur chaque trottoir, observant la rue et les maisons d'un œil soupçonneux, le fusil porté dans l'attitude de chasse.

---

(1) Traduction : « Il est inexact que les nombreux prisonniers belges qui se trouvent à Münster-Lager aient tiré sur nos soldats ; semblable soupçon n'existe qu'en ce qui concerne deux prisonniers. Il est tout aussi faux qu'au moment où ils furent amenés ici on ait encore trouvé sur eux des doigts coupés avec des bagues... »

(2) Traduction : « Racontez, maintenant en Belgique, comme vous avez été bien traités ici. »

Un officier les suit à cheval. Le vide se fait dans les rues à cette approche impressionnante. Il n'y a pas de résistance ; alors l'avant-garde apparaît, puis le grand État-major de la 1re armée, en automobiles. Un parlementaire les a précédés gardé par six soldats, debout sur les marchepieds de l'auto, baïonnette au canon. Il requiert le bourgmestre M. Colins et l'échevin M. Vanderkelen de l'accompagner pour reconnaître les ponts. Puis les pourparlers s'engagent sur les conditions de l'occupation. Il faudra payer 200.000 francs par jour, sinon nourrir les troupes.

M. Colins, M. Vanderkelen et un autre échevin, M. Schmit, sont pris comme otages, enfermés à l'Hôtel de Ville, gardés par des factionnaires.

Au bout de trois jours, d'autres otages leur sont successivement substitués : le recteur de l'Université, Mgr Ladeuze, le curé-doyen M. Ceulemans, le vice-président du tribunal, M. Debruyn, M. le juge Maes et d'autres notables encore.

Le grand Quartier Général s'établit au tribunal. L'État-major loge à l'Hôtel de Suède et à l'Hôtel Britannique.

Pendant quatre jours sans interruption, les troupes allemandes défilent par trois routes différentes, se rendant dans la direction de Bruxelles.

Des réquisitions considérables en pain, viande et autres vivres sont imposées, mais surtout en vins. Ici 10.000 bouteilles, là 30 barriques sont requises. Leurs exigences en fourniture de vin sont continuelles, c'est à croire qu'ils sont affligés d'une soif insatiable.

Cette soif inextinguible du soldat allemand sera une caractéristique inoubliable de cette campagne. La troupe fracture les portes de nombreuses maisons inoccupées et pratique le pillage des caves. Les hôtels particuliers de la rue Léopold et de la place du Peuple, dans le quartier riche, sont dévastés, et cela sous les yeux du grand État-Major. Celui-ci ne peut prétexter l'ignorance, quantités de maisons proches du Quartier Général portent des signes extérieurs d'effraction ; par exemple, une grande ouverture est béante dans la porte cochère de l'hôtel de l'ancien bourgmestre de Louvain, feu M. Vital Decoster, hôtel qui est contigu au Palais de Justice où est logé le Quartier Général.

Parmi les maisons pillées se trouve celle de M. Van Gehuchten, célèbre professeur de l'Université, connu du monde entier et particulièrement dans les universités allemandes pour ses beaux travaux sur l'anatomie du système nerveux. Ce pillage fit scandale ; il fut porté à la connaissance du général allemand qui en parut fort contrarié, mais n'ordonna aucune mesure de protection.

Le pillage des caves particulières continua. Les soldats ne se gênaient point pour boire dans la rue le contenu des bouteilles volées et l'on rencontrait constamment des soldats ivres.

Le samedi 22, à midi, tandis qu'un bataillon d'infanterie bivouaquait dans la rue principale de la ville, un soldat s'affubla publiquement d'un chapeau de soirée volé chez M. le professeur Van Gehuchten, sous les yeux des officiers qui toléraient ce scandale.

Le vendredi 21 août, le général en chef fit afficher une proclamation rédigée à la fois en langue allemande et dans un français barbare, menaçant de faire détruire les villes et les villages où les civils auraient tiré sur les troupes, ajoutant que déjà il avait été constaté que des habitants s'étaient livrés à des actes « de la plus *lugubre* cruauté » (textuel). Des hommes du métier, versés dans l'art typographique, constatèrent que ces affiches avaient été imprimées en Allemagne. De plus, il y était question *des maires*.

L'on est en droit de conclure de ces constatations que ces affiches avaient été confectionnées à l'avance, en vue de l'invasion du territoire français, et d'y voir la preuve qu'avant d'avoir franchi la frontière les Allemands avaient conçu le projet d'imaginer des prétendus attentats de la population civile, pour justifier la destruction systématique des villages et des villes qu'ils allaient criminellement perpétrer.

Le samedi 22 août, le grand Quartier Général se transporte à Bruxelles, laissant, pour faire le service de garnison, le 3e bataillon du 53e régiment d'infanterie de la Landwehr.

Le calme le plus complet ne cessa de régner jusqu'à la nuit néfaste du mardi 25 au mercredi 26 août, pendant laquelle la soldatesque se livra sans motif au sac de la ville.

Il y eut cependant un incident pénible qui se produisit dans la nuit du lundi et qu'il convient de rapporter comme un échantillon du mépris que professent les officiers allemands

pour le principe d'autorité. Un commandant, arrivé à la gare, n'ayant pu obtenir du bourgmestre de la ville une livraison de deux cents matelas exigée sur l'heure, fit amener ce magistrat et l'accabla d'outrages. Cet acte odieux resta impuni.

La population de Louvain n'avait cessé de montrer la courtoisie la plus grande pour les soldats allemands, et ceux-ci lui rendaient hommage. Les habitants se soumettaient de bonne grâce aux obligations que leur imposaient les nécessités de la guerre; ils avaient généreusement hébergé quantité d'officiers et de soldats, leur procurant sans lésiner le vivre et le couvert.

L'autorité communale d'ailleurs s'était multipliée en sages conseils, comme il est d'usage en pareille circonstance, faisant même plus que son devoir.

Elle s'était particulièrement attachée, sous les menaces les plus sévères, à ordonner de s'abstenir de toute attaque contre les militaires ennemis. Le procureur du Roi avait joint ses instances à celles du bourgmestre, dans une proclamation affichée sur les murs.

Dans la réalité, il n'était pas un habitant de Louvain qui ne fût instruit, tant par la publicité donnée aux événements de Tongres et d'Aerschot, que par les ordres de l'autorité, du danger auquel il aurait exposé la ville tout entière en molestant un militaire allemand.

Il convient de dire aussi qu'avant l'arrivée des Allemands la population s'était dessaisie avec empressement des armes qu'elle avait en sa possession.

Ce fut alors que l'autorité militaire fit savoir que, pour reconnaître le bon vouloir et la modération des habitants, elle renonçait désormais à exiger la remise de nouveaux otages.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

On peut affirmer avec la plus entière certitude que cet acte de destruction fut accompli en vertu d'un ordre supérieur.

Des observateurs insuffisamment renseignés ont cru rattacher la cause du sac de Louvain à des événements d'importance secondaire, tels que le fait de la rentrée en débandade de troupes battues à Hérent et la méprise de soldats allemands prenant ces troupes pour celles des Français, ou bien à une mutinerie de soldats allemands. Ces incidents auraient eu pour conséquence d'amener les Allemands d'abord à tirer sur leurs propres troupes et ensuite à détruire la ville et massacrer les habitants.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

C'est le moment d'examiner la cause assignée à cette criminelle dévastation par l'autorité militaire allemande, à savoir : le fait d'habitants de la ville d'avoir tiré sur des troupes allemandes. L'accusation est devenue officielle depuis qu'elle a été inscrite par l'Empereur allemand dans son télégramme au président Wilson.

Elle avait d'ailleurs été précisée de plus près par les officiers de la garnison qui disaient que c'étaient des soldats belges déguisés en civils qui avaient tiré sur les troupes allemandes.

Cette déclaration précise émane donc de l'autorité compétente, de la seule autorité qualifiée pour produire un témoignage légal. Ce témoignage prend encore plus de prix dans la circonstance qu'il a été immédiat, donc en temps non suspect.

Au sujet de la valeur intrinsèque de cette allégation il y a lieu de mettre en évidence les arguments suivants qui la réduisent à néant :

1° Son invraisemblance tirée de l'absence d'intérêt. En présence de l'énorme disproportion qui existe entre le mince avantage à recueillir, à savoir la mort de quelques soldats allemands, et d'autre part la répression colossale qui allait s'ensuivre, à savoir l'anéantissement immédiat et complet du détachement des tireurs, suivi de la destruction de la ville, il faut conclure que l'idée d'une pareille entreprise ne pourrait germer que dans les cervelles d'une troupe de fous;

2° Son impossibilité. La formation de ces prétendus détachements n'aurait été possible qu'avec l'autorisation des autorités militaires belges en même temps qu'avec la complicité de nombreux habitants de Louvain, lesquels étaient sévèrement avertis par les menaces contenues dans l'affiche du général allemand et par les proclamations des autorités belges. La réunion de complices aussi nombreux est une absurdité manifeste.

La réalisation pratique de cette opération était d'ailleurs rendue impossible par des obstacles matériels, à savoir la surveillance constante des rues par des effectifs allemands

considérables, rendant inexécutable le projet de transporter des armes, et la surveillance des maisons, résultant des visites qu'y faisaient d'innombrables soldats allemands acceptés en logement;

3° L'absence de toute constatation établissant la matérialité des prétendues opérations. En effet, l'autorité allemande n'a jamais produit de constatation ni donné de précision au sujet des soldats allemands qui auraient prétendument péri, ni au sujet des Belges déguisés qui auraient été capturés ou tués après avoir tiré, ni au sujet des dates et des lieux. Le plus vulgaire bon sens indique que, si les prétendues agressions étaient réelles, il y aurait eu ce qu'on appelle *flagrant délit, clameur publique* et *corps de délit;* de tout cela rien n'a existé ;

4° La contradiction entre la version allemande et les faits matériels constatés.

Le sac de Louvain a commencé le mardi 25 août, à 8 h 10 du soir, c'est-à-dire immédiatement après la chute du jour. Or, jusqu'à ce moment précis, aucune détonation d'arme à feu n'a été entendue sur l'étendue du territoire de la ville, aucun acte d'agression n'a été aperçu. Or, il a été constaté par quantité de témoins, de la façon la plus irrécusable, qu'à l'heure exacte susdite, simultanément, méthodiquement, des détachements allemands ont commencé une fusillade intense dans tous les quartiers de la ville à la fois, fusillade qui s'est prolongée pendant presque toute la durée de la nuit, semant une folle terreur au sein de la population.

Immédiatement après le début de cette opération terrifiante, les Allemands allumèrent l'incendie simultanément à de nombreux édifices : aux Halles de l'Université, à l'église Saint-Pierre, à la taverne « La Royale », au café des Brasseurs, à quantité d'autres habitations situées rue de la Station, place du Peuple, rue Léopold, rue du Manège, etc. Ces opérations avaient été précédées d'une forte concentration de troupes commandées par un officier à cheval à la place dite « Vieux Marché ». Cet officier — des témoins l'ont entendu — notifia à ses hommes l'ordre de destruction. Un rassemblement d'officiers, montés en automobiles et dont les faits et gestes paraissent démontrer qu'ils donnaient la direction des opérations, s'était également formé dès le début à la place du Peuple.

Il saute aux yeux que tout ce travail d'ensemble opéré avec une pareille instantanéité, avec une pareille méthode, avec une pareille simultanéité, est inconciliable avec l'hypothèse d'attentats qui se seraient produits contre des militaires allemands, même dans de multiples rues de la ville, juste à la cessation de la clarté du jour.

Autre constatation matérielle. De nombreux habitants, bravant le danger, observèrent prudemment la manœuvre nocturne des troupes dans les rues. Ils purent se rendre compte de ce que les Allemands, pour donner le change, avaient combiné une grossière supercherie qui consistait à organiser des simulacres de combats entre diverses sections de détachements, de manière à donner corps à cette fable d'une série d'attaques de détachements de soldats belges déguisés en civils contre des troupes allemandes, fable ridicule qui n'a convaincu personne.

Toutes les mesures avaient cependant été bien concertées pour écarter les curieux. Une fusillade épouvantable avait fait le vide absolu dans les rues ; et tout curieux trouvé aux fenêtres était sur-le-champ fusillé. Tel fut le triste sort que subirent l'huissier Heerenaer, rue des Brasseurs, et une vieille rentière de la rue de la Lei, Mlle Goemans.

Nous croyons que cette démonstration est péremptoire. Nous attendons les précisions que les Allemands voudront bien fournir en terme de preuve contraire.

Si le moindre doute pouvait subsister, il serait levé par le témoignage de la femme d'un notaire qui, ayant reçu des officiers à sa table et les ayant bien traités, dès 7 heures du soir, reçut de ses hôtes, par bienveillance, le conseil de quitter sur-le-champ la ville parce qu'il allait se passer des choses terribles.

Reprenons le récit de la suite des événements. Beaucoup d'habitants, chassés par le feu de leurs demeures, furent abattus dans la rue. Rue de Bruxelles, les religieuses de l'hôpital ramassèrent 18 cadavres restés sans sépulture, qu'elles inhumèrent dans le jardin de l'hôpital.

Les corps de 21 victimes, que les Allemands avaient jetés dans les caves d'un immeuble en construction au coin du boulevard de Tirlemont, furent retrouvés une semaine après ces événements. Quantités de cadavres furent encore ramassés au boulevard, au canal et en d'autres endroits de la ville. 5 cadavres inhumés dans le square de la gare, dont les corps de

trois patrons de cafés avoisinants, Frans Van Mol, Kempeneers et Struyf furent exhumés le lundi suivant.

Beaucoup de bourgeois qui prirent la fuite cette nuit néfaste essuyèrent des coups de feu et ne purent s'échapper qu'au prix des plus sérieux dangers.

Pour donner une idée de la folle terreur qui s'empara des habitants, nous citerons ce fait qu'une partie de la population de la paroisse des Dominicains chercha un refuge dans la rivière la Dyle, sous un pont.

L'acharnement que mit la soldatesque allemande dans l'accomplissement de ses violences fut tel que plusieurs façades en briques de maisons de la rue des Joyeuses-Entrées furent complètement déchiquetées par le feu des mitrailleuses.

Dans cette rue est située l'ambulance de l'Enfant-Jésus. Cet asile fut violé et les soldats allemands, ayant fait irruption dans le local, poursuivirent à coups de fusil les D[rs] Aerts et Ausloos qui durent chercher une retraite dans les caves.

Les traces de deux coups de feu sont encore visibles dans les murs de la façade.

Chez M. Verleysen, une femme accouchée fut tuée d'une balle dans la tête pendant son transport. M. Verleysen déposa le cadavre sur le sol et prit la fuite avec ses enfants. Quand il rentra, il trouva le cadavre de sa femme avec la tête fracassée. Il dut l'inhumer dans son jardin.

Lorsque l'aube se leva sur cette nuit d'horreur, un exode formidable des habitants se fit dans toutes les directions. Les pauvres gens cheminaient hâtivement et craintifs, les bras levés, arrêtés aux carrefours par des postes de soldats qui les fouillaient.

Au canal, plusieurs civils furent encore abattus, notamment le coiffeur Armée, sujet hollandais, et son fils.....

Pendant les jours qui suivirent, jusqu'au lundi de la semaine suivante, dans toutes les rues ce fut le silence lugubre du tombeau, que troublaient seuls les aboiements des chiens affamés.

Ainsi la vindicte allemande se trouvait assouvie.

Mais il importe, pour compléter ce récit, de rapporter quelques épisodes instructifs qui donneront une idée plus complète de la barbarie allemande et du mobile poursuivi.

Au cours de cette nuit fatale, un officier, escorté de trente soldats, s'en vint quérir à son domicile M. l'échevin Schmit et on le conduisit au square qui est à l'angle de la rue Juste-Lipse et de la rue Léopold. L'officier, montrant le cadavre d'un hussard, tint à la troupe une harangue enflammée se terminant par cette conclusion : « C'est de cet hôtel, dit-il, en désignant la maison de M. David-Fischbach, qu'est parti le coup de feu mortel. Le sang de la population louvaniste tout entière ne peut payer le sang de ce soldat allemand. » Il souleva alors le cadavre, qui, vraisemblablement, était le corps d'un soldat tué au cours de l'engagement d'Hérent, car il avait déjà la raideur cadavérique. A ces mots, la troupe proféra des cris de vengeance et se porta vers l'hôtel de M. David-Fischbach, enfonça les volets et projeta à l'intérieur des matières incendiaires enflammées. L'habitation se remplit de fumée. L'échevin fut conduit à la gare et n'assista pas à la suite du drame ; mais, quand il repassa, le corps de M. David, vieillard bon et inoffensif, et celui de son fils, Léon, gisaient étendus sur le sol.

L'officier allemand, avant de quitter l'échevin, l'assura que la ville devrait engager le roi Albert à se soumettre.

D'autres bourgeois inoffensifs eurent le sort de M. David et furent massacrés en leurs domiciles.

Un témoin vit les soldats allemands jeter dans le brasier que formait la maison du notaire Brion le vieillard préposé à la garde de cette demeure.

La destruction de la ville fut pour la soldatesque allemande l'occasion de se livrer à une série de vols à main armée.

Quantité de gens furent chassés brutalement de leurs demeures, mais plus particulièrement, ce qui est à noter, dans les quartiers riches. Alors les soldats de s'emparer des paquets, des sacoches et des réticules qu'ils savaient contenir des objets précieux. Tel fut le cas notamment pour une habitante de la rue de la Station, M[me] Théodore Mertens, dont le réticule contenait de précieux bijoux, des brillants de grande valeur, de l'or et une liasse de

billets de 1.000 francs. Un soldat lui coupa les liens de sa bourse, si bien qu'il ne lui resta en main que la poignée de la précieuse sacoche. Il lui fut aussi défendu de porter secours à son mari qui avait reçu un coup de feu à l'épaule et elle en fut brutalement séparée.

Les jours qui suivirent cette nuit tragique, les soldats allemands poursuivirent leur œuvre incendiaire.

Il est à noter que les incendies ne sont pas la conséquence d'un bombardement. Les Allemands tirèrent le canon la nuit sans doute pour donner le change. Les incendies furent allumés méthodiquement de maison en maison.

Leur engin de prédilection fut un projectile spécial qu'ils tiraient à l'aide de leurs fusils à travers les fenêtres et qui devait contenir, à ce que l'on suppose, la fusée dont se servent les troupes pour éclairer les combats de nuit. Cet engin a pu être employé sans préjudice des grenades, de la benzine et autres choses de ce genre.

Les soldats, sous la conduite d'un sous-officier, allaient de maison en maison, enfonçaient les devantures des boutiques et les portes des maisons à coups de fusil. Une charrette ou une voiture pour l'enlèvement du butin stationnait dans la rue.

Parfois l'enlèvement des marchandises se faisait avec la coopération d'un officier.

Des coffres-forts furent dévalisés, notamment celui de M. Thaon, agent du Trésor, qui fut renversé et éventré.

### 25. — *Rapport de M. Bruylants, Professeur à l'Université de Louvain, Président de l'Académie de Médecine de Belgique.*

J'ai examiné d'assez près ces crimes, et interrogé sur leurs causes, ce en pleine possession de moi-même, quelques-uns de ceux qui s'en étaient rendus coupables.

*Vieux-Marché.* — Dans la soirée du 25 août, j'ai entendu à plusieurs reprises le bruit d'une fusillade assez nourrie, qui me paraissait fort rapprochée ; elle a repris au cours de la nuit. J'ai perçu alors des lueurs d'incendie dont les foyers me paraissaient se trouver vers la gare, en divers points de la rue de la Station, et, plus tard, au Vieux-Marché.

Je me suis rendu à plusieurs reprises sur cette place très tôt le matin du 26 ; la première fois il était environ 4 heures. Je croyais en ce moment que tout y flambait ; je voulais me rendre compte *de visu* et connaître exactement l'étendue du désastre qui m'intéressait au plus haut degré.

Je constatai que toute la rue des Récollets ainsi que la rue de Paris étaient intactes.

Au moment où j'arrivai au Vieux-Marché, une sentinelle était postée au haut du Mont des Marbres. Je lui demandai en allemand l'autorisation de me rendre sur la place, prétextant que j'avais là des parents dont le sort m'inquiétait. Je pus arriver ainsi peu à peu jusqu'à hauteur de la rue Kraeke. Je constatai que les maisons extrêmes de chaque côté des trois pâtés est du Vieux-Marché étaient en feu, à l'exception de celles qui bordent le Mont du Collège. Les maisons du coin droit de la rue Kraeke étaient en feu ; l'incendie gagnait les maisons situées plus haut dans cette rue et menaçait l'Institut de Théologie et de Droit, de Spoelberch.

L'incendie devait depuis quelque temps déjà avoir gagné les Halles Universitaires. Plusieurs maisons du côté ouest (pâté proche de la rue Courte) flambaient aussi.

J'abordai un soldat qui se trouvait près de moi et lui demandai : « Qu'ont donc fait les habitants de ces maisons ? » Réponse : « Ils ont tiré sur nous. Nous avons plusieurs tués et de nombreux blessés : les innocents doivent payer pour les coupables. » — « De quel endroit a-t-on tiré ? » — « De là », répondit-il en désignant du doigt les Halles Universitaires, bâtiment qui n'est jamais habité de ce côté, et où il n'y a pas une âme pendant les vacances. De même que la sentinelle postée au Mont des Marbres cet homme sentait le genièvre.

Je retournai une seconde fois au Vieux-Marché vers 5 heures, accompagné d'un ouvrier qui dans la précipitation de sa fuite avait oublié chez lui, Mont du Collège, une petite somme d'argent et n'osait s'aventurer seul dans sa maison.

Je demandai à un sous-officier qui, accroupi à terre, emballait dans une couverture grise des objets, qu'il me parut désireux de ne pas montrer : « Cet homme peut-il aller chez lui prendre un objet qu'il a oublié ? — « *Natürlich!* » répondit-il, et nous passâmes.

Laissant mon homme à ses recherches, j'allai par le Mont du Collège faire un tour rue de Namur et m'arrêtai rue des Cordes dont plusieurs maisons étaient en feu. Des agents louvanistes armés de lances arrosaient copieusement l'imprimerie Peeters. Ils étaient en bonne voie de maîtriser le feu. Interpellé brutalement par une sentinelle sur ce que je faisais là, je répondis comme je l'avais déjà fait : « J'ai des parents ici et m'inquiète de leur sort. » Le soldat me répondit : « Tous les habitants de cette rue sont à l'Hôtel de Ville; vous pouvez vous y rendre. » Je me gardai bien de suivre ce conseil.

Revenu sur mes pas par la rue de Namur et le Mont du Collège, je m'arrêtai à l'entrée du collège des Joséphites où se trouvaient quelques personnes. Près de la porte sur le trottoir du Mont du Collège se trouvait le cadavre d'un soldat allemand sur lequel était jeté une couverture ou un manteau militaire.

Au bas du terre-plein qui donne entrée au collège, il y avait des douilles de cartouches. J'en ramassai (comme je le fis plus tard au bas du Mont des Marbres, rue de Paris), voulant connaître l'espèce de cartouche dont elles provenaient. Un Louvaniste me demanda ce que je cherchais à savoir; sur ma réponse, il me dit : « Inutile de faire des recherches dans ce but, vous ne trouverez que des douilles allemandes : il n'y en a pas d'autres; ces gens se sont entretués : ils ont tiré de la rue Courte vers le collège et vice versa. Il y a un cadavre ici et un vers la rue Courte. »

J'ai vu le premier, non le second.

Toutes les douilles que j'ai ramassées étaient des cartouches allemandes. Je suis retourné au Vieux-Marché un peu plus tard, pour la troisième fois (vers 6 heures). Mon arrivée y fut signalée par un coup de feu. Les Halles flambaient complètement. La bibliothèque était embrasée. Comme je me trouvais près de la porte du collège des Joséphites, un cabaretier du Vieux-Marché me dit : « Je viens, à l'instant, de constater la présence, sous mon billard, d'un soldat allemand tué. Je ne sais comment la chose a pu se faire; ma vitrine est cassée. »

J'ai conseillé à ce brave homme de fuir sans retourner chez lui; sa maison devait être située dans le pâté en face de la rue Kraeke.....

La scène qui s'est déroulée au Vieux-Marché est donc facile à reconstituer.

Des soldats étaient éparpillés sur la place et dans les cabarets. Se sont-ils pris de querelle? C'est possible! Plusieurs d'entre eux devaient être ivres. J'ai signalé plus haut leur haleine empestée.

Se sont-ils effrayés d'un coup de fusil échappé à l'un d'eux, ce qui est de monnaie courante?

Ils ont dû alors se replier en se canardant les uns vers la rue Courte, les autres vers le collège. Un de ceux-ci est tombé et a été transporté à couvert, à côté de la porte du collège; un autre *aurait été tué* vers la rue Courte.

Celui dont le cadavre *a été trouvé sous le billard* par le cabaretier aura voulu traverser la place; il a passé dans le feu et est tombé, blessé à mort, au travers de la vitrine du cabaret.

Les habitants du Vieux-Marché sont de petits détaillants, gens paisibles, plutôt timides. Ils étaient habitués depuis plusieurs jours déjà au contact des Allemands, qui cantonnaient nombreux sur la place du Collège et dans le collège des Joséphites : à lui seul, celui-ci hébergeait toutes les nuits 1.000 hommes et 100 chevaux. Sur la place même il y avait presque toujours des charriages divers. J'ai vu souvent nombre d'habitants mêlés aux soldats, auxquels ils vendaient des friandises, de la boulangerie, des épiceries, de la bière.

Une enquête aurait démontré aussitôt l'innocence des habitants, mais les officiers subalternes, craignant d'être tenus pour responsables de la bagarre, ont préféré croire leurs hommes sur parole quand ceux-ci, pour se tirer d'affaire, ont accusé les Louvanistes d'avoir tiré sur eux.

*Boulevards de Tirlemont.* — N'ayant pu parvenir à ces endroits le mercredi, je m'y suis rendu le jeudi 27, vers 6 heures du matin, en passant par le Vieux-Marché, le Mont du Collège, les rues de Namur, de Saint-Michel, du Maieur, de la Monnaie et de Tirlemont.

Je ne vis sur ce parcours de maisons incendiées que rue de Paris et au Vieux-Marché : ici, avaient échappé au feu trois petites maisons bordant le Mont du Collège, ainsi qu'une partie du pâté situé entre le mont des Trois Anges et le Mont des Marbres.....

En passant au Marché aux Grains, je constatai que la maison Gilbert, coin de la rue des Joyeuses-Entrées et de la place du Peuple, avait été incendiée. M'étant quelque peu rapproché, je vis qu'il en avait été ainsi pour tout ce côté de la place du Peuple. Hélas, le désastre était plus étendu encore.

A la chaussée de Tirlemont, les très nombreuses maisons habitées par de petits employés, de petits rentiers, de petits détaillants avaient leurs portes et fenêtres fracassées à coups de crosse. Seule la première maison à gauche près de la porte avait été incendiée. Les Allemands ont pillé dans les journées du jeudi et du vendredi toutes ces maisons et y ont mis le feu après avoir expulsé les habitants de Louvain.

Tout près de là, sur le boulevard, une sentinelle gardait deux cadavres de civils « qui avaient tiré », disait-elle. Je continuai de causer avec cet homme. Avisant la maison du professeur R... qui portait des traces profondes de shrapnells, je demandai la raison de ce fait. « Ceci n'a pas été fait à dessein. Cette maison et celles à côté étaient habitées par de braves gens. Mais de là on a tiré sur nous. » Du doigt il me montra la maison qui fait le coin de la rue des Joyeuses-Entrées et du boulevard, absolument criblée de mitraille. Cet homme mentait. La maison en question était habitée par un vieux ménage, les époux G..., absolument incapables d'une action belliqueuse.

Je me suis rendu alors un peu plus loin, dans la direction de la gare, et me suis arrêté près d'un groupe de vingt maisons, de construction récente, situées sur la commune de Kessel-Loo, à un endroit désigné sous le nom de boulevard de Tirlemont extérieur.

Dix-sept de ces maisons étaient incendiées ; les trois autres, occupées par M. N..., professeur à la Faculté de Médecine, médecin de la Croix-Rouge « Saint-Thomas », Hollandais d'origine, par M. K..., traducteur juré des Allemands à l'Hôtel de Ville, et par M. J..., courtier en grains, de grand âge, semblaient avoir échappé à la destruction ; j'ai su plus tard qu'elles avaient été soigneusement dévalisées ou complètement saccagées, et que dans l'une d'elles, la maison N..., des femmes avaient été blessées par les balles allemandes et qu'on avait à deux reprises essayé de l'incendier.

La sentinelle placée là, qui elle aussi gardait des cadavres de civils et à laquelle je demandai « ce qu'avaient fait les habitants de ces maisons pour s'être attiré pareil traitement », me fit la traditionnelle réponse, fort probablement apprise à la « *théorie* » : « On a tiré sur nous ; nous avons plusieurs morts et de nombreux blessés ; il a fallu punir les innocents avec les coupables. »

Des vingt maisons, cinq seulement étaient habitées : les trois que j'ai signalées plus haut et deux autres dont les occupants étaient M. M..., professeur à la Faculté de Médecine, membre de la Croix-Rouge installée et dirigée par M. D..., ainsi que M. L..., architecte, professeur aux écoles spéciales, qui a été assassiné par les soldats allemands. Il est inutile de dire que pas un de ces habitants n'a pu songer à tirer un coup de feu.

D'autre part, à l'exception de celle qui était occupée par le professeur hollandais, toutes les maisons de ce pâté étaient closes par derrière à l'aide de volets roulants ; il était donc impossible à un étranger de s'y introduire. De plus, ces maisons étaient situées contre le talus, abrupt, haut d'une dizaine de mètres, des voies du chemin de fer.

Lorsque je demandai au gardien des cadavres d'où étaient partis les coups de feu, il fit signe dans la direction de ce qui restait de l'habitation de M. B..., professeur à la Faculté des Sciences, absent depuis le 1er août, enrôlé dans la colonne du service alimentaire automobile de la 2e division de l'armée belge, ajoutant « *oder daneben* » (ou à côté).

Cet homme mentait comme tous ceux que j'ai interrogés.

On a tiré en effet, non de là, mais par là. Là encore, comme partout ailleurs, les Allemands ont fait le coup : ils ont tiré d'au delà du chemin de fer pour créer l'occasion de piller et d'incendier. Les balles retirées des blessures de la servante du professeur hollandais, ainsi que celles qui ont été trouvées dans le salon de l'étage de cette maison, sont des balles allemandes. Elles ont traversé les vitres des fenêtres de la façade arrière.

Il est d'ailleurs bien connu aujourd'hui que les soldats allemands ont provoqué le

pillage, qui seul les intéressait, en déchargeant leurs fusils, des fenêtres de maisons, pour faire croire à une action violente des civils.

26. — *Rapport du Père Gamarra, prêtre paraguayen, étudiant à Louvain* (1).

M. Renoz, Ministre de Belgique à Buenos-Ayres, a reçu la communication suivante, dont la traduction française a été publiée dans le *Courrier de la Plata* du 4 mars 1915 et le texte espagnol dans la *Argentina* du même jour :

CONGREGACION DE LA MISSION
Fundada por San Vicente de Paul
(Lazaristas)
**Calle Cochabamba 1467.**

Buenos-Aires, 21 février 1915.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport que m'a laissé, à son passage, pour vous être remis, M. Manuel Gamarra, prêtre du Paraguay, étudiant à l'Université de Louvain.

Cet ecclésiastique a quitté Louvain à la fin de décembre. Son témoignage sur les atrocités commises par les Allemands en Belgique aura peut-être quelque valeur pour certains esprits de ces pays américains.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

(s) N. BATTEMBOURG,
*Supérieur des Lazaristes.*

MONSIEUR LE MINISTRE DE BELGIQUE,

J'ai lu, dans *La Nacion* et dans d'autres journaux du samedi 6 février courant, une communication de la Légation de Belgique relative à la manière dont a été traité le clergé catholique belge par les Allemands dans la présente guerre.

On y cite, entre autres nombreux faits, celui d'un groupe de soixante-dix civils, où se trouvaient un prêtre américain et un espagnol, qui furent maltraités de toutes façons depuis Louvain jusqu'à Campenhout. Ce prêtre américain, c'est moi. Arrivé récemment de Belgique, d'où j'ai réussi à sortir le 31 décembre dernier, j'ai vu de mes propres yeux quelques-unes des atrocités épouvantables commises systématiquement par l'armée allemande envers les prêtres, les femmes, les enfants et toute la population civile belge. Je désire donc les retracer à grands traits, afin de confirmer par mon témoignage les faits mentionnés dans la communication publiée par *La Nacion,* en y ajoutant quelques notes personnelles. De tout ce que je vais dire, je prends l'entière responsabilité et j'engage ma parole d'honneur.

Et d'abord j'affirme qu'il n'y a nulle exagération dans tout ce qui a été rapporté des fusillades isolées ou en masse, des incendies systématiques, des viols, des vols et autres crimes perpétrés par les soldats de Guillaume II.

L'Allemagne n'est pas seulement une nation civilisée : elle prétend marcher à la tête de la civilisation. Sa culture scientifique et sociale, son commerce, son industrie, tout y est de premier ordre, tout y est admirable. Et voilà justement pourquoi le monde demeure perplexe

(1) Quelques erreurs concernant des faits dont le prêtre n'a pas été personnellement témoin se sont glissées dans le rapport du Père Gamarra. C'est ainsi que la détention des prêtres arrêtés chaussée de Tirlemont n'a pas duré vingt-quatre heures ; M. Tielemans, ancien curé de Saint-Joseph, n'est pas un des prêtres qui furent déshabillés (Voir p. 344) et le Père Maximin n'a pas été déshabillé avant d'être mis à mort. Le nombre des ecclésiastiques tués en Belgique par les Allemands est de cinquante ; en outre, plusieurs centaines de prêtres ont été blessés, brutalisés, mis au mur pour être fusillés ou déportés en Allemagne. Dans l'agglomération formée par la ville de Louvain et le faubourg de Kessel-Loo (où se trouve la gare de Louvain), 1.581 maisons ont été incendiées. Dans l'arrondissement de Louvain, 675 personnes, dont environ 150 à Aerschot, ont été massacrées, 4.563 maisons ont été incendiées et plus de 9.000 pillées (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

et stupéfait au récit de ce débordement inouï de sauvagerie chez les soldats allemands; à tel point que beaucoup de gens refusent d'y ajouter foi, incapables qu'ils sont de concevoir qu'un peuple aussi civilisé puisse ainsi dépasser en horreur les Vandales et les Huns.....

Mais les faits sont là. Et ce ne sont pas des faits isolés, plus ou moins inséparables de l'état de guerre, et tels qu'il peut alors s'en commettre partout. Il s'agit d'actes exécutés méthodiquement, selon un plan général tracé à l'avance par une direction suprême.

On sait que l'État-Major général de l'armée allemande a depuis longtemps adopté la théorie brutale de von Bernhardi et d'autres chefs, d'après laquelle on doit terroriser les populations ennemies et les rendre moralement et matériellement incapables de nuire aux opérations de l'envahisseur. D'ailleurs, ajoutent-ils, « la guerre ouvre la porte à tous les excès, qui sont en ce cas plus ou moins excusables », et « l'on doit prévenir les officiers et les soldats contre un humanitarisme exagéré ».

Imbus de ces théories et engagés comme ils le sont dans une lutte colossale contre les ennemis puissants qui mettent en danger l'existence même de leur Empire, les Allemands usent donc de tous les moyens à leur portée, et font abstraction complète de toute considération sentimentale et des prescriptions mêmes des conventions de La Haye et de Genève...

J'en arrive aux faits mentionnés dans l'article de la *Nacion,* faits dont j'avais moi-même pleine connaissance, et auxquels j'en ajouterai quelques autres non moins atroces. Oui, les prêtres ont été particulièrement poursuivis pendant ces journées de terreur d'août et de septembre, sans que, du reste, d'autres non-combattants, hommes, femmes et enfants, en aient été moins cruellement martyrisés.

1° Le cas du curé de Bueken (village proche de Louvain) est absolument vrai. Le martyre de ce pauvre vieillard a eu lieu, le 21 août, en présence de plusieurs de ses paroissiens, qui avaient été forcés d'y assister. Tout ce qu'en rapporte la communication faite au journal est vérifié. Mais je dois ajouter qu'avant de le mettre à mort, ses bourreaux lui coupèrent le nez et les oreilles et lui arrachèrent les ongles, ce qui a été constaté lorsqu'on l'exhuma pour lui donner une sépulture chrétienne.

2° Le martyre du curé de Gelrode, le 24 août, est également vrai. Seulement, la communication ne porte pas les raffinements de cruauté et de basse perversité qui accompagnèrent son assassinat. L'infortuné (il s'appelait Dergent) fut emmené à Aerschot, où on le dépouilla de tous ses vêtements et on voulut le contraindre à abjurer sa foi. Comme il s'y refusait, on l'attacha à une croix en face de l'église et on lui broya la pointe des doigts des mains et des pieds à coups de crosse. Puis on amena tous les habitants, qu'on fit défiler en les obligeant à uriner sur lui, chacun à son tour. Après l'avoir fusillé, on le jeta dans le canal Demer, d'où son cadavre fut retiré plusieurs jours plus tard et déposé dans la baraque de Werchter.

3° Le curé de Schaffen, près de Diest, qui a pu se sauver en faisant le mort et dont la déposition est consignée dans la communication, a négligé de dire qu'il fut pendu et dépendu trois fois devant tout le peuple atterré. On ne voit plus maintenant à Schaffen que des ruines et des familles dans la misère, pleurant la mort cruelle de plusieurs de leurs membres. J'y ai été et je l'ai vu.

4° Le 26 août, le vieux prêtre Tielemans, ancien curé de Saint-Joseph de Louvain, et un autre prêtre, furent mis à nu et enfermés vingt-quatre heures en une loge à cochons. *Schwein bei Schwein,* leur criaient les Allemands. Cela s'est passé sur la chaussée de Tirlemont, à Corbeek-Loo (Louvain). Ce fait n'est pas rapporté dans la communication.

5° Le 26 août, on a fusillé le Père Maximin, récollet, curé de Boven-Loo, qui prêtait ses services dans une ambulance de la Croix-Rouge. Il fut mis à nu avant d'être tué. Ce fait non plus n'est pas mentionné dans la communication.

6° Autre fait encore, non rapporté :

A Blauwput (Louvain), le 28 août, on arrêta cinq religieux, frères de la Miséricorde, et on les promena tout nus dans les rues. Plusieurs femmes furent traitées de même.

7° Le Père Vincent, de l'ordre franciscain, vicaire de Berthem, paroisse à côté de Louvain, a été fusillé le 27 août. Un soldat allemand, monté dans le clocher, tira quelques coups de fusil au passage des troupes allemandes, puis il accusa le prêtre d'avoir fait feu. Le malheureux fut saisi aussitôt et exécuté contre le mur du presbytère.

8° Un jeune jésuite a été fusillé le 26 août à Tervueren (entre Louvain et Bruxelles), pour avoir été trouvé porteur d'un cahier de notes où il avait consigné quelques-unes des atrocités allemandes.

Ce sont là des cruautés sur lesquelles aucun doute n'existe, leurs victimes étant très connues à Louvain, où je me trouvais alors. D'autres semblables furent commises sur les membres du clergé d'autres villes et d'autres provinces. Les cas que j'ai cités sont ceux que je connais particulièrement, mais les autres ne sont pas moins certains. Les curés sont toujours des personnes très connues, et leur mort ou leur disparition ne saurait passer inaperçue. L'authenticité de ces martyres est prouvée par les témoignages les plus dignes de foi. Un des motifs de la grande fureur des Allemands contre le Cardinal Mercier est que le sage et vertueux Archevêque a publié les noms de ses prêtres fusillés ou pendus. Des évêques aussi ont été maltraités. On cite les noms de près de cent prêtres belges assassinés; ceux dont parle l'article de la *Nacion* sont les plus connus. Les diocèses de Namur, de Luxembourg, de Liége et de Malines en comptent le plus grand nombre.

On me demandera peut-être pourquoi ces violences spéciales contre les curés. La raison en est certainement dans la grande influence qu'ils exercent sur leurs paroissiens. Les Allemands, fidèles à leur principe de la terreur, n'ont rien de plus pressé, dès qu'ils occupent une localité, que de prendre pour otages le curé et les notables, qu'ils fusillent sous le premier prétexte venu, en présence de la population, afin de la terroriser. Cet esprit brutal, inculqué par les chefs à leurs soldats bien disciplinés, explique seul tous les excès de cruautés inouïes dont se sont souillés les Allemands en Belgique, quoique, probablement, des haines et des perversités particulières y soient aussi pour quelque chose. Mais, somme toute, les vrais coupables sont les chefs militaires. Le peuple allemand ne sait rien de ce que ses soldats ont fait en Belgique ; si on lui parle des atrocités commises, il se figure que tout cela n'est qu'inventions et que calomnies. Je ne le crois pas coupable : il s'unirait au monde civilisé pour réprouver de tels attentats, s'il connaissait la vérité. Mais comme il est trompé ! Pauvre peuple, qui va rester à jamais déshonoré, à cause du militarisme effréné qui le domine.

Je vais maintenant raconter en peu de mots ce que j'ai eu à souffrir dans la catastrophe de Louvain. J'en ai envoyé la relation plus détaillée à mon gouvernement au Paraguay, peu de jours après les événements. Cet article serait interminable si je voulais tout rapporter.

Plus tard je prouverai que l'incendie de Louvain et le massacre de ses habitants furent prémédités; je veux seulement rappeler ici que, de la célèbre Bibliothèque de l'Université, qui contenait plus de 200.000 volumes, il ne reste pas un morceau de papier; que, dans la partie centrale seulement de la ville, 1.400 des plus belles maisons ont été la proie des flammes; que, dans les environs, tout est en ruine, et qu'à peu près 500 hommes, femmes ou enfants ont été fusillés ou brûlés vifs.

Et tout cela, pourquoi ? Rien, absolument rien, ne saurait le justifier. Accuser cette population pacifique d'avoir tiré sur les Allemands, c'est calomnier d'innocentes victimes...

L'avant-garde de l'armée de von Kluck occupa Louvain, sans coup férir, le 19 août à midi. Première erreur à rectifier : Louvain n'a pas été bombardée. Il n'y eut de combats que du côté de Tirlemont et de Diest, au nord et à l'est de Louvain. La destruction de cette ville a été expressément exécutée par une compagnie incendiaire, sept jours après son occupation. Le commandant de la place qui l'ordonna se nommait Manteuffel, et c'est le 52$^{e}$ régiment d'infanterie qui s'y trouvait pendant les premiers jours.

L'incendie commença à 7$^{h}$ 30 du soir, le 25 août. Pendant que la ville brûlait de toutes parts, les Allemands fusillaient les malheureux qui fuyaient de leurs logis en flammes. Ce fut une nuit d'une horreur inimaginable. La plupart des habitants réussirent néanmoins à échapper par les cours et les jardins. C'est ce que je fis moi-même, quand vers minuit commencèrent à flamber les maisons voisines de celle que j'habitais rue Juste-Lipse.

Le lendemain matin, je fus fait prisonnier et emmené à la gare vers 10 heures.

Avec moi se trouvait un Espagnol, le Père Catala, vice-consul d'Espagne depuis peu, et supérieur d'un collège, rue de la Station, qui fut incendié malgré le drapeau espagnol placé au-dessus de sa porte. Ce premier groupe de prisonniers, au nombre de soixante-dix à quatre-

vingts, renfermait des personnes très distinguées, avocats, médecins, etc. Nous étions cinq étrangers : le Père Catala, trois jeunes gens espagnols et moi. On nous mit en files de quatre, encadrées par des soldats qui nous insultaient et nous brutalisaient. A l'entrée de la rue de la Station, il y avait un cadavre en partie carbonisé ; dans les corridors de la gare gisaient quinze ou vingt cadavres de civils fusillés. Et la ville, surtout dans ce quartier, était enveloppée de fumée et de flammes. Jours de terreur indescriptible !

Je tenais à la main mon passeport, prouvant ma condition d'étranger. Je cherchais à me sauver, par quelque moyen, de la mort que je sentais menaçante, car les Allemands, soldats et officiers, n'étaient plus en ce moment des hommes, mais des bêtes féroces. Dieu seul, par un miracle, pouvait nous sauver. On ne voulait rien savoir de mon passeport. Chaque fois que j'essayais de prouver mon innocence et ma nationalité américaine, les officiers me menaçaient et me frappaient. Quand je vis que tout était inutile, je me résignai et me préparai à la mort : mes compagnons firent de même...

Vers 11 heures, on nous mit en marche vers Malines, dans les environs de laquelle se battaient Belges et Allemands. A droite et à gauche de la route, tout était en flammes. A Hérent, à 5 kilomètres de Louvain, je vis dans un coin de mur le cadavre d'une fillette de douze à treize ans, brûlée vive. On nous maltraita terriblement tout le long du chemin. On nous faisait courir, nous arrêter, aller pas à pas, sous les coups de sabre, de crosse et de lance. Nous recevions des coups de pied et des crachats. Et quelles injures, ô mon Dieu ! Je soutenais un vieillard malade, qui se traînait à mes bras pour échapper à la mort, car on l'eût percé d'une baïonnette ou d'une balle s'il se fût arrêté. Et tous nous nous regardions de temps en temps, stupéfaits de tant de barbarie. Enfin, nous arrivâmes à un champ, à 9 ou 10 kilomètres de Louvain. On fit halte et un officier nous dit qu'on allait nous fusiller. Lui ayant répété que j'étais Sud-Américain, ainsi qu'en témoignait mon passeport, il s'écria, les yeux flamboyants, que c'est moi qui serais fusillé le premier, « parce que j'avais tenu cachés dans mon église des fusils, des mitrailleuses et autres armes », et il m'ordonna de me taire. Puis on nous attacha les mains derriere le dos avec nos propres mouchoirs ; les soldats se rangèrent et l'on fit tous les apprêts de l'exécution, nous laissant ainsi pendant un quart d'heure, dans les affres de la mort.

On nous répartit ensuite en groupes, toujours emmenottés, devant les soldats déployés en tirailleurs, et l'on nous fit marcher ainsi par les champs, de village en village, vers les lignes belges. Partout les Allemands se sont comportés aussi lâchement avec leurs prisonniers, avec des enfants et des femmes, pour aborder les lignes ennemies.

A la tombée de la nuit, nous arrivâmes à Campenhout, où nous passâmes la nuit enfermés dans l'église pendant qu'on se battait tout autour. Le lendemain, le Père Catala, les trois jeunes Espagnols et moi fûmes mis en liberté. Après mille difficultés nous pûmes gagner Bruxelles le 27 août à midi. Quant aux autres prisonniers, tous Belges, ils continuèrent toujours devant les tirailleurs jusqu'à Malines, où on les libéra enfin...

Les autres habitants de Louvain n'ont pas été mieux traités. Beaucoup furent emmenés prisonniers dans l'intérieur de l'Allemagne (Münsterlager) ; plusieurs milliers furent traînés jusqu'à Tirlemont, des milliers d'autres passèrent toute une semaine dans les bois, nourris seulement des pommes de terre qu'ils allaient arracher dans les champs. Louvain resta vide de ses habitants pendant les 27, 28 et 29 août, et les Allemands en profitèrent pour piller méthodiquement, maison par maison, ce qui n'avait pas été incendié, de sorte que les familles qui rentrèrent ensuite, dont les logis étaient encore debout, n'y trouvèrent plus que les murs.

Ce que les Allemands ont fait à Louvain et dans toute la Belgique est inqualifiable. Le récit en remplirait des volumes. Pour moi, puisque Dieu m'a sauvé la vie, je suis content d'avoir été à même de voir ou de contrôler tant d'actes iniques qui couvrent d'opprobre le militarisme allemand, et auxquels ont assisté d'ailleurs, quand ils n'en ont pas été eux-mêmes victimes, nombre d'étrangers et entre autres de Sud-Américains, Uruguayens, Brésiliens, Colombiens, etc., qui peuvent en attester également la vérité.

27. — *Note transmise, le 8 septembre 1914, à la Commission belge d'Enquête, par Mgr Deploige, Président de l'Institut supérieur de Philosophie de l'Université, Directeur de l'hôpital Saint-Thomas* (1).

**Exposé chronologique des événements.**

**Période d'occupation pacifique.** — Les Allemands sont entrés à Louvain le mercredi 19 août, à 14 heures. La réception a été pacifique de la part de la population et courtoise de la part de l'autorité communale. L'autorité allemande a affiché une série d'ordonnances : interdiction de circuler après 8 heures du soir, dépôt à l'Hôtel de Ville des armes, munitions, essences pour autos; pour quelques rues, obligation de tenir les portes ouvertes et les fenêtres éclairées. Officiers et soldats ont, depuis le 19, logé en grand nombre chez l'habitant, qui s'est montré hospitalier. Les ordonnances ont été ponctuellement exécutées. L'Administration communale n'a opposé à l'autorité allemande aucun refus capable de mécontenter celle-ci, quelque dures qu'aient été les exigences en matière de réquisitions.

**Les violences.** — A) *Exposé des faits. 1° La fusillade.* — Le mardi 25 août, à 8 heures du soir, la ville était parfaitement calme, c'est-à-dire que, comme les jours précédents, les habitants s'étaient retirés chez eux. Brusquement, à 8h 10 (heure belge), éclata simultanément sur différents points : à la porte de Bruxelles, à la porte de Tirlemont, rue de la Station, rue Léopold, rue Marie-Thérèse, rue des Joyeuses-Entrées, rue de Tirlemont, etc., une vive fusillade. C'étaient les soldats allemands qui tiraient des coups de fusil et de mitrailleuse. Certaines maisons furent littéralement criblées de balles; plusieurs personnes furent tuées chez elles. Cette fusillade dura une demi-heure et se renouvela plusieurs fois dans la nuit ainsi que les jours suivants.

*2° L'incendie.* — En même temps que la fusillade, l'incendie éclata sur quatre ou cinq points : aux Halles Universitaires qui contiennent les archives et la bibliothèque de l'Université, place du Peuple, rue de la Station, boulevard de Tirlemont, chaussée de Tirlemont. Les incendies, allumés au moyen de fusées par les soldats allemands, se sont continués par ordre jusqu'au dimanche 30 inclusivement. Les Halles, l'église Saint-Pierre, le Palais de justice, le théâtre, la Table ronde, l'École commerciale et consulaire de l'Université, les plus beaux quartiers de la ville ne sont plus qu'un amas de décombres. Plusieurs personnes ont péri dans ces incendies. A ce jour — 8 septembre — une équipe de fossoyeurs organisée par l'hôpital Saint-Thomas a retiré des ruines quarante-deux cadavres, et elle est loin d'avoir terminé ses explorations. On a compté déjà 894 maisons brûlées sur le territoire de Louvain et 500 environ sur celui de Kessel-Loo.

*3° Expulsion des habitants.* — Jeudi matin 27 août, à 8 heures, ordre fut donné au son du tambour à toute la population civile de quitter immédiatement la ville parce que celle-ci allait être bombardée à midi. Vieillards, femmes, enfants, malades, religieux, religieuses, même cloîtrées, telles les Carmélites, furent chassés brutalement sur toutes les routes, comme un troupeau. Ce que fut l'exode des habitants et quelles atrocités commit la soldatesque, nous commençons seulement à le savoir. On les a chassés au loin dans des directions diverses, les laissant sans nourriture et, la nuit, sans abri; quelques-uns furent emmenés jusqu'à Cologne. Plusieurs moururent en route; d'autres, parmi lesquels des femmes et des enfants, furent fusillés. Le bombardement n'était qu'un prétexte; l'expulsion des habitants avait pour but de permettre le pillage en règle de la ville.

*4° Le pillage.* — Il commença le jeudi 27 août et dura près de huit jours. Par bandes de six ou huit, les soldats enfonçaient les portes ou brisaient les fenêtres, se soûlaient de vin, saccageaient les meubles, éventraient les coffres-forts, volaient l'argent, les tableaux,

---

(1) Les constatations faites dans cette note sont développées dans un ouvrage publié par un brancardier de l'hôpital Saint-Thomas, témoin du sac de Louvain, M. Hervé de Gruben. Cet ouvrage, intitulé *Les Allemands à Louvain, Souvenirs d'un témoin* et publié chez Plon, rue Garancière, 8, à Paris, est précédé d'une préface de Mgr Deploige. Celui-ci, interrogé le 15 juillet 1915 par la Commission belge d'Enquête, a déclaré s'en référer à sa note et à cet ouvrage, garantissant l'exactitude des faits qui y sont rapportés.

les œuvres d'art, l'argenterie, le linge, les vêtements, le vin, les provisions. Le butin a été expédié par trains en Allemagne.

B) *Les causes.* — Les Allemands prétendent que la fusillade et toutes les atrocités qui suivirent ont été provoquées par la population civile, qui se serait livrée contre eux à des agressions concertées. Ils ont donné plusieurs versions plus fausses les unes que les autres, par exemple, qu'ils ont brûlé la bibliothèque de l'Université parce que les étudiants s'y seraient retranchés pour tirer sur les soldats. Ils ont prétendu encore qu'ils ont incendié l'église Saint-Pierre parce qu'une mitrailleuse aurait été placée dans la tour. Pour les témoins de l'événement, le sac de Louvain est un forfait prémédité, exécuté méthodiquement avec une cruauté, une lâcheté, une fourberie infernales. Quand le secrétaire du ministre des États-Unis est venu à Louvain le samedi 29, on a, pour le tromper, joué une infâme comédie : on l'a fait passer par la rue de la Station, après avoir caché dans une maison quatre ou cinq soldats allemands habillés en civils. Au passage du secrétaire ces individus ont tiré; des soldats allemands les ont extraits de la maison et les ont présentés au secrétaire en témoignage de la culpabilité des habitants; pour achever la comédie, on s'est livré sur les tireurs à un simulacre d'exécution.

**La fin de l'anarchie.** — Jeudi matin, 27 août, à 9 heures, l'échevin Schmit était arrivé à l'hôpital Saint-Thomas, rue des Flamands; il y fut suivi à midi par M. Marguery, secrétaire communal. M. Schmit était à ce moment l'unique représentant de l'autorité communale encore présent à Louvain. Obligé enfin lui-même de quitter Louvain pour rechercher sa famille, il confia à M. Nerincx, un des administrateurs de l'hôpital Saint-Thomas, la tâche de reconstituer une administration communale provisoire pour s'efforcer d'obtenir des Allemands qu'ils épargnassent ce qui restait de la ville. M. Nerincx accepta et s'assura le concours des directeurs, administrateurs et médecins de l'hôpital Saint-Thomas, qui avaient refusé de quitter Louvain et d'abandonner leurs blessés au moment de l'expulsion des habitants. Le dimanche 30, il entra en pourparlers avec le major von Manteuffel, commandant de la place. Il lui soumit le texte d'une proclamation à envoyer aux habitants de la ville dans les différentes communes où ceux-ci avaient trouvé un refuge. Cette proclamation fut affichée aussi dans la ville de Louvain, le mardi 1er septembre. Ce même jour se tint à l'Hôtel de Ville la première réunion du Comité des notables faisant fonctions de Conseil communal provisoire.

L'autorité allemande avait promis au nouveau bourgmestre que l'incendie et le pillage prendraient fin et avis en fut donné aux habitants, dans la proclamation affichée le 1er septembre. Le pillage continua néanmoins au grand jour et, le mercredi soir 2 septembre, quatre incendies furent encore allumés par des soldats allemands, un rue Léopold et trois rue Marie-Thérèse. Un premier marché public a pu se tenir le vendredi 4 septembre, et depuis lors les expulsés commencent à rentrer en ville.

28. — *Rapport concernant le massacre de la famille Valckenaers, à Thildonck.*

Dans la matinée du mardi 25 août 1914, les Belges firent une sortie du côté de Haecht et Rotselaer. Ils refoulèrent les troupes allemandes sur une étendue de plusieurs kilomètres, jusqu'à Campenhout et Thildonck. Le jour même, dans leur dépit, les Allemands mirent le feu aux localités vers lesquelles ils devaient reculer : Bueken commença à brûler à 16 heures, Hérent à 18 ou 19 heures, Louvain à 20 heures.

Le lendemain matin, mercredi 26 août, très tôt, un détachement belge vint occuper la ferme du sieur Isidore Valckenaers, métayer notable et aisé, occupant une culture de sept hectares aux confins des communes de Thildonck, Werchter et Rotselaer, à un kilomètre de la rive droite du canal, ainsi que la ferme contiguë, appartenant à son frère, François-Édouard Valckenaers.

Les officiers belges furent reçus de façon très hospitalière. Du grenier des habitations et des autres bâtiments, les troupes ouvrirent le feu sur les Allemands qui se tenaient dissimulés dans un petit bois près de la voie ferrée. Un ordre de retraite étant survenu, les Belges se retirèrent.

Au moins une centaine d'hommes avaient fait le coup de feu contre les Allemands. Ceux-ci ne pouvaient donc pas raisonnablement supposer que c'étaient des civils qui avaient tiré.

Une heure après, un détachement d'une cinquantaine de soldats allemands, commandés par un officier, court, gros, à cheveux roux et portant lunettes, fit irruption dans la ferme d'Isidore.

Le fermier et deux jeunes gens, ses neveux, fils de François-Édouard, furent pris immédiatement, malgré les supplications de Louise, sa fille aînée, qui s'attachait au corps de son père, suppliant les soldats d'épargner sa vie. On la repoussa avec brutalité, et les trois hommes furent fusillés séance tenante, à 8 heures du matin.

Les deux neveux (François-Joseph et Julien) moururent sur le coup; quant à Isidore, il survécut. Il portait une horrible blessure sous la clavicule droite. Il se laissa tomber, puis, après la deuxième fusillade dont nous allons parler, il se traîna sous un rocher, d'où il fut retiré, presque exsangue, le lendemain 27 août. Il vit encore actuellement (mai 1915) en traitement dans une clinique de l'agglomération bruxelloise.

La famille terrifiée s'était sauvée dans le jardin, formant un groupe lamentable de onze personnes : la fermière, femme d'Isidore, avec huit de ses enfants; puis sa belle-sœur, femme de François-Édouard et mère des deux jeunes gens qui venaient de périr, et son petit garçon âgé de treize ans.

Ce groupe ne se composait que de femmes et d'enfants.

Le carnage continua après un singulier préparatif. Les Allemands placèrent dans les mains de Louise Valckenaers une sorte de fanion fait d'un échalas, arraché à la haie, auquel était lié un linge blanc. Puis, de différentes directions, ils ouvrirent le feu.

Sept victimes tombèrent, cinq étaient mortellement atteintes : Louise, âgée de dix-huit ans et demi, qui mourut seulement plusieurs heures plus tard, sans avoir pu recevoir le moindre soin, Mélanie, âgée de seize ans et demi, Jeanne, âgée de six ans et demi, Victorine, âgée de deux ans et demi, le petit Joseph-Charles, âgé de treize ans. Les quatre premières sont des filles d'Isidore; le dernier est le fils de François-Édouard.

Au moment de l'exécution, M^me^ Isidore Valckenaers portait sur les bras la petite Victorine qui, frappée de terreur, serrait son visage contre celui de sa mère et enlaçait son cou de ses petits bras. Une balle vint briser le bras du bébé et lui ravagea le visage, déchirant du même coup la lèvre supérieure de la mère et lui crevant l'œil gauche.

Sa belle-sœur tenait par la main son petit garçon Joseph-Charles âgé de treize ans. La balle qui fracassa la tête de l'enfant projeta sur les vêtements de sa mère du sang et des débris de cervelle.

La blessure qui causa la mort de la petite Jeanne était effrayante; elle intéressait la partie supérieure de la cuisse, et avait 20 centimètres de long, 7 centimètres de profondeur.

La septième victime était un garçon de douze ans, fils d'Isidore. Il fut atteint d'une balle dans la région dorsale, non encore extraite. La blessure est guérie.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'après avoir procédé à ce massacre les soldats allemands incendièrent les fermes des deux frères Valckenaers avec tout ce qu'elles contenaient : meubles, bestiaux, récoltes, et qu'ils ne s'inquiétèrent aucunement de porter secours aux blessés?

Dressons le bilan : des quatorze membres des deux familles Valckenaers qui ont été condamnés à être fusillés, sans aucune enquête préalable, sans aucun jugement, quatre seulement s'en sont tirés indemnes ou avec des blessures légères.

Trois ont reçu des blessures graves : Isidore, sa femme, et son fils âgé de quatorze ans.

Sept sont morts :

François-Joseph, vingt ans, } fils de François-Édouard,
Julien, dix-sept ans, }
tués à la première exécution (vers 8 heures du matin).

Louise, dix-huit ans; }
Mélanie-Constance, seize ans et demi; } filles d'Isidore,
Jeanne-Joséphine, six ans et demi; }
Louise-Victorine, deux ans et demi; }
Joseph-Charles, quatorze ans, fils de François-Édouard,
tués à la seconde exécution (vers 8^h^30 du matin).

Les sept actes de décès, qui n'ont pu être dressés que le 11 novembre 1914, sont déposés à la maison communale de Thildonck.

Le carnage a été exécuté sans aucune excuse. Les Allemands ne pouvaient pas logiquement accuser la famille Valckenaers d'avoir tiré sur eux, et même s'ils s'obstinaient à croire que les milliers de coup de feu provenaient des habitants des deux fermes, dans lesquelles d'ailleurs ils n'ont pas trouvé une arme, quelle excuse avaient-ils d'assassiner les femmes, les jeunes filles et les enfants constituant le deuxième groupe? Et comment expliquer autrement que par un raffinement de cruauté le drapeau improvisé que l'aînée des jeunes filles dut agiter pendant qu'on tirait sur elle et sur les siens?

29. — *Extrait, relatif à la destruction de Louvain, du rapport de l'abbé Aloijsius van den Bergh, accrédité par S. Ém. le Cardinal Piffl, Prince-Archevêque de Vienne, sur l'enquête faite par lui en Belgique au nom du* Wiener Priesterverein (*Traduction de deux articles parus dans le journal hollandais* De Tijd *des 25 et 26 août 1915, n*os *20726 et 20727.*

Le 19 août, l'armée allemande entra à Louvain. Abstraction faite de quelques irrégularités qui sont évidemment inévitables en des occasions semblables, il y eut peu de sujets de plaintes. D'autre part, l'entente entre militaires et civils était satisfaisante. La population de Louvain, qui n'était déjà pas renommée comme fort héroïque, était déprimée et intimidée par les masses imposantes de troupes qui passaient par la ville. Un officier, professeur à Stuttgart, déclara aux pères de l'Abbaye du Parc que les Allemands n'avaient été, nulle part en Belgique, aussi bien reçus qu'à Louvain.

Puis les jours terribles arrivèrent! L'affaire de Louvain!

Des personnes, aussi compétentes que haut placées, me déclarèrent que la question de Louvain n'était pas encore résolue, et ne le sera peut-être jamais. Ce n'est donc pas mon intention de résoudre cette question. Je veux me borner à acter ici le résultat de mon enquête, d'une objectivité tout à fait sévère.

Qu'on lise *Die Belgischen Greueltaten,* pages 29-32, et Stranz : *Die Eroberung Belgiens,* pages 100-109 (en outre, encore, le *Livre Blanc* allemand). C'est la version *officielle* en Allemagne. En toute loyauté, je dois avouer qu'avant mon voyage à Louvain je partageais cette opinion. En est-il encore ainsi à présent?

Je veux vous faire part de ce que j'ai constaté à Louvain. Par des circonstances extraordinairement favorables, j'eus l'occasion de fréquenter tous les milieux de Louvain. J'ai remarqué que de prime abord ces gens sont méfiants vis-à-vis de l'étranger, et ce n'est que lorsqu'ils ont acquis la conviction qu'ils n'ont rien à craindre qu'ils se risquent à parler.

A mon avis, tout le monde conviendra que c'est là un élément de grande importance.

J'ai parlé à des gens du peuple, à des gens calmes et à des gens nerveux, à des femmes et à des hommes. J'ai parlé à des gens de tempérament modéré, de la bourgeoisie, de la petite bourgeoisie, à des boutiquiers, des cabaretiers et des commerçants. J'ai parlé à des médecins, à des professeurs de l'Université, au commissaire en chef de police et au bourgmestre (faisant fonctions). J'ai parlé à des frères de divers couvents, à des ecclésiastiques séculiers et réguliers, depuis les plus modestes jusqu'aux plus haut placés. Tout cela à Louvain. Puis j'ai eu un entretien avec S. Ém. le cardinal Mercier, qui, grâce à une enquête qu'il ouvrit personnellement, grâce aussi aux documents aussi nombreux que précieux qui lui furent communiqués, est peut-être le mieux à même de se former un jugement au sujet de cette question si compliquée.

Et quel en fut le résultat?

Après avoir insisté à tant de reprises auprès des nombreuses personnalités pour qu'elles voulussent me dire loyalement la vérité, il me fut répondu chaque fois : « Je n'ai jamais entendu parler d'un complot et, à ma connaissance, pas un seul civil n'a tiré. » A une exception près. Un frère mineur me déclara avoir entendu une conversation entre deux ouvriers dont l'un disait à l'autre : « J'ai abattu (*neergeschoten*) un officier allemand. » Mais est-ce vrai et, si oui, dans quelles circonstances (cela s'est-il produit)? Le frère était incapable de le dire. Je mentionne le fait parce que je tiens à tout dire.

Dans ces conditions, je pose la question que voici : Est-il possible qu'il y ait eu à

Louvain un complot nettement prémédité, avec des ramifications dans toute la ville, un complot ayant pour objet d'assaillir, le mardi soir, 25 août, la garnison allemande, et que ce complot ait été mis à exécution par une agression, de la part de civils, qui *in eine fast 24 stündige Schlacht ausartete* (dégénéra en une lutte de presque vingt-quatre heures), que ce complot ait été combiné avec une sortie des troupes de la garnison d'Anvers, donc avec l'autorité belge, sans que néanmoins ni le bourgmestre, ni le commissaire de police en chef ni le recteur de l'Université, ni les professeurs de l'Université, ni le haut et le bas clergé tant séculier que régulier qui est en relations intimes avec tous les milieux de la population, ni les médecins, ni les bourgeois en vue et les simples habitants auxquels j'ai parlé, en eussent seulement la moindre connaissance?

« Je déclare sur ma parole », me dit le commissaire de police, « qu'il n'a pas été question à Louvain d'un complot de cette espèce, que les civils avaient remis leurs armes d'une façon qui prêterait à rire, si l'affaire n'était si grave. Du vieux bric-à-brac, des « flingots » (*Flinten*) les plus invraisemblables et des sabres ébréchés, même des rasoirs !

Ceci concorde parfaitement avec le caractère de la population de Louvain qui, comme me le déclarèrent des résidents hollandais et des Louvanistes, doit être qualifiée décidément pleutre.

Mais alors, s'il n'est pas possible qu'il y ait eu un tel complot, comment l'autorité allemande peut-elle en avoir eu connaissance? Bien plus, comment peut-elle châtier l'exécution de cette conspiration inconnue partout, et cela, non dans un moment de passion, ni sous l'influence de l'ivresse, ou à la suite d'une erreur fatale, mais par un châtiment qui dure des jours, du mardi au vendredi, et si cruel, si brutal, si cynique, que je n'aurais pu me l'imaginer, même en rêve, de la part de cette armée allemande, dont j'avais une si haute idée.

Et cependant, c'est là ce que les Allemands ont fait. Je dois le reconnaître. La vérité par-dessus tout !

Qu'il n'y ait pas eu de complot à Louvain, c'est là un fait qui est maintenant pour moi absolument au-dessus de tout doute et qui doit se trouver au-dessus de tout doute raisonnable, chez tous ceux qui cherchent loyalement la vérité.

Il ne s'ensuit évidemment pas la preuve que nulle part, dans tout Louvain, aucun civil n'ait tiré (Voir : *Een Nederlander in geteisterd België*, p. 9). Ceux qui prétendent cela, prétendent plus qu'ils ne peuvent prouver. Celui qui prétend savoir cela, doit ou bien avoir fouillé Louvain dans les coins les plus cachés et avoir acquis par là la certitude qu'il ne restait plus aucune arme à feu; ou bien il doit avoir eu sous ses propres yeux, pendant tout le temps que l'on tira à Louvain, tous les civils louvanistes. Mais ce n'est pas là-dessus que roule le débat. L'Allemagne parle d'un complot et un complot, il n'y en a point eu. La *possibilité* qu'un ou plusieurs civils aient tiré, existe (ouvrage précité, p. 28-29); des *preuves* qu'un ou plusieurs civils aient tiré, il n'en existe point. Les balles trouvées dans les corps de soldats allemands blessés ou tués, étaient... des balles allemandes, et non des balles belges, pour autant, en tout cas, que l'enquête fût encore possible.

Est-ce que, par ce fait, la question de Louvain est résolue? Naturellement non.

Nous nous trouvons ici devant le fait de la destruction d'une grande partie de Louvain : Mille cent vingt et une maisons ont été détruites entièrement ou en partie, parmi lesquelles, on le remarque, il s'en trouve beaucoup de bourgeois plus ou moins notables. Combien de personnes ont perdu la vie : cela n'est pas encore établi. L'intrépide père Capucin Claes me raconte que lui, personnellement, a exhumé 108 cadavres, dont 96 fusillés, et le restant ensevelis sous les décombres. Même la bibliothèque de l'Université et la collégiale de Saint-Pierre ne furent pas épargnées.

L'explication, l'explication?

Voici des *faits :*

Le 25 août, au soir, entre 7 heures et 7h 30, on a sonné l'alarme;

A 8 heures, en divers endroits de la ville, comme sur commandement, on a tiré et, tôt après, l'incendie commença;

Parmi les Allemands dans la ville, et aussi parmi les bourgeois, l'opinion existait chez beaucoup que les Français (ou les Anglais) étaient en marche venant du côté de Malines, là où les Allemands furent rejetés;

Les troupes de Louvain ont tiré sur les troupes allemandes refoulées, croyant qu'il s'agissait de troupes ennemies;

Durant la nuit encore et plus tard aussi, des soldats allemands ont tiré l'un sur l'autre.

Tout cela, je l'ai appris de la bouche de quantité de témoins oculaires, dont, pour moi, le témoignage est au-dessus de tout doute raisonnable.

L'autopsie aussi confirme ce fait. Dans aucun des soldats allemands blessés, on n'a trouvé une balle qui ne fût allemande.

Tout repose-t-il donc sur une méprise ?

Chez certains (ou beaucoup ?) de soldats allemands, oui. Lorsqu'ils constatèrent qu'il n'y avait pas d'ennemis, donc aussi qu'aucun soldat ennemi n'avait tiré, ils en conclurent que les civils devaient avoir tiré. Chose bien compréhensible, voire même excusable, dans la même mesure, si l'on tient compte de la psychologie du soldat allemand à cette époque-là !

Il est certain que des officiers, même des officiers supérieurs, croyaient en toute sincérité que des civils avaient tiré; il est tout aussi certain que des soldats et aussi des officiers ont, de propos délibéré, accusé les civils d'être en possession d'armes qu'ils n'avaient point, d'avoir tiré des coups de fusil qu'eux-mêmes avaient tirés.

Un prêtre de Louvain (Blauwput), homme sérieux et calme, qui a même réfuté une accusation grave contre les Allemands, me déclara :

« Chez moi étaient cantonnés : le major von St... avec trois autres officiers; parmi ceux-ci se trouvait le Stabsarzt S... (médecin d'état-major). Le major von St... était un honnête homme, mais il était convaincu tant du fait que le Gouvernement belge agissait de commun accord avec les francs-tireurs, que du fait que les civils de Louvain avaient tiré.

« Je lui déclarai ouvertement que le Gouvernement belge et le clergé belge avaient fait leur devoir et que je n'admettais point que des civils de Louvain eussent tiré.

« Je remarquai que cette déclaration franche le stupéfiait; en son for intérieur pourtant il appréciait mon franc parler. Je l'entendis même qui disait au jeune officier von Kl... : « Cet « homme ose nous regarder face à face. Nous pourrions être amis. » L'officier de santé Sch... était... Écoutez :

« Le vendredi matin, à 10 heures, il entra à la cure, la tête enveloppée d'un bandage ; il était blessé à la tête. Il monta à sa chambre pour se panser.

« A ce moment deux jeunes filles vinrent à la cure chercher le linge de l'officier-médecin. Celles-ci racontèrent que l'officier était tombé du mur de l'atelier, la tête sur une roue dentée. Elles étaient présentes lors du fait.

« Quelques instants plus tard, quatre soldats arrivèrent dans notre cuisine pour aider la servante à peler les pommes de terre. Ils racontèrent à la servante que des civils avaient tiré sur l'officier : il le leur avait personnellement rapporté. Lorsque la servante leur raconta comment les choses s'étaient vraiment passées, ils se regardèrent de façon significative. En effet, l'officier me déclara lui-même à mon presbytère : *Man hat mich beschossen* (On a tiré sur moi).

« Il y a plus encore. Mes paroissiens furent accusés d'avoir tiré de diverses maisons (je suis absolument convaincu que personne n'a tiré ici). Cinquante-sept hommes, parmi lesquels j'étais moi aussi, furent rangés au coin de la rue de l'Église.

« Le major von St... : — On a tiré. Trois soldats sont blessés ; l'un d'eux est mourant. Il est de mon devoir de punir. Vous serez décimés !

« A chaque fois, le sixième devait être tiré du rang. J'avais le numéro un. Pour moi, il n'y avait donc pas de danger.

« Avant qu'on ne commençât à compter, le Dr S... parut de nouveau, courut vers le major von St..., tira de sa poche une poignée de cartouches de revolver, et dit en s'adressant au major :

« — Ces cartouches, je les ai trouvées chez le curé.

« Le major s'approche de moi et dit :

« — On a trouvé des cartouches (*Patronen*) chez vous.

« Je ne le compris pas d'abord, parce qu'ici l'on dit *cartouchen* au lieu de *patronen;* mais lorsque je compris, je m'écriai dans une indignation passionnée :

« — C'est un mensonge ! ce n'est pas vrai !

« La face du major s'assombrit, il repoussa avec mépris le docteur et dit :

« — Allez-vous-en, j'ai moi-même fouillé cette maison.

« Alors les victimes furent tirées du rang. Un frère de la Miséricorde était placé de façon qu'il devait en être. Lorsque le tour vint au cinquième, celui-ci s'affaissa en s'écriant : « Mes « enfants, mes enfants ! » Alors quelques voix s'élevèrent : *Den Pfaff müssen wir haben* (C'est l' « ensoutané » que nous devons avoir), et tout à fait arbitrairement ils prirent le Père capucin Maximin. Ces cinq furent emmenés par la porte du couvent des religieuses en face d'ici, et fusillés devant le couvent.

« Je dois encore ajouter que l'opinion est généralement répandue à Louvain que, dans cette nuit-là, les soldats auraient violé les sœurs du couvent susnommé. Je puis vous déclarer catégoriquement qu'aucune de ces sœurs n'a été insultée.

« Il s'en est passé suffisamment, n'exagérons pas. »

Un Louvaniste très haut placé qui, plus que personne, est au courant des faits, me déclare :

« Le vendredi 28, le secrétaire de la légation américaine arriva à la gare en automobile. Il demanda aux officiers qui étaient là :

« — Est-ce donc vraiment si grave, ces coups de feu des civils de Louvain ?

« — Voulez-vous en faire personnellement l'expérience ? Bien. Roulez ici dans la rue Marie-Thérèse et vous vous en rendrez compte.

« Après un petit temps, il roule dans la rue et, arrivé à un certain endroit, il essuie réellement des coups de feu.

« Il fait volte-face et retourne à la gare.

« — Maintenant, je dois l'admettre.

« Qui, cependant, avait tiré ?

« Il est établi :

« 1° Qu'on a tiré dans la rue Marie-Thérèse ;

« 2° Que la rue Marie-Thérèse était évacuée par les habitants. Le jeudi, il fut, en effet, donné ordre aux habitants d'évacuer la ville, parce que celle-ci allait être bombardée. Et une grande partie fut évacuée dont, — je m'en porte garant, et, en ma qualité, je suis en état de le savoir — la rue Marie-Thérèse ;

« 3° Que, dans la rue Marie-Thérèse, un poste de garde allemand avait été établi. Je puis vous fournir le numéro ! *Sapienti sat.* »

L'officier de santé allemand, Dr B..., a affirmé, sous serment, devant l'autorité allemande, que le P. Parijs, O. P. (un des otages louvanistes, qui fut contraint de faire connaître aux coins des rues une proclamation annonçant le châtiment qui attendait les francs-tireurs), aurait déclaré : « Les civils ont tiré. »

Le P. Parijs accuse, devant la même autorité, le Dr B... de mensonge, maintient son affirmation et... on le laisse aller librement.

L'aumônier des prisons P. T. sort le matin vers 8 heures. Un soldat tire en l'air. Il crie à ses camarades : *Er hat geschossen* (Il a tiré). Le prêtre est arrêté.

Des soldats pénètrent de vive force chez le professeur Verhelst (rue Léopold, 16), lequel était sur le point de s'enfuir dans la cave (c'était le mardi soir). Ils montent et... là, des coups de fusil partent de l'étage supérieur ! Ils reviennent à la rue. Alors d'autres soldats arrivent : *Man hat hier geschossen !* (On a tiré ici.)

Je ne veux pas pousser plus loin l'énumération de ces particularités, bien qu'il y en ait certainement davantage.

Après ce qui précède, je crois pouvoir dire : Ce n'est pas au moyen d'une « méprise » uniquement qu'on peut résoudre la question. S'il y avait eu ici une méprise, rien qu'une méprise, en jeu, pourquoi ne cessa-t-on pas de tirer, et d'incendier, et de piller [on a pillé beaucoup, sous les regards mêmes d'*officiers*, affirme le P. Cl... (1)], après que l'erreur fut découverte ? On continua, des jours durant.

---

(1) Un Père jésuite me déclare avoir vu un wagon d'un train de la Croix-Rouge rempli de meubles provenant du pillage de Louvain. Ce jésuite était tout d'abord très germanophile.

Le commandant a-t-il, lui aussi, attaché foi aux coups de feu, et en a-t-il fait rapport à une autorité supérieure, en y ajoutant que plusieurs officiers, dont un même appartenant à la plus haute société, avaient été tués? Est-ce alors qu'il y a eu un ordre « supérieur » de détruire Louvain et cet ordre devait-il être exécuté, même après qu'on eût découvert l'erreur, afin de sauver l' « honneur » de l'armée allemande (1)?

Je sais que je pose une question terrible (moi qui, à mon départ *pour* Louvain, était convaincu de l'exactitude de la version allemande), mais, en vérité, je ne puis la poser autrement. Et même alors, je ne suis pas à la fin de ma tâche. Il y a encore ceci :

Le lundi matin, 24 août, le Oberarzt Dr Tenzler vient de Tirlemont à Louvain pour inspecter les hôpitaux. Après examen, il exprima sa satisfaction : *Alles wird verwaltungsmaessig gefuehrt* (Tout se passe administrativement). Le même lundi, arrive du nouveau personnel pour le service d'ambulance. Et que se passe-t-il alors?

Le lundi après midi, arrive l'ordre de faire partir tous les blessés allemands des hôpitaux militaires et civils et de les transporter en un autre endroit (à Tirlemont?). C'était le lundi. Le mardi, l'incendie commença.

Chez le notaire..... soupaient, le mardi, deux officiers. On sonne l'alarme. Les officiers avertissent leur hôte de rester à l'intérieur de sa maison, car il va se passer des choses terribles. (Il ne fait pas *sûr,* à ce qu'ils disaient. *Het is niet* zeker, *wat ze zeiden.*)

Chez le professeur Michotte, d'autres dirent, au moment où l'on sonna l'alarme : *Arme Leute!* (Pauvres gens.)

Chez le professeur Fratteur, des officiers ont pleuré lorsqu'on a sonné l'alarme.

Un prêtre, habitant à ....., près de Louvain, avait des officiers cantonnés chez lui. L'un d'eux dit (c'était trois jours avant l'incendie) : « Louvain aussi ne restera plus longtemps debout. » Le prêtre s'alarme, veut en savoir plus, mais n'apprend rien de plus. Il envoie, le jour suivant, un messager à Louvain pour s'informer de sa famille. Le messager revient, en disant : « A Louvain, tout est calme. »

Puis vint le troisième jour, le 25 août...

Dans un café de la rue de la Station, des officiers étaient cantonnés. Le frère du tenancier, qui, en ces jours, se trouvait là, rencontra parmi les officiers cantonnés une ancienne connaissance d'affaires. Ils vécurent de façon fort amicale. Le mardi 25 août, pendant qu'on est en train de souper, l'officier est appelé hors de la chambre. Il revient, fort ému, et met ses amis en garde pour les jours qui vont suivre. Les officiers sortent et, peu après, on vient chercher leurs bagages.

Ceci se passait à 7h30 environ. Le même soir, pendant les atrocités, les soldats pénétrèrent dans ce même café et entraînèrent toute la famille ligottée vers la gare. L'officier susdit envoya alors son ordonnance, pour voir ce qui était advenu de la famille, et, éventuellement, afin de prendre soin d'elle.

Je me borne à ceci, quoiqu'il existe encore d'autres déclarations analogues très significatives.

Qu'on ait donné ordre de détruire la ville ou du moins une grande partie de la ville. Cela est pour moi certain.

Je connais une personne qui a vu, entre les mains d'un officier, un plan de Louvain, où les parties à détruire étaient indiquées.

La collégiale de Saint-Pierre a été incendiée de propos délibéré. Elle brûla avant les maisons qui l'environnent. Et un coup d'œil dans l'église en donne immédiatement la conviction. Toute une série d'autels latéraux, du côté de l'épître, séparés entre eux par des murs

---

(1) Je tiens à relater encore un épisode que je tiens d'un correspondant autorisé, M. Grondijs.

Le mercredi 26, dans la matinée, à l'Hôtel de Ville de Louvain, où il voulait montrer son passeport, ce monsieur fut témoin d'une allocution faite là aux soldats :

« Soldats, nous avons répandu la terreur devant nous et partout et sévèrement puni la population. Nous devons faire plus encore. Nous devons encore anéantir une grande ville. »

Il résulte de l'ouvrage : *Een Nederlander in geteisterd België,* par le correspondant prénommé, que le gouverneur militaire serait innocent de la dévastation de Louvain. Il est d'ailleurs assez (*überhaupt*) difficile d'accuser telle ou telle personne déterminée. Aussi voulons-nous seulement laisser parler les faits.

qui font saillie, ont été la proie des flammes. Ici la préméditation est évidente. De plus, la porte de la sacristie a été forcée et on a tenté de piller les vases sacrés.

Le fait que les armes remises par les bourgeois de Louvain étaient conservées dans la Collégiale de Saint-Pierre et que les soldats belges avaient établi une mitrailleuse (contre aéroplanes) sur la tour de Saint-Pierre peut ici expliquer quelque chose [1].

La bibliothèque de l'Université aussi a été incendiée de propos délibéré. Nous pouvons déjà le déduire du seul fait que, le mercredi matin, elle était entièrement consumée, ce qui serait une impossibilité sans l'emploi de moyens chimiques. Au surplus, un Père joséphite appela l'attention d'un officier commandant sur le fait que le bâtiment qu'on était en train d'anéantir était la célèbre bibliothèque de l'Université. La réponse fut : *Es ist Befehl* (C'est l'ordre). — (Mardi soir, vers 11 heures.)

L'assertion de beaucoup de gens de Louvain, suivant laquelle les Allemands auraient volé, avant la destruction, des ouvrages et manuscrits précieux, est calomnieuse. Sans doute, beaucoup de livres de la « Bibliothèque choisie », bien connue de Louvain, ont dû être envoyés en Allemagne. De là provient, peut-être, cette opinion tenace.

Je comprends que des soldats en guerre qui, pour la plus grande partie, étaient de fanatiques « mangeurs de prêtres » et, pour une grande partie, se sont livrés à la boisson d'une manière qui dépasse toute description (une partie n'était certainement pas ivre, mais, tout au contraire, agissait par froid calcul), je comprends que de pareils éléments (on dit, sans que je le sache personnellement, que c'étaient les plus mauvaises troupes de tout l'Empire allemand) incendient et pillent plus que ne le commande l'autorité militaire et que, à un moment donné, il n'y a plus moyen de les tenir en main.

Laissant pourtant de côté le principe : *causa causæ, causa causati* (la cause de la cause est cause aussi de l'effet) auquel je ne veux même pas avoir recours ici, je pose la question :

Pourquoi le commandement fut-il malgré tout en état de protéger l'Hôtel de Ville et pourquoi toute la commune de Heverlé, avec toutes les propriétés du comte « allemand » d'Arenberg, fut-elle épargnée ?

C'est la preuve que la discipline resta maintenue là où il le *fallait.*

Quant à fournir un essai d'explication, à un point de vue stratégique, psychologique, religieux, je m'en juge jusqu'à présent incapable.

30. — *Traduction du compte rendu du correspondant du journal hollandais* De Tijd (*numéro du 23 janvier 1915*) *au sujet de l'exhumation, faite le 17 janvier 1915, de victimes des fusillades de la place de la Station à Louvain.*

Devant la statue Van de Weyer, le R. P. Valérius Claes, qui jusqu'ici, avec une admirable abnégation, procéda en ville à l'exhumation de quatre-vingt-seize cadavres, était penché sur la fosse. C'est à lui qu'incombait le triste privilège d'aider à ce que les familles présentes reconnussent les morts. En blouse blanche de chirurgien, les mains gantées de caoutchouc, il rassemblait les membres épars, dans un abominable état de décomposition, aidé dans son lugubre travail par M. Lucien Spéder. Toutes les autorités de la ville étaient présentes : MM. Alfred Nerincx, professeur à l'Université et faisant fonctions de bourgmestre, le Dr Louis Maldague, professeur à l'Université, le Dr Dieudonné, médecin de la ville, le juge d'instruction Simons. D'autres personnalités vinrent assister à la cérémonie, dans le courant de la journée, tels le professeur Dr Noyons, l'échevin de Munter, le colonel allemand Lubbert, Kommandeur de la ville, et son aide de camp, le commissaire de police Gilbert et l'avocat Tilemans, membre du Conseil communal.

Les rues avoisinant la place de la Gare étaient gardées par la police, de façon à empêcher le public d'approcher de l'endroit où, d'après la *Kölnische Zeitung,* aucun corps n'avait été enterré !

Les soldats allemands eux-mêmes ne pouvaient stationner sur la place. Une sentinelle

(1) Ces indications sont erronées. Aucun dépôt d'armes n'a été établi dans la collégiale de Saint-Pierre, ni dans une autre église de Louvain. Aucune mitrailleuse n'a été installée sur la tour de Saint-Pierre. (*Note de la Commission belge d'Enquête.*)

veillait, l'arme aux pieds, devant la tombe des seize soldats allemands qui reposent au bas de la statue, frappés eux aussi de balles allemandes ! Une trentaine de cercueils peints en jaune attendaient, côte à côte, d'avoir à se refermer sur les tristes dépouilles.

Par bonheur, il ventait frais ce jour-là, car l'odeur dégagée par la tombe ouverte était irrespirable. Les objets trouvés sur les cadavres étaient aussitôt glissés dans un sac numéroté. Vingt corps furent exhumés, après un travail épouvantable, vingt corps entassés dans un trou qui ne mesurait pas plus de 4 mètres carrés !

Il fallut prendre d'infinies précautions pour ne pas ramener des jambes ou des bras appartenant à d'autres corps, tant les membres étaient mêlés...

L'émotion étreignait tout le monde. Même le colonel Lubbert ne put s'empêcher de dire au faisant fonctions de bourgmestre : « Aboutir à un tel résultat, c'est incompréhensible, lorsqu'on sait combien notre peuple est instruit, cultivé ! » Et l'aide de camp d'ajouter : « Je suis heureux de ne m'être pas trouvé à Louvain en ces moments tragiques. » Paroles qui ont leur prix et montrent bien que les honnêtes gens d'Allemagne regrettent à présent l'acte inqualifiable que leurs dirigeants ont ordonné, au mépris des lois de l'humanité la plus élémentaire.

Le professeur Maldague, qui s'était trouvé parmi les pauvres prisonniers qu'on choisissait l'un après l'autre froidement pour les massacrer, et qui avait miraculeusement échappé à la mort, ne put maîtriser l'émotion profonde qui l'étreignait. En ce jour fatal, il était défendu au troupeau humain de regarder les cruautés commises par les soldats de la cultivée Allemagne, mais une femme qui se trouvait à côté du professeur Maldague se risqua quand même et vit que les victimes choisies en expiation (de quels crimes?) devaient se coucher à plat ventre sur les pavés. On les tuait alors d'un coup de feu dans la nuque, le dos ou la tête.

La plupart des victimes gisaient donc le crâne fracassé, non seulement par suite de coups de feu, mais de coups de crosse ! Et cela ne suffisait pas. Tous les corps retrouvés — les rapports médicaux en font foi — ont été transpercés de coups de baïonnette ! Certains avaient les jambes et les bras cassés ! Seuls, deux corps ne portaient aucune blessure. Une autopsie sera faite afin de se rendre compte des causes de la mort. On s'accorde à croire que celle-ci fut provoquée par asphyxie, mais il sied d'attendre les constatations médicales.

M^me^ Van Ertrijck reconnut ainsi, au bord de la fosse, son mari, âgé de soixante ans, le fabricant de cigares bien connu, et son fils, âgé de vingt-sept ans, puis apparut le corps d'un soldat belge qu'on n'a pu identifier, ensuite celui d'un petit garçon qui n'avait pas quinze ans (aussi franc-tireur sans doute ?) ; Charles Munkemer, époux d'Amélie Marant, né en 1885 ; Edgard Bicquet, brasseur à Boortmeerbeek et dont la famille, connue de tout Louvain, habite rue de la Station ; le major pensionné belge Eickhorn, âgé de soixante ans (inventeur de cartouches pour le tir réduit) ; A. Van de Gaer ; O. Candriès ; M^me^ A. Bruyninckx, née Aug. Mariën ; M^me^ Périlleux, âgée de soixante ans environ. Mais en remuant la terre, on découvrit une seconde tombe qui contenait sept autres cadavres, dissimulés sous 30 centimètres de terre.

Le lendemain, la funèbre besogne reprit. D'une toute petite fosse, on mit encore au jour deux cadavres : celui de Henri Decorte, ouvrier à Kessel-Loo, celui de M. Van Bladel, curé de Hérent. Pas un bruit quand on exhuma le grand corps de l'infortuné prêtre. Seul, le R. P. Claes laissa tomber ces mots : « Le curé de Hérent. » Le pauvre homme était âgé de soixante et onze ans !

31. — *Liste de civils tués sur le territoire des communes de Louvain, Hérent, Héverlé, Kessel-Loo et Corbeek-Loo et d'habitants de ces communes tués dans d'autres localités* [1].

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Ackermans (Guillaume) | Contremaître. | Kessel-Loo. | 40 |
| 2 | Armée (Charles) | Coiffeur. | Louvain. | 45 |
| 3 | Artois (Pierre) | Cultivateur. | Hérent. | 38 |
| 4 | Barthels (Louis) | Manœuvre. | Kessel-Loo. | 35 |
| 5 | Beusen (Martin) | Colporteur | — | 49 |
| 6 | Bicquet (Edgar) | Brasseur. | Boortmeerbeek. | 59 |
| 7 | Boelaert (Franz) | Chauffeur d'usine. | Kessel-Loo. | 51 |
| 8 | Boghe (Jules) | Boucher. | Héverlé. | 39 |
| 9 | Boogaerts (Aloïs) | Facteur des postes. | Louvain. | 54 |
| 10 | Boon (François) | Cultivateur. | Lubbeek. | 26 |
| 11 | Boschmans (Joseph) | Étudiant en médecine. | Thielt [2]. | 23 |
| 12 | Bosmans (Pierre) | Garde-convoi. | Héverlé. | 45 |
| 13 | Breedenraedt (Pierre) | Soutireur de vin. | Louvain. | 48 |
| 14 | Brouwers (Pierre) | Chauffeur d'usine. | Kessel-Loo. | 61 |
| 15 | Bruyninx-Mariën (Alida) | Ménagère. | Aerschot. | 26 |
| 16 | Bullekens (Augustin) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 25 |
| 17 | — (François) | — | — | 29 |
| 18 | — (Louis) | — | — | 56 |
| 19 | Caels (Henri) [3] | » | Hérent. | 48 |
| 20 | — (Victor) | Cordonnier. | — | 57 |
| 21 | Candries (Oscar) | Hôtelier. | Louvain. | 36 |
| 22 | Carette (Robert) [4] | Prêtre, professeur au collège Saint-Pierre. | — | 38 |
| 23 | Chrétien (Gabriel) | Chef mécanicien. | — | 55 |
| 24 | Claes (Célestine) | Institutrice. | Aerschot. | 19 |
| 25 | Clevenbergh (Adolphe) | Machiniste. | Kessel-Loo. | 38 |
| 26 | Coessens (Joseph) | Employé. | Schaerbeek (Bruxelles). | 22 |
| 27 | Coopmans (Martin) | Boucher. | Louvain. | 29 |
| 28 | Crab (Joseph) | Ouvrier. | — | 32 |
| 29 | — (Jean-Baptiste) | Peintre. | — | 60 |
| 30 | Danckers (Pierre) [5] | Journalier. | Kessel-Loo. | 43 |
| 31 | David-Fischbach (Léon) | Rentier. | Louvain. | 42 |
| 32 | — (Pierre) | — | — | 82 |
| 33 | De Becker (Edgard) | Avocat, secrétaire du min. du Travail. | — | 47 |
| 34 | Decorde (Fernand) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 20 |
| 35 | Decoster (Joseph) | Négociant. | Louvain. | 42 |
| 36 | Deflandre (Camille) | Étudiant en médecine. | — | 19 |
| 37 | — (Camille) | Sous-chef de station. | — | 56 |
| 38 | Degoyen (Louis) | Cultivateur. | Hérent. | 60 |

(1) Le nombre des habitants de Louvain, Hérent, Héverlé, Kessel-Loo et Corbeek-Loo tués hors du territoire de ces communes s'élève à 6. L'endroit où ils ont été tués est, pour chacun d'eux, indiqué par une note au bas de la page. 9 cadavres n'ont pu être identifiés ; 7 personnes ont disparu.

(2) Résidence habituelle : Louvain.

(3) Simple d'esprit.

(4) Fusillé à Aerschot.

(5) Tué à Lubbeek.

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 39 | Degoyen (Théophile) | Cultivateur. | Hérent. | 22 |
| 40 | Dekoninck (Victor) | — | — | 23 |
| 41 | Delcon (Joseph) | Marchand. | Louvain. | 51 |
| 42 | De Meyer (Arthur) | » | Hérent. | 18 mois |
| 43 | De Rauw (Alphonse) | Fondeur. | — | 46 |
| 44 | Desmedt (Joseph) | Ouvrier. | Louvain. | 58 |
| 45 | Devos (Augustin) | — | Kessel-Loo. | 60 |
| 46 | Devroey (Eugène) | Cultivateur. | — | 43 |
| 47 | — (Louis) | — | — | 54 |
| 48 | Devroy (Édouard) | Ouvrier. | — | 32 |
| 49 | Devyver (Jean) | Cordonnier. | Louvain. | 25 |
| 50 | Devyver-Coquette (Marie) | » | — | 25 |
| 51 | De Weerdt (Jean) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 19 |
| 52 | De Wever (Arthur) | Menuisier. | Héverlé. | 44 |
| 53 | Dierickx (Pierre) | Forgeron. | Kessel-Loo. | 58 |
| 54 | Dubrulle (David) | Droguiste. | Louvain. | 32 |
| 55 | Dubrulle-Roodhans (Marie) | » | — | 34 |
| 56 | Duchateau (Pierre) | Hôtelier. | — | 40 |
| 57 | Ducuroir (Ghislain) | Cabaretier. | — | 36 |
| 58 | Dufrésne (Charles) | Journalier. | — | 35 |
| 59 | Dupierreux (Eugène) (1) | Jésuite. | — | 23 |
| 60 | Eickhorn (Pierre) | Major pensionné. | — | 60 |
| 61 | Feyaerts (Ida) | » | Héverlé. | 12 |
| 62 | — (Marie) | Journalière. | — | 40 |
| 63 | Fisenne (Victor) | Ouvrier. | Nodebais. | 45 |
| 64 | Forger (Félix) (2) | Religieux joséphite. | Louvain. | 63 |
| 65 | Freché (François) | Peintre. | — | 49 |
| 66 | Gilson (Paul) | Rentier. | — | 47 |
| 67 | Goemans (Louise) | Rentière. | — | 81 |
| 68 | Goossens (Henri) | Charron. | Hérent. | 57 |
| 69 | Goris (Jean-Baptiste) | Ancien ouvrier. | Corbeek-Loo. | 71 |
| 70 | — (Joseph) | » | Winghe-St-Georges. | 20 |
| 71 | Heerenaer (Louis) | Huissier. | Louvain. | 52 |
| 72 | Hooghe (Alphonse) | Fondeur. | Hérent. | ? |
| 73 | Hugaerts (Jean-Baptiste) | Ouvrier. | Héverlé. | 34 |
| 74 | Jacobs (Louis) | Cultivateur. | Aerschot. | 39 |
| 75 | Janssens (Gérard) | Cabaretier. | Louvain. | 28 |
| 76 | — (Gustave) | Menuisier. | — | 30 |
| 77 | — (Philippe) | Cultivateur. | Hérent. | 48 |
| 78 | — (René) | Meunier. | Kessel-Loo. | 20 |
| 79 | Jespers (Bartholomé) | Charretier. | Hérent. | 42 |
| 80 | Kestens (Émile) | Journalier. | Corbeek-Loo. | 15 |
| 81 | — (Frédéric) | Ouvrier pensionné. | — | 71 |
| 82 | Keustermans (Constant) | Briquetier. | Kessel-Loo. | 19 |
| 83 | Knaepen (Marcellin) | Ouvrier brasseur. | Corbeek-Loo. | 38 |
| 84 | Laboubée (Jean) | Hôtelier. | Louvain. | 51 |
| 85 | — (Blanche) | Hôtelière. | — | 27 |

(1) Tué à Tervueren.
(2) Frère Allard.

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 86 | Lafili (Auguste) | Garçon de café. | Louvain. | 14 |
| 87 | Lammens (Joseph) | Professeur. | Kessel-Loo. | 52 |
| 88 | Lefèvre (Achille) | Ajusteur. | Louvain. | 36 |
| 89 | Lenaerts (Auguste) | Sans profession. | — | 56 |
| 90 | Lenertz (Vincent) | Architecte, chef des travaux graphiques à l'Université. | — | 50 |
| 91 | Leynen (Louis) | » | Corbeek-Loo. | 16 |
| 92 | Lens (Louis) | Maçon. | Hérent. | 54 |
| 93 | Lintermans (Adolphe) | Boucher. | Kessel-Loo. | 36 |
| 94 | Lombaerts (Engelbert) | Curé à Boven-Loo. | — | 53 |
| 95 | Mahy (Adolphe) | Pensionné. | Louvain. | 72 |
| 96 | — (Jean) | Marchand de fromage. | Kessel-Loo. | 43 |
| 97 | Malevé (Joseph) (1) | Boucher. | Hérent. | 50 |
| 98 | Marteau (Pierre) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 48 |
| 99 | Meeus (Fernand) | Électricien. | — | 33 |
| 100 | — (Jules) | » | — | 4 |
| 101 | Mertens (Charles) | Cultivateur. | Haecht. | 36 |
| 102 | Michiels (Léon) | Ouvrier. | Louvain. | 38 |
| 103 | Mückemer (Karl) (sujet allemand) | Menuisier. | Kessel-Loo. | 29 |
| 104 | Munters (Guillaume) | Ouvrier. | — | 41 |
| 105 | Ons (Jan) | Journalier. | — | 49 |
| 106 | Onzen (Rosalie) | Ménagère. | Hérent. | 55 |
| 107 | Oversteyns (Guillaume) | Ouvrier briquetier. | Corbeek-Loo. | 18 |
| 108 | Pardon (Pierre) | Tourneur. | Louvain. | 36 |
| 109 | Peeters (Jacques) | Ouvrier agricole. | Corbeek-Loo. | 58 |
| 110 | — (Marie-Thérèse) | Ménagère. | Weert-St-Georges. | 25 |
| 111 | Pelgrims (Jean) | Cultivateur. | Kessel-Loo. | 17 |
| 112 | — (Louis) | — | — | 59 |
| 113 | Périlleux (Julienne) | » | Louvain. | 63 |
| 114 | Pierco (Jean) | Ouvrier. | Hérent. | 54 |
| 115 | Poels (Félix) | Barbier. | Louvain. | 88 |
| 116 | Puelinckx (Marie) | » | Kessel-Loo. | 12 |
| 117 | Rans (Édouard) | Marchand de bestiaux. | Hérent. | 40 |
| 118 | Rau (Pierre) (sujet hollandais) | Forain. | Oss (Hollande). | 22 |
| 119 | Ravoet (François) | Jardinier. | Corbeek-Loo. | 38 |
| 120 | Raymon (Marie) | » | Louvain. | 73 |
| 121 | Respen (Elisabeth) | Ménagère. | — | 39 |
| 122 | — (Franz) | Manœuvre. | — | 43 |
| 123 | — (Marie) | » | — | 17 |
| 124 | — (Philomène) | » | — | 11 |
| 125 | Rodaer (Armand) | Plafonneur. | Héverlé. | 40 |
| 126 | Romain (Christian) | Hôtelier. | Louvain. | 58 |
| 127 | Ruelens (Guillaume) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 21 |
| 128 | — (Pierre) | Cultivateur. | — | 19 |
| 129 | Ruttens (Joseph) | Boutiquier. | Louvain. | 82 |
| 130 | Scheepmans (Karl) | Journalier. | Kessel-Loo. | 38 |
| 131 | Schepmans (Vital) | Cultivateur. | Corbeek-Loo. | 40 |

(1) Tué à Soltau.

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 132 | Schoovaerts (Louis) | Contrôleur-tramways. | Kessel-Loo. | 53 |
| 133 | Schrevens (Pierre) | Ouvrier. | — | 41 |
| 134 | Selfslagh (Joseph) | Garde champêtre. | Hérent. | 57 |
| 135 | Selleslaghs (Pierre) | Batelier. | Louvain. | 68 |
| 136 | Smeermond (Charles) | Boutiquier. | — | 58 |
| 137 | Smets (Jean) | Ardoisier. | — | 45 |
| 138 | Socquet (Désiré) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 64 |
| 139 | Soetewege (Félix) (1) | Employé. | — | 34 |
| 140 | Sombroek (Vincent) (sujet hollandais) (2) | Religieux conventuel. | Louvain. | 45 |
| 141 | Sterckx (André) | Boutiquier. | — | 59 |
| 142 | — (Élisabeth) | » | — | 62 |
| 143 | — (Marie) | » | — | 20 |
| 144 | Stratman (André) (sujet allemand) (3) | Religieux joséphite. | — | 42 |
| 145 | Swevers (Pierre) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 54 |
| 146 | Symons (Albert) | Marchand de pommes de terre. | Louvain. | 52 |
| 147 | — (Guillaume) | Ébéniste. | — | 25 |
| 148 | — (Philippine) | » | — | 63 |
| 149 | Terclavers (Henri) | Ouvrier agricole. | Corbeek-Loo. | 74 |
| 150 | Terclavers-Scheepmans (Virginie) | Ménagère. | — | 73 |
| 151 | Thiéry (Paul) | Ingénieur. | Kessel-Loo. | 25 |
| 152 | Tilman (Georges) | Ouvrier. | — | 34 |
| 153 | Tossyn (François) | Ouvrier de fabrique. | Corbeek-Loo. | 49 |
| 154 | Tré (Jean) | Ouvrier. | Louvain. | 64 |
| 155 | Utsol (Louis) | Cultivateur. | Hérent. | 55 |
| 156 | Valkenaers (Vital) | Typographe. | Louvain. | 57 |
| 157 | Van Aerschot (Louis) | Cultivateur. | Hérent. | 42 |
| 158 | — (Prosper) | — | — | 45 |
| 159 | Van Bellengen (Émile) | Fondeur. | — | 20 |
| 160 | Van Billoen (Victor) | Sous-chef de station. | Louvain. | 52 |
| 161 | Van Bladel (Hippolyte) | Curé. | Hérent. | 72 |
| 162 | Van Buyten (François-Frédéric) | Mouleur en fer. | Louvain. | 31 |
| 163 | Vande Broek (Augusta) | » | Corbeek-Loo. | 17 |
| 164 | Vande Broek-Terclavers (Joséphine) | Ménagère. | — | 48 |
| 165 | — (Louis) | Ouvrier de fabrique. | — | 46 |
| 166 | Van Caekenberg (Karl) | Ouvrier. | Gand. | 33 |
| 167 | Vanden Bak (Pierre) | Ouvrier briquetier. | Corbeek-Loo. | 16 |
| 168 | Vanden Bosch (Franz-Pieter) | Cultivateur. | Kessel-Loo. | 19 |
| 169 | — — | Visiteur de machines. | — | 55 |
| 170 | Vanden Broeck (Joseph) | Cultivateur. | Hérent. | 44 |
| 171 | Vanden Eynde (Théophile) | Marchand de porcs. | Kessel-Loo. | 30 |
| 172 | Van der Hulst (Gustave) | Charretier. | — | 31 |
| 173 | Van der Look (Louis) | Ouvrier. | — | 53 |
| 174 | Vander Meeren (Joseph) | Dessinateur. | — | 38 |
| 175 | Vanderstraeten (Franz) | Cordonnier. | Hérent. | 57 |
| 176 | Vandermosten (Pierre) | Domestique. | Louvain. | 61 |

(1) Tué à Münsterlager.
(2) Père Vincent, tué à Bueken.
(3) Frère Sébastien.

| Nos | NOMS ET PRÉNOMS | PROFESSION | DOMICILE | AGE |
|---|---|---|---|---|
| 177 | Vander Willighen (Henri) | Charron. | Louvain. | 69 |
| 178 | Vande Venne (Alphonse) | Garçon de café. | — | 20 |
| 179 | Van Dyck (Joseph) | Laitier. | Hérent. | 36 |
| 180 | Van Emelen (Jean) | » | — | 6 mois. |
| 181 | Van Ermen (Jean) | Domestique. | — | 24 |
| 182 | Van Ertryck (Édouard) | Industriel. | Louvain. | 25 |
| 183 | — (François) | — | — | 60 |
| 184 | Van Eylen (Félix) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 23 |
| 185 | Van Groenderbeek (Pierre) | — | — | 67 |
| 186 | Van Hentenryck (Jules) | Cigarier. | — | 25 |
| 187 | — (Victor) | Boulanger. | Louvain. | 34 |
| 188 | Van Holm (Maximin) | Capucin. | Hérenthals. | 35 |
| 189 | Van Humbeek (Fernand) | Employé. | Bruxelles. | 19 |
| 190 | Van Krieken (Ambroise) | Ouvrier agricole. | Thildonck. | 23 |
| 191 | Van Meerbeek (Édouard) | Ouvrier. | Kessel-Loo. | 22 |
| 192 | Van Rillaer (Camille) | Cultivateur. | Hérent. | 20 |
| 193 | Van Steenberghe (Pierre) | Ingénieur. | Kessel-Loo. | 36 |
| 194 | Verbruggen (Joseph) | Domestique. | Corbeek-Loo. | 42 |
| 195 | Verhaegen (Jules) | Antiquaire. | Louvain. | 53 |
| 196 | Verleysen-Van Weyenbergh (Marie-Pauline) | » | — | 28 |
| 197 | Verlinden (Joseph) | Ajusteur. | — | 54 |
| 198 | Verstraeten (Charles) | Gardien de prison. | Kessel-Loo. | 43 |
| 199 | Veuchelen (Alphonse) | Jardinier. | Hérent. | 25 |
| 200 | Vivet (Jean) (1) | Religieux enseignant. | Kessel-Loo. | 22 |
| 201 | Vleugels (Jean) | Ouvrier. | Louvain. | 19 |
| 202 | Vols (Victor) | Cuisinier. | — | 52 |
| 203 | Vranckx (Henri) | Ouvrier. | — | 65 |
| 204 | — (Armand) | Ouvrier agricole. | Kessel-Loo. | 16 |
| 205 | Weets (Louis) | Manœuvre. | — | 36 |
| 206 | Winnepennings (Gustave) | Ouvrier briquetier. | Corbeek-Loo. | 32 |
| 207 | Winterberg (Anne) | Colporteuse. | Clèves. | 64 |
| 208 | Wouters (Auguste) | Briquetier. | Corbeek-Loo. | 41 |
| 209 | — (Charles) | Fondeur. | Kessel-Loo. | 19 |
| 210 | — (Désiré) | — | — | 19 |

(1) Frère Candide, des Frères de la Miséricorde.

**Répartition des victimes par sexe et par âge.**

| | | |
|---|---|---|
| Sexe masculin | | 186 |
| Sexe féminin | | 24 |
| | | 210 |
| Victimes | au-dessous de 5 ans | 3 |
| | de 5 à 9 ans | 0 |
| | de 10 à 15 ans | 5 |
| | de 16 et de 17 ans | 6 |
| | de 18 à 49 ans | 127 |
| | de 50 à 59 ans | 40 |
| | de 60 à 69 ans | 18 |
| | de 70 à 79 ans | 7 |
| | au-dessus de 80 ans | 4 |
| | | 210 |

# TROISIÈME PARTIE

## APPENDICE

# I

# CIRCULAIRE ADRESSÉE, LE 4 AOUT 1914, PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE BELGIQUE AUX AUTORITÉS COMMUNALES

Bruxelles, le 4 août 1914.

Messieurs,

L'armée allemande a pénétré dans le pays en violation des traités qui garantissent notre neutralité.

Le Gouvernement belge est décidé à remplir les obligations que, lui aussi, a contractées par ces traités. Dès à présent, il se prépare à user de tous les moyens dont il dispose.

En accomplissant cette mission avec l'aide de l'armée, il a la certitude que tous les Belges, si profondément attachés à leur sol, à leur indépendance, à leur Roi qui les personnifie, se serreront autour de lui et lui prêteront le concours le plus dévoué.

Dans les circonstances actuelles, la tâche des autorités communales sera parfois difficile, toujours importante.

D'après les lois de la guerre, ces autorités ne sont pas assimilées aux fonctionnaires politiques que la présence des armées étrangères oblige le plus souvent à se retirer. Elles demeureront donc en place et continueront à exercer leurs fonctions dans l'intérêt des habitants. Elles ne cesseraient ces fonctions que si l'envahisseur prétendait leur imposer des actes qui seraient directement contraires à leurs devoirs de fidélité au Roi et au Pays.

L'invasion étrangère jettera l'émoi et le trouble dans la population. Le premier soin des autorités communales sera d'instruire leurs administrés des devoirs de tous envers la Patrie et de la conduite qu'ils auront à tenir vis-à-vis de l'armée envahissante.

C'est ce qui fait l'objet de la présente circulaire.

Aussi longtemps que les troupes étrangères n'auront pas pénétré sur le sol de la commune, le bourgmestre apportera le plus grand empressement à transmettre aux autorités civiles et militaires tous les renseignements qui lui parviendraient sur la marche et l'approche de l'envahisseur. Il exécutera ponctuellement et rapidement les ordres qu'il recevrait de ces autorités et il leur prêtera toute l'assistance qu'elles réclameront pour organiser la défense nationale.

Le passage de militaires isolés ou de troupes de l'armée étrangère sera immédiatement signalé aux autorités militaires les plus proches.

Il va de soi que les autorités locales, comme tous les habitants d'ailleurs, refuseront catégoriquement de fournir à ces soldats étrangers les renseignements qu'ils demanderaient sur la situation et les mouvements des corps de l'armée belge.

*Actes d'hostilité.* — D'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou rencontres ne sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de l'armée, ni de la garde civique, ni des corps de volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent.

Ceux qui sont autorisés à faire des actes d'hostilité sont qualifiés belligérants : lorsqu'ils sont pris ou mettent bas les armes, ils ont droit au traitement des prisonniers de guerre.

Si la population d'un territoire qui n'a pas encore été occupé par l'ennemi prend

spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur sans avoir eu le temps de s'organiser militairement, elle sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle se conforme aux lois de la guerre.

L'individu isolé qui n'appartiendrait à aucune de ces catégories et qui commettrait un acte d'hostilité ne serait pas considéré comme belligérant. S'il était pris, il serait traité plus rigoureusement qu'un prisonnier de guerre et pourrait même être mis à mort.

A plus forte raison, les habitants du pays sont-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus même aux soldats; ces actes sont notamment : employer du poison ou des armes empoisonnées, tuer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur; tuer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion.

*Passage de l'armée. Réquisitions.* — S'il y a passage de troupes étrangères dans des localités où ne se trouvent pas de détachements de l'armée belge, il est probable que les chefs s'abstiendront de tout acte d'hostilité et réclameront seulement les vivres et le logement. Les lois de la guerre ne permettent les réquisitions de cette espèce et celles de services personnels des habitants que pour les besoins du moment des troupes et pour autant qu'elles sont en rapport avec les ressources de la localité et ne font pas participer la population aux opérations militaires. Non payées au comptant, elles devront être constatées par des reçus.

Si les habitants refusaient d'obéir à ces réquisitions, il faut prévoir qu'on les exécuterait par la force. La population aurait à en souffrir davantage. Les commandants de troupes s'adresseront le plus souvent aux autorités communales et celles-ci prêteront leur concours afin d'obtenir une juste répartition entre les habitants, ce qui allégera les charges.

Si, dans les réquisitions, les conditions indiquées ci-dessus n'étaient pas observées, les autorités communales réclameraient auprès des chefs militaires et n'agiraient que sous l'empire de la contrainte.

En dehors de ces réquisitions, les habitants ont droit au respect absolu de leur propriété privée, de l'honneur et de la personne des membres de leur famille. Si des chefs ou des soldats étrangers y portaient atteinte, les autorités communales protesteraient énergiquement.

L'envahisseur mettra la main sur les moyens de transport, les voies ferrées, les télégraphes, les téléphones, sans que les autorités locales puissent l'empêcher.

Le règlement concernant les lois de la guerre, adopté par les puissances à La Haye en 1907, interdit au belligérant de forcer la population à donner des renseignements sur l'armée de son pays et sur ses moyens de défense. Les habitants devront savoir qu'ils sont en droit de refuser de faire rien connaître à ce sujet à l'envahisseur et que ce refus leur est imposé dans l'intérêt de la Patrie.

Toutefois certaines puissances ayant fait des réserves sur l'application de cette règle, il est possible qu'elle ne reçoive pas son exécution en ce qui concerne les guides, que, d'après les anciens usages de la guerre, les troupes prennent parmi les habitants dans leurs marches à travers un pays étranger. Les habitants de la commune ne serviront de guides que s'ils y sont contraints par la force.

*Espions et agents étrangers.* — Les autorités communales mettront leurs administrés en garde contre les espions et les agents étrangers qui viendraient dans le pays, soit pour recueillir des renseignements sur l'armée nationale, soit pour provoquer des démonstrations dans un sens quelconque chez les habitants, peut-être même en faveur de l'étranger.

Il est évident que de semblables démonstrations devront être empêchées et sévèrement interdites. La population s'abstiendra rigoureusement de toute manifestation qui ne serait pas une manifestation de loyalisme envers le Roi et la Patrie. La présence d'agents de cette espèce serait immédiatement signalée aux chefs militaires belges et aux autorités civiles les plus proches, et les agents eux-mêmes arrêtés et livrés à ces autorités, si on parvient à les saisir avant l'arrivée des troupes étrangères.

*Combat dans la commune.* — S'il y a rencontre sur le territoire de la commune entre les troupes étrangères et les troupes belges, les autorités communales et les habitants prêteront à l'armée nationale leur assistance, mais s'abstiendront de toute intervention individuelle et directe dans la lutte par les armes, qui les exposerait à être traités avec plus de rigueur que les soldats.

Les opérations militaires comportant des combats causeront à la propriété privée, aux habitants, aux cultures des dommages qu'on ne pourra empêcher. Il faudra donc les subir comme une conséquence inévitable de l'invasion. Mais en dehors de ce que commandent les nécessités de l'attaque ou de la défense, la propriété privée ne peut être ni détruite ni saisie. Si des excès de ce genre se produisaient, les autorités communales seraient en droit de protester nettement et formellement auprès des chefs militaires qui auraient ordonné ou toléré le pillage ou la dévastation.

Les habitants rempliront un devoir de patriotisme et d'humanité en portant autant que possible secours aux blessés pendant et après les combats. Les autorités communales s'appliqueront à organiser cette assistance de concert avec les médecins et les agents de l'œuvre de la Croix-Rouge. On ne pourra s'opposer à ce que les édifices publics, si cela est indispensable, servent d'ambulances. Les locaux occupés par les blessés doivent être respectés par tous les combattants, mais l'abus des insignes distinctifs de la Croix-Rouge est strictement interdit. Ces insignes consistent en une croix rouge sur un drapeau ou un brassard blanc.

*Occupation permanente.* — L'armée étrangère occupera probablement d'une manière permanente les localités qui sont situées sur ses lignes de communication et elle étendra cette occupation selon les exigences de ses opérations militaires.

Un territoire n'est considéré comme occupé que s'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée étrangère; elle doit y être établie et en mesure de s'exercer par suite de l'absence de l'armée nationale.

Les fonctionnaires de l'État ne pourront remplir leur mission que pour autant que l'autorité étrangère ne les en empêche pas. Mais les autorités communales doivent rester en place et continuer à administrer la commune; elles ne cesseront de le faire que si l'occupant exige d'elles un serment à la puissance ennemie ou une participation aux hostilités, ou un concours qui ne serait pas compatible avec la fidélité due au Roi et au Gouvernement belge, qui demeure toujours le seul gouvernement légitime.

Les autorités communales seront ainsi nécessairement en rapports quotidiens avec les autorités étrangères. Celles-ci, étant en possession du pouvoir, seront tenues de prendre toutes les mesures qui dépendent d'elles pour assurer l'ordre et la vie publics. Les lois en vigueur dans le pays seront appliquées; elles ne pourront être modifiées ou abrogées qu'en cas d'empêchement absolu de les maintenir.

Si des atteintes étaient portées par les troupes, cantonnées ou de passage dans la commune, à l'honneur et aux droits de la famille, à la vie des individus, à la propriété privée, aux convictions religieuses, à l'exercice du culte, les autorités locales s'adresseraient aux autorités étrangères pour qu'il y soit mis fin immédiatement.

Le bourgmestre veillera avec un soin particulier au maintien de l'ordre et de la sécurité dans sa commune. S'il était nécessaire, il demanderait aux autorités étrangères de lui prêter main-forte. Si des actes répréhensibles étaient commis contre les étrangers, les autorités communales ne pouvant en être tenues pour solidairement responsables, des peines collectives, amendes ou autres ne pourront être infligées à tous les habitants.

Le collège des bourgmestre et échevins continuera à percevoir les taxes communales et il les emploiera à payer les frais d'administration de la commune.

L'armée occupante ne pourra saisir que l'argent, les fonds et valeurs exigibles, les armes et propriétés mobilières de l'État, de nature à servir aux opérations de la guerre. Les biens des communes et des établissements consacrés aux cultes, à la charité, à la bienfaisance, à l'instruction doivent être traités comme la propriété privée et par conséquent être protégés contre toute confiscation ou dégradation.

Si l'occupant prélève les impôts, droits et péages établis au profit de l'État, il devra le faire en observant autant que possible les règles en vigueur, et en appliquer le produit aux frais d'administration qui étaient à la charge du Gouvernement belge. Il ne pourrait prélever d'autres contributions en argent qu'en les appliquant aux besoins de l'armée et de l'administration du territoire, et seulement sur l'ordre écrit d'un général en chef.

Les réquisitions en nature pour les besoins des troupes ou les réquisitions de service permises d'après les règles indiquées ci-dessus pour le cas de passage des troupes, ne pourront être réclamées qu'avec l'autorisation du commandant de la troupe. Elles ne pourront

dépasser les ressources de la localité ni entraîner pour les habitants l'obligation de prendre part aux opérations militaires contre leur propre pays. Tel serait le cas de la réquisition d'ouvriers pour élever des travaux de fortification ou faciliter les opérations de l'armée étrangère.

Si des routes et des ponts avaient été détruits avant l'invasion pour retarder les mouvements de l'armée étrangère, les habitants ne se prêteront à leur rétablissement que sous l'empire de la contrainte.

Les fournitures requises devront être, autant que possible, payées au comptant; sinon elles seront, à la diligence des bourgmestres, constatées par des reçus, qui devront également être soldés aussitôt que possible.

Pendant l'occupation, les voies ferrées, les télégraphes et téléphones demeureront probablement sous le contrôle exclusif des autorités étrangères, qui se réserveront, dans ce cas, de déterminer l'usage que les particuliers en pourront faire. Les autorités locales ne seront pas admises à intervenir.

Les bourgmestres des localités occupées resteront, dans la mesure où l'occupant ne s'y opposera pas, en relations avec les autorités les plus proches du Gouvernement national. Dans leurs rapports officiels, ils ne traiteront que des actes administratifs et s'abstiendront d'y faire aucune mention des mouvements de troupes étrangères, ni d'aucun fait concernant les opérations militaires.

En cas d'occupation, les autorités étrangères se montreront très sévères pour la répression de l'espionnage. On qualifie d'espion, celui qui, clandestinement ou sous de faux prétextes, cherche à recueillir des informations dans la zone d'opération d'un belligérant avec l'intention de les communiquer à son adversaire.

La répression de l'espionnage est particulièrement rigoureuse. Les autorités communales, dans leur conduite, éviteront de prêter à cette accusation; mais elles doivent aussi savoir que le traitement infligé aux espions ne peut être appliqué que s'il y a clandestinité. Les militaires et les non-militaires qui recueillent ou portent des renseignements ne peuvent être traités comme espions, même dans la zone des opérations militaires, s'ils accomplissent leur mission sans déguiser leur qualité.

Si l'occupation venait à cesser par le fait du départ des autorités étrangères, les autorités communales en avertiraient immédiatement les autorités militaires belges les plus proches.

Pendant l'occupation, les autorités communales ne négligeront aucune occasion de rappeler à leurs administrés que les règles de conduite exposées ci-dessus ont pour but unique d'adoucir les charges et les maux, conséquences inévitables de la guerre et de l'invasion; mais qu'elles ne sauraient être interprétées comme impliquant une approbation de cette invasion ou comme déliant du devoir de fidélité au Gouvernement légitime, qui reste entier pendant la guerre.

*Le Ministre de l'Intérieur,*
Paul Berryer.

---

II

# CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE M. CHARLES MAGNETTE, GRAND-MAÎTRE DU GRAND-ORIENT DE BELGIQUE, ET LES GRANDES LOGES D'ALLEMAGNE AU SUJET DE L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUÊTE.

---

27 septembre 1914.

*Le F.·. Charles Magnette, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, aux Grandes Loges d'Allemagne.*

Très chers et très illustres Frères,

La guerre qui désole en ce moment l'Europe entière et remplit d'angoisse le monde civilisé et les événements pénibles et terribles qui en sont la suite inévitable, doivent remplir de douleur le cœur de tout franc-maçon.

Car si le franc-maçon a le devoir essentiel d'aimer et de défendre sa patrie menacée, il doit en même temps regarder plus loin et plus haut, ne pas oublier qu'il professe le culte de l'humanité et que l'idéal serait que parmi les peuples comme parmi les races, tous les hommes, ainsi que dans les Loges, fussent des frères.

C'est dans ces sentiments que je convie nos frères allemands à envisager la situation et à m'aider dans la tâche que je voudrais entreprendre avec eux.

Assurément, la responsabilité de la guerre actuelle ne peut être mise en question ni discutée : c'est un problème que la franc-maçonnerie n'a pas qualité pour résoudre, ni même pour aborder, et les francs-maçons des divers pays intéressés peuvent dans la plus entière sincérité croire que le bon droit est du côté de leur patrie.

Mais ce sur quoi tous les francs-maçons sans distinction doivent être et seront d'accord, c'est qu'il importe, pour l'honneur de l'humanité tout entière, d'éviter le retour des horreurs que déplorent tous les hommes civilisés, et ensuite qu'il serait de la plus haute utilité de rechercher les circonstances dans lesquelles elles ont été commises.

Pour atteindre ce double but, nulle institution n'est mieux qualifiée que la franc-maçonnerie.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'abord d'adresser, tant aux populations civiles des pays belligérants qu'aux armées en campagne, un appel pressant et une invitation solennelle à ne jamais se départir des règles de l'humanité, de celles du droit des gens et du code de la guerre.

Je vous demanderai ensuite de vouloir bien constituer, d'accord avec moi, une commission d'enquête qui parcourra les régions où s'est déroulée et où se poursuit la guerre, et qui, en s'entourant de tous les renseignements utiles, dressera un rapport de ses constatations. Cette commission se composerait de délégués de Grandes Loges appartenant à des pays neutres, par exemple, un frère hollandais, un suisse et un italien, et naturellement il s'y trouverait un maçon allemand et un maçon belge.

Je suis convaincu qu'une pareille commission rencontrera, pour l'accomplissement de sa mission, les concours très bienveillants des autorités civiles et militaires de tous les pays engagés dans ce regrettable conflit.

Je ne doute pas, très chers et très illustres Frères, que vous n'appréciiez la pensée hautement et uniquement fraternelle et humaine qui me guide dans cette circonstance, et j'aime à croire que vous voudrez bien soumettre promptement ma proposition au pouvoir maçonnique compétent pour en délibérer et me faire part de la décision qui sera prise.

Comptant fermement que cette décision sera favorable et vous en remerciant d'avance, je vous prie, très chers et illustres Frères, d'agréer mes salutations les plus distinguées et les plus fraternelles.

Ch. Magnette.

Traduction de la lettre de la Grande Loge « *L'Union* ».

Darmstadt, le 7 octobre 1914.

*Au très honorable Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique.*

Très honoré et très aimé Frère,

Votre lettre fraternelle du 27 septembre 1914 m'est parvenue dans les premiers jours d'octobre par Francfort. Les vues que vous exprimez au début de votre lettre font le plus grand honneur à votre cœur fraternel; je les partage totalement. En ce qui regarde le but que vous poursuivez, je ne puis me rallier à vous. Car où resta la franc-maçonnerie belge, française et anglaise dans cette guerre qui nous a été si criminellement imposée? Nous ne connaissons pas la position qu'elle a prise et ce qu'elle a fait pour l'éviter. Et, en admettant qu'elle ait, de façon vraiment maçonnique, voulu empêcher énergiquement la furie guerrière dans ses pays, qui, parmi les dirigeants sans conscience de ses pays politiques, l'a entendue ou voulu entendre? A quoi servirait dans ces circonstances un appel à la population des pays en guerre et à leur armée? Les messieurs politiciens et généraux feront ce à quoi ils se croient autorisés par la nécessité d'airain.

Un appel à l'humanité, etc. de nos dirigeants politiques, de nos généraux et de leurs soldats est superflu. Ce sont des Allemands et les Allemands sont des hommes même dans le combat le plus violent. Et des frères allemands, par un appel selon vos vœux, feraient à nos hommes en campagne et aux groupes politiques responsables l'injure d'avoir douté de leur humanité? Non : jamais je ne consentirai à faire cela. Par là, pour moi, la commission dont vous avez suggéré la création tombe de soi-même. J'ai la plus ferme confiance dans nos armées et la conviction qu'elles mènent humainement la guerre scélérate dirigée contre nous, et que nos organismes administratifs rétablissent humainement l'ordre dans les pays occupés. Après la guerre ce sera le devoir et l'affaire de la maçonnerie d'éclaircir les peuples dans notre sens et de les remplir d'esprit maçonnique, plus que jamais, pour empêcher le retour de temps aussi terribles et éviter que des êtres s'abaissent encore, comme, à notre effroi, nous avons dû le voir et l'entendre, au delà de nos frontières, de la part de notabilités et de leurs subordonnés. Dévouons-nous entre temps partout aux œuvres du véritable amour humain et divin.

Je reste, appréciant pleinement vos bonnes intentions fraternelles, etc.

Wilhelm Suss.

Traduction de la note de Bayreuth.

8 octobre.

Le frère Magnette veut :

1° Parvenir à empêcher les atrocités, et

2° Connaître et rechercher les circonstances dans lesquelles ces atrocités sont commises.

Ce problème, à son sens, serait à résoudre par un appel pressant ou par une invitation solennelle :

1° A la population cultivée des pays en guerre;

2° Aux armées en campagne, qu'elles ne dérogent jamais aux règles de l'humanité, du droit des gens et du code de la guerre.

Le frère Magnette croit arriver à la solution pratique de ce problème par l'institution

d'une commission d'enquête, qui parcourra les régions ou s'est déroulée et où se poursuit la guerre et qui dressera rapport des constatations faites.

Telle est la portée de sa lettre.

Le vœu qui y est exprimé repose pleinement sur des vues et des desseins maçonniques, mais la question se pose si ces desseins peuvent être réalisés maintenant, c'est-à-dire s'ils peuvent être pratiquement mis à exécution. A la solution actuelle de ce problème s'opposeront des courants dangereux, car nous savons que les atrocités des ennemis de l'Est et de l'Ouest sont à imputer aux ordres directs d'officiers de haut grade ou au travail d'excitation de prêtres fanatiques. En conséquence, je tiens pour impossible d'intervenir à présent effectivement, sans compter qu'il n'est pas exclu que cette commission pourrait être suspecte d'espionnage. Le frère Magnette croit qu'une pareille commission rencontrerait le concours bienveillant des autorités civiles et militaires. C'est une conviction forte contre laquelle se dresse le jugement né d'une réflexion paisible.

Pour le surplus, nous savons que nos troupes n'ont pas commis de cruautés. Les mesures sévères et impitoyables qui durent parfois être prises jusqu'à présent furent provoquées par la conduite de la population ennemie. Que sont des cruautés en temps de guerre? Sans doute pas les mesures imposées par l'âpre nécessité à nos troupes contre les francs-tireurs et leurs repaires? Des cruautés ont été commises par des Belges, des Français et des Russes, lorsqu'ils estropièrent des blessés sans défense, les enterrèrent vivants, lorsqu'ils assassinèrent sans raison des femmes et des enfants et incendièrent des villages. Des cruautés ont été commises par ces nations tout entières lorsqu'elles firent usage de balles dum-dum et employèrent traîtreusement le drapeau blanc. Nous connaissons trop bien la discipline de nos soldats allemands pour les croire capables de pareils actes. Malheureusement on les accuse de ces cruautés ; les nouvelles mensongères des journaux anglais et français s'y emploient. La reine des Belges même, une Princesse bavaroise, a accusé nos troupes d'atrocités et a adressé plainte auprès du Président de la République d'Amérique. Elle ne connaît ces accusations que par les journaux en question, les rapports de notre État-Major et de nos journaux n'étant pas communiqués aux habitants de là-bas : le mensonge reste exister et trouve finalement créance générale. Que le frère Magnette s'adresse aux blessés et aux prisonniers tombés aux mains des Allemands et leur demande s'il y a des motifs de protester contre les cruautés des Allemands. Les considérations de notre frère belge reposent incontestablement sur de pareils rapports mensongers des journaux anglais et français, sans quoi il aurait en premier lieu à s'adresser aux Loges anglaises et françaises pour exiger d'elles de répandre les règles de l'humanité. Si le frère Magnette pouvait imputer un seul cas de cruauté inutile ou d'atrocité à nos guerriers allemands, nous serions obligés à un travail en commun dans le sens maçonnique. En premier lieu, il y aurait à faire comprendre au frère Magnette que ses vues sur les troupes allemandes et leur conduite, pour autant qu'il s'agisse des règles de l'humanité, reposent sur des informations erronées. Ce ne serait vraiment pas une tâche ingrate pour la Loge si de cette manière il y avait moyen de lutter contre les horripilantes nouvelles mensongères de nos adversaires.

Malgré mon vœu le plus vif, le plus sincère que nos troupes puissent rester animées d'humanité et d'équité dans les pires situations et prouver en pays ennemi que la culture allemande a jeté des racines saines dans toutes les couches de notre peuple, je mets en garde contre la recommandation à nos troupes, dans les temps actuels, de sensibilité et de bonté de cœur. L'attitude et la conduite perfides de nos ennemis ne le méritent vraiment pas.

Bayreuth, le 8 octobre 1914.

GRANDE LOGE ZUR SONNE. KESSELRING.

*Le Frère Charles Magnette, Grand-Maître du Grand-Orient de Belgique, aux respectables Grandes Loges de l'Empire d'Allemagne.*

TRÈS CHERS ET TRÈS ILLUSTRES FRÈRES,

La lettre que j'ai eu la faveur d'adresser sous la date du 27 septembre écoulé aux neuf Grandes Loges d'Allemagne m'a valu deux réponses : l'une de la Grande Loge de Darmstadt,

l'autre de la Grande Loge de Bayreuth. La première revêt la forme d'une lettre fraternelle, la seconde constitue une simple note objective. Toutes deux déclinent la proposition dont je m'étais fait l'organe.

J'ai toutes raisons de croire que toutes les autorités maçonniques allemandes auxquelles j'adressais mon appel ont été touchées par celui-ci, puisqu'il a dû leur parvenir par l'obligeant intermédiaire du consulat d'Allemagne à Liége et de notre très cher frère Bangel, de Franc-fort-sur-le-Mein, à qui j'adresse l'expression de ma gratitude pour cette transmission.

Je ne puis donc que considérer le silence des sept Grandes Loges qui n'ont pas jugé à propos de me répondre comme un rejet des propositions que contenait ma lettre, et agir en conséquence.

Je considérerai aussi que les raisons alléguées par les deux Grandes Loges qui ont bien voulu me répondre sont également celles qui ont déterminé les autres à m'opposer le refus tacite que constitue leur silence.

Il est de mon devoir d'examiner ces raisons et de faire remarquer à nos frères allemands la faiblesse des arguments qu'ils m'opposent.

Tout d'abord je dois remercier mes illustres collègues des Grandes Loges de Darmstadt et de Bayreuth de ce qu'ils ont bien voulu reconnaître que ma proposition était uniquement inspirée par des sentiments maçonniques sincères et profonds.

Il ne me reste donc qu'à rencontrer les motifs pratiques qui les empêchent de donner à ces sentiments une manifestation extérieure et efficace.

On me demande où se trouvait, au moment où l'on déchaînait sur l'Allemagne cette guerre scélérate, la maçonnerie de Belgique, d'Angleterre et de France.

Évidemment, ce n'est point le lieu ni le moment de discuter si cette déplorable guerre a été déchaînée par l'Allemagne ou contre elle. Qu'il me suffise de dire, sans vouloir me prononcer officiellement dans cette grave question, que la violation de la neutralité belge était annoncée depuis de longues années, que des autorités militaires la considéraient comme inévitable, et que beaucoup d'Allemands estimaient que, si la guerre ne se faisait pas en ce moment, le renforcement de la puissance militaire de la Russie, de la France, et même de la petite Belgique, aurait rendu, dans un avenir très prochain, la lutte plus que chanceuse pour l'Empire allemand.

Et l'on pourrait rappeler que l'Allemagne n'a pas voulu adhérer à la proposition d'une conférence des puissances européennes, destinée à solutionner le conflit qui s'était élevé entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et dont l'aggravation a été l'occasion, sinon la cause, du colossal combat international qui secoue, en ce moment, l'univers tout entier.

Mais le terrain du débat n'est pas là, et je ne veux rien indiquer de plus, dans cet ordre d'idées : j'entends me cantonner sur le domaine purement maçonnique.

Je n'ai donc pas à répondre de l'attitude de la maçonnerie anglaise ni de celle de la maçonnerie française.

Grand-Maître de la franc-maçonnerie belge, je déclare et j'affirme solennellement et sincèrement qu'elle a constamment, et de toutes ses forces, combattu ce fléau abominable que constitue la guerre.

Dans nos conseils politiques, la franc-maçonnerie n'a aucune action directe, pas plus d'ailleurs, je le sais, que dans les pays de l'Empire.

Et eût-elle pu faire sentir une influence sérieuse, et à supposer, par impossible, que cette influence eût pu s'exercer dans une direction contraire à celle que voulait suivre l'unanimité de la nation belge, encore est-il que la soudaineté des événements l'eût empêchée de tenter utilement un effort quelconque.

Il ne faut pas oublier que la franc-maçonnerie belge célèbre chaque année en une séance solennelle la fête de la Paix, commémorative de la première Conférence de La Haye.

Il ne faut pas oublier que, le premier parmi les puissances maçonniques, le Grand-Orient de Belgique avait décidé de se faire représenter officiellement à la réunion maçonnique internationale pour la paix, qui devait se tenir cette année même, du 11 au 19 août, à Franc-fort-sur-le-Mein, et à laquelle avaient adhéré plus de soixante vénérables de loges allemandes.

Au surplus, je ne sache pas que des discussions se soient élevées au sujet de l'attitude respective des adversaires, sur le territoire anglais, français ou allemand, et c'est précisément

dans la pauvre Belgique, qu'ont été commis les excès et les atrocités qui ont ému mon cœur d'homme et de maçon.

Je ne doute pas enfin, bien que n'ayant aucune qualité pour engager qui ce soit à cet égard, que les maçonneries anglaise et française ne soient toutes disposées à se prêter à une enquête sérieuse et impartiale sur les faits qui ont atterré le monde civilisé.

C'est sur ces faits eux-mêmes, sur leur gravité respective, sur la responsabilité de leurs auteurs que porte le désaccord.

J'avais espéré et je crois encore que ce désaccord pourrait être aplani par l'acceptation de mes propositions.

En effet, je constate que vous considérez comme acquis et fermement établi que, de tous les faits regrettables qui se sont passés, la responsabilité, comme celle de la guerre elle-même, retombe sur les ennemis de l'Allemagne.

Or, c'est là toute la question : elle n'est pas résolue, même par une affirmation énergique ; elle reste à résoudre.

Je ne mets pas en doute un seul instant ni votre conviction ni la sincérité de vos affirmations, mais je veux dire simplement ceci :

Vous n'avez pas vu, vous n'avez pas entendu.

Vous vous êtes fiés à des allégations, à des récits, à des comptes rendus de journaux.

Vous n'avez entendu qu'une voix, qu'une cloche, qu'un son.

Et vous vous prononcez. Ne savez-vous pas cependant que le bon juge ne se décide et ne rend sa sentence qu'après avoir écouté toutes les parties en cause ?

Ne croyez pas que nous, ici, nous soyons suggestionnés et trompés par la presse des pays alliés.

D'abord les journaux de cette presse ne nous parviennent que rarement et difficilement, et ensuite les organes de la presse allemande circulent et sont lus abondamment dans notre pays.

Nous avons donc des éléments de comparaison, de critique et de jugement.

Et néanmoins, je ne veux pas me prononcer, je ne veux pas formuler de condamnation.

Celui qui a la faveur d'écrire les présentes lignes a vu lui-même, il a entendu de ses oreilles, il sait par lui-même.

Et malgré cela, il réservait son jugement, il ne demandait qu'une chose : c'est qu'on fît contradictoirement la lumière, une lumière impartiale, éclatante, complète, qui fût projetée dans tous les sens, qui ne laissât rien, aucun fait, dans l'ombre.

Pourquoi refuser cette lumière ?

Ne craignez-vous pas d'entendre dire que, si vous ne la voulez pas, c'est que vous en avez peur ?

Vous me dites aussi que vous ne croyez pas les soldats allemands capables des excès qui leur sont reprochés. Évidemment, nous respectons votre conviction à cet égard ; mais encore une fois, puisqu'il y a en sens contraire des affirmations et des témoignages, pourquoi ne pas vous prêter à une vérification contradictoire, aisée à faire, et qui ferait dans votre croyance, éclater, sans contestation possible, l'innocence de vos soldats ?

Je n'ai, quant à moi, nulle crainte que l'on puisse, de part et d'autre, incriminer d'espionnage la Commission qui procéderait à ces constatations et vérifications : la qualité des hommes qui seraient choisis et leur parole d'honneur répondraient de leur discrétion.

Pas davantage, on ne pourrait regarder comme une offense, les exhortations qui seraient adressées aux troupes en campagne.

Chacun sait, hélas ! que la guerre provoque inévitablement les pires violences, que les meilleurs et les plus doux se laissent souvent aller, dans l'ivresse guerrière, à des excès qu'ils n'auraient jamais commis de sang-froid ni dans la vie civile ordinaire. Et d'ailleurs, cet appel à l'humanité des combattants et des populations civiles aurait été adressé à tous, sans distinction, et cette généralité lui aurait enlevé tout caractère offensant, s'il avait jamais pu le revêtir.

Pour terminer, il me reste à examiner un dernier point de vue auquel vous vous placez pour déclarer ma proposition inacceptable.

Autant que vous regardez comme impossible que des troupes allemandes aient pu se livrer à des atrocités, pillages et dévastations, autant vous tenez pour certain que les populations belges ont commis, vis-à-vis de ces troupes, une série d'actes de barbarie et de cruauté tels que ceux que vous citez dans votre réponse.

A mon tour, je dois protester contre ces accusations qui tendent à représenter mes compatriotes comme des êtres sauvages et barbares. Au contraire, notre peuple est, dans son ensemble, laborieux, simple, brave, honnête et bon. Le dévouement et la pitié sont, aussi bien dans la classe ouvrière que dans les couches supérieures de la société, des qualités dominantes, dont les preuves abondent. La criminalité n'y est pas plus développée que dans d'autres pays, au contraire.

Quant aux tirailleurs ou francs-tireurs, ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de ceux qui avaient intérêt à y faire croire.

Que des citoyens belges, non militaires, peu au courant des lois et usages de la guerre, voyant d'une heure à l'autre leur pays envahi, leurs biens et leurs personnes menacés, avant que les pouvoirs publics aient même pu leur faire connaître les recommandations et prescriptions relatives à l'état de guerre, que d'autres appartenant à la garde civique non active et non pourvue d'uniformes ou de signes distinctifs, aient fait usage d'armes contre les troupes régulières allemandes, je ne veux pas le nier, pas plus que je n'entends le reconnaître.

Mais le fait est possible et il pourrait s'expliquer. Toute la question est de savoir si ces incidents ont été réels, s'ils ont été assez fréquents et assez graves pour justifier les répressions terribles qu'ils ont provoquées.

Ne puis-je pas rappeler que dans un grand pays, voisin et allié du vôtre, un chef de bandes de tirailleurs est devenu un héros national, et que l'Autriche-Hongrie a élevé une statue à Andréas Hofer dans l'une des principales cités de l'Empire ? Qu'un tableau admirable reproduit dans toute l'Allemagne à des centaines de milliers d'exemplaires, représente Andréas Hofer à la tête de ses paysans, se faufilant l'arme à la main, pour surprendre l'ennemi ? Que l'Allemagne eut aussi son Andréas Hofer ? Que, si Napoléon I[er] prit de sévères mesures de répression, on pouvait croire qu'en un siècle le droit de la guerre s'était humanisé ?

Quoi qu'il en soit, ces recherches eussent été de la compétence de la Commission proposée.

Cette commission aurait eu aussi à porter ses investigations sur les prétendus actes de cruauté dont se serait rendue coupable la population civile de mon pays.

Nous serions ainsi sortis des accusations vagues, dénuées de preuves et de précision, qui ont été articulées contre le peuple belge et nous aurions ou bien pu faire justice de calomnies, ou bien dû reconnaître et blâmer les actes commis.

Mais, jusqu'à ce que la preuve en ait été faite, vous comprendrez que la population belge proteste et s'indigne contre ces légendes d'yeux crevés, de seins coupés, de blessés achevés, de médecins ou de sœurs de charité lâchement assassinés, etc., etc.

Déjà d'ailleurs, il semble que la vérité commence à se faire jour et à reléguer dans l'ombre ces contes bleus... ou rouges, qui feraient sourire, s'ils n'avaient coûté tant de larmes et de sang.

C'est, outre certaines réserves timides de la presse allemande, la protestation du grand journal hollandais *De Tijd,* qui, dans son numéro du 27 octobre, reproduisant un article de la *Kölnische Volkszeitung,* traite de *oude fabel* (vieille légende) les récits qui rapportent que des soldats allemands auraient eu les yeux crevés en Belgique. Et *De Tijd* reproduit l'attestation du célèbre professeur D[r] Kuhnt, l'oculiste bien connu de Bonn, qui déclare n'avoir pas constaté un seul cas semblable dans sa clinique, alors pourtant qu'un individu colportait avoir vu lui-même, dans cette clinique, vingt soldats ainsi privés de la vue.

Et plus près de nous, il y a quelques jours, un médecin allemand de la plus haute autorité, l'Oberstabsarzt Müller, faisait à son tour une déclaration, qu'il importe de mettre en lumière. Prenant la parole, à l'occasion de la fermeture de l'ambulance organisée à Liége par les Pères jésuites, il reconnaissait que, quand il était arrivé en Belgique, il était animé contre les Belges de préventions, de soupçons et de craintes qu'il tenait de la lecture de journaux et de récits qui avaient été rapportés. Or, ajoutait-il, ces préventions s'étaient rapidement dissipées et il pouvait et devait rendre hommage au dévouement et à la charité avec

lesquels les Belges avaient traité tous les blessés qui avaient été confiés à leurs soins, sans distinction de nationalité.

Un pareil témoignage, dont nul ne peut contester la valeur, donné publiquement, vaut mieux que les informations, aussi souvent sensationnelles que fausses, lancées par les journaux, et venge mes concitoyens des incriminations inconsidérées dont ils ont été l'objet.

Mais, encore une fois, je n'exige pas qu'on nous croie sur parole. Je demande simplement, mais énergiquement, que toutes ces affirmations opposées soient vérifiées, scrutées, contrôlées, et qu'il intervienne une sentence devant laquelle tout le monde s'inclinera.

Car vous me dites que, si je pouvais m'informer auprès des prisonniers détenus en Allemagne, je serais édifié sur les sentiments d'humanité des Allemands et sur le traitement bienveillant qu'ils réservent à leurs prisonniers. Eh bien ! je vous prie de croire que ces informations, je les ai prises, que j'ai pu lire des lettres de prisonniers, entendu des récits de ceux qui avaient pu les voir et que, si la vérité m'oblige à reconnaître que beaucoup n'ont pas à se plaindre de la façon dont ils sont traités, la vérité m'autorise aussi à proclamer que beaucoup formulent à cet égard les plaintes les plus vives.

Pour la dernière fois, je le répète : je ne veux forcer personne à le croire.

Mais pourquoi alors nous obliger à accepter comme certains des faits que nous avons les plus graves raisons de croire erronés ?

Je m'excuse de la longueur de cette lettre ; j'ai dû relever, avec une franchise maçonnique, tout ce qui me paraissait sujet à critique dans les deux réponses qui me sont parvenues.

Je n'ai pas grande confiance que mes arguments changeront quoi que ce soit, sinon à l'opinion, tout au moins à la décision des organes autorisés de la franc-maçonnerie allemande.

Mais c'est un devoir maçonnique de dire ce que l'on pense, parce que, tôt ou tard, la vérité finit toujours par remporter la victoire.

En terminant sa note, mon vénéré collègue de la Grande Loge de Bayreuth déclare qu'il ne voudrait pas recommander aux troupes allemandes la miséricorde, la bonté et la modération, parce que l'attitude de leurs ennemis ne le lui permettrait pas.

Je regrette vivement une pareille façon de penser. La bonté, le sentiment d'humanité sont des qualités hautement maçonniques, et qu'il ne faut pas exercer uniquement à l'égard de ceux qui possèdent et montrent les mêmes sentiments.

Quant à moi, je puis déclarer que, si la guerre était portée sur le territoire ennemi, nous ferions tous nos efforts pour que les maux et les rigueurs de la guerre soient adoucis autant qu'il serait possible et pour que tous, soldats et civils, respectent ces grands principes de bonté, d'équité, de justice et d'humanité auxquels mon Grand-Orient et mes Loges demeureront inébranlablement fidèles.

Veuillez agréer, très chers et très illustres Frères, l'expression de mes sentiments fraternels.

Ch. Magnette.

*P.-S.* — Je crois utile et intéressant de joindre en annexe à la présente lettre le texte de la proclamation lancée par le Grand-Orient de Belgique au lendemain de l'ouverture des hostilités et un article du journal *De Tijd,* en date du 13 novembre, rendant compte des paroles de l'Oberstabsarzt Müller dont je parle plus haut.

On m'assure que d'autres journaux ont aussi parlé de ces incidents, mais je n'ai pu le constater personnellement.

J'annexe enfin à ma lettre un article, par extrait, du célèbre publiciste, Maximilien Harden, un Allemand, qui proclame hautement que c'est l'Allemagne qui a voulu et recherché la guerre.

---

## III

## LETTRE DE M. A. DEWINNE, RÉDACTEUR AU JOURNAL « LE PEUPLE », EXPOSANT DANS QUELLES CIRCONSTANCES L'OFFRE D'UNE ENQUÊTE CONTRADICTOIRE SUR LES ATROCITÉS COMMISES EN BELGIQUE PAR LES ARMÉES ALLEMANDES A ÉTÉ, A TROIS REPRISES, DÉCLINÉE PAR DES SOCIALISTES ALLEMANDS.

---

Le Havre, le 31 janvier 1916.

*A M. Henry Carton de Wiart, Ministre de la Justice, à Sainte-Adresse.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans le journal *L'Humanité* du 24 octobre 1914, j'ai publié une relation de diverses visites que quatre députés socialdémocrates avaient successivement faites à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, entre le 20 août et le 30 septembre, c'est-à-dire pendant les premières semaines de l'occupation allemande. J'étais présent à la deuxième réunion, qui se tint dans la salle du Conseil d'administration de la Société coopérative. Les autres renseignements que j'ai cru de mon devoir de rendre publics m'avaient été communiqués par des personnes très autorisées du parti ouvrier belge et qui se feront connaître dès qu'elles en auront la liberté.

L'un des entretiens qui eurent lieu à cette occasion entre Belges et Allemands me semble de nature à intéresser la Commission sur la violation du droit des gens. Il concerne une proposition d'enquête contradictoire sur les crimes allemands en Belgique faite par des membres du parti ouvrier aux députés Noske, de Chemnitz, et le Dr Koster, de Hambourg.

Voici comment j'ai raconté cet incident dans l'*Humanité :*

« On ne s'attendait pas à la résistance de la Belgique. Nous croyons que les civils ont tiré sur les soldats allemands. La presse allemande a signalé nombre d'atrocités commises par les Belges. A Cologne, il y a notamment des officiers dont les yeux ont été crevés et la gorge coupée. A Anvers, à Bruxelles, des sujets allemands ont été torturés et assassinés (!). »

« Les camarades de la *Maison du Peuple* ont énergiquement protesté contre ces calomnies et ils se sont étonnés que des socialistes se fissent ainsi l'écho des racontars et des mensonges de la presse pangermaniste. Et quand, à leur tour, ils ont cité les nombreux actes de brigandage et les crimes de la soldatesque allemande en Belgique, nos interlocuteurs ont promis de faire une enquête.

« Il faudra, avons-nous fait observer, que cette enquête soit contradictoire. La réponse fut évasive. Cette enquête était difficile à faire maintenant. On verrait plus tard, etc., etc. »

Le 16 décembre 1914, l'*Humanité* annonçait qu'elle avait reçu de « deux personnalités autorisées du parti ouvrier belge » une relation écrite des rapports qui avaient eu lieu entre socialistes belges et socialistes allemands. Et elle commençait le même jour la publication de ce document qu'elle déclarait « émouvant et fort ». La deuxième partie de ce rapport, qui parut le lendemain, 17 décembre, venait confirmer le renseignement que j'avais fourni au journal socialiste sur l'offre d'une enquête faite à Noske et au Dr Koster.

Voici en quels termes :

« En ce qui concerne les atrocités commises en Belgique, les deux visiteurs épousèrent aveuglément la thèse du Gouvernement allemand : le sac de Visé, les incendies de Louvain, d'Auvelais, de Tamines, la destruction de Dinant, d'Aerschot, etc., n'étaient que la juste punition des attentats commis par des civils sur les troupes allemandes ; d'après eux, il était démontré qu'à Louvain, notamment, les civils avaient tiré sur les dernières troupes, parce qu'ils savaient que c'était parmi celles-ci que se trouvait l'état-major ; les officiers qui commandaient à Louvain au moment de l'incendie étaient des officiers de réserve, des hommes appartenant aux classes les plus cultivées de l'Allemagne : des avocats, des juristes, des professeurs, tous incapables de commettre le moindre attentat sans y avoir été provoqués par l'attitude de la population.

« La question de savoir comment ces hommes de « haute culture » avaient pu laisser incendier la bibliothèque de l'Université de Louvain, la cathédrale, l'hôpital, etc., resta sans réponse. L'offre d'une enquête contradictoire et impartiale sur ces faits dans quelques milieux ne fut pas acceptée.

« On se souvient que van Kol, le sénateur hollandais socialiste, a, par la suite, également invité le *Parteivorstand* à faire une enquête dans tout le pays au sujet des dévastations commises, et que cette offre fut déclinée. »

Enfin, la troisième partie du rapport des deux socialistes belges vint révéler qu'une proposition d'enquête avait été faite également par le président du parti socialiste hollandais, M. Vliegen, au député socialdémocrate Scheidemann, qui avait été reçu à Amsterdam par le comité directeur du parti auquel s'étaient joints la rédaction du journal *Het Volk* et le comité directeur du *Nederlandsch Vakverbond.*

« Le délégué du *Parteivorstand,* disait le rapport, y fut très froidement accueilli et la défense de l'attitude de la fraction socialiste qu'il présenta n'y trouva pas d'écho. Un de ses arguments consista à dire que des milliers de lettres étaient parvenues au comité directeur du parti, le suppliant de ne pas voter contre les crédits afin de ne pas briser les organisations ouvrières. Il déclina aussi une offre faite par le président du parti, le citoyen Vliegen, de faire avec lui une enquête sur les premières atrocités commises en Belgique par les troupes allemandes en allant interroger sur place les réfugiés belges qui se trouvaient à Maestricht ; il jugea inutile cette enquête personnelle, le Ministre de l'Intérieur allemand ayant décidé d'y procéder. »

Ainsi, c'est donc par trois fois que l'offre d'une enquête contradictoire fut déclinée par des socialistes allemands :

1° Celle qui fut faite à la *Maison du Peuple* de Bruxelles aux députés Noske et Koster ;

2° Celle que le sénateur socialiste hollandais van Kol adressa au *Parteivorstand* lui-même ;

3° Celle que M. Vliegen proposa à M. Scheidemann.

Mon rôle étant simplement ici celui d'un témoin, je me borne à signaler ces faits en vous priant de bien vouloir les porter à la connaissance de la Commission d'Enquête, et je m'abstiens de tous autres commentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

AUG. DEWINNE.

IV

## LETTRE ADRESSÉE AU BARON BEYENS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES « AD INTERIM », PAR LE DOCTEUR DEPAGE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, MÉDECIN PRINCIPAL DE L'ARMÉE BELGE, en vue de protester contre des allégations du Dr Mamlock, relatives aux établissements hospitaliers de la Croix-Rouge de Belgique.

La Panne, le 28 décembre 1915.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans une publication intitulée *Kriegsärztliche Vorträge,* publiée en 1915 chez Gustave Fischer, à Iéna, le Dr Mamlock reproduit une conférence qu'il a donnée à Berlin sous le titre de *Die Deutsche Medizinal Verwaltung in Belgien.* L'auteur, dans cet article, glorifie pompeusement les efforts réalisés par les médecins allemands en Belgique pour établir une organisation médicale et hygiénique convenable. Une partie de son travail est particulièrement consacrée aux hôpitaux et, pour bien montrer l'étendue de l'œuvre accomplie, le Dr Mamlock établit un parallèle entre les établissements hospitaliers antérieurs à l'occupation, et ceux d'aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les installations établies par les médecins belges, les affirmations de l'auteur sont fausses et sont énoncées avec la mauvaise foi habituelle aux Allemands que nous connaissons tous aujourd'hui.

Ayant été appelé à diriger la Croix-Rouge à Bruxelles dès le début de la guerre, peut-être trouverez-vous utile que je mette les choses au point.

Je ne relèverai pas toutes les inexactitudes renfermées dans la conférence du Dr Mamlock, j'examinerai simplement les conditions dans lesquelles a opéré la Croix-Rouge au commencement de la guerre, et spécialement à Bruxelles (1).

J'ai présidé à l'installation de toutes les ambulances de Bruxelles. J'ai vécu avec les

(1) Le Dr Mamlock s'est, dans sa conférence, exprimé notamment comme suit :

« Même dans une ville comme Bruxelles notre service de santé dut procéder à un nettoyage complet de certains hôpitaux belges, à tel point que de nouveaux water-closets durent être construits, ceux existant étant tout à fait inutilisables. Dans Bruxelles et ses faubourgs, un seul hôpital répondait vraiment à nos desiderata, c'est l'hôpital civil de Schaerbeek, qui est situé dans un des faubourgs de la ville. Les hôpitaux militaires, et avant tous autres les hôpitaux provisoires, durent subir une complète mise à neuf de notre part. Cela fut fait parfaitement, et il est remarquable de constater que des collègues qui, jusque-là, n'étaient que des bons praticiens, se révélèrent des organisateurs de tout premier ordre.

« Les hôpitaux en Belgique ont été munis par nous de tout ce que nos bons hôpitaux possèdent. Il n'y manque ni installations de bains, ni installation radiographique, ni salle de gymnastique. Il est inutile que j'insiste ici, j'ai publié des articles à ce sujet dans le n° 4 de la *Deutsche Medizinische Wochenschrift* sous le titre de *Brief aus Belgien,* ainsi que dans le *Berliner Tageblatt* des 7 et 10 janvier (nos 12 et 17).

« Quelques-uns de ces hôpitaux possèdent seulement des installations pour opérations septiques, car ce sont en général les seules interventions qu'ils aient à pratiquer. Cependant la majorité ont également des salles pour opérations aseptiques et ce fut particulièrement malaisé de les installer dans d'anciens couvents où les locaux possédant l'éclairage nécessaire, l'électricité et le gaz, n'existaient pas. Mais tout cela fut fait et, si vous visitiez ces locaux, vous ne remarqueriez pas que depuis plus de cent ans des religieux y accomplissaient leurs pieux exercices. »

Allemands pendant près de deux mois et demi, et j'aime à croire que ceux de leurs médecins avec lesquels j'ai été en rapport ne me contrediront pas.

Quand la guerre fut déclarée, il se constitua un grand nombre de comités pour établir des ambulances sous l'égide de la Croix-Rouge. Les hôpitaux de Bruxelles et des faubourgs mirent leur personnel et leurs locaux à sa disposition. La Direction de la Croix-Rouge fut très rigoureuse et elle décida de n'agréer aucune ambulance qui ne répondît pas aux conditions suivantes :

1° Minimum de 50 lits ;

2° Personnel médical et infirmier suffisant, avec chirurgien en chef donnant toutes les garanties ;

3° Installation parfaite à tous points de vue.

A cet effet, un délégué de la Croix-Rouge a fait une inspection de chaque ambulance avant l'affiliation, et celles qui ne se trouvaient pas dans les conditions requises n'ont pas été agréées. J'ai fait moi-même la plupart de ces inspections et je ne vous étonnerai pas, Monsieur le Ministre, en vous disant que j'ai été extrêmement sévère dans la mission qui m'a été confiée.

En une huitaine de jours plus de 100 ambulances, comprenant dans leur ensemble près de 10.000 lits, furent installées dans les hôpitaux de Bruxelles et des faubourgs, dans les écoles, les instituts privés et les locaux de grands établissements commerciaux. Comme je le disais plus haut, ces installations étaient parfaites tant au point de vue de la propreté et de l'hygiène qu'au point de vue du service médical. Elles ont fonctionné régulièrement jusqu'au moment où les Allemands firent leur entrée à Bruxelles, le 20 août 1914.

Dès les premiers jours de l'occupation, je fis avec un de mes collègues une démarche auprès des autorités militaires allemandes pour m'informer de leurs intentions au sujet du service médical et leur demander, notamment, si elles étaient disposées à laisser la Croix-Rouge de Belgique fonctionner comme auparavant ou bien si elles avaient l'intention de se passer de ses services. Il fut décidé qu'une inspection des différentes ambulances serait faite par la direction du service médical allemand. Cette enquête donna toute satisfaction, et il fut entendu que les ambulances belges de Bruxelles continueraient à fonctionner comme par le passé sous la *direction* de la Croix-Rouge de Belgique, mais avec le contrôle des autorités médicales allemandes. A cet effet, le directeur du Service de Santé de l'armée allemande à Bruxelles assista régulièrement à nos séances.

Malgré cette convention, la direction du service médical allemand décida, après une quinzaine de jours, de reprendre pour son compte l'hôpital de Schaerbeek. Elle en évacua tous les malades civils et en interdit l'entrée à nos médecins belges qui, cependant, avaient fait preuve du plus grand dévouement en soignant les blessés sans distinction de nationalité. Quelques jours plus tard, les Allemands installaient une ambulance à la Bibliothèque du Palais des Académies qui, jusque-là, n'avait pas été appropriée à cet usage ; ils reprirent ensuite l'hôpital militaire et, en quatrième lieu, la caserne des carabiniers. A partir de ce moment, ils n'envoyèrent plus de blessés aux hôpitaux dirigés par la Croix-Rouge de Belgique, sauf, toutefois, à l'ambulance du Palais Royal qui en reçut encore pendant un certain laps de temps.

L'hôpital militaire est un hôpital construit pour 500 lits ; les Allemands y installèrent 700 lits. A cet effet, ils durent aménager les greniers et les mansardes, où furent relégués les soldats belges. A l'hôpital de Schaerbeek, le nombre des lits fut également porté de 500 à 700. La Bibliothèque du Palais des Académies ne convient pas pour l'installation d'une ambulance ; ce local nous avait été offert au début de la guerre, nous l'avions refusé. Enfin, la caserne Baudouin (caserne des carabiniers) avait été appropriée par nous pour une ambulance médicale ; mais les Allemands, en arrivant à Bruxelles, en avaient pris possession pour y loger des troupes, pendant les premiers temps de l'occupation, et ce malgré les emblèmes de la Croix-Rouge. Plus tard, quand ils y installèrent un hôpital, ils durent évidemment procéder à un nettoyage complet des locaux, qui d'ailleurs ne convenaient aucunement pour une ambulance chirurgicale.

On conçoit que, dans ces conditions, les blessés soignés à Bruxelles sous le régime allemand avaient à se plaindre, mais il convient d'en attribuer la faute au système d'organisation instauré par les Allemands.

L'hôpital de Schaerbeek, que le Dr Mamlock considère comme le seul établissement convenable à Bruxelles, était loin de constituer l'ambulance la mieux installée. L'ambulance du Palais Royal, celles de l'hôpital Saint-Jean et de l'hôpital de Saint-Gilles, les ambulances installées dans les locaux très modernes des écoles de l'agglomération bruxelloise étaient, à tous points de vue, supérieures. Je n'en veux, comme confirmation, que l'opinion du Dr Körte, de Berlin, qui, dans un article paru dans la *Münchener Medizinische Wochenschrift* (octobre 1914), s'est plu à reconnaître que les ambulances créées à Bruxelles par la Croix-Rouge de Belgique étaient installées d'une façon parfaite et regrettait le parti pris des médecins allemands de ne pas y envoyer de blessés.

D'ailleurs, tous les médecins allemands avec lesquels j'ai été en rapport à Bruxelles ont été unanimement d'accord pour reconnaître que les soins donnés à leurs blessés par les médecins belges étaient au-dessus de tout reproche ; à maintes reprises, ils en ont témoigné leur reconnaissance au Comité de la Croix-Rouge.

Mais, Monsieur le Ministre, si les blessés, tant allemands que belges, ont été soignés convenablement par nos médecins, permettez-moi de vous dire qu'il n'en fut pas ainsi des soins donnés aux blessés belges par les médecins allemands.

Il n'est pas possible, en effet, de transformer un hôpital aménagé pour 500 lits au maximum en un hôpital de 700 lits, comme les Allemands l'ont fait pour l'hôpital militaire et pour l'hôpital de Schaerbeek, sans compromettre l'hygiène et les résultats du traitement des blessés.

Au surplus, les médecins allemands ont été jusqu'à reléguer, ainsi que je le disais plus haut, les blessés belges dans les mansardes et dans les greniers. J'ai vu par moi-même ces installations de fortune, j'en ai été péniblement impressionné.

Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu, à cet égard, des critiques nombreuses et des plaintes amères de la part des blessés. Pour supprimer tout contrôle, l'entrée des hôpitaux allemands fut bientôt interdite aux médecins et aux personnes de nationalité belge ; c'est ainsi que nombre de nos compatriotes sont morts à Bruxelles sans recevoir une dernière visite des membres de leur famille.

D'ailleurs, les médecins allemands n'avaient pas beaucoup d'égards pour leurs propres blessés ; j'ai pu me rendre compte des soins qu'ils leur donnaient dans certaines ambulances.

J'ai vu des blessés graves ne recevant aucun soin, les médecins estimant qu'il valait mieux les laisser mourir. La question d'humanité ne les émeut point, l'utilitarisme seul les guide.

Pour terminer, Monsieur le Ministre, je vous dirai que, pour évacuer leurs blessés en Allemagne, les autorités militaires employaient des wagons qui avaient servi au transport des chevaux en Belgique ; cette simple constatation suffit pour expliquer le grand nombre de cas de tétanos observés à Verviers et à Aix-la-Chapelle au début de la guerre.

Espérant que ces lignes vous aideront à réfuter les calomnies répandues de divers côtés sur notre compte en Allemagne, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Dr Depage.

---

V

# LETTRE PASTORALE DE S. EM. LE CARDINAL MERCIER, ARCHEVÊQUE DE MALINES, SUR LE PATRIOTISME ET L'ENDURANCE

Malines, Noël 1914 (1).

Mes bien chers Frères,

Il ne me serait pas possible de vous dire à quel point votre souvenir m'est demeuré présent, durant ces mois de souffrance et de deuil que nous venons de traverser. J'ai dû brusquement vous quitter, le 20 août, pour aller rendre au Pape vénéré et aimé, que nous venions de perdre, mes derniers devoirs, et pour m'acquitter d'une obligation de conscience à laquelle je ne pouvais me soustraire, l'élection du successeur de Pie X, le Pontife qui régit aujourd'hui l'Église, sous le nom, plein de promesses et d'espérances, de Benoît XV.

A Rome même, j'appris, coup sur coup, la destruction partielle de la collégiale de Louvain, l'incendie de la bibliothèque et d'installations scientifiques de notre grande Université, la dévastation de la ville, les fusillades, les tortures infligées à des femmes, à des enfants, à des hommes sans défense. Et tandis que je frémissais encore de ces horreurs, les agences télégraphiques nous annonçaient le bombardement de notre admirable église métropolitaine, de l'église de Notre-Dame au delà la Dyle, du palais épiscopal, et de quartiers considérables de notre chère cité malinoise.

Éloigné de mon diocèse, sans moyen de communication avec vous, je dus concentrer en mon âme ma douleur et la porter, avec votre souvenir qui ne me quittait point, au pied du crucifix.

Et cette pensée soutint mon courage et me fut une lumière : une catastrophe s'abat sur le monde, me disais-je, et notre chère petite Belgique, si fidèle à Dieu, pourtant, dans la masse de sa population, si fière dans son patriotisme, si grande dans son Roi et dans son Gouvernement, en est la première victime. Elle saigne, ses fils tombent par milliers dans nos forts, sur les champs de bataille, pour défendre son droit et l'intégrité de son territoire; bientôt il n'y aura plus sur le sol belge une seule famille qui ne soit en deuil; pourquoi, ô mon Dieu, toutes ces douleurs ? Seigneur, Seigneur, nous avez-vous abandonnés ?

Alors, je regardai mon crucifix; je contemplai Jésus, le doux et humble agneau de Dieu, meurtri, enveloppé de son sang comme d'une tunique, et je crus entendre tomber de ses lèvres les paroles que le psalmiste profère en son nom : « Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Pourquoi refusez-vous de me secourir et d'entendre mes plaintes (2)? »

Et le murmure s'arrêta sur mes lèvres, et je pensai à ce qu'avait dit dans son Évangile Notre divin Sauveur : « Il ne faut pas que le serviteur soit mieux traité que son Maître (3). » Le chrétien est le disciple d'un Dieu qui s'est fait homme pour souffrir et pour mourir. Se raidir contre la douleur, se révolter contre la Providence, parce qu'elle permet la souffrance et le deuil, c'est oublier ses origines, l'école où l'on a été formé, l'exemplaire que chacun de nous porte incrusté dans son nom de chrétien, qu'il honore à son foyer, contemple sur l'autel devant lequel il prie et souhaite sur la tombe où il doit dormir son dernier sommeil.

---

(1) Il convient de remarquer, au sujet du nombre des civils massacrés et des maisons incendiées en Belgique, que les chiffres connus à la fin de l'année 1914 et figurant dans la Lettre Pastorale sont notablement inférieurs à la réalité (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

(2) Ps. XXI, 1.

(3) Matth. X, 24.

Mes très chers Frères, nous reviendrons tout à l'heure sur la loi providentielle de la souffrance, mais vous ne nierez pas que, s'il a plu à un Dieu fait homme, saint, innocent, sans souillure, de souffrir et de mourir pour nous, pécheurs, coupables, criminels peut-être, il nous sied mal de nous plaindre, quoi que nous ayons à endurer : la vérité est qu'aucune catastrophe au monde, tant qu'elle n'atteint que des créatures, n'est comparable à celle que nos péchés ont provoquée et dont un Dieu voulut être Lui-même, au Calvaire, l'innocente victime.

Cette vérité fondamentale rappelée, je me sens mieux à l'aise pour vous inviter à regarder en face la situation qui nous est faite à tous, et pour vous parler, sans ambages, de nos devoirs aussi bien que de nos espérances.

Ces devoirs, je les résume en deux mots : *patriotisme* et *endurance*.

## PATRIOTISME

Mes très chers Frères, j'aspirais à me faire l'interprète de la reconnaissance qui nous anime, vous et nous, que l'âge, la situation sociale, les circonstances font bénéficier de l'héroïsme d'autrui sans nous y associer d'une façon immédiate et positive.

Lorsque, dès mon retour de Rome, au Havre, déjà, j'allai saluer nos blessés belges, français ou anglais; lorsque plus tard, à Malines, à Louvain, à Anvers, il me fut donné de serrer la main à ces braves, qui portaient dans leurs tissus une balle ou au front une blessure pour avoir marché à l'assaut de l'ennemi ou soutenu le choc de ses attaques, il me venait spontanément aux lèvres pour eux une parole de reconnaissance émue : Mes vaillants amis, leur disais-je, c'est pour nous, pour chacun de nous, pour moi, que vous avez exposé votre vie et que vous souffrez. J'ai besoin de vous dire mon respect, ma gratitude, et de vous assurer que le pays entier sait ce qu'il vous doit.

C'est que, en effet, nos soldats sont nos sauveurs.

Une première fois, à Liége, ils ont sauvé la France; une seconde fois, en Flandre, ils ont arrêté la marche de l'ennemi vers Calais; la France et l'Angleterre ne l'ignorent point, et la Belgique apparaît aujourd'hui devant elles, et devant le monde entier, d'ailleurs, comme une terre de héros. Jamais, de ma vie, je ne me suis senti aussi fier d'être Belge que lorsque, traversant les gares françaises, faisant halte à Paris, visitant Londres, je fus partout le témoin de l'admiration enthousiaste de nos alliés pour l'héroïsme de notre armée. Notre Roi est, dans l'estime de tous, au sommet de l'échelle morale; il est seul, sans doute, à l'ignorer, tandis que, pareil au plus simple des soldats, il parcourt les tranchées et encourage de la sérénité de son sourire ceux à qui il demande de ne point douter de la patrie.

Le premier devoir de tout citoyen belge, à l'heure présente, est la reconnaissance envers notre armée.

Si un homme vous avait sauvé d'un naufrage ou d'un incendie, vous vous jugeriez lié envers lui par une dette d'éternelle gratitude.

Ce n'est pas un homme, ce sont 250.000 hommes qui se battent, souffrent, tombent pour vous, afin que vous demeuriez libres, afin que la Belgique garde son indépendance, sa dynastie, son union patriotique et que, après les péripéties qui se déroulent sur les champs de bataille, elle se relève plus noble, plus fière, plus pure, plus glorieuse que jamais.

Priez tous les jours, mes Frères, pour ces 250.000 hommes et pour les chefs qui les conduisent à la victoire; priez pour nos frères d'armes; priez pour ceux qui sont tombés; priez pour ceux qui luttent toujours; priez pour les recrues qui se préparent aux luttes de demain.

En votre nom, je leur envoie d'ici le salut de notre confraternelle sympathie et l'assurance que non seulement nous prions pour le succès de leurs armes et pour le salut éternel de leurs âmes, mais que nous acceptons, à leur intention, tout ce qu'il y a de pénible, physiquement et moralement, pour nous, dans notre oppression momentanée, tout ce que l'avenir peut nous réserver encore d'humiliations temporaires, d'angoisses ou de douleurs.

Au jour de la victoire finale nous serons tous à l'honneur : il est juste qu'aujourd'hui nous soyons tous à la peine.

D'après des échos que j'ai pu recueillir, il semble que, de certains milieux où la popu-

lation a le moins souffert, il s'élève parfois, contre Dieu, des paroles amères qui, si elles étaient froidement calculées, seraient presque blasphématoires.

Oh ! je ne comprends que trop les révoltes de l'instinct naturel contre les maux qui se sont abattus sur la catholique Belgique : le cri spontané de la conscience est toujours que le succès couronne sur l'heure la vertu, et que l'injustice soit aussitôt réprimée.

Mais les voies de Dieu ne sont point les nôtres, dit l'Écriture ; la Providence donne libre cours, durant l'intervalle que sa sagesse a mesuré, au jeu des passions humaines et à l'entrechoquement des intérêts. Dieu est patient, parce qu'il est éternel. Le dernier mot, celui de la miséricorde, est pour ceux qui ont foi à l'amour. « Pourquoi es-tu triste, ô mon âme, et pourquoi te troubles-tu? *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me?* Espère en Dieu ; bénis-Le quand même : n'est-il pas ton Sauveur et ton Dieu ? *Spera in Deo quoniam adhuc confitebor illi, salutare vultus mei et Deus meus* (1). »

Lorsque le saint homme Job, que Dieu voulait offrir en modèle de constance aux générations futures, avait été, coup sur coup, privé par Satan de ses biens, de ses enfants, de sa santé, ses amis défilaient devant lui en le narguant et l'incitaient à la révolte ; sa femme lui suggérait des pensées de blasphème et d'imprécation : « Que gagnes-tu à demeurer intègre, lui disait-elle ; maudis donc Dieu et meurs (2). » Seul l'homme de Dieu était inébranlable dans sa foi. « Tu tiens le langage d'une insensée, répliquait-il ; lorsque Dieu nous comblait de ses dons, nous les recevions de sa main ; pourquoi refuserions-nous aujourd'hui les maux dont il nous afflige ? Il est le maître. Il donne, il reprend : que son saint Nom soit toujours béni ! *Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit ita factum est. Sit nomen Domini benedictum* (3) ! »

Or, l'expérience a démontré que le saint homme avait raison : il plut au Seigneur de récompenser, dès ici-bas, son serviteur fidèle ; Il lui rendit au double tout ce qui lui avait été repris et, par égard pour lui, fit grâce à ses amis (4).

Moins que personne, peut-être, j'ignore ce qu'a souffert notre pauvre pays. Et aucun Belge ne doutera, j'espère, du retentissement, en mon âme de citoyen et d'évêque, de toutes ces douleurs. Ces quatre derniers mois me semblent avoir duré un siècle.

Par milliers nos braves ont été fauchés ; les épouses, les mères pleurent des absents qu'elles ne reverront plus ; les foyers se vident ; la misère s'étend, l'angoisse est poignante. A Malines, à Anvers, j'ai connu la population de deux grandes cités livrées, l'une durant six heures, l'autre durant trente-quatre heures d'un bombardement continu, aux affres de la mort. J'ai parcouru la plupart des régions les plus dévastées du diocèse : Duffel, Lierre, Berlaer, Saint-Rombaut, Konings-Hoyckt, Mortsel, Waelhem, Muysen, Wavre-Sainte-Catherine, Wavre-Notre-Dame, Sempst, Weerde, Eppeghem, Hofstade, Elewyt, Rymenam, Boortmeerbeek, Wespelaer, Haecht, Werchter-Wackerzeel, Rotselaer, Tremeloo, Louvain et les agglomérations suburbaines, Blauwput, Kessel-Loo, Boven-Loo, Linden, Hérent, Thildonck, Bueken, Relst, Aerschot, Wesemael, Hersselt, Diest, Schaffen, Molenstede, Rillaer, Gelrode, et ce que j'ai vu de ruines et de cendres dépasse tout ce que, malgré mes appréhensions pourtant très vives, j'avais pu imaginer. Certaines parties de mon diocèse, que je n'ai pas encore trouvé le temps de revoir, Haekendover, Roosbeek, Bautersem, Budingen, Neer-Linter, Ottignies, Mousty, Wavre, Beyghem, Capelle-au-Bois, Humbeek, Nieuwenrode, Liezele, Londerzeel, Heyndonck, Mariekerke, Weert, Blaesveld, ont subi les mêmes ravages. Eglises, écoles, asiles, hôpitaux, couvents, en nombre considérable, sont hors d'usage ou en ruine. Des villages entiers ont quasi disparu. A Werchter-Wackerzeel, par exemple, sur 380 foyers, il en reste 130 ; à Tremeloo, les deux tiers de la commune sont rasés ; à Bueken, sur 100 maisons, il en reste 20 ; à Schaffen, d'une agglomération de 200 habitations, 189 ont disparu, il en reste 11. A Louvain, le tiers de l'étendue bâtie de la cité est détruit ; 1.074 immeubles ont disparu ; sur le territoire de la ville et des communes suburbaines, Kessel-Loo, Hérent et Héverlé, réunies, il y a un total de 1.823 immeubles incendiés.

(1) Ps. XLII, 5.

(2) *Dixit autem illi uxor sua : adhuc tu permanes in simplicitate tua! Benedic Deo et morere* (Job. II, 9).

(3) Job II, 10 ; I, 21.

(4) XLI, 8-10.

Dans cette chère cité louvaniste, dont je ne parviens pas à détacher mes souvenirs, la superbe collégiale de Saint-Pierre ne recouvrera plus son ancienne splendeur ; l'antique collège Saint-Yves ; l'École des Beaux-Arts de la ville ; l'École commerciale et consulaire de l'Université, les Halles séculaires, notre riche bibliothèque, avec ses collections, ses incunables, ses manuscrits inédits, ses archives, la galerie de ses gloires depuis les premiers jours de sa fondation, portraits des recteurs, des chanceliers, des professeurs illustres, au spectacle desquels, maîtres et élèves d'aujourd'hui s'imprégnaient de noblesse traditionnelle et s'animaient au travail : toute cette accumulation de richesses intellectuelles, historiques, artistiques, fruit de cinq siècles de labeur, tout est anéanti.

De nombreuses paroisses furent privées de leur pasteur. J'entends encore l'accent douloureux d'un vieillard à qui je demandais s'il avait eu la messe le dimanche, dans son église ébréchée. « Voilà deux mois, me répondit-il, que nous n'avons plus vu de prêtre. » Le curé et le vicaire étaient dans un camp de concentration à Munster, non loin de Hanovre.

Des milliers de citoyens belges ont été ainsi déportés dans les prisons d'Allemagne, à Munster, à Celle, à Magdebourg. Munster seul a compté 3.100 prisonniers civils. L'Histoire dira les tortures physiques et morales de leur long calvaire.

Des centaines d'innocents furent fusillés ; je ne possède pas au complet ce sinistre nécrologe, mais je sais qu'il y en eut, notamment, 91 à Aerschot et que là, sous la menace de la mort, leurs concitoyens furent contraints de creuser les fosses de sépulture. Dans l'agglomération de Louvain et des communes limitrophes, 176 personnes, hommes et femmes, vieillards et nourrissons encore à la mamelle, riches et pauvres, valides et malades, furent fusillées ou brûlées.

Dans mon diocèse seul, je sais que treize prêtres ou religieux furent mis à mort (1). L'un d'eux, le curé de Gelrode, est, selon toute vraisemblance, tombé en martyr. J'ai fait un pèlerinage à sa tombe, et entouré des ouailles qu'il paissait, hier encore, avec le zèle d'un apôtre, je lui ai demandé de garder du haut du ciel sa paroisse, le diocèse, la patrie.

Nous ne pouvons ni compter nos morts ni mesurer l'étendue de nos ruines. Que serait-ce si nous portions nos pas vers les régions de Liége, de Namur, d'Andenne, de Dinant ; de Tamines, de Charleroi ; vers Virton, la Semois, tout le Luxembourg ; vers Termonde, Dixmude, nos deux Flandres (2) ?

Là même où les vies sont sauves et les édifices matériels intacts, que de souffrances cachées ! Les familles, hier encore dans l'aisance, sont dans la gêne ; le commerce est arrêté ; l'activité des métiers est suspendue ; l'industrie chôme ; des milliers et des milliers d'ouvriers sont sans travail ; les ouvrières, les filles de magasin, d'humbles servantes, sont privées de leur gagne-pain ; et ces pauvres âmes se retournent fiévreuses, sur leur lit de douleur, et vous demandent : A quand la fin ?

Nous ne pouvons que répondre : C'est le secret de Dieu.

Oui, mes bien chers Frères, c'est le secret de Dieu. Il est le Maître des événements et le souverain régulateur des sociétés. *Domini est terra et plenitudo ejus; orbis terrarum et universi qui habitant in eo.* « La terre est à Vous, Seigneur, avec tout ce qu'elle contient ; à

---

(1) Leurs confrères en religion ou dans le sacerdoce seront soucieux de connaître leurs noms ; les voici : Dupierreux, de la Compagnie de Jésus ; les frères Sébastien et Allard, de la Congrégation des Joséphites, le frère Candide, de la Congrégation des frères de la Miséricorde ; le père Maximin, Capucin, et le père Vincent, Conventuel ; Lombaerts, curé à Boven-Loo ; Goris, curé à Autgaerden ; l'abbé Carette, professeur au collège épiscopal de Louvain ; de Clerck, curé à Bueken ; Dergent, curé à Gelrode ; Wouters Jean, curé au Pont-Brûlé. Diverses circonstances nous induisent à penser que le curé de Hérent, van Bladel, vénérable vieillard de soixante et onze ans, a aussi été tué : cependant, jusqu'à cette heure, son cadavre n'a pas été retrouvé.

(2) Je disais qu'il y a eu treize ecclésiastiques fusillés dans le diocèse de Malines. Il y en a, à ma connaissance actuelle, plus de trente dans les diocèses de Namur, de Tournai et de Liége : Schlögel, curé d'Hastière ; Gille, curé de Couvin ; Pieret, vicaire à Étalle ; Alexandre, curé à Mussy-la-Ville ; Maréchal, séminariste de Maissin ; le R. P. Gillet, Bénédictin de Maredsous ; le R. P. Nicolas, Prémontré de l'abbaye de Leffe ; deux frères de la même abbaye ; un frère de la Congrégation des Oblats ; Poskin, curé de Surice ; Hotlet, curé des Alloux ; Georges, curé de Tintigny ; Blondel, curé de Latour ; Zenden, curé retraité à Latour ; l'abbé Jacques ; Druet, curé d'Acoz ; Pollart, curé de Roselies ; Labeye, curé de Blegny-Trembleur ; Thielen, curé de Haccourt ; Janssen, curé d'Heure-le-Romain ; Chabot, curé de Forêt ; Dossogne, curé de Hockai ; Rensonnet, vicaire d'Olne ; Bilande, aumônier des sourds-muets, à Bouge ; l'abbé Docq, etc.

Vous notre globe et tous ceux qui l'habitent [1]. » La première relation qui surgit entre la créature et son Créateur est celle d'une dépendance absolue de la première au second. L'être est dépendant; la nature, les facultés, les actes, les œuvres le sont. A chaque instant qui s'écoule, la dépendance se renouvelle, parce que, sans le soutien du Tout-Puissant, l'existence de la première seconde s'évanouirait à la suivante. L'adoration, c'est-à-dire la reconnaissance de la souveraineté divine, n'est pas l'objet d'un acte fugitif, elle doit être l'état permanent de la créature consciente de ses origines. A chaque page de nos Écritures, Jehovah affirme son souverain domaine. Toute l'économie de la Loi ancienne, toute l'histoire du peuple élu tendent au même objectif : maintenir Jehovah sur son trône, abattre les idoles. « Je suis le premier et le dernier, dit-il dans Isaïe, et, hors moi, il n'est point de Dieu. Qui est comme moi? Qu'il s'avance et qu'il parle!... Existe-t-il un refuge autre que moi? Je forme la lumière et je crée les ténèbres; je fais la paix et je crée le malheur : c'est moi Jehovah qui fais tout cela... Malheur à qui dispute avec Celui qui le forme, lui, tesson parmi les tessons de terre! L'argile dit-elle au potier : Que fais-tu? et l'œuvre à l'ouvrier : Tu es maladroit!... Parlez, exposez, qui délibérez. Mais, sachez-le, de Dieu juste et sauveur il n'en est point que moi [2]. »

Ah! raison superbe, tu croyais pouvoir te passer de Dieu! Tu ricanais quand, par son Christ et par son Église, il prononçait les paroles graves de l'expiation et de la pénitence. Enivré de tes succès éphémères, homme frivole, repu d'or et de plaisir, tu te suffisais insolemment à toi-même! Et le vrai Dieu était relégué dans l'oubli, méconnu, blasphémé, avec éclat, parfois, par ceux que leur situation chargeait de donner à autrui l'exemple du respect de l'ordre et de ses assises. L'anarchie pénétrait les couches inférieures; les consciences droites se sentaient tentées de scandale : Jusques à quand, pensaient-elles, jusques à quand, Seigneur, tolérerez-vous l'orgueil de l'iniquité? Où êtes-vous, Maître, et donnerez-vous donc finalement raison à l'impie qui proclame que vous vous désintéressez de votre œuvre?

Un coup de foudre, et voici tous les calculs humains bouleversés. L'Europe entière tremble sur un volcan.

La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse.

Les émotions se pressent dans les âmes, mais il en est une qui domine, c'est le sentiment que Dieu se révèle le Maître.

Les nations qui, les premières, ont donné l'assaut, et celles qui se défendent, se sentent également dans la main de Celui sans qui rien ne se fait, rien n'aboutit.

Des hommes déshabitués depuis longtemps de la prière se retournent vers Dieu. Dans l'armée, dans le monde civil, en public, dans le secret des consciences, on prie. Et la prière n'est pas, cette fois, une parole, apprise par cœur, qui effleure les lèvres, elle monte du fond de l'âme et se présente devant la Majesté Souveraine sous la forme sublime de l'offrande de la vie. C'est tout l'être qui s'immole à Dieu. C'est l'adoration, l'accomplissement du premier et fondamental précepte de l'ordre moral et religieux : *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies* [3]. « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne te mettras qu'à son service. »

Même ceux qui murmurent et ne se sentent pas le courage de courber le front sous la main qui nous frappe et nous sauve, reconnaissent implicitement que Dieu est le Maître suprême, car ils ne le blasphèment que parce qu'il se hâte trop peu, à leur gré, de s'accommoder à leurs désirs.

Quant à nous, mes Frères, nous voulons sincèrement L'adorer. Nous ne voyons pas encore, dans tout son éclat, la révélation de sa sagesse, mais notre foi Lui fait crédit. Nous nous humilions devant sa justice et nous espérons en sa miséricorde. Avec le saint homme Tobie, nous reconnaissons qu'Il nous châtie, parce que nous avons péché, mais nous savons qu'Il nous sauvera, parce qu'Il est miséricordieux. *Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras : et ipse salvabit nos propter misericordiam suam* [4].

Il serait cruel d'appuyer sur nos torts, au moment même où nous les payons si durement

---

(1) Ps. XXIII, I.

(2) Isaïe XLV, 4 et suiv.

(3) Deut. Matth., IV, 10.

(4) Tobie XIII, 6.

et avec tant de grandeur d'âme. Mais n'avouerons-nous pas que nous avions quelque chose à expier? A qui Il a beaucoup donné, Dieu a le droit de beaucoup redemander : *Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo* (1). Or, le niveau moral et religieux du pays montait-il de pair avec sa prospérité économique? Le repos dominical, l'assistance à la messe du dimanche, le respect du mariage, les lois de la modestie, qu'en faisiez-vous? Que devenaient, même dans les familles chrétiennes, la simplicité de nos pères, l'esprit de pénitence, la confiance dans l'autorité? Et nous, religieux, prêtres, évêque, nous surtout, dont la sublime mission est de traduire dans notre vie, plus encore que dans nos discours, l'évangile du Christ, nous donnions-nous assez le droit de redire à notre peuple la parole de l'apôtre des nations : « Copiez votre vie sur la mienne, comme la mienne est copiée sur celle du Christ »? *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi* (2). Nous travaillions, oui; nous priions, oui encore, mais c'est trop peu. Nous sommes, par devoir d'état, les expiateurs publics des péchés du monde. Or, qu'est-ce qui dominait dans notre vie, le bien-être bourgeois, ou l'expiation?

Oh! oui, tous nous tombions, à nos heures, sous le reproche que faisait l'Éternel à son peuple élu, après la sortie d'Égypte : « J'avais engraissé mon peuple et il a regimbé; mes fils ont été infidèles, ils m'ont traité comme si je n'étais pas leur Dieu; je les traiterai comme s'ils n'étaient plus mon peuple. » *Incrassatus est dilectus et recalcitravit... Infideles filii; ipsi me provocaverunt in eo, qui non erat Deus, et ego provocabo eos in eo, qui non est populus.*

Je les sauverai, cependant, car je ne veux pas que leurs adversaires se méprennent et disent : Notre main a été puissante; c'est nous, et ce n'est pas l'Éternel qui a fait toutes ces choses. » *Sed propter iram inimicorum distuli, ne forte superbirent hostes eorum et dicerent: Manus nostra excelsa, et non Dominus, fecit haec omnia.* « Sachez donc que c'est moi qui suis Dieu, et qu'il n'y a point de Dieu autre que moi; je fais vivre et je fais mourir, je blesse et je guéris. » *Videte quod ego sim solus, et non sit alius Deus praeter me. Ego occidam, et ego vivere faciam : percutiam et ego sanabo* (3).

Dieu sauvera la Belgique, mes Frères, vous n'en pouvez point douter.

Disons mieux : Il la sauve...

En vérité, à travers les lueurs des incendies et les vapeurs du sang, n'entrevoyez-vous pas, déjà, les témoignages de son amour?

Qui de nous aurait le courage de déchirer la dernière page de notre histoire?

Qui ne contemple avec fierté le rayonnement de la gloire de la patrie meurtrie?

Tandis que, dans la douleur, elle enfante l'héroïsme, notre mère verse de l'énergie dans le sang de ses fils.

Nous avions besoin, avouons-le, d'une leçon de patriotisme.

Des Belges, en grand nombre, usaient leurs forces et gaspillaient leur temps en querelles stériles, de classes, de races, de passions personnelles.

Mais lorsque, le 2 août, une puissance étrangère, confiante dans sa force et oublieuse de la foi des traités, osa menacer notre indépendance, tous les Belges, sans distinction, ni de parti, ni de condition, ni d'origine, se levèrent comme un seul homme, serrés contre leur Roi et leur Gouvernement, pour dire à l'envahisseur : tu ne passeras pas.

Du coup, nous voici résolument conscients de notre patriotisme : c'est qu'il y a, en chacun de nous, un sentiment plus profond que l'intérêt personnel, que les liens du sang et la poussée des partis, c'est le besoin et, par suite, la volonté de se dévouer à l'intérêt général, à ce que Rome appelait « la chose publique » *Res publica :* ce sentiment, c'est le *Patriotisme.*

La *Patrie* n'est pas qu'une agglomération d'individus ou de familles habitant le même sol, échangeant entre elles des relations plus ou moins étroites de voisinage ou d'affaires, remémorant les mêmes souvenirs, heureux ou pénibles : non, elle est une association d'âmes, au service d'une organisation sociale, qu'il faut, à tout prix, fût-ce au prix de son sang, sauvegarder et défendre, sous la direction de celui ou de ceux qui président à ses destinées.

Et c'est parce qu'ils ont une même âme, que les compatriotes vivent, par leurs tradi-

(1) Luc XII, 48.

(2) I Cor. XI, 1.

(3) Deuter. *Canticum Moysis* XXXII, 15 et seq.

tions, d'une même vie dans le passé; par leurs communes aspirations et leurs communes espérances, d'un même prolongement de vie dans l'avenir.

Le patriotisme, principe interne d'unité et d'ordre, liaison organique des membres d'une même patrie, était regardé par l'élite des penseurs de la Grèce et de la Rome antiques comme la plus haute des vertus naturelles. Aristote, le prince des philosophes païens, estimait que le désintéressement au service de la cité, c'est-à-dire de l'État, est l'idéal terrestre par excellence.

La religion du Christ fait du patriotisme une loi : il n'y a point de parfait chrétien qui ne soit un parfait patriote. Elle surélève l'idéal de la raison païenne, et le précise, en faisant voir qu'il ne se réalise que dans l'Absolu.

D'où vient, en effet, cet élan universel, irrésistible, qui emporte, d'un coup, toutes les volontés de la nation dans un même effort de cohésion et de résistance aux forces ennemies qui menacent son unité et son indépendance ?

Comment expliquer que, sur l'heure, tous les intérêts cèdent devant l'intérêt général; que toutes les vies s'offrent à l'immolation ?

Il n'est pas vrai que l'État vaille, essentiellement, mieux que l'individu et la famille, attendu que le bien des familles et des individus est la raison d'être de son organisation.

Il n'est pas vrai que la patrie soit un dieu Moloch, sur l'autel de qui toutes les vies puissent être légitimement sacrifiées.

La brutalité des mœurs païennes et le despotisme des Césars avaient conduit à cette aberration, — et le militarisme moderne tendait à la faire revivre, — que l'État est omnipotent et que son pouvoir discrétionnaire crée le Droit.

Non, réplique la théologie chrétienne, le Droit c'est la Paix, c'est-à-dire l'ordre intérieur de la nation, bâti sur la Justice. Or, la Justice elle-même n'est absolue que parce qu'elle est l'expression des rapports essentiels des hommes avec Dieu et entre eux.

Aussi, la guerre pour la guerre est-elle un crime. La guerre ne se justifie qu'à titre de moyen nécessaire pour assurer la paix.

« Il ne faut pas que la paix serve de préparation à la guerre, dit saint Augustin; il ne faut faire la guerre que pour obtenir la paix. » *Non enim pax quaeritur ut bellum excitetur; sed bellum geritur ut pax adquiratur* (1).

A la lumière de cet enseignement, que reprend à son compte saint Thomas d'Aquin (2), le patriotisme revêt un caractère religieux.

Les intérêts de famille, de classe, de parti, la vie corporelle de l'individu sont, dans l'échelle des valeurs, au-dessous de l'idéal patriotique, parce que cet idéal c'est le Droit, qui est absolu. Ou encore, cet idéal, c'est la reconnaissance publique du Droit appliqué à la nation, l'Honneur national.

Or, il n'y a d'Absolu, dans la réalité, que Dieu.

Dieu seul domine, par sa Sainteté et par la Souveraineté de son empire, tous les intérêts et toutes les volontés.

Affirmer la nécessité absolue de tout subordonner au Droit, à la Justice, à l'Ordre, à la Vérité, c'est donc implicitement affirmer Dieu.

Et quand nos humbles soldats, à qui nous faisions compliment de leur héroïsme, nous répondaient avec simplicité : « Nous n'avons fait que notre devoir, l'honneur l'exige »; ils exprimaient, à leur façon, le caractère religieux de leur patriotisme.

Qui ne sent que le patriotisme est « sacré », et qu'une atteinte à la dignité nationale est une sorte de profanation sacrilège.

Un officier d'état-major me demandait naguère si le soldat qui tombe au service d'une cause juste, — et la nôtre l'est à l'évidence, — est un martyr.

Dans l'acception rigoureuse et théologique du mot, non, le soldat n'est pas un martyr, car il meurt, les armes à la main, tandis que le martyr se livre, sans défense, à la violence de ses bourreaux.

Mais si vous me demandez ce que je pense du salut éternel d'un brave, qui donne

(1) S. Aug., *Ep. ad Bonifacium*, 189, 6.
(2) *Sum. Theol.* 2, 2, q. 40, art. 1.

consciemment sa vie pour défendre l'honneur de sa patrie, et venger la justice violée, je n'hésite pas à répondre que sans aucun doute le Christ couronne la vaillance militaire, et que la mort, chrétiennement acceptée, assure au soldat le salut de son âme.

« Nous n'avons pas, dit Notre Seigneur, de meilleur moyen de pratiquer la charité, que de donner notre vie pour ceux que nous aimons. » *Majorem hac dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (1).

Le soldat qui meurt pour sauver ses frères, pour protéger les foyers et les autels de la patrie, accomplit cette forme supérieure de la charité.

Il n'aura pas toujours, je le veux, soumis à une analyse minutieuse la valeur morale de son sacrifice, mais est-il nécessaire de croire que Dieu demande au brave entraîné au feu du combat les précisions méthodiques du moraliste ou du théologien?

Nous admirons l'héroïsme du soldat : se pourrait-il que Dieu ne l'accueillît pas avec amour?

Mères chrétiennes, soyez fières de vos fils. De toutes nos douleurs, la vôtre est, peut-être, la plus digne de nos respects. Il me semble vous voir en deuil, mais debout, à côté de la Vierge des douleurs, au pied de la Croix. Laissez-nous vous offrir nos félicitations en même temps que nos condoléances. Tous nos héros ne figurent pas à l'ordre du jour des armées, mais nous sommes fondés à espérer pour eux la couronne immortelle qui ceint le front des élus.

Car telle est la vertu d'un acte de charité parfaite, qu'à lui seul il efface une vie entière de péché. D'un coupable, sur l'heure, il fait un saint.

Ce doit nous être à tous une consolation chrétienne de le penser, ceux qui, non seulement parmi les nôtres, mais dans n'importe quelle armée belligérante, obéissent de bonne foi, à la discipline de leurs chefs, pour servir une cause qu'ils croient juste, peuvent bénéficier de la vertu morale de leur sacrifice. Et combien n'y en a-t-il pas, parmi ces jeunes gens de vingt ans, qui n'auraient pas eu, peut-être, le courage de bien vivre, et, dans l'entraînement patriotique, se sentent le courage de bien mourir?

N'est-il pas vrai, mes Frères, que Dieu a l'art suprême de mêler la miséricorde et la sagesse à la justice, et ne devrez-vous pas reconnaître que, si la guerre est pour notre vie terrestre un fléau, dont nous mesurerions difficilement la force de destruction et l'étendue, elle est aussi pour les âmes un agent de purification, un facteur d'expiation, un levier qui les aide à gravir les hauteurs du patriotisme et du désintéressement chrétien?

## ENDURANCE

Nous pouvons le dire sans orgueil, mes Frères, notre petite Belgique a conquis le premier rang dans l'estime des nations.

Il s'est bien rencontré, je le sais, en Italie et en Hollande, notamment, des personnages habiles qui ont dit : Pourquoi exposer la Belgique à cette perte immense de richesses et d'hommes? N'eût-il pas suffi de protester verbalement contre l'agression ennemie ou de tirer, au besoin, un coup de canon à la frontière?

Mais tous les hommes de cœur seront avec nous contre les inventeurs de ces calculs mesquins.

L'utilitarisme n'est, ni pour les individus ni pour les collectivités, la norme du civisme chrétien.

L'article 7 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839, par le Roi Léopold, au nom de la Belgique, d'une part; par l'Empereur d'Autriche, le Roi de France, la Reine d'Angleterre, le Roi de Prusse, l'Empereur de Russie, d'autre part, énonce que « la Belgique formera un État indépendant et perpétuellement neutre, et qu'elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les États ».

De leur côté, les co-signataires du traité « promettent, pour eux et pour leurs successeurs, sous la foi du serment, d'accomplir et d'observer ledit traité en tous ses points et articles, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu ».

---

(1) Joan. XV, 13.

La Belgique était engagée d'honneur à défendre son indépendance : elle a tenu parole.

Les autres Puissances s'étaient engagées à respecter et à protéger la neutralité belge : l'Allemagne a violé son serment, l'Angleterre y est fidèle.

Voilà les faits.

Les droits de la conscience sont souverains : il eût été indigne de nous de nous retrancher derrière un simulacre de résistance.

Nous ne regrettons pas notre premier élan, nous en sommes fiers. Écrivant, à une heure tragique, une page solennelle de notre histoire, nous l'avons voulue sincère et glorieuse.

Et nous saurons, tant qu'il le faudra, faire preuve d'endurance.

L'humble peuple nous donne l'exemple. Les citoyens de toutes les classes sociales ont prodigué leurs fils à la patrie; mais lui, surtout, souffre des privations, du froid, peut-être de la faim. Or, si je juge de ses sentiments en général, par ce qu'il m'a été donné de constater dans les quartiers populaires de Malines et dans les communes les plus affligées de mon diocèse, le peuple a de l'énergie dans sa souffrance. Il attend la revanche; il n'appelle point l'abdication.

L'épreuve est, dans les mains de la toute-puissance divine, une arme à deux tranchants.

Si vous vous révoltez contre elle, elle vous blessera à mort. Si vous courbez la tête et l'acceptez, elle vous sanctifiera.

Dieu nous éprouve, dit l'apôtre saint Jacques, mais ce n'est jamais Lui qui nous incite au mal. Tout ce qui vient de Lui est bon ; tout ce qui descend du ciel vers nous est, dans le dessein de Dieu, un jet de lumière et une marque d'amour. C'est nous qui, obéissant à l'attrait de passions désordonnées, transformons parfois les bienfaits de la Providence en un poison mortel. « Heureux, conclut hardiment le vieil apôtre, heureux celui qui supporte avec patience ses tribulations : car, après qu'il aura fait preuve d'endurance, il recevra la couronne immortelle promise par Dieu à ceux qui l'aiment [1]. »

Trêve donc à nos murmures, mes Frères.

Volontiers, je vous appliquerais les paroles que l'apôtre saint Paul dans sa lettre aux Hébreux adressait à tous les chrétiens, en leur rappelant l'exemple de l'immolation sanglante de Notre Seigneur sur sa croix. « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, leur disait-il », *Nondum usque ad sanguinem restitistis* [2]. Ce n'est pas seulement cet exemple universel et transcendant du Calvaire que je vous invite à regarder, c'est celui aussi de nos trente, peut-être quarante mille soldats qui ont versé leur sang pour la patrie. En regard de ces braves, dites-moi, vous qui êtes momentanément privés de votre confort habituel, de vos journaux, de vos facilités de voyages, de vos communications de familles, qu'avez-vous enduré, qu'avez-vous souffert ?

Que le patriotisme de notre armée, que l'héroïsme de notre Roi, de notre Reine bien-aimée, si touchante dans sa grande âme, nous servent de stimulant et de soutien ! Ne nous plaignons pas ; ne nous plaignons plus.

Méritons notre libération. Hâtons-la par notre vertu, plus encore que par les prières de nos lèvres.

Courage, mes Frères, la souffrance passera ; la couronne de vie pour nos âmes, la gloire pour la nation ne passeront pas.

Je ne vous demande point, remarquez-le, de renoncer à aucune de vos espérances patriotiques.

Au contraire, je considère comme une obligation de ma charge pastorale de vous définir vos devoirs de conscience en face du Pouvoir qui a envahi notre sol et qui, momentanément, en occupe la majeure partie.

Ce Pouvoir n'est pas une autorité légitime. Et, dès lors, dans l'intime de votre âme, vous ne lui devez ni estime, ni attachement, ni obéissance.

L'unique Pouvoir légitime en Belgique est celui qui appartient à notre Roi, à son Gouvernement, aux représentants de la nation. Lui seul est pour nous l'autorité. Lui seul a le droit à l'affection de nos cœurs, à notre soumission.

D'eux-mêmes les actes d'administration publique de l'occupant seraient sans vigueur,

---

(1) Jacq. I, 12 et seq.
(2) Hébr. XII, 4.

mais l'autorité légitime ratifie tacitement ceux que justifie l'intérêt général et de cette ratification seule leur vient toute leur valeur juridique.

Des provinces occupées ne sont point des provinces conquises; pas plus que la Galicie n'est province russe, la Belgique n'est province allemande.

Néanmoins, la partie occupée du pays est dans une situation de fait qu'elle doit loyalement subir. La plupart de nos villes se sont rendues à l'ennemi. Elles sont tenues de respecter les conditions souscrites de leur reddition.

Dès le début des opérations militaires, les autorités civiles du pays recommandèrent avec insistance aux particuliers de s'abstenir d'actes d'hostilité envers l'armée ennemie. Ces recommandations restent en vigueur.

Notre armée a seule, en partage avec les vaillants bataillons de nos alliés, l'honneur et la charge de la défense nationale. Sachons attendre d'elle la délivrance définitive.

Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays et qui, dans le fond de leurs consciences, ne peuvent pas ne pas admirer l'énergie chevaleresque avec laquelle nous avons défendu et défendons notre indépendance, ayons les égards que commande l'intérêt général. Plusieurs d'entre elles protestent qu'elles veulent, aujourd'hui, dans la mesure où elles le pourront, atténuer nos épreuves et aider à la reprise, parmi nous, d'un minimum de vie publique régulière. Respectons les règlements qu'elles nous imposent, aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes, ni à notre dignité patriotique. Ne faisons pas consister le courage dans la bravade, ni la bravoure dans l'agitation.

Vous, en particulier, mes bien chers Confrères dans le sacerdoce, soyez à la fois et les meilleurs gardiens du patriotisme, et les soutiens de l'ordre public.

Sur les champs de bataille, vous avez été magnifiques. Le Roi et l'armée admirent l'intrépidité de nos aumôniers militaires en face de la mort, la charité de nos ambulanciers et de nos brancardiers. Vos Évêques sont fiers de vous.

Vous avez beaucoup souffert. Vous avez été durement calomniés. Soyez patients. L'histoire vous vengera. Dès aujourd'hui, j'y apporte mon témoignage. Partout où je l'ai pu, j'ai interrogé les populations, le clergé, notamment un nombre déjà considérable de prêtres qui avaient été déportés dans les prisons d'Allemagne et qu'un sentiment humanitaire, auquel je me plais à rendre hommage, a remis en liberté. Or, j'affirme sur l'honneur et je suis prêt à déclarer sous la foi du serment, que je n'ai pas, jusqu'à présent, rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. Tous, au contraire, ont obéi fidèlement aux instructions épiscopales qu'ils avaient reçues, dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivaient d'user de leur influence morale auprès de nos populations, pour les porter au calme et au respect des règlements militaires.

Persévérez dans ce ministère de paix qui est pour vous la forme la plus saine du patriotisme.

Acceptez de grand cœur les privations que vous avez à subir.

Simplifiez encore, si vous le pouvez, votre vie. L'un des vôtres, réduit par le pillage, à un état voisin de la misère, me disait, ces derniers jours : « Je vis maintenant comme je voudrais avoir vécu toujours. »

Multipliez les efforts de votre charité, corporelle et spirituelle. A l'exemple du grand Apôtre, « laissez-vous assiéger chaque jour par les soucis que vous donne votre église; que personne ne dépérisse, sans que vous dépérissiez; que personne ne tombe, sans que vous vous sentiez vous-même tout en feu » (1).

Faites-vous les champions des vertus que vous commandent à la fois l'honneur civique et l'évangile. « Que tout ce qui est vrai, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui est digne d'éloge, vertueux et méritoire, fasse l'objet de votre application. » Puisse la dignité de notre vie nous autoriser à faire nôtre, mes bien chers Confrères, cette fière conclusion de saint Paul : « Ce que je vous ai enseigné,

---

(1) II Cor. IX, 29.

ce que vous avez entendu de moi, ce dont vous avez été les témoins dans ma vie, pratiquez-le: et le Dieu de paix sera avec vous. » *Quæ et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, hæc agite : et Deus pacis erit vobiscum* (1).

## CONCLUSION

Continuons donc, mes bien chers Frères, à prier, à faire pénitence, à assister à la sainte messe et à communier pour la cause sainte de notre chère patrie.

Le dimanche 3 janvier, en particulier, sera un jour de prière universelle pour la Belgique et pour nos alliés.

Une communion générale et un salut solennel seront organisés en ce jour pour le succès de nos armes.

Le samedi de chaque semaine, je recommande, à nouveau, à MM. les curés de célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de nos soldats.

Les ressources pécuniaires sont, je le sais, rares chez tous. Néanmoins, si vous avez peu, donnez du peu que vous avez, afin d'alléger la misère de ceux de vos compatriotes qui se trouvent sans abri, sans charbon, sans pain à suffisance. J'ai chargé MM. les curés de former à cet effet, dans chaque paroisse, un comité de secours. Secondez-le et faites-moi charitablement parvenir les aumônes que vous pouvez soustraire à votre superflu, sinon à votre nécessaire, afin que je les distribue d'après les besoins qui me sont révélés.

Nos malheurs ont ému les autres nations. L'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse, la France, la Hollande, les États-Unis, le Canada rivalisent de générosité pour soulager notre détresse. Ce spectacle est à la fois lugubre et grandiose. Ici encore se révèle la Sagesse providentielle qui tire le bien du mal. En votre nom et au mien, mes Frères, j'offre aux Gouvernements et aux nations qui se tournent si noblement vers nos malheurs, le témoignage ému de notre admiration et de notre reconnaissance.

Avec une bonté touchante, notre Saint-Père le Pape Benoît XV a été le premier à pencher son cœur paternel vers nous.

Lorsque, quelques instants après son élection, Il daigna m'accueillir dans ses bras, j'eus la confiance de Lui demander que sa toute première bénédiction pontificale fût pour la Belgique, alors déjà si durement éprouvée par la guerre. Il répondit avec empressement à mon désir que je savais être aussi le vôtre.

Aujourd'hui, avec une délicatesse exquise, Il prend l'initiative de renoncer à votre obole annuelle pour le denier de Saint-Pierre. Dans un document, daté du beau jour de la fête de la Vierge Immaculée, Il daigne nous dire combien vivement Il prend part à nos peines; Il prie pour nous, appelle sur la nation belge la protection d'en haut, et nous invite à saluer dans la venue prochaine du Prince de la Paix l'aurore de jours meilleurs. Voici le texte de ce précieux document :

« *A notre Cher Fils Désiré Mercier, Cardinal Prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Saint-Pierre-ès Liens, Archevêque de Malines, à Malines.*

« NOTRE CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

« La sollicitude paternelle que nous portons à tous les fidèles que la divine Providence a confiés à nos soins, nous fait partager leurs malheurs plus encore que leurs joies.

« Pouvions-nous donc ne point éprouver une très vive douleur, en considérant la nation belge que nous aimons tant, réduite par une guerre, on ne peut plus cruelle et désastreuse, à une situation vraiment lamentable ?

« Nous voyons, en effet, le Roi des Belges et son auguste famille, les membres du Gouvernement, les personnages considérables de la nation, les Évêques, les prêtres, le peuple entier, endurer des maux qui remplissent de pitié tout cœur bien né, et que notre âme, toute ardente d'amour paternel, est la première à ressentir. Aussi sous le poids de cette tristesse et de ce

(1) Philipp. IV, 8-9.

deuil, appelons-nous de tous nos vœux la fin de tant de malheurs. Puisse le Dieu de miséricorde hâter ce moment! Entre temps, nous nous efforçons, autant qu'il est en nous, d'adoucir d'aussi cuisantes douleurs. A ce titre, la démarche de Notre Cher Fils le cardinal de Hartmann, archevêque de Cologne, à l'effet d'obtenir que les prisonniers prêtres français ou belges, détenus en Allemagne, fussent traités comme officiers, nous fut très agréable, et nous voulûmes lui en témoigner publiquement notre gratitude.

« Quant à la Belgique, on nous a rapporté récemment que les fidèles de cette nation si éprouvée ne laissaient pas, dans leur piété, de tourner vers Nous leurs regards et leurs pensées; sous le coup eux-mêmes de tant de calamités, ils se proposent encore de recueillir, cette année, comme les années précédentes, le denier de Saint-Pierre, pour subvenir aux nécessités du Saint-Siège apostolique. Ce témoignage vraiment incomparable de piété et d'attachement Nous remplit d'admiration : Nous l'agréons avec toute la bienveillance qu'il mérite et d'un cœur reconnaissant; mais, eu égard à la situation si pénible dans laquelle nos Chers Fils se trouvent, Nous ne pouvons absolument pas Nous résoudre à encourager la réalisation de ce projet, si noble soit-il. Si l'on venait à recueillir quelque argent, notre volonté est qu'il soit destiné à secourir le peuple belge, aussi illustre par sa noblesse et par sa piété, qu'il est en ce moment digne de compassion.

« Au milieu des difficultés et des angoisses de l'heure présente, Nous invitons ces fils qui Nous sont chers à se souvenir que « le bras de Dieu n'est pas raccourci, qu'il peut toujours « nous sauver, et que son oreille n'est pas sourde, mais peut toujours entendre notre prière ».

« Et que cet espoir du secours divin grandisse encore à l'approche des fêtes de Noël, dont le mystère célèbre la naissance de Notre Seigneur et nous rappelle cette paix que Dieu a annoncée aux hommes par ses anges.

« Puissent aussi les âmes tristes et affligées trouver réconfort et consolation dans l'assurance de la tendresse paternelle qui inspire notre prière; oui, que Dieu ait pitié de la nation belge, qu'il la comble de l'abondance de ses biens.

« Comme gage de ces vœux, Nous accordons de grand cœur à tous et à chacun, et tout d'abord à vous, Notre Cher Fils, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Conception Immaculée de Notre Dame, l'année MCMXIV, de notre pontificat la première.

« BENOÎT XV, Pape. »

Un dernier mot, mes bien chers Frères.

Au début de cette crise, je vous disais, qu'au jour de la libération de notre territoire, nous saurions donner au Sacré-Cœur et à la Très Sainte Vierge un témoignage public de notre reconnaissance. Depuis cette date, j'ai pu consulter mes collègues de l'épiscopat et, d'accord avec eux, je vous demande de faire, dès que nous le pourrons, un nouvel effort pour hâter la construction de la basilique nationale que la Belgique a promis de dédier au Sacré-Cœur. Aussitôt que le soleil de la paix luira sur notre pays, nous relèverons nos ruines, nous rendrons leur abri à ceux qui n'en ont plus, nous rebâtirons nos églises, nous rééditierons nos bibliothèques, et nous espérons bien mettre le couronnement à cette œuvre de reconstruction, en élevant, sur les hauteurs de la capitale de la Belgique, libre et catholique, la basilique nationale du Sacré-Cœur. Puis, chaque année, nous nous ferons un devoir de célébrer avec solennité, le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, la fête du Sacré-Cœur.

Enfin, dans chaque région du diocèse, le clergé organisera, annuellement, un pèlerinage d'actions de grâces à l'un des sanctuaires privilégiés de la Sainte Vierge, afin d'honorer spécialement la Protectrice de notre indépendance nationale et la Médiatrice universelle de la société chrétienne.

La présente lettre sera lue en plusieurs fois, le premier jour de l'an et les dimanches qui suivront le jour où elle vous sera parvenue.

Agréez, mes bien chers Frères, les vœux que je forme pour vous et pour le bonheur de vos familles, et recevez, je vous prie, ma paternelle bénédiction.

† D. J. Card. MERCIER,
*Archevêque de Malines.*

## VI

# PROTESTATION SOLENNELLE DU 10 AVRIL 1915 DE Mgr HEYLEN, ÉVÊQUE DE NAMUR, CONTRE LE MÉMOIRE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE DE PRUSSE, DU 22 JANVIER 1915, RÉÉDITANT LA LÉGENDE DES FRANCS-TIREURS BELGES.

---

Le 22 janvier 1915, le Ministre de la Guerre de Prusse a transmis au Chancelier de l'Empire allemand un mémoire dans lequel l'autorité militaire allemande, tout en admettant que le clergé belge se fût, dans l'ensemble, conduit correctement vis-à-vis des armées d'invasion, persistait à élever contre la population civile belge et contre certains membres du clergé l'accusation d'avoir participé en francs-tireurs aux hostilités.

Le texte complet de ce document officiel dont les données furent communiquées aux représentants diplomatiques de l'Empire afin d'être utilisées par eux (ainsi que le fit, le 7 février 1915, l'Ambassadeur d'Allemagne à Madrid) dans des buts de propagande, n'est parvenu que fortuitement et tardivement à la connaissance du public [1].

On trouvera ci-dessous la protestation solennelle que Mgr Heylen, Évêque de Namur, y a opposée, en date du 10 avril 1915, pour ce qui concerne son diocèse [2].

Le nom de Mgr Heylen est bien connu. L'Évêque de Namur préside depuis quinze ans le Comité international des Congrès eucharistiques, et il a dirigé, entre autres, en cette qualité, les Congrès de Paris, de Londres, de Rome, de Madrid, de Cologne et de Vienne.

---

**Réponse, pour le diocèse de Namur (provinces de Namur et de Luxembourg), à la note du 22 janvier 1915, transmise par le Ministre de la Guerre de Prusse au Chancelier von Bethmann-Hollweg et publiée, en texte flamand, dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 23 mars 1915 (*Avondblad B*), et dans la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* du 3 avril 1915, nº 264, sous le titre : *Ein gestohlenes Schriftstück* (Un document volé) [1].**

I. — Aux termes de la note, la population civile belge, du consentement des autorités dont les proclamations l'auraient induite en erreur, se serait laissée aller, et cela dans une mesure très étendue, à des attaques sournoises, à une guerre populaire illicite. Ce fait serait établi par des centaines de témoins entendus sous serment; il ne serait d'ailleurs mis en doute sérieusement par aucun Belge. Conséquemment, les atrocités allemandes ne seraient pas des monstruosités, mais une juste répression de la guerre des francs-tireurs.

En plus d'une circonstance antérieure, des affirmations similaires ont reçu un démenti formel. Nous trouvant aujourd'hui, semble-t-il, en présence d'une intervention officielle de l'autorité allemande, nous renouvelons le démenti avec plus de fermeté et d'énergie encore.

---

(1) Voir le texte du document pages 428 et 429. Émanant du Ministère de la Guerre prussien, le mémoire du 22 janvier 1915 a pour auteurs le major Bauer, le Dr Wagner et M. Petzoldt. Les deux premiers sont aussi, on le sait, les rédacteurs des rapports d'ensemble figurant dans le *Livre Blanc* au sujet des événements d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain, rapports signés par eux au nom du Bureau Militaire d'Enquête sur les violations du droit de la guerre institué au Ministère de la Guerre de Prusse.

(2) La réfutation opposée par Mgr Heylen aux allégations contenues dans le *Livre Blanc* se trouve aux pages 444 et suivantes.

Nous affirmons, avec *tous les habitants de nos villages, sans exception, avec le peuple belge tout entier, que l'histoire des francs-tireurs belges est une légende, une invention, une calomnie.*

Il est évident que l'armée allemande a foulé le sol belge et opéré l'invasion avec l'idée préconçue qu'elle rencontrerait des groupes de l'espèce, une réminiscence de la guerre de 1870. Mais l'imagination allemande ne suffira pas à créer ce qui n'existe pas.

Il n'a jamais existé un seul corps de francs-tireurs en Belgique.

C'est tellement certain que nous n'hésitons pas à *mettre solennellement l'autorité allemande au défi de prouver l'existence d'un seul groupe de francs-tireurs, constitué soit avant, soit après l'invasion du territoire.*

On ne connaît même pas de « fait isolé » de civils ayant tiré sur les troupes, encore qu'il n'y aurait pas lieu d'être surpris d'une faute individuelle. Dans plusieurs de nos villages, la population a été exterminée parce que, disaient les chefs, on aurait tué un major ou parce qu'une jeune fille aurait voulu tuer un officier, etc... *Jamais le prétendu coupable n'a été découvert et désigné nommément.*

Que l'on ne compte donc pas altérer la vérité à l'aide de ces affirmations générales et clichées, qui ont été d'abord débitées dans nos villages au passage des troupes, qui ont ensuite fait le tour de la presse allemande et qui, maintenant encore, s'étalent dans une littérature allemande de bas étage, qu'on ne saurait appeler qu'ignoble, illustrée de prétendues scènes de francs-tireurs (1).

Il faut citer des faits, donner des preuves : quel est le village, quelle est la maison d'où un Belge a tiré sur les soldats ? Quel est le nom du civil belge surpris les armes à la main ? Quels sont ces témoins entendus par centaines et sous serment ?

Que l'on organise ensuite, sur ces données, l'enquête qui a été maintes fois proposée, une enquête menée par les délégués belges, allemands et présidée par un neutre.

Une enquête unilatérale, telle que la poursuit en ce moment l'autorité allemande, est sans valeur probante. Ses résultats sont récusés d'avance. Elle ne réunit pas les conditions voulues d'impartialité ; les dépositions sont viciées soit par l'intimidation, soit par le manque de liberté ; il n'est même pas certain que les dépositions soient fidèlement enregistrées, les témoins devant signer leurs déclarations écrites dans une langue qui leur est étrangère.

Le peuple belge, confiant dans l'absolue vérité et dans la justice de sa cause, ne redoute nullement le résultat d'une enquête sérieuse. En attendant, « il est, et ne cessera de se proclamer innocent ».

En ce qui concerne les proclamations du Gouvernement, dans lesquelles la partie peu instruite de la population aurait vu un appel à la guerre populaire générale, il suffit, pour juger du mal fondé des allégations de la note, de relire le texte de ces proclamations, si claires et si honnêtes, qui furent reproduites et affichées par les soins de la plupart des administrations communales. Il est trop naïf, et c'est avoir une opinion vraiment singulière du peuple belge, de croire qu'il aurait lu dans ces instructions *juste le contraire de ce qu'elles disent.* C'est, à un autre point de vue, mal connaître les populations de nos deux provinces, nullement belliqueuses, au caractère très doux et qui, avant la guerre, ne ressentaient aucun sentiment d'hostilité contre l'Allemagne.

II. — Aux termes de la note, serait mensongère toute affirmation concernant les martyres, les outrages et les traitements indignes infligés par les Allemands.

A vouloir ainsi « tout nier », l'auteur de la note se met dans la plus fâcheuse posture. La vérité historique a ses droits. Loin de nous la pensée de vouloir exagérer quoi que ce soit. Nous ne prétendons pas que toutes les troupes qui ont passé par nos deux provinces ont commis des crimes : le peuple a donné, maintes fois, à des chefs et à des troupes, les éloges que méritaient leur modération et leur correction ; mais, à côté de cela, il est certain et de toute notoriété que les troupes allemandes ont commis, dans les provinces de Namur et de Luxembourg, ces crimes divers niés par la note.

---

(1) Voir : *Lüttich, Krieg und Sieg,* 1914 (Berlin, Leipzig, Hermann Hillger, Verlag). — Major Viktor von Strantz, *Die Eroberung Belgiens,* 1914 (Wilhelm Köhler, Minden in Westfalen).

Et il est non moins certain que les troupes les ont commis, non pas en l'un ou l'autre cas isolé, mais d'une manière presque générale et comme par système. Car comment considérer comme des actes « individuels » des faits qui se retrouvent presque partout, aux mêmes jours, sur un front de 30 lieues ?

Légitime défense, répression de francs-tireurs, proclame le Ministre allemand.

Il a été répondu à cette allégation au I°.

Toutefois, plaçons-nous un moment dans cette hypothèse d'une répression légitime de francs-tireurs (ce qui n'est pas admis, mais supposé) : nous prétendons qu'il résultera de l'examen de chaque cas particulier de destruction d'un village et d'extermination des civils, que le châtiment est tellement hors de proportion avec la faute imputée qu aucune raison ne pourrait jamais le légitimer. Il en est ainsi des scènes d'Andenne, de Tamines, de Dinant, de Leffe, de Neffe, de Spontin, de Surice, d'Ethe, de Tintigny, de Houdemont et de bien d'autres lieux, scènes si atroces qu'elles soulèveront un jour la conscience universelle et seront flétries par la justice allemande elle-même, quand elle en aura une conscience exacte et qu'elle aura recouvré son sang-froid.

En outre, toujours dans cette hypothèse d'une répression de francs-tireurs en certains lieux, quel homme civilisé osera justifier chez des soldats les actes suivants : coups et blessures, atrocités de tout genre, procédés barbares et sanguinaires, traitements cruels ou indignes, parfois à l'égard de simples otages ou prisonniers ; achèvement de blessés, traque aux civils paisibles et sans armes ; pillage à main armée et dans des proportions à peine croyables ; utilisation de prêtres, de jeunes gens, de vieillards, de femmes et d'enfants comme d'un rempart contre les balles et les projectiles ennemis ; imputation à la population civile et répression sanguinaire de faits de guerre légitimement posés par des soldats belges ou français ; fusillades sommaires, sans aucune espèce d'enquête et de jugement régulier ; extermination de familles entières, de villages entiers ; incendies volontaires dans près de deux cents villages des deux provinces, indépendamment des destructions qui sont l'œuvre de la bataille elle-même ; tortures morales prolongées infligées aux êtres faibles, et parfois aux populations entières ; viols, meurtres de femmes, de jeunes filles, d'enfants à la mamelle, etc...

Or, ces crimes sont si nombreux qu'il s'en présente d'une espèce ou de l'autre, souvent de toutes les espèces à la fois, dans des centaines de nos villages.

Nos populations qui ont vécu ces scènes atroces et en ont souffert plus qu'on ne pourra jamais dire, en ont conservé l'impression d'épouvante et d'horreur que provoque la barbarie. C'est, disent-elles, une guerre monstrueuse, faite non aux soldats, mais aux civils désarmés. On a unanimement oublié les faits, horribles en eux-mêmes, de la guerre proprement dite, pour ne se rappeler que les souffrances ressenties, au cours de moins d'une semaine, par toute une population désarmée, terrifiée, livrée à la merci de soldats farouches. On a dit (serait-ce vrai ?) que le nombre des civils tués n'est pas loin d'atteindre celui des soldats tombés à la bataille. Ce qui étonne, c'est qu'il n'y a pas eu plus de victimes encore. Et on ne saurait qu'admirer l'ingéniosité avec laquelle les habitants de localités comme Dinant, Tamines, Spontin, Houdemont et de très nombreux villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont échappé à la mesure d'extermination décrétée contre elles.

Tous ces faits, des milliers et des milliers de témoins oculaires sont prêts à les affirmer, sous la foi du serment, lorsque sera établie une commission d'enquête régulière.

III. — En ce qui concerne spécialement l'attitude de l'armée allemande vis-à-vis des prêtres séculiers et des religieux :

1° Le Ministre allemand considère comme mensongère toute affirmation concernant les martyres, les outrages ou mauvais traitements qui leur auraient été infligés et déclare que jamais un chef ou un soldat allemand n'a méchamment porté la main sur les biens ou les personnes des ecclésiastiques.

Le Gouvernement allemand a été ici induit en erreur d'une façon inconcevable. Car voici la vérité.

Environ 250 prêtres des provinces de Namur et de Luxembourg ont été fusillés, ou blessés, ou poursuivis de coups de feu, ou mis au mur pour être fusillés, ou menacés sérieusement et longuement de la mort, ou affligés de traitements indignes et cruels, ou déportés en Allemagne, tous malgré leur complète innocence.

De plus, un nombre considérable de prêtres ont eu leurs presbytères incendiés; d'autres ont été dépouillés de leur argent ou totalement pillés jusqu'à être privés de vêtements, de linges, de literies, de meubles, parfois d'un peu de vin pour la messe.

Nous passons ici sous silence les volontaires et regrettables destructions d'églises, les sacrilèges, au nombre de près de cinquante, qui y ont été commis.

2° Le Ministre allemand se dit persuadé que le clergé belge, se faisant le guide du peuple, a fait des efforts pour le ramener au calme et pour le détourner des attaques.

Il lui est donné acte de cette affirmation, qui marque un important et singulier retour en arrière.

Les armées allemandes se sont donc trompées lorsqu'elles accusaient individuellement nos prêtres — presque sans exception — d'avoir tiré, d'être francs-tireurs, chefs de francs-tireurs, d'avoir excité la population, organisé la résistance des civils, etc.; elles se sont trompées lorsque, en suite de ces accusations, elles infligeaient à un très grand nombre des traitements très durs, souvent cruels, et qu'elles en tuaient vingt-six, plusieurs avec des raffinements de cruauté.

3° Pour établir que les efforts du clergé mentionnés dans la note n'auraient pas toujours été couronnés de succès, on cite le cas du curé de Hollange (diocèse de Namur), qui, le 15 août 1914, se serait plaint au général-major Kühne de ce que, à son regret, il ne réussissait pas à détourner plusieurs éléments criminels de sa paroisse de tirer sur les Allemands du haut des arbres.

On ne pourrait faire citation plus malheureuse.

Qu'on veuille faire appel aux souvenirs personnels du général-major Kühne : lui-même reconnaîtra qu'à la date du 15 août, il n'était pas à Hollange. Il n'y avait, ce jour-là, à Hollange, pas un seul soldat allemand.

Le général-major a séjourné, à une date ultérieure, à Hollange et il a eu, alors, un court entretien avec le curé de Hollange; mais aucune parole n'a été échangée qui ressemble, de près ou de loin, au propos rapporté ci-dessus. Le curé donne, à ce sujet, le démenti le plus formel. Il exprime le désir qu'il soit confronté avec le général-major Kühne au sujet de ces déclarations.

Le propos rapporté est d'autant plus étrange et odieux que les troupes allemandes et leurs chefs ont été très bien reçus à Hollange, que la population, sans exception, s'est comportée d'une manière irréprochable, au point de n'inspirer la moindre inquiétude ni au curé de la paroisse, ni aux troupes allemandes. Non seulement on n'a pas tiré un seul coup de fusil contre les troupes allemandes, mais on n'a même pas songé que la chose fût possible. Il n'y avait plus une seule arme dans le village : toutes avaient été préalablement recueillies et déposées à la maison communale, conformément aux instructions du Gouvernement belge.

Bien plus, quiconque connaît les habitants de Hollange, d'un caractère très doux et très paisible, peut affirmer qu'aucun d'entre eux, eût-il eu des armes, n'aurait songé à en faire usage.

Il existe une autre preuve évidente qu'il ne s'est produit à Hollange aucun acte d'hostilité : c'est que ce village est un de ceux où il n'y a eu ni une seule maison incendiée, ni un seul civil fusillé.

Le fait concernant Hollange est donc faux dans son ensemble et dans ses détails; qu'on juge par là du bien-fondé des conclusions.

4° Par-ci, par-là, continue la note, quelques ecclésiastiques belges se seraient rangés du côté des francs-tireurs, auraient pris les armes ou fait de l'espionnage.

Nous attendons qu'on cite, à ce sujet, des faits particuliers et qu'on apporte les preuves de culpabilité ; mais nous mettons au défi l'autorité allemande d'établir le crime, soit pour les vingt-six prêtres tués dans le diocèse, soit pour les centaines et les centaines d'autres qui ont été accusés d'avoir tiré ou qui ont été molestés; et nous nous faisons fort de prouver l'innocence de chacun en particulier.

5° Au nombre des prêtres qui auraient rendu des comptes en particulier, la note cite un ecclésiastique du diocèse : le curé de Spontin.

L'autorité allemande ne pouvait plus mal choisir : ignore-t-elle précisément qu'il n'a pas rendu de comptes, puisqu'il a été exécuté sans enquête et sans jugement, après avoir

subi des traitements inhumains? Nous affirmons son entière innocence et nous avons la conviction fondée que, s'il eût subi la justice militaire, il eût été déclaré aussi innocent que son confrère voisin, le curé de Dorinne, qui a été accusé, jugé et déclaré non coupable.

6° Pour le diocèse de Namur, il n'existe aucun cas de soldats ou de bourgeois ayant abusé du costume religieux comme déguisement pour l'exécution d'attaques sournoises. Il est absolument certain qu'aucun bourgeois, parmi les milliers de fusillés, ne portait l'habit ecclésiastique et que tous les vingt-six ecclésiastiques fusillés dans le diocèse de Namur sont, non des soi-disant prêtres ou religieux, ni des civils déguisés, mais des prêtres vrais et réels. Il est plus exact de dire que de très nombreux ecclésiastiques, menacés dans leur existence par la cruauté des troupes allemandes, n'ont dû leur salut qu'au déguisement et au port d'habits civils.

En ce qui concerne les soldats, s'il en est qui ont abusé du costume religieux, ce ne sont que des soldats allemands qui ont enlevé, dans maint presbytère et même dans des couvents, des vêtements ecclésiastiques. La population de Dinant peut témoigner qu'à plusieurs reprises, les soldats allemands ont été aperçus servant à la table des officiers et circulant en autos revêtus des robes blanches des chanoines réguliers de l'ordre de S. Norbert, qu'ils avaient enlevées à l'abbaye de Leffe.

7° Il sera répondu par l'autorité compétente au cas du Dr Coenraets, vice-recteur de l'Université de Louvain. D'après ce qu'a rapporté une personnalité qui a lu le rapport de la Commission d'enquête, le Gouvernement allemand paraît avoir fait, au sujet des allégations de ce rapport, une étrange méprise.

Les considérations ci-dessus établissent la légèreté des allégations contenues dans la note allemande. Il n'est pas un Belge qui ne les jugera fausses, outrageantes, calomnieuses et qui n'élèvera contre elles une protestation énergique et persévérante.

Le peuple belge a beaucoup souffert d'une invasion injuste qui l'a opprimé et meurtri. Il a conscience de s'être abstenu de tout crime dans la résistance légitime qui a été opposée à l'envahisseur. Il est non moins décidé à garder une attitude correcte, irréprochable durant l'occupation. Ce qu'il ne souffrira pas, c'est qu'on souille sa renommée par la calomnie.

Il adresse un pressant et suppliant appel à l'impartialité et à la justice des consciences honnêtes et des nations neutres.

Namur, le 10 avril 1915.

---

VII

# EXTRAIT, RELATIF A L'ATTITUDE DU CLERGÉ BELGE, DU RAPPORT SUR L'ENQUÊTE FAITE AU NOM DU « WIENER PRIESTERVEREIN » PAR LE R. M. VAN DEN BERGH, ACCRÉDITÉ PAR S. ÉM. LE CARDINAL PIFFL, PRINCE-ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

---

Un prêtre autrichien, d'origine hollandaise, le R. M. Aloijsius van den Bergh, accrédité par S. Ém. le Cardinal Piffl, Prince-Archevêque de Vienne, a été chargé de faire une enquête en Belgique, au nom du *Wiener Priesterverein* (Association viennoise de prêtres), au sujet de la véracité des accusations portées par les autorités militaires allemandes contre le clergé belge. Voici la traduction d'un extrait de son rapport qui a été publiée dans le numéro du 19 août 1915 du *XX*^e^ *Siècle,* journal belge paraissant au Havre; l'abbé van den Bergh a donné lui-même à cet extrait la forme d'un article de journal (1).

UN DOCUMENT DU MINISTÈRE DE LA GUERRE ALLEMAND

Un bon ami m'a mis sur une bonne voie. J'ai fait un voyage d'exploration et je suis satisfait du résultat. J'ai en main un document du Ministère de la Guerre allemand (2) sur la conduite des prêtres belges au cours de la présente guerre et j'ai été à même de soumettre à un examen critique la véracité de ce document.

Je lis dans le document en question :

« Toutes les affirmations avancées jusqu'à ce jour, de source belge, au sujet des prétendues atrocités des troupes allemandes, portent manifestement la marque de la calomnie, car elles passent constamment sous silence le simple fait, établi par les dispositions de centaines de témoins entendus sous serment et qui n'a été sérieusement mis en doute par aucun Belge, qu'au début de la guerre la population civile, avec l'approbation des autorités, s'est laissé entraîner dans la plus large mesure à des attaques traîtresses contre les troupes allemandes.

---

(1) Voir les Notes nos 123, 124, 129 et 135 du Bureau Documentaire Belge établi au Havre, 52, rue des Gobelins.

(2) Il s'agit du mémoire du Ministère de la Guerre de Prusse du 22 janvier 1915, dont il a été question aux pages 76 et 77 et 423 à 427. Ce document est reproduit intégralement dans le rapport de l'abbé van den Bergh, à l'exception des premières lignes dont le texte est le suivant :

« MINISTÈRE DE LA GUERRE — Berlin W. 66.
« M. 165/15 Z. V. I. — 22. 1. 1915.
Leipzigerstr. 5

« Major Bauer.
« Obergerichtsrat Dr Wagner.
« Kalkulator Petzoldt.

« *Accusations portées contre les Allemands du chef du traitement des ecclésiastiques belges.*

« En réponse à la lettre du 20. 1. 1915, no A 2267, le Ministère de la Guerre a l'honneur de faire part à Votre Excellence de ce qui suit : Relativement au cas du cardinal Mercier, il n'a reçu aucune communication officielle. Comme un démenti éventuel devra envisager ce point en première ligne, Votre Excellence jugera s'il y a lieu de demander à son sujet des informations télégraphiques au Gouvernement général impérial à Bruxelles. Quant au démenti désiré du prétendu assassinat d'ecclésiastiques catholiques, le Ministère de la Guerre est à même de faire les déclarations suivantes. » (Pour la suite, voir le rapport de l'abbé van den Bergh.)

« Le septième rapport de la Commission belge d'Enquête doit maintenant reconnaître lui-même qu'au début de la guerre le Gouvernement a fait afficher partout des proclamations relatives à la guerre populaire dans lesquelles la partie peu instruite de la population devait voir une exhortation à une guerre générale du peuple. Trompé de la sorte, le peuple se croyait en droit d'attaquer brusquement dans les villages, — principalement la nuit, des maisons, du haut des arbres et d'autres cachettes, avec des armes restées cachées sous les vêtements ou dans les habitations, — les troupes qui ne soupçonnaient rien et qui, peu de temps auparavant, avaient été reçues par cette même population d'une façon aimable en apparence.

« C'est seulement contre cette guerre populaire illicite que fut dirigée la défense allemande. Cette simple situation des faits est constamment dénaturée du côté belge et l'on représente comme une cruauté de l'armée allemande ce qui était uniquement une répression, provoquée par le Gouvernement belge lui-même, de la guerre des francs-tireurs.

« Toute allégation concernant un martyre, une mutilation ou des traitements indignes infligés par les Allemands est un pur mensonge. Cela s'applique en particulier à l'attitude des soldats allemands vis-à-vis des membres du clergé séculier et régulier. Le Gouvernement allemand est convaincu que c'est précisément le clergé belge qui, dans ses sphères dirigeantes, a essayé de ramener le peuple à la raison et de le décider de renoncer à ces attaques. C'est pour ce motif que les officiers allemands ont, à diverses reprises, cherché et réussi à se mettre en contact avec le clergé, afin de faire mettre en garde la population par son intermédiaire, comme cela s'est fait, entre autres, à Louvain. Cette intervention du clergé n'a pas toujours été couronnée de succès ; c'est ainsi que le 15 août 1914, le curé de Hollange s'est plaint au général-major Kühne qu'à son regret il ne lui était pas possible d'amener de nombreux mauvais éléments de sa commune à s'abstenir de tirer sur les Allemands du haut des arbres.

« L'attitude du Gouvernement belge explique également comment, — chose que le Gouvernement allemand déplore profondément, — de-ci de-là, quelques ecclésiastiques ont méconnu les devoirs de leur charge et se sont mis du côté des francs-tireurs, au point de prendre eux-mêmes les armes et de se livrer à l'espionnage. Il n'est pas douteux que ces cas constituent l'exception, mais là où ils se produisirent il fut naturellement impossible à l'autorité militaire allemande de faire, dans la répression de la guerre des francs-tireurs, une distinction entre les ecclésiastiques et les laïques qui portaient les armes.

« A son regret elle dut, dans des cas isolés, faire rendre des comptes à ces ecclésiastiques de leurs actes, ainsi que cela s'est produit à Hockai, Spontin, Battice, Aerschot et dans quelques autres localités.

« On doit encore remarquer qu'à plusieurs reprises, des civils et des soldats ont abusé des vêtements religieux pour l'exécution de leurs attaques traîtresses.

« Jamais un officier ou un soldat allemand n'a, de propos délibéré, porté la main sur des biens ecclésiastiques ou même sur un membre du clergé. L'enquête ordonnée par le Gouvernement allemand au sujet de la liste, publiée du côté belge, des prêtres et moines prétendument assassinés, nécessitera encore un temps assez long. Ce que l'on peut croire, par exemple, des allégations belges relatives à des persécutions et à des assassinats de prêtres est illustré par le cas du vice-recteur de l'Université de Louvain, le Dr Coenraets : la Commission belge d'Enquête ne tarissait pas dans ses détails concernant sa fin affreuse ; il aurait été cruellement mis à mort, à Louvain, en présence de centaines de spectateurs (parmi lesquels des femmes et des enfants), qui furent obligés d'applaudir. Voilà ce qu'on lit dans les rapports de la Commission, que celle-ci va colporter partout. La vérité est que le Dr Coenraets se trouve actuellement encore en bonne santé chez le professeur Toels, à Heerlen (Hollande).

« On peut, d'après cet exemple, se faire une idée de la véracité des nouvelles listes. La seule chose vraie, et tout homme de bon sens, particulièrement tout ecclésiastique raisonnable, l'admettra, c'est que les troupes allemandes n'ont pu, là où elles se heurtaient à des embuscades, faire de distinction entre les francs-tireurs et ont dû punir aussi celui qui avait, lui-même, compromis la dignité de ses fonctions religieuses.

« *En remplacement*,

« V. Wandel.

« A Monsieur le Chancelier de l'Empire. »

Voilà donc le résultat de l'enquête allemande.

L'armée allemande, dans la personne de ses officiers et soldats, ne s'est rendue coupable d'aucun délit contre des biens ecclésiastiques ou des personnes ecclésiastiques. Aucun traitement indigne n'a même eu lieu. Une partie du clergé belge a commis des actes contraires au droit des gens et l'Allemagne a puni les coupables. La raison de l'attitude parfois sévère de l'Allemagne doit être cherchée dans la guerre des francs-tireurs, qui avait été attisée, au moins d'une façon indirecte, par le Gouvernement belge. Partout l'Allemagne s'est comportée d'une façon correcte et juste!...

Je ne sais pas, lecteur, comment tu es, comment tu sens, comment tu penses à la lecture de cette explication, — comment dois-je dire, — inouïe; j'avoue que l'effet qu'elle a produit sur moi a été ahurissant.

Est-ce que, en fin de compte, l'Allemagne...?

Je n'eus plus de répit et je partis pour soumettre par mes propres moyens, à un examen critique sévère, la véracité de cette explication officielle allemande. Cela m'a coûté beaucoup de peine et beaucoup de travail. Mais me voilà arrivé à mes fins.

Et ma conclusion?

L'explication officielle allemande ne correspond *pas* (1) à la réalité.

L'Allemagne dont j'avais appris à apprécier à un si haut degré le travail exact et scientifique, cette même Allemagne a mené une enquête si tendancieuse, si partiale et si indigne, qu'elle défie toute qualification.

Le vaillant Cardinal Mercier, dont l'Allemagne repoussa la proposition d'une enquête conforme aux lois de la critique historique (Voir Annexe I), me dit, parlant de la méthode d'enquête allemande : « Mais c'est une infamie! » (*En français dans le texte.*)

Il n'est évidemment pas possible dans un article de journal de traiter cette question à fond. Ce qui suit pourra cependant suffire.

Soutenir que le Gouvernement belge aurait poussé directement ou indirectement à la guerre du peuple et que, du reste, il aurait maintenant avoué ce fait, c'est là une si évidente contradiction de la réalité des choses que je n'en ai guère lu de semblable au cours de ma vie. Le Gouvernement belge a énergiquement protesté contre ces accusations du Ministère de la Guerre allemand; il admet en tout et pour tout la possibilité que, de-ci, de-là, un civil aurait tiré *malgré l'avertissement et la défense* (1) (Voir Annexe II).

Et en face de cela, se dresse l'épouvantable façon d'agir allemande. Dans la question des francs-tireurs, l'Allemagne a mis tout sens dessus dessous.

La seconde accusation contre le Gouvernement belge est, si possible, encore plus incompréhensible.

Le Ministère de la Guerre allemand écrit :

« Ce que l'on peut croire, par exemple, des allégations belges relatives à des persécutions et à des assassinats de prêtres est illustré par le cas du vice-recteur de l'Université de Louvain, le Dr Coenraets : la Commission d'Enquête ne tarissait pas dans ses détails, concernant sa fin affreuse; il aurait été cruellement mis à mort à Louvain, en présence de centaines de spectateurs (parmi lesquels des femmes et des enfants), qui furent obligés d'applaudir. Voilà ce qu'on lit dans les rapports de la Commission, que celle-ci va colporter partout. La vérité est que le Dr Coenraets se trouve actuellement encore en bonne santé chez le professeur Toels, à Heerlen (Hollande). On peut, d'après cet exemple, se faire une idée de la véracité des nouvelles listes. »

Et que dit la Commission belge?

« Un *simulacre* (1) d'exécution de Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, du Père Schmit, de l'ordre des Frères Prêcheurs, eut lieu devant eux. Une salve retentit, et les témoins, *convaincus de la réalité* (1) du drame, furent contraints à applaudir. »

Je devrais écrire ici un mot acerbe, mais je l'omets. C'est triste.

Et cette phrase innocente « que Mgr Coenraets se trouve en bonne santé en Hollande »

(1) Souligné dans le texte.

m'est également choquante. Le pauvre homme a tellement souffert qu'il a dit à..., qui lui-même me l'a répété : « Je ne pourrai sans doute plus jamais exercer mes fonctions. »

L'assertion du Ministère de la Guerre suivant laquelle le curé de Hollange se serait plaint de sa commune, est inventée de toutes pièces. Le curé a protesté contre cette assertion et désire être confronté avec le major général Kühne.

La meilleure preuve, dit Mgr Heylen, Évêque de Namur, que la population de Hollange est une population paisible, gît dans le fait que dans ce village aucune maison n'a été brûlée, ni aucun coup de feu tiré. Cela eût été impossible si la population avait été réellement comme la prétendue plainte du curé la décrit.

Après avoir émis ces considérations générales, je veux, brièvement et clairement, résumer ce qui en est, en réalité, de la question du clergé belge. J'ai fréquenté, dans les milieux allemands, flamands et wallons, le peuple, le bas et le haut clergé ; j'ai été mis à même d'étudier à fond des dossiers entiers ; j'ai travaillé, d'une façon sévère et impartiale, dans la ferme conviction de l'importance de la question, et à quel résultat suis-je arrivé ?

1° Que l'armée allemande a tué environ cinquante religieux, qu'elle a traité indignement plusieurs centaines de religieux, qu'elle en a maltraité quelques-uns d'une façon vraiment bestiale, tant au moral qu'au physique.

Il ne s'agit évidemment pas de fournir ici de longs récits d'horreurs ! Je n'écris pas pour faire sensation ;

2° Que de la part d'aucun religieux, on n'a constaté un acte contraire au droit des gens.

Jusqu'ici le Ministère de la Guerre allemand a déjà rétracté lui-même, d'une façon loyale, mainte accusation dirigée contre le clergé. Depuis longtemps les milieux sérieux allemands savent à quoi s'en tenir à propos des prétendus yeux crevés et oreilles coupées.

Pour seize cas seulement (Pont-Brûlé, Spontin, Champion, Battice, Hockai, Hougaerde, Aerschot, etc.), le Ministère de la Guerre allemand reste convaincu de la culpabilité.

*J'ai consciencieusement examiné les cas et, en critique loyal, je dois écrire un non-constat après chaque cas* (1). Comme preuve je donne quelques exemples :

Le Ministère de la Guerre allemand écrit au sujet de Pont-Brûlé (Oyenbrug) :

« Le 25 août 1914, le curé d'Oyenbrug a attaqué par des voies de fait une sentinelle allemande, un soldat du 3e bataillon du 26e régiment d'infanterie de réserve. Il s'efforça d'arracher le fusil des mains du soldat, mais il fut abattu par un autre soldat qui s'était porté au secours de l'assailli. Ces faits sont constatés dans un rapport de service. »

Comment cette affaire s'est-elle passée en réalité ?

Pas exactement de la façon susdite.

Dans l'après-midi du 25 août, M. le curé d'Oyenbrug retournait à sa cure, venant de l'abbaye des Prémontrés de Grimberghen. En cours de route, il fut arrêté sans aucune espèce de motif et emmené dans une salle où il passa la nuit. Le jour suivant, de bonne heure, on amena 28 civils dans la même salle. Ceux-ci trouvèrent le curé debout, les mains en l'air. Il dut rester dans cette attitude pendant des heures. Et quand le pauvre homme n'en put plus de faiblesse, il fut cruellement frappé avec des baïonnettes et des crosses de fusil. Les soldats contraignirent deux civils à le frapper et à lui cracher à la figure. Les soldats leur montrèrent d'abord comment ils devaient faire. Ils déchirèrent son bréviaire et lui en lancèrent les morceaux à la face. Après avoir été de nouveau maltraité par les monstres à coups de botte et de crosse, il s'affaissa. Ils versèrent alors un seau d'eau sur cette masse inerte et, ayant encore aperçu un faible mouvement, ils s'écrièrent : « Regardez, il vit encore ! » Et de nouveau ils l'inondèrent, mais la vie paraissait éteinte. Après un temps considérable un frisson le parcourut : la masse remua et porta la main vers l'arme du soldat qui se trouvait à côté de lui. Au même moment, il fut tué par la balle d'un autre soldat.

Voilà l'exacte vérité. La comparaison est clairement éloquente. Je n'y ajoute rien.

Plus loin, le Ministère de la Guerre écrit au sujet de Spontin :

---

(1) Souligné dans le texte.

« Le 22 août 1914, au soir, le bourgmestre et le prêtre de Spontin ont été pris en otages. L'un et l'autre assurèrent, — et ils s'en portèrent garants, — que personne n'avait d'armes dans le village et que personne n'y tirerait sur les Allemands. Comme la nuit se passa tranquillement, les deux otages furent relâchés le 23 août au matin, entre 5 et 6 heures.

« Aussitôt après leur libération, des coups de feu partirent de toutes les fenêtres et lucarnes. Un officier se précipita avec des hommes vers le presbytère. On trouva les portes de la cave enclouées et, quand on les eut enfoncées, on trouva celui qu'on cherchait dans la cave ; sur le bureau, dans la pièce d'habitation du presbytère, il y avait des cartouches de chasse et des douilles qui venaient d'être employées. Pendant la perquisition, on tira d'une façon continue du clocher.

« Le curé fut, sur l'ordre du major Funke, passé par les armes comme convaincu d'avoir fait acte de franc-tireur. » (Déclaration sous serment de témoins oculaires ; 2581/14 Z. V.)

Ainsi s'exprime le Ministère de la Guerre allemand. Est-ce en même temps la vérité ? Non. Que le bourgmestre et le curé aient été pris comme otages, c'est exact ; mais l'heure de leur libération ne l'est pas. Cela a toutefois peu d'importance.

Après enquête loyale, j'ai la conviction qu'aucun habitant n'a tiré sur les Allemands et qu'il n'a absolument pas été tiré du clocher. D'ailleurs, l'autorité militaire elle-même ne s'est pas risquée à porter dans l'enquête, les 23 et 24 août, cette accusation contre les habitants.

Le curé n'avait pas un gramme de poudre dans la maison. Il a été exécuté purement et simplement sans enquête ni condamnation, après avoir été maltraité d'une façon vraiment barbare, suspendu alternativement par les mains et les pieds, et, après sa mort, on lui a brisé la mâchoire à coups de crosse. Il est impardonnable que l'Allemagne se risque encore toujours à soutenir maintenant l'accusation contre ce pauvre homme.

M^gr Heylen, Évêque de Namur, me disait : « Je me porte garant de sa complète innocence, et je suis persuadé que, si l'autorité militaire avait ouvert une instruction judiciaire sur le cas, elle l'aurait certainement acquitté. »

Le Ministère de la Guerre écrit plus loin, au sujet de Champion :

« Le 24 août 1914, vers 10 heures du soir, on dirigea une vive fusillade dans le village de Champion, près de Namur, contre l'entrée principale et les fenêtres du couvent qui y est situé et qui avait été transformé en ambulance et était rempli de blessés. Les tireurs étaient des civils qui faisaient feu des maisons situées en face. Les religieuses du couvent avaient disparu ; elles s'étaient cachées dans la cave. Le lendemain, les maisons de l'endroit furent visitées ; dans une maison habitée par un prêtre et située en face de l'entrée principale du couvent, on trouva environ quarante caisses de dynamite et environ trente caisses de cartouches de fusil. » (Déclaration sous serment d'un sergent de Landwehr II, témoin oculaire 929/14 Z. V.)

Je ne comprends plus le Ministère de la Guerre allemand. Que le Ministère de la Guerre ait pu prendre au sérieux cette fable, uniquement sur le dire d'un sergent, c'est ce que je déplore.

Comme je faisais lire cela à M^gr l'Évêque de Namur — qui n'est assurément pas une personnalité anti-allemande — il hocha tristement la tête et dit : « De toutes les accusations formulées, aucune peut-être n'est plus fausse, ni plus odieuse » (*en français dans le texte*). Est-ce donc là la récompense du dévouement de prêtres et de religieuses qui ont recueilli depuis le début de la guerre environ 250 soldats allemands ?

Une enquête ultérieure — qui, *nota bene*, ne s'accomplit point sans pillage — fut obligée d'établir l'innocence aussi bien des civils que des religieux. Et le Ministère de la Guerre parle encore toujours de culpabilité ! Je le répète, je ne comprends plus la mentalité du Ministère de la Guerre.

Ce serait gaspiller son encre que de s'occuper des 40 caisses de dynamite et des 30 caisses de cartouches de fusil trouvées chez un ecclésiastique. Après cela, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle (*Hier schweigt des Sängers Höflichkeit*).

Je confesse que je n'ai ni l'envie ni la place de m'occuper encore en particulier des autres cas. Il suffit.

Polémiquer maintenant avec l'Allemagne sur ces questions serait vain. Aussi je ne me laisse pas aller à une semblable polémique, bien que je possède des documents par mon-

ceaux. La psychologie de la guerre explique beaucoup de choses. Le peuple allemand ne connaît pas la vérité. Le jour viendra où l'Allemagne apercevra la vérité, et alors, je crois pouvoir l'affirmer, alors l'Allemagne sera en mesure de montrer encore suffisamment de force morale pour s'incliner devant la vérité reconnue.

Les descriptions souverainement regrettables, faites par différentes feuilles, des infamies que les prêtres belges auraient commises à l'égard des soldats allemands, l'action hypnotisante des romans mélodramatiques, surtout des romans militaires qui, sans aucune conscience, exploitent aux dépens des prêtres catholiques réguliers et séculiers le goût du public pour le sensationnel et l'horrible, tout cela a eu pour conséquence de réveiller contre le clergé catholique l'antipathie ancienne qui sommeillait dans le subconscient. Il faudra du temps pour neutraliser cette action.

L'excitation de nombreux milieux contre le clergé catholique s'est cruellement vengée — pas à l'honneur du nom allemand.

---

I. — Cf. La lettre du Cardinal Mercier au colonel Wengersky, Kreischef de Malines, datée du 24 janvier, dans laquelle le Cardinal propose d'instituer une commission d'enquête composée d'un nombre égal de membres allemands et belges sous la présidence d'un neutre (1). Mgr Heylen, Évêque de Namur, fit la même proposition (2), ainsi que le Gouvernement belge lui-même (3).

II. — Cf. Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique, 12e rapport. C'est tout.

Si nous voulons être loyaux, nous devons convenir que le Gouvernement belge ne s'est rendu coupable d'aucune faute à cet égard.

Déjà, le 4 août, le Ministre de l'Intérieur, M. Berryer, adressait aux 2.700 communes de Belgique une circulaire sur l'attitude que doit observer la population vis-à-vis de l'ennemi :

« La menace d'une invasion étrangère jettera l'émoi et le trouble dans la population. Le premier soin des autorités communales sera d'instruire leurs administrés des devoirs de tous envers la patrie et de la conduite à tenir vis-à-vis de l'armée envahissante. D'après les lois de la guerre, les actes d'hostilité, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou rencontres, ne sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de l'armée, ni de la garde civique, ni de corps des volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent. »

On pouvait lire, chaque jour, dans les journaux belges de toutes les opinions, ce qui suit :

AUX CIVILS

Le Ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

De ne pas combattre ;

De ne proférer ni injures, ni menaces;

De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres, afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation.

Si les soldats occupent, pour se défendre, une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré, etc.

---

(1) Le texte de cette lettre se trouve à la page 498 du présent volume.
(2) Voir p. 424 et 500 de ce volume.
(3) Voir p. 157 du premier volume des rapports de la Commission belge d'Enquête.

VIII

# DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES AUTORITÉS MILITAIRES FRANÇAISES AU SUJET DE PRÉTENDUES VIOLATIONS DU TERRITOIRE BELGE PAR DES TROUPES FRANÇAISES DÈS LE 31 JUILLET 1914 [1].

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL
des
ARMÉES DE L'EST

ÉTAT-MAJOR
3e bureau

N° 13799

Un ouvrage allemand [2] a publié des déclarations qu'auraient faites trois cavaliers français prisonniers, et d'après lesquelles certains régiments de cavalerie français auraient franchi la frontière belge dès le 31 juillet [1].

Il importe de remarquer que ces déclarations tendancieuses sont en désaccord absolu avec les ordres donnés au début de la campagne par le Haut Commandement français en exécution des instructions du Gouvernement.

Le 4 août, en effet, le Ministre de la Guerre écrivait :

« L'Allemagne va tenter par de fausses nouvelles de nous amener à violer la neutralité belge. Il est interdit rigoureusement et de la manière la plus formelle, jusqu'à ce qu'un ordre contraire soit donné, à toutes nos troupes, de pénétrer, même par des patrouilles ou de simples cavaliers, sur le territoire belge, ainsi qu'à tout aviateur de survoler ce territoire. Un ordre contraire ne sera d'ailleurs donné que lorsque le Grand Quartier Général se sera entendu avec le Gouvernement belge.

« *Signé :* MESSIMY. »

Le 5 août seulement après entente réalisée avec le Gouvernement belge, le Général en Chef autorisait les reconnaissances de cavalerie à pénétrer en territoire belge, et leur ordonnait de s'y comporter comme en pays ami et allié.

Enfin, c'est le même jour à 19 heures qu'ordre était donné par le Général en Chef au corps de cavalerie (région de Charleville) et à la $n^e$ division de cavalerie (région de Mangiennes) de franchir la frontière le lendemain 6 août et de se porter vers Neufchâteau.

Dans ces conditions, il paraît difficile d'admettre que des régiments de cavalerie aient pu être vus en territoire belge *dès* le 31 juillet.

L'examen des déclarations dont il est question fait d'ailleurs ressortir des inexactitudes de dates, des confusions de noms et des erreurs de faits qui leur enlèvent toute valeur. Il importe de les examiner en détail, de manière à les réfuter de façon précise.

---

(1) L'ultimatum adressé par l'Allemagne au Gouvernement belge est du 2 août; la violation du territoire belge par les troupes allemandes et l'appel de la Belgique aux puissances alliées, du 4 août.

(2) L'ouvrage dont il s'agit est intitulé *La Belgique coupable,* traduction française du livre *Belgiens Schuld,* par Richard GRASSHOFF (Berlin, Georg Reimer).

I

Le cavalier Julien Requet, du 8e régiment de hussards (1), aurait prétendu que son régiment, arrivé à La Neuville-aux-Tourneurs dans la nuit du 31 juillet au 1er août, y aurait séjourné deux jours, puis se serait rendu à Donchery et de là à Bouillon; il y aurait franchi la frontière « le 2 août 1914, vers 5 heures de l'après-midi ». A Bouillon, le 8e hussards aurait rejoint le 3e régiment de hussards, ainsi que les 23e et 27e dragons, qui auraient franchi la frontière « vers le même temps ».

La division à laquelle appartenait le 8e hussards faisait partie du corps de cavalerie. Cette division est bien arrivée le matin du 1er août dans ses cantonnements de concentration (région Aubenton—Rumigny), mais elle y est demeurée les 2, 3 et 4 août.

En particulier, la brigade légère à laquelle appartenait le 8e hussards a cantonné pendant ces trois jours dans la région Girondelle—Foulzy—Auvillers—La Neuville-aux-Tourneurs (sud-ouest de Rocroi).

Conformément aux déclarations du cavalier Requet, cette brigade s'est ensuite portée sur Donchery; cette marche a eu lieu le 5 août; le 5 août au soir, elle a cantonné dans la zone Donchery—Le Dancourt—Vrigne-sur-Meuse.

C'est dans la journée du 6 août que la brigade s'est portée de Donchery sur Bouillon par Saint-Menges et Corbion; c'est donc dans la matinée de ce jour, et non pas le 2 août, que la frontière a été passée.

Le 3e hussards, auquel il est fait allusion dans l'affirmation du cavalier Requet, formait brigade avec le 8e hussards; il a stationné et fait mouvement avec ce régiment du 1er au 6 août.

Quant aux 23e et 27e dragons, ils faisaient partie d'une autre division du corps de cavalerie, laquelle a quitté le 6 août la région de Charleville et s'est portée ce jour-là vers Paliseul par Givonnes et Bouillon, franchissant ainsi la frontière belge à la même date que le 8e hussards.

Le cavalier Requet a pu effectivement croiser ces régiments à Bouillon, mais pas à la date qu'il indique.

En définitive, le cavalier Requet a rapporté des faits qui paraissent exacts, mais dont les dates sont erronées; le 8e hussards et les trois régiments visés dans sa déclaration sont entrés ensemble en Belgique par l'itinéraire qu'il indique, mais dans la journée du 6 août, et non pas le 2 août comme il l'a affirmé.

En outre, certains points de cette déclaration sont ambigus; si son régiment est arrivé à La Neuville dans la nuit du 31 juillet au 1er août et y a séjourné « deux jours », s'il a fait ensuite étape sur Donchery (50 kilomètres), puis sur Bouillon, comment a-t-il pu pénétrer en Belgique le 2 août?

II

Le cavalier Sailly, du 21e dragons (2), aurait rapporté que le lendemain du jour où la mobilisation fut annoncée à Hirson, son régiment avait quitté ses cantonnements de cou-

---

(1) Texte de la déposition de Julien Requet (p. 13 de *La Belgique coupable*) :

« J'étais en patrouille avec deux autres hussards. Ceux-ci ont sans doute péri tous les deux, tandis que je m'en suis tiré en perdant mon cheval. Je courus alors au village le plus proche, et je changeai d'habits dans une maison. Ayant été seul fait prisonnier, je ne puis donner aucun renseignement sur le séjour de mes autres camarades.

« Interrogé sur d'autres faits, le témoin a déclaré que la mobilisation de son régiment avait eu lieu le 30 juillet. Le régiment quitta sa garnison le 31 juillet et débarqua à minuit à Hirson. Puis, dans la même nuit, le régiment se rendit par étape à Laneuville-aux-Tourneurs où il séjourna deux jours. De là, il fut dirigé sur Donchery, et le 2 août sur Bouillon, après avoir franchi par conséquent la frontière belge le 2 août 1914 vers 5 heures du soir. A Bouillon, le régiment trouva les 23e et 27e dragons, ainsi que le 3e hussards, qui avaient dû franchir également la frontière en même temps. »

(2) Texte de la déposition du cavalier Sailly (p. 14 de *La Belgique coupable*) :

« De Noyon, sa garnison, le 21e dragons fut transporté en une journée par chemin de fer à Hirson et cantonné le même jour dans les villages environnants. Le 2e escadron, auquel j'appartenais, était cantonné à Bossus et y séjourna quelques jours. Le soir du dernier jour, entre 6 et 7 heures, je me trouvais à Bossus chez un coiffeur, en même temps marchand de tabac et débitant de boissons. Pendant que j'étais là, la son-

verture (région de Bossus) et avait franchi la frontière belge pour atteindre Bouillon le même jour. Le 5e dragons et plusieurs régiments de cuirassiers, vus par le cavalier Sailly à Bouillon, auraient franchi la frontière à la même date.

Ces régiments auraient, par suite, pénétré en Belgique le 2 août.

Le 21e et le 5e dragons constituaient une brigade appartenant à la même division que le 8e hussards visé au paragraphe 1. Toute la division ayant fait mouvement à la fois, ce qui a été dit pour le 8e hussards s'applique d'une façon générale aux 21e et 5e dragons.

Arrivée le 1er août à ses emplacements de couverture, cette brigade a cantonné les 1er, 2, 3 et 4 août dans la région Aubenton—Hannapes—Bossus-lez-Rumigny—Antheny.

Le 5, elle s'est portée sur Donchery en même temps que la brigade de hussards et a cantonné dans la région Vrigne-aux-Bois—Vivier-au-Court—Issoncourt—Lumies—Villers. Le 6 août seulement, elle a fait mouvement vers Bouillon dans les mêmes conditions que la brigade de hussards.

Deux erreurs doivent donc être relevées dans l'affirmation du cavalier Sailly :

Une erreur de date. Le 21e dragons n'a pas quitté ses cantonnements de couverture le lendemain du jour où la mobilisation a dû être connue à Hirson, mais trois jours plus tard (5 août) ;

Une erreur de fait. Ce régiment ne s'est pas porté directement de Bossus vers Bouillon, mais bien vers Lumies, Vrigne-aux-Bois, Issoncourt, région qu'il a quittée le lendemain 6 août pour se rendre à Bouillon. L'étape du 5 août est oubliée dans la déposition du cavalier Sailly.

## III

D'après le cavalier Cochard, du 28e dragons (1), la brigade formée par les 28e et 30e dragons aurait quitté Sedan, sa garnison, le 31 juillet au matin, se serait d'abord portée sur Mouzon où elle serait arrivée vers midi, puis se serait rendue dans la soirée du même

---

nerie du téléphone retentit. Le coiffeur alla à l'appareil, où on lui parla. En raccrochant le récepteur, il me cria qu'on l'informait que la mobilisation venait d'être ordonnée en France. Je sais très exactement que le lendemain matin, le 2e escadron quitta Bossus, et rallia au bout de quelque temps les autres escadrons. Le régiment se rendit en une étape à Bouillon, ville de Belgique près de laquelle la frontière franco-belge fut franchie. En même temps que le 21e dragons, le 5e dragons français la franchissait également, ainsi qu'un ou plusieurs régiments de cuirassiers ; je les ai bien vus, mais je ne connais pas leurs numéros ; il y avait aussi de l'artillerie, mais j'ignore de quel régiment. Tout cela passa la frontière franco-belge dans la direction de Bouillon. Cette ville fut donc atteinte le même jour où le 21e dragons avait quitté le matin Bossus et les villages avoisinants. Le 21e dragons traversa Bouillon, cantonna la nuit dans les environs immédiats, le 2e escadron dans un petit village avec une église, distant de quelques kilomètres. Le lendemain matin, notre brigade, composée des 21e et 5e dragons, continua à marcher en Belgique dans la direction du nord. Il y avait encore d'autres régiments de cavalerie français, surtout des cuirassiers avec de l'artillerie, mais je ne saurais pas en dire davantage sur leur compte. »

(1) Texte de la déposition du cavalier Cochard (p. 14 de *La Belgique coupable*) :

« Le 31 juillet 1914, vers 10 heures du matin, les deux régiments de dragons en garnison à Sedan, le 28e et le 30e, entrèrent en campagne. Ils suivirent d'abord ensemble la route nationale de Mouzon, où ils arrivèrent vers midi. Dans l'après-midi, entre 2 et 2h 30 environ, arrivèrent à Mouzon quatre pièces du 40e d'artillerie, en garnison à Mézières—Charleville avec leurs caissons de munitions. La brigade se remit alors en marche de nouveau dans la direction de Sedan, le 28e dragons en tête, les pièces au milieu, et le 30e dragons derrière.

« Nous marchions par quatre, sans mesures de sûreté en marche. Mon peloton, le 3e du 3e escadron, formait la tête de colonne, et, comme j'étais au quatrième rang, je pouvais donc bien voir tout ce qui se passait en avant de la brigade.

« Arrivée au village de Bazeilles, sur la route de Mouzon à Sedan, la colonne tourna subitement au nord et se dirigea sur la frontière belge par le chemin de La Chapelle. La frontière belge fut franchie le 31 juillet 1914 vers 9 heures du soir ou quelques quarts d'heure plus tard, sur la route de La Chapelle à Bouillon, par les deux régiments de dragons français et par la batterie.

« Notre officier, le lieutenant Malespieux, marchait en tête de mon peloton. A l'endroit où la route coupe la frontière belge, un brigadier de gendarmerie belge avec quatre gendarmes à cheval, faciles à reconnaître à leurs uniformes, et qui nous attendaient déjà à cet endroit, se présentèrent à l'officier. Ces cinq gendarmes prirent alors la tête de la colonne et conduisirent celle-ci à Bouillon, ville située en territoire belge à 3 kilo-

jour, par Bazeilles et La Chapelle, à Bouillon, où le 28e dragons serait entré le 31 juillet à 10 heures du soir.

Le lendemain, 1er août, la brigade serait allée de Bouillon vers Arlon par Florenville, Bellefontaine et Sainte-Marie, « ayant fait le 1er août plus de 40 kilomètres dans la direction de l'est, exclusivement sur territoire belge ».

Le 28e dragons aurait cantonné le 1er août au soir à Saint-Laurent près Arlon.

Entre Bouillon et Florenville, la brigade aurait croisé en territoire belge le 4e hussards et les 3e et 6e cuirassiers.

Cette déclaration, qui tendrait à démontrer que toute la division à laquelle appartenait le 28e dragons se trouvait en territoire belge dès le 1er août, est dénuée de toute vérité.

En effet, la brigade constituée par les 28e et 30e dragons a bien quitté Sedan le 31 juillet par la grand'route de Mouzon, mais elle a poursuivi sa route par Stenay et Jametz pour gagner ses cantonnements de couverture sur l'Othain [1].

---

mètres de la frontière française. Un peu avant d'arriver à Bouillon, le 30e dragons se sépara de nous pour aller cantonner en Belgique aux environs de la ville. Le 28e dragons seul avec la batterie entrèrent donc à Bouillon le 31 juillet 1914 vers 10 heures du soir. La tête du régiment fit halte devant la mairie, et mon capitaine-commandant, le capitaine Lainez, y entra. Au bout d'une heure à peu près, un employé de la mairie apporta les billets de logement pour le 28e dragons et pour la batterie ; nous avions attendu pendant tout ce temps-là devant l'Hôtel de Ville. Je me rendis immédiatement à mon logement, une grange dans la ville, avec 30 autres dragons environ.

« Le 28e dragons français et la batterie passèrent donc dans la ville belge de Bouillon la nuit du 31 juillet au 1er août 1914, pendant que le 30e dragons cantonnait à proximité, mais également en Belgique. La population belge, loin de nous manifester la moindre hostilité, nous fit au contraire un accueil très amical.

« Après l'appel, à 6 heures du matin, le lieutenant Malespieux partit en patrouille dans la direction de l'est, avec vingt-cinq dragons, dont je faisais partie. Nous alternâmes le pas et le trot en suivant la grand'route de Bouillon à Arlon, en avançant toujours vers l'est en territoire belge. De Bouillon, la patrouille passa par les villages belges de Sainte-Cécile, Chassepierre, Florenville, Pin, Saint-Vincent, Belle-Fontaine, Sainte-Marie, pour arriver à Saint-Laurent, non loin d'Arlon, et à plus de 40 kilomètres de Bouillon. Nous avions donc parcouru le 1er août 1914 plus de 40 kilomètres vers l'est, exclusivement en territoire belge. La patrouille avec ses vingt-cinq hommes entra à Saint-Laurent après 9 heures du soir. Le lieutenant Malespieux se dirigeait d'après la carte et n'envoya pas de petites patrouilles en chemin. Environ une heure plus tard, tout le 28e dragons et la batterie arrivaient à Saint-Laurent. Les hommes nous dirent qu'ils avaient suivi exactement le même chemin que notre patrouille. La batterie et le 30e dragons avaient marché avec le 28e jusqu'à une courte distance de Saint-Laurent ; un peu avant d'arriver, le 30e dragons s'était séparé de la colonne pour aller cantonner dans un village belge situé à quelques kilomètres de là. Les deux régiments de dragons et la batterie ont donc pénétré le 1er août à plus de 40 kilomètres à l'intérieur de la Belgique.

« Lorsque, le 1er août, la reconnaissance d'officier dont je faisais partie avec vingt-cinq cavaliers marchait sur la route de Bouillon à Arlon, nous passâmes entre Bouillon et Florenville près de la route qui croise cette dernière route en pleine campagne. Je me rappelle que, à 500 mètres environ plus loin que le croisement des routes, se trouvait un village que nous traversâmes à plus de 5 kilomètres avant Florenville. A main droite de la grand'route, quand nous passâmes là où les deux routes se croisent, il y avait trois régiments de cavalerie français. Les hommes nous crièrent que c'étaient les 3e et 6e régiments de cuirassiers et le 4e régiment de hussards. Quand nous les eûmes dépassés, les trois régiments se mirent en marche derrière notre patrouille, qu'ils suivirent pendant plusieurs heures. Au bout d'une dizaine de kilomètres environ, et après avoir traversé Florenville, les trois régiments, rencontrés dans la matinée du 1er août 1914 en territoire belge au croisement des routes et qui nous avaient suivis ainsi pendant plusieurs heures, tournèrent à gauche et par conséquent s'enfoncèrent encore plus avant en Belgique.

« En affirmant que les deux régiments de dragons et la batterie ont franchi la frontière belge le soir du 31 juillet 1914 et sont demeurés exclusivement sur le territoire de la Belgique au moins pendant toute la semaine suivante, une erreur de ma part est impossible, et voici pourquoi :

« J'avais demandé et obtenu vers le 20 juillet une permission de quinze jours pour aller dans mon pays à Rimogne, et cette permission devait commencer le 1er août 1914. Le soir du 30 juillet, il n'était nullement question de mobilisation, et j'étais persuadé que, le 1er août 1914, je pourrais partir pour quinze jours chez mes parents. Le 31 juillet 1914 au matin, je devais même passer la visite de santé obligatoire pour chaque soldat français avant d'aller en permission. Mais ce jour-là, au lieu de me présenter au médecin et de jouir de ma permission le 1er août, je dus partir subitement en campagne. Ce sont là des détails que je n'oublierai jamais. Aussi, je le répète, toute erreur de dates de ma part est impossible. »

(1) L'escadron auquel appartenait le cavalier Cochard a bien été arrêté au passage à Mouzon pour y attendre l'arrivée du groupe à cheval de la division venant de Charleville et l'escorter à destination. Mais il a continué sa route, avec ce groupe, dans la soirée du 31 juillet et est venu cantonner à Stenay. Le lendemain matin, il a rejoint la division dans ses cantonnements. Pas plus que le gros du régiment, cet escadron n'est revenu sur Sedan le jour où il avait quitté sa garnison.

Elle y est arrivée le 31 juillet vers 22 heures. Le 28ᵉ dragons a cantonné à Saint-Laurent-sur-Othain (18 kilomètres sud-est de Montmédy), le 3ᵉ dragons à Pillon (5 kilomètres sud-est de Saint-Laurent).

Ces deux régiments n'ont pas quitté leurs cantonnements jusqu'au 5 août matin; pendant toute cette période les avant-postes n'ont pas dépassé l'Othain. Le 5 août, la division se mettait en marche et pénétrait en Belgique par Montmédy, Thonnelle, Avioth, Fagny, Bellefontaine. Le 28ᵉ dragons formait l'avant-garde de la division et prenait en fin de marche les avant-postes sur la Semois à Breuvanne (15 kilomètres nord de Virton); le 30ᵉ dragons cantonnait à Tintigny (sud-est de Breuvanne).

Les deux régiments de cuirassiers que le cavalier Cochard a prétendu avoir rencontrés le 1ᵉʳ août entre Bouillon et Florenville étaient eux-mêmes à cette date en cantonnement sur l'Othain.

Le 3ᵉ cuirassiers a en effet quitté Vouziers sa garnison le 31 juillet dans l'après-midi et est venu cantonner ce jour-là à Brieulles-sur-Meuse (5 kilomètres sud de Dun). Le lendemain, il s'est rendu à Mangiennes-en-Woëvre, où il est resté jusqu'au 6 août matin, date à laquelle il s'est porté en Belgique à Jamoigne (10 kilomètres de Florenville) par le même itinéraire que les 28ᵉ et 30ᵉ dragons.

Quant au 6ᵉ cuirassiers, il a fait mouvement dans des conditions analogues.

Parti de Sainte-Menehould le 31 juillet, il est venu cantonner à Consenvoye (15 kilomètres nord de Verdun) et s'est porté le lendemain 1ᵉʳ août à Billy-sous-Mangiennes (7 kilomètres est de Spincourt) où il est resté jusqu'au 6 août. Le 6 août il a suivi le 3ᵉ cuirassiers dans sa marche vers la frontière belge.

Il est donc inexact que les 3ᵉ et 6ᵉ cuirassiers se soient trouvés dans la matinée du 1ᵉʳ août sur le territoire belge entre Bouillon et Florenville.

En résumé, la narration du cavalier Cochard ne se rapproche de la réalité sur aucun point, si ce n'est sur la date à laquelle son régiment a quitté sa garnison et sur la direction qu'il a prise au départ.

Le récit abonde en confusions de dates et de noms : Saint-Laurent-sur-Othain devient Saint-Laurent près d'Arlon qui n'existe pas. Un certain nombre de localités, citées au hasard des souvenirs, jalonnent l'itinéraire tracé par le cavalier Cochard à sa brigade le 1ᵉʳ août : « Sainte-Cécile où le régiment a cantonné le 18 août, Chassepierre traversé le même jour, Florenville et Pin traversés ou vus presque chaque jour du 6 au 18 août, Saint-Vincent occupé par le 28ᵉ dragons le 7 août, Bellefontaine sur l'itinéraire de l'entrée en Belgique le 6 août » (Rapport du lieutenant-colonel commandant le 28ᵉ dragons).

En outre, on relève dans les déclarations du cavalier Cochard des faits inventés de toutes pièces; c'est ainsi que l'itinéraire Bazeilles—La Chapelle—Bouillon par lequel le 28ᵉ dragons aurait pénétré en Belgique est distant de 25 kilomètres de celui suivi en réalité par ce régiment (Montmédy—Avioth—Bellefontaine).

De même le cantonnement qu'aurait occupé son régiment à Bouillon, le 31 juillet au soir, ne peut être attribué à une confusion de sa part, car « jamais, à aucun moment, une unité du 28ᵉ dragons n'a stationné à Bouillon ni traversé cette ville » (Rapport du lieutenant-colonel commandant le 28ᵉ dragons).

De même aussi l'itinéraire imaginé par lui — et de manière précise — pour la marche qu'aurait exécutée son régiment, le 1ᵉʳ août, de Bouillon sur Arlon, etc...

Les déclarations de Cochard resteraient d'ailleurs suspectes, alors même qu'elles ne seraient pas démenties par les faits.

Les renseignements fournis sur ce cavalier par son chef de corps sont, en effet, mauvais : « Médiocre soldat, d'intelligence limitée, nature fruste, caractère sournois et très indépendant, Cochard répondait tout à fait au type du braconnier, d'homme des bois qu'il se vantait d'être. »

L'inexactitude de ses renseignements s'étend jusqu'à ses fonctions : affecté comme cycliste au 3ᵉ escadron du 28ᵉ dragons, il n'a jamais été à cheval dans le rang, ainsi qu'il le laisse entendre (§§ 1, 6, 7 de sa déclaration).

Il importe d'ajouter que sa disparition, le 22 août, est restée suspecte et a provoqué de la part de ses chefs les versions les plus fâcheuses pour lui.

En définitive, les trois déclarations qui ont été reproduites dans l'ouvrage allemand *Belgiens Schuld* sont démenties par les faits :

Les deux premières, d'une exactitude relative quant au fond, sont erronées en ce qui concerne les dates.

La troisième est un tissu d'inventions n'ayant aucun rapport avec la réalité.

Ci-joint : 1° Un extrait du journal de marche pour la période du 31 juillet au 6 août de la 3e division de cavalerie à laquelle appartenait le 3e hussards (cavalier Bellard) et le 21e dragons (cavalier Sailly);

2° Une copie de l'ordre pour la marche de cette division le 6 août, date à laquelle elle est effectivement entrée en Belgique;

3° Une copie du rapport du lieutenant-colonel commandant le 28e dragons, relatif aux déclarations faites par le cavalier Cochard.

*Signé :* PELLÉ.

## N° 1

## EXTRAIT DU JOURNAL DE MARCHE DE LA 3e D. C.

*31 juillet 1914.* — Mobilisation de la 3e D. C. et départ en couverture.

*1er août.* — Arrivée sur les emplacements de couverture.

*2 août.* — (*Ve armée*). Installation dans les cantonnements.
Q. G. : Aubenton.
Cuirassiers : Rumigny—Aouste—La Cerleau—Prez.
Dragons : Aubenton—Hannappes—Bossus-lez-Rumigny—Antheny.
Hussards : Girondelle—Foulzy—Auvillers et La Neuville-aux-Tourneurs.
Artillerie : Estrebay.
Groupe cycliste : Aubenton.
Sapeurs cyclistes : Rumigny.
Service des subsistances : Ligny-lez-Aubenton.

*3 août.* — Arrivée du 2e échelon du Q. G. et des régiments qui occupent les mêmes cantonnements que leurs unités respectives.

*4 août.* — Repos au cantonnement.

*5 août* (*1re, 3e, 5e D. C.; corps Sordet*). — Départ : 5 heures du matin. Sur un ordre n° 1 venu du corps de cavalerie, la division se met en marche sur deux colonnes.

Colonne du sud : Brigade de cuirassiers : par la route Aubigny—Rouvray—Servion—Hardoncelle—Haudrecy—Warcq—Mézières—Flize.

Colonne du nord : Brigade de hussards, dragons, artillerie, T. C. par la route Belle Épine—Maubert-Fontaine—Lonny—Cliron—Charleville—Le Theux.

Elle occupe les cantonnements suivants :
Q. G. : Donchery.
Hussards : Donchery—Le Dancourt—Vrigne-Meuse.
Dragons : Vrigne-au-Bois—Vivier-au-Court—Issoncourt—Lumes et Villers.
Cuirassiers : Dam-le-Mesnil—Nouvion—Flize—Etan.
Artillerie : Vivier-au-Court.
Marche très fatigante par suite du terrain.

*6 août.* — Sur un ordre n° 3 du corps de cavalerie, la 3e D. C. part à 7h 30 pour occuper la zone Bouillon (Q. G.)—Ucimont—Noirefontaine.

Réception enthousiaste de la population belge.

La 1re D. C. est en avant vers Paliseul (découverte ordre n° 4) et la 5e D. C. vers Bertrix.

## N° 2

DIVISION DE CAVALERIE
—
ÉTAT-MAJOR
—
N° 3

Donchery, 6 août 1914. 5 h.

ORDRE POUR LA MARCHE DU 6 AOUT.

I. La 3e D. C. doit se rendre aujourd'hui dans la zone Bouillon (Q. G.)—Ucimont—Noirefontaine, ayant devant elle la 1re D. C. vers Paliseul et la 5e vers Bertrix.

II. *Itinéraire.* — Saint-Menges—Bouillon (par Corbion).

III. *Point initial.* — Intersection des routes Donchery—Bosséval et Vrigne-au-Bois—Saint-Menges (2km500 ouest de Saint-Menges).

IV. Passage au point initial de :

| | | |
|---|---|---|
| *Avant-garde* | Brigade de dragons | |
| | Sapeurs cyclistes | à 8 heures. |
| *Gros* | Un régiment de légère | 8h45. |
| | Artillerie | |
| | Un régiment de légère | |
| | Brigade de cuirassiers | 9h5. |
| | T. C. | 9h20. |
| | Demi-escadron d'arrière-garde | |

V. Le général de division marchera entre l'avant-garde et le gros.

VI. Mot : Albert—Arlon, du 6 août 18 heures au 7 août *même heure.*

DEUXIÈME PARTIE

Le ravitaillement aura lieu à 7 heures à la gare de Donchery.

*Tout le T. R.* partira ensuite de Donchery pour marcher sur Bouillon par la route de Sedan, prenant la queue du T. R. de la 5e D. C. qui se ravitaille également à Donchery et suit le même itinéraire.

*Signé :* DEVUNS.

CORPS DE CAVALERIE
—
ÉTAT-MAJOR
—

Q. G. Sedan, 6 août 1914. 1h45.

ORDRE GÉNÉRAL N° 2

Carte française au 200.000e

Aujourd'hui 6 août, le corps de cavalerie se portera au nord de la Semois.

Mission : Préciser le contour apparent de l'ennemi sur le front oriental de la Belgique.

Retarder la marche des colonnes ennemies.

Déblayer la région de la cavalerie adverse.

1re D. C. : direction Paliseul par la grande route de Bouillon.

5e D. C. : direction Bertrix par Dohan.

3e D. C. : direction Bouillon par Saint-Menges—Corbion.

Heure de départ : La tête du gros de la 1re D. C. partira de Givonne à 7h 30 ; les autres divisions se conformeront à ce mouvement.

Exploration :

1re D. C. : secteur au nord de la route de Paliseul—Ochamps—Recogne et de la voie ferrée de Bastogne.

Objectifs : Laroche, Houffalize, Bastogne.

5e D. C. : secteur sud de la ligne précitée.

Objectifs : Martelange, Attert où commence le secteur de la 4e D. C.

Le général commandant marchera avec la 1re D. C.

Les convois seront réunis en queue des colonnes, celui de la 3e D. C. passant par Sedan suivra immédiatement celui de la 5e D. C.

Le groupe cycliste de la 3e D. C. reliera sa division ; il sera prévenu par le général commandant la 8e brigade.

La 4e D. C. se porte dans la région d'Étalle ; la 5e D. C. se mettra en liaison avec cette 4e division qui vient de Mangiennes.

La 8e brigade d'infanterie appuie le mouvement du corps de cavalerie avec un régiment qui tiendra les débouchés de la Semois sur le front Bouillon—Rochehaut—Vresse.

En fin de marche,

La 1re D. C. occupera la zone Opont—Framont—Paliseul (Q. G.)—Naomé.

La 5e D. C. zone Jehonville—Bertrix—Fays-les-Veneurs—Offagne, Q. G. à Bertrix.

3e D. C. zone Mogimont—Bellevaux—Noirefontaine—Bouillon (Q. G.)—Ucimont.

Un bataillon du 45e d'infanterie cantonnera à Bouillon.

Le Q. G. du corps de cavalerie à Bouillon.

Mot : Albert—Arlon.

Du 6 août 18 heures au 7 août même heure.

Alimentation : ravitaillement à 7 heures au G. R. A. V. de Donchery.

3e D. C. Sedan ; 1re D. C. Donchery.

Après ravitaillement les trains régimentaires rejoindront immédiatement les divisions.

Toute l'avoine emmenée par le train quotidien et non enlevée par les trains régimentaires sera déchargée pour constituer un dépôt à Sedan.

*Le Général :* SORDET.

P. A. *Le Chef d'état-major,*
DE MONTBÉLIARD.

## N° 3

4e DIVISION DE CAVALERIE
—
4e BRIGADE DE DRAGONS
—
28e Régiment de Dragons

Le 10 août 1915.

*Le Lieutenant-Colonel d'Épenoux, commandant le 28e régiment de dragons, à M. le Général commandant la 4e division de cavalerie.*

La soi-disant déclaration du cavalier Cochard n'est qu'une suite des confusions et des erreurs les plus grossières.

Je vais les signaler dans l'ordre, paragraphe par paragraphe, et je parlerai ensuite de leur auteur.

§ 1. — Le 31 juillet 1914, la 4e brigade de dragons a quitté Sedan à 11h30, dans l'ordre, 30e dragons, 28e dragons. Elle a suivi, sans aucun écart, l'itinéraire : Bazeilles, Douzy, Mouzon, Stenay, où elle a fait une halte de 1h 15, puis Baalon, Jametz, Vitarville, et a gagné de là ses cantonnements au sud de l'Othain.

Le village de Saint-Laurent-sur-Othain, le plus septentrional des cantonnements de la division, était assigné au 28e dragons, qui y est arrivé le 31 juillet, à 22 heures, au complet, sauf le 3e escadron (capitaine Laine), laissé au passage à Mouzon. Saint-Laurent-sur-Othain est situé environ à 9 kilomètres sud-ouest de Longuyon.

Le 3e escadron avait pour mission d'attendre à Mouzon, non pas quatre canons, mais le groupe des batteries de la 4e division, qui venait de Mézières-Charleville, et de le convoyer ensuite jusqu'à destination. Le groupe est arrivé à Mouzon dans la soirée et a continué sa route, sous la seule escorte du 3e escadron, jusqu'à Stenay, où cette colonne s'est arrêtée à 22 heures, pour y passer la nuit du 31 juillet au 1er août.

Elle a repris sa route, dans les mêmes conditions, le 1er août de bonne heure et a rejoint entre 10 heures et 10h30 la division dans ses cantonnements.

C'est au 3e escadron qu'appartenait le cavalier Cochard, en qualité de cycliste. Il est parti de Sedan en bicyclette et n'a jamais eu d'autre mode de locomotion. Il n'a donc été dans le rang à aucun moment de la campagne, et marchait à portée de son capitaine commandant, qui l'employait, quand il y avait lieu, à des liaisons.

§§ 2-3. — Le mouvement et l'itinéraire indiqués à ce paragraphe sont une fable grossière. La 4e division est restée jusque dans la matinée du 6 août dans ses cantonnements du 31 juillet, entre l'Othain et le Loison. Le 28e dragons n'a pas quitté Saint-Laurent-sur-Othain. En outre, dès l'arrivée dans cette région, l'ordre avait été donné, à tous les éléments de découverte et de sûreté éloignée, de ne jamais s'approcher à moins de 10 kilomètres de la frontière. Cet ordre a été strictement suivi, jusqu'à l'avis officiel de la déclaration de guerre.

§ 4. — Si on pouvait admettre la possibilité d'erreurs de date et de lieu de cette importance, on serait amené à supposer que le cavalier Cochard a confondu Stenay et Bouillon, et perdu le souvenir des cinq journées qui se sont écoulées avant que le régiment ne franchît effectivement la frontière belge.

Jamais, à aucun moment, une unité du 28e dragons n'a stationné à Bouillon ou n'a traversé cette ville.

Si on met Stenay à la place de Bouillon, dans le récit de Cochard, l'entrée au cantonnement a pu se passer à peu près comme il l'a décrit, à cette grosse différence près qu'il s'agissait du cantonnement d'un groupe d'artillerie entier et d'un seul escadron et non du régiment complet avec seulement quatre canons ou une batterie.

En ce qui concerne le passage de la frontière, j'ai dit que le 28e dragons, comme les autres régiments de la division, n'avait pas bougé de son cantonnement du début, jusqu'au 6 août. Dans la matinée de ce jour, le 28e dragons, qui avait détaché en découverte, vers le nord, le 1er escadron et un peloton du 2e, quittait Saint-Laurent-sur-Othain et formait l'avant-garde de la 4e division, dans sa marche sur la Belgique, par Montmédy, Thonnelle, Avioth, Margny, Bellefontaine, Tintigny, Jamoigne. Le 3e escadron était en tête et le peloton du lieutenant Malézieux formait la pointe d'avant-garde.

§ 5. — Le gros de la division a cantonné le soir du 6 août à Jamoigne et environs, le 30e dragons avec une batterie à Tintigny, le 28e dragons couvrait les cantonnements au nord, en occupant Breuvanne, les passages de la Semois, et Rossignol, en flèche plus au nord.

§ 6. — Dans ce paragraphe, Cochard commence par transformer en patrouille la pointe d'avant-garde du lieutenant Malézieux. Il s'y donne un rôle : « Nous chevauchions » dit-il, bien qu'il n'ait jamais marché qu'en bicyclette, à la portée et aux ordres de son capitaine commandant. Puis il réunit par une chaussée gouvernementale Arlon et Bouillon, distantes d'au moins 60 kilomètres et cite au hasard les noms dont il a gardé le souvenir : Sainte-Cécile, où le régiment a cantonné le 18 août, Chassepierre, traversé le même jour, Florenville, Pin, traversés ou vus presque chaque jour du 6 au 18 août; Saint-Vincent occupé par le 28e dragons, le 7; Bellefontaine sur l'itinéraire de l'entrée en Belgique, le 6 août. Enfin il termine par l'exposé du récit, vaguement retenu, que lui ont fait « les hommes » de la marche de la brigade sur Saint-Laurent le 1er août. J'ai dit qu'il n'y avait pas assisté puisqu'il était resté avec le 3e escadron à Mouzon.

§ 7. — Au paragraphe 7, il paraît avoir oublié plus que jamais sa bicyclette, puisque le 1er août il chevauche encore, mais à travers champs cette fois, et sur un assez long parcours, de Bouillon à Florenville, puis il découvre le point où se croisent les deux routes Bouillon-Arlon et Bouillon-Florenville. Il est inutile d'insister là-dessus pas plus que sur le vague récit de sa rencontre avec trois autres régiments de la division.

§ 8. — Enfin la narration du cavalier Cochard se termine par une preuve irréfutable, à ce qu'il s'imagine, de sa véracité : il devait partir en permission et avait reçu vers le 20 juillet un congé de quinze jours pour aller chez lui à Rimogne. Je n'ai pas pu vérifier si Cochard pouvait ou non espérer une permission à cette date. Le capitaine commandant Laine n'est plus au régiment depuis six mois et le maréchal des logis chef a été tué. Je remarque toutefois : que cette époque n'est pas habituellement celle des longues permissions; qu'il n'est pas

dans les habitudes de signer un titre de permission avant la visite médicale, et encore moins de le remettre à l'intéressé dix jours à l'avance.

Ceci dit, je reprends le récit de Cochard. Il devait aller à la visite le 31 avant midi. Il n'y est pas allé, et cependant « dans la soirée du 31 on ne savait rien ». Il a toutefois quitté Sedan le même jour vers 10 heures du matin (§ 1) pour franchir la frontière vers 9 heures du soir (§ 2) et arriver à Bouillon vers 10 heures du soir (§ 4)

Le régiment aurait donc mis 12 heures pour franchir sans gêne ni obstacle les 16 kilomètres qui séparent Sedan de Bouillon.

En résumé, les erreurs du soi-disant témoignage de Cochard sont si grossières, si apparentes, le contrôle en était si facile que leur acceptation paraît plus invraisemblable encore que leur authenticité.

NOTES SUR LE CAVALIER GUSTAVE COCHARD

Ce cavalier, assez disgracié physiquement pour que ses camarades l'aient surnommé « le Gorille », était un très médiocre soldat, montant mal à cheval, mais cycliste résistant, d'où son emploi. Intelligence limitée, nature fruste, caractère sournois et très indépendant, Cochard répondait tout à fait au type du braconnier, d'homme des bois, qu'il se vantait d'être. Sa disparition le 22 août est très suspecte et les circonstances dans lesquelles elle s'est produite doivent être relatées. Le 21 août, le 28e dragons avait passé quelques heures de nuit à Houdrémont et Bièvre.

Le 22 au petit jour, il détachait le 3e escadron (avec lequel marchait le cycliste Cochard) en découverte sur Beauraing. Cet escadron ne put dépasser Froidefontaine où il se heurta à de nombreux détachements ennemis. Il les contint assez longtemps, mais fut peu à peu assez encerclé pour que ses patrouilles ne lui signalassent plus qu'une seule direction encore libre. Il quitta alors Froidefontaine avec le gros de son escadron en détachant le lieutenant de Poret avec six cavaliers, avec mission de chercher à traverser les lignes ennemies, pour atteindre si possible Beauraing. Quelque temps après, cette reconnaissance tombait dans une embuscade, avait des chevaux tués et deux cavaliers blessés ; or, au départ de Froidefontaine, le capitaine Laine constata l'absence de son cycliste Cochard et le fit vainement rechercher ; celui-ci avait disparu et on ne le revit plus.

L'escadron rejoignit le régiment à la nuit à Rienne. La disparition de Cochard dans ces conditions est au moins singulière, et on peut se demander si la surprise dont a été victime la reconnaissance du lieutenant de Poret n'en est pas une conséquence.

*Signé :* Lieutenant-colonel d'EPENOUX.

IX

# LETTRES DE L'ÉVÊQUE DE NAMUR DU 6 ET DU 7 NOVEMBRE 1915 (AVEC UNE NOTE DATÉE DU 31 OCTOBRE) ET DE L'ÉVÊQUE DE LIÈGE DU 1er NOVEMBRE 1915, protestant, en ce qui concerne leurs diocèses, contre les allégations contenues dans le *Livre Blanc allemand* du 10 mai 1915 et dénonçant les atrocités commises par les troupes allemandes.

---

## I. — *Lettres de l'Évêque de Namur.*

### 1° Lettre de l'Évêque de Namur à Sa Sainteté le Pape.

Namur, le 7 novembre 1915.

Très Saint Père,

Aux souffrances que nous ont causées, l'an dernier, les désastres de la guerre, vient s'ajouter une source de nouvelles et non moins amères douleurs.

Non satisfaite d'avoir, durant sa formidable invasion, traité inhumainement la Belgique innocente, l'Allemagne entreprend de se disculper en nous accusant d'être l'unique cause de nos malheurs. A cette fin, elle a publié un *Livre Blanc* sur « La guerre populaire belge faite contrairement au droit des gens », livre dont Votre Sainteté aura pris connaissance.

Par la vive et touchante sympathie qu'Elle nous a témoignée, au début de l'épreuve, Votre Sainteté nous a tous, clergé et fidèles, consolés et réconfortés. Ayant à cœur de nous rendre dignes de la continuation de cette insigne bienveillance, nous voulons fermement, avec l'aide de Dieu, maintenir le bon renom de notre chère Patrie, et décharger les prêtres catholiques et nos chrétiennes populations des accusations graves dont on les accable. C'est mû par ces pensées que nous avons pris à cœur de réfuter le *Livre Blanc*.

Qu'il plaise à Votre Sainteté de daigner prendre connaissance de ma note du 31 octobre, de la lettre de Mgr l'Évêque de Liége en date du 1er novembre, et de la lettre du 6 novembre par laquelle j'adresse les deux premiers documents à S. Exc. le Gouverneur militaire de la Belgique occupée.

Après une étude longue, minutieuse et impartiale des faits qui se sont déroulés dans nos deux diocèses — l'un et l'autre étant mis ici en cause dans une très large mesure — Nous affirmons devant Dieu, Mgr l'Évêque de Liége et moi, que les accusations allemandes sont dénuées de tout fondement et calomnieuses, que nos diocésains, prêtres et laïques, sont innocents, qu'ils n'ont les mains souillées d'aucun des crimes qui leur sont imputés, en un mot, que les Belges sont restés dignes de la foi catholique et romaine qu'ils s'honorent de professer.

Il nous paraît opportun d'exprimer à Votre Sainteté qu'une raison spéciale légitimait l'intervention des Évêques en cette question : c'est qu'à cette heure, dans le régime d'étroite contrainte qui sévit, aucun citoyen belge n'est en état de tenter une défense quelconque sans s'exposer aux plus sévères rigueurs. Pour nous, autorisés par la liberté de notre ministère, nous avons voulu élever la voix et empêcher que s'accréditent dans l'univers des accusations graves, contraires à la vérité et attentatoires à notre honneur.

Qu'il me soit permis d'ajouter un mot concernant mon mémoire personnel.

Tant pour le choix des faits que pour leur appréciation, je me suis appliqué à garder

dans mon exposé une note de discrétion et de modération qui ne répond pas à mon sentiment, mais que me commande une obligatoire convenance à l'égard de l'autorité occupante.

En terminant, nous exprimons, Mgr l'Évêque de Liége et moi, la ferme confiance que Votre Sainteté ne laissera pas ébranler sa foi dans l'honnêteté, la droiture et l'irréprochable conduite du peuple belge. Elle daignera lui continuer le bienveillant appui dont il éprouve de jour en jour un plus grand besoin.

De leur côté — nous sommes heureux d'en donner l'assurance à Votre Sainteté — nos ouailles ne fléchissent pas dans leur fidélité et leur attachement à Votre Auguste Personne.

C'est dans ces sentiments que, prosterné très humblement aux pieds de Votre Sainteté, je La supplie de nous accorder à tous, la faveur de la Bénédiction Apostolique.

De Votre Sainteté, le très humble et obéissant serviteur et fils,

† Thomas-Louis,
*Évêque de Namur.*

**2° Lettre de l'Évêque de Namur au Gouverneur général de la Belgique occupée.**

*A Son Excellence le Gouverneur général,* à Bruxelles.

Namur, le 6 novembre 1915.

Excellence,

J'ai l'honneur de remercier à nouveau Votre Excellence pour la bienveillance qu'Elle a mise à m'obtenir communication du *Livre Blanc* qu'a publié le Gouvernement allemand, sur « La guerre populaire belge, contraire au droit des gens ».

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, par message verbal, je ne puis ni ne veux demeurer insensible ou indifférent quand je vois formuler officiellement contre les prêtres et les fidèles de mon diocèse des accusations *que j'estime dénuées de tout fondement et attentatoires à leur honneur.*

Cette attitude et ces sentiments, je les ai déjà manifestés à Votre Excellence dans ma note du 10 avril 1915. C'était à propos d'une dépêche du Ministre de la Guerre de Prusse au Chancelier de l'Empire, dépêche dont j'ai eu connaissance par la presse hollandaise et qui contenait, à notre sujet, des accusations graves, quoique encore bien faibles en comparaison de celles du *Livre Blanc.*

Rien d'étonnant si, aujourd'hui, je me sens pressé *par un devoir grave de conscience* de renouveler ma protestation auprès de l'autorité occupante et, à cette fin, de lui adresser un exposé qui rétablit pour chacun des faits repris au *Livre Blanc* ce que j'affirme être la vérité historique.

Cet exposé se trouve consigné dans la note ci-jointe.

Un certain nombre de paroisses de son diocèse étant aussi visées au *Livre Blanc,* Mgr l'Évêque de Liége a voulu joindre sa protestation à la mienne. Il l'a consignée dans un document distinct que Votre Excellence trouvera également en annexe.

Je tiens à le déclarer, en aucun passage de ma réponse, je n'ai été jusqu'au bout de ma pensée, m'appliquant à retenir les sentiments d'étonnement, ou mieux d'indignation, que me causaient, à chaque page, les affirmations de la publication allemande.

Nonobstant, Votre Excellence relèvera peut-être, dans mon travail, certaines expressions empreintes de sévérité, voire de dureté.

S'il en est ainsi, je n'hésite pas à demander à Votre Excellence de mettre en regard de ces expressions les termes autrement durs du *Livre Blanc,* comme aussi de songer à la douleur qui m'étreint devant la persistance de la calomnie. Et cette double considération lui rendra mon langage bien explicable.

Nous est-il permis de nourrir l'espoir que notre intervention épiscopale amènera le Gouvernement allemand à examiner de plus près et impartialement les faits reprochés à ses armées? S'il s'y décide, il reconnaîtra sans doute la gravité et la généralité des faits et il s'empressera d'édicter les mesures de répression que réclament la justice et l'humanité.

Si nous devons renoncer à cet espoir, si une fois de plus l'autorité allemande s'inscrit

en faux contre la vérité irréfutable de notre enquête, ne se décidera-t-elle pas à adopter le seul moyen qui reste de faire, aux yeux de tous, la pleine lumière : à savoir l'enquête proposée à plusieurs reprises par l'épiscopat belge, enquête qui serait menée à la fois par des délégués belges et allemands et présidée par un neutre ?

En terminant, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que je compte adresser une copie de ma note du 31 octobre à Sa Sainteté le Pape Benoît XV, à l'épiscopat belge et aux représentants des pays neutres résidant à Bruxelles.

Daigne Votre Excellence agréer l'assurance de ma haute considération.

† THOMAS-LOUIS,
*Évêque de Namur.*

### 3° Protestation de l'Évêque de Namur contre les accusations du *Livre Blanc* (1).

(Note du 31 octobre 1915.)

Depuis le jour où elle a pénétré sur notre sol et mis nos villes et nos villages à feu et à sang, l'Allemagne poursuit avec persistance une campagne d'accusations contre le peuple belge.

Elle espère se laver par là des souillures qu'elle a contractées, en face de l'univers.

C'est avec une douleur et une amertume profondes que nous avons suivi, depuis le début, les étapes de l'entreprise.

Celle-ci vient de recevoir son couronnement officiel par la publication d'un *Livre Blanc*. C'est une suprême tentative, un dernier essai de justification.

Nous considérons comme un impérieux devoir de notre charge vis-à-vis de nos ouailles de ne pas garder le silence et d'adresser à l'autorité occupante une protestation énergique pour affirmer et prouver à la fois la culpabilité de l'armée allemande et l'innocence de nos diocésains.

*
* *

Le procédé qu'a employé l'Allemagne dans sa campagne contre le peuple belge a été des plus simples. Il se résume en un seul mot : le mot qui, au début de la guerre, a été redit à chaque pas par les armées envahissantes et que tous les échos ont répété ensuite à travers le monde :

*On a tiré sur nous !*

Cette allégation est invoquée pour justifier toutes les violences, pour excuser toutes les cruautés. Dès le 9 août, une affiche publiée en Belgique donne lieu à de sinistres prévisions :

« *9 août.* — Les rapports sur les combats autour de Liége font reconnaître que les habitants ont pris part au combat. On a tiré en embuscade sur les troupes et sur les médecins en fonctions. La population a commis des cruautés sur des blessés. Il peut se faire que ces attaques soient résultées du rassemblement de la population dans ces régions industrielles. Mais il peut se faire aussi que la guerre des francs-tireurs soit préparée en France et en Belgique et doive être dirigée contre nos troupes. S'il en était ainsi, et le renouvellement de ces attaques en fera la preuve, nos adversaires ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes si la guerre est menée avec une sévérité inexorable, même contre la population civile coupable... (2). »

Langage imprudent dans la bouche de chefs d'armées qui, au lieu de fournir la moindre occasion aux excès, doivent rappeler sans cesse le respect des civils et mettre un frein aux sentiments trop violents qui se font aisément jour au sein des armées.

Le lendemain, 10 août, une proclamation signée von Stein érige en fait accompli ce qui était signalé hypothétiquement la veille. Elle écrit à propos de la prise de Liége :

«..... Des difficultés ont surgi du chef d'un terrain extraordinairement défavorable...

(1) L'impression de cette note a été faite d'après une copie à laquelle son auteur a apporté quelques retouches au point de vue de la forme.

(2) *Warnung vor dem Franktireur-Krieg. Kriegs-Depeschen* Aug. 1914.

ainsi que de la participation sournoise au combat de toute la population, même des femmes. Ils tiraient en embuscade, des localités et des forêts, sur nos troupes, également sur les médecins qui soignaient les blessés et sur les blessés eux-mêmes. Il y a eu des combats pénibles et acharnés ; des localités entières ont dû être détruites... (1). »

C'en est fait. Voilà donc accréditée dans l'esprit des soldats, dès l'entrée en Belgique, la croyance à l'existence des francs-tireurs (2). Cette légende se propage maintenant, de jour en jour, dans l'armée allemande, tel un microbe mortel se développe au sein d'un bouillon de culture. Cette légende, une presse sans retenue, dont la conduite provocatrice et excitante a été très bien stigmatisée dans tous les pays neutres, la colporte journellement et lui donne des apparences de vérité (3). Après quelques jours, il n'y a plus un seul soldat allemand qui ne crie à tout propos : On a tiré sur nous !

* * *

Il serait intéressant de signaler les *clichés* sous la forme desquels la légende des francs-tireurs apparaissait journellement dans la presse allemande ; comme aussi la propagande qui se faisait par l'image, soit dans les journaux illustrés, soit au moyen de cartes-vues (4). Mais ceci nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons à relater la façon dont elle s'est présentée *dans les sphères officielles.*

Le 2 septembre 1914, le Chancelier de l'Empire adresse un communiqué aux représentants de la presse américaine : « L'Angleterre racontera, dit-il, à vos compatriotes que les troupes allemandes ont incendié des villes et des villages belges, mais elle leur cachera que des jeunes filles belges ont crevé les yeux à des blessés sans défense sur le champ de bataille. Des employés des villes belges ont invité nos officiers à leur repas et les ont tués, en tirant sur eux par-dessous la table. Contrairement à tout droit des gens, la population civile belge a été appelée aux armes et, après avoir fait d'abord à nos troupes un accueil bienveillant, elle les a attaquées par derrière avec des armes cachées, de la manière la plus cruelle. Des femmes belges ont coupé le cou à des soldats qui se reposaient, cantonnés chez l'habitant (5). »

Enfin, l'Empereur lui-même, dans un message célèbre au président Wilson, témoigne qu'il n'a pas échappé à cette universelle suggestion.

« Le Gouvernement belge a encouragé publiquement la population civile à participer au combat et l'a depuis longtemps préparée avec soin. Les cruautés commises, même par des femmes et des ecclésiastiques, dans cette guerre de guérillas, jusque sur des soldats blessés, des médecins et des ambulanciers, ont été telles que mes généraux ont été enfin obligés d'employer les moyens les plus sévères pour punir les coupables et pour empêcher, par l'intimidation, la population sanguinaire de continuer ses honteux et infâmes exploits meurtriers. Quelques villages et même l'antique cité de Louvain, à l'exception de son bel Hôtel de Ville, ont dû être détruits (6)... »

Contre ces graves accusations du chef de la nation allemande, nous avons protesté énergiquement, surtout contre celles qui concernent le clergé namurois, et nous avons fait une démarche personnelle, auprès de S. Exc. le Gouverneur militaire de Namur dès le lendemain de la publication du télégramme dans les feuilles allemandes.

---

(1) *Die Wahrheit über Lüttich* (*Kriegs-Depeschen,* August 1914).

(2) Dès septembre 1913, la *Gazette du Rhin et de Westphalie* écrivait, sous la signature d'un officier supérieur allemand à Paris : « On peut être certain qu'en cas de guerre contre l'Allemagne des légions de francs-tireurs s'organiseront. »

(3) « Cette presse a produit une surexcitation du peuple allemand dans une mesure jusque-là sans précédent dans l'histoire du monde. » (*Clerfer Echo,* 1915, nº 13.)

(4) Une carte postale s'est vendue, le 15 septembre 1914, à Namur, et a été aussitôt interdite par l'autorité allemande. Elle représentait la prétendue Grand'Place de Namur avec des pignons flamands et la suscription : « Nos troupes en lutte avec les francs-tireurs à Namur. » (Böttger, Cologne.)

Des wagons à bestiaux qui emmenaient en exil nos pauvres concitoyens portaient la mention : « Francs-tireurs », et provoquaient sur leur passage des déchaînements de colère.

(5) *Der Reichskanzler an America* (*Kriegs-Depeschen,* September 1914).

(6) *Kriegs-Depeschen,* September 1914.

Nous devons à la vérité de reconnaître que quelques organes de la presse allemande se sont rangés à notre avis, d'abord très timidement, puis avec plus de décision [1] en démontrant l'inanité de diverses accusations qui inculpaient des prêtres comme francs-tireurs [2], et en représentant les légendes des atrocités *belges* comme « *des absurdités qui font sourire les lecteurs sérieux* » [3].

Mais, en attendant, la suggestion et la surexcitation avaient fait leur œuvre inévitable.

Qu'est-il arrivé, dans nos deux provinces, au passage des troupes ? Chaque fois que venait à retentir un coup de feu, on ne prenait même pas la peine d'examiner s'il partait d'un soldat allemand, ou d'un soldat belge ou français, ou d'un civil. Une seule explication était admise : les civils ont tiré sur nous !

C'est l'histoire de la destruction de tous nos villages, du meurtre de tous nos civils. Ces faits on les connaît, et leur bilan a dû épouvanter les dirigeants de l'Allemagne eux-mêmes. C'est ce qu'on a appelé « les atrocités *allemandes* » [4], et le peuple belge y croit, parce qu'il les a connues, subies, vécues et qu'il est convaincu de son innocence.

***

Dans un étrange appel « au bon sens et à la foi des catholiques belges » [5], appel qui n'est, en réalité, qu'une série d'incriminations injustifiées, un religieux français résidant à Munich a cru pouvoir écrire qu' « il serait aussi déraisonnable qu'injuste d'imputer au peuple allemand et à son souverain des fautes dont auraient pu se rendre coupables un nombre, même considérable, de gens de guerre ».

Nous ne pouvons nous rallier à cette manière de voir. Elle ne sera pas partagée non plus, nous le pensons, par ceux qui liront notre travail. Ce que nous avons écrit, ce qui nous reste à écrire, l'établit clairement : l'œuvre des troupes allemandes dans le diocèse ne se borne pas, comme l'a écrit aussi notre accusateur, « à quelques méfaits, vrais ou faux, qui peuvent être mis sur le compte de la soldatesque ». Il s'agit d'ensembles d'actes graves, très graves, parfaitement établis, et qui impliquent, qu'on le veuille ou non, des responsabilités.

Notre travail met aussi à néant l'appréciation qu'à propos des désastres causés en Belgique, formulait l'auteur de la « Réponse à la Guerre allemande et le Catholicisme ». A en croire cet auteur, « ce qui reste de ce bilan d'horreurs se borne à des méprises, erreurs ou fautes isolées, que l'on peut excuser et dont on ne saurait rendre responsable l'armée allemande, pas plus que le peuple » [6]. Il écrit encore : « Que dans une armée d'un million d'hommes, il y ait des éléments moins bons, se laissant aller à des abus, c'est naturel et absolument incontestable ; mais c'est une injustice d'imputer à toute l'armée des excès individuels [7]. »

On se rendra compte, par la lecture de notre note, que le bilan en question n'est pas si négligeable : il s'agit d'abus et d'excès non individuels, mais d'un système général, raisonné et continu.

Au surplus, remarquons que toutes les calomnies visées dans notre note, ce dernier auteur — un ecclésiastique de Paderborn — les a reprises pour son compte, avec autant de naïveté que de complaisance. Il va jusqu'à soutenir et essayer de prouver que nos prêtres ont

---

(1) *Der Fels,* septembre et novembre 1914, janvier, février, mars 1915 ; *Badische Beobachter,* nº 248.

(2) *Der Fels,* octobre, novembre, décembre 1914 et janvier 1915 (Andenne) ; octobre, novembre 1914 (Louvain) ; décembre 1914 (Les Bulles).

(3) *Köln. Volksz.,* 20 janvier 1915 (les brochures d'atrocités à 10 pf.) ; voir aussi le même, 23 et 27 septembre, 25 octobre, 11 novembre 1914 ; *Frankf. Zeitung,* 27 septembre 1914.

(4) Beaucoup de ces excès ne seraient-ils pas imputables à l'alcool ? Partout, que de caves vidées, que de magasins de liqueurs dépouillés ! Il faut reconnaître qu'à l'égard de ces excès la presse n'a pas eu l'attitude qui convenait. Qu'on relise « la leçon de français » (donnez-moi du vin, etc.) publiée par la *Frankf. Zeitung,* sous la signature de Hartmann. Les armées n'ont pas besoin d'excitation semblable à la boisson et aux désordres des mœurs.

(5) L'*Information* de Bruxelles, 3 octobre 1915.

(6) *Der deutsche Krieg und der Katholicismus,* p. 60. Verlag und Druck der Germania, Berlin, 1915.

(7) *Ibid.,* p. 126.

pris part à la prétendue guerre des francs-tireurs. Si, de-ci, de-là, il nous montre un peu de pitié, on dirait qu'il veut, par là, se donner le droit de nous accuser ensuite avec plus de sang-froid et de dureté. Nous réfutons son livre en réfutant le *Livre Blanc,* qui lui sert d'appui. Mais, en vérité, il est amer et douloureux de voir avec quel ensemble on se rue sur un petit pays opprimé, vinculé, qui ne peut même ouvrir la bouche pour se défendre !

En vue de dégager sa culpabilité et de la rejeter sur le peuple belge, l'Allemagne a fait des efforts prodigieux et multiples.

Ils sont de deux catégories : les uns émanent de *particuliers,* les autres de personnages *officiels* et ont leur principale manifestation dans le *Livre Blanc.*

Notre note visera les uns et les autres; car, résolu à venger dans la mesure de nos forces la vérité et le droit, nous voudrions ne laisser passer, sans la signaler, aucune des tentatives de l'ennemi.

### I — Tentatives individuelles pour rejeter sur le peuple belge la responsabilité des atrocités allemandes

On se rappelle que le premier geste des savants allemands fut de nier *a priori* les atrocités allemandes comme incompatibles avec leur culture.

Certains professeurs de psychologie rejetaient les témoignages invoqués contre les troupes de l'Empire ou cherchaient à les énerver en les représentant comme des inventions ou des déformations à attribuer *à l'hystérie, à la psychose de la masse* (1). C'est, par exemple, au nom de ce principe qu'ils déclaraient invraisemblable que les Allemands eussent jeté des bombes explosives dans les maisons. Mais, cette thèse de la psychose, qu'ils l'appliquent donc aux soldats et au peuple allemands, qui se sont révélés si dociles aux suggestions les plus bizarres, si prompts aux affirmations les plus hasardées !

Au fur et à mesure que la connaissance des faits pénètre en Allemagne, on voit substituer à la négation générale, systématique, de nouveaux moyens de défense.

« Nous avons souvent répété, écrivait une feuille allemande, que, selon nous, la méthode employée jusqu'ici n'est pas heureuse. Quand on veut arriver dans les pays neutres au but poursuivi, il ne suffit pas de dire : tout est calomnie, mensonge, misérable fantaisie... Dans une armée qui compte des millions, il y aura toujours des individus qui commettent des excès (2). »

La tactique va consister, non plus à nier, mais *à expliquer et à excuser les faits,* en attaquant la victime.

On rejette, par exemple, la responsabilité des désastres commis en Belgique *sur des soldats belges ou français qui auraient revêtu des habits civils.* « Ces soldats, écrit Grasshoff, dans son méchant livre sur la culpabilité de la Belgique (3), ont été tenus cachés par les habitants des villes et des villages, et lâchés, au moment propice, sur les colonnes allemandes qui ne se doutaient de rien. » De là, la répression. Il est superflu de dire que ces accusations ne reposent sur aucune preuve et sont démenties par les faits. Si c'étaient des soldats déguisés qui avaient tiré, parmi les prisonniers et les fusillés on aurait dû trouver des soldats belges ou français. Or, on n'en trouve nulle part.

*
* *

Mais on rejette surtout le mal sur la *garde civique.*

Tout d'abord il est opportun de signaler que la garde civique n'est pas un organisme improvisé au moment de la guerre, mais une institution nationale, un élément permanent de la force publique, un moyen normal d'assurer l'ordre en certaines circonstances.

---

(1) Dr Moll, Président de la Société psychologique de Berlin, dans la *Vossische Zeitung,* du 29 septembre 1914.

(2) *Berliner Tageblatt,* 15 mai 1915, n° 245.

(3) *Belgiens Schuld,* p. 52. Reimer, Berlin, 1915.

La mobilisation de l'armée proprement dite, y compris la gendarmerie, rendait fort utile, sinon nécessaire, la mise sur pied de cette institution supplémentaire. Il convenait d'utiliser non seulement les gardes *actives,* celles qui fonctionnaient déjà à l'état permanent dans les villes et les localités importantes et étaient pourvues de l'équipement militaire, mais, avec plus de raison peut-être, les gardes *non actives,* c'est-à-dire celles des communes rurales, dont le fonctionnement en temps de paix se justifiait peu, mais dont la mobilisation devenait nécessaire en temps de guerre pour les services d'ordre, de patrouille et de sûreté.

Dans toutes les mesures d'exécution prises, le Gouvernement du pays et les administrations provinciales se sont conformés minutieusement aux dispositions de la Convention de La Haye. Ils ont, notamment, prescrit avec rigueur : les signes distinctifs, reconnaissables à distance ; le port apparent des armes ; la subordination à des chefs responsables ; le respect, dans les opérations, des lois et coutumes de la guerre. Qu'on relise les circulaires qui ont réglé ces divers points.

Les Belges, de leur côté, ont respecté partout avec scrupules ces stipulations.

Ainsi organisés, les gardes civiques avaient le droit de porter les armes, de participer aux hostilités, d'attaquer l'ennemi.

De fait, leur mission s'est ordinairement bornée, pour les gardes des villes, à suppléer la garnison dans le service de place, pour les gardes des communes rurales, à faire des services de patrouille et de sûreté.

Dans notre diocèse, à cause de la rapidité de l'invasion, les gardes rurales n'ont pas même pu être partout mises sur pied. La plupart de celles qui ont fonctionné n'ont pas été armées. Là où elles ont fonctionné, leur concours a été très utile à l'ordre public et il n'a pas donné lieu au moindre abus ou inconvénient.

C'est ce qui résulte de l'enquête très minutieuse à laquelle nous nous sommes livrés. S'il y a eu des faits répréhensibles, ils ont échappé à nos investigations.

Examinons maintenant quelle a été l'attitude de l'Allemagne. Partant de l'idée préconçue que le Gouvernement avait organisé une guerre de francs-tireurs, incapables d'autre part d'en faire la preuve nette et convaincante, les Allemands s'étudient à représenter la garde civique comme un moyen détourné, frauduleux, déshonnête, de soulever dans le pays une lutte populaire.

Ils n'hésitent pas à méconnaître l'esprit de l'institution et à imputer sans preuve aux autorités belges des manœuvres déloyales.

« La Belgique, écrit l'un d'eux (1), fit le rappel de sa Landwehr, arma les hommes soit de fusils, soit de cannes à fusil, difficiles à reconnaître comme armes ; puis les renvoya dans leurs foyers. Une guerre méthodique de francs-tireurs se trouvait donc préparée par le Gouvernement lui-même, au moment où nous fûmes obligés de passer la frontière de la Belgique, celle-ci ayant violé sa neutralité. A partir de ce moment, les nouvelles effroyables s'amoncellent... »

Dans le même chapitre, il ose alléguer, comme le comble de la barbarie de toute la guerre, que les bourgeois de Louvain ont tiré sur les soldats allemands qui sauvent l'Hôtel de Ville, l'église et ses tableaux !

Un autre, à propos de la garde civique non active (2), rêve d'un complot tramé par le Gouvernement belge, pour exciter l'univers intellectuel contre l'Allemagne ! Voici les grandes lignes de ce plan : Au début de l'invasion, donner à la presse le mot d'ordre de soulever le peuple et de l'amener à s'armer ; après le déchaînement de cette guerre populaire, faire le geste de la réprouver et se confiner dans une attitude équivoque ; finalement, lancer l'idée que l'affaire des francs-tireurs a été inventée par les armées allemandes pour apaiser leur soif de sang !...

Et ces affirmations si graves, on les appuie sur une affiche « un appel aux armes », d'ailleurs irréprochable, et sur deux citations de journaux !

Grasshoff, dans un burlesque effort d'imagination, signale toutes sortes d'impressions et de résultats qu'aurait produits, dans les campagnes, la mise sur pied de la garde civique.

---

(1) Herm. Frobenius, *Durch Not und Tod.* Freytag, Leipzig, p. 76.
(2) *Der Franktireur-Krieg in Belgien,* p. 19 et 25. Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttg. Berlin.

Il va jusqu'à écrire ces odieux propos : « La remise des armes ordonnée en même temps était donc une pure charlatanerie » et, un peu plus loin : « Pour le moment, il suffit au paysan d'avoir l'arme et la cachette (1)... »

Et voilà les écrits qui ont formé l'opinion publique en Allemagne !

N'a-t-on pas été jusqu'à déformer les déclarations faites par les Belges au sujet de la garde civique ? Après l'incendie de Gérimont, le propriétaire voisin, M. du Bus de Warnaffe, accusé d'être chef de francs-tireurs, comparut au conseil de guerre, tenu à Ambly. On y reconnut que l'incendie était le résultat d'une erreur. Une déposition qu'il fit, au sujet des gardes civiques, fut publiée ensuite (2) avec de telles déformations qu'il dut adresser à l'autorité allemande une protestation énergique.

Grasshoff, qui escompte sans doute le silence auquel le peuple belge est condamné par les circonstances, nous a porté le défi suivant :

« Cette garde civique, c'est-à-dire tous les hommes de vingt à quarante ans et les personnes qui volontairement se sont unies à eux dans les campagnes et dans les petites villes, ont-ils tiré ou n'ont-ils pas tiré? Parlez! Un silence obstiné est la réponse. Nous pouvons nous contenter de celle-là (3). »

Non ! nous ne garderons pas le silence ! Au défi qui nous est porté, de quelque part qu'il nous vienne, sans crainte, nous opposons, pour notre diocèse, cette réponse : « L'Allemagne ne parviendra jamais à prouver, nous ne disons pas seulement une organisation, mais même un certain nombre de *cas isolés* de gardes civiques — pas plus que d'autres civils — ayant tiré sur les troupes. »

On dit encore que les *journaux belges* des premiers jours d'août ont eux-mêmes reconnu l'existence de francs-tireurs et on cite, à l'appui de cette allégation, divers extraits de presse (4).

Bien qu'à notre connaissance, aucune de ces citations ne vise des localités du diocèse, nous en dirons quelques mots.

Aucun homme sincère et de bonne foi ne saurait s'émouvoir de certaines citations, rares et isolées, laborieusement recueillies dans la presse de tout un pays, citations qui sont en opposition très nette avec l'allure générale de la presse belge et dont la plupart ne prouvent rien.

Dans leur désir de nous trouver en défaut, nos ennemis ont recueilli les textes les plus insignifiants, presque toujours dans des journaux de second ordre.

Quelque regrettables que soient ces citations, elles ne doivent pas surprendre outre mesure. En ces jours d'exaltation patriotique très vive, lorsque se colportaient tant de nouvelles fausses ou exagérées et que croissait la difficulté des communications, l'exactitude dans l'information journalistique était presque impossible. Il y a plus : c'est à des *sources allemandes* que remontaient, maintes fois, les bruits de l'espèce. On a constaté qu'à l'origine, des Belges accueillaient, de bonne foi, semblables nouvelles et il n'est pas étonnant qu'il s'en retrouve un écho dans un petit nombre de journaux belges.

Mais en définitive les informations de presse ne doivent pas être accueillies sans contrôle ; il y a lieu de les vérifier dans chaque cas particulier, et *c'est ici que nous attendons nos accusateurs.*

*
* *

On le voit, c'est à coups d'affirmations générales que l'Allemagne cherche à établir l'existence des francs-tireurs. Ses nombreux journaux et une littérature considérable y travaillent sans répit. Sans doute s'imagine-t-elle qu'à force de répéter cette accusation, le monde y croira. Mais tous ces efforts se brisent devant l'*impossibilité de citer des faits précis et d'en faire la preuve.*

---

(1) *Belgiens Schuld,* p. 47 et 48.

(2) *Belgiens Schuld,* p. 48 ; *Berliner Tageblatt,* 15 mai 1915, nº 245.

(3) *Belgiens Schuld,* p. 79.

(4) *Belgiens Schuld,* p. 22 ; *Der Franktireur-Krieg in Belgien,* Stuttg. et Berlin ; *Kölnische Zeitung,* nº 424, 27 avril 1915.

Pour nous, au milieu des souffrances que nous a causées la ruine de notre diocèse rien ne nous a plus réconforté que la certitude qu'aucun de nos diocésains n'est coupable et que l'armée allemande n'a tué chez nous comme prétendus francs-tireurs que des innocents.

Dans le diocèse de Namur, vingt-cinq prêtres et religieux, des milliers de civils ont été fusillés, souvent avec des raffinements inouïs de cruauté. Or, les plus coupables — *et le nombre en est extraordinairement restreint* — n'ont pas à leur charge le moindre acte de mauvais gré contre les troupes allemandes. On a simplement trouvé chez eux une arme, des cartouches imprudemment conservées, parfois des douilles vides, un amusement d'enfant! Voilà les griefs les plus sérieux pour lesquels ont été fauchées tant de précieuses existences!

De tels excès appellent notre réprobation la plus énergique. On ne saurait trop flétrir, en effet, cet abus injustifié de la force. Leurs auteurs non plus ne sauraient excuser, par aucune raison militaire, cette violation de toutes les lois de l'humanité.

C'est ce qu'ont compris de nombreux officiers allemands qui se sont bornés à frapper ces actes d'imprudence des peines ordinaires, telles que l'amende, l'emprisonnement, etc.

Qui donc s'étonnera que des armes soient parfois restées à domicile, surtout dans la partie frontière du Luxembourg, où les instructions du Gouvernement belge avaient à peine eu le temps d'arriver, au moment de l'invasion? Qui se doutait que le fait de posséder une arme fût punissable de la peine capitale?

A remarquer l'emploi que l'armée allemande a fait des armes remises, même des fusils de chasse de luxe; les armes ont été enlevées, brisées, jetées à la rivière par des troupes, qui n'avaient pourtant, aux termes de la Convention de La Haye, nul droit de propriété sur elles, mais uniquement le pouvoir de les mettre en lieu sûr.

* * *

On ne saurait donc assez le redire : nonobstant les mises en demeure qui lui sont adressées, *l'Allemagne ne saurait prouver, nous ne disons pas seulement une organisation, mais un certain nombre de cas, même isolés, de francs-tireurs.*

A ce jour, nous ne connaissons pour les provinces de Namur et de Luxembourg, que *trois noms de francs-tireurs* qui aient été *cités* par l'autorité allemande. Ce sont trois ecclésiastiques, M. l'abbé Laisse, curé de Spontin, M. l'abbé Bilande, aumônier des sourds-muets à Bouge, et M. l'abbé Pierret, vicaire d'Étalle.

Le regretté curé de Spontin a été dénoncé comme coupable dans une lettre du Ministre de la Guerre de Prusse au Chancelier de l'Empire, en date du 22 janvier. Par dépêche du 10 avril, adressée à LL. Exc. le Gouverneur général et le Gouverneur militaire de Namur, nous avons protesté de son innocence. Nous sommes de plus en plus à même de la prouver.

En ce qui concerne les deux autres victimes, on nous avait renseigné que la revue *Pax-Informationen* de Cologne avait publié un communiqué du Ministère de la Guerre de Prusse, aux termes duquel M. Bilande « a été pris sur le fait d'avoir participé à l'attaque des civils de Bouge contre les troupes et fusillé » et M. Pierret « a tiré sur les soldats allemands blessés et, pour ce fait, a été pendu » (1).

Connaissant, après une enquête personnelle et minutieuse, la fausseté des griefs articulés et étant en mesure de prouver sans réplique l'innocence des accusés, nous avons prié l'autorité allemande de nous faire savoir si le communiqué est authentique et, dans l'affirmative, de nous donner connaissance des preuves de culpabilité.

Le Gouvernement de Namur a répondu qu'« Étalle n'est pas de son ressort et que, par conséquent, ce cas est exclu; qu'en ce qui concerne Bouge, le Gouvernement n'est pas en

---

(1) Chaque accusateur a une version différente. A en croire l'auteur de la *Réponse à la Guerre allemande et le Catholicisme,* le motif de la pendaison est autre : la victime avait tiré sournoisement sur un sous-officier; elle aurait porté un petit sabre bien aiguisé et on aurait trouvé à son domicile de 29 à 30 sabres de cavalerie et baïonnettes et un fusil d'infanterie! (P. 88.)

A Étalle même, durant la nuit tragique, on disait encore autre chose : « C'était un officier français déguisé! Il avait tué 3 ou 4 soldats allemands! »

La vérité se dégage ainsi des contradictions mêmes des accusateurs.

état de donner avis sur la justesse d'un communiqué qui vient d'une autre source ; qu'il n'est pas responsable du contenu des *Pax-Informationen ;* que Sa Grandeur est libre de s'adresser à la rédaction de cette dernière ».

Une correspondance avec l'Allemagne étant alors impossible, nous avons insisté en ces termes, le 26 avril, auprès de S. Exc. le Gouverneur militaire :

« Si le communiqué émanait seulement des *Pax-Informationen,* il ne me serait pas venu à la pensée de questionner Votre Excellence à ce sujet ; je n'ignore pas que le Gouvernement ne saurait être rendu responsable du contenu d'un document de l'espèce. Mais, précisément, à en croire la publication dont il s'agit, la communication émane de l'autorité allemande elle-même, à savoir du Ministère de la Guerre de Prusse.

« Votre Excellence est certainement en situation de s'enquérir auprès de ce Ministère à l'effet de savoir si les déclarations qu'on lui attribue sont, oui ou non, authentiques et, dans l'affirmative, d'obtenir communication des preuves de culpabilité que possède ce Ministère. Je me permets d'insister auprès de Votre Excellence à l'effet d'obtenir de son obligeance ce renseignement. »

Cette lettre est restée sans réponse.

L'Allemagne continuera à publier les noms des trois francs-tireurs namurois, mais le monde n'y croira pas.

A notre avis, en cette question si grave, la situation de l'Allemagne nous paraît exactement figurée par l'inextricable embarras d'un imprudent qui s'embourbe dans un marais et qui, à chaque effort tenté pour en sortir, s'enfonce davantage. L'orgueil national de ce pays l'a empêché, au cours de l'invasion, de soumettre à une enquête la parole de ses soldats ; il l'empêche encore maintenant de répondre à la mise en demeure qui lui est adressée de faire contradictoirement la preuve que des civils ont tiré.

Pareil refus est un aveu de son impuissance à faire éclater la vérité.

## II — Tentative officielle de justification de la conduite allemande

Après les efforts individuels que nous venons d'exposer, l'Allemagne est intervenue officiellement en publiant un *Livre Blanc.*

C'est un volume de 328 pages, in-4, qui a pour titre : *La Direction de la Guerre populaire belge contraire au droit des gens.*

Il comprend une partie générale et quatre annexes.

Dans la partie générale, après un mémoire comportant des *conclusions,* se trouvent imprimés 66 rapports émanant de chefs de troupes. Une quarantaine de localités du diocèse y sont citées.

Les quatre annexes sont consacrées à Aerschot, Andenne, Dinant et Louvain.

Les rapports d'officiers sur Andenne, au nombre de 4, font un total de 7 pages ; pour Dinant, il y a 87 rapports et 112 pages.

On le voit, le diocèse de Namur a une part importante dans ce travail.

### Chapitre I. — Considérations générales sur la valeur probante du *Livre Blanc.*

Quoiqu'il représente un effort colossal, le *Livre Blanc* sera impuissant à laver l'Allemagne des souillures dont elle s'est couverte dans le diocèse. Car, selon nous, ce travail porte sa réfutation en lui-même et, si défavorable sera l'impression produite, qu'il deviendra une preuve de culpabilité pour l'Allemagne.

Le *Livre Blanc* est, d'abord, *incomplet.* A côté des localités du diocèse qu'il cite, il en est plusieurs centaines d'autres où les Allemands ont commis des cruautés et causé, sans raison, de lamentables ruines.

Certaines omissions semblent voulues. Car elles se rapportent à des faits si graves, si connus, si divulgués même qu'on n'a pu les taire ni par ignorance, ni par oubli.

Relevons quelques-unes de ces omissions.

Au *Livre Blanc,* pas un mot de la scène épouvantable de **Tamines**. Sur la place de cette localité, des hommes au nombre d'environ 600 — nous disons bien six cents — *dont pas un seul n'avait été inculpé du moindre grief,* ont été, sans avertissement préalable, soumis au feu d'un peloton! Deux cents survivants de la fusillade, dont un grand nombre sont des martyrs, raconteront un jour dans le détail les scènes monstrueuses qui se sont déroulées dans ce village, les 22 et 23 août, scènes dont l'horreur dépasse toute vraisemblance!

Au *Livre Blanc,* pas un mot de **Surice**, où sous le traditionnel prétexte qu' « une jeune fille a voulu tuer un de nos chefs », on a, en présence des mères, des épouses et des petits enfants, tué à coups de fusil, puis achevé à coups de revolver, l'élite de la région, dont cinq vénérables ecclésiastiques, plusieurs aspirants au sacerdoce, des notables, tous gens paisibles dont le seul crime était d'attendre avec calme et confiance les troupes allemandes.

Au *Livre Blanc,* pas un mot de **Spontin**, où l'instinct de destruction n'a rien respecté et où la cruauté s'est exercée, ingénieuse et variée, sur plusieurs groupes de civils, dont un grand nombre ont été tués ou fusillés, sans qu'un seul ait pu être convaincu d'une faute quelconque.

Au *Livre Blanc,* pas un mot de **Namur**, où nous avons été le témoin de suppressions inconsidérées d'existences, de destructions désolantes de monuments et d'édifices, de la terrorisation systématique de la population, et où nous-même avons été tenu sous la menace de la mort, pour des prétendus méfaits de francs-tireurs.

Au *Livre Blanc,* pas un mot d'**Ethe**, où sous le prétexte renouvelé d'un attentat d'une jeune fille, les soldats ont tué deux cents civils, tué des soldats français prisonniers et blessés, tué des ambulanciers français et des civils belges de la Croix-Rouge, perpétré un horrible sacrilège, infligé toutes sortes de tortures, physiques et morales, à toute une population, désormais ruinée et sans abri.

Au *Livre Blanc,* pas un mot de **Gomery**, où les civils, chassés de leurs maisons en feu, ont vu exécuter à leurs côtés, par groupes successifs, les pauvres blessés français.

Au *Livre Blanc,* pas un mot de **Latour**, où tous les hommes du hameau, au nombre de soixante et onze, dont deux prêtres, ont été tués, au moment où, réquisitionnés par l'armée allemande, ils allaient procéder à l'inhumation des cadavres.

Au *Livre Blanc,* pas un mot d'*Aische-en-Refail,* d'*Alle,* d'*Arsimont,* d'*Auvelais,* de *Boninne,* de *Bourseigne-Neuve,* de *Bouge,* de *Daussois,* de *Dourbes,* d'*Ermeton-sur-Biert,* d'*Évrehailles,* de *Felenne,* de *Fosses,* de *Franchimont,* de *Franc-Waret,* de *Frasnes,* de *Gedinne,* de *Gelbressée,* de *Hanzinelle,* de *Hanzinne,* de *Hautbois,* de *Hastière,* de *Hermeton-sur-Meuse,* de *Hingeon,* de *Houdrémont,* de *Jemeppe-sur-Sambre,* de *Lisogne,* de *Louette-Saint-Pierre,* de *Mariembourg,* de *Mettet,* de *Monceau,* de *Morville,* d'*Onhaye,* d'*Oret,* de *Petigny,* de *Romedenne,* de *Somme-Leuze,* de *Stave,* de *Temploux,* de *Villers-en-Fagne,* de *Wartet,* de *Waulsort,* de *Willersée,* d'*Yvoir,* d'*Anloy,* d'*Assenois,* de *Glaumont,* de *Baranzy,* de *Bertrix,* de *Briscol,* d'*Étalle,* de *Framont,* de *Frêne-Opont,* de *Freylange,* de *Glaireuse,* de *Hamipré,* de *Herbeumont, d'Izel,* de *Jehonville,* de *Maissin,* de *Manhay,* de *Musson,* de *Mussy-la-Ville,* de *Neufchâteau,* de *Pin,* de *Saint-Léger,* etc., etc.

Les Allemands ont tenté, dans le *Livre Blanc,* de se justifier pour certains faits. Pourquoi a-t-on reculé devant un essai de justification des nombreux excès commis dans les localités que nous venons de rappeler?

Mais là même ne se bornent pas les lacunes du *Livre Blanc.* Pour ce qui concerne les localités citées, que constate-t-on? Des accusations puériles à la charge des Belges, le silence sur les actes les plus graves de l'armée allemande.

Pourquoi cependant un *Livre Blanc,* si ce n'est pour se justifier des faits imputés?

Le *Livre Blanc* n'a aucune *valeur probante.*

En effet ses déductions ne devraient s'appuyer que *sur des faits et des preuves.* Or, — chose *à peine croyable,* — les centaines de rapports qui se succèdent, formant un ensemble fastidieux dont la lecture est déprimante, ne contiennent, pour ainsi dire, aucun fait précis, qu'il soit possible de contrôler, même pour ceux qui possèdent une connaissance approfondie des lieux; ce sont toujours des affirmations vagues et générales.

C'est ainsi que dans l'annexe consacrée à Dinant, il est répété *près de trois cents fois,* en ces termes mêmes ou en termes équivalents : « On a tiré sur nous ! » Les allégations les plus graves reposent ainsi sur une simple affirmation. Telle est la seule preuve par laquelle on établit, par exemple, qu'à Dinant, on a tiré de la cathédrale, qu'il s'agissait d'un plan de révolte conçu d'avance, que toutes les armes ont servi à la résistance : fusils de guerre et fusils de chasse, balles et plombs de chasse, revolvers, couteaux et pierres; que des prêtres, des femmes, des vieillards et des enfants y ont pris part; que, des caves en feu, on continuait à tirer; qu'un franc-tireur, sur le point d'être exécuté, déchargeait son revolver sur le peloton d'exécution; que certains francs-tireurs avaient revêtu des habits de femmes; que d'autres ont abusé de la croix de Genève et, sous sa protection, combattu les Allemands; que même des blessés et le personnel ambulancier ont reçu des coups de feu des maisons; que la population a tué les soldats qui dormaient, mutilé ceux qui étaient tombés, brûlé les prisonniers blessés qu'on avait attachés à des piquets, etc.

On ne saurait dire tout ce qu'il y a, à la fois, de puéril et d'injuste à échafauder pareil roman sur de simples affirmations, parfois sur une seule. Un gouvernement accepte donc sans discussion des récits — nous allions dire des rêves de soldats — écrits dans les tranchées, à plusieurs mois de distance des faits et dont aucun n'a été soumis à une enquête contradictoire! Tout cela est devenu parole d'Évangile! Lorsque nous demandons des noms, des lieux, des dates, on nous répond : « Vous ne pouvez révoquer cela en doute : c'est un soldat allemand qui l'a dit! »

Mais quelle valeur probante peut-on reconnaître à des rapports similaires qui se bornent à répéter des affirmations générales sans précision, sans indications personnelles ou locales, sans autre preuve qu'un vague témoignage?

Et encore *quelle valeur peut-on attribuer à semblable témoignage?* Il ne faut pas oublier que les dépositions émanent de coupables, tout au moins d'accusés qui s'attendent, sans aucun doute, à avoir à répondre de leurs actes, si pas devant la justice de leur pays, au moins devant l'humanité.

Aussi, à travers ces pages apparaît l'intention manifeste de s'excuser plutôt que de témoigner des faits.

Et c'est pourquoi, nous disons à la justice allemande : « Vous encourez une lourde responsabilité, au point de vue de l'honneur de votre nation, en couvrant d'un silence approbateur les actes de votre armée que nous vous dénonçons comme criminels. »

Si nous n'avions écouté que notre sentiment intime, nous nous serions borné à crier : « Mensonge, Imposture! »

Mais la dignité et l'honneur de la Patrie attaquée exigent un effort plus sérieux.

Nous serons long, voulant répondre point par point à l'ennemi qui nous calomnie. Dans cette réponse, bien malgré nous, il pourra peut-être se glisser l'un ou l'autre détail erroné ou inexact : nous nous déclarons prêts à accepter toutes rectifications justifiées. Nous n'avons qu'un désir, apporter la lumière et préciser des faits.

Un chapitre visera les *localités secondaires* du diocèse citées dans le *Livre Blanc;*
Un autre chapitre sera consacré à *Andenne;*
Un dernier chapitre à *Dinant.*

## CHAPITRE II. — **Localités secondaires du diocèse.**

A **Thibessart,** écrit le lieutenant von Lindeiner (1), on a trouvé des cartouches chez le garde forestier Bienveler (2). « Ainsi qu'on me l'a dit, ajoute-t-il, nos patrouilles avaient reçu des coups de feu dans la forêt. »

C'est tout ce qu'écrit le *Livre Blanc.* Il n'ose même pas conclure à la culpabilité et reste muet sur la sanction.

Pour le seul fait de cartouches oubliées, trois personnes d'une honorabilité à toute

(1) Annexe 25, p. 38.
(2) Cette orthographe donnée par le *Livre Blanc* est inexacte.

épreuve ont été fusillées à Thibessart, à savoir le garde forestier François Bieuvelet, son fils Joseph, élève de Carlsbourg, âgé de dix-neuf ans, et Nicolas Lebœuf.

Ils l'ont été malgré les protestations d'innocence et les supplications du curé de la paroisse. Un fait semblable sera jugé sévèrement par tout homme civilisé.

On affirme qu'à **Biesme**, le 24 août, « une rue latérale était barrée par environ douze civils armés, que ceux-ci ont été fusillés et qu'on a incendié plusieurs maisons » (1).

Un seul détail établira l'inexactitude de ce rapport : huit personnes seulement ont été fusillées à Biesme, à des endroits et des jours différents. Il y a eu, le 24 août, trois victimes et l'on ne saurait articuler contre elles le moindre grief. Tout cela fait ressortir combien était légitime l'incendie d'une trentaine de maisons !

Le Dr Kiefmann, médecin d'état-major en chef, rapporte que le Dr Beyer et le vizefeldwebel Steffen ont appris du lieutenant Erich Koch que ce dernier, blessé près de **Porcheresse**, a été déshabillé par la population civile de **Graide**, dépouillé et jeté dans une fosse à purin (2).

Nous avons fait une enquête sur ce fait et nous opposons un démenti formel aux allégations du *Livre Blanc*.

Le lieutenant Koch a l'imagination féconde. Au curé de Graide qui l'a soigné, il avait dit autre chose, à savoir qu' « une balle de civil l'a atteint au bas-ventre, qu'une femme l'a blessé d'un coup de fourche et qu'il l'a tuée d'un coup de revolver ».

A Graide, on n'a pas cru ce récit, non seulement parce que le blessé n'avait pas de traces de coup de fourche, mais parce qu'à Porcheresse, aucune femme n'a été ni tuée, ni blessée.

Croira-t-on davantage à l'histoire de la fosse à purin ? Admettra-t-on que des civils, épouvantés et comme noyés dans la formidable invasion, aient pu et osé commettre cet acte sauvage, qu'ils n'aient pas été surpris et châtiés, qu'on n'ait rien fait pour découvrir les coupables, qu'on n'ait même rien dit du fait au moment des événements ?

On écrit qu'à **Nothomb** (3), l'armée a recueilli des armes Menier, récemment graissées, avec leurs cartouches dans l'emballage, comme si on venait de les recevoir d'un dépôt, que c'étaient des armes distribuées par les autorités dans le but de la guerre des francs-tireurs.

Pas un détail qui ne soit faux et n'appelle le plus catégorique démenti. Les armes recueillies à Nothomb sont les albini de six ou sept douaniers, un petit nombre de fusils de chasse appartenant à des particuliers et quelques armes tellement vétustes que certaines ont pu être conservées à domicile en vertu d'une autorisation écrite, délivrée par l'Obersleutnant, comte Keller.

A **Rulles** (4), « dans la nuit du 23 au 24 août, la colonne de bagages a reçu des coups de feu ».

C'est dans le *Livre Blanc* que paraît, pour la première fois, cette incrimination. Il n'en avait été nullement question lors du passage des troupes.

L'incendie de vingt-huit maisons, des tortures morales infligées, quinze jours durant, à la population civile auraient puni de prétendus délits.

Répressions assurément injustifiées, car, pas plus à Rulles qu'ailleurs, on n'a tiré un seul coup de feu sur les Allemands. Ceux-ci étaient au village depuis deux semaines et y étaient bien reçus ! Toutes les armes avaient été remises dès le 17 août.

Peut-être quelques soldats français, isolés de leurs troupes, au sortir de la bataille du 22, ont-ils tiré ; s'ils l'ont fait, quoi d'étonnant et de répréhensible ? Ce qui est grave, c'est d'en rendre responsable la population civile.

---

(1) Annexe 34, p. 50.

(2) Annexe 62, p. 83.

(3) Annexe 18, p. 31.

(4) *Ibid.*

Les faits de Rosière, de Bovigny et de Gouvy sont d'un intérêt particulier. Ces localités frontières sont la première étape des troupes. Celles-ci s'y révèlent, dès lors, telles qu'elles seront dans la suite.

De **Rosière-la-Grande** (1) nous n'avons qu'un mot à dire. Si le colonel von Wentzky, qui a attaché son nom à la destruction de ce beau village, avait pris la peine d'ordonner une courte enquête, il aurait appris que le prétendu signal donné aux francs-tireurs de cette paisible localité *a pour auteur l'un de ses soldats*. On connaît la maison d'où un Allemand, en état d'ivresse, a tiré les premiers coups de feu, auxquels les sentinelles du voisinage ont répondu et qui ont amené la fusillade générale.

Et voilà ce qui a donné lieu à une série de faits monstrueux — dont, naturellement, le *Livre Blanc* ne dit mot, pas plus, d'ailleurs, que de l'incendie.

Cinq civils ont été saisis et tués sans jugement : les trois frères Léon, Lucien et Ernest Remience, Joseph Laloy et Désiré Coleaux. Toutes les circonstances de l'exécution sont connues et on n'essaiera pas de les représenter comme des francs-tireurs !

Des civils ont été enfermés dans leurs maisons auxquelles on a mis le feu. Ils seraient restés dans les flammes si la nuit ne leur avait permis de fuir à la dérobée et d'éviter ainsi la fureur des soldats, qui voulaient les brûler vifs.

Quarante-deux civils, malgré les supplications d'un notable qui se faisait garant de leur innocence, ont été emmenés sur la route de Bastogne. Au croisement de la route de Morhet, les soldats appellent le maire (voulant dire le bourgmestre). Parmi les prisonniers se trouvait Alexandre Lemaire. Par suite de cette malheureuse confusion, cet homme très estimable est placé contre un arbre et abattu à coups de feu (2). Puis les Allemands dépouillent de leurs vêtements quarante-deux autres civils et les poussent dans la forêt, en menaçant de tirer sur eux !

« Dans la contrée de **Bovigny**, à en croire le *Livre Blanc*, des civils auraient tiré sur un officier dans la nuit du 8 au 9 août, alors qu'il allait donner l'alarme à Viel-Salm (3). »

L'officier ne donne aucune preuve de son accusation.

En fait, durant cette nuit, la commune était dans le plus grand calme. On n'a ni tiré ni entendu dire qu'on eût tiré ; les autorités locales n'ont été ni questionnées ni inquiétées.

Il peut être intéressant de rappeler que, quelques jours plus tard, un civil de Houvelez, commune de Bovigny, a été arrêté sous la même accusation d'avoir tiré sur les troupes. Il put heureusement établir son innocence. Le coupable était un soldat allemand ; il avait été pris sur le fait ; on retrouva la douille de cartouche vide et sur le vu de celle-ci le capitaine prononça l'acquittement.

Sous la même inculpation, un civil de Cierreux, autre section de la commune, fut arraché de son domicile et entraîné par les troupes. On parlait déjà d'incendier le village. Heureusement, un éclair de bon sens et de justice mit fin à ce que l'on pourrait appeler une sinistre comédie. L'innocence fut reconnue et le civil fut relâché.

Le rapport sur **Gouvy** est fantaisiste et plein d'erreurs (4). Il insinue méchamment que le curé, le chef de gare et la population cachèrent sous des apparences amicales des projets gravement hostiles aux Allemands : les 300 brownings et les 50 kilos de dynamite trouvés dans la localité auraient été sans doute destinés à l'armement des francs-tireurs de Gouvy !

L'officier, naïf et soupçonneux, a fait complètement erreur. S'il n'avait pas livré aux flammes les archives de la gare et de la douane, il y aurait trouvé la preuve évidente que les armes étaient *en transit*, à destination d'un pays neutre voisin. La moindre enquête aurait aussi révélé que les explosifs étaient destinés aux travaux de terrassement en cours aux environs de la station. On aurait ainsi évité les longues souffrances infligées au chef de gare.

---

(1) Annexes 11 et 12, p. 23 et 24.

(2) A Salm-Château, on a eu peine à persuader les chefs que ce nom de Lemaire est un nom de famille très répandu dans la région.

(3) Annexe 13.

(4) Annexe 13, p. 25.

Pourquoi le rapport n'ajoute-t-il pas qu'à Gouvy, un civil a été aussi accusé d'avoir tiré et qu'il a été emmené en Allemagne, bien qu'il fût innocent, comme cela a été reconnu par la suite ?

**Deiffelt,** village voisin, fut aussi accusé d'avoir tiré sur les Allemands, et la vie des habitants fut menacée. Sur les instances du curé, un officier consciencieux ouvrit une enquête. Celle-ci, comme l'atteste un témoignage écrit, a révélé que le coup de feu venait d'un Allemand.

Toute la presse et la littérature allemandes — les écrivains catholiques surtout — n'ont pas cessé de citer Champion et Jamoigne comme des preuves évidentes de la participation des couvents belges à la guerre des francs-tireurs.

A **Champion** (1), on aurait trouvé chez l'aumônier quarante caisses de dynamite et trente caisses de cartouches de fusil ! L'artilleur allemand aurait dû rendre la dynamite inexplosive !

A **Jamoigne** (2), on aurait tiré sur les troupes de la tour du couvent !

Sur quoi reposent les accusations relatives à **Champion** ? Sur l'affirmation du sergent Ebers, du feldwebel Schulze et de quelques grenadiers. Elles remplissent deux pages du *Livre Blanc*.

Si, au lieu d'accepter ces accusations sans contrôle, le général avait ordonné une enquête, il aurait découvert que ces prétendues caisses *de* dynamite n'étaient que des caisses *à* dynamite que le génie belge avait abandonnées en plein air contre la façade de l'Aumônerie, où il avait établi un bureau. Ces caisses avaient été manipulées par les Allemands dès le dimanche. Et c'est le mardi seulement qu'on s'en émeut, au cours de la fusillade !

Quant aux caisses de cartouches, elles avaient été, de même, abandonnées par l'armée belge, non pas dans cette habitation, mais dans une maison fort éloignée.

A Champion, bien des faits déshonorants sont à relever à charge de l'envahisseur. Pour l'instant, nous nous bornerons à relever combien il est triste de voir l'autorité allemande récompenser, par d'aussi basses suspicions, des établissements comme celui de Champion qui se sont tant dévoués pour les blessés et pour l'armée (3).

Les événements de **Jamoigne** ont débuté par une grossière comédie de soldats et d'officiers, que la peur rendit méchants. Ils criaient : « On a tiré de la tour du couvent ! On a tiré sur nous ! » Un aumônier catholique invectivait la supérieure des religieuses de la Providence : « Vous avez des armes » criait-il, désignant par là les fusils des soldats blessés, soignés à l'ambulance !

Et, pendant ce temps, les Allemands ouvraient un feu général de mousqueterie tirant par-dessus la tête des bonnes religieuses qu'ils tinrent, pendant près de deux heures, agenouillées en plein soleil. Au couvent, un soldat montait dans la tour et y tirait des coups de feu, comme s'il voulait tuer un franc-tireur.

En réalité, à Jamoigne, il n'y a eu de coups de feu tirés que par des Allemands. On les a vus tiraillant, le 24 août, vers 2 heures, avant l'incendie du village et tapis contre le pignon de l'hôtel Detroux. « Si les civils tirent sur vous disait, en pleine fusillade, le curé de l'endroit, où sont vos morts, où sont vos blessés ? »

Et qui donc aurait tiré ? Le village était presque vide. Il n'y avait pas une âme dans les maisons voisines de l'ambulance. Et, des maisons incendiées, quatre seulement étaient occupées, l'une par les deux malheureux fusillés, les trois autres par des femmes, dont l'une a été tuée, l'autre blessée.

Au surplus, un *Oberstleutnant* a déclaré à Jamoigne, le 26 août, « que le général regrettait ce qui s'était passé, qu'on savait parfaitement que les habitants n'avaient pas tiré,

---

(1) Annexes 36, 37, p. 52 et 53.

(2) Annexes 29, 30, p. 43 et 44.

(3) Aux accusations graves du *Livre Blanc,* il est intéressant d'opposer les appréciations élogieuses formulées sur le couvent de Champion par les Allemands (*Köln. Volkszeitung,* 7 janv. 1915, n° 17).

que les soldats lâchaient parfois un coup de fusil malheureux qui jetait l'émoi dans les hommes, énervés par la bataille ».

Il est prouvé de façon péremptoire que Jean-Baptiste Constant et Lambert Constant, son fils, les deux personnes visées dans le rapport, n'avaient jamais touché une arme et sont d'innocentes victimes. Leur exécution, l'incendie du village, les tortures morales infligées à la population, comme aussi les traitements indignes soufferts par le curé et par divers ecclésiastiques et civils de la paroisse, du 16 au 19 août, sont des crimes dont l'Allemagne essaiera vainement de se laver.

Enfin, le *Livre Blanc* n'a pas craint d'accuser le médecin et les religieuses de l'ambulance d'avoir manqué à leurs devoirs envers les blessés. Déjà au cours des événements, le médecin belge, qui avait soigné seul, en deux jours, près de quatre cents blessés, s'était vu reprocher « d'être venu, le revolver à la main, auprès des blessés allemands et d'avoir mis ceux-ci à la cave ». Nous protestons contre ces accusations calomnieuses et nous rendons hommage à la charité et au dévouement dont a fait preuve tout le personnel de cette ambulance.

A **Silenrieux** (1), écrit le *Livre Blanc,* « on a tiré, du clocher de l'église, au moins trente à quarante coups de fusil sur les troupes; il est impossible que cela se soit fait à l'insu du curé, et l'attaque donnait l'impression d'être préparée ».

Voici les faits : le 26, vers le soir, après avoir défilé paisiblement pendant près de deux jours, les Allemands ont incendié le village, à la suite d'une fusillade forcenée dont les premiers coups — des témoins l'attestent — ont été tirés par un chef. Pas un coup de feu n'a été tiré par un civil.

Il est donc faux qu'on ait tiré du clocher et qu'il y ait eu attaque préparée. S'il y avait eu lutte entre soldats et habitants, il y aurait des victimes; or, *par un seul civil n'a été fusillé!*

C'est à tout propos et sans le moindre fondement qu'on accuse les Belges d'avoir tiré des tours des églises. Cette accusation étonne d'autant plus que l'armée allemande a coutume de violer sur ce point sans scrupules la Convention de La Haye. Maintenant encore, elle conserve des postes d'observation sur plusieurs de nos édifices religieux. A nos légitimes protestations, relatives à la tour de Spy, elle s'est bornée à répondre « que la situation générale ne fait pas prévoir qu'il y aura des combats autour de Spy; si, toutefois, cela arrivait, les intérêts militaires doivent partout être placés au premier rang. Personne ne peut prévoir aujourd'hui si, et jusqu'à quel point, la localité de Spy et son église auront à en souffrir ».

On ne saurait avouer plus clairement combien on fait fi du Droit des gens et des Conventions internationales.

Les accusations suivant lesquelles « les civils ont tiré du haut des clochers » tombent l'une après l'autre. Aux **Bulles**, sans doute pour justifier l'incendie de l'église, on avait accusé le curé d'avoir tiré de la tour. Il aurait même été fusillé pour ce motif. Le fait était inexact. Le commandant du 63e d'infanterie a donné lui-même, et par écrit, un démenti à ce sujet (2).

**Tintigny** et sa section d'**Ansart** ont, dans le *Livre Blanc,* les honneurs d'une douzaine de citations. Aucune ne signale de faits précis ou qui aient la moindre importance. Aussi nous abstiendrons-nous de les relever.

Nous ne saurions assez exprimer notre indignation devant l'œuvre qu'ont accomplie, dans ce village, les troupes allemandes. Elles ont, avec une férocité qui n'a guère été surpassée, réduit en cendres Tintigny, Ansart, Breuvanne et Poncelle; elles ont fait une centaine de victimes, dont le curé, le bourgmestre, de nombreux notables, la fleur de la jeunesse. Pas le moindre grief à relever contre les habitants. Leur seule culpabilité est le voisinage des troupes françaises.

A en croire le *Livre Blanc,* à **Rossignol**, un civil aurait tiré sur un soldat et l'aurait

(1) Annexes 39 et 40, p. 55.
(2) *Der Fels,* Dezember 1914, p. 106.

blessé avec du plomb de chasse [1]; on a tiré sur des porteurs d'eau et les civils ont été faits prisonniers [2]; enfin, le commandant Sternberg a trouvé un Allemand qui avait la tête brûlée et, à quelques mètres, une bouteille à demi remplie de pétrole et une autre de benzine. « On pouvait en conclure clairement que les habitants avaient entraîné le blessé dans la maison, versé du pétrole et de la benzine sur sa tête et l'avaient ensuite allumé [3]. »

Nous signalons comme un procédé indigne de baser des accusations sur des données aussi douteuses et imprécises.

Fussent-ils vrais, ces faits légitimeraient-ils les actes horribles dont Rossignol a été le théâtre et sur lesquels le *Livre Blanc* fait soigneusement le silence? Nous en citerons deux seulement.

Tous les hommes avaient été parqués dans l'église. Deux jours après, on les emmène. Ils arrivent à Arlon, épuisés de privations et de fatigue; là, *tous ces hommes sont fusillés*, depuis les jeunes gens de quinze ans jusqu'aux impotents et aux vieillards de quatre-vingt-trois ans! Ce petit village, qui n'est désormais qu'une ruine, ne compte presque plus d'hommes! On y pleure cent huit victimes!

Jean-Baptiste Goffinet, un échevin de la commune aussi honorable que méritant, était chargé du service de fossoyeur, le 26 août. Il est rencontré par des uhlans. En vain montre-t-il le brassard de la Croix-Rouge; des coups de feu l'abattent. Et quelque temps après, d'autres cavaliers détachent le brassard du cadavre et emportent cette pièce à conviction qui dénonce trop ouvertement cette criminelle violation des lois de la guerre.

A **Sorinne**, toute la population avait été conduite, le samedi 22, à l'église de Leignon. Il ne restait au village que quelques vieilles femmes gardées militairement.

Cela n'empêche pas le *Livre Blanc* d'affirmer que « les troupes ont été attaquées sournoisement le 23 août, à l'entrée de la nuit, par les habitants, qui s'étaient tenus tranquilles tout l'après-midi » [4]. Un second rapport, parlant du même fait, le même jour, raconte que durant « toute la journée, les habitants ne se montrèrent pas; au contraire, le village paraissait totalement abandonné; mais à la tombée de la nuit, ils tirèrent [5] ».

On affirme donc, et à plusieurs reprises, que les habitants de Sorinne ont tiré le 23 août. Or, à ce moment ils étaient, hommes, femmes et enfants, depuis la veille, au village voisin! Rarement mensonge fut aussi manifeste. On ose encore écrire « que, le 23 août, le château-ambulance de Sorinne a été attaqué par les habitants qui tiraient des coups de feu; qu'ils purent être repoussés » [6]. Or, au château de Sorinne, une vitre seule a été brisée, mais pas par un coup de fusil.

« D'après le *Livre Blanc*, à **Bièvre** [7], le 23 août, après avoir donné de l'eau aux chevaux, des habitants tirèrent de leurs maisons, sur les escadrons. Un cuirassier fut tué, un fantassin fut blessé. »

Une autre accusation avait été formulée à Bièvre, au moment de l'invasion. A l'heure où les otages étaient à l'église, on voulait soutenir qu'ils avaient été *vus* et *reconnus* achevant des blessés. Qu'on s'explique sur cette contradiction !

En attendant, nous répondons à l'accusation du *Livre Blanc*.

Il est faux qu'on ait tiré même d'une seule maison. Les armes avaient été soigneusement remises, avant l'arrivée des troupes. Une perquisition nouvelle, faite par l'autorité allemande, *ne fit pas découvrir une seule arme*. L'accusation portée contre les civils de Bièvre tombe donc d'elle-même.

Rétablissons ensuite la vérité des faits. A l'issue de la bataille du 23 août, où furent

(1) Annexe 23, p. 36.
(2) Annexe 28, p. 42.
(3) Annexe 61, p. 82.
(4) Annexe 31, p. 46.
(5) *Ibid.*
(6) Annexe 4 de Dinant, p. 130.
(7) Annexe 12.

repoussées les troupes françaises, les Allemands pénétrèrent à Bièvre. Sans autre motif qu'une sauvage fureur, provoquée par la résistance des Français, ils mirent aussitôt le feu aux quatre coins du village. Ils se livrèrent à des actes de cruauté sur de nombreux civils, sans même respecter les femmes et les enfants et ils soumirent le restant de cette paisible population à des tortures morales inouïes qu'on ne saurait assez déplorer et flétrir.

En ce qui concerne **Behême**, il est question dans le *Livre Blanc* d'une « communication du 8 août, par laquelle le chef des gardes forestiers aurait écrit au bourgmestre que les gendarmes et les employés forestiers ont été priés d'organiser les habitants, pour une résistance par les armes » (1). Nous mettons l'autorité allemande au défi de produire cette pièce. Et aussi longtemps que nous n'en posséderons pas le texte, une autre réponse est inutile.

Le *Livre Blanc* ajoute que « le 9 août, alors qu'une patrouille allemande se retirait dans la direction de Behême, elle a reçu des coups de feu de la part des habitants de ce lieu » (2).

Il faut une audace remarquable pour consigner au *Livre Blanc* semblable accusation. C'est, en effet, un fait notoire que les coups de feu ont été tirés par trois soldats français, abrités derrière une haie. Et la patrouille allemande ne l'a pas ignoré, puisque les habitants de Behême lui ont montré les douilles des cartouches tirées, qui étaient bien des cartouches françaises; les soldats ont dû en être convaincus, puisqu'ils n'ont ni puni les civils, ni incendié le village.

« A **Léglise**, dit le *Livre Blanc,* on a remis aux troupes, le 22 août, deux civils d'Anlier qui avaient été surpris les armes à la main. La compagnie avait plusieurs fois subi le feu de la part des civils (3). »

*On insinue* donc que les deux civils dont il s'agit étaient du nombre de ceux qui auraient tiré les coups de feu et qu'ils ont été justement condamnés.

Nous répondons : le fait dont il s'agit s'est passé à Léglise, non le 22 août, mais la veille; il est, à notre avis, l'un des plus regrettables qui se soient passés au cours de la lutte; il a amené la mort de deux civils dans des circonstances navrantes.

La population d'Anlier peut témoigner qu'Emile Dumont, un paisible septuagénaire, la première victime, a été brutalement appréhendé par les soldats en plein village, alors qu'ostensiblement il venait faire la remise de ses armes; il a été arrêté pour ce seul fait d'être porteur d'armes, emmené à Anlier et fusillé. Il a donc payé de sa vie son obéissance à l'ordre, donné par l'autorité allemande elle-même, de déposer les armes!

Alfred Jacob, un jeune homme de trente ans, dont la seule faute a été de se trouver à proximité de la scène, a été joint au premier, inculpé du même grief et fusillé.

Voilà les infortunées victimes que le commandant Illgner a fait exécuter à Léglise! Il n'a eu égard ni à leurs supplications, ni à celles des autorités communales qui affirmaient l'exactitude des faits et l'innocence des accusés.

« La compagnie, écrit-on, avait plusieurs fois subi le feu pendant ce temps. » Cette affirmation appelle le plus catégorique démenti. S'agit-il de coups de feu tirés à Léglise ou à **Anlier**? A Anlier, il est exact que les troupes, qui s'y montrèrent très sauvages, accusaient les civils d'avoir tiré, mais elles n'ont formulé qu'une accusation générale, sans pouvoir articuler le moindre fait précis, sinon celui que nous relevons ailleurs pour Behême, une section de la commune. Quant au village de Léglise, il est bien vrai que deux ou trois coups de feu ont été tirés, le 20 août, vers 9 heures du soir; mais on sait l'endroit précis d'où ils sont partis et leurs auteurs sont certainement des soldats allemands. On les mettait si peu à charge des civils que, ni la population ni les autorités ne furent mises en cause ni inquiétées à raison de ces coups de feu. Il suffit d'ailleurs de prendre connaissance des certificats très élogieux décernés aux habitants pour leur accueil.

« A **Laneffe** et à **Somzée** (4), la colonne essuya une vive fusillade, le 25 août. On a fusillé un certain nombre de civils et incendié plusieurs maisons. »

(1) Annexe 52, p. 71.
(2) *Ibid.*
(3) Annexe 18, p. 31.
(4) Annexe 34.

Ici encore, le récit est d'une inexactitude flagrante. Ni à Laneffe ni à Somzée, il n'y a eu un seul habitant fusillé !

Il est vrai que les troupes ont fusillé près de Tarciennes, sur le territoire de Somzée, trois civils : un vénérable ecclésiastique, presque septuagénaire, M. Druet, curé d'Acoz, et ses deux compagnons ; mais ces derniers n'ont pu tirer sur les troupes ni à Somzée ni à Laneffe, puisqu'ils ont été amenés d'Acoz.

Quant aux nombreuses maisons incendiées, elles l'ont été par pure fureur de destruction. Aucun acte de mauvais gré n'avait été commis par les habitants qui, d'ailleurs, avaient fui.

Un sous-officier envoyé aux **Bulles**, le 23 août, a été poursuivi de coups de feu à l'entrée du village. Aussitôt on ordonna d'incendier la localité, ce qui fut fait en partie (1).

Ainsi l'affirme le *Livre Blanc*.

Or, il ne s'est rien passé aux Bulles le 23 août. L'incendie de la belle et vaste église, la destruction de trente-quatre maisons, la fusillade de plusieurs civils sont des faits qui remontent au 24 août.

En se livrant à ces actes regrettables, les soldats disaient « qu'on avait tiré sur eux » ; or, on n'essaya même pas d'établir la culpabilité d'un seul habitant. La population n'avait pas cessé d'être irréprochable.

A **Frenois**, le 23 août, les civils auraient aussi fait feu sur les troupes (2).

Si cela est vrai, comment se fait-il qu'on n'a pas recherché les coupables, qu'on n'a arrêté aucun habitant ? Un civil y a été tué, atteint par la fusillade forcenée, dirigée contre les maisons.

La vérité est que la population du hameau, atterrée, ouvrait au large portes et fenêtres pour donner tout aux soldats et aux chevaux. Et à cette même heure, on les en récompensait en brûlant les maisons.

Mais Les Bulles et Frenois se trouvaient, au 23 août, sur la ligne du feu ; et, encore une fois, s'il est arrivé que quelque soldat français ait tiré, n'est-ce pas contraire à toute humanité de s'en venger sur des civils innocents ?

A **Villers-devant-Orval** (3), écrit-on, « les troupes ont été d'abord reçues amicalement par les habitants, qui leur distribuaient des fruits et des vivres ; puis ils tirèrent subitement sur les soldats, par derrière ».

Le cas de Villers-devant-Orval a été maintes fois cité, dans la presse et la littérature allemandes, comme le type des prétendues attaques des francs-tireurs ; il reproduit la version classique, que l'armée et la nation allemandes ont acceptée naïvement par suggestion et qui se retrouve presque à toutes les pages du *Livre Blanc : accueil aimable, puis coups de feu tirés par derrière* (4).

Cette version est une colossale invention, qui ne s'est pas vérifiée une seule fois et dont les Allemands de bonne foi devront reconnaître un jour l'inanité et la fausseté.

En tout cas, il leur sera difficile de se justifier pour Villers-devant-Orval. Là, les soldats ont tué deux femmes et incendié une maison, malgré un billet de protection que l'autorité militaire avait délivré spécialement afin que le pays fût sûrement épargné. Et le 26 août, lorsque les notables portèrent plainte contre ce qui s'était passé, l'officier supérieur se contenta de répondre : « Nos hommes avaient bu ! »

« A Villers-devant-Orval, on a brûlé, dit le *Livre Blanc*, les maisons d'où l'on avait tiré. »

---

(1) Annexes 23 et 28.

(2) Annexe 28.

(3) Annexes 18 et 19.

(4) Voir Rosière, Bièvre, Gouvy, Leffe, Hollogne, Aye, Marche, Sorinne, Saint-Vincent, Sainte-Marie, Rossignol, Jamoigne, Ychippe, Silenrieux, Florenville, Andenne, Dinant.

Un autre *cliché* c'est le coup de feu ou le coup de cloche, signal de l'attaque des francs-tireurs. Voir Andenne, Saint-Vincent, Rosière, Anthée, Rosée, Silenrieux.

Or, une seule maison a été brûlée dans ce village, une maison abandonnée depuis un an et bien fermée, dans laquelle personne n'avait pénétré.

« A **Couvin** (1), l'après-midi du 26 août, on tira d'une maison, à droite de la route de passage, sur la colonne. En perquisitionnant dans une maison, on trouva comme seules personnes trois civils, qui portaient des armes et des cartouches. »

Ces trois civils sont sans doute les trois victimes qui ont été tuées, à Couvin, par les troupes allemandes, à savoir un vieillard de soixante et onze ans, qui ramassait du bois, le jardinier du château d'Ermeton, qu'un officier abattit de trois coups de revolver au couvent de Saint-Roch, enfin un ecclésiastique aussi doux et inoffensif que distingué, le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Paul Gilles, docteur de l'Université romaine. Si l'on examine les circonstances navrantes de leur mort, on découvre qu'elles ne sont motivées par aucun fait de guerre.

A **Houdemont**, on a trouvé bon de rappeler la courte scène de la nuit du 23 au 24 août. Un détail pourtant est erroné : les Allemands ont incendié non pas plusieurs maisons, mais une seule (2).

Pas un mot de la sanglante tragédie du lendemain, qui restera l'un des types de la destruction complète d'un village et du martyre infligé par les Allemands à des civils paisibles.

« A **Chiny** (3), un habitant aurait fait part au commandant von Manstein que, le 9 août, les gardes civiques avaient appris aux habitants le maniement des armes, afin qu'ils défendissent le village ; qu'ils seraient maintenant préparés en tout pour mener la guerre populaire. »

Nous protestons hautement contre les desseins qu'on a prêtés à la garde civique de Chiny, contre le rôle qu'on voudrait lui faire jouer. Nous regrettons que le *Livre Blanc* ait omis de signaler le civil visé dans l'accusation. Il est hors de doute que ses déclarations ont été ou dénaturées ou mal comprises.

Tout ce que le *Livre Blanc* sait d'**Anthée**, c'est que des « coups de feu y ont été tirés, le 25 août, des maisons et d'un bois » (4). Or, le village était, le 25, vide d'habitants, à l'exception de quelques vieillards et d'un groupe de prêtres et de civils faits prisonniers dans le voisinage. Ils y ont été témoins de l'incendie systématique et délibéré de ce beau village, et ils pourront raconter un jour tous les détails de cette sauvage et inutile destruction.

On raconte qu'à **Ychippe** (5), le 22 août, à 9 heures du soir, les civils ont tiré de derrière une haie. Un projectile a atteint la fenêtre du colonel Hübner. Celui-ci a pris des otages, les a fait ligoter et les a menacés, si on tirait encore, de les mettre en travers de la rue. Ce serait à l'intervention des femmes des otages que le feu des francs-tireurs aurait cessé. Une patrouille aurait été dirigée contre les adversaires qui, à la faveur de la nuit, s'échappèrent dans la direction de Corbion.

Cet exposé, plein d'inexactitudes, dénature complètement les faits insignifiants dont Ychippe a été le théâtre. Il est exact que des coups de feu ont retenti, mais les soldats allemands savaient qu'ils étaient tirés par leurs camarades. L'officier Hübner a dit lui-même aux otages, en les prenant, que c'était « une formalité de guerre » ; au départ, les troupes ont unanimement remercié les villageois « pour leur bonne hospitalité », et l'étranger qui aura la curiosité de visiter le quartier du commandant n'y trouvera, à la fenêtre, aucune trace de projectile.

---

(1) Annexe 42.
(2) Annexe 18, p. 31.
(3) Annexe 52.
(4) Annexe 38, p. 54.
(5) Annexe 31, p. 47.

A **Conneux** ([1]), deux cyclistes, appelés à réfectionner un fil téléphonique, auraient reçu des coups de feu partis d'un bois voisin. Huit à dix civils, ceux qui avaient brisé les fils et tiré, auraient fui à toutes jambes; un détachement d'infanterie les aurait poursuivis sans les atteindre.

Pas un mot de vrai dans cet exposé. On avait bien placardé une affiche concernant la rupture des fils; un officier avait même menacé la commune, en cas de délit, d'une colossale amende. Mais il n'y a pas eu le moindre incident de l'espèce; on n'a pas proféré la moindre accusation à charge des habitants. Les maisons sises à proximité du lieu où, d'après le récit, le fil aurait été brisé, n'ont pas été endommagées. Les otages avaient comparu, la veille, au conseil de guerre, parce qu'on avait trouvé dans les maisons un peu de fulmicoton et d'arsenic. On n'aurait pas manqué de les citer pour le fait, bien plus grave, de la rupture d'un fil. S'ils n'ont pas été cités, c'est qu'il ne s'est rien passé d'anormal.

Plutôt que de forger une accusation inexacte, pourquoi le *Livre Blanc* ne relate-t-il pas la scène de la veille?

Dans ce même village, des coups de feu avaient retenti; les soldats arrêtèrent des civils, les accusant « d'avoir tiré sur eux ». Or, on apprit que des soldats avaient chassé le lapin et des officiers le faisan; plusieurs pièces parurent, le midi même, à la table de l'État-Major. Et voilà le fait qui exposait le village à être brûlé, les civils à être fusillés!

Quelques autres localités sont encore citées au *Livre Blanc*, à savoir, **Aye, Évelette, Florenville, Hollogne, Le Roux, Leuze, Marche, Sainte-Marie, Saint-Vincent.**

Pour aucune d'elles, on n'articule de fait précis ou qu'il soit intéressant de relever. Rien que des généralités, parfois des détails insignifiants, même puérils.

Nous aurions pu reprendre aussi les accusations une à une, comme nous l'avons fait pour les autres, et les réduire à néant. Nous le ferons un jour, si la nécessité s'en fait sentir. En attendant, nous affirmons catégoriquement que, *dans aucune de ces localités, la population n'a mérité les traitements et les accusations qu'elle a subis.*

Au surplus, nous exhortons l'autorité allemande à approfondir l'histoire de ces localités, car les troupes s'y sont livrées à des actes bien autrement déplorables que ceux qu'a enregistrés le *Livre Blanc*.

## CHAPITRE III. — **Andenne.**

Les événements d'Andenne ont fait le tour de la presse allemande. Les exploits des troupes y ont été représentés comme l'une des plus sévères et légitimes répressions de la « guerre des francs-tireurs ».

Jamais peut-être la fantaisie ne s'est donné aussi libre carrière! On peut affirmer qu'elle a atteint le comble de l'extravagance!

A en croire l'un de ces récits ([2]), le 20 août vers 6 heures du soir, au moment où le passage de la Meuse avait commencé, le curé fit tout le tour de la ville avec une clochette, pour donner le signal de l'attaque. Aussitôt commença un violent combat de rues. Une batterie, qui allait entrer en ville, y alluma le feu par le bombardement.

Le même récit relate la scène de la nuit de la manière suivante : les troupes approchaient de la ville, longeant des maisons précédées de puits. Tout à coup, on donne le mot d'ordre : « Ne pas boire de l'eau des puits! Les puits sont empoisonnés! » Puis nouveau mot d'ordre : « Revolvers dehors; attention aux francs-tireurs! » A 11 heures du soir, les troupes arrivent sur la hauteur, devant le spectacle prodigieux et horrible de la ville en feu à toutes ses extrémités. Puis elles débouchent sur une place. « Tout à coup, — ainsi s'exprime le narrateur, — un objet dur rebondit sous mon cheval et un craquement terrible retentit. Des rayons de feu s'élèvent, crépitant à droite et à gauche de ma monture, qui s'affaisse et m'ensevelit en partie sous elle. L'explosion de cette bombe était évidemment le signal convenu pour le commencement du combat. Car alors commença de toutes les maisons de la

(1) Annexe 35, p. 51.

(2) *Frankfurter Zeitung*, 8 septembre 1914.

place une fusillade assourdissante sur les voitures de la colonne, qui se suivaient de près, les chevaux galopant pour échapper au danger. On tirait de toutes les fenêtres, des soupiraux, des lucarnes des toits; on tirait des balcons, des meurtrières et des portes à demi ouvertes. A droite et à gauche, les bombes éclataient. Alors, les portes des maisons sont défoncées. Il se fait dans la rue étroite un vacarme d'enfer, tel que personne n'entend ses propres paroles. Comme il est possible que, dans l'obscurité et en cet espace restreint, les troupes tirent l'une sur l'autre, on donne l'ordre d'arrêter la fusillade. Mais le feu des francs-tireurs continue avec la même violence... Lorsqu'au point du jour, les brouillards épais montèrent de la Meuse, on vit entourées de flammes les maisons de la ville dans lesquelles le combat de rues avait fait rage. En même temps retentissait de l'autre côté du fleuve, par intervalles, le court mais terrible crépitement des salves : le châtiment d'Andenne suivait son cours ! »

Voici le tableau des ruines, — exagéré jusqu'au ridicule, — que donne le *Journal de Düsseldorf* (1) :

« Le coup d'œil le plus terrible de tout le trajet s'offrit à moi dans la ville d'Andenne, qui est maintenant toute rasée. Cette grande ville, située aux deux rives de la Meuse, a été tellement saccagée que, seuls, des monceaux de ruines témoignent de son existence antérieure.

« Comme le démontrent les façades en pierres de taille, les monuments, les restes de somptueux édifices, Andenne a dû être une ville belle et prospère, avec de larges allées, de magnifiques places publiques et des bâtiments élégants. Mais notre artillerie a tout détruit, parce que les habitants ont assassiné presque tous les soldats d'un bataillon de chasseurs, à son passage. On a fait une répression terrible, mais bien méritée. Toute une grande ville fut entièrement détruite. Si jamais on avait l'intention de la reconstruire, il faudrait des années pour en emporter seulement les décombres. Un contraste singulier apparaissait, dans ce lieu d'horreur, entre les ruines et les parterres des squares publics. La merveilleuse cathédrale est le seul bâtiment qui soit encore debout ; elle a été épargnée par nos canonniers ; une seule de ses tours fut renversée par une bombe égarée. »

Andenne a eu aussi sa *carte postale,* composée avec le même souci de la vérité. Une vue imaginaire, empruntée à nous ne savons quelle ville belge, est accompagnée du texte classique : « Andenne, dans la vallée de la Meuse, a été en grande partie détruite, parce que, subitement, après la paisible capitulation de la ville et une résidence de plusieurs jours, nos troupes ont été poursuivies de tous côtés, par des coups de feu que tiraient les habitants (2). »

Devant l'importance donnée aux faits d'Andenne par la presse allemande, on ne peut que s'étonner de leur voir assigner, dans le *Livre Blanc,* une place aussi restreinte. Et, quand on parcourt ces quelques pages anodines, qui égalent d'ailleurs en fantaisie, si elles ne les surpassent, les récits précédents, quand on lit des détails qui font sourire, quand on pèse la légèreté des accusations et l'absence totale des preuves, il est une réflexion qui vient spontanément à l'esprit : « C'est que *le cas est mauvais.* »

*
* *

D'après le *Livre Blanc,* les événements peuvent se résumer de la manière suivante : 1. Coup de cloche qui a marqué le signal de l'explosion populaire. 2. Violent combat de rues; les habitants n'ont pas seulement tiré des caves, des étages et par les meurtrières aménagées dans les toits, mais ils ont usé de grenades et bombes à main, fait fonctionner des mitrailleuses et versé de l'eau bouillante. « Si les pertes ont été très minimes, dit le général, c'est que les francs-tireurs avaient très mal tiré... » 3. L'attaque était préparée. Le *Livre Blanc* en donne la preuve : le soldat Hugo Roleff a appris, par les familles allemandes d'Andenne qui l'ont soigné à l'ambulance, que *le Clergé en avait annoncé toutes les dispositions du haut de la chaire!* Et le général-major von Langermann affirme que,

(1) *Düsseldorfer Tageblatt,* 26 octobre 1914.

(2) Schaar et Dathe, Trèves. Voir le *Düsseldorfer General-Anzeiger,* 10 septembre 1914.

d'après ce qu'on lui a appris plus tard, on a trouvé chez le premier magistrat de la ville un écrit qui établit le fait.

Il est superflu d'ajouter qu'aucun de ces faits *n'est étayé par rien.* On n'oserait même pas *essayer de les prouver.* Comme nous le verrons plus loin, les enquêteurs omettent de dire un seul mot à leur sujet. On parcourrait tout Andenne sans y trouver, dans les rues, la trace de *bombes,* — aux toitures, l'apparence de *tuiles* enlevées, — aux *soupiraux* l'indice de balles, attestant qu'un feu répressif y aurait été dirigé. Quelques *canons et mitrailleuses* ont été mis en action à Andenne, mais par des soldats allemands : on connaît les endroits d'où ils ont tiré, les maisons qui ont été atteintes. Ni les officiers qui ont ordonné les fusillades, ni les soldats traités à l'ambulance, ni les troupes de passage n'ont jamais parlé d'*eau bouillante;* il y a eu, à la vérité, des soldats brûlés, mais en mettant le feu aux maisons.

*
* *

S'il fallait caractériser en quelques mots les faits d'Andenne — à l'exclusion de ce qui s'est passé à Seilles qui n'appartient pas à notre diocèse — nous dirions qu'il y a deux scènes successives, indépendantes l'une de l'autre. La première, celle du jeudi, fut une *panique folle* parmi les troupes allemandes; la seconde, celle du vendredi, une *orgie sanguinaire.*

Jeudi, 20 août, vers 6h 15 du soir, des coups de feu ont retenti. Étaient-ils, comme l'enregistre Gœtze, dirigés contre un aéroplane? Étaient-ils accidentels ou voulus? On ne pourra peut-être jamais l'établir. Mais ce qu'on ne saurait plus révoquer en doute et le point est capital, c'est que ces coups de feu ne provenaient pas d'Andenne, mais des hauteurs de Seilles, et qu'ils *ont été tirés,* non par des civils, *mais par des troupes allemandes.*

Au départ de ces coups de feu, un premier et rigoureux devoir s'imposait : examiner d'où venait le feu. Les chefs auraient dû prêcher le calme, commencer une enquête. Ils auraient aussitôt constaté qu'il n'y avait à proximité aucun soldat belge ou français, qu'aucun civil ne voulait aux troupes le moindre mal, et ils auraient dû reconnaître que c'étaient leurs propres hommes qui avaient tiré.

Pendant la nuit du 20 au 21, il n'y eut encore que *peu de victimes.* Ce furent des retardataires paisibles ou des curieux, surpris et abattus dans les rues au nombre d'une dizaine. Les habitants qui croyaient généralement à une bataille en règle entre deux armées, passèrent la nuit dans leurs caves.

Les événements tragiques d'Andenne, ceux qui, prétendument, ont réprimé l'attaque des civils et le combat des rues, ont suivi cette nuit qui a été vouée au pillage et aux excès de la boisson.

C'est au matin du vendredi 21 (donc toute une nuit après la scène initiale) que remonte vraiment le *sac d'Andenne.* Ce fut une chasse à l'homme épouvantable. Certains soldats tuaient au revolver, au fusil, à la baïonnette, à coups de crosse, tout ce qu'ils rencontraient. Les autres arrachaient les habitants de leurs maisons et les menaient à la place d'Andenne sans même excepter les vieillards, les infirmes et les petits enfants. Là, sous les yeux de la foule, trois habitants furent pour l'exemple placés contre un mur et tués. Puis, en une scène aussi ridicule qu'atroce, on fit le choix des coupables. Ceux qui portaient une égratignure, avaient les mains ou la figure souillées, révélaient l'un ou l'autre détail qui paraissait suspect, étaient rangés à part, comme francs-tireurs; ce sont ces malheureux innocents qui furent ensuite emmenés en trois ou quatre groupes et qu'on n'a plus revus.

Et ce qui rend particulièrement douloureux le drame d'Andenne, c'est que maintes amilles andennaises ignorent encore si elles sont dans le deuil. Deux larges fosses, près de la Meuse, sont remplies de cadavres. L'autorité allemande n'a pas permis les exhumations; on ignore le nombre et les noms des victimes qui y reposent. Certains conservent l'espoir que tous les disparus n'ont pas été tués et qu'on en retrouvera quelque jour dans l'une ou l'autre des prisons d'Allemagne.

*
* *

*Plusieurs enquêtes* ont été faites, par l'autorité allemande, sur les scènes d'Andenne. A

notre avis, elles mettent singulièrement en relief l'innocence de la population andennaise, car il en résulte que l'autorité allemande n'essaie pas même d'établir, soit l'origine des coups de feu, soit la culpabilité du clergé et des civils, soit la légitimité des incendies et des massacres.

Une *première* enquête a été menée, dès le 23 août, par le lieutenant Backhaus. Elle a porté surtout sur les points suivants : « Qu'a dit le curé en chaire, dimanche dernier ? A-t-il dit qu'il fallait tirer ? A-t-on sonné pour donner le signal ? Y a-t-il eu un complot ? Savez-vous qui a jeté des bombes ? »

Au *Livre Blanc,* pas de traces de cette enquête, probablement parce qu'elle a été favorable à l'innocence.

Depuis longtemps est abandonnée l'accusation dirigée contre l'honorable curé-doyen. Tous les officiers et soldats qui ont passé à Namur et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse s'en étaient fait les échos. Qui n'a entendu ces mots qui ont servi partout à terroriser : « *Pastor Andenne, Kapout !* »

Dès le mois d'octobre, la vérité se faisait jour, le bon sens reprenait le dessus. Même certains organes allemands se sont appliqués à démontrer l'inanité de l'accusation. Ils ont publié des certificats d'innocence délivrés par l'autorité militaire elle-même ([1]).

Le lieutenant Gœtze a fait, en janvier 1915, une *seconde* enquête dont le procès-verbal est maintenant publié. Cet officier semble avoir été chargé de porter ses recherches, non pas sur l'ensemble des événements, mais sur des circonstances secondaires : « Est-il vrai que les Allemands ont fusillé d'autres médecins que le Dr Camus ? Qu'ils ont tué sept personnes dans la même famille ? Que des civils ont été placés devant une mitrailleuse avec menace de mort si le fort tirait ? Qu'un jeune homme a été tué pour avoir porté en breloque une cartouche vide ? »

Après interrogatoire de onze notables qui ont eu peu de choses à répondre à ce questionnaire qui écarte les faits principaux, l'officier conclut « que des bruits non dignes de foi ont circulé à Andenne et sont attribuables à la mentalité de la population qui est, comme l'aurait affirmé un instituteur, assez niaise » ([2]).

* * *

Il y a, Dieu merci, à Andenne, assez de *faits certains* pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en inventer. Nous nous bornerons à relever les suivants, pour mémoire :

1° Le 19 août, les hommes de la localité *La Levée* furent saisis par les troupes allemandes et durent marcher devant elles et leur servir de bouclier contre les attaques des soldats belges, dans une reconnaissance au bois de Stud ;

2° De longs et mauvais traitements furent infligés au groupe des paisibles habitants de *Peu d'Eau* et *Hautebise* qui a été dirigé sur Landenne, Amay et la Chartreuse ;

3° La tuerie des civils de Hautebise. Le jeudi 20 août, au soir, à l'entrée de la ville, des soldats, emportés par la colère, se sont rués sur eux, les tuant à la baïonnette. Une quinzaine de personnes, dont des femmes et des enfants, furent massacrées ; d'autres, blessées, furent brutalement achevées au cours de la nuit ;

4° De nombreux et inutiles incendies furent allumés, non par l'artillerie, comme il est dit, mais à la main, accompagnés du pillage de toute la ville ;

5° L'exécution d'un nombre encore inconnu d'innocents, qui dépasse peut-être deux cents, et *dont pas un seul n'avait tiré* et n'avait même accompli contre les troupes le moindre acte de mauvais gré.

Ces faits ne sont pas « des bruits indignes de foi » *mais d'émouvantes et lamentables réalités.*

Le sentiment des Andennais est que le désastre était *décidé d'avance* et que la salve initiale en a été soit le signal, soit l'occasion.

Il est corroboré par plusieurs faits ; nous citons le suivant :

Jeudi, 20 août, vers 10 heures du matin, on brûlait, sans raison, deux maisons qui

---

(1) Voir *Der Fels,* octobre et décembre 1914.

(2) L'instituteur visé nie formellement avoir jamais émis cette appréciation, qui est outrageante autant qu'imméritée.

dominent Andenne, à la descente de Coutisse. « Nous ne brûlerons maintenant que ces deux maisons, dit l'officier; mais après midi, nous brûlerons toute la ville. »

Tels sont, rétablis dans leur vérité, les principaux faits d'Andenne. Plus l'histoire les approfondira, plus elle mettra en relief, d'une part, l'inanité et la fausseté de la version allemande et, d'autre part, la gravité des faits prouvés et mis à la charge des envahisseurs.

## Chapitre IV. — Dinant.

### Considérations générales

Le mémoire initial du *Livre Blanc* donne en quelques mots son appréciation sur Dinant, telle qu'elle résulte des quatre-vingt-sept dépositions enregistrées.

« *A Dinant, y est-il écrit, ce n'était pas des citoyens innocents et paisibles qui sont tombés victimes des armées allemandes, mais des assassins qui se sont jetés sournoisement sur les soldats et les ont amenés à un combat fatal pour la ville.* »

Pour quiconque connaît les faits de Dinant, il est impossible, devant des affirmations si prodigieuses, de contenir son indignation. Nous dirons néanmoins notre avis avec calme.

Si nous envisageons la version allemande du côté de ceux qui l'ont formulée, nous l'appellerons : *un audacieux attentat à la vérité.* Et si nous l'envisageons par rapport à l'opinion publique, auprès de laquelle elle est destinée à faire la lumière, nous l'appellerons *une contre-vérité maladroite.*

Nous doutons fort que la version allemande des faits de Dinant puisse obtenir créance chez les Allemands eux-mêmes, car ce serait supposer chez un peuple éclairé trop de naïveté et de crédulité.

Nous affirmons après une consciencieuse enquête que cette version est complètement inexacte, sauf sur certains détails topographiques et relativement à quelques indications secondaires, mais précieuses, telles que l'aveu de la destruction de la ville et de la Collégiale, la désignation des chefs et des troupes responsables.

Il ne sera pas difficile de faire jaillir un jour la vérité, de façon lumineuse et définitive.

Nous n'attendons que le moment où l'historien impartial pourra venir à Dinant, se rendre compte sur place de ce qui s'y est passé, interroger les survivants. Il en reste un nombre suffisant pour reconstituer l'ensemble des faits dans leur vérité et dans leur sincérité. Alors éclatera d'une façon manifeste l'innocence des victimes et la culpabilité des agresseurs; on pourra constater que l'armée allemande s'est abandonnée à une cruauté aussi inutile qu'inexplicable. Alors l'univers, qui a déjà jugé avec une extrême et juste rigueur le massacre de près de sept cents civils et la destruction d'une ville antique, avec ses monuments, ses archives, son industrie, se montrera d'autant plus sévère envers ses bourreaux que ceux-ci auront tenté de se disculper en calomniant leurs victimes.

*
* *

Avant d'entrer dans l'examen de détail du *Livre Blanc,* nous affirmons, *comme des faits absolument certains et qu'il sera impossible d'ébranler,* les points suivants :

1° Les autorités communales, exécutant les prescriptions du Gouvernement belge, ont, par voie d'affiches datées du 6 août, *ordonné le dépôt de toutes les armes.*

Voici le texte de ces affiches, qui a heureusement échappé à l'incendie de l'Hôtel communal et de toute la ville :

I — AUX HABITANTS DE LA VILLE DE DINANT

Avis est donné aux habitants, sous peine d'arrestation immédiate, d'avoir à porter au bureau de police tous les appareils de transmission ou de réception pour télégraphie sans fil, toutes les armes à feu et munitions qu'ils posséderaient.

A Dinant, le 6 août 1914.

*Le Bourgmestre,*
A. Defoin.

II — AVIS AUX HABITANTS

Il est formellement signalé aux habitants que les civils ne peuvent se livrer à aucune attaque ou violence par les armes à feu ou autres contre les troupes ennemies.

Semblables attaques sont prohibées par le droit des gens et exposeraient leurs auteurs, peut-être même la ville, aux plus graves conséquences.

Dinant, le 6 août 1914.

*Le Bourgmestre,*
A. Defoin.

2° Les habitants se sont conformés à cette prescription, *en apportant leurs armes à l'Hôtel de Ville.* Par un surcroît de précaution très louable, la police locale a fait, avant le 15 août, *de nombreuses perquisitions* à domicile, même chez des bourgeois tout à fait pacifiques, pour s'assurer du dépôt des armes. L'agent de police Anciaux s'est présenté chez le doyen de la ville, lui faisant observer qu'il n'avait pas remis d'armes. Il ne s'est retiré qu'après avoir reçu de cet ecclésiastique l'assurance formelle qu'il n'avait jamais eu ni fusil, ni revolver. Ces précautions minutieuses ont été efficaces, comme le prouve la quantité d'armes recueillies. Cette quantité est considérable pour une ville de moins de 8.000 habitants, si on tient compte surtout du nombre restreint de chasseurs et de l'absence d'armes quelconques dans bien des maisons.

Les Allemands ne nieront pas ces faits : eux-mêmes ont enlevé toutes ces armes. Le 24 août, deux chariots allemands se sont arrêtés à la dernière maison de Dinant, près du passage à niveau, dans la direction de Bouvignes. Des civils qui en témoigneront, y ont reconnu les fusils de chasse, revolvers, vieux fusils et armes de toutes sortes provenant de l'Hôtel de Ville. Sous les yeux de ces civils, des officiers ont fait choix de fusils de chasse de prix, dans des gaines de cuir dont ils ont, séance tenante, limé les cadenas. Une autre partie de ces armes qui se trouvaient à l'École régimentaire étaient entre les mains des soldats allemands le 24 et le 25 août.

De là résulte à l'évidence qu'il ne pouvait rester dans la ville assez d'armes pour faire l'œuvre meurtrière dont on accuse la population. Il faut noter aussi qu'au 23 août, il n'y avait pas, sur la rive est, 4.000 Dinantais — hommes, femmes et enfants — en état de participer à cette prétendue attaque. Beaucoup de familles étaient absentes. Or, de la lecture du *Livre Blanc,* on emporte l'impression qu'une population considérable et organisée a su tenir tête à la grande armée allemande, laquelle aurait même dû se retirer pour bombarder la ville.

3° En conformité des règlements, les *gardes civiques ont préalablement déposé toutes leurs armes* et toutes les cartouches et munitions entre les mains de l'autorité locale qui les a fait emporter dans une direction connue.

4° Les habitants étaient si peu disposés à un acte quelconque de malveillance vis-à-vis des Allemands, qu'à différentes reprises, du 6 au 23 août, des soldats allemands se sont montrés à Dinant *et n'ont pas été inquiétés.* Le 15 août, ils ont, sans encombre, pénétré en pleine ville, en nombre considérable, puisqu'ils ont fait prisonniers cinquante-neuf soldats français. Il en est passé à plusieurs reprises au cours des nuits suivantes. Le 21, vers midi, et, de nouveau, à la tombée du jour, un uhlan venant du Rocher-Bayard a traversé tout Dinant, remonté la rue Saint-Jacques et disparu. Si quelques uhlans ont été tués vers ces dates, c'est par des soldats belges ou français : deux uhlans, blessés rue Saint-Jacques, le 7 août, ont été faits prisonniers et pourront témoigner que celui qui a tiré sur eux est un cycliste belge, dont nous savons le nom ; le 14 août, vers 10 heures du matin, deux uhlans ont été tués par des cyclistes français, ainsi que pourra l'attester leur compagnon qui a été fait prisonnier.

5° La population civile est restée *totalement étrangère* à l'opération militaire de la nuit du 21 au 22 août.

Le *Livre Blanc,* avec une réelle impudence, ose raconter qu'au signal donné par un coup de feu, on se mit à tirer de toutes les maisons ; que celles-ci étaient barricadées et qu'il

fallut les forcer à l'aide des crosses de fusil, au moyen de haches et bombes à main; que des fils de fer étaient tendus en travers de la route; que beaucoup de soldats furent blessés par des plombs de chasse et par des pierres; que, devant l'impossibilité de nettoyer la localité des francs-tireurs, on dut les réduire en mettant le feu aux maisons d'où on tirait; qu'évidemment on avait pris, de longue date, des dispositions pour cette attaque, etc. (1).

Or, voici les faits qui ont marqué le *sac de la rue Saint-Jacques*. Le 21, vers 9h 15, des soldats allemands, au nombre d'environ 150, descendirent la rue Saint-Jacques, venant par la route de Ciney, hurlant comme des sauvages, brisant les réverbères, tirant des milliers de coups de feu dans les fenêtres et les façades, jetant des bombes incendiaires dans quantité de maisons, dont 15 furent incendiées, glaçant d'effroi toute la population du quartier. Ils vinrent ainsi jusque près de la Grand'Place, saccageant tout sur leur passage. Vers 10h 30 ils repartirent, les uns par la rue Saint-Pierre et par Leffe, où ils continuèrent leurs exploits quoique dans des proportions moindres, les autres par la rue Saint-Jacques. On a ramassé dans la rue, après leur départ, 80 bombes incendiaires avec mèche; de plus, un seul civil a recueilli 19 kilos de cartouches non tirées.

C'est cette scène que rien ne provoquait ni n'expliquait, qui a été représentée dans le récit allemand comme une lutte défensive. Un civil a été, ce soir-là, fusillé, il est vrai, mais c'était un paisible ouvrier de l'usine allemande du gaz, qui rentrait à son domicile. Encore n'a-t-il pas été tué rue Saint-Jacques. Quatre personnes ont été blessées par les balles et les bombes lancées dans leurs maisons. Une autre, en ouvrant sa porte, a été frappée de sept coups de baïonnette. Et voilà ce qu'est le combat long, acharné et prémédité qu'a forgé de toutes pièces le *Livre Blanc,* pour excuser la conduite d'une poignée de soldats donnant libre cours à leur fureur de destruction.

6° Le 23 août, pas plus que le 21, *il n'y a eu le moindre combat de rues.*

Dès 6h 30 du matin, les Allemands pénétraient dans les habitations du quartier Saint-Nicolas et, dans l'après-midi, dans les habitations du quartier Saint-Pierre.

Les habitants se trouvaient généralement dans les caves, par crainte des obus.

Les soldats enfonçaient les portes et, revolver au poing, forçaient les habitants à les suivre. On sait le reste. Des scènes d'horreur s'accomplirent dans les maisons et dans la rue. Une partie des habitants furent *massacrés* par groupes à coups de fusil. Une autre partie servit de *couverture* aux troupes allemandes contre le feu des Français. Quelques habitants, enfin, furent parqués dans différents locaux. Et pendant que s'accomplissaient ces froides cruautés, l'armée se livrait au pillage systématique de toute la cité, sous les yeux des officiers et même sur leur ordre.

Nous renonçons à reproduire les longues et incroyables fantaisies qu'a engendrées l'imagination allemande, à propos de la lutte, prétendument organisée par la population pour arrêter la marche de l'armée, lutte à laquelle auraient pris part les prêtres et les enfants, lutte qui n'aurait respecté ni les médecins, ni les blessés, lutte que rien n'aurait pu réduire, ni l'incendie, ni le sang versé, ni le bombardement et qui se serait prolongée durant trois jours...

*
* *

L'esprit de la population, loin d'être porté à la résistance ou à la rébellion, restait sous le coup de la terreur et de l'affolement provoqués par l'invasion. Eussent-ils encore possédé des armes les habitants n'auraient pas songé à s'en servir. Si les Dinantais redoutaient les répercussions des batailles que se livraient les armées autour de leur ville, ils avaient, par contre, une trompeuse confiance dans l'humanité des troupes allemandes.

Nous affirmons comme un fait certain qu'*aucun civil n'a été pris ni trouvé porteur d'arme,* ni parmi les centaines de fusillés, ni parmi les milliers de prisonniers enfermés à l'abbaye de Leffe, à l'École régimentaire, à la prison, à la forge et à l'écurie de M. Bouille.

Un cas était douteux : on signalait qu'un homme avait été pris porteur d'un revolver, sans munitions. L'enquête minutieuse qui a été menée, non seulement confirma son

---

(1) *Zusammenfassender Bericht*, p. 117.

innocence, mais établit de la façon la plus certaine qu'un soldat allemand *lui avait mis en poche un revolver, pendant qu'il tenait les bras levés, et qu'il avait ensuite retiré le revolver en l'accusant d'être armé.* Il l'a fait immédiatement ligoter et fusiller. Des témoins oculaires — et ils sont nombreux — attesteront cet acte monstrueux.

Il est non moins notoire qu'aucun des civils fusillés n'a été préalablement, *nous ne disons pas jugé, mais seulement entendu.* On n'a procédé à aucune espèce d'enquête.

Après ces considérations d'ordre général, entrons dans le détail du *Livre Blanc,* en examinant :

1° Les faits précis qu'il cite et les contradictions du récit;

2° L'incendie de la ville et de la Collégiale;

3° Les grandes fusillades et autres faits importants à relever spécialement;

4° La question de la préméditation.

## I — Faits précis et contradictions

Bien qu'il consacre à Dinant une très large place (116 pages), le *Livre Blanc* ne donne, relativement aux faits qu'il cite, qu'*un très petit nombre de précisions* et en général ne les entoure pas des indications de lieu et de personne qui permettraient de les identifier.

Ces faits, *nous les révélerons tous.* On verra qu'aucun ne répond à la réalité.

Le sergent Bartusch (1) affirme que la fille d'un Luxembourgeois a été atteinte par un coup de feu venant de la rive opposée et que, d'après le témoignage du père de l'enfant, « des parents donnaient des revolvers à leurs enfants de dix et douze ans pour tirer sur les Allemands ».

Ce civil, qui a pu être identifié, oppose à ces faits un démenti catégorique. Sa fille a été atteinte par des coups de feu que des soldats allemands — on les a vus — ont tiré d'en face et elle est morte des suites d'une blessure faite par une balle allemande. Il nie formellement le propos odieux qu'on lui prête. Il n'a même jamais parlé à un sergent allemand.

Le témoin Hund (2) prétend avoir fusillé dans un jardin de Leffe un jeune homme de douze ans qui tenait en main un revolver et en qui il reconnut le fils de M. l'avocat Adam. Or, ce dernier n'a qu'un fils âgé de vingt-quatre ans qui était ce jour-là absent. De plus, aucun enfant de douze ans n'a été fusillé à Leffe. La plus jeune victime a plus de quinze ans et a été tuée dans les fonds de Leffe, dans le jardin de sa maison.

Le soldat Einax (3) affirme que, le 23 août, on a fait sortir huit hommes d'une maison d'où on a tiré, parmi lesquels le curé portant un brassard de la Croix-Rouge. Que signifie cette accusation tendancieuse et imprécise? Si, réellement, ce prêtre avait tiré de la maison, il aurait été fusillé. Or, parmi le clergé paroissial il n'y a pas eu de victime.

M. le bourgmestre de Bouvignes, persuadé qu'il n'y a pas eu de francs-tireurs à Bouvignes et dans les environs, oppose un démenti à l'affirmation du lieutenant de réserve Lemke (4) auquel « il aurait manifesté son indignation contre les francs-tireurs ». Il n'a aucun souvenir que cet officier l'ait entretenu d'exploits de francs-tireurs. Il affirme sur l'honneur qu'aucun civil n'a tiré dans sa commune sur les troupes allemandes.

M. le bourgmestre de Dinant oppose un démenti formel au récit (5) qui le fait intervenir dans les événements de Rivages et de Neffe. Les paroles et les actes qu'on lui prête sont imaginaires; il ne s'est trouvé là, à aucun moment de la journée.

Dinant aurait eu, elle aussi, ses « *atrocités belges* ». Le soldat Müller (6), parce qu'il a vu des cadavres avec des blessures profondes ou en forme d'incisions, déposés sur une couverture ou des coussins, en conclut tout de suite hardiment que ces soldats doivent avoir été surpris dans le sommeil!

---

(1) Annexe 10, p. 137.
(2) Annexe 62, p. 202.
(3) Annexe 18, p. 147.
(4) Annexe 83, p. 224.
(5) Annexe 44, p. 182. — Voir *supra*, p. 219 et 220 (*Note de la Commission belge d'Enquête*).
(6) Annexe 73, p. 214.

On a fait grand cas de la lésion au crâne d'un soldat vu au château de Sorinne et surtout d'un soldat ou de deux soldats carbonisés, dont les mains et les pieds étaient liés par des fils de fer, sous un tas de paille brûlée, sur la route de Sorinne à Dinant, et « qui paraissaient avoir été brûlés vivants (1) ».

Il y a aussi le traditionnel soldat « aux yeux crevés » ; c'est le capitaine von Lippe qui l'a vu.

Quant à la culpabilité des Dinantais dans ces prétendues atrocités, comme aucune déposition du *Livre Blanc* n'ose l'affirmer — à peine l'insinue-t-on — *nous n'y insisterons pas non plus*. Mais il est de notre devoir de signaler la gravité de ce procédé. On admet au *Livre Blanc* près de dix rapports sur un prétendu fait d'atrocité. Or, aucun de ces rapports ne prouve ni même n'affirme la culpabilité des habitants de Dinant auxquels on veut pourtant l'imputer ; aucun n'articule même le moindre fait précis qui permette une enquête, un éclaircissement, un contrôle. Comment caractériser cette insistance systématique qui poursuit le but de faire accepter par suggestion une accusation sans fondement.

Le *Livre Blanc* raconte, presque à toutes les pages, que les civils ont tiré avec des fusils de chasse. C'est faux et les Allemands sont dans l'impossibilité d'en faire la preuve. Mais l'autorité allemande sait-elle que des civils ont été *criblés de plombs de chasse?* Des médecins allemands l'ont reconnu. Et les coups venaient — c'est établi avec certitude — de soldats allemands.

Nous relevons, à titre documentaire, quelques-unes des nombreuses *contradictions* qui émaillent le *Livre Blanc*.

On affirme à la fois, d'une part, qu'à dater du 17 août, il n'y avait plus de Français sur la rive est (2), et, d'autre part, que l'attaque de la nuit du 21 au 22 a rejeté l'ennemi au delà du fleuve (3) ; d'une part, que la fusillade venant des fenêtres de la fabrique de Leffe, le 23 à minuit, ne cessa que quand la fabrique fut incendiée ; or, d'autre part, il est certain que l'incendie n'a eu lieu que le 24 au soir (4).

Le major Lommatsch a été tué, d'après un premier rapport, par deux civils tirant du premier étage (5), d'après un second rapport par un homme assez âgé, à cheveux gris et courts, sorti d'une maison (6).

Il s'agit ici, nous le pensons, de l'un des chefs qui ont été tués par des soldats allemands. Des civils les ont nettement vus tirer de la fenêtre du salon d'une maison qui nous est connue, rue Adolphe-Sax.

Il existe surtout de nombreuses contradictions entre les dépositions relatives aux fusillades. Nous les relèverons en leur temps.

## II — Incendie de la ville et de la Collégiale

Le *Livre Blanc*, voulant disculper les Allemands du reproche d'avoir détruit Dinant par un sentiment de barbarie ou d'intimidation injustifiable, cherche à représenter l'incendie de la ville comme un fait de guerre commandé par les nécessités militaires.

« Les troupes, dit le *Livre Blanc*, étant empêchées d'avancer à travers la ville par les combats des francs-tireurs, le 12e régiment d'artillerie incendia la ville par un bombardement (7). »

Cette justification est contredite par les faits.

Le quartier de la rive gauche, où se trouvent le collège de Bellevue, l'hospice et le couvent des Dominicaines, a reçu des obus allemands mais reste en grande partie debout.

Quant à la ville proprement dite, située sur la rive est, elle n'a reçu qu'un nombre insi-

(1) Annexes 59, 67, 74 à 78.
(2) *Zusammenfassender Bericht*, p. 117.
(3) Annexe 1, p. 125.
(4) Annexe 65, p. 206.
(5) Annexe 13.
(6) Annexe 18.
(7) Annexe 19, p. 148.

gnifiant de projectiles et elle subsisterait tout entière si elle n'avait eu à souffrir que de l'artillerie. Malheureusement tout y a été incendié à la main, systématiquement, maison par maison, après un honteux pillage. Les soldats ont usé à la fois de bombes et de grenades à main, de cartouches et d'appareils incendiaires, de pastilles inflammables, de dynamite, de pétrole et de benzine. Cet incendie s'est prolongé le lundi, le mardi et le mercredi, pendant que toute la population était gardée militairement, dans différents locaux, situés hors ville.

En septembre 1914, un major bavarois, de passage à Dinant, voyant ces lamentables ruines, disait au curé-doyen de la ville : « Mais, Monsieur, c'est affreux. On m'avait dit que Dinant avait été bombardée. Et il n'y a pas de traces de bombardement! » Cette constatation de la barbarie de la soldatesque l'avait si ému qu'il en versait des larmes.

Quant à la *Collégiale,* les Allemands prétendent ne l'avoir incendiée que parce que « de l'édifice on a tiré sur eux ».

N'avait-on pas dit qu'on avait installé sur le clocher une mitrailleuse ? Or, le curé-doyen affirme, sur l'honneur, avoir fermé les portes de l'église le 23 août, à 9 heures du matin. Personne n'a pu s'y introduire, et lui-même s'en est assuré à l'heure où l'incendie dévorait déjà les combles. De plus, on ne pouvait tirer que des seuls endroits auxquels les tours donnent accès : or, celles-ci se trouvaient encore soigneusement fermées à la date du 28 août.

Il n'y avait donc aucune nécessité stratégique de bombarder la Collégiale. Et si des boulets dirigés contre la citadelle, mais égarés, ont pu l'atteindre dans certaines parties, il est certain qu'ils n'ont pas été la cause de l'incendie principal, puisque, dans la journée du 27 août, les troupes ont mis le feu au grand portail de l'église. Le Dr Pfeiffer a donné les explications les plus contradictoires, attribuant la destruction de la Collégiale tantôt à l'artillerie allemande, tantôt à l'artillerie française. Le 16 juin, dans sa lettre à Mgr Baudrillart, il parle de la citadelle comme d'une forteresse qui aurait été, le 23 août, aux mains des Français. « Êtes-vous, écrit-il, assez naïf pour exiger qu'une citadelle qui empêche une armée d'avancer et qui lance la mort sur les hommes ne soit pas bombardée, parce qu'il y a en dessous une église qui doit périr (1) ? » Moins d'un mois après, le 11 juillet, il écrit : « Les Français ont tellement couvert d'obus l'église Notre-Dame qu'il n'en reste debout qu'une fenêtre (2). »

Et ce savant a suivi les armées allemandes et étudié les faits sur place !

D'autres écrivains ont donné cours, à propos de Dinant, aux fantaisies les plus extravagantes. Effort sans scrupule, mais vain, pour faire retomber sur les Français ou sur les Belges le scandale de la responsabilité des destructions !

« Presque toutes les maisons de Dinant, écrivait Wegener (3), ont été détruites par les balles et brûlées durant les combats, la plupart du temps par les Français eux-mêmes qui, par les projectiles lancés lors de leur retraite, atteignirent les maisons de la ville au lieu des positions des Allemands sur les hauteurs opposées. »

« La mauvaise artillerie des fuyards français, écrit un autre (4), a occasionné des destructions considérables pendant leur retraite et a, malheureusement, atteint la cathédrale. »

« D'un autre côté, poursuit le même, des Français demeurant en Belgique assurent que les Belges en fuite ont mis eux-mêmes le feu aux localités belges, qu'ils y ont volé et pillé, afin de priver les Allemands de tout moyen de subsistance.

« C'est le cœur saignant que les Allemands traversent la vallée de la Meuse, détruite sans raison et sans nécessité.

« L'Allemagne n'a jamais porté la guerre dans la demeure des citoyens. Mais les Français font la guerre comme autrefois la firent Mélac et ses compagnons d'infamie, incendiant les châteaux et les villages du paisible Luxembourg, de la Meuse et du Rhin. »

Ces mêmes écrivains osent mettre dans la bouche du curé-doyen de la ville des accusations similaires contre l'armée française. Ce vénérable ecclésiastique proteste contre ces accusations et leur oppose un énergique démenti.

---

(1) *Kölnische Volkszeitung,* 23 juin 1915.

(2) *Kölnische Volkszeitung,* 11 juillet 1915.

(3) *Kölnische Zeitung,* 26 novembre 1914.

(4) SCHEUERMANN, dans *Die Post,* 29 novembre 1914.

A tout instant, le *Livre Blanc* parle d'*explosions de munitions* dans les maisons en feu et veut y voir une preuve de la résistance armée des civils.

Quelle est la valeur de cette accusation? Nous ferons observer tout d'abord que les détonations entendues n'eurent ni la fréquence ni l'importance que leur attribue le *Livre Blanc*. Les prisonniers civils qui ont traversé la ville en feu sont unanimes à l'attester.

D'où provenaient d'ailleurs ces détonations?

D'après la version allemande, il s'agirait de l'explosion de munitions amassées par les francs-tireurs. Il n'en est rien. Nombre de ces détonations sont dues à l'explosion d'huiles, d'alcools et d'essences qui se trouvaient soit chez les commerçants et les pharmaciens, soit chez les particuliers. D'autres furent causées par les bombes à main lancées par les soldats allemands, par les munitions abandonnées par eux dans les maisons privées quand elles n'y étaient pas mises à dessein ainsi que de nombreux témoins peuvent l'attester.

Nous-même, n'avons-nous pas, au départ des soldats qui avaient séjourné à l'Évêché, trouvé tout un panier de munitions délaissées par eux au grenier et, ce qui est plus grave encore, trois douzaines de cartouches allemandes mêlées soigneusement au charbon qui devait servir à la cuisine? Nous avons signalé ces faits, en leur temps, à l'autorité allemande.

A Dinant, dit le *Livre Blanc,* on tuait les soldats à coups de pierres. Ce sont les mitrailleuses allemandes tirant sur les façades qui en ont fait jaillir sur les soldats des éclats de pierre.

A Namur, au palais épiscopal, les soldats se plaignaient aussi d'être, durant la nuit, assaillis de pierres; or, une enquête sommaire établit — si incroyable que puisse être le fait — que des sentinelles apeurées prenaient pour des pierres des poires mûres qui tombaient des arbres!

### III — Grandes fusillades et autres faits importants

*Au quartier Saint-Pierre,* ont été fusillés, dit le *Livre Blanc,* « *cinquante hommes, pris sur le fait d'avoir tiré sur nous* (1) ». Le *Livre* n'en dit pas davantage.

En réalité, y ont péri sous les balles une quarantaine d'innocents, de tous les âges, et c'est du sang le plus pur que resteront souillées les mains du capitaine Wilke, du 178e d'infanterie, qui a ordonné l'exécution.

Ces malheureuses victimes avaient fui, à la dérobée, de leurs maisons menacées. Elles s'étaient cachées dans les caves de la brasserie Nicaise. Elles auraient échappé au massacre sans une circonstance fortuite qui révéla leur présence. Alors un officier les fit sortir rudement, sépara les hommes des femmes et tandis que les femmes s'éloignaient par la rue Benjamin-Devigne, il aligna les hommes au mur et les fit exécuter. C'est en vain qu'un professeur au collège communal, qui savait l'allemand et qui assistait de loin à la tragique scène, crut devoir se dévouer et venir plaider leur innocence. Lui-même fut la première victime!

*L'horrible fusillade du mur proche de la place d'Armes* (*mur Tschoffen*). — Par un raffinement de cruauté vraiment indigne, le massacre qui eut lieu près de la place d'Armes se fit sous les yeux des femmes et des enfants des victimes. Cette exécution barbare fut commandée par le lieutenant-colonel Kielmannsegg.

Suivant le *Livre Blanc,* cette fusillade servit à punir « *environ cent hommes coupables* (2), *ceux qui avaient été surpris les armes à la main* » (3).

Est-il besoin de donner encore un démenti? Les cent cinquante hommes qui ont été victimes de cette boucherie étaient des civils paisibles, dont on connaît les noms. Tous avaient été arrachés à leur foyer, *pas un seul ne fut trouvé possesseur d'une arme.* Un grand nombre, pris de bonne heure, étaient encore incomplètement vêtus; les soldats, en les entraînant, leur assuraient que la population civile n'avait rien à redouter, qu'ils ne couraient aucun risque; ils n'articulaient aucun grief à leur égard.

Vers le soir du 23 août, ils ont été emmenés des locaux où ils avaient été parqués et, sans l'ombre d'un interrogatoire ou d'un jugement, ils ont été mis au mur et fusillés.

---

(1) Annexe 26, p. 159.

(2) Annexe 7, p. 134.

(3) Annexe 10, p. 137.

L'arbitraire le plus odieux a dicté la conduite des troupes allemandes dans cette circonstance. D'autres Dinantais, faits prisonniers dans les mêmes maisons d'où leurs concitoyens avaient prétendument tiré sur les Allemands, au lieu d'être fusillés comme les premiers, furent simplement transportés à Cassel, en Allemagne. Cette différence de traitement, faite entre les uns et les autres, n'était basée sur aucune raison plausible. Le but des Allemands n'était pas de punir des coupables, mais de faire payer à la population les attentats imaginaires dont leurs troupes auraient été victimes.

C'est ce qui résulte notamment de la harangue qu'un officier a débitée, en très mauvais français, avant de commander le feu :

« On a tiré sur nos soldats d'un lazaret. On a tiré des maisons où il y a des Croix-Rouges. On a tiré d'un hôpital. Vous autres civils, vous avez tiré sur nos soldats. Nous allons vous faire une leçon. »

*L'accusation d'avoir tiré de la Croix-Rouge, d'avoir tiré d'un hôpital,* est plusieurs fois formulée dans le *Livre Blanc*. Or, c'est un fait prouvé, on n'a ni tiré, ni fait le moindre acte répréhensible d'aucun des cinq ou six établissements qui arboraient, le 23 août, la Croix de Genève. L'armée allemande aurait-elle donc songé à faire un grief à l'hospice civil de l'existence de quelques meurtrières, aménagées dans un mur d'une propriété indépendante, voisine de l'hospice? Ces meurtrières y avaient été pratiquées par les troupes françaises (1).

Ou bien chercherait-on à rendre l'établissement des Dominicaines responsable des tranchées creusées par les mêmes troupes, à proximité, mais tout à fait en dehors de la propriété? Ce serait méconnaître absolument les droits de défense d'une armée et tirer de là prétexte d'atteindre et de frapper des innocents (2)!

A Dinant, aucun abus n'est imputable à la Croix-Rouge.

Le fût-il, il justifierait la punition des coupables, nullement le massacre des civils de la rive opposée.

En définitive, est-ce bien à l'armée allemande à prendre le rôle d'accusateur, elle qui a violé de façon si flagrante les prescriptions du Droit des gens? Qu'ont fait ses soldats à Dinant? Ils ont incendié cinq pharmacies, tué deux pharmaciens, tué un médecin, mis deux médecins au mur pour être fusillés, arraché violemment, et sans articuler le moindre grief, le brassard de la Croix-Rouge à trois autres praticiens, traité durement l'abbaye de Leffe convertie en ambulance, bombardé deux établissements de la rive ouest où flottait le drapeau de Genève et dont l'un a été presque détruit.

De quel côté est donc la violation des conventions internationales?

*
* *

La *fusillade de l'abbaye de Leffe* a été particulièrement meurtrière.

Le soir du 23 août, la populeuse paroisse de Leffe ne comptait plus que dix hommes.

Deux cent quarante victimes, dont des jeunes gens de quinze et de seize ans, 167 veuves, des centaines d'orphelins, voilà le lamentable bilan de quelques heures!

La population avait été, dès le matin, parquée à l'abbaye norbertine. Elle s'y croyait en sécurité sous la protection des religieux. Le 23, vers 10 heures, un officier réunit ses hommes : « Levez les bras! N'ayez pas peur! On ne vous fera pas de mal! Sortez! » Ils sortent, s'avancent et, une minute après, un feu de peloton les étend en face du mur de la maison Servais. Durant toute la journée, d'autres groupes sont exécutés à cet endroit et grossissent le monceau de cadavres.

Vers 2 heures, un officier du 178e saxon dit au Révérendissime Abbé : « Vous allez verser 60.000 francs, pour avoir tiré sur nos troupes. Si, dans deux heures, la somme n'est pas versée, l'abbaye sera incendiée. » On put sauver l'ancien monastère par un versement de 15.000 francs laborieusement recueillis.

Mais, pendant ce temps, la tuerie sauvage se poursuivait.

---

(1) Annexes 9, 56, 67, 69, 70.

(2) Comment le capitaine Zeidler peut-il écrire que ces maisons n'ont été bombardées que lorsqu'il eut été établi incontestablement qu'elles étaient occupées par des habitants hostiles et armés (Annexe 70)?

M. Victor Poncelet, le restaurateur de l'ancienne industrie du cuivre, la dinanderie, pris entre deux feux par des soldats furieux qui envahissaient sa maison de tous côtés, fait appel à leur pitié en faveur de sa nombreuse famille : « Vous n'allez pas tuer un homme qui a sept enfants ! » — « Pas de pitié pour les hommes aujourd'hui ! » telle est la réponse. Il s'affaisse dans le vestibule, tué à bout portant par un officier, sous les yeux de sa femme et de ses sept enfants, dont l'aîné a douze ans. Des troupes s'installèrent dans l'immeuble, s'y livrant aux excès de la boisson, faisant de la musique, enjambant sans cesse le cadavre qui, jusqu'au mercredi, resta à l'endroit où il était tombé.

M. Himmer, le grand industriel, la providence des ouvriers de Leffe, qui invoque son titre de consul et offre toute sa fortune pour sauver sa vie et celle de ses ouvriers, reçoit comme réponse : « Ce n'est pas de l'argent qu'il nous faut, c'est du sang ! »

Il faudrait redire aussi les souffrances endurées par les survivants, faits prisonniers à l'abbaye jusqu'au jeudi. Aux pauvres veuves et aux enfants, on fait crier : « Vive l'Allemagne, vive le Kaiser ! ». Un officier de Saxons crie : « Si j'entends encore pleurer ces enfants, je tire sur vous toutes, dans le tas. » On oblige femmes et enfants à s'agenouiller devant une mitrailleuse qui fonctionne à vide !

Enfin, il faudrait raconter le vandalisme qui s'est exercé sur les objets d'art de l'église abbatiale et de l'abbaye et le douloureux calvaire des religieux, les uns emmenés à Marche, les autres fusillés.

Le *Livre Blanc* raconte (1) une longue et mystérieuse histoire de revenants, à propos de deux formes, enveloppées de linges blancs, qui ont sauté dans la Meuse. Il s'agit, hélas ! de deux religieux norbertins, le frère Boug, âgé de soixante ans, et le chanoine Nicolas Perreu, âgé de quarante ans, qui ont été tués par des soldats allemands. Épouvantés par le massacre des hommes de Leffe et par les menaces des officiers, ils s'étaient réfugiés dans le canal qui passe sous l'abbaye et se déverse dans la Meuse. Des soldats découvrirent la cachette, y poursuivirent les deux fugitifs et les tuèrent. Les cadavres des pauvres victimes furent plus tard retrouvés dans le fleuve.

L'Allemagne n'a pour les habitants de Leffe que des appréciations méprisantes et injurieuses. Elle y ajoute même la calomnie.

« Ce sont surtout, écrit Grasshoff, les méchantes gens de Leffe — comme la bouche des enfants les appelle — qui se distinguèrent dans les atrocités. Des soldats allemands furent mutilés ; on trouva des chasseurs saxons qui étaient attachés par les pieds à des pieux fichés en terre et qui avaient été brûlés vifs. » — « Les ravins de Dinant pourraient bien s'appeler la vallée de la mort (2) ».

Nous protestons avec la dernière énergie contre ces odieuses paroles et, si nous compatissons du fond du cœur aux souffrances des paroisses de Dinant et de tant de centaines d'autres qui ont souffert, nous éprouvons un respectueux attendrissement devant le malheur de cette paroisse de Leffe, dont nous affirmons l'entière innocence pour l'avoir constatée après une minutieuse enquête.

*
* *

Une scène dépasse en horreur toutes les autres, c'est *la fusillade du Rocher Bayard.* Elle semble avoir été ordonnée par le colonel Meister (3).

Cette fusillade a douloureusement éprouvé toutes les paroisses voisines, celles surtout des Rivages et de Neffe.

Elle a fauché environ quatre-vingt-dix vies humaines sans épargner ni l'âge ni le sexe. On compte parmi les victimes des enfants à la mamelle, des garçons et des fillettes, des pères et mères de famille, des vieillards même.

C'est là qu'ont péri, sous les balles des exécuteurs, douze enfants de moins de six ans, dont six sur les bras de leurs mères :

L'enfant Fiévet, de trois semaines ;

---

(1) Annexes 64 et 65.
(2) *Belgiens Schuld,* p. 43.
(3) Annexe 48, p. 187.

Maurice Bétemps, de onze mois ;
Nelly Polet, de onze mois ;
Gilda Genon, de dix-huit mois ;
Gilda Marchot, de deux ans ;
Clara Struvay, de deux ans et demi.

Le monceau de cadavres comptait aussi beaucoup d'enfants de six à quatorze ans.

Huit familles nombreuses ont totalement disparu. Quatre n'ont qu'un survivant.

Les hommes qui échappèrent au massacre et dont plusieurs étaient criblés de blessures, ont été obligés par les soldats à enterrer sommairement et précipitamment leur père, leur mère, leurs frères, leurs sœurs ; puis, après avoir été dépouillés de leur argent et enchaînés, ils furent dirigés sur Cassel.

Aucune langue au monde n'a d'expressions capables de stigmatiser de telles horreurs !

Le *Livre Blanc* s'évertue à dégager l'honneur de l'Allemagne à propos de ce honteux massacre ; il recourt à la fois au mensonge et aux circonstances atténuantes.

Le major Schlick (1) paie d'audace. Dans un combat de rues qui a duré, dit-il, jusque bien tard dans la nuit, toute la population a, sur un signal donné, tiré avec une vraie rage. Des hommes de tout âge, des femmes et même des petites filles de dix ans, tiraient des maisons. On fusilla une vingtaine de ces forcenés, et parmi eux quelques femmes qui tiraient sournoisement dans le dos des compagnies. Le meurtre des enfants eux-mêmes, dans ces conditions, n'est-il pas légitime ?

Le major Steinhoff (2) a le dessein évident de *cacher* la fusillade des femmes et des enfants. Il raconte que le colonel Meister a fait fouiller les maisons, qu'on en a ramené des civils, que les hommes ont été placés près du mur, *les femmes et les enfants plus loin en aval.* Quelques temps après revenant sur ses pas, il vit un monceau de cadavres *à l'endroit où se trouvaient les hommes prisonniers.*

Le médecin d'état-major Pétrenz (3), *qui a visité le monceau de cadavres,* entre dans des détails : il évalue les tués à trente ou quarante, des jeunes gens pour la plupart et quelques femmes. Il a trouvé sous l'amoncellement des victimes *deux enfants, l'une de cinq ans,* non blessée, à laquelle il a donné du chocolat, *l'autre d'environ dix ans,* qui avait une blessure au genou. Il s'est assuré le lendemain qu'on n'a pas enterré de vivants.

Le major Paazig (4) a vu les cadavres. « Leurs blessures font supposer qu'*elles ont été faites par des projectiles d'artillerie.* »

Le feldwebel Bartusch (5), manifestement interrogé sur le meurtre de femmes et d'enfants à Dinant, essaie de le justifier, mais par malheur, il confond les deux scènes. Il n'a vu que la fusillade du mur Tschoffen et c'est pour celle-là qu'il invente une explication. « Des femmes, écrit-il, ont pu se trouver derrière le mur et être tuées *par les balles qui ont traversé ce mur,* ou bien elles sont tombées *sous les balles des Français* venant de l'autre rive. »

Dépositions contradictoires qui se détruisent l'une l'autre !

Voici ce qu'écrit enfin le *Rapport général :*

« Aux Rivages, quelques femmes et enfants furent atteints, lors de l'exécution des otages. Ils avaient, à l'encontre des dispositions prises et dans la confusion générale, quitté la place qui leur avait été indiquée à l'écart des hommes et avaient rejoint ces derniers (Annexes 45 et 46). »

Nous faisons remarquer avant tout que ces explications, qui ne sont basées sur aucun document de l'enquête, *sont inventées de toutes pièces par le rédacteur du rapport. Elles sont en outre en contradiction formelle avec les faits.* Les quarante-cinq victimes de Neffe ont été arbitrairement détachées d'un groupe précédent de prisonniers, transportées sur la rive est de la Meuse en deux fois, jointes aux vingt-sept victimes de Saint-Paul et à celles d'autres

(1) Annexe 44.
(2) Annexe 48.
(3) Annexe 51.
(4) Annexe 49.
(5) Annexe 10, p. 137.

quartiers. Il ne s'est fait, à ce moment, aucune distinction entre les jeunes gens et les vieillards, entre les hommes, les femmes et les enfants. Tous furent mis en rangs par les soldats et poussés au mur du jardin Bourdon, contre lequel ils ont été fusillés.

« *Ils avaient tiré sur nous!* » dit le *Livre Blanc*. Cette accusation ne tient pas : les collines garnies de buissons et les maisons d'où prétendument les coups de feu sont partis, étaient occupées, depuis 6 heures du matin, par les troupes allemandes.

La vérité sur la scène du Rocher Bayard, *nous allons l'apprendre des Allemands eux-mêmes.*

Pendant plusieurs heures, entre le moment où ils furent arrachés à leurs maisons et la fusillade, les civils de Rivages-Anseremme ne cessèrent de protester et d'affirmer que ceux qui tiraient n'étaient pas des civils, mais des *soldats français,* en petit nombre d'ailleurs, qui occupaient la hauteur au-dessus de Neffe, sur la rive opposée.

C'est ce que redit aussi avec insistance M. Bourdon, le greffier; obligé, sous peine de mort, de traverser la Meuse, pour faire cesser le feu qui venait de la rive opposée, *il affirma à son retour que les civils étaient innocents.* Son dévouement ne lui sauva pas la vie, pas plus qu'à son épouse et à ses enfants.

Qu'on note bien ce détail, qu'on se l'imprime avec soin dans l'esprit : *tous les coups de feu partaient de mains légitimement armées.*

Les officiers allemands, eux aussi, s'en rendaient bien compte : « *Si les Français tirent encore, vous y passerez tous!* » dit l'un d'eux à un groupe des deux sexes, près de la brasserie d'Anseremme.

Et l'officier même qui a ordonné cette fusillade, barbare entre toutes, avait, peu d'instants avant l'exécution, tenu aux victimes le langage suivant : « Vous tous, francs-tireurs et autres, vous avez tiré sur nos soldats. *Si les Français tirent encore une seule fois, tous sans exception, hommes, femmes et enfants, tous vous serez tués.* »

On s'est donc vengé sur les habitants de Leffe du feu des Français tirant des collines d'en face. Quant aux prétendus abus de la Croix-Rouge, qui servirent de prétexte à la fusillade du mur Tschoffen, ils n'ont jamais existé, mais les Allemands étaient exaspérés par le tir des Français qui venait de l'autre rive. Il en est de même pour la fusillade du Rocher Bayard. Les rapports allemands le confirment implicitement.

« Le feu de l'infanterie ennemie de la rive gauche était très faible », dit le rapport des pionniers (1).

« Alors commença le feu ennemi de l'autre rive, écrit le major Steinhoff (2), et, en même temps, j'entendis quelques courtes salves dans mon voisinage immédiat. Je retournai sur mes pas et je vis un monceau de cadavres à l'endroit où se tenaient les hommes prisonniers. »

On n'a plus qu'à rapprocher ces déclarations de la harangue de l'exécuteur!

* * *

Le cruel auteur de la *sanglante tuerie du Charrau, à Neffe,* est, dit le *Livre Blanc,* le major von Zeschau, du 101e des grenadiers.

Celui-ci en fait un récit (3) qui relate exactement l'itinéraire suivi, mais qui, pour l'exposé des faits, n'est qu'un tissu de contre-vérités.

Pourquoi cache-t-il d'abord que ses soldats ont exterminé, en traversant le village de Neffe, plusieurs familles innocentes?

Ils arrivent ensuite au lieu dit *Charrau,* où cinquante et un habitants, dont beaucoup de femmes et d'enfants, s'étaient réfugiés sous un aqueduc, dès qu'ils avaient appris que « les Allemands brûlaient tout, tuaient tout ».

Les soldats approchent de l'aqueduc. Ils aperçoivent, d'après le récit, un civil avec une arme en forme de carabine. C'est Vital Séha, le tailleur dinantais, qui se trouvait à l'angle gauche du pont. Il portait, assurent les témoins, un paletot roulé dans une lustrine en forme

---

(1) Annexe 39, p. 177.
(2) Annexe 48, p. 187.
(3) Annexe 40, p. 178.

de gaine. Voilà ce qui a paru l'arme d'un franc-tireur! C'est lui qui, étant le mieux en vue, a dû être la première victime.

A entendre von Zeschau, il ordonna à cinq ou six soldats de tirer quelques coups, en tout dix à douze, dans l'aqueduc, pour faire sortir ceux qui s'y étaient réfugiés. Puis, sans dire un mot des victimes, il ajoute qu'il a laissé là un sous-officier qui a fait sortir trente-cinq à quarante civils.

Ces paroles contiennent l'aveu du crime, mais le récit est tronqué, déformé, faussé.

Au témoignage des survivants, les Allemands s'approchent, hurlant comme des bêtes fauves. Ils tirent sous le ponceau, des deux côtés. Ils y jettent des bombes à main. En un clin d'œil, ce n'est plus qu'un amas de chair et de sang. Il y a là une vingtaine de cadavres et une douzaine de mutilés. Un de ceux-ci, dans un lamentable état, est dirigé sur Cassel. Deux autres, conduits aux Rivages avec les habitants de Neffe, y sont bientôt arrachés aux bras de leur père et meurent la nuit suivante. D'autres encore succombent, sans soins, à leurs affreuses blessures.

Sur le pont, les soldats laissèrent les cadavres sans sépulture. Seul les gardait un chien, fidèle à son maître, l'enfant Bultot; il ne les quitta même pas lorsque, le jeudi ou le vendredi, on dut carboniser les corps, et il périt dans les flammes.

* * *

Parmi les lâchetés que l'humanité flétrit, nulle n'excite peut-être plus de réprobation que celle du soldat qui *abuse de l'enfance et du sexe faible pour se protéger des coups de l'ennemi,* oubliant ainsi la dignité de son état.

Dans son communiqué officiel du 30 août de cette année, le grand État-Major allemand a condamné lui-même, en termes sévères, un procédé similaire dont il incriminait une armée ennemie.

N'a-t-il pas songé qu'il signait, par là, la condamnation de sa propre armée, elle qui, non pas en un cas isolé, mais à chaque pas, pour ainsi dire, dans la traversée du diocèse, a cherché à se protéger derrière un rempart de civils?

A Dinant, le 23 août, entre 8 et 11 heures du matin, les soldats français qui occupaient la crête de la rive ouest voyaient alignés aux Rivages, au lieu dit la *Redoute,* de nombreux civils, hommes, femmes et enfants. Et derrière ce rempart vivant, s'abritaient et tiraient, agenouillés, des soldats allemands!

La même scène s'est reproduite place d'Albeau et à d'autres endroits de la ville.

Dinant compte maintes de ces pauvres victimes qui furent atteintes par les balles de leurs propres amis.

A un notable qui protestait contre cette violation criante du Droit des gens, l'officier se borna à répondre : « J'ai mes soldats à protéger! »

Le lendemain matin, une dame que les soldats voulaient empêcher de se mettre en sécurité, osa dire à l'officier : « N'êtes-vous pas honteux d'exposer ainsi des femmes et des enfants? » Et lui de dire : « Si notre sang doit couler, le vôtre peut bien couler aussi! »

Ces faits nous rappellent l'aveu que nous faisait il y a quelques mois un officier allemand : « Cette guerre n'a rien de chevaleresque. Il faut reconnaître que nous, Allemands, nous avions une culture supérieure. Mais il est triste de dire que, à peine la guerre déclarée, il n'en restait plus rien. »

Nous signalons aussi comme une flagrante injustice d'avoir, sans enquête préalable, *rendu les civils responsables des quelques travaux de défense* qu'avait faits l'autorité militaire française, notamment aux maisons du quartier Saint-Médard et dans les rues du faubourg de Leffe. Le *Livre Blanc* en a, d'ailleurs, grossi singulièrement le nombre et l'importance.

Les Allemands oublient-ils aussi qu'ils avaient fait des travaux de l'espèce aux maisons des Rivages?

Que signifient enfin ces reproches incessants d'avoir « barricadé les maisons, de les avoir apprêtées pour le combat »? Si les habitants avaient soigneusement fermé portes et

volets, mis parfois des matelas aux fenêtres, c'étaient des mesures de précaution contre les balles et les bombes à main, mesures que légitimait la scène du vendredi soir.

* * *

Le territoire de Dinant et des environs a été le théâtre de bien d'autres faits auxquels nous ne pouvons accorder qu'une mention accessoire.

La *chasse aux civils* — vraie traque au gibier — dans les maisons, dans les rues, dans les montagnes et dans les ruines, s'est poursuivie pendant trois jours. On ne saura jamais les souffrances qu'ont endurées les pauvres victimes, mais on peut s'en faire une idée par le témoignage des survivants. Il faut le récit de témoins oculaires pour comprendre quelles étaient la fureur, la soif de sang qui animaient certains groupes de soldats, affreusement excités contre les civils. D'autres, par des *mises en scène terrifiantes*, jetaient leurs prisonniers dans des transes mortelles ; ils se livraient à des simulacres de fusillade, faisaient entendre le cliquetis des armes, tiraient en l'air, puis disaient que c'étaient des francs-tireurs. Des vieillards, des infirmes, des femmes et des enfants sont restés ainsi, pendant des heures, sous la menace de la mort. Le lundi dans l'après-midi, un cadavre allemand a été plusieurs fois placé et déplacé, pour pouvoir dire à des groupes successifs de civils : « Voilà votre œuvre ! »

Les soldats déversaient sur les prisonniers, sans distinction de sexe ou de condition, *un flot incessant d'injures* : « Avancez, bestiaux humains ! » criait un officier aux pauvres habitants de Neffe.

Les *journées d'emprisonnement* furent aussi bien douloureuses. On y souffrit la faim, la soif et on y subit l'intimidation sous toutes ses formes. Des milliers de malheureux pleuraient des deuils cruels et étaient sans pain, sans abri. A l'heure présente encore, est-il rien de plus navrant que le spectacle de milliers d'habitants logés soit dans les ruines mêmes, soit dans de pauvres abris ?

Une autre page émouvante fut le douloureux *exil des quatre cent et quinze prisonniers de Cassel*. Ils furent pleurés longtemps comme des victimes.

Notons, enfin, la détention, à Marche, de *trente-quatre prêtres et religieux* auxquels l'autorité allemande exprima tardivement des regrets pour les traitements infligés et remit une attestation d'innocence.

Toutes les familles de Dinant, même celles qui ne comptent pas de victimes, ont été cruellement éprouvées en ces journées affreuses.

Et si vous doutez de nos paroles ou si vous les croyez exagérées, allez à Dinant et interrogez les survivants ; vous serez alors éclairés sur l'horrible tragédie.

* * *

Pour qui connaît les scènes de cruauté que nous n'avons encore que très incomplètement esquissées, rien n'est pénible et même révoltant comme l'insistance du *Livre Blanc à vanter la clémence des soldats allemands vis-à-vis de la population civile.*

Interrogés spécialement sur ce point à l'enquête, les chefs déposants affirment unanimement qu' « ils n'ont pas connaissance que leurs soldats aient commis des cruautés ». Certains vont plus loin ; ils en font des prodiges de douceur. « Les habitants de Leffe, écrivent-ils, ont été bien traités ; quand leurs provisions furent épuisées ils furent ravitaillés par la cuisine de campagne [1]. » Le major Schlick admire le calme que ses soldats ont opposé à la fureur des brutes dinantaises [2]. Au Rocher-Bayard, on fait servir aux femmes et aux enfants du café chaud [3], de l'eau et du chocolat [4]. Ailleurs ils donnent des cigares aux hommes, des

(1) Annexe 36.
(2) Annexe 44.
(3) Annexe 5.
(4) Annexe 58.

sucres aux enfants (1). Des soldats, au péril de leur vie, sauvent des familles entières des maisons en feu (2).

Oh! les bons et doux soldats allemands! Ils tuent sans respect d'âge et de sexe, ils pillent, brûlent et ruinent toute une ville ; ils laissent presque mourir de faim des milliers de personnes à l'abbaye, à l'école régimentaire; trois jours durant, ils gardent à la belle étoile les survivants de Neffe, dont des infirmes et des moribonds; ils prennent plaisir à infliger à des milliers de civils toutes sortes d'angoisses et de tortures. Et voilà qu'à présent, au témoignage du *Livre Blanc*, « on n'a vu aucune sorte d'excès commis par les soldats allemands » (3). C'est la moquerie après la cruauté !

Nous ne voulons pas dire, pourtant, que, dans notre pensée, les officiers et les soldats qui ont passé à Dinant soient tous coupables. Non ! Les Dinantais eux-mêmes ont rendu justice à l'humanité de certains d'entre eux. Mais oser, comme le fait le *Livre Blanc*, présenter la conduite des troupes comme ayant été à l'abri de tout reproche, c'est ce qui soulève la plus vive et la plus légitime indignation!

## IV — La question de la préméditation

Une chose, quelque horrible qu'elle soit, paraît certaine : c'est que *le sac de Dinant était prémédité.*

Qui en douterait devant les témoignages suivants, qui seront publiés un jour avec toutes les circonstances de lieux, de noms (tant d'officiers allemands que de civils), et dont nous attestons l'authenticité?

Trois jours avant la catastrophe, à 25 kilomètres de Dinant, un colonel des grenadiers se trouvant chez une personnalité qui a une seconde résidence à Dinant, l'a exhortée à ne pas y retourner, parce que « *Dinant doit être entièrement détruit* ».

Le 22 août, dans la soirée, dans une localité sise à 10 kilomètres au sud-est de Dinant, un major d'infanterie a dit à un notable qui assistait au repas de l'État-major :

« Vous connaissez Dinant? C'est une belle ville. *Il n'en restera pas pierre sur pierre.* »

Il avait aussi glissé dans la conversation « *que les habitants de Dinant aimaient bien les Français* ».

Le 22 août, à 9 heures du soir, un capitaine et trois lieutenants soupaient dans une localité sise à l'est de Dinant. Le capitaine dit à son hôte : « Demain, *Dinant tout brûlé et tout tué.* » Et comme on lui en demandait la raison, il répondit : « Nous trop d'hommes perdus. » Le capitaine ajouta : « *Vous n'avez pas de proches parents à Dinant? Je les ferais prendre et amener ici, pour les mettre en sûreté.* »

Le 21 août, vers le soir, des dragons et des cyclistes se trouvaient cantonnés dans un village situé à environ 20 kilomètres au sud-est de Dinant.

S'adressant à la maîtresse du logis, quelques soldats parlèrent d'abord de Sorinne, puis de Dinant.

« *Demain, Dinant tout kapout, tout, tout* », ponctuèrent-ils. La dame leur montrant son enfant, ajouta : « Pas les femmes et les enfants? »

« Si, tout, tout; pas moi, mais ceux-là », dit l'un deux, désignant ses camarades.

Dans une autre maison de la même localité, un soldat dit à un vieillard, en lui offrant une chaise : « Vous bon? — Oui, répondit le vieillard; nous, pas faire de mal. — *Alors*, ajouta le soldat, *nous, bons aussi; mais, Dinant, mauvais et demain, Dinant, tout kapout, tout, tout.* »

Le 23 août, à $4^h$ 15 du matin, un Oberleutnant des grenadiers entra chez un notable de Dinant, en compagnie d'un sous-officier et d'un soldat. Sur les instances de la maîtresse de la maison qui savait l'allemand, l'officier consentit à ne pas expulser la famille de la maison, mais ajouta : « *Vous serez quand même obligés de sortir, car nous avons l'ordre de brûler la ville.* »

---

(1) Annexe 76.
(2) Annexe 53.
(3) Annexe 89.

Il est impossible que des témoignages si divers et si précis, donnés par des personnes de haut rang, ne révèlent pas une résolution préméditée et connue des troupes.

*
* *

En finissant, une réflexion se présente à notre esprit. Notre travail, va-t-on nous objecter, est bien sobre, trop sobre de *citations de personnes* clairement identifiées; il est insuffisant aussi *quant à l'exposé des faits*.

Voici notre réponse :

Qu'on se mette en face de notre situation, à nous, Belges, pendant la durée de l'occupation. Impliquer des personnes dans les faits racontés serait certainement une action imprudente, dangereuse. Ah ! si l'on voulait nous promettre l'impunité qui revient de droit à tout témoin qui dépose avec sincérité et en connaissance de cause, alors nous n'hésiterions pas à les identifier sur-le-champ.

En attendant, nous gardons par devers nous les témoignages nombreux recueillis au lendemain des événements, alors que les souvenirs étaient encore dans toute leur vivacité.

Quoi qu'on fasse, ces témoignages accablants paraîtront au grand jour, sous la signature des personnes les plus honorables.

*
* *

Un dernier mot, qui comportera la *conclusion*.

De l'examen du *Livre Blanc* ressort avec évidence un fait indéniable : *La légende des francs-tireurs belges repose sur une simple affirmation de l'armée allemande, affirmation qu'elle est dans l'absolue impossibilité de prouver*.

Ce qui revient à dire que *la conduite des armées allemandes, en nos régions, a été une série d'actes injustifiés et inhumains à l'égard de populations innocentes*.

Namur, le 31 octobre 1915.

† Th. Louis, *Évêque de Namur*.

---

## II. — *Lettre de l'Évêque de Liége au Gouverneur général de la Belgique occupée.*

Liége, le 1er novembre 1915.

*A Son Excellence le Gouverneur militaire général de la Belgique occupée.*

Excellence,

Nous venons de prendre connaissance des documents contenus dans le *Livre Blanc* que le Gouvernement allemand a envoyé aux pays étrangers, et nous éprouvons une douloureuse surprise à la constatation de tant d'assertions fausses et calomnieuses qu'il formule contre le peuple belge et contre le clergé. L'accusation est grave, publique, même officielle; il n'est pas possible de la laisser sans réponse, et l'équité la plus élémentaire exige qu'on nous permette de la réfuter. En attendant, nous unissons notre protestation à celle que Mgr l'Évêque de Namur adresse à Votre Excellence.

Pour ce qui concerne les provinces de Liége et de Limbourg, qui forment notre diocèse :

1° Nous nions absolument que la population civile ait commis des atrocités sur des soldats allemands ;

2° Nous nions à plus forte raison que des prêtres aient pris part à ces prétendues atrocités;

3° Nous nions que, soit à Liége, soit ailleurs dans notre diocèse, des violences aient été exercées sur les Allemands lors de leur expulsion de la Belgique;

4° Nous nions qu'il y ait eu une organisation quelconque de francs-tireurs contre les envahisseurs et nous nous croyons même en droit de nier que des civils aient opposé une résistance armée en quelque localité que ce soit.

Au contraire, nous affirmons et nous prouverons par des témoignages nombreux et irrécusables aussitôt que nous en aurons la liberté :

1° Que la guerre des francs-tireurs est une légende imaginée et systématiquement propagée par les troupes allemandes dès leur entrée en Belgique;

2° Que les troupes allemandes ont incendié des milliers de maisons sans aucune nécessité militaire;

3° Qu'elles ont fusillé des centaines de civils, parmi lesquels des vieillards, des femmes et des enfants, sans enquête ni jugement préalables et, en tout cas, sans qu'on ait établi leur culpabilité;

4° Que la ville de Herve a été incendiée; que celle de Visé a été rasée; que plus de soixante-dix localités ont été pillées, brûlées et détruites, en tout ou en partie, sur l'accusation stéréotypée mais non démontrée : « *Man hat geschossen!* »

5° Que des milliers de civils inoffensifs ont été arrêtés et conduits comme prisonniers en Allemagne;

6° Que dans le diocèse de Liége, six prêtres sont morts, fusillés; que deux prêtres sont morts à la suite des mauvais traitements dont ils avaient été l'objet; que plusieurs autres n'ont échappé à la mort que par la fuite, ou ont été victimes de brutalités indignes, tandis que, pour aucun d'entre eux, on n'a prouvé le moindre méfait contre les Allemands;

7° Que plusieurs églises ont été dévastées et détruites, que des presbytères ont été pillés et incendiés, des quantités de prêtres arrêtés comme otages, sous des prétextes divers, mais toujours dénués de fondement;

8° Que dans certains cas on a forcé des prêtres et des civils à rester auprès des batteries allemandes en lutte avec celles des forts ou à marcher en tête des troupes pour leur servir de rempart contre les balles ennemies.

Tous ces faits et d'autres encore, nous les prouverons de la façon la plus péremptoire,

le jour où le Gouvernement allemand consentira à ce que l'on fasse une enquête impartiale et approfondie.

Quant à celle qui a été faite par l'autorité militaire allemande et dont le *Livre Blanc* nous apporte les résultats, nous lui dénions toute valeur, car elle ne s'est entourée d'aucune garantie d'impartialité et nous sommes à même d'établir, pour ce qui concerne le diocèse de Liége, l'inexactitude et même l'évidente fausseté des accusations.

Pour ne pas trop nous étendre, nous nous contenterons des remarques suivantes :

1° Le *Livre Blanc* ne donne généralement que des dépositions faites par des soldats et des officiers allemands, c'est-à-dire par ceux qui avaient intérêt à présenter les faits sous un jour défavorable pour la population belge. Ils avaient en effet à justifier ou à excuser la rigueur des représailles qu'ils avaient exercées;

2° Le tribunal allemand a reçu les dépositions de plusieurs civils et prêtres belges et il n'en est publié aucune dans le *Livre Blanc*.

Pourquoi? n'est-ce pas parce que ces dépositions contredisaient formellement celles des Allemands? N'est-ce pas l'aveu implicite que ces dernières ne se soutenaient pas en face des autres?

Le *Livre Blanc* ne contient rien au sujet de la mort de M. le curé de **Forêt**, ni de M. le curé de **Haccourt**, ni de M. le curé de **Heure-le-Romain**, ni de M. le vicaire d'**Olne**, ni des fusillades en masse opérées en certains endroits comme à **Soumagne**, ni des civils arrêtés comme otages, mais dont les cadavres ont été découverts plus tard, etc. Pourquoi tant de lacunes inexplicables, si ce n'est par l'impossibilité de justifier les faits que l'on passe sous silence, bien qu'ils aient fait l'objet d'une enquête militaire?

4° Un seul témoin (*Anlage III*) affirme qu'à **Blegny** les civils ont tiré sur les troupes allemandes; mais le bourgmestre Ruwet, après enquête minutieuse, affirme dans son rapport qu'aucun habitant de Blegny n'a tiré, que la population aurait elle-même livré le coupable si le fait avait eu lieu, telle étant alors sa crainte de provoquer des représailles. Néanmoins M. le bourgmestre, M. le curé et plusieurs autres personnes ont été fusillés; le village et la belle église ont été détruits. Le curé a écrit la relation des événements et de ce qu'il a souffert jusqu'à la veille de sa mort. Ses dernières paroles ont été une exhortation à son peuple pour qu'il fût calme et supportât avec résignation la terrible épreuve à laquelle la Providence le soumettait. La Commission d'enquête allemande a eu le journal de M. le curé sous les yeux et elle a entendu des témoins attester sa complète innocence. Pourquoi le *Livre Blanc* n'en dit-il pas un mot ?

De même un seul témoin (*Anlage X*) prétend qu'on a tiré sur les Allemands à **Hockai**; mais le *Livre Blanc* ne rapporte pas les dénégations formelles et répétées des habitants qui ont été interrogés. Le pauvre curé de Hockai a été exécuté comme s'il avait avoué. Or, de guerre lasse, après une nuit passée dans des angoisses continuelles, le curé avait fini par dire : « Si l'on a tiré, personne du moins n'a été tué. » Était-ce là un aveu de culpabilité? Est-ce que les autres prisonniers ne protestaient pas de son innocence? Ne voulait-il pas assumer la responsabilité du fait, pour le cas où il y aurait eu un coupable? N'adoptait-il pas une attitude indécise et énigmatique pour sauver la vie de son frère, de sa sœur et des paroissiens prisonniers avec lui et menacés comme lui d'être fusillés? On ne saurait le dire; mais une chose est certaine, c'est que la parole du curé n'était pas un aveu et ne pouvait pas l'être, que le curé était incapable de commettre le crime dont on l'accusait, qu'il était connu pour la douceur de son caractère, la bonté de son cœur et sa *germanophilie*. Pourquoi le *Livre Blanc* se tait-il sur tout cela et ne souffle-t-il mot des multiples interrogatoires qu'on a fait subir à des habitants de Hockai, particulièrement à la sœur du curé?

Le Stabsarzt Dr Rehm (*Anlage IV*) déclare qu'à **Retinne**, le 6 août 1914, on a tiré sur l'ambulance qu'il y avait établie, et que les auteurs *devaient être des civils, puisqu'il n'y avait plus de soldats belges dans le village*.

Or, il est certain que des combats ont été livrés ce même jour près de Retinne, et qu'à Retinne même des soldats belges, cachés dans les maisons, ont été arrêtés. L'enquête a sans doute négligé de s'informer sur ce point, ou, si elle l'a fait, pourquoi n'en donne-t-elle pas le résultat et se borne-t-elle à la seule déposition accusatrice ?

5° Quelques soldats déposent qu'ils ont vu des civils belges accomplir des atrocités,

mais il est étrange que, jamais, ils n'indiquent ni le *nom du lieu, ni le nom de la victime, ni celui des auteurs du crime. C'était, dit Richard Weisse, « in den ersten Tagen des Monats August, es mag auch Mitte August gewesen sein* », il se trouvait quelque part *nahe der belgischen Grenze,* il remarqua *in der Nähe einer Haüsergruppe,* etc. (*Anlage LIV*) (1).

Comme tout cela est vague et trahit la préoccupation de rendre toute vérification impossible. Et que découvre Weisse? Un soldat allemand à qui des civils venaient de crever les yeux. Et que fait-il pour soulager son malheureux compagnon d'armes? Rien, car il ne sait pas ce que le soldat mutilé est devenu (*Was aus dem misshandelten Manne geworden ist, kann ich nicht sagen*); il ne sait pas davantage ce que sont devenus les auteurs du crime, qu'il prétend cependant avoir attaqués ; il ne connaît pas leur nom ni celui de la victime; bref, tout indique que le récit n'est qu'un méchant et infâme mensonge.

Il en est de même de Gustave Voigt (*Anlage LV*) qui prétend avoir vu dans un village, près de **Herve**, cinq soldats belges qui levaient les bras pour se constituer prisonniers, au moment où, après avoir pendu et mutilé un soldat allemand, ils se disposaient à faire subir le même sort à deux autres. Qui donc croira à une invention aussi stupide qu'odieuse? Le même a vu tomber, blessé, un soldat de sa compagnie. Le lendemain, repassant par le même endroit, il a vu, toujours étendu sur la route, le cadavre du soldat à qui on avait crevé les yeux. Deux soldats appartenant à une compagnie différente du même régiment ont également vu le cadavre du soldat blessé la veille et resté au même endroit. Est-ce donc que les Allemands ne ramassent pas leurs blessés et les abandonnent sur la route? Est-ce qu'ils n'enterrent pas les cadavres, mais les exposent sur le passage des troupes pour encourager celles-ci au combat, ou plutôt pour exciter leur rage contre les civils? Nous ne nous chargerons pas de répondre à ces questions, mais nous avons le droit de nous étonner qu'aucun des accusateurs ne se rappelle le nom de la victime, ni le lieu où elle aurait été blessée, mutilée et exposée, ni les paysans qui auraient été les coupables et qui furent consciencieusement fusillés.

Faut-il mentionner encore le soldat Blankenburg (*Anlage LVI*) qui, pendant un combat dans un village à l'*occident* de Herve, au moment où les Allemands s'occupent à fouiller les maisons et à arrêter les habitants, voit des petites filles de huit à dix ans s'approcher des blessés allemands et leur couper les oreilles ?

Mais assez de ces ignominies et de ces lâches calomnies. Elles portent en elles-mêmes la preuve palpable de leur fausseté.

Comment les auteurs du *Livre Blanc* n'ont-ils pas eu honte de publier des documents semblables et d'en déduire des conclusions contre lesquelles le simple bon sens s'insurge, des conclusions dont nous signalons tout l'odieux et dont nous flétrissons avec indignation l'*indéniable injustice?*

Nous savons que, pour prouver la réalité d'une guerre de francs-tireurs, l'on a cité des articles de journaux belges parus pendant les premiers jours de l'invasion. Mais nous savons aussi que ces articles ne faisaient que rapporter des bruits et des nouvelles répandus par des anonymes et surtout par les troupes allemandes à mesure qu'elles s'avançaient dans le pays. Qui n'a lu le récit du fameux combat de **Herstal** où des femmes auraient jeté de l'huile brûlante sur les Allemands? Or, ce combat est une pure invention ; il n'a pas eu lieu. Qui n'a frémi en lisant dans les journaux allemands que la population liégeoise avait incendié un couvent de Jésuites situé dans les environs et aurait brûlé vivants les RR. Pères et Frères si les troupes allemandes n'étaient arrivées à temps pour empêcher le crime? Or, il n'existe pas de couvent de PP. Jésuites dans les environs de Liége et leurs trois couvents qui se trouvent à Liége même sont parfaitement intacts. Toute l'histoire est absolument fausse.

Nous avons entendu raconter et nous avons cru pendant plusieurs jours que M. le curé de **Battice** avait été surpris avec huit hommes tirant du haut de la tour de l'église sur les Allemands, qu'il avait été fusillé ainsi que ses compagnons et que le village avait été détruit. La destruction du village était vraie, mais tout le reste était faux. Le curé est en vie et proteste énergiquement contre les faits qu'on lui attribue.

---

(1) Traduction : « dans les premiers jours du mois d'août, c'était peut-être aussi au milieu du mois d'août ; ..... près de la frontière belge ; ..... à proximité d'un groupe de maisons..... ».

N'a-t-on pas entendu des officiers allemands se vanter de même d'avoir pendu à la tour de l'église le curé de B. qui, prétendument, tirait sur les Allemands ? Or, le curé de B. est en vie et administre sa paroisse, mais celle-ci est en grande partie ravagée.

Pour notre part, nous connaissons trois versions des événements de **Hockai**, racontés par des officiers et par un général allemands qui affirmaient avoir passé par là. Or, les trois versions se contredisent absolument et elles sont fausses toutes trois.

Il n'est pas surprenant que des correspondants de journaux aient ramassé tous ces racontars, les aient développés et en aient fait des récits patriotiques, mais fantaisistes, dont on se sert aujourd'hui pour démontrer la réalité d'une guerre de francs-tireurs que nous savons tous n'avoir jamais existé.

Le 28 août 1914, dans une note que nous eûmes l'honneur de remettre personnellement à S. Exc. le feld-maréchal von der Goltz-Pacha, nous protestions contre les exécutions sommaires de villages et de villes sans aucune enquête préalable. Alors déjà nous pouvions affirmer que trois localités avaient échappé à la destruction grâce à l'intervention soit du curé, soit du bourgmestre, soit d'autres notabilités qui, à force de supplications et d'objurgations, avaient obtenu des chefs allemands qu'il fût procédé à une enquête avant de passer aux dévastations et aux fusillades, et chaque fois l'enquête aboutit promptement à la découverte que le coup de feu fatal attribué à un civil, et qu'on allait venger par le fer et par le feu, avait été *tiré par un soldat allemand.*

Depuis lors, nous avons appris d'autres cas du même genre. Nous nous bornons à citer celui de la ville de **Tongres** où, pendant une nuit, douze personnes furent tuées, où toute la population fut violemment chassée dans la campagne, où plusieurs maisons furent incendiées et toutes les autres pillées, sous le prétexte que des civils avaient tiré sur des Allemands, prétexte dont l'enquête subséquente démontra bien vite l'inanité.

Plus fort que cela. Nous avons sous les yeux la déclaration d'un *Hauptmann* allemand qui atteste avoir fait arrêter un soldat déserteur dans un bois où le dit soldat tirait de jour et de nuit des coups de feu. Or, les troupes allemandes attribuaient ces coups à des francs-tireurs, et, sous ce prétexte, elles pillaient ou brûlaient les villages environnants et fusillaient nombre d'innocents. Tous ces faits et d'autres semblables ne sont-ils pas de nature à faire naître le soupçon que l'on se trouve en présence d'un système inventé pour arriver avec une apparence de légitime répression au sac des villages et au massacre des populations? Ce soupçon, né chez la plupart des Belges, est devenu pour beaucoup une certitude. On en rapproche les déclarations faites par des soldats allemands à divers endroits : qu'ils n'auraient pas fait le *quart des ravages qu'on leur avait ordonnés.* On cite aussi la réponse d'un officier aux protestations d'innocence du curé et des habitants de F. : « Il se peut qu'il y ait ici un malentendu, mais j'ai des ordres, et je dois les exécuter. » Et il fit brûler tout le village.

D'après tout ce qui précède, le Gouvernement allemand doit comprendre qu'il ne peut refuser plus longtemps l'enquête que nous sollicitons; c'est un droit pour tout accusé d'être entendu et de pouvoir se défendre. En s'y opposant, l'Allemagne se rend complice de toutes les calomnies qui ont été répandues et que l'on continue à répandre en Allemagne contre la population belge. Nous avons devant les yeux deux brochures : l'une, déjà assez ancienne, a pour titre : *Die Eroberung Belgiens 1914,* et l'autre, récente : *Die Belgischen Greueltaten gegen die Deutschen im Kriege 1914* (*Amtliche und glaubwürdige Berichte*) (1).

Les deux brochures sont des libelles infâmes et lâches, où tout, depuis la première page jusqu'à la dernière, n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies. Il suffira de donner un exemple : à la page 17 de la deuxième brochure, nous lisons : *Wie aus Lüttich gemeldet wird, sind mehrere hundert Einwohner der Stadt unter Anschuldigung sich an den bestialischen Scheusslichkeiten gegen wehrlose Deutsche beteiligt zu haben, festgenommen worden. Einer vorlaüfigen Zusammenzählung zufolge beträgt die Zahl der von dem Pöbel ermordeten Deutschen in Lüttich über 150, 3/4 davon Frauen u. Kinder. Die unglücklichen Opfer der*

(1) Traduction : « La conquête de la Belgique, 1914. » — « Les atrocités belges commises sur des Allemands pendant la guerre 1914 (Rapport des officiels et dignes de foi). »

*Volkswut sind zum Teil so verstümmelt worden, dass ihre Rekognoszierung nur unter grössten Schwierigkeiten möglich war.* (*Leipz. Tageblatt*) (1).

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la vérité est qu'*aucun Allemand n'a été maltraité* à Liége.

Dans l'autre brochure, nous signalons la lettre du Stabsarzt Dr Wilte Platz. Elle commence par ces mots : *Die Belgier verdienen nicht mehr den Namen einer kultivierten Nation. Sie müssten wie « schädliche Raubtiere ausgerottet werden »* (2). Comme preuve de cette aimable appréciation, il donne quelques récits dont pas un n'est même vraisemblable.

Nous répétons que la justice exige que nous puissions nous défendre et que l'honneur même de l'Allemagne y est intéressé.

Quelle que soit l'issue de l'horrible guerre qui couvre l'Europe de ruines et de cadavres, la réputation de l'Allemagne n'en sortira pas intacte, si elle refuse l'enquête demandée.

Victorieuse, elle aura la honte d'avoir calomnié ou laissé calomnier la Belgique innocente, après l'avoir écrasée ; vaincue, elle n'aura même pas la consolation de se dire, avec François Ier :

« Tout est perdu, fors l'honneur. »

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de mon très profond respect.

Signé : † M. H. Rutten,
*Évêque de Liége.*

---

(1) Traduction : « D'après ce que l'on mande de Liége, plusieurs centaines d'habitants de la ville ont été arrêtés sous l'inculpation d'avoir participé aux horreurs bestiales commises sur des Allemands sans défense. Selon un relevé sommaire, le nombre des Allemands assassinés à Liége par la populace s'élève à plus de 150, dont les trois quarts sont des femmes et des enfants. Les malheureuses victimes de la fureur populaire ont été, en partie, mutilées à un point tel que leur identification n'a pu se faire qu'avec les plus grandes difficultés. »

(2) Traduction : « Les Belges ne méritent plus le nom d'une nation civilisée. Ils devraient être exterminés comme des bêtes fauves nuisibles. »

X

# LETTRE COLLECTIVE DU CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE MALINES ET DES ÉVÊQUES DE BELGIQUE AUX CARDINAUX ET AUX ÉVÊQUES D'ALLEMAGNE, DE BAVIERE ET D'AUTRICHE.

---

24 novembre 1915.

*A Leurs Éminences les Cardinaux et à Leurs Grandeurs les Évêques d'Allemagne, de Bavière et d'Autriche-Hongrie.*

Éminences,
Messeigneurs,

Évêques catholiques, nous donnons, depuis une année, au monde, vous, Évêques d'Allemagne, d'une part, nous, Évêques de Belgique, de France, d'Angleterre, d'autre part, un spectacle déconcertant.

A peine les armées allemandes avaient-elles foulé le sol de notre pays, que le bruit se répandait chez vous que nos civils prenaient part aux opérations militaires, que les femmes de Visé et de Liége crevaient les yeux à vos soldats, que la populace avait saccagé, à Anvers et à Bruxelles, les propriétés des Allemands expulsés.

Dès les premiers jours d'août, Dom Ildefons Herwegen, abbé de Maria-Laach, adressait au Cardinal-Archevêque de Malines un télégramme où il le suppliait, pour l'amour de Dieu, de protéger les soldats allemands contre les tortures que nos compatriotes étaient supposés leur infliger.

Or, il était notoire que notre Gouvernement avait pris les mesures utiles, afin que les citoyens fussent tous instruits des lois de la guerre ; dans chaque commune, les armes des habitants devaient être déposées à la maison communale ; par voie d'affiches, les populations étaient averties que, seuls, les citoyens régulièrement enrôlés sous les drapeaux étaient autorisés à porter les armes ; et le clergé, soucieux de seconder la mission de l'État, avait répandu par la parole, par les bulletins paroissiaux, par l'application d'affiches aux portes des églises, les instructions édictées par son Gouvernement.

Habitués, depuis un siècle, à un régime de paix, nous ne nous faisions pas à l'idée que l'on pût, de bonne foi, nous prêter des instincts violents. Forts de notre droit et de la sincérité de nos intentions pacifiques, nous répondîmes aux calomnies des « francs-tireurs » et « des yeux crevés » par un haussement d'épaules, persuadés que la vérité ne tarderait pas à se faire jour d'elle-même.

Le clergé et l'épiscopat de Belgique étaient en relations personnelles avec de nombreux prêtres, religieux, évêques d'Allemagne et d'Autriche ; les congrès eucharistiques de Cologne en 1909, de Vienne en 1912, leur avaient fourni l'occasion de se connaître de plus près et de s'apprécier mutuellement. Aussi avions-nous l'assurance que les catholiques des nations en guerre avec la nôtre ne nous jugeraient pas à la légère ; et, sans s'inquiéter beaucoup du contenu du télégramme de Dom Ildefons, le Cardinal de Malines se borna à l'inviter à prêcher, avec nous, la mansuétude : car, ajoutait-il, on nous signale que les troupes allemandes fusillent des prêtres belges innocents.

Dès les tout premiers jours d'août, des crimes avaient été commis à Battice, à Visé, à Berneau, à Herve, et ailleurs, mais nous voulions espérer qu'ils resteraient des faits isolés, et, connaissant les très hautes relations de Dom Ildefons, nous avions grande confiance dans la déclaration suivante que, le 11 août, il voulut bien nous transmettre : « Je suis informé, de première source, que l'ordre formel a été donné aux soldats allemands, par l'autorité militaire, d'épargner les innocents. Quant au fait très déplorable, que même des prêtres ont perdu la vie, je me permets de signaler à l'attention de Votre Éminence, que ces derniers jours les habits des prêtres et des moines sont devenus l'objet de soupçons et de scandale, depuis que des espions français se sont servis de l'habit ecclésiastique et même du costume de religieuses, pour déguiser leurs intentions hostiles. »

Cependant, les actes d'hostilité sur des populations innocentes se poursuivaient.

Le 18 août 1914, Mgr l'Évêque de Liége écrivait à M. le commandant Bayer, Gouverneur de la ville de Liége : « Coup sur coup, plusieurs villages ont été détruits ; des notables, parmi lesquels des curés, ont été fusillés ; d'autres ont été arrêtés, et tous ont protesté de leur innocence. Je connais les prêtres de mon diocèse ; je ne puis croire qu'un seul se soit rendu coupable d'actes d'hostilité envers les soldats allemands. J'ai visité plusieurs ambulances, et j'ai vu que les blessés allemands y sont soignés avec le même zèle que les belges. Eux-mêmes le reconnaissent (1). »

Cette lettre resta sans réponse.

Au début de septembre, l'Empereur d'Allemagne couvrit de son autorité les accusations calomnieuses dont nos populations innocentes étaient l'objet. Il envoya au Président des États-Unis, M. Wilson, ce télégramme qui, jusqu'à cette heure, n'a pas, que nous sachions, été rétracté : « Le Gouvernement belge a publiquement encouragé la population civile à prendre part à cette guerre, qu'il avait depuis longtemps préparée avec soin. Les cruautés commises au cours de cette guerre de guérillas, par des femmes et même par des prêtres, sur des médecins et des infirmières ont été telles, que mes généraux ont été finalement obligés de recourir aux moyens les plus rigoureux pour châtier les coupables et pour empêcher la population sanguinaire de continuer ces abominables actes criminels et odieux. Plusieurs villages et même la ville de Louvain ont dû être démolis (sauf le très bel Hôtel de Ville) dans l'intérêt de notre défense et de la protection de mes troupes. Mon cœur saigne quand je vois que pareilles mesures ont été rendues inévitables, et quand je songe aux innombrables innocents qui ont perdu leur toit et leurs biens par suite des faits criminels en question. »

Ce télégramme fut affiché en Belgique, par ordre du Gouvernement allemand, le 11 septembre. Dès le lendemain, 12 septembre, Mgr l'Évêque de Namur demanda à être reçu par le Gouverneur militaire de Namur et protesta contre la réputation que S. M. l'Empereur cherchait à faire au clergé belge ; il affirma l'innocence de tous les membres du clergé fusillés ou maltraités, et se déclara prêt à publier lui-même les faits coupables que l'on parviendrait à établir.

L'offre de Mgr l'Évêque de Namur ne fut point acceptée et sa protestation n'eut point de suite.

La calomnie pouvait ainsi suivre librement son œuvre. La presse allemande la fomentait. L'organe du Centre catholique, la *Kölnische Volkszeitung*, rivalisait de chauvinisme avec la presse luthérienne, et le jour où des milliers de nos concitoyens, ecclésiastiques et laïques, de Visé, d'Aerschot, de Wesemael, de Hérent, de Louvain, et de vingt autres localités, aussi innocents de faits de guerre ou de cruautés que vous et nous furent emmenés prisonniers, traversèrent les gares d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, et furent, durant de mortelles heures, donnés en spectacle à la curiosité malsaine de la métropole rhénane, ils eurent la douleur de constater que leurs frères catholiques vomissaient sur eux autant d'injures que les luthériens sectaires de Celle, de Soltau ou de Magdebourg.

Pas une voix ne s'éleva en Allemagne pour prendre la défense des victimes.

---

(1) Voir en annexe le texte intégral de la lettre de Mgr l'Evêque de Liége (Annexe 1). La protestation fut renouvelée, le 21 août, au Général von Kolewe, devenu Gouverneur militaire de Liége ; puis, le 29 août, à S. Exc. le Baron von der Goltz, Gouverneur général des provinces occupées de la Belgique, et logé, à cette époque, au palais épiscopal de Liége.

La légende qui transformait les innocents en coupables et le crime en acte de justice s'est ainsi accréditée, et, le 10 mai 1915, le *Livre blanc*, organe officiel de l'Empire allemand, osa reprendre à son compte et faire circuler dans les pays neutres ces mensonges odieux et lâches : « Il est indubitable que des blessés allemands ont été détroussés et achevés, oui, affreusement mutilés par la population belge, et que même des femmes et des jeunes filles ont participé à ces abominations. Des blessés allemands ont eu les yeux crevés, les oreilles, le nez, les doigts, les organes sexuels coupés ou les entrailles ouvertes ; en d'autres cas, des soldats allemands ont été empoisonnés, pendus à des arbres, arrosés de liquides bouillants, parfois carbonisés, en sorte qu'ils ont subi la mort dans d'atroces douleurs. Ces procédés bestiaux de la population non seulement violent les obligations expressément formulées par la Convention de Genève concernant les égards et les soins qui sont dus aux blessés de l'armée ennemie, mais sont contraires aux principes fondamentaux des lois de la guerre et de l'humanité (1). »

Mettez-vous, un instant, à notre place, chers Confrères dans la foi et dans le sacerdoce.

Nous savons que ces accusations impudentes du Gouvernement impérial sont, d'un bout à l'autre, des calomnies. Nous le savons et nous le jurons.

Or, votre Gouvernement invoque, pour les justifier, des témoignages qui n'ont subi le contrôle d'aucun examen contradictoire.

N'est-il pas de votre devoir, non seulement de charité, mais de stricte justice, de vous éclairer, d'éclairer vos ouailles, et de nous fournir, à nous, l'occasion d'établir juridiquement notre innocence ?

Vous nous deviez cette satisfaction, au nom de la charité catholique, qui domine les conflits nationaux ; vous nous la devez, aujourd'hui, en stricte justice, parce qu'un comité, couvert par votre approbation au moins tacite, et qui se compose de tout ce que la politique, la science, la religion comptent de plus distingué en Allemagne, a patronné les accusations officielles, a confié à la plume d'un prêtre catholique, le professeur A. J. Rosenberg, de Paderborn, le soin de les condenser dans un livre intitulé : *Les Accusations mensongères des catholiques français contre l'Allemagne*, et a endossé ainsi à l'Allemagne catholique la responsabilité de la propagation active et publique de la calomnie contre le peuple belge.

Lorsque le livre français, auquel les catholiques allemands opposent le leur, vit le jour, Leurs Éminences le Cardinal von Hartmann, Archevêque de Cologne, et le Cardinal von Bettinger, Archevêque de Munich, éprouvèrent le besoin d'adresser à leur Empereur un télégramme ainsi conçu : « Révoltés des diffamations contre la patrie allemande et contre sa glorieuse armée contenues dans l'ouvrage *La Guerre allemande et le Catholicisme*, notre cœur éprouve le besoin d'exprimer sa douloureuse indignation à Votre Majesté au nom de tout l'épiscopat allemand. Nous ne manquerons pas d'élever notre plainte jusqu'au chef suprême de l'Église. »

Eh bien, Éminences Révérendissimes, vénérés Collègues de l'épiscopat allemand, à notre tour, nous, Archevêque et Évêques de Belgique, révoltés des calomnies contre notre patrie belge et sa glorieuse armée contenues dans le *Livre blanc* de l'Empire et reproduites dans la réponse des catholiques allemands à l'ouvrage des catholiques français, nous éprouvons le besoin d'exprimer à notre Roi, à notre Gouvernement, à notre armée, à notre pays, notre indignation douloureuse.

Et, afin que notre protestation ne se heurte pas à la vôtre, sans effet utile, nous vous demandons de vouloir nous aider à instituer un tribunal d'enquête contradictoire. Vous désignerez, au nom de votre officialité, autant de membres que vous le désirerez et qu'il vous plaira de choisir ; nous en désignerons autant, trois, par exemple, de chaque côté. Et nous demanderons de commun accord à l'épiscopat d'un État neutre, de la Hollande, de l'Espagne, de la Suisse ou des États-Unis, de vouloir nous désigner un superarbitre, qui préside aux opérations du tribunal.

Vous avez porté vos plaintes au Chef suprême de l'Église.

Il n'est pas juste qu'il n'entende que votre voix.

---

(1) *Die völkerrechtswidrige Führung des Belgischen Volkskriegs : Denkschrift, p. 4.*

Vous aurez la loyauté de nous aider à faire entendre la nôtre.

Nous avons, vous et nous, un devoir identique, c'est de mettre Sa Sainteté en présence de documents éprouvés sur lesquels elle ait la possibilité d'asseoir son jugement.

Vous n'ignorez pas les efforts que nous avons faits, coup sur coup, pour obtenir du pouvoir qui occupe la Belgique la constitution d'un tribunal d'enquête.

Le Cardinal de Malines, à deux reprises, par écrit, le 24 janvier 1915 et le 10 février 1915; l'Évêque de Namur, par une lettre adressée au Gouverneur militaire de sa province, le 12 avril 1915 (1), sollicitèrent la formation d'un tribunal, qui devait être composé d'arbitres allemands et belges, en nombre égal, et présidé par un délégué d'un État neutre.

Nos instances se butèrent à un refus obstiné. Cependant, l'autorité allemande était soucieuse d'instituer des enquêtes, mais elle les voulait unilatérales, c'est-à-dire sans valeur juridique.

Après avoir refusé l'enquête qu'avait demandée le Cardinal de Malines, l'autorité allemande se rendit en diverses localités où des prêtres avaient été fusillés, des citoyens paisibles massacrés ou faits prisonniers, et là, sur la déposition de quelques témoins pris à l'aventure ou sélectionnés avec discernement, en présence, parfois, d'un représentant de l'autorité locale, qui ignorait la langue allemande et se trouvait ainsi forcé d'accepter et de signer de confiance les procès-verbaux, elle crut pouvoir asseoir des conclusions qui devaient être ensuite présentées au public comme les résultats d'un examen contradictoire.

L'enquête allemande fut conduite en novembre 1914, à Louvain, dans ces conditions. Elle est donc dénuée d'autorité.

Aussi est-il naturel que nous nous tournions vers vous.

La cour arbitrale, que le pouvoir occupant nous a refusée, vous nous l'accorderez, et vous nous obtiendrez de votre Gouvernement la déclaration publique que les témoins pourront être invités par vous et par nous à dire tout ce qu'ils savent, sans avoir à redouter de représailles. Devant vous, sous le couvert de votre autorité morale, ils se sentiront mieux en sécurité et encouragés à déposer de ce qu'ils ont vu et entendu; le monde aura foi dans l'épiscopat de nos deux nations réunies; notre commun contrôle authentiquera les témoignages et garantira la fidélité des procès-verbaux. L'enquête, ainsi menée, fera foi.

Nous demandons cette enquête, Éminences et vénérés Collègues, avant tout, pour venger l'honneur du peuple belge. Des calomnies, parties de votre peuple et de ses plus hauts représentants, l'ont violé. Et vous connaissez, comme nous, l'adage de la théologie morale, humaine, chrétienne, catholique : sans restitution, pas de pardon : *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.*

Votre peuple, par l'organe de son pouvoir politique et de ses plus hautes autorités morales, a accusé nos concitoyens de s'être livrés sur des blessés allemands aux atrocités et aux horreurs, dont le *Livre blanc* et le manifeste des catholiques relevaient ci-dessus le détail : nous opposons à toutes ces accusations un démenti formel, et nous demandons à faire la preuve du bien-fondé de notre démenti.

En revanche, pour justifier les atrocités commises en Belgique par l'armée allemande, le Pouvoir politique, par l'en-tête même du *Livre blanc, Die völkerrechtswidrige Führung des Belgischen Volkskriegs* (La violation du droit des gens par les procédés de guerre du peuple belge), les cent catholiques signataires de l'ouvrage *La Guerre allemande et le Catholicisme : Réponse allemande aux attaques françaises,* affirment que l'armée allemande s'est trouvée, en Belgique, en cas de légitime défense contre une organisation perfide de francs-tireurs.

Nous affirmons qu'il n'y a eu, nulle part, en Belgique, une organisation de francs-tireurs, et nous revendiquons, au nom de notre honneur national calomnié, le droit de faire la preuve du bien-fondé de notre affirmation.

Vous appellerez devant le tribunal d'enquête contradictoire qui vous voudrez. Nous inviterons à y comparaître tous les prêtres des paroisses où des civils, prêtres, religieux ou laïques, furent massacrés ou menacés de mort, au cri de : *Man hat geschossen* (On a tiré);

---

(1) Voir Annexe II.

nous inviterons tous ces prêtres à signer, si vous le voulez, leur déposition sous la foi du serment, et alors, sous peine de prétendre que tout le clergé belge est parjure, vous devrez bien accepter, et le monde civilisé ne pourra pas récuser, les conclusions de cette solennelle et décisive enquête.

Mais nous ajoutons, Éminences et vénérés Collègues, que vous avez le même intérêt que nous à la constitution d'un tribunal d'honneur.

Car nous, appuyés sur une expérience directe, nous savons et nous affirmons que l'armée allemande s'est livrée en Belgique, en cent endroits différents, à des pillages, à des incendies, à des emprisonnements, à des massacres, à des sacrilèges, contraires à toute justice et à tout sentiment d'humanité.

Nous affirmons cela, notamment, pour les communes dont les noms ont figuré dans nos lettres pastorales et dans les deux notes adressées par les Évêques de Namur et de Liége, respectivement le 31 octobre et le 1er novembre 1915, à Sa Sainteté le Pape Benoît XV, à S. Exc. le Nonce de Bruxelles, et aux Ministres ou représentants des pays neutres de résidence à Bruxelles (1).

Cinquante prêtres innocents, des milliers de fidèles innocents, furent mis à mort; des centaines d'autres, auxquels des circonstances indépendantes de la volonté de leurs persécuteurs ont conservé la vie, furent mis en danger de mort; des milliers d'innocents, sans aucun jugement préalable, furent faits prisonniers, beaucoup d'entre eux subirent des mois de détention, et, lorsqu'ils furent relâchés, les interrogatoires les plus minutieux qu'ils avaient subis n'avaient relevé chez eux aucune culpabilité.

Ces crimes crient vengeance au ciel.

Si, en formulant ces dénonciations, nous calomnions l'armée allemande, ou si l'autorité militaire a eu de justes raisons de commander ou de permettre ces actes, que nous appelons criminels, il y va de l'honneur et de l'intérêt national de l'Allemagne de nous confondre. Tant que la justice allemande se dérobe, nous gardons le droit et le devoir de dénoncer ce que, en conscience, nous considérons comme gravement attentatoire à la justice et à notre honneur.

Le Chancelier de l'Empire allemand, dans la séance du 4 août, déclara que l'envahissement du Luxembourg et de la Belgique était *en contradiction avec les prescriptions du droit des gens;* il reconnut que, « en passant outre aux protestations justifiées des Gouvernements luxembourgeois et belge, il commettait une *injustice* qu'il promettait de réparer »; et le Souverain Pontife, faisant intentionnellement allusion à la Belgique, ainsi qu'il daigna le faire écrire à M. le Ministre Van den Heuvel par Son Éminence le cardinal Gasparri, secrétaire d'État, prononça dans son allocution consistoriale du 22 janvier 1915 ce jugement irréformable : « Il appartient au Pontife romain, que Dieu a établi interprète souverain et vengeur de la loi éternelle, de proclamer, avant tout, *que nul ne peut, pour quelque raison que ce soit, violer la justice.* »

Depuis lors, toutefois, politiciens et casuistes essayèrent d'esquiver ou d'énerver ces paroles décisives. Dans leur réponse aux catholiques français, les catholiques allemands se livrent aux mêmes subtilités mesquines et voudraient les corroborer par un fait. Ils ont à leur disposition deux témoignages, l'un d'un anonyme, qui a vu, dit-il, le 26 juillet, des officiers français en conversation, au Boulevard Anspach à Bruxelles, avec des officiers belges; l'autre, d'un certain Gustave Lochard, de Rimogne, lequel dépose que « deux régiments de dragons français, le 28e et le 30e, et une batterie ont franchi la frontière belge le soir du 31 juillet 1914 et sont demeurés exclusivement sur le territoire de la Belgique pendant toute la semaine suivante ».

Or, le Gouvernement belge affirme « que, avant la déclaration de guerre, aucune troupe française, si minime fût-elle, n'avait pénétré en Belgique ». Et il ajoute : « Il n'est pas de témoignage honnête qui puisse se dresser contre cette affirmation. »

Le Gouvernement de notre Roi accuse donc d'erreur l'affirmation des catholiques allemands.

Il y a là une question de primordiale importance, à la fois politique et morale, sur laquelle nous devrions éclairer la conscience publique.

---

(1) Voir Annexe III.

Que si, cependant, vous décliniez l'examen de cette question générale, nous vous demanderions de vouloir tout au moins contrôler les témoignages sur lesquels se sont appuyés les catholiques allemands pour la trancher contre nous. La déposition de ce Gustave Lochard porte sur des faits aisés à contrôler. Les catholiques allemands tiendront à se laver du reproche d'erreur et se feront un devoir de conscience de se rétracter, s'ils se sont laissé tromper à notre détriment (1).

Nous ne l'ignorons pas, vous répugnez à croire que des régiments dont vous connaissez, dites-vous, la discipline, l'honnêteté, la foi religieuse, aient pu se livrer aux actes inhumains que nous leur reprochons. Vous voulez vous persuader que cela n'est pas, parce que cela ne peut pas être.

Et, contraints par l'évidence, nous vous répondons que cela peut être, attendu que cela est.

Devant le fait, il n'y a pas de présomption qui tienne.

Il n'y a, pour vous comme pour nous, qu'une issue : la vérification du fait par une commission dont l'impartialité soit et apparaisse à tous indiscutable.

Nous comprenons sans peine votre disposition d'âme.

Nous respectons, nous aussi, veuillez le croire, l'esprit de discipline, de travail, de foi, dont nous avions si souvent touché les preuves et recueilli les témoignages chez vos compatriotes. Très nombreux sont les Belges qui avouent aujourd'hui l'amertume de leur déception. Mais ils ont vécu les événements sinistres d'août et de septembre. La vérité a triomphé de leurs plus intimes résistances. Le fait n'est plus niable : la Belgique a été martyrisée.

Lorsque des étrangers des pays neutres — Américains, Hollandais, Suisses, Espagnols — nous interrogent sur la façon dont la guerre allemande fut menée, et que nous leur relatons certaines scènes, dont nous avons dû, malgré nous, constater l'horreur, nous en atténuons l'impression, tant nous sentons que la vérité toute nue sort des limites de la vraisemblance.

Toutefois, lorsque, mis en présence de la réalité totale, vous aurez pu analyser les causes, les unes lointaines, les autres immédiates, de ce qu'un de vos généraux, en face des ruines du petit village de Schaffen-lez-Diest et du martyre du pasteur de la paroisse, appelait « une erreur tragique » ; lorsqu'on vous entretiendra des influences que subirent vos soldats au moment de leur entrée en Belgique et dans l'enivrement de leurs premiers succès, l'invraisemblance de la vérité vous apparaîtra, comme à nous, moins déconcertante.

Surtout, Éminences et vénérés Collègues, ne vous laissez pas retenir par le vain prétexte qu'une enquête serait, aujourd'hui, prématurée.

Nous pourrions, à la rigueur, dire cela, nous, parce que l'enquête se ferait, à l'heure présente, dans des conditions défavorables pour nous. Nos populations ont été, en effet, si profondément terrorisées, la perspective de représailles est encore pour elles si sombre, que les témoins que nous invoquerons devant un tribunal, pour une partie allemand, oseront à peine dire jusqu'au bout la vérité.

Mais des raisons décisives s'opposent à tout procédé dilatoire.

La première, celle qui vous ira le plus droit au cœur, c'est que nous sommes les faibles et que vous êtes les puissants. Vous ne voudrez pas abuser de votre force contre nous.

L'opinion publique va, d'ordinaire, à celui qui le premier s'en empare.

Or, tandis que vous avez toute liberté d'inonder de vos publications les pays neutres, nous sommes emprisonnés et réduits au silence. A peine nous est-il permis d'élever la voix à l'intérieur de nos églises; les prédications y sont contrôlées, c'est-à-dire travesties par des espions à gages; les protestations de la conscience sont qualifiées de révolte contre les Pouvoirs publics; nos écrits sont arrêtés à la frontière comme articles de contrebande. Vous êtes donc seuls à jouir de la liberté de la parole et de la plume, et, si vous voulez, par esprit de charité et d'équité, en procurer aux accusés belges une parcelle et leur fournir l'occasion de se défendre, c'est à vous qu'il appartient de venir, au plus tôt, les protéger. Le vieil adage juridique » *Audiatur et altera pars* », se trouve inscrit, dit-on, sur le fronton de nombreux

---

(1) Les documents publiés pages 434 et suivantes démontrent à toute évidence que le témoin, dont le nom est *Cochard*, et non Lochard, s'est trompé (*Note de la Commission belge d'Enquête*).

tribunaux allemands. En tout cas, chez vous comme chez nous, il dicte la loi aux jugements des officialités épiscopales, et, chez vous aussi, sans doute, comme chez nous, il circule dans la langue populaire sous cette forme imagée : Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Vous direz peut-être : C'est le passé, oubliez-le. Au lieu de jeter de l'huile sur le feu, appliquez-vous plutôt à pardonner et unissez vos efforts à ceux du Pouvoir occupant, qui ne demande qu'à panser les blessures du malheureux peuple belge.

Oh ! Éminences et chers Collègues, n'ajoutez pas l'ironie à l'injustice.

N'avons-nous pas assez souffert? N'avons-nous pas été, ne sommes-nous pas encore assez cruellement torturés?

C'est le passé, dites-vous, résignez-vous, oubliez.

Le passé ! mais toutes les plaies sont saignantes ! Il n'y a pas un cœur honnête qui ne soit gonflé d'indignation. Tandis que nous entendons notre Gouvernement dire à la face du monde : « Celui-là est deux fois coupable qui, après avoir violé les droits d'autrui, tente encore, avec le plus audacieux cynisme, de se justifier en imputant à sa victime des fautes qu'elle n'a jamais commises », nos gens du peuple n'étouffent que par la violence des paroles de malédiction. Hier encore, un campagnard de la banlieue de Malines apprend que son fils a succombé au champ de bataille. Un prêtre le console. Et le brave, de répondre : « Oh ! celui-ci, je le donne à la patrie. Mais mon aîné, ils me l'ont pris, les m....., et l'ont lâchement couché dans un fossé ! »

Comment voulez-vous que nous obtenions de ces malheureux, qui ont connu toutes les tortures, une parole sincère de résignation et de pardon, aussi longtemps que ceux qui les ont fait souffrir leur refusent un aveu, une parole de repentir, une promesse de réparation?

L'Allemagne ne nous rendra plus le sang qu'elle a fait couler, les vies innocentes que ses armées ont fauchées ; mais il est en son pouvoir de restituer au peuple belge son honneur qu'elle a violé ou laissé violer.

Cette restitution, nous vous la demandons à vous qui êtes, au premier chef, les représentants de la morale chrétienne dans l'Église d'Allemagne.

Il y a quelque chose de plus profondément triste que les divisions politiques et les désastres matériels : ce sont ces haines que l'injustice, réelle ou présumée, accumule en tant de cœurs faits pour s'aimer. Pasteurs de nos peuples, n'est-ce pas à nous qu'incombe la mission de faciliter la décharge de ces sentiments mauvais et de rétablir sur la base, aujourd'hui ébranlée, de la justice, l'union, dans la charité, de tous les enfants de la grande famille catholique?

Le Pouvoir occupant dit et écrit, en effet, son intention de panser nos plaies.

Mais, dans le for extérieur, on juge de l'intention par l'action.

Or, tout ce que nous savons, nous, pauvres Belges, qui subissons passagèrement la domination de l'Empire, c'est que le Pouvoir qui s'est engagé d'honneur à nous gouverner d'après le droit international codifié dans la Convention de La Haye méconnaît ses engagements.

Nous ne parlons pas des abus individuels commis contre des particuliers ou des communes et dont le caractère ne pourra être établi que par une instruction contradictoire après la guerre ; nous ne visons, en ce moment, que les actes du Gouvernement, tels qu'ils résultent de pièces officielles émanant de lui, affichées par lui aux murs de nos villes et engageant, en conséquence, sans discussion possible, directement sa responsabilité.

Or, les infractions à la Convention de La Haye, depuis la date de l'occupation de nos provinces, sont nombreuses et flagrantes. Nous les rangeons ici sous quelques têtes de chapitres et nous fournirons en Annexe (1) les preuves de nos allégations. Voici ces principaux chefs d'infraction :

Punitions collectives édictées à raison de faits individuels, contrairement à l'article 50 de la Convention de La Haye ;

Travail forcé pour l'ennemi, contrairement à l'article 52 ;

(1) Annexe IV.

Impôts nouveaux, en violation des articles 48, 49 et 52 ;

Abus des réquisitions en nature, en violation de l'article 52 ;

Méconnaissance des lois en vigueur dans le pays, contrairement à l'article 43.

Ces violations du droit international, qui aggravent notre malheureux sort et accumulent, dans des cœurs habituellement pacifiques et charitables, des ferments de révolte et de haine, ne se poursuivraient pas, si ceux qui les commettent ne se sentaient soutenus, sinon par l'approbation positive, au moins par le silence complaisant de tous ceux qui forment l'opinion dans leur propre pays.

Avec confiance, donc, nous reprenons notre appel à votre charité; nous sommes les faibles, vous êtes les forts; venez et jugez s'il vous est encore loisible de ne point nous secourir.

Il y a, d'ailleurs, à la constitution d'une Commission d'enquête par des membres de l'épiscopat catholique, des raisons d'ordre général.

Nous y avons appuyé déjà, le spectacle que donnent au monde nos divisions est déconcertant ; il lui est une occasion de scandale, et éveille chez lui des pensées de blasphème.

*Nos* populations ne comprennent pas que vous puissiez ignorer la double iniquité flagrante qui s'est abattue sur la Belgique — la violation de notre neutralité, la conduite inhumaine de vos soldats — et que, la connaissant, vous n'éleviez pas la voix pour la condamner et vous en désolidariser.

En revanche, ce qui doit scandaliser *vos* populations, protestantes et catholiques, c'est le rôle prêté par votre presse au clergé belge et à une nation à laquelle, depuis trente ans, préside un Gouvernement notoirement catholique. « Prenez garde, disait Mgr l'Évêque de Hildesheim à son clergé, dès la date du 21 septembre 1914, ces griefs que la presse répand sur le compte des prêtres, des moines, des religieuses des nations catholiques, creusent un fossé entre les catholiques et les protestants du sol allemand, et l'avenir religieux de l'Empire est mis en péril (1). » La campagne de calomnies contre notre clergé et notre peuple ne s'est point ralentie. Le député du Centre Erzberger semble s'être donné le rôle de la fomenter. Jusqu'en Belgique, dans la cathédrale d'Anvers, le seizième dimanche après la Pentecôte, un de vos prêtres, Heinrich Mohr, osait dire, du haut de la chaire de vérité, aux soldats catholiques de votre armée : « Des documents officiels nous ont appris comment les Belges ont pendu à des arbres des soldats allemands, les ont arrosés de liquides bouillants, les ont brûlés vifs (2). »

Il n'y a qu'un moyen de faire cesser ces scandales, c'est la mise au jour de la vérité plénière, et la condamnation publique, par l'autorité religieuse, des vrais coupables.

Il y a pour les gens honnêtes, croyants ou incroyants, un autre sujet de scandale : c'est la manie de mettre au premier plan la supputation des avantages et des désavantages qu'auraient les intérêts catholiques au succès, soit de la Triple Alliance, soit de la Quadruple Entente. Le professeur Schrörs, de l'Université de Bonn (3), a le premier, à notre connaissance, voué ses loisirs à ces calculs agaçants.

Les résultats religieux de la guerre sont le secret de Dieu, et aucun de nous n'est dans les confidences divines.

---

(1) *Denn es handelt sich bei solchen Gerüchten nicht nur um die Ehre von Konfraters, sondern auch um Gefährdung heiliger Interessen des katholischen Volkes in Deutschland. Sind doch solche Gerüchte dazu angetan, das friedliche Verhältnis unter den Angehörigen der verschiedenen Konfessionen langsam zu untergraben, Misstrauen gegen den Klerus überhaupt hervorzurufen und unter den in der Diaspora lebenden Katholiken tiefe Verstimmiung und Verwirrung anzurichten. Daher ist es für den Diasporapfarrer doppelt notwendig, gegenüber den in seiner Gemeinde etwa umlaufenden Verdächtigungen des Klerus besonders wachsam zu sein.*

*Dr. Adolf Bertram Bischof von Hildesheim : « Wachsamkeit gegenüber Verdächtigungen des Klerus. »*

(2) « *Man hat in den amtlichen Berichten entsetzliche Dinge gelesen... Wie die Belgier deutsche Soldaten an dem Baümen aufhängten, mit heissem Teer verbrühten und lebendig anzündeten.* » *Feldpredigt auf den 16n Sonntag nach Pfingsten von Heinrich Mohr.* Le sermon a été publié dans le périodique : *Die Stimme der Heimat,* no 34; *Freiburg in Br. 1915, Herder.*

(3) « *Der Krieg und der Katholizismus* », *von Dr. Heinrich Schrörs, Prof. der katholischen Theologie an der Universität in Bonn.*

Mais il y a une question qui domine celle-là, c'est une question de morale, de droit, d'honneur.

Cherchez avant tout, dit Notre Seigneur dans son saint Évangile, le royaume de Dieu et sa justice : le reste vous sera donné par surcroît.

Fais ce que dois, advienne que pourra!

Aussi avons-nous, à l'heure présente, nous Évêques, un devoir moral et, par conséquent, religieux, qui prime tous les autres, c'est de rechercher et de proclamer la vérité.

Le Christ, dont nous avons l'insigne honneur d'être à la fois les disciples et les ministres, n'a-t-il pas dit : « Ma mission sociale est de rendre témoignage à la vérité? » *Ego ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati* (1).

Au jour solennel de notre consécration épiscopale, nous avons promis à Dieu et à l'Église catholique de n'être jamais des déserteurs de la vérité, de ne céder ni à l'ambition ni à la crainte, lorsqu'il s'agira de prouver que nous l'aimons : « *Veritatem diligat, neque eam unquam deserat, aut laudibus aut timore superatus* (2). »

Nous avons donc, de par notre vocation, un rôle commun et un terrain d'entente. La confusion règne dans les esprits : ce que les uns appellent lumière, les autres l'appellent ténèbres; ce qui est bien pour les uns est mal pour les autres. Le tribunal d'enquête contradictoire, auquel nous avons l'honneur de convier vos délégués, contribuera, nous en nourrissons l'espoir, à dissiper plus d'une équivoque : « *Non ponat lucem tenebras, nec tenebras lucem; non dicat malum bonum, nec bonum malum.* »

De toute l'ardeur de ses vœux, notre Saint-Père le Pape appelle la paix; dans la lettre qu'il a daigné vous adresser à Fulda, lors de votre dernière réunion, il vous pressait, il nous presse tous de la désirer avec lui. Mais il ne la veut qu'appuyée sur le respect du droit et de la dignité des peuples : *Dum votis omnibus pacem expetimus, atque eam quidem pacem, quæ et justitiæ sit opus et populorum congruat dignitati.....* (3).

Nous répondrons donc au vœu de notre Père commun, en travaillant de concert à faire éclater et triompher la vérité, sur laquelle doit se poser la justice, l'honneur des nations, et finalement la paix.

Agréez, Éminences et Vénérés Collègues, l'expression de nos sentiments respectueux et de fraternel dévouement.

D. J. Mercier,
*Archevêque de Malines;*

Antoine,
*Évêque de Gand* (4);

Gustave J.,
*Évêque de Bruges* (4);

Thomas-Louis,
*Évêque de Namur;*

Martin-Hubert,
*Évêque de Liége;*

Amédée Crooy,
*Évêque élu de Tournai.*

---

(1) Joh. XVIII, 37.

(2) « *Pontificale Romanum* » : *de consecratione electi in episcopum.*

(3) *Acta Apostolicæ Sedis*, vol. VII, *die 6 octobris 1915.*

(4) L'envoi d'une Lettre collective de l'Épiscopat belge à l'Épiscopat allemand a été décidé par tous les Evêques belges. Tous ont eu connaissance du projet de la présente lettre et y ont adhéré; mais par suite des difficultés de communication avec les Évêques de Gand et de Bruges, le texte définitif de la Lettre n'a pu leur être soumis ni recueillir leur signature.

## ANNEXE I

### Lettre adressée par S. G. Mgr l'Évêque de Liége à M. le Commandant Bayer, Gouverneur de Liége, à la date du 18 août 1914.

Monsieur le Commandant,

Je m'adresse à votre cœur d'homme et de chrétien et je vous supplie de faire mettre un terme aux exécutions et aux représailles. On m'a appris, coup sur coup, que plusieurs villages ont été détruits, que des personnes notables, parmi lesquelles des curés, ont été fusillées, que d'autres ont été arrêtées, et toutes ont protesté de leur innocence. Tels que sont les prêtres de mon diocèse, je ne puis croire qu'un seul se soit rendu coupable d'actes d'hostilité envers les soldats allemands. J'ai visité plusieurs ambulances et j'ai vu que les blessés allemands y sont soignés avec le même zèle que les belges. Eux-mêmes le reconnaissent. Si des soldats de l'armée belge, placés aux avant-postes, ont tiré sur les Allemands à leur entrée en Belgique, peut-on en faire un crime à la population civile? Et si même quelques civils avaient aidé les soldats à repousser les éclaireurs allemands, peut-on en rendre responsable la population entière, les femmes, les enfants, les prêtres? Mais je ne veux pas discuter les actes du passé, je vous demande seulement, au nom de l'humanité et de Dieu, d'empêcher les représailles sur des populations inoffensives. Ces représailles ne peuvent plus avoir de but utile, mais pousseront les populations au désespoir.

Je serai heureux de pouvoir vous entretenir sur ce sujet, car j'ai la confiance que vous voulez comme moi adoucir les maux de la guerre au lieu de les aggraver.

Au dernier moment j'apprends que le curé de R... est arrêté et conduit à la Chartreuse. J'ignore ce dont il est accusé, mais je sais qu'il est incapable de commettre un acte d'hostilité envers vos soldats : il est bon prêtre, doux et charitable. Je réponds de lui et je vous supplie de le rendre à sa paroisse.

Veuillez agréer, etc.

(*Signé :*) M.-H. Rutten, Évêque de Liége.

Cette lettre resta sans réponse, mais les mêmes protestations furent renouvelées, le 21 août, à M. le général von Kolewe, devenu entre temps gouverneur militaire de Liége.

Les mêmes protestations, fortement développées et énergiquement accentuées, furent renouvelées dans un entretien avec le Gouverneur général de la Belgique occupée, M. von der Goltz Pacha, alors logé au palais épiscopal avec son état-major, le 29 août.

(*Signé :*) M.-H. Rutten, Évêque de Liége.

---

## ANNEXE II

Cette annexe contient :

*a*) Une lettre de S. Ém. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, à M. le Kreischef de la circonscription de Malines, en date du 24 janvier 1915 ;

*b*) Une communication de S. Ém. le Cardinal de Malines, transmise au Gouvernement général par l'intermédiaire de M. l'adjudant von Flemming, en date du 10 février 1915 ;

*c*) Une lettre de S. G. M^gr^ l'Évêque de Namur à M. le Gouverneur militaire de Namur, en date du 12 avril 1915 ;

*d*) Une note relative à une enquête partielle faite par un prêtre autrichien, délégué du *Wiener Priesterverein*.

*e*) La correspondance du Cardinal de Malines avec S. Exc. le Gouverneur général allemand au sujet d'outrages subis par des religieuses.

*a*) Dans sa lettre pastorale de Noël 1914, le Cardinal de Malines avait publié les noms des prêtres innocents qui avaient été mis à mort par les troupes allemandes.

M. le comte von Wengersky, Kreischef de la circonscription de Malines, écrivit au Cardinal, le 20 janvier, la lettre suivante :

DER KREISCHEF
Tgb. N° 268/II

Mecheln, den 20-1-1915.

*An Seine Eminenz den Kardinal Erzbischof von Mecheln.*

*Nach einer Zeitungsnotiz sollen in dem Bistum Mecheln mehrere Priester unschuldig getötet worden sein.*

*Um eine Nachforschung einleiten zu können, bitte ich Euer Eminenz um gefällige Mitteilung, ob und welche Priester des Bistums Mecheln unschuldig getötet worden sind.*

*Es wäre mir sehr erwünscht zu erfahren, welche Umstände hierzu g'führt haben, welche Truppen eventuell in Betracht kommen, und an welchen Tagen dieses geschehen ist.*

*Der Kreischef,*
(*Gez.*) WENGERSKY, *Oberst.*

Le Cardinal répondit en ces termes au comte von Wengersky :

ARCHEVÊCHÉ DE MALINES

Le 24 janvier 1915.

MONSIEUR LE KREISCHEF,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre 268/11, datée du 20 janvier, que vous avez bien voulu me faire parvenir.

Les noms des prêtres et des religieux du diocèse de Malines qui, à ma connaissance, ont été mis à mort par les troupes allemandes sont les suivants : Dupierreux, de la Compagnie de Jésus ; le frère Sébastien Allard, de la Congrégation des Joséphites ; le frère Candide, de la Congrégation des Frères de Notre-Dame de Miséricorde ; le père Vincent, Conventuel ; Carette, professeur ; Lombaert, Goris, De Clerck, Dergent, Wouters, Van Bladel, curés.

A la date de Noël, je ne savais pas encore, avec certitude, quel sort avait subi le curé de Hérent. Depuis lors, son cadavre a été retrouvé à Louvain et identifié.

D'autres chiffres cités dans ma lettre pastorale devraient être aujourd'hui majorés : ainsi, pour Aerschot, j'avais donné le chiffre de 91 victimes ; or, le total des Aerschotois exhumés s'élevait, il y a quelques jours, au chiffre de 143. Mais le moment n'est pas venu d'appuyer sur ces faits particuliers. Leur relation trouvera place dans l'enquête que vous me faites espérer.

Ce me sera une consolation de voir la pleine lumière se faire sur les événements que j'ai dû rappeler dans ma lettre pastorale, et sur d'autres du même ordre.

Mais il est essentiel que les résultats de cette enquête apparaissent à tous avec une indiscutable autorité.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Comte, et de proposer, par votre obligeante entremise, aux autorités allemandes que la Commission d'enquête soit composée, en parties égales, de délégués allemands et de magistrats belges à désigner par le chef de notre magistrature, et présidée par le représentant d'un pays neutre. Je me plais à penser que S. Exc. M. le Ministre des États-Unis ne refuserait pas d'accepter cette présidence ou de la confier à un délégué de son choix.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Kreischef, les assurances de ma haute considération.

(*Signé :*) D.-J. Card. MERCIER, Archevêque de Malines.

A Monsieur le Comte von Wengersky, Kreischef, Malines.

Cette demande resta sans réponse.

*b*) Le 10 février 1915, l'adjudant von Flemming se présenta, au nom du Kreischef, à l'archevêché de Malines, à l'effet de renouveler verbalement au Cardinal le questionnaire auquel celui-ci avait déjà répondu par écrit dans sa lettre du 24 janvier. Le Cardinal fit observer à M. l'adjudant que des questions de cette nature doivent être formulées et solutionnées par écrit. Il rédigea, en conséquence, dans les termes qui suivent, les demandes de M. le Kreischef et les réponses qu'elles comportaient, et le document fut signé ensuite par M. l'adjudant et par le cardinal de Malines.

ARCHEVÊCHÉ DE MALINES

Monsieur l'adjudant von Flemming me demande, au nom du Gouvernement général :

1° Quelles sont les communes où des prêtres ont été fusillés;

2° Quelles sont les troupes qui les ont mis à mort, et à quel jour;

3° Si l'Évêque du diocèse prétend que ces prêtres étaient innocents.

1° Les noms de ces communes ont déjà été imprimés dans ma lettre pastorale de Noël 1914, à la page 65;

2° L'État-major allemand est, mieux que personne, en mesure de savoir quelles troupes occupaient une commune à tel jour déterminé. Les populations reconnaissent aisément l'uniforme allemand, mais ne discernent pas, pour la plupart, les régiments qui composent l'armée ;

3° Ma conviction personnelle et motivée est que les prêtres dont j'ai cité les noms étaient innocents; mais, en justice, ce n'est pas à nous d'établir leur innocence; c'est aux autorités militaires qui ont sévi contre eux d'établir leur culpabilité.

Les témoins appelés à rendre témoignage en présence d'une commission unilatérale auront, en général, peur de dire toute la vérité. Celle-ci ne sera pleinement connue et ne se fera universellement accepter, qu'à la condition qu'une commission mixte soit formée pour la recueillir et pour en garantir l'impartialité et l'exactitude.

Aussi ne puis-je que renouveler, pour la troisième fois (1), ma proposition de confier à une commission mixte, composée en partie de magistrats allemands et en partie de magistrats belges, le soin de faire la pleine lumière sur les faits au sujet desquels le Gouvernement général a l'heureuse inspiration d'instituer une enquête. Afin de donner aux résultats de l'enquête toute l'autorité désirable, il importerait que le tribunal fût présidé par un délégué d'un État neutre.

Fait à Malines, le 10 février 1915.

(*Signé :*) D.-J. Cardinal MERCIER, Archevêque de Malines,
(*Signé :*) von FLEMMING,
*Rittmeister und Adjudant des Kreischefs in Mecheln.*

Cette demande resta sans réponse.

(1) La proposition avait été formulée une première fois, par écrit, le 24 janvier, et reprise de vive voix, le 8 février, par Mgr Van Roey, vicaire général, qui avait été mandé à la Kommandantur de Malines.

*c)* A l'occasion de la publication d'une lettre confidentielle du Ministère de la Guerre de Prusse au Grand Chancelier, S. G. Mgr l'évêque de Namur publia, le 10 avril 1915, une réponse à ce document.

Or, le Gouverneur militaire de Namur contesta — sans rien préciser, d'ailleurs, — les affirmations contenues dans la réponse de l'Évêque.

Celui-ci maintint ses affirmations et ajouta : « Devant la divergence de vues qui nous sépare, il ne reste qu'un moyen de faire aux yeux de tous la lumière sur les faits. C'est d'en confier l'examen à la Commission d'enquête que j'ai proposée. J'ai la confiance que Votre Excellence s'y ralliera et en appuiera le projet auprès du Gouverneur général. »

(*Signé :*) T. L., Évêque de Namur.

La proposition de S. G. l'évêque de Namur resta sans réponse.

*d)* Un prêtre accrédité par S. Ém. le cardinal Piffl, Prince Archevêque de Vienne, fit en Belgique une enquête au nom du *Wiener Priesterverein*. Les résultats de cette enquête partielle furent publiés dans le *Tijd*, d'Amsterdam, et dans le *Politiken*, de Copenhague. Ils sont accablants pour les autorités militaires allemandes. Mais, si nous sommes bien renseignés, les journaux allemands et autrichiens s'abstinrent de les porter à la connaissance de leurs lecteurs.

*e)* Avant de mettre fin à cette annexe relative aux enquêtes, nous avons à faire une rectification.

Dans leur réponse aux catholiques français, les catholiques allemands parlent des attentats contre les religieuses et écrivent : « Le Gouverneur général allemand en Belgique « s'est adressé à ce sujet aux évêques belges... L'archevêque de Malines a fait savoir qu'il « ne pouvait fournir aucun renseignement précis sur un cas quelconque de viol de religieuses « dans son diocèse. »

Cette dernière phrase est matériellement exacte, mais induit en erreur le lecteur inattentif. J'ai écrit, en effet, au Gouverneur général, que je ne pouvais lui fournir aucun renseignement précis, parce que ma conscience m'interdisait de livrer à un tribunal quelconque les renseignements, hélas ! très précis, que je possède. Des attentats sur des religieuses ont été commis. Je les crois, heureusement, peu nombreux, mais il y en a eu, à ma connaissance, plusieurs.

Puisque M. le Gouverneur général a cru pouvoir donner au public un extrait de la réponse que j'eus l'honneur de lui adresser sur ce sujet délicat, il est de mon devoir de reproduire ici le texte intégral de notre correspondance.

Voici la lettre que m'écrivit, le 30 mars 1915, M. le Gouverneur général :

DER GENERAL GOUVERNEUR
IN BELGIEN

Brüssel, den 30. März 1915.

EUERE EMINENZ,

*In der ausländischen Presse ist in letzer Zeit wiederholt, neben einer Reihe anderer Anschuldigungen, die zum grössten Teil bereits als unberechtigt nachgewiesen sind, der schwere Vorwurf erhoben worden, deutsche Soldaten seien bei dem Durchmarsch in Belgien nicht davor zurück geschreckt sich an belgischen Klosterfrauen zu vergreifen.*

*Es erübrigt sich darauf hinzuweisen, dass derartige Vergehungen, falls sie sich als wahr heraustellen sollten, meiner und der deutschen Regierung schärfster Missbilligung sicher sind. Andererseits ist es eine Forderung der Billigkeit, als unwahr erwiesene Anschuldigungen gebührend zurückzuweisen.*

*Ich darf annehmen, dass die Aufdeckung der vollen Wahrheit sowohl dem Gerechtigkeitsgefühl, wie den Interessen der katholischen Kirche in gleicher Weise entspricht und ich glaube daher, auf Euer Eminenz gütige Unterstützung rechnen zu können, wenn ich bitte, mir in meinen Bemühungen um Klarlegung der Tatsachen behilflich zu sein.*

*Das Material, das Euere Eminenz über eventuelle Fälle von Schändung von Kloster-frauen in der dortigen Diözese vorlegen wollen, würde mich in Stand setzen, die nach Lage der Sache gebotenen weiteren Schritte zu tun.*

*Mit dem Ausdruck meiner vorzüglichsten Hochachtung habe ich die Ehre zu sein.*

*Euerer Eminenz sehr ergebener,*
*Gez. :* Fhr von Bissing.

*An Seine Eminenz*
*den Herrn Erzbischof von Mecheln in*
Mecheln.

Voici notre réponse :

ARCHEVÊCHÉ DE MALINES

Malines, le 16 avril 1915.

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai bien reçu la lettre n° 1243 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser et je regrette d'avoir été empêché d'y répondre plus tôt.

Des bruits circulent, en effet, accueillis par certains journaux, démentis par d'autres, au sujet d'outrages que des religieuses belges auraient eu à subir de la part de soldats allemands, et, d'accord avec Votre Excellence, je proteste contre ceux qui, à la légère, sans preuve, jettent dans le public ou y entretiennent d'aussi odieuses accusations.

Mais lorsque Votre Excellence me demande de l'aider à faire la lumière sur le bien ou le mal-fondé de ces imputations, je me vois dans la nécessité de lui opposer une question préalable.

L'autorité civile a-t-elle le droit d'instituer une enquête sur des faits d'une nature aussi délicate ?

Qui interrogerait-on ?

Le confesseur ? Le médecin ? Ils sont liés par le secret professionnel.

Les supérieures ? Savent-elles toujours toute la vérité ? Et si elles la savent, pour l'avoir apprise sous le sceau du secret, ont-elles le droit de parler ?

Osera-t-on interroger les intéressées ? Ne serait-ce pas cruel ? Essaiera-t-on de faire parler des témoins, au risque d'exposer les victimes, déjà si malheureuses, d'une violence, à porter devant l'opinion publique la tare du déshonneur ?

En ce qui me concerne, je n'oserais soumettre personne à un interrogatoire, sur un sujet aussi délicat, et les confidences qui, spontanément, m'ont été faites ou me seraient faites à cet égard, ma conscience m'interdit de les livrer à autrui.

Notre devoir, Excellence, est d'empêcher, par les moyens en notre pouvoir, que le public se complaise à ces allégations capricieuses et malsaines, et j'applaudirai de toute mon âme à la répression que la justice exercera sur ceux qui, soit de parti pris, soit par une impardonnable légèreté, les inventent ou les colportent. Mais j'estime que nous ne pouvons aller plus loin sans empiéter sur les droits de la conscience et nous exposer à violer la liberté du for intérieur.

Agréez, Monsieur le Gouverneur général, la nouvelle assurance de ma très haute considération.

(*Signé :*) D. J. Cardinal Mercier,
*Archevêque de Malines.*

*A Son Excellence Monsieur le Baron von Bissing, Gouverneur général.*
*Bruxelles.*

## ANNEXE III

Nous savons et nous affirmons que l'armée allemande s'est livrée, en Belgique, en cent endroits différents, à des pillages, à des incendies, à des emprisonnements, à des massacres, à des sacrilèges, contraires à toute justice et à tout sentiment d'humanité.

Il y a des parties du Hainaut et des deux Flandres qui sont encore aujourd'hui dans la région des étapes et dont les désastres nous sont, par suite, moins connus. Mais voici une énumération approximative des localités que vise notre protestation :

1° *Diocèse de Namur :* provinces de Namur et de Luxembourg :

Tamines, Surice, Spontin, Namur, Ethe, Gomery, Latour, Aische-en-Refail, Alle, Arsimont, Auvelais, Bonnines, Bourseigne-Neuve, Bouge, Daussois, Dourbes, Ermeton-sur-Biert, Évrehailles, Felenne, Fosses, Franchimont, Franc-Waret, Frasne, Gedinne, Gelbressée, Hansinelle, Hanzinne, Hautbois, Hastière, Hermeton-sur-Meuse, Hingeon, Houdrémont, Jemeppe-sur-Sambre, Lisogne, Louette-Saint-Pierre, Mariembourg, Mettet, Monceau, Morville, Onhaye, Oret, Petigny, Romedenne, Somme-Leuze, Somzée, Stave, Temploux, Villers-en-Fagne, Wartet, Waulsort, Willersée, Yvoir, Anloy, Assenois, Baranzy, Bertrix, Briscol, Étalle, Framont, Frênes-Opont, Freylange, Glaumont, Glaireuse, Hamipré, Herbeumont, Izel, Jéhonville, Maissin, Manhay, Musson, Mussy-la-Ville, Neufchâteau, Pin, Saint-Léger, etc., etc.

Thibessart, Biesme, Porcheresse, Graide, Nothomb, Rulles, Rosière-la-Grande, Bovigny, Gouvy, Champion, Jamoigne, Silenrieux, Les Bulles, Tintigny, Ansart, Rossignol, Sorinne, Bièvre, Behême, Léglise, Laneffe, Frénois, Villers-devant-Orval, Couvin, Houdemont, Chiny, Anthée, Ychippe, Conneux, Aye, Évelette, Florenville, Hollogne, Le Roux, Leuze, Marche, Sainte-Marie, Saint-Vincent.

Andenne, Dinant.

2° *Diocèse de Liége :* Provinces de Liége et de Limbourg :

Battice, Herve, Visé, Mouland, Hermée, Hallembaye, Louveigné, Lincé, Poulseur, Soumagne, Fecher, Melin, Julémont, Barchon, Lummen, Haelen, Lanaeken.

3° *Diocèse de Malines :* Provinces de Brabant et d'Anvers :

Haekendover, Autgaerden, Grimde, Hougaerde, Cumptich, Hautem-Sainte-Marguerite, Vissenaeken, Bunsbeek, Lubbeek-Saint-Bernard, Wever, Attenrode, Cappellen (Glabbeek), Cortryck-Dutzel, Glabbeek, Pellenberg, Neer-Linter, Budingen, Heelenbosch, Orsmael-Gussenhoven, Corbeek-Loo, Lovenjoul, Roosbeek, Schaffen, Molenstede, Wersbeek, Aerschot, Rillaer, Gelrode, Wesemael, Herssélt, Rethy, Haecht, Rotselaer, Wackerzeel, Werchter, Tremeloo, Thildonck, Wespelaer, Boortmeerbeek, Rymenam, Hever, Louvain, Heverlé, Hérent, Berg, Campenhout, Bueken, Neder-Ockerzeel, Cortenberg, Delle, Boisschot, Goor, Heyst-op-den-Berg, Beersel, Putte, Schrieck, Malines, Bonheyden, Wavre-Notre-Dame, Wavre-Sainte-Catherine, Waelhem, Leest, Hombeek, Sempst, Laer, Hofstade, Muysen, Schiplaeken, Konings-Hoyckt, Kessel, Lierre, Duffel, Blaesveld, Perck, Peuthy, Hautem, Elewyt, Weerde, Eppeghem, Pont-Brûlé, Grimberghen, Londerzeel, Meysse, Humbeek, Nieuwenrode, Beyghem, Wolverthem, Cappelle-au-Bois, Linsmeau, Wavre, Mousty.

4° *Diocèse de Gand :* Flandre Orientale :

Saint-Gilles, Lebbeke, Termonde.

5° *Diocèse de Tournai :* Province de Hainaut :

Péronne.

---

## ANNEXE IV

### Infractions à la Convention de La Haye.

L'Allemagne a signé la Convention de La Haye.

Déjà le premier Gouverneur général, Baron von der Goltz, s'était réclamé de la Convention de La Haye dans un arrêté publié par lui, le 12 novembre 1914.

Le second Gouverneur général allemand, M. le Baron von Bissing, dans une proclamation solennelle, publiée le 18 juillet 1915, déclara *vouloir administrer la Belgique d'après la Convention de La Haye, concernant les lois et les coutumes de la guerre sur terre*... Il ajouta : S. M. l'Empereur allemand, après l'occupation du Royaume de Belgique par nos troupes victorieuses, m'a confié l'administration de ce pays, et *m'a chargé d'exécuter les obligations résultant de la Convention de La Haye.*

Voilà le droit.

Voici le fait.

1° *Les peines collectives.*

L'article 50 de la Convention stipule : « Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations, à raison de faits individuels, dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables. »

Or, l'histoire de l'occupation comprend trois périodes : celle de l'invasion, celles auxquelles ont présidé successivement le Baron von der Goltz et le Baron von Bissing.

*Pendant la période de l'invasion,* la peine collective fut appliquée systématiquement et sous toutes les formes. Les preuves de cette assertion abondent. En voici une qui, à elle seule, suffit :

A mesure que l'invasion gagnait du terrain, le commandant en chef de l'armée faisait afficher, en trois langues, sur papier rouge, une proclamation où il était dit :

Les villages où des actes d'hostilité seront commis par les habitants contre nos troupes *seront brûlés.*

*Seront tenus responsables* de toutes les destructions des routes, chemins de fer, ponts, etc., *les villages dans la proximité* des points de destruction.

Les punitions énoncées ci-dessus seront exécutées sévèrement et sans grâce. *La totalité sera rendue responsable.* Les otages seront pris largement. Les plus graves contributions de guerre seront infligées.

*Sous le gouvernement du Maréchal von der Goltz,* une proclamation signée de la main du Gouverneur général et promulguée, le 2 septembre 1914, dans le territoire occupé, disait expressément : « C'est la dure nécessité de la guerre, que les punitions d'actes hostiles frappent, *en dehors des coupables,* aussi *des innocents.* »

En conséquence, les punitions collectives furent appliquées sans ménagement.

Ainsi, exemple typique, la ville de Bruxelles fut condamnée à payer 5 millions d'amende, parce qu'un de ses agents de police, à l'insu de l'Administration communale, avait manqué d'égards à un fonctionnaire de l'Administration civile allemande.

Un avis signé Baron von der Goltz, affiché le 7 octobre 1914, applique la peine collective à la famille. Il y est dit : « Le Gouvernement belge a fait parvenir aux miliciens de plusieurs classes des ordres de rejoindre l'armée... Il est strictement défendu à tous ceux qui reçoivent ces ordres d'y donner suite... *En cas de contravention, la famille du milicien sera également tenue responsable.* »

*Sous le Gouvernement du Général Baron von Bissing,* c'est-à-dire à partir du 3 décembre 1914, les punitions *collectives,* en violation de l'article 50, ont été continuelles. Voici quelques échantillons :

Le 23 décembre 1914, une affiche placardée disait :

« Si les sépultures des soldats tombés sont endommagées ou violées, non seulement l'auteur sera puni, mais aussi la *commune en sera faite responsable.* »

Un avis du Gouverneur général, en date du 26 janvier 1915, rend les *membres de la*

*famille* responsables du fait qu'un Belge apte au service militaire, de seize à quarante ans, passe en Hollande.

Et, de fait, sous les prétextes les plus futiles, on frappe de grosses amendes les communes : la commune de Puers doit payer 3.000 marks d'amende, parce qu'un fil télégraphique est rompu. Et l'enquête a cependant établi que c'est l'usure qui l'avait fait tomber.

Malines, ville ouvrière, sans ressources, se voit infliger une amende de 20.000 marks, parce que le Bourgmestre n'a pas averti l'autorité militaire d'un voyage que le Cardinal, privé de l'usage de son automobile, avait été contraint de faire à pied.

2° *Le travail forcé pour l'ennemi.*

D'après l'article 52 de la Convention de La Haye, des *réquisitions* en nature et des *services* ne peuvent être réclamés des communes ou des habitants, qu'à trois conditions :

A condition qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations deguerre contre la patrie;

A condition qu'ils ne concernent que les besoins de l'armée d'occupation;

A condition qu'ils soient en rapport avec les ressources de ceux auxquels ils sont demandés.

Il est piquant de noter que l'article 23 contient une finale qui fut proposée au IIe congrès de La Haye, en 1907, par la délégation allemande; la voici : « Il est interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays. »

Or :

1° *Lors de l'invasion,* les civils belges, en vingt endroits, furent contraints de prendre part aux opérations de guerre contre leur propre pays. A Termonde, à Lebbeke, à Dinant, et ailleurs, en maints endroits, *des citoyens paisibles, des femmes, des enfants furent contraints de marcher en tête de régiments allemands* ou de former devant eux un rideau.

A Liége et à Namur, les civils furent obligés de creuser des tranchées, furent employés à des travaux de réfection des fortifications.

Le régime des otages sévit avec frénésie. La proclamation du 4 août citée plus haut le disait sans ambages : « Les otages seront pris largement. »

Une proclamation officielle affichée à Liége, dans les premiers jours d'août, portait ceci : « Toute agression commise contre les troupes allemandes par d'autres que des militaires en uniforme, non seulement expose celui qui s'en rendra coupable à être immédiatement passé par les armes, *mais encore entraînera les représailles les plus violentes contre tous les habitants et spécialement contre les Liégeois qui sont retenus comme otages* à la citadelle de Liége par le commandant des troupes allemandes. »

Ces otages sont : Mgr Rutten, évêque de Liége ;
M. Kleyer, bourgmestre de Liége ;
Les sénateurs, représentants, député permanent, échevin de Liége.

2° *Sous le gouvernement du Feld-Maréchal von der Goltz,* les réquisitions de services pratiquées pendant le mois d'août furent continuées sous toutes les formes : creusement de tranchées, travail aux fortifications, charroi, travail aux routes, aux ponts, aux chemins de fer, etc.

Un arrêté du Gouverneur général, paru le 19 novembre, disait : « Sera puni d'un emprisonnement — dont l'arrêté ne précise pas même la durée; c'est l'arbitraire, sans retenue — quiconque aura tenté de retenir, par la contrainte, par la menace, par la *persuasion,* ou par d'autres moyens, de l'exécution d'un travail destiné aux autorités allemandes, des personnes disposées à fournir ce travail ou des entrepreneurs chargés par les autorités allemandes de l'exécution de ce travail. »

Quant au *régime des otages,* il sévissait dans toute sa rigueur.

Un spécimen monstrueux d'arbitraire et de cruauté est la proclamation placardée dans

les communes de Beyne-Heusay, Grivegnée, Bois-de-Breux, par le major commandant Dieckmann, le 8 septembre 1914. En voici un extrait :

« A partir du 7 septembre, je permettrai aux personnes des communes susdites de rentrer dans leurs habitations. Pour avoir la certitude qu'il ne sera pas abusé de cette permission, les bourgmestres de Beyne-Heusay et de Grivegnée devront dresser immédiatement des listes de personnalités qui seront retenues comme *otages* au fort de Fléron.

« *Il y va de la vie de ces otages à ce que la population des communes précitées se tienne paisible en toute circonstance.*

« Je désignerai les personnalités qui, de midi d'un jour à midi de l'autre jour, ont à séjourner comme otages. Si le remplacement n'a pas lieu en temps utile, l'otage reste de nouveau vingt-quatre heures au fort. Après ces nouvelles vingt-quatre heures, *l'otage encourt la peine de mort si le remplacement n'est pas fait. Comme otages sont placés en première ligne les prêtres et les bourgmestres et les autres membres de l'administration.* »

3° *Sous le gouvernement du Baron von Bissing,* les violations de l'article 52 furent flagrantes. Les faits qui se sont passés dans les ateliers du chemin de fer à Luttre et à Malines, ainsi que dans plusieurs communes de la Flandre Occidentale, sont révoltants. Qu'on en juge :

A l'arsenal de *Luttre,* l'autorité allemande fait afficher, le 23 mars 1915, un avis exigeant la reprise du travail. Le 21 avril, elle réclame 200 ouvriers. Le 27 avril, des soldats vont réquisitionner les ouvriers à leur domicile et les conduisent à l'arsenal. En cas d'absence des ouvriers, un membre de la famille est arrêté.

Cependant, les ouvriers maintiennent leur refus de travailler, « parce qu'ils ne veulent pas coopérer à des faits de guerre contre leur patrie ».

Le 30 avril, les ouvriers réquisitionnés ne sont plus relâchés, mais enfermés dans des voitures de chemin de fer.

Le 4 mai, 24 ouvriers détenus à la prison de Nivelles sont jugés, à Mons, par un conseil de guerre, « sous l'inculpation d'avoir fait partie d'une société secrète ayant pour but de contrecarrer l'exécution des mesures militaires allemandes ». Ils sont condamnés à la prison.

Le 8 mai 1915, 48 ouvriers sont enfermés dans un wagon de marchandises et déportés en Allemagne.

Le 14 mai, 45 ouvriers sont déportés en Allemagne.

Le 18 mai, une nouvelle proclamation annonce que les prisonniers « ne recevront plus que du pain sec et de l'eau ; des aliments chauds seulement tous les quatre jours ».

Le 22 mai, trois wagons contenant 104 ouvriers sont envoyés vers Charleroi.

Malgré tout, la dignité patriotique des ouvriers eut finalement raison de la pression exercée sur eux.

Il en fut de même à *Malines,* où, par divers moyens d'intimidation, l'autorité allemande essaya de contraindre les ouvriers de l'arsenal à travailler au matériel du chemin de fer, comme s'il n'était pas manifeste que ce matériel deviendrait tôt ou tard un matériel de guerre.

Le 30 mai 1915, le Gouverneur général publie qu'il « sera obligé de punir la ville de Malines et ses environs, en y arrêtant tout trafic économique, si, le mercredi 2 juin, à 10 heures du matin, 500 ouvriers de l'arsenal ne se présentent pas à l'ouvrage ».

Le mercredi 2 juin, aucun ouvrier ne se présente à l'ouvrage. D'où arrêt complet de toute circulation de véhicules dans un rayon de plusieurs kilomètres autour de la ville.

C'est à cette époque qu'eut lieu la promenade à pied du Cardinal, de Malines à Eppeghem, promenade qui occasionna à la ville de Malines une amende de 20.000 marks.

Plusieurs ouvriers furent emmenés de force et maintenus pendant deux ou trois jours à l'arsenal.

La suspension du trafic dura dix jours.

La commune de *Sweveghem* (Flandre Occidentale) a été punie, en juin 1915, parce que les 350 ouvriers de l'usine — usine privée — de M. Bekaert refusaient de fabriquer du fil de fer barbelé pour l'armée allemande.

Voici une affiche qui fut, en juillet-août 1915, placardée à *Menin :*

« Ordre : A partir d'aujourd'hui la ville ne peut plus accorder de secours — quel qu'il soit, même pour les familles, femmes et enfants, — qu'aux seuls ouvriers qui travaillent *régulièrement* à des *travaux militaires* et autres ouvrages imposés. Tous les autres ouvriers et leurs familles ne pourront plus désormais être secourus en aucune façon. »

Est-ce assez odieux?

Des mesures analogues furent prises en octobre 1914, à Harlebeke-lez-Courtrai, à Bisseghem, à Lokeren, à Mons. A Harlebeke, 29 habitants furent déportés en Allemagne. A Mons, dans la fabrique de M. Lenoir, les directeurs, chefs d'équipes et 81 ouvriers furent condamnés à la prison, pour refus de travail au service de l'armée allemande : M. Lenoir, à cinq ans de prison, 5 directeurs à un an, 6 chefs d'équipes à six mois; 81 ouvriers à huit semaines.

Le Gouvernement général eut aussi recours à des moyens *indirects* de contrainte. Il s'empara de la Croix-Rouge de Belgique, confisqua son avoir, et en changea arbitrairement le but. Il essaya de se rendre maître de la Bienfaisance publique, et d'exercer son contrôle sur le Comité national de secours et d'alimentation.

Si nous citions *in extenso* l'arrêté du Gouverneur général, du 14 août 1915, *concernant les mesures destinées à assurer l'exécution des travaux d'intérêt public,* et celui du 15 août 1915, *concernant les chômeurs qui, par paresse, se soustraient au travail,* on verrait par quel détour le Pouvoir occupant essaie d'atteindre à la fois les patrons et les ouvriers.

Mais c'est dans la zone des étapes que le mépris de la Convention de La Haye a été poussé à l'extrême.

Le 12 octobre 1915, le Bulletin officiel des Arrêtés pour le rayon des Étapes publia un arrêté, dont voici quelques passages saillants :

« Art. 1. — Quiconque sans motif refuse d'entreprendre ou de continuer un travail conforme à sa profession et dans l'exécution duquel l'*Administration militaire a de l'intérêt,* travail ordonné par un ou des commandants militaires, sera passible d'une peine d'emprisonnement correctionnel d'un an au plus. Il peut aussi être déporté en Allemagne.

« *Le fait que l'on invoque des lois belges contraires ou même des conventions internationales ne peut, en aucun cas, justifier le refus de travailler.*

« Au sujet de la légitimité du travail exigé, le *commandant militaire a seul le droit de prendre une décision.*

« Art. 2. — Est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans au plus, quiconque par contrainte, menaces, *persuasion* ou autres moyens, tente de décider une autre personne au refus désigné à l'article 1.

« Art. 3. — Quiconque sciemment *par des secours ou d'autres moyens* favorise le punissable refus de travailler sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 10.000 marks; il pourra, en outre, être condamné à un an de prison.

« Si des communes ou associations se sont rendues coupables d'une telle transgression, les chefs en seront punis en conséquence.

« Art. 4. — Indépendamment des pénalités dont menacent les articles 1 et 3, les autorités allemandes pourront, en cas de besoin, imposer aux communes où, sans motif, l'exécution d'un travail a été refusée, une contribution ou d'autres mesures coercitives de police. »

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Gand, le 12 octobre 1915.

*Der Etappeinspekteur,*
von Unger, *Generalleutnant.*

L'injustice et l'arbitraire de cet arrêté dépassent tout ce que l'on eût pu imaginer. Travail forcé, peines collectives, sanctions indéterminées : tout y est. C'est l'esclavage, ni plus ni moins.

### 3° *Impôts nouveaux.*

Bornons-nous à signaler, en peu de mots, deux impôts contraires aux articles 48, 49, 51 et 52 de la Convention de La Haye.

Le premier a été décrété par un arrêté du Gouverneur général Baron von Bissing, à la date du 16 janvier 1915. Il consiste à frapper les absents d'un impôt additionnel extraordinaire fixé au décuple du montant de la contribution personnelle. Cet impôt ne rentre dans aucune des catégories des impôts existants, il ne frappe qu'une classe de citoyens qui ont légitimement fait usage de leur droit de se déplacer antérieurement à l'occupation du pays. Il est donc contraire aux articles 48 et 51 de la Convention.

La seconde violation de la Convention est la contribution fameuse de 480 millions imposée aux neuf provinces, le 10 décembre 1914.

La condition essentielle de la légitimité d'une contribution de cette espèce, selon la Convention de La Haye, c'est qu'elle soit *en rapport avec les ressources du pays* (art. 52).

Or, en décembre 1914, la Belgique était dévastée ; des contributions de guerre imposées aux villes, d'innombrables réquisitions en nature l'avaient épuisée ; la plupart des usines étaient arrêtées, et chez celles qui travaillaient encore, on ne se faisait pas faute de réquisitionner, contrairement à tout droit, les matières premières.

C'est à cette Belgique appauvrie, vivant de la charité étrangère, que l'on imposait, à peu près, un demi-milliard.

L'arrêté du 10 décembre 1914 portait : « Il est imposé à la population belge une contribution de guerre s'élevant à 40 millions de francs, à payer mensuellement, *pendant la durée d'une année.* »

La voilà écoulée, cette « durée d'une année » !

Or, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le Pouvoir occupant prétend remplacer la durée d'une année par toute la durée de la guerre.

Pauvre petite Belgique ! qu'a-t-elle donc fait à la riche et puissante Allemagne, sa voisine, pour être ainsi piétinée, torturée, calomniée, exploitée, pressurée par elle ?

Si nous avions à fournir un relevé complet des arrêtés et des actes par lesquels le Pouvoir occupant s'est, à notre connaissance, mis en contradiction avec la Convention de La Haye, nous devrions citer encore l'*abus des réquisitions en nature,* à l'encontre de l'article 52 ; *la saisie* de fonds appartenant à des sociétés privées, la réquisition de rails de chemins de fer sur une longueur de centaines de kilomètres ; la saisie d'armes, déposées, de par ordre du Gouvernement belge, dans les maisons communales, abus contraire à l'*article 53 ; la méconnaissance,* surtout en matière du droit pénal, *des lois en vigueur dans le pays,* contrairement à l'*article 43.*

Mais nous ne pouvons ici tout dire, ni tout citer.

Si, cependant, les destinataires de notre correspondance souhaitaient la preuve des inculpations qui ne sont qu'indiquées dans cet alinéa final, nous nous empresserions de la leur fournir. Il n'y a, ni dans notre lettre, ni dans ses quatre annexes, une allégation dont nous ne possédions la preuve dans nos dossiers.

(*Signé*) : D.-J. Cardinal Mercier, Archevêque de Malines.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE III

### ATTAQUES CONTRE LA COMMISSION BELGE D'ENQUÊTE



---

# DEUXIÈME PARTIE

## EXPOSÉ DES FAITS, EXAMEN CRITIQUE DES RAPPORTS DU BUREAU MILITAIRE D'ENQUÊTE ET DES DOCUMENTS ALLEMANDS ET DÉCLARATIONS DE TÉMOINS

## CHAPITRE I

### DESTRUCTIONS ET MASSACRES DANS DIFFÉRENTES LOCALITÉS

## CHAPITRE II

### SAC ET MASSACRES D'AERSCHOT



## CHAPITRE III

### SAC ET MASSACRES D'ANDENNE

## CHAPITRE IV

### SAC ET MASSACRES DE DINANT

## CHAPITRE V

### SAC ET MASSACRES DE LOUVAIN

---

## TROISIÈME PARTIE

### APPENDICE

LE PRÉSENT OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 1er MAI 1916, PAR BERGER-LEVRAULT, A NANCY, APRÈS LE CINQUIÈME BOMBARDEMENT DE LA VILLE. LA SURVEILLANCE DE SON EXÉCUTION TYPOGRAPHIQUE A ÉTÉ CONFIÉE AUX BONS SOINS DE M. JOSEPH VAN MELLE, IMPRIMEUR A BRUXELLES, ATTACHÉ PENDANT LA DURÉE DE LA GUERRE A LA MAISON BERGER-LEVRAULT.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT